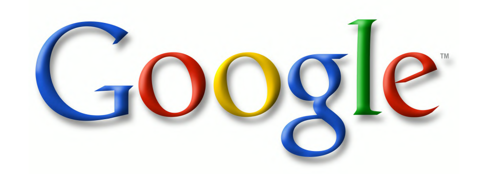
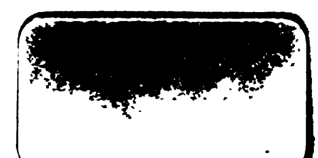






REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot
» *histoire* dans son acception la plus large, y com-
» prenant, avec l'étude des personnes, des faits et
» des monuments, celle du sol même auquel ils se
» rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro
» prement dite, de la géographie, des langues, des
» arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio-
» nale.» (*Extrait des* STATUTS)

TREIZIÈME ANNÉE

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Rue du Palais

PARIS
CHALLAMEL AINÉ, EDITEUR
30, Rue des Boulangers

1869.



COMPOSITION

DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

EN 1869

MM. **Berbrugger**, (C. ✻), *Président*.
Bresnier, (✻), 1er *Vice-Président*.
Cherbonneau, (✻), 2e *Idem*.
Watbled, *Secrétaire*.
Sudré, (✻), *Secrétaire-Adjoint*.
Devoulx, *Trésorier*.

13e Année. N° 73. JANVIER 1869.

Revue africaine

AFRIQUE ANCIENNE

PAR M. FRÉDÉRIC LACROIX (a).

PRODUITS VÉGÉTAUX.

(Suite, V. le n° 72)

Il ne faut pourtant point passer sous silence une restriction qui ne s'applique, d'ailleurs, qu'à une localité. Le voyageur anglais Shaw, qui a parcouru les Etats Barbaresques dans les premières années du dix-huitième siècle, déclare qu'il a constaté, à sa grande surprise, que le Byzacium, si longtemps renommé pour sa fécondité, est devenu complètement stérile (XIII). Sainte-Croix, dans son ouvrage sur les colonies anciennes, a été frappé, comme nous, de ce fait étrange (1). En recourant aux preuves historiques, nous avons pu nous assurer qu'on en trouvait des traces à une époque bien ancienne. En effet, une loi de l'empereur Honorius, datée du 20 février 422, montre que la Byzacène contenait déjà une grande superficie de terres stériles. Cette loi a pour objet de déterminer, dans la province proconsulaire (territoire de Carthage proprement dit), et dans le Byzacium, les terres à

(a) D'après les observations qui nous ont été faites, et dont nous avons reconnu la justesse, nous renonçons à rien changer à la distribution des notes adoptées par M. Frédéric Lacroix. Il n'y aura donc désormais, dans le texte des articles, que celles qu'il a jugé à propos d'y placer lui-même. — *N. de la R.*

(1) De l'état et du sort des colonies des anciens peuples. Philadelphie, 1779, in-8°, p. 35-36.

produits, qui doivent rester soumises à l'impôt, et les terres improductives, qui doivent en être exemptes. Elle fait ainsi la part des deux provinces :

Terres fertiles.

Proconsulaire : 9,002 centuries — — — 141 jugera
Byzacène : : 7,460 — — — — 180 —

Terres improductives.

Proconsulaire : 5,700 centuries — — 144 1/2 jug. (1).
Byzacène : : 7,615 — — — 3 1/2 — (XIV).

La Proconsulaire offrait donc, au commencement du cinquième siècle de notre ère, une superficie d'un peu plus de 455,176 hectares de terrains fertiles, et environ 288,225 hectares de terrains arides; la Byzacène, approximativement, 377,222 hectares de bonnes terres, et 426,441 hectares stériles. Ainsi, dans le Byzacium, la surface improductive dépassait de près de 50,000 hectares la superficie cultivable, tandis que dans la province voisine, qui avait eu moins de réputation dans une antiquité plus reculée, l'étendue productive dépassait de 166,951 hectares l'ensemble des espaces arides. Déjà la stérilité prenait le dessus dans la Byzacène.

A cent vingt-huit ans de distance, nous voyons le littoral de la même province tout à fait improductif. Corippus nous montre l'armée romaine campée dans la Byzacium, et obligée de recevoir par mer tous ses approvisionnements en blé, vin, etc.

« At nos æquor alit, venalia, tempore certo,
« Cuncta ferens, Cereremque simul Bacchumque ministrat (LXIII). »

Cependant les Romains étaient près du rivage, dans la partie signalée autrefois comme féconde :

« Littora Romanus densis exercitus armis occupat (LXIV). »

De leur côté, les Indigènes révoltés, campés non loin de là, étaient réduits, faute de grains, à se nourrir exclusivement de leurs bestiaux :

---

(1) Le jugerum valait 25 ares 28 centiares, la centurie 200 jugera ou 50 hectares 56 ares 79 centiares. Dureau de la Malle, *Economie politique des Romains*, t. 1, p. 440.

« ..... Sed dura fames jam cœperat omne
Marmaridum turbare genus. Pecuaria tantum
Sunt epulis; nam nulla Ceres (LXV). »

Et plus loin :

« ...... Et sæva fames jam comprimit omnes (LXVI). »
« Nam pecudum spes sola epulis, et lymphiger amnis
Sustentat suprema viros (LXVII)..... »

Voilà déjà l'assertion de Shaw amplement confirmée. Léon l'Africain et Marmol ne sont pas moins positifs. Parlant d'El-Hamma, le premier de ces écrivains dit : « Les habitants sont pauvres et larrons, le territoire âpre et aride, ne produisant autre chose que palmes, jetant un fruit peu savoureux (LXVIII). » Il s'agit ici d'une localité du Byzacium antérieurement fertile, puisqu'il y avait existé une ville romaine assez importante. Marmol s'exprime de même (LXIX).

Mais Jean Léon, avec sa diligence habituelle, a cherché à s'expliquer ce phénomène d'appauvrissement, et il en déduit très-nettement les causes : c'est, selon lui, la mer qui a envahi les terres fertiles de ces contrées et a frappé de mort tous les lieux environnants : « .... La mer Méditerranée se jette sur le midy, tellement que les lieux qui devraient estre gras et fertiles, sont tous baignez en eau ; et disent les habitans de ce pays qu'anciennement il y avait une grande étendue de terres qui s'avançoyent bien fort envers la Tramontane, mais que par le laps de temps et cours d'années, elles furent couvertes par le heurt des flots continuels, lesquels minoyent toujours, comme il se void aux plages de Monestier, Mahdia, Affaces, Capes, l'île de Gerbo, et d'autres citez qui sont devers Levant (LXX). »

On attribue à l'atmosphère saline le poids et la qualité des grains produits dans le Sahel.

Les vents de mer sur nos côtes font peu de mal, sauf le vent d'est qui, plus chargé de particules salines, brûle les feuilles des arbres et les végétaux herbacés tendres, mais son action ne s'étend pas à plus de quelques centaines de mètres du rivage ; le moindre abri neutralise ses effets. Il ne fait rien au blé ni à l'orge dont les tiges plus coriaces résistent parfaitement ; témoins les riches moissons des Mahonnais du Fort-de-l'Eau, d'Aïn-Thaya,

dont les terres sont exposées à tous les vents de mer. Au Fort-de-l'Eau, on cultive, depuis six années sans interruption, du blé dans les mêmes terres; le rendement, l'an dernier, a été de quinze à dix-huit fois la semence, c'est un sol sablonneux, calcaire, très-léger.

Je pense que l'explication de Jean Léon ne peut être acceptée comme cause de stérilisation de cette contrée; il est reconnu maintenant que la mer, sauf de bien rares exceptions, avance très-peu dans les terres et met des siècles pour amener un effet sensible, témoin les ruines de Tipasa; en quinze siècles environ, la mer s'est avancée de quelques mètres : il est plus rationnel d'admettre que les sables du désert ont cheminé vers le nord, sous l'action des vents du sud, qui sont ici très-violents; de même que les sables de l'océan, poussés par les vents d'ouest, envahissent l'intérieur des terres dans les landes de Gascogne.

On voit, à propos du Byzacium, cet effet (la stérilisation) se manifester à la longue ; ainsi les auteurs les plus anciens ne mentionnent aucune partie stérile. Il faut arriver jusqu'au cinquième siècle, pour trouver ce fait constaté par les lois de l'empereur Honorius ; et enfin, après une longue suite de siècles, le voyageur Shaw est tout étonné de trouver que ce pays, si renommé pour sa fertilité, est devenu complètement stérile. La cause ne peut être l'envahissement de la mer, parce que la contrée serait alors entièrement sous l'eau.

Nul doute que l'explication du scrupuleux voyageur ne doive être acceptée. Il faut cependant tenir compte de l'action éminemment stérilisante des vents de mer, qui a dû se joindre à celle de la mer elle-même. Cette double influence fut sans doute neutralisée tant que le littoral de l'Afrique fut occupé par un peuple laborieux comme les Carthaginois ou civilisé comme les Romains, car une culture intelligente défend le sol contre ces deux causes d'appauvrissement (1).

---

(1) Témoins, entre mille preuves, les magnifiques jardins du Hamma et d'Hussein-Dey, près d'Alger, conquis par la patiente industrie des maraîchers mahonnais, et protégés depuis contre la pernicieuse influence du voisinage de la mer : témoin aussi la pépinière du gouvernement, où, malgré le souffle mortel des vents maritimes, la végétation, grâce à des

Une autorité irrécusable prouve aussi que la fécondité du littoral de la Mauritanie césarienne était soumise à des variations qui la mettaient bien au-dessous de celle de la Numidie. Une inscription trouvée par M. Berbrugger, bibliothécaire de la ville d'Alger, dans les ruines de la grande cité romaine qui a existé au cap Matifou, inscription déchiffrée par le savant M. Hase, fait connaître que la disette régnait quelquefois dans cette région (LXXI). C'est une contradiction à l'adresse de Strabon, qui fait du pays des Massæsyliens une terre promise. Mais l'inscription est d'accord avec les faits constatés depuis la conquête française : on sait, en effet, aujourd'hui que les provinces d'Alger et d'Oran manquent quelquefois de froment, et qu'elles sont obligées d'en tirer de la province de Constantine.

Nous avons fait la part de l'exception. Cette réserve faite, il reste un assez beau lot à l'Afrique, et l'énumération des éloges prodigués à la richesse de son territoire nous paraît assez éloquente.

Il ne faut, du reste, point s'étonner de ce concert de bénédictions adressé à l'Afrique par toutes les plumes romaines dont les œuvres sont parvenues jusqu'à nous. Ce pays eut le privilége d'alimenter ses maîtres jusque dans leur métropole et dans leurs possessions européennes. L'Afrique eut donc, pour les Romains, la valeur d'un grenier d'abondance toujours rempli et toujours ouvert. Ce ne fut pas seulement une province opulente ; ce fut encore la mère nourricière, l'ancre de salut de l'Italie.

Mais, pour expliquer comment l'Italie fut obligée d'avoir recours à ses provinces africaines, il faut jeter un coup d'œil sur la situation des territoires qui formaient les domaines immédiats de Rome.

La nature avait été prodigue envers l'Italie, et la conquête mit à ses pieds les dépouilles du monde. Riche par elle-même et par ses rapines, il semblait que cette terre privilégiée fût destinée à devenir le pays le plus opulent de l'univers. Elle fut pourtant l'un des plus pauvres, et l'on peut dire que, de tous les territoi-

---

soins vigilants, se maintient toujours puissante. Les colons du Fort-de-l'Eau, village créé par l'auteur de cet ouvrage en 1849, sur un point de la baie d'Alger, ne craignent non plus ni le sable, ni les vents de la Méditerranée.

res conquis et ravagés par les Romains, aucun ne fut plus cruellement dévasté et appauvri par eux-mêmes que celui de leur propre patrie.

Primitivement composée d'un grand nombre d'États, tous indépendants, populeux, et adonnés à l'agriculture, l'Italie offrait le spectacle d'une extrême division. L'unité se fit par les Romains, mais à quel prix! La postérité de Romulus s'appliqua, pendant plus de cinq siècles, à vaincre, ou plutôt à détruire, la plus grande partie de ces peuples vaillants et libres. La seule nation des Sammites donna lieu à trente-cinq triomphes, et tout au moins à autant de batailles sanglantes. A peine Rome, à force de sang et de destruction, eut-elle assuré sa domination sur les États voisins, que survint Annibal. Quatre cents villes et places fortes renversées, trois cent mille hommes, la fleur de la jeunesse italienne, immolés sur les champs de bataille, ou sacrifiés à la vengeance des Carthaginois, tels furent les résultats du passage du héros africain (LXXII). La guerre sociale fut, au dire des historiens, encore plus meurtrière que la deuxième punique. Celle des esclaves amena également d'irréparables désastres. Rappellerons-nous les proscriptions, les luttes fratricides, les dévastations qui accompagnèrent les guerres civiles? Le dépeuplement des campagnes, la ruine de l'agriculture furent les tristes fruits de ces longues agitations (LXXIII).

Le désordre et la misère augmentèrent par les distributions de terres faites par Sylla, César et Octave à leurs légions victorieuses. Toute l'Italie fut livrée en pâture à d'avides soldats, qui s'établirent dans les lieux les plus fertiles, et occupèrent les biens et les maisons des propriétaires spoliés (LXXIV). Il faut lire le tableau de ces bouleversements et de leurs conséquences dans Appien, l'histoire des guerres civiles. Virgile en a fait le sujet de sa première églogue, et la plainte poétique de son berger, obligé d'abandonner ses champs, exprime éloquemment les misères des agriculteurs (LXXV). Tacite flétrit avec son énergie habituelle les brutalités des vétérans envers les propriétaires. « L'objet de leur haine la plus violente étaient les vétérans, dont une colonie, récemment conduite à Camelodunum, chassait les habitants de leurs maisons, les dépossédait de leurs terres, en les traitant de

captifs et d'esclaves, tandis que les gens de guerre, par une sympathie d'état, et l'espoir de la même licence, protégeaient cet abus de la force (1) (LXXVI). » Les malheureux agriculteurs se répandirent sur les chemins et affluèrent à Rome, où on les vit, hommes et femmes, enfants et vieillards, mendier leur pain, et implorer vainement la pitié des grands et des riches (LXXVII); se plaignant hautement de ce qu'on les expulsait de leurs foyers, comme des vaincus, eux qui portaient le nom italien! Horace nous montre ces infortunés, chassés de leurs demeures, emportant dans leur sein les dieux paternels, et traînant après eux un lamentable cortège de femmes et d'enfants couverts de haillons (LXXVIII).

Et pourquoi ces déplacements? A quoi bon ces spoliations? Les nouveaux colons n'en profitaient guère, car l'existence à laquelle on voulait les astreindre ne convenait ni à leurs habitudes, ni à leurs goûts. Le dur labeur de la glèbe, la sobriété, la vie obscure des champs, les soins patients du père de famille, étaient en contradiction avec les antécédents de ces hommes, et ne valaient pas, à leurs yeux, le plaisir de suivre le char des triomphateurs, d'applaudir aux jeux du cirque, et de goûter les autres distractions d'une grande capitale. Ils montrèrent donc une égale répugnance pour l'agriculture et pour la famille. Ils abandonnèrent leurs maisons et leurs terres, qui restèrent improductives. « Ils se dispersèrent presque tous, dit Tacite, et chacun regagna la province où il avait achevé son service. Etrangers, d'ailleurs, à l'usage de se marier et d'élever des enfants, ils ne laissaient dans leurs maisons désertes aucune postérité; car ce n'étaient plus ces légions que jadis on établissait tout entières, tribuns, centurions, soldats de mêmes manipules, et qui, unies d'esprit et de cœur, ne tardaient pas à former une cité; c'étaient des hommes inconnus les uns aux autres, tirés de différents corps, sans chefs, sans affection mutuelle, qui tous venaient comme d'un autre monde, et dont le soudain assemblage formait une multitude plutôt qu'une colonie (LXXIX).

(1) Nous citons ici la belle traduction de M. Burnouf. En présence d'une telle œuvre, il serait puéril de traduire nous-même.

Le vide se fit rapidement dans les provinces italiennes. Tite-Live, cherchant à s'expliquer comment les Volsques, les Eques, et d'autres nations purent pendant si longtemps entretenir et renouveler les armées qui les défendaient contre les Romains, dit : « C'est qu'il y avait une population immense d'hommes libres dans ces mêmes lieux où, aujourd'hui, sans la poignée de soldats qu'on y a laissée, et quelques esclaves, il n'y aurait qu'un désert (LXXX). »

Mais la blessure faite à l'agriculture italienne par ces désordres et ce dépeuplement eût pu se cicatriser, les causes du mal venant à disparaître, si, d'ailleurs, d'autres principes de destruction, non moins efficaces et plus persistants, n'eussent aidé à la ruine du pays. Au premier rang de ces éléments dissolvants, il faut placer la concentration des terres dans un petit nombre de mains.

C'était une coutume des Romains, quand ils subjugaient une nation, de donner une partie de ses terres aux citoyens. Les Patriciens trouvaient toujours moyen de s'en faire adjuger la plus grosse et la meilleure part. Ils profitaient, en outre, de toutes les occasions, pour se rendre adjudicataires des fractions du domaine public qu'on mettait en vente. Ils s'emparaient peu à peu de tout ce que, dans la fondation des colonies, on avait laissé en dehors du partage, et achetaient ensuite, de gré ou de force, presque toujours à vil prix, les petites propriétés des colons pauvres. La ruse, la violence, l'usure, l'influence, si souvent irrésistible, du rang, du pouvoir et de la richesse, mirent en la possession des grands les biens de leurs voisins (LXXXI). Il s'ensuivit une énorme accumulation de terres et de richesses entre les mains de quelques privilégiés. Ce fut pour porter remède à une situation qui finit par faire murmurer le peuple, que l'on eut l'idée des lois agraires. La défense de posséder plus de 500 jugera, de 100 têtes de gros bétail, et de 500 têtes de petit, et l'obligation d'employer aux travaux de l'agriculture un certain nombre d'hommes libres, aurait pu rendre quelques terres aux pauvres et diminuer les *latifundia* des patriciens. Mais la loi fut éludée; les uns cédaient fictivement une partie de leurs propriétés à des amis complaisants; les autres violaient la loi ouver-

tement. Sempronius Gracchus la fit confirmer, avec de légères modifications, mais le but ne fut pas mieux atteint (LXXXII).

La concentration de la propriété foncière dans la classe la moins nombreuse, voilà le fait capital (1), la cause la plus puissante de la ruine de l'agriculture. Nous n'avons pas besoin de répéter ici des vérités qui, en matière d'économie politique, ont aujourd'hui valeur d'axiômes; rappelons seulement que, si. dans les temps modernes, la grande propriété a rendu d'importants services à la science agricole, en consacrant à des perfectionnements pratiques des capitaux dont la petite propriété ne dispose pas, elle ne pouvait être que funeste à une époque où elle avait pour auxiliaire l'esclavage, et où, d'ailleurs, la petite propriété, si active et si vivace, ne contrebalançait pas la pernicieuse influence des *latifundia.*

Dès que les privilégiés virent leurs patrimoines prendre des dimensions exagérées, ils cherchèrent à y appliquer le mode de travail le moins dispendieux, sans s'inquiéter s'il serait le plus productif. Ils jugèrent que la production du bétail était, surtout dans les environs des grands centres de population, l'emploi du sol le plus profitable, et celui qui exigeait le moins de main-d'œuvre. La culture des céréales fut abandonnée, et les champs que fécondait autrefois la charrue, furent remplacés par d'immenses pâturages où d'innombrables animaux paissaient sous la garde de quelques esclaves paresseux (LXXXIII) (2).

Les distributions gratuites de blé à Rome, dont nous parlerons tout-à-l'heure, dûrent aussi contribuer à l'abandon de la culture des grains. Le pauvre étant certain de trouver sa subsistance sans travailler, jugea plus commode d'aller prendre part aux largesses des Empereurs, que de gagner son pain à la

---

(1) M. de Sismondi, dans son *Histoire de la chûte de l'Empire romain*, t. I, p. 50, place sous les Antonins la formation des *latifundia*. Ils purent s'augmenter durant cette période de paix et de tranquillité; mais ils existaient à dater des guerres civiles, époque où la fondation de nombreuses colonies et l'abandon des campagnes favorisèrent les usurpations des riches.

(2) M. Dureau de la Malle, dans son *Economie politique des Romains*, t. II, page 54 à 59, expose fort bien quelques-uns des motifs qui firent remplacer les céréales par des prairies.



sueur de son front. Un grand nombre de bras furent ainsi enlevés à l'agriculture. Suétone est positif à ce sujet : les distributions de blé, dit-il, firent cesser la culture des champs (LXXXIV).

En même temps que les grands propriétaires renonçaient au travail agricole, ils transformaient une partie de leurs domaines en terres d'agrément. De magnifiques villas s'élevaient de toutes parts, entourées de jardins délicieux, où une armée de serviteurs était préposée à l'entretien de tout ce que le luxe le plus extravagant avait fait placer dans ces somptueuses retraites (LXXXV). On avait embelli le désert, mais c'était toujours le désert stérile et frappé de mort. Des bras chargés de chaînes, des malheureux étiolés par l'air empesté des prisons, donnaient ce qui leur restait de forces à ces terres transformées en riantes Thébaïdes (LXXXVI).

Cette situation nous semble fidèlement retracée dans ces quelques mots de Quintilien : « Les champs qui nourrissaient des familles, forment aujourd'hui le jardin d'un seul individu. Le domaine du riche, sans respect pour les bornes qui le limitaient, s'est répandu au loin comme un fleuve qui déborde; les fermes ont été rasées, le sanctuaire de la famille renversé, les cultivateurs ont fui avec leurs femmes et leurs jeunes enfants, jetant un regard en arrière sur les lares paternels; les propriétés, en devenant compactes, sont aussi devenues d'immenses solitudes (LXXXVII). »

L'emploi des esclaves offrait un seul avantage : l'esclave n'était pas soumis au service militaire (LXXXVIII). On adjoignit à ces tristes ouvriers agricoles des gens à gages, mais ceux-ci, anciens esclaves eux-mêmes, nourris dans la mollesse et le luxe des palais, après avoir été, dans leur jeunesse, les ministres des plaisirs de leurs maîtres et les vils instruments de leurs débauches, ne pouvaient compter que comme nombre.

« *Coli rura ab ergastulis pessimum est, et quidquid agitur a desperantibus,* la plus mauvaise culture, comme tout travail exécuté par des hommes désespérés, est celle qui se fait par des esclaves enchaînés. » C'est Pline qui parle ainsi (LXXXIX), et l'expérience des siècles a prouvé que ce jugement de l'illustre naturaliste sur le travail esclave était parfaitement fondé.

Dans certaines circonstances, la multiplicité des esclaves sur les grandes propriétés, eut des conséquences funestes même pour la tranquillité publique. « Les Italiens, dit Diodore de Sicile (XC), après s'être démesurément enrichis, avaient acheté une multitude d'esclaves. On les faisait sortir par groupes de l'endroit où ils prenaient leur nourriture, pour les marquer d'un fer chaud, afin de les reconnaître. Les plus jeunes étaient employés à la garde des troupeaux, les autres à tel service exigé par les circonstances. Mais on se montrait dur et impitoyable envers eux, et on ne les jugeait dignes d'aucuns soins, ni pour ce qui est des vêtements, ni pour l'alimentation. Le plus grand nombre était obligé de se procurer par le vol les choses nécessaires à l'existence; tout le pays était désolé par le meurtre et le pillage, absolument comme s'il eût été occupé par une armée de brigands. Les administrateurs des provinces s'efforçaient de faire cesser ces désordres; mais, comme ils n'osaient infliger des châtiments, à cause de la fortune et de l'influence des maîtres de ces esclaves, ils étaient, en définive, obligés de devenir les complices de la dévastation du pays. » Montesquieu, qui rappelle ce passage de Diodore (1), ajoute : « Ce fut pourtant une des causes de la guerre des esclaves (XCI). »

Pour se faire une idée de l'énormité de certaines fortunes romaines, il faut lire ce qu'en disent les écrivains de l'antiquité. Déjà, du temps de Cicéron, on citait des phénomènes en ce genre. Crassus disait qu'un homme n'était pas riche, si son revenu annuel ne suffisait pas à l'entretien et à la nourriture d'une armée (XCII). Il déclarait posséder 7,100 talents, ou, en monnaie française, 37,038,286 francs (XCIII). Pline nomme des esclaves affranchis encore mieux partagés; il désigne un certain Claudius Isidorus qui déclara dans son testament que, malgré ses pertes énormes dans les guerres civiles, il laissait 4,116 esclaves, 3,600 paires de bœufs, plus de 257,000 têtes de bétail, et 60 millions de sesterces en argent monnayé (XCIV). « Jusqu'où, s'écrie Sé-

(1) Et qui le cite si inexactement, qu'il est difficile de reconnaître le texte de l'historien grec dans l'interprétation de l'auteur de *l'Esprit des lois*.

nèque, jusqu'où étendrez-vous les limites de vos domaines? Un territoire qui a contenu tout un peuple, est devenu trop étroit pour un seul propriétaire! Jusqu'où pousserez-vous votre charrue, vous à qui une province tout entière ne suffit pas? Des rivières célèbres baignent, dans tout leur cours, des propriétés particulières, de grands fleuves, qui ont servi de bornes à de vastes Etats, vous appartiennent depuis leur source jusqu'à leur embouchure. Tout cela est trop peu pour vous, si des mers ne ceignent pas vos domaines, si votre fermier ne commande pas au-delà du golfe Adriatique et de la mer Ionienne, si vous ne comptez pas au nombre de vos plus insignifiantes propriétés, des îles qui furent la résidence des princes les plus puissants (XCV). »

Athénée parle de certains personnages qui possédaient dix mille esclaves, et même davantage, presque tous meubles de luxe, et non instruments de travail (XCVI). Suivant Olympiodore, un grand nombre de familles romaines tiraient de leurs propriétés un revenu annuel qui allait jusqu'à quarante mille *aurei*, sans compter le blé, le vin, et les autres denrées dont la vente aurait produit le tiers de cette somme (1). Les habitations urbaines de ces familles comprenaient tout ce que peut contenir une ville de médiocre étendue, un hippodrome, des marchés, des temples, des fontaines, des bains de toute espèce, etc. (XCVII).

Saint Cyprien (XCVIII) fulmine contre « ces riches qui, joignant domaine à domaine, se font, aux dépens des pauvres, des parcs sans bornes et des montagnes d'or et d'argent. » D'après Pline, sous le règne de Néron, la moitié de l'Afrique proprement dite (la province proconsulaire), était possédée par six propriétaires (XCIX) (2).

On comprend qu'en consignant de semblables faits, Pline s'écrie : « *Latifundia perdidere Italiam, jam vero et provincias* », les grandes propriétés ont perdu l'Italie, et elles commencent

(1) 40,000 *aurei*, valent, en monnaie française, environ un million. En y ajoutant un tiers pour les autres produits, on a un total de 1,333,000 fr., pour le revenu d'une famille romaine.

(2) Pour les grandes fortunes de quelques Romains, nous recommandons la lecture du chapitre XV, livre II, de Juste-Lipse, de *magnitudine romana*.

déjà à perdre les provinces (C). » D'incommensurables espaces consacrés à l'agrément et au pacage, peuplés par des milliers d'esclaves à peu près oisifs; autour de ces monstrueuses possessions, pas un petit propriétaire, pas un ouvrier agricole sérieux, pas un champ ensemencé, voilà le résumé de cette situation. Et elle datait de loin, car déjà le docte Varron écrivait, à l'époque des luttes de César contre ses rivaux : « Il n'est guère de chefs de famille qui n'aient abandonné la faux et la charrue pour venir se fixer à Rome, et qui n'aiment mieux consacrer leurs mains à applaudir au théâtre ou au cirque, qu'à moissonner ou à vendanger (CI). » Quelques années après, Columelle se plaignait aussi de l'abandon de l'agriculture : « Il ne faut pas, dit-il, accuser de nos maux l'inclémence du ciel, mais bien plutôt notre propre sottise, car nous avons abandonné la culture de nos champs au dernier de nos esclaves, qui les traite en vrai bourreau; et cependant les plus éminents de nos ancêtres en faisaient leur principale occupation (CII). » Tacite fait dire par Tibère : « Par où commencer la réforme, et que faut-il réduire d'abord à l'antique simplicité? sera-ce l'étendue sans limite de nos maisons de campagne? cette multitude, ou plutôt ces nations d'esclaves? ces masses d'or et d'argent?... Personne ne se lève pour nous dire que l'Italie attend sa subsistance de l'étranger, que chaque jour la vie du peuple romain flotte à la merci des vagues et des tempêtes, que si l'abondance des provinces ne venait au secours et des maîtres et des esclaves, et de ces champs qui ne produisent plus, ce ne seraient sans doute pas nos parcs et nos maisons de plaisance qui fourniraient à nos besoins (CIII). »

Cet état de choses, déjà si triste sous le successeur d'Auguste, ne fit qu'empirer, les causes du mal restant les mêmes par l'insouciance des empereurs, qui auraient pu les faire disparaître. Un chiffre que nous trouvons dans les lois romaines nous donne la mesure de la dévastation de l'Italie à la fin du quatrième siècle : il fut constaté qu'il existait dans la Campanie, province italienne autrefois renommée entre toutes pour sa fertilité, une superficie de 528,042 *jugera* (plus de 132,000 hectares) inculte et déserte. En conséquence, Honorius exempta d'impôts la Campanie, dans la proportion des terres devenues improductives. Les

lois qui décrètent ces exemptions sont des années 395, 413 et 418 (CIV). Et l'on ne peut pas dire que cette désolation de l'Italie fût le fait des Barbares; car, en 395, les Goths n'étaient pas encore entrés dans cette partie de l'empire romain. En 400 seulement, Alaric s'avança jusqu'à Ravenne, et sa défaite par Stilichon n'eut lieu qu'en 403.

Dévastée, ruinée, affamée, l'Italie était contrainte d'avoir recours à ses provinces les plus lointaines pour subvenir à sa subsistance. Et ce fut principalement à l'Afrique que fut réservé ce rôle de Providence. Bien que les *Latifundia* y existassent, comme on l'a vu plus haut, on peut penser, d'après l'assertion de Pline, qu'ils se concentrèrent dans la Proconsulaire. La grande propriété eut, d'ailleurs, en Afrique, un caractère et des allures tout autres qu'en Italie : au lieu de coïncider avec le dépeuplement, elle produisit, au contraire, une augmentation considérable de population. On y trouvait, suivant Aggenus Urbicus, des domaines privés plus vastes que ceux de l'État, mais ils étaient occupés par un grand nombre de cultivateurs; la maison du maître était entourée de villages, qui lui faisaient comme une ceinture de fortifications (CV). L'Afrique était trop loin pour que les riches patriciens y allassent mener l'existence oisive et luxueuse, qu'ils trouvaient si attrayante en Italie, et surtout aux environs de Rome. Cette possession du peuple-roi ne fut donc pas détournée de sa voie laborieuse. Couverte de colonies et de municipes, dont la population était principalement adonnée à l'agriculture, elle poursuivit son pénible labeur, que favorisaient, d'ailleurs, les demandes incessantes de la métropole et du commerce. Il faut aussi tenir compte du travail indigène, qui continua à produire abondamment. Le chapitre de cet ouvrage, où il est spécialement traité de l'*assimilation*, montre suffisamment que la race autochtone resta dans l'isolement, et conserva ses habitudes primitives, au nombre desquelles les travaux agricoles tenaient la première place (CVI).

La Sicile avait eu d'abord le privilége de nourrir la population de Rome et d'une partie de l'Italie. Caton l'ancien l'appelait le *grenier de la république*, la *nourrice du peuple romain*. Cicéron a qualifié de *trésor de nos ancêtres* (CVII), et n'hésite pas à dire

que Rome doit la vie à cette province (CVIII) (1). Mais quand la Sicile fut ruinée par la guerre et les dilapidations (CIX), quand l'incomparable fertilité de l'Afrique fut connue, ce fut à cette nouvelle colonie que Rome demanda son pain de chaque jour.

« Nous payons, dit Varron, pour qu'on nous apporte d'Afrique et de Sardaigne le blé qui nous doit nourrir (CX). » Columelle, sans nommer l'Afrique, la désigne suffisamment : « Dans ce Latium, cette terre de Saturne, où les dieux avaient enseigné la culture à leurs enfants (CXI), nous sommes obligés, pour ne pas mourir de faim, de tirer notre blé des provinces situées au-delà des mers (CXII). » Ces provinces lointaines étaient l'Afrique et l'Égypte, car cette dernière eut sa part du fardeau, ou, si l'on veut, de l'honneur de faire subsister les maîtres du monde. Déjà sous Auguste, l'Égypte fournissait à Rome vingt millions de mesures de blé par an (1,600,000 hectolitres) (CXIII). A cette époque, l'Italie, mais surtout Rome et sa banlieue, dépendaient si rigoureusement des possessions africaines pour leurs approvisionnements, qu'un jour Auguste, ayant vu, dans les greniers de Rome, du blé pour trois jours seulement, résolut de se tuer si, dans cet intervalle, les bâtiments qu'on attendait ne revenaient pas. Ils arrivèrent, et le peuple mit cette heureuse circonstance sur le compte de la bonne étoile de son empereur (CXIV). Le passage de Tacite que nous avons cité à la page ci-dessus donne la mesure de la situation précaire de l'Italie en matière de subsistances ; et, quand le grave historien dit que la vie du peuple romain « est à la merci des vagues et des tempêtes, » c'est l'Afrique et l'Égypte qu'il désigne. Il en est de même quand il fait dire par Tibère qu'il a tiré des provinces à blé des approvisionnements plus considérables que ceux réunis par Auguste (CXV). L'an 804 de Rome, 51 de Jésus-Christ, une famine se déclare dans la capitale de l'empire ; mais la mer reste calme pendant l'hiver, et les navires chargés de grains arrivent à temps. « Étrange vicissitude, s'écrie Tacite, jadis l'Italie envoyait ses productions dans les provinces les plus éloignées ; la terre n'est pas plus sté-

(1) Cependant le rendement du blé dans cette île n'était pas bien riche. Cicéron nous apprend qu'il était de huit pour un, et de dix au maximum CVIII bis).

rile aujourd'hui, mais nous cultivons de préférence l'Afrique et l'Égypte, et la vie du peuple romain est abandonnée aux hasards de la mer (CXVI). Cette famine, dont nous venons de parler (1), fut pour l'empereur Claude l'occasion d'aviser aux moyens d'assurer les approvisionnements de la capitale, même en hiver. Il offrit aux négociants des bénéfices certains, et mit à la charge du trésor public les dommages qu'éprouveraient les navires de transport. Il combla de faveurs et d'immunités les citoyens qui construisaient des bâtiments affectés au commerce des grains (CXVII). Du temps de Néron, le peuple, ayant vu arriver d'Alexandrie un vaisseau chargé de sable pour les lutteurs de la cour, alors qu'il attendait du froment, fit subir à l'empereur les plus sanglants outrages (CXVIII).

(A suivre) FRÉDÉRIC LACROIX.

Note de la Rédaction. — On aura remarqué à la page 6 que l'indication des renvois à l'Appendice passe brusquement du n° (XIV) au n° (LXIII). Les n°s intermédiaires correspondent aux notes introduites dans le texte du précédent article et se trouvent, par conséquent, supprimés. Voir à ce sujet la note *(a)* de la page 5.

(1) Selon Josèphe, XXII, 2, 5, il y eut deux famines à Rome sous le règne de Claude.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56, 59 à 61, 63 à 66, 68, 69 et 70.)

SECTION IVe. SUD.

1er — QUARTIER BAB-AZOUN INTÉRIEUR.

CHAPITRE LXII.

MOSQUÉE EL-MA'DJAZIN, RUE BAB-AZOUN.

Cette petite mosquée était appelée indifféremment *djama Souk el-Kebir*, du nom du quartier, *djama Ben-Turkia*, du nom de l'oukil, et *djama el-Madjazin*. Quant à cette dernière dénomination, quelques indigènes l'expliquent en disant que dans la mosquée dont il s'agit, on faisait la prière d'ed-Dehour (1 heure de relevée) beaucoup plus tard que dans toutes les autres, ce qui donnait aux retardataires la facilité d'y faire leurs dévotions, et que de là vient le nom de *djama el-Madjazin*, c'est-à-dire la mosquée des paresseux. Je ne présente cette version que sous réserve. Voici, d'ailleurs, les renseignements que j'ai glanés dans des documents authentiques.

I. Aloui sis à Souk el-Mellahin (الملاحين, des marchands de sel) et contigu à une mosquée qui se trouve là et qui est connue sous le nom de *djama el-Mechatin* (المشاطين) (Acte de 959, soit 1551-1552).

NOTA. Le même Aloui est ainsi désigné en 1089 (1678-1679) : sis à Souk el-Kebir et contigu à une mosquée dont est oukil Sid Redjeb.

II. Mosquée sise à Souk el-Khiatin (des tailleurs). (Acte de 1056, soit 1646-1647).

III. Mosquée des tailleurs (el-Khiatin) (Acte de 1070, soit 1659-1660).

IV. Maison sise à *el-Mellahin*, quartier qui est actuellement connu sous le nom de Souk el-Kebaïl (marché des Kabyles), et contiguë à une mosquée qui est en face de la rue des Juifs, connue sous le

nom de Seba louiat (les sept coudes). Acte de 1124, soit 1712-1713) (1).

V. Mosquée (mesdjed) d'el-Fekharin (des potiers), vis-à-vis de Seba louiat (les sept coudes), dans la rue des tailleurs (Souk el-Khiatin) (Oukfia).

VI. Mosquée sise à Souk el-Kebir (la grande rue), vis-à-vis d'une rue qui est là, et dont est imam Mohammed el-Mesteranemi (de Mostaganem), dit Ben Yamena (Acte de 1140, soit 1727-1728).

VII. Mosquée sise à Souk el-Kebir, près de la boutique du peseur public (Acte de 1148, soit 1735-1736).

VIII. Mosquée sise à Souk Eddellala (la rue des encans), et dont est imam Ahmed El-Merrassi ben Yamena (Acte de 1152, soit 1739-1740).

IX. Mosquée sise à Souk el-Kebir, et dont est imam Mohammed ben Turkia (Acte de 1167, soit 1753-1754).

X. Mosquée située à Souk Eddellala et dont est imam Mohammed Echerif, dit Ben Turkia (Acte de 1182, soit 1768-1769).

XI. Mosquée sise à Souk el-Kebir, connue sous le nom de mesdjed el-Madjazin (المجزين) et dont est imam Mohammed ben Turkia Acte de 1222, soit 1807-1808).

XII. Mosquée sise à Souk el-Kebir et vis-à-vis d'une rue, dont est imam Mohammed ben Turkia, également oukil de la chapelle de Sidi Abderrahman Ettalbi (Acte de 1228, soit 1813-1814).

Ces renseignements, tout en présentant une certaine importance, au point de vue de la topographie de l'ancien Alger, ne font connaître ni la date de la construction, ni le nom du fondateur de la mosquée dont je m'occupe. Cet édifice, qui avait reçu le n° 175 de la rue Bab-Azoun, fut aliéné en 1836. Son emplacement se trouve partie dans la voie publique et partie dans la maison Duchassaing, à l'angle des rues Bosa et Bab-Azoun.

CHAPITRE LXIII.

§ 1er. — Mosquée de Khedeur Pacha, a l'angle des rues Scipion et Bab-Azoun.

La mosquée de Khedeur Pacha appartenait à l'ancien type arabe caractérisé à l'extérieur par une couverture en tuiles, et à l'intérieur par des travées étroites que formaient des piliers en maçonnerie.

---

(1) C'est aujourd'hui la rue Sainte. — *N. de la R.*

Elle fut construite en 1005 (1596-1597), sur l'emplacement d'une plus petite mosquée. Voici, du reste, les renseignements que j'ai recueillis sur cet édifice.

I... boutique sise dans le quartier appelé anciennement Houmet Essekakdjia (السقاجين) et aujourd'hui Houmet el-Kherratin (des tourneurs), près de la mosquée du saint et vertueux *Abou Daoud*, Seliman el-Kebaili (Acte de 976, soit 1567-1568).

II... boutique sise à Souk Essekkakdjin, dans l'intérieur de la ville, près de la mosquée connue sous le nom de Sidi Seliman el-Kebaili. (Acte de 984, soit 1576-1577).

III. Traduction d'un acte portant l'empreinte du cachet du cadi hanéfite et de celui du Pacha Khedeur (1) :

Louange à Dieu, qui dans sa bonté nous dispense ses grâces, qui nous comble de bienfaits dont nul ne saurait se rendre digne, malgré la grandeur de ses efforts; qui donne et qui prend, sans que nul puisse détourner ses dons ni faire faillir ses promesses; « ce « que Dieu, dans sa miséricorde, ouvre aux hommes (de ses bien- « faits), nul ne saurait le renfermer et nul ne saurait leur envoyer « ce que Dieu tient. » (Coran, chap. XXXV, verset 2. *Note du Trad.*) Je le loue (qu'il soit glorifié!), je lui adresse des actions de grâces pour ses faveurs et je le vénère, tout en proclamant mon impuissance à le remercier et à le glorifier! J'implore de lui, du Dieu glorieux, l'abondance inépuisable de ses bienfaits, et la perpétuité de ses faveurs! J'atteste qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu, qu'il est unique et qu'il n'a point d'associé. Cette attestation, sincère dans ses expressions, repose sur des bases solides, puisse Dieu, grand et élevé, la purifier de toute controverse. J'atteste également que notre seigneur et maître Mohammed, son adorateur et son envoyé (que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le salut! est le plus noble de ceux qu'il a choisis pour être ses adorateurs et ses prophètes, et le plus grand de ceux qui ont guidé les créatures dans la vraie direction et vers la droiture. Que Dieu répande ses grâces et le salut sur lui, sur sa famille, sur ses nobles compagnons, sur ses partisans et sur son armée! Grâces que nous implorons, s'il plait à Dieu, pour être sauvés des angoisses et des anxiétés du jugement dernier, et par lesquelles nous

(1) Khedeur fut trois fois pacha d'Alger : 1° d'août 1589 au mois d'août 1592; 2° de 1595 à 1596; 3° de 1601 à 1602. La première et la troisième fois, il accomplit entièrement la période triennale de gouvernement assignée à ces représentants de la Porte ottomane. — *N. de la R.*

solliciterons une place favorisée de la sécurité, dans laquelle nous n'aurons aucun malheur à redouter. Après avoir adressé des louanges à Dieu le sublime et avoir appelé les bénédictions divines sur notre seigneur Mohammed, le noble prophète (nous constaterons que), lorsque le pacha grand, célèbre, considérable, très-fortuné, éminent, droit, orthodoxe, très-puissant, pieux, dont la puissance est l'apanage, Khedeur, eut conçu le désir de faire des actes pies et de se rapprocher du Maître par de bonnes œuvres, il constitua habous, au profit de ses enfants et de leurs enfants tant qu'ils se perpétueront et se ramifieront, et au profit de la mosquée dont il a élevé les constructions et édifié les bâtisses, laquelle est la mosquée d'assemblée (mesdjed el-djama), située au quartier des tourneurs (Souk el-Kherratin), dans l'intérieur d'Alger la protégée par le Dieu très-haut et dans le voisinage d'une caserne de l'armée victorieuse (savoir) :

» La moitié indivise d'une étuve connue sous son nom, située à Eddiassin et contiguë au jardin (riad) portant son nom et bien connu dans le quartier, etc. (Suit la désignation de divers immeubles).

« Sur les revenus de ces biens, il sera prélevé ce qui suit : pour le khetib de ladite mosquée, cinquante dinars par mois ; deux dinars par mois pour la *mohammadiya* (prière pour le prophète), laquelle sera lue, tous les lundis et tous les jeudis, à perpétuité ; pour celui qui lira *et-ta'rif* chaque vendredi, deux dinars par mois ; pour trois mouedden hanefites, deux dinars, soit six dinars par mois ; pour quatre personnes qui liront..... chaque vendredi, quatre dinars par mois, soit un dinar à chacune d'elles ; à celui qui sortira les livres le vendredi et qui donnera la crosse au khetib, deux dinars par mois, pour neuf hezzabin qui liront chacun deux *hizb* tous les jours après la prière d'*el-Asr*, neuf dinars par mois, soit un dinar pour chacun ; pour celui qui sera chargé de nettoyer les latrines, deux dinars par mois ; pour le mouedden qui sera chargé de faire l'appel à la prière, d'allumer les lampes et de balayer, trois dinars par mois ; pour les nattes, vingt dinars par an ; pour l'huile, quatre-vingts dinars par an ; au professeur malekite et au professeur qui lira (les ouvrages appelés) le Boukhari, Ibn abi-Hamza et *Erressa*, soixante dinars par an, soit trente dinars pour chacun d'eux ; pour l'administrateur desdits habous, lequel est le caïd, l'honorable, le parfait, dont l'illustration est l'apanage, Soliman, affranchi du pacha susnommé, cinq dinars par mois ; à un autre mouedden, deux dinars par mois, etc..... Ce habous est perpétuel,

stable et éternel. Il ne sera modifié en rien, aucune de ses dispositions ne sera altérée, etc.

Il (le pacha) a commis, pour jouir dudit habous, le surveiller et le gérer, son affranchi, le caïd Soliman sus-nommé, et, après lui, celui, d'entre ses vertueux affranchis qui en sera capable; il l'a autorisé à prendre possession du habous pour le compte de la mosquée, etc. Les dinars, dont il est question dans cet acte, sont des dinars algériens cinquantenaires. A la date de la fin de moharrem le sacré, ouverture de l'année mille cinq (soit du 14 au 23 septembre 1596) (1).

IV. La dame libre, vertueuse et noble, Kamir, fille de l'honorable sage, respecté, etc., Caïd Mohammed Bey, fonde un habous au profit de la mosquée qu'a fait construire son frère germain le pacha magnanime, considérable, sage, respectable, très-fortuné, vertueux, pieux et puissant Khedeur, que Dieu le rende heureux! sise dans le souk des tailleurs et près d'une caserne de l'armée victorieuse (Acte en date de la fin de safar 1006, soit du 5 au 11 octobre 1597).

V. Un acte, portant la date du commencement de rebi deuxième de l'année 1096 (du 7 au 16 mars 1685), constate qu'il existait une école établie par El-Hadj Mustapha Beloukbachi ben Mohammed Etturki pour être affectée à l'enseignement du Koran, et dont la porte était contiguë à la porte de la mosquée connue sous le nom de mosquée de défunt Khedeur, vis-à-vis d'une caserne de janissaires; et que cette école a été agrandie par le prince magnanime, etc., Ibrahim Khodja, dey (2).

Le nom de Khedeur Pacha resta attaché à sa fondation. En 1830, cet édifice reçut les numéros 3 de la rue Scipion et 222 de la rue Bab-Azoun. Après avoir été converti pendant six années en annexe

---

(1) Le deuxième gouvernement de Khedeur dura depuis octobre 1595 jusqu'au mois de septembre 1596. Une intrigue de sérail l'avait fait revenir ici; une autre intrigue de même genre le fit rappeler prématurément à Constantinople. — *N. de la R.*

(2) Dès l'année 1683, cet Ibrahim apparait ici sur la scène politique comme créature du fameux raïs Mezzomorto (Hadj Hossaïn), qui s'en sert pour assassiner Baba Hassan, puis le nomme, en récompense, son khodja et ensuite bey du camp. D'après les chroniques indigènes et d'autres documents, Mezzomorto, institué pacha d'Alger par le Grand-Seigneur en 1686, fait nommer dey son complice Ibrahim. D'après le document cité par M. Devoulx, ce dernier l'était déjà depuis l'année précédente.

En 1688, Ibrahim, ayant échoué dans ses tentatives contre Oran et menacé par ses soldats, se sauve en Tunisie, à Soussa. — *N. de la R.*

de l'hôpital Kharratine, installé dans l'ancienne caserne des Kher-ratin, il fut démoli partiellement en 1836. Il se trouve actuellement compris, partie dans la maison n° 2 de la rue Scipion et partie dans la synagogue portant le n° 4 de la même rue.

§ 2. — LATRINES, RUE BAB-AZOUN.

Dans la rue Bab-Azoun, non loin de la mosquée de Khedeur Pacha, se trouvaient des latrines publiques, que l'oukfla des édifices religieux mentionne ainsi : « Lieu d'ablutions sis à Souk el-Berad'ya (la rue des fabricants de bâts), et anciennement dans une impasse. Sa dotation se compose d'une maison et d'une boutique. » Cet établissement porta, après 1830, le n° 290 de la rue Bab-Azoun et formait, en août 1836, une dépendance de la caserne du Parc. Son emplacement fut aliéné en 1839.

CHAPITRE LXIV.

ZAOUIAT TCHEKHTOUN, RUE DE L'AIGLE.

Un fait généralement ignoré aujourd'hui, c'est que l'établissement, connu en dernier lieu sous le nom de Zaouiat-Tchekhtoun, avait eu pour fondateur, — ou pour patron, car je ne puis donner la préférence à l'une des deux versions, faute de renseignements suffisants, — le marabout Sidi Abou'tteka, — ou Betka, d'après la prononciation usuelle, — dont la chapelle se trouvait en dehors de Bab-Azoun. Voici, d'ailleurs, les renseignements que j'ai recueillis dans les documents au sujet de cet édifice :

I. Maison sise dans le quartier de la porte d'Azzoun (Bab-Azoun), l'une des portes d'Alger, dans l'intérieur de ladite ville et dans le voisinage du saint et vertueux Sidi Abou'tteka, près du fondouk des fabricants de bâts (fondok el-Berad'ya) (acte de 1038, soit 1629).

II. Maison sise dans le fondouk au riz, près de la mosquée du cheikh béni Sidi Abou tteka, au-dessous du fondouk el-Azara, quartier de la porte d'Azzoun, dans l'intérieur de la ville d'Alger (acte de 1084, soit 1673-1674, relatif à une maison sise en dernier lieu, rue de l'Aigle, n° 8).

III. Maison sise près de la zaouiat du cheikh Sidi Abou'tteka (acte de 1118, soit 1706-1707).

IV. Mosquée du cheikh Sidi Abbou'tteka, sise à Ka'essour, du côté de la porte d'Azzoun (oukfia).

V. Petite maison sise dans le fondouk qui est proche de zaouiet-

Tsckhetoun (زاوية تشختون), au-dessous du fondouk el-Azara, vers la porte d'Azzoun (acte de 1178, soit 1764-1765).

VI. Maison sise à Ka Essour, au-dessous du fondouk el-Azara, près de la zaouiat du saint et vertueux Sidi Abou'tteka, que Dieu nous soit en aide par les bénédictions dont il est l'objet (acte de 1184, soit 1770-1771).

Ce ne fut qu'à la fin du XIIe siècle de l'hégire, que cet établissement cessa de porter le nom de Sidi Abou'tteka pour prendre celui de *Tsckhetoun*, et ce dernier a toujours prévalu depuis cette époque, mais avec une légère altération, puisque le vulgaire le prononce *Tchekhtoun*. Suivant les probabilités, — car j'en suis réduit aux conjectures, — ce Tchekhtoun, ou Tskhtoun, était un administrateur dont la célébrité a absorbé celle du saint, fait des plus communs dans l'histoire des petites mosquées.

Nous savons que sidi Betka était contemporain de l'expédition de Charles-Quint (1541), et je le rappelle dans le chapitre relatif à la chapelle de ce marabout. Mais aucun document n'établit à quelle époque et par qui la zaouiat a été bâtie. Tout ce que j'ai pu faire, c'est de constater que cet édifice existait déjà en 1629, c'est à-dire environ 88 ans après le désastre éprouvé par l'illustre empereur (1).

Dès les premiers jours de la conquête, cette zaouiat, qui avait reçu le n° 29 de la rue de l'Aigle, fut réunie à la caserne turque d'el-Kherratin, — appelée par nous *Caratine*, — à laquelle elle était contigue, caserne affectée d'abord au casernement militaire et un peu plus tard convertie en hôpital militaire. Délaissée par le génie militaire le 1er octobre 1838, la zaouiat Tchekhtoun fut successivement annexée à l'hôpital civil et à l'hôtel du Trésor et des Postes. Les travaux exécutés par les entrepreneurs du boulevard, auxquels elle a été concédée, ont fait disparaître les derniers vestiges qui avaient survécu à plusieurs modifications successives de l'état des lieux.

CHAPITRE LXV.

MOSQUÉE ROKEROUK, OU EL-KONDAKDJIA, RUE DU CAFTAN.

D'après les renseignements que j'ai recueillis dans des documents

---

(1) Cette petite mosquée avait une existence plus ancienne, puisqu'elle est déjà citée sous le nom de *Butico* et *Butica*, dans la *Topographie d'Alger*, (p. 16 et 22) par Haedo, dont les renseignements ne dépassent point le XVIe siècle, comme on le voit par son histoire des pachas, qui s'arrête en 1596. Cet auteur, qui écrit d'après des informations fournies par des esclaves chrétiens rachetés, fait mourir Sidi Betka en 1540 (p. 22), c'est-à-dire un an avant l'expédition de Charles-Quint — *N. de la R.*

cette petite mosquée, pourvue d'un minaret et servant aussi d'école, avait pour patron, en 1589, le marabout Sidi Aïssa ben el-Abbas, qui y était vraisemblablement inhumé et dont la mémoire n'a pas traversé les siècles. Bientôt après, le nom d'un simple administrateur prévaut sur celui du saint et se conserve plus de deux cents ans. En dernier lieu, les Algériens oubliant à leur tour l'oukil jadis célèbre, ne désignaient plus cet édifice que sous le nom du quartier: *El-Kondakdjia* (les fabricants de crosses). Au surplus, voici ces indications, qui ne font connaître ni le nom du fondateur ni la date de la fondation.

I. Mosquée connue sous le nom du cheikh, du saint Sidi Aïssa ben el-Abbas (عيسى بن العباس) et sise près du quartier des forgegerons (el-Haddadin) (Acte de 997, soit 1588-1589).

II. Mosquée dont est imam Er-Rokerouk (الركرك) (Acte de 1002, soit 1593-1594).

III. Boutique sise du côté de la porte d'Azzoun, vis-à-vis de la mosquée d'Er-Rokerouk (Acte de 1061, soit 1650-1651).

IV. Mosquée d'Er-Rokerouk, sise à el-Kondakdjia, du côté de la porte d'Azzoun (Acte de 1085, soit de 1674-1675).

V Mosquée du cheikh vertueux Sidi Aïssa, connue actuellement sous le nom de djama Er-Rokerouk, sise vers la porte d'Azzoun (Oukfia).

VI. Mosquée près de la porte d'Azzoun, laquelle est la mosquée d'Abou Mehdi Sidi Aïssa, connue sous le nom d'Er-Rokerouk (Acte de 1141, soit 1728-1729).

VII. Mosquée connue sous le nom de mesdjed Er-Rokerouk et située à Souk el-Kondakdjia, dont est imam Abderrahman ben el-Badaoui, descendant du saint Sidi Mohammed ben Abderrahman (Acte de 1229, soit 1813-1814).

Cette mosquée reçut le n° 17 de la rue du Caftan et conserva sa destination pendant les premières années de la conquête française. Condamnée à être démolie, suivant procès-verbal du 12 janvier 1839, comme menaçant la sûreté publique, elle fut aliénée le 9 juin de la même année. Son emplacement se trouve compris dans la maison sise à l'angle des rues Bab-Azoun et du Caftan, et portant le n° 2 de cette dernière.

CHAPITRE LXVI.

Mosquée Mizou-Mourtou (Mezzo-Morto), rue de Chartres.

Cette grande mosquée à minaret et à khotba, qui se distinguait

par une grande coupole excessivement surbaissée, a été bâtie vers 1097 (1685-1686) par le pacha el-Hadj Hossaïn, renégat italien, surnommé Mezzo-Morto. Elle était construite sur des boutiques et une étuve et traversait au moyen d'une belle voûte la ruelle qui est devenue la rue de Chartres. Elle renfermait un établissement de latrines publiques avec fontaines et une salle de bains froids, c'est-à-dire une pièce où les pauvres venaient se laver des pieds à la tête avec de l'eau froide qu'on leur apportait dans des cruches en métal.

Cet édifice a été construit en partie sur l'emplacement d'un mesdjed, sur lequel je n'ai trouvé aucun renseignement de nature à faire connaître le nom de son fondateur, ni la date de sa construction.

Voici les documents et renseignements que je me suis procurés, soit sur ce mesdjed, soit sur la mosquée Mezzo-Morto ou *Mizou-Mourtou*, d'après la prononciation arabe.

I. Mosquée (mesdjed) sise en face de la halle aux grains (rahbet ezzera'), dont est imam Ahmed Aga ben Saber Allah, le Turc (Acte de 1075, soit 1664-1665).

II. Mosquée (mesdjed) située près de la porte d'Azzoun (Bab-Azoun) et en face de la halle aux grains, dont est imam Ahmed Khodja ben Abd-Allah (Acte de 1077, soit 1666-1667).

III. El-Hadj Hossaïn Pacha (ce pacha était susnommé Mizou-mourtou, probablement de l'italien *mezzo-morto*, demi-mort) fait un habous au profit de la mosquée (djama) qu'il a fait construire dans la rue de la porte d'Azzoun (chara Bab-Azzoun), près de la halle aux grains (Acte du mois de rebi 2e 1098, soit du 14 février au 14 mars 1687).

IV. Mosquée (djama) neuve, qu'à fait construire l'honorable, agréable, pieux, brave, glorieux, orthodoxe, pur, victorieux et conquérant, notre maître le seigneur el-Hadj Hossaïn Pacha (que Dieu lui facilite les bienfaits qu'il projette !), dans la rue de la porte d'Azzoun, près de la halle aux grains. (Acte de 1099, soit 1687-1688).

V. *Traduction entière d'un acte en marge duquel se trouve le cachet du pacha el-Hadj Hossaïn.*

Louange à Dieu, qui dans sa bonté nous dispense ses grâces; qui nous comble de bienfaits que nul ne saurait mériter, quelle que soit la grandeur de ses efforts ; qui prend et donne sans que nul puisse

détourner ses dons ni faire faillir ses promesses. « Ce que Dieu, « dans sa miséricorde, ouvre aux hommes (de ses bienfaits), nul ne « saurait le renfermer et nul ne saurait leur envoyer ce que Dieu « tient. (Coran, ch. XXV, v. 2. *N. du Trad*). » Je le loue (qu'il soit glorifié), je lui adresse des actions de grâces pour cela, et je l'exalte, en avouant mon impuissance à le remercier et à le glorifier ! J'implore de lui, du Dieu glorieux, l'abondance inépuisable de ses bienfaits et la perpétuité de ses faveurs ! J'atteste qu'il n'y a de Dieu que Dieu, qu'il est unique et qu'il n'a point d'associé, et cette attestation, sincère dans son expression, repose sur des bases solides. J'atteste que notre seigneur et maître Mohammed, son adorateur et son envoyé (que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le salut !), est le plus noble de ceux qu'il a choisis pour être ses adorateurs et ses prophètes, et le plus grand de ceux qui ont guidé les créatures dans la vraie direction et vers la droiture. Que Dieu répande ses grâces et le salut sur lui, sur sa famille, sur ses nobles compagnons, sur ses partisans et sur son armée! Grâces que nous implorons, s'il plaît à Dieu, pour être sauvés des anxiétés et des horreurs du jugement dernier, et par lesquelles nous solliciterons de la bonté de notre noble maître, et de sa vaste miséricorde, qu'il nous accorde une place favorisée de la sécurité, dans laquelle nous serons à l'abri de tout malheur ! Après avoir adressé des louanges au Dieu sublime, et avoir invoqué les bénédictions divines et le salut sur notre seigneur Mohammed, le noble prophète, (nous constaterons que) lorsque le Pacha grand, célèbre, considérable, très-fortuné, éminent, droit, orthodoxe, très-puissant et pieux, illustration de l'empire ottomon et prunelle de l'œil du royaume des *Khakan* (1), favorisé de l'assistance divine et glorieux champion de la guerre sainte, combattant pour l'amour du souverain, du miséricordieux, qui a les victoires pour apanage, notre maître el-Hadj Hossaïn Pacha, eut cédé aux inspirations de son caractère qui le portent à s'élever vers Dieu (qu'il soit glorifié et exalté !) par des actes de dévotion et à se rapprocher de lui (que sa grandeur soit proclamée !) par de bonnes œuvres, *il constitua habous*, au profit de la mosquée d'assemblée (el-mesdjed el-Djami'), dont il a renouvelé les bâtisses, assis les fondations et exhaussé les murs, sise près de la porte d'Azzoun (Bab-Azoun) et faisant face à la caserne des troupes victorieuses, qui est contiguë à la halle aux grains

(1) *Khakan* est la désignation nationale des souverains de Turquie; il figure sur leurs monnaies. — *N. de la R.*

(rahbet ezzera), dans l'intérieur de la (ville) bien-gardée d'Alger, que Dieu la préserve des maux de l'adversité ! savoir :

La totalité de l'étuve qu'il a fait bâtir au-dessous de la dite mosquée.

La totalité du fondouk qui est au-dessous de la dite mosquée, à l'exception de la chambre qui est à son extrémité, à gauche en entrant, laquelle ne peut être comprise dans cette fondation, attendu qu'elle est déjà constituée habous au profit des propriétaires de la maison sous laquelle elle se trouve et de leur descendance, pour faire retour en dernier lieu aux pauvres des deux (villes) nobles et saintes, la Mecque et Médine (que Dieu accroisse leur noblesse !);

La totalité de l'aloui attenant à la dite mosquée du côté de l'ouest;

La totalité des quatre boutiques sises sous la dite mosquée : l'une est sous la porte occidentale de la mosquée et est actuellement occupée par un marchand de savon; une autre, contiguë à la porte du fourneau de l'étuve sus-désignée, est actuellement occupée par un droguiste; une autre, sise auprès de la précédente, est occupée par un barbier; la quatrième, contiguë à la porte méridionale de la mosquée, est occupée par un négociant;

Et la totalité de la moitié d'une étuve sise auprès de la porte du ruisseau (Bab-el-Oued),

Avec toutes leurs limites, contenances, appartenances et dépendances intérieures et extérieures.

Ce habous est perpétuel et complet, stable et éternel; il ne sera modifié ni altéré en aucune de ses stipulations et dispositions.

Le seigneur Pacha sus-nommé (que le Dieu très-haut l'assiste !) a autorisé les administrateurs des deux (villes) nobles et saintes, la Mecque et Médine (que Dieu accroisse leur noblesse et leurs honneurs !), lesquels sont : El-Hadj Mohammed Aga ben Ouali, le Turc; l'honorable el-Hadj Hossaïn aga ben Mostafa, le Turc ; le pieux et pur El-Hadj Mohammed, le droguiste; ben Ibrahim, l'Andalou; et l'honorable El-Hadj Mohammed el-Harrar (tisserand en soie), ben Fadil, l'Andalou, à prendre possession de cela à son exclusion. En conséquence, ils ont procédé à cette prise de possession d'une manière entière et conforme au vœu de la loi. Les loyers de ces immeubles seront ajoutés aux loyers de ce qui a été fait habous au profit de la dite mosquée par d'autres que le seigneur Pacha, savoir : Un aloui à cheval sur l'entrée de la halle aux grains, la moitié d'une maison sise à *El-Kondakdjia* (quartier des armuriers) et connue sous le nom de son fondateur, le défunt El-Hadj Youcef, le menui-

sier, et un four affecté à la cuisson des pains des janissaires, sis près du fondok El-'Azara, et connu sous le nom de son fondateur l'honorable Mohammed le Raïs, dit Kordor'li, parent par alliance du seigneur Pacha sus-nommé.

Les prélèvements suivants seront faits chaque mois sur le produit de tous ces immeubles : pour le khetib de ladite mosquée, soixante dinars ; pour l'imam, quarante dinars ; pour le professeur malékite et le *mouhaddit* (professeur de traditions), trente-cinq dinars ; pour celui qui lira la *mouhammadyat* (prière pour le prophète), après la prière d'*ed-dohour*, quatre dinars ; pour le *raoui* qui lira les traditions au professeur, huit dinars, pour quatre *moueddem* hanéfites, quatorze dinars, et pour un cinquième, vingt dinars ; à dix hezzabin qui se livreront à la lecture après la prière du matin et celle d'*el-asr*, et qui liront après le *zoual*, deux cents fois : « *Dis* : « *Dieu est un* » (verset 1 du chapitre CXII du Koran), trois dinars à chacun d'eux ; à l'allumeur des lampes, huit dinars ; aux deux personnes chargées de balayer ladite mosquée et de sortir les tapis le vendredi, trois dinars chacun, au porte-crosse du khetib, quatre dinars, à ceux qui liront le livre intitulé *Tenbih el-Anam* (1) chaque jour avant la prière d'*el-dohour* et après la prière d'*el-asr*, sept dinars à chacun d'eux ; au balayeur des latrines, sept dinars ; à l'administration des habous, trente-cinq dinars.

Le surplus des produits desdits immeubles sera affecté à l'entretien de la mosquée et de sa dotation et à des achats de nattes, d'huile, de lampes et autres objets. S'il y a un excédant, il appartiendra aux pauvres des deux villes nobles et saintes (que Dieu augmente leur noblesse et leurs honneurs !) ; il sera ajouté au produit de leurs propriétés et envoyé chaque année pour qu'il leur soit distribué, suivant l'usage qui a cours. Le Seigneur Pacha (que Dieu l'assiste !) a confié la gestion desdits biens, les prélèvements à effectuer sur leurs revenus et la perception de l'excédant pour le compte des ayant-droit aux administrateurs des deux villes nobles et saintes, susnommées, ou leurs successeurs, lesquels ont accepté cette mission, et se sont engagés à la remplir avec zèle. Il a été témoigné, etc. Les dinars dont il est question dans cet acte, sont des dinars algériens, cinquantenaires, à la date des premiers jours de moharrem le sacré de l'année mil cent (1100) (du 26 octobre au 4 novembre 1688). (Suit la signature des deux assesseurs du cadi.)

(1) Livre de litanies dont la Bibliothèque d'Alger possède un exemplaire complet. — *N. de la R.*

VI. Mosquée (mesdjed) sise dans la rue de la porte d'Azzoun, qu'a construite l'honorable El-Hadj Hossaïn Pacha (Acte de 1104, soit 1692-1693.)

VII. Mosquée sise dans la rue de la porte d'Azzoun, en face de la caserne de janissaires (Acte de 1112, soit 1700-1701.)

VIII. Mosquée du défunt Hossaïn Pacha, sise à la porte d'Azzoun (Acte de 1115, soit 1703-1704).

IX. La mosquée neuve qu'a construite le Sid el-Hadj Hossaïn Mizou-Mortou (ميزو مرطوا) (1), près de la porte d'Azzoun (Acte de 1123, soit 1711-1712).

X. École sise dans la mosquée Mezmourtou (مزمرطوا), affectée à l'enseignement hanéfite, en face de la caserne de janissaires, en dedans de la porte d'Azzoun (Acte de 1162, soit 1749).

Il me paraît sans utilité de multiplier ces citations. Le surnom du renégat, survivant à son nom d'El-Hadj Hossaïn, resta définitivement attaché à cette fondation, et la dénomination de *Djama-Mizou-Mourtou* ne subit aucune modification. Je dois ajouter, cependant, que cet édifice était également appelé *Djama el-Arsa* (la mosquée du pilier), à cause d'un gros pilier qui soutenait la voûte jetée sur la rue de Chartres. Le minaret, de forme octogonale, était surmonté de deux boules en cuivre superposées, dont la plus basse, qui était la plus grosse, avait son centre à 47 m. 16 c. au-dessus du niveau de la mer.

J'ai dit, dans le chapitre XLIX, que je pensais devoir appliquer à la mosquée Mezzo-Morto l'inscription turque n° 1 du musée public d'Alger, que le catalogue de cet établissement attribue, mais en termes dubitatifs, à la mosquée dite *Djama-Essiida*. Un nouvel examen m'a donné, au contraire, la conviction que cette inscription, — dont l'origine est inconnue, — provient, non d'une mosquée quelconque, mais bien d'un fort. On pourra juger du mérite de cette opinion par la traduction ci-après, que j'ai faite sur une reproduction de turc en arabe due à M. Mohammed ben Otsman Khodja,

---

(1) El-Hadj Hossaïn Mezzo Morto a gouverné Alger de 1683 à 1689 comme pacha, puis comme pacha-dey. Il avait d'abord été corsaire et ne fut pas toujours heureux dans sa carrière maritime; car, selon Laugier de Tassy (*Histoire d'Alger*, p. 268), il avait reçu cinq cents coups de bâton dans une certaine circonstance pour n'avoir pas fait son devoir. L'état dans lequel il dût se trouver, après une pareille correction, a peut-être motivé son sobriquet de Mezzo Morto (demi-mort). Sous Moustafa, qui régna de 1695 à 1703, il fut grand amiral de Turquie. — *N. de la R.*

« Que la volonté de Dieu s'accomplisse ! que la grandeur de Dieu soit proclamée ! (ce lieu) victorieux et solide sera .·. pour les sectateurs de l'Islam une force par laquelle se réjouira la surface de la terre ;

» Et l'Islam, dans la stabilité, sera vainqueur des ennemis de la religion, .·. assisté par les Trois, les Sept et les Quarante (1), en personne.

Que le Créateur de l'univers exauce les vœux de son constructeur, .·. Il a été bâti par Hossaïn Pacha, que le conserve Dieu le digne de confiance !

» Dieu est au-dessus de toute supputation. La pluralité de son existence serait donc bien étrange ! (2) .·. sa date (est) : une assistence émanant de Dieu et une victoire prochaine ! (3). »

Ce style n'est nullement celui qu'on employait d'ordinaire pour les mosquées. Rien ne rappelle un lieu de prières et de dévotion, un édifice consacré à Dieu. Bien que la destination du local ne soit pas explicitement indiquée, il me semble qu'un lieu *solide et victorieux*, qui contribue à la puissance de l'islamisme, et qui doit servir à des victoires remportées sur les ennemis de la religion, ne saurait être autre chose qu'un fort. Les formules employées dans cette inscription ne doivent, ce me semble, laisser aucun doute sur son origine. Si j'ai pensé un moment que ce document épigraphique pouvait bien provenir de Djama-Mezzo-Morto, à cause des réparations que le Pacha Hossaïn aurait fait exécuter dans cette mosquée, d'après la notoriété, je n'hésite donc pas à abandonner cette opinion.

Les portes de cet édifice, donnant sur la rue Bab-Azoun, reçurent les numéros 414 et 406, et celles qui s'ouvraient sur la rue de Chartres, les numéros 2 et 4. Dès 1830, cette mosquée fut affectée à un hôpital militaire, et, en 1836, le génie militaire en fit la remise à l'administration civile. Sa démolition, commencée aussitôt après cette remise, dura dix-huit mois. La partie centrale de cet édifice est tombée dans la voie publique, et ses extrémités ont été englobées, d'une part, dans la maison dite bazar Vialar, dont l'entrée

---

(1) Il s'agit des êtres surnaturels du mysticisme musulman.

(2) Ceci est une attestation de l'unité de Dieu. Elle est à l'adresse des chrétiens, que les mahométans accusent de polytéisme.

(3) Indication d'un chronogramme. Il y a évidemment une erreur, car, en additionnant les lettres de cette phrase, je trouve 1202, ce qui est un résultat inadmissible.

est sur la place Napoléon ou du théâtre, et, d'autre part, dans la maison portant le n° 34 de la rue de Chartres (1).

Albert Devoulx.

(*A suivre*)

---

(1) Voyez dans l'*Algérie pittoresque, historique et monumentale*, de M. Berbrugger, t. 1er, p. 58, la planche qui représente la mosquée de Mezzo-Morto. Cette construction était surtout remarquable, au point de vue architectural, par son minaret gracieux et original qui, d'une extrémité de l'édifice, à l'angle des rues Bab-Azoun et de Chartres, en face de l'ancien lycée, s'élançait au-dessus d'un entablement supporté par quatre colonnes, dont deux de chaque côté de la porte. La partie de cet entablement, qui régnait au-dessus de l'entrée, était un arceau trilobé d'un joli effet. Le minaret comprenait trois étages, en retraite l'un sur l'autre, séparés par des balustrades à jour et revêtus en carreaux de faïence. C'est assurément un des monuments arabes de cette ville dont la destruction est le plus regrettable. — *N. de la R.*

EXPLOITATION DES FORÊTS DE LA KARASTA DANS LA KABILIE ORIENTALE,

SOUS LA DOMINATION TURQUE (1).

(Suite. Voir le n° 71)

II.

Avant de continuer à traduire et à commenter les manuscrits mis à notre disposition, il convient, je pense, de donner ici quelques détails sur les procédés employés par les Turcs pour l'exploitation des forêts qui couronnent les montagnes du golfe de Bougie. Ce rapide coup-d'œil rétrospectif fournira divers éclaircissements sur une importante question économique qui mérite d'être étudiée avec soin.

La teneur et la forme emphatique des deux diplômes qui précèdent indiquent suffisamment comment s'y prenaient les nouveaux dominateurs pour se créer des partisans parmi les personnages les plus influents de la contrée. Une telle alliance leur donnait une liberté d'action qu'ils n'auraient jamais pu acquérir s'ils étaient restés réduits à leurs propres ressources. Ajoutons aussi que les Oulad-Amokran n'étaient pas seuls en possession de privilèges; des faveurs analogues furent accordées également et au même titre à une nombreuse série d'autres marabouts de second ordre, résidant dans les montagnes du Babor, du Tababort

---

(1) Au commencement de ce travail de M. Louis Féraud, la Rédaction a signalé les anciens auteurs qui fournissent quelques notions sur le même sujet. Il convient d'ajouter à ces renseignements ceux que contient le Rapport d'inspection fait en 1633 par M. de Séguiran (v. *Correspondance de Sourdis*, t. 3e, p. 275, etc.) notamment la déposition de Jacques Vacou, marchand d'Ollioules, qui dénonce les chrétiens établis à Alger comme recéleurs des corsaires, dont ils achètent les marchandises volées aux autres chrétiens, et qui parle de la contrebande qu'ils font ici de « rames, mâts, *toute sorte de bois à bâtir vaisseaux*, cordes, toiles à faire voiles, poudre, plomb, etc » sans compter les autres maux que les *mauvais Français* font en Barbarie. — *N. de la R.*

et des contreforts environnants (1). Les Turcs affectaient d'accorder libéralement ce qu'ils ne possédaient point eux-mêmes, car il est certain que si les populations kabiles, se sentant lésées dans leurs intérêts, avaient fait la moindre opposition à ces actes de favoritisme, il eût été impossible, dès le début, de les y contraindre, par des moyens plus énergiques. Une colonne de troupes turques, quelque nombreuse qu'elle eût été, n'aurait jamais eu la hardiesse de pénétrer dans ces montagnes où l'influence religieuse, stimulée elle-même par la vénalité, pouvait seule amener un résultat satisfaisant. Du reste, le chevalier d'Arvieux, qui visita Bougie en 1670 (2), c'est-à-dire douze ans avant la délivrance du diplôme de Sidi Abd-el-Kader Amokran transcrit plus haut, — « trouva cette ville dans le plus pitoyable état; les maisons étaient en ruines; les Turcs n'osaient plus sortir de leur fort; les Kabiles du voisinage leur faisaient une guerre acharnée et se battaient contre eux dans toutes les rencontres. »

Mais à cette époque, comme aujourd'hui encore, les indigènes étaient avides d'honneurs et de gloriole : l'obtention d'un diplôme, revêtu du cachet du chef politique, devait être chose fort recherchée; cette marque de distinction flattait leur vanité puérile et devenait surtout une source de privilèges lucratifs. Donc, relevés dans la considération publique par ce double privilège, les marabouts avaient naturellement intérêt à faire observer et respecter strictement les prescriptions des diplômes dont ils étaient porteurs; ils devenaient aussi plus pressants et plus exigeants que les Turcs eux-mêmes.

Ainsi que nous l'avons dit, une sorte de pacte d'alliance existait entre les Turcs et la famille de Sidi Mohammed Amokran,

---

(1) Il y a ici erreur de date : le chevalier d'Arvieux arriva à Bougie le 6 septembre 1674, d'après ce qu'il raconte lui-même dans ses Mémoires, t. 5e, p. 80. A la page 236 et suivantes du même volume, il donne en six pages une description de Bougie, qu'il a parcouru librement pendant tout un jour. Mais M. Féraud, n'ayant pas ces mémoires sous les yeux, et citant d'après quelque intermédiaire, a été induit en erreur, comme nous l'avons été nous même, par la même cause, dans nos *Epoques militaires de la grande Kabilie*, où figure, pour la visite de d'Arvieux à Bougie, 1678 au lieu de 1674. — *N. de la R.*

(2) Les Oulad Sidi Aïça ben Sidi Moumen, les Oulad Sidi Ali ben Mohammed Cherif et autres.

nous voyons dans le titre délivré en 1702 par le Pacha Si Moustapha-Dey, que l'exploitation des forêts de la Karasta n'était pas la moindre des charges confiées à cette famille. Les bois de marine dont on avait besoin furent d'abord tirés des forêts des Beni-Mimoun et des Beni-'Amreus, tribus forestières les plus rapprochées du port de Bougie. Plus tard, vers 1750, d'autres bois d'une qualité supérieure, c'est-à-dire d'une texture plus ferme et résistant davantage à la rupture, en un mot le chêne *Afarès*, dit *Tachta*, ayant été découvert dans les forêts des Beni-Four'al, l'exploitation au profit de la marine algérienne se porta presque exclusivement sur ce nouveau point. Mais, comme l'influence des Oulad Amokran n'était pas suffisamment établie dans cette région, les Turcs déterminèrent Si el-Hadj Ahmed-el-Mekki, fils du cheïkh Abd-el-Kader Amokran, à aller fixer sa résidence à Djidjelli, d'où il pourrait mieux servir leurs intérêts. Voici le texte et la traduction d'un diplôme rappelant cette circonstance.

الحمد لله وحده

ليعلم من يقف على هذا الامر الكريم والخطاب الواضع الجسيم من القواد والعمال والخاص والعام وجميع المتصرفين في الاحوال خصوصا قرية جيجل اما بعد فان حامله المعظم الاجل السيد الحاج احمد المكي نجل القطب سيدي محمد امقران نفعنا الله ببركاته امين انعمنا عليه وقدمناه مرابط بقرية جيجل... ولا يتعدى عليه احد من اهل النوبة ولا من يسكر عليه حرمه لا اغه النوبة ولا غيره من سكان قرية جيجل من العسكر هذا كله حرمة منّا له ولوقوفه مع النوبة في اتيان الازاف ولوجه جده المذكور ولطعامه للفقراء والمساكين كتب عن اذن المعظم الارفع مولانا الدولاتلي السيد على باشة اوسط شوال عام ١١٦٨

TRADUCTION.

Louange à Dieu unique.

Faisons savoir à quiconque lira cet ordre généreux, cet écrit manifeste, resplendissant, d'entre les kaïds, notables et gens du peuple, les agents et tous ceux qui sont chargés de l'administration des populations, notamment dans la petite ville de Djidjelli, que nous avons laissé tomber nos faveurs sur le porteur du présent, le très-élevé, l'excellent Sid el-Hadj Ahmed el-Mekki, descendant du chef religieux Sidi Mohammed Amokran, que Dieu nous fasse participer aux grâces qu'il lui a accordées, amen. Nous l'avons nommé marabout de la petite ville de Djidjelli... Nul d'entre les gens de la garnison ne pourra l'inquiéter; ni l'agha de la Nouba, ni l'autre, soit habitant, soit soldat de la garnison de la petite ville de Djidjelli, ne portera atteinte à la considération dont il jouit. Tout cela nous le faisons pour rehausser son prestige, en raison des services qu'il rend à la garnison de cette ville, en assurant le transport de ses approvisionnemeuts; à cause aussi de la mémoire de son aïeul sus-désigné et des secours qu'il prodigue aux pauvres et aux malheureux. Ecrit par ordre du très-élevé, de l'illustre notre maître le doulatli Sid Ali Pacha. A la date du second tiers de choual, en 1168 (Juillet 1755) (1).

Ce qui précède explique les causes de la scission survenue entre les différents membres de la famille des Amokran de la vallée de Bougie. Le noyau principal resta à la Zaouïa d'Amadan, chez les Beni-bou-Mçaoud, où on le retrouve encore de nos jours (2). Quant à El-Hadj-el-Mekki, il devint la souche des Amokran de Djidjelli, représentés actuellement par Si Mohammed Amokran, kaïd de la tribu des Beni-Siar.

(1) Ali ben Mohammed, dont l'avènement est du 11 décembrs 1754, et qui mourut en 1766, s'appliqua, dès son accession au pouvoir, de ranimer la course maritime qu'on avait beaucoup trop négligée selon lui; et comme il fallait des ennemis à qui en faire l'application, il déclara de but en blanc la guerre à la Hollande et à l'Empire. Dans ces dispositions belliqueuses, il dût s'occuper des constructions navales avec un soin tout particulier. — *N. de la R.*

(2) C'est-à-dire les descendants de Si Mohammed Cherif ben Abd-el-Kader.

Malgré la richesse naturelle de leurs montagnes, les habitants des tribus des Beni-Mimoun, Beni-Amrous, Beni-Four'al et autres, ne pouvant livrer à la culture que des espaces très-limités, ont été exposés, à toute époque, à vivre dans un état voisin de la pauvreté ; mais ils sont travailleurs, et l'industrie forestière, ainsi que la fabrication de la résine, leur offre des ressources qui les mettent à même de prévenir la misère. Nous aurons l'occasion de dire plus loin combien leur situation devint précaire, lorsque notre conquête d'Alger anéantit la marine du pays et avec elle l'exploitation des forêts de la Kabilie.

Or donc, l'appât d'un gain facile, que dût leur faire entrevoir Si Amokran, contribua puissamment à aplanir les difficultés inhérentes aux débuts de toute entreprise ; on finit par s'entendre et à tomber d'accord. Dans chacune des tribus que nous avons indiquées furent nommés des agents investis du titre de cheikh-el-Karasta, relevant directement du marabout. Ces fonctions ont été presque héréditaires jusqu'en 1830 dans la famille de Ferhat chez les Beni-Mimoun et dans celle des Habilès-ben-'Aouaz chez les Beni-Four'al (1).

A Bougie résidait un personnage turc qualifié de ouzir-el-Karasta, emploi correspondant à peu près à celui de nos ingénieurs des constructions navales. Il avait pour adjoint un khodja, ou commis aux écritures, chargé d'enregistrer les livraisons de bois faites par les Kabiles et de les payer ensuite.

L'ingénieur (nous lui conserverons ce titre) se rendait, quand il y avait nécessité, sur les trois points d'embarquement de la côte que nous allons indiquer :

1° A l'embouchure de l'Oued-Zitoun, chez les Beni-Amrous, un peu à l'ouest du cap Aoukaz ;

2° Au petit port de Ziama, l'ancienne Choba, près de l'îlot de Mançouria ;

3° Et enfin à Taza, crique bien abritée pour le petit cabotage,

---

(1) Notre ancien kaïd des Beni-Mimoun, Saïd ou Ahmed de la famille de Ferhat, est le dernier qui ait rempli ces fonctions sous les Turcs.

Les Habilès-ben-'Aouaz des Beni-Four'al sont les aïeux de Si Bel Kacem ben Habilès, kaïd actuel du Babor. Son frère est encore kaïd des Beni-Four'al.

située à l'embouchure de l'Oued-Taza, chez les Beni-Four'al (1).

Cet ingénieur faisait débarquer certaines pièces de charpente devant servir de modèle type ou d'étalon et s'entendait avec le cheikh-el-Karasta de la localité pour la fourniture d'un nombre déterminé de pièces conformes au modèle apporté. Cette première opération terminée, l'ingénieur, toujours accompagné de son secrétaire, était conduit dans les forêts, choisissait lui-même les arbres qu'il convenait d'abattre et les martelait. Sa tournée achevée, il rentrait à Bougie attendant qu'on lui donnât avis que les charpentes commandées étaient prêtes à être livrées (2). Retournant alors sur les chantiers, c'est-à-dire en forêt, il examinait le travail et marquait de nouveau celles de ces pièces qu'il avait acceptées pour qu'on les transportât sur la plage où avait lieu l'embarquement.

Chacune de ces charpentes était nécessairement désignée par

---

(1) Sur la rive du petit port de Taza existent quelques ruines romaines auprès desquelles a été élevée jadis une petite chapelle dédiée à Sidi Mohammed Amokran.

(2) La coupe des arbres ne se fesait qu'à la fin de l'hiver lorsque la sève était en repos. Il y aurait lieu d'étudier au point de vue technique s'il n'y aurait pas avantage à imiter les procédés anciens, car on m'assure que les bois de Zan, exploités actuellement par nos compagnies, se fendillent et travaillent de la manière la plus fâcheuse au point de faire déprésier nos produits forestiers.

Voici un échantillon des ordres de convocation envoyés aux Kabiles pour leur faire commencer la coupe des bois.

يتعرف بذلك من يقف عليه جوابنا ويتصل اليه كتابنا الى
سي سعيد بن حبيلص واحمد بالخير وكافة بنى فغال تبقوا بوصول
امرنا عليكم تقدموا تقطعوا الكراستة امتاع البايلك وامنا الوكلا
الشيخ محمد والشيخ سعيد وسلم من الخوجة وكيل الكراستة

A Si Saïd ben Habilès et Ahmed ben Belkheir et à la totalité des Beni Four'al, à la réception de notre ordre vous viendrez couper les bois de Karasta destinés au service de l'Etat.

Les deux délégués (pour percevoir le salaire) seront le cheikh Mohammed et le cheikh Saïd.

Salut de la part du secrétaire de l'Oukil de la Karasta.

un nom spécial en raison de sa forme et de sa destination; elles étaient aussi l'objet de taxes proportionnées à leur nature et au plus ou moins de main-d'œuvre qu'elles avaient exigé.

1° La Krîna, autrement dit la carène ou quille, longue pièce qui règne sous toute la longueur du navire, était payée à raison de 4 réaux bacetta la coudée (1).

2° El Maoudj, ou pièces courbes de l'étrave et de l'étambot, payées au même prix;

3° La Rebiba, fausse quille, comprenant aussi la charpente des flancs de la coque jusqu'à la flottaison, 2 réaux bacetta la coudée;

4° El Hazem, la ceinture ou bau, madriers jointifs longeant le navire d'un flanc à l'autre et servant à affermir les bordages, 2 réaux bacetta la coudée;

5° El Koursia (2), les bordages au-dessus de la flottaison jusqu'aux rebords des bastingages, 1 réal bacetta la coudée;

6° Es-sari, le mât; ceux de la plus grande dimension payés 2 réaux bacetta la coudée;

7° Les rondins, madriers, poutres et planches de moindre grandeur, destinés aussi bien à la confection des bâtiments qu'à la construction des maisons étaient achetés en bloc moyennant un prix débattu au moment de la livraison sur la plage.

Il convient d'ajouter ici que toutes ces pièces au lieu d'être débitées à la scie, ce qui eût évité une perte considérable de temps et un surcroit de labeur, étaient apprêtées à l'aide d'une erminette. Avec ce procédé primitif et défectueux, un tronc d'arbre ne fournissait guère qu'une planche ou un madrier.

Le paiement aux Kabiles s'effectuait ensuite de la manière suivante :

A la seconde tournée de l'ingénieur, lorsqu'il allait reconnaître et recevoir les charpentes commandées, il établissait, à l'aide de son khodja, une note détaillée de ces charpentes et de leurs différents prix : le total de la somme se divisait en trois : un pre-

---

(1) Le rial bacita est estimé 2 fr. 50 c. — *N. de la R.*

(2) C'est une altération de notre mot *coursie*, bien connu dans le langage maritime ancien, alors qu'on faisait encore usage de galères ou bâtiments à rames. — *N. de la R.*

mier tiers dit *arboun*, les arbes, était remis séance tenante au cheïkh el-Karasta de la localité qui le répartissait à parties égales entre tous les propriétaires de la forêt exploitée. Ce premier compte réglé, les Kabiles procédaient au transport des bois ouvrés, en les faisant glisser sur les pentes, les portant à bras ou les trainant à l'aide de cordes fournies par la marine algérienne (1). Quand le tout était entassé sur la plage, l'ingénieur turc complétait le paiement des deux autres tiers, désignés par :

Hak el-Khedma, salaire du travail des charpentiers,

Et Hak-er-Refoud, prix de l'extraction de la forêt, du transport jusqu'à la plage et de l'embarquement.

Chez les Beni Four'al les deux premiers tiers, *arboun* et *hak el-khedma*, revenaient exclusivement à la fraction des Oulad Khaled, propriétaires des arbres abattus et exécutant en même temps eux-mêmes tous les travaux de charpenterie. Le prix du transport était le partage d'autres populations limitrophes telles que les Oulad Khezer, O. Kacem, O. Ouaret, Beni Maad et Beni Aïça.

Des felouques d'un très-faible tirant d'eau allaient, dans le courant de l'été, le long de la côte, recueillir les bois apprêtés et les rendaient au port de Bougie où des navires d'un plus fort tonnage emportaient ce qui était spécialement destiné à l'arsenal maritime d'Alger ou aux constructions des maisons de cette ville.

Vers 1820, l'ingénieur de la Karasta, résidant à Bougie, jugea à propos de suspendre l'exploitation forestière chez les Beni Four'al et de ne faire ses commandes qu'aux Beni Mimoun. Le chef de la marine d'Alger, ne voyant plus arriver les beaux bois *Afarès* qu'il avait l'habitude de recevoir, en demanda la cause. L'ingénieur lui répondit que les Beni Four'al avaient planté des vignes au pied de tous leurs arbres et qu'ils refusaient dès-lors de les couper. Mais, peu après, ces derniers allèrent directement à Alger réclamer contre la mesure arbitraire qui frappait leur industrie et dévoilèrent que l'ingénieur s'était laissé séduire par une somme d'argent qui lui avait été offerte.

(1) Nous devons ajouter que, pour éviter les trop grandes difficultés de transport, les bois étaient coupés le plus près possible de la plage et qu'on ne s'engageait guère trop avant dans la forêt.

Le Pacha ordonna une enquête à la suite de laquelle la culpabilité de l'ingénieur fut reconnue ; les vignes plantées étaient une invention absurde pour favoriser les Beni Mimoun au détriment de leurs rivaux. L'agent prévaricateur eut la tête tranchée.

L'exploitation de la Karasta était pour la marine algérienne d'une importance telle que les immunités et les faveurs les plus larges étaient accordées à ceux qui en étaient chargés. En pays kabile, les terres de cultures sont très-restreintes ; aussi les Beni Four'al obtinrent des Beys et des Pachas le droit de jouissance sur de vastes étendues de terrain dans la province de Constantine, telles que : les Dehemcha, Talha, Hamouïa, Oulad Anan, dans le riche pays du Ferdjioua et même jusqu'aux environs de Guelma, où tout une contrée, qui porte le nom générique de Beni Four'al, est encore habitée de nos jours par des familles de laboureurs envoyées jadis par leurs frères du littoral, pour la coloniser à leur profit.

Voici entr'autres titres un renouvellement de diplôme établissant leur droit d'usufruit :

Cachet de Braham bey. الحمد لله

امرنا هذا السعيد بيد حامله الشيخ محمد بن عواز شيخ جبل
الكراستة واخوانه بني بغال على ان البلاد الدهمشة التى اعطاها
لهم سيدنا الباشة لهم وجددنا لهم عليها على حسب ما كانت
بيدهم سابقا بحيث لا يقربها احد من بني زونداي ولا
الريشية ولا غيرهم من الدايرة ولاعراش والذي يقرب بلادهم
المذكورة تلزمه العقوبة الشديدة وذنوبه في رقبته بلا يتعدى
احد على بلادهم لان عليهم الحرمة التامة والاحترام وعلى هذا
العمل والسلام من المعظم السيد ابراهم باى اعزه الله امين

TRADUCTION :

Louange à Dieu.

Notre présent ordre fortuné remis entre les mains du porteur le cheïkh Mohammed ben 'Aouaz, cheïkh de la montagne de la

Karasta et de ses frères les Beni Four'al, constate que la terre des Dehemcha qui leur a été donnée par notre seigneur le Pacha est à eux. Nous renouvelons leurs droits sur la dite terre, tels qu'ils étaient établis précédemment. Et cela afin qu'aucun d'entre les Beni Zoundaï, des Richïa (1) ou autres des Deïra (tribus makhzen) ou des tribus ne s'en approche. Celui qui touchera à leur territoire sus-désigné méritera une sévère punition et sa faute retombera sur lui. Que personne n'empiète sur leur territoire, car ils jouissent de la considération la plus complète et du plus grand respect. — Il faut se conformer aux prescriptions du présent. Salut, de la part du très-élevé Braham Bey, que Dieu le fortifie (2).

Une dernière preuve des ménagements dont les gens de la Karasta étaient l'objet est celle-ci :

Le cheïkh Derradji de la famille féodale des Oulad 'Achour, qui commande au Ferdjioua depuis des siècles, tracassa les Beni-Four'al et leur tua quelques hommes qui s'étaient établis à Tadrart dans le Babor. On s'en plaignit au Pacha qui prescrivit aussitôt au Bey de Constantine d'arrêter Derradji et de le lui envoyer. Le cheikh du Ferdjioua, malgré sa haute position, fut, en effet, pendant un certain temps, retenu prisonnier à Alger.

Vers les dernières années de la Régence barbaresque, l'exploitation des forêts ainsi que le monopole du commerce qui se faisait à Bougie avec les Kabiles, furent cédés aux Bakri, maison juive d'Alger, qui s'engagea à payer au Pacha une redevance assez élevée. Les Bakri ne traitèrent jamais avec les Kabiles que par l'intermédiaire d'oukils ou représentants, qui, dans un intérêt personnel ou par inaptitude, causèrent un désordre déplorable dans toutes les affaires commerciales du pays. D'après des renseignements recueillis sur place, il résulte qu'un approvisionnement considérable de bois de marine, commandé pour le compte de l'Etat, resta près de trois ans sur la plage de Taza, les Kabiles

(1) Les tribus des Beni-Zoundaï et des Richïa, limitrophes des Dehemcha, sont situées à l'est des montagnes du Babor.

(2) Il y a eu deux Braham Bey à la tête de la province de Constantine. L'un en 1818 et l'autre en 1821. — La Rédaction fait observer ici que les chroniques indigènes en comptent quatre, mais les deux premiers sont d'une époque trop ancienne pour qu'on puisse leur attribuer ce diplôme.



refusant de le livrer parce qu'ils n'étaient pas payés comme d'habitude et au prix convenu, par l'oukil des Bakri. Le cheikh El-Karasta, Ahmed ben Habilès, et le cheikh El-Marsa de Taza, Embarek des Beni-Maâd, afin de calmer la juste impatience de leurs compatriotes, dûrent se rendre à Alger et exposer leur plainte au Pacha lui-même. Hussein Dey promit de leur donner satisfaction, mais à ce moment nos vaisseaux croisaient et surveillaient déjà les côtes d'Afrique. Les sandales algériennes, exposées à se faire enlever, ne se hasardaient que rarement à prendre la mer. Le cheïkh El-Karasta (1) et son compagnon, attendant toujours le départ des bateaux de transport qui devaient se rendre dans leur pays, se trouvaient encore à Alger au moment de sa reddition à l'armée française. Ayant perdu alors tout espoir, ils s'en retournèrent chez eux par terre. Les Kabîles, mécontents d'apprendre que la chute de la capitale de la régence ruinait leur industrie et les plongeait dans la misère, incendièrent une partie des bois amoncelés sur leurs plages. Néanmoins, en 1833 et 1834, ils s'entendirent avec les patrons de barque de Djidjelli et vinrent à Bougie, que nos troupes occupaient depuis peu, y vendre comme combustible ce qui restait encore de leur aprovisionnement de charpentes. Ce commerce était si peu lucratif, qu'il fut bientôt, de lui-même, réduit à sa plus simple expression.

L'état déplorable dans lequel étaient tombées les populations de ces montagnes, situation que leur insoumission et la force des choses même maintinrent malheureusement pendant une période assez longue, a cessé du jour où la Société forestière algérienne et autres compagnies industrielles ont pénétré dans le pays. La main-d'œuvre kabile, utilisée sur une vaste échelle, y a fait renaître l'aisance, et l'exploitation intelligente de ces riches forêts a pris en même temps tout son essor.

(A suivre) L. CHARLES FÉRAUD,

(1) Nous nous apercevons un peu tard que le mot *karasta*, qui donne son nom à l'article de M. Féraud et qui s'y reproduit à chaque instant, n'a pas été expliqué encore au lecteur. En somme, c'est le mot turc كراستة qui signifie des planches, des madriers et autres pièces de charpenterie ou menuiserie. — *N. de la R.*

CIMETIÈRE SUR CIMETIÈRE.

Les diverses découvertes archéologiques faites au jardin Marengo, pendant la construction du nouveau lycée, et celles qui ont eu lieu, plus récemment, dans l'arsenal de l'artillerie, ont permis de constater, près et en dehors du vieux rempart septentrional, la coexistence de deux champs de repos superposés, sur ces deux points : d'abord, un cimetière musulman de l'époque turque, ou même berbère, puis, au-dessous de celui-ci, la nécropole romaine.

Entre la première invasion arabe (fin du VII[e] siècle) et le milieu du X[e] siècle de notre ère, époque où Bologguin fonda Alger, tout porte à croire qu'Icosium, son ancêtre, était resté inhabité, au moins dans son ensemble et comme ville. C'est sans doute pendant cette période d'abandon que les terres, entraînées de la montagne par les pluies hivernales, ont enfoui les ruines de la cité romaine et sa nécropole sous les épaisses alluvions qui les recouvrent aujourd'hui.

Nous-mêmes, après 1830, pour établir l'esplanade Bab-el-Oued, nous avons enseveli profondément sous des terres et des décombres rapportés, l'ancien cimetière dit des pachas; celui qu'Haëdo appelle *corral de los reyes*, bien que de son temps les pachas n'étant pas encore souverains, mais seulement des gouverneurs nommés pour trois années, n'eussent point droit au titre de *rois* ou sultans.

Donc, sans le savoir, les musulmans ont placé leur cimetière sur la nécropole d'Icosium, et nous, en parfaite connaissance de de cause, nous avons à notre tour enterré en bloc le cimetière indigène.

Aujourd'hui, nous faisons plus, nous allons relancer les Romains dans leurs tombes, dont nous les chassons pour prendre leur place. En voici la preuve :

Le 21 janvier dernier, il nous arriva, de la part de M[me] Pinaud, gardienne du cimetière européen, un message annonçant que ce jour-là même, en creusant des fosses dans la partie nouvellement annexée qui touche au champ de repos des Israélites, on

venait de découvrir une sépulture romaine. Nous nous sommes empressé d'aller examiner l'endroit et les objets qu'on y avait recueillis.

D'après nos observations, cette sépulture antique, située précisément derrière les habitations romaines qui ont été mises au jour, naguère, en élargissant la route Malakoff, et dont on voit encore des restes de planchers en mosaïques dans l'escarpement, cette sépulture est à peu près semblable à celle de l'arsenal de l'artillerie, que nous avons décrite dans ce journal, lors de sa découverte.

Rien de nouveau sous le soleil! Nous imitions les Romains, sans le savoir, quand nous fondions St-Eugène, dont les citadins d'Icosium, qui nous ont précédés, il y a bien des siècles, sur l'emplacement d'Alger, avaient apprécié aussi l'agréable site et la précieuse salubrité.

Mais arrivons à la sépulture récemment découverte au cimetière européen et dont plusieurs analogues ont été rencontrées, dit-on, dans le cimetière des Juifs, lesquels n'ont pas jugé à propos d'en informer les amateurs d'archéologie.

Celle dont il s'agit ici se composait de quatre grandes tuiles placées latéralement en dos d'âne, et de deux autres plantées en avant et en arrière, dans le sens de la longueur, et qui terminaient le sarcophage au chevet et aux pieds du défunt. Les quatre tuiles latérales ont un peu plus de 0,62 c. en tous sens, avec une épaisseur de 0,06 c.; les deux autres, moins épaisses de moitié, ont 0,87 c. sur 0,44 c. Une maçonnerie grossière les recouvrait toutes extérieurement et bouchait les vides qui pouvaient se trouver entre elles. Le tout reposait sur le roc.

Comme ce sarcophage ne mesure pas plus de 1 m. 27 c. en longueur interne, il a servi sans doute à un enfant; ceux des adultes ayant ordinairement 2 m. dans œuvre. Les fragments osseux qu'on y a recueillis n'appartiennent pas à l'espèce humaine, mais bien à quelque petit rongeur, qui s'était fait un repaire de cette cavité sépulcrale, genre d'intrusion dont il y a bon nombre d'exemples, et qui induit souvent en erreur les observateurs qui ne connaissent pas l'ostéologie comparée.

Les seuls objets réellement antiques recueillis dans cette sépul-

ture et dont il a été fait obligeamment remise au musée par M. l'aumônier du cimetière et par Mme Pinaud, sont les suivants :

1° Un grand clou en bronze;

2° Un fragment d'une des lampes dites *Lucernæ*, où se voient encore l'oreillette qui servait d'anse et le petit trou par lequel on remontait la mèche;

3° Quatre clous en fer, de ceux qu'on rencontre assez souvent dans les tombes romaines, et qui proviennent sans doute de quelque coffre dont le bois s'est décomposé.

Rien, d'ailleurs, qui indique avec certitude s'il y a eu incinération ou simplement inhumation.

En tenant compte de l'épaisseur de la couche alluvionnaire encore visible dans l'escarpement de la route au-dessus de la mosaïque indiquée plus haut, on est amené à penser que la sépulture que nous décrivons en ce moment — et qui est au pied d'une grande montagne — a été établie dans l'origine, presqu'au niveau du sol, bien qu'aujourd'hui elle soit recouverte de près de 2 m. de terre. Ce ne serait pas, du reste, le premier exemple de ce genre; et nous avons vu à Fouka, dans la concession Yozet, en plaine, des sépultures antiques qui étaient si bien à fleur du sol, que sans aucune fouille préalable, nous pouvions apercevoir, entre les dalles un peu espacées qui formaient le couvercle, le squelette gisant à l'intérieur.

Puisque nous avons été amené à parler de la nécropole romaine de Fouka, rappelons une circonstance touchante que nous y avons observée; ce sera terminer, d'une façon tout à fait convenable, un article sur des cimetières.

Nous étions descendu dans une sépulture dont l'ouverture n'avait pas donné beaucoup de peine, car elle était au niveau du sol, et il avait suffi d'arracher quelques broussailles et d'enlever les dalles supérieures, juxtaposées sans addition d'aucune maçonnerie, pour y pénétrer. Là, dans un petit caveau, était étendu sur le dos un squelette que les indications ostéologiques désignaient comme celui d'un *vieillard*. Sur ses jambes, était un grand plat en terre cuite, au milieu duquel il y avait un pot surmonté d'une lampe. En explorant cette cavité sépulcrale avec soin, nous aperçûmes, à la droite du défunt, une petite fenêtre

carrée donnant sur un autre caveau tout à fait semblable au premier et où l'on entrevoyait, dans la pénombre, un deuxième squelette. Après ouverture de cette autre sépulture et examen fait de son contenu, les caractères ostéologiques — forme du bassin et du crâne, état des sutures de celui-ci — autorisèrent à penser que ledit squelette était celui d'une *jeune femme*.

Mais était-il nécessaire d'appeler ici l'anatomie en témoignage et cette communication établie entre les deux caveaux funéraires par une fenêtre placée à la hauteur des deux têtes des défunts, n'est-elle pas une de ces pensées délicates qui ne germent que dans un cœur de femme ?

Nous allons plus loin et nous ne craignons pas d'affirmer que ç'a dû être une fille qui a eu cette attention touchante : non contente de reposer auprès de son père, elle aura voulu rester en communication avec lui jusqu'après la mort.

Au risque de sortir de la gravité inhérente à un article sur des cimetières, la fidélité historique nous oblige à avouer que l'opinion que nous venons d'émettre rencontra les contradictions suivantes :

« Une fille, une fille, fit un des assistants à l'exhumation; et pourquoi pas une épouse, s'il vous plaît ? »

Nous allions donner sérieusement nos motifs, lorsqu'un troisième interlocuteur fit tourner les choses au comique par cette exclamation :

« Une épouse, ce ne serait pas la mienne, assurément !

» Ni la mère S....., s'écria un autre colon; elle qui en est à son cinquième mari : à une fenêtre pour chacun, cela ferait un vrai crible de son tombeau; et elle a si peur des vents coulis, la pauvre chère femme ! »

En écoutant ces dialogues assez peu convenables en face d'une double tombe, nous nous demandâmes pourquoi le respect des morts n'est pas un sentiment indestructible et comment il se fait que les mêmes hommes qui se découvrent avec respect devant un cercueil qui vient à passer auprès d'eux, ne se font aucun scrupule de plaisanter indécemment devant un squelette romain ou une momie égyptienne. Par combien d'années se prescrit donc le respect dû aux morts ?

Et nous-même, qui proposons cette difficulté, que de fois n'avons-nous pas violé des sépultures antiques, sans que notre conscience nous ait jamais rien reproché à cet égard. Nous n'avions, il est vrai, que l'intérêt de la science en vue; mais si cela excuse le fait, cela ne l'explique nullement.

Mais ces profanations remontent très-haut, témoin ce passage de l'Histoire du Bas-Empire par Lebeau (t. 6, p. 155) :

« L'idolâtrie étant enfin abattue, les chrétiens, et surtout les ecclésiastiques, comme pour se venger du sang de tant de martyrs, s'acharnaient à détruire les idoles : sans aucun égard à la beauté des ouvrages, ils les rompaient en pièces et les ensevelissaient sous des fondements de murailles ou dans des fosses profondes, d'où la curiosité s'efforçe maintenant de les retirer pour l'avancement des arts et l'embellissement des palais. Les tombeaux éprouvaient aussi ce zèle destructeur; et l'avarice, encore plus que le zèle, allait chercher dans les cendres des morts ce qu'on pouvait avoir enterré de précieux avec eux. On enlevait les marbres des sépulcres et sous prétexte de religion on outrageait l'humanité. Valentinien défendit ces excès dans une loi du 13 mars 447; et par une sévérité qui n'était pas moins excessive, il condamna les ecclésiastiques qui seraient convaincus d'avoir détruit les tombeaux à la proscription et au bannissement; les personnes qualifiées à perdre la moitié de leurs biens et à être déclarées infâmes; et les autres à la mort. »

Il fallait que le mal fût bien grand et bien général, pour que la répression devînt aussi rigoureuse.

Et dire que ce sont les Vandales qui ont endossé la responsabilité de ces actes de barbarie des anciens chrétiens, et qui la subiront jusqu'à la fin des siècles, car l'erreur, une fois passée dans le langage vulgaire, devient indestructible !

Tout ce qui précède peut fournir une circonstance très-atténuante à ceux qui viennent d'exhumer sans façon le jeune Romain de l'annexe du cimetière.

A. Berbrugger.

BARTAS,

LE PLUS ANCIEN NOM D'ALGER.

(Suite, voir le n° 72, p. 426)

A M. le Président de la Société historique algérienne.

Je vous remercie, Monsieur, des remarques dont vous avez bien voulu accompagner ma notice sur *Bartas;* elles m'ont fait reconnaître que je n'avais pas suffisamment appuyé dans ma première lettre sur certains éléments du débat que je vous demande la permission de préciser plus nettement ici.

Mais je suis obligé avant tout de bien fixer le texte du périple de Skylax et pour cela j'en puiserai les termes non pas dans les corrections et dans la traduction de M. Charles Müller, lesquelles tranchent les difficultés sous prétexte de les élucider, mais dans le manuscrit princeps, lequel figure dans le *Codex Pithou*, coté 443 à la Bibliothèque impériale de Paris.

Ce manuscrit princeps s'exprime de la façon suivante : « ... *Iouliou akra polis kai limèn ebdomos polis kai limèn Akion nèsos polis kai limèn epesti psamathos nèsos polis kai limèn kai kolpos · en de tô kolpô Bartas nèsos kai limèn Khalka polis en tô potamô*... », ce qui se traduit à mon avis par : « Iouliou, cap, ville et un 7e port (1); — une ville et un port; — Akion, île (2), ville et port; vient ensuite un rivage sablonneux; — une île; — une ville et un port; puis un golfe et dans ce golfe Bartas île et port, Khalka, ville sur le fleuve (de ce nom)... »

On voit que ma traduction diffère de la traduction Müller, en ce que celle-ci fait arbitrairement des mots *ebdomos* et *psama-*

---

(1) Pourquoi ce nombre ordinal? On le concevrait à sa place dans une énumération par 1er, 2e, etc.; mais là, arrivant seul, sans que l'on puisse comprendre pourquoi! c'est vraiment de la traduction arbitraire, pourrait dire avec raison M. Müller à M. Tauxier. — *N. de la R.*

(2) Je reconnais que *nèsos* peut se traduire par presqu'île; mais cela n'arrive pas souvent en *géographie*; et en tout cas Skylax ne peut guère être accusé d'avoir commis cette confusion, attendu qu'un peu plus haut, il emploie pour désigner une presqu'île le mot précis : *khersonèsos ou khersonnésos*.

thos deux noms propres de villes (1), au lieu que je les rends par leurs correlatifs naturels, l'adjectif *septième* et le nom commun *rivage sablonneux*. Ce n'est pas le seul cas où M. Müller se soit permis de ces licences.

A première vue, on reconnaît qu'un texte si peu précis et si dédaigneux des règles grammaticales les plus nécessaires, ne permet guère de donner des preuves bien positives d'identification ; mais faute de mieux, il est naturel de tenter sur ces bases incertaines un calcul de probabilité assez exact pour satisfaire l'esprit, tout en se gardant de l'arbitraire. Bien des identification de géographie comparée admises par les modernes n'ont pas d'autres preuves que des calculs semblables. Ici du reste ma tâche est en quelque sorte facile, les hypothèses qu'on peut opposer à la mienne étant en nombre très-restreint et faciles à réfuter.

Sans vous prononcer pour cette supposition, vous reconnaissez, monsieur, que la seule identification raisonnable qu'on puisse proposer pour Bartas, si l'on s'en tient au texte précis du périple, est l'île Colombi située entre Ténès et le Chélif. Voyons donc si l'île Colombi et les lieux environnants répondent bien aux descriptions de Skylax, si cette île est bien *dans un golfe*, si elle offre bien *un mouillage*, et si à l'est de ce mouillage, on rencontre bien d'ouest en est d'abord *une ville avec un port*, puis *une île*, enfin un *rivage sablonneux*.

Or, dans la description même de M. le commandant Bérard sur laquelle vous vous appuyez, il n'est pas question de mouillage à *Colombi* (2) et quant à la plage et aux petits ports qu'il signale, il les place à l'ouest et non à l'est de l'île. — Ce qui est plus net, c'est qu'on ne peut assimiler d'aucune façon à un

(1) En comparant ce passage dans M. Müller et dans les Extraits de Shaw (p. 10), deux ouvrages faits à un siècle de distance, on les trouve identiques en la forme et le sens. Si M. Müller a innové, ce n'est donc pas à cet endroit. De fait, le véritable novateur, c'est notre honorable correspondant, qui transpose des parties du texte, hasarde une traduction qui lui est propre et qui est fort contestable. — *N. de la R.*

(2) On lit dans le Manuel du pilote de la Méditerranée, p. 211 : « L'île « Palomas (ou des *Colombes*; c'est *Colombi*)... *forme un abri* pour les « petits bâtiments... *Ils y viennent charger du blé*. » N'est-ce pas là un mouillage, surtout pour les Anciens. — *N. de la R.*



golfe la *légère rentrée* où se trouve la plage, et par le fait nul auteur, nul portulan ancien ou moderne, n'a pensé à ma connaissance à lui appliquer ce nom. -- Enfin je ne vois pas où l'on pourrait retrouver dans les falaises du Dahra *le rivage sablonneux* mentionné par Skylax. Bartas donc, pour toutes ces raisons, ne peut être assimilé à *Colombi.*

Si Colombi est la seule localité qu'on puisse raisonnablement proposer à l'ouest de Iouliou (Cherchel) comme représentant Bartas et si Colombi n'est pas Bartas, que devons-nous en conclure?

La réponse est facile : ou bien Skylax s'est trompé dans les termes de sa description, ou bien il a placé Bartas à une place qui n'était pas la sienne. Il n'y a pas de milieu possible entre ces deux propositions. Or l'étude de Skylax nous montre que les erreurs de cet auteur portent rarement sur les descriptions elles-mêmes, au lieu qu'elles portent principalement sur l'emplacement qu'il donne aux différentes localités mentionnées dans son périple.

Dans le désir d'écourter la discussion, j'ai omis d'établir ce dernier point dans ma notice primitive ; je prendrai cette fois un terme moyen pour éviter une longue et ennuyeuse dissertation à ce sujet ; et me contenterai de montrer ici par deux exemples que Skylax peut être accusé sans injustice d'avoir parfois *confondu ou transposé* des localités importantes. Ces exemples, je l'espère, suffiront à former votre conviction :

1° Dans sa description de la côte à l'est de Carthage, Skylax place la petite Syrte entre Thapsus et Neapolis, tandis que cette Syrte est représentée en réalité par le golfe de Cabès.

2° Après avoir mentionné Utique, Skylax ajoute qu'en allant de cette ville à Hippou-Acra, on rencontre Hippou-polis et le lac qui la baigne (1). Or cette Hippou-Acra dont l'auteur semble

---

(1) Il faut encore se méfier ici des corrections imposées par M. Müller, le texte porte en propres termes : *Apo Itukès eis Ippou akran Ippou polis kai limnè ep'autè.* — La *Rédaction* fait observer ici que M. Müller donne en note (p. 80) la leçon qu'on vient de lire, pour que le lecteur puisse comparer avec celle qu'il adopte, pratique consciencieuse qui aurait dû le mettre à l'abri des reproches de notre correspondant.

(2) Diodore, xx. 55 et xx. 57.

(3) Polybe, I. 82.

(4) Appien : Guerres puniques. c. 110.

faire un cap, est une ville et la même ville qu'Hippou-polis, ce qui est visible par la lecture de Diodore, constaté par Polybe qui la nomme la ville des Hippocrites, et confirmé par Appien qui l'appelle Hippagreta. Ce mot Acra ou, comme le dit beaucoup mieux Appien, ce mot *Agra* n'est pas ici le mot grec *Akra*, cap; mais fort probablement le mot *hagra* qui signifiait en phénicien citadelle. Un Orientaliste, dont je ne puis retrouver le nom, traduisait en effet Hippou-Acra (يبوا حقرة) par la *citadelle du golfe*.

Sans rechercher ici quelles furent les causes des confusion et transposition commises plus haut par Skylax, il nous suffit pour notre thèse de montrer que notre auteur est *sujet* à des erreurs de cette nature, et cela nous permettra de soupçonner, sans qu'il y ait là rien d'arbitraire, que s'il s'est trompé dans ces deux cas, il a très-bien pu se tromper encore dans d'autres cas moins faciles à découvrir pour les modernes. Nous avons donc le droit de tenir compte dans le débat actuel de cette *source possible* d'erreurs.

Certes, cette *possibilité* n'est pas par elle-même la *probabilité*, mais elle peut le devenir si le texte comparé à une carte moderne ne trouve pas à l'endroit indiqué de solution satisfaisante; et elle peut devenir une *certitude* quand les circonstances indiquées ne se retrouvent en réalité que dans une localité différente. Prenons comme exemple la *Petite Syrte :* En suivant le texte de Skylax sur une carte, un commentateur s'étonnera que l'auteur ait fait mention de l'enfoncement de Thapsus sous le nom de Syrte, sans parler du golfe de Cabès; il croira donc *possible* que Skylax ait transposé l'emplacement de la Syrte — il jugera ensuite que cette hypothèse est *probable*, en réfléchissant que cet enfoncement de Thapsus ne montre pas les bas-fonds et les courants qui ont rendu les Syrtes si célèbres, et il finira par la croire *certaine* en retrouvant ces bas-fonds et ces courants dans le golfe de Cabès.

Il en sera de même pour *Bartas :* nous trouverons d'abord *possible* que Skylax ait transposé la description de Bartas, puisqu'il a commis ailleurs des fautes analogues, nous le croirons ensuite *probable* en ne retrouvant à l'*Ouest* de Iouliou aucune localité répondant à Bartas, et nous finirons par le juger *certain*

en découvrant que la description de Bartas s'applique très-bien à l'ilot d'Alger.

C'est ici, Monsieur, que vous intervenez de nouveau pour m'objecter qu'en effet *Bartas* peut bien être Alger, mais que ce n'est pas sûr, attendu qu'un autre ilot, la Mansouria, remplit tout aussi bien les conditions du problème que l'ilot d'Alger.

Vous auriez raison, Monsieur, si l'on s'en tenait au membre de phrase qui concerne Bartas; mais ce membre de phrase n'est pas isolé dans le texte, et il y est accompagné de descriptions accessoires qui se rapportent au seul ilot d'Alger, sans pouvoir se rapporter à la Mansouria. Voici en effet ce que dit ici le périple :

« Vient ensuite un rivage sablonneux, — une île ; — une ville et un port ; — puis un golfe et dans ce golfe Bartas île et port ; — Chalca ville sur le fleuve (de ce nom)... »

Or, dans mon hypothèse, le rivage sablonneux se retrouve dans la grève de l'Isser, l'île dans Sandja, la ville et le port dans Matifou, Bartas île et port dans l'île et dans le port d'Alger. — Dans l'hypothèse *Mansouria* au contraire, on peut bien à la rigueur retrouver le rivage sablonneux autour de l'oued Djindjen, et l'*île* dans le rocher de Zert-el-Heila, mais où placera-t-on alors *la ville et le port* mentionnés par Skylax entre l'île et Bartas? Il faudra donc les supposer disparus depuis sans laisser de trace; il faudra donc en supposer autant des magasins phéniciens groupés dans la Mansouria? Ce serait là une supposition arbitraire et de plus fort peu vraisemblable : les Phéniciens ont été de tout temps célèbres par la sagacité de leur génie commercial, et d'ordinaire leurs comptoirs étaient choisis si habilement qu'ils survécurent à la ruine de Carthage. N'est-il pas plus naturel de reconnaître avec moi dans les ports en litige, les ports d'Icosium et de Rusgunium (1) devenus plus tard si importants que les Romains les élevèrent au rang de colonies (2)?

---

(1) Le vrai nom de cette colonie romaine est *Rusgunia*. — *N. de la R.*

(2) Bien que le port d'Alger ait été rendu plus sûr qu'il n'était par Barberousse, il avait déjà beaucoup d'importance auparavant, puisque la prise du Pégnon par les Espagnols, eût pour cause les pirateries des corsaires algériens.

Ce n'est pas tout : *Chalca ville sur le fleuve* deviendrait dans l'hypothèse Mansouria, soit Choba, soit Saldæ; mais Chalca qui était moins une ville, au dire de Polybe, qu'un groupe d'usines où l'on travaillait le cuivre *(Chalkourgeia)* ne peut guère s'identifier à l'une de ces deux places, puisqu'il n'y a dans leurs environs, si je me rappelle bien, aucune mine de cuivre importante. — Dans mon hypothèse, au contraire, *Chalca* s'identifie très-bien à Ténès, ville fameuse encore de nos jours par les minerais de cuivre du Dahra.

En résumé, Bartas ne pouvant se retrouver à l'ouest, et Skylax étant sujet à commettre des transpositions, on est amené tout naturellement, plutôt que d'altérer le texte, à supposer ici une transposition nouvelle. Présentée sous cette face, la question peut se résoudre par deux solutions toutes deux raisonnables, se rattachant l'une à Mansouria et l'autre à Alger; mais la première satisfaisant mal à certaines difficultés, quand la deuxième s'adapte parfaitement aux conditions du problème, j'en conclus que c'est la dernière qui est la bonne, et que c'est l'ilot d'Alger, par conséquent, qui représente aujourd'hui *Bartas*. Certes, il n'y a pas là évidence complète, et mes dilemnes, je dois l'avouer, n'ont pas toute la précision mathématique qu'on pourrait désirer; mais tels qu'ils sont, ils laissent, à mon avis, assez peu de chances à l'erreur, pour que ma conclusion ne puisse être regardée comme arbitraire et pour qu'on lui accorde le bénéfice d'une *grande probabilité*.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Tauxier.

Sous-lieutenant au 74e de ligne, en garnison à Lyon.

Remarques de la Rédaction. Malgré l'argumentation habile et le déploiement d'érudition avec lesquels M. le lieutenant Tauxier défend son opinion, nous avouerons que la nôtre reste la même et que nous ne voyons aucun motif de quitter l'attitude dubitative que nous avons dû prendre dans le débat. Aussi, les remarques que l'on va lire, ne vont-elles point, en général, au fond des choses, mais ne portent que sur quelques questions incidentes.

D'abord, au début de ce deuxième article, notre honorable contradicteur dit ceci :

« Mais je suis obligé, avant tout, de bien fixer le texte du pé-
« riple de Skylax, et pour cela j'en puiserai les termes, non pas
« dans les corrections et dans les traductions de M. Charles
« Müller, lesquelles tranchent les difficultés sous prétexte de les
« élucider, mais dans le manuscrit princeps, lequel figure dans
« le *Codex Pithou*, coté 443, à la Bibliothèque impériale de Paris. »

M. Tauxier est ici sévère et même injuste envers M. Charles Müller qui, en définitive, a connu aussi bien que lui le manuscrit princeps sur lequel il s'appuie, plus *deux autres* que M. Tauxier n'a pas vus. Or, on sait qu'un manuscrit unique est presque nul pour l'étude, et que si l'on veut obtenir un texte correct, il faut comparer entre eux le plus grand nombre possible de ces documents, afin de corriger les copistes les uns par les autres. Ceux qui travaillent habituellement sur les manuscrits savent très-bien ceci. Demandez au savant M. de Slane, par exemple. s'il a eu trop de *six manuscrits* pour nous donner un texte épuré de la précieuse histoire des Berbers d'Ebn Khaldoun ? Ce n'est donc nullement un avantage d'avoir opéré sur un manuscrit unique, comme a fait M. Tauxier.

Appuyé sur ces considérations, qui sont conformes aux principes généralement acceptés dans la science, nous continuerons de donner la préférence au texte édité par M. Charles Müller, car ce savant, nous le répétons, a consulté *trois manuscrits*, qui sont les suivants :

« Le périple de Scylax qui se trouve dans le manuscrit parisien, n° 433, supplément, p. 62-107 [c'est le manuscrit princeps dont parle M. Tauxier] ; celui du Palatin-Vatican, n° 142, fol. 216 *r.* — 236 *r.* ; et enfin celui du Codex qu'il appelle *Hervortianus sive Monacensis*, etc. (V. Ses *Geographi græci minores*, t. Ier, p. 15). »

En presence de la latitude un peu trop grande que notre correspondant se donne dans son argumentation et dans ses traductions ; par exemple devant cet ordinal *septième* qui y figure d'une façon si peu motivée, nous ne comprenons vraiment pas les reproches que M. Tauxier adresse à M. Müller sur ses inter-

prélations et ses corrections du texte. Mais M. Müller, on l'a vu, quand il adopte la leçon d'un de ses manuscrits, à l'exclusion des autres, a soin de faire connaître celles-ci en note, ce qui le rend irréprochable devant la science et la critique. Et puis ne se trouve-t-il pas, en définitive, que sur le passage de Bartas, le point essentiel de la discussion, M. Müller, accusé par son honorable antagoniste de changer arbitrairement le texte de Scylax, le donne exactement comme le Dr Shaw l'a édité, il y a plus d'un siècle ?

La gravité des accusations de M. Charles Tauxier à l'endroit de M. Charles Müller rendait indispensables ces explications que nous croyons suffisamment catégoriques.

Notre honorable correspondant veut bien nous accorder que *nèsos* puisse signifier quelquefois *presqu'île*, mais il y met certaines restrictions auxquelles nous opposons l'autorité formelle du *Trésor de la langue grecque* d'Henry Estienne qui lui accorde régulièrement ce sens. Il donne, entre autres, l'exemple remarquable et fort connu du nom du Péloponnèse, cette *presqu'île* de *Pelops*.

Ceci nous fournit l'occasion de faire remarquer qu'en général M. Tauxier ne tient pas assez compte du vague qui règne nécessairement dans le vocabulaire géographique maritime des anciens, ni de l'état rudimentaire de leur marine dont les besoins étaient d'une nature si restreinte, d'où il résulte qu'il affirme ou nie tel mouillage d'une façon assez arbitraire.

Nous ne pouvons pas accepter, par exemple, son assertion que le port d'Alger avait beaucoup d'importance avant les constructions de Kheir ed-din, jetée, etc. ; car il n'existait même pas avant ces constructions, et presque toujours les plus anciens corsaires tiraient leurs chebecs sur la plage de Bab-el-Oued ou se réfugiaient à Matifou, etc., selon le vent.

En résumé, nous avouons que la discussion des questions de géographie comparée n'aurait plus d'intérêt pour nous, si le système des possibilités devenant des probabilités et celles-ci des quasi-certitudes, devait jamais prévaloir.

A. Berbrugger.

L'AFFAIRE BAKRI.

DOCUMENT INÉDIT COMMUNIQUÉ PAR M. LOUIS FÉRAUD.

On sait généralement que les discussions relatives à cette affaire, après avoir passé par les vicissitudes d'une rupture et d'un long blocus, ont abouti à la brillante conquête de 1830, et nous ont amenés à occuper et à coloniser l'Algérie. En nous adressant sur cet intéressant sujet le document inédit ci-dessous, que notre infatigable, érudit et intelligent collaborateur de Constantine a copié dans les archives du fort Ste-Marguerite (Iles de Lerins, Provence), M. L. Féraud nous fournit le moyen de rectifier une date, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure, et il ajoute un nouveau document à ceux qu'il faudra consulter, quand on voudra tracer l'historique complet de cette très-curieuse affaire Bakri, dont beaucoup d'éléments essentiels viennent de nous être livrés par la Correspondance de Napoléon Ier, mais dont les plus curieux peut-être demeurent encore inédits.

C'est pourtant un incident qui réclame son écrivain, car il est le point de départ des annales de notre colonisation algérienne. Voici, en attendant, la pièce annoncée plus haut :

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU VAR.

En rade de Matorque, à bord du bâtiment français le Lys.

1er *novembre* 1814.

Monsieur le Préfet,

Des démêlés d'une nature sérieuse se sont élevés entre l'agent du Roi et la régence d'Alger.

On a exigé de moi des sommes considérables que j'ai refusé d'acquitter sans ordre de Sa Majesté ; j'ai été obligé de quitter Alger le 13 octobre. Des vents favorables m'avaient porté jusqu'à quarante lieues de Toulon ; une tempête affreuse qui s'éleva le 24 m'a repoussé jusque sur les côtes de Catalogne et nous sommes parvenus à mouiller hier sur cette rade, après avoir échappé aux plus grands dangers.

Vous jugerez sans doute convenable, Monsieur, de donner connaissance de ces évènements aux autorités maritimes et au commerce de Marseille.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : DUBOIS-THAINVILLE,
Consul Général de France à Alger.

Pour expliquer au lecteur ce que la lettre ci-dessus peut avoir d'énigmatique, citons ce passage du *Récis analytique de l'histoire d'Alger sous l'occupation turque,* par M. le capitaine de corvette Rang :

« Dès que les Juifs d'Alger eurent connaissance du changement de gouvernement survenu en France [la première restauration en 1814], ils pensèrent à réclamer les millions qui leur étaient dûs pour fournitures [de grains] faites autrefois, et dont, à l'aide de quelques fraudes et de leurs prétentions à d'énormes intérêts, ils avaient singulièrement augmenté le chiffre. Ils mirent d'autant plus facilement le Dey dans leurs intérêts, qu'il s'y trouvait compris pour une assez forte part; aussi prit-il l'affaire à cœur. Il chargea l'oukil Hardji [ministre de la marine] de réclamer à M. Thaînville le remboursement de cette créance. Le ministre n'épargna dans cette circonstance ni les injures ni les menaces, mais le consul répondit avec fermeté qu'il n'accèderait à rien sans l'ordre de son gouvernement. On lui répliqua que dans ce cas il n'avait qu'à s'embarquer pour la France. Le 19 octobre (1), il quitta Alger, après avoir abandonné le consulat aux soins de son chancelier » (V. *Livre bleu.* Situation de 1844-1845, p. 570).

Le Dey mentionné plus haut, est El Hadj Ali ben Khelil, qui régna du 4 mars 1809 au 22 mars 1815, époque où il fut étranglé comme l'avait été son prédécesseur. Le musée d'Alger possède, sous le numéro 7, sa stèle funéraire qui présente les deux particularités suivantes :

D'abord, elle est surmontée du turban à petits plis, celui des savants et légistes, au lieu de celui des Deys qui était à plis

(1) Le Consul, qui devait savoir mieux que personne la date de son départ d'Alger, la fixe au 13 octobre 1814.

larges et portait une aigrette. Cela tient à ce que ce souverain appartenait au corps des *Eulama* et que ses héritiers auront pensé que cette dernière qualité primait toutes les autres « *Cedant arma togae!* ».

Ensuite, le dernier chiffre de la date de son décès n'a pas été sculpté sur son marbre tumulaire, parce qu'on se sera aperçu, que celui qui le précédait était fautif. Il y a donc ١٢٢■, au lieu de ١٢٣٠ ou 1230.

Qui n'aurait cru à l'exactitude d'une épitaphe originale, et pourtant celle-ci est inexacte et incomplète. Ceci prouve qu'en fait de documents historiques on ne doit rien accepter de confiance et qu'il faut tout contrôler et tout critiquer.

Ce dey qui faisait cause commune avec les Juifs d'Alger dans leurs réclamations auprès du gouvernement français, les traitait fort rudement d'autre part et continuait la réaction sanglante commencée contre eux à la fin du règne de Moustafa Pacha (1805). Ainsi David Bakri, ben Tabet, ben Dran, notabilités israélites algériennes, furent successivement décapités par ses ordres. En ceci, la contradiction n'est qu'apparente : comme légiste et théologien, El Hadj Ali, de même que tous ses pareils, méprisait et détestait les enfants de Jacob, mais comme intéressé dans le commerce des grains, il se trouvait avoir des relations obligées avec eux. Il y avait donc en lui tout à la fois le négociant et le fanatique dont les aspirations et les appréciations diverses, parfois même opposées, dominaient tour à tour, ce qui peut expliquer les contradictions de sa conduite à leur égard. Car on ne peut pas supposer à ce pacha turc une perspicacité politique et sociale, un flair d'homme d'Etat qu'on ne rencontre même pas chez nous à notre époque, en pleine civilisation, ni supposer par conséquent qu'il eût l'intuition d'une invasion financière israélite possible et qu'il songeât à l'écraser dans son œuf. Impossible donc d'admettre qu'échappant aux préjugés de ses coreligionnaires, il ait mieux apprécié qu'eux la race juive d'Alger et qu'il ait su reconnaître au milieu du profond avilissement où il la voyait plongée tout ce qu'elle possède de puissance vitale et de ressort intellectuel, son extrême intelligence des affaires, son infatigable ténacité dans la manière de les conduire,

sa grande sobriété, ses aptitudes laborieuses, ses vertus de famille, toutes qualités qui combinées avec un grave défaut, — le penchant à la fraude et un merveilleux talent pour la pratiquer, — devaient, le jour où on délierait bras et jambes aux juifs algériens, les rendre bientôt maîtres des capitaux et avec les capitaux seigneurs de tout le reste.

Le juif d'Alger chez lequel on peut le mieux étudier ce véritable aspect de sa race, c'est Bôu Djenah (que les Européens appellent *Bousnach*), l'audacieux favori de Moustafa Pacha, et qui était en si bon train de devenir son maire du palais, si le coup de pistolet d'un janissaire n'avait arrêté brutalement ce prétendant à la suprématie juive dans sa brillante carrière.

Certes, El Hadj Ali pacha n'eut pas de ces prévisions : ce ne fut au fond — nous le répétons — qu'un négociant superstitieux qui pratiquait les juifs par intérêt ou versait leur sang par fanatisme, selon l'inspiration des circonstances. Il n'a vu guère plus loin, sous ce rapport, que tant de braves gens de notre époque que le fantôme d'un royaume arabe obsède d'un cauchemar si persistant qu'ils ne voient pas l'autre royaume très-réel qui pousse tout doucement sous leurs pieds.

Mais ceci est un sujet qui exige un chapitre spécial dont nous avons réuni les principaux éléments, notamment ceux relatifs à la lutte des Juifs d'Alger et à leur victoire sur le commerce français représenté par la Compagnie royale d'Afrique, à la fin du dernier siècle. Quand nous serons en mesure de le publier, ce qui ne figure plus haut qu'à l'état d'assertion sera très-clairement démontré.

A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

Le vieil Arzeu ou Saint-Leu *(Portus Magnus)* (1). — Notre collègue M. Cherbonneau nous communique la lettre suivante ainsi qu'une note qui l'accompagne :

Monsieur, j'ai reçu en son temps, votre obligeante lettre du 30 mars dernier, et je vais essayer d'y répondre, malgré quelques difficultés ; car Mostaganem ne possède pas de bibliothèque publique ; mais je veux, tout d'abord, vous assurer que la notice qui a fait l'objet de mon premier message, n'est qu'un document destiné à servir à la rédaction d'un article à votre manière.

Si nous voulons découvrir quelques documents géographiques sur Arsenaria, il faut que nous descendions jusqu'à Ptolémée et Pline. Ces doctes écrivains pouvant seuls nous éclairer et nous dire d'une manière assez exacte ce qu'était, avant l'âge chrétien, le vieil Arzew (Arsenaria).

Le premier de ces géographes nomme Arzew Théon-Limen (le port des Dieux) chez les latins Portus-Deorum. Pline, au contraire, donne à Arzew la dénomination de Portus-Magnus et à Mers-el-Kebir celle de Portus Deorum.

Ptolémée connaissait dans les Mauritanies, au bord de la mer, non loin de la rivière Malucha (Mocta) (gué) qui servait de point limitrophe à la Mauritanie de Bocchus et aux Messesyliens et du port d'Arzew (Théon-Limen), une ville importante du nom de Kouïza (Quiza) dont la position topographique s'applique à Arsenaria où les Romains établirent ce municipe qui devint l'un des plus florissants de la Mauritanie Césarienne et qui jouit de priviléges tout spéciaux, parce qu'il fut le séjour de quelques grands propriétaires des campagnes du Latium.

---

(1) Nous plaçons ici le vrai nom ancien de la cité romaine dont les ruines se voient au vieil Arzeu, ruines auxquelles l'auteur donne à tort le nom d'Arsenaria. — Voir pour les Ruines du vieil Arzeu la Notice insérée dans le 2e volume de cette *Revue* (1858), par M. Berbrugger, p. 177, 257 et 365. — *N. de la R.*

Quant à Pline, il me suffira de vous rapporter le passage suivant où il parle du vieil Arzew :

« Siga oppidum ex adverso Malachae in Hispania sitæ, Sypha-
« cis regia, alterius jam Mauritaniae. Namque diu regum nomina
« obtinuere : ut Bogudiana appellaretur extima ; itemque Bocchi,
« quae nunc Caesariensis. Ab eo, Portus Magnus, a spatio apel-
« latus, civium romanorum oppidum. Amnis Malucha Bocchi
« Massaesylorumque finis. Quiza Xenitana peregrinorum oppi-
« dum ; Arsennaria latinorum, tribus millibus passuum à mari :
« Cartenna, colonia Augusti, legio secunda. »

L'expression vieil Arzew, a été employée par les Européens pour désigner la ville antique, tant qu'un centre de population ne s'est pas formé sur ce point. Maintenant, on dit généralement Saint-Leu, nom du village français qui touche aux ruines du côté de l'ouest.

Botioua est le nom du peuple kabile qui habite les ruines d'Arzew. Cette tribu fut établie sur ce point sous l'administration du bey d'Oran Mohammed el-Kebir à la suite d'un échange avec les Bordjia, échange où les salines d'Arzew jouent un grand rôle.

Une fraction des Hamian, demi nomades, occupe également un emplacement sur les ruines. Elle habite une grande partie de l'année sous des maisons grossières formées des débris des anciennes constructions dont les terrassements, les voûtes et les chapitaux sont utilisés pêle-mêle avec des buissons et des figuiers de Barbarie.

Dans ces cases, dont la construction remonte à une époque reculée, entrent des matériaux de toute espèce : corniches, fûts de colonnes et pierres sculptées ou couvertes d'inscriptions.

La partie supérieure et moyenne du coteau est couverte de citernes, de forme cubique, en général solidement maçonnées en brique et ciment romain.

La partie inférieure du coteau est soutenue par des terrasses considérables encore debout. Vers le centre, on trouve une excavation dont l'entrée a été modifiée par trois arches élevées en maçonnerie ; vis-à-vis sont les vestiges d'une construction analogue. Sur la droite et un peu en avant, subsistent encore cinq

pans de muraille dont la partie supérieure était reliée par des voûtes. Une de ces voûtes avait pour clé une pierre dont le dessin obscène (un phallus sous un niveau) ne peut laisser aucun doute sur la destination de l'édifice (1). Au pied du coteau et encore plus à droite, des assises solides qui servaient de base à un monument considérable, selon toute probabilité, un bain, condition de première nécessité chez les Romains.

En dessous des ruines, du côté opposé à la route d'Oran à Mostaganem, se trouve la ruine de la maison romaine dont parle M. Piesse; celle découverte en 1862 par le service des bâtiments civils est située sur le plateau à 150 mètres sud-est de la première et à peu près à la même distance est du village arabe.

Voilà pour le passé et le présent. Quant aux probabilités fondées sur cette contrée, elles me paraissent toutes favorables et il vous suffira de vous transporter par la pensée au pied du Djebel-Kahar (montagne des lions), au milieu de ces ruines imposantes, d'étendre vos regards sur cette vaste et riche plaine de plusieurs milles de long qui est derrière pour apprécier la richesse de ce pays, juger de son avenir, si, comme on le dit, des améliorations sont apportées au port d'Arzew, et reconnaître que les Romains, colonisateurs aussi bien que conquérants, avaient été forcés de fixer le centre de leur colonie à dix kilomètres du point de débarquement à cause du manque d'eau potable qu'Arzew a aujourd'hui en quantité, grâce à l'active et intelligente administration de M. le général Deligny, commandant de la Province.

Ces quelques renseignements que j'ai le plaisir de vous adresser sont sans doute bien incomplets et ne pourront vous suffire, mais en consultant la *Revue africaine*, journal des travaux consciencieux et profonds de la société historique algérienne; *le Voyage de Shaw*, traduction de J. Mac-Carthy; la *Domination turque* par Walsin Esterhazy; — la traduction de quelques som-

---

(1) Tout phallus sculpté sur une construction n'est pas nécessairement l'enseigne d'un lupanar; ainsi, par exemple, nous en avons vu un avec le niveau sur une clef de voûte de l'aqueduc romain de Toudja, près de Bougie. Le phallus a souvent pour objet de neutraliser les effets du *mauvais œil*. — *N. de la R.*

maires de Mortelli par Mgr Dupuch ; un manuscrit inédit du général du génie Tripier, manuscrit qui a servi à l'élucidation de beaucoup de points restés jusqu'alors très-obscurs, et enfin la *Topographia de Argel* du bénédictin Diego de Haëdo, reproduite par M. Berbrugger, vous réunirez aisément les matériaux nécessaires pour achever l'édifice.

Vous trouverez surtout dans le voyage de Shaw d'excellentes choses, mais défiez-vous quelque peu de ce docte insulaire, car il a pris pour de grands précipices des escarpements rocheux peu élevés qui soutiennent le plateau des ruines au Nord.

Je crois, d'après des indications sérieuses, que c'est à l'ensemble du littoral depuis la Macta jusqu'à la pointe d'Arzew et dans un rayonnement de dix kilomètres du port d'Arzew que s'appliquait la dénomination de Portus-Magnus (1).

A dix kilomètres est d'Arzew, près du village de Saint-Leu se trouvent les ruines d'une ville romaine connue sous le nom d'Arsenaria du Portus Deorum.

Sur l'emplacement même d'un village arabe appelé Bôtioua, au milieu de broussailles inextricables et de figuiers de Barbarie, apparaissent des débris sans nombre de constructions antiques dont les matériaux ont servi à la construction des cases indigènes.

Un nombre assez considérable de citernes voutées, construites en briques et ciment sont parfaitement conservées. Comme aujourd'hui, sans doute, ce pays devait manquer d'eau potable. Des traces de nombreux aqueducs indiquent d'une manière précise que ces réservoirs étaient destinés à recevoir les eaux pluviales.

Ces nombreux vestiges de la domination romaine ne peuvent laisser aucun doute sur l'existence d'une cité florissante.

La situation sur un plateau élevé est des plus pittoresques. Elle offre un point de vue magnifique. A ses pieds, se déroule la magnifique rade d'Arzew ; à l'est, on voit la vallée de la Macta ; à l'ouest, s'élève le pic majestueux de la montagne des Lions ; au

(1) L'auteur, qui vient de citer la *Revue Africaine*, aurait pu rappeler ici la notice insérée dans le 2e volume de ce recueil (1857-1858), pp. 177, 257 et 365, — notamment les pages 265, 266, où M. Berbrugger discute et affirme, avec preuves à l'appui, la synonymie des ruines du vieil Arzeu et de *Portus Magnus*. —*N. de la Rédaction.*

sud, paraissent les plaines monotones de Mefessour et de Saint-Cloud bornées à l'horizon par la montagne du Taffarani.

Deux maisons remarquables ont été mises au jour. L'une, en 1851, a été découverte par M. Renucci, capitaine du génie, en faisant des fouilles pour recherches d'eau. Cette maison située au pied de la colline a une superficie de six cents mètres.

Elle se compose d'une cour carrée avec galeries à colonnes desservant douze petites pièces toutes pavées de mosaïques assez bien conservées, représentant des arabesques variées et riches de couleur.

Dans cette maison, ont été déposés tous les débris qui pouvaient présenter quelqu'intérêt à l'histoire. Ce sont des fragments de colonnes, des corniches, des moulures et des pierres tumulaires avec inscriptions.

En 1862, quelques fouilles ont été faites par le service des bâtiments civils qui a eu la chance de rencontrer une nouvelle maison beaucoup plus importante que la première. La disposition de son plan rappelle exactement les maisons de Pompéi décrites par Mazois.

On y remarque la cour entourée d'une galerie ornée de vingt colonnes corinthiennes; sur trois faces entre les deux colonnes du milieu se trouvent trois bassins demi-circulaires. La galerie est flanquée de chambres de diverses grandeurs dont quelques-unes sont pavées en mosaïques. Cette partie du bâtiment devait former l'atrium des anciens.

On pénètre dans cette cour par un vestibule de 7,00 sur 6,00 que les Romains nommaient le Prothyrum. L'entrée est située à l'est dans l'axe de la cour. Au fond de l'atrium en face de la porte principale un corridor pavé en mosaïques de 10,00 sur 4,00 placé entre deux cours où l'on remarque également deux petits bassins demi-circulaires, conduit à une longue galerie de 30,00 sur 4,10 formant antichambre à la pièce principale destinée aux réceptions, qui était désignée par le nom de Tablinium.— Les mosaïques composées d'arabesques et de fleurons sont riches de couleur et d'une finesse d'exécution très-remarquable. Le luxe de cette galerie semble préparer au tableau splendide que présente la décoration du salon.

Le tablinium a accès dans la galerie par trois ouvertures dont une porte principale qui est indiquée par un seuil en mosaïques représentant des faunes et des chèvres. À droite et à gauche de cette entrée, deux petites portes sont accusées par des seuils en pierre dure et des tronçons de murs.

La mosaïque du salon est divisée par des filets en marbre noir en sept parties d'inégale grandeur représentant des sujets mythologiques.

Dans la partie supérieure, Hercule terrasse un minotaure ; à gauche un groupe de trois femmes et à droite Neptune appuyé sur une urne ; deux nymphes sont à ses côtés.

Le second panneau représente des groupes de syrènes et de monstres marins. On retrouve encore Hercule tuant un serpent et dans un autre coin ce même Dieu reparaît avec une femme sur les épaules, sans doute Alceste qu'il ravit des enfers.

Dans la troisième partie figure Apollon assistant au supplice du présomptueux Marsyas.

Enfin, une frise avec monstres montés par des femmes ailées et séparées par des figures terminées en volutes et plumes d'oiseaux encadrent le dernier tableau où figurent des pythonisses en face d'un trépied où brûlent des parfums.

Cette splendide peinture est entourée d'une triple frise non moins belle. Dans la première, on remarque neuf médaillons placés à égales distances ; entre ces médaillons, des faunes et des génies dans des attitudes différentes. La seconde plus large est composée de fleurons d'oiseau d'un dessin très-riche et d'une coloration des plus brillantes. Enfin la dernière frise qui encadre le tout est simple tant par le dessin que par la sobriété de la couleur.

La superficie de ce salon est de cent mètres. Les proportions et la richesse de ces décorations dénotent la résidence sinon du proconsul (1) au moins d'un personnage opulent.

Trois grandes citernes faisant partie des dépendances de la maison et les nombreux conduits qui ont été découverts démontrent qu'au luxe les Romains joignaient le confortable et que la

(1) La résidence principale du Proconsul était Carthage ; s'il en a eu quelques autres accidentellement, ce n'a jamais été dans cette partie reculée de la Mauritanie césarienne. — *N. de la R.*

question des eaux n'était pas la moindre de leurs préoccupations.

Bien des fouilles restent à faire pour compléter cette découverte et il est à croire qu'elles amèneraient les résultats les plus intéressants. C'est un riche champ à exploiter par les archéologues.

H. DE ROCHEMONTEIX.

Mostaganem, le 8 avril 1866.

Remarque de la Rédaction. — Le temps nous manque pour discuter comme elles le méritent les intéressantes communications qu'on vient de lire. Mais nous ne pouvons laisser échapper l'occasion de relever ici une nouvelle erreur du traducteur *anonyme* de Shaw en 1743. Nous y sommes obligé en conscience, car le reproche injuste que M. de Rochemonteix adresse à ce savant à propos des prétendus précipices d'Arzeu, nous le lui avions adressé nous-même en ces termes, au mois de février 1858 (*Rev. Afr*. t. 2, p. 181), à une époque où nous ne possédions pas encore le texte anglais de son ouvrage :

« J'ai vainement cherché à Botïoua (le vieil Arzeu ou St-Leu) « les *grands précipices* que Shaw y a vus du côté de la mer. On « pourrait pardonner cette exagération à un poète décrivant les « *escarpements rocheux* peu élevés qui soutiennent le plateau des « ruines au nord ; mais le docte insulaire qui écrivait en prose, « aurait dû se montrer moins hyperbolique. »

Le fait est que Shaw n'a pas dit ce que son traducteur lui fait dire

En réalité, il parle de... « some precipices, which in that di- « rection (the north) must have been always a natural safeguard. »

Ce que son traducteur de 1743 rend ainsi : « du côté de la mer « il y a de *grands* précipices qui sont une fortification naturelle « pour la ville. »

On voit qu'il prend d'abord la licence extrême d'ajouter de son crû l'adjectif *grands*, qui renforce encore l'idée que nous nous faisons du mot *précipice*, idée qui, on le verra tout-à-l'heure, n'est pas la même en anglais, de sorte que chez nos voisins de la Grande-Bretagne, le mot identique quant à la forme à celui que nous employons, n'a pourtant pas toujours le même sens au fond.

Ainsi, en français, d'après l'Académie, un *précipice* est un

abîme, un lieu très-profond où l'on ne peut tomber sans péril de sa vie.

Tandis qu'en anglais, *precipice* est défini par le dictionnaire de Johnson :

« A hedlong steep; a fall perpendicular without gradual de« clivity. »

Et quant au mot *steep*, donné comme équivalent, le même auteur dit que c'est un « ascent or descent approaching to perpendicularity », montée ou descente approchant de la perpendicularité.

D'où il résulte que le mot anglais *precipice* peut signifier tout simplement, à l'occasion, ce que nous appelons un *escarpement*. Or, ce sens, le docteur Shaw a eu raison de l'employer, et son translateur a eu le double tort de ne pas saisir cette nuance particulière et d'introduire dans sa version un mot qui n'est pas dans le texte et qui ajoutait encore à la force du contre-sens.

Mais ces mots identiques ou presque identiques de forme, dans deux langues différentes, sont l'écueil des traducteurs inattentifs, qui les croient facilement semblables de signification, parce qu'ils s'écrivent de la même manière ou à peu près.

Et cependant que d'exemples du contraire, à commencer par le mot anglais *inhabited*, que l'on serait tenté de traduire tout d'abord par notre participe *inhabité*, et qui a précisément une signification diamétralement opposée, puisqu'il veut dire *habité*.

Mais ne nous laissons pas entraîner plus loin par le désir de convaincre nos lecteurs d'une vérité même très-importante, et qui est que les traductions — surtout celles des derniers siècles — sont d'une incroyable infidélité, et qu'il faut toujours recourir aux originaux si l'on tient à faire des argumentations solides.

Notez que dans les temps anciens, l'escarpement nord du plateau de Botïoua a dû être plus prononcé qu'aujourd'hui. L'amoncellement, au pied de cet escarpement, des terres entraînées d'en haut par les pluies, en ayant diminué la perpendicularité.

A. Berbrugger.

Tipasa. — M. Trémeau nous écrit de Tipasa, à la date du 27 février :

Comme membre correspondant de votre société, je crois devoir

vous faire part d'une nouvelle découverte qui vient d'être faite à Tipasa.

M. Gentilhomme en opérant quelques fouilles pour relever le plan de l'église byzantine a découvert ce matin, au niveau du dallage, un fragment de mosaïque sur lequel j'ai lu à la hâte l'inscription suivante :

....
.........UR..
.....NOSSEL..
....IREDDAS...
....MANOS. ....
...NATVM.....
..NARECEPITPI..
..VITAFRATRESNECN..
..ICTOSSPERAMIFA..
..)SGMITATAPAREN..
...VNTIIIIK SERPV..
...APOSITVS EST
...TIVSN

Elle semble comme vous le voyez, tronquée de tous les côtés, et je ne la crois pas à sa place primitive. Si la copie que je vous envoie vous semble mériter une étude sérieuse, venez nous voir.

Agréez, etc.

J. B. Trémeau.

Note de la Rédaction. — L'intéressante communication de M. Trémeau nous parvient au moment où ce numéro est presque achevé d'imprimer et le temps nous manque pour en faire une étude sérieuse. Nous remettons d'ailleurs cet examen d'autant plus volontiers que nous espérons avoir avant peu l'occasion d'aller étudier sur place le monument épigraphique en question.

Il nous paraît très-probable qu'il appartient à l'église même où on l'a trouvé et s'il n'était pas à sa place primitive il ne devait pas en être bien loin. Nous croyons par conséquent que c'est un document chrétien. Si M. Gentilhomme, tout en exécutant sa mission spéciale, voulait bien déblayer un peu le sol de la ba-

silique où il opère, il est probable qu'il retrouvera des fragments, peut-être même des épigraphes entières, comme on en a déjà rencontré dans ce monument, depuis le fragment de couvercle de sarcophage en mosaïque où on lit

.....LANEN....
.....IESC......

Ce fragment, donné en 1855 à notre musée (n° 180) par M. Demonchy, concessionnaire de Tipasa, avait été trouvé dans l'abside de la basilique.

Découverte de Nécropoles. — Un officier d'état-major de l'armée d'Algérie [M. le capitaine de Vigneral], a trouvé deux grandes nécropoles souterraines, postérieures, selon toute probabilité à l'époque où les Romains s'établirent en Numidie.

Les tombeaux appartiennent aux indigènes de la contrée. Leur architecture ne manque ni d'élégance ni de grandeur; comme dans les lieux de sépulture des Romains *(columbaria)*, on y voit des urnes funéraires placées dans des niches *(loculi)*. Au pied des urnes, on a remarqué l'ouverture d'un trou circulaire, scellée soigneusement d'une pierre. La pierre enlevée, on a trouvé dans la cavité qu'elle recouvrait un crâne; plusieurs de ces cavités n'avaient jamais été couvertes [ouvertes ?] et depuis près de vingt siècles les dépouilles y reposaient à l'abri de tous les regards. Ceci tend à prouver que chez les Numides ce fut une très ancienne coutume de décapiter les morts et d'inhumer la tête séparée du tronc, tandis que l'on brûlait le reste du corps *(Journal officiel de l'Empire*, n° du 22 février 1869).

Erratum. — L'inscription AVSTINA donnée dans notre dernier numéro p. 481, a été touvée à quinze mètres de l'épigraphe IVLIA, etc.; et non à quinze cents mètres, comme il a été imprimé par erreur.

Breviario zunni, ou Breviaire de la Sonna. — M. l'interprète militaire Ballesteros possède, sous le titre qu'on vient de lire, un très-curieux manuscrit espagnol de la fin du 15e siècle (1462) et en grande partie de l'écriture de cette époque. Cet ouvrage est la traduction en langue castillane des prescriptions du Coran et de la Sonna ou tradition, par *Don Iza de Chabir* — lisez : Aïssa

ben Djaber, — mufti et faquih ou jurisconsulte de la mosquée des musulmans de la ville de Ségovie. C'est, en un mot, une espèce de catéchisme.

Dans l'introduction, qui se compose d'une quinzaine de lignes en arabe, il est dit que l'auteur, le cheikh, jurisconsulte, savant des savants, vivificateur de la religion, mufti des musulmans, Sidi Aïssa ben Djaber, l'andalou, le Ségovien, a écrit ce compendium en espagnol à l'usage des *musulmans andalous qui ne comprennent plus l'arabe !*

Dans le prologue, Aïssa ben Djaber, qui prend le titre de mufti de la mosquée de Ségovie, expose ainsi les motifs qui lui ont fait entreprendre la compilation et la rédaction en idiome castillan des prescriptions essentielles du Coran ou loi écrite et de la Sonna, ou loi traditionnelle.

Pour donner une idée du style espagnol de cet écrivain musulman, nous allons mettre en regard le texte original de ce passage et la traduction, en reproduisant scrupuleusement son orthographe qui est d'ailleurs celle de l'époque :

Compendiósas cáusas me moriéron á interpretár la diuinal grácia del santo Alcorán de lengua arabiga en castellana.	Des raisons sommaires m'ont excité à traduire la grâce divine du saint Coran de langue arabe en espagnol.
Y fué sóbre que algunos Cardenáles me dixéron que lo teniamos escondido cómo cósa no osáda parecér...	Ce fut parce que quelques cardinaux me dirent que nous le tenions caché comme chose qu'on n'ose point produire...
Y cómo los Muzlimes de Espáña con gran sugecion y grándes tribútos y múchas fatigas y trabajos han descaecido de sus riquézas y se han perdido las escuélas del arábigo ; y sóbre su carecimiento, muchos amigos mios trauáron de mi, y especialmente los repartidores, con gran ueheméncia me rogá-	Et comme les musulmans d'Espagne, par suite de la grande sujétion où ils vivent, des grands tributs et des nombreuses fatigues et travaux qui pèsent sur eux, ont déchu de leur opulence et que les écoles d'arabe ont disparu, mes amis — spécialement les répartiteurs (d'impôts) — m'exhortèrent et

ron que en románce quisièsse recopilár tan señaláda lectúra de lo que tódo muzlim ha de sabér y usár, sobre lo quál... comencé á dirigir á los venidéros, y sucessóres esta recopilacion, etc. etc.

m'ont instamment supplié, pour combler cette lacune, de compiler et de mettre en langue vulgaire un texte aussi célèbre de tout ce qu'un musulman doit savoir et pratiquer. En conséquence, j'ai commencé à adresser aux générations futures et à nos successeurs cette compilation, etc. etc.

Il résulte de ce qui précède qu'à la fin du 15e siècle, et avant même la prise de Grenade, un assez grand nombre de musulmans andalous avaient perdu l'usage de la langue arabe pour qu'un mufti ait jugé nécessaire de leur traduire la loi en espagnol. Ce fait provoque certaines réflexions, notamment celle-ci : Les musulmans n'étaient donc pas aussi réfractaires au progrès qu'on l'a prétendu, puisque beaucoup d'entre eux avaient adopté dès le 15e siècle la langue des chrétiens, concession la plus grande, la plus importante que le vaincu puisse faire au vainqueur, puisque celle-là mène à toutes les autres !

Dans le prochain numéro, nous donnerons une notice assez étendue sur l'intéressant manuscrit que nous venons de faire connaître sommairement et dont son propriétaire, M. Ballesteros, a bien voulu nous autoriser à publier quelques extraits.

Explicacion de la doctrina cristiana. — Voici la contre partie de l'ouvrage précédent : c'était tout à l'heure un mufti forcé de parler espagnol à ses coreligionnaires qui ne comprennent plus l'arabe ; maintenant ce sera un prêtre chrétien qui s'efforce de parler arabe à des musulmans nouveaux convertis qui ne comprennent pas encore l'espagnol.

C'est le manuscrit *autographe* sous les yeux que nous rédigeons cette deuxième notice.

Sur la première page de garde du manuscrit de cette « Explication de la doctrine chrétienne, » on lit en espagnol :

« Libro de lengua arabiga que ha todo haziendo el Beneficiado de la Yglesia del señor Santiago de la ciudad de Guadix, Explicacion de la doctrina christiana.

Puis arrive cette page écrite et signée par l'auteur :

« I H S

« Por mandado del muy Yllustre y Reverendissimo señor Don Martin de Ayala, obispo de Guadix, yo Bartolome Dorador, Clerigo beneficiado de la Yglesia de señor Santiago de Guadix, traduxe este libro de romance que està aqui cosido en lengua arabiga para que los nuebos christianos fuesen enseñados en nuestra santa fe catolica, la qual algarabia y tradupcion es esta que alfin de este libro està escripta. « Bartolome Dorador. »

Ce qui signifie :

« Livre en langue arabe fait entièrement par le bénéficier de l'église du seigneur saint Jacques de la ville de Cadix, lequel livre est une explication de la doctrine chrétienne.

« I H S (Jésus hominum salvator).

« Par ordre du très illustre et Révérendissime seigneur Don Martin de Ayala, évêque de Cadix, moi Bartolome Dorador, ecclésiastique bénéficier de l'église du seigneur saint Jacques de Cadix, ai traduit ce livre, ici cousu, de langue espagnole en arabe pour l'enseignement des nouveaux chrétiens dans notre sainte foi catholique; lequel texte arabe ou traduction est celui qui est écrit à la fin de ce volume. « Bartolome Dorador. »

En tête de la partie arabe, est un préambule qui a défié toute la science de nos plus forts orientalistes. Tout ce qu'on peut y comprendre c'est qu'il reproduit dans son sens général ce que nous venons de donner en espagnol.

Dès le début, il demeure évident que Bartolome Dorador ne connaît l'arabe que d'une façon très imparfaite et le reste de son œuvre achève de mettre cette vérité en pleine évidence. En outre il l'écrit fort mal, graphiquement parlant, ce qui ajoute à la difficulté de le comprendre. Si les nouveaux convertis n'avaient pas d'autres moyens de s'instruire daus notre religion, il n'y a pas lieu de s'étonner s'ils y faisaient si peu de progrès.

D'après l'écriture, ce manuscrit doit être de la fin du 16e siècle ou du commencement du 17e ; sa rédaction se rattache sans doute aux tentatives de propagande faites un peu avant d'en venir à l'expulsion générale des maures d'Espagne qui eut lieu en 1610.

PARTIE OFFICIELLE.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 22 janvier 1869.

PRÉSIDENCE DE M. BERBRUGGER.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4.

L'ordre du jour appelle le président à exposer la situation matérielle et morale de la société pendant l'exercice 1868. Il constate que sous le premier aspect elle est fort bonne, puisque, pour la première fois depuis plusieurs années, le chiffre des recettes a dépassé celui des dépenses ; il laisse, d'ailleurs, à M. le trésorier le soin de développer l'ordre de faits qui sont de sa compétence, avec tout le détail qu'ils comportent. Seulement, il n'abandonnera pas le sujet sans constater que l'heureux résultat qu'il vient d'indiquer est entièrement dû au zèle, à l'intelligence, au dévouement déployé par M. Albert Devoulx, dans l'exercice de ses assujétissantes et parfois assez pénibles fonctions de trésorier de notre société.

M. le président ajoute que le bon état actuel de nos finances ne doit pas nous inspirer pour l'avenir une confiance trop aveugle ; et à ce sujet il examine successivement chaque source de revenu appuyant sur le caractère précaire de quelques-unes. Il en conclut qu'il faut que chacun travaille avec zèle au recrutement de la société, les cotisations des membres, surtout des membres résidants étant, après tout, la source de perception la plus assurée.

M. le président, en regard des motifs déjà exposés et qui indiquent la nécessité d'accroître les ressources financières, fait ressortir de quelle importance il serait de pouvoir manifester davantage au dehors l'action de la société par des séances ou des conférences publiques, ce que tous les membres désirent et ce

qui eût été déjà fait depuis longtemps, si l'on eût été en état d'en supporter la dépense.

Arrivé à l'état moral de la société, M. le président constate qu'il est satisfaisant à tous égards, soit que l'on considère l'union parfaite entre tous les membres et les hautes approbations accordées à leurs travaux en France et à l'Etranger, approbations dont il cite les principales.

Après cet exposé du président, M. le trésorier lit son rapport d'où il résulte, ainsi qu'il a été dit déjà, que les recettes ont excédé les dépenses.

Après audition de ce rapport détaillé qui fait comprendre combien M. Albert Devoulx a dû déployer d'efforts et d'intelligence pour amener à bien une situation financière qu'il a prise jadis en assez mauvais état, l'honorable trésorier reçoit les félicitations de tous les membres pour son zèle et son dévouement dans l'exercice de ses fonctions.

Le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le recteur de l'Académie d'Alger (voir le précédent n°, p. 478), relative à un prix de 1000 fr. à fonder dans chaque Académie par ordre de l'Empereur et par les soins du ministre de l'instruction publique, prix qui serait décerné à l'ouvrage jugé le meilleur sur quelque point d'archéologie, d'histoire ou de science intéressant les provinces comprises dans la circonscription académique d'Alger.

La discussion qui s'engage à propos de cette circulaire établissant que tous les membres ne la comprennent pas de la même façon, on décide que des éclaircissements supplémentaires seront demandés à M. le recteur.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du bureau pour l'exercice 1869.

M. le président fait connaître que M. Bonnet, le secrétaire actuel, entièrement absorbé par ses travaux officiels à la mairie, décline sa candidature pour cette année et prie ses collègues de tenir compte de cette déclaration dans les élections qui vont se faire.

La société, après avoir exprimé ses regrets sur l'impossibilité

où se trouve M. Bonnet de continuer ses fonctions de secrétaire, procède aux élections qui donnent le résultat suivant :

Composition du bureau pour 1869.

MM. Berbrugger (C. ✻), président ;
Bresnier (✻), 1er vice-président ;
Cherbonneau (✻), 2e id. ;
Watbled, secrétaire ;
Sudré (✻), adjoint ;
Devoulx, trésorier.

La séance est levée à 10 h. du soir.

Séance du 5 *mars* 1869.

PRÉSIDENCE DE M. BERBRUGGER.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4 du soir.

La discussion s'engage de nouveau sur la circulaire relative au prix académique de 1,000 fr., dont il a été question dans la séance précédente ; deux lettres adressées depuis lors à la Société, par M. le Recteur, mettent à même de prendre une décision dont voici le libellé :

1° La Société est d'avis que les travaux historiques ou scientifiques déjà accomplis, même s'ils sont publiés, s'ils rentrent d'ailleurs dans les conditions du programme, doivent être admis au concours ; attendu que, par exemple, des œuvres importantes continuées pendant des années méritent encouragement et récompense tout aussi bien que n'importe quel mémoire inédit, quel que soit son mérite.

2° Quant au programme du concours, il devra embrasser l'étude des personnes, des faits, des monuments et du sol même de l'Afrique avec ses productions diverses, souterraines ou superficielles ; c'est-à-dire qu'il doit comprendre l'histoire, l'archéo-

logie, la géographie, les langues, les arts et les sciences dans leurs rapports avec cette contrée et aux époques

Préhistorique;
Libyque, Phénicienne et Carthaginoise;
Romaine;
Vandale;
Byzantine;
Arabe, Berbère;
Turque.

3° Elle est d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de sujet de concours imposé d'avance et qu'il vaut mieux laisser aux auteurs le choix de ceux qui leur conviendraient le mieux;

4° Elle demande que pour juger les travaux envoyés au concours, il soit créé des jurys spéciaux, un pour l'histoire et deux autres pour l'archéologie et les sciences. Elle propose de faire entrer de droit dans ces jurys les présidents des sociétés savantes de la juridiction académique en leur adjoignant des membres desdites sociétés et des professeurs du lycée ou des colléges communaux;

5° Enfin, elle désirerait — comme conséquence logique de la création des jurys spéciaux — que le prix fût scindé de façon que chaque section pût y avoir part.

Quant au projet considéré dans son ensemble et son but, la Société, en ce qui la concerne, exprime une vive reconnaissance pour l'initiative libérale de S. M. l'Empereur à qui on doit cette nouvelle mesure d'encouragement aux arts, aux lettres et aux sciences.

La séance est levée à 10 heures du soir.

Pour tous les articles non signés:
Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

13e Année. N° 74. MARS 1869.

Revue africaine

AFRIQUE ANCIENNE

PAR M. FRÉDÉRIC LACROIX.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

(Suite, V. les nos 72 et 73)

L'Afrique était si indispensable à Rome, que cette situation de dépendance de la métropole à l'égard de sa colonie fut toujours une arme politique au service des ambitieux. On en peut citer des exemples éclatants :

Pendant sa lutte contre César, Pompée arrête les convois de grains ; aussitôt Rome est en proie à la famine. Le peu de blé que donnaient les campagnes de l'Italie était dévoré par les soldats, et il ne restait rien à la population civile (CXIX). Tout l'approvisionnement de Rome était réservé aux troupes ; le peuple, mourant de faim, entre dans les maisons particulières, en demandant à grands cris du pain (CXX). Quand on eut calculé ce qui restait de blé en magasin, on défendit d'en donner aux esclaves, et pour les empêcher de passer à l'ennemi, on les fit garder avec la dernière rigueur. Ces malheureux erraient par bandes, cherchant partout un peu de nourriture, dévorant avec avidité l'herbe des champs et les feuilles des arbres. Ceux qui mouraient étaient jetés dans de grandes fosses et recouverts de terre, dans la crainte que les cadavres n'engendrassent la peste ; on ne les brûlait pas, de peur que l'ennemi n'aperçût la flamme des bûchers (CXXI).

Ces détails peuvent paraître s'écarter de notre sujet : ils ne

sont pourtant pas un hors-d'œuvre, car ils montrent à quel excès de souffrance était exposée la population de Rome, l'agriculture étant ruinée en Italie, et le blé d'Afrique et d'Egypte n'arrivant pas.

Quelque temps après, nouvelle famine, toujours à cause des obstacles opposés par Pompée à l'arrivée des bâtiments chargés de grains. Le peuple, désespéré, presse César de terminer ses différends avec son rival (CXXII). Enfin, un arrangement intervient, et l'une des conditions de la paix entre César, Antoine et Pompée, c'est que ce dernier laissera passer les convois de blé destinés à Rome (CXXIII).

Clodius Macer, qui commandait les troupes en Afrique, s'étant révolté contre l'Empereur Galba, retint les navires chargés de grain, pour affamer le peuple romain (CXXIV).

Nous apprenons par Tacite que Vespasien, pendant qu'il disputait le trône à Vitellius, et qu'il se trouvait en Egypte, conçut le projet d'envahir l'Afrique par terre et par mer, « afin d'envoyer à son ennemi, en lui fermant tous ses greniers, la famine et la discorde (CXXV). » A la mort de Vitellius, la nouvelle que l'Afrique était soulevée et que les convois de grains allaient être retenus, jeta dans la population romaine les plus cruelles alarmes. Le bruit était sans fondement, mais l'anxiété n'en fut pas moins vive (CXXVI). Vespasien apprend la mort de son rival ; aussitôt, il charge de blé tous les navires à sa disposition et les dirige sur Rome, où il ne restait plus que pour dix jours de vivres au moment où arrivèrent les convois du nouvel Empereur (CXXVII).

Il va sans dire que, quand les pirates pouvaient impunément mettre la main sur les cargaisons de froment, ils ne se fesaient aucun scrupule de priver de pain les oisifs de la capitale. Dans le sommaire d'un des livres de Tite-Live qui ont été perdus (le 99me), on voit qu'une loi fut soumise au peuple pour donner à Pompée commission de poursuivre les pirates qui s'étaient emparés des convois de grains, et qu'en quarante jours les forbans eurent disparu.

Du reste, à moins de troubles graves en Afrique et de suspension des envois de grains, Rome n'avait pas à souffrir bien

longtemps de la disette, car d'après Pline, la durée de la traversée, par un vent modéré, n'était que de deux jours (CXXVIII). Le blé africain était donc, en quelque sorte, aux portes de l'Italie. Il était le plus estimé après celui de Béotie et celui de Sicile (CXXIX). Il pesait beaucoup plus que le froment de Sardaigne, de Sicile et d'Egypte (CXXX), et rendait, par *modius*, 50 pour cent de farine supérieure, plus 5 *sextarii*, ou 2 kilog. 30 grammes, de fleur de farine ; en farine de seconde qualité, il donnait 4 *sextarii*, ou 1 kilog. 624 grammes, et une égale quantité de son (CXXXI).

L'empereur Commode rendit un grand service à sa capitale et à l'Italie. Pour obvier aux graves inconvénients résultant des retards dans l'arrivée des convois de froment, il créa une flotte spécialement destinée à ces transports. Il sera tout-à-l'heure plus longuement question de ce fait, dont on ignore, d'ailleurs, la date exacte (CXXXII). La flotte de Commode, affublée du nom ridicule d'*Herculéenne* (*classis Commodiana Herculia*) (1), assura l'approvisionnement de Rome, qui, jusqu'à cette époque, avait été toujours précaire.

A partir de ce moment, la part de l'Afrique dans l'alimentation de la métropole peut être bien déterminée; et ce fut avec une rigoureuse exactitude que les inépuisables provinces arrachées aux Carthaginois et aux Numides fournirent à leurs maîtres du pain pour les deux tiers de l'année, tandis que l'Egypte était chargée des quatre autres mois (CXXXIV). Or, comme depuis le règne d'Auguste, la quantité de grains tirée d'Egypte était de 20 millions de *modii* (1,600,000 hectolitres) par an (CXXXV), le contingent africain fut de 40 millions de *modii*, ou 3,200,000 hectolitres. Encore, y a-t-il lieu de supposer que le chiffre des envois d'Afrique fut beaucoup plus élevé, ainsi que nous le verrons ci-dessous. Tacite ne nous apprend-il pas que Tibère avait réuni des approvisionnements beaucoup plus abondants que ceux accumulés par Auguste (CXXXVI) ? Les provinces de l'em-

---

(1) Il y eut la flotte d'Afrique et la flotte d'Alexandrie C'est sur un bâtiment de cette dernière que s'embarqua St Paul en quittant l'île de Malte. Ce navire s'appelait *Castor et Pollux* (CXXXIII).

piro romain n'étaient-elles pas soumises aux volontés des Empereurs et du Sénat, et le génie fiscal des maîtres du monde leur épargna-t-il les extorsions, les avanies de toute nature ?

Marc Aurèle s'était beaucoup préoccupé des approvisionnements de Rome (CXXXVII). Septime Sévère, à qui ses compatriotes de Tripoli fesaient un don gratuit et annuel de froment (CXXXVIII), renchérit encore sur cette prévoyance : il envoya des troupes en Afrique, tout exprès pour empêcher Niger, son rival, d'occuper ce pays, et d'affamer Rome (CXXXIX). A sa mort, il laissa la capitale pourvue pour sept années (CXL). La quantité accumulée par cet Empereur est fixée par Spartien à une masse pouvant donner 75,000 *modii* par jour pendant les sept ans (CXLI). Juste-Lipse (CXLII) croit qu'il y a erreur dans ce chiffre et qu'il faut lire 175,000. En effet, à 75,000 *modii* par jour, on n'obtient qu'un total de 27,375,000 mesures par an, ce qui est loin des 60 millions annuellement fournis par l'Afrique et l'Egypte; tandis qu'en admettant le nombre de 175,000 par jour on arrive aux 60 millions annuels, augmentés de 3,875,000, tirés de quelques autres provinces de l'Empire. La part de l'Afrique étant toujours de 40 millions de *modii* par an, ce pays aurait eu à fournir, pour les sept années, 280 millions de mesures, ou 24,276,000 hectolitres. Reste à savoir s'il est probable que Septime Sévère, qui aimait singulièrement l'Afrique, sa patrie, lui imposa, indépendamment de la redevance régulière et annuelle de 40,000,000 de *modii*, un surcroît de charges s'élevant, en totalité, à 280 millions de mesures. Mais ces 280 millions de mesures peuvent se répartir sur les 17 années et 8 mois du règne de cet Empereur, ce qui ne donnerait approximativement que 16,470,588 *modii* ou 1,427,999 hectolitres de surcroît annuel. C'eût été peu de chose pour l'Afrique. M Naudet conteste le chiffre de Juste-Lipse, en fesant remarquer que 175,000 mesures par jour, à 2 livres de pain par tête, auraient fourni 2,275,000 rations ; or, il s'en fallait de beaucoup que Rome renfermât ce nombre de bouches. Mais il s'agit de savoir si les prévisions de Septime s'étaient exclusivement restreintes à la ville de Rome. Cela est peu vraisemblable. Les armées devaient nécessairement prendre part aux distributions de blé, comme

l'admet M. Naudet, et il faut tenir compte des villes d'Italie qui en étaient gratifiées, n'ayant pas plus de ressources alimentaires que la capitale. En sorte que le chiffre de Juste Lipse peut n'avoir rien d'exagéré (CXLIII).

Alexandre Sévère se montra aussi fort soucieux des approvisionnements en céréales. Il rendit, de ses propres deniers, aux greniers publics toute la réserve que Héliogabale, son prédécesseur, avait follement dissipée (CXLIV).

Maxence est plus brutal : il épuise l'Afrique de céréales avant de la saccager, et remplit les greniers de Rome (CXLV).

Sous Constantin, et après la fondation de Constantinople, le blé d'Egypte qui, jusque là, avait concouru avec le blé d'Afrique à l'approvisionnement de Rome, fut dirigé sur la nouvelle capitale, et l'Afrique resta seule chargée de l'alimentation de son ancienne métropole (CXLVI). Les deux flottes, qui avaient été créées pour le service spécial de Rome, reçurent chacune une destination particulière, l'une en Orient, l'autre en Occident.

Rome souffrit nécessairement de ce partage, et les inquiétudes y devinrent plus vives et plus fréquentes (CXLVII. Lors de la révolte de Gildon, par exemple, les insurgés ayant retenu les convois en Afrique, la population romaine fut en proie à la plus cruelle anxiété. Le poëte Claudien, qui a célébré cet événement, exprime si bien la situation dépendante de l'Italie à l'égard de l'Afrique, que nous donnerons ici la traduction de ce passage :

« En récompense de mes services (c'est Rome qui parle), on me donna la Libye et l'Egypte, pour que ces deux contrées envoyassent pendant l'été, sur deux flottes, l'abondance au peuple-roi et au Sénat, arbitre de la guerre, et que tour à tour les vents qui soufflent des deux rivages vinssent emplir mes greniers. Ma vie était assurée : si Memphis ne répondait pas à mon appel, je remplaçais ses produits par les moissons des Gétules. Je voyais les navires chargés de grains s'empresser vers moi, et les voiles de Carthage rivaliser de zèle avec celles du Nil. Tout à coup, s'élève une autre Rome, et l'Orient revêt une robe semblable à la mienne ; les produits de l'Égypte deviennent son partage. La Libye me restait, ma seule espérance ; à peine, et difficilement,

grâce au seul Notus, elle m'aidait à vivre, toujours incertaine du lendemain, toujours sollicitant la clémence des vents et des saisons. Cette ressource, Gildon me l'a enlevée, au moment où l'automne expirait. Mes regards tremblants mesurent l'étendue des mers, cherchant à l'horizon quelque vaisseau qui m'apporte ce que le puissant rebelle a daigné laisser échapper, ce que le bandit m'a abandonné. Je ne vis que grâce au Maure, fier de ne rien me donner à titre de tribut, mais à titre de bienfait ; il éprouve une joie insultante en m'offrant, comme à une esclave, mes aliments de chaque jour ; le barbare met orgueilleusement dans sa balance ma vie et ma faim ; il est fier des larmes de mon peuple, et retarde à son gré le moment de ma ruine. Il vend les moissons qui m'appartiennent, et possède le sol conquis au prix de mon sang » (CXLVIII).

Mais Gildon est vaincu ; l'Afrique, soumise, rend l'abondance à la mère-patrie, grand événement, plus heureux que cent victoires. « Faire rentrer la Libye sous nos lois, s'écrie Claudien, vaut encore mieux que de l'avoir conquise » (CXLIX). Et il termine son dithyrambe en l'honneur de Stilichon en disant : « Rome, cette victoire fait reverdir les lauriers de tes héros, et Stilichon te rend tous tes triomphes » (CL).

Théodose ne voulut pas que Rome restât exclusivement à la discrétion de l'Afrique ; il avisa à ce que les blés de la Macédoine y arrivassent dans les moments critiques (CLI), et à ce que, d'ailleurs, les convois d'Afrique parvinssent plus rapidement, et même en hiver (CLII).

Un fait remarquable se produit sous le règne d'Honorius : Attale, proclamé Empereur par Alaric, vainqueur de Rome, songe tout d'abord à se rendre maître de l'Afrique, pour assurer du pain à ses nouveaux sujets. Héraclien, qui gouvernait l'Afrique pour le compte d'Honorius, se borne, pour défendre la couronne de son maître, à fermer les ports de la colonie, et à retenir tous les bâtiments chargés de blé. Rome affamée refuse son appui à l'usurpateur (CLIII).

Ainsi, l'Afrique était devenue l'arbitre des destinées de la métropole.

Ce même Héraclien, qui avait rendu un signalé service à

Honorius, se révolte quelque temps après. Que fait-il ? Son premier soin est d'arrêter les convois de grains, et aussitôt la famine est à Rome (CLIV).

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen historique (CLV). Aussi bien, nous voilà parvenus au cinquième siècle.

D'après ce qui précède, on peut dire que l'Afrique était de toutes les provinces romaines la plus précieuse à la métropole; et que sa perte, en 439, fut, pour Rome, une véritable calamité, un désastre plus cruel que plusieurs invasions de Barbares. Non-seulement l'Afrique ne coûtait rien à ses maîtres, mais elle leur envoyait du pain, de l'argent et des soldats. Quand elle tomba aux mains des Vandales, la clôture de ce grenier inépuisable ne fit pas renaître la culture en Italie ; il n'en résulta qu'un surcroît de misères pour la mère-patrie, c'est-à-dire la famine, une diminution de population, et tout le cortège ordinaire des maux de cette nature.

A défaut des historiens et des poètes, la législation romaine suffirait pour attester l'extrême utilité de l'Afrique pour la métropole. Nous avons vu Claude encourager par des immunités toutes particulières les importations de blé à Rome. Son successeur, Néron, confirma ces privilèges et les augmenta : il ordonna que les navires affectés au transport des grains ne fussent ni soumis au cens imposé aux négociants, ni sujets à l'impôt (CLVI). Bien loin de tomber en désuétude, les avantages accordés aux *naviculaires* (on les appelait ainsi) furent grandement accrus par les successeurs de Commode, qui, nous l'avons dit, créa la *flotte d'Afrique*. Constantin s'appliqua particulièrement à contenter cette corporation. Il l'exempta de toutes fonctions publiques onéreuses, et de toutes charges quelconques, sans acception de condition ni de rang, car les naviculaires pouvaient appartenir à l'ordre des Décurions, ou être simplement du peuple. Peine de mort contre quiconque violerait cette loi (CLVII). Un peu plus tard, Gratien conféra aux membres de la corporation la dignité Equestre, qui, entre autres privilèges, mettait à l'abri de toute peine corporelle, et notamment de la torture (CLVIII). Liberté entière leur était donnée d'aller et de venir, de passer partout, et quiconque portait atteinte à leur liberté était frappé

d'une amende de 10 livres d'or (CLIX). Les naviculaires de la flotte d'Egypte, qui approvisionnaient Constantinople, étaient exempts des fonctions municipales, qui étaient devenues un fardeau très-lourd et menaient tout droit à la ruine. On leur allouait 1 *solidus* (1) par chaque millier de mesures qu'ils transportaient (CLX). Cette faveur n'existait pas pour les naviculaires d'Occident, du moins ce qui reste des lois romaines n'en dit rien. Honorius, après des événements désastreux, chercha, par un encouragement solennel, à combler les vides de la corporation, en y faisant entrer, soit les anciens membres, soit leurs héritiers (CLXI). Il donna quittance aux Naviculaires d'Afrique de tout ce qu'ils pouvaient redevoir au fisc depuis l'an 387 jusqu'à 407 (CLXII) (2).

Nul n'était exempt de la contribution en froment ou orge destinés à l'approvisionnement de Rome. Toutes lois contraires furent déclarées abrogées par Honorius (CLXIII).

Les Naviculaires devaient jurer devant les Gouverneurs des provinces, ou autres magistrats délégués, qu'ils n'emportaient que des grains purs et parfaitement sains. Le magistrat qui recevait ce serment devait s'assurer par ses propres yeux que les grains déclarés de bonne qualité n'étaient en effet ni avariés ni d'une fraîcheur douteuse (CLXIV).

Défense expresse à tous fonctionnaires de détourner une partie quelconque des chargements de blé destinés à Rome, ou de leur donner une autre direction (CLXV). Amende du quadruple de la valeur pour les délits passés; exil pour les contraventions à venir (CLXVI). Peine de mort contre le Naviculaire qui a détourné,

---

(1) Le solidus de Constantin valait 15 fr 53 centimes (Dureau de la Malle, *Economie pol. des Rom.* t. I., p. 151).

(2) Cette loi, qui est de l'an 414, prouve que l'exemption d'impôts accordée aux Naviculaires par Constantin en 326, et confirmée par trois lois subséquentes, avait été retirée avant l'an 387, à moins qu'il ne faille voir dans ces mots : « *ab omnibus oneribus et muneribus vacuos et immunes esse præcipimus* » (*Cod. Theod.* tom. V, p. 61) qu'une simple exemption de fonctions onéreuses, ce qui est toutefois probable, car la loi ajoute : « *ut a conlationibus et omnibus oblationibus liberati, integris patrimoniis naviculárium munus exerceant.* »

détruit ou volé les denrées qu'il était chargé de transporter (CLXVII).

Les navires de la flotte d'Afrique devaient avoir certaines dimensions ; les plus grands ne devaient pas dépasser un tonnage de 2000 *modii*, ou 160 hectolitres (CLXVIII). La navigation n'était pas permise en toute saison ; elle était close en novembre et réouverte aux calendes d'avril. La réouverture était célébrée par des fêtes publiques (CLXIX). La flotille devait apporter le premier tiers du blé d'Afrique dans les premiers temps de la réouverture de la navigation (CLXX).

Toutes les fois qu'un des bâtiments faisait naufrage, on constatait l'événement dans les formes les plus solennelles. L'équipage était mis à la torture, pour qu'on pût découvrir la vérité sur les causes du sinistre. Une autre loi veut qu'on ne mette à la torture que deux ou trois hommes de l'équipage, mais tout d'abord le capitaine (CLVXXI).

Il y avait en Afrique un *Préfet de l'annone* (1) chargé d'envoyer les grains, qu'un autre fonctionnaire du même nom recevait à son arrivée à Rome (CLXXII). Le préfet de l'annone d'Afrique avait sa résidence à Carthage (CLXXIII). Cette institution remonte évidemment aux premiers empereurs : M. Léon Rénier a découvert à Guelma une inscription qui nous fait connaître que, sous le règne de Trajan, un fonctionnaire, dont la résidence n'était pas indiquée, était chargé de l'achat des grains pour la métropole (CLXXIV). Dès le moment où l'Afrique envoya régulièrement des quantités considérables de céréales en Italie, le soin d'organiser les achats et les convois dut constituer une fonction publique.

On voit que l'approvisionnement de Rome par l'Afrique était une des préoccupations des empereurs. Il y a de longs titres dans les codes romains consacrés à cet important objet (CLXXV).

Disons un mot maintenant de l'usage qu'on fesait des grains transportés à Rome.

Le fait des distributions gratuites de blé, non-seulement à

(1) L'Annone était la redevance en blé à laquelle étaient soumis tous les domaines de l'empire romain.

Rome, mais encore dans d'autres villes de l'Italie est attesté par une foule d'écrivains (CLXXVI). La science économique romaine n'avait pas trouvé de meilleur moyen de soulager la misère des malheureux que la ruine de l'agriculture et l'invasion des terres par les esclaves avaient fait affluer dans la capitale. Les armées avaient sans doute leur part de ces distributions (CLXXVII).

Juste-Lipse fait observer avec raison que l'usage des approvisionnements et des ventes de blé à prix réduit devait être très-ancien à Rome. Le Sénat lui-même, dans les circonstances difficiles, et surtout quand la récolte avait manqué, venait en aide à la population en donnant le froment, non tout-à-fait à titre gratuit, mais avec une forte diminution de prix. Les tribuns s'emparèrent de ce moyen de popularité ; de là, les différentes lois frumentaires. Asconius nous apprend que le tribun Clodius fut le premier qui fit décréter que le grain, qui jusque-là était donné à moitié prix ou au tiers, serait délivré gratuitement. Telle fut l'origine des distributions entièrement gratuites, car s'il est incontestable que le Sénat, immédiatement après la conjuration de Catilina, donna du blé aux pauvres, il n'est pas certain que ce fût *gratis* (CLXXVIII).

Un passage de Dion Cassius corrobore l'assertion d'Asconius, car il affirme que les premières distributions entièrement gratuites eurent lieu sous le consulat de Gabinius et de Pison, l'an 696 de Rome, 58 avant J.-C. (CLXXIX). Cependant, il est certain que Crassus en fit faire avant le premier triumvirat, qui eut lieu l'an 60 avant J.-C.; et même il poussa la générosité jusqu'à donner à chaque citoyen romain indigent la quantité de blé nécessaire pour le faire vivre pendant trois mois (CLXXX). Par ce que nous avons dit plus haut de l'énorme fortune de Crassus, on s'explique ce don magnifique. Il est évident, et Plutarque ne laisse aucun doute à ce sujet, que ce fut de ses deniers que le compétiteur de César et de Pompée fit les frais de cet acte d'ambitieuse générosité, tandis que Clodius fit donner du blé aux dépens de l'Etat.

Pompée, pendant son consulat (52 ans avant J.-C.), ne négligea pas ce moyen de popularité (CLXXXI).

Dans les derniers temps de la République, le nombre des par-

ties prenantes s'élevait à 320,000. César le réduisit à 150,000 (CLXXXII). Il est certain qu'alors les distributions étaient gratuites, car Plutarque nous apprend (CLXXXIII) que César ayant conseillé au Sénat de faire donner du blé au peuple pour un mois, il en résulta une charge de 5,500,000 sesterces, ou 1,375,000 francs pour l'Etat.

Sous Auguste, l'Etat vendait du blé en même temps qu'il en donnait, comme l'atteste un passage de Dion (CLXXXIV). Plusieurs auteurs modernes disent, d'après Dion, que cet Empereur quadrupla le nombre des privilégiés qui prenaient part aux distributions gratuites. C'est une interprétation erronée du texte de l'historien, qui dit qu'Auguste quadrupla la quantité de grains qu'on donnait au peuple (CLXXXV), ce qui n'implique pas le moins du monde le chiffre des parties prenantes. Quand la prospérité fut revenue, nous voyons le même souverain vouloir abolir complètement ces distributions (CLXXXVI). Il ne mit pas son projet à exécution, et se contenta de réduire à 200 mille le nombre de mendiants qu'on nourrissait aux frais de l'Etat. Il paraît que, depuis la diminution de moitié opérée par Jules César, la foule des privilégiés s'était accrue au point de devenir presque innombrable (CLXXXVII).

Quelques empereurs se contentaient parfois de diminuer le prix du blé en faveur des pauvres. C'est ce que fit Néron après l'incendie de Rome (CLXXXVIII). Suivant Dion, cet Empereur, après ce désastre, supprima purement et simplement les distributions gratuites (CLXXXIX).

Sous le règne de Trajan, les jeunes filles et les jeunes garçons recevaient aussi du blé gratuitement, et Adrien en augmenta la quantité (CXC).

Nouvelles distributions aux frais de l'Etat sous Antonin-le-Pieux (CXCI), et sous Marc-Aurèle, qui prit sur les approvisionnements de Rome pour envoyer du grain aux villes d'Italie affamées par la disette (CXCII).

Constantin, pendant le Concile d'Alexandrie (an 339), fesait donner du blé aux jeunes filles, aux veuves et aux ecclésiastiques des provinces, et particulièrement en Afrique et en Egypte (CXCIII).

Si à ces distributions gratuites on ajoute la quantité de grain tenue en réserve pour la vente et celle que les particuliers achetaient directement dans les pays de production (CXCIV), on s'expliquera les exportations considérables de l'Afrique, de l'Egypte et des autres provinces.

Une partie de ces grains était donnée par les cultivateurs à titre d'impôt (1), une certaine quantité, mais plus minime, était achetée par l'État, du moins sous les premiers Césars, et notamment sous Claude et Néron. Il est évident que les armateurs des bâtiments de transport retiraient un gros bénéfice de leurs opérations, et qu'ils ne se contentaient pas des priviléges qu'on leur accordait pour les encourager (2). Mais il est également certain que l'Etat finit par se charger des transports, car l'organisation d'une flotte par l'empereur Commode, les règlements auxquels furent soumis les naviculaires, la torture qu'ils subissaient en cas de naufrage, en un mot toute la législation relative à cet important objet, prouvent que les individus affectés à ce service étaient sous les ordres directs du gouvernement, et n'agissaient que pour lui. Ceci d'ailleurs ne préjudiciait en rien au commerce privé, qui devait tirer également d'Afrique et d'Egypte des quantités considérables de grain.

Indépendamment du blé fourni par les Provinces à titre d'impôt et sous toutes les formes fiscales possibles, les pays de production étaient, dans certains cas, obligés d'en vendre à l'Etat, mais à un prix déterminé d'avance, et ce prix était souvent dérisoire (CXCIV *ter*).

---

(1) Voir le chapitre *Impôts*.

(2) Caton le Censeur, qui savait placer son argent à gros intérêt, prenait part à ces opérations. Il exigeait que ses associés à qui il prêtait des capitaux se formassent, au nombre de cinquante, en société commerciale, et qu'ils affrétassent un égal nombre de bâtiments. Un de ses affranchis le représentait à bord de cette flotte marchande. Il avait un intérêt sur chaque navire, de sorte qu'en cas de sinistre, il ne pouvait perdre qu'une petite partie de ses fonds, et, quand il y avait perte, elle était plus que compensée par l'énormité des bénéfices réalisés sur les autres vaisseaux arrivés sains et saufs. Plutarque, qui nous fait connaître cette particularité de la vie de Caton, n'hésite pas à qualifier sévèrement ce trafic; il l'appelle *l'usure maritime*, et dit qu'elle est la plus décriée (CXCIV *bis*).

En résumé, bien qu'il soit impossible d'apprécier, même approximativement, les quantités de céréales annuellement exportées d'Afrique, ou consommées dans le pays même, on peut affirmer qu'elles étaient énormes et révélaient une fécondité de terrain vraiment phénoménale.

L'immense consommation de blé qui se fesait dans l'Empire romain s'explique par l'usage immodéré du pain dans les armées et parmi les pauvres. Cet aliment entrait dans la subsistance publique pour une part beaucoup plus forte que chez les peuples modernes (CXCV).

L'Afrique, jusqu'à l'expiration de la domination romaine, satisfait largement aux exigences de ses maîtres. Elle se montra inépuisable. Cependant des causes multipliées de ruine auraient dû y arrêter, ou, du moins, y diminuer la production. Pillée et ravagée pendant la guerre des Mercenaires, du temps de la domination carthaginoise (CXCVI), pendant celle de César contre les restes du parti de Pompée; ruinée à l'envi par les hordes de Jugurtha et les légions de Métellus et de Marius; troublée durant sept années consécutives par la formidable révolte de Tacfarinas, sous le règne de Tibère (CXCVII); sans cesse en proie aux agitations les plus violentes, soit que les indigènes cherchassent à secouer le joug, soit que l'ambition des Proconsuls armât la population européenne elle-même contre la métropole, l'Afrique, après ces convulsions, se retrouva toujours féconde et généreuse. Sauf l'Italie, dont les luttes intestines et les invasions des Barbares firent un vaste champ de bataille, aucune province de l'Empire ne fut aussi constamment bouleversée que l'Afrique. Et c'est avec raison que Corippus, fesant allusion à sa spécialité belliqueuse, dit : « *Indomitas Martis cognovit arenas* (CXCVIII). Il faut dire aussi qu'aucune ne fut aussi turbulente. La révolte y était presque en permanence. Tacfarinas (CXCIX), Firmus (CC), Gildon (CCI), les Quinquégentiens (CCII), Gordien (CCIII), Macer (CCIV), Héraclien (CCV), Boniface (CCVI), et tant d'autres dont l'histoire a consacré les noms, jetèrent tour à tour, Indigènes ou Romains, le trouble et la désolation dans cette malheureuse contrée. Capellien, lieutenant de Maximin, la ravagea, sous prétexte de punir Gordien de son usurpation (CCVII). Maxence la sema de

ruines, et le passage de sa vengeance sur ce pays est resté comme une date lugubre dans les fastes romains (CCVIII). Une administration oppressive, tyrannique, insatiable, fut encore plus funeste à l'Afrique que les guerres et les insurrections, Salluste (CCIX), Marius Priscus (CCX), le comte Romain (CCXI), Maximin (CCXII), personnifient énergiquement cette administration pillarde et sans entrailles (1). Des impôts écrasants enlevaient aux cultivateurs ce que l'avidité des fonctionnaires, et les luttes armées, leur avaient laissé (2). La misère en vint à ce point, que les pères vendaient leurs enfants pour se procurer du pain (CCXIII). De courts moments de répit, les règnes d'Antonin-le-Pieux (CCXIV) (3), et de Septime Sévère, par exemple, n'empêchèrent pas l'épuisement progressif du pays. L'invasion vandale sembla avoir porté le dernier coup à la mère nourricière de Rome ; tout fut pillé, saccagé, détruit (CCXVI). Un siècle plus tard, nouveaux désastres pendant les campagnes de Bélisaire et de Salomon ; le règne de Justinien fut particulièrement fatal à l'Afrique (CCXVII).

Et cependant l'Afrique resta toujours le domaine privilégié de Cérès, le pays producteur par excellence. Quelques années, quelques mois de repos lui suffisaient pour fermer ses blessures et faire sortir de son sein des trésors qui semblaient à jamais épuisés. A peine la dynastie vandale fut-elle assise, après une période de véritables brigandages, que la prospérité reparut dans le pays, et telle fut cette prospérité, que les descendants de Genséric purent accumuler des richesses dont Bélisaire fut ébloui quand il les enleva d'entre les mains de Gélimer vaincu (CCXVIII). Même résurrection subite sous le gouvernement de Salomon, après les formidables luttes contre les indigènes (CCXIX).

Pas un encouragement à la culture de la part du gouvernement : les Empereurs, qui ne voyaient dans les provinces que des fermes à exploiter sous forme d'impôts en argent et en

(1) Voir le chapitre *administration*.

(2) Voir le chap. *Impôts*.

(3) Cependant une révolte des Indigènes eut lieu sous cet Empereur (CCXV).

hommes, ne firent jamais rien cependant pour pousser à la production, qui, plus abondante, eût empli en proportion les caisses publiques. Constantin, un peu plus intelligent que ses successeurs, comprit qu'il fallait laisser aux cultivateurs les moyens d'engraisser les oisifs et de payer leurs dettes fiscales : il défendit, sous peine de mort, de saisir les bœufs, les esclaves, et les instruments servant aux travaux agricoles (CCXX) ; il dispensa de toutes corvées les gens employés aux semailles et à la moisson (CCXXI); il interdit de détourner, pour l'usage des postes, les animaux utiles à la culture (CCXXII); enfin il voulût que tous les objets indispensables à l'exploitation de la terre, ou à l'usage des travailleurs, fussent exempts de tous droits (CCXXIII). Certes, c'était peu. A cela cependant se borna la munificence des Empereurs.

Aux fléaux que nous avons énumérés s'ajoutaient ceux particuliers du pays : les sauterelles détruisaient quelquefois les récoltes et engendraient même des épidémies meurtrières (CCXXIV). Au dire de Pline, qui parle d'après Varron, elles contraignaient des tribus indigènes à quitter leur pays (CCXXV). Dans certaines parties de l'Ethiopie, elles étaient si nombreuses, que des peuplades entières en fesaient la base de leur alimentation (CCXXV *bis*). Des pluies torrentielles inondaient les campagnes et amenaient la disette avec son cortège de misères (CCXXVI). De longues sécheresses occasionnaient aussi de grandes calamités : lorsque l'empereur Adrien fit son voyage en Afrique, il n'y était pas tombé de pluie depuis cinq ans, et comme il commença à pleuvoir pendant le séjour du souverain, les populations lui attribuèrent ce bienfait du ciel (CCXXVII). Nous avons déjà vu, par une inscription trouvé au cap Matifou, que la sécheresse fesait quelquefois avorter la récolte dans la Mauritanie, et qu'alors la région occidentale du pays tirait du blé des parties orientales (voir plus haut page 9). Saint-Cyprien signale, vers la moitié du troisième siècle, des perturbations de climat qui durent aussi affecter la production agricole. Il ne tombait plus assez de pluie en hiver pour nourrir les semences, le soleil n'était plus assez chaud en été pour mûrir les moissons, le printemps n'était plus aussi agréable qu'autrefois, l'automne aussi

fécond (CCXXVIII). Au cinquième siècle, une sécheresse prolongée occasionna une famine horrible, qui amena une grande mortalité (CCXXVIII *bis*). Enfin, le siroco exerçait alors ses ravages comme aujourd'hui (CCXXIX).

Néanmoins, nous le répétons, l'Afrique resta la terre nourricière de la métropole, ne se lassant pas de produire pour des maîtres ingrats, et sortant de chaque désastre plus radieuse et plus prospère.

Dans tout ce qui précède, nous n'avons parlé que du froment. Cependant plusieurs des témoignages que nous avons invoqués s'appliquent à l'orge, dont il paraît que l'Afrique produisait également de grandes quantités.

Mais la production africaine souffrait certaines restrictions : ainsi une espèce d'épeautre, que Pline nomme *Zéa*, ne convenait pas au sol, ou au climat de ce pays. Elle y dégénérait rapidement ; les épis devenaient noirs, et la paille était courte (CCXXX).

Bien que les céréales lui constituassent une spécialité bien caractérisée, l'Afrique vit étendre sa réputation de fécondité à beaucoup d'autres produits. Le premier rang, après les grains, revient à l'olivier.

Sans nous arrêter à l'origine mythologique attribuée par Silius Italicus à l'olivier africain, nous prenons note seulement de la localité où ce poëte place la première naturalisation de cet arbre dans la Libye : c'est le pays baigné par le lac Triton, c'est-à-dire les rivages de la petite Syrte, ou le sud de la Byzacène (CCXXXI). Quant à l'époque de cette naturalisation, il est impossible de la déterminer. Ce qu'il y a de plus probable, c'est que, dès les premiers temps de leur immigration en Afrique, les Phéniciens, qui sortaient d'un pays où l'olivier était cultivé depuis la plus haute antiquité, transportèrent cette culture dans leurs nouvelles possessions. Qu'ils aient tiré les premiers plants de Sicile, d'Italie ou d'Asie, il est certain que l'olivier existait dans la Cyrénaïque plus de trois siècles avant Jésus-Christ, car Théophraste, qui vécut de 323 à 288, en parle comme d'une culture très-répandue dans cette contrée (CCXXXII). Les *Géoponiques* sont tout aussi positives sur ce point (CCXXXIII). C'est

donc avec surprise que l'on voit Diodore affirmer qu'au moment de la guerre de Carthage contre Agathocle (commencée en 312 avant J.-C.) les habitants du territoire d'Agrigente exportaient une grande quantité d'huile à Carthage, car, dit cet historien, l'olivier n'existait pas encore en Afrique (CCXXXIV). Il est vrai que le même auteur, au livre xv, chapitre 8, se contredit formellement en disant que, lors de la descente d'Agathocle en Afrique (l'an 310 avant J.-C.), les Syracusains furent émerveillés de voir, dans le territoire de Carthage, une végétation luxuriante, au milieu de laquelle on remarquait des champs plantés les uns de vignes, *les autres d'oliviers* (CCXXXV). Il est évident que la première assertion de Diodore doit s'entendre en ce sens que, l'Afrique ne produisant pas alors assez d'huile pour sa consommation, la Sicile lui en fournissait le complément.

Quant à l'opinion de Gibbon, qui veut que l'olivier n'eût pas encore été naturalisé en Afrique deux siècles après la fondation de Rome (CCXXXV), c'est-à-dire en 553 avant J.-C., aucun document ne la contredit formellement; mais elle n'est probablement pas fondée, les Liby-Phéniciens ayant dû, nous le répétons, importer cette culture de la Phénicie, d'où ils sortaient.

Sainte-Croix a purement et simplement accepté la première affirmation de Diodore, et déclaré, en conséquence, qu'il n'y avait pas d'oliviers en Afrique avant la première guerre punique (CCXXXVII).

Un savant historien contemporain, M. Michelet, retarde jusqu'à l'époque d'Annibal la transplantation de l'olivier sur le sol africain. Du moins, c'est ce qui semble résulter des termes dont se sert le brillant écrivain (CCXXXVIII). C'est un texte d'Aurélius Victor qui a induit M. Michelet en erreur, mais ce texte ne dit pas qu'Annibal ait *naturalisé* l'olivier en Afrique; il nous apprend seulement, et avec les expressions les moins équivoques, que le héros carthaginois, pour occuper les loisirs de ses soldats, leur fit *planter* en Afrique une grande quantité d'oliviers, ce qui ne touche en rien à la question de *naturalisation* (CCXXXIX).

L'huile était, d'ailleurs, un produit de première nécessité pour les Carthaginois. Indépendamment des autres usages aux-

quels ils l'employaient, ils avaient l'habitude de s'en frotter les membres au moment de combattre (CCXL).

La culture de l'olivier prit progressivement une grande extension en Afrique, particulièrement dans les parties orientales. La Tripolitaine paraît avoir produit de l'huile en abondance, car la seule ville de Leptis fut condamnée par César à fournir annuellement 3 millions de livres d'huile (978,000 kilogrammes), et Hirtius a soin de dire que ce tribut imposé à cette ville fut très-modique, parce que, quelque temps auparavant, elle avait été ravagée par le roi Juba, et que César crut, en conséquence, devoir la ménager (CCXLI). Plus tard, c'est-à-dire au commencement du troisième siècle, nous voyons les Tripolitains, en témoignage de leur attachement à leur compatriote l'empereur Septime Sévère, envoyer bénévolement à Rome une forte redevance en huile, redevance qui fut rendue obligatoire par les successeurs de ce Prince, et devint très-onéreuse, au dire d'Aurélius Victor (CCXLII).

Indépendamment du blé, l'Afrique était tenue à un tribut en huile, destiné à l'approvisionnement de Rome. Bien que Plutarque (CCXLIII) nous montre César déclarant, à son retour d'Afrique, que la république pourra tirer de ce pays deux millions de livres d'huile, ou 652,000 kilog., il n'est pas possible d'en inférer que ce fût là le chiffre de la provision nécessaire à la métropole. Ce serait une conséquence forcée. Quant aux distributions gratuites de ce produit, elles sont incontestables. Nous en trouvons, entr'autres, sous César, Néron et Antonin-le-Pieux (CCXLIV). Septime Sévère laissa, en mourant, un approvisionnement d'huile qui pouvait suffire pendant cinq ans, non-seulement à Rome, mais même à toute l'Italie, d'où la culture de l'olivier avait disparu avec celle des céréales (CCXLV). Diminués par Héliogabale, les dons gratuits furent reportés par Alexandre Sévère au chiffre adopté par Septime (CCXLVI), et l'usage des distributions se maintint sous les règnes suivants, comme nous l'apprend Vopiscus (CCXLVII). Constantin abolit la taxe sur les Tripolitains (CCXLVIII); mais les distributions furent maintenues, car nous trouvons dans le code Théodosien une loi d'Honorius, datée de l'an 397, relative aux approvisionnements

d'huile destinés à la population de Rome (CCXLIX), et Zosime, en racontant la révolte d'Héraclien en Afrique, dit que ce fonctionnaire retint les convois d'huile en même temps que ceux de blé (CCL) (1). Un siècle et demi plus tard, l'Afrique était encore couverte d'oliviers (CCLI). Enfin, vers la moitié du septième siècle, elle tirait encore de ses exportations d'huile des bénéfices considérables : lorsque Abd Allah Ibn Saad envahit la Byzacène, un habitant de ce pays lui montra une olive et lui dit : « C'est avec ceci que nous nous procurons de l'argent. — Comment ? demanda Abd Allah. — Les Grecs, répondit l'indigène, n'ont pas d'olives chez eux et ils viennent chez nous acheter de l'huile avec de l'argent (2). »

L'huile d'Afrique était, du reste, de qualité inférieure et point estimée à Rome. On l'employait dans les gymnases et les bains publics, et les raffinés du temps de Juvénal fuyaient sa mauvaise odeur (CCLII). Elle était sans doute mal fabriquée, car les oliviers d'Afrique étant greffés, au moins dans les localités bien cultivées (CCLIII), l'huile qui en provenait aurait dû être bonne (a).

(*A suivre*.) FRÉDÉRIC LACROIX.

---

(1) Pour les distributions d'huile à Rome, voir entre autres, Juste-Lipse, *Commentarius ad annales Taciti*, p. 375 ; Burmann, *De vectigalibus populi romani*, c. III, p. 33, 34 ; Godefroi, dans ses commentaires sur la loi citée, *Code Théodosien*, t. v, p. 229, 230.

(2) Cette anecdote est rapportée par M. Hase dans une note sur une lettre de M. Pellissier insérée dans la *Revue archéologique*, t. III, p. 495.

(a) L'observation de M. Lacroix est fort juste et parfaitement confirmée par l'expérience, depuis qu'aux procédés grossiers usités par les indigènes, nos fabricants en ont substitué de perfectionnés. — *N. de la R.*

ORAN SOUS LES ESPAGNOLS.

EXPÉDITIONS ET RAZIAS.

§ 1. — *Prise de Mers-el-Kebir.*

Depuis la publication du récit de cette expédition (1) qui livra aux Espagnols un point important du littoral algérien, qu'ils conservèrent pendant près de trois siècles, nous avons reçu de M. le Général de Sandoval deux documents *officiels contemporains* de l'évènement, ce qui en double la valeur. Ils offriront un précieux moyen de contrôle du récit de Suarez et de ceux des autres écrivains qui en ont parlé.

En voici la traduction :

Rapport adressé au cardinal Ximénès par le mestre-de-camp général Pedro de Madrid, campé devant Mers-el-Kebir, le 17 septembre 1505.

Pressé de rendre compte de cette expédition, en ce qui concerne ma charge, je n'ai pas le temps d'écrire à votre Éminence aussi longuement qu'il conviendrait le récit des évènements qui se sont passés ici. Mais, en somme, les faits de l'entreprise, à partir du moment où le seigneur capitaine général s'est embarqué à Malaga, sont ainsi qu'il suit :

Le samedi 27 août (1505), ledit seigneur capitaine-général s'embarqua, et, jusqu'au mardi suivant 2 septembre, l'armada ne put mettre à la voile, le temps étant dur. Le lendemain, mercredi, elle partit tout entière du cantal de Vermeliana (2), à deux lieues et demie de Malaga, et elle arriva le jeudi, dans la nuit, avec un grand vent d'ouest, aux rochers qui sont dans les

---

(1) Voyez ci-avant, de la p. 20 à la p. 31 du tirage à part et n° [illegible] de la *Revue*.

(2) En allant de Malaga à Velez-Malaga, ou le vieux Malaga, on longe une côte élevée qui présente plusieurs tours de garde. C'est ce qu'on appelle *los Cantales*. — *N. de la R.*

plaines d'Alméria (1), à 38 lieues de Malaga et à 2 d'Alméria.

Le lendemain, vendredi, le vent tourna à l'est et l'armada attendant là un temps (plus favorable), fit un peu d'eau à la tour del Espech. Pendant son séjour à cet endroit, le vent d'est fraîchit et devint violent et dangereux. Par ce mauvais temps, la flotte, avec beaucoup de péril, se rendit à Alméria, dans son bon port oriental, où elle acheva de se rallier le samedi 7 septembre. La violence du vent se maintint jusqu'au lundi soir.

Pendant la relâche à Almeria, on se pourvut d'eau et des autres choses nécessaires; on donna des instructions à l'armée sur la manière d'effectuer le débarquement, comment on devait s'emparer de la montagne du port, opération principale; comment on devait marcher en bataille, ce qui était dans l'ordre exposé au mémoire ci-joint. J'ai été chargé de faire observer cet ordre et de donner à chaque capitaine des instructions conformes au susdit, afin qu'ils connussent quand ils devaient débarquer, qui devait être premier, second et ainsi de suite jusqu'au dernier. Chacun de ces officiers, avant de quitter le port d'Alméria, en reçut de semblables afin de savoir tous ce qu'ils avaient à faire.

On se pourvut aussi de fustes (2), esquifs (3) et bateaux pour opérer le débarquement avec ensemble et chacun sut ce qu'il devait faire et quelles gens il avait à débarquer de ses bateaux, afin qu'il n'y eût pas d'erreur possible.

On pourvut à banner, avec des sacs remplis de laine et d'herbes marines (4), deux gros navires de Sercano et un autre de Flores de Marquina, et on y chargea des fauconneaux (5), des rabado-

---

(1) Les *llanos*, bancs ou bas-fonds d'Alméria, s'étendent de l'est à l'ouest, entre la tour d'Aljamilla et le château de Guardias Viejas Las Roqueras sont peut-être les brisants de Guardias viejas. — *N. de la R.*

(2) Espèce de petite galère inférieure à la galiote. — *N. de la R.*

(3) L'esquif était un canot long et large, pointu des deux bouts et nagé par des rameurs au nombre de quatre à dix. — *N. de la R.*

(4) Cela parait être une espèce de blindage grossier. — *N. de la R.*

(5) Petite pièce de canon depuis une livre jusqu'à un quart de livre de balle. — *N. de la R.*

quins (1), outre leurs lombardes (2), pour que celles-ci, en arrivant au port, s'attachassent à la forteresse de Mers-el-Kebir, qui s'avance dans la mer, et par ce côté la combattissent de leur tir afin que la flotte passât avec moins de dommage. On se pourvut aussi de beaucoup d'autres choses nécessaires au but qu'on se proposait de combattre et de prendre Mers-el-Kebir, et qu'il serait trop long d'énumérer et d'inscrire ici.

Ayant donc pourvu à tout et tout étant en ordre, dans la nuit du lundi, avant le point du jour, commença à s'élever le vent d'ouest dont nous avions besoin pour notre voyage, et la flotte mit aussitôt à la voile; de façon que le mardi 9 septembre, elle acheva de sortir du port d'Alméria. La brise fraîchit de telle sorte que nous fîmes route avec temps favorable jusqu'au mercredi où, au point du jour, on dût se réfugier derrière le cap Falcon, dans la baie d'Oran, à environ une lieue de Mers-el-Kebir, un (vent d') ouest forcé ne lui permettant pas de mouiller dans le port même de Mers-el-Kebir. Là donc se réfugia toute la flotte; puis, aussitôt, quand l'opération devint praticable, sans plus tarder, le seigneur capitaine-général fit entrer toute ladite flotte dans le port de Mers-el-Kebir; et les deux navires qui étaient destinés à amuser (3) la forteresse ne purent s'approcher suffisamment ainsi qu'on en était décidé; mais ils se placèrent pourtant dans un endroit d'où ils la bombardèrent, de sorte que, grâce à notre seigneur, la flotte passa sans péril, bien qu'avec des lombardes et autres pièces qu'ils avaient dans le château, ils envoyaient aux vaisseaux des boulets d'un bien fort calibre.

Sitôt que la flotte eut mouillé et que les voiles furent carguées, les navires et embarcations qui étaient désignés pour débarquer

(1) Ou ribaudequins. Petits canons encastrés dans du bois, destinés dans l'origine à la défense des camps contre les surprises de la cavalerie. — *N. de la R.*

(2) La lombarde, le premier canon qu'on ait employé, était une espèce de mortier ouvert aux deux extrémités en fer forgé; il se chargeait par la culasse que l'on fermait ensuite avec des coins en métal ou même en bois, que l'on enfonçait à coups de maillet. — *N. de la R.*

(3) Nous rendons ainsi le verbe *baorlar* qui n'est dans aucun des lexiques dont nous disposons et que nous supposons être une altération de *burlar*. — *N. de la R.*

la troupe, la mirent à terre avec beaucoup de diligence et selon l'ordre indiqué au mémorial, et non sans beaucoup de travail et de danger, tant de la mer que de la terre.

Il tonnait alors fortement sur mer, et faisait de vifs éclairs, avec une pluie telle qu'il semblait que le ciel allait tomber sur la terre.

Comme dès le matin où la flotte fut en vue, les Mores eurent connaissance de l'attaque qui les menaçait, et qu'il en vint beaucoup au port de débarquement, afin de nous empêcher de prendre terre, ce ne fut qu'avec beaucoup d'efforts que les corps réussirent en observant l'ordre indiqué au mémorial. Les premiers arrivés se rangèrent en bataille et avec beaucoup d'entente et d'énergie attendirent l'attaque des Mores, dont quelques-uns moururent là. L'ennemi, voyant leur bonne ordonnance et qu'il ne pourrait pas les arrêter, se retira.

D'ailleurs, les galères et autres bâtiments pourvus d'artillerie les forçaient à s'éloigner de la côte et permirent le débarquement. Par le mauvais temps qu'on a dit de pluie abondante et de tempête, sur un terrain inconnu et de nuit, les corps désignés pour s'emparer de la montagne ne purent que prendre le premier mamelon qui était le plus près de la mer. Ils en expulsèrent la grande quantité de Mores qui s'y étaient concentrés; puis, partant de là et allant de mamelon en mamelon...., ils s'emparèrent de la montagne qui est très-grande et qui domine la forteresse de Mers-el-Kebir, jusqu'à ce qu'ils s'y logeassent et en fussent maîtres cette nuit même du mercredi.

Le seigneur capitaine-général débarqua auprès d'eux et rassembla tout son monde sur le rivage, épaulant ainsi le corps de la montagne. D'autres détachements désignés pour d'autres postes, tels que la porte de la forteresse, etc., prirent pendant cette nuit la position qui leur avait été assignée. On monta, cette nuit même, trois rabadoquins à la montagne et aux autres postes, le plus qu'on en put placer, et aussi quelques fauconneaux, n'ayant pu débarquer (sacar) les gros canons.

Chrétiens et Mores combattirent toute cette nuit sur la montagne, ainsi que le lendemain jeudi et aussi le vendredi où il vint une grande multitude d'indigènes pour prendre la montagne et

ceux qui l'occupaient, lesquels défendirent leur poste avec beaucoup d'intelligence et de courage. Il mourut là beaucoup de Mores et, grâce à Dieu, pas un chrétien! Comme chacun gardait bien son rang, on put, par les attaques du matin faites dans la montagne et dans la défense, causer des pertes aux Mores.

Entre temps, les gros navires s'approchèrent de la forteresse et la combattirent à grands coups d'artillerie, surtout le Flores de Marquina où je suis, parce que ce bâtiment a de bonnes pièces d'artillerie et de bons canonniers et d'autres de son même navire, et il plut à Dieu qu'ils passèrent sans beaucoup de dommages, malgré un grosse lombarde à boulets de pierre de quarante livres que les Mores ont là (1).

Le premier jour, nos bâtiments tuèrent avec leur canonnade l'alcayde (le caïd) de la forteresse; et on resta dans cette position jusqu'au jeudi soir que l'on amena quatre canons pour les mettre en batterie en deux attaques, l'une à la partie de la porte de mer, l'autre à la partie de la porte de la forteresse, vers la montagne. On commanda l'attaque (générale) pour le vendredi à huit heures... (2) franche pour l'attaque, tout le monde s'aperçut; et comme les canons, à cause des difficultés de terrain de la montagne, ne se purent pas achever de placer ainsi qu'il le fallait, on remit cette attaque à l'après-midi où tous les corps furent disposés en ordre de bataille. Du côté de la porte, nous nous appuyâmes au rempart avec les compagnies en ordre de combat. Au grand péril des hommes, on commença à piquer sur la muraille; et du côté de la porte on commença à mettre l'attaque en ordre, lorsque le soleil était déjà presque couché.

Entre temps, les Mores s'efforçaient au dehors de reprendre

(1) Voici le texte même de cette phrase qui est d'une rédaction un peu embarrassée : — Entre tanto que esto se fazia, las naos gruesas se llegaron a la fortaleza e la combatieron con muchos tiros de artilleria y, en especial, la Nao de Flores de Marquina donde yo vengo, porque esta tenía buenos tiros de artilleria e tiradores e otros de su mismo nao; con una lombarda gruesa que los Moros tienen de piedra de cuarenta libras, la pasaron y plugo a Dios que no le fizieron mucho daño.

(2) Lacune dans le texte. Toutes les fois que l'on rencontrera des points suspensifs, ils correspondront à un cas analogue. — *N. de la R.*

la montagne et les chrétiens de la défendre. Ceux de la forteresse commencèrent à parler partiellement de se rendre, car la mort de leur caïd avait fait naître des différends entre eux. Toute cette nuit, — celle du vendredi, — ils furent en conférence à ce sujet, jusqu'à ce que le samedi matin, à l'heure où l'on a coutume de dire, à un tel jour, la messe de Notre-Dame, il plut à son Bienheureux Fils, notre Seigneur Jésus-Christ, que la place se livrât au seigneur alcaïde des pages, capitaine-général du Roi notre seigneur dans ces parties d'Afrique. Tous les mores qu'il y avait dans la forteresse en sortirent libres avec leurs biens, excepté l'artillerie et la poudre. Le seigneur alcaïde avec les capitaines et principaux de l'armée, fit son entrée dans la mosquée en procession, avec beaucoup de dévotion, mosquée qui fut dès-lors affectée au culte de notre sainte foi catholique et reçut le nom de Sainte-Marie de la Conception ; à dix heures du matin, on y célébra l'office de la messe avec beaucoup de dévotion et l'on finit en rendant grâces et louanges à Dieu pour d'aussi grands bienfaits et une telle victoire. On plaça les armoiries royales sur les tours de la forteresse, disant : « Afrique, Afrique, pour le « Roi d'Espagne notre Seigneur, dont Dieu notre Seigneur le « rende roi et seigneur de nouveau pour que notre sainte foi « catholique soit exaltée et ses ennemis abattus et subjugués. »

On s'occupa ensuite de ravitailler et de fortifier la place, de monde, de vivres et d'artillerie, et d'autres choses qui étaient nécessaires pour sa garde et sa défense. On répare tout ce que notre artillerie a démoli, ce qui est beaucoup, notamment les parapets et les merlons. Et comme les citernes contenaient peu d'eau, eu égard à la garnison qu'on doit laisser là, on s'occupe de l'en fournir, quoi qu'il soit pénible et très-périlleux de la monter à la forteresse en l'allant chercher au loin dans les navires.

Comme vous recevrez de plus amples informations du seigneur alcaïde et du chroniqueur Gonzalo de Ayora, qui, d'un très-grand courage, s'est toujours trouvé au plus fort du péril, je m'en remets à eux, n'ayant pas le temps d'écrire plus longuement, à cause du travail qui m'incombe.

L'armée de secours du roi de Tlemcen est actuellement arri-

vée ; on prétend qu'elle compte jusqu'à vingt-deux mille fantassins et deux mille cavaliers.

Aujourd'hui lundi, il est venu un grand nombre de Mores qui ont pris position sur la montagne.

On travaille à avitailler et fortifier la place, et, cela fait, Dieu notre Seigneur guidera notre armée vers le lieu qui conviendra davantage pour son service.

Daté du camp de Mers-el-Kebir, le 17 septembre 1505.

PEDRO DE MADRID (1).

État du personnel de terre et de mer que le roi notre seigneur fit réunir, pour la guerre contre les Mores d'Afrique, ennemis de notre sainte foi catholique, et qui partit de cette cité de Malaga avec l'alcaide des pages, capitaine-général de son Altesse ; ainsi que des navires qui figurèrent dans l'armada, tant en galères à rames, galiotes, fustes, brigantins, navires, caravelles, chaloupes, barques et autres bâtiments, ce qui est tout contenu dans le présent état ci-dessous ;

Équipages des galères des uns et des autres vaisseaux.

Vaisseaux. — Quatre galères dont est capitaine Don Ramon de Mendoza, avec 200 hommes de bonne vogue (buena bolla) (2).

---

(1) Il y a certaines divergences entre ce rapport officiel et le récit de Suarez, donné précédemment dans cette Revue ; la plus grave porte sur la date de la prise de la place que le vieux soldat d'Oran place au lundi 13 juillet 1606 (v. p. 22), tandis que le rapport du général Pedro de Madrid la met au samedi, 15 septembre 1505.

Il est vrai que ce général ne donne aucun millésime dans le document dont il s'agit, mais le millésime est fixé par une autre pièce que nous allons donner tout-à-l'heure et contenant l'état du personnel et du matériel de l'expédition espagnole dirigée contre Mers-el-Kebir, pièce qui se termine ainsi : « Fecha en la cibdad de Malaga, à quatro dias del mes « de deciembre mil e quinientos e cinco años. » Daté de la cité de Malaga, le 4 décembre 1505.

C'est donc décidément Suarez qui s'est trompé, ce qui doit nous mettre en garde contre celles de ses évaluations chronologiques qui sont antérieures à son arrivée à Oran, et qu'il n'a connu alors que par ouï-dire. — *N. de la R.*

(2) De *bona voglia*, ou bonne volonté, se disait des rameurs libres sur les galères, par opposition aux galériens proprement dits, la chiourme ou *gente de por fuerza*, personnel contraint, comme on les appelle ci-dessus. — *N. de la R.*

outre la chiourme (gente de por fuerza), avec les galères de Barcelone qui vint alors . . . . . . 800 h.

Deux galères de Villamarin, chacune montée de quarante-cinq hommes de bonne vogue, ci . . . 90

Fustes qui accompagnaient Don Ramon : La fuste d'Alonzo Cherino montée de cent hommes. . . 100

Une galère avec une fuste de... Ochoa de Arriaga, ayant 172 h. . . . 172

Une fuste de Cristoval Lopez de Aninra, avec 108 h. 108

La fuste de Lorenzo de Zafra, 60 h. 60

Celle de Fajardo, 60 h. 60

— Fustes nouvellement armées :

Deux fustes à Alonzo Lirre (?), une de 15 bancs et l'autre de 14 bancs, dont deux doubles, toutes deux montées par 115 h. 115

Brigantin dudit Alonzo Lirre, de deux bancs avec 24 h. 24

Fuste de Gonzalo Muñoz, 25 bancs avec 40 h. . . . 40

— de Cristoval Lopez de Amiera. 12 bancs, 50 h. . 50

Autre fuste du même, 12 bancs, 40 h. 40

Deux fustes à Pedro Benito, une de 22 bancs, l'autre de 16, avec 134 h 134

Deux autres fustes d'Alonso Cherino, chacune à 12 bancs, 80 h. 80

Deux autres du même, de chacune 15 bancs simples, avec 60 h 60

Fuste à Juan Gallego, 12 bancs doubles, 40 h. . . 40

— à Pedro Gallego, 12 bancs simples, 28 h. . . 28

— à Bautista, 12 bancs simples, 24 h. 24

— à Fernan Sanchez, 17 bancs doubles, 60 h. . . 60

Autre fuste au même, 18 bancs simples, 42 h. . . 42

Fuste à Alvaro de Almadana, 16 bancs simples, 32 h. 32

— à Nicolas Calafate, 15 bancs, 20 h. . . . 20

— Fernan Benitez, 12 bancs, 28 h. 28

— à Pedro Benitez de Olmoso, 11 bancs, 24 h. . 24

— à Pedro Benitez le vieux, 12 bancs, 24 h. . . 24

Fuste d'Antonio Pascual, 13 bancs, 26 h. . . . . 26 h.
— à Mendo Olavide, 15 bancs simples, 30 h. 30
— à Fernan Franco, 11 bancs, 22 h. 22
— à Andres Pareja (laquelle s'appelle *El Gallego*), habitant de Tarifa; et à Manuel Cancino, habitant de Huelva; 13 bancs, 26 h. 26
Le brigantin de Diego de Madrid, 11 bancs, 22 h. . 22
Deux fustes qui ont été prises aux Mores, l'une de 16 bancs, l'autre de 15 simples, 80 h. qui sont à la charge de Giliberto de Tortosa. 80
Deux fustes de Carthagène dont le personnel ne se mentionne pas ici parce qu'il figure avec le contingent des villes. . . . .
Fuste de Juan del Campo, 14 bancs simples, 28 h. 28
Deux fustes de Tarifa, 70 h. 70

Bâtiments frétés.

Une barque appelée Santiago (Saint-Jacques), à Pedro Gomez, portugais, laquelle est à la charge de Juan de Aymera; et une autre barque de 12 bancs dudit Juan, lesquelles ont entre elles 30 h. et vont à la rame. 30
De Séville à Cristoval Lubero, habitant de Xérès, de 30 tonneaux, 5 h. 5
Du même endroit, à Pedro Vilero, habitant de Veger, 30 tonneaux, 5 h. 5
A Pablo Martin Peligro, 30 tonneaux, 7 h. 7
Pablo Diaz, habitant d'Ayamonte, laquelle est appelée *Sancto Espiritus (sic)*, du port de 60 tonneaux au plus, 10 h. 10
De Francisco Ximenez, habitant de San Lucar, appelée *San Bartolome*, du port de 30 tonneaux, 5 h. 5
A Juan Cubelles, habitant de Moguer, 30 ton., 5 h. 5
A Francisco Martin, habitant de Moguer, 32 tonneaux, 4 h. 4
A Anselme Penate, 30 tonneaux, 5 h. 5

Embarcations pour charger et décharger.

Une barque à Juan Leon, de Malaga, 5 h. . . . . . . 5 h.
— à Francisco Ramos, 5 h. 5
— à Juan España, 5 h. 5
— à Gonzalo Fernand d'Yreminra (?), 5 h. . 5
— à Diego Miens, 5 h. 5
— à Forcadell Grande, 6 h. 6

Bâtiments dits Naos.

Un navire appelé *La Trinidad*, 115 tonneaux, 21 h. 21
— à Pedro, de Tolede, de 200 ton., 45 h. . 45
— Le *Santa Ana*, à Martin de Olany, 75 tonneaux, 15 h. 15
— à Antonio de Bilbao, 210 ton., 15 h. . . 15
— à Lescano, 350 ton., 100 h. 100
— à Martin Orpa, de Bacevan, 350 ton., 100 h. 100
— dite *Flores de Marquina*, 300 ton., 85 h. 85
— de Martin Ybañer, de Urquiza, 200 ton., 60 h. 60

Caravelles.

La caravelle à Juan de Era, de Huelva, 45 ton., 9 h. 9
— à Pedro Sanchez, de Moguer, habitant du port, 60 ton., 15 h. 15
— à Antonio Bueno, de Moguer, 60 ton., 12 h. 12
— à Martin de Zamudio, 80 ton., 35 h. . 85
— à Rodrigo de Aramburo, 60 ton., 30 h. 30
— au chevalier portugais appelé Gonzalo Banedo, armée de 50 h. . . . 50

Chalands ou bâtiments plats, dits Tafureas.

Quatre bateaux plats de Gibraltar, 35 h. (sic). . . . 32 (sic).
Autres bâtiments venus d'Andalousie.

Naos. — Caravelles.

La grande Nao, 110 tonneaux, 21 h.	21 h.
La Trinidad, 110 tonneaux, 21 h.	21
La Niña, id., id.	21
La Nao San Antonio, 70 ton., 15 h.	15
La caravelle peinte, 50 ton., 11 h.	11
La caravelle Almidera, 40 ton., 11 h.	11
— 30 ton., 10 h.	10

Moguer.

5 caravelles de Moguer, 45 h.	45

Gibraleon.

2 caravelles de ce lieu, 40 ton., 19 h.	19

Lepe.

4 caravelles de ce lieu, avec 53 personnes	53

Du Port.

2 caravelles du Port (Puerto), montées par 150 h.	150

Cadix.

2 caravelles de cette cité, 100 h.	100

Rota.

Caravelle de cet endroit, 50 h.	50
Brigantin, 15 h.	15

Xeres.

12 caravelles de ce lieu, 111 h., outre les 200 h. qu'elles portent	111

Séville.

20 caravelles ayant, outre les gens de guerre qu'elles portent, un personnel de 180 h.	180

Malaga.

Il y a deux javegas (1) et 206 barques avec cordages que l'on a approvisionnées de biscuit, parce qu'elles peuvent fournir continuellement l'armée de poisson, lesquelles sont de sept navires avec 35 h. (2). . . 35 h.

Ecuyers, hommes d'armes et Ginetes *(cavaliers armés d'une lance et d'un bouclier).*

Il y a, en comptant ceux qui sont gens du lieu et beaucoup d'autres que l'on a pris avec 52 hommes d'armes et mille soixante-neuf personnes, toutes honorables. 1.069

Capitaines de troupe extraordinaire par rapport à l'ordonnance, outre les contingents des centres de population qui sont répartis par capitaineries :

Juan de Ayora, 210 fantassins, ci.	210
Hº de la 100	100
Juan de Angulo, 100	100
Martin de Orgaz, 100	100
Pedro de Borja, 107	107
Gutierre de Aviles, 126	126
Juan de Hurtado, 91	91
Lope de Salazar, 80.	80
Don Diego Pacheco, 100.	100
Ochoa de Aina, 50	50
Pedro de Morales, 30	30
Montalvo, 15.	15
Diego Osorio, 50	50

---

(1) Le mot propre serait *Javeque*, ou Chebec, navire de la Méditerranée allant à la rame et à la voile. — *N. de la R.*

(2) Ceci n'étant pas assez clair pour donner le texte : Hay dos javegas e dosçientos y seis barcos con cordeles a quien se ha dado vizcocho porque estos se los pueden bastecer la hueste de pescado continuamente que son de siete navios con 35 hombres. — 35 h. — *N. de la R.*

Gonzalo de Ayora, 30	30 h.
Pero Alvarez, 35	35
Serrano, 10	10
Sedano, 10	10
Antonio Hurtado, 17	17
Gonzalo de Arevalo, 17	10
Gonzalo Vela, 10	10
Cristoval Rey, 20	20
A l'alcaïde des pages, 150	150

Gens des campagnes, indépendamment de ceux de la frontière.

Rui Diaz Carroñ, 75	75
Lope Sanchez de Valenzuela, 75	75
Rui Diaz de Rojas, 50	50
Bedma, 20	20

Cités et villes avec leurs contingents dont une grande partie a été placée avec les corps réguliers, tandis que l'autre reste détachée pour les fantassins.

Séville, disposée par capitaineries de l'ordonnance, 390 et 30 fantassins, répartis entre les capitaines suivants :

Don Luis de Guzman Serrano Francisco de Alvarez Sedano Antonio Hurtado Gonzalo de Arevalo Gonzalo Vela	390
Cordoue, par même ordre que Séville, 64 pers. . . .	64

Dont sont capitaines :

Le grand alguazil de Cordoue.

Gonzalo de Ayora.

Pero Alvarez.

Ecija, par cet ordre, 139 fantassins et.... est capitaine des espingardiers à l'ordonnance ; et des autres. 130

Jaen. 229 fantassins et est capitaine de cette partie

par voie de l'ordonnance Pedro de Morales ; et de l'autre partie, gens des champs, Jimeno de Benio et 24 H. de ladite cité 229

Baeza. 142 fantassins.... avec 100 autres fantassins par la voie de l'ordonnance à Don Diego Pacheco, fils du comte de Santestevan. 142

Gouvernement (addantamiento) de Cazorla, 150 fantassins ; et parce que le capitaine tomba malade... à l'alguazil Mustalvo, par voie d'ordonnance 150

Magistère (Mahesazgo) de Lalahabe (?) 188 f... par voie de l'ordonnance avec d'autres gens qu'amena Ochoa de.... et un commandeur qui vint avec eux. 188

Renda. 46 personnes.... à Diego Osorio avec d'autres personnes qu'il amena par voie de l'ordonnance. 46

Royaume de Murcie. 192 fantassins à Pedro Vernal, par voie de l'ordonnance. 192

Autres gens rassemblés par les capitaines pour d'autres objets.

Xeres. 174 fantassins pavoisés avec Adorno, dont 24 de Xeres 174

Carmina. 93 personnes, avec Sotomayor. 93

Ubeda. 97 personnes avec un Regidor qui fut tué par les Mores 97

Allala. 46 h. avec Francisco Fernandez, habitant de Fernanda (?). On a donné Alvarez, alcaïde de Colomero 46

Loja. 47 h. avec Iñigo de Arroyo.. 47

Estepa. quarante-trois h., avec Iñigo de Arroyo (1) 47

Antequera. 94 h. avec Bartolome de Arroyo . . 94

Maçons, charpentiers et tailleurs de pierre.

Séville 30

---

(1) Il y a ici une erreur évidente dans le texte, le nombre en toutes lettres ne correspondant pas avec celui en chiffres. Cet article est peut-être un double emploi, ainsi que semble l'indiquer la répétition du même nom propre.

Cordoue.	20
Malaga et Velez (le vieux Malaga).	50
Outre les précédents, on a pris à Malaga 30 charp.	30

Pionniers (azadoneros).

Seigneuries de l'archevêque de Séville, 91 fant. .	91
Villanueva, 40 personnes	40
Portazga de San Juan	80
Andujar, 100 pionniers	100

Personnel de l'artillerie.

Il y a avec l'artillerie, les ouvriers ordinaires et beaucoup d'autres gens que l'on ne détaille pas; comme qui dirait en tout.	200

Autres personnes.

Il y a en fait de gens de la suite des chevaliers et autres gens de condition convoqués pour ce seigneur.	50
Alcaïdes, alguazils, chirurgiens, apothicaires et quelques personnes pour le service semainier de l'hôpital	30
Il y a en outre 200 aventuriers qu'amena Iñigo...	200
de Velasco pour 1,000 réaux d'argent et 100 quintaux de biscuit.	200
Il y a encore marchant avec ladite armada, 276 fantassins.	276

Les personnes qui allèrent servir votre Altesse dans cette dite armada, sont donc au nombre de 10,490 personnes, outre d'autres venues pour servir volontairement et non comprises celles qui sont par force sur les galères et les 140 navires. Et parce que ceci est la vérité et qu'en cela ni en aucune chose ni partie d'icelui, on n'a pas manqué au service de votre Altesse, et qu'il n'y a eu en ce qui touche au patrimoine de votre Altesse, ni fraude, ni tromperie, ni cautèle, par aucune voie, ni forme, ni adresse, Nous, inspecteurs (veedor) et caissiers de votre Altesse ici présents et qui avons eu et avons vu la justification (razon) et le compte de toutes choses, nous voyons que cela est et s'est passé

ainsi, ce que nous jurons devant Dieu et par ce signe de la croix † que nous touchons avec nos mains droites, qu'il n'est pas à notre connaissance que dans toute cette armée et flotte de votre Altesse, il y ait eu aucune fraude contre le patrimoine de V. A.

Daté de la cité de Malaga, le 4 décembre 1505.

JUAN DEL VALLE.

JUAN DE PENARANDA.
FERNANDO BECERRA.

LE KEF EL-AKHDAR ET SES RUINES.

M. Chabassière, géomètre, faisant fonctions de triangulateur du service de la topographie de l'Algérie, nous adresse de la Dachera el-Aggoun, camp des Oulad Soltan, la notice suivante avec des croquis qui en facilitent l'intelligence.

Nous nous empressons de publier ces documents relatifs à une localité — le Kef el-Akhdar — qui joue un assez grand rôle dans l'histoire de ce pays.

« Monsieur le Président,

« Avant de vous faire parvenir de Sour el-Djouab (l'ancienne Rapidi) les documents inédits que j'ai l'espoir d'y découvrir prochainement, veuillez me permettre de vous adresser aujourd'hui un croquis dont peut-être vous n'avez pas encore eu communication ; l'emplacement du camp qu'il représente, est situé par 0° 55' 00" longitude est d'Alger et par 35° 59' 00" latitude nord ; il n'est indiqué sur aucune des cartes que je possède et me paraît inexploré.

« El-Menza (1), tel est le nom que les indigènes des Oulad Alène (Aghalik des Douaïr) donnent aux ruines dont j'ai à vous entretenir. Elles sont à cheval presque, sur le sommet du Kef el-Akhdar à environ 1500 m. au sud de l'Oued el-Mezieb entre le Chabet bou Djemel et celui dit Hadjar Sebah à une altitude de 1300 m. environ ; pour arriver à ces vestiges, aucun chemin apparent n'existe plus dans les flancs rocheux et boisés du kef ; un seul sentier à peine praticable y conduit en partant de la dechera El-Hadj Ouel Ness, petite fraction qui a ses gourbis entre l'ancienne route romaine d'Ausia à (Boghar) dont les traces sont encore parfaitement visibles sur plusieurs kilomètres de longueur.

« D'El-Menzah la vue s'étend sur les Douaïr, les Enfatah, les

(1) *Menza*, de même que *Rorfa*, sont des expressions arabes fréquemment appliquées aux ruines romaines : le premier de ces mots se dit ici des chambres qui sont sur la terrasse d'une maison, et l'autre de celles qui sont entre la terrasse et le rez-de-chaussée. — *N. de la R.*

Ouled Maref, les Abid, les Rebaïa, les Ouled Ahmed ben Youssef, tous les Beni Sliman, les Ouled Zenim, les Djouad, les Dira et enfin les Adaoura, c'est-à-dire à l'ouest, au nord et à l'est un horizon de plus de 25 lieues de pays (440 m. seulement séparent la pointe C du sommet du Kef qui lui-même domine tout le sud).

« La position est charmante et réellement exceptionnelle; les précipices affreux, repaires de bandes nombreuses de sangliers et de hyènes donnent à ce site un cachet de pittoresque indescriptible; l'âpreté et l'isolement des ruines doublent le prix de l'immense panorama qu'on a sous les yeux, et, qui vous sourit sans cesse, de quelque côté qu'on le regarde; des rochers de dimensions colossales reliés entre eux à la partie supérieure par une maçonnerie de petit appareil forment l'enceinte naturelle de l'établissement militaire dont à grands traits je vais esquisser la forme et les détails, laissant à votre jugement, aidé des connaissances profondes que vous possédez, le soin d'élucider la véritable destination de ces ruines dans lesquelles, à mon grand regret, je n'ai malheureusement pu faire aucune recherche.

« Le seul endroit par où, en s'aidant des pieds et des mains, on peut pénétrer dans les ruines est le point S, ouverture qu'après la destruction du mur d'enceinte le temps a laissé libre en accumulant sur des débris de démolitions une masse compacte de terre sur laquelle croissent des broussailles. Je dois dire d'abord que la base de la construction au pied même des rochers qui la supportent renferme une grande quantité de débris de poterie, et, est littéralement labourée par les sangliers. Je note aussi que la seule trouvaille faite de pierres ayant quelque importance l'a été au point B du plan.

« C est la partie la plus au sud de la première enceinte apparente; il représente l'extrémité d'un bastion dans lequel des vestiges de murs transversaux percent le sol sur trois endroits parallèles; ce bastion, complètement fermé en D par une masse rocheuse, taillée primitivement en escalier, était clos à l'est par l'immense mur R (de 1 m. 60 de largeur en tête, et d'environ 2 m. 30 à la base) détruit en partie comme nous l'avons dit précédemment.

« D extrémité sud du bastion de la deuxième enceinte, l'assise de maçonnerie cesse d'être visible et est remplacée sur le rocher par un évidement fait au ciseau sur une largeur pareille à celle des murs à leur sommet, 1,25 sur environ 12 mètres de longueur E.

« F construction mesurant 13 m. dans œuvre de l'est à l'ouest avec des annexes de chacune 3 m. 80 aussi dans œuvre, les murs ont 1 m. 15 d'épaisseur ; deux murs de refend et des portes indiquées au plan complètent la figure qu'une niche ou coupole de 3 m. de rayon ferme à l'est (soit que le temps les ait détruites, soit que les hommes en aient changé les dispositions, je n'ai trouvé aucune trace de portes donnant accès à l'extérieur).

« Une sorte de contre-enceinte H, formée à 5 m. en contrebas du niveau de l'édifice F, clot sur le sommet de l'arête rocheuse cette partie de la construction dont la forme sinueuse suit la même arête jusqu'à l'extrémité nord. Au point K, dont la destination me semble avoir été celle d'une citerne recevant les eaux et les neiges de la partie supérieure (deuxième enceinte) dont la surface n'est pas moindre de 2,300 m. carrés, le mur revient ensuite du côté est-sud, en L et M à un endroit, N, où, sous un chêne à trois troncs, les Arabes ont pratiqué une fouille qu'ils n'ont pu continuer, mais qui tendait à leur permettre de s'engager sous l'énorme bloc rocheux I (qui a dû servir de vigie et porte encore des traces de scellement), il me paraît aussi à moi recouvrir un souterrain ou une autre citerne dont l'entrée complétement obstruée serait entre les deux murs encore debouts à l'angle nord-est du bâtiment F. Un mur parfaitement régulier O continuerait la ligne de défense jusqu'au petit redan P sur lequel un chêne rabougri étale son maigre tronc et ses branches rongées par les chèvres des douars voisins.

« Au point Q comme au point E de l'enceinte, le rocher ne porte pas de traces de construction, seulement il diffère ici en ce qu'on y a creusé huit marches de 1 m. 70 de longueur sur 0 m. 30 de largeur et 0 m. 15 de profondeur, sans doute pour permettre aux animaux de marcher sûrement sur ce roc glissant et nu.

« Je l'ai dit plus haut, la construction est faite en mortier et

moëllons de grès taillés, petit appareil 20 c. sur 20 en moyenne avec 40 à 60 de queue.

« Des fouilles seraient facilement praticables et donneraient sans doute la clef de l'énigme que j'ai cherché à deviner, car le sol ne laisse que très peu de traces de ces sortes de démolitions dont les petites dimensions s'entassant facilement sont très-vite recouvertes de terre et plus tard de broussailles.

Veuillez agréer, etc.,

CHABASSIÈRE.

Remarque de la Rédaction. — Le Kef el-Akhdar, que notre correspondant vient de décrire partiellement, est une localité remarquable à tous égards : situé à 92 kilomètres au S.-S.-E. d'Alger et presque sous son méridien, c'est le Djebel Titeri d'Ebn Khaldoun et le Titeri Tache des Turcs. Nous en avons fait jadis l'objet d'une note pour M. le baron de Slane qui l'a insérée aux pages 490-491 du deuxième volume de sa traduction d'Ebn Khaldoun. En la reproduisant ci-après, nous pensons être agréable au lecteur qui y trouvera un supplément, bon à consulter au besoin, aux renseignements que M. Chabassière a fournis plus haut sur cette montagne si digne d'attention au point de vue historique, géologique, etc.

NOTE SUR LA MONTAGNE DE TITERI, APPELÉE AUSSI EL-KEF-EL-AKHDAR (LE ROCHER VERT). — Le 1er et le 2 juillet 1850, je longeais le pied méridional de cette montagne rocheuse qui se présente à pic, au Sud, dans une direction Est-Ouest, entre Djebel-ben-Hedjeraïd et Djebel-Kerbouchia. Elle est presque partout impraticable sur cette face, sauf vers l'Est, à El-Bab, où des piétons peuvent passer, et aussi à Tenit-ben-Hedjeraïd. A cette exposition du Midi, le Kef apparaît comme une gigantesque muraille composée d'énormes assises de pierres taillées.

Ben-Yahya, chef de l'aghalik du Sud-Est, me raconta, à cette époque, qu'on trouvait sur le Kef-el-Akhdar une ville ruinée dont les restes sont appelés Menza-bent-es-Soltan ; et, en outre, sur la même montagne, une ruine isolée dans le col appelé *Fedj-el-Metkelma*.

Je ne doutai pas, dès cette époque, que ces vestiges fussent ceux de la ville d'Achir tant et si vainement cherchée; mais, engagé alors dans l'accomplissement d'une mission spéciale qui ne me permettait pas d'entreprendre des recherches incidentes, je dus, à cause de la difficulté d'aborder ces ruines par le Sud, en remettre l'exploration à une autre fois.

Ce fut seulement au mois d'août 1852 que je pus réaliser mon projet. Je m'engageai alors dans l'Atlas, par la gorge de l'Oued-el-Djemâa et je gagnai le *bordj* de Mahi-ed-Din ou *Zaouït-bou-Maali*, par la montagne des Beni-Zerman. De la porte de la maison des hôtes qui dépend de ce bordj, j'avais le *Kef-el-Akhdar* devant moi, au plein Sud, le Dira au Sud-Est, et le Ouan-Noura à l'Est-Sud-Est.

Le lendemain, 24 août, j'allai coucher chez le caïd des Oulad-Soltan, et le 25, dans la matinée, j'étais au pied du *Kef-el-Akhdar*.

Cet immense rocher à la forme d'un *lam* ل, qui serait couché en long de l'Est à l'Ouest, et dont le côté convexe regarderait l'Occident; on pourrait encore le comparer à un hameçon ou crochet. L'espace compris entre la grande et la petite branche du *lam* est ce que les Arabes appellent *khenag* ou *défilé*. Du fond de cet étranglement sort un ruisseau appelé *Oued-Khorza*, ou rivière du défilé, une des branches supérieures de l'Isser. On cotoie, pendant près d'une heure, sur des couches de grès, la rive gauche de cet *Oued*, avant d'atteindre le fond de l'impasse étroite et abrupte formée par la concavité du *lam*. Là, sur un rocher qui surplombe, sont les ruines d'une forteresse qui domine, à la fois, deux sentiers : celui de gauche, et le plus difficile, conduit aux ruines appelées *Menza-bent-es-Soltan*; l'autre mène chez les Oulad-Sidi-Mohammed, qui sont établis sur le seul terrain cultivable qu'on rencontre dans cette montagne rocheuse, en dehors des rives de l'Oued-Khorza.

L'ascension est des plus pénibles pour arriver aux ruines de la citadelle d'Achir, car tout porte à croire que la célèbre ville de ce nom était, en effet, située à cet endroit, au moins dans le principe. Après plus d'une heure d'efforts, où les mains doivent plus d'une fois venir au secours des pieds, sur ces strates fort inclinées d'un grès assez glissant, on arrive à un petit plateau ro-

cheux où sont les ruines apparentes d'une vaste fortification en pierres, d'une espèce de Casba. Elles dominent à peu près à pic le plateau doucement incliné auquel conduit le deuxième sentier dont il a été question précédemment. Sur ce dernier plateau, on aperçoit des cultures, deux sources et des gourbis habités par des familles de marabout des Rebaïa, des Oulad-Sidi-Mohammed, dits *Ahl-el-Kef*, ou gens du Rocher.

Tout porte à croire que le plateau rocheux où se voient les ruines d'une Casba a été l'emplacement primitif d'Achir et que le deuxième plateau en plan incliné, qui s'étend au-dessous et au Nord, a été le siége du nouvel Achir dont parle Nouaïri, et qui fut fondé parce qu'il devenait impossible de recevoir dans le premier toute la population qui se présentait. L'étude des localités rend parfaitement compte de ces diverses circonstances.

Je ferai remarquer que le plateau d'Achir avait conservé sous le pouvoir turc son importance stratégique au point de vue de la révolte. Quand les Oulad-Alan voulaient se soustraire à la nécessité de payer l'impôt, ils se réfugiaient dans cette partie du Kef-el-Akhdar où l'on ne pouvait pas les forcer. La tactique employée par les Hossaïn, tribu turbulente dont Ibn-Khaldoun fait souvent mention, s'était conservée traditionnellement dans le pays.

Le Kef-el-Akhdar appartient, le côté occidental, aux Oulad-Alan, et le côté oriental, aux Beni-Sliman.

Le nom de *Titeri-tach*, que cette montagne portait sous les Turcs, signifie *Rocher de Titeri*. Le nom de *montagne de Titeri* n'appartient, à proprement parler, qu'à la partie occidentale du Kef-el-Akhdar, celle qui est aux Oulad-Alan et aux Rebaïa. — Le mot *Achir*, en berbère *Yechir*, signifie *griffe* et s'applique à de fortes positions militaires qui sont comme la *griffe* dont le vainqueur menace sans cesse le vaincu. C'est une appellation assez commune en Algérie. El-Idrici place, avec raison, l'Achir de Ziri (*Achir-Ziri*) à une journée à l'Est du pays des Beni-Medjeber, ou *Mouidjebeur* [illegible], où l'on vient d'installer la zmala des spahis, entre Csar-Bokhari et le confluent du Chelif et du Oued-Hokeum. — (*Note communiquée par M. Berbrugger*).

L'INSCRIPTION DU TÉTRASTYLE DE POTITUS A CONSTANTINE.

On peut dire, sans exagération, que Lambèse et Constantine sont des mines inépuisables d'épigraphie romaine ; car, en dépit du temps d'arrêt que l'installation des colons européens imprime graduellement aux fouilles aussi bien qu'aux démolitions, il ne s'écoule pas un mois, pas une semaine, sans qu'on découvre, notamment dans la dernière de ces villes, une pierre ou un objet, se rattachant, par quelque point, à l'histoire du passé. Cirta était la résidence de Syphax qui, au dire de Tite-Live, y possédait un palais somptueux. Massinissa et, après lui, Micipsa l'avaient orné de toute sorte d'édifices et d'établissements publics dont Strabon nous a transmis la mention. Ruinée en 311 de l'ère chrétienne, dans la guerre de Maxime contre Alexandre, paysan pannonien, qui s'était fait proclamer empereur en Afrique, Cirta, fut rétablie en 313, sous le règne de Flavius Valerius Constantin, et quitta son nom d'origine numidique pour prendre celui de Constantine, qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Si cette place forte, grâce à sa position exceptionnelle, put résister au torrent dévastateur de l'invasion vandale, elle eut cependant beaucoup à souffrir des guerres suscitées dans son sein, par les querelles religieuses qui lui portèrent un coup plus terrible que l'islamisme. Lorsque les Français y entrèrent, au mois d'octobre 1837, on voyait encore debout, des ruines assez nombreuses pour se faire une idée de son antique splendeur : du côté de la brèche, plusieurs arcades du Tétrapyle, un temple privé seulement de sa toiture, et le grand tunnel en pierres de taille, où les grains, s'il faut en croire le géographe Edrisi, pouvaient se conserver pendant un siècle ; dans l'enceinte de la Casba des citernes colossales qui n'ont pas tardé à être utilisées, des restes de l'église chrétienne et du temple de Mercure, enfin quelques murs du Capitole, à côté desquels a été exhumée une Victoire en airain, qui occupe actuellement une place distinguée au musée de la Mairie.

Les autres monuments, tels que le *Spelaeum* bâti aux frais de P. Ceionius Caecina Albanus, l'arc de triomphe élevé par la mu-

nificence de Q. Fulvius Faustus, le portique de Gratien, l'édicule à quatre colonnes de M. Caecilius Vitalis, ainsi que le bain de Pacatus, avaient laissé un si grand nombre de vestiges, les uns, noyés dans les massifs de maçonnerie arabe, les autres, servant de soubassements à des mosquées, qu'il n'eût pas été impossible à un habile architecte d'en déterminer l'emplacement. Toutefois, la disposition de l'ancienne Cirta, avait cela de particulier, que les bâtiments militaires occupaient, comme du temps des Berbères, et sous l'administration française, le point culminant du rocher, tandis que les édifices civils, c'est-à-dire, les éléments de la vie active, de l'industrie et du commerce, se groupaient aux abords de la porte principale, que nous avons remplacée par la porte Valée. Combien de preuves garantissent cette assertion, sans compter la physionomie extérieure de la ville, évidemment plus accessible de ce seul côté !

Le percement de la rue Impériale ayant provoqué le dégagement de l'angle oriental de la place de Nemours, des découvertes d'un certain intérêt se sont produites successivement sur le terrain de M. Cordonnier, qui aboutit à un des pieds-droits du tétrapyle, plus connu généralement sous le nom d'El-Maukof. J'ai publié dans la *Revue africaine* (juillet 1868, p. 241 et suiv.), les inscriptions latines, si heureusement rendues à la lumière. Aujourd'hui, c'est une pierre épigraphique, que l'on extrait d'un mur arabe où elle avait été posée, la tête en bas. L'écriture est de l'époque des Antonins ; le bloc ne mesure pas moins d'un mètre de hauteur. Deux copies de ce monument, destiné à perpétuer le souvenir d'un tétrastyle que surmontait un dôme, m'ont été envoyées par MM. Féraud, le savant secrétaire de la Société archéologique de Constantine, et Antoine, adjoint au Maire.

En voici la reproduction exacte.

C.IVLIVS
Q.F.QUIR
POTITVS
TETRASTY
LVM. ET
THOLUM
D.E.D

Caius Iulius, Quinti filius, Quirina Potitus, tetrastylum et tholum dedit et dedicavit.

« Caius Julius, fils de Quintus, de la tribu Quirina, surnommé Potitus, a offert et dédié un tétrastyle et une coupole. »

Le personnage mentionné dans cette dédicace, devait être simplement un des notables de la ville, puisque son nom n'est accompagné d'aucun titre. En effet, l'usage voulait que les habitants parvenus à un certain degré d'opulence, posassent leur candidature aux honneurs municipaux, soit en fondant à leurs frais un établissement d'utilité publique, soit en contribuant à l'embellissement de la localité par l'érection d'un autel, d'une statue, etc. Quant à la désignation de membre de la tribu Quirina, qui figure si souvent dans les inscriptions relevées à Cirta et dans les colonies cirtéennes, elle est de nature à nous faire conjecturer que cette tribu n'était pas seulement destinée à recevoir dans son sein les habitants de Cirta, devenus citoyens romains, mais encore tous ceux de la Numidie, qui avaient obtenu le même honneur.

Je viens au tétrastyle en question. Ainsi que l'indique son nom, ce genre de construction se composait de quatre colonnes disposées en carré et supportant une toiture en forme de dôme ou de coupole « *tholus.* » On l'appelait aussi *aedicula tetrastyla*, et, la plupart du temps, on plaçait au milieu une statue de marbre ou d'airain. Mais, dans ce dernier cas, la dédicace en faisait mention, comme il appert du nº 1835 des inscriptions romaines de l'Algérie, publiées par M. Léon Renier.

A. Cherbonneau.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(18e article.)

CHAPITRE LXVII.

CHAPELLE DE SIDI MANSOUR, PORTE BAB-AZOUN.

Entre les deux portes Bab-Azoun s'adossait au rempart la chapelle d'un saint appelé Sidi Mansour et dont le nom complet serait Mansour ben Mohammed ben Selim, d'après un acte authentique de la fin de Chaban 1137 (du 5 au 13 mai 1724), qu'il me paraît intéressant de traduire sommairement.

« Louange à Dieu. Après que des contestations et des différends eurent eu lieu entre les deux honorables qui sont : le Sid Mohammed, administrateur du tombeau du Saint, du vertueux, de l'étoile brillante le Sid Mansour (que Dieu nous soit propice par ses mérites, amen !), situé entre les deux portes de la porte d'Azzoun (Bab-Azoun), l'une des portes de la (ville) bien gardée d'Alger, (lequel administrateur est) fils du Sid Ettayeb dit Ben El-Idam, et l'honorable El-Hadj Salem ben Ezzouaris ben Omar, au sujet de la surveillance et de l'oukilat de la chapelle du cheikk susdit ; le second prétendant à l'encontre du premier qu'il est de la descendance du Sid Mansour susdit, et que dès lors il est plus digne que lui d'être son agent et qu'il doit avoir la préférence sur lui pour la gestion de la coupole et de la dotation ; le premier lui opposait à ce sujet les dénégations les plus formelles, alléguant que lui et ses ancêtres avaient toujours été investis de cette gestion et de cette surveillance ; qu'il appartient à la famille du Saint Sidi Mansour susdit ; que personne n'a jamais troublé cette longue jouissance de ses ancêtres, qui s'est perpétuée pendant de longues années et jusqu'au moment où elle parvenue entre ses mains ; et, enfin, qu'il n'est nullement à sa connaissance qu'il existe le moindre lien de parenté entre lui et le dit demandeur. »

« Leur discussion se prolongea et ils la soumirent plusieurs fois à des assemblées de juges, jusqu'au moment où ils s'adressèrent d'un commun accord au Medjelès scientifique siégeant dans la grande Mosquée d'Alger, et où furent présents etc. (suit la mention des deux Muphtis et des deux cadis. »

« En leur présence (que Dieu les assiste !) chacun d'eux développa

ses prétentions conformes à l'exposé ci-dessus. Le Sid El-Hadj Salem, susnommé, exhiba un arbre généalogique de Chérif (descendant du prophète) mentionnant, après plusieurs générations, un nommé Mansour ben Idir ben Ibrahim et il prétendit que c'était là le personnage sur lequel roulait le procès. »

« Ensuite, son adversaire, le Sid Mohammed, oukil susnommé, produisit des rescrits délivrés à ses ancêtres, etc. Il fournit également la copie d'un acte du Medjelès en date des derniers jours de Chaban 1137 (du 5 au 13 mai 1724), établissant que des contestations ayant eu lieu entre un de ses ancêtres, lequel est le Sid Hamza ben Abd Ezzelam, alors oukil du tombeau du cheikh susdit, et le Sid Kassem ben El-Marabot, celui-ci ne put justifier ses prétentions, il résulte, en outre, de cet acte, que l'ancêtre sur lequel portait le litige s'appelait Mansour ben Mohammed ben Selim. »

« De ce rapprochement, il résulte que le nom du personnage est le même, mais que les noms du père et de l'aïeul diffèrent essentiellement et que dès lors, il s'agit de deux *Mansour* différents et non d'un seul, et que le premier n'est pas le même que le second. »

« Ils demandèrent alors (que Dieu très-haut les conserve !) au Hadj Salem susdit, s'il avait une preuve évidente ou un acte authentique établissant d'une manière certaine en sa faveur que Mansour ben Idir, mentionné dans la pièce qu'il produit, est bien le Sid Mansour dont il s'agit. »

« Il se trouva dans l'impossibilité absolue de donner aucune preuve à ce sujet. Ensuite, ils lui demandèrent si lui ou avant lui, un de ses ancêtres avait été l'administrateur de Sidi Mansour en question; ou bien, si l'un des siens avait jamais participé, concurremment avec son adversaire à la jouissance des habous, etc. »

« Il confessa entre leurs mains qu'il n'avait jamais joui de l'usufruit ni de l'oukilat et qu'il ne savait si l'un de ses ancêtres avait jamais eu cette jouissance ; il déclara qu'il ne convoitait ni ces revenus ni cet oukilat, que sa *djema'a* et les gens de son pays l'auraient poussé et excité à faire des investigations à ce sujet, et à réclamer, mais qu'il savait fort bien qu'il n'avait aucun droit à revendiquer, et qu'il était, d'ailleurs, assez riche pour se passer de ces biens. »

« En conséquence, le Medjelès, considérant le défaut de justifications et les aveux d'El-Hadj Salem, déboute celui-ci de sa demande et maintient le Sid Mohammed dans ses fonctions d'oukil du

tombeau de Sidi Mansour, etc. A la date du milieu de Kada 1208 (du 10 au 19 juin 1794). »

D'après un manuscrit arabe, Sidi Mansour serait mort en 1054 (1644-1645). Je ne devais pas négliger de donner ce renseignement, bien qu'il ne présente pas toutes les garanties désirables d'authenticité.

La chapelle dont il s'agit, qui avait reçu le n° 31 de la place Massinissa, fut démolie en 1846, avec les remparts auxquels elle était contiguë, et je crois devoir, à ce sujet, emprunter au journal l'*Akhbar* du 30 décembre 1845 l'article suivant qui figure, sans signature dans les *Faits divers*.

« Les démolitions que l'on exécute en ce moment à la porte Bab-Azoun ont atteint la chapelle de Sidi Mansour, qui va disparaître. L'autorité a pris des mesures pour la translation des restes de ce marabout et de ceux des membres de sa famille qui étaient enterrés dans le même lieu ; et samedi dernier ils ont été transportés sous l'escorte d'un détachement de zouaves. Le convoi était précédé par les étendards du Saint et derrière suivaient une quarantaine d'indigènes. Il a traversé toute la ville et s'est rendu hors Bab el-Oued, au marabout de Sidi Abd Errahman Ettaalbi, au-dessus de la promenade d'Orléans. C'est là que Sidi Mansour a été provisoirement déposé..... Selon la tradition locale, Sidi Mansour était un pieux personnage qui habitait, il y a environ trois siècles, une petite boutique, la même où plus tard, il a été enterré. Une pauvre veuve, dont le fils était captif en Espagne, vint l'implorer un jour, afin que par son intercession, ce fils pût recouvrer la liberté. Sidi Mansour se tourna vers un petit chien qui ne le quittait pas et lui dit : tu as entendu ce que veut cette femme, pars à l'instant. Ce jour-là, le jeune captif dont il s'agit venait de se baigner dans la mer, sur le littoral d'Andalousie et regardait avec amertume le côté de l'horizon où se trouvait sa chère ville d'Alger. Il était absorbé dans cette contemplation ; quand il vit avec surprise un petit chien arriver du large, sauter après lui d'un air caressant et chercher à l'attirer dans les flots. Il s'amusait des cabrioles de cet animal, lorsqu'il s'aperçut que le petit chien avait saisi sa chachia et l'emportait dans la mer. Il sauta à l'eau pour la rattraper, mais le chien l'entraîna au fond de l'abîme et lorsqu'il revint à lui, il se trouva sur la plage de Bab-Azoun. Telle est la légende passablement miraculeuse du Saint Roch algérien dont la translation vient d'avoir lieu. »

D'après une autre tradition, Mansour aurait été condamné à

mort et pendu, selon l'usage, sur les fortifications Bab-Azzoun, de manière à ce que le corps se trouvât en dehors du rempart. Mais la suite des événements prouva que cette sentence était inique puisque Dieu admis immédiatement le défunt au nombre de ses élus. En effet, le soir de l'exécution, le crieur public ayant averti, comme d'habitude, que la porte Bab-Azoun allait être fermée, le cadavre du supplicié prit la parole, au grand ébahissement des auditeurs et s'écria d'un ton dolent : « Il ne restera dehors que Mansour, qui est pendu au rempart. » Le peuple, ne pouvant douter du miracle, plaça Mansour au rang des Saints.

Ce marabout jouissait d'une assez grande célébrité et la dotation de sa chapelle avait une certaine importance.

CHAPITRE LXVIII.

§ 1er. — MOSQUÉE SOUIKET AMOUR, RUE DE CHARTRES.

Cette petite mosquée ne portait d'autre nom que celui du quartier où elle se trouvait située, *Souiket Amour* (la petite rue d'Amour), et le plus ancien renseignement que j'aie pu recueillir à son sujet ne remonte qu'à l'année 1031 (1621-1622). Elle reçut successivement les nos 150 et 116 de la rue de Chartres, et fut démolie pour cause de sûreté publique en 1869. Son emplacement est tombé dans la voie publique.

§ 2. — MOSQUÉE DES KHALFAOUIA, RUE DE CHARTRES.

Cette mosquée a été appelée *Mesdjed El-Khalfaouia* ou *El-Khalfaouiyin* (des ouvriers en sparte) antérieurement à la moitié du XIe siècle de l'hégire et Mesdjed du quartier des Kabbabiya (marchands de cabans, de vêtements à capuchon) postérieurement à cette époque. Ce dernier nom pourrait faire supposer que Haedo a entendu désigner l'édifice qui nous occupe, dans ce passage de son énumération des sept principales mosquées d'Alger : « la cinquième dans le Souk (Soco) des chrétiens, qui vendent du fourrage et qui font des manteaux, derrière le bagne du roi (1). »

Toutefois, la synonymie ne me paraît pas assez certaine, pour que je la présente autrement que comme une simple hypothèse. Cette mosquée, qui avait reçu le n° 207 de la rue de Chartres, fut

(1) La quinta en el-Soco de los herbageros, etc.

démolie en 1839. Son emplacement est compris, partie dans la voie publique, partie dans le temple protestant et partie dans la maison faisant l'angle de la place de Chartres et de la rue Palma, dont elle porte le n° 1.

§ 3e. — MOSQUÉE SOUK ESSEMEN RUE DE CHARTRES.

D'après l'oukfia des établissements religieux, cette petite mosquée était sise au quartier des *Reka'in* (الرقاعين raccommodeurs, rapièceurs), au-dessus de Souk Essemen (la rue au beurre fondu). Les autres documents s'accordent à l'appeler la mosquée de Souk Essemen, nom que la notoriété employait concurremment avec celui de *Mesdjed Seba'louyat (des sept coudes)*, dénomination d'une ruelle tortueuse qui a été remplacée en partie par la rue Sainte. Elle reçut le n° 257 de la rue de la Chartres et fut démolie pour cause de sûreté publique en 1839. Son emplacement est tombé en grande partie dans la voie publique.

---

§ 2e. — QUARTIER BAB-AZOUN EXTÉRIEUR.

CHAPITRE LXIX.

CHAPELLE DE SIDI BETEKA.

De même qu'aujourd'hui, les principales communications d'Alger avec l'intérieur s'effectuaient, avant 1830, par la porte méridionale de la ville. Par suite de cette circonstance, commandée par les dispositions topographiques, le faubourg Bab-Azoun renfermait plus de fondouks et d'établissements divers et moins de cimetières et d'édifices religieux que le faubourg Bab el-Oued. Nous avons donc à faire ici une moins ample moisson que dans la partie septentrionale de la ville.

En sortant de la porte d'Azoun, on trouvait à gauche sur le bord de la mer, la chapelle de Sidi Abou Teka, saint dont le nom se prononce usuellement Sidi Beteka. Cet établissement se composait : 1° d'une mosquée sans minaret, 2° de la Kobba ou chapelle du marabout, 3° d'une zaouïa renfermant des chambres à l'usage des pauvres, des infirmiers et des malades; cet hospice était dirigé par le Beit El-Mal, 4° des latrines avec fontaines, 5° des bains froids, 6° d'un cimetière.

Dans cet établissement était le poste des fossoyeurs chargés des inhumations au quartier de Bab-Azoun. Ils y séjournaient toute la journée munis de leurs outils. C'était là aussi, qu'on déposait les corps des membres de la milice turque qui avaient subi le supplice de la strangulation.

Les renseignements que j'ai pu recueillir ne font connaître ni le nom du fondateur ni la date de la construction de cet édifice, qui a pris le nom du Saint dont il renferme les restes mortels. J'ai déjà constaté, à propos de la Zaouiat Tchekhtoun, que ce marabout était contemporain de l'expédition entreprise contre Alger, par Charles-Quint, en 1541. Sidi Beteka a pris à la catastrophe éprouvée par l'illustre Empereur une part qui n'est pas connue de la génération algérienne d'aujourd'hui. D'anciens ouvrages disent qu'après la retraite des Espagnols, le peuple d'Alger attribuait hautement sa délivrance au nègre Youssef, et que les ulémas et marabouts d'alors humiliés de se voir associer un vil esclave noir, allèrent trouver Hassan aga, qui gouvernait Alger en l'absence de Kheïr-Eddin, et lui exposèrent qu'il était ridicule et scandaleux d'attribuer les succès des Musulmans à un homme qui faisait métier de sortilège ; qu'ils savaient qu'on en avait l'obligation à Sidi Beteka, qui avait été en retraite, en prière et en jeûne depuis l'arrivée des chrétiens et qui avait excité l'orage en frappant la mer avec un bâton.

Le divan se rangea du côté de l'aristocratie des dévots et il fut déclaré officiellement que le vrai libérateur était Sidi Beteka. Malgré cette déclaration solennelle, les marabouts Sidi Ouali Dada et Bouguedour jouissent seuls aujourd'hui de l'honneur que les deux autres se sont jadis disputé, et eux seuls sont considérés par la génération actuelle comme les pieux vainqueurs des Espagnols.

C'est sans doute en mémoire des services rendus par Sidi Beteka, que tout navire algérien devait, en sortant du port, saluer sa Kobba, qui dominait la rade du haut de la falaise. L'équipage, tourné vers cette chapelle, disait à haute voix : *Bismillah* (au nom de Dieu !), formule par laquelle débute le Koran et que tout musulman prononce au moment d'entreprendre un acte quelconque.

Dès les premiers jours de la conquête cet établissement fut enlevé à sa destination et occupé alternativement par le génie militaire et par les Ponts-et-Chaussées. De 1842 à 1854, il fut successivement affecté au marché aux huiles et à la halle aux blés. Il est destiné à tomber en entier dans les constructions qui doivent

former l'angle de la place Napoléon et de la rue Constantine.

CHAPITRE LXX.

§ 1er. — MOSQUÉE SIDI ABD-EL-AZIZ.

A environ 100 mètres de la porte d'Azzoun s'élevait la chapelle du marabout Sidi Abd-el-Aziz, dont la légende est inconnue, et une petite mosquée en dépendant. L'oukfia désigne ainsi cet édifice : « Mosquée située hors la porte d'Azzoun, à el-Merkad (المركاض) (1) et « connue sous le nom de Sidi Abd-el-Aziz. » Cet établissement, qui reçut le n° 52 du faubourg Bab-Azoun, conserva son affectation pendant quelques années. Il fut ensuite aliéné, et son emplacement est aujourd'hui englobé dans la maison qui fait l'angle des rues de Constantine et Rovigo et portant le n° 2 de cette dernière.

§ 2e. — SIDI BOU HAMMA.

Contre la façade de Dar Essaboun (la maison du savon), était adossée la tombe d'un saint anonyme qui avait pour spécialité de guérir les fièvres intermittentes et qu'on appelait, par cette raison, *Sidi Bou Hamma* (mon seigneur à la fièvre). On dit que les pigeons et les tourterelles constituaient l'offrande la plus agréable à ce marabout fébrifuge, ou plutôt à son oukil. Ce tombeau, compris dans la voie publique, se trouvait à l'angle des rues Rovigo et de Constantine, en avant de la maison portant le n° 12 de la rue du Hamma.

§ 3e. — SAINTE LALLA TE'ADITE.

Je dois aussi mentionner, mais sans aucun détail, le tombeau de la Sainte Lalla Te'adite, dont l'emplacement est englobé dans la maison que je viens de mentionner à la fin du paragraphe précédent.

CHAPITRE LXXI.

§ 1er. — [illegible] ABD-EL-[illegible].

L'oukfia mentionne ainsi cet établissement, qui se composait

---

(1) Marché aux chevaux et aux bestiaux.

d'une petite mosquée, d'une chapelle et d'un cimetière : « Tombe « du cheikh Sidi Abd-el-Hak (عبد الحق) hors la porte d'Azzoun. » Cet édifice, qui n'avait pas de dotation et qui est tombé dans la voie publique, se trouvait dans la portion de la rue de Constantine comprise entre la rue Rovigo et la rue de l'Abreuvoir.

§ 2°. — SIDI AISSA.

La plus ancienne mention de la chapelle de Sidi Aïssa est, à ma connaissance, de 1093 (1682). Cet édifice est situé près d'un fondouk mentionné pour la première fois dans un acte de 1113 (1701-1702) sous le nom de fondok Eddeheb, appelé plus tard fondok el medebah (de l'abbatoir), et connu après la conquête, sous la dénomination de caserne Didon. Il existe encore et est occupé militairement.

§ 3°. — SIDI ALI EZZOUAWI.

Le seul renseignement écrit que j'aie pu trouver au sujet de ce marabout, est l'article suivant de l'oukfia : « Mosquée du cheikh « Sidi Ali Ezzouawi, sise hors la porte d'Azzoun, du côté du mar« ché aux moutons. » Cet établissement administré en dernier lieu par la famille Bou Khedmi, se composait de la chapelle du Saint, d'une petite mosquée et d'un cimetière. Il renfermait une source abondante dont les eaux jouissaient, à en croire la superstition musulmane, de vertus particulières fort appréciables, telles que la guérison de la fièvre périodique, la conservation de la fidélité conjugale, la fécondité des femmes stériles, en sorte qu'elles étaient beaucoup employées par les crédules, non sans grands bénéfice pour l'oukil. L'administration française a démoli l'édifice et aménagé les eaux, en attendant la réalisation de son projet de construire en cette endroit une fontaine, et un réservoir. Mais la renommée de cette source miraculeuse a survécu aux entreprises profanes des chrétiens et tous les mercredis des sacrifices et autres pratiques superstitieuses sont effectués devant la fontaine. Cet établissement était situé entre les maisons portant actuellement le n° 1 de la rue d'Isly et le n° 20 de la rue Rovigo.

CHAPITRE LXXII.

SIDI ABD-EL-KADER

Sidi Abd-el-Kader el Djilani, descendant du prophète et saint illustre, naquit à Djilan, ou Guilan en Perse, en 471 (1078 de J.-C.) et mourut en 561, à l'âge de 91 ans, à Bagdad, où il fut inhumé. La mémoire de ce saint célèbre a traversé les siècles, entourée de vénération et de respect, et ses descendants jouissent dans les pays musulmans d'une grande considération. Les mendiants invoquent son nom dans leurs lamentables sollicitations. Dans tous les pays de l'Islam, des chapelles sont élevées à sa mémoire, et Alger ne faisait pas exception.

L'édifice consacré à Sidi Abd-el-Kader s'élevait à environ 800 mètres de la porte Bab-Azoun, adossé à la côte et s'appuyant sur une petite plage, non loin d'un palmier célèbre, qui a été renversé par un coup de vent en 1865, après avoir donné son nom à cette partie du faubourg Bab-Azoun. Il a été démoli vers la fin de 1866, pour les travaux de raccordement du Boulevard, à l'excessive affliction des femmes musulmanes, qui l'avaient en grande dévotion et le fréquentaient assidument. Bien que Sidi Abd-el-Kader ne fût pas inhumé dans la chapelle, — puisqu'il est enterré à Bagdad, — cet édifice renfermait un cénotaphe surmonté d'une châsse et de drapeaux de toutes couleurs, autour duquel les fidèles venaient s'agenouiller et faire leurs dévotions. Un puits, créé par le Saint lui-même, dit-on, lors du voyage qu'il aurait effectué à Alger, fournissait une eau miraculeuse qui avait le don de guérir les maladies, de chasser le mauvais esprit, de rendre les femmes fécondes et d'opérer bien d'autres merveilles sur lesquelles il serait trop long de nous étendre.

On ignore à quelle époque fut construit cet établissement, qu'Ahmed Pacha restaura en 1223 (1808), comme nous l'apprend une inscription arabe qui était placé sur l'édifice et dont voici le texte :

1re *ligne.* قد امر ببناء تحف الروضة * المشيدة والخلوة

2e *ligne.* الباهية ضريح * سيدي عبد القادر

3e *ligne.* قصد بذلك لوجه الله * عبده احمد باشا

4e *ligne.* والي الجزاير بالله * المحمية اواخر صفر ١٢٢٣

« A ordonné la construction des embellissements de la sépulture

élevée et de la belle retraite. du tombeau de Sidi Abd-el-Kader ; dans l'intention d'être agréable à Dieu, son adorateur Ahmed Pacha, gouverneur d'Alger, gardée par Dieu. Derniers jours de Safar 1223. » (Du 17 au 26 avril 1808).

§ 2e. — SIDI EMBAREK EL-BAHRI.

Sur les rochers de la côte, entre l'abattoir actuel et la chapelle de Sidi Abd-el-Kader, se trouvait le tombeau de Sidi Embarek el-Bahri, que ne fréquentaient que de rares visiteurs et qui n'avait ni dotation ni oukil.

2e PARTIE. — QUARTIERS MOYENS.

SECTION 1re — NORD

CHAPITRE LXXIII.

§ 1er. — MOSQUÉE FOUK ALI BITCHNIN, RUE DE LA CASBAH.

Cette petite mosquée tirait son nom de sa situation. On l'appelait simplement *Djama fouk Ali Bitchnin*, la mosquée qui est au-dessus d'Ali Bitchnin, c'est-à-dire au-dessus de la mosquée de ce nom. Cette dernière, sise à l'angle des rues de la Casbah et Bab-el-Oued n'est autre, on se le rappelle, que l'église actuelle de N.-D.-des-Victoires. Quelques titres de propriétés, antérieurs au XIIe siècle de l'hégire, indiquent la petite mosquée dont il s'agit comme étant sise à *el-Djebila*, la petite colline.

Cet édifice conserva son affectation pendant les premières années de la conquête et reçut le n° 69 de la rue de la Casbah. Son emplacement est compris dans la maison qui porte actuellement le n° 7 de cette rue.

§ 2e. — MOSQUÉE EL-AKHDEUR, RUE DU LOCDOR.

Le nom d'El-Akhdeur (لأخضر) porté par cette petite mosquée, avait été, probablement, celui d'un oukil, mais ni la tradition ni les documents n'offrent de renseignements précis sur ce sujet. Je dois

ajoutes que l'édifice dont je m'occupe n'est point consigné sur l'oukfia des établissements religieux et que je ne l'ai vu mentionné que dans un seul titre de propriété portant la date de 1231 (1815-1816).

Cet édifice reçut le n° 25 de la rue du Locdor, — à laquelle il a donné son nom, — et fut démoli en 1844, son emplacement est compris dans la maison ayant une entrée rue du Chat n° 1 et une autre porte rue du Locdor, n° 12, à l'un des angles de laquelle est établie une fontaine.

CHAPITRE LXXIV.

MOSQUÉE AKHERMIMOUN, RUE AKERMIMOUT.

Voici les renseignements que j'ai pu glaner au sujet de cette petite mosquée, qui portait simplement le nom de son quartier.

I. Mosquée (mesdjed) située au-dessus du four de Ben Zeurman, à *'okbet echerchali* (la montée du Cherchallien). (Oukfia).

II. Mosquée situé à *'okbet echerchali*, près des ruines de Ben Mimoun (Akherab ben Mimoun), au-dessous de la vieille Casbah, et dont est imam Mustapha ben —, dit Ben Kroumba (acte de 1171, soit 1757-1758).

III. Mosquée sise à *'okbet echerchali* et dont est imam le sid Mohammed fils du défunt Sid Mustapha connu sous le nom de Ben Kroumba (acte de 1216, soit 1801-1802).

Il résulte d'un acte de 1169 (1755-1756), qu'à cette époque le nommé Mohammed fils d'Abd-Allah fils de Mimoun, était propriétaire d'immeubles en ruines sis à *'okbet echerchali* (la montée du cherchellien), au-dessus du four du fils Zeurman et au-dessous de la vieille Casbah. Cette circonstance fit changer le nom du quartier et l'habitude de le désigner en rappelant l'existence des ruines appartenant au fils de Mimoun a prévalu et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Seulement, la domination un peu longue de *Akherab Ibn Mimoun* s'est contractée dans la bouche des indigènes en *Akhermimoun* mot que nous avons rendu encore plus incompréhensible en le transformant en *Akermimout*.

Cet édifice reçut le n° 4 de la rue Akermimout et le n° 14 de la rue du Chat. Abandonné par les musulmans, il fut aliéné en 1840, et son emplacement est compris dans la maison portant le n° 9 de la rue Akermimout.

ALBERT DEVOULX.

(A suivre).

RAPPORT DE M. E. J. B. RATHERY,

Membre du Comité impérial des travaux historiques

SUR LA REVUE AFRICAINE, 8e, 9e ET 10e ANNÉES, 1865, 1866 ET 1867. ALGER, 3 VOL. IN-8°.

Nous ne dirons qu'un mot du long travail de M. Bache sur les *dignités romaines en Algérie,* dont le n° 60 de la *Revue africaine* contient le vingt-septième et dernier article, bien que, par l'étendue, ce soit peut-être le plus considérable de tous les mémoires soumis à notre examen. S'il nous fallait le juger en détail, nous aurions, comme la direction de la *Revue* elle-même, un grand nombre de réserves à faire. Nous aimons mieux nous référer à ce que nous avons déjà dit de l'auteur, de sa mort prématurée et de ce que ses efforts avaient de méritoire. D'ailleurs, l'élément archéologique y domine, ainsi que dans un grand nombre d'autres articles que la même raison nous a fait omettre dans ce compte rendu.

M. Berbrugger, qui, dans ses nombreuses et intéressantes communications, semble s'être attaché de préférence à élucider l'histoire de l'Algérie avant la domination française, a traduit de l'espagnol divers documents d'autant meilleurs à recueillir que, suivant sa remarque, les principaux faits militaires des Espagnols en Afrique ont été en général très imparfaitement signalés par les écrivains étrangers ou même nationaux. Il y a joint des notes qui en augmentent encore la valeur. Le premier de ces documents est une *Relation de la reprise d'Oran par les Espagnols en* 1732, écrite, l'année même qui suivit l'événement, par don Antonio Clariana, attaché à l'expédition. Cette place d'Oran, située à 17 lieues de la péninsule, et que celle-ci possédait depuis deux siècles lorsqu'elle se l'était laissé reprendre en 1708, était entre les mains des barbares africains, ainsi que le disait le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, dans son manifeste daté de Séville le 6 juin 1732, « comme une porte fermée à la propagation de la religion catholique et une porte ouverte à l'esclavage des habitants de la côte d'Espagne. » Des forces considérables

de terre et de mer furent réunies sous le commandement du comte de Montemar, qui comptait parmi ses principaux officiers le lieutenant général comte de Marcillac, et l'expédition, conduite avec autant d'habileté que de succès, rendit à la couronne d'Espagne, qui conserva le tout pendant soixante ans, l'importante place d'Oran avec la vaste baie de Mers-el-Kebir et le château qui lui emprunte son nom.

Les efforts de cette puissance furent moins heureux dans la seconde entreprise, bien autrement importante, dont l'avenir réservait l'accomplissement aux armes de la France : il ne s'agissait de rien moins que d'attaquer la piraterie dans son centre, c'est-à-dire à Alger même, et de substituer le drapeau de la civilisation chrétienne à l'étendard de l'islamisme sur la rive africaine. Cette tentative, l'une des plus sérieuses qui aient été dirigées contre les barbaresques depuis Charles-Quint, a donné lieu, de la part de M. Berbrugger, à une série de communications dont l'une a été signalée par nous dans un compte rendu antérieur, et dont les autres figurent successivement dans les volumes dont nous nous occupons, sous les titres suivants :

1° Expédition du comte O'Reilly contre Alger.

2° Traduction du rapport espagnol, par le général O'Reilly lui-même.

3° Journal manuscrit de l'amiral Mazzaredo, tiré d'un recueil de M. Frédéric Lacroix.

4° Instruction secrète donnée par le commandant en chef aux généraux et chefs de corps à Carthagène, extrait et traduit du tome VI de la *Revue militaire de Madrid*.

5° Suite des documents officiels sur l'expédition du comte O'Reilly.

6° Relation de l'attaque des ennemis de Dieu, les Espagnols, contre Alger la bien gardée, récit indigène de la même expédition, traduit par M. L. Féraud, interprète de l'armée à Constantine, suivi d'une légende recueillie par le même et relative au même événement.

M. Albert Devoulx, conservateur des archives arabes des domaines, éditeur des *Archives du consulat général de France à Alger*, et auteur d'une communication manuscrite dont nous

aurons à vous entretenir, ne pouvait manquer de payer son contingent à la Revue de la Société dont il est un des membres fondateurs. En effet, nous y trouvons de lui, outre une série d'articles *sur les édifices religieux de l'ancien Alger*, dont la section d'archéologie a dû s'occuper, une *Notice sur El-Hadj Pacha*, commandant provisoire de la régence d'Alger en 1545, dont le gouvernement de huit mois et demi fut marqué par la révolte et la défaite du chef de tribu arabe Bou-Trek. Cette notice, complétée par les observations de M. Berbrugger, rectifie plusieurs assertions de l'historien espagnol Haedo et de l'*Histoire d'Alger*, par M. de Rotalier.

Le *siége d'Aïn-Mâdi*, soutenu en 1838 contre Abd-el-Kader par le marabout Tedjini, chef d'une des plus importantes associations religieuses de l'Afrique septentrionale, a fourni l'occasion à M. Arnaud, interprète militaire, d'exposer les moyens qu'employait l'ambitieux émir pour fonder une dynastie arabe et une suprématie religieuse à l'encontre de la domination française et les obstacles qu'il rencontra dans le sein même des populations indigènes.

En attendant qu'on nous donne une histoire complète de l'esclavage chrétien en Barbarie, il appartient à la *Revue africaine* d'en préparer les matériaux à l'aide des archives arabes et des extraits de relations particulières. Celles que nous ont laissées Cervantes et Regnard sont connues de tout le monde, mais il en est d'autres, émanées de personnages obscurs, qui n'en constituent pas moins des témoignages précieux à recueillir. Veut-on savoir, par exemple, où en étaient la piraterie et l'esclavage au XVIIe siècle ? M. Berbrugger va nous en donner une idée par plusieurs citations curieuses et par un épisode piquant qu'il intitule : *Captif et patronne à Alger en* 1640.

Il ressort de l'inspection de nos côtes de la Méditerranée, faite quelques années auparavant par Henri de Séguran, seigneur de Bouc, que les places fortes de littoral étaient sans garnisons, et que *presque chaque jour* les barbaresques débarquaient en Provence, où ils enlevaient hommes, femmes et navires. On était si bien résigné à cet état de choses, que le cardinal de Richelieu lui-même, informé de quelques déprédations de ce genre, se

contentait d'écrire à l'amiral d'Escoubleau de Sourdis, le 28 mai 1637 : « Si, en revenant (de la croisière contre les Salétins), vous « pouvez faire quelque chose pour ravoir nos esclaves de Tunis « et d'Alger, vous le pouvez faire ; et j'estime, ainsi que vous « l'avez écrit plusieurs fois, que le meilleur moyen pour cela est « d'essayer de leur faire peur et de prendre autant de leurs vais- « seaux qu'on pourra ; après quoi on viendra à restitution de « part et d'autre. »

A cette époque, la situation des captifs s'était un peu modifiée ; elle était devenue moins dure, surtout pour ceux qui n'étaient pas appelés à ramer sur les galères ou à pendre part aux travaux publics. Quant aux chrétiens en négociation de rachat ou d'échange, et c'était le cas pour les quatre Flamands qui figurent dans la narration de la *Revue africaine*, ils jouissaient d'une dose de liberté plus ou moins grande, suivant le caractère du patron que leur attribuait le sort ; mais l'influence démoralisante de l'esclavage n'en ressort pas moins, en traits saisissants, de la narration empruntée par M. Berbruggrr au récit authentique d'Emmanuel d'Aranda, l'un des des principaux acteurs de cet épisode.

Une suite naturelle au récit d'Aranda, ainsi que le fait remarquer M. Berbrugger, se trouve dans les extraits assez étendus qu'il reproduit d'un livre imprimé à la Flèche, mais devenu très rare : *l'Odyssée ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique*, par le sieur du Chastelet des Boys. Tout est singulier dans cet ouvrage : le style, l'orthographe, le plan. L'auteur, fils de famille, soldat, étudiant à l'Université d'Orléans, aventurier, a divisé son *Odyssée* en quatre parties, qui se subdivisent elles-mêmes en *rencontres*. Voici le sommaire, dressé par lui, des deux premières parties, qui renferment l'histoire complète de sa captivité en Afrique.

« La première partie contient le retour du siége d'Arras ; le « séjour d'Orléans et reprise d'études ; entrée de l'auteur dans la « maison paternelle, sortie du pays ; embarquement et prise par « les corsaires de Barbarie.

« La seconde partie, débarquement à Alger ; détention dans le « palais du Bassa ; venditions diverses de sa personne. Ses courses

« sur mer et voyages par terre ; son rachat, embarquement et re-
« tour en France. »

Le style, rempli de réminicences universitaires et de périphrases prétentieuses, rappelle à la fois *l'Écolier limousin* et *les Précieuses ridicules ;* et pourtant, à travers ce jargon, on sent l'intérêt et l'émotion d'une impression personnelle. Ainsi la première vue d'Alger, cette *Ponéropolis*, ou ville de méchants, comme il l'appelle, lui inspire une description dont on peut encore aujourd'hui vérifier l'exactitude. Lorsqu'il raconte la chasse donnée par la caravelle turque au navire qui le portait, la démoralisation de l'équipage, la préoccupation de chacun pour cacher ses objets les plus précieux, les terreurs et les violences de l'abordage, tous ces détails d'une scène qui se renouvelait alors si fréquemment pour les voyageurs de la Méditerranée, sont peints à la fois d'une manière bizarre et saisissante : « Quelques-uns, dit-il, avalèrent
« des pistoles, écus d'or, et autres pièces de monnoies qui plus
« facilement se plient et se bossellent. Enfin la chrysophagie fut
« si commune, que, nonobstant l'abondance confuse d'un cha-
« grin désespéré qui assiégeoit toutes les facultés de mon âme,
« et principalement ma mémoire, il me souvint, pour me con-
« soler, de l'hémistiche : *Auri sacra fames*, etc. »

Et plus loin : « Je jettay bien vite une partie de nos hardes et
« toutes mes lettres par les sabords, aimant mieux faire l'Océan
« héritier *ab intestat* que d'en instituer les corsaires par don
« entre-vifs. »

Enfin le moment critique est arrivé. « Ces écumeurs montent
« à notre bord, crient, errent, cherchent çà et là sur le tillac,
« entre deux fonds et à fond de cale : les coffres se rompent à
« coups de hache, et l'on prend les mieux minés à la gorge...
« Une partie des malheureux prévides s'étoit retirée entre les
« deux ponts, espérant par la retraite ménager mieux ce qu'ils
« croyoient leur rester de vie et penser à celle dont la durée n'a
« pour borne que l'éternité ; mais la promptitude des affamés de
« butin en attrapa plusieurs dans l'intervalle du raliement con-
« fus. A mon égard, apercevant un grand Maure, le bras re-
« troussé jusqu'au coude, tenant le sabre en main large de quatre
« doigts, s'approcher, je restai sans parole ; et la laideur de ce

» charbon allumé de deux pillules d'ivoire, hideusement se
» mouvant, avec la lueur pirouettante d'un court, large et bril-
» lant fer, m'effraya bien davantage que ne le fut le premier des
» humains à l'aspect de l'épée flamboyante du portier du Paradis
» terrestre. »

L'article de M. Devoulx, *Un exploit des Algériens en 1802*, nous montre où en était au commencement du XIXe siècle, cette puissance que nous venons de voir imprimer la terreur au siècle de Richelieu et de Louis XIV. La marine algérienne se composait alors d'une trentaine de navires, dont trois frégates de 44 canons, et quelques corvettes et gros bricks. Elle comptait plusieurs capitaines hardis et heureux, parmi lesquels il fut citer en première ligne le raïs Hamidou, que ses succès firent parvenir au grade de koptan ou amiral de la flotte. L'exploit dont il s'agit, et qui jeta un dernier éclat sur la marine algérienne, fut la prise, après un court combat, par la frégate du raïs Hamidou, d'une frégate portugaise d'égale force. Indépendamment de ceux qui succombèrent dans la lutte, 282 prisonniers restèrent entre les mains des forbans, et les vainqueurs se partagèrent une somme de 103,590 francs. Cet événement eu lieu le 8 mai 1802 et fit grande sensation à Alger. La frégate prise par le raïs Hamidou, dit M. Devoulx, fit honorablement et avantageusement partie de la flotte d'Alger, sous le nom d'*El Portekisa* (la Portugaise), et fut incendiée en 1816 par l'expédition anglaise placée sous le commandement de lord Exmouth.

Le jour de la justice approchait : à ce premier châtiment infligé par l'Angleterre devait bientôt succéder le dernier coup porté par la France aux corsaires d'Alger, que les nations civilisées avaient tolérés trop longtemps. C'est à cette période que se rattache l'épisode raconté par M. Berbrugger sous ce titre : *Les consuls d'Alger pendant la conquête de* 1830. On y voit l'attitude prise par les représentants des divers états en présence du triomphe imminent des armes françaises, et l'on remarque l'abstention du consul général d'Angleterre lors de la délibération prise par eux en cette circonstance, et dont le texte officiel, rédigé en français, se trouve ici reproduit.

Les actes des martyrs chrétiens en Afrique, Marcellus, Cas-

sianus et Maximilien nous reportent bien loin en arrière, à la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Traduits par M. Berbrugger des *Acta primorum martyrum* de dom Ruinart, ils lui servent à expliquer la *Situation religieuse et politique de la Mauritanie* lors de la révolte berbère de 298. La légende du centurion Marcellus nous montre un romain gradé qui, après de longues années de service, répudie publiquement et avec éclat les insignes et l'exercice de sa profession, parce qu'il s'y mêlait des actes d'idolâtrie envers l'empereur, qui répugnaient à sa conscience de chrétien. Dans l'acte du martyr de Théveste, Maximilien, nous voyons encore un jeune chrétien qui ne veut pas même se laisser incorporer. En vain le proconsul adjure le père, qui avait accompagné son fils au forum, de lui donner de sages conseils. — « Il sait ce qu'il a à faire, » répond stoïquement celui-ci ; et le jeune enthousiaste se tournant vers lui : « Donne à ce « garde, lui dit-il, l'habit neuf que tu m'avais préparé pour la « milice ; » et riant, il marche au supplice. De pareils dévouements, dont il serait aisé de multiplier les exemples, quelque part que l'on veuille faire à l'imagination des hagiographes, paraissent à M. Berbrugger ne laisser aucun doute sur la nature et la gravité des éléments de dissolution que le christianisme introduisait dans l'Empire, en agissant non-seulement sur la population romaine, mais aussi et surtout sur les indigènes, comme le constatent les noms des premières victimes inscrites au martyrologe africain, et en créant ainsi l'une des principales causes de désaffection qui amenèrent la grande révolte de l'an 298.

M. O. Mac-Carthy nous fait remonter plus haut encore par son *Etude critique sur la géographie comparée et la géographie positive de la guerre d'Afrique de Jules César*. C'est le début d'un grand travail intitulé *Commentaire général de la guerre d'Afrique*, et dans lequel le récit du grand capitaine ou de ses lieutenants est critiqué et commenté à l'aide de tout ce qu'en ont dit les écrivains postérieurs à Hirtius. Au moment où les *Commentaires sur la guerre des Gaules* devenaient chez nous l'objet d'une enquête si approfondie, il était naturel que la guerre d'Afrique provoquât, de l'autre côté de la Méditerranée, de la part de nos officiers et de nos savants, une étude analogue.

M. Mac-Carthy, dans les extraits qui sont sous nos yeux, s'est attaché surtout à déterminer la valeur des synonymies géographiques que les écrivains militaires et les voyageurs ont proposées. Du reste, l'ensemble de son travail, présenté à l'empereur Napoléon III, lors de son dernier voyage en Algérie, a valu à M. Mac-Carthy une distinction d'autant plus flatteuse qu'elle n'émanait pas seulement de la haute faveur du souverain, mais de l'approbation éclairée d'un juge compétent.

Les explorations de la Société algérienne se sont étendues dans l'espace comme dans le temps, et ses travaux éclairent l'histoire et la géographie non-seulement des diverses provinces, villes et localités de l'Algérie, mais encore de la totalité des États barbaresques. C'est ainsi que M. Tauxier, dont le nom reviendra plus tard dans ce compte rendu, a tenté de reconstruire l'*Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet*. MM. Federmann et Aucapitaine, dans leurs *Notices sur l'histoire et l'administration du beylick de Titeri*, ont donné la liste chronologique des beys qui gouvernèrent le Titeri et le Sebaou pendant une période de 227 ans. Elle est close par Moustapha Bou-Mezrag qui prit part avec son contingent au combat de Staoueli, et qui plus tard fit sa soumission au maréchal Clauzel. Enfin l'infatigable M. Berbrugger, bien qu'occupé avec M. Mac-Carthy d'une mission importante qui l'a retenu pendant sept mois loin d'Alger pour le déblai et le sondage du monument si connu sous le nom de *Tombeau de la Chrétienne*, a trouvé le temps de tracer, d'après Diégo Suarez Montanes, une relation des événements dont Mers-el-Kebir a été le théâtre à la fin du XVe siècle et dans la première décade du XVIe. Le même auteur espagnol lui a fourni, dans un fragment malheureusement incomplet, mais auquel il a suppléé en puisant à d'autres sources, un récit de la *Conquête d'Oran par les Espagnols en* 1509, qui suivit de près celle de Mers el-Kebir.

L'étude des races, si importante au point de vue historique et politique, est représentée, dans les volumes qui nous occupent, par une notice de M. Arnaud, interprète militaire, *Sur les Saharis, les Oulad ben Alya, les Oulad Naïle, et sur l'origine des Tribus Cheurfa*. Un écrivain appartenant également à l'utile

classe des interprètes. M. Féraud, rapprochant d'un passage de l'*Histoire de Barbarie* par le P. Dan le fragment d'un manuscrit indigène inédit, en a tiré l'éclaircissement d'un point d'histoire locale assez obscur : l'*Époque de l'établissement des Turcs dans la province de Constantine*, dont il fixe la date jusqu'ici controversée. M. Berbrugger y a ajouté des *Notes relatives à la révolte de Ben Sakheri*, le grand chef saharien, événement qui nous intéresse à un double titre, « car, dit l'annotateur, en même temps qu'il signale une importante solution de continuité dans la domination ottomane à l'est de l'Algérie, il révèle des liens inattendus, créés par un long commerce, entre les indigènes de « la province orientale et nos compatriotes du Bastion « de France. » On appelait de ce nom un fort bâti en 1560 par deux négociants de Marseille entre Bône et la Calle, pour servir de magasin et de retraite aux pêcheurs de corail.

M. Ch. Tissot, consul à Jassy, poursuivant, malgré la distance, des études commencées alors qu'il était élève-consul à Tunis, envoie à la *Revue africaine* un mémoire *sur la géographie comparée du golfe de Carthage*. Il y discute avec sagacité des textes grecs que malheureusement la *Revue* est obligée d'imprimer en lettres ordinaires, Alger ne possédant pas de caractères typographiques grecs. N'est-il pas fâcheux que notre colonie, qui s'honore d'avoir suscité tant de travaux épigraphiques et archéologiques, en soit réduite à répéter, avec une variante il est vrai, ce qu'on disait dans les siècles d'ignorance : *Græcum est, typis non mandatur !*

M. Berbrugger, dont le nom est comme l'*alpha* et l'*omega* de ce compte-rendu, grâce à la variété de ses aptitudes et à l'activité de sa collaboration, a donné sous ce titre, *Une lettre inédite de l'empereur du Maroc*, non-seulement le texte d'un document important qu'on ne connaissait que par des extraits, mais encore des détails intéressants sur l'expédition des Portugais en 1578 et sur la fameuse journée d'El-Kasar qui vit combattre et mourir trois rois : Moula Mohammed, Abd-el-Malek et don Sébastien.

DE L'HOSPITALITÉ CHEZ LES ARABES.

Un correspondant nous demande notre opinion sur l'hospitalité arabe, vertu qui lui semble un peu en baisse chez les indigènes. Ce sujet a de l'importance en lui-même, et, de plus, il emprunte un intérêt particulier aux circonstances actuelles ; nous répondrons très-volontiers à l'appel de notre honorable confrère.

Disons, d'abord, qu'après le triple fléau des sauterelles, de l'épidémie et de la sécheresse, il n'est pas étonnant que les Arabes soient moins hospitaliers que d'habitude. Mais loin de leur en faire un reproche, nous voudrions qu'ils le fussent moins encore : tout le monde y gagnerait, nous aussi bien qu'eux.

Comme nous courons l'inconvénient de ressembler à un paradoxe assez téméraire, nous prions le lecteur de suspendre son jugement jusqu'à ce que la cause soit plaidée à fond ; il verra alors que nous avons de puissantes raisons pour nous exprimer comme nous venons de le faire.

Nous admettons pourtant, en principe, que l'hospitalité soit une vertu en général et une vertu nationale chez les Arabes, puis nous ajouterons que c'est peut-être la seule qu'on ne leur ait pas contestée, alors qu'il est de mode en ce moment de contester toute espèce de bonne qualité. Quant à nous, nous n'avons jamais vu sans être touché, un pauvre ou un voyageur recevoir chez les indigènes le gîte et la nourriture sur ce simple appel : *Dif-Allah* ! hôte de Dieu ! Ce tribut payé au sentiment, raisonnons un peu.

Cette donnée étant l'organisation arabe telle que nous l'avons trouvée en arrivant ici, l'hospitalité était une nécessité sociale non moins qu'une vertu. Sans elle, les voyages de quelque durée devenaient impossibles dans le pays arabe dont les différentes parties demeuraient presque sans communications possibles entre-elles, au moins à de grandes distances. Dès-lors, comment auraient circulé les colporteurs qui apportent dans les tribus tant d'objets indispensables et les trafiquants de toute espèce ? Com-

ment la plupart des dévots auraient-ils pu accomplir le pèlerinage, ayant à traverser des contrées sans auberges, sans boulangers, ni bouchers, etc. ?

D'ailleurs, chacun semble avoir eu intérêt parmi les Indigènes à créer et à maintenir les habitudes hospitalières, car celui qui les exerçait aujourd'hui, pouvait être appelé à en profiter demain.

Cependant à côté d'avantages incontestables, il y avait de graves inconvénients : en fait, l'hospitalité faisait naître et entretenait une masse de vagabonds où se recrutait amplement la redoutable armée des malfaiteurs de toute espèce.

Ce danger, sur lequel nous reviendrons bientôt avec plus de détail, n'avait pas échappé à l'administration française, qui n'a jamais cessé de se préoccuper des intérêts du pays et notamment du progrès social des Indigènes. Mais croyant devoir commencer la réforme par une mesure qui dût moins répugner aux mœurs et aux habitudes séculaires des Arabes, elle engagea d'abord les chefs, par une circulaire, à ne pas recevoir les Européens, dont bon nombre, il est vrai, abusaient un peu de l'hospitalité indigène, et imposaient à son budget un surcroît assez lourd de dépenses tout à fait imprévues.

Mais les meilleures choses ont leurs inconvénients ; en voici un échantillon de ceux de cette mesure : nous les empruntons aux aventures d'un voyageur, qu'une mission officielle avait amené, il y a une douzaine d'années, chez les Si Ahmed ben Youssef, entre Berrouaguia et Aumale, et qui ignorait la circulaire dont il s'agit, dont il n'eut connaissance que par le refus formel d'hospitalité de la part du chef du campement où il avait dû s'arrêter, d'après son itinéraire. Ce refus était d'autant plus embarrassant pour lui qu'il était fort probable que les chefs voisins l'imiteraient, et que notre voyageur, qui ne l'avait pas prévu, se trouvait sans aucunes provisions de bouche. Le dialogue suivant s'établit alors entre lui et le cheikh du douar.

Le Voyageur. — Je trouve très-juste qu'on ait exonéré les Arabes de la coûteuse obligation de nourrir les Européens de passage. Je me bornerai donc à te prier de m'indiquer une auberge où je puisse aller loger et prendre mes repas.

Le Cheikh. — Il n'y a pas de ces établissements chez nous.

Le Voyageur. — Alors tu voudras bien me faire donner, moyennant mon argent, bien entendu, de la nourriture et un abri.

Le Cheikh, rouge d'indignation. — Est-ce que tu me prends pour un gargotier ?

Le Voyageur. — Non, et je suppose que les autres chefs échelonnés sur ma route ne le sont pas plus que toi ; d'où il résulte — votre pays n'ayant pas d'auberges — que je dois mourir d'inanition sur le grand chemin. Cependant, quoique la chose soit très-conforme à la logique, elle ne me plaît pas du tout ; et je tiens, faute de mieux, à en faire supporter la responsabilité morale, sinon matérielle, au premier Arabe qui m'aura refusé l'hospitalité, c'est-à-dire à toi. Je reste donc sous ta tente jusqu'à ce que mort s'en suive.

Et en conformité avec cette déclaration catégorique, le voyageur s'étendit tranquillement sur le tapis, prenant la position d'un homme qui va s'abandonner au sommeil, afin d'essayer, sans doute, si le proverbe *qui dort dîne* n'est pas une mauvaise plaisanterie.

Mais le cheikh avait compris la leçon ; et il le prouva bien en faisant servir au voyageur affamé un excellent couscoussou, en dépit de la circulaire.

Et cependant la circulaire était juste et bonne au fond ; seulement, il lui manquait un complément essentiel, l'*auberge*. Et il lui manquait encore cet autre complément bien autrement essentiel que nous formulons dans l'article suivant :

« Ne seront pas admis au bénéfice de l'hospitalité les mendiants valides et les vagabonds musulmans reconnus. »

En effet, les gens qui n'aiment pas le travail, — et ils sont nombreux partout, — peuvent en pays arabe se livrer tout à leur aise au culte de la paresse, moyennant le système d'hospitalité exagéré et peu intelligent qui règne parmi les Indigènes. Depuis l'Océan atlantique jusqu'en Syrie et même au-delà, un fainéant est sûr de rencontrer partout sur sa route, et chaque jour, l'abri et la nourriture gratuitement. Comment résister à

une pareille séduction quand on appartient à une race dont les besoins sont si peu nombreux ?

Nos ancêtres en ont su quelque chose, eux qui ont eu au moyen-âge des bandes de vagabonds analogues à ceux des Arabes de nos jours et qu'on appelait *coquillards* à cause des coquilles qui ornaient leurs habits. Ces soi-disant pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, qu'ils n'avaient jamais visité, avaient aussi résolu le problème de vivre sans travailler ; et il fallut que l'autorité s'en mêlât pour faire cesser la honteuse et onéreuse exploitation qui se pratiquaient sous le masque de la religion, ne se contentant pas toujours de mendier et prenant assez souvent le bien d'autrui au lieu de le demander.

Il est si doux, partout et toujours, de pouvoir chanter, comme aux ateliers nationaux :

Nourri par la patrie, etc.

Les chefs indigènes avec qui nous avons eu occasion de parler des dangereux abus de l'hospitalité arabe, en convenaient eux-mêmes ; mais ils objectaient que leurs pères l'avaient ainsi exercée et qu'ils ne pouvaient faire autrement qu'eux.

Or, on est aujourd'hui en mesure d'opposer des arguments bien graves à cette objection, peu sérieuse d'ailleurs.

En effet, à la suite des divers fléaux qui ont sévi sur l'Algérie depuis quelques années, la famine surtout, les Indigènes ont bien été forcés de se départir de leur système beaucoup trop large d'hospitalité, et c'est naturellement aux dépens des vagabonds reconnus que les restrictions ont commencé. Ceux-ci, repoussés partout de la tente, se sont rués sur nos villes et nos villages ; et quand on leur a offert du travail — à eux qui n'ont jamais fait œuvre de leurs mains — ils ont naturellement refusé. Il n'en pouvait être autrement de la part de gens pour qui le travail est chose tout à fait inconnue et qui sont tout disposés à répondre comme ce mendiant espagnol, jeune et vigoureux, à qui l'on faisait observer qu'étant valide il devrait travailler : « Je vous demande de l'argent et non des conseils. »

D'où les gens toujours pressés de conclure du particulier au général et la plupart du temps sans connaissance de cause, ont

conclu que tous les Arabes sont des paresseux invétérés qui aiment mieux mourir de faim que de travailler.

Il suffisait pourtant d'aller sur les grandes routes et sur les marchés et d'y voir la multitude de ces Arabes venant vendre les produits de leur travail, pour comprendre la fausseté et l'injustice de cette accusation. Mais on a jugé de toute une race par la caste honteuse qui la ronge elle-même !

On pourra dire *à quelque chose malheur est bon*, si le déchaînement hostile contre les Arabes suscité par de fâcheuses apparences, et qui a été bien loin dans une occasion toute récente, leur fait enfin comprendre les vérités que voici :

D'abord, que l'hospitalité accordée au premier venu, sans discernement ni mesure, a créé parmi eux une classe considérable de mendiants vagabonds qui n'éprouvant pas le besoin de gagner leur vie par eux-mêmes, sont un fardeau très lourd pour leurs coréligionnaires et autant d'individus perdus pour le travail national ;

Que ces vagabonds, assez dénués de sens moral pour rechercher cette manière de vivre aux dépens du prochain, ce qui est un véritable vol au fond, deviennent promptement capables de toute espèce de méfaits ;

Que les Européens, avec lesquels ils sont désormais appelés à vivre et dont ils ont tant d'intérêt à gagner les sympathies, les jugent précisément d'après ces vagabonds qui refusent le travail, d'où l'opinion erronée, dans sa forme trop générale, que nous citions tout à l'heure.

En somme, les Arabes sont triplement lésés dans cette circonstance :

1° Car ils corrompent sans le vouloir une partie considérable de leur propre population en lui fournissant par une pratique trop large de l'hospitalité, les moyens de vivre indéfiniment sans rien faire ;

2° Ils s'imposent le fardeau d'une très-lourde taxe des pauvres ;

3° Ils s'exposent enfin à devenir solidaires devant la population européenne des méfaits de ces bandes de vagabonds qu'ils ont laissé naître et qu'ils entretiennent.

En somme, l'homme est un être naturellement ennemi du travail, partout et toujours.

Demandez à l'Angleterre, aujourd'hui si riche et si puissante par l'industrie et par le négoce, quels efforts son gouvernement a dû déployer dans le seizième siècle pour y implanter l'amour du travail et l'activité commerciale.

Sans remonter le cours des siècles et sans sortir de chez nous, demandez au département de la Corse, par exemple, d'où viennent les bras qui, chaque année y labourent, sèment et moissonnent, et l'on vous répondra : ils viennent de Lucques, c'est l'Italie qui les fournit.

Soyons donc indulgents pour les races moins avancées que nous en civilisation ; et ne nous scandalisons pas outre mesure parce qu'elles ne se convertissent aussi vite et aussi complétement que nous le voudrions au culte du travail, encore si nouveau chez nous-mêmes.

Ce qui n'empêche pas que nous devons déployer les plus grands efforts pour leur faire modifier les coutumes qui, comme l'hospitalité arabe actuelle, ont l'inconvénient d'organiser et de perpétuer le vagabondage, sur une grande échelle, avec tous les maux qu'il entraîne à sa suite.

On comprend sans doute maintenant pourquoi nous avons dit tout d'abord que bien loin de reprocher aux Arabes de n'être pas aussi hospitaliers que dans le passé, nous voudrions qu'ils le fussent beaucoup moins encore.

A. Berbrugger.

EXPLOITATION DES FORÊTS DE LA KARASTA DANS LA KABILIE ORIENTALE,

SOUS LA DOMINATION TURQUE.

(3e article)

III.

Les documents qui vont suivre traitent des questions multiples qu'il serait peut-être utile d'étudier séparément. Nous nous bornerons cependant à les transcrire par ordre chronologique, ne faisant exception que pour une seule lettre fort curieuse, rappelant l'insurrection du chérif Bel-Haïche, en 1804, à la suite de laquelle le raïs Hamidou bombarda Djidjelli pendant deux jours. Cette pièce a besoin d'être accompagnée de quelques explications auxquelles se joindront de nouveaux détails sur cet important évènement. Elle fera donc l'objet d'une notice spéciale.

« *Cachet :* Le serviteur de Dieu Hassen ben Husseïn, 1163 (1749). »

« Louange à Dieu seul.

« Notre présent ordre fortuné, béni, digne de louanges, délivré à notre fils Si Ahmed el-Mekki, marabout de Djidjelli, (constate) que nous lui avons fait la faveur de lui accorder le respect et la considération ; nous l'avons chargé spécialement de ce qui a trait aux peaux de panthères, afin que nul autre que lui ne s'en mêle et que personne autre que lui n'en achète. Nous le recommandons en outre à toutes les tribus telles que les Hamouïa, les populations de Ben 'Achour (1) et autres d'entre

(1) La famille féodale des Ben 'Achour gouverne depuis deux siècles environ le pays du Ferdjioua, au nord-ouest de Constantine. Son influence s'étendait dans une partie de la Kabilie orientale. Les Hamouïa dont il est fait mention ci-dessus, forment une tribu dépendant du commandement des Ben 'Achour.

les tribus de cette région, afin que nul ne l'arrête sur son chemin et que personne ne l'approche dans le but de lui nuire ou de le tromper. Quiconque lui causera quelque dommage n'aura à s'en prendre qu'à lui-même; il lui sera appliqué une sévère punition. Ainsi le prescrit notre présent ordre; on se conformera à ce qu'il renferme. Que l'on n'y contrevienne pas; c'est ce qu'il convient de faire.

« Salut de la part du très-fortuné Si Hassen Bey, que Dieu le fortifie.

« Ecrit à la date du premier tiers de djoumad tani de l'an 1165 (1751). »

Les dépouilles de panthère étaient un objet de luxe fort recherché par les gouvernants turcs qui en faisaient hommage aux Pachas ou au Sultan de Constantinople lui-même, pour s'attirer leurs bonnes grâces. Le monopole de la chasse accordé à Si Ahmed el-Mekki par le bey Hassen, qui administrait Constantine en 1750, devait avoir pour but de se procurer plus facilement les peaux de panthère dont il pouvait avoir besoin. Il y a loin de là à notre système de primes pour la destruction des animaux nuisibles.

« Nous avons accordé nos faveurs à Si Ahmed el-Mekki, fils du cheïkh Mohammed Amkran et nous l'avons replacé au poste qu'il occupait précédemment. Nous retirons la gestion des affaires des mains de son neveu Si el-Mahdi. Ce retrait est complet, afin que Si Ahmed el-Mekki sus-nommé, soit seul chargé de toutes nos affaires... et du transport de la solde que nous envoyons à notre garnison fortunée (de Djidjelli) et autres fonctions qui lui étaient confiées autrefois. Nous l'avons réinstallé selon le mode en usage précédemment. Salut.

« *De la part de Si Ahmed Bey*, commandant la province de Constantine; milieu du mois de châban de l'an 1170 (1756). »

L'intérêt offert par la pièce qui précède n'est pas de savoir que Si Ahmed el Mekki, obligé de se rendre à Bougie auprès de sa famille, fut provisoirement remplacé par son neveu qui lui céda

la place à son retour. Mais le passage où il est parlé du transport du *keour* ou solde des troupes composant la garnison de Djidjelli peut attirer l'attention de ceux qui s'occupent de l'organisation intérieure et des rouages de l'ancien beylik de Constantine. En pays kabile les routes étaient peu sûres, et les Turcs n'y exerçaient guère d'influence; aussi ne faut-il pas s'étonner que le transport des fonds de l'Etat fût confié à un marabout dont la réputation de sainteté inspirait plus de respect qu'une escorte nombreuse et bien armée.

Les documents qui par ordre de date devraient figurer ici ne présentent aucun fait saillant, nous nous dispenserons de les reproduire. L'un d'eux relate seulement la mort de Si Ahmed el Mekki, qui eût lieu vers l'an 1800 de notre ère. Il fut remplacé par ses deux fils, Si Mohammed et Si Tahar, jeunes gens en bas âge auxquels le bey El-Hadj Mustapha donna un tuteur.

« Louange à Dieu unique.

« Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mahomet !

« Que Dieu très-haut conserve par sa grâce et sa générosité la personne de l'honorable, le très-glorieux, le vénéré, notre fils Si Mohammed Amokran, marabout de Djidjelli ! que Dieu le protège ! amen. Par ce qui suit je vous fait connaître la réception de votre lettre chérie; nous l'avons lue et compris son contenu, par lequel (vous nous dites) que les possesseurs de cire et de cuirs n'écoutent pas vos paroles et qu'ils ont l'intention de porter leurs marchandises à Bône. Nous vous prions, vous, notre fils, de les prévenir de nouveau et de leur lire notre lettre, afin qu'ils viennent à vous avec leurs marchandises et qu'aucun d'eux n'aille à Bône. Ceux qui vous écoutant, viendront à nous, auront accompli ce que nous désirons; mais celui qui vous désobéira, prenez son nom et envoyez-le nous. Donnez-leur avis également que nous avons désigné un bâtiment d'Alger pour aller croiser dans vos parages et dans ceux de la côte de Bône. Celui qui aura l'intention de se rendre vers nous aura l'aman (sauvegarde); mais celui qui sera trouvé entrant au port de Bône, sera capturé par le croiseur, ses marchandises confisquées au

profit de l'Etat, et le propriétaire des dites marchandises mourra à la *karrita* (travaux forcés). Que les délinquants ne s'en prennent qu'à eux-mêmes de ce qui leur adviendra. Combien de fois ne les avons-nous pas avertis? Ils continuent cependant à désobéir, aussi leur faute retombera sur leur cou.

« Prévenez-les encore des dispositions que nous avons prises; quant à eux, ils sauront ce qui les attend.

« Je vous prie, ô mon fils, d'inviter nos sujets les fabricants de charbon à apprêter beaucoup de charbon dans le courant de cette année. Invitez aussi les patrons de barque à leur acheter ce charbon. Nous avons réglé que le transport leur serait payé à raison de dix mouzouna (environ 1 fr. 25 c.) la couffe. Ils n'auront que du gain. Ce sera la couffe ancienne, c'est-à-dire celle que les patrons de barque employaient d'habitude pour le transport. S'ils en ont besoin, je leur ferai l'avance des fonds; prévenez-moi, je vous les enverrai. Nous n'avons rien autre à vous dire, si ce n'est de vous souhaiter la prospérité, le bien-être et la paix.

« Ecrit par ordre du généreux, de l'éminent Sidi Ibrahim, oukil hardj de Bab el-Djihad (1). Que Dieu le protège et lui accorde ses faveurs. Amen.

« Sur le cachet : celui qui met sa confiance dans le généreux Ibrahim, oukil hardj de Bab el-Djihad, 1237 (1821). »

Je n'ai pu avoir aucune explication plausible sur les causes qui motivaient les mesures sévères prises contre les marchands allant vendre leurs marchandises à Bône. C'était, m'a-t-on répondu, parce que le Pacha tenait à ce que tous les produits de la côte arrivassent sur le marché d'Alger. Cela nous ferait supposer que le monopole du commerce ayant été vendu à quelque négociant de cette ville, comme cela eût lieu par exemple en faveur de la maison juive des Bakri, le gouvernement avait intérêt à le favoriser, même par des moyens de pression, afin

(1) Oukil hardj de Bab el Djihad, c'est-à-dire l'Intendant ou chef de la marine, à Alger. Voir la note à la page 296 de la *Chrestomathie* de M. Bresnier, relative à ce personnage turc.

d'avoir le droit d'en exiger, à son tour, des redevances plus larges. . . . .

Peut-être encore faudrait-il en rechercher les causes dans les relations politiques existant alors entre Alger et Tunis. Il y aurait eu utilité, dans ce cas, à ne pas laisser écouler les produits du pays vers un port voisin d'une régence rivale. La pièce suivante pourrait venir à l'appui de cette opinion, bien que le nom de l'oukil el-hardj ne soit pas le même que dans la lettre précédente :

« A notre fils Si Mohammed, marabout de Djidjelli...

« Nous vous informons que nous vous avions déjà écrit précédemment pour vous parler du charbon. Nous vous adressons cette nouvelle lettre pour confirmer la première. Il faut, ô notre fils, que vous hâtiez l'exécution de ce qu'elle prescrit et que vous n'y mettiez aucune négligence. Envoyez-nous la totalité des sandales, qu'aucune d'elles n'aille à Tunis ; car si nous apprenons qu'un (des patrons) de sandale s'est rendu à Tunis, il n'aura qu'à s'en prendre à lui-même de ce qui lui adviendra.

« C'est tout ce que nous avons à vous dire.

« Ecrit par ordre de Si Mohammed, oukil el-Hardj. »

Le cachet apposé au dos de cette lettre est malheureusement illisible ; nous ne pouvons donc savoir à quelle époque elle a été écrite.

« Sur le dos, cachet d'Ibrahim (1821).

« Louange à Dieu

« Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur et maître Mohammed, salut.

« Que Dieu très-haut conserve par sa bonté et sa générosité la personne de l'illustre, de l'excellent, notre fils Si Mohammed, marabout de Djidjelli, que Dieu le protège par sa bonté et sa générosité. — Que le salut soit sur vous, ainsi que la miséricorde de Dieu très-haut, sa bénédiction et ses grâces.

« Nous vous annonçons pour le bien, ô notre excellent (fils) qu'il faut que vous hâtiez pour nous la fabrication du charbon,

afin d'en charger, ainsi que nous l'avons écrit, une vingtaine de sandales environ. Expédiez-nous en deux ou trois sandales au commencement du printemps, car notre approvisionnement de charbon est épuisé. Il faut que vous pressiez l'envoi des deux ou trois sandales dans les premiers jours du printemps, sans faute et sans y manquer. Saluez de notre part nos enfants les patrons de barque. Qu'ils se dépêchent de charger au plus vite pour nous parvenir à l'entrée du printemps. C'est ce que nous demandons, tant à vous qu'à tous les Raïs nos enfants. Rien autre chose à vous dire, si ce n'est de vous souhaiter le bien et la prospérité.

« Écrit par ordre de Sidi Ibrahim,

Oukil Hardj (1821 sur le cachet). »

Le charbon destiné à l'approvisionnement d'Alger était fabriqué dans la tribu des Beni Kaïd à quelques lieues à l'ouest de Djidjelli. La petite crique où les patrons de barque allaient prendre leur chargement a conservé le nom de *Marsa el-Fehem*, le port au charbon.

« Louange à Dieu unique.

« A notre fils Si Mohammed, marabout de Djidjelli... Aussitôt la réception de notre lettre, vous aurez à prescrire à tous les (patrons de) sandales de se rendre auprès de nous. Ceux qui auront du charbon viendront ici en faire du commerce pendant quelques jours, après quoi ils rentreront chez eux.

« Comment les choses se passent-elles donc cette année ? L'été s'est écoulé et les sandales ne sont pas encore arrivées. Nous avons appris que c'est vous qui les auriez retenues en les empêchant de venir ici ; — c'est ce que nous avons ouï dire.

« Il faut que vous les pressiez d'arriver, vite, vite ; c'est ce que nous désirons que vous fassiez.

« Salut de la part d'Ibrahim Oukil el-Hardj. »

« *P. S. en marge :* Je vous préviens que nous avons versé entre les mains de l'amin de la corporation des Djidjelliens une certaine somme d'argent, afin que cette année dix sandales de charbon nous soient envoyées. Cinq sont rendues en ce moment

et les cinq autres le seront le mois prochain ; nous vous informons de cela afin que vous ne l'ignoriez point. Il faut que vous les pressiez, salut. »

« Louange à Dieu unique.

« A notre fils Si Mohammed Amokran, marabout de Djidjelli.

« Nous vous informons par ce qui suit, ô notre excellent fils, qu'il faut que vous nous envoyiez les sandales le plus tôt possible. Celle qui ne sera pas calfatée, ordonnez qu'elle le soit et qu'elle se mette en route.

« Que ceux qui ont de la cire et des peaux les apportent sans crainte aucune et avec la sécurité la plus complète. Le prix de la cire sera de *cinq teman* boudjou la livre. Pressez également la préparation du charbon. Vous et vos frères les Raïs, secondez-nous. N'ayez aucune contestation avec eux. Quant à vous personnellement, dépêchez-vous de vous rendre auprès de nous, sans retard et sans faute, car nous avons une affaire importante dont nous désirons vous charger, ainsi que des recommandations à vous adresser au sujet de quelque chose qu'il faut que vous fassiez pour nous. En résumé, il est urgent que vous vous hâtiez d'accourir bien vite et bientôt. Accordez toute votre sollicitude aux familles des Raïs qui sont à notre service, car ils ont de l'inquiétude pour leurs familles et leurs maisons. Recommandez à l'agha de la Nouba de veiller avec soin sur ces maisons et ces familles. Salut.

« De la part d'Ibrahim Oukil el-Hardj, l'an 1238 (1322). »

« *P. S.* Nous avons appris que vous aviez mal agi à l'égard de l'ancien agha de la Nouba. Il avait emprisonné un homme coupable de vol. Ayant reçu de l'argent de ce dernier vous lui avez ensuite rendu la liberté. Vous ne devez point vous mêler des affaires qui sont du ressort de l'agha parce qu'il est le représentant de notre Seigneur, que Dieu rende victorieux. Chacun de vous doit jouir des égards qui lui sont dus. Il doit être l'objet du respect de même que vous devez être respecté. Il doit vous venir en aide et, de votre côté, votre devoir est de le seconder.

L'amitié et la fraternité sont nécessaires entre vous; alors Dieu très haut nous viendra en aide ainsi qu'à vous. Il nous affermira tous dans la bonne voie à cause des mérites du prophète qui intercède en faveur de ses créatures.

« Au sujet de ce que vous nous avez écrit touchant ben 'Aouaz et ses frères, relativement à la Karasta je vous réponds qu'il convient que vous les ameniez quand vous viendrez vous même; je leur parlerai, je leur adresserai des recommandations et m'entendrai avec eux sur ce qu'il y a à faire. »

Dans la pièce transcrite plus haut, nous avons vu que le marabout Amokran était chargé spécialement du transport de Constantine à Djidjelli des fonds destinés à la solde de la garnison. Voici un document encore plus caractéristique démontrant que cette garnison était elle-même placée en quelque sorte sous la protection du marabout.

« A Si Mohammed Amokran, marabout de Djidjelli.

« Par ce qui suit, ô notre excellent fils, nous vous prévenons que nous vous envoyons la Noube victorieuse, les fidèles soldats (de la garnison). Veillez sur eux avec sollicitude et soyez unis avec eux en toutes circonstances, ainsi que l'habitude en est contractée.

« Salut de la part de Si Ibrahim Oukil el-Hardj, 1238 (1822). »

« Cachet sur le dos.

« Louange à Dieu.

« Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur et maître Mohammed et sur sa famille. Salut.

« Que Dieu très-haut conserve par sa bonté, recouvre de sa bonne protection et de sa bienveillance, la personne de l'excellent, du respectable, de l'homme de bien, très-intelligent, protégé de Dieu, le marabout accompli, notre fils sidi......., marabout de Djidjelli, fils de l'ouali, du pieux sidi Mohammed Amokran, que Dieu nous fasse participer aux grâces qu'il lui a accordées. Amen. O notre cher fils, voici ce que nous desirons de vous et de votre extrême bonté : lorsque arrivera, s'il plaît à

Dieu, la saison du printemps, la totalité des barques existant dans votre ville chargeront, si vous en avez, des bois de charpente dits *ceintures des flancs* (baux de bâtiment) que vous nous enverrez. Si vous n'avez pas de bois de cette forme, expédiez vos barques à Bougie quand notre fils et serviteur Ahmed ben Ferhat, marabout de la Karasta vous les fera demander. Vos barques prendront alors à Bougie leur chargement de karasta. Vous et Ahmed ben Ferhat avez de l'attachement pour le service du gouvernement fortuné. Entendez-vous avec lui pour atteindre un même but et soyez dans un même ordre d'idées. Dieu sera à votre aide et vous conservera dans le bien-être vous et vos enfants. Que sur vous soit le salut du commencement jusqu'à la fin.

« Ecrit par ordre de l'honorable, du vénérable Sidi Ibrahim Oukil Hardj de Bab el-Djihad, que Dieu le protége. Amen.

« A la date de fin Djoumad el-Ouwel 1244 (commencement de décembre 1828). »

Dans la lettre qui précède, l'oukil el-Hardj a besoin de faire appel au zèle et au dévouement de ses correspondants pour obtenir l'envoi des bois destinés à la marine. Les Kabyles, ainsi que nous l'avons raconté déjà, avaient à se plaindre des Oukils de Bakri qui ne payaient pas leurs fournitures. C'est après la réception de cette lettre que les beni Four'al envoyèrent leurs cheïkhs à Alger pour exposer les motifs qui leur fesaient refuser de livrer leurs bois.

Nous terminerons cette nomenclature déjà bien longue en transcrivant quelques lignes extraites d'un renouvellement de diplôme délivré par el-Hadj Ahmed dernier bey de Constantine. Cette pièce nous fait connaître le marabout dont le nom, par la négligence d'un secrétaire, resta en blanc dans la lettre que nous venons de lire. Elle démontre aussi que pendant les dernières années de la domination turque l'influence des Oulad Amokran s'étendait encore dans le pays de Djidjelli et de Bougie.

« Sont informés : les aghas, khalifas, kaïds et tous ceux qui

sont chargés d'administrer les populations, notamment dans la ville de Bougie et ses dépendances, telles que la petite ville de Djidjelli et autres..., que nous avons accordé nos faveurs à Si Ahmed el-Mekki (1) fils du marabout Si Mohammed Amokran...

« Par ordre de l'honorable Si el-Hadj Ahmed, bey de Constantine. l'an 1243 (1837). »

L. Charles Féraud,
Interprète de l'armée.

CHRONIQUE.

Intérim. — M. Berbrugger ayant reçu de M le Gouverneur général une mission historique qui le retiendra en France pendant quelques mois, M. le Vice-président Cherbonneau prend la direction de la *Revue Africaine* pendant son absence.

Pour toute communication relative à l'administration ou à la rédaction, s'adresser provisoirement à M. Cherbonneau, Directeur du Collége impérial arabe, place d'Isly.

Constantine. — La reconstruction du minaret de la Grande-Mosquée a rendu à la lumière la face postérieure d'une pierre sur laquelle on lisait l'inscription dédiée par un questeur de Cirta, nommé Iulius Barbarus, à la concorde des colonies cirtéennes (voir les *Inscriptions romaines de l'Algérie*, par Léon Renier, n° 1868). Le derrière de la pierre vient heureusement fixer la date du monument par une courte inscription qui sera expliquée dans la prochaine livraison de la Revue.

Pour tous les articles non signés:
L'un des Vice-Présidents,
A. Cherbonneau.

(1) Celui-ci portait le nom de son aïeul qui vint le premier s'établir à Djidjelli.

Alger. — Typ. Bastide.

13ᵉ Année. N° 75. MAI 1869

Revue africaine

AFRIQUE ANCIENNE

PAR M. FRÉDÉRIC LACROIX.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

(Suite, V. les nos 72, 73 et 74)

Après tous ces témoignages, qui constatent la richesse de l'Afrique en produits oléagineux, on est étonné de voir Pline refuser l'olivier à ce pays : « *Vicina bonitas provinciis*, dit-il, *excepto Africæ frugifero solo. Cereri tantum id natura concessit : oleum ac vinum non invidit tantum, satisque gloria in messibus fuit.* » (CCLIV), ce qui signifie : « Les autres provinces de l'Empire produisent aussi des oliviers, à l'exception de l'Afrique, qui ne produit que du froment. L'huile et le vin lui ont été refusés ; les riches moissons suffisent à sa renommée. » L'erreur de Pline est manifeste, et nous l'avons d'avance réfutée. Du reste, le même écrivain a soin de se donner en quelque sorte à lui-même un démenti quelques lignes plus loin, car il affirme que l'Afrique produit une certaine espèce d'olives extrêmement douces, et qui ne viennent que dans cette contrée et dans deux autres qu'il désigne (CCLV). Ailleurs, il déclare, sur la foi du carthaginois Magon, qu'il existe en Afrique beaucoup d'oliviers qui produisent jusqu'à 1,000 livres d'huile par an, et qu'on nomme, en conséquence, *militaires* : « *In Africa vero milliarias vocari multas narrant a pondere olei, quod ferant annuo proventu* (CCLVI). » Il est vrai que Pline n'accepte pas la responsabilité de cette assertion ; mais ce n'est pas l'existence des oliviers qui est l'objet de son doute, c'est simplement ce rendement extraordinaire.

L'erreur de Pline porte également sur le vin. En voici la réfutation par de simples faits :

Un premier démenti est donné au naturaliste par son propre copiste, par Solin, qui dit qu'on trouve dans l'Atlas des traces de culture de la vigne, qui remontent à une époque reculée (CCLVII).

Les *Géoponiques* décrivent minutieusement le manière dont on cultive la vigne en Afrique (CCLVIII).

Nous avons vu Diodore de Sicile affirmer que, lors de la descente d'Agathocle en Afrique, les Syracusains trouvèrent le territoire de Carthage planté moitié d'oliviers, moitié de vignes (CCLIX). Le même auteur parle aussi des vignes qu'on admirait dans le territoire limitrophe de la Cyrénaïque (CCLIX *bis*).

Carthage, au dire de Strabon, exportait du vin (CCLX). La Maurusie, partie occidentale de l'Afrique, produisait une espèce de vigne dont, disait-on, deux hommes avaient peine à embrasser le tronc, et qui donnait des grappes longues d'une coudée (1) (CCLXI).

Pour ces temps reculés nous avons une autorité encore plus respectable et plus positive : c'est Magon, l'agronome carthaginois, dont il est parlé longuement au chapitre *Procédés agricoles*. L'écrivain punique donnait de longs préceptes sur la culture de la vigne en Afrique, et Columelle nous les a transmis (CCXII).

Le raisin de Numidie, d'après ce dernier agronome était renommé pour son rendement considérable en vin (CCLXIII).

Virgile nous montre les Africains faisant aux Dieux des libations avec du vin (CCLXIV).

Appien parle du vin de Numidie (CCLXV).

Saint Cyprien désigne l'époque des vendanges en Afrique (CCLXVI).

Palladius rappelle la manière dont les Africains fesaient une espèce de vin doux qu'on appelait *passum* (CCLXVII).

---

(1) Le commentateur de Strabon met en note : « C'est probablement eu égard à la fertilité de la Maurusie en vigne qu'on trouve une grappe de raisin sur les médailles de Julia Traducta à l'effigie de C. César Auguste. »

Bien que les provinces italiennes fussent chargées de fournir la majeure partie du vin qui se consommait à Rome, l'Afrique avait sa part de cette charge. Ce vin était distribué à la maison impériale, aux officiers du palais, aux ministres. On le donnait, avec d'autres denrées, à titre de traitement. On en gratifiait aussi les troupes, et plus rarement le peuple (CCLXVIII).

Pline lui-même ne se borne pas à dire que les raisins d'Afrique, séchés à la fumée des forges, sont en vogue à Rome (CCLXIX) ; il donne, en outre, des conseils pour la culture de la vigne en *Afrique* : ainsi, il fait observer que, dans ce pays, la vigne étant courte et forte, peut se passer d'appui (CCLXX) ; il veut que les plants soient situés plutôt au nord qu'au midi (CCLXXI) ; il signale le vin cuit d'Afrique comme très-recherché en Italie, etc... (CCLXXII). Il parle des doubles vendanges annuelles de Tacape, dans la petite Syrte (CCLXXII *bis*). Enfin il compte le vin de Tripoli au nombre des qualités estimées CCLXXII *ter*). Ce sont là autant de preuves que Pline croyait à la vigne africaine, et que, quand il l'a niée, il a commis un *lapsus*.

La culture de la vigne dut cesser en Afrique à l'époque où elle disparut des autres provinces de l'Empire. Domitien, croyant que la préférence donnée aux vignes fesait négliger l'agriculture, en fit arracher la moitié dans les Provinces, et défendit d'en planter de nouvelles (CCLXXIII) (an 92 de J.-C.). Bien que Suétone ajoute que cette loi resta sans effet, il paraît cependant qu'elle fut rigoureusement exécutée, car les historiens ont félicité Probus d'avoir levé l'interdiction, et d'être ainsi devenu le restaurateur de la vigne dans l'empire romain (CCLXXIV). Il n'y eut d'exception qu'en faveur de l'Asie, grâce à l'éloquence du député que les propriétaires des Provinces asiatiques envoyèrent à Rome, pour plaider la cause de la vigne (CCLXXV). L'Afrique n'étant pas expressément mise en dehors de la loi de proscription, on doit en conclure qu'elle y fut comprise, car elle produisait du vin. L'Espagne fut également frappée, et la prohibition dura environ deux cents ans.

Dès que Probus eut abrogé l'édit de Domitien, la culture de la vigne fut reprise en Afrique, comme dans les Gaules et dans

d'autres provinces. Au sixième siècle, elle était florissante (CCLXXVI), et elle s'est maintenue sous la domination arabe (CCLXXVII).

Nous passons aux autres produits utiles de l'Afrique mentionnés par les écrivains de l'antiquité.

Le lin de ce pays servait à faire des tissus qui s'exportaient en Italie (CCLXXVIII).

Il est peu probable que le cotonnier ait existé en Afrique pendant la domination romaine. Pline parle d'une mauve arborescente qui croissait en Mauritanie près de l'Océan atlantique, qui atteignait à la hauteur de vingt pieds, et dont le tronc était assez gros pour qu'un homme ne pût en embrasser la circonférence (CCLXXIX). Mais cette description peut-elle s'appliquer au cotonnier? Le *gossypium arboreum* s'élève à la hauteur de 15 à 20 pieds (CCLXXX). Le tronc n'en est pas habituellement très-gros, mais Pline, qui ne se pique pas d'une grande exactitude, peut avoir exagéré sur ce point. Ce cotonnier arborescent se trouve non seulement dans l'Inde, mais aussi en Arabie *et en Egypte*, le sol de l'Afrique ne lui est donc pas défavorable, et il aurait pu se rencontrer, au moins par individus isolés, dans les plaines de la Mauritanie. Mais, s'il se fût agi du gossypium, Pline, à coup sûr, l'eût formellement exprimé, comme il n'a pas manqué de le faire toutes les fois qu'il a voulu désigner le cotonnier, qu'il connaissait parfaitement (CCLXXXI). Il eût surtout mentionné le produit de l'arbre, c'est-à-dire le duvet. La seule omission de cette particularité, qu'il a soigneusement consignée quand il a entendu désigner le cotonnier, est pour nous la preuve qu'ici le naturaliste latin indique simplement une malvacée, dont il est impossible de retrouver l'analogue, à cause des dimensions qu'il lui assigne, à moins d'admettre l'exagération dans les expressions de l'auteur.

Le cotonnier est mieux caractérisé, quant au produit, dans le livre V, chapitre I du même écrivain. Mais les autres détails de la description ne peuvent s'appliquer au gossypium : « Le pied de l'Atlas est rempli de forêts épaisses et profondes, formées par une espèce d'arbres inconnus et remarquables par leur hauteur. Le tronc est sans nœuds et brillant. Par le feuillage et par l'o-

deur, qui est très-forte, ils ressemblent au cyprès; leurs rameaux sont couverts d'un léger duvet, avec lequel on pourrait, par le travail de l'art, fabriquer des étoffes comme avec la soie (CCLXXXII). »

S'il ne s'agissait que des dimensions et du produit, on trouverait dans les cotonniers l'analogue de l'arbre décrit par Pline. On pourrait, par exemple, l'assimiler à cette espèce qui croît à Java et dans l'Inde, et qui atteint parfois une hauteur de plus de 80 pieds, avec un tronc monstrueux (CLXXXIII). Ce géant des Bombax porte un coton fin et abondant. Si l'on préférait voir dans l'arbre de Pline une espèce sétifère, on pourrait, à ce point de vue, le retrouver dans le précieux végétal que Marsden a vu dans l'île de Sumatra, et qui donne un duvet soyeux, d'une finesse et d'une souplesse remarquables (CLXXXIV). Du reste, Pline lui-même plaçait des arbres semblables en Chine (CCLXXXV); les confondant sans doute avec les espèces sur lesquelles vit, dans le Bengale et les provinces voisines, le ver à soie sauvage nommé par le docteur Boxburgh *Phalœna Paphia* (CCLXXXVI).

Mais ces hypothèses ne seraient admissibles qu'en supprimant une partie du texte de Pline. Or, il est impossible de ne pas tenir compte des détails relatifs à l'odeur et au feuillage, et qui constituent la ressemblance de l'arbre inconnu avec le cyprès. Ces deux traits distinctifs suffisent pour éloigner toute idée d'analogie avec les espèces dont nous venons de parler.

L'hypothèse la plus plausible, en ce qu'elle donne lieu à une application exacte du texte complet de Pline, est celle qui fait de l'arbre mystérieux un *pinus atlantica*. En effet, le pin dont il s'agit forme d'épaisses forêts en Algérie; il atteint à des dimensions considérables; son feuillage peut, surtout à distance, être confondu avec celui du cyprès; l'odeur pénétrante qu'il exhale a beaucoup d'analogie avec celle de ce dernier. Enfin on trouve dans ses rameaux une grande quantité d'un duvet analogue à la soie. Ce duvet n'est pas un produit de l'arbre, il provient d'une chenille connue en histoire naturelle sous le nom de *Processionnaire du Pin* ou *Pityocampa*. (CCLXXXVII).

Bien que Victor de Cartenne, d'après une citation de M. Mar–

cus dans son *Histoire des Vandales* p. 213, affirme que le duvet de cet arbre était employé à confectionner des étoffes d'une grande finesse, nous relèguerons le fait dans le domaine des énigmes (1). Fût-il exact, d'ailleurs, l'assertion de Victor Cartennensis ne changerait rien à la nature des arbres; elle prouverait seulement qu'on avait su tirer parti de la soie produite par la chenille *processionnaire*.

Il faut donc, en résumé, laisser de côté le cotonnier, dont il ne peut être ici question.

Bien plus tard, c'est-à-dire pendant l'occupation musulmane, on voit paraître le coton en Afrique, et cette fois, avec toute certitude, car les chroniqueurs arabes sont unanimes sur ce point, et désignent les localités où cette culture est particulièrement active (CCLXXXVIII). Mais de ce que ce produit était une des sources de la richesse de l'Afrique durant les premiers siècles de la période musulmane, s'ensuit-il qu'il existât à l'époque romaine? Ce serait abuser de la logique que de tirer une telle conséquence. Remarquons que le premier écrivain arabe

---

(1) M. Marcus cite souvent Victor de Cartenne, et pour des faits quelquefois importants. Suivant notre invariable habitude, nous avons voulu recourir à la source originale. Nous avons cherché l'œuvre de Victor Cartennensis indiquée par l'auteur de l'*Histoire des Vandales*, et voici le résultat de nos longues et minutieuses investigations :

L'ouvrage de l'Evêque de Ténez, n'existe dans aucune bibliothèque de Paris. Nous ne l'avons vu signalé par les bibliographes qu'à titre d'œuvre *perdue*. Il n'est pas en Angleterre, où M. Fournel l'a cherché, pas davantage en Allemagne, où l'auteur d'une excellente histoire des Vandales, M. Papencordt, l'a vainement demandé ; pas davantage en Italie, où nous l'avons cherché nous-même.

M. Marcus cite Victor Cartennensis *apud Mientras, schediasmata antiqua*, Madrid 1653, in-4°. Or, à Madrid, la collection de Mientras est inconnue. En outre, nous ne la trouvons dans aucun recueil bibliographique.

Nous ne savons par quel heureux privilège M. Marcus a pu se procurer un opuscule qu'on s'accorde à déclarer perdu. Mais dans l'incertitude où nous jettent nos inutiles investigations, nous croyons devoir nous abstenir de citer l'Evêque de Ténez, la garantie de M. Marcus ne nous paraissant pas suffisante pour nous dispenser du texte même de l'auteur.

Citer d'après un autre, quelque respectable que soit l'autorité intermédiaire, est toujours dangereux. Nous avons soigneusement évité cet écueil dans le cours du présent travail, dont le seul mérite est de présenter des faits appuyés sur des témoignages positifs.

qui parle du coton, Ebn Haukal, est du dixième siècle ; or la conquête ayant eu lieu au septième siècle, c'est-à-dire de 647 à 698, les nouveaux maîtres du pays avaient eu le temps de naturaliser ce végétal sur le sol barbaresque de façon à ce qu'il donnât lieu à des exportations au moment où Ebn Haukal composa sa *Description de l'Afrique*. Il en est de même de la canne à sucre : de ce que le géographe dont nous venons d'écrire deux fois le nom, dit qu'elle était cultivée sur une grande échelle à Touzzer (CCLXXXIX), faut-il forcément en conclure qu'elle existât en Afrique pendant la domination romaine ? Evidemment non. Prenons donc les faits comme les témoignages écrits nous les donnent, sans nous jeter dans des hypothèses que rien ne justifierait.

Nous ne nions pas absolument que le cotonnier n'ait été du nombre des espèces végétales qui ornaient le sol africain à l'époque romaine (1) ; mais rien ne le prouve, et s'il a existé durant cette période, on ne tira aucun parti de ses produits, car nous trouverions assurément des traces de l'industrie cotonnière africaine dans les nombreux auteurs dont les œuvres sont venues jusqu'à nous.

Parmi les végétaux qui donnaient lieu à des exportations dans l'antiquité, il faut citer le *Silphium*. Cette plante croissait en grande abondance dans la Cyrénaïque ; aussi les Grecs habitants de cette contrée la firent-ils graver sur leurs monnaies, comme emblème distinctif. On tirait du silphium un suc qu'on appelait *cyrénaïque* ou *laser*, et qui servait à différents usages, particulièrement en pharmacie. Du temps de Pline, il se vendait au poids de l'argent, et avait déjà disparu de la Cyrénaïque. Au commencement de la guerre civile, César tira du trésor public, outre l'or et l'argent, 1500 livres de *laserpitium* (CCXC). Cette plante, qui est la *Thapsia silphium* de Linné, n'existe plus dans les localités dont elle symbolisait en quelque sorte l'aridité, telle que la partie déserte de l'ancienne Cyrénaïque (CCXCI).

---

(1) On doit être d'autant plus réservé sur cette question, que le cotonnier, au dire de Pline, liv. XIX, ch. II (I), 6, existait et était exploité en Egypte, et qu'en outre, suivant Desfontaines (*Flora atlantica*, t. II, p. 122), le cotonnier herbacé *(gossypium herbaceum)* croît *spontanément* aux environs de Touzzer, dans la régence de Tunis.

Nous ne citerons que pour mémoire le Lotus, qui croissait dans l'île de Menine (Gerba), au sud-est de la petite Syrte, et sur le continent dans les environs du lac Tritonide. Cet arbrisseau, qui différait du lotos d'Egypte, produisait un fruit dont les habitants fesaient leur principale nourriture, et qu'ils convertissaient aussi en liqueur. Le bonheur des Lotophages, qui pouvaient se rassasier de ce fruit délicieux, était envié des peuples à qui les écrivains primitifs avaient vanté cette merveille. L'Algérie française a consacré le souvenir du Lotus en donnant son nom à une rue de la ville d'Alger (1). Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que le savant Desfontaines a prouvé, dans une remarquable dissertation, que le lotus n'était autre chose qu'un jujubier sauvage, qui croit encore dans la régence de Tunis, et qui diffère du jujubier cultivé autant par son fruit, qui est rond et plus agréable au goût, que par sa taille, qui ne s'élève pas au-dessus de celle d'un buisson. Le jujubier sauvage décrit par Desfontaines est le *Rhamnus lotus* de Linné (CCXCII).

Au nombre des végétaux qui servaient à la nourriture des anciens habitants de l'Afrique, Strabon place une plante qu'il appelle *arum* et *dracontium*, et qui est le gouet colocase, ou *arum arisarum* (CCXCIII). D'après Desfontaines, les pauvres mangent encore la racine de ce végétal, après lui avoir fait perdre son âcreté en l'exposant au soleil ou à la vapeur de l'eau bouillante (CCXCIV). Strabon attribue des dimensions gigantesques à la tige du *Staphylinus*, de l'*Hippomaratus* et du *Scolymus* (CCXCV). On croit que le staphylinus n'est autre chose que le panais, et l'hippomaratus, le fenouil. Quant au scolymus, il est connu : cette plante est commune en Barbarie, dans les sols incultes et stériles, particulièrement aux environs de La Calle (CCXCVI) et partout.

Suivant Pline, l'artichaut *(carduus)* donnait un rendement considérable (CCXCVII).

Les Romains fesaient grand cas du concombre d'Afrique qui était très-productif (CCXCVIII).

Le cumin d'Afrique était très-estimé en Europe (CCXCIX).

---

(1) La rue des Lotophages.

Elevation présentant l'Etat actuel des Ruines (côté Est)

C B T S R D E Q P H F G I

Plan.

El Menzah des Oulad Allane

(Rev Afric. Mars 1869 p 116 N°74)

L'oignon d'Afrique était, au contraire, placé parmi les espèces secondaires (CCC).

La Thapsie (*Thapsia garganica* de Desfontaines), plante dont les propriétés énergiques sont connues, avait été mise en vogue à Rome par l'empereur Néron, qui l'employait à guérir rapidement les meurtrissures qu'il recevait dans ses orgies nocturnes (CCCI). Suivant Desfontaines, les Indigènes croient qu'elle guérit les dartres. M. le docteur Guyon, qui pense que la thapsie n'est autre que le silphium, dit que les Arabes l'emploient comme purgatif (CCCII).

Les truffes d'Afrique étaient en grande réputation à Rome. Le misy de la Cyrénaïque était particulièrement estimé (CCCIII).

Il y avait dans la Mauritanie grande abondance de fèves sauvages; mais elles étaient trop dures pour être mangées (CCCIV).

On fesait cas de la scille, qui est aujourd'hui un des fléaux de l'agriculture algérienne; il est probable que c'était pour certaines vertus médicinales, que les anciens reconnaissaient à cette bulbe. Dans la Chersonnèse Taurique, la scille était mangée crue (CCCV). En Italie, on s'en servait pour exciter les juments qui refusaient l'étalon (CCCVI). On en mettait également dans le vin pour lui donner des propriétés thérapeutiques; enfin, on en fesait une espèce de vinaigre (CCCVII).

Le spart d'Afrique était trop petit pour être employé. Cependant Pline nous apprend que l'usage de ce végétal date de l'époque où les Carthaginois l'apportèrent en Espagne. D'où le tiraient donc les Carthaginois (CCCVIII)?

Le jonc servait à faire des voiles pour les bateaux pêcheurs africains. Les Indigènes en fesaient aussi des tissus épais, à l'aide desquels ils couvraient leurs *mapalia*, ou gourbis. En outre, le jonc était employé en Afrique au même usage que le papyrus en Egypte (CCCIX).

Quant au roseau de certaines localités d'Afrique, il était fort recherché des pêcheurs à la ligne (CCCX).

Les fruits étaient abondants et variés Nous savons par Diodore et Appien que le territoire de Carthage était couvert d'arbres à fruits (CCCXI), par Procope, que l'Aurès en possédait aussi une immense quantité (CCCXII).

Le dattier existait dès les temps primitifs, même dans l'Atlas marocain (CCCXIII). Les dattes d'Afrique étaient trouvées très-bonnes et très-douces, mais on croyait qu'elles perdaient promptement leur saveur ; aussi Pline donne-t-il la préférence aux dattes d'Orient (CCCXIV).

La grenade était abondante, surtout aux environs de la ville de Carthage, dont elle avait pris le nom (1). Elle figurait à Rome sur les tables les plus délicates (CCCXV).

L'amandier était cultivé avec soin, et donnait sans doute, comme aujourd'hui, des produits abondants (CCCXVI).

Le figuier d'Afrique était en grande estime en Italie (CCCXVII). Toutefois les avis sur ce point étaient partagés, au dire de Pline (CCCXVIII), et s'il faut en croire aussi Martial, qui semble en faire fi (CCCXIX). Il est vrai que le poëte épigrammatique parle des figues sèches d'Afrique, qui, en effet, ne sont pas très-bonnes, à cause de l'épaisseur de la peau, et ne peuvent être comparées aux petites figues de Marseille.

Les figues d'Afrique rappellent la célèbre anecdote dont Caton est le héros : On sait que l'intraitable ennemi de la puissance carthaginoise terminait tous ses discours par ces mots : « *Delenda Carthago !* » Un jour, il exhiba, en plein sénat, une figue d'Afrique, et demanda depuis quand on la croyait cueillie. — « Mais elle est toute fraîche », crie-t-on de tous côtés. — « Eh bien, reprit l'implacable vieillard, sachez que ce fruit a été cueilli à Carthage il y a trois jours à peine, tant est minime la distance qui nous sépare de l'ennemi. » Il n'en fallut pas davantage pour décider Rome à s'acharner contre un adversaire dont elle se croyait incessamment menacée. La troisième guerre punique fut aussitôt déclarée (CCCXX). « Pour moi, ajoute Pline, ce qui me frappe le plus, c'est qu'une ville qui, pendant 120 ans, disputa à Rome le sceptre du monde, ait dû sa ruine à une figue. La Trébie, Trasimène, Cannes, le nom romain avili, les Carthaginois à trois milles de Rome, Annibal à la porte Colline, m'émeu-

(1) On l'appelait *pomme de Carthage*, ou *pomme punique*, *punicum malum*.

vent pas les Romains : une figue fait voir Carthage aux portes de Rome (CCCXXI).

Les baies du myrte servaient à faire une espèce de vin recommandée comme un tonique très-efficace (CCCXXII) ; celles du Lentisque à conserver les olives, et aussi à fabriquer une espèce d'huile (CCCXXIII).

Nous terminerons cette énumération des végétaux utiles de l'ancienne Afrique, par l'examen d'une question d'un grand intérêt pour la colonisation française : celle de savoir si l'Afrique était autrefois boisée.

Mais avant de nous occuper des forêts, nous devons dire quelques mots d'une essence dont il est question dans plusieurs écrivains de l'antiquité romaine.

Il s'agit du *citre*, qui fut si recherché à Rome. C'est, dit Pline, un arbre semblable, par le feuillage, l'odeur et le tronc, au cyprès femelle. Ce n'est donc pas le citronnier. On a pensé que ce pouvait être le *thuya articulata*. En effet, la description du naturaliste latin s'applique exactement à cet arbre, qu'on trouve encore en assez grande abondance dans nos possessions algériennes. En outre, le bois du *thuya articulata* est sillonné de veines et marqué de taches, qui lui donnent, quand il est convenablement employé, un aspect de richesse et d'élégance comparable, si ce n'est supérieur, à celui de l'acajou. Nous avons vu à Alger tout un mobilier de *thuya articulata* qui pouvait rivaliser avec les bois étrangers les plus recherchés par l'ébénisterie moderne. Quoiqu'il en soit, le citre fut, au dire de Pline, bientôt épuisé par le luxe romain. On en fesait des tables qui se vendaient à des prix fabuleux. Ces meubles furent l'objet d'une véritable passion, qu'on peut comparer à celle des Hollandais pour les tulipes. Quand les maris reprochaient à leurs femmes leurs extravagances pour les perles, elles ripostaient en les raillant sur leur manie des tables de citre. Cicéron, qui pourtant ne jouissait que d'une fortune modique, paya un de ces meubles un million de sexterces (200,000 fr.) Pline cite un autre personnage qui alla jusqu'à 1,100 mille sesterces. Dans la succession du roi maure Juba, une table de ce bois précieux fut adjugée au prix de 1200 mille sesterces (216,000 fr.). La famille des Céthégus en posse-

dait une qui avait coûté 1400 mille sesterces, ou 252,000 fr. On recherchait surtout la racine de l'arbre, qui fournissait des pièces ronceuses et offrant les accidents les plus variés (CCCXXIV).

On n'employait pas le bois à l'état massif, mais en feuilles de placage (CCCXXV). Cependant on le sculptait pour en faire des objets d'ornements : dans la vente du mobilier de l'empereur Commode, on remarqua des vases de citre et des coupes du même bois, représentant des sujets obscènes (CCCXXVI).

On a souvent, pour prouver que le sol de l'Afrique était peu favorable à la végétation arborescente, rappelé ces mots de Salluste : « Ager frugum fertilis, bonus pecori, *arbori infecundus.* » (CCCXXVII). Il est évident que ces expressions ne s'appliquent qu'à la région orientale. Salluste, bien qu'il eût fait la guerre dans le pays avec César, ne connaissait que cette zône. Les incidents de la lutte contre Scipion ne l'avaient pas conduit dans la partie *occidentale*, qui, au dire de tous les auteurs, et, comme on le verra tout à l'heure, était la plus boisée. Il a donc naturellement reporté ses souvenirs sur les localités où le manque absolu de bois l'avait frappé. Il nous paraît constant qu'une grande partie de la Numidie fut, de tout temps, dépourvue de forêts. Au témoignage de Salluste on doit joindre celui de Saint-Augustin, qui s'applique spécialement à la Numidie : « Voyez, dit-il, toutes ces campagnes sont nues, fertiles il est vrai, et produisant du blé en abondance, mais point couvertes d'oliviers, ni ombragées de grands bois (CCCXXVIII). Si donc on attribue à la description de Salluste un caractère *local*, elle est exacte ; elle cesse de l'être si on l'étend aux Mauritanies, et surtout à la contrée occidentale où les anciens plaçaient l'Atlas. Du reste, Salluste ne parle que du caractère général des provinces qu'il connaissait, car lorsqu'il en vient aux détails, il est le premier à mentionner les surfaces boisées : ainsi il raconte que Jugurtha conduisit son armée « *per saltuosa loca* (CCCXXIX). » Il proclame donc lui-même l'exception à côté du fait général qui l'avait frappé dans la partie est de l'Afrique. Nous savons, d'ailleurs, par Pline, que les forêts de cèdres de la Numidie étaient exploitées pendant la période carthaginoise. A l'époque où écrivait le naturaliste, on voyait encore dans le temple d'Apollon, à

Utique, des poutres de ce bois, qui dataient de la construction de cet édifice, et qui, après 1178 ans, étaient encore en parfait état de conservation (CCCXXIX *bis*).

Mais nous avons des témoignages qui n'admettent point de restriction, comme celui que nous venons d'apprécier.

Hérodote d'abord. D'après lui, les parties occidentales sont beaucoup plus boisées que la zône orientale qui s'étend jusqu'au fleuve Triton, ce qui est parfaitement exact. Les forêts de cette région de l'ouest sont peuplées de bêtes fauves (CCCXXX).

Strabon dit, la Maurusie, c'est-à dire cette même région occidentale dont parle Hérodote, couverte d'arbres de très-grandes dimensions (CCCXXXI), et qu'il en était de même du mont Abyla (cap de Ceuta) (CCCXXXII).

Pline mentionne les grandes forêts de la Mauritanie (CCCXXXIII). Solin également (CCCXXXIV).

Silius Italicus couvre l'Atlas d'épaisses forêts de pins (CCCXXXV).

Claudien, par une image poëtique, transporte son héros dans les grands bois de l'Afrique (CCCXXXVI).

Corippus parle si souvent des forêts de l'Afrique, qu'on ne peut douter qu'elles ne fussent encore nombreuses et vastes au sixième siècle (CCCXXXVII).

Au temps de Jean Léon, l'Atlas était toujours très-boisé (CCCXXXVIII).

La meilleure preuve qu'il existait en Afrique de très-grandes forêts, c'est que, pendant plusieurs siècles, les éléphants y ont vécu en grand nombre.

La flotte liby-phénicienne qui, environ 500 ans avant Jésus-Christ, alla fonder des colonies à l'ouest de l'Afrique et sur l'Océan, vit des éléphants sur la côte occidentale du Maroc (CCCXXXIX).

Ces animaux se trouvaient en grand nombre dans la Mauritanie, au dire de Strabon, de Pline, de Polybe, de Solin, d'Isidore (CCCXL). L'Afrique exportait de l'ivoire en Italie (CCCXLI).

Polybe dit que, pendant la campagne de Régulus contre Carthage (première guerre punique), la principale ressource des Carthaginois était la cavalerie et les éléphants (CCCXLII).

L'armée carthaginoise battue en Sicile par Métellus (251 ans avant J.-C.) comptait dans ses rangs cent trente de ces animaux (CCCXLIII).

Appien parle de chasse aux éléphants en Afrique (CCCXLIV).

Pompée se trouvant en Numidie, y chassa aussi l'éléphant (CCCXLV).

Elien raconte que les populations de l'Afrique étaient dans l'usage de faire de pompeuses funérailles à ceux de leurs compatriotes qui, en chassant les éléphants, étaient tués par ces animaux (CCCXLV *bis*).

Lucullus, qui fesait la guerre en Espagne, envoya Scipion en Afrique pour demander des éléphants à Massinissa (CCCXLVI). Dès que Scipion les eut obtenus, il retourna en Espagne (CCCXLVII).

Fabius Maximus Œmilianus écrivit d'Italie à Micipsa, roi des Numides, en le priant de lui envoyer des éléphants le plus promptement possible (CCCXLVIII).

Dans l'armée romaine qui, en l'an 610 de Rome (142 avant J.-C.), combattit, en Espagne, contre Viriathe, il y avait dix éléphants envoyés d'Afrique par le roi Micipsa (CCCXLIX).

Lorsqu'Annibal porta la guerre en Italie, il y avait beaucoup d'éléphants dans les rangs de son armée, et Polybe raconte le stratagême inventé par lui pour obliger ces animaux à traverser le Rhône (CCCL). Il en est également question dans le récit de la bataille de la Trébie (CCCLI). Déjà ils avaient rendu de grands services au chef carthaginois dans son passage des Alpes, en dispersant par la terreur les ennemis qui s'opposaient à sa marche (CCCLII). Peu s'en fallut qu'il ne les vît, bientôt après, mourir de faim (CCCLIII). Mais la neige et le froid les firent périr dans la Gaule cisalpine (CCCLIV). Un seul survécut, et ce fut sur son dos qu'Annibal traversa les marais de l'Etrurie (CCCLV).

Parlant ailleurs des éléphants africains, Polybe dit qu'ils avaient peur de ceux de l'Inde (CCCLVI).

A la bataille de Zama, les éléphants étaient en si grand nombre, dans l'armée carthaginoise, que Scipion dut combiner en conséquence son ordre de combat (CCCLVII).

Au nombre des conditions imposées à Carthage à la fin de la

seconde guerre punique, figurait l'interdiction d'entretenir à l'avenir des éléphants dans les armées puniques (CCCLVIII).

Pendant la guerre de Rome contre Persée, Massinissa envoya des éléphants en présent aux Romains (CCCLIX).

Le roi indigène Syphax avait un grand nombre de ces animaux dans son armée (CCCLX).

Dans l'armée romaine qui combattit Antiochus en Syrie, il y avait des éléphants d'Afrique (CCCLXI).

Lorsque Jugurtha achète la paix du consul Calpurnius et de son lieutenant Scaurus, nous le voyons, entr'autres choses, livrer trente éléphants (CCCLXII). Métellus, vainqueur du chef numide, lui tue quarante éléphants et lui en prend quatre (CCCLXIII).

Dans la campagne de César en Afrique, Scipion, son adversaire n'avait pas moins de 70 éléphants à son service, et Appien, aussi bien que Dion, nous apprennent que ces animaux répandirent la terreur parmi les troupes de César (CCCLXIV). Ce dernier, dans un combat sanglant, en prit cinquante-quatre (CCCLXV). A la bataille de Thapsus, les éléphants de Juba, nouvellement tirés des forêts d'Afrique, et encore étrangers aux combats (*bellorum rudes et nuper a sylva*), s'effarouchèrent au bruit du clairon, et prirent la fuite, en même temps que l'armée auxiliaire de Scipion (CCCLXVI).

Rappelons encore, comme faits caractéristiques, que, dans un des cinq triomphes qui furent décernés à César, après la chute définitive du parti de Pompée, les trophées de l'Afrique se composèrent de dents d'éléphants ; or, les trophées représentaient toujours la principale production du pays (CCCLXVII).

Le symbole de l'Afrique était une femme coiffée tantôt d'une trompe, tantôt de dents d'éléphant (CCCLXVIII).

Nous venons de prouver surabondamment l'existence des éléphants (CCCLXIX), et, par une conséquence logique, l'existence des grandes forêts dans l'Afrique ancienne. La multiplicité des bêtes féroces, dont nous parlerons en détail au chapitre *race animale*, pourrait servir de preuve complémentaire, s'il en était encore besoin après la démonstration qu'on vient de lire.

Mais un fait qui, à lui seul, résume tout ce que nous venons

de dire sur la question du boisement, un argument qui les vaut tous, et qui aurait pu nous dispenser d'en invoquer d'autres, c'est celui-ci : soixante vaisseaux, pris parmi les *naviculaires*, étaient chargés de transporter du bois d'Afrique à Rome. Les armateurs et capitaines de ces bâtiments jouissaient de grands priviléges (CCCLXX). Ce bois était employé dans les thermes (CCCLXXI), mais rien ne dit, dans les textes de lois que nous rappelons, qu'il ne s'y trouvât pas de bois de construction; car l'expression *idonea publicis dispositionibus ac necessitatibus* comprend tous les besoins d'une grande ville, les constructions inclusivement.

Ainsi l'Afrique était assez boisée, non-seulement pour suffire à sa propre consommation, mais encore pour envoyer des approvisionnements considérables en Europe.

Comment, et à quelle époque se fit le déboisement ?

Mentionnons d'abord, mais sans y attacher d'importance, un renseignement que nous fournit Pline : il paraît que le luxe des Romains avait fait une telle consommation d'ivoire, que cent ans seulement après Auguste, on n'en trouvait plus que dans l'Inde. Cela est si vrai que, sous le règne de Vespasien, on chercha à remplacer l'ivoire par les os de l'éléphant (CCCLXXII). Il est donc certain que, dès cette époque reculée, les éléphants étaient devenus peu nombreux en Afrique. Le général Armandi, dans une savante dissertation, place leur complète disparition entre le troisième et le septième siècles (CCCLXXIII). Il est toujours certain, d'après un texte d'Isidore, qu'il n'en existait plus au commencement du septième (CCCLXXIV).

Mais l'espèce animale dont nous parlons a pu s'éteindre, en Afrique, sans que ce fait ait coïncidé avec le déboisement. Et, en effet, la loi de Valentinien Ier, citée plus haut, est datée de l'année 364. Donc, à cette époque, l'Afrique était encore riche en bois. Mais au moment de l'apparition de Genséric sur les rivages de la Mauritanie (en 427), les Indigènes, déjà depuis quelque temps habitués à une certaine indépendance, par suite de l'affaiblissement du pouvoir romain, ravagèrent tout le pays, de concert avec les hordes barbares que l'Espagne venait de vomir sur le littoral de l'Afrique. Ces populations, si longtemps

courbées sous l'obéissance, se vengèrent de cette soumission séculaire par d'horribles dévastations (CCCLXXV). Les grands bois souffrirent indubitablement, comme l'agriculture elle-même, de ces fureurs, qui s'attaquaient à tout. Cependant l'avénement de la dynastie vandale ramena la tranquillité, et l'Afrique répara ses désastres. Les textes de Corippe prouvent que la végétation arborescente était encore florissante vers la moitié du sixième siècle. Mais le même poëte nous apprend que les Indigènes avaient l'habitude de mettre le feu partout dans leurs révoltes (CCCLXXVI). Tant que ces peuples turbulents furent maintenus par une autorité énergique et vigilante, ils ne purent user, bien largement du moins, de ce moyen de destruction. Mais quand la défaite et l'expulsion des Vandales ramenèrent sur la terre d'Afrique les Romains, trop faibles désormais pour maintenir le pays, quand de formidables insurrections, à grand' peine comprimées par Salomon et Jean Troglyta, eurent livré les provinces africaines aux fureurs des Indigènes, quand ces derniers restèrent les maîtres des Mauritanies (CCCLXXVII), les habitudes dévastatrices de ces peuples, redevenus à peu près indépendants, durent nécessairement porter peu à peu le ravage dans toutes les parties boisées. Dès ce moment, d'ailleurs, l'entretien intelligent des bois ne fut plus possible, et lorsque, au septième siècle, les Arabes envahirent ces provinces, les richesses forestières devaient être singulièrement diminuées. Cependant, si l'on en croit les chroniqueurs arabes, le pays, depuis Tanger jusqu'à Tripoli, était alors encore boisé (CCCLXXVIII). Même en faisant la part de l'exagération, familière à ces écrivains, il restera toujours certain qu'au moment de l'invasion musulmane, la Barbarie possédait une végétation arborescente assez remarquable pour que les annalistes qui ont écrit sur cette période en aient fait une mention spéciale. Les destructions systématiques ordonnées par Kâhena, l'héroïne berbère, pour chasser les premiers conquérants musulmans, et dégoûter leurs successeurs, durent multiplier les vides dans les forêts (CCCLXXIX). Les Arabes une fois installés, les habitudes d'un peuple pasteur firent le reste. On sait que, de nos jours encore, les Arabes de nos possessions algériennes mettent le feu aux bois, pour que les

les cadeaux qu'il avait faits avant le mariage. (Guimath Verodine.)

4. L'Afrique occidentale (Tunis, l'Algérie et le Maroc) avait plusieurs coutumes particulières; celles d'Alger, d'Oran, de Tlemcen et la loi dite de Castille, sont encore en vigueur aujourd'hui. Nous en donnons la traduction en indiquant les localités où chacune d'elles est applicable.

COUTUME D'ALGER

5. La coutume d'Alger, limitée d'abord à la communauté de cette ville, s'est successivement étendue à Blida, à Miliana, à Médéa et dans toute la province d'Alger; elle est suivie également par les communautés de la province de Constantine, ainsi que cela résulte de l'attestation du grand Rabbin de cette province. Elle fait aussi loi à Tunis. (Siméon B. Tsemach, 3e partie, n° 303.)

6. Isaac ben Schechath ou Ribach indique (Rés. 107) l'origine et les motifs de cette coutume: « Quand nous sommes venus dans ce pays, dit-il, il n'y existait aucune coutume particulière. Les membres de la communauté ne se conformaient même pas, pour les questions civiles, à la loi rabbinique; ils suivaient les prescriptions de la loi musulmane. Les nouveaux venus, d'origine mayorquaise et qui formaient la majorité, conservaient les usages de leurs pays, usages semblables à ceux qui existent dans les pays chrétiens. Quant à nous, ne trouvant aucune coutume établie concordant avec nos lois, nous nous conformions à celle des habitants de la Gallilée (chap. XCIII, art. 3); mais les fortunes de la communauté diminuant, et les orphelins pouvant éprouver un préjudice sérieux et même une ruine complète, si les veuves continuaient à être entretenues indéfiniment sur les biens de leurs maris, on arrêta un réglement. »

7. Voici ce règlement tel qu'il est inséré dans les œuvres de Siméon ben Tsemach (2e partie, n° 293). Il est accompagné de la note suivante:

« Comme il ne reste plus personne des anciens qui ont travaillé à cette coutume, que moi, le plus jeune d'entre eux, qui

avais été chargé de la rédaction, j'ai voulu la transcrire avec les interprétations dont nous étions convenus, afin de dissiper toute incertitude sur son véritable sens. Alger, mois d'Your, année 5181 (1421 de l'ère chrétienne). »

Art. 1er. — « Si la femme est vierge, le mari lui assurera un augment de dot égal à la moitié de l'apport de la femme; en sorte que si la nédounia de la femme est de *cent*, le mari l'augmentera de *cinquante*.

« Mais si la femme est veuve ou divorcée après mariage, le mari n'est pas tenu de lui constituer un augment. »

« Quand même le mariage n'aurait pas été consommé. Si, cependant, le mari garantit un augment à la veuve ou à la femme divorcée, cet augment sera dû comme s'il était prescrit par la coutume. La femme conserve, comme lui appartenant, les cadeaux de noce qu'elle reçoit de ses parents. »

Art. 2. — Si le mari divorce sa femme malgré elle, il lui paiera tout ce qui est mentionné dans le contrat; s'il la divorce de son consentement, il ne lui devra pas l'augment. »

« Le mari ne doit pas l'augment non plus si le divorce est justifié par l'adultère de la femme. Les vêtements de la femme, même ceux des jours fériés, ne viendront pas en déduction de la dot, comme cela a lieu pour le remboursement de la nédounia. Si la femme divorcée allaite un enfant, le mari lui paiera les mois de nourrice. La femme a le droit de reprendre les objets qu'elle a apportés de la maison paternelle; si ces objets sont dans leur état primitif, la femme les reprendra suivant l'estimation portée au contrat; s'ils sont usés, ils seront comptés pour la valeur qu'ils auront à la dissolution du mariage. »

Art. 3. — « Si la femme meurt laissant son mari et un descendant (fils ou fille) de plus de trente jours, ce descendant, héritier légitime, a droit à la moitié de la nédounia de sa mère. Cette partie de la nédounia est inaliénable, et toute disposition entre vifs ou testamentaire qui porterait atteinte à cette inaliénabilité, serait nulle de fait.

« L'autre moitié de la nédounia, la dot légale et l'augment, appartiennent au mari. »

« Si la femme a laissé un fils et que le mari, ayant des enfants

binique se plier aux exigences des civilisations diverses, et se tenir au courant des progrès accomplis.

Le Schulchan Aruch se compose de quatre parties, dont deux seulement ont trait au droit civil: c'est l'une de ces parties, Eben Haezer (Base de la famille), que MM. Sautayra et Charleville ont entrepris de nous faire connaître. Ils en ont donné la traduction par extraits, puis ils ont indiqué, dans des notes précieuses et qui forment les deux tiers de leur ouvrage, la source de chaque article de loi, les opinions des docteurs juifs et les principes généraux admis sur les mêmes matières par la Loi musulmane, par le Droit romain et par le Droit français. C'est un ouvrage entièrement nouveau, sans précédent en France ni en Allemagne, et qui est appelé à rendre de grands services, non seulement aux magistrats de l'Algérie chargés, depuis 1841, d'appliquer la loi de Moïse, mais encore aux jurisconsultes qui se livrent aux études si fructueuses des législations comparées, et à tous ceux qui veulent connaître l'Orient et se rendre compte de l'influence qu'il a exercée sur nos civilisations modernes.

Le deuxième volume de cet important travail, comprenant les trois derniers traités d'Eben Haezer, c'est-à-dire la dot, le divorce et le lévirat, paraît devoir être plus étendu que le premier; il est sous presse et sera mis en vente au premier jour. MM. Sautayra et Charleville ont bien voulu, sur notre demande, nous communiquer une partie du chapitre 118, contenant l'indication des exceptions faites par un certain nombre de communautés au principe que le mari hérite seul de sa femme, et la traduction des coutumes et des lois de Castille, applicables en Algérie. C'est la première fois que ces coutumes sont publiées en français; elles sont d'une application fréquente dans la Colonie, et nous nous empressons de les faire connaître à nos lecteurs. Ils verront, par cet extrait, quel est le degré d'utilité que MM. Sautayra et Charleville ont su donner à leur code rabbinique annoté.

EBEN HAEZER.

CHAPITRE CXVIII.

Art. 6. — *Les coutumes particulières adoptées par les com-*

munautés doivent être appliquées de préférence à la loi générale; mais lorsqu'il se présente des cas que la coutume n'a pas prévus, il faut se reporter à la loi générale.

1. Karo reproduit dans la suite de ce chapitre la coutume de Tolède alors en usage, mais qui n'existe plus depuis longues années. Nous ne croyons donc pas devoir en donner la traduction; nous dirons seulement qu'aux termes de l'art. 19 de cette coutume, il était permis de déroger au principe posé dans Eben Haezer, chap. XC, que le mari hérite seul de sa femme.

2. Cette faculté de dérogation existait du reste dans un grand nombre de communautés, depuis que Rabenou Tam, chef de l'école française des Tossephoth (1130-1171) avait soutenu, en s'appuyant sur le Talmud (traité Ketouboth, f° 47), que, « si la femme mourait la première année de son mariage, sans laisser d'enfants, le mari devait restituer la moitié de la nédounia (ce que la femme avait apporté en dot) et les bijoux qu'il avait donnés avant le mariage, » depuis surtout que cette opinion, approuvée par deux assemblées de Rabbins tenues, l'une à Troyes, et l'autre à Narbonne, était devenue la règle suivie en France.

3. C'est ainsi que les communautés allemandes de Spier, Worms et Mayence avaient établi, par leur coutume dite de Swm, que le mari rendrait la moitié de la nédounia, lorsque la femme décéderait dans les deux ans de la célébration du mariage;

Que la communauté de Salonique avait exigé qu'on insérât dans la Ketouba (contrat de mariage) la clause suivante: « Le mari s'engage à restituer aux héritiers de la femme, si elle meurt sans enfants, la moitié de la nédounia »;

Qu'à Constantinople, la règle admise à Salonique était suivie, sans qu'il fût besoin d'insérer une clause spéciale dans la Ketouba (Ri ben Loew, 3e partie, n° 19);

Que la même règle avait été acceptée par les communautés de Jérusalem et de Damas (Haut Hamcheulch, n° 23);

Qu'à Alexandrie, le mari était tenu de restituer non seulement la moitié de la nédounia, mais encore, comme en France,

rejetons qui se montrent au printemps suivant puissent servir de nourriture à leurs troupeaux.

Nous croyons donc devoir faire remonter le commencement du déboisement de l'Afrique septentrionale à l'époque des grands bouleversements qui suivirent l'expulsion des Vandales, c'est-à-dire à la période postérieure à l'année 534, date de la victoire définitive de Bélisaire.

Nous avons passé successivement en revue les principaux produits végétaux qui constituaient la richesse de l'Afrique sous la domination romaine, et antérieurement. Le froment et l'huile eussent suffi, à eux seuls, pour faire de ce pays l'annexe la plus précieuse de l'empire des Césars. Il eût été curieux de savoir comment cet empire, — en le supposant préservé des invasions des barbares, et maintenu dans ses anciennes limites, — eût fait subsister sa population italienne, et notamment celle de Rome, après avoir perdu l'Afrique. Evidemment cette séparation eût produit une immense perturbation sur le continent européen, et il eût fallu pourvoir à l'alimentation de tant de bouches affamées par un retour à l'agriculture et la création d'un régime économique plus rationnel.

FRÉDÉRIC LACROIX.

CODE RABBINIQUE.

M. Sautayra, vice-président du tribunal civil d'Alger, et M. Charleville, grand rabbin de la province d'Oran, ont publié, l'année dernière, la traduction des deux premiers traités dont se compose l'Eben Haezer de Karo (Le mariage). Cette traduction est précédée d'une introduction qui jette une vive lumière sur la tradition juive. Les auteurs nous la montrent commençant à Moïse et aux Anciens, se développant sous les Prophètes, sous la grande assemblée et sous les Hachamims, se maintenant par la haute autorité du Sanhédrin, et fournissant à Rabbi Jéhuda les éléments de la Mischna, ce premier recueil des lois juives, à R. Jochanan et aux RR. Achi et José le texte des discussions ou annotations qui constituent le Talmud de Jérusalem et celui de Babylone. La Tradition se réfugie, après la dispersion, dans les écoles de Perse, à l'académie de Sora, dont le directeur prend le titre de Gaon (prince de la captivité); puis elle franchit la Méditerranée, elle passe en Espagne, en France, en Italie, en Allemagne, elle s'affirme par les ouvrages de Siméon Caïra et de Guerson et par le Synode de Worms, elle se répand dans tout le monde israélite, grâce à Raschi, le commentateur par excellence, fondateur de l'école française de Tossepohth, à Maïmonides, l'aigle de la synagogue, à El Faci, à Ben Odereth, aux deux célèbres rabbins d'Alger, Ben Schechatt, aussi appelé Ribach, et Ben Tsemach Duran ou Taschbetz, à Nachmanide, à Moïse de Coucy, à D. Vidal, à Ascher et autres. Trois écoles principales se forment sous l'influence de ces casuistes, et des travaux de ces écoles sort le Schulchan Aruch, qui, dès son apparition (16e siècle), est accepté comme le code rabbinique, et régit depuis les communautés israélites. Ce code ne s'impose cependant pas aux Juifs, comme le code Napoléon, par exemple, aux Français. Les communautés ont le droit d'y apporter des modifications, d'adopter les coutumes particulières que paraissent commander les circonstances et les temps; et c'est par suite de cette faculté et de l'usage qui en a été fait, que nous voyons la législation rab-

d'un autre lit, meure, ce fils prélèvera sur les biens de son père l'autre moitié de la nédounia de sa mère. Mais si la femme a laissé deux fils, et qu'un de ces fils décède, le père héritera de lui, et la part que ce fils avait prise dans la nédounia de sa mère, ne pourra pas être prélevée plus tard sur la succession du père. La femme peut attribuer, par testament, toute sa nédounia à son mari, car ce dernier est son héritier par la loi rabbinique, tandis que les enfants n'héritent qu'en vertu de la coutume. Le mari est seul héritier des biens Melog de sa femme, la coutume n'appelant les enfants à partager que la succession des Tson Barzel'. Le mari a la faculté de conserver les biens de sa femme en payant, en argent, ce qui revient aux héritiers. »

Art. 4. — « Si la femme meurt sans laisser d'enfants, ses plus proches parents hériteront du tiers de sa nédounia; si, par exemple, cette nédounia est de 150, ils auront droit à 50. La femme peut disposer, par testament, de ce tiers de sa nédounia. Les deux autres tiers, la dot légale et l'augment appartiennent au mari. »

« Si le contrat porte que la nédounia a été constituée par d'autres que les parents, les constituants ou leurs héritiers auront droit à ce tiers. »

Art. 5. — « La veuve ne peut prétendre qu'à la dot légale et à sa nédounia; elle n'a pas droit à l'augment. »

« Quoiqu'il en soit autrement d'après le Talmud, parce qu'il s'agit ici d'une question d'intérêts, d'une condition imposée par la coutume, et que la femme sait, en se mariant, que l'augment n'est acquis qu'à la suite du divorce. »

Art. 6. — « L'usage d'inscrire dans le contrat que le mari donne tant à sa femme, à titre de *don simple*, n'a point d'effet. La femme ne peut prétendre à ce don, ni après son divorce, ni après la mort de son mari. »

« Dans les localités non régies par la coutume, la femme a droit à une libéralité faite de la sorte. Et si la libéralité consiste en un immeuble, ou si elle est stipulée faite en paiement d'une dette, la femme pourra, partout, en réclamer le bénéfice. Dans plusieurs localités on a l'habitude d'inscrire dans le contrat des sommes doubles de celles qu'elle reçoit ; c'est pourquoi on est convenu que toute somme

accordée à titre d'hommage, ne serait dûe ni à la veuve ni à la femme divorcée. »

Art. 7. — « La veuve a le droit d'être nourrie et entretenue sur les biens de son mari, pendant les trois premiers mois de son veuvage. Si dans cet intervalle, la veuve réclame sa dot, elle perd son droit d'entretien à compter du jour de sa demande.

« Les trois mois écoulés, les héritiers et les tuteurs peuvent obliger la veuve à recevoir le montant de ses reprises, afin d'être dispensés de pourvoir à sa nourriture et à son entretien. Ce droit, pour les héritiers et pour les tuteurs, n'existera pas lorsque le défunt aura ordonné que sa veuve serait entretenue sur ses biens après l'expiration des trois mois. »

« L'entretien de la veuve a donné lieu à une controverse dans le Talmud. Les habitants de la Galilée nourrissaient la veuve jusqu'à ce qu'elle contractât un nouveau mariage. Ceux de Juda stipulaient dans leurs Ketouba, que la veuve serait entretenue pendant le temps que les héritiers voudraient. On suit généralement l'usage de la Galilée. La coutume est faite dans le sens des usages pratiqués en Juda. La nourriture comprend les vêtements et le logement. Le travail de la veuve appartient aux héritiers du mari pendant tout le temps qu'elle est nourrie par la succession. Les trois mois comprennent 90 jours pleins. On ne compte ni le jour du décès ni le jour où cesse le droit. »

Art. 8. — « Les contractants s'engagent d'avance à soumettre les difficultés qui pourraient survenir, au tribunal rabbinique et à accepter sa décision. »

« Afin que les époux ne cherchent pas une juridiction étrangère pour élever des prétentions insolites. »

Art. 9. — « Tant qu'elles ne seront pas modifiées, ces coutumes auront force de loi pour tous ceux qui font, ou qui dans l'avenir feront partie de la communauté. Aucune modification ne pourra y être apportée pendant vingt ans »

« En disant que le contrat est dressé suivant la coutume d'Alger, on n'a pas besoin d'indiquer de quelle coutume il s'agit, puisque le présent réglement est le seul qui existe dans la communauté. »

Art. 10. « Les époux ont le droit de faire des conventions autres que celles portées dans les articles qui précèdent ; mais

mari gardera la moitié de tous les biens qui appartiennent, soit à lui, soit à sa femme, même des Melog de cette dernière, et les enfants auront l'autre moitié.

« Si la femme ne laisse pas d'enfant issu de son union, le mari prélèvera les vêtements qu'il porte les jours autres que les jours fériés, et il partagera le surplus des biens existants par moitié avec les héritiers de sa femme.

« Si ces héritiers ne sont pas les enfants que la femme pourrait avoir eus d'un précédent mariage, ou son père, ou ses frère et sœur, le mari prendra les deux tiers des biens, et l'autre tiers sera attribué aux parents les plus proches de la femme, mais du côté paternel seulement.

« De même, si le mari meurt laissant une veuve mais pas d'enfants, ni père, ni frère, ni sœur, la veuve prélèvera ses vêtements des jours non fériés, et dans le partage des biens restants, elle aura les deux tiers et les héritiers du mari l'autre tiers.

Art. 2. « Si le mari laisse, après sa mort, des fils et des filles, les filles non mariées partageront la succession avec les fils et par portions égales. L'aîné, si c'est un garçon, aura droit à une double part, suivant le précepte biblique. Le partage se fera sur les biens qui resteront après paiement des dettes.

Art. 3. — « La part qui revient aux enfants mineurs dans la succession de leur mère restera entre les mains du père qui est le meilleur tuteur de ses enfants. Cependant si le père dissipe les biens de ses enfants et qu'il y ait à craindre qu'à leur majorité ces derniers ne retrouvent plus rien dans la succession de leur mère, le tribunal nommera un tuteur spécial chargé d'administrer les biens des mineurs.

Art. 4. — « Le partage se fera d'après l'estimation des biens au moment du décès. Le bénéfice ou la plus-value que le mari pourra réaliser entre l'époque du décès et celle du partage, lui appartiendra exclusivement.

Art. 5. — « Vous me demandez combien de temps la veuve doit être nourrie sur les biens du mari ; nous disons qu'immédiatement après le deuil (c'est-à-dire les sept jours) on fera le partage, et la veuve n'aura aucun droit d'entretien sur les bie -

de son mari, à moins que son contrat ne soit fait suivant la loi rabbinique ordinaire, dont une des conditions porte que la veuve sera entretenue sur les biens du mari, jusqu'au jour où elle demandera le paiement de sa dot.

ART. 6. — « Le créancier du mari peut-il se faire payer sur les biens *Tson Barzel* de la femme ? — Non, et bien moins encore sur les biens *Melog*, à moins que la femme n'en ait fait donation à son mari pour payer ses dettes.

ART. 7. — « Tous les actes faits par le mari pour frustrer ses créanciers, tels par exemple qu'une donation à sa femme ou un divorce alors qu'il n'a pas d'enfants, sont entachés de tromperie, et comme tels, ils sont nuls de fait.

ART. 8. — « Si le mari meurt ne laissant que des filles, elles auront toutes un droit égal à sa succession, sans distinction entre celles qui sont mariées et celles qui ne le sont pas.

« Mais si le mari laisse des fils et des filles, les filles non mariées auront seules droit à se présenter avec leurs frères à la succession paternelle.

ART. 9. — « La fille mineure ne peut pas renoncer en faveur de son père à la part qui lui revient dans la succession de sa mère, sans l'autorisation du tribunal.

ART. 10. — « L'abandon fait par la femme à son mari des droits que lui assure son contrat de mariage est nul, s'il a lieu au détriment de ses héritiers. Il en serait autrement si la femme était veuve à l'époque du mariage, parce que, dans ce cas, elle était propriétaire des biens qu'elle a apportés à son mari, et qu'elle pouvait en disposer à son gré. Si la femme n'a pas été mariée précédemment, sa nédounia lui aura été fournie par sa mère ou ses parents, et la donation qu'elle en fera à son mari sera nulle si elle n'est pas autorisée par ses héritiers, par le tribunal ou par ceux qui ont fourni la nédounia.

ART. 11. — « La veuve qui allaite son enfant a droit au paiement de la moitié des mois de nourrice. La durée de l'allaitement est de 24 mois pour un garçon et de 18 mois pour une fille, à dater du jour de la naissance. Ce paiement, pour les mois de

ancienne et constamment suivie, celle en vertu de laquelle le tiers en sus de la nédounia (voir chap. LXVI, art. 7) n'est accordé qu'à la femme divorcée, et non à la veuve.

14. La communauté de Tlemcen est soumise depuis l'époque de la dynastie des Beni Zian à une coutume aux termes de laquelle : 1° la dot de la femme comprenant la dot légale et la nédounia est de mille dinars ziani (476 fr. 65 c.); 2° la constitution d'un augment est facultative pour le mari; 3° les biens qui arrivent à la femme pendant le mariage restent sa propriété et le mari n'en a que la jouissance; 4° la veuve est nourrie et entretenue par la succession du mari, tant qu'elle ne convole pas à de nouvelles noces ou qu'elle ne demande pas la restitution de sa dot; et lorsqu'elle cesse d'être ainsi entretenue, les héritiers doivent lui payer, non pas sa dot entière, mais les 2/3 seulement.

LOIS DE CASTILLE.

15. Ces lois établissent la communauté de biens entre époux. Elles sont en usage au Maroc et dans quelques familles israélites de la province d'Oran; elles ne constituent néanmoins qu'une exception à la loi générale, aussi ne sont-elles appliquées que lorsqu'il a été formellement stipulé, dans la ketouba, qu'elles régiraient l'association conjugale.

16. La convention ou coutume primitive nous est donnée par Ben Odereth (3e partie, n° 432).

« Voici le texte de l'acte ou convention adopté dans les communautés de Castille, afin d'y perpétuer la paix :

« A la suite du décès des époux, les droits des fils étaient méconnus; ils ne recevaient pas plus de la succession de leur père que de celle de leur mère : c'est pourquoi la convention suivante est intervenue et devra être religieusement observée par tous pendant cinquante ans. »

Art. 1er. — « Si la femme meurt laissant son mari et des enfants, tous les biens meubles ou immeubles appartenant à l'un ou l'autre des époux seront partagés en deux parties égales : l'une sera dévolue au mari, et l'autre aux enfants. »

Art. 2. — « Il en sera de même si le mari meurt laissant une

femme et des enfants. Tous les biens que possédaient les époux au moment du décès formeront une masse qui sera divisée en deux parties égales. L'une sera attribuée à la veuve, et l'autre aux enfants. La veuve, dans ce cas, n'aura à réclamer la ni dot légale, ni l'augment ni la nédounia. »

Art. 3. — « Si le père et la mère laissent à leur décès des fils et des filles, et que celles-ci n'aient jamais été mariées, les fils donneront aux filles ce qui leur appartient. »

Art. 4. — « Si le mari meurt laissant une veuve, mais pas d'enfants, la veuve reprendra tous les biens qu'elle avait apportés et qui composaient sa nédounia, et le surplus des biens laissés par le mari sera divisé en quatre parts; une de ces parts sera attribuée à la veuve et les trois autres aux héritiers du mari. »

Art. 5. — « Si la femme meurt à la survivance de son mari, mais ne laissant pas d'enfant issu de son union, ses héritiers prélèveront la moitié de la nédounia, et le surplus restera au mari.

17. Cette convention était en vigueur en Espagne vers 1270 de l'ère chrétienne. Adoptée d'abord pour une durée de cinquante années elle fut plus tard renouvelée. Elle fut introduite au Maroc vers le 15e siècle par les communautés espagnoles persécutées, et complétée dans ses dispositions par les Rabbins Jacob Danan, Auziel, Tsarfati et Jacob Tsar, réunis à Fez en 1545. La nouvelle coutume fut appelée, à cause de son origine, Loi de Castille, mais elle est plus connue au Maroc sous le nom de coutume des expulsés. Elle n'a jamais été imprimée; nous avons pu nous en procurer un exemplaire manuscrit : c'est la réponse adressée, vers 1590, par le Beth Din de Fez à la communauté de Maaroukinez.

« Vous me demandez le texte des coutumes que nous tenons des Hachamims, nos prédécesseurs, concernant l'usage de Castille. Voici les principaux articles qui ont trait au contrat de mariage :

Art. 1er. — « Si la femme meurt (et que son contrat ait été rédigé suivant nos coutumes) laissant son mari et des enfants, le

ces conventions ne seront valables qu'autant qu'elles auront été consenties avant la remise du Symbole. A défaut de conventions spéciales remontant à l'époque désignée, tout mariage sera censé contracté sous l'empire de la présente coutume, à moins de preuves contraires.

« S'il y a doute sur l'interprétation d'un des articles de la coutume, on se conformera à la règle du Talmud ; car la coutume n'a été instituée que pour faire exception à la loi Talmudique. »

Art. 11. — « Les époux mariés avant la publication de cette coutume, seront régis par la loi suivie dans le lieu où ils ont contracté mariage.

« Cet article indique que la loi des époux est celle de la localité où le mariage a été contracté, et que c'est d'après cette loi que le tribunal rabbinique doit décider. »

Art. 12. — « Les coutumes ci-dessus détaillées serviront de règle à tout membre de notre communauté : toute infraction entraînera l'anathème.

« Nous avons rédigé ces articles avec le consentement des chefs de la communauté et d'après le conseil des Rabbins, et nous les avons fait publier dans la synagogue un jour de sabbat, avant la sortie du rouleau de la loi, afin que nul n'en ignore.

« Et avons signé, dans la ville d'Alger, le 2 du mois d'Elloul 5154 de la création du monde (1394 de l'ère chrétienne). »

8. En dehors de ces coutumes, divers usages se sont établis dans la communauté d'Alger ; deux d'entr'eux ont une importance au point de vue successoral ; nous les rapportons, d'après Siméon ben Tsemach. Ce rabbin déclare dans une de ses consultations (1re partie, n° 265, § 5) « que les cadeaux faits par le père de la femme devront lui être rendus, si elle meurt sans laisser d'enfants, quoique la coutume se taise sur ce point et que par conséquent la loi générale, en vertu de laquelle le mari hérite de tous les biens de sa femme, soit applicable ».

9. Et ailleurs (1re partie, n° 66) : « Il est d'usage de faire prendre au fiancé l'engagement de restituer la nédounia si sa femme meurt dans les deux premières années du mariage, sans laisser d'enfants ; mais c'est là une simple convention qui, pour

être valable, doit être prise entre la remise du Symbole et la célébration du mariage. »

10. Rabbi Jehuda Aiach parle aussi de ce dernier usage dans Beth Jehuda. Suivant lui (f° 113), le délai fixé par l'usage est de trois années; mais ce délai n'est pas obligatoire, il peut être plus ou moins long, suivant la convention des parties, convention qui ne peut avoir d'effet, que si la femme meurt sans laisser d'enfant viable. Le même auteur ajoute (f° 144) : « Le fiancé renonce par le kinian à la succession de sa femme. Le kinian doit avoir lieu avant la lecture de la Ketouba et après la remise du Symbole; par conséquent pendant l'existence des fiançailles. — C'est ce que nous faisons. »

11. Cet usage ne constitue donc pas une coutume ou loi particulière, s'imposant à tous les membres de la communauté; il est essentiellement facultatif et ne peut être opposé qu'aux maris qui s'y sont soumis par une convention expresse. Cet usage est du reste encore pratiqué à Alger, ainsi que le constatent deux avis émanés du grand Rabbin de la province, en date des 10 septembre 1867 et 13 mars 1868.

PROVINCE D'ORAN.

12. La coutume d'Alger n'a jamais été introduite dans les communautés de la province d'Oran. Ces communautés sont soumises à la loi générale, sous les modifications suivantes :

13. La communauté d'Oran a adopté en 1832 une disposition ainsi conçue : « Trois mois après la mort du mari, la dot sera payée à la veuve, que cette dot soit élevée ou non; car nous voyons des veuves s'emparer des biens de la succession, les anéantir, et laisser les orphelins dans la misère. Il ne pouvait entrer dans la pensée du défunt que ses enfants seraient privés de sa succession pour la faire passer dans des mains étrangères. C'est pourquoi nous avons arrêté la mesure ci-dessus avec l'assentiment des membres et des notables de la communauté, afin qu'elle soit immuable dans l'intérêt général. »

Mais cette mesure, quoique régulièrement prise, n'a jamais été appliquée. Il n'en est pas de même d'une autre mesure, plus

nourrice, n'aura lieu que si le contrat est fait suivant la loi de Castille; car si le contrat est rédigé selon la loi rabbinique ordinaire, la veuve ne recevra pas de salaire, tant qu'elle sera nourrie aux frais de la succession.

Art. 12. — « La femme divorcée parce qu'elle s'est révoltée contre son mari, et qui accouche ou qui allaite, lorsqu'elle quitte le domicile conjugal, a droit à la moitié des mois de nourrice.

Art. 13. — « Si la femme meurt pendant qu'elle nourrit son enfant, le tribunal obligera le mari à prendre une nourrice pour le temps légal de l'allaitement.

Art. 14. — « Un créancier ne peut pas saisir une succession pour se faire payer une dette émanée du père d'un des héritiers, à moins qu'il ne s'agisse de la succession du père.

Art. 15. — « Après le divorce, les fils mangent avec le père, et les filles avec la mère; mais le père est tenu d'envoyer aux filles leur nourriture. Si la femme allaite un enfant, le père est tenu de lui payer la moitié des mois de nourrice.

Art. 16. — « Le tribunal invitera celui des époux chargé de faire le partage après décès de l'autre époux, à opérer après les jours de deuil. L'état ou inventaire de la succession sera déposé au tribunal.

Art. 17. — « Si le mari meurt laissant deux veuves, sa succession se partagera de la manière suivante :

« Chacune des veuves partagera avec les héritiers du mari les biens qu'elle possède en propre. Et tous les biens laissés par le mari seront divisés en deux parts égales; l'une appartiendra à la femme qu'il a épousée la première, l'autre se subdivisera par moitié entre la seconde femme et les héritiers.

Signé : Saul Sabor. — Saadia b. Danan. — Amsael Sabor.

18. Par un acte postérieur, les Rabbins ont changé les dispositions de cet art. 17. Ils ont décidé que lorsque le mari laisserait deux veuves, sa succession se diviserait en dix parts égales, dont quatre seraient attribuées à la première femme, trois à la seconde et trois aux héritiers.

19. Une autre disposition est signalée dans le Zechath aboth, f° 41, en ces termes :

« Les filles n'héritent qu'une fois. Si le père meurt, les filles non mariées hériteront à l'égal des fils, et si la mère meurt ensuite, les filles n'auront rien à prétendre dans sa succession. Cependant si la mère décède la première, les filles auront sur ses biens des droits égaux à ceux des fils, et elles recevront de plus, à la mort du père, le dixième de sa succession.

20. Enfin l'article 1er de la coutume a été modifié par le règlement des Rabbins de Marokas, portant :

« Lorsque la femme mourra sans enfants, quelle qu'ait été « d'ailleurs la durée de son mariage, celui qui aura fourni la « nédounia en reprendra le tiers. Ce droit de reprise ne s'exer- « cera que sur la nédounia proprement dite, et non sur les « biens Melog de la femme ni sur les cadeaux qu'elle aurait re- « çus (Breth aboth, folio 79). »

E. Sautayra et Charleville,

ÉPITAPHE DE SIDI MAKHLOUF A CONSTANTINE.

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله
على سيدنا محمد وءاله وسلم تسليما
توفي الشيخ ابو الحسن علي بن مخلوف
يوم الاربع يوم تسعة وعشرين في شهر
ذي الحجة الحرام عام ستة وثمانين
وخمسمائة رحمه الله

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu soit propice (1) à notre seigneur Mahomet, ainsi qu'à sa famille. Puisse-t-il leur accorder le salut ! Est décédé le cheikh Abou'l-Hassan Ali ben Maklouf, un mercredi, 29 du mois sacré (2) de dou'l-hidja, l'an 586 (1190). Dieu veuille le recevoir dans sa miséricorde. »

Cette épitaphe qui orne la tombe d'un des marabouts les plus vénérés de Constantine, est gravée en caractères coufiques, sur une pierre carrée dans sa partie inférieure et surmontée d'une couronne à cercles concentriques. L'invocation remplit le cercle extérieur.

Abou'l Hassan Ali ben Maklouf mena une existence très-pieuse à Constantine, où il mourut sans laisser de postérité. Ce fut son frère qui perpétua le nom de la famille que l'on trouve encore dans les premières années du IXe siècle de l'hégire. Voici un passage de la *Farésiade ou Commencement de la dynastie Hafsite*, qui prouve la confiance que les gens du pays plaçaient dans son caractère pieux, et ce qu'ils attendaient de l'efficacité

---

(1) Quand le verbe *salla*, f. *isalli*, a pour objet, Dieu, il signifie être propice, *accorder la bénédiction*, et se construit avec la préposition *âla*. Le nom d'action est *salât*.

(2) Plusieurs mois de l'année musulmane sont accompagnés d'une épithète caractéristique. Ce sont par exemple *Moharrem el harâm*, Moharrem le sacré ; — *Safar el khaïr*, Safar du bien ; — *Rebi' en nabout*, Rebi' du prophète, Rebi' 1er, au 12e jour duquel on célèbre la nativité du Prophète ; — *Redjeb el-ferd*, Redjeb l'unique.

de son intercession : « En l'année 583 (1187) El-Mansour marcha contre Ali ben Ishak ben R'ânia, le majorcain, qui depuis trois ans s'était emparé de l'Ifrikia et fesait peser sur elle tous les maux de la guerre. Il lui reprit Bougie, Constantine, Kâbess et toute la contrée du Djerid. S'il faut en croire quelques historiens, Ibn R'ânia n'aurait point réussi à se rendre maître de Constantine. Il lui aurait seulement coupé l'eau وفيل لم يملك فسنطينة وانما اشرف على اخذها بفطع الما. C'est alors que les habitants de la ville, réduits à la dernière extrémité par la privation d'un élément si nécessaire à la vie, se jetèrent aux pieds du marabout, en implorant son assistance. Celui-ci s'humilia devant l'Eternel et obtint par ses prières une pluie abondante qui grossit le Roumel et enleva le barrage construit par les assiégeants فسال الله المطر وكانت حملة عظيمة وبي الوادى اخرفت سد الميرفي . . . .

Une mosquée fut bâtie dans le quartier de Tâbia (aujourd'hui la batterie basse), sous l'invocation de ce saint homme. Les Juifs qui exerçaient à cette époque le métier de maçons, en furent les architectes. En 1861, les travaux d'alignement de la rue Leblanc en ont enlevé une grande partie. Pendant plus de dix ans, la salle des prières a été convertie en écurie pour le service des spahis réguliers. A son origine, la Société archéologique de la province de Constantine tenait ses séances dans une des salles de la Medraça qui dépendait de la Mosquée. Mais, aujourd'hui il ne reste plus aucune trace de ce vieil édifice, au grand regret de la population musulmane.

En terminant cette courte notice, je ferai remarquer que toutes les épitaphes arabes commencent invariablement par la formule *Bismillah errahman errahim*, dont les dix-neuf lettres sont destinées, suivant les docteurs, à former autant de cuirasses impénétrables contre les dix-neuf démons de l'enfer. Le prophète disait hautement que ces paroles peuvent à elles seules faire le salut du genre humain. Il enviait même le bonheur des maîtres d'école et de ceux qui, par leur position, sont appelés à les faire répéter aux autres.

A. Cherbonneau.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(19e article.)

SECTION 2e — CENTRE.

CHAPITRE LXXV.

§ 1er. — SIDI SAHAB ETTERIK.

Sous la voûte de la maison occupée par l'Intendance militaire, et contre la maison actuellement affectée au tribunal de 1re instance, — rue de l'Etat-major, n° 9, — existait un tombeau voûté renfermant les restes d'un marabout anonyme, connu sous la désignation de *Sidi Sahab etterik*, ce qui équivaut à : *monseigneur qui est dans le chemin*. J'ai retrouvé dans plusieurs actes de propriété, dont le plus ancien est de 1101 (1689-1690), la mention de ce saint sans domicile, qui a donné son nom au quartier, et dont la tombe a été enlevée dès les premiers jours de la conquête française.

§ 2. — MOSQUÉE MUSTAPHA-PACHA, RUE DE L'INTENDANCE.

L'oukfia des établissements religieux désigne ainsi cette mosquée : « Mosquée du cheikh sidi Ahmed ben Abd-Allah, sise au-« dessous de la Fontaine rouge (el-aïn el-hamra), et connue sous « le nom d'Ibn Mo'rnine (ابن مغنين). » Plus tard, cet édifice a été successivement appelé la mosquée de Bab-Essouk, du nom du quartier, la mosquée de Mustapha-Pacha, du nom de son restaurateur, et la mosquée d'el-Manguelati, ou plus habituellement de Belguellati, du nom de son imam. Il porta le n° 1 de la rue de l'Intendance et fut démoli en août 1837. La partie de son emplacement respectée par l'alignement fut aliénée en juin 1838 et comprise dans la construction de la salle de spectacle, aujourd'hui occupée par l'école communale que dirigent les frères de la doctrine chrétienne.

§ 3. — MOSQUÉE CHEIKH DAOUD, RUE DE L'ÉTAT-MAJOR.

La mosquée du cheikh sidi Daoud figure sous ce nom dans

l'oukfia des établissements religieux. Elle reçut le n° 25 de la rue de l'État-Major, et fut démolie en 1833 pour l'agrandissement de la place du Soudan.

CHAPITRE LXXVI.

ZAOUIAT SIDI AHMED BEN ABD ALLAH, RUE SOGGEMAH.

Cette zaouiat est mentionnée dans plusieurs titres de propriété, dont le plus ancien est de 1030 (1620-1621) et dans l'oukfia des établissement religieux. Le saint célèbre, sidi Ahmed ben Abd Allah, — dont elle renfermait les restes mortels est, en général, qualifié d'*el Djezairi*, l'algérien ; cependant, d'après l'oukfia il serait *zouaui*. Cette divergence de renseignements relativement à l'origine du personnage reste inexpliquée.

Cet établissement, que la notoriété appelait en dernier lieu, d'après sa situation, la zaouiat de Souk el-Djema'at, se composait d'une mosquée, de logements à l'usage des savants et d'un cimetière. Il reçut le n° 24 de la rue Socgemah, et est affecté, en grande partie, à l'école d'enseignement mutuel.

D'après un manuscrit arabe, sidi Ahmed ben Abdallah mourut en 874 (1469-1470), soit environ 46 ans avant le commencement de la domination turque. Sa chapelle renfermait entr'autres tombes remarquables, celles de trois des premiers muphtis d'Alger, dont l'un était le célèbre sidi Saïd bou Gueddoura, qui a été mis au nombre des saints. C'est ce qui résulte des passages ci-après d'un manuscrit arabe rédigé vers 1153 (1740-1741) par le fils du muphti hanéfite Hossaïn ben Redjeb et dont j'ai donné des extraits dans le chapitre de la Grande mosquée et dans celui de Djama el-Djedid.

« On trouve le tombeau du muphti sidi Mohammed ben Belkassem ben Ismaïl el-Matmati au sud du saint et vertueuxx sidi Ahmed ben Abdallah, auteur de (l'ouvrage intitulé) la Djezaïriya..... Sidi Ahmed Zerrouk ben Ammar alternait avec sidi Saïd dans la charge de muphti... Cela se passa ainsi jusqn'à ce que mourut sidi Ahmed ; son tombeau n'est connu que de quelques personnes ; je sais d'une manière certaine qu'il se trouve près de la tombe du saint et vertueux sidi Ahmed ben Abdallah l'algérien, au milieu des marches, proche de Sidi Ali Echotbi et auprès de la tombe du saint et vertueux fils de sidi Abderrahman Ettalbi, que Dieu nous soit propice par leurs mérites !.... Sidi Saïd mourut en 1066 (1655-1656), que Dieu lui fasse miséricorde et nous soit propice par ses

mérites ! Il fut inhumé dans la chapelle du saint et vertueux sidi Ahmed ben Abdallah el-Djeziri (l'algérien), aux pieds de son professeur sidi Mohammed ben Ismaël el-Matmati, que Dieu soit satisfait d'eux ! »

§ 2. — Mosquée rue Socgémah.

L'article suivant de l'oukfia des établissements religieux, est le seul renseignement écrit que j'aie trouvé sur cette petite mosquée, qui n'avait pas de nom particulier et que la notoriété appelait simplement : *le mesdjed de Souk el-djema'at.* « Mosquée sise à Okbet « (la montée de) Ben Chakour. » Cet édifice, qui avait reçu le n° 82 de la rue Socgémah et qui était abandonné par les musulmans depuis la conquête, fut aliéné en 1841. La maison portant le n° 23 de la même rue, renferme son emplacement.

§ 3. — Mosquée de Kouchet Boulabah.

On lit dans l'oukfia des établissements religieux, la désignation suivante de cet édifice :

« Mosquée (mesdjed) du cheikh sidi Seliman le cherif, sise au-dessus de la fontaine rouge (el-aïn el-hamra), près de Kouchet (le four de) Boula'ba. »

Le nom du marabout indiqué par l'oukfia est aujourd'hui complètement oublié et cette mosquée était simplement désignée, en dernier lieu, sous la dénomination de *Mesdjed Kouchet Boula'ba.*

Cet édifice reçut les n°s 12 de la rue Boulabah et 20 de la rue du Croissant. Condamné à être démoli, pour cause de vétusté, il fut aliéné le 21 juin 1841. Son emplacement est compris dans la maison sise à l'angle des rues Boulabah et du Croissant et portant le n° 10 de cette dernière.

§ 4. — Ecole de Kouchet Boula'ba.

La boutique sise rue Boulabah, n° 14, et dépendant de la maison rue du Croissant, n° 18, était autrefois une école désignée par le nom de ce quartier. Elle a été aliénée le 30 août 1841, avec la maison dont elle formait une dépendance.

CHAPITRE LXXVII.

§ 1er. — Mosquée de feurn ben Chekour, rue de Toulon.

L'oukfia désigne comme il suit cette mosquée que la notoriété appelait *Mesdjed feurn ben Chekour*, de sa situation au-dessus du moulin ainsi dénommé :

« Mosquée (Mesdjed) du cheikh sidi Ahmed ben Abd-Allah, sise près de la montée d'Ibn Chekour (عقبة ابن شكور), et de la fontaine rouge. »

Cet édifice reçut le n° 14 de la rue de Toulon et fut longtemps affecté au casernement de la gendarmerie. Il dépend actuellement de l'immeuble affecté à l'école des jeunes filles musulmanes.

§ 2. — Chapelle de sidi Essid.

Au-dessus de la mosquée qui fait l'objet du paragraphe précédent, un long et étroit passage donne accès dans une cour intérieure servant de cimetière et renfermant une chapelle. D'après la tradition, cette chapelle serait la sépulture de sidi Essid, mais je n'ai trouvé aucune trace de ce marabout dans les documents.

Cet édifice, qui avait reçu le n° 16 de la rue de Toulon, a subi le même sort que la mosquée de feurn ben Chekour. Ces deux établissements portent le n° 7 de la série de 1854.

§ 3. — Mosquée de sidi bou Chakour, ou de ben Echahed.

L'oukfia désigne ainsi cette mosquée, que la notoriété appelait mesdjed de bou Chakour (أبو شقور) du nom d'un marabout voisin dont je m'occupe au paragraphe suivant, ou mesdjed de Ben Echahed, du nom d'un administrateur :

« Mosquée (mesdjed connue sous le nom d'Essoubri (السوبري), attenant à la maison du cheikh sidi Ahmed ben Abdallah, près de Bab-Essouk. »

Cet édifice, qui reçut le n° 52 de la rue de l'État-Major, était construit sur une voûte, à cheval sur la rue. Il a été démoli dans les premières années de la conquête et est tombé en entier dans la voie publique.

§ 4. — Chapelle de sidi bou Chakour rue de l'État-Major.

L'oukfia ne fait pas mention de cette chapelle, que quelques ti-

tres de propriété, dont le plus ancien ne remonte qu'au commencement du XIII• siècle de l'hégire, désignent ainsi : « Tombeau du saint et vertueux sidi Bou Chakour (سيدى بو شقور), que Dieu nous soit propice par ses mérites, amen ! »

Cette chapelle, des plus exiguës et des plus pauvres, comprenait une partie du rez-de-chaussée de la maison portant le n° 59 de la rue de l'État-Major, qui fut aliénée le 14 décembre 1844, et qui a reçu le n° 14 de la même rue en 1854. Elle forme l'un des magasins de cet immeuble et a été conservée dans son état primitif, quant à la disposition des lieux seulement, car la châsse, le tombeau et les drapeaux du saint ont disparu depuis longtemps.

CHAPITRE LXXVIII.

§ 1er. — Mosquée el-Mechdeli, rue Salluste.

Cette petite mosquée, appelée en dernier lieu Mesdjed el-Mechdeli, — du nom d'un de ses oukils, — avait été bâtie par le pacha Ramdan. Ce fait ignoré de la génération actuelle, nous est révélé par l'oukfia, dont voici la mention :

« Mosquée (djama) du défunt Ramdan Pacha, sise au-dessous d'el-Djama el-Mallok et dont est imam actuellement le Sid Ahmed el-Mesdali (المسدالى). »

Cet édifice, qui avait reçu le n° 13 de la rue Salluste, fut aliéné en 1844, pour cause de vétusté. Son emplacement est compris dans la maison portant le même numéro de la même rue.

§ 2. — Mosquée Ben Farès, rue Caton.

Il résulte des recherches que j'ai effectuées dans des titres de propriété : 1° Que cette mosquée, que la génération de 1830 ne connaissait que sous la désignation de *djama Ben Farès*, était autrefois appelée mosquée de Sidi el-Harbi (الحربي), du nom d'un marabout assez célèbre qui y était inhumé ; 2° que le nom de Ben Farès (ابن فارس) appartenait en réalité au quartier et non à la mosquée, 3° que ce nom commença à être employé vers 1089 (1678-1679), par suite de cette circonstance qu'un andalou appelé el-Hadj Ali Ben Farès devint propriétaire d'une maison sise dans cette partie de la ville alors désignée sous la dénomination de *quartier sis au-dessus de Ben Gaour Ali*, nom sur lequel je reviendrai dans le chapitre LXXX.

Cette mosquée, qui avait reçu le n° 10 de la rue Caton, fut aliénée pour cause de vétusté et d'abandon, le 30 décembre 1842. La maison à la française qui avait absorbé une partie de son emplacement, a été démolie elle-même pour la construction de la synagogue et l'établissement de la place Randon.

CHAPITRE LXXIX.

§ 1er. — Mosquée dite Djama el-Ma'llok, rue Bleue.

Les renseignements écrits que j'ai recueillis sur cette petite mosquée constatent seulement qu'elle existait déjà en 1036 (1626-1627). et ne font connaître ni le nom de son fondateur ni la date de sa fondation. Ces renseignements sont uniformes : pendant 210 ans, la mosquée est invariablement désignée de la même manière. C'est par suite d'une contraction dont les exemples sont fréquents, que les Indigènes prononcent et même écrivent quelquefois, *djama' el-ma'llok* (la mosquée du pendu) pour *el-djama' el-ma'llok*, (la mosquée pendue, suspendue). La tradition explique ce nom en disant que par suite de la disposition topographique de ce quartier, l'édifice ainsi appelé, semblait suspendu au-dessus d'une partie de la ville.

Cette mosquée reçut le n° 1 de la rue Bleue et fut aliénée en 1844. Elle se trouve comprise dans la maison portant le même numéro de la même rue.

§ 2. — Mosquée de Houanet Sidi Abd-Allah, rue Abd-Allah.

Voici l'article de l'oukfia des établissements religieux relatif à cette petite mosquée, que la génération actuelle ne connait que sous le nom du quartier : *Houanet Sidi Abd-Allah*, les boutiques de monseigneur Abd-Allah :

« Mosquée (mesdjed) sise aux boutiques (houanet) du Sid Abd-Allah, et connue anciennement sous le nom du cheikh Sidi Cha'ib (شعيب). »

En parlant d'un marabout on emploie toujours l'expression de *Sidi*, monseigneur. Puisque l'oukfia n'accorde à cet Abd-Allah qui a laissé son nom au quartier, que l'épithète de *Sid* (seigneur, sieur), je suis porté à croire qu'il n'était qu'un simple propriétaire et non un saint, comme le rapporte la tradition, qui serait encore une fois en défaut. Le vrai patron de cette mosquée serait donc

Sidi Chaïb, marabout dont on ne connait plus, aujourd'hui, que la *Kheloua* (retraite, ermitage), sise rue Tombouctou.

Cet édifice est encore affecté au culte musulman. Il a reçu successivement les n°s 32 et 17 de la rue Abd-Allah.

§ 3°. — Mosquée d'Aïn el-Atoch rue Abd-Allah.

En dernier lieu, la notoriété appelait cette petite mosquée *mesdjed Aïn el-Atoch,* la mosquée de la fontaine de la soif. Ce nom, conservé par la tradition, n'est pas entièrement conforme aux indications fournies par les titres de propriété, car d'après ces derniers renseignements, la qualification d'*el Atoch* (de la soif) s'appliquerait non à la fontaine, mais bien au quartier. Le véritable nom de l'édifice qui nous occupe aurait donc dû être : *mesdjed Zenket el Atoch* (de la rue de la soif). Voici, d'ailleurs, les renseignements écrits que j'ai pu recueillir :

I. Mosquée (mesdjed) située au-dessus du quartier de Ben Gaour Ali, près d'un moulin (oukfia).

II. Maison sise dans la rue de la soif (Zenket el-atoch), au-dessus du quartier de Ben Gaour Ali. (Acte de 1105, soit septembre 1693).

III. Maison sise dans le quartier de la soif (houmet el-atoch) et contiguë à une mosquée qui est là. (Acte de 1114, soit 1702).

IV. Maison sise à Zenket el-atoch et contiguë à une fontaine. (Acte de 1138, soit 1725-1726).

V. Maison sise à Zenket el-atoch, près d'une mosquée. (Acte de 1215, soit 1800-1801).

Cette mosquée, qui avait reçu le n° 3 de la rue Abd-Allah, fut aliénée, pour cause de vétusté, en février 1853.

CHAPITRE LXXX.

§ 1er. — Mosquée de Ben Gaour Ali, rue Staouéli.

L'oukfia mentionne ainsi cette petite mosquée :

« Mosquée sise près de la maison de Ben Gaour Ali (ابن جاور على), et connue sous le nom d'El-Hadj Abd el-Aziz (الحاج عبد العزيز). »

Cette dernière désignation était inconnue de la génération de 1830, qui employait exclusivement la dénomination de *mesdjed Ben Gaour Ali*, tirée simplement de la situation de l'édifice. Au sujet du nom de ce quartier, il m'a paru utile dans l'intérêt de la topogra-

phie de l'ancien Alger, de donner place ici à un renseignement intéressant que j'ai recueilli dans un document authentique.

L'origine du nom de *Houmet Ben Gaour Ali*, — le quartier du fils du mécréant Ali, — excitait ma curiosité. On ne comprendrait guère, en effet, que l'épithète de mécréant fut infligée à un chrétien converti à l'islamisme. Jamais on ne procédait de la sorte, et la simple politesse, les égards dûs à un nouveau frère, auraient suffi, à défaut de considérations politiques, pour empêcher une pareille inconvenance. S'agissait-il donc d'un musulman ayant abjuré la foi de ses pères? Etait-ce le souvenir néfaste d'une apostasie que la tradition flétrissait ainsi et poursuivait impitoyablement à travers les siècles? Mais le fait était-il certain? Cet Ali avait-il réellement commis le crime qu'on lui reprochait? Quelles étaient, d'ailleurs, les circonstances de cette abjuration clouée à un quartier de la ville comme à un poteau d'infamie? C'est en vain que j'ai plusieurs fois consulté la notoriété : nul indigène n'a pu me renseigner sur le sujet de mes investigations.

Le papier, fort heureusement, conserve mieux que la mémoire humaine la trace des évènements. Un rouleau de titres, fort convenablement rongé par le temps et par les vers, et dans lequel je cherchais toute autre chose, est venu me donner la solution de l'énigme qui me préoccupait. Ce document offre toutes les garanties désirables d'authenticité et de véracité. Il se compose d'une série d'actes de propriété collés à la suite les uns des autres et dressés à différentes époques, par les cadis d'Alger. Ces divers actes s'appliquent bien tous à un seul et même immeuble; tout le prouve, la filiation des propriétaires, la nature des mutations et transactions, et les énonciations des textes. Le moindre doute ne saurait s'élever sur ce point capital. Or, le premier acte de ce rouleau de titres, passé devant le cadi hanéfite dans les premiers jour du mois de safar 1099, — soit du 7 au 16 décembre 1687, — désigne ainsi l'immeuble auquel il s'applique :

« ....La maison sise au-dessus de la maison du défunt auquel » Dieu fasse miséricorde, Sid Ali Raïs, surnommé *Kour Ali* (كورعلى). »

Le second acte du rouleau, portant la date de fin chaban 1114, — soit du 10 au 18 janvier 1703, — indique comme il suit le même immeuble :

« ....La maison sise à Zenket el-atech (la fontaine de la soif) au dessus de Ben Gaour Ali (ابن جاور على). »

L'altération est patente, évidente, prise sur le fait ; quinze années

avaient suffi pour qu'un mot turc, mal compris et mal prononcé par les indigènes, se corrompît et fût confondu avec un autre mot turc qui a un tout autre sens. Le mot *Kur* ou *Kour*, signifie, en effet, borgne, tandis que l'expression de *gaür*, ou *gaour*, d'après la prononciation arabe, — désigne un mécréant, un infidèle.

Je puis donc, aujourd'hui, affirmer, pièces en mains, que la tradition est dans l'erreur et que le prétendu mécréant (gaour) n'est autre que le raïs (capitaine de navire) Kour (le borgne) Ali. La corruption qui s'est opérée de 1687 à 1703, comme l'établissent péremptoirement les deux simples extraits que je viens de donner, a eu pour effet de dénaturer, dans le court espace de quinze ans, un nom encore célèbre à la première de ces deux dates et de créer une dénomination de quartier fort obscure et complètement inexacte.

J'ai trouvé des traces de ce corsaire borgne dans des matériaux recueillis par moi et restés inédits. Des mentions de prises maritimes consignées sur les registres du beylik, dans le courant des années hégiriennes 1085, 1086 et 1087 (de 1674 à 1677), citent fréquemment notre personnage, auquel elles donnent quelquefois tous ses titres, noms et surnoms, à savoir : « le raïs Kour Ali, surnommé Boffoun (le bouffon) »; mais qu'elles désignent souvent d'une manière moins complète : « Kour Ali raïs », ou « raïs Boffoun », ou, enfin « Ali raïs Boffoun. »

D'après mes calculs, les prises effectuées pendant les trois années précitées, par ce corsaire, à la fois borgne et bouffon, que l'ingrate postérité devait transformer en mécréant, forment un total de 26. Les restes mortels de notre raïs étaient inhumés dans un cimetière particulier, sis tout près de la porte Bab-el-Oued, vis-à-vis le sentier qui conduisait à la chapelle du marabout Sidi Abderrahman Ett'albi et que les travaux du nouveau lycée ont fait disparaître. Ce fait ressort d'un acte passé devant le cadi en 1102 (1689), et dans lequel on lit le passage suivant :

« .....La boutique sise à *El-Haddjarin* (quartier des ouvriers en « pierres), contiguë au cimetière connu sous le nom d'Ali raïs sur- « nommé el-Boffoun, près du tombeau du saint, vertueux et béni « Sidi Abderrahman ben Salem, hors la porte du Ruisseau, l'une « des portes d'Alger la protégée. »

La mosquée de Ben Gaour Ali, reçut, en 1830, le n° 1 de la rue Staouéli, et fut démolie en 1848. Son emplacement est tombé dans la place Randon.

§ 2. — Mosquée de Sidi Mosbah, impasse des Gétules.

Plusieurs titres de propriété, dont le plus ancien est de 973 (1565-1566), désignent invariablement cette petite mosquée comme portant le nom du saint Sidi Mosbah (مصباح), qui y était inhumé.

Cet édifice, qui avait reçu les nos 1 et 3 de l'impasse des Gétules, fut aliéné en 1841, pour cause de vétusté. Son emplacement a été englobé dans la maison portant le n° 10 de la rue appelée actuellement rue de Saint-Vincent de Paul et précédemment rue du Vinaigre.

(*A suivre.*)

ALBERT DEVOULX.

CEUTA.

—

Nous empruntons à la *Revue britannique* (n° 3, mars 1868, p. 71), la citation suivante, page inconnue et curieuse de l'histoire contemporaine d'Afrique :

« L'Espagne avait un démêlé avec les Maures de Ceuta [en 1844]. On sait que cette forteresse espagnole est située en face de la forteresse anglaise plus célèbre de Gibraltar, qui tire son approvisionnement de la côte d'Afrique. Il n'est pas douteux que si cette côte tombait entre des mains hostiles, Gibraltar ne pourrait rester longtemps en la possession de l'Angleterre. Aussi, le gouvernement anglais n'avait rien épargné pour régler le différend entre les Maures et les Espagnols. Il avait, dans ce but, envoyé à Fez son consul général de Tanger ; mais tous ses efforts avaient échoué et l'armée espagnole était réunie à Algesiras, prête à s'embarquer. Bien mieux encore, les Français, qui avaient aussi querelle avec les Marocains, étaient sur le point de joindre leurs forces à celles de la reine Isabelle. M. Bresson [l'ambassadeur de France à Madrid] se réjouissait d'avance de voir le drapeau de la France et celui de l'Espagne associés dans une union de famille pour marcher à des conquêtes projetées.

» Heureusement [c'est un Anglais qui parle], la reine et la cour étant alors à Valence, le ministre anglais alla voir le général Narvaez, président du cabinet espagnol, pour lui exposer les inconvénients et les dangers probables d'une expédition franco-espagnole, qui pourrait aboutir à donner à l'Espagne un voisin bien plus redoutable que l'empereur du Maroc ; il le fit avec des couleurs si vives que le général qui, quels que fussent ses défauts, était patriote à sa manière, en fut frappé.

» La conversation qui suivit, telle qu'elle nous a été rapportée (fidèlement, croyons-nous), est si curieuse que nous jugeons utile de la reproduire :

« Tout ce que vous dites est vrai, répondit Narvaez au minis-
» tre de la reine d'Angleterre ; mais l'Espagne ne peut sacrifier
» son honneur Si vous voulez vous rendre sans délai à Tanger

» et que vous engagiez le gouverneur, qui, je le sais, a plein
» pouvoir de traiter, à acquiescer à des conditions qu'en gentil-
» homme anglais vous considériez en pareil cas, comme hono-
» rables pour votre pays, je vous donne ma parole d'honneur de
» gentilhomme espagnol que j'accepterai les conditions que vous
» stipulerez.

» Je suis extrêmement flatté de votre confiance, général, dit
» sir Henry Bulwer à Narvaez, mais je n'ai pas d'instruc-
» tions; le temps me manque pour me les procurer. Voulez-
» vous me donner trois lignes pour m'autoriser à quitter mon
» poste et à tenter l'aventure?

» Pas une ligne. *J'ai confiance en vous, vous devez avoir con-*
» *fiance en moi;* et si vous y allez, il faut que vous partiez tout
» de suite, car notre armée est prête à s'embarquer. »

« Sir Henry se mit en route, le gouverneur de Tanger accéda aux propositions qu'il fit, le gouvernement espagnol les accepta, l'envoyé anglais reconduisit le consul général d'Espagne à son poste, le différend espagnol fut réglé; et deux ou trois jours après, coïncidence étrange, le différend français le fut aussi. Mais M. Guizot ne fait pas une seule fois allusion au rôle que l'Angleterre joua dans cette affaire de Ceuta, car ses *mémoires* commettent trop fréquemment le péché d'omission à l'égard de quiconque à ses yeux est un antagoniste et quand il s'agit de faits où ne prédomine pas sa propre main ou celle de son agent... »

O. S. *(Quarterly Review.)*

Remarques de la Rédaction. — La morale de ce qu'on vient de lire découle naturellement de cet aveu assez explicite de M. O. S.:

« Gibraltar ne pourrait rester longtemps une possession an-
» glaise, si la partie de la côte d'Afrique qui lui fait face tombait
» entre les mains de toute autre puissance européenne que
» l'Angletere, dans celles de la France, surtout »

L'aveu parfaitement clair, que la force des choses arrache ici à la réserve diplomatique, réduit l'affaire, on le voit, à un pur intérêt britannique.

Quant à l'intérêt général de la civilisation chrétienne, il n'en est pas et n'en saurait être question ; peu importe qu'à notre époque de progrès dans les relations internationales, cet intérêt supérieur condamne, en pratique comme en principe, tout état organisé à la barbaresque, tel que le Maroc ; il faut des bœufs, des moutons à la garnison anglaise de Gibraltar et la côte africaine les lui fournissant le plus vite et au meilleur marché. Aucune puissance européenne ne doit venir, en s'y établissant, troubler un ordre de choses si commode et si économique ; d'autant plus que cela gênerait fort le rôle de concierge du Détroit que John Bull a usurpé depuis cent soixante-quatre ans, et qu'il entend conserver toujours.

That is the question !

Les personnes versées dans l'histoire des anciennes relations de l'Afrique septentrionale avec les puissances chrétiennes qui lui font face, reconnaîtront sans peine, dans cette conduite, une fâcheuse épave de la politique jalouse, étroite, égoïste, que l'on avait cru décidément naufragée en 1830 et qui a fait supporter pendant trop longtemps à l'Europe les honteuses avanies systématiques d'une poignée de forbans et les lui imposerait encore, si la France n'y avait mis bon ordre pour l'Algérie directement et de la seule façon efficace ; c'est-à-dire en prenant pour elle tout le pays des corsaires afin de l'organiser sur le modèle des Etats civilisés, quant aux autres États de cette région, elle n'a pu agir que par influence de voisinage, mais cette influence en ce qui concerne le Maroc n'a pas eu tous les effets désirables, puisque en définitif, le Maroc demeure ce qu'il a toujours été, un défi, une insulte permanente à notre civilisation chrétienne. Le coup que lui a porté vivement la glorieuse expédition espagnole n'a été malheureusement qu'un coup d'épée dans l'eau, puisque, sauf une stupeur passagère et une assez rude saignée pécuniaire faite au fisc marocain, l'ancien état de choses subsiste avec les inconvénients essentiels, de sorte qu'il n'est guère plus sûr, par exemple, aujourd'hui que jadis, d'échouer ou d'être pris par un calme sur la côte du Rif, la chance la plus favorable en pareil cas étant de payer rançon sous une forme plus ou moins adroitement déguisée.

Mais enfin, étant donnée la politique spéciale imposée depuis 1704 à l'Angleterre vis-à-vis du Maroc, par l'usurpation de Gibraltar, il faut avouer que sir Henry Bulwer s'est fort bien acquitté de son rôle de diplomate et a agi en bon Anglais dans la circonstance qu'on vient d'exposer.

On n'en saurait dire autant du général Narvaez qui, comme bon patriote espagnol, devait désirer que son pays reprit enfin Gibraltar et fut délivré de l'excroissance anglaise qui est pour le sol castillan une honte, un dommage et un danger permanents. Or, une expédition sérieuse contre le Maroc faite par les forces réunies de l'Espagne et de la France pouvait amener là-bas une solution définitive comme nous l'avons obtenue ici.

Dans cette occasion si belle d'en finir avec la Barbarie africaine, l'union des Espagnols et des Français assurait la réussite, et les premiers, par leur établissement déjà ancien sur la côte du Maroc, par leur position en face et à très petite distance de ce littoral, par la répugnance que notre gouvernement et nos chambres éprouvaient alors d'ajouter aux charges déjà si lourdes imposées par l'Algérie, avaient le plus de chances de bénéficier, territorialement parlant, des résultats positifs de la conquête.

Or, non-seulement Narvaez n'a pas vu cela, ou l'a dédaigné à tort ; mais il n'a pas même compris que là était la vraie solution de la question de Gibraltar qui, avec juste raison, préoccupe tant ses compatriotes ; il s'est laissé effrayer de conquêtes françaises au Maroc qui, eussent-elles dû se réaliser, auraient eu au moins pour compensation très sérieuse de faire revenir, tôt ou tard, Gibraltar aux mains de l'Espagne.

Si la noble monarchie castillane persiste dans cette diplomatie, l'historien du siège de Gibraltar, John Drinkwater, aura eu raison d'écrire, à la page 9 de son in-4°, à propos de l'usurpation de 1704:

. . . Gibraltar was wrested (most probably for *ever*) from the dominion of Spain by the English (1)... — Gibraltar fut enlevé par les Anglais (très probablement pour toujours), à la domination espagnole.

(1) C'est le 24 juillet 1704, qu'un corps de 1,800 Anglais ou Hollandais, alliés du parti espagnol qui défendait la cause de l'archiduc contre Philippe V, prit Gibraltar que cent cinquante espagnols seulement défendaient.

Un journal moins grave disait que *probablement* est ici pour PEUT-ÊTRE, adverbe qui, selon un dicton vulgaire, empêche les devins de mentir ; ou bien remarquait que l'auteur se nommant *Drink Water*, c'est-à-dire *Buvez de l'eau*, il ne pourrait devant cette singulière coïncidence, s'empêcher de rappeler l'autre locution également populaire : Croyez cela et *buvez de l'eau* !

Mais, forcés de rester dans le sérieux de notre sujet, nous poserons les questions suivantes ou, pour mieux dire, nous les laisserons se poser d'elles-mêmes :

Jusques à quand, dans l'intérêt d'une usurpation particulière, laissera-t-on la Barbarie africaine braver la civilisation de l'Europe.

Et, si l'on entreprend y mettre fin, continuera-t-on d'y procéder par voie diplomatique ?

Dans cette dernière hypothèse, n'essaiera-t-on pas de faire sortir le gouvernement marocain du cercle vicieux où il renferme sa politique extérieure, répondant à ceux qui se plaignent des violences et des insultes de ses sujets : je n'y puis rien faire, ce sont des insoumis qui n'obéissent pas à nos ordres, etc., etc.

Sans multiplier davantage les questions qui naissent ici en foule les unes des autres, nous irons droit au fait, et nous dirons :

Le régime barbaresque du Maroc est un anachronisme honteux à notre époque : si cet État ne possède pas en lui-même les moyens de se transformer et de se mettre à l'unisson de l'Europe au point de vue politique, ou, si les ayant, il ne veut pas en faire usage, il faut qu'il les reçoive du dehors, c'est un devoir impérieux pour les nations civilisées de le mettre en demeure à cet égard et de lui demander :

La répression sérieuse de la piraterie sur ses côtes et la suppression du droit d'aubaine ;

La sécurité garantie, sur tous les points de son territoire, aux étrangers et à leurs biens ;

L'observation légale et efficace des traités.

A. BERBRUGGER.

LES CHÉRIFS KABYLES DE 1804 ET 1809

DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

Parmi les vieux papiers de famille du kaïd Amokran, du cercle de Djidjelli, qui m'ont servi à écrire la notice sur la *Karasta* ou exploitation des bois de construction pour la marine algérienne, se trouvait une lettre fort curieuse dont j'ai annoncé la prochaine publication. Cette pièce inédite est relative à l'apparition, en 1809, d'un individu se disant le neveu du chérif Bou Dali ben el-Harche, le chef de la révolte de 1804. Je vais tout d'abord en transcrire le texte et donner la traduction :

محمد واله وصحبه وسلم
الحمد لله وحده   وصلى الله تعلى على سيدنا ومولانا

حڢظ الله تعلى بمنه وكرمه مفام المكرمين اولادنا كبرا جيجل
ومشايخهم والمرابطين خصوصا السيد محمد امفران المرابط سدده الله
السلام عليكم ورحمة الله تعلى وبعد ڢفد ورد علينا مكتوبكم وما
ذكرتم لنا ڢيه على شان عارو (?) خوجة انه هرب الى داركم
ودخل تحت حرمتكم وطلبتم منا ان نعڢوا عنه ونومنه لوجهكم
ڢهمناه واعلم حيث هرب الى دارك واحترم بحرمتك ڢعليه
الامان ولا يخاڢ ڢلا نضره بشى ڢلوكان مرادى ڢ اذايته
لڢعلته ولاكن هو ڢ دارك وڢي امانك يبفى هناك عندك
الى ان يعمل الله سبحنه وتعلى تاويلا ولا يمكنه ان يرجع الى
الجزاير بل يبفى هناك هذا ولنا عندكم حاجة تفضوها لنا ان
كنتم منا والينا وهى ان ذالك الرجل الذى هو بوادي الزهر
من جهة ابن الاحرش الذى كان هناك سابفا يدعي انه

حبيرة وهو مشتغل بالكذب والبهتان يغر الناس بالكذاب
ويغرويهم بالبهتان ويفودهم الى البساد والضلال ويوصلهم الى
الهلاك دنيا واخرى بهو من المبسدين في الارض الضالين
المضلين بان امكنكم ان تتحيلوا عليه بما يظهر لكم حتى تضيروا
به بلكم عندنا جميع ما تشتهونه ولكم منا الحرمة الكاملة والمبرة
الشاملة وتكونون عندنا في المرتبة العلية باجتهدوا واحرصوا
على الضعر به بان ضعرتم به بابعثوه الينا ونكابيكم
بما يرضيكم والسلام * كتب عن اذن المعظم
الارفع مولانا الدولاتلي السيد
على باشا ايده الله بمنه

الحاصل اننا سمعنا يدور بي تلك النواحي على الضلال
والبساد بلا يغرتكم ما تسمعوا منه بانه كله كذب وبهتان والسلام

Cachet au dos :

المتوكل على المولى الجليل عبده الحاج على بن خليل ١٢٢٤

TRADUCTION.

« Louange à Dieu unique.

Que Dieu très haut répande ses bénédictions sur notre seigneur et maître Mohammed, sur sa famille et ses compagnons et qu'il leur accorde le salut.

Que Dieu très haut conserve, par sa grâce et ses bienfaits, la personne de nos enfants les notables de Djidjelli, les cheikhs et les marabouts de cette ville et particulièrement le marabout Sidi Mohammed Amokran, que Dieu le dirige. Le salut et la miséricorde de Dieu soit sur vous.

Nous avons reçu votre lettre et compris ce que vous nous dites

au sujet de Arou (1) Khodja qui, ayant fui dans votre maison, s'est placé sous votre protection. Vous nous priez de lui faire grâce et de le laisser jouir de la sécurité par égard pour vous. Sachez donc que, puisqu'il s'est réfugié dans votre habitation, il s'est rendu inviolable en se mettant sous votre sauvegarde, je lui accorde *l'aman*; il n'aura rien à craindre, je ne lui ferai aucun mal, car si mon intention avait été de lui nuire, je l'eusse fait. Mais il a cherché un asile dans votre maison, il est sous votre protection, qu'il reste donc chez vous jusqu'à ce que Dieu, exalté et très haut, arrange les affaires; il ne pourra pas venir à Alger, c'est-à-dire qu'il restera où il est.

De votre côté, il est une chose qu'il faut que vous accomplissiez pour nous être agréable, si vous êtes réellement des nôtres et si vous nous êtes dévoués. Voici de quoi il s'agit: L'individu qui se trouve actuellement dans l'Oued Zhour, partisan de Ben el-Harche qui parut jadis dans cette contrée et dont il se prétend le neveu, professe le mensonge et propage les erreurs. — Il trouble l'esprit des populations en les trompant à l'aide de ses faussetés et il les conduit au désordre et à l'égarement. — Il les fera aboutir à leur perte dans ce monde et dans l'autre.

C'est un des hommes qui, par leurs intrigues, jettent la perturbation et les calamités sur terre. Tâchez de parvenir à trouver une ruse, à votre choix, afin de vous saisir de sa personne. De votre côté, en faisant cela, vous trouverez auprès de nous tout ce que vous pourrez souhaiter. Nous vous accorderons des honneurs, insignes et les faveurs les plus étendues. Vous occuperez aussi dans notre estime le rang le plus élevé.

Déployez donc tous vos efforts et hâtez-vous de vous emparer de cet homme. Si vous le prenez, envoyez-le nous, nous vous récompenserons en vous octroyant ce qui vous sera agréable.

Salut. Écrit par ordre du très honorable, très élevé, notre souverain maître le Sid Ali Pacha. Que Dieu le fortifie.

Post-scriptum: En résumé, nous avons ouï dire que cet homme circule dans cette contrée pour y provoquer des troubles. Ne

---

(1) Ce nom n'est pas autrement écrit.

vous préoccupez pas de ce que vous lui entendrez dire, ce ne sont que mensonges et faussetés, salut.

Sur le cachet, au dos de la lettre :

« Celui qui met sa confiance dans le souverain sublime, son serviteur El Hadj Ali ben Khelil (1224-1809). »

La lettre qui précède démontre clairement les tendances d'une politique qui, cherchant à tourner les difficultés plutôt qu'à les franchir, ne reculait pas devant le choix des moyens.

Tous ceux qui connaissent le style épistolaire des orientaux apprécieront la forme mielleuse, humble presque qui a présidé à sa rédaction. Le nom du pacha et le cachet lui-même, au lieu d'être placés en tête, selon l'usage, figurent au bas ou sur le dos de la page, comme si ce dernier avait écrit à un personnage d'un rang plus élevé que le sien.

Ce premier point exposé, il est aisé de comprendre le sentiment de curiosité qui m'a poussé à faire des recherches sur les suites données à cette lettre. Toujours par les Amokran de Djidjelli, j'ai obtenu sur l'individu dont il est question ci-dessus, ainsi que sur le chérif El-Bou Dali ben el-Harche, de nouveaux renseignements qui, je l'espère, ne seront pas jugés sans utilité pour les annales du pays, en ce qu'ils fixent définitivement certains points encore indécis.

Le rôle important des Oulad Amokran dans toutes les affaires a été suffisamment démontré dans le travail sur la Karasta, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir et il explique assez, par lui-même, le degré de confiance que nous accordons aux informations qu'ils nous ont fournies.

Les chérifs qui habitent le Maroc avaient jadis l'habitude de désigner l'un d'entr'eux pour conduire en Orient le *Rekab* ou caravane de pélerins moghrebins se rendant à la Mecque. Ce chérif prenait le nom de Bou Dali, c'est à-dire celui qui *à son tour* était investi du commandemont de la caravane. Vers le commencement de ce siècle. le Bou Dali el-Hadj Mohammed ben Abd Allah ben el-Harche, suivi de ses compagnons, traversait l'Egypte où Bonaparte avait planté le drapeau de la France. A cette époque, Kléber et ensuite Menou, réduits à leurs propres

ressources, par un étroit blocus qui les privait même de nouvelles de la patrie, avaient à résister contre des ennemis de toute sorte : Arabes, Turcs et Anglais, ligués entre eux.

Une caravane composée de gens aussi fanatiques que le sont généralement les marocains, arrivant dans un moment semblable, devait être d'un grand poids dans la lutte. Il est probable que les nouveaux venus, trouvant l'occasion de faire la guerre sainte, ce qui, aux yeux des musulmans, est considéré comme un acte méritoire, ne se firent pas prier pour y prendre part. Ils se signalèrent en effet dans tous les combats livrés à nos soldats et ne posèrent les armes que lorsque l'Egypte en fut entièrement débarrassée. En récompense de l'ardeur qu'ils avaient montrée, les Anglais ramenèrent une partie des pèlerins marocains sur leurs vaisseaux. Le Bou Dali reçut en outre d'un général anglais, un fusil assez curieux qui lui servit plus tard à impressionnar l'imagination naïve des Kabyles. Cet arme faisait entendre trois détonations successives, sans que son maître rechargeât, pendant la carrière fournie par un cheval lancé au galop.

Sur la foi des premières informations, plusieurs écrivains, et moi-même, dans cette *Rèvue*, nous avions dit que l'insurrection de 1804 contre la domination turque, tenait à des causes purement locales et non pas aux influences d'une politique extérieure comme l'avait avancé le capitaine Sander Rang. Nous devons rectifier notre erreur. Après les fait que révèlent les nouveaux renseignements et certaines coïncidences historiques que nous allons relater, il devient admissible que dans sa révolte, le Bou Dali pouvait, en effet, être poussè par les Anglais.

Le 7 nivose an X de la République (17 décembre 1801), Dubois Thainville, au nom du Premier Consul Bonaparte signait un traité d'amitié avec le Dey d'Alger Mustapha Pacha. L'Angleterre alors si acharnée contre nous, ne vit pas sans déplaisir cette alliance, ce respect réciproque que se promettaient les deux Etats. Qu'elle ait cherché à susciter des embarras à nos nouveaux alliés algériens, en leur mettant une révolution intérieure sur les bras, cela n'a rien qui puisse surprendre. (1)

---

(1) Du reste les senseignements recueillis alors à Alger par nos agents

Au moment où le traité de paix venait d'être conclu, le Bou Dali ben el Harche, allait quitter l'Egypte et rentrer dans ses foyers; pendant la guerre sainte, il avait fait preuve d'un brillant courage, d'un fanatisme ardent, c'était bien l'homme d'action, l'agent qui convenait le mieux au rôle que la politique anglaise voulait obtenir. Grâce à l'anarchie d'une société désorganisée par le pouvoir oppresseur des Turcs, le Bou Dali réussit dans son entreprise; il fut surtout secondé par de farouches partisans et des ambitieux déçus, tels que Zebouchi, ben Bar'rich, et Moula Chokfa, marabouts dont nous avons raconté l'histoire (1).

La masse des indigènes ne vit et ne comprit que ce qui s'appelle le côté matériel de la révolte; naturellement nous avons d'abord partagé son opinion, parce qu'elle était la plus répandue; mais les causes réelles, le mystère qui présida au mouvement insurrectionnel devaient enfin nous être révélés par des gens mieux informés. C'est ce qui a lieu aujourd'hui.

Les pèlerins marocains furent donc embarqués en Egypte sur des navires anglais qui les rapatrièrent. Quant au Bou Dali, avec quelques-uns de ces compagnons, il prit terre à Tunis ou à Bône; le point de débarquement n'est pas autrement précisé; de là il vint à Constantine.

A partir de ce moment les faits et gestes du cherif sont parfaitement connus, nous allons suivre ses traces pas à pas.

Après avoir séjourné quelque temps à Constantine, il traversa le pays kabyle, s'arrêta un instant aux Beni Ahmed et se présenta enfin comme l'hôte de Dieu (Dif Rebbi), qui demande un abri, dans la mosquée de Sidi Zitouni, située à proximité du mur d'enceinte de l'ancienne ville de Djidjelli. Ceux qui virent alors le cherif disent qu'il était âgé d'environ quarante-cinq ans; sa taille était haute, sa figure colorée et sa barbe rougeâtre.

---

consulaires disent également que Bel Harche était poussé à la révolte par les Anglais. Voir un *Cherif kabyle* en 1804, par M. Berbrugger. *Revue africaine*, tome 3, p. 209.

(1) Voir ma notice sur Zebouchi, *Revue africaine*, 4e vol., p. 120.

Ses discours attirèrent autour de lui des visiteurs, de jour en jour plus nombreux; il les charmait adroitement en leur racontant les phases de la guerre sainte d'Egypte.

Quand l'agha de la garnison turque de Djidjelli s'aperçut du mouvement inaccoutumé qui régnait aux portes de la ville il était déjà trop tard pour l'arrêter. Un seul homme, par l'influence qu'il exerçait sur les Kabyles, aurait pu prévenir les graves événements qui allaient se produire, c'était le chef de la famille religieuse des Oulad Amokran, fidèle allié des Turcs et leur plus ferme appui dans cette contrée. Mais ce chef, si Ahmed el Mokki, était mort depuis peu et ses deux fils, auxquels le Bey de Constantine venait d'être obligé de donner un tuteur, étaient encore trop jeunes, sans expérience et par conséquent trop faibles pour agir d'une manière efficace.

Le Bou Dali, assuré du concours des Kabyles qu'il avait enthousiasmés, dévoila ses projets ambitieux et conseilla de se débarrasser des Turcs oppresseurs, comme les Egyptiens s'étaient débarrassés des Français, en leur faisant une guerre acharnée. La faible garnison de Djidjelli, effrayée de l'audace et du succès de ce fanatique, jugea prudent de ne pas résister; elle s'embarqua et s'éloigna sans bruit. Celle de Collo ne tarda pas à imiter son exemple et il parait même que celle de Bône se réfugia à Constantine sur la seule nouvelle d'une prochaine attaque.

Dès lors, le cherif s'érigeant en souverain, organisa son petit royaume et perçut les impôts. Il s'était donné pour lieutenant avec le titre d'agha gouverneur de Djidjelli, un homme influent de la tribu des beni Kaï, nommé Hamza ben Hamadouch. Le petit fortin qui commandait la ville (1) reçut une garnison placée sous les ordres de deux de ses plus fidèles partisans. En prévision des combats qu'il aurait à soutenir il poussa la précaution jusqu'à former une ambulance à laquelle étaient attachés deux hommes ayant quelques connaissances dans l'art de guérir.

---

(1) C'était une tour à peu près carrée construite par les Génois ou les Espagnols sur l'isthme qui relie la presqu'île de Djidjelli à la terre ferme. Elle servit à Aroudj et à Khair ed-Din Barberousse quand ils en firent le point central de leurs opérations sur la côte d'Afrique. Elle s'est écroulée presque entière lors du tremblement de terre qui ravagea Djidjelli en 1856.

Un habitant de la ville, le Koulougli Ahmed ben Dernali, devint le chef de l'artillerie de la place. Ce même individu, qui faisait précisément le cabotage sur la côte, lui vendit, au prix de mille réaux, un petit bâtiment qui fut pourvu de matelots, armés et organisés militairement.

C'est alors que pour impressionner davantage ses nouveaux sujets, le Bou Dali s'embarqua lui-même, annonçant qu'il allait faire la course contre les chrétiens. Heureusement que ses actes de brigandage se bornèrent à surprendre, dans les eaux de l'île de Tabarque, quatre bateaux de corailleurs italiens dont il ramena en esclavage les malheureux équipages, au nombre d'une cinquantaine d'hommes environ. Telle est la provenance des prétendus Français que l'on disait figurer dans les rangs de rebelles et on voit qu'il y a loin de quelques pauvres pêcheurs de corail prisonniers à une troupe de volontaires français favorisant les tentatives d'un agitateur (1).

L'ambition personnelle du cherif et la mission qu'il avait à remplir, lui imposaient l'obligation d'entreprendre des conquêtes plus sérieuses. Comme le nombre de ses adhérents augmentait de jour en jour, il abandonna la surveillance de Djidjelli à son agha et se mit aussitôt à parcourir les tribus kabyles. Sa première station eut lieu à Djerah, dans la vallée de l'Oued Zhour, où il ordonna de construire plusieurs maisons qui formèrent bientôt un village dont les murailles en ruines se voient encore de nos jours.

L'amour que venait de lui inspirer une jeune fille d'une ravissante beauté, nommée Yamina bent bou Haouta, fut cause qu'il s'oublia à Djerah et qu'il négligea pendant plusieurs mois ses projets belliqueux. Il s'épuisait vainement en démarches auprès des parents de la jeune fille pour l'obtenir en mariage, lorsqu'enfin perdant patience, il l'enleva de force et se la donna pour femme, au nom des droits du sultan qu'il s'arrogeait. La fortune naissante de Bou Dali faillit s'écrouler tout-à-coup à la

---

(1) Le bruit absurde avait couru que la révolte de Bel Harche était soudoyé par la France et que même un des frères de l'Empereur Napoléon était à la tête des rebelles.

suite de cet acte de despotisme. Un kadi du pays, Si Mohammed el-Guechi qui avait déjà montré peu de sympathie au nouveau réformateur, profita de cette occasion pour fulminer encore et ameuter les esprits contre lui. Ben el-Harche, heureusement, parvint à s'emparer de son malencontreux adversaire et lui fit trancher la tête.

Malgré cet incident, le village de Djerah continuait à être le rendez-vous de tous les hommes remuants qui, par curiosité ou amour du changement, accouraient pour voir et entendre le cherif. Il en arrivait ainsi de Constantine, de Bône, du pays de Sétif et de Bougie. C'est probablement à cette époque qu'il entra en relations avec les marabouts Zebouchi, Ben Bar'rich et Moula Chokfa, car c'est de sa demeure de Djerah que Ben el-Harche annonça pour la première fois son intention d'attaquer Constantine. Les esprits bien préparés à la lutte et les chefs religieux de la contrée lui prêtant le concours de leur influence, il n'avait plus à hésiter. Avant de se mettre en marche, il eut plusieurs conférences avec les Kabyles des montagnes des Beni Fergan, puis chez les Beni Amran Sefelia au marché du mardi, et il passa enfin une sorte de revue de son armée dans la plaine dite Mordj-Souker. C'est là que se produisit le prétendu miracle dont a déjà parlé M. Berbrugger (1): « Une voix sortie de dessous terre prononça lentement ces paroles :

Le moment est venu ! Dieu va vous livrer les oppresseurs du pays. Mohammed bel Harche sera votre libérateur ; il est le maître de l'époque (Sahab el-Ouokt). Levez-vous tous, car le Seigneur vous livrera Bône, Constantine et même Alger ! Cette voix était celle d'un compère du cherif, caché dans un tombeau.

Au milieu de cette foule bourdonnante, le Bou Dali qui était du reste un brillant cavalier, exécute une fantasia frénétique sur sa jument dite el-Fassia, tirant son fameux fusil anglais à trois coups. Ces détonations causaient l'admiration des Kabyles, gens naïfs, recourant au merveilleux pour tous les faits qu'ils ne peuvent s'expliquer.

---

(1) Voir *Un Cherif kabyle en 1804*, par M. Berbrugger, *Revue africaine*, tome 3, p. 209.

Les contingents rebelles dont le nombre grossissant d'étape en étape, se rendirent d'abord à Bou R'ioul chez les Oulad bel Afou, de là au Beni Meslem, — aux Oulad Aïdoun, — à Sefisfa des Moula, — à Sidi Mahammed el-R'orab (jardin de Salah Bey, sur le Roumel). Le lendemain ils attaquaient et pillaient déjà les faubourgs de Constantine, lorsqu'une fausse alerte répandit la panique parmi les Kabyles. On avait fait courir le bruit que le bey Osman, alors absent de Constantine avec ses troupes, allait arriver d'un moment à l'autre. Le Bou Dali suivit le mouvement de retraite jusqu'à Ouldjet el-Kadi, sur la route de Mila, où il réussit enfin à se faire écouter et à arrêter les fuyards.

« Malheureux, leur criait-il, pourquoi fuyez-vous donc, vous êtes cause que ma mission divine manque son effet. Vous n'avez cependant aucun ennemi à redouter. — Dieu vous a rendus lâches, parce qu'au lieu de vous emparer de la ville vous n'avez songé qu'au pillage. — Revenez avec moi, je vous promets de vous faire coucher ce soir dans Constantine. Mais si vous voulez que ma promesse se réalise, il faut renoncer, dès à présent, à ce butin que vous emportez. »

Tous les objets enlevés dans les faubourgs ayant été réunis en un monceau, le cherif y mit le feu de sa propre main.

Les contingents revinrent sur leurs pas et alors commença réellement le siège de la ville. Ben el-Harche s'avança résolument vers la porte de Bab el-Oued, la fit entamer à coups de hache par les chrétiens prisonniers qu'il avait amenés avec lui; mais pendant cette opération, un coup de feu tiré d'une embrasure voisine le blessa à la jambe. Il n'était pas aussi invulnérable qu'il l'avait affirmé solennellement, et pour expliquer sa blessure il fit répandre le bruit que la balle qui l'avait atteint était d'argent et non de plomb. Les esclaves chrétiens emportèrent leur maître dans les montagnes. Quant aux kabyles assiégeants, ils ne tardèrent point à se débander et à s'éloigner aussi, mais pas assez tôt pour échapper aux coups d'Osman bey qui, cette fois, était en effet à leurs trousses.

Nous n'aurons pas à répéter ici ce qui a déjà été raconté en détail sur la catastrophe occasionnée ensuite par cette insurrec-

tion (1). On sait que Osman bey et une partie de ses troupes, s'étant engagés imprudemment dans un pays difficile, montagneux, boisé et coupé par de nombreux cours d'eau, succombèrent de la manière la plus déplorable. La tête de l'infortuné Osman bey fut portée au cherif, chez les Beni Fergan où il s'était retiré.

Pendant que tous ces évènements se passaient dans l'intérieur du pays, l'agha de Djidjelli, s'ennuyant, sans doute, de son rôle passif, envoya en course le bâtiment qui lui avait été laissé. Aucun navire chrétien ne fut rencontré en mer, mais comme il ne convenait pas de rentrer au port les mains vides, on dévalisa les sandales mauresques de Bône et de Bougie qui voyageaient sur la côte.

Malgré l'humiliation subie par la garnison turque de Djidjelli, forcée d'abandonner la place aux rebelles, le pacha d'Alger n'avait pris encore aucune mesure énergique de répression, se bornant à ordonner au bey de Constantine de s'emparer du cherif. Mais les brigandages commis par le bâtiment corsaire de Djidjelli et, probablement aussi, la nouvelle du désastre d'Osman, le décidèrent à agir. Le Raïs Hamidou reçut l'ordre de faire voile vers Djidjelli avec une petite escadrille composée de quatre navires de guerre. Arrivé devant la ville, il somma les habitants de lui livrer le cherif, ainsi que le coulougli Dernali (2), considéré comme un traître, parce qu'il avait été jadis canonnier dans les troupes régulières. A cette sommation, les Kabyles qui gardaient le fortin au nom de Bou Dali, répondirent par une vive fusillade.

Le Raïs Hamidou fit aussitôt commencer la cannonade qui se prolongea le lendemain encore, mais elle ne produisit qu'un effet insignifiant. Les boulets passaient presque tous au-dessus des maisons de la presqu'île, peu élevées au-dessus du niveau de la mer, et allaient tomber au loin sans causer de dommages.

Néanmoins, avant de s'éloigner, Hamidou eut la satisfaction d'incendier dans le port le bâtiment du coulougli Dernali.

---

(1) Voir ma notice sur Zebouchi, *Revue africaine*, 4e vol. p. 120.

(2) Dernali craignant d'être livré prit la fuite et ne sortit plus des montagnes.

A cette époque l'enthousiasme des Kabyles pour l'homme qui les avait passionnés commençait à diminuer. Ben el-Harche, guéri de sa blessure à la jambe (1), s'en aperçut et jugea prudent de s'éloigner sans bruit. Il partit emmenant sa femme Yamina, quelques-uns de ses anciens compagnons marocains et les esclaves chrétiens qui lui restaient ; les autres étaient morts par suite de mauvais traitements ou avaient été tués à l'attaque de Constantine et dans le combat où périt Osman bey.

Avant de dire ce qui se passa encore à Djidjelli à la suite du bombardement du Raïs Hamidou, il convient d'en finir avec le Bou Dali et de suivre ses menées jusqu'au dernier moment.

En quittant le village de Djerah avec ses compagnons, il se rendit dans la vallée de l'Oued Sahel, où il vécut ignoré pendant plusieurs mois. On n'entendait plus parler de lui, lorsque au mois de février 1806, il reparut dans les montagnes de Bougie et assiégea cette place qu'il ne prit pas plus que Constantine. Dans le courant de la même année, il parcourut la tribu des Amer de Sétif et alla enfin établir son quartier général au pied du Magris.

Entrant en relations avec ben Barkat, marabout fanatique des Oulad Derradj, il parvint à soulever les Mâdid, les Aïad, Oulad Khelouf, Oulad Brahim, Oulad Tebban qui lui envoyèrent des contingents. Un soulèvement général paraissait imminent. Les Oulad Mokran, seigneurs de la Medjana et les autres grands feudataires de cette région, reçurent l'ordre de prendre les armes et d'appuyer le mouvement des troupes turques envoyées de Constantine contre les rebelles. Le cherif ben el-Harche battu une première fois entre le Magris et Sétif, se réfugia chez les Oulad Khelouf et rassembla d'autres contingents à Rabta. Attaqué une seconde fois à Rabta par les Turcs et leurs auxiliaires, Ben el-Harche perdit la vie et dès lors ses partisans se dispersèrent. Les chroniques indigènes annoncent ainsi la fin de cette révolte : en 1222 de l'hégire (1807) le jour de l'avénement d'Ali Pacha, Mohammed ben el-Harche est tué.

---

(1) Un médecin venu de Djidjelli aux beni Fergar procéda à l'extraction de la balle qui s'était logée dans une jambe.

Revenons maintenant à Djidjelli. L'état d'insoumission de cette ville ne pouvait durer longtemps. Par le fait, ses habitants n'étaient pas très coupables puisque, abandonnés par une garnison pusillanime, ils s'étaient trouvés dans la nécessité de se soumettre au cherif, afin de sauver leurs personnes et leurs biens. Malgré le départ du Bou Dali, les Kabyles des environs n'en continuaient pas moins à être arrogants et à traiter Djidjelli en pays conquis. Plusieurs notables, en tête desquels figurait le jeune marabout Si Mohammed Amokran se rendirent en députation à Alger ; ils firent appel à la clémence du Pacha et lui demandèrent sa protection. Le souverain algérien les accueillit favorablement et quelques jours après le Raïs Hamidou les ramenait dans leurs foyers, leur laissant une nouvelle garnison de quarante janissaires pour veiller à leur sûreté.

Les affaires du pays reprirent leur cours habituel ; la tranquillité régnait dans les tribus kabyles depuis cinq ans environ, lorsque tout-à-coup on répandit la nouvelle qu'un nouveau fanatique, se disant le neveu du Bou Dali ben el-Harche venait de se montrer chez les Beni Amran.

Les Kabyles, que les mésaventures de l'oncle n'avaient pas corrigés de leur trop de confiance, accoururent pour voir le neveu. Ils l'escortèrent dans une visite qu'il fit au marabout moula Chokfa des Beni Ider. A la suite de cette entrevue il fut encore question de s'emparer de Djidjelli, mais le nouveau cherif s'y refusa, prétextant que le moment d'entreprendre de grandes choses n'était pas venu. Cette hésitation lui nuisit dans l'esprit de ceux qui l'entouraient, et les Oulad Bel Afou, doutant de sa mission divine, proposèrent de le livrer à la garnison turque de Djidjelli. Afin de se soustraire à leurs poursuites, il se réfugia chez les Beni Aïcha, où il se tint caché dans une caverne dans laquelle on ne pouvait pénétrer qu'à l'aide d'une échelle. — Reparaissant au bout de quelque temps, il parcourut encore les tribus, prêchant la guerre sainte. C'est alors que le Pacha d'Alger, Ali ben Khelil, écrivit au marabout si Mohammed Amokran et aux notables de Djidjelli la lettre dont nous avons donné copie au commencement de cet article.

Si Mohammed Amokran donna mission à deux de ses famil-

liers, Yahia el Balaouan et Taleb bou Djada, de se mettre aux trousses de l'agitateur. Après l'avoir guetté quelques jours ils finirent par le surprendre dans un sentier pendant qu'il se rendait isolément d'une tribu à l'autre, et ils le tuèrent ainsi que son domestique. Les deux émissaires rentrèrent aussitôt à Djidjelli rapportant la tête du cherif ainsi que son cheval. Si Amokran garda le cheval pour lui et expédia la tête à Alger. Le pacha reconnaissant fit donner 500 francs de gratification à chacun des deux hommes ; quant au marabout Amokran il reçut de son côté de riches cadeaux et de nouveaux témoignages d'affection du gouvernement turc.

L. CHARLES FÉRAUD,
Interprète de l'armée.

RELATION DE LA PRISE DE TEBESSA

PAR L'ARMÉE ARABE, EN L'AN 45 DE L'HÉGIRE,

Traduite du *Fotoh Ifrikia*, légende islamique (1).

Lorsque l'émir Okba dirigea son armée sur Tébessa, cette ville, capitale d'une vaste contrée, obéissait à un prince très-puissant. Ses forces s'élevaient à 180,000 combattants, et aucun des chefs du pays n'osait lui tenir tête. Il était très-considéré à la cour du grand roi (Malek el-Akbar), Tiraf, fils de Setnâne, qui régnait alors à Mallaka, et il allait le visiter au commencement de chaque année. Son père et celui de Tiraf étaient frères. Cette parenté explique les excellentes relations qui existaient entre eux.

Okba dit à Abd-Allah ben Djafar : « J'enverrai à ce prince une députation pour lui annoncer la capitulation du pays de Kastala. »

Abd-Allah répondit : « Ce prince, à mon avis, est l'ennemi le plus redoutable que vous ayez encore eu à combattre. Nul dans toute l'Ifrikia ne l'égale en courage et en succès. Avant de l'attaquer, implorez contre lui l'assistance divine. »

Aussitôt que le général en chef de l'armée eut donné le signal du départ, l'air retentit de cris de joie. Les princes alliés s'avancèrent, tenant en main leurs bannières déployées. Dans cette journée, brillaient au premier rang les Beni-Hachem et les Beni-Makzoum.

Les ennemis de Dieu ayant appris que les musulmans arrivaient, mirent sur pied les guerriers des villes et des campagnes. Le prince de Tébessa leur demanda ce qu'ils pensaient du traité conclu entre les gens de Kastala et les Arabes. Ils répondirent : « Kastala a ouvert ses murs aux sectateurs de Mohammed ; elle a subi la loi du Koran, elle a laissé abattre la croix du Messie par les hordes sauvages de l'Arabie. Serions-nous assez lâches pour suivre son exemple ? Courberons-nous la tête devant le livre de l'imposture ? Laisserons-nous souiller le seuil de nos églises par ces conducteurs de chameaux ?

Le prince échauffa leur ardeur par un discours énergique : « Les plus minces projets, dit-il, sont trop grands pour les âmes

(1) Bibliothèque d'Alger. Ms. arabe, n° 127, D.

faibles et pusillanimes, les entreprises les plus difficiles sont petites aux yeux de l'homme courageux. L'orage de la destruction nous menace, mais vos poitrines serviront de remparts aux murs de Tébessa. Si l'ennemi parvenait à forcer cet obstacle, nous l'écraserions entre les battants de nos portes comme la Mort écrase les humains entre ses cils. La capitale de mes Etats, purifiée par la grâce du Christ, servira de digue aux flots de l'invasion. Aux armes, mes vaillants sujets! Aux armes, fervents adorateurs du Messie! Mon fils commandera vos légions; n'oubliez pas que vos glaives sont la terreur de l'Ifrikia. »

A peine le prince avait achevé ces paroles, que les guerriers vinrent en foule se rassembler sous les drapeaux de leurs chefs.

L'armée sortit de l'enceinte de Tébessa, et grossie par les contingents des villes voisines, déploya dans les campagnes 100,000 combattants sous les ordres du jeune prince.

Les musulmans étaient campés dans leurs retranchements. Abd-Allah, Fodaïl, Refa et Solimân, qui commandaient les troupes de l'avant-garde, aperçurent flottant au loin les bannières de l'ennemi de Dieu. « Par le Seigneur de la Ka'bah, s'écrièrent-ils, ce jour est le jour des forts! Le nuage de poussière qui s'épaississait à l'horizon vient de s'ouvrir. Voici venir les enfants maudits du Messie! Ils arrivent tout bardés de fer. On dirait que leurs chevaux n'ont point de jambes. L'éclat que jette leur armure ne permet point de distinguer le guerrier de son casque, de sa cuirasse et de la lame de son sabre. Le mouvement de leurs innombrables escadrons a ébranlé la terre au levant et au couchant. Un péril inévitable menace nos jours. A cheval, enfants d'Abd el-Menâf! Que celui qui désire l'honneur d'un triomphe éclatant, sache que ce n'est qu'avec le tranchant du sabre qu'on ouvre les portes de la victoire! En avant, en avant! Que ces superbes mécréants servent de pâture, cette nuit, aux chacals de la plaine! »

Cependant l'impétuosité des Tébessiens et l'élan donné à la cavalerie avaient effacé la distance. Déjà les héros de Hachem et de Makzoum avaient été ébranlés comme les rochers d'un torrent, par le choc d'une première rencontre. Portée par le fils du prince, la croix avait pénétré dans les escadrons de l'Islam. Les chevaux disputaient le terrain aux chevaux. Le cliquetis des

armes, dominé par les cris des combattants, faisait pâlir les plus braves. Des ruisseaux de sang glissaient entre les herbes de la prairie. La victoire désigne enfin ses élus. Après avoir broyé 5,000 cavaliers africains, comme la meule fait le grain, les vrais croyants restèrent maîtres du champ de bataille. Le jeune et bouillant Fodaïl se lève sur ses étriers, et brandissant le tronçon de son épée, crie à ses compagnons : « Allah akbar (Dieu est grand) ! Mohammed nous regarde ! » C'est en vain que l'ennemi se dérobe au carnage, c'est en vain qu'il cherche son salut derrière les remparts de la ville. Les Arabes s'élancent à sa poursuite, portés dans les airs par ces coursiers agiles auxquels il ne faut d'autre nourriture que le vent du désert, et qui se contentent, pour étancher leur soif, de la vapeur des oasis. La bannière du Messie tombe à terre, le jeune prince qui la soutenait expire sous la pointe des lances.

Lorsque le Gouverneur de Tébessa vit rentrer les débris de ses légions il dit aux officiers : « Honte à vous ! que le Messie vous maudisse ! Qu'avez-vous fait des soldats confiés à votre honneur ? Qu'est devenu mon fils, l'espoir de ma race ? Avez-vous eu la lâcheté d'abandonner l'emblème sacrosaint de la foi ? »

« Seigneur, répondirent-ils, nous avons vu planer la mort sur nos têtes. Nos ennemis préféraient la mort à la vie. Leur ardente jeunesse a terrassé les vieux champions de ton royaume. »

Le désespoir et la fureur comprimaient le cœur du prince. Il dit : « Si j'avais pu craindre une défaite, j'aurais marché contre eux en personne. Aucun d'eux n'aurait échappé à mes coups. »

Les chefs de l'armée étendirent vers lui, en signe de paix, leurs bras cicatrisés, et dirent : « Héros du christianisme, venez donc nous conduire au combat ! »

Le souverain de Tébessa avait une fille jeune et belle ; le gouverneur Kastala l'avait demandée en mariage. Il avait offert pour sa dot mille chevaux de race renommée, mille onces de musc, mille négresses et mille pages des familles les plus illustres.

Vainement on eût cherché dans toute l'Ifrikia une personne qui pût l'égaler en beauté. Sa taille était plus déliée que l'haleine des zéphirs. Ses mains blanches et fines ressemblaient au lys qui se balance sur sa tige. Ses sourcils, gracieusement cour-

bés, surpassaient en élégance le portique d'une mosquée. Telle la rose s'épanouit à la brise printannière, telle s'entrouvrait sa bouche lorsqu'elle murmurait ses prières. Quand elle se promenait dans les parterres du roi, on eût dit que ses pieds ne posaient que sur la pointe des herbes. Sa chevelure qui descendait jusqu'à sa ceinture, enveloppait son visage comme les nuages jaloux de l'éclat de la lune. Elle se revêtait de robes en drap d'or sur lesquelles ruisselaient des tuniques plus transparentes que l'eau. Son père dit aux chefs de l'armée : « Celui qui tuera Abd Allah ben Djafar, je lui donnerai ma fille en mariage. » Et il jura, la main étendue sur l'Evangile.

Au même instant, les clairons retentirent sur la place publique, et les soldats défilèrent par troupes innombrables devant le souverain, que la jeune princesse accompagnait, entourée de ses dames d'honneur. Ils étaient encore en vue de Tébessa, lorsque les musulmans s'avancèrent en rang de bataille. Le prince se tourna vers l'élite de ses guerriers et dit d'une voix ferme : « Qui d'entre vous proposera un combat singulier au général arabe ? » Son neveu, jeune encore, sortit des rangs. La fille du roi l'aperçut et lui dit : « Si tu veux devenir mon époux, montre nous ta force et ton courage ! »

Animé par ces paroles, le chevalier, couvert d'une cotte de mailles rayonnante, s'élança dans l'espace qui séparait les deux armées. « Où est Abd Allah, fils de Djafar ? » s'écria-t-il.

Plus prompt que l'éclair, Abd Allah se présenta monté sur un cheval blanc, qui jetait au vent sa crinière tressée avec des bandelettes de soie verte et un chelil à franges d'or. Dès qu'ils furent face à face, ils se provoquèrent en ces termes :

— Est-ce toi qu'on appelle Abd Allah ben Djafar, descendant du Prophète ?

— C'est moi qui suis Abd Allah.

— Eh bien ! apprends que je suis venu pour te tuer et mériter par ta mort la main de la fille de notre prince.

— Son père te l'a-t-il promise ?

— Il me l'a promise, et ta mort est la condition.

— Chrétien, tu as mal agi ; permets-moi de te donner un conseil.

— Ce conseil, quel est-il ?

— Retourne auprès de ta cousine et prie-là de venir assister au combat. Tu as rougi sans doute de lui laisser voir ta faiblesse, et tu te seras vanté d'être plus vaillant que moi.

Avant d'entendre d'autres provocations, le prince s'éloigna et revint accompagné de sa cousine. Abd Allah regarde la jeune fille et dit avec ironie : « Nous accordera-t-on la faveur de contempler ce beau visage? » A ces mots la princesse écarta son voile et laissa le héros musulman ébloui par ses charmes. Tandis qu'Abd Allah, les yeux au ciel, murmurait : « Dieu garde la plus belle fille d'Adam, » la fiancée cria à son cousin : « Chargez-le ! »

Au même instant le prince fondit sur son ennemi et balança au-dessus de sa tête une massue en fer qui pesait soixante livres. Abd Allah esquiva le coup avec adresse, et l'arme retomba lourdement sans l'avoir atteint. Puis, revenant à la charge, il abattit la main du prince d'un coup de sabre, comme les Beni Hachem savent si bien les asséner, et lui plongea en même temps la lame dans la poitrine. Le corps chancela, s'affaissa et roula sous les pieds des chevaux.

Pendant que les serviteurs d'Abd Allah ramassaient les dépouilles du vaincu, évaluées à soixante mille dinars d'or, les femmes de Tébessa, rangées sur le haut des murailles, faisaient retentir les airs de leurs lamentations lugubres. Cent guerriers voulurent venger sa mort ; tous mordirent la poussière. Le fils de Djafar saisit aussitôt par la bride le cheval de la princesse et dit : « Tel est le sort que je réservais à ton fiancé téméraire. C'est moi qui serai ton époux. » Le roi le vit et l'entendit. « Chargez en avant ! » cria-t-il à ses soldats. Les rangs s'ébranlèrent de part et d'autre ; puis, chrétiens et musulmans, chefs et soldats se précipitèrent en avant. Le choc fut terrible et la mêlée impénétrable. L'acharnement des deux armées prolongea l'action jusqu'au coucher du soleil. Alors l'arrière-garde des Arabes, lancée à fond de train sur le champ de bataille, culbuta et poursuivit l'ennemi jusque dans l'enceinte de la ville, dont les lourdes portes se refermèrent. Les chrétiens laissaient cinq mille morts. Du côté d'Abd Allah on n'eut à relever que deux cents martyrs de la foi.

La nuit fut employée à fortifier le camp et l'on fit les préparatifs du siége. Le lendemain Okba, général en chef de l'armée musulmane, réunit les principaux guerriers de chaque tribu pour combiner avec eux le plan d'attaque. Mais les vieux remparts de Tébessa, construits en pierres de taille colossales et défendus par une population nombreuse, devaient opposer une longue résistance. Le siége avait déjà duré vingt jours, lorsqu'on vit arriver un cavalier coiffé d'un turban vert. On se porta à sa rencontre. C'était Aouisse qui venait du Hedjaz, chargé d'une lettre au sceau du Kalife.

En entrant dans la tente d'Okba, Aouisse lui dit : « A toi le plus précieux des amis, cette lettre d'Osman, fils d'Affân ! » Le général prononça la formule : Bismillah el-rahmân el-rahim (au nom de Dieu clément et miséricordieux), prit la missive et la lut avec attendrissement. Son émotion se communiqua aux assistants, dont l'imagination se portait vers la terre natale. Aouisse présenta encore une lettre à Okba. Elle venait d'Ali, fils d'Abou-Taleb. Il célébrait en termes pompeux les exploits d'Abd Allah, le comblait d'éloges au nom des compagnons de Mohammed, et lui prodiguait les titres glorieux d'Epée de l'Islam et de Père des cavaliers.

Quand la lecture fut achevée, le fils de Djâfar, se leva et dit avec le ton d'un homme inspiré : « En exterminant les ennemis de Dieu et du Prophète par excellence, nous n'avons fait qu'exécuter les décrets de l'Eternel, qui n'a point d'égal, qui n'a point enfanté et qui n'a point été enfanté. Ceux qui associent d'autres divinités à Dieu, sont immondes. Le livre de la révélation nous prescrit nos devoirs dans la sourate du repentir :

« Tuez les idolâtres partout où vous les trouverez ; faites-les prisonniers, assiégez-les et guettez-les à toute embuscade ; mais, s'ils se convertissent, s'ils observent la prière, s'ils font l'aumône, alors laissez-les tranquille : car Dieu est indulgent et miséricordieux. »

Edifiée par la modestie du héros, l'assemblée se dispersa en silence. Abd Allah, rentré dans sa tente, fit la prière de l'acha ; et après avoir pris le repas du soir, accomplit rigoureusement ses ablutions. Puis il se prosterna, la face contre terre, en invo-

quant le nom du Seigneur des mondes. Sa femme était auprès de lui. Le voyant ceindre son épée de combat, elle lui demanda avec inquiétude, où il voulait aller par une nuit impénétrable comme un buisson. La pluie tombait à torrents, et les chrétiens faisaient le tour des remparts en poussant des cris terribles. Abd Allah sortit sans répondre ; à la faveur de l'obscurité, il se glissa dans un groupe d'hommes qui réunissaient leurs efforts pour rentrer dans la ville un énorme madrier. Couvert d'une étoffe grossière qui lui cachait en partie le visage, il passa sans être remarqué, devant les gardes de la porte, s'enfonça dans les rues désertes et réussit à trouver un abri sous le portique d'une maison. On entendait au fond de cette demeure des chants funèbres interrompus par des gémissements. Des gens entraient et sortaient. Abd Allah pénétra jusque dans la cour et attendit que la foule se fût dispersée. Quand il fut à peu près seul, il s'avisa de questionner une vieille négresse qui était assise auprès de lui.

— Quel malheur, lui dit-il, a pu plonger cette famille dans l'affliction ?

— Ils pleurent la perte de plusieurs guerriers que les Arabes ont faits prisonniers. Le comble de leurs vœux serait d'entrer en pourparler avec Abd Allah, fils de Djâfar. Ils espèrent qu'il acceptera leur rançon.

— Qui habite cette maison ?

— C'est un vieillard courbé sous le poids des ans et qui, dans des temps meilleurs occupa une place à la cour.

— Introduis-moi auprès de lui, pour l'amour de Dieu.

— Qui donc es-tu ?

— Ne conçois aucune crainte à mon égard ; conduis-moi à son appartement.

La servante se leva. A peine eut-elle informé le vieillard du désir exprimé par l'étranger, qu'il accourut au-devant d'Abd Allah, fils de Djâfar. Celui-ci l'aborda en ces termes :

— Adorateur du Christ, je prends une part bien vive à ta douleur.

— Et toi, qui donc es-tu ? car ton extérieur révèle un étranger.

— La terre des Arabes est ma patrie. Errant autour de la ville,

j'y suis entré, cette nuit, par hasard et m'y suis mis à l'abri. Malheureusement, la première maison où se portent mes pas retentit de lamentations.

— As-tu aperçu dans le camp des Arabes de jeunes captifs ?

— Je les ai vus.

— Ce sont mes fils ! Que dois-je faire pour leur rendre la liberté ? Parle.... conseille-moi.... Veux-tu aller toi-même auprès d'Abd Allah, fils de Djâfar ?..... Il est aussi clément que brave. Tu lui offriras tous mes biens pour la rançon de mes fils !

Abd Allah s'inclina respectueusement, et dit, la main appuyée sur le cœur : à toi mon amitié, à toi mon dévouement.

Le vieillard s'éloigna et revint presque aussitôt, accompagné de sa femme, dont le visage flétri par le chagrin avait repris une vive teinte d'espérance. En présence de l'étranger, la pauvre femme tomba à genoux ; ses mains étreignirent celles d'Abd Allah.

— Mon Dieu ! dit-elle avec une voix déchirante, si j'étais sûre que le général arabe consentît à me rendre mes enfants !...

— Réjouissez-vous d'avance, reprit l'étranger avec une émotion mal comprimée. Bientôt vous embrasserez vos enfants ! car je veux que vous voyiez Abd Allah ben Djâfar cette nuit même.

— Seigneur des mondes, s'écrièrent les deux vieillards, aurons-nous la force de supporter tant de joie !...

— Eh bien ! sachez qu'Abd Allah ben Djâfar est devant vous !

— Est-ce vrai ?

— Je suis Abd Allah.

La mère des captifs se releva précipitamment et frappa trois fois ses mains l'une contre l'autre.

Une négresse parut un flambeau à la main. « Approche-toi, lui dit-elle, approche la lumière. »

« Je saurai le reconnaître, car je l'ai vu, plus terrible qu'un lion terrasser nos héros sur le champ de bataille... Lui !... c'est lui !... »

Ces derniers mots furent un cri. Ému jusqu'au fond de l'âme, les yeux fixés sur la jeune figure du guerrier musulman, le vieillard parla d'un ton solennel : « Sectateur du Prophète, ta générosité m'a fait ton esclave. Une religion qui transforme les vainqueurs en anges de bonté est la meilleure des religions. Je

déclaré qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, l'unique, l'incomparable, et que Mohammed est l'envoyé de Dieu.

Abd Allah crut triompher une seconde fois ; mais la victoire qu'il remportait à ce moment, sans éclat, sans témoins, lui paraissait d'autant plus belle qu'elle n'avait pas coûté une goutte de sang.

— Tranquillisez-vous, dit-il à ses nouveaux prosélytes; demain vous verrez vos enfants libres. Mais avant que je retourne au camp, avez-vous encore une grâce à me demander?

— La faveur que nous implorons, reprit le vieillard, intéresse la vie d'un seigneur qui fut le père du peuple. Desservi par de lâches courtisans, le hâdjeb (chambellan) a perdu l'amitié du roi, et demain sa tête doit tomber sous la hache du bourreau.

— Peut-on m'introduire auprès de lui, interrompit Abd Allah?

— Cette nuit même j'irai le voir, et je lui demanderai un moment d'entretien.

— Hâte-toi donc et reviens?

Le père des captifs sortit ; à la faveur de l'obscurité, il parvint jusqu'à la demeure du hâdjeb. Plusieurs jeunes pages veillaient debout sous le portique. Un d'eux entra et dit au hâdjeb : « Seigneur, il y a ici un vieillard qui demande à vous parler. »

« Qu'on l'amène, dit le hâdjeb, avec une émotion visible.

Un instant après, celui-ci était dans la salle. Il aperçut des secrétaires qui écrivaient à côté de leur maître : mais le papier disparut presque au même moment.

C'était une lettre à l'adresse d'Abd Allah ben Djâfar.

« Que désires-tu, dit le hâdjeb d'une voix altérée. »

— Une affaire de la plus haute importance m'amène en ces lieux.

Un signe du maître invita les secrétaires à se retirer.

Lorsque l'épais rideau qui servait de portière se fut replié sur les pas du dernier, le vieillard s'approcha respectueusement et dit d'une voix mystérieuse : « Seigneur, Abd Allah ben Djâfar désire avoir une entrevue avec vous. Votre position l'intéresse. Il vous sauvera.

— De grâce, ne m'abuse pas, reprit le hâdjeb tressaillant de joie. Où est-il? où le trouverai-je?

— Au sein d'une famille qui est devenue la sienne, fit le vieillard avec un air attendri.

La tête du hâdjeb retomba sur sa poitrine : il eut la douleur de penser que ses démarches étaient épiées par des satellites du prince, et que, sorti de chez lui à cette heure, c'était hâter l'instant de sa mort...

« Un des hommes que tu as vus auprès de moi rédigeait une lettre pour le général arabe... Nous l'avons cachée, parce que nous étions loin de supposer que tu travaillais avec tant de zèle à mon salut. »

Et le hâdjeb baisa avec reconnaissance les cheveux blancs de son interlocuteur.

Puis il continua en ces termes :

« Mais je ne puis sortir sans éveiller les soupçons du tyran. Le temps presse... Comment faire?... Abd Allah consentira-t-il à venir dans ma demeure?

— Il y consentira, interrompit le vieillard. Son cœur est magnanime. Il vole au-devant des malheureux. »

Cependant on entendait résonner dans la rue les pas lents et mesurés de la garde qui veillait à la sécurité de la ville. La conversation fut arrêtée et les deux hommes se regardèrent. Le bruit s'éloigna peu à peu, et la figure du hâdjeb prit une expression passagère de soulagement.

« Seigneur, je vais aller prier votre libérateur de se rendre ici, dit le vieillard. Vous le verrez tout à l'heure, s'il plaît à Dieu. »

Il serait difficile de décrire les sentiments qui agitaient intérieurement le cœur du hâdjeb. Sur le point de toucher à la réalisation de ses espérances, tantôt il doutait, tantôt il espérait : mais le doute l'emportait. Il comptait les minutes ; il eût voulu arrêter la marche du temps. A la fin, ne pouvant modérer son impatience, il sortit jusque sous le portique de sa maison. Ses yeux inquiets semblaient percer l'ombre. La pluie n'avait pas cessé.

En ce moment deux passants s'arrêtèrent. C'étaient Abd Allah et son compagnon. Saisir Abd Allah par la main, lui souhaiter la bienvenue, l'attirer dans la salle de réception et lui arracher son vêtement tout humide, fut pour le hâdjeb la durée d'un clin d'œil.

Pendant ce temps, les serviteurs qui avaient compris l'importance du personnage aux prévenances que leur maître lui prodiguait, apportèrent une robe de soie, et la lui jetèrent sur les épaules ; d'autres serviteurs apportèrent des plateaux chargés de mets.

Le nouveau venu prononça gravement les mots Bismillah (au nom de Dieu), et prit un peu de nourriture, moins par appétit que pour se conformer à l'usage des Arabes, qui regardent comme une insulte de refuser le repas de l'hospitalité. Quand il eut fini, il fit ses ablutions et adressa des louanges au créateur.

« C'est moi interrompit le hâdjeb, qui achèverai la prière : Je confesse qu'il n'y a de Dieu que Dieu, que Mohammed est son serviteur et son envoyé, et qu'aucun prophète ne l'égale en mérite. »

La joie d'Abd Allah était à son comble. Il obtenait d'avance la récompense de sa bonne action. L'objet de son dévouement était un nouveau prosélyte conquis à la foi de l'Islam.

— Héros du peuple arabe, dit le hâdjeb, daignez écrire de votre main une lettre au général en chef de votre armée. Priez-le de nous envoyer, à la pointe du jour, mille cavaliers d'élite. Mes affidés leur ouvriront la porte de la ville. Je vous réponds du succès.

— A toi mon amitié et ma foi, répondit le fils de Djâfar.

Il prit un kalam et du papier, et écrivit la lettre suivante :

« Au nom de Dieu, clément et miséricordieux. Il est l'unique et n'a point d'associé dans son royaume. De la part d'Abd Allâh, fils de Djâfar, au général en chef, à nos amis El-Fodaïl, Rafa, fils de Harets, et à toute l'armée musulmane, salut !

Après avoir rendu gloire à Dieu, le maître des mondes, et avoir imploré l'intercession de Mohammed (que Dieu le comble de grâce et lui accorde le salut !) je vous déclare que les décrets de l'Eternel m'ont ouvert les portes de la ville ennemie. J'y ai eu une entrevue avec le second personnage de la principauté. Si vous voulez une victoire sans effusion de sang, dirigez vers la porte orientale de Tébessa mille cavaliers d'élite. Nous les recevrons, et dans la matinée le gouverneur de la contrée sera conduit vers vos tentes. Salut. »

Après avoir expliqué au hâdjeb le sens de cette missive, il la ferma et y apposa le sceau de l'envoyé de Dieu. Un serviteur fidèle reçut l'ordre de se rendre au camp et de la remettre à Fodaïl, fils d'Abbas. Guidé par les feux du bivouac, le courrier arriva jusqu'aux sentinelles avancées de l'armée musulmane. Dès qu'il eut expliqué l'objet de sa mission et montré la lettre dont il était porteur, on le conduisit à la tente de Fodaïl. Celui-ci prit la lettre et s'écria, en reconnaissant l'écriture de son ami : « Dieu seul peut récompenser ce noble guerrier, dont l'absence nous a tant inquiété ! »

Après avoir achevé la lecture, il ajouta : « Dieu est grand ! » puis il se leva et entra dans la tente d'Okba.

— Sait-on enfin ce qu'est devenu Abd Allah ? dit le général en chef ?

— Voici une lettre de sa main, répondit Fodaïl avec vivacité. Impatient du danger, il a pénétré comme l'eau dans le sol ennemi. Lis et admire.

Okba parcourut ces lignes tracées par l'émule de sa gloire. « Tout ce que nos bras et nos lances n'ont pu abattre a été vaincu par son génie et ses artifices, dit-il. Descendant de héros, héros lui-même, il a été touché par le doigt du Très-Haut. Gloire au Prophète ! » Après avoir prononcé ces paroles inspirées par l'enthousiasme, le général en chef fit appeler Refa et lui ordonna de prendre les cavaliers des Makzoum et des Hachem, et de se diriger vers Tébessa. Refa fit monter à cheval mille soldats choisis parmi les plus braves et se mit à leur tête, tenant en main l'étendard de son oncle Kâled, fils d'Oulid.

Le fidèle courrier partit et annonça leur arrivée au fils de Djafar ainsi qu'au hadjeb. Ce dernier, malgré sa disgrâce, avait un parti puissant dans la ville ; ce qui fit que la nouvelle d'un secours inespéré s'y répandit avec la rapidité de l'éclair.

Plus de six mille hommes, tant de la ville que de l'armée, prirent les armes et coururent au-devant des cohortes musulmanes. La porte orientale fut ouverte sans résistance, car les gardiens étaient du complot.

Alors le silence de la nuit fut troublé aux cris mille fois répétés de : La illaha illallah, Mohammed raçoul Allah (il n'y a de

Dieu que Dieu, Mohammed est l'envoyé de Dieu), les Arabes parcoururent les rues, enfoncèrent les maisons et les casernes, passèrent au fil de l'épée tout ce qui se défendait, et parvinrent à la porte du palais.

Déjà les courtisans avaient prévenu le Gouverneur de la trahison du hadjeb. Déjà le hadjeb, sûr de la vengeance, avait renversé la porte de la Kasbah, et pénétrait dans la salle du trône. Mais elle était déserte : le prince avait disparu.

Le lendemain, au lever du soleil, Okba entra triomphalement dans la ville. Il planta le drapeau de l'Islam sur le rempart de la Kasbah et prit possession du gouvernement. Abandonné par les siens, n'ayant plus d'espoir que dans la clémence du vainqueur, le prince se décida à quitter sa retraite et vint se prosterner aux pieds du général en chef.

— Est-ce toi qui régnais sur ce pays ? lui dit Okba, en regardant tour à tour le suppliant et le hadjeb, pour s'assurer de la vérité.

— Hier encore ce pays m'obéissait; mais le souverain de l'Univers m'a renversé de mon trône, répondit le prince.

— Où donc étais-tu, lorsque nous sommes entrés ?

— Dans l'endroit où me retenait la volonté de Dieu le Tout-Puissant. Je confesse qu'il n'y a de Dieu que Dieu et que Mohammed est son envoyé.

Un geste bienveillant du vainqueur invita le nouveau sectateur du Prophète à s'asseoir sur le tapis étendu à ses pieds. Cette conversion venait en quelque sorte cimenter et sanctifier la victoire. La journée se passa en prières et en lectures sacrées. Dans la soirée, le général en chef convoqua le conseil de l'armée dont les membres étaient des chefs de tribus importantes, des officiers aguerris et des vieillards habiles dans l'interprétation du livre révélé (le Koran). Il s'agissait de délibérer sur le point de l'Ifrikia où seraient dirigées les troupes, après avoir été ravitaillées. Les uns voulaient qu'on marchât immédiatement sur Mallidas, qui était la résidence du Malek el-Akbar, afin de s'emparer de la clef du pays; d'autres regardaient comme plus sage une manœuvre tendant à paralyser la puissance du Patrice par la conquête successive de toutes les places qui lui obéissaient.

Quelques-uns étaient d'avis que, sans quitter la position de Tébessa, on envoyât des émissaires au Légat qui commandait Constantine.

Ils discutaient ainsi, lorsque les soldats amenèrent devant le conseil un prisonnier qu'ils venaient d'arrêter à une lieue de la ville. Okba l'interrogea. C'était un habitant du Zab. Il avait rencontré la garnison de Constantine campée dans les plaines voisines. Pressé de questions il fit en peu de mots la description de cette ville : le nid d'un aigle, dit-il, est moins accessible. Les habitants l'ont surnommée la cité aérienne. Les nuages groupés à l'orifice de ses citernes viennent y verser leurs eaux. Assise sur un immense bloc de rocher que la baguette d'un magicien semble avoir détaché des masses environnantes, elle se contente d'opposer aux assaillants le tumulte torrentiel du fleuve qui lèche ses fondements, en s'engouffrant dans un abîme profond de mille coudées. L'archer le plus robuste ne saurait atteindre le rempart avec ses flèches. Elle obéit à un chef riche, puissant et courageux.

Abd Allah, fils de Djâfer (que Dieu le reçoive dans sa sainte miséricorde) saisit cette occasion pour faire prévaloir son avis, et les musulmans marchèrent sur Constantine.

A. Cherbonneau.

CHRONIQUE.

Nécropoles de Tiklat (*Tubusuptus*). Lettre au Président de la Société.

« Lisant rarement le Journal officiel, je n'ai appris que par la *Revue africaine* (n° 73) la découverte, à moi attribuée, de Nécropoles souterraines appartenant aux indigènes, d'une architecture soignée, etc., etc.

« Dans les vingt lignes de cet article il y a à peu près autant d'erreurs que de mots, car je suppose que l'auteur veut parler des Nécropoles de Tiklat, que je n'ai pas, d'abord, la prétention d'avoir découvertes, mais seulement explorées plus complètement qu'elles ne l'avaient été jusqu'ici. De plus, quoique très curieuses, elles ne sont ni souterraines, ni indigènes, mais bien romaines et simplement enterrées sous les alluvions.

« J'ai l'honneur, du reste, de vous envoyer mon travail sur la Kabylie, et vous y trouverez, pages 123 et suivantes, les pièces fort dénaturées du procès : je vous serai très obligé, soit par une analyse, soit par l'insertion des quelques lignes qui éclaircissent la question, de rétablir la vérité ; car on écrit l'histoire d'une singulière façon dans les feuilles quotidiennes.

Veuillez agréer, etc., CH. DE VIGNERAL,
Capitaine d'état-major.

CHERCHEL (CAESAREA). *Envoi d'une inscription latine à M. Berbrugger.*

J'ai l'avantage de vous adresser ci-joint l'estampage de l'épitaphe latine ci-après, d'un affranchi du roi Ptolémée, fils de Juba II. Cette épigraphe est gravée, sur marbre blanc, au-dessous d'un fronton triangulaire, timbré d'un croissant en relief :

PHILOCALVS·PYLADIS (sic)
REGIS.PTOLEEMAEI (sic) LL.
VIXI (sic)·ANN·V·MINVS·DIEBVS.
XV H·S· EST.

Les deux dernières lettres du mot DIEBVS sont placées en dehors de l'inscription.

Des petits points séparatifs, d'une forme irrégulière, se voient à la suite de presque tous les mots et sigles de cette épitaphe.

Lecture :

Philocalus Pyladis, regis Ptolemaei libertus,
vixi (vixit) annis quinque minus diebus
quindecim. Hic situs est.

Traduction :

Philocalus fils de Pylades, affranchi du roi
Ptolémée. Il a vécu cinq ans moins quinze jours.

Au-dessous de l'épigraphe, qui est parfaitement conservée, existe, dans un tableau en forme d'édicule, un bas-relief représentant un enfant debout et de face, orné d'une belle chevelure bouclée et vêtu d'une ample tunique. De la main droite pendante il tient une grappe de raisin, et sa main gauche placée à hauteur de la poitrine, porte un fruit de forme arrondie.

Malheureusement, ce petit monument funéraire a été, dans l'antiquité, brisé à mi-corps de la figure y représentée, c'est-à-dire, vers la moitié de sa hauteur.

Dimensions : Hauteur actuelle 0m22
Largeur 0m21
Epaisseur 0m04
Hauteur des caractères 0m015

Ce précieux débris de l'antiquité a été trouvé dans un tombeau en ruines par M. Fichot, dont la propriété est sise près de l'Oued-el-Kantara, à environ un kilomètre Sud-Ouest de Cherchel. Sur la demande du conservateur, il en a été fait don au Musée de la ville. P. DE LHOTELLERIE.

Inscription arabe de la grande mosquée de Cherchel. — Cette inscription dont nous devons l'interprétation à notre savant vice-président, M. Bresnier, est gravée sur un des côtés de la chaire ou *menbar* de la nouvelle grande mosquée de Cherchel. Les lettres appartiennent au type andaloux. On lit au-dessous de la dernière ligne : « Ouvrage terminé en l'année 981 (de J.-C. 1573). » Copie de cette invocation empruntée en partie au Koran, a été offerte à notre Société par M. le commandant Dupotet, actuellement maire de Cherchel. En voici le texte et la traduction :

بِسْمِ اللّٰهِ ٱلرَّحْمٰنِ ٱلرَّحِيم   بِي بُيُوتٍ أَذِنَ اللّٰهُ أَنْ تُرْبَعَ وَيُذْكَرَ
بِيهَا اسْمُهُ يُسَبِّحُ لَهُ بِيهَا بِالْغُدُوِّ وَالْآصَالِ * رِجَالٌ لَا تُلْهِيهِمْ
تِجَارَةٌ وَلَا بَيْعٌ عَنْ ذِكْرِ اللّٰهِ وَاقَامِ ٱلصَّلَاةِ وَإِيتَاءِ ٱلزَّكَاةِ يَخَافُونَ
يَوْمًا تَتَقَلَّبُ بِيهِ ٱلْقُلُوبُ وَالْأَبْصَارُ * سُبْحَانَ اللّٰهِ وَبِحَمْدِهِ
سُبْحَانَ اللّٰهِ ٱلْعَظِيمِ اللّٰهُمَّ ثَبِّتْ عِلْمَهَا وَاغْبِرْ لِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ

Au nom du Dieu clément et miséricordieux,

En des édifices dont Dieu a permis la construction, et où il a voulu que son nom fût proclamé, célèbrent ses louanges, le matin et le soir, des hommes que les préoccupations des affaires commerciales ne détournent point de la mention de Dieu, de l'accomplissement de la prière, ni du don de l'aumône, et qui redoutent le jour où les cœurs et les yeux seront l'objet des plus scrupuleuses investigations. (Koran, ỳ. 36 et 37 du chapitre 24.)

Que la louange de Dieu soit proclamée ! Que le Dieu très-grand soit loué dans sa gloire ! O mon Dieu ! affermissez la science (des préceptes du Koran) et accordez votre pardon aux croyants et aux croyantes !

Pour tous les articles non signés :

L'un des Vice-Présidents,

A. Cherbonneau.

Alger. — Typ. Bastide.

13e Année. N° 76. JUILLET 1869.

Revue africaine

AFRIQUE ANCIENNE

PAR M. FRÉDÉRIC LACROIX.

NOTES DU CHAPITRE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

(Suite. V. les nos 72, 73 74 et 75)

I. « Videtur mihi autem bonitate soli neutiquam præstare Libya, ut cum Asia aut cum Europa possit conferri, excepta sola Cinype; nam idem regioni nomen est atque fluvio. Hæc vero regio fructuum cerealium proventu par est optimæ terrarum omnium, et reliquæ Libyæ prorsus dissimilis. Habet enim nigrum solum; frequentibus rigatur fontibus, et nec siccitatem timet, nec a nimiis imbribus inundata læditur; pluit enim in hac Libyæ parte. Proventuum frumenti eadem ratio et mensura est atque in Babylonica terra. Est vero etiam bona terra quam Evesperitæ colunt; nam, quando ubertate præstat messis, fert terra horum centuplum; sed Cinyps trecentuplum. » HÉRODOTE, lib. IV, 198 rec. de Dindorf, 1844.

II. Cette tradition est intéressante parce qu'elle constate d'une manière éclatante, la réputation dont jouissait, dans la période antérieure à l'ère chrétienne, la fécondité du sol de l'Afrique. Polémon le Périégète vivait, suivant M. Preller (*Polemonis Periegetæ fragmenta*, Leipsic 1838, p. 6 à 9), sous le règne de Pto-

lémée Evergète, c'est-à-dire de 246 à 221 avant J.-Christ. D'après son scholiaste, qui nous fait connaître quelques fragments de ses écrits, il aurait affirmé que les Argiens devaient le froment à l'Afrique, et avaient consacré un temple à la Cérès de Libye, dans un lieu appelé *Charadra : « Touto epi tôn Argeiôn, eisègagen, epeidè kai Argeious oide mega phronountas ôs en tè Argeia sparentos tou purôn spematos, ek Libuès Argou metapempsamenou : dio Kai Dèmètros Libussès ieron idrussen en tô Argei, en Karadra outô kaloumenô topô, os phèsi polemon.* » La localité qui avait reçu les premières semences de blé d'Afrique conserve le nom de *campus libycus*, et les Argiens donnèrent à Cérès le surnom de *Libyque*. On lit, en effet, dans Festus, au mot *Libycus* : « Libycus campus in agro argeo appellatur quod eo primum fruges ex Libya allatæ sunt ; quam ob causam etiam Ceres ab Argis *Libyssa* vocata est » (Voir le passage du Scholiaste dans l'édition des fragments de Polémon citée plus haut, p. 44.)

III. « Appellatur hic Pulchrum promontorium (*Kalon akroterion*), quod ipsi Carthagini præjacet et septentriones spectat ; ultra quod meridiem versus nolunt Carthaginienses Romanos navibus longis navigare, quoniam, ut opinor, cognosci ab illis nolebant neque loca circa Byzatium, neque cirqua parvam Syrtim, quæ vocant Emporia, propter soli ubertatem *(dia tèn aretèn tès chôras)*. Polybe l. III, 23. — Le texte du traité, tel que le donne Polybe, est, en effet, positif : « Ne naviganto Romani Romanorumve socii ultra Pulchrum Promontorium, præter quam si tempestatis aut hostium vi fuerint compulsi. » *Ibid*. 23. Si un bâtiment romain était accidentellement poussé vers le rivage interdit, l'équipage n'avait le droit de rien acheter, ni de rien prendre à terre, à l'exception des objets nécessaires au ravitaillement du navire ou aux sacrifices ; il devait remettre à la voile dans un délai de cinq jours : « Si quis vi delatus fuerit, emendi aut sumendi quidquam, præter necessaria reficiendis navibus et sacris faciendis, jus ei ne esto. Intra diem quintum, qui navem applicuerint, abeunto. » *Ibid*.

IV. « L'Afrique était représentée en femme qui avait une trompe d'éléphant sur le front ; quelquefois la tête et les dents

de l'éléphant y paraissent, comme dans la figure tirée du cabinet de M. Foucault, où cette femme assise tient une corne d'abondance sur le cou et un serpent à la main droite.... Il y a deux revers de médailles d'Adrien, dans l'un desquels l'Afrique est représentée assise avec sa trompe à la tête, tenant la main gauche sur la tête d'un lion, appuyée du coude droit sur un panier où sont quelques fruits ; dans l'autre, elle tient de la gauche une corne d'abondance, et de la droite un scorpion... à ses pieds est un panier d'où sortent des épis. Un revers de l'empereur Sévère la représente tenant des épis dans son sein et ayant un lion à ses pieds. Dans une médaille de Scipion, la tête de l'Afrique se voit ayant un épi devant elle et une charrue dessous, de l'autre côté de la médaille est un Hercule. » MONTFAUCON, *l'Antiquité expliquée*, t. III, 184.

Dans les insignes du Proconsul d'Afrique, on voyait, entr'autres emblêmes, une femme tenant dans chaque main des épis et ayant sous ses pieds un des navires qui transportaient le blé d'Afrique en Italie. *Notitia dignitatum*, ed. de Bocking, in-8°, Bonn, 1840, dans les comment. fascicul. IV, p. 420.

« Tum spicis et dente comas illustris eburno,
Et calido rubicunda die, sic Africa fatur. »

CLAUDIEN, *éloge de Stilichon*, l. II.

En tête de la *description de l'Afrique*, par Jean Léon, édition d'Anvers 1556, on voit le dessin d'une médaille de l'empereur Adrien, représentant une femme soutenant de la main droite une corne d'abondance et ayant à ses pieds une corbeille d'où sortent des épis.

Voir aussi tous les recueils de numismatique ou d'antiquités romaines, qui contiennent des *fac simile* de médailles offrant la figure symbolique de l'Afrique.

V. « Item Thapsanis HS vicesies, conventui eorum HS tricesies, adrumetinis HS tricesies, conventui eorum HS quinquagies multæ nomine imposuit. » HIRTIUS, *Bellum africanum*, XCVII.

Dans un remarquable travail de M. Rudorff, sur la loi Thoria, travail publié dans la *Revue de jurisprudence historique*, t. 10, Berlin 1842, le mot de *conventus* est traduit (en allemand)

par *tribunal*. Il en résulterait que César aurait frappé le tribunal de Thapse d'une amende de trois millions de sesterces. Ce qui prouve qu'il s'agit du *territoire* de Thapse, et non de ses *juges*, c'est que l'amende fut, pour la ville, de 2 millions de sesterces, et, pour le *conventus*, de 3 millions. Un tribunal composé de quelques magistrats n'aurait pas été condamné à payer beaucoup plus qu'une ville tout entière.

« Coloni coloniæ concordiæ Ulpiæ Trajanæ Augustæ frugiferæ Hadrumetinæ. » GRUTERI *inscript.* p. 362.

VI. « Est in Africa consuetudo incolarum, ut in agris et in omnibus fere villis sub terra specus condendi frumenti gratia clam habeant, atque id propter bella maxime hostiumque subitum adventum præparent, qua de re Cæsar certior per indicem factus, tertia vigilia legiones II cum equitatu mittit ab castris suis millia passuum X, atque inde magno numero frumenti onustos recipit in castra. » HIRTIUS, *bell. afric.* LXV. — C'est un usage des Indigènes de creuser, dans les champs, et dans presque tous les villages, des souterrains dans lesquels ils déposent leurs grains, pour les mettre à l'abri des irruptions soudaines de l'ennemi. Informé de ce fait, César, à la troisième veille, envoya deux légions et la cavalerie à dix milles de son camp; elles revinrent chargées de blé. »

VII. « Excepto Africæ frugifero solo. Cereri tantum id natura concessit.... Satisque gloriæ in messibus fuit. » PLINE. l. XV, c. III (II).

Pline attribue à certaines localités une fertilité phénoménale : ainsi, d'après lui, le sol, aux environs de Tacape (au fond de la petite Syrte), offrait, grâce à des irrigations régulières, de véritables phénomènes de végétation. On y voyait croître, sous un palmier très-élevé, un olivier, sous l'olivier un figuier, sous le figuier un grenadier, sous le grenadier une vigne; sous la vigne on semait du blé, puis des légumes, puis des herbes potagères, tout cela dans la même année, tous ces végétaux croissant et prospérant à l'ombre les uns des autres. La vigne y donnait deux vendanges par an. Sans que la fécondité du sol fût provoquée, on y récoltait toute l'année quelque chose, les produits se

succédant sans interruption. « Si l'on n'épuisait pas la générosité du terrain par une production exagérée, chaque récolte y périrait par exubérance. » Il n'est pas surprenant que les parcelles de cette terre merveilleuse se vendissent cher: quatre coudées « mesurées, non les doigts étendus, mais à poing fermé, valaient 4 deniers » (3 francs 28 centimes. (PLINE, l. XVIII, c. LI (XXII).

VIII. « Contra in Byzacio Africæ illum centena quinquagena fruge fertilem campum, nullis, quum siccus est, arabilem tauris, post imbres vili asello et a parte altera jugi, anu vomerem trahente, vidimus scindi. » PLINE, l. XVII, c. III, 12. — Dans le Byzacium, au contraire, j'ai vu des champs, assez fertiles pour rapporter 150 pour un, ne pouvoir, dans les sécheresses, être labourés par la charrue traînée par des bœufs, et se laisser facilement entamer, après la pluie, par un soc que traînaient d'un côté un pauvre âne, de l'autre une vieille femme. »

IX. « Tritico nihil est fertilius; hoc ei natura tribuit; quoniam eo maxime alebat hominem : Utpote quum e modio, si sit aptum solum, quale in Byzacio Africæ campo, centeni quinquageni modii reddantur. Misit ex eo loco divo Augusto procurator ejus ex uno grano (vix credibile dictu) CCCC paucis minus germina, exstantque de ea re epistolæ. Misit et Neroni similiter CCCLX stipulas ex uno grano. » PLINE, l. XVIII, C. XXI. — « Aucune espèce de grain n'est plus féconde que le *triticum*; c'est une propriété que la nature lui a donnée, parce qu'il constitue le principal aliment de l'homme. Une mesure de ce grain jetée dans un sol dont l'aptitude est constatée, en rend cent cinquante. Un procurateur envoya de cette province au divin Auguste une touffe composée (chose à peine croyable), de près de 400 tiges, toutes sorties du même grain. Il existe encore de ce fait des témoignages écrits. Le Procurateur de Néron lui envoya un pied de 350 chaumes, également provenus d'un seul grain.

X. « Cœterum in castris illis pecuniœ vis tanta reperta est, quanta nullo unquam uno in loco. Siquidem Vandali jam inde olim crebris direpto incursionibus romano imperio, grandes auri acervos in Africam transvexerant. Præterquam quod cum

uberrima sit regio, frugibusque ad vitæ usus maxime necessariis abundet, proventum pecuniæ, quam inde conficiebant, nunquam alio annonæ causa distraxerant, sed ibi congesserant, prædiis fruiti per annos XCV, quandiu Vandali in Africa regnarunt. Itaque auctæ in immensum divitiæ, in manus Romanorum eo die redierunt. » PROCOPE, *De bello Vandalico*, l. II, 3, p. 423, in-8° Bonn. 1833-recens. de Dindorf.

. ... « Fecunda, redundans
frugibus, et fructus lumen fundentis olivæ
et latices læti turgens referebat Iacchi. »

FLAVII CRESCONII CORIPPI *Johannidos* seu *de bellis libycis*, libri septem l. III, vers. 31, ed. Mazzuchelli, Bonn., 1836.

— « Gaudebat miseranda novis ornata coronis
Africa: nectebant flavis gestamen aristis
agricolæ. » *id. ibid.* vers. 69.

— « Tunc fecunda Ceres, tunc lætus pampinus uvis
pictaque gemmiferis arbor splendebat olivis. »
id. ibid. v. 324.

XII. « Les Arabes habitant dans l'Afrique, c'est à savoir entre le mont Atlas et la mer Méditerranée, sont mieux et en plus grandes richesses que les autres... Ces Arabes font bien et diligemment cultiver leurs terres, tellement qu'ils en retirent des grains en grande abondance. » JEAN LÉON, *Descript. de l'Afrique*, trad. de Temporal, 1556, p. 27, recto. — On voit qu'il s'agit ici du Tell, comme dans Strabon.

XIII. « The several ports which . I have seen of this province fall vastly short in fertility of the character which hath been attributed to it by the ancients. For those that are adjacent to the sea coast are generally of a dry sandy nature, with no great deapth of soil in the very best portion of them. Neither is the in land country in a much better state et condition. » SHAW, *travels or observations relating to several parts of Barbary*. Oxford, 1738, in f°, chapter IV, p. 185.

Voici la traduction de ce passage :

« Les différentes parties de cette province que j'ai visitées sont bien déchues, au point de vue de la fertilité, du caractère que leur ont attribué les anciens ; car celles qui touchent au littoral sont généralement sablonneuses et arides ; dans les meilleures portions, le sol a une très-petite profondeur. L'intérieur

du pays n'est pas dans une situation beaucoup plus favorable. »

Ailleurs, le même voyageur est encore plus explicite :

« Though it is somewhat extraordinary that the province of Byzacium, which was formerly held in so much repute for its fertility, should be at present the most barren and un profitable part of theese Kingdoms, » c'est-à-dire : « quoiqu'il soit assez extraordinaire que la province de Byzacium, si renommée autrefois pour sa fertilité, soit aujourd'hui la partie la plus aride et la moins productive des royaumes barbaresques. » *Physical and miscellaneous observations, or an essay towards the natural history of the Kingdoms of Algiers and Tunis*, ch. I, p. 228, dans le volume cité ci-dessus.

XIV. « ..... Unde secundum fidem polypticorum, per provinciam Proconsularem novem, millia duas centurias, jugera centum quadraginta unum, in solvendo ; et quinque millia septingentas centurias, jugera centum quadraginta quatuor semis, in removendis. Per provinciam vero Byzacenam, in præstanda functione, septem millia quadringentas sexaginta centurias, jugera centum octoginta ; septem mille sexcentas quindecim vero centurias, jugera tria semis, in auferenda. » *Codex Theodosianus* lib. XI, titul. XXVIII, *de indulgentiis debitorum*, lex XIII, Honorius et Theodosius 422.

LXIII (1). Corippe, *la Johannide*, l. VII, vers. 30.

LXIV. *id. loc. cit.* v. 41.

LXV. *id. loc. cit.* v. 168.

LXVI *id. loc. cit.* v. 243.

LXVII. *id. loc. cit.* v. 246.

LXVIII. Jean Léon, trad. de Temporal, Anvers, 1556, p. 303, verso.

LXIX. « Las tierras son arenales y tan ligeras que no se coge en ellas trigo si non cavada y essa es muy poca. » Marmol, l. VI, c. 38.

LXX. Léon l'Afr. p. 306, verso.

---

(1) La cause de la lacune qui existe entre XIV et LXIII a été expliquée à la page 5, n° 73.

LXXI. Voici cette inscription, telle que l'a rétablie M. Hase : « Lucio cadio, Lucii filio, Quirina, Rogato, decurioni, ædili, duumviro, duumviri quinquennales Rusgunienses et Rusguniis consistentes, ob merita, quod frumentum intulerit et annonam passus non sit increscere, ære collato. » — Lucius cadius, fils de Lucius, de la tribu Quirina, avait donc fait apporter du blé à Rusgunium, et avait ainsi prévenu la trop grande cherté de cette denrée. C'est pourquoi ses administrés reconnaissants lui avaient décerné ce monument. HASE, article inséré dans le *Journal des savants* nº de juillet 1837.

La Mauritanie Tingitane était aussi sujette à des sécheresses qui faisaient avorter la récolte : « si apud Getulos, Tinguitanos, hujus rei causa siccitatem satis ariditatemque miserunt, eo anno cur messes amplissimos Mauris Nomadibusque tribuerunt ? ARNOBE, *adversus gentes*, l. I, p. 10, edit. *Varior.*, in-4º, 1651.

LXXII. « Verbo tamen dicam quadringenta ab eo deleta nostra esse oppida, captivos nostros partim in fossas et fluvios conjectos. » APPIEN, *de rebus punicis*, 63, ed. Schweighœuser 1785, in-8º. t. I, p. 384.

— « Quo spatio Annibal quadringenta deleverat oppida, et solis in prœliis occiderat trecenta virorum millia. *Id.*, *ibid.*, 134, p. 496.

LXXIII. « In Italia vero, propter continua bella, agricultura neglecta, et si quid agri ferrent, absumente id, milite. » *Id. de bellis civilibus*, l. V, 18, t. II, p. 736.

— « Italiam.... quæ fame simul et intestinis dissensionibus adflicta. » *Id.*, *ibid.*, l. V, 25, t. II, p. 744.

— «Post exhaustum ærarium, post spoliatas provincias, Italiamque ipsam exactionibus et bonorum confiscationibus oppressam. » *Id. ibid.*, l. V, 67, t. II, p. 800.

— « Agrorum vastationibus, agriculturæ cessatione, et super omnia fame, quæ diro maxime modo eos presserat. » *Id. ibid.*, l. V, 74, t. II, p. 810.

— « Veteres agrorum possessores, bonis suis exutos et suppliciter nunc ad optimatium fidem confugientes. » *Id. ibid.* 19, p. 736.

— « Nec solum civitates, quarum agri militibus divisi fuerant, sed Italia ferme universa commota erat. » *Id. ibid.* 27, p. 747.

— Le recensement fait après la guerre civile qui amena l'élévation de César, constata que les 320,000 citoyens qui existaient à Rome avant la guerre, étaient réduits à 150 mille. Plutarque, *Vie de J. César* LXXI.

LXXIV. « Italiam propemodum universam... adtribui veteranis. » Appien, *De Bell. civil.*, 22. éd. citée, t. II., p. 740.

LXXV.

« Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva,
nos patriam fugimus. ».... *Eclog.* I, vers. 3.
« Impius hoc tam culta novalia miles habebit ?
Barbarus has sejetes ? En quo discordia cives.
Perduxit miseros ? En queis consevimus agros ? »
Ibid. vers. 71.
.... « Non ullus aratro
Dignus honos, squalent abductis arva colonis,
et curvæ rigidum falces conflantur in ensem. »
Georgica, l. II, vers. 506, 508.

LXXVI. « Acerrimo in Veteranos odio ; quippe in coloniam Camelodunum recens deducti, pellebant domibus, exturbabant agris, captivos, servos appellando ; faventibus impotentiam veteranorum militibus, similitudine vitæ et spe ejusdem licentiæ. » Tacit. *annal.* l. XIV, 31.

LXXVII. « Conveniebant que agminatim in urbem promiscue juvenes, pariter ac seniores, mulieresque cum parvulis, et per fora, templaque cœtus faciebant lamentabundi, conquerentes nullo suo peccato se, Italici nominis homines, pelli agris focisque, tanquam jure bello captos. » Appien, *de Bell. civil*, l. V. 12, t. II, p. 728.

LXXVIII.

« Quid quod usque proximos
Revellis agri terminos, et ultra
Limites clientium
Salis avarus ? Pellitur paternos
In sinu ferens deos
et uxor et vir sordidosque natos. »
Horace, ode II.

LXXIX. « Dilapsis pluribus in provincias, in quibus stipendia

expleverant. Neque conjugiis suscipiendis, neque alendis liberis sueti, orbas sine posteris domos relinquebant. Non enim, ut olim, universe legiones deducebantur, cum tribunis et centurionibus et sui cujusque ordinis militibus, ut consensu et caritate rempublicam efficerent; sed ignoti inter se, diversis manipulis, sine rectore, sine affectibus mutuis, quasi ex alio genere mortalium. repente in unum collecti, numerus magis quam colonia. » TAC. *Annal.* l. XIV, 27.

LXXX. « Aut innumerabilem multitudinem liberorum capitum in eis fuisse locis, quæ nunc vix seminario exiguo militum relicto, servitia romana ab solitudine vindicant. » TITE-LIVE, l. VI, 12.

LXXXI. « Prædas bellicas imperatores cum paucis diripiebant; interea parentes aut parvi liberi militum, uti quisque potentiori confinis erat sedibus pellebantur. Ita cum potentia, avaritia sine modo modestiaque invadere, polluere et vastare omnia, nihil pensi neque sancti habere. » SALLUSTE, *Jugurth.* XLI.

— Cet accaparement des terres par les riches est parfaitement expliqué dans ce passage d'Appien : « Romani olim prout quemque Italiæ populum armis sibi subjecerunt, parte agri eum mulctabant, et oppida in illo condebant, aut in jam ante condita oppida novos colonos sui generis adscribebant, quibus coloniis loco prœsidiorum utebantur. Agri autem bello parti semper eam portionem quæ culta esset novis colonis statim vel gratis, dividebant, vel pretio vendebant, vel elocabant ; quod vero incultum eo tempore ex bello erat, cujus nimirum generis imprimis magna semper pars fuit, illud, quia jamnondum volebant sub sortem mittere, edicebant interim ut colerent quibuscunque libuisset, excepta sibi vectigalis nomine frugum parte decima, ex arbustorum vero proventu parte quinta. Præterea his quoque qui greges alerent, vectigal indictum erat, tam minorio quam majoris patientissimum est habitum, volebant prospicere, ut auxiliorum domesticorum copia semper ipsis præsto esset. Sed res in contrarium quam putarant eis cecidit ; nam divites agri illius non dispertiti majori parte occupata, lapsu temporis confisi neminem sibi eam erepturum, vicinis prædiis et aliis minoribus pauperum portionibus, partim pretio coemtis, partim vi

occupatis, non jam rura, Sed ampla latifundia, colebant. Ad colendos autem agros pascendaque pecora coemtis utebantur servitiis; ne ingenui si essent, militiæ causa avocarentur ab opere. » Appien, *de Bell. civil.* l. I, 7, t, II, p. 10.

L'accaparement des terres au détriment des pauvres n'est pas moins bien expliqué par Plutarque, *Vie de Tiberius Gracchus*, X.

LXXXII. Appien, *Bell. civ.* l., I, 8, 9, 10, t. II, p. 12, 13, 14.

LXXXIII. « Itaque in qua terra culturam agri docuerunt pastores progeniem suam, qui condiderunt urbem ibi contra progenies eorum, propter avaritiam, contra leges, ex segetibus fecit prata, ignorantes non idem esse agriculturam et pastionem. » Varron, *De re rustica*, l. II, *præf.* « (Ce même pays où des pâtres ont fondé une ville et enseigné à leur descendance à cultiver la terre, voit cette descendance transformer, par cupidité, et contrairement aux lois, les terres labourables en prairies, ignorant que l'éducation des bestiaux n'est pas l'agriculture.) »

LXXXIV. « Quod eorum fiducia cultura agrorum cessaret. » Suétone, *Vit. Augusti*, XLII.

LXXXV. « Nunc contra villam urbanam quam maximam ac politissimam habeant dant operam, ac cum Metelli ac Luculli villis pessimo publico œdificatis certant. « Varron, *De re rustica*, l. I, 13. » — Aujourd'hui on met tous ses soins à se créer une maison de campagne aussi spacieuse et élégante que possible, et qui rivalise avec celles que Metellus et Lucullus ont fait construire, au grand scandale du public. »

LXXXVI. « Terra frugum ferax et quodammodo suburbania provincia latifundiis civium romanorum tenebatur. Hic ad cultum agri frequentia ergastula catenatique cultores materiam bello præbuere. » Florus, III, 19.

LXXXVII. « Quod cives pascebat, nunc divitis unius hortus est, postquam proximos quosque revellendo terminos ager locupletis latius inundavit. Æquatæ solo villæ, et excisa patria sacra, et cum conjugibus parvisque liberis, respectantes patrium larem, migraverunt veteres coloni; et latæ solitudinis indiscreta unitas facta est. » Quintilien, *Declamatio* XIII, 2, dans les Classiques de Lemaire.

LXXXVIII. « Atque hæc ipsa quoque possessio multum eis lucri adferebat, crescente, ob numerosam prolem et immunitatem a militia, servorum multitudine. Qua factum est ut potentiores supra modum ditescerent et agri complerentur servitiis. » APPIEN, *Bell. civ.*, l. I, 7, t. II, p. 11.

Objiciebant insuper divitibus quod illi in suis agris fastidirent operam liberorum hominum et civium et pro patria militantium, mallentque mancipiis uti, genere hominum semper infido et infenso ac proinde ad militiam inutile. » *Id. ibid.* 10, p. 15.

LXXXIX. lib. XVIII, c. VII (VI.)

XC. lib. XXXIV et XXXV, c. II p. 531, 532, classiques grecs de Didot.

XCI. *Esprit des lois*, liv. XI, ch. XVIII.

XCII. CICERON, *Paradoxa* VI, 1 ; *De officiis*, I, 8 ; PLINE, l. XXXIII, c. XLVII (X) ; PLUTARQUE, *vie de Crassus*, III, rapporte le même propos, mais au lieu du revenu annuel, il parle de la fortune entière.

XCIII. PLUTARQUE, *loc. cit.* II. PLINE l. XXXIII, c. XLVII (X), dit 200 millions de sesterces, ou 40 millions de francs en biens-fonds.

XCIV. PLINE, l. XXXIII, c. XVII (X).

XCV. SÉNÈQUE, *epist.* 89.

XCVI. ATHÉNÉE, l. VI, sect. 104.

XCVII. OLYMPIODORE, dans la *Biblioth. de Photius* n° 80.

XCVIII. ST-CYPRIEN, *epist.* I *ad Donatum*, p. 5, édit. de 1726 in-f°.

XCIX. « Sex Domini semissam Africæ possidebant quum interficit eos Nero Princeps. » PLINE, l. XVIII, c. VII (VI).

C. *id.*, *ibid.*

CI. *De re rustic.*, l. II, *præf.*

CII. COLUMELLE, *De re rust.*, l. I, *præf.*

CIII. *Annal.*, lib. III, 53, 54, trad. de Burnouf.

CIV. *Codex Theodosianus*, lib. XI, *de indulgentiis debitorum*, tit. XXVIII, leg. 2, 7, 11.

CV. « In Africa, ubi saltus non minores habent privati quam respublica territoria, quin imo in saltibus privati non exiguum populum plebeium et vicos circa villam in modum munitionum. » AGGENUS URBICUS, apud *Gromaticos veteres*, ed. Lachmann, Berlin 1848, p. 84.

CVI. On voit dans AMMIEN MARCELLIN de grandes fermes cultivées par des Indigènes sous le règne de Valentinien 1er, c'est-à-dire à une époque très-avancée de la domination romaine (364 à 367). On voit même des villes de la Kabylie entièrement peuplées d'Indigènes. Lib. XXIX, c. V. Ces faits sont exposés en détail au chapitre *Assimilation*.

CVII. « Itaque ille Cato sapiens cellam penariam reipublicæ nostræ, nutricem plebis romanæ, Siciliam nominavit. Nos vero experti sumus, Italico maximo difficillimoque bello, Siciliam nobis non pro penaria cella, sed pro œrario illo majorum vetere ac referto fuisse. » CIC. *Verr*. II, 2.

STRABON appelle aussi la Sicile le *grenier de Rome*, l. VI, c. VI, t. II, p. 367, trad. de Delaporte du Theil.

CVIII. « Neminem vestrum præterit, Judices, omnem utilitatem opportunitatemque provinciæ Siciliæ, quæ ad commoda populi romani adjuncta sit, consistere in re frumentaria maxime ; nam ceteris rebus adjuvamur ex illa provincia, hac vero alimur, hac sustinemur. » *Verr*. III, 5.

CVIII *bis*. « In jugere agri Leontini medimnum fere tritici seritur, perpetua atque œquabili satione. Ager efficit cum octavo, bene ut agatur ; verum, ut omnes dii adjuvent, cum decumo. » *Ibid*. 47.

CIX. « Mox imperio per diversa terrarum occupato, quis crederet Siciliam multo cruentius servili quam punico bello esse vastatam ? » FLORUS, III, 19.

CX. « Frumentum locamus, qui nobis advehat, qui saturi fiamus ex Africa et Sardinia. » *De re rust*., l. II, *prœf*.

CXI. Ces expressions de Columelle rappellent ces vers de Virgile :

« Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus. »

Georg. II, 173.

CXII. « Itaque in hoc Latio et Saturnia terra, ubi Dii cultus agrorum progeniem suam docuerunt, ibi nunc ad hastam locamus, ut nobis ex transmarinis provinciis advehatur frumentum, ne fame laboremus. » *De re rust.*, lib. I, *præf.*

CXIII. « Hujus tempore et Ægypto urbi annua ducenties centena millia frumenti inferebantur. » Aurelius Victor, *in Augusto.*

CXIV. *Id. ibid.*

CXV. « Addidit quibus e provinciis et quanto majorem quam Augustus in frumentariæ copiam advectaret. » *Annal.* l. VI, 13.

CXVI. « At Hercule olim ex Italiæ regionibus longinquas in provincias commeatus portabant ; nec nunc infecunditate laboratur, sed Africam potius et Ægyptum exercemus, navibusque et casibus vita populi romani permissa est. » *Id. ibid.*, l. XII, 43.

CXVII. « Nihil non ex eo cogitavit ad invehendos etiam in tempore hiberno commeatus, nam et negociatoribus certa lucra proposuit, suscepto in se damno, si cui quid per tempestates accidisset, et naves mercaturæ causa fabricantibus magna commoda constituit pro conditione cujusque : civi, vacationem legis Popiæ Poppeæ, Latino jus Quiritium ; feminis jus quatuor liberorum, quæ constituta hodieque servantur. » Suétone, *in Claud.* XIX.

CXVIII. *id. in Nerone*, XLV.

CXIX. « Roma interim fame laborabat, impeditis per Pompeium frumentationibus maritimis, in Italia vero, propter continua bella, agricultura neglecta, et, si quid agri ferrent, absumente id milite. » Appien, *De bell. civil.*, l. V, 18, t. II, p. 736.

CXX. « Per eosdem dies Romæ quum frumentum omne adversaretur in usum militum, plebs palam imprecationes jactans contra bellum et contra nuperam victoriam, discurrit per pri-

vatas ædes, frumentum quærens, et quidquid invenit, diripuit. » *Id. ibid.*, c, 34, p. 756.

CXXI. « Jamque subducta ratione quantum cibariorum esset reliquum, servis porro præberi victum vetuit; ipsos autem custodivit, ne transfugiendo magis patefacerent hostibus mali gravitatem. Errabant igitur agminatim servi, passim humum sese projicientes, vel in urbe, vel in pomæriis, et herbam, sicubi invenirent, depascentes aut frondes virides. Exanimes autem Lucius in altis foveis defodiebat, ne rogos hostis animadverteret, neve ex cadaverum exhalatione pestis gigneretur. » *Id. ibid.* 35, p. 758.

CXXII. *Id. ibid.*, 67. p. 799.

CXXIII. *Id. ibid.*, 72, p. 807.

CXXIV. PLUTARQUE, *vie de Galba*, XV.

CXXV. « Clausis annonæ subsidiis, inopiam ac discordiam hosti facturus. » *Histor.*, l. IV, 48.

CXXVI. « Descivisse Africam, res novas moliente L. Pisone; sed quia naves sævitia hiemis prohibebantur, vulgus alimenta in dies mercari solitum, cui una ex republica annona cura, clausum littus, retineri commeatus, dum timet, credebat. » *Id. ibid.* l. IV, 38.

CXXVII. *Id. ibid.*, 52.

CXXVIII. Lib. XIX, c. 1.

CXXIX. PLINE, l. XVIII, c. XII.

CXXX. Voici, d'après les évaluations de Pline, converties en valeurs françaises, le poids des blés les plus recherchés à Rome :

	Par modius.	
Blé des Gaules et de Chersonèse. .	6 kil.	520
Sardaigne.	6	683
Alexandrie et Sicile	6	628
Béotie.	6	846
Afrique.	7	090
Italie au-delà du Pô.	8	150
Clusium.	8	476

Le froment de certaines localités d'Italie était donc le plus lourd. Mais la production ayant cessé dans ce pays, le blé d'Afrique fut naturellement le plus recherché, car sa teneur surpassait celle de tous les autres.

Voici le texte de Pline, l. XVIII, c. 12: « Nunc ex generibus quæ Romæ invehuntur, levissimum est gallicum atque e Chersoneso advectum; quippe non excedunt in modium vicenas libras, si quis granum ipsum ponderet. Adjicit sardum selibras, Alexandrinum et trientes; hoc et siculi pondus. Bœoticum totam libram addit; Africum et dodrantes. In Transpadana Italia scio vicenas quinas libras farris modios pendere; circa clusium et senas. »

Nous avons été curieux d'établir une comparaison entre les déterminations de Pline et le poids actuel des mêmes blés. Nous nous sommes servi, pour nos calculs, de renseignements fournis par le ministère de l'agriculture et du commerce, et puisés dans les états les plus récents. Nous avons tout ramené à l'hectolitre et au kilogramme. Pour les temps anciens, nous sommes parti de cette base que le *modius* égale 0 hectol. 0867. Voici les résultats :

PROVENANCE	POIDS DE L'HECTOLITRE.		
	dans l'antiquité.	*aujourd'hui.*	moyenne
Gaule	75k.21	région du N.-O.	75k.61
—		du Nord	75 76
—		du N.-E.	75 67
—		de l'O.	74 44
—		du Centre	75 25
—		de l'E.	75 13
—		du S.-O.	77 26
—		du S.	76 16
—		du S.-E.	77 02
		moyen. gén. de toute la France	76 16
Chersonnèse (Crimée)	75k.217	moyen. générale	80 000
Sardaigne	77 081	—	78 125
Alexandrie	76 449	—	75 000
Sicile	76 449	—	78 750
Béotie	78 962		

Afrique.	81	776	Tunis. . . .	78	750
			Bône	78	125
			Alger. . . .	76	125
			moyen. génér.	78	333

On voit qu'en général il y a peu de différences entre le poids des blés dans l'antiquité, tel que l'indique notre auteur, et celui des mêmes qualités à l'époque actuelle. Encore faut-il observer que les évaluations modernes sont, suivant l'habitude du ministère de l'agriculture, basées sur des blés de première qualité, ce qui peut expliquer les différences en plus en faveur de ces derniers.

Quant au blé d'Afrique, la différence est assez forte, car elle est de 3 kil. 443. Mais nous n'avons opéré que sur une moyenne de trois localités, et Pline a pu baser son appréciation sur des qualités qui n'arrivent plus en Europe.

C'est aujourd'hui la Crimée qui tient le premier rang pour le poids ; Tunis ne vient qu'en seconde ligne, tandis qu'autrefois le froment de la Chersonnèse était estimé le plus léger, avec celui des Gaules.

CXXXI. « Similago e tritico fit laudatissima. Ex Africo justum est e modiis redire semodios et pollinis sextarios quinque. Ita autem appellant in tritico quod florem in siligine... Præterea secundarii sextarios quatuor, furfurumque tantumdem. » PLINE, l. XVIII, c. XX (X).

Ainsi le blé d'Afrique donnait 80 p. 0/0 de farine et 20 p. 0/0 de son. Aujourd'hui, d'après les documents officiels du ministère de l'agriculture et du commerce, la moyenne de Tunis, Bône et Alger donnerait, en poids, 81 p. 0/0 de farine et 19 p. 0/0 de son. La proportion n'a donc varié que d'une quantité *insignifiante*.

CXXXII. « Classem africanam instituit, quæ subsidio esset, si forte alexandrina frumenta cessassent. » LAMPRIDE, *in Commodo*, XVII.

Quelques auteurs, se fondant sur une médaille, rapportent la création de la flotte de Commode à l'an 186 de J.-C. De ce nombre est PAGI, dans sa critique des *Annales* de BARONIUS (voir

Annales ecclesiastici cum critica Pagii, in-f°, t. II, p. 339, § III). — D'après MEDIOBARBUS BIRAGUS (*Numismata*, p. 251, Milan, 1863), la médaille dont il s'agit représente d'un côté un navire en mer, couvert de voiles, mais sans rames ; sur l'autre face, après l'indication des Consuls, on lit : *Provid. Aug.*, c'est-à-dire *Providentia Augusti*. D'après LE NAIN DE TILLEMONT, *Hist. des Empereurs*, t. II, p. 449, la médaille pourrait être aussi bien de l'an 190 que de l'an 186.

CXXXIII. *Acta apostolorum*, c. XXVIII, 11.

CXXXIV. « Et præter fruges annuas quibus populus romanus octo mensibus vescitur, aliaque quoque omnia pendunt vectigalia. » (Chôris dè tôn etèsiôn karpôn, oi mèsin oktô to kata tèn Rômèn plèthos trephousi). FLAVIUS JOSEPHE, *de bello Judaïco*, l. II, c. XVI, § 4, édit. Didot, recens. de Dindorf.

« Cujus tamen nova gratia et naturalis fecunditas Romanis militat, un quatuor mensibus domines alat. » HÉGÉSIPPE, *de bell. Judaïco et urbis Hierosolymitanæ excidio*, lib. II, c. IX, p. 242, in-12, Cologne, 1559.

CXXXV. « Hujus tempore ex Ægypto urbi annua ducenties centena millia frumenti inferebantur. » AURELIUS VICTOR, *in Aug.* I. — *Codex theodosianus*, lib. XIV, tit. XV, *de canone frumentario urbis Romæ*, lex. I, t. V, p. 226, ed. de 1665.

CXXXVI. « Addidit quibus e provinciis et quanto majorem quam Augustus rei frumentariæ copiam advectaret. » *Annal.*, lib. VI, 13.

CXXXVII. JUL. CAPITOLINUS, *in Marco Antonino*.

CXXXVIII. « Remotæ olei frumentique adventitiæ præbitiones, quibus Tripolis et Nicæa acerbius angebantur, quas res superiores, severi imperio gratantes, civi obtulerant. » AUREL. VICTOR, *in Cæs.* XLI.

CXXXIX. « Ad africam tamen legiones misit, ne per Lybiam et Œgyptum Niger africam occuparet ac P. R. penuria rei frumentariæ perurgeret. » SPARTIEN, *Vit. Septimii Severi*, VIII. Ce fait est répété par le même écrivain, *Vie de Niger*, V.

CXL. « Rei frumentariæ quam minimam repererat, ita consu-

luit, ut excedens vita, septem annorum canonem P. R. relinqueret. » *Id.* in *Sept. Sev.*, VIII.

CXLI. « Moriens septem annorum canonem, ita ut quotidiana septuaginta quinque millia modiorum expendi possent, reliquit. » *Id. ibid.*, XXIII.

CXLII. *De magnitudine romana*, l. II, c. 10.

CXLIII. Voir les observations de M. Naudet, t. I, p. 175 de son ouvrage intitulé : *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain sous les règnes de Dioclétien, de Constantin et de leurs successeurs jusqu'à Julien*, in-8°, 1817.

Ce qui donne lieu de penser que le blé était distribué gratuitement ailleurs que dans Rome et sa banlieue, c'est un passage où Salluste conseille à J. César d'étendre les distributions aux vétérans retirés dans leurs foyers, et établis dans les colonies ou dans les municipes : « Et frumentum id, quod antea præmium ignaviæ fuit, per municipia et colonias illis dare conveniet, quum stipendiis emeritis domos reverterint. » Epist. II, VIII.

CXLIV. « Commeatum populi romani sic adjuvavit, ut quum frumenta Heliogabalus evertisset, vicem de propria pecunia loco suo reponeret. » LAMPRIDIUS, *in Alexandro Severo*, XX.

CXLV. « Quippe omni Africa, quam delere statuerat, exhausta, omnibus insulis exinanitis infiniti temporis annonam congesserat. » *Panégyrique de Constantin*, par NAZARIUS, p. 292, dans les *Panegyrici veteres*, in-4°, 1676.

CXLVI. *Cod. Theodos.* lib. XIII, titul. V, *de naviculariis*, lex 7, t. V, p. 56, éd. de 1665 ; lib. XIV, tit. XV, *de canone frumentario urbis Romæ*, l. 3, p. 228 ; lib. XIV, tit. XVI *de frumento urbis Constantinopolitanæ*, le titre entier, p. 233 ; même livre, tit. XXV *de frumento Alexandrino*, le titre entier, p. 263 ; et les commentaires de GODEFROY sur ces différents titres et lois.

CLAUDIEN, *de bello Gildonico*, mentionne la direction nouvelle de la flotte d'Alexandrie. Voici les paroles qu'il met dans la bouche de Rome :

« Stabat certa salus : Memphis si forte negasset,
Pensabam Pharium Gætulis messibus annum.
Frugiferas certare rates, lateque videbam
Punica Niliacis concurrere carbasa velis.
Quum subiit par Roma mihi, divisaque sumpsit,
Æquales aurora togas, Ægyptia rura
In partem cessere novam... »

CXLVII. Symmaque, lib. VII, *Epist*. 68.

CXLVIII. *De bell. Gildonico*.

CXLIX.

« Et tanto Libyam fructu majore recepit
Quam peperit. » *Stilichon*, lib. I.

CL.

« Hæc omnes veterum revocavit adorea lauros,
Restituit Stilichon cunctos tibi, Roma, triumphos. »
Id. ib. sub fine.

CLI. « Nam pæne, ut recordaris, cessante Africa, fames in limine erat, quam clementissimus et ad salutem publicam genitus superator prævenit ingestis alieni soli copiis. » Symmaque, *Epist*. 55, lib. III, edit. 1604, in-4°.

Ex inopia namque publicus metus vertit in gaudia, postquam venerabilis pater patriæ Macedonicis commeatibus Africæ damna pensavit, *id. ibid. Epist.* 82.

CLII. « Quippe hactenus non sine comminatione ac vi frumentum ad nos convehebatur; nunc vero pœna omni et cogitatione velocius sponte ac nullo jubente comportatur. Quin mare ipsum voluntati imperatoris obsequitur, atque hiberna navigatio, onerariis navibus æstiva commodior atque paratior est. Non igitur horrea situ atque araneis obsita, sed plena ac redundantia sunt. » Themistius, Logoi, *oratio* XVIII *de imperatoris audiendi cupiditate*, p. 221, A. B. C. — Edit. Pétau, in-f°. 1684.

CLIII. Il paraît que cette famine fut une des plus cruelles que Rome eût subies jusque là, grâce surtout aux accapareurs de grains. Voici le passage de Zosime qui rapporte ce fait : « Heraclianus vero cum omnes in Africa portus occupatos multiplici præsidio teneret, neque jam frumentum vel oleum vel aliæ res ullæ ad victum necessariæ in portum romanum invehentur, fames in urbe gravior quam prius exstitit; dardanariis ea spe,

quidquid habeant, supprimentibus, ut omnium pecunias ad se averterent, eo potiti pretio quod ipsimet arbitratio suo statuerent. Adeoque redacta fuit urbs ad angustias, ut ab iis qui sperarent hominum quoque corpora degustatum iri, vox hujusmodi circensibus ludis emitteretur : « Pretium pone carni humanæ. » Lib. VI, c. XI, p. 327, édit. de Boren, in-8o, 1637.

Sozomène, qui raconte les mêmes faits, dit que la population de Rome fut réduite à manger du pain de châtaigne et qu'on soupçonna même quelques individus d'avoir dévoré de la chair humaine. « Porro cum fames tanto pere crevisset, ut cives tritici loco castaneis uterentur et quosdam humanas carnes comedisse suspicio esset .. » *Hist. ecclesiast.*, l. IX, c. VIII, p. 810; in-fo, 1668.

CLIV. « Heraclianus interea Africa comes misus ...atque aliquandiu Africanâ annona extra ordinem retenta... » Orose, l. VII, c. 42, p. 448, in-fo, 1677.

CLV. Un certain nombre d'inscriptions confirment les faits que nous venons d'énumérer. Nous n'en mentionnerons qu'une, parce qu'elle rappelle une période dont nous n'avons pas parlé. Cette inscription est rapportée dans le recueil de Reinesius (*Syntagma inscrip. antiq.* 1582) classis tertia, p. 307, no 21. Elle consacre un hommage des chefs de la corporation du transport des blés à Antonin-le-Pieux.

CLVI. « Temperata apud transmarinas provincias frumenti subvectio. Et ne censibus negotiatorum naves adscriberentur, tributumque pro illis penderent, constituunt. » Tacite, *Ann.* l. XIII, 51.

CLVII. *Cod. Theod.* l. XIII, tit. V, *de navicularis*, ll. 5, 17, 24, 31.

CLVIII. *Ibid.* l. 16.

CLIX. *Ibid.* l. 9.

CLX. *Ibid.* l. 7.

CLXI. *Ibid.* l. 35.

CLXII. *Ibid.* lib. XI, tit. XXVIII, *de indulgentiis debitorum*, l. 8.

CLXIII. *Cod. Justinianus*, lib. XI, tit. XXII, l. 2 et 3.

CLXIV. *Ibid.* l. 1.

CLXV. *Cod. Theodos.* lib. XIV, tit. XV, *de canone frumentario urbis Romæ*, l. 3.

CLXVI. *Ibid.* l. 6.

CLXVII. *Ibid.* lib. XIII, tit. V, *de naviculariis*, l. 33.

CLXVIII. *Ibid.* l. 28, et les commentaires de Godefroi sur cette loi.

CLXIX. *Ibid.* lib. XIII, tit. IX, *de naufragiis*, l. 3, et les comment. de Godefroi sur cette loi.

CLXX. *Ibid.* l. XIII, tit. V, *de naviculariis*, l. 27, et le comment. de Godefroi.

CLXXII. *Ibid.* lib. XIII, tit. IX, *de naufragiis*, l. 2, et les commentaires.

Saint Augustin rappelle ces lois barbares dans le passage suivant : « Homines ad tormenta daturi erant, ut de submersione navis secundum consuetudinem quæreretur et torquerentur a judice qui essent de fluctibus liberati. » *Sermo* 355, cap. IV, t. V, col. 964, *opera omnia*, ed. des Bénédictins.

CLXXII. *Cod. Theod.*, liv. XI, tit. I, *de annona et tributis*, l. 13 et le commentaire.

CLXXIII. *Ibid.* et lib. XI, tit. VII, *de exactionibus*, l. 8.

(*A suivre*) FRÉDÉRIC LACROIX.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE SUR EL-KARAFI,

AUTEUR DU ZIL ED-DIBADJ.

Des deux écrivains qui ont complété le recueil biographique d'Ibn Ferhoun, intitulé Ed-Dibâdj الديباج, un seul, Ahmed Baba le Tombouctien, a été mentionné dans la *Revue africaine*. L'autre, sur lequel je n'ai encore pu obtenir qu'un petit nombre de renseignements, se nomme Mohammed ben Yahia ben Omar ben Ahmed ben Yoûnes Bedr-eddin el-Karafi بدر الدين القرفي. Il naquit en Egypte, au mois de chaabân 939 (de J.-C. 1532), remplit les fonctions de cadi de la secte malékite, et mourut en 1009 (de J.-C. 1600). Par sa mère, il descendait de l'imam Mohammed ben Ahmed ben Charf el-Karafi et du naturaliste Ed-Damiry, auteur de l'Histoire des animaux. Le dernier était son grand-père, et c'est lui qui le surnomma Bedr-eddin, parce qu'il était venu au monde dans la dix-septième nuit du mois de Ramadan.

El-Karafi suivit les leçons des docteurs Abd Errahman el-Adjhouri الاجهوري, et Zeïn-eddin ben Ahmed el-Djizi الجيزي; il étudia l'histoire de Mahomet auprès de Djemâl-eddin Youçef ben Zekaria, de Nedjm-eddin el-Keïzhi الغيظي, et d'Abou Abd Allah ben Abi's-séfa el-Bekri de la secte hanéfite. Mais les deux professeurs auxquels il fait hommage de sa science, et dont il cite les noms en première ligne dans le Zil ed-Dibâdj, sont Nacer eddin el-Lakkani اللقاني, et Abd el-Wahhab ech-Cha'arani الشعراني, auteur de la Balance ou Traité de droit comparé الميزان. (Voir *Journal asiatique*, nov. 1854. p. 441.)

Il a composé plusieurs ouvrages, dont les plus connus sont:

1° L'Appendice au *Dibâdj* d'Ibn Ferhoun ذيل الديباج, formant huit cahiers et contenant trois cent quatre biographies parmi lesquelles figure une notice de Sidi Khêlil سيدي خليل, dont j'ai communiqué la copie à notre regretté professeur, M. Reinaud. Ahmed Baba le Tombouctien, auquel j'ai emprunté presque tous ces détails, regardait sans doute l'appendice au *Dibâdj* comme un travail insuffisant, puisque, quatre ans déjà

avant la mort d'El-Karafi, il écrivait lui-même une première édition du livre qui devait plus tard ajouter de cent trente biographies au recueil d'Ibn Ferhoun. (Voir *Journal asiatique*, janvier 1853, p. 98.) Le bel exemplaire du نيل الديباج qui a été mis à ma disposition fait partie de la riche collection de Si Hamouda ben Lefgoun ابن الفكون.

2° Commentaire du Mouwatta الموطا, de l'imam Malek.

3° Commentaire des deux *Tehdib* التهذيبين, ouvrage de jurisprudence dans lequel il n'a enregistré que les articles du droit les plus authentiques التنقيح ... في ...

... Le seul des *Tehdib* que je connaisse est celui d'Abou Saïd el Berade'i البرادعي qui a pour titre *Tehdib el-Moudaouana*.

4° ... القول ... على الفاسي, le langage ..., études lexicographiques.

5° التعليق على ... ابن الحاجب, annotations au traité de jurisprudence d'Ibn el-Hadjeb.

6° الجليل الجامع لما عليه من شرح جليل على مختصر خليل, études comparées sur le Précis de jurisprudence de Sidi Khelil.

Le Karafi auquel les biographes accordent l'épithète d'*ancien* القرافي الاكبر, précéda celui-ci de plus de deux siècles. Il se nommait Ahmed ben Idris. Ses productions les plus estimées dans les écoles sont :

1° اليواقيت في احكام المواقيت

2° شرح الاربعين ... في اصول الدين

3° الذخيرة في الفقه من اجل الكتب المالكية

Il mourut en 604 (1285), et fut enterré à Karafa, qui est le cimetière des habitants du Caire.

A. Cherbonneau.

NOTICE

SUR LES

ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES

D'APRÈS LES HISTORIENS ARABES.

(Suite. Voir les nos 69 et 71.)

CHAPITRE III.

Ibn-Toumert dit le Mehdi. — Il fonde la secte Almohade. — Premières luttes entre les deux sectes. — Mort du Mehdi. — Abd el-Moumen chef des Almohades. — Mort d'Ali ben Youçef. — Tachefin ben Ali lui succède. — Victoires des Almohades.

Un jeune homme, originaire des Her'ga, fraction des Masmouda, nommé Mohammed ben Toumert (1), après avoir montré dès sa jeunesse la piété la plus édifiante, ce qui lui valut le surnom d'*Açafou* (l'éclaireur), quitta ses montagnes et ses compagnons berbères, pour aller s'instruire dans la science et la pratique de sa religion. Il se rendit d'abord à Cordoue, où il séjourna quelque temps, car cette ville était alors le flambeau des lumières de l'Ouest, et de là, partit pour l'Orient, afin de s'y retremper aux sources mêmes de la religion. Il y arriva au commencement du VIe siècle, c'est-à-dire au moment où le puissant chef des Almoravides cessait de vivre. Après avoir séjourné d'abord à Alexandrie, il se rendit aux *Villes Saintes*, pour accomplir le pèlerinage imposé à tout musulman; de là étant allé ensuite à Bagdad, en Irak, il entra en relation avec de savants docteurs Acharites, et demeura longtemps dans leur société, se perfectionnant dans l'étude des sciences et surtout de la religion. Il acquit bientôt une grande renommée de sainteté.

Il rentra alors en Magreb, où il se croyait appelé par sa desti-

(1) Les auteurs ne sont pas d'accord sur sa généalogie, mais presque tous lui donnent le titre de descendant du Prophète, par Idris. Ce dernier est du reste l'ancêtre commun que revendiquent, encore de nos jours, presque toutes les tribus *chorfa* de l'Ouest. Le simple bon sens doit faire justice de pareilles prétentions de la part de tribus qui, après dix siècles, ont encore bien souvent conservé le type berbère pur. Quant à Ibn Toumert, il se forgea une généalogie pour ajouter, par le titre de *cherif*, une plus grande autorité à son caractère religieux.

née en exécution d'une prédiction annonçant l'avènement d'une nouvelle dynastie; il se flattait que cette dynastie serait celle de ses compatriotes, les Masmouda, et qu'à lui était réservé l'honneur de la fonder. Les docteurs ses amis et ses maîtres l'encouragèrent dans ses desseins.

Ibn Toumert avait adopté les doctrines des Acharites-Imamiens sous lesquels il avait étudié. Ce système avait pour base l'unité absolue de Dieu; il admettait comme principe l'interprétation allégorique de certains versets du Coran dont le sens était équivoque, ne reconnaissait le droit au titre d'Imam qu'à un descendant de la famille de Mahomet, et imposait l'obligation de revenir aux croyances primitives de l'Islam, prises à un point de vue élevé, sans se tenir à la lettre de la loi, ainsi qu'il était coutume de le faire, surtout en Magreb.

Il composa plusieurs ouvrages sur ces doctrines, dont les principaux sont: *la mourchida* (directrice) et le Touhid (profession de l'unité de Dieu); dans un autre écrit appelé pompeusement *A'azzou ma ioutlab*, la chose la plus précieuse à rechercher, il proclama l'infaillibilité de l'Imam. Telles étaient les idées religieuses qu'il professait et qu'il voulait introduire chez les Berbères.

Ce fut donc en réformateur religieux et politique que Mohammed ibn-Toumert reprit la route de l'Occident. Il arriva d'abord à Tripoli et séjourna quelque temps dans cette ville, où il commença à prêcher et à répandre ses préceptes. Non content d'entrer en controverse avec les docteurs, qui ne reconnaissaient pas sa manière de voir, l'impétueux apôtre attaqua les coutumes locales et s'appliqua à combattre ce qu'il y avait de relâché et d'impie, à son point de vue, dans les mœurs. Par son éloquence et son exemple, il sut convaincre quelques adeptes, mais, par cela même, il s'attira des ennemis nombreux qui l'accablèrent de vexations et le forcèrent au départ.

Il passa alors à Bougie (511-1118), où régnait El-Aziz ben Mansour ben Hammad, chef de la dynastie sanhadjienne des Hammadites (1), que les disciples du réformateur devaient renverser

(1) Le siége de cet empire, autrefois à la Kalâa, avait été transporté en

avait pour lui, sans se décourager par l'insuccès de sa première tentative, Ibn Toumert proclama hautement ses préceptes et combattit les pratiques usitées dans le pays. Il poussa même l'audace jusqu'à critiquer les actions du souverain, qu'il taxa d'hérésie. Il proscrivit l'usage du vin et brisa partout sur son passage les vases qui le contenaient. Son rigorisme s'étendit même jusqu'à la musique, dont les instruments étaient mis en pièces par lui.

Cependant le sultan El-Aziz, voyant ses propres actions commentées et traitées d'illicites par un fanatique obscur, dont l'influence grandissait chaque jour et se traduisait par des désordres dans la ville, résolut de mettre un terme à cette agitation, en supprimant son auteur. Mais Mohammed, prévenu à temps, put échapper à sa colère par une prompte fuite. Il se réfugia à Mellala, ville des Beni Ouriagol, située à une parasange (1) de Bougie, où il fut bien accueilli par ces indigènes qui refusèrent même de le livrer à El-Aziz, malgré les instances du roi et la menace de sa colère.

Mohammed put alors professer en paix ses doctrines. Il avait coutume, lorsque sa prédication était finie, de venir s'asseoir sur une grosse pierre à quelque distance de Mellala. Ce fut là qu'il rencontra Abd-el-Moumen, envoyé vers lui en députation par les étudiants de Tlemcen auxquels la renommée du réformateur était parvenue (2). Une grande sympathie résulta de suite entre le nouveau venu et le maître, et le jeune néophyte, séduit par la science et le talent de Mohammed, entra complètement dans ses vues et lui jura une fidélité que rien ne devait ébranler.

Abd el-Moumen, lequel était réservé à l'honneur de succéder à Ibn Toumert, appartenait à la tribu des Beni Koumi, dont les

---

483 (1090-1), à Bougie, par El-Mansour ben Naçer, à la suite des dévastations incessantes que commettaient dans le sud les Arabes de la deuxième invasion.

(1) La parasange, ancienne mesure persane, était la distance que peut parcourir un cheval en une heure. Cette mesure comprenait quatre milles arabiques.

(2) Selon une autre version, Abd el-Moumen se rendait en pèlerinage et ne rencontra que fortuitement Ibn Toumert; mais le récit que nous rapportons semble avoir plus d'autorité.

cantonnements étaient situés entre Tlemcen et Archgoul (1) ; sa famille, considérée dans le pays, habitait le château de Tagarrt, situé à 13 milles de Nedroma. Il quitta très-jeune sa tribu pour se rendre à Tlemcen, où il étudia sous la direction de savants docteurs dont il se fit bientôt remarquer par son assiduité et sa piété. Ce fut alors que ses compagnons le choisirent et l'envoyèrent vers Mohammed ibn Toumert, qu'on désignait sous le nom de l'Imam, ou de Elfakih es-Souci (le légiste du Sous).

Une fois la liaison opérée, Ibn Toumert fit part de ses plans au jeune Abd el-Moumen, et celui-ci s'étant engagé à l'aider de toutes ses forces, les nouveaux amis se mirent en marche vers l'ouest, accompagnés d'un petit nombre de partisans. En route, Mohammed qui continuait l'éducation de son élève, découvrait en lui le germe des réelles qualités qu'il devait montrer plus tard. Charmé de trouver chez lui tant d'aptitude, il lui dit un jour : « Je reconnais aux traits de ton visage que tu deviendras mon successeur. » Une autre fois, le chemin qu'ils suivaient les ayant conduit chez les Arabes Th'aleba (2), près de Médéa, ces indigènes offrirent à l'Imam un âne vigoureux pour lui servir de monture, mais voyant son cher disciple fatigué, il le lui céda, en disant à ses autres compagnons : « donnez-lui à présent un âne, en attendant le jour où il vous donnera de nobles coursiers. »

Parvenu au Djebel Ouancheris, en marchant ainsi à petites journées et en prêchant sur son chemin, Mohammed gagna à sa cause un certain Bachir, qui devint plus tard un de ses principaux disciples. Enfin la petite troupe arriva à Tlemcen. La renommée du *légiste du Sous* l'y avait précédé ; aussi à son entrée dans la ville fut-il immédiatement conduit devant le cadhi Ibn Sah'ab es Salat, lequel, conservateur, en sa qualité de fonctionnaire, lui reprocha vivement de vouloir fonder une secte nouvelle, et essaya de le détourner de son projet. Mais ce fut en

(1) Cette ancienne ville située à l'embouchure de la Tafna est désignée de nos jours sous le nom de *Rachgoun*.

(2) Ces Arabes Hilaliens, une des branches de la tribu de Makil, étaient arrivés, par conséquent, avec la deuxième invasion, et établis depuis peu dans le pays.

vain : le réformateur eut une réponse à tous ses arguments, et continua sa route.

De là, il se rendit à Fès puis à Mequinès. Dans cette ville, il s'éleva avec une telle violence contre certains usages traités par lui d'impiétés, que la foule ameutée contre lui, lui fit subir de mauvais traitements. Il gagna alors Maroc, où il continua son rôle de réformateur. La sévérité de ses principes, son audace à combattre les idées reçues ne tardèrent pas à indisposer contre lui des gens puissants. Mais que pouvait la colère des hommes contre un fanatique se croyant inspiré du souffle divin ; son audace ne fit même qu'accroître, et un jour il osa réprimander en pleine mosquée, le puissant chef des Almoravides. Une autre fois ayant rencontré en rue la propre sœur du sultan, sortant le visage découvert selon la coutume du pays, il lui adressa les plus violents reproches ; selon Ibn el-Athir il aurait même frappé avec une véritable fureur la monture de la princesse, au point que celle-ci aurait fini par être jetée par terre.

Ali ben Youçof, irrité de cet excès d'audace, résolut de mettre un terme à l'agitation que causait le fougueux réformateur ; mais avant, par une sorte de déférence pour son caractère religieux, il voulut faire condamner ses principes par les docteurs de la loi.

Il réunit, en conséquence, toutes les notabilités religieuses et scientifiques et fit comparaître devant eux Ibn Toumert, pour expliquer sa doctrine. On vit alors l'accusé remplir le rôle d'accusateur, et une discussion mémorable s'engagea entre lui et ses juges. Selon le *Kartas*, la première question qu'Ibn Toumert proposa à ses adversaires fut celle-ci : « les voies de la science sont-elles en nombre limité ou non ? » Il expliqua ensuite que les principes du vrai et du faux étaient quatre : le savoir, l'ignorance, le doute et la supposition. Puis il entra dans la discussion religieuse proprement dite. La force de ses arguments et surtout son talent à les exprimer lui valurent une victoire complète sur ses adversaires ; aussi, à peine sorti de la séance, dut-il songer à la fuite, pour échapper à la vengeance de ses ennemis, dont la haine avait été portée à son comble par cette dernière humiliation.

Il se réfugia d'abord à Ar'mat, où il commença de suite la pré-

dication de ses réformes; mais ses leçons furent mal accueillies par les habitants qui écrivirent au kalife, pour le prier de les délivrer d'un homme aussi turbulent. L'*Imam* dut donc fuir encore avec le noyau d'adeptes qui l'accompagnait. Il se rendit alors dans les montagnes des Hentata, chez ses compatriotes les Masmouda, où il fut bien reçu par les chefs du pays, et notamment par le Cheikh Abou Hafs Omar (1). De là il alla à Aiguilis dans le pays des Hergha, fraction des Masmouda, sa patrie, et s'y établit avec ses compagnons, (515-1121). Sans se décourager du peu de succès de ses premières prédications, Ibn Toumert, avec cette ardeur infatigable des prophètes convaincus, redoubla d'efforts pour s'attirer des néophytes. Il construisit un *Rabta* (couvent) pour s'y livrer à la dévotion, et se mit à professer publiquement sa doctrine de l'unité de Dieu, en expliquant son *Tou-hid* et sa *Morchida*, qu'il avait traduits en langue berbère, pour les mettre à la portée de ses auditeurs. Cette fois, la réussite couronna ses efforts; il fit de nombreuses conversions et de toutes parts des partisans touchés par la grâce, vinrent se joindre à lui.

La nouvelle de ses succès eut un grand retentissement à la cour du fils de Youçof ben Tachefine. Les savants qui voyaient avec défiance ce rival, cherchèrent tous les moyens de lui nuire et persuadèrent au kalife que cet agitateur était celui qui avait été désigné dans une prédiction sous le nom de l'*homme au dirhem carré* (2), lequel devait être un chef berbère et apparaître en Mag'reb lors de la conjonction des deux planètes supérieures, pour changer la forme du gouvernement.

Le kalife, pour conjurer ce danger, s'enquit de l'endroit où se trouvait le chef de secte, et envoya une troupe de cavaliers le chercher. Mais il avait négligé de l'écraser lorsqu'il le tenait entre ses mains, et Mohammed était réservé à d'autres destinées. Par une prompte fuite, l'*Imam* échappa au danger et évita ainsi le glaive du gouverneur du Sous, qui avait gagné des gens de la

---

(1) Ce personnage fut l'aïeul de la dynastie Almohade Hafside.

(2) On sait que les monnaies almohades affectèrent plus tard cette forme, ou du moins, portèrent une inscription au milieu d'un carré.

tribu des Herga pour l'assassiner. Protégé par des amis qui mirent à mort les traîtres, il atteignit enfin une retraite inaccessible d'où il put braver impunément ses ennemis. Des émissaires furent alors envoyés par lui dans toute la tribu des Masmouda pour annoncer l'arrivée prochaine du Mehdi (1) prédit par les traditions, puis voyant les esprits préparés, Ibn Toumert prêcha [illegible] de se convertir à sa doctrine de l'unité et de l'immatérialité de la divinité, et d'entreprendre la guerre sainte contre ceux qui donnaient à Dieu un corps.

Son appel fut entendu, car le moment de la persécution était passé; celui de la victoire allait prendre sa place.

Les Hentata, les Tinmelel, la tribu entière des Herga, conduits par leurs chefs, vinrent se ranger sous la bannière de Mohammed; ils furent bientôt suivis des Guedmioua et des Guenfiça, dont les principaux lui prêtèrent également le serment de fidélité. Ce fut alors qu'Ibn Toumert fut désigné universellement sous le nom d'*El-Mehdi* qu'il s'était appliqué à lui-même dans une allocution aux berbères. Il avait donné à ses premiers adeptes le nom de *Et-Tolba* (les étudiants); ceux qui entrèrent ensuite dans la secte, prirent celui de *El-Mohâdin* (Almohades, ceux qui professent le culte d'un seul Dieu) (2).

Le gouverneur du Sous, Abou Bekeur, le Lemtounien, inquiet des progrès rapides que faisait la secte, marcha alors contre elle à la tête de ces mêmes Lemtouna, qui un siècle auparavant, étaient [illegible] combattre les champions du réformateur. A l'approche du danger, tous les nouveaux sectateurs du Mehdi vinrent se ranger sous son étendard, et, pleins de confiance dans sa voix qui leur promettait la victoire, ils marchèrent à la rencontre de l'ennemi. Dès le premier choc,

(1) El Mehdi, c'est-à-dire : « celui qui est dirigé sur la voie droite, » est le nom qui fut donné au XIIe imam de la famille d'Ali, que les Chiites attendent encore, car il doit, selon eux, rétablir la religion dans sa pureté primitive.

(2) Ce nom avait été choisi pour déconsidérer celui d'Almoravides et le remplacer. Les Almohades appliquèrent, en outre, par mépris, à leurs adversaires, l'épithète de *afichen*, qui, en berbère, paraît avoir eu le sens de [illegible], faisant allusion [illegible] la grande liberté dont jouissaient leurs femmes.

les Lemtouna furent vaincus ; ayant alors essayé de se reformer, de se venger de ce premier échec, ils virent la fortune se tourner contre eux dans toutes les rencontres et finirent par être repoussés avec pertes.

Le Mehdi voyant le nombre de ses adhérents s'accroître sans cesse, transporta, trois ans après la prestation de serment des tribus, son quartier général aux montagnes abruptes des Tinmelel (1). Près de la ville de ce nom, il bâtit une mosquée où il célébra publiquement la prière, et, peu après, ayant invité les habitants à y assister, il en fit massacrer un grand nombre par ses partisans, tandis qu'ils étaient ainsi sans défense. Le but de cette sanglante mesure était sans doute d'inspirer la terreur au pays, en se débarrassant de voisins dont les sentiments étaient inconnus, et en même temps, de se procurer des ressources par la confiscation des biens des morts. C'était aussi un moyen de se faire de la place. Cette cruauté n'était, du reste, que le prélude d'une plus grande encore, car le caractère sanguinaire du Mehdi se révélait à mesure qu'il augmentait en puissance. Son plan bien arrêté était d'arriver à imposer ses doctrines, et comme tous les hommes qui se croient la mission de conduire leurs semblables, il devait faire peu de cas de la vie de ceux qu'il trouverait sur son chemin.

Après avoir distribué à ses adhérents les propriétés et les femmes de ceux qu'ils avaient si lâchement massacrés, le Mehdi s'établit à la naissance des eaux de l'Oued Nefis, où il fit construire une maison d'habitation et une chapelle pour y présider à la prière. La ville de Tinmelel, située sur une montagne inaccessible, fut en outre entourée d'une muraille et flanquée d'une forteresse qu'on éleva sur un rocher voisin. Aux environs, le pays était riche, renfermant, en grand nombre, des cultures, des jardins et des eaux courantes que les Almohâdes utilisèrent pour leurs besoins. S'étant ainsi solidement établi, Mohammed iben Toumert, combattit les fractions Masmoudiennes qui ne recon-

(1) Ce mot veut dire en berbère, la blanche ; ces montagnes, de l'endroit le plus élevé de la chaîne de l'Atlas, étaient, en effet, couvertes de neige une partie de l'année.

naissaient pas son autorité, et força à la soumission les Hezerdja et les Heskoura. Il fit aussi subir de grandes pertes aux Beni Ouazguit, qui avaient osé l'attaquer ; puis il revint dans le pays de Roujdama, où une révolte venait d'éclater, et en fit de nouveau la conquête.

Il rentra alors dans son cantonnement de Tinmelel, et s'occupa de la préparation de la guerre contre les Almoravides. Pour cela, il travailla à étendre son influence dans le pays afin de se créer des auxiliaires sur lesquels il put compter, car il ne voulait pas commencer les hostilités avant d'avoir à sa suite un groupe d'hommes dévoués jusqu'à la mort. Il fit en conséquence sonder les dispositions des habitants de la contrée et se procura les noms de tous les hommes douteux ; cela fait, il réunit un jour toute la population masculine, et, par l'entremise de son fidèle Bachir l'Ouancherichi, auquel il fit exécuter une de ces scènes de jonglerie religieuse qui réussissent toujours aux yeux des ignorants fanatiques, les hommes qu'on lui avait désignés furent mis à part, et il ordonna à ses compagnons de les massacrer. Les farouches Almohâdes, fidèles à la voix de leur chef, mirent ainsi à mort tous ceux qui lui portaient ombrage, 519 (1125-26) ; sept mille individus furent, dit-on massacrés. Cette autre saint Barthélemy, appelée pompeusement « le jour du triage, » répandit la terreur dans la contrée, et força la population à se déclarer pour le Medhi (1).

Certain alors, de n'avoir plus que des partisans autour de lui, Ibn Toumert réunit toutes les forces dont il pouvait disposer, dans la tribu des Masmouda, et vint attaquer les Lemtouna chez eux. La première bataille eut lieu à l'endroit dit Guig. Cette fois encore, la victoire fut pour les Almohâdes, qui poursuivirent leurs ennemis en déroute, jusqu'à Ar'mat. Là, ils rencontrèrent de nouvelles troupes venues pour essayer de leur barrer le passage ; mais l'élan était donné : ils culbutèrent de toutes parts

---

(1) Ces détails sont rapportés par Ibn el-Athir, car Khaldoun, écrivant à la cour des Hafsides avait de trop bonnes raisons pour être partial envers le fondateur de la dynastie Almohâde. (Voyez t. II, appendice V.)

leurs ennemis, tuèrent un de leurs chefs et les forcèrent de rentrer au plus vite à Maroc.

Enhardi par ce succès qu'il était peut-être loin d'espérer, le Mehdi entreprit le siége de la capitale des Almoravides, et prit position à El-Bahira (le jardin), non loin de la ville. Son armée montait à peu près à quarante mille hommes, presque tous fantassins, car il n'avait pas plus de quatre cents cavaliers.

Mais la ville de Maroc était bien fortifiée et le chef des Almoravides pouvait disposer de troupes nombreuses et aguerries; aussi, Ibn Toumert avait-il beaucoup de présomption en espérant enlever cette capitale, par un coup de main, comme il avait fait d'Arimat.

Ali ben Youçof, qui heureusement se trouvait à Maroc, eut bientôt réuni une armée imposante. Se mettant alors à la tête de ces troupes, il vint attaquer les assiégeants dans leur camp, quarante jours après leur arrivée; une lutte acharnée s'engagea auprès de la porte d'Aïlan; mais malgré le courage des chefs Almohâdes, parmi lesquels brilla au premier rang Abd el-Moumen, le disciple du Mehdi, les assiégeants furent vaincus par les Almoravides, qui en firent le plus grand carnage. El-Bechir périt dans cette action. Les Masmouda qui purent échapper au massacre regagnèrent individuellement leurs montagnes. Ainsi finit cette campagne dont les débuts avaient été si brillants.

Le Mehdi ayant vu ainsi avorter tous ses plans d'ambition, ne put survivre à cette défaite; il mourut quatre mois après, et fut enterré dans sa mosquée, à son habitation de Tinmelel, 522 (1128). Moins heureux qu'Ibn Yacin, avec lequel son histoire a tant de points de ressemblance, il ne put assurer le triomphe de sa doctrine, ni prévoir la réussite de la secte qu'il avait fondée.

Mohammed ibn Toumert, surnommé le Mehdi, était d'un caractère astucieux et violent. De même qu'à la plupart des réformateurs religieux, tous les moyens lui semblaient bons pour imposer sa doctrine, et si la réussite avait couronné ses efforts, on aurait sans doute vu se renouveler des cruautés dans le genre de celle du *triage*. L'influence de sa doctrine sur la pratique de de la religion musulmane dans le Magreb est incontestable, car

il importa un des premiers les idées des Achariites. Grâce à lui ce beau principe de l'unité d'un Dieu invisible, le seul peut-être des dogmes de l'islamisme qui mérite notre admiration, rayonna d'un nouvel éclat; par contre, son rigorisme augmenta la foule de prohibitions dogmatiques, sous lesquelles disparaît l'esprit de la religion musulmane.

Selon Ibn Khaldoun, porté, on le sait, à la partialité, le Mehdi était d'une piété exemplaire et d'une entière pureté de mœurs. Il vivait en ascète, n'avait jamais de rapports sexuels avec les femmes, et portait pour tout vêtement une Obaa (1) en lambeaux, donnant lui-même l'exemple de la pauvreté et de la piété. C'était un homme profondément convaincu de la vérité de ses doctrines qui étaient celles professées par les Imamites (Chiites). La seule opinion par laquelle il différait de ces derniers, était celle de l'impeccabilité de l'Imam.

Le Mehdi, avant sa mort, avait désigné pour lui succéder son fidèle compagnon Abd el-Moumen ben Ali, le Koumi, qui ne l'avait plus quitté depuis Bougie. Ce dernier ne pouvait prendre la direction de la secte dans des circonstances plus fâcheuses. En effet, après une [illegible] défaite, il était bien à craindre que la foi [illegible] des Masmouda ne s'éteignît tout à fait, en apprenant la mort de celui qui les avait convertis; il était surtout permis de douter qu'ils continuassent de suivre la voix d'un étranger devenu chef de la secte. Mais Abd el-Moumen, à ses qualités de soldat et de général joignait la prudence avec laquelle on évite les difficultés et la patience qui les fait surmonter. Il commença par tenir secrète la mort du Mehdi: on parla seulement d'un état passager de maladie, et la prière continua à être célébrée selon la forme qu'il avait établie, par ses disciples intimes, qui avaient concerté ce plan avec Abd el-Moumen. Ces derniers firent même croire au peuple que leur prophète avait, [illegible] donné le droit de l'approcher, et les membres de la secte s'habituèrent à entendre ses prétendues décisions de la bouche d'Abd el-Moumen. Cet état de choses dura trois ans,

(1) Sorte de chemise rayée, en laine, avec une ouverture pour la tête et deux autres pour les bras.

après lesquels les disciples voyant les esprits préparés, jugèrent le moment venu de jeter le masque. Ils dévoilèrent le secret caché pendant si longtemps, annoncèrent la mort du Mehdi et proclamèrent Abd el-Moumen pour son successeur. Le cheikh Abou Hafs, chef très influent qui avait, en grande partie, conduit cette affaire, obtint alors des Hentata et autres fractions masmoudiennes sur lesquels il avait de l'influence, leur assentiment à cette nomination. Les précautions étaient si bien prises, le moment si bien choisi, qu'aucune opposition ne fut faite et bientôt la tribu entière des Masmouda réunie à Tinmelel, prêta le serment de fidélité au nouveau chef, 524 (1130).

Peu de temps après cette reconnaissance officielle, Abd el-Moumen entreprit quelques expéditions lointaines, puis il vint attaquer le pays des Derâa et le soumit à son autorité, 526 (1131-2).

A l'annonce des événements survenus à Tinmelel, et des succès des Almohâdes, Ali ben Youçof, chef des Almoravides, comprit de suite la gravité de la situation et jugea nécessaire d'attaquer ces ennemis, pour les écraser s'il était possible. Mais la première condition pour arriver à ce but, était la tranquillité complète de l'Espagne où la guerre continuait toujours avec les chrétiens. Il créa, en conséquence, de grands commandements dans la Péninsule et les partagea entre ses fils et ses généraux. Il donna à son fils Tachefin l'ouest de l'Andalousie, avec Cordoue et Séville, et l'envoya prendre possession de son commandement, avec le général Zoubeïr ben Amar et un certain nombre de troupes; l'Est, avec Valence pour capitale, fut confié à Abou Bekeur ben Ibrahim ; enfin, il nomma Ibn R'ania, le Messoufi, gouverneur de Maïorque et des îles de l'Est (1). Cela fait, il se prépara à combattre vigoureusement les Almohâdes dont les succès allaient toujours croissant.

En effet, une fois la conquête du Derâa achevée, Abd el-Moumen conduisit ses compagnons vers le pays de Tachabout qui

(1) Ce Yaïa ibn Ali ibn R'ania est l'ancêtre des deux Ibn R'ania qui devaient plus tard restaurer un instant le nom Almoravide en Afrique, et se rendre tristement célèbres par leurs excès et leurs dévastations.

enleva; le chef de cette contrée fut mis à mort, ainsi que la plus grande partie de ses troupes. Ces victoires lui attirèrent de nouveaux partisans, et la plupart des tribus berbères vinrent se ranger sous sa bannière pour combattre les Lemtouna. Abd el-Moumen ne cessa alors de harceler les Almoravides, si bien que leur chef, Ali ben Youçof se vit dans la nécessité d'appeler son fils Tachefin à son secours, 533 (1138-39). Ce dernier, arrivé en toute hâte d'Espagne, se porta aussitôt contre les ennemis de sa dynastie; mais les Almohâdes l'attendaient de pied ferme dans leurs montagnes abruptes, et la confiance avait abandonné les guerriers lemtouniens. Tachefin vit donc ses troupes prendre la fuite sans coup férir et ne put empêcher la tribu des Guezoula, qu'il avait disposée en avant-garde, de passer du côté des ennemis.

Ainsi le secours que le chef des Almoravides avait espéré de son fils, tournait à son désavantage, n'ayant pour résultat que d'augmenter la force de ses adversaires.

Abd el-Moumen, à partir de cette époque, put renoncer aux combats d'escarmouches, pour faire une guerre en règle à ses ennemis. Il quitta Tinmelel à la tête de ses troupes, et commença sa fameuse campagne de sept ans qui devait se terminer par la conquête des deux Magreb. S'étant porté d'abord dans le pays des Romara, il y commença ses opérations s'emparant de la contrée, pour ainsi dire sans combats, car Tachefin se contentait de suivre de loin sa marche, et n'osait l'attaquer, ne comptant pas sur son armée dont le nombre diminuait chaque jour par les désertions; il se vit même bientôt cerné par les Amohâdes, et coupé de son centre d'opérations.

Sur ces entrefaites, Ali ben Youçof mourut (537, 1142-3), laissant à son fils un vaste royaume dans la situation la plus critique. En effet, si en Magreb l'anarchie était partout et l'ennemi aux portes, la position en Espagne n'était guère meilleure. A mesure que les évènements d'Afrique étaient devenus plus graves, les affaires de la Péninsule avaient été plus négligées, et les Chrétiens avaient profité de ces embarras de leurs ennemis pour redoubler leurs attaques; déjà en plusieurs endroits, les frontières avaient été entamées, et les populations lasses de sup-

porter le joug des Almoravides, devenus impuissants à les protéger, se révoltaient contre eux, et refusaient d'acquitter les taxes qui leur étaient imposées.

(*A suivre*)

E. Mercier,
Interprète judiciaire.

DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'administration française en Afrique poursuit, depuis un certain nombre d'années, un but éminemment utile : répandre l'instruction parmi les indigènes. Elle a compris que pour détruire la superstition et l'ignorance, deux sources de calamités sociales, il fallait, sans toucher au terrain religieux, donner aux Arabes un enseignement assez solide pour élever leur niveau intellectuel et les amener à comprendre ces principes ordinaires de morale commune à tout être civilisé. Car faire surgir des hommes instruits, des esprits cultivés du milieu de ces populations si arriérées, n'est-ce pas se créer des amis nouveaux, des auxiliaires puissants pour cette œuvre si complexe de la colonisation?

I.

Au point où en est venue cette question de l'enseignement des indigènes, Arabes, Maures et Kabyles, il n'est pas sans intérêt de rechercher les procédés ingénieux employés pour la réussite de cette œuvre; car le problème posé, il y a quelques années, a été résolu à point nommé et, pour ainsi dire, dans un temps calculé à l'avance, par des professeurs habiles, mais complètement étrangers à la langue du pays. Il n'y avait qu'une voie à suivre : élever les musulmans jusqu'à nos idées par l'emploi d'un instrument plus précis, plus parfait, la langue française. Dans les colléges d'Alger et de Constantine, dans les quarante-deux écoles établies sur le territoire militaire, la transformation s'opère dans les conditions les plus heureuses, par suite de la précaution que l'on a prise de mêler les enfants européens aux enfants musulmans, dans une proportion à peu près égale, suivant que la localité le permet. Les élèves qui jouissent de l'avantage de faire leurs études dans les deux grandes institutions d'Alger et de Constantine ont été recrutés, en majeure partie, par l'inspecteur spécial.

Dès lors commence pour eux une éducation nouvelle. Dans le milieu plus civilisé où ils se trouvent placés, ils se dépouillent peu à peu des préjugés du douar et perdent cette teinte de superstition qui obscurcissait leur esprit. Les leçons affectueuses de leurs maîtres, les jeux agréables de leurs condisciples, autant que le travail réglé, achèvent bientôt l'initiation.

Le collége impérial arabe-français d'Alger, qui fut fondé en 1858, compte 105 internes, 68 externes et 2 élèves en médecine. Le collége impérial arabe-français de Constantine, dont la création ne remonte qu'au 1er janvier 1867, avait déjà en commençant un effectif de 112 pensionnaires, 40 demi-pensionnaires, de 12 externes et de 2 élèves en droit musulman.

Pour ne parler que de ces deux grandes institutions, l'enseignement y est divisé en deux parties bien distinctes : 1° les classes élémentaires ; 2° l'enseignement secondaire spécial, jusqu'à la troisième année inclusivement. La plupart des enfants admis dans les colléges savent déjà parler, lire et écrire le français d'une manière passable. Mais, comme leurs idées sont encore peu étendues, il est nécessaire de les confier à des maîtres qui les exercent graduellement à la conversation, tantôt en leur montrant ces tableaux intuitifs, si usités dans les écoles de l'Alsace, tantôt en leur faisant répéter des récits très-simples et moraux. C'est par ce moyen qu'on les prépare, sans les fatiguer, à passer d'une vie à une autre, de la vie musulmane à la vie française. Pour peu qu'on y réfléchisse, on comprendra qu'une modification dans le sens désiré ne s'effectuerait que lentement et très-imparfaitement avec l'usage de l'idiôme arabe, qui ne se prêterait pas à toutes les idées modernes.

Quoi qu'il en soit, les élèves font généralement un séjour de trois ans dans les divisions élémentaires, et ce n'est qu'après un examen sérieux, où leur habileté à s'exprimer en français et à écrire sous la dictée est reconnue, qu'ils sont admis dans le cours préparatoire, qui doit être considéré comme une transition nécessaire entre les études élémentaires et la première année de l'enseignement secondaire spécial. Avec les leçons du cours préparatoire s'ouvre devant leurs yeux un horizon nouveau. Les devoirs ne roulent plus sur des sujets familiers et seulement à la

portée d'intelligences encore naïves ; ils prennent un caractère plus sérieux, mais aussi plus attachant. A côté de l'analyse raisonnée de la langue française, on y développe tantôt le système métrique et le calcul, tantôt les faits saillants de l'histoire ancienne et les phénomènes les plus remarquables de l'histoire naturelle. La géographie physique, le dessin linéaire et les principes de la comptabilité ne laissent pas de jeter quelque variété sur les exercices précédents.

Ainsi, les jeunes indigènes ont quitté le Livre de l'adolescence, par M. Delapalme ; la Morale enfantine, par Grevin ; les Nouvelles lectures graduées, par Dupont ; les Secondes lectures, par Frétille, et les Contes du chanoine Schmidt, pour s'appliquer à l'étude de la grammaire et des exercices français de Michel et Rapet, de l'Histoire ancienne par Feillet, de l'Atlas raisonné de Le Réal, et de l'excellent livre intitulé : Prosateurs et poëtes. Ils récitent des leçons, rédigent de petites analyses, font des opérations arithmétiques et tracent des cartes géographiques. A part les explications qui nécessitent certaines expressions, certaines locutions appartenant plutôt au style écrit qu'à la langue usuelle, l'enseignement donné aux élèves, à partir de cette classe, jusqu'à la fin de leurs études, ne diffère en aucun point de l'enseignement professionnel de nos institutions.

Pour se former à la composition française, ils entrent en deuxième année, avec une connaissance assez solide du tour de phrase et du sens métaphysique des mots ; de plus, leur mémoire est ornée de bon nombre de fables, de récits, de morceaux choisis et des auteurs classiques.

Durant cette deuxième année, ils apprennent à rendre leurs pensées en français et à les revêtir d'une forme plus soignée, soit en écrivant des lettres, soit en rédigeant des narrations, développements et amplifications, d'après les canevas contenus dans les traités spéciaux de Filon, de Sommer, etc.

D'ailleurs, les rédactions de physique, d'histoire de France, de géographie et de mathématiques ne contribuent pas médiocrement à alimenter et à enrichir leurs essais de style. Les élèves de cette classe sont âgés de quatorze à quinze ans. On a remarqué que c'est le moment où leur curiosité se décide et cherche par-

tout un aliment. Les jours de congé et dans les moments de loisir que leur laissent les travaux graphiques, le dessin d'imitation et les cours de musique et de gymnastique, ils puisent avidement dans les bibliothèques des quartiers, lesquelles ne contiennent pas moins de deux cents volumes chacune. Leur préférence s'attache aux livres de voyages, comme s'ils voulaient déjà embrasser tout l'univers et le connaître dans toutes ses parties. Les contes de fées, les histoires de génies les font sourire, parce qu'ils ne sont plus enfants. Mais beaucoup d'entre eux lisent posément l'histoire populaire de France, par M. Duruy, dans le but de s'instruire et d'obtenir les premières places de leur classe.

En exposant le programme abrégé de l'enseignement qui se donne dans les classes spéciales des colléges arabes-français d'Alger et de Constantine, nous avons dit qu'il y avait une troisième année. Mais, comme les matières y sont très-nombreuses et d'une difficulté qui pourrait décourager même les studieux, on a pensé qu'il convenait de faire deux divisions de cette troisième année, c'est-à-dire deux classes distinctes qui exigent naturellement deux années d'études.

Un cours de morale privée et sociale alterne avec les exercices de composition littéraire; l'histoire de France y montre la transformation de l'ancienne société et l'établissement de la France nouvelle; on y examine, en géographie, la France considérée dans ses relations avec l'étranger. Les mathématiques, après la révision de l'arithmétique, enseignent les éléments de la géométrie. On s'exerce à construire des figures à l'aide de plans à charnières, et à établir les corps dans l'espace. On voit les premières notions de charpente, la coupe des pierres et la détermination des ombres. Les quatre premiers livres terminent ce cours. Le cours de physique, débarrassé toutefois des formules algébriques, expose les propriétés générales des corps liquides, pesants; la chaleur, l'électricité dynamique. Pour la chimie, le professeur se borne à des expériences sur la composition des corps démontrée par des réactions nettes. En dessin, les exercices se compliquent déjà; on trace des figures géométriques, des ornements, des paysages, des animaux.

Dès lors, les élèves tout imbus d'idées qui les séparent du Co-

ran, sans qu'on se soit occupé de le leur faire prendre en aversion, ne voient plus qu'une chose : le travail. En pourrait-il être autrement, lorsque les six plus belles de leurs années se sont écoulées sous le regard de professeurs auxquels ils sont redevables d'une nouvelle vie, selon une charmante expression que leur a inspiré la reconnaissance ?

Le cercle des études que l'on fait dans les colléges arabes-français se termine par les matières de la première division de la troisième année. Ces matières embrassent, en dehors des compositions littéraires (discours, lettres, rapports, développements sur les vérités morales), des études sur l'histoire de la littérature, c'est-à-dire des notices biographiques sur les écrivains français et l'analyse sommaire de leurs principaux ouvrages. L'exposé des principes de la législation civile initie les élèves à l'intelligence des lois et au respect qui leur est dû. Ils acquièrent ainsi une idée de l'organisation administrative et judiciaire de l'Empire, de l'état civil des personnes, etc. L'histoire contemporaine, depuis 1789, captive leur attention, et ils la mènent de front avec la révision géographique des cinq parties du monde.

C'est vers la fin de cette année que le professeur dicte et fait apprendre par cœur un résumé de l'histoire d'Afrique. En mathématiques, on étudie l'algèbre jusqu'aux équations du deuxième degré à une seule inconnue, et la géométrie descriptive. En physique, on fait une révision rapide de la chaleur et de l'électricité dynamique, puis on étudie l'acoustique. En chimie, l'étude des métaux et des alliages ; des essais de photographie, des expériences sur la coloration des matières textiles, etc., entretiennent la division dans ce cours. Les progrès obtenus dans l'art du dessin révèlent chez certains sujets une aptitude à reproduire la nature.

On s'est peut-être demandé si l'enseignement des langues étrangères est rayé du programme des colléges arabes-français. Nous n'avons pas tout dit. La langue arabe est enseignée sous deux formes. Les dialectes parlés en Algérie font l'objet d'une leçon par semaine, dans le cours préparatoire et dans la première année. La langue écrite, c'est-à-dire classique, est professée dans la deuxième année une fois par semaine, et dans les divi-

sions supérieures deux fois. Dans ces exercices de traduction de vive voix et par écrit, les jeunes indigènes puisent de nouvelles forces pour façonner leurs idées et atteindre le sens véritable des expressions qui se rencontrent dans les deux idiomes, et comme le professeur explique en français le texte et les règles grammaticales, il en résulte comme un bénéfice nouveau pour ceux qui l'écoutent.

On n'admettrait pas en Europe un lycée sans aumônier. Par conséquent, les colléges arabes-français, dont l'organisation est calquée sur celle des établissements d'instruction publique en France, ont reçu chacun un imam, qui est chargé de faire lire le Coran, cinq fois par semaine, et de faire la prière matin et soir.

Tel est le mode d'éducation à l'aide duquel s'opère sans détour comme sans mystère, à Constantine et à Alger, la régénération de la jeunesse musulmane.

II.

Que deviennent les jeunes indigènes en sortant des colléges arabes-français ? Les uns embrassent la carrière militaire, les autres remplissent, dans l'administration, les fonctions de caïds, de khodjas ou secrétaires arabes, ou d'interprètes. Il y en a qui étudient la médecine, d'autres le droit musulman. Plusieurs arrivent à nos écoles de Grignon et de Cluny. C'est surtout vers des établissements de cette nature que nous voudrions voir les Arabes se diriger; ce qui leur manque, ce sont des connaissances pratiques. Il ne faut pas oublier que l'Algérie est surtout un pays agricole. Mais les améliorations à l'enseignement des colléges arabes-français naîtront de l'expérience. En voyant deux cents écoliers indigènes dans les colléges d'Alger et de Constantine, et quinze cents dans les quarante-deux écoles du territoire militaire, on peut dire que l'essai qui a été tenté a pleinement réussi.

Quant au procédé d'enseigner le français sans le secours de la langue arabe, c'est la méthode naturelle, maternelle et certainement la plus rapide, la plus judicieuse. Elle étonne tous le

monde. Mais il faut se rappeler, en ce qui concerne les Berbères, qu'à l'époque de la seconde invasion arabe, leurs nombreuses peuplades ont été converties assez vite et sans peine par les missionnaires musulmans, qui ignoraient complètement l'idiome africain. L'élément berbère de la population algérienne est surtout celui qui semble, par ses habitudes laborieuses, ses aptitudes ouvrières, devoir se mêler le plus vite à notre activité industrielle.

On s'est demandé si l'administration, en fondant ces institutions libérales au profit des indigènes, ne travaillait pas un peu dans le vide; en d'autres termes, si les races implantées dans le nord de l'Afrique pourraient arriver à un développement intellectuel, satisfaisant.

Dans l'étude des races humaines dont notre époque s'occupe particulièrement et avec succès, on a remarqué qu'à quinze ou seize ans le Sémite est parfait; son intelligence a tout le développement qu'elle peut acquérir. Depuis cet âge, le jeune homme ne fait plus de progrès, et pendant le reste de son existence, sa vie intellectuelle s'entretient sur ce fonds primitif auquel il ne peut plus rien ajouter.

« L'hiver dernier, dit M. Emile Burnouf, nous avons relevé ces faits dans tout le Levant de la Méditerranée, dont les grandes écoles ont successivement passé sous nos yeux. Au Caire, dans un magnifique établissement créé aux frais du vice-roi, les Frères de la doctrine chrétienne donnent l'instruction à des musulmans, à des grecs, à des juifs et à de catholiques. Les élèves arabes y sont d'abord classés, quant à l'intelligence, avant les Francs, mais ne tardent pas à être dépassés par ces derniers. A Beyrouth, où se rencontrent aussi des enfants de plusieurs races, les maîtres observent que chez les Sémites le progrès, qui est très-rapide dans les premières années, s'arrête à l'âge de dix-huit ans; dès lors, ces élèves n'apprennent plus rien. De semblables observations ont été faites à Alexandrie, chez les Frères, à Ghazir, chez les Jésuites, à Antoura, chez les Lazaristes, à Jérusalem, à Alep, à Smyrne et dans beaucoup d'autres établissements. »

Il y a, sans aucun doute, des lois naturelles dans chaque race

humaine qui président au développement physique et moral des individus. Mais est-ce parce qu'on a cru constater chez les Sémites un arrêt de croissance cérébrale, qu'il ne serait pas possible de faire rendre à cette race tout ce qu'elle peut donner dans l'ordre intellectuel. Le passé des Arabes nous montre suffisamment qu'ils peuvent arriver à un degré de culture remarquable. Les mathémathiciens, les astronomes, les médecins illustres que le nord de l'Afrique a produits au treizième siècle à Maroc, à Fez, à Kairouan, etc., suffisent pour nous faire connaître la force du cerveau de cette race, sans avoir besoin d'interroger, en Orient, l'histoire des écoles scientifiques de Damas et de Bagdad, et l'époque si florissante de l'université de Cordoue. Nous savons que le niveau intellectuel des Arabes a considérablement baissé depuis qu'ils étaient à la tête de la civilisation du monde, soit sous les Abbassides, soit sous les Omeyades d'Espagne; mais n'oublions pas, nous, les maîtres de la civilisation moderne, que, plongés dans la barbarie, nous avons pu traverser les ténèbres du moyen âge à l'aide de ce fil conducteur, de cet instrument de philosophie rationnelle que les Arabes, en disparaissant, ont eux-mêmes remis dans nos mains au douzième siècle.

Certes, les fondateurs de la philosophie arabe s'étaient élevés à un haut degré de science. S'ils succombèrent sous les coups des théologiens, ils léguèrent du moins aux Européens cet esprit de recherche qui a permis plus tard à nos philosophes de remporter une victoire éclatante et définitive sur les théologiens.

Est-ce que les descendants de cette forte race arabe seraient incapables de recevoir de nous les enseignements de cette civilisation dont ils ont été les initiateurs ? Il faudrait en dire autant des Romains et des Grecs modernes. L'infériorité accidentelle de ces races africaines est facile à expliquer ; nous connaissons toutes les péripéties par lesquelles elles ont passé : vaincues, abruties par la théologie, persécutées en Espagne, dépouillées de leurs foyers d'études, de leurs établissements d'instruction, de leurs livres. N'avons-nous pas, nous-mêmes, dans ce siècle, bouleversé leur société ? Peyssonnel raconte dans son voyage sur les côtes de Barbarie, qu'en 1724 on comptait à Alger dix gran-

des mosquées, trois grands colléges et une infinité d'écoles pour les enfants. On comprend alors pourquoi ces races ont continué à déchoir. Mais si malheureuses qu'elles aient été à travers tant de ruines, si courbées qu'elles soient sous le joug de la théocratie, il ne faut pas désespérer de les relever. Le milieu civilisé où elles vivent maintenant les sauvera ; elles n'ont plus à redouter les rechutes.

Dans ce grand travail de résurrection des races asiatiques et africaines que la Providence semble avoir divisé entre les nations européennes, la tâche de la France est la plus ardue ; mais il faut qu'elle en prenne son parti. Assise à Alger, elle doit installer la civilisation sur toute la côte barbaresque, en développant l'instruction des indigènes, en y introduisant nos découvertes, nos puissants moyens d'action, nos méthodes d'enseignement, nos engins de travail qui doivent y transformer la matière et l'esprit.

Aussi quand nous voyons le gouvernement, aidé par des hommes de science et de dévouement, tels que M. le Dr Perron, ancien directeur du collége arabe d'Alger, M. Cherbonneau, le savant directeur actuel et M. Aubin, directeur du collége arabe de Constantine, fonder en Algérie, en faveur des indigènes, des établissements d'instruction publique, nous devons applaudir à ses efforts. N'est-ce pas par la diffusion de l'instruction que nous hâterons le rapprochement des peuples ? Est-il bien loin le jour où toutes les races humaines s'uniront dans les mêmes conceptions morales et religieuses ? Le flambeau de la science, en pénétrant dans ces cavernes de l'ignorance, en fera fuir les chauves-souris de la superstition.

GUSTAVE DUGAT.

OBSERVATIONS
SUR
LE DIALECTE ARABE DE L'ALGÉRIE.

Dans son *Histoire des langues sémitiques*, qui est un monument d'érudition, M. Ernest Renan écrit au chap. II, p. 382 : « L'arabe littéral ou l'arabe écrit, comme toutes les langues savantes, est sans dialectes ; l'arabe vulgaire, c'est-à-dire l'arabe de la conversation, parlé depuis le Tigre jusqu'au Cap blanc, ne pouvait manquer d'en avoir. Chaque province a ses expressions préférées, ses tours familiers, ses habitudes particulières de prononciation. Les divergences néanmoins sont assez peu considérables, et il faut avouer qu'une langue vulgaire, placée sur une si vaste étendue de pays et offrant un si grand caractère d'unité, constitue un phénomène surprenant. » Appliquée au nord de l'Afrique, et principalement à l'Algérie, l'opinion du savant académicien perd quelque chose de sa valeur. En effet, pour peu que l'on se mette en rapport avec les habitants de notre colonie, on ne tarde pas à découvrir, au milieu des inversions, des irrégularités et des incorrections qui caractérisent la langue usuelle, tout un système de vocables forgés en dehors des dialectes de l'Arabie, de l'Egypte et de la Syrie. Ce serait même un travail interminable que d'en dresser la liste.

Je veux soumettre aux lecteurs de la *Revue africaine* quelques nouvelles observations, faisant suite à mon premier essai imprimé dans le numéro du mois de janvier 1868. Je ne citerai ici que les mots dont le type accuse une transformation notable dans le langage local, et qui tiennent leur consécration de la fantaisie ou de l'originalité d'une population essentiellement attachée à ses habitudes. Par ces exemples on jugera mieux de quelle nature sont les divergences, et combien il serait regrettable de les avoir soustraites à l'attention des philologues.

Le principe de la concrétion en est la base ; mais on n'y surprend presque aucune trace d'agglutination. Il serait difficile de trouver un verbe d'une formation analogue à celle de وشحل ouachhal, « demander à quelqu'un des nouvelles de sa santé, »

qui est une contraction de la formule de politesse واش حالك ouach halek, « comment est ton état? » et de كساشي ksâça, futur, *ikeaci*, « réduire à la mendicité, » qui est un mélange de la particule ك et de l'adjectif *sâci*, « mendiant. » Une prédilection marquée pour les paradigmes âpres, massifs et sonores, dirige l'opération dont j'ai étudié les procédés. C'est ainsi que par l'addition d'une ou de plusieurs lettres au radical, on a obtenu زنقط zangot, « nieller, » de la rac. نقط ; — كنبل kenbel, « encapuchonner un faucon, » racine كبل ; — عرقن arkan, « empêcher, embarrasser, » de عقل, transformé d'abord en ورعل, puis en ورعن ; — لعبن laaben, « baver, » de la racine لعب ; — تملصق temolsok, « se coller après quelque chose, » de la rac. لصق ; — هلوس heloness, « troubler complétement l'esprit de quelqu'un, » de la rac. هلس.

Quelques verbes doivent naissance à des substantifs ou à des adjectifs verbaux, comme نيشن neïchen « viser à la cible, » de la rac. نيشان.

Parmi les infinitifs de fabrication berbère, il faut signaler تسلاميت teslamit, pureté des sentiments chez un musulman, du mot اسلام ; — تحراميت tahramit, « propension au mal, » de la racine حرام ; — تيهوديت teihoudit, « manière d'agir particulière aux juifs, » de l'adj. يهودي.

Les augmentatifs sont peu nombreux. Les plus usités sont : كبرانية kebrania, « sotte vanité, fol orgueil, » de la rac. كبر ; نقصانية noksania, « peccadille » de نقصان, qui est un des noms d'action du verbe نقص ; بصايلة basaila, « gros oignon, » rac. بصل ; تخبانية takhbania, « cachotterie, » rac. خبا.

La classe des adjectifs comprend, entre autres, deux paradigmes qui se rattachent à la forme quadrilitère. Le premier prend un *elif* avant la première radicale, le second met un *elif* après la deuxième radicale, et un *ia* à la fin.

1er paradigme. زروال zerouâl, « qui a un trait dans l'œil, » du verbe زرول.

زعباط raabât, « qui a l'habitude de ruer, » rac. زعط.

كعوان kaouân, « qui marche clopin-clopant, » rac. كعون.

خلواط khelouât, qui n'a pas de suite dans les idées, » rac. خلط.

Quelques indigènes, notamment ceux de Bône, prononcent *kherouât*.

2e paradigme. فوارري fouareri, « adonné à la fainéantise, » rac. فرغ.

برادعي bradéi, « fabriçant de bâts, » rac. بردعة.

زرازحي zrazehi, « astucieux, » rac. *zerzah*.

زوالي zaouali, « pauvre, » rac. *zal* ?

تفاتفي tefâtefi, « qui s'occupe à des bagatelles, rac. *teftef*.

دخاخني dekhakheni, « fumeur, » rac. دخان.

فراكسي frakesi, « saltimbauque, » rac. فركس.

جغابلي djerâbeli, « rabâcheur, » rac. جغبل.

Il existe un troisième paradigme d'adjectifs qui intercale un *élif* et un *ia* entre la deuxième et la troisième radicale et place un autre *ia* à la fin. En voici des exemples :

فرايجي frâidji, « amateur de spectacles, curieux, » de la rac. فرجة.

صنايعي sanâ'ei, « industrieux, » du subst. صناعة.

نزايعي nezâi'ei, « querelleur, » rac. نزع.

ضلايلي delâili, « injuste, » de la rac. ضل.

كرايشي kerâichi, « qui sacrifie tout pour sa gourmandise, » rac. كرش.

حقايقي hekâïki, « juste, » rac. حق.

وجايهي oudjaïhi, « partial, » rac. وجه.

Les altérations du radical, qui ne sont pas moins fréquentes dans le dialecte arabe de l'Algérie que dans les patois de la France, se rapportent à différentes causes, comme le déplacement des lettres ou l'adoucissement d'une consonne. Ainsi, personne ne

dit *la'an*, « il a maudit ; » *chems*, « soleil ; » *djouab*, « réponse ; » *saoua*, « il a fait régulièrement ; » *chetem*, « injurier ; » *chedjra*, « arbre. » La seule prononciation usitée pour ces mots est : *na'al*, *semch*, *oudjab*, *ouasa*, *chemat*, *sedjera* ; elle se trouve dans la bouche des Oulémas, aussi bien que chez les gens du peuple, à la ville comme sous la tente. Une des anomalies les plus frappantes est celle qui a changé le verbe دشش dechchèche, « commencer à, essayer à marcher, » en ددش deddèche. Quant à la prononciation des lettres, il est à remarquer que le *noun* et le *lam* se substituent souvent l'un à l'autre, et que le *sâd* dégénère quelquefois en *zein*. Par exemple, on dit :

غلم relem « brebis, » au lieu de غنم

علوان eu'louan « étiquette, adresse » pour عنوان

ماجن madjen « citerne » pour ماجل

فنجال fendjal « tasse à café » pour فنجان

خرطال khartal « seigle » pour خرطان

فيجل fidjel « rue ; plante » pour فيجن

زدم zdem « s'élancer tête baissée » pour صدم

زفارة zeffara « sifflet » au lieu de صفارة

Le *ra* précédé d'un *kha*, se transforme en *lam*, par euphonie comme dans le mot :

خيلي khaïli « giroflée » au lieu de خيري

Le *djim* s'assimile au *zein*, quand il le précède. Exemple :

يزى izzi « il suffit » pour يجزى

L'elif ne se soutient qu'à grand peine dans bien des cas. On le prononce comme un é dans le substantif أمير émir ; il ne se fait sentir qu'une fois dans أولاد oulad « enfant » et disparaît tout-à-fait dans أبريق qui sonne brik « aiguière, broc, » dans أمراة mra « femme » et dans الافعى el-afa'a « la vipère » que l'on prononce lefa'a, comme si le lam de l'article faisait partie du mot. Par contre les Indigènes font entendre un elif devant un bon nombre de mots commençant par le mim, et ils disent *embarek*, *emcha* au lieu de *mbarek*, *mcha*.

Mais au lieu d'avoir un rôle purement euphonique dans les

verbes suivants, l'élif épenthétique indique un commencement d'action. Exemple :

رطاب retab « devenir meuble (terrain), » rac. رطب

مرار merar « prendre un goût amer, » rac. مرّ

طوال towal « commencer à s'allonger, » rac. طال

خضار khedar « verdoyer, devenir vert, » rac. خضر

قدام kdam « devenir ancien, » rac. قدم

Je renvoie le lecteur à la liste détaillée que j'ai donnée de ces verbes dans le numéro de janvier 1868. C'est là que sont expliqués, par des exemples choisis, leurs différentes significations, ainsi que les nuances heureuses que leur formation a introduites dans le langage.

Le *ia* est aussi un élément essentiel de corruption dans le dialecte auquel je consacre cette étude. Les parties du discours qui en ressentent l'influence, sont : les pronoms, les substantifs, les verbes et les adverbes. Plus d'une fois même il s'y montre accompagné d'un élif de prolongation. Ainsi l'on dit : برية beria « lettre, missive » au lieu de براة bra, — مراية meraia « glace, miroir » au lieu de مراة mera, — انايا et انتايا anaia « moi, » entaia « toi » à la place de ana, enta. — مليان melian « plein » pour ملان melan — هنايا henaia « ici » — هكذايا hakedaia « comme cela » pour هكذا هنا hakeda hena. A l'aoriste, des verbes défectueux dont la dernière radicale est un waw, il se substitue à cette lettre, et يغزوا ierzou « il fait une razzia » devient يغزي ierzi.

Le redoublement des consonnes, suite naturelle du penchant à forger des paradigmes lourds, a fait de *nemla* « fourmi » *nemmala* ; de *demla* « apostume » *demmala* ; de *belaredj* « cigogne » *bellaredj* ; de *istana* « il attend » *istenna*, etc.

C'est ici le lieu de rappeler ce que j'écrivais au sujet de la huitième forme des verbes dans le langage africain (*Journal asiatique*, avril 1852, page 379). Le ت servile a été rapproché de l'élif, et en même temps redoublé par une opération semblable à celle de la huitième forme des verbes assimilés. D'où il résulte qu'à l'exception de trois ou quatre verbes, tels que *ihtamal*, *idjtama*, *ichteka*, tous les dérivés appartenant à ce

modèle prennent la syllabe *itt* devant leur première radicale. En outre, ils ont la propriété de rendre l'idée de possibilité, de facilité et de proclivité; ils se traduiraient dans notre langue par des verbes réfléchis ou par des adjectifs en able, ible, uble. Exemple : اتشرب ittechrob « être potable, se laisser boire » انفهم itteffehm « se comprendre, être intelligible; » اترفد itterferd « être portatif; اتباع itteba « se vendre aisément, être d'un débit facile. »

Cependant les divergences fondamentales consistant moins dans les infractions à la grammaire que dans le tour d'esprit des Africains et dans le nombre des expressions provinciales, je n'hésite point à abréger cette première partie pour exposer des arguments d'un intérêt saisissant. D'un côté, ce sont des locutions vives, elliptiques et souvent très pittoresques; de l'autre, ce sont des familles de mots d'un type conventionnel, modelé à plaisir, quelquefois même n'ayant rien de commun avec le génie sémitique.

Les idiotismes communiquent à la conversation ce je ne sais quoi qui la nuance et en relève les allures; mais personne n'en connait la source. Chaque individu a contribué à leur naissance, suivant la mesure ou la teinte de son imagination. J'en ai recueilli beaucoup dans mes fréquents entretiens avec les indigènes. A Tebessa, à Tlemcen, à Biskra, à Constantine, d'un bout à l'autre de l'Algérie, j'ai noté avec soin toutes les locutions qui avaient le goût du cru, et je ne crois pas avoir fait une chose complètement inutile. Il faut classer dans le nombre certaines locutions métaphoriques dans le genre de celles-ci :

حليب امه ما زال في سنانه en parlant d'un jeune homme sans expérience.

الحليب طاح الليل كامل « il a tombé du givre pendant toute la nuit. »

الما تصب خيطين من السما « la pluie tombe à verse. »

امراة خبيثة تطير الجنون من السما en parlant d'une femme qui a un mauvais caractère.

رزى روحه « il prit un air menaçant. »
نبيتوا على باب الله « nous vendrons à l'amiable. »
الحال حال الله « la misère est grande. »
هو و الما، en parlant d'un portrait ressemblant.

Pour dire inutilement, en vain, on se sert de la locution الريح في الشبكة « du vent dans un filet. »

Une infinité d'idiotismes proviennent de l'agencement des particules et des pronoms personnels affixes comme بيها بيها « tout droit, sans s'arrêter. » بيه بيه « tout de suite » منه فايد منه امين الفلاحة « il pourrait remplir les fonctions de caïd aussi bien que celles de prévôt des laboureurs ; — ما ذا لي على وظيف « je voudrais bien obtenir un emploi (pour ما في شي قد ما هذا بي combien cela serait agréable à moi... ») بعقلي « je ne suis pas dans mon assiette. »

D'autres idiotismes empruntent leur valeur à la répétition des mots. Exemple : العسكر ماشيين زوج زوج « les soldats marchent deux de front ; » يا هو يا انت « vous ou lui ; » كما جاء كما راح « il s'en alla comme il était venu. »

Il y a encore des locutions adverbiales qui méritent d'autant plus d'être citées que l'analyse en est plus difficile. Telles sont les suivantes :

والله الا انت مهبول « en vérité vous êtes fou. »
خطاي واين يكتبوا العرب « les Arabes écrivent bien rarement. »
الهزيمة خنص للضربة « par bonheur il esquiva le coup. »
من حقك تخدم « vous devriez travailler. »
الي عينه في حاجة « celui qui se propose de... »

Il faut ajouter à ces constructions les deux suivantes que l'usage a consacrées :

جازت في عيني « le sommeil s'est emparé de moi. »
ولينا فيها . « nous ne nous entendons plus. »

J'arrive au trait caractéristique de l'arabe vulgaire, au registre interminable des termes créés en dehors du véritable arabe.

C'est par centaines qu'il faut compter les acceptions nouvelles, les racines de superfétation récente, ainsi que les emprunts faits à des idiomes étrangers. Sans parler des mots dont l'introduction remonte aux Romains, tels que دردروس et دردوس « grive » (turdus); بوماس « abricot sec » (firmus); — فروش « chêne » (quercus); قطينة « chaîne d'or qui entoure le cou d'une femme » (catena), l'oreille surprend dans la conversation maint vocable nouveau, dans le genre de سرح « partir subitement » (arme à feu); — سيف « laver à grande eau les appartements »; — مروج « grand chapeau de palmier nain, recouvert de plumes d'autruche »; — مروم « brèche dent »; — هود « descendre »; — خزوط khezouét « faufiler un habit »; — خنتب « faire des démarches secrètes », d'où l'adjectif khenâtebi; — حترب « avoir un bourrier dans l'œil », d'où le substantif hatrouba « bourrier »; — كركب « trier »; — جلوح et شلوح, qui signifient tous deux « éventer, produire du vent en agitant l'air avec une étoffe ou un éventail »; — مزعوف « laid »; — زلوب « agneau »; — متكلماني motekellemani « qui a de la hardiesse pour parler », adjectif dérivé de motekellem, qui est le participe de tekellem; — تسركب teserkeb « aller en pente (terrain) »; — tekharkhib par deux خ « crevasse », substantif tiré du verbe kharab; — chati « désireux », adjectif verbal de cheta, qui est une abréviation, ou pour mieux dire une altération de ichetcha « désirer »; — lati « occupé », barbarisme dérivé du verbe iltcha.

La connaissance de l'arabe pur suffirait-elle pour comprendre le langage de l'Algérie? La pratique des dialectes de la Syrie et de l'Egypte donnerait-elle la clef de celui qui est en usage à Constantine, à Alger et à Tlemcen? Le contraire est démontré par d'innombrables séries de néologismes autant que par le mécanisme qui les fait mouvoir. J'ai noté, analysé, expliqué les particularités essentielles; j'ai essayé également de retrouver les moules dans lesquels avaient été coulées les expressions les plus hétéroclites. Que le lecteur ne repousse point la sécheresse de mes observations. En commençant, je m'étais proposé seulement

de lui soumettre des listes alphabétiques tirées de mon carnet. Peu à peu, le désir de rédiger une notice substantielle m'a conduit à donner à ces listes un ordre presque méthodique, et c'est en cela que j'espère avoir mérité l'indulgence de ceux qui s'intéressent à notre colonie.

Un espèce de dictionnaire, divisé en deux parties, complète mon essai. La première section contient des mots de tout calibre; la seconde ne renferme que des verbes moulés sur le type quadrilittère, qui est le caractère prédominant de ces formations modernes.

1° Néologismes de toute forme.

برش bérech, écailler un poisson, râper du sucre.

بزولة bezzoula, pl. بزازل, sein, mamelle.

بزينة bezina, bouillie faite avec de la farine, du beurre et du sucre (Tunis). Ce mets diffère de l'*acida*, en ce que celle-ci ne prend pas de levain.

بكرى bedri, le blé qu'on sème le premier.

بردى berdi, le jonc à quenouille.

بزال bezzal, lascif, libidineux.

بغرير barrir, mets composé de farine cuite avec du beurre, du sel et du miel.

بقبقة bogbaka, gargoulette, vase à long col.

بكش bekkech, réduire au silence, rendre coi.

بكوش bekkouch, muet, coi.

بلحوحة belhouha, luette, partie charnue à l'entrée du gosier.

بوت bewet, se peler, perdre son poil.

بو كوار bou kouwar, cloporte (Alger).

بو لقاز bou leggaz, tarentule noire du désert (Biskara).

تغشش terachcheche, se mettre en colère; racine غش.

تفنفيز tefenfiz, hémorragie.

تلغودة telrouda, noix de terre, *bunium bulbo castaneum*.

توز tewez, fournir la corvée des labours ou de la moisson; substantif, تويزة touiza.

[illegible]rana, espèce de cylindre en terre cuite, fermé à l'une de ses extrémités par une feuille de parchemin et servant d'instrument de musique (Biskara). Synonyme de *derbouka*.

جروسة djerrousa, herse.

جغلالة djour'lala, coquillage, coquille.

dj[illegible], boire à petites gorgées; جرعة djour'ma, gorgée.

حدبى heudbi, bossu ; racine احدب.

حوّس haouwas, se promener.

حولى hauli, haik (Bou Saada).

خلطي kholti, qui a de mauvaises fréquentations ; r : خلط.

خمّم khammam, réfléchir, demeurer pensif.

خنفوف khanfouf, mufle ; on dit aussi, خنشوش khanchouch.

خمس khammes, cultiver une terre en se réservant le cinquième de la récolte ; on appelle le fermier khammas.

خواشمى khouachemi, priseur ; racine, خشم nez.

خون khouen, futur *ikhouen*, voler. Ce verbe est une altération remarquable du verbe خان (Bou Saada).

درين derin, *aristida pungens*.

دعلة da'la, souillure dans un plafond ; bedaine.

دغبوجة derboudja, recoin.

دلس delles, recouvrir une hutte d'herbes ou de joncs.

دنى denna, faire courir un cheval (Bou Saada).

ربج rebbedj, dévaliser une maison : syn. *kachchache*.

راب rab, futur *irib*, s'écrouler.

رسم resem, louer un terrain, le plan en main.

زابشى zabechi, habile à expédier les affaires.

زاز zaz, futur *izouz*, tricher au jeu. Les zein sont très-emphatiques dans ce mot.

زدرة zodra, rhume de cerveau.

زردة zerda, repas religieux en l'honneur d'un marabout.

زروف zerrouf, couronne de pierres précieuses à l'usage des femmes.

زغد zer'ed, grouiller, fourmiller, remuer.

زقان zeffan, joueur de flûte.

زلا zela, fut. *izli*, nier; syn. de *nakar*.

زمزال zemzal, clou, abcès.

زمّم zemmem, dresser une liste, enregistrer; *zemam*, liste.

زنبوع zenbou, cédrat.

زنزو zenzou, clématite sauvage.

زنق zennek, prendre des faux-fuyants, employer des moyens détournés.

زها zeha, s'amuser; subs. *zahou*, plaisir.

ساطور satour, crête rocheuse en lame de couperet.

سافاط sakât, infirme, estropié.

سالمة salma, fièvre cérébrale.

سخف sekhaf, avoir envie de...

سدّة sedda, tribune pour les chantres dans une mosquée.

سطّر sattar, causer des élancements; — سطر star, douleur lancinante.

سفساف sefsaf, blé peu nourri; au figuré, parleur dont la conversation est vide.

سكّش sakkech, dresser les oreilles.

سلام selâm, galerie en bois qui sépare le premier étage du rez-de-chaussée.

شلفاطة chelfata, ampoule.

شليقة cheliga, pl. *chellaïq*, guenille.

شلّل chellel, argenter du cuivre, rincer des verres.

شنّافة channâfa, lippe.

شهّال chehhal, volage, inconstant.

ضبع deba', devenir fou; *medbou*, fou (Bou Saâda.)

طابس tabes, se baisser.

طبش tobbech, retrousser ses moustaches.

طبز tobbez, s'aplatir (objet gonflé).

عتروس a'trous, bouc.

عسلوج a'sloudj, tige de l'artichaut sauvage; tige en général.

عيشور a'ichour, feu d'herbes sèches.

غروشة r'arroucha, mite.

فانة fana, écheveau de soie.

فترة fetra, mesure en bois qui représente trois jointées.

فرّاى ferraï, indiscret.

فرخة ferka, mesure représentant trois saâs. Le saâ est de cent soixante litres.

قبجة guebdja, menton de galoche.

قزيرة guezira, mécontentement.

قرطوف guertof, lourdaud de campagne.

قرطلة guertela, manne en palmier nain.

قرنينة garnina, *scolimus hispanicus*, chardon d'Espagne.

قشش kachchache, enlever les effets et les meubles d'une maison, la dévaliser; racine قش, effets.

قطاية guettaia, chignon, cheveux relevés derrière la tête.

قفقايفة guefgaifa, tremblement dans les membres.

قلز guellez, éplucher en raclant.

قلوزة guellouza, monceau; capuchon de burnous.

قمارة guemmara, figure en museau.

قنافي guenaguefi, libidineux; impudique.

كشكارة kechkara, son choisi dont les paysans se nourrissent.

كعبوش ka'abouch, pelotte de farine.

كونسج kancedj, qui est d'une taille moyenne.

كيل keiil, acheter des céréales à la mesure.

لقموم lekmoum, double menton; synonyme de غبغبة, qui se trouve dans le lexique de Freytag.

مازوزي mazouzi, le blé qui a été semé le dernier ; racine مز.

مرمز mermez, orge qui n'est pas tout à fait mûre.

مز العش mouzz el-e'uchch, dernier enfant né d'une nombreuse famille ; le plus cher du nid.

نخارة nokkhara, trou, fissure, fente par laquelle il y a fuite d'eau.

نجم nedjem, pouvoir ; أنجم nedjem, crédit, influence, pouvoir.

نقرة narra, timbale, instrument de musique.

نق negg, cueillir en faisant un choix.

نقودة negouda, petite poule.

نقاض neffad, le blé qui graine bien.

هلالة houlala, fétu de paille.

II. QUADRILITTÈRES DE FORMATION MODERNE.

1° Verbes quadrilittères, composés de quatre consonnes dissemblables.

بجعط bedjr'et, parler d'une voix peu distincte ; synonyme *djar'bot*, qui est un verbe onomatopique, composé des mêmes consonnes ; indéfinitif, *tébedjr'it*.

برشط berchot, parler haut, parler sans ménagement ; infinitif, *tèberchit*.

برقط bergot, nieller, orner de nielles.

بنطل bantol, dauber quelqu'un à bras raccourcis, avec *fi*.

بنقص bankos, renoncer à un projet ; avec *min*.

جعبط djarbot, faire entendre un langage peu intelligible (enfant) inversion du verbe bedjrot (voy. plus haut).

جعبل djarbel, revenir souvent et inutilement sur un même sujet, rabâcher ; adjectif *djerabeli*, rabâcheur.

حرفص harkos, tracer avec le pinceau une ligne de points noirs au-dessus des sourcils ; cette ligne s'appelle heurkaïs حرقايص ; racine harkous, insecte aux ailes ponctuées.

خربط kharbot, s'embrouiller en parlant, ne pas savoir s'expliquer; 2° se brouiller avec quelqu'un. Exemples :

« خرّبطوا il y a de la fâcherie entre eux. » « البلاد راهي مخربطة la ville est toute bouleversée. » Infinitif *tekharbit*.

خنتب khantheb, tâcher de trouver dans son esprit un moyen de réussir, de se tirer d'affaire. Infinitif tekhantib.

خنشب khancheb, pousser tout en branches (arbre); nom d'action خنشوبة khanchouba, petite branche; brindille; racine خشب khachab, bois.

خنطل khantel, agir avec ardeur et avec énergie; être de tout cœur à la besogne.

On voit ici des exemples de la tendance des Africains à assourdir certains mots par le *noun* épenthétique.

دربز derbez, mettre les fers aux pieds; *derbiza*, les fers que l'on met aux pieds, entraves pour les pieds (compedes).

دربل derbel, être en lambeaux, en loques; s'emploie surtout au participe passé, mouderbel دربالة loque.

دلفق delfak, faire des épargnes.

رغدن rardine, se plaindre à tout venant, faire des jérémiades.

زبرج zebredj, gazouiller (garrire); se dit des oiseaux et des petits enfants; nom d'act. tezebridje.

زرتل zertel, se sauver à toutes jambes; s'esquiver.

زرقد zerghed, se grumeler (lait).

زلبح zelbah, et souvent زبلح zeblah, avec une inversion des deux lettres médiales; tromper, duper; nom d'action, *tezelbiha*, tromperie. — *Tezelbah*, être trompé, se laisser duper; adjectif *zelâbehi*, trompeur زلابحي.

زنجر zendjer, se moisir et prendre une teinte verte; racine زنجار

سرنب sernef, passer un nœud coulant autour du cou ; nom d'act. سرنيفة sernifa, nœud coulant.

شنبط chanbat, grimper en s'aidant des pieds et des mains ; racine تشبط techabat, *adhæsit ramis*.

شنتر chantère, médire de quelqu'un, le déchirer à belles dents ; dans Freytag, *laceravit vestem*.

شنطف chantef, former la houppe (roseau, sorgho).

طرشق tarchak, faire craquer les membres d'une personne au bain ; *tetarchak*, éclater, d'où *terchâk*, allumette.

La deuxième forme a le sens neutre.

طلمس talmos, boucher ; *el-aïn moutalmeça*, la source a été obstruée.

عترس a'tros, faire des embarras dans une société ; se rendre désagréable par les embarras que l'on fait ; dérivé du mot عتروس a'trous, qui signifie bouc dans le dialecte algérien.

عزبر a'zbar, traiter avec sévérité ; infinitif *ta'azbir*, sévérité, rigueur.

فرزع ferza, disperser, disséminer (voir *téferza*).

فرقد fergued, émietter, réduire en miettes.

فركت ferket, faire des recherches, synonyme de فتش fettèche.

فركس ferkess, faire des tours de force, des culbutes ; faire de la gymnastique ; nom d'action *teferkiça*, une culbute ; adjectif verbal فراكسي ferakesi, gymnaste, saltimbanque.

قربج guerbedje, fouiller dans une maison pour y commettre des vols ; adj. verb. قرابجي guerabedji.

قربع guerba, faire du bruit à une porte (voir *Journal asiatique*, décembre 1855, p. 454.).

قرمش guermèche, croquer à belles dents, possède à peu près le même sens que *guerguèche* et *guerouèche* (voir ces mots).

قرنز guernez, gronder, murmurer ; *teguerniz*, murmure.

قرنس guerness, épier, guetter, observer d'un point tout ce

qui se passe autour de soi ; racine فرناس, éminence (Freytag.)

فرطوف kartaf, chercher à faire un bénéfice sur les objets qu'on est chargé d'acheter, comme les domestiques infidèles.

قعبس ka'abess, faire des contusions avec un corps dur.

قلفط kalfat, retrousser son burnous, sa gandoura ; *radjel moukalfat*, un homme dispos.

كردغ kerder, s'épaissir, se coaguler, se former en grumeaux (sang), nom d'act. *kourddra*, bosse ; خرجت له كرداغة في جبينه « il a une bosse au front. »

كرطوف kertef, garrotter.

كشلوف kechlef, se gercer ; *moukechlef*, gercé.

كعبر ka'aber, former des boulettes de viande, كعبورة.

كندر kender, avoir la respiration gênée et entrecoupée en dormant ; infinitif *tekendir*. Cette expression est plus forte que le verbe شخر.

لكمت lekmet, ramasser des effets pêle-mêle et avec précipitation ; chiffonner des effets.

مرقد merqued, causer de l'embarras ; تمرقيدة temerguida, embarras occasionné par suite de désordre dans les affaires, ennui général.

نقرز negrez, se livrer à une loquacité étourdissante ; étourdir quelqu'un par sa loquacité.

هترف hatref, extravaguer.

هربل herbel, avoir peur, trembler.

III. VERBES QUADRILITTÈRES FORMÉS DE LA RÉPÉTITION D'UNE SYLLABE ; VERBES ONOMATOPIQUES, FRÉQUENTATIFS, ITÉRATIFS.

بحبح bahbah, perdre la voix, se débattre en expirant ; nom d'act. تبحبيح tebahbih, aphonie ; racine بحبح bahbah, voix d'une personne qui expire (Freytag).

بعبع ba'ba, bêler.

بقبق bokbok, suinter goutte à goutte (plafond).

تفتف teftef, tâtonner, être incertain ; s'occuper de riens ; تفتيفة teftifa, chose de mince valeur.

جرجر djardjar, parler avec de grands éclats de voix.

خلخل khalkhal, ébranler, compromettre la solidité d'un édifice; dérivé du mot *khalkhal*, anneau de pied un peu large, et qui est toujours en mouvement.

دردر derder, mélanger des substances; délayer.

دعدع da'ada, secouer, ébranler; دار مدعدعة maison qui n'est pas solide.

زعزع za'za': évincer quelqu'un; chasser brusquement.

زفزف zefzef, siffler en passant (balle); tourner en criant (girouette.)

زقزق zagzag, craquer, en parlant des souliers neufs.

سرسر serser, couler, découler (farine, sable fin); son imitatif qui se retrouve dans le mot latin *susurrus*.

چكچك tchaktchak, produire un bruit semblable à celui du *tchaktchaka*, cliquette, crécelle. Le nom d'action est indiqué par Freytag.

قشقش kachekache, ramasser et enlever les folles herbes et le duvet des plantes (vent.) On appelle قشقاش, un bas-fond rempli de débris volants de végétaux.

كحكح kahkah, plaisanter, débiter des drôleries, faire le farceur.

لطلط lotlot, avoir une prononciation vicieuse, comme les jeunes enfants qui donnent à plusieurs consonnes le son du ط; *létlout*, qui a ce défaut (voyez le verbe *lesles* dans le nº de janvier 1868, p. 74).

مصمص mosmos, rincer des vases, synonyme de شلل *chellel*, qui est plus usité chez les citadins.

نزنز neznèze, marmoter entre ses dents, bourdonner en lisant.

هرهر herhère, avoir la diarrhée.

وزوز ouezouèze, picoter, causer des picotements; infinitif تَوزويز.

IV. VERBES QUADRILITTÈRES PRENANT UNE MÊME CONSONNE EN TÊTE DE CHAQUE SYLLABE

دردب derdeb, faire du bruit; دردبة derdeba, divertisse-

ment des nègres accompagné de danse et de musique ; tapage.

دردك derdek, faire du bruit avec les pieds ; infinitif, تدردیك piétinement.

زرزح zerzah, glisser, se laisser glisser ; زرزحة glissade : جبل مزرزح djebel mouzerzah, montagne schisteuse. Au figuré, زرازحي zerazehi, qui sait échapper par des faux-fuyants.

سفسط setsot, avoir recours à des arguments captieux, employer des sophismes ; racine *sophistès*.

سمسر semser, faire le courtage ; سمسار semaseri, courtier.

شرشف cherchefe, avoir de la rouerie ; adj. شراشفي.

شرشم cherchem, faire crever du riz dans l'eau bouillante.

شغشب chercheb, tourmenter quelqu'un, lui causer des tracas ; turlupiner.

شغشف cherchef, faire perdre à quelqu'un l'usage de ses facultés. On dit familièrement الله يشغشفك « Que Dieu te fasse perdre la raison, qu'il te prive de la tranquillité d'esprit ! »

طرطق tartak, faire craquer ; broyer. Il est aussi neutre, comme dans cette phrase qui forme une allitération : يحرق ويطرطق « il brûle et pétille. »

طنطخ tantakh, vivre au sein de l'opulence.

قرقب karkab, faire du tapage en marchant avec des galoches de bois, قبقاب kabkab.

قرقش karkache, faire disparaître l'écriture par le grattage ; infinitif, تقرقيش.

قرقش guerguéche, être croustillant, craquer sous la dent ; تقرقيش اللحم le croquant de la viande ; on appelle قرقوش guergouche, la partie de certains mets farineux qui reste au fond du vase où on les fait cuire, le gratin (voyez guermeche).

قنقف guenguéfe, être enclin à la luxure ; ne rien respecter pour satisfaire sa lubricité ; adject. verbal قناقفي.

كركف kerkef, trier.

كمكر kemker, bouchonner, chiffonner des effets en les ramassant (voyez *lekmet*.)

لهلج lehledje, être toujours en l'air (*fam.*).

IV. VERBES QUADRILITTÈRES ADMETTANT AU NOMBRE DE LEURS LETTRES RADICALES UN ا, UN و, OU UN ى.

بعوق ba'ouk, aboyer.

حاوز 'hawez, expulser, renvoyer; rac. حاز.

خلوط khelouet, et plus souvent خروط kherouét, qui est une double corruption du verbe trilittère régulier, خلط khalat; jeter le désordre, la confusion dans les affaires, tenir un langage semé d'absurdités. On emploie aussi ce mot trivialement pour dire tripoter.

خورج khauredj, être hérétique; de خارجي, pl. خوارج; racine خرج.

خوشم khauchéme, priser, avoir la manie de priser; dérivé du substantif خشم khechem, nez. Expression plus familière que شم chemm, et نف neff, priser.

خونب khauneb, et تخونب tekhauneb, être volé, du verbe خنب, khenеb, voler.

دروز derouése, fouiller dans une maison pour la dévaliser; synonyme de ربج rebbedj, qui manque aussi dans les lexiques.

دولش dauléche, se promener (usité plus particulièrement à Tunis), synonyme de حوس hawess (dialecte algérien.)

رغون rer'ouén, écumer, mousser.

زريط zeriet, crier sur ses gonds (porte neuve.)

زروط zerouet, lancer un bâton dans les jambes d'un lièvre (terme de chasse); au figuré, renvoyer quelqu'un aux calendes grecques.

زرول zerouel, avoir un trait dans l'œil, dans le regard.

زلوز zèlouèz, se montrer coulant dans les affaires, promettre beaucoup sans rien faire, temporiser, louvoyer en affaires par manque de ressources; tricher au jeu; — corruption probable de سَلِسَ salica, être lisse, (adj. verbal سَلِسٌ saliçoun, doux, facile, aimable). Les Africains ont une tendance marquée à changer le ز en س, et même ils ajoutent au son de cette dernière lettre une certaine emphase.

زيبط zifet, et plus communément سيبط sifet (voyez ce mot).

سوجر saudjer, baillonner quelqu'un. La définition que donne Freytag est un peu différente; on lit dans son dictionnaire: سوجر, attacher au cou d'un chien un morceau de bois que les Arabes nomment ساجور.

سولم saulem, être atteint d'une fièvre cérébrale; rac. سلمة.

سيبط sifet, envoyer un émissaire, dépêcher quelqu'un avec des ordres (très usité dans la province d'Oran). A Constantine, il est employé dans une acception différente; comme dans cette phrase: من اين نروح يسيبط بي min eine narouh isifet fi-ia, j'ai beau faire, il me renvoie aux calendes grecques. — Il n'est peut-être pas illogique de prendre سيبط ou زيبط pour une berbérisation du verbe trilittère زفت zefet, *impulit*, *repulit*, *removit aliquem*, *molestia affecit aliquem* (Freytag.)

شرول cherouel, couper de travers.

شونع chouna', crier à pleine tête, crier du haut de sa tête. Comme une personne qui crie, fait nécessairement des grimaces, il n'est pas douteux que شونع ne vienne de شنعة *deformis fuit* (qui se trouve dans le dictionnaire de Freytag.)

صوبر souber, lester; rac. صبر

صيقل seikel, polir, lustrer; altér. de صقل

طاوش taouche, escarmoucher, tirer au hasard. Je trouve une grande analogie entre ce verbe et le trilittère طاش tache, fut. ﻳ qui signifie *a scopo aberravit sagitta*.

فورغ fourar, s'abandonner à une oisiveté complète, n'avoir absolument rien à faire; dérivé du verbe فرغ farar, être vide.

فوضل faudel, être curieux; rac. فضول fedoul, indiscrétion, bavardage indiscret; curiosité (Freytag).

قوقل kaukel, engourdir les facultés (sommeil, diète).

قولب kouleb, mouler, couler dans un moule, قالب

كشلط kechlet, faire du bruit en passant dans les herbes sèches et dans les blés; infin. تكشليط; cette expression qui n'est autre chose qu'une onomatopée, a le même sens que le quadrilittère suivant.

كشوط kechouet, dont le nom d'action est تكشويت; racine كشط ?

كوبخ kaubekh, frapper à tort et à travers, en parlant d'une personne que la colère emporte; dérivation probable de كبخ *percussit fuste aliquem*.

كوفر kaufer, saupoudrer de camphre, camphrer; racine كافور

كولف koulef, faire l'officieux; rac. كلف

مغيب merieb, s'absenter fréquemment; au figuré chercher à détourner la conversation, avec على de l'interlocuteur; racine غاب rab, futur يغيب

نودر nauder, former des meules de foin ou de paille; du subst. نادر nader, pluriel نوادر nouader, meule, meulon.

هتور hetouer, et non هوتر comme je l'ai écrit dans mes observations sur la formation du langage africain (*Revue afric.*, janv 1868.) Avoir le délire, délirer; dérivé du verbe هتر qui signifie faire tomber en enfance.

هدرى hedra, procurer une fraîcheur agréable (vent).

هلوس heloués, engourdir (sommeil), donner des ennuis; altération du verbe هلس.

V. VERBES QUADRILITTÈRES DONT LES DEUX DERNIÈRES RADICALES SONT SEMBLABLES; CES VERBES SONT PEU NOMBREUX.

برنن bernène, faire un trou avec une vrille (bernina). Ce berbérisme, qui provient de la reproduction inexacte du mot berréme, برم est fort usité à Alger. La prononciation régulière du nom de l'instrument est بريمة.

دحنن dahnène, faire des tendresses à une personne, à un enfant; adj. verb. *dahnane*, fém. *dahnâna*, chéri; rac. حن.

دلفف delfefe, couvrir chaudement.

شرنن chernène résonner (métal).

غانن ranène, mettre de l'entêtement à ne pas accepter les raisons données par son interlocuteur, contester mal à propos et avec importunité, ergoter, مغانني mrâneni, ergoteur. Déviation probable de la racine غن (voyez Freytag).

غلفف ralfefe, envelopper une bouteille de jonc ou d'osier; racine غلف.

قلفف kalfefe, flatter bassement.

كعرر ka'arere, fatiguer quelqu'un de redites, tomber dans des redites ennuyeuses; adj. كعرري.

كونن kaunène, aimer à s'accroupir au coin du feu; racine كانون kanoune, fourneau en terre servant de brasero aux Indigènes pauvres, et sur lequel ils font aussi la cuisine.

لغبب larbeb, débiter des coq-à-l'âne; adjectif لغباب; racine لغب *rem aliter narravit quam se habuit* (Freytag.)

VI. VERBES QUADRILITTÈRES DE LA SECONDE FORME, DONT LA PLUPART SE TRADUISENT EN FRANÇAIS PAR DES VERBES PRONOMINAUX

تبربر teberber, se corrompre, se berbériser (langage). Cicé-

ron a dit : *barbare loqui* « faire des fautes de langage. »

تبركا tebarka, en avoir assez, avoir sa suffisance ; dérivé de l'adverbe بركا barka, assez, qui est une corruption de بركة baraka, bénédiction.

تبندق tebandok, adresser des flatteries basses ; flagorner.

تبهرج tebahradj, se donner des airs de grand seigneur.

تحضرى tehadra, devenir sédentaire, citadin ; racine حضري sédentaire. C'est ainsi que des adjectifs براني berrani « paysan » et بلدى beldi « citadin, » on a fait les verbes تبرنى teberna, teberrena « devenir paysan, prendre les manières de campagnard » تبلدى tebelda, « devenir citadin, se civiliser. » Le procédé consiste à placer un ت devant la première radicale et à changer le *ya* en *imala*.

تحيذق tehaïdek, déployer de l'esprit, se montrer spirituel ; racine حذق hadak être fin, spirituel, ingénieux (Freytag.)

تخلبس tekhalbess, faire des pasquinades ; adj. خلبوس ; rac. خلبس qui signifie dans Freytag « séduire par des paroles doucereuses et mensongères. »

تدعدع teda'da', être ébranlé sur sa base ; racine دعدع da'da' dont la signification est moins nette dans Freytag.

تزرقط tezergot, se jouer de la crédulité publique, faire le marabout ; adj. زراقطي zeragueti, imposteur.

تزربط tezerbot, changer souvent d'avis ; n'avoir aucune fixité dans les idées ; rac. زربوط zerbout, toupie.

تزرقن tezerkane, être ébloui par une clarté trop vive ; rac. إزرق neuvième forme de زرق changée en تبعلن

تزنجر tezendjer, moisir, se moisir ; rac. زنجار vert-de-gris.

تطلمس tetolmess, être ébloui, être forcé de fermer les yeux en arrivant subitement devant une vive clarté.

تعرقن tea'rkane, être empêché, voix passive du verbe عرقن qui est un جرعن de عقل. En Egypte on dit *té'arkal*.

تعولك teoulek, être flexible, se ployer aisément ; — être visqueux, gluant ; racine علك e'ulk, glu.

تعزب tel'izeb, mener la vie de jeune homme ; racine عزب, être célibataire.

تبرزع teferza, se répandre, se disperser ; exemple ; تبرزعت عرمة القمح في الطرحة على قدّاش من جهة teferzr'et e'urmet el komeh fil'ttarha ala kaddache min djiha, le monceau de blé s'est répandu sur l'aire de tous côtés. Mais comme on dit : تبرزعت القومان « les goums se sont dispersés au moment du combat, » je crois que ce verbe n'est qu'un فرعل de بزع, avoir une alerte.

تفرقع teferka', crever, se crever. Comparer le verbe فرقع dans le lexique de M. Freytag.

تفرقد tefergued, se disperser dans tous les sens, être mis en déroute.

تفلشم tefelchem, dire des fadaises, des balivernes.

تقرقش teguerguèche, se durcir par la cuisson, devenir croustillant (pain, biscuit).

تقرقع tekarka', apostropher quelqu'un avec insolence : ad. قراقعي, grossier en paroles.

تقوبع tekaube, se moquer de quelqu'un avec على.

تقيقد tekaiked, sécher.

تكسدن tekesdène, se laisser envahir par l'ennui. On dit souvent : راني مكسدن اليوم je suis tout ennuyé aujourd'hui. Le participe متكسدن n'est pas usité. Faut-il voir dans ce verbe une corruption du verbe كسد kesed, *molesta fuit alicuit non emptores inveniens merx*.

تككس teka'kess, se déranger, se désorganiser; racine عكس devant lequel on a mis le ت de la forme objective et redoublé le ك.

تكولف tekaulef, se charger d'une affaire sans y être invité ; altération évidente du verbe تكلف tekellef, cinquième forme de كلف.

تكيهن tekohène, être fin, ingénieux, avoir de l'esprit naturel ; racine كهن.

تمحكك temahkek, se frotter doucement et fréquemment contre quelqu'un, comme un enfant calin ; racine حك. L'usage a placé, devant la racine arabe, deux créments dont je trouve l'application dans une de ces formes d'habitude, qui ont été signalées pour la première fois par M. Hanoteau (Essai de gramm. kabyle, p. 156); seulement les Berbères emploient le ث au lieu du ت préfixe, et ils disent زر zer, voir; مزر mzer, être vu, se voir; ثمزرى tsemezera, se voir réciproquement et habituellement.

Cette observation concerne également les verbes ci-après : تمخرق تمريل تمزقل تمشدف تمغزز تملصق تمعاش تمسرة

تمخرق temakhrag, parler de tout à tort et à travers; racine خرق.

تمريل temeriel, mener une vie de débauché; adj. مريول; racine رول.

تمزقل temezkel, prodiguer des flagorneries, la racine est évidemment سقل ou صقل « lisser du papier, fourbir une arme », dont l's a pris le son du z, suivant la règle d'euphonie particulière aux Berbers.

تمسخر temeskhar, se moquer; d'où l'adj. مساخري, racine سخر.

تمشم temechememe, exhaler une odeur agréable, comme un bouquet مشموم ; racine شم dont les deux dernières radicales restent dédoublées. On dit en plaisantant : المشموم يتمشم شى, le bouquet sent-il bon?

تمشدق temechedek, avoir habituellement une conversation spirituelle, être fin dans ses reparties ; rac. اشدق achedak, beau parleur.

تمعدن tema'adène, débiter des contes inventés à plaisir, s'amuser à des riens; racine معدن « mine d'où l'on extrait des métaux ou des pierres précieuses. »

تمعقل temaʼakel, devenir raisonnable, rabattre de ses prétentions; racine عقل.

تمغزز temazzez, se mettre en rage contre quelqu'un, avoir un caractère irascible qui vous rend inabordable : racine غز et mieux اغز, *multis durisque spinis prædita fuit arbor* (Freytag).

تمعاش temaʼache, et تمعيش temaʼiche, trouver ordinairement les moyens de se sustenter; racine عاش vivre.

تمنزه temenzêh, rechercher les distractions; dérivé de نزه, qui signifie à la cinquième forme s'amuser, se distraire.

تمهر temhemer, fulminer; racine تمر ?

VII. Adjectifs verbaux provenant de verbes quadrilittères peu usités ou tout-à-fait inusités.

مبحبح moubahbah, en bon état, en bonne santé; cossu.

مبلبق moubelbak, ruiné par l'humidité الحيط متاع هذه الدار مبلبق el-hait mta' had' ed-dar moubelbak, le mur de cette maison est miné par l'humidité.

مخشخش moukhachekhache, grossier, crêpé (tissu); on dit dans le langage des tisserands : ينوض البلفوله كيف راس الوصيف inawed el-felfoula kif râs el-ousif, crêpé comme une tête de nègre.

مرنقط mourangot, niellé; corruption de رقط — ارقط, dans lequel on a introduit un ن. On dit aussi برقط avec un ب devant la première radicale (voir plus haut).

مرونق merounek, coquet, prétentieux dans sa mise. Cette expression, qui est fort usitée à Biskara, où je l'ai entendue pour la première fois, est formée du mot arabe رونق, *nitor, splendor, pulchritudo.*

مزبرج mouzebredj, distingué dans sa tournure.

مزقرر mouzegrer, qui a le torticolis.

مزنبل mouzenbel, bombé, boursouflé; زنبيل « panier, corbeille », qui a remplacé l'expression arabe زبيل

dans le langage barbaresque. Nouvel exemple de l'introduction du ن épenthétique dans un radical.

مشنتف mouchentef, efloqué (étiolé); racine شنتوف qui lui-même est une corruption du mot شنظوف, « *vertex cujuslibet rei* » (Freytag).

معكلف moa'klef, gêné, embarrassé; exemple : ما زال لسانه معكلف, il ne s'exprime pas encore avec facilité [illegible] معكوك [illegible].

[illegible] mou[illegible], qui a la conception lente.

مقبرج mouguebredj, en forme de galoche (menton).

مكسدن moukesden, brisé par la tristesse; en proie à l'abattement; rac. كسد.

مكشرد moukechred, crépu, frisé.

Ne considérer le présent mémoire que comme un blutage patient de vocables et de paradigmes inédits, c'est déjà en formuler la justification. Mais les conséquences qui en émanent, plus précieuses elles-mêmes que la matière, nous révèlent d'une façon presque inattendue l'existence d'un provincialisme bien tranché dans le domaine de la langue arabe; et c'est un fait curieux que je suis heureux de soumettre à l'appréciation de l'illustre auteur de l'*Histoire des langues sémitiques*.

A. Cherbonneau.

SOUR DJOUAB ET SES ENVIRONS.

NOTICE SUR LES RUINES.

Dans ses nos 19 et 20, publiés en octobre et décembre 1859 (1), la *Revue africaine* donne sur les ruines de Rapidi, et sous la signature de feu M. Berbrugger, d'intéressants articles que nous croyons devoir compléter à l'aide du résultat des recherches auxquelles nous nous sommes livré en avril dernier, sur les vestiges mêmes et aux environs de ce point de l'occupation romaine, situé, comme il a été dit, par environ 24' 45" est et par 37' sud du méridien passant par Alger, sur la grande route de Carthage à Alger, et celle moins importante de Castellum auziense à Usinaza.

Nous en sommes à regretter bien vivement de n'avoir pu, comme à Thubursicum Numidarum (2), disposer de quelques fonds pour faire exécuter des fouilles sérieuses qui eussent, sans nul doute, fait surgir de terre des documents d'autant plus précieux qu'ils eussent, peut-être, fixé d'une façon certaine le monde savant sur le véritable nom de cette cité, placée, dit l'honorable ex-Président de la *Revue africaine*, sur l'extrême limite du territoire romain, après la révolte de 297.

A défaut de ce, nous nous occuperons exclusivement de l'examen d'ensemble du pays et de l'exposé des vestiges qui couvrent le sol sur le vaste plateau du Djouab, aussi bien que dans ses environs, entr'autres celui de Temda. Nous assurons à l'avance les lecteurs de la Revue qu'aucune pièce de détail, qu'aucun document épigraphique n'a été donné à plaisir et pour la seule satisfaction du public ; les épaves, du reste, sont là, gisantes sur l'emplacement où, il y a bien longtemps déjà, jointes à d'autres elles formaient de superbes monuments ; elles peuvent témoigner en notre faveur.

(1) Voir les articles précités, pages 47 à 59 et 94 à 104.
(2) Voir la Revue archéologique de Constantine.

Après avoir quitté les Oulad Meriem, la route muletière d'Aumale à Médéa, par Bérouaguia (Auzia à Tirmadi), entre sur le territoire des Oulad Thane, qu'elle coupe sur une longueur d'environ 3 kilomètres, et passe ensuite, en formant limite, entre ces derniers et les Djouab, sur l'immense plateau du Sour dont les ruines nombreuses indiquent l'importance et la richesse passées. (Voir le plan d'ensemble, planche Ire.)

De Rapidi, la route formant toujours limite entre les Oulad Thane et les Djouab, aboutit à l'Oued Halleba qu'elle franchit pour pénétrer sur le territoire des Ouled Zemin, des Ouled Sultan et des Oulad Ziane, laissant à sa droite et à sa gauche des traces non équivoques de nombreux établissements, sans compter les ruines, comparativement très-étendues, qui sont au sud-est et à environ 1,200 mètres de l'Aïn Temda. (Ruines que certainement M. Mac-Carthy n'a pas vues, sans quoi, il n'eût pas dit d'elles ce qui s'applique exactement à celles de Temda, prises isolément: qu'elles n'annoncent qu'un établissement de peu d'importance.)

La voie romaine ne passe nullement à Temda, ce dont il sera facile de se convaincre par l'examen de la planche sus-indiquée; le chemin suivi par le savant géographe est un chemin arabe dans toute l'acception du mot, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il n'ait vu que les petites ruines qui y sont indiquées et qui sont bien loin d'égaler en importance celles dont j'ai pris soin de relever l'emplacement au nord et au sud du véritable chemin suivi jadis par les armées de Rome, alors qu'elle était la dominatrice du monde.

Les Oulad Ziane traversés, la route descend (haut Isser) à l'Oued Kherza, qui prend sa source au pied même du Kef Lakdar (dont nous avons parlé dans le n° 74, mars dernier), et quitte, au lieu dit Teniet Soaki, le cercle d'Aumale pour pénétrer dans celui de Médéa, tribu des Rebaïa, fraction située au sud de la grande tribu des Beni Sliman d'Alger et au pied de l'immense montagne dite Scebbah.

Des routes nombreuses desservaient anciennement la cité qui nous occupe; il serait facile sur beaucoup de points d'en rétablir les tracés; les pentes, le pavage encore existants en maints en-

[illegible] Mo[illegible] rencontre l'A[illegible] [illegible] Touma[illegible], sur [illegible] une long[illegible] [illegible], en formant [illegible] [illegible] Bou[illegible], sur [illegible] plateau du [illegible] [illegible] l'importance et la ri[illegible] [illegible]

[illegible] limite entre [illegible] [illegible] Djebel [illegible] Hallaba qu'elle [illegible] [illegible] Azam, des Oul[illegible] [illegible] sans [illegible]

[illegible] seul au su[illegible] [illegible] Romains qu[illegible] [illegible] pas [illegible] [illegible]

[illegible] la [illegible] [illegible] d'étonnant [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] près [illegible] [illegible] [illegible] véritable [illegible] [illegible] la [illegible]

[illegible] la [illegible] [illegible] l'Oued [illegible] [illegible] Kef Lak[illegible] [illegible] [illegible] et quitte au [illegible] [illegible] le l'Aumale pour pénétrer dans [illegible] [illegible] situé au sud de [illegible] [illegible] d'Alger et au pied de l'immens[illegible] [illegible]

[illegible] observaient anciennement [illegible] [illegible] sur beaucoup de points [illegible] [illegible] encore existants en [illegible]


uaghia

Pl. II

droits, ne permettaient pas le moindre doute à cet égard; et, si nous ne connaissions personnellement et depuis de longues années la profonde indifférence, qu'en dépit de leurs intérêts, les Arabes professent pour tout ce qui est route, et, par conséquent, nécessaire, nous aurions lieu de nous étonner de ne pas voir rétablir ces moyens de communication des anciens maîtres du pays qui, eux, ne travaillaient qu'à bon escient et toujours dans un but d'utilité générale.

Ces routes, ainsi que celles d'Auzia, sont indiquées par un double trait dont l'un est pointillé tandis que celles des Arabes sont complétement interponctuées.

Ainsi qu'on le verra dans les reproductions qui accompagneront mon travail, j'ai particulièrement cherché à faire revivre par la pensée le côté grandiose et l'importance de la cité qui nous occupe, et, c'est avec le plus grand soin que j'ai relevé les détails et l'ensemble des constructions apparentes près des chemins et sur les mamelons voisins; c'est ainsi, du reste, que je suis arrivé à produire un croquis général au 1/100,000, qui permettra mieux que toutes les narrations de se rendre un compte exact de l'étendue du pays colonisé sur ce seul point.

Avant d'entrer dans un exposé aussi complet que possible sur Rapidi ou Lamida, je crois devoir informer le lecteur des divisions que j'ai adoptées pour ce petit travail, sur le conseil que m'en a donné, de son vivant, le regretté M. Berbrugger :

1° Ensemble des vestiges apparents sur et autour de la route d'Aumale à Médéa, en passant par Bérouaghia (Planche I);

2° Détails des vestiges de la ville proprement dite, en tant qu'enceintes et conduites d'eau (Planche II);

3° Les deux portes primitives de Rapidi ou Lamida avec la troisième au sud (supposée) flanquées de deux bastions (Planche III);

4° Moulures, colonnades, baignoires, dessus, montants de portes, etc., grande inscription du bastion sud (Planche IV);

5° Vue d'un tombeau et de sa couverture, pierres tumulaires dites à sacrifices; reproductions d'inscriptions inédites (Planches V);

6° Sommet d'un mausolée antique, reproduction de l'inscription Catellius Marinus donnée jusqu'à ce jour d'une façon approximative, ruines de Choaïtia, plan et coupe (Planche VI) ;

7° Enfin, détails de diverses ruines (Planche VII).

(A suivre.)

CHARASSIÈRE,
Géom. ff. de Triangulat. à la Topogr. de l'Algérie.

MEMBRES DU BUREAU

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE POUR L'ANNÉE 1869.

Dans sa séance de 13 juillet courant, la Société historique algérienne a procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents, par suite du décès de MM. BERBRUGGER et BRESNIER.

Le Bureau se trouve actuellement composé de la manière suivante :

MM. CHERBONNEAU, Président ;
LETOURNEUX, Premier Vice-président ;
RÉNÉ GALLES, Deuxième Vice-président ;
WATBLED, Secrétaire ;
SUDRÉ, Secrétaire-adjoint ;
ALBERT DEVOULX, Trésorier.

Ont été présentés comme membres titulaires de la Société :

MM. SAUTAYRA, Vice-président du Tribunal de première instance, à Alger ;
HASSAN BEN BRIHMAT, Directeur de la Medraça, Président du Conseil de jurisprudence musulmane, à Alger.

Une commission, composée de trois membres, est chargée de choisir un local pour les séances de la Société.

NÉCROLOGIE.

La Société historique algérienne vient d'éprouver deux pertes qui seront vivement ressenties par tous nos confrères, ainsi que par les nombreux amis de la science.

Dans la matinée du 21 juin dernier, M. BRESNIER, professeur à la chaire d'arabe, 1er vice-président de la Société, avait conduit à la campagne M. Berbrugger, qui revenait malade de France. Vers les midi, en entrant à la Bibliothèque, où il allait faire son cours, il a été frappé par une mort foudroyante.

Tous ceux qui l'ont connu, et le nombre en est grand, regretteront en lui l'homme distingué par son savoir, par son rare mérite, et par les hautes qualités qui le caractérisaient.

M. Cherbonneau, directeur du Collége arabe-français, vice-président de la Société, a prononcé le discours suivant sur la tombe de notre collégue, en présence d'une foule plongée dans le recueillement :

« Messieurs,

« Au nom de la Société historique algérienne, je viens rendre un dernier hommage à Louis Bresnier, l'un de ses vice-présidents, qu'une mort subite a frappé hier, dans l'accomplissement des devoirs de sa profession. Bresnier entrait à la Bibliothèque où l'attendaient ses élèves ; c'est là qu'il a rendu le dernier soupir. Par le choix du lieu, il semble que la Providence ait voulu signaler d'une manière plus éclatante les utiles services du maître que nous pleurons.

« Plein de ma propre affliction, mais non pas préparé à exprimer la douleur commune, je trouverai peut-être dans la sincérité des regrets la force de retracer une carrière qui vraiment, peut servir de modèle.

« En 1836, sur la demande du ministre de la guerre, M. de Sacy désignait un des meilleurs élèves de l'école des langues orientales pour aller fonder à Alger l'enseignement de la langue arabe.

« C'est alors que Bresnier, jeune encore, prit possession de la

chaire qu'il a occupé avec tant de zèle et de dévouement. Il ne sépara point de la science cette bonté intelligente qui en assure les fruits.

« Tandis que ses leçons, si méthodiques, si nettes et si faciles à retenir, formaient autour de lui les premiers interprètes, il consacrait la plus grande partie de ses loisirs à composer une grammaire, comme pour étendre sur la nouvelle colonie les bienfaits de sa mission ; car il pensait qu'un peuple vaincu par la force des armes n'est qu'imparfaitement conquis, tant que le vainqueur ignore sa langue. Pensée juste, puisque c'est par la langue seulement qu'on peut apprendre à connaître les usages, le caractère et la constitution d'une société, demeurée sans archives, comme au temps d'Abraham.

« Quelques années après son arrivée, le professeur dont nous accompagnons les restes, était nommé secrétaire-rapporteur du jury d'examen des interprètes militaires. Dans ces pénibles fonctions, qui l'obligeaient à parcourir les trois provinces, il sut se concilier la sympathie respectueuse des jeunes gens soumis à une inspection dont il savait adoucir la rigueur, sans en amoindrir l'efficacité. En 1853, il recevait la croix de la Légion-d'Honneur, récompense due à ses généreux efforts.

« Au commencement de l'année 1866, M. le Recteur le faisait nommer professeur d'arabe à l'école normale primaire d'Alger, et tout récemment encore, vers la fin de l'année 1868, le Ministre de l'instruction publique, lui décernait les palmes d'Officier d'Académie.

« On doit à Bresnier plusieurs livres devenus classiques : le *Cours pratique et théorique de la langue arabe*, la *Djaroumya*, l'*Anthologie*, la *Chrestomathie arabe* et les *Principes élémentaires de la langue arabe*, ce dernier ouvrage où il avait pour ainsi dire condensé les lumières de son enseignement.

« Tel fut le maître que vous avez connu. Jamais il ne refusa ses conseils ni les secours de son expérience à ceux qui venaient les lui demander ; car Bresnier possédait au plus haut degré une qualité précieuse entre toutes : il était naturellement bon.

« Par l'attrait et la douceur de son caractère, il se faisait des amis de toutes les personnes avec lesquelles il était en relation,

et la pratique rendait cette amitié de plus en plus solide. Partout où il y avait du bien à faire, on le voyait empressé, compatissant, animé surtout du désir de prodiguer les soulagements. Sa bonté, comme son intelligence, avait besoin d'un aliment. Il fut membre du Bureau de bienfaisance musulman et de la Société de la *Famille*.

« Tant de science acquise pendant plus de trente années de travail, tant de qualités aimables, voilées par une modestie que le moindre éloge effarouchait, ont à jamais disparu, et si tôt !... Désormais, il ne restera plus de cette existence consacrée à l'enseignement et au bien public, qu'un souvenir dans le cœur de ses amis et de ses élèves; que des regrets ineffaçables dans l'âme d'une compagne, dont la vive affection était le plus grand bonheur de sa vie.

« Adieu Bresnier ! Le coup fatal qui te jette dans cette tombe a été si prompt, que la plupart de tes anciens camarades ignorent qu'à cette heure je t'adresse en leur nom le suprême adieu. Repose en paix ! »

La mort ne devait pas s'arrêter là.

Onze jours après, le 2 juillet, M. Berbrugger s'éteignait à la suite d'une longue maladie. Espérant que le repos apporterait quelque amélioration à sa santé, on lui avait conseillé un voyage en France, afin de l'éloigner de l'Algérie, l'objet constant de ses études. Il n'y resta que quelques jours. Dès qu'il sentit sa fin approcher, il voulut rentrer dans son pays d'adoption, afin de mourir près de sa fille et entouré de ses nombreux amis.

Là encore, M. Cherbonneau, son plus intime ami, s'est trouvé chargé de la triste mission d'adresser quelques paroles d'adieu à notre bien regretté président.

« Messieurs,

« Pour la seconde fois, depuis douze jours seulement, nous sommes réunis devant une fosse, et, chaque fois, nous avons la douleur de confier à la terre les restes de l'un de ces Algériens de la première heure, qui, vaillamment, et surtout sans cesser d'être Français, sacrifiaient leurs années comme leur intelligence, au succès de notre belle colonie. Après Louis Bresnier,

le regretté professeur, la Providence, dont les arrêts sont un mystère, enlève à notre sympathie Adrien Berbrugger, l'éminent érudit. Une nature forte s'attend à de rudes épreuves, car les souffrances sont en raison directe de l'énergie de chaque individu. Mais aussi, plus la maladie de Berbrugger a été lente et cruelle, plus douce devait être la récompense réservée à son courage. Au moment suprême, il avait la consolation de revoir ses meilleurs amis, et c'est la main dans la main de sa fille qu'il a fait ses adieux à la vie. . . . .

« Lorsque s'éteint une personnalité de cette trempe, on considère comme un devoir de recueillir ses dernières pensées : tant il est vrai que la porte du tombeau est la pierre de touche des âmes. Dans certaines paroles, vous le savez, il y a des révélations. Hier, assis près du lit de Berbrugger, je l'écoutais pieusement. Tout d'un coup, ses yeux, où brillaient les dernières lueurs de cette belle intelligence, se fixèrent sur moi ; et il me dit avec un accent que je n'oublierai jamais : « Voilà où mène l'excès de travail !... Ne faites pas comme moi !... » Tels sont les derniers mots qu'il a prononcés. La mort, contre laquelle il luttait en homme, l'étreignit de nouveau pour ne plus le rendre.

« Cher ami, tu as dit vrai. Nous avons maintenant le secret de ton indifférence pour les choses de ce monde. Combien de fois ceux qui ne jouissaient point du bonheur de te connaître, se sont demandé quelle était la source de cet innocent oubli de l'avenir? Sans doute ils ne comprenaient pas que la science repousse tout partage et revendique ses adeptes pour elle seule.

« Messieurs, le savant dont la perte sera vivement sentie dans toute l'Algérie, était né à Paris, le 11 mai 1801. De solides études, faites au collége Charlemagne, l'avaient préparé à suivre les cours de l'école des Chartes. Son début dans la paléographie lui assignait déjà un rang dans la science. Il fut chargé, en 1832, par le gouvernement anglais, de recueillir les pièces originales relatives à l'occupation de la France au quinzième siècle. Vers le milieu de l'année 1834, comme averti par un de ces pressentiments auxquels nul esprit ne résiste, il abandonnait en quelque sorte la théorie pour la pratique, et venait en Afrique avec le maréchal Clauzel, dont il fut le secrétaire particulier. Il l'accom-

pagna dans ses excursions, et suivit le maréchal Valée à Constantine. De ces expéditions militaires, il rapporta un grand nombre de manuscrits arabes qui formèrent le noyau de la bibliothèque d'Alger. De nouveaux horizons s'étaient ouverts devant la sagacité de Berbrugger.

« Admirant le pays que nos armes venaient de conquérir, il entreprit sans relâche de le faire connaître, dans l'espoir, sans doute, que la conquête en deviendrait plus assurée. C'est alors que, tantôt sous la tente, à côté des soldats qui pansaient leurs blessures; tantôt dans le calme de la ville, il composait cet ouvrage important qui fut publié sous le titre de l'*Algérie historique, pittoresque et monumentale*.

« Non content de travailler, il aimait à répandre autour de lui le feu sacré qui l'animait. Doué d'une élocution facile, qui s'était exercée plus d'une fois en France, dans des conférences publiques, il possédait à un haut degré le talent de semer les idées et de les faire accepter. Dès qu'il eut remarqué que les premiers colons mis en possession du sol par une autorité aussi patriotique que vigoureuse, commençaient à exhumer avec la pioche les débris de la domination romaine, on le vit grouper autour de lui les chercheurs et les hommes d'étude. La Société historique algérienne était fondée. Douze volumes remplis de documents précieux, de cartes et de dessins, constituent le *Compendium* archéologique que nous devons, en grande partie, au Président de cette Société; car il n'est pas un mémoire ou une notice qui ne porte l'empreinte bien marquée de cette critique éclairée dont chaque auteur respectait les décisions.

« On compte, en outre, parmi les écrits de Berbrugger, un Cours de langue espagnole, un Dictionnaire espagnol-français, la Relation de l'expédition de Mascara, les Époques militaires de la Grande Kabilie, une Notice sur les puits artésiens du Sahara, l'Histoire du martyr Géronimo, et la Notice sur le Tombeau de la Chrétienne, ce problème historique dont ses calculs patients ont dévoilé l'énigme après vingt siècles, enfin de nombreux mémoires insérés dans les journaux d'Algérie et de France.

« Heureux, notre Président, si les travaux de l'esprit avaient suffi à son désir d'être utile! Mais il eût regardé sa tâche comme

incomplète, s'il n'avait pas apporté le fruit de son expérience dans les conseils où se traitent les intérêts du pays. En effet, il y trouvait plus de liberté pour faire le bien, et, par conséquent, plus de devoirs à accomplir. C'est que l'expérience, chez lui, ne résultait ni de l'intérêt personnel ni de l'esprit de parti, le progrès de la colonie étant son seul objectif. Hélas! un dévouement convaincu l'entraîna à d'autres sacrifices et fit accepter à l'archéologue émérite le commandement de la milice d'Alger, sans lequel il lui paraissait difficile d'entretenir parmi ses concitoyens l'esprit de confraternité bienveillante dont il était lui-même tout pénétré. Que de soucis dans cette position! Mais aussi que de services il a rendus avec cette simplicité qui en doublait le prix!

« Ce n'est pas en quelques traits, et surtout au milieu de l'émotion causée par une perte aussi douloureuse, qu'il est possible à son compagnon d'études, à son ami, de retracer l'existence si utile et si bien caractérisée d'Adrien Berbrugger. Certains hommes, d'ailleurs, ont eu la rare bonne fortune de se faire connaître de leur vivant, autant par leurs qualités que par leurs écrits.

« A défaut de fortune, les honneurs ne manquèrent point au savant conservateur de la bibliothèque. Pendant le voyage de Sa Majesté l'Empereur, au mois de juin 1865, il reçut la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur, en récompense de ses travaux littéraires. Précédemment, il avait été nommé membre correspondant de l'Institut.

« Adieu, Berbrugger! Sur le bord de cette tombe où vous allez dormir de l'éternel sommeil, nous avons du moins une consolation : vous laissez à votre fille chérie un nom sans tache et justement honoré. Les habitants d'Alger conserveront pieusement le culte de votre mémoire, et, lorsque la Société historique algérienne se réunira pour résoudre un problème des annales de l'Afrique, elle s'inspirera de votre érudition. »

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

A. CHERBONNEAU.

Alger. — Typ. Bastide.

Revue africaine

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Président fondateur : S. Exc. M. le Maréchal comte Randon.

Président honoraire : S. Exc. M. le Maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, gouverneur général de l'Algérie.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Avezac (d'), Membre de l'Institut.
Beulé, Secrétaire perpétuel de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).
Broglie (le prince Albert de), Membre de l'Institut.
Bresselard, Préfet du département d'Oran (Algérie).
Chabouillet, Conservateur des Antiques à la Bibliothèque impériale.
Defrémery, Membre de l'Institut.
Delacroix, Recteur de l'Académie d'Alger.
Dulaurier (Édouard), Membre de l'Institut.
Durrieu (le général baron), Sous-Gouverneur de l'Algérie.
Egger, Membre de l'Institut.
Faré, Directeur général des Eaux et Forêts.
Frossard (le général), Gouverneur de S. A. le prince impérial.
Géry, Préfet du département de la Corse.
Guessard, Membre de l'Institut.

MM. Guigniaut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Président de la Société impériale de Géographie.
Huilard de Bréholles, Membre de l'Institut.
Lavigerie (Monseigneur), Archevêque d'Alger.
Leblant (Edmond), Membre de l'Institut.
Littré, Membre de l'Institut.
Longpérier (de), Membre de l'Institut.
Martimprey (le général de), Sénateur.
Maury (Alfred), Directeur général des Archives de l'Empire, Membre de l'Institut.
Miller, Membre de l'Institut, (Inscriptions et Belles-Lettres).
Napoléon (S. A. I. le Prince).
Périgot (le général), Commandant la province de Constantine.
Pourcet (le général), Commandant la Province d'Alger.
Renan (Ernest), Membre de l'Institut.
Renier (Léon), Membre de l'Institut, Administrateur de la Bibliothèque de l'Université.
Rougé (vicomte de), Membre de l'Institut.
Sarlande, Maire d'Alger.
Saulcy (De), Sénateur, Membre de l'Institut.
Slane (le baron de), Membre de l'Institut (fondateur).
Taylor (le baron), Membre de l'Institut.
Toustain (de), Préfet du département de Constantine.
Waddington, Membre de l'Institut.
Wimpffen (de), Général, Commandant la province d'Oran.

MEMBRES RÉSIDENTS.

Baudicour (de), homme de lettres.
Berard (Victor), Receveur de l'Enregistrement et des Domaines (fondateur).
Blasselle, Défenseur à la Cour impériale.
Boissonnet (le colonel), Directeur de l'Artillerie.
Bonnet, Chef de bureau à la Mairie.
Chabassière (Jules), Géomètre du service topographique, faisant fonctions de Triangulateur.
Cherbonneau, Directeur du Collége impérial arabe-français.
Depeille, Directeur de l'École arabe-française.
Dérotrie, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

MM. Devoulx, Conservateur des Archives arabes du service des Domaines (fondateur).
Dormagen (l'abbé), Professeur au Petit-Séminaire.
Durand, Interprète assermenté.
Elmore, Vice-Consul d'Angleterre (fondateur).
Fenoux-Maubras, Chef de bureau à la Préfecture.
Galles, Sous-Intendant militaire.
Ginsburg, pasteur anglican.
Guiauchain, Chef du service des Bâtiments civils.
Hassan ben Brihmat, Directeur de la Médreça, Président du Conseil de Jurisprudence musulmane, à Alger,
Houdas, Professeur au Lycée impérial.
Jourdan (Charles), homme de lettres.
Latour, Artiste sculpteur, Alger.
Latour fils, Artiste sculpteur.
Lamothe-Langon, Membre rapporteur du Conseil supérieur du Gouvernement.
Letourneux, Conseiller à la Cour impériale.
Malglaive (le capitaine de), Membre du Conseil général.
Neyrand, Professeur au Collége impérial arabe-français.
Paysant (Louis), homme de lettres, Alger.
Perron, Inspecteur général de l'enseignement arabe.
Playfair, Consul général d'Angleterre.
Sautayra, Vice-Président du Tribunal de première instance, à Alger.
Schousboë, Interprète principal de l'armée (fondateur).
Sudré, Directeur de l'Enregistrement et des Domaines.
Tellier, Secrétaire général de la Préfecture d'Alger.
Urbain, Membre rapporteur du Conseil supérieur du Gouvernement.
Vatonne, Ingénieur du service des Mines.
Ville, Ingénieur, Chef du service des Mines.
Vivien, Conseiller à la Cour impériale.
Watbled, Sous-Chef de bureau à la Préfecture.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Antoine, Directeur de l'école arabe-française à Constantine.
Arias (de), Consul d'Espagne à Cardiff (Angleterre),
Arnaud, Interprète de l'armée, rédacteur du *Mobacher*.

MM. Aublin (le capitaine), Directeur du Collége impérial arabe-français à Constantine.
Augereau (le colonel), Commandant la subdivision de Sétif.
Bataille, Géomètre du Service topographique à Sebdou.
Bernard, Maire de Tlemcen.
Boustetten (le baron de), à Tichenbuhl (Suisse).
Bordier, Sergent-Major au 1er Tirailleurs indigènes, Blidah.
Bouderba, Interprète de l'armée, à Médéa.
Bugnot (le capitaine), Chef du Génie à Djidjeli.
Carlier, à Vervins (Aisne).
Casamajor (de), faisant fonctions de Sous-Chef de bureau au Secrétariat général du Gouvernement.
Chanzy (le général De), Commandant la subdivision, Sidi-Bel-Abbès.
Charoy, Architecte de la ville, Aumale.
Clément (le Dr), à Soussa (Tunisie).
Combarel, Professeur à la chaire d'arabe, Oran.
Costallat, Sous-Préfet, à Miliana.
Crispin (général don), de Sandoval, à Madrid.
Crozet (de), homme de lettres, à Marseille.
Dastugue (lieut.-colonel), Directeur des affaires arabes, Oran.
Desor, à Neufchâtel (Suisse).
Desprez (Charles), homme de lettres, Alger.
Desvaux (général de division), à Lunéville.
Dévé (capitaine), Chef du Génie, Montpellier.
Dewulf (le capitaine), Commandant supérieur de Biskra.
Dupré de St-Maur, propriétaire, à Oran.
Durando, Secrétaire de l'École de Médecine, Alger.
Duval, homme de lettres, Paris.
Duveyrier, homme de lettres, à St-Germain-en-Laye.
Faidherbe (le général), Commandant la subdivision, à Bône.
Faure (le Dr), Médecin du Dispensaire, à Alger.
Féraud, Interprète de l'armée, Constantine
Fine (le capitaine), Commandant du Génie, Batna.
Flogny (le commandant), Commandant supérieur, Guelma.
Flüegel, Professeur, à Dresde (Allemagne.
Gantès (de), Sous-Préfet, à Bône.
Gaspary, Ingénieur, Tunis.
Gay, à Dion (Allier).
Gayangos, Membre de l'Académie des Sciences, Madrid.

MM. Germeix, Inspecteur des Bâtiments civils, Philippeville.
Ghisolfi, Négociant, Sétif.
Gluck-Mann, Professeur, à Dublin (Angleterre).
Hanoteau (le lieutenant colonel), Commandant supérieur de Fort-Napoléon.
Jordao, Avocat, à Lisbonne.
Judas (le Dr), Orientaliste, Paris.
Lagrange (Mme Émile de), à Fontainebleau.
Lallemand (le colonel), Commandant la subdivision, Orléansville.
Leclerc (le Dr), Médecin-Major au 43e de ligne, Amiens.
Leclerq, Chef de bureau au Ministère des Finances, Paris.
Le Gay, attaché au Consulat général de France, Alexandrie (Egypte).
Le Roux, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, Bône.
Lewis, Professeur d'architecture à l'Université de Londres.
Lhôtellerie (de), ancien conservateur du Musée de Cherchel.
Liébert (le général), Commandant la subdivision, Miliana.
Liron, Interprète judiciaire, Alger.
Loche (Mme), Directrice de l'Exposition permanente, à Alger.
Maillefer (le Dr), ancien Médecin de l'armée, Alger.
Malte-Brun, homme de lettres, Paris.
Mangoin, Secrétaire général de la Préfecture, Constantine.
Martel, propriétaire, Oran.
Mercier, Interprète judiciaire, El-Arrouch.
Mercier, Pharmacien, Constantine.
Meyer, Interprète de l'armée, Sétif.
Monnereau, Employé à la Préfecture, Alger.
Neveu (le général De), Commandant la subdivision, Dellys.
Oukley (le Révérend C. E.), Gloucester (Angleterre)
Pein (le colonel), Commandant la subdivision, Batna.
Pelletier, juge de paix, Guelma.
Piesse, homme de lettres, Paris.
Pignon, Directeur de l'école arabe-française, Tlemcen.
Pommereau, Membre du Conseil général, Tenez.
Potet (le commandant du), Maire de Cherchel.
Poulle, Vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines, Constantine.

MM. Reboud (le Dr), Médecin-Major au 3e tirailleurs algériens, Bône.

Renault (le général baron), Sénateur, Commandant la division, Rouen.

Renson (le général), Commandant la subdivision, Oran.

Richebé, Professeur à la chaire d'arabe à Constantine.

Roger, Directeur du Musée, Philippeville.

Rousseau, Consul de France, Beyrouth.

Séjourné (le capitaine), Chef de bureau arabe, Mascara.

Sériziat (le commandant), Commandant supérieur, Tebessa.

Sicard, à Soussa (Tunisie).

Sonis (le lieutenant-colonel de), Commandant supérieur de Laghouat.

Tauxier, Sous-Lieutenant au 74e de ligne, Lyon.

Tessier, Receveur Municipal, Toulon.

Tissot, Sous-Directeur des Affaires étrangères, Paris.

Trémeaux, propriétaire, Tipasa.

Tristam (le Révérend), Durham (Angleterre).

Vayssettes, Interprète assermenté, Constantine.

Viala de Sorbier, Architecte en chef du Département, Oran.

Vigneral (le capitaine), attaché au Bureau politique, Alger.

Vivien de St-Martin, Vice-Président de la Société géographique, Paris.

Zell, Professeur à l'Université de Heidelberg (Allemagne).

Zugasti (de), ancien Consul général d'Espagne à Alger, Madrid.

COMPOSITION DU BUREAU
Pour 1869.

Président,	MM.	CHERBONNEAU.
1er *Vice-Président,*		LETOURNEUX.
2e *Vice-Président,*		SUDRÉ.
Secrétaire,		WATBLED.
Secrétaire-Adjoint,		NEYRAND.
Trésorier,		DEVOULX.

AFRIQUE ANCIENNE

PAR M. FRÉDÉRIC LACROIX.

NOTES DU CHAPITRE

PRODUITS VÉGÉTAUX.

(Suite. V. les nos 72, 73, 74, 75 et 76)

CLXXIV. Cette inscription est fort importante : elle prouve qu'un certain Titus Flavius Macer, flamine perpétuel de la ville d'Admedera, était chef de la tribu des Musulans (« præfectus gentis Musulamiorum »), ce que nous appellerions aujourd'hui chef d'un bureau arabe, et qu'il était en même temps chargé des achats de blé pour la subsistance de Rome (« curator frumenti comparandi in annonam urbis. ») Il avait été nommé par Trajan (« facto a Divo Trajano »).

CLXXV. Voir, entr'autres, le titre I du livre XI du *Code Théodosien (de annona et tributis)*, et notamment le *paratillon* de Godefroi, et les lois adressées par les Empereurs, aux Proconsuls et Vicaires d'Afrique.

Il sera parlé plus au long de l'annone au chap. *impôts*.

CLXXVI. DIO CASSIUS, XLIII, 21, t. II, p. 130 et 132, éd. de Sturz, in-8o, LV, 26, t. III, p 400; LIII, 2, t. III, p. 168; LV, 10, t. III, p. 354; XXXIX, 24, t. I, p. 504 — PLUTARQUE, *Vie de Crassus*, II, *Vie de J. César*, X. — SUÉTONE, *in Cæs.*, XLI; *in Aug.*, XLII. — SPARTIEN, *in Sept. Severo*, XXIII. — VOPISQUE, *in Aureliano*, XLVI. — JUL. CAPITOLIN., *in Anton. Pio*, VIII; LE MÊME, *in M. Anton.*, XI, etc., etc.

CLXXVII. TACITE, *ann.* l. XV, 72,

CLXXVIII. JUSTE-LIPSE, *de Magnitudine Rom.* lib. II c. X.

— Voici le passage d'Asconius Pedianus : « Diximus L. Pisone et A. Gabinio Coss. P. Clodium, tribunum plebis, quatuor

leges perniciosas tulisse : annonariam, de qua Cicero hoc loco mentionem facit (fuit enim summe popularis) ut frumentum populo quod antea semis œris ac trientibus in singulos modios dabatur, gratis daretur. » *Commentationes in aliquot Ciceronis orationes;* pet. in-12, 1644, p. 159, 160.

CLXXIX. « His de causis Clodius sperans se eum celeriter posse opprimere si senatum prius equitesque et plebem sibi conciliasset, frumentum rursus ipsis gratuito distribui jussit ; (enim vero Gabinio jam et Pisone consulibus de frumento pauperibus dividendo retulerat). — *To gar metreisthai tois aporois, tou te gaouiniou èdè kai tou Pisonos upatenontôn csègèsato.* » Dio, l. XXXVIII, c. 13, t. I, p. 392, éd. de Sturz déjà citée.

CLXXX. Plutarque, *Vie de Marcus Crassus*, II.

CLXXXI. Dion Cassius, l. XXXIX, c. 24, t. 1, p. 504.

CLXXXII. Suetone, *in Cæs.* XLI. — Dion, l. XLIII, 21, dit simplement que César réduisit le nombre de moitié.

CLXXXIII, *Vie de César*, X.

CLXXXIV. « Viri etiam consulares frumento et pani præfecti fuerunt, ut certa quantitas cuique venderetur (*ôste takton ekastô pipraskesthai*). Dedit gratis etiam Augustus frumentum iis qui ex publico id alioquin accipiebant et alterum quidem tantum quantum iis alias dabatur. » Dio, l. LV, 26, t. III, p. 400.

CLXXXV. « Populo quadruplum frumenti prioris divisit. » Dio, l. LIII, 2, t. III, p. 168.

CLXXXVI. Suétone, *in Aug.* XLII.

CLXXXVII. « Cæterum Augustus multitudinem prope infinitam eorum qui frumentum ex publico accipiebant, ad hominum CC millia redegit. » Dio, l., LV, 10, t. III, p. 354.

CLXXXVIII. Tacite, *Ann.* XV, 39.

CLXXXIX. L. LXII, 18, t. IV, p. 78.

CXC. Spartianus, *in Adriano*, VII.

CXCI. Jul. Capitolinus *in Anton. Pio*, VIII.

CXCII. *Le même, Vie de Marc Aurèle*, XI.

CXCIII. Theodoretus, *hist. ecclesiastica*, l. I, c. X, t. I, p. 551, des *Opera omnia* in-f° 1642.

St.-Athanase, *Apologia contra Arianos*, t. I, p. 138, E; éd. de 1698, in-f°.

CXCIV. Tous les négociants en blé, à Rome, avaient toujours des réserves considérables :

> « Principio, Hedylium, tecum ago, quæ amica es frumentariis,
> quibus cunctis monteis maxuma acervi frumenti sunt domi. »
>
> Plaute, *Pseudolus*, vers. 183.

(« C'est à toi, d'abord, que je m'adresse, Hedylie, l'amie de ces marchands de blé, qui tous en ont chez eux des amas gros comme des montagnes. »)

CXCIV bis. Plutarque, *Vie de M. Caton*.

CXCIV ter. Cicéron, *Verr.* IV, 9; *Verr.* V, 21; — *Verr.* III, 70 et 98. — Tacite, *Agricola*, XIX. — *Cod. Justin.* lib. X, tit. 27, leg. 1 et 2; lib. X, tit. XLVIII, l. 1. — Pline le jeune, *Panégyrique* XXIX. — Burmann, *de vectigalibus populi romani*, c. III, p. 29.

CXCV. « De nos jours, la France n'a que 58 millions d'hectolitres disponibles après le prélèvement de la semence. Si l'Italie romaine avait eu, comme nous, à nourrir 35 millions d'habitants, et qu'elle les eût traités comme ses esclaves, en leur octroyant 4 hectolitres et demi de froment à chacun, il lui aurait fallu un approvisionnement de 157 millions d'hectolitres, ou presque trois fois la récolte dont nous disposons..... Dans le cours des 70 ans qui séparèrent Varron de Pline, le froment, qu'on ne payait d'abord que 2 sesterces et demi, ou 3 tout au plus, le *modius* monta jusqu'à 12 et au-delà. En d'autres termes le prix quintupla et s'éleva de 5 et 6 francs l'hectolitre à 24 et plus. Dans aucun pays de l'Europe on ne voit une telle augmentation. Les variations de la valeur du blé se multiplièrent et

se perpétuèrent pendant toute la durée de l'Empire, et Julien (*Misop.* p. 36), dit que, de son temps, on avait pour un aureus, 5, 10 ou 15 modii de froment, selon les prix de l'année, qui, par conséquent, variaient de 1 à 3, c'est-à-dire qui doublaient et triplaient selon la récolte et l'importation. » ALEX. MOREAU DE JONNÈS, *Statistique des peuples de l'antiquité*, t. II, p. 467, 468.

CXCVI. APPIEN, *de rebus punicis*, 5, t. I, p. 310, éd. Schweigh, in-8° 1785.

CXCVII. TACITE, *Ann.* l. II, 52 et l. IV, 23. — AURELIUS VICTOR, *in Tib.* II; — VELLEIUS PATERCULUS, l. II, 129.

CXCVIII. Lib. I, vers. 324.

CXCIX. TAC. ANN.; AUR. VICT.; VELL. PATERCUL., *loc. cit.* notæ CXCVII.

CC. AMMIEN MARCELLIN, l. XXVIII, c. VI; l. XXIX, c. V. — ZOSIME, l. IV, 15, p. 190, Bonn., in-8°, 1837. — AUREL VICTOR, *epist.* XLV. — OROSE, l. VII, c. 33. — SYMMAQUE, l. I, *epist.* 58. — St-AUGUSTIN, *contra Parmenionum*, l. I, c. 10, t. IX, p. 22.

CCI. ZOSIME, V, 11, p. 260. — CLAUDIEN, *de Bello Gildonico* et *Eloge de Stilichon*, l. I. — OROSE, l. VII, c. 36.

CCII. AUR. VICTOR. *in Diocletiano* XXXIX. — EUTROPE, 9. — Les *Quinquegentiens* sont les *Flasguas* de Corippe, *Johannide*, l. V, vers 87, 102 à 104, 106, 108 et l. IV, vers. 822.

CCIII. HÉRODIEN, l. VII, c. III, IV, V, VI et IX, édit. Irmisch, Leipzic, 1789.

CCIV. TACITE, *Hist.* l. I, 7. SUETONE *in Galba*, XI.

CCV. ZOSIME, VI, 9 10, 11, p. 325, 326, 327. (Bonn, 1837).

CCVI. PROCOPE, *de bell. Vandalico*, l. I.

CCVII. HÉRODIEN, l. VII. c. IX, éd. déjà citée.

CCVIII. INCERTUS, *Panégyrique de Trajan*, p 242, dans les *Panegyrici veteres*, in-4°, 1676; AUR. VICTOR. *in Cæs.* LX.

CCIX. Dion Cassius, l. XLIII, 9.

CCX. Juvénal *sat*. VIII. — Pline le jeune, l. II, *epist*. XI.

CCXI. Amm. Marcellin, l. XXVII, c. 9. — Tillemont, *Hist. des Emp*. in-4°, t. V, p. 25, 26, 27.

CCXII. Hérodien, l. VII, c. III.

CCXIII. *Cod. Theod*, lib. XI, tit. XXVII *De alimentis quæ inopes*, etc.... l. 1 et 2.

CCXIV. Jul. Capitolinus, *in Anton. Pio*, VII.

CCXV. *id. ibid*. V.

CCXVI. Victor Vitensis, *Historia persecutionis Vandalicæ*, l. I, 1 apud Ruinart, p. 3 et 4. — Procope, *bell. Vandal*. passim. — St-Augustin, *de Tempore barbarico* t. VI des œuvres compl. in-f° 1685, p. 608. — Possidius, *Sancti Augustini vita*, cap. XXVIII, p. 119, in-8° 1764, ou ap. Ruinart *Histor. persec. Vand*. p. 427. (Possidius vécut du temps de St-Augustin, dont il fut le disciple. Il fut nommé évêque de Calama (Guelma) en 397). — Priscus, *excerpta de legationibus*, avec notes de Henri Valois, dans la Byzantine, in-f°, 1648, p. 42 A. — Capreolus, dans Ruinart, *hist. pers. Vand*. p, 428.

CCXVII. Procope, *hist. Arcana*, c. 18, Bonn. 1838, rec. de Dindorf.

CCXVIII. Le même, *bell. Vandal*. l. II, 3.

CCXIX. *Id. ibid*. lib. II, 19.

CCXX. *Cod. Theod*. l. II, tit. XXX, *de pignoribus*, lex 1.

CCXXI. *Cod. Justin*. lib. XI, tit. XLVII, l. 1.

CCXXII. *Cod. Theod*. lib. VIII, tit. V, *de cursu publico*, l. 1.

CCXXIII. *Cod. Justinian*. lib. IV, tit. LXI, l. 5.

CCXXIV.

« ....Vel sic locusta sub astris
Austro flante, cadit libycos diffusa per agros,
Vere sub extremo; vel cum notus æthere ab alto
In mare præcipitem magnoque a turbine raptam

Ire jubet. Dubiis horrescunt corda pavore
Agricolis, sejetes ne conterat horrida pestis,
Neu vastet fructus teneros hortosque virentes,
Mollibus aut ramis florentem lœdet olivam »

CORIPPUS, *Johann.* l. II, v. 196.

— La maladie épidémique engendrée par les sauterelles dans l'année 627 de Rome, ou 125 avant J.-C., fit un nombre immense de victimes, au dire de Julius Obsequens, d'Orose, de saint Augustin et de Sabellicus.

— « Locustarum ingentia agmina in Africa; quæ a vento in mare dejectæ, fluctibusque ejectæ, odore intolerabili, Cyrenis mortifero vapore gravem pestilentiam fecerunt pecori; hominumque DCCC millia consumpta tabe, proditum est. » JUL. OBSEQUENS, lib. *Prodigiorum*, XC.

— « M. Plautio Hypsæo et M. Fulvio Flacco Coss. vixdum Africam a bellorum excidiis quiescentem, horribilis et inusitata perditio consecuta est. Namque quum per totam Africam immensæ locustarum multitudines coaluissent, et non modo jam spem cunctam frugum abrasissent, herbasque omnes cum parte radicum et folia arborum cum teneritudine ramorum consumpsissent, verum etiam amaras cortices atque arida ligna perrosissent, repentino abreptæ vento atque in globos coactæ portatæque diu per aërem, Africano pelago immersæ sunt. Harum quum immensos acervos longe undis urgentibus fluctus per extenta late littora propulissent, tetrum nimis atque ultra opinionem pestiferum odorem tabida et putrefacta congeries exhalavit: unde omnium pariter animantium tanta pestilentia consecuta est, ut avium, pecudum ac bestiarum, corruptione aëris dissolutarum, putrefacta passim cadavera, vitium corruptionis augerent. At vero quanta fuerit hominum lues, ego ipse dum refero, toto corpore perhorresco; siquidem in Numidia, in qua tunc Micipsa rex erat, octingenta millia hominum, circa oram vero maritimam, quæ maxime Carthaginiensi atque Uticensi littori adjacet, plus quam ducenta millia periisse traditum est. Apud ipsam vero Uticam civitatem triginta millia militum, quæ ad præsidium totius Africæ ordinata fuerant, extincta atque abrasa sunt. Quæ clades tam repentina ac tam violenta institit, ut tunc apud Uticam sub una die per unam portam ex illis junioribus plus

quam M. D. mortuos elatos fuisse narratur. » OROSE, lib. V, cap. II.

On a du remarquer, en lisant cette citation, l'exactitude avec laquelle Orose décrit les ravages des sauterelles.

— « Locustarum etiam in Africa multitudinem prodigii similem fuisse cum jam esset populi romani provincia, litteris mandaverunt. Consumptis enim fructibus foliisque lignorum, ingenti atque inæstimabili nube in mare dicunt esse dejectam; qua mortua redditaque littoribus, atque hinc aëre corrupto, tantam ortam pestilentiam, ut in solo regno Massinissæ octingenta hominum millia periisse referantur, et multo amplius in terris littoribus proximis. Tunc Uticæ, ex triginta millibus juniorum, quæ ibi erant, decem remansisse confirmant. » ST AUGUSTIN, *de civitate Dei*, l. III, cap. XXXI.

— SABELLICUS, 5me *Ennéade*, l. IX, col. 1155, 1156, relate les mêmes faits, et porte à cent mille le nombre des Numides et des habitants de l'Afrique propre qui succombèrent aux attaques du fléau, sans compter les soldats romains.

— TITE-LIVE, au livre LX, qui est du nombre des œuvres perdues, constatait les mêmes faits, car on lit dans le sommaire : « Peste en Afrique, engendrée, dit-on, par des nuées de sauterelles qu'on extermine, et dont les débris restent sur le sol. » (Voir les commentaires de M. PHIL LE BAS sur le Tite-Live de la collection Nisard).

CCXXV. Lib. VIII, c. XLIII (XXIX). Au livre XI, c. XXXV, le naturaliste dit que les sauterelles d'Afrique infestaient parfois l'Italie. Dans la Cyrénaïque, une loi obligeait les habitants à faire la guerre à ces insectes trois fois par an, en écrasant d'abord les œufs, puis les petits, enfin les grandes sauterelles. Celui qui contrevenait à la loi subissait la peine des déserteurs. *Id.*, *ibid.*

CCXXV. DIODORE, l. III, c. XXIX.

CCXXVI. « Ceterum et imbre anni præteriti, quid commeruerit genus humanum, apparuit cataclysmum scilicet et retro fuisse propter incredulitatem et iniquitates hominum. » TERTULLIEN, *ad scapulam* 3, p. 86, edit. Rigault, in-f°, 1634.

CCXXVII. SPARTIANUS, *in Adriano*, XXI.

CCXXVIII. St. Cyprien, *in Demetrianum*.

CCXXVIII bis. Victor Vitensis, *Hist. persecutionis Vandalicæ*, l. V, c. XVII, apud Ruinart, p. 86 et suivantes.

CCXXIX. Corippe, l. VI, vers 325 à 332. La description des effets du sirocco sur l'organisation humaine est d'une exactitude frappante dans ce passage du poëte africain du 6e siècle. Nous la citerons textuellement au chapitre *climat*. Mais nous devons dès à présent faire observer que, dans tout le cours de ce poëme, on remarque une couleur locale d'une fidélité irréprochable. Dans aucun autre document, l'Afrique n'est peinte avec autant de vérité. Les scènes du Sahara, notamment, sont rendues avec une précision et un sentiment de la réalité bien rares chez les poëtes. Il serait à désirer que la *Johannide*, qui est peu connue, fût enfin traduite, avec les notes et commentaires que comporte le sujet. La bonne littérature y gagnerait fort peu, Corippe versifiant comme un Africain de la décadence et non comme un Romain du siècle d'Auguste; mais on y puiserait de bons renseignements sur des sujets très-variés, et l'ethnographie de l'Afrique en tirerait surtout grand profit.

CCXXX. Pline, l. XVIII, c. XIX.

CCXXXI.

« Hinc, qui stagna colunt Tritonidos alta paludis,
Qua Virgo, ut fama est, bellatrix edita lympha
Invento primam Libyem perfudit olivo. »
Sil. Ital. *Punic.* Lib. III, v. 322.
(*Virgo bellatrix*, c'est Minerve).

CCXXXII. « In Cyrenensi autem cupressus oleaque optime prodeunt. Oleumque plurimum fit. » Theophraste, *historia plantarum*, lib. IV, c. 3, in f°, 1644.

CCXXXIII. « Thermos aèr kai auchmèros tô elaiâ epitèdeios, kai esti touto idein, epi tès Libuès kai Kilikias, kai tôn en autais elaiôn. *Géôponika*, l. IX, c. III, t. III, p. 571, in-8°, 1781.
— *Ibid.*, lib. IX, c. XIV, t. III, p. 603.

CCXXXIV. « Maxima regionis pars olivis consita; unde uberrima fructus copia venundatum Carthaginem asportabatur. Nam

quia temporibus illis Africa nondum plantis consita erat, agrigentini territorii cultores ex permutatione opes immensas lucrabantur. » DIODORE, l. XIII, c. 81.

CCXXXV. « ...ager partim vitibus, partim oleis erat consitus... » Id. lib. XX, 8.

CCXXXVI. GIBBON, *the history of the decline aud fall of the roman empire*, vol. I, ch. II, p. 69, in-8°, 1787.

CCXXXVII. SAINTE-CROIX, *de l'état et du sort des colonies des anciens peuples*, p. 47.

CCXXXIII. Voici le texte de M. Michelet : « Il (Annibal) ouvrit de nouvelles sources de richesse à sa patrie. Il employa le loisir de ses troupes (à la fin de la 2e gnerre punique) à planter sur la plage nue de l'Afrique ces oliviers dont il avait eu lieu d'apprécier l'utilité en Italie. » *Hist. romaine*, t. II, p. 55.

CCXXXIX. Voici maintenant le texte d'Aurelius Victor ; on va voir s'il est possible d'en inférer qu'Annibal *naturalisa* l'olivier en Afrique : « Namque ut illi (Annibal) oleis Africæ pleraque per legiones, quarum otium reipublicæ atque ductoribus suspectum rebatur, eodem modo hic Galliam Pannoniamque et Mæsorum colles vinetis replevit. » *Vit. Probi* XXXVII ; c'est-à-dire : « De même qu'Annibal fit planter en Afrique une grande quantité d'oliviers par ses légions, dont l'oisiveté paraissait dangereuse à la chose publique et à leurs chefs, de même Probus couvrit de vignes la Gaule, la Pannonie et les coteaux de la Mæsie. »

CCXL. Voir POLYBE dans son récit de la bataille de Trébie, l. III, 72, TITE-LIVE, l. XXI, 55, et FLORUS, l. II, c. VI.

CCXLI. HIRTIUS, *de bell. Afric.* XCII.

CCXLII. AUR. VICTOR, *in Cæs.*, XLI.

CCXLIII. *Vie de César*, LXXI.

CCXLIV. DIO CASSIUS, l. XXXVII, c. 51, t. I, p. 352 ; l. LXI, c. 21, t. IV, p. 44. — JUL. CAPITOLINUS, in *Anton. Pio*, VIII.

CCXLV. « Moriens ...reliquit, olei vero tantum ut per quin-

quennium non solum urbis usibus, sed et totius Italiæ, quæ oleo egeret, sufficeret. SPARTIEN, *Vie de Sept. Sévère*, XXIII.

CCXLVI. LAMPRIDE, *Vie d'Alex. Sév.*, XXI.

CCXLVII. « Ut quemadmodum oleum et panis et porcina gratuita præberentur. » VOPISQUE, *in Aurel.*, XLVI.

CCXLVIII. AUR. VICTOR, *Vit. Cæsar.*, XLI.

CCXLIX. *Cod. Theod.*, lib. XIV, tit. XV, *de canone frument. urb. Romæ*, l. 3.

CCL. ZOSIME, VI, 11, p. 327.

CCLI. CORIPPE, l. III, v. 32, 72 et 325.

CCLII.

« Ipse venafro piscem perfundit; at hic qui
Pallidus affertur misero tibi caulis, olebit
Laternam; illud enim vestris datur alveolis, quod
Canna Micipsarum prora subvexit acuta;
Propter quod Romæ cum Bocchare nemo lavatur,
Quod tutos etiam facit a serpentibus atris. »

JUVÉNAL, sat. 5.

C. A. D. « L'amphytrion arrose son poisson d'huile de Vénafre; le chou flétri qu'il vous sert sent la lampe, car l'huile a été portée d'Afrique sur de rapides vaisseaux; c'est à cause d'elle que personne ne va aux bains quand Bocchoris s'y lave; c'est elle qui protège les Africains de la morsure des serpents. »

CCLIII. CORIPPE, chant V, vers 573, pour caractériser la région la plus ...inculte de l'Afrique, désigne spécialement l'olivier sauvage.

.....« foliisque oleaster amaris. »

On doit en conclure que, dans les localités moins abandonnées, l'olivier était greffé.

CCLIV. Lib. XV, c. III (II).

CCLV. *Id. loc. cit.* 4. — MACROBE mentionne aussi les olives d'Afrique, *Saturnal.*, l. II, c. XVI.

CCLVI. PLINE, l. XVII, c. XIX. — Il parle également des beaux oliviers de Tacape, ville située au fond de la petite Syrte. L. XVIII, c. LI (XXII).

CCLVII. « Habitatus ante, ut indicat loci facies quondam

cultu exercita, in qua usque adhuc vitis et palmæ extat vestigium. » *Polyhistor*, cap. XXV.

CCLVIII. Lib. V, c. XXVI.

CCLIX. L. XX, 8.

CCLIX bis. L. III, c. L.

CCLX. « Un autre lieu appelé Charax (dans la Cyrénaïque), autrefois place de commerce, où les Carthaginois apportaient du vin, et recevaient, en échange, du silphium et de ce suc qu'on en retire. » STRABON, l. XVII, ch. II, p. 482, trad. de De la Porte du Theil.

CCLXI. *Id. ibid.*, p. 454.

CCLXII. *De re rust.*, l. III, c. XV, 4 et 5; l. V, c. V, 4. — PALLADIUS, l. III, 10.

CCLXIII. COLUM., *de re rust.*, l. III, c. II, 1.

CCLXIV.

« Juppiter omnipotens, cui nunc Maurusia pictis
Gens epulata toris Lenæum libat honorem. »
ŒNEID., lib. IV, v. 206.

« Jupiter tout-puissant, à qui les Africains, en prenant leurs repas sur des lits aux brillantes couleurs, font des libations avec du vin. » Il était, en effet, d'usage, après un sacrifice, de manger les restes des victimes, et de répandre, pendant ce repas, du vin en l'honneur des Dieux. (Lenæum honorem, c. à. d. *Bacchicum* honorem).

CCLXV. *De reb. pun.* 71, t. I, p. 396.

CCLXVI. « Vindemia foris premitur et profutura poculis in torcularibus uva calcatur. » *Epist.* XV.

CCLXVII. *De re rust.*, l. XI, 19.

CCLXVIII. Il sera plus longuement traité de l'impôt du vin au chapitre *impôts.* Nous nous contentons, quant à présent, de citer, pour toute autorité, BURMANN, *de vectigalibus populi romani*, c. III, p. 35, 38, 39.

CCLXIX. L. XIV, c. III.

CCLXX. L. XVII, c. XXXV (XXI), 26.

CCLXXI. L. XVII, c. II (II), 9.

CCLXXII. L. XIV, c. XI (IX).

CCLXXII bis. L. XVIII, c. LI, (XXII).

CCLXXII ter. L. XIV, c. IX (VII).

CCLXXIII. « Ad summam quondam ubertatem vini, frumenti vero inopiam existimans nimio vinearum studio negligi arva, edixit ne quis in Italia novellaret, utque in provinciis vineta succiderentur, relicta. Ubi plurimum, dimidia parte; nec exsequi rem perseveravit. » Suétone, *Vit. Domitiani*, VII.

— Philostrate, en mentionnant le même fait, dit que toutes les vignes durent être arrachées, et non la moitié seulement : « Prohibente sub idem tempus Domitiano Imperatore eunuchi ne fierent, neve ulterius vites plantarentur, et quæ ante plantatæ fuissent, eæ ut exscinderentur. » Lib. VI, c. XLII, *Vie d'Apollonius de Tyane*, in-f°, 1709.

CCLXXIV. Aur. Victor, *Epist.* XXXVII. — Vopiscus, *in Probo*, XVIII. — Eutrope, *Breviarium hist. rom.*, l. IX, c. XI.

CCLXXV. « Hic autem cum tanto felicitatis excessu legatione functus est, ut non solum impetrata vites plantandi licencia redierit, sed et mulcta non plantantibus constituta. » Philostrate, *Vitæ Sophistarum Scopelianus*, VI, p. 520.

CCLXXVI. Corippus, l. III, v. 71 et 324.

CCLXXVII. Léon l'Africain, version française de Temporal, p. 41 a.

CCLXXVIII. Aurélien donna au peuple, entre autres objets, des tuniques de lin d'Afrique et d'Egypte : « Et lineas Afras atque Ægyptias puras (tunicas). » Vopiscus, *in Aurel.*, XLVII.

CCLXXIX « Sed et arbor est malva in Mauritania, Lixi oppidi æstuario, ubi Hesperidum horti fuisse traduntur, CC passibus ab Oceano, juxta delubrum Herculis, antiquius Gaditano, ut ferunt. Ipsa altitudinis pedum XX, crassitudinis quam circumplecti nemo possit. » Pline, l. XIX, c. XXII.

CCLXXX. *Dictionnaire des sciences naturelles*, art. *cotonnier*. — *Dict. Universel d'hist. natur.* de Ch. d'Orbigny, même mot.

CCLXXXI. Ainsi, au livre XII, ch. XXI (X), à propos de l'île de Tylos dans le golfe Persique. Ici, Pline nomme positivement le gossypium « arbores vocant gossympinos ». Ainsi encore au livre XIX, ch. II (I), 6, en parlant de la haute Egypte, le gossypium y est également désigné par son nom, et la description du cotonnier y est d'une exactitude frappante. Au liv. XII, ch. XXII, il est question du cotonuier herbacé.

« Imas radices densis altisque repletas silvis incognito genere arborum, proceritatem spectabilem esse enodi nitore, fronde cupressis similes, præterque gravitate odoris; tenui eas obduci lanugine; quibus, addita arte, posse quales e bombyce vestes confici. » PLINE, l. V, c. I (I), 14. Nous avons suivi la leçon de SAUMAISE (*Plinianæ exercitationes ad Solinum*, c. XXIV). Le texte ordinaire est : « *frondes cupressis similes*, *præterque gravitatem odoris*, *tenui eas*, etc... » Avec la manière d'écrire du savant commentateur, les arbres dont il est question sont semblables au cyprès par le feuillage et, en outre, par l'odeur. SOLIN (*loc. cit.*) écrit ainsi : « *Quarum odor gravis, comæ cupressi similes.* » Suivant lui, donc, ces arbres n'auraient ressemblé au cyprès que par le feuillage et auraient eu une odeur particulière, ce qui ne résulte pas du texte de Pline. Le cyprès est connu par son odeur fortement aromatique; il est donc naturel d'admettre que l'arbre inconnu de Pline, s'il répandait aussi une odeur forte, lui ressemblât sur les deux points; et c'est pourquoi la leçon de Saumaise paraît être la véritable.

CCLXXXIII. Renseignement verbal de M. de JANCIGNY, qui a fait un voyage dans l'archipel indien et en Chine, par ordre du gouvernement.

CCLXXXIV. WILLIAM MARSDEN, *The History of Sumatra*, in-4°, 1784, p. 126.

CCLXXXV. L. VI, C. XX, 2. — VIRGILE, *Georg.*, l. II, v. 121 : « Velleraque ut foliis depectant tenuia Seres. » — Quant aux arbres dont parle ARRIEN, *Hist. Indica*, cap. VII et XVI, ce sont évidemment des cotonniers.

CCLXXXVI. *Encyclopædia britannica*, art. *Silkworm*.

CCLXXXVII. Note du docteur Guyon, présentée à l'Académie des Sciences, dans sa séance du 14 juillet 1851, dans le t. XXXIII des *Comptes-rendus* de l'Académie. — Observations de M. Duméril sur cette note, séance du 28 juillet 1851, dans le même volume.

CCLXXXVIII. « Le climat de Carthage est agréable, l'air y est pur, les fruits y sont bons et en grande quantité. Un des produits les plus utiles, le coton, est exporté à Kaïrewan. » IBN HAUKAL, *Description de l'Afrique*, trad. de l'Arabe, par G. de Slane, p. 19.

Msila est aussi désignée (p. 48) parmi les localités où l'on cultive le coton.

BEKRI, qui parle aussi du coton de Msila, fait l'éloge des cultures de Mostaganem et de la qualité des produits de Ceuta (Maroc). *Descrip. de l'Afr.*, trad. de l'Arabe par Quatremère, t. XII, p. 515, 526, 611 des *Notices et Extraits*.

Au 12e siècle, EDRICI (*Géographie*, trad. d'Améd. Jaubert, IIIe climat, 1re sect., t. I), cite Daï et Tâdla, dans le Maroc, Tobna et Cabsa, dans la régence de Tunis (p. 221, 240, 254).

Au commencement du 14e siècle, ABOU EL-FÉDA désigne Tobna (*Géogr.*, trad. de Reinaud, t. II, ch. III, p. 191, 192).

JEAN LÉON, n'indiquant aucun point du territoire barbaresque où le coton soit cultivé, nous adoptons volontiers l'opinion de M. FOURNEL, qui pense que cette culture disparut du Mogreb dans le 14e ou le 15e siècle (*Richesse minérale de l'Algérie*, t. I, p. 228).

CCLXXXIX. IBN HAUKAL, trad. de Slane, p. 71.

CCXC. PLINE, l. XIX, c. XV.

CCXCI. STRABON, l. XVII, p. 482. — VITRUVE, l. VIII, c. III. — APULÉE, *Métamorphoses*, l. X, t. I, p. 708, éd. Oudendorp, in-4°, 1786, et BEROALDI, *Commentarii*, t. III, de la même édition, p. 131, col. A. — THEOPHRASTE, *Historia plantarum*, l. VI, c. III. — DIOSCORIDE, l. III, c. XCIV. — *Geoponica*, l. II, c. 37, 1 ; l. V. 48, 5 ; l. XIII, 10, 6 et 9. — VÉGÈCE, *De arte veterinaria*, l. III, c. IV, 40 ; *Ibid.*, c. LX et LXV, 12. — CATON, *De re rustica*, c CLVII, 8. — COLUMELLE, *De re rust.*, l. V, c. X, 15;

l. VI, c. XVII, 7 ; l. XII, c. VII, 4, et c. LVII, 4 ; LE MÊME, *De Arboribus*, c. XXIII, 1. — PALLADIUS, l. IV, tit. X, 3 ; ces trois derniers auteurs, dans l'édition de Gessner, déjà citée plusieurs fois. — LOUIS REYNIER, *De l'Economie publique et rurale des Egyptiens et des Carthaginois*, p. 491.

CCXCII. Sur le lotus, voir HOMÈRE, *Odyssée*, IX, 96 ; — HÉRODOTE, II, 92 ; — POLYBE, XII, 2 ; — THEOPHRASTE, IV, 4 ; — STRABON, XVII, 2, p. 478 ; — PLINE, XIII, c. XXXII (XVII) ; — D'ANVILLE, *Géogr. ancienne abrégée*, p. 73 ; — MANNERT, *Géogr. anc. des Etats barbaresques*, trad. franç. de Marcus et Duesberg, p. 150. 151, 170, 171, 178, 195 ; — SHAW, *Travels or observations*, etc., p. 225, in-f°, 1738 ; — DESFONTAINES, *Voy. dans les régences de Tunis et d'Alger*, t. II, p. 307 à 322.

CCXCIII. STRABON, l. XVII, c. II, p. 454.

CCXCIV. DESFONTAINES, t. II, p. 284.

CCXCV. STRABON, l. XVII, c. II, p. 454.

CCXCVI. Voir le *Dictionnaire des sciences naturelles* au mot *Scolyme*.

CCXCVII. « Certum est quippe carduos apud Carthaginem magnam... sestertium sena millia e parvis reddere areis. — PLINE, lib. XIX, c. XLIII.

CCXCVIII. *Id. loc. cit.*, c. XXIII (V.).

CCXCIX. *Id.*, l. XIX, c. XLVII.

CCC. *Id. ibid.*, c. XXII.

CCCI. « Thapsia est in Africa vehementissima.... Nero Cæsar claritatem ei dedit initio imperii, nocturnis grassationibus converberatam faciem illinens sibi cum thure ceraque, et secuto die contra famam cutem sinceram circumferens. » PLINE, l. XIII, c. XLIII.

CCCII. *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 1842, 2me semestre, n° 14, t. XV, p. 689.

CCCIII. PLINE, l. XIX, c. XI et XII. — JUVÉNAL, *Sat.* V, fait dire par un de ses personnages :

« Tibi habe frumentum,.......
O Libye, disjunge boves, dum tubera mittas. »

C.-à-d. « Libye, dételle tes bœufs et garde tes moissons, pourvu que tu nous envoies tes truffes. »

CCCIV. PLINE, l. XVIII, c. XXX (XII).

CCCV. *id.*, l, XIX, c. XXX.

CCCVI. PALLADIUS, *De re rust.*, l. IV, 13.

CCCVII. *Id. ibid.*, l. VIII, 6, 8.

CCCVIII. PLINE, l. XIX, c. VII (II).

CCCIX. *Id.*, l. XVI, c. LXX.

CCCX. *Id. ibid.*, c. LXVI.

CCCXI. « Agathocles igitur hanc animorum infirmitatem militibus eximere properans, copias ad Magnam, quam vocant, urbem ditionis Carthaginiensium, duxit. Regio autem intermedia, per quam iter faciendum, hortis et omni genere plantariorum exculta erat... Ager partim vitibus, partim oleis erat consitus, arboribusque cæteris quæ fructum gignunt, repletus. » DIOD. SICULUS, lib. XX, 8.

— « Sed quoniam Megara consita erant hortis et arbustis æstivos fructus ferentibus.... » APPIEN, *De reb. pun.*, 117, t. I, p. 471, éd. Schweighœuser.

CCCXII. « Offeret se camporum æquor patentium, scaturiens fontibus, qui amnes efficiunt; tot pomaria, ut miraculo sint. Frumentum ac poma, quæcunque ibi proveniunt, tanto altero majora sunt, quam in reliqua Africa. » PROCOPE, *Bell. Vandal.*, l. II, 13, in-8°, Bonn., 1833.

CCCXIII. SOLIN, *Polyhistor*, cap. XXV, p. 46, édit. de Saumaise, in-f°, 1629.

CCCXIV. PLINE, l. XIII, c. VI.

CCCXV. *Id. ibid.*, c. XXXIV. — CATON, *De re rustic.*, VII et CXXVII. — MARTIAL, en racontant un dîner de soixante personnes, se plaint de n'y avoir pas vu servir de ces belles grenades, vermeilles comme des roses:

« Aut imitata breves punica mala rosas. »
Épigr. l. 1, *ép*. XLIX.

CCCXVI. Pline, l. XVII, c. XI.

CCCXVII. Columelle, *De re rustic*., l. V, c. 10, 11. — Macrobe, *Saturn*., l. II, c. 16. — Varron, l. I, 41. — Caton, *De re rust*., VIII.

CCCXVIII. Lib. XV. 19.

CCCXIX.

« Hos fastus animosque dat Sabello
Farris semodius, fabæque fressæ,
Et thuris piperisque tres selibræ,
Et Lucanica ventre cum falisco
Et nigri Syra defruti lagena
Et ficus libyca gelata testa.
Épigr. XLVI.

Et ailleurs:

« Parvæque cum cania venerunt coctana prunis,
Et Libycæ fici pondere testa gravis. »
Épig. LIII.

Et Martial ajoute:

« Vix puto trigenta nummorum tota fuisse
Munera, quæ grandes octo tulere Syri. »

Preuve que les figues d'Afrique avaient bien peu de valeur.

CCCXX. Tite-Live, l. XLIX, 5.

CCCXXI. Pline, l. XV, c. XX.

CCCXXII. Columelle, l. XII, 38. — Palladius, l. II, 18, et l. III, 27.

CCCXXIII. Columelle, l. XII, 47. — Varron, l. I, 60. — Palladius, l. II, 20.

CCCXXIV. Pline, l. XIII, c. XXIV (XV).

CCCXXV. *Id*., l. XVI, c. LXXXIV. — Le poète Martial parle aussi des tables de Citre:

« Ut Mauri libycis centum stent dentibus orbes. »
Lib. IX, *ép*. 23.

« Gemmantes prima fulgent testudine lecti
Et Maurusiaci pondere rara citri. »
L. XII, *ép* 66.

« Nobilius villosa tegant tibi lintea citrum. »
L. XIV, ép. 138.

« Non sum Crispa quidem, nec sylvæ filia mauræ,
Sed norunt lautas et mea ligna dapes. »
L. XIV, ép. 90.

— Pétrone également :

. . . . « Ecce Afris eruta terris
Ponitur, ac maculis imitatur vilibus aurum
Citrea mensa.
Satyricon, cap. 119, t. I, p. 722, in-4°, 1743, avec notes de Heinsius et Gœsius.

— Lucain est plus explicite :

. . . . . Tantum Maurusia genti
Robora divitiæ, quarum non noverat usum :
Sed citri contenta comis vivebat et umbra.
In nemus ignotum nostræ venere secures,
Extremoque epulas mensasque petivimus orbe. »
Pharsale, IX, v. 428.

— Varron fait une simple mention :

« Libyssa citrus fasciis cingit forem. »
Satyre ménippée, éd. Œhler, 1844, XXXVII, 15, p. 134.

— Strabon fait croître le citre dans la Maurusie, c'est à-dire dans la région occidentale de l'Afrique ; l. XVII, c. II, p. 454.

CCCXXVI.... « Vasaque eluto auro, ebore, argento, citroque composita, atque etiam phallo vitroboli ex materie eadem. » Jul. Capitolin, *Vie de Pertinax*.

CCCXXVII. *Bell. Jugurth.*, XVII.

CCCXXVIII. « Invenis nuda omnia, pingues quidem campos, sed frumentarios, non olivetis fertiles, non cæteris nemoribus amænos. » *Sermo* XLVI, *De Pastoribus*, c. 39.

CCCXXIX. *Bell. Jugurth.*, LIV.

CCCXXIX *bis*. Pline, l. XVI, c. LXXIX.

CCCXXX. « Ab occasu Tritonis fluvii Ausensibus jam finitimi sunt agricolæ Libyes, et stabilibus domibus utentes, quorum nomen est Maxyes.... Regio hæc autem et reliqua pars Libyæ occidentem spectans, multo frequentior est feris silvisque quam Nomadum regio. — (Voilà une nouvelle preuve que la Numidie était moins boisée que la région occidentale). Nam orientalis Li-

byæ tractus quem Nomades incolunt, humilis est et arenosus usque ad Tritonem fluvium; qui vero hinc ad occidentem vergit, qui agricolarum est, is montanus admodum et nemorosus et feris bestiis frequens. HEROD., l. IV, 191, recens., de Dindorf.

CCCXXXI. L. XVII, c. II, p. 454, t. V.

CCCXXXII. *Ibid.*, p. 457.

CCCXXXIII. Lib. V, c. I.

CCCXXXIV. « Nemoribus inhorrescit. » *Polyhist.*, c. XXV. Cette expression annonce bien formellement de grandes et sombres forêts.

CCCXXXV.

. . . . « Frontemque immanibus umbris
Pinea silva premit ». . . . .
Punic., l. I, v. 205.

CCCXXXVI.

« Namque procul libyco venatu cingere saltus,
Et juga rimari canibus Gætula videbar. »
Bellum Gildon.

CCCXXXVII.

« Castraque munivit posuitque imperia silvis. »
Lib. II, vers. 5.

. . . . « Et celsis frondea silvis
Tecta latent ». . . . .
Ibid., v. 9.

. . . . « Celsis qui vivida silvis
Bella dolis metuenda parat. ». . . . . . .
Ibid., v. 53.

. . . . « Et densis Ifera silvis, »
Ibid., v. 57.

. . . . « Macaresque vagi. qui montibus altis
Horrida præruptis densisque mapalia silvis
Objectæ condunt securi rupis ad umbram. »
Ibid., v. 62.

. . . . « Silvasque latentes. »
Ibid., v. 164.

. . . . « lucos silvasque sonoras. »
Ibid., v. 167.

« Descendisse feros silvis et montibus hostes. »
Ibid., v. 237.

. . . . « Et densæ radiant in nubila sylvæ. »
Ibid., v. 424.

« Necnon in mediis acies Maurusia silvis. »
Ibid., v. 471.

« Constiterant nam signa jugis silvisque superba. »
L. III, v. 204.

« Silvarum in medio locus est nemorumque malignus. »
Ibid., v. 211.

« Et mediis tremuit Romanos currere silvis. »
Ibid., v. 304.

« Antra, nemus, fluvios, silvarum laxa, latebras. »
L. V, vers. 42.

CCCXXXVIII. « La montagne d'Atlas est fort froide et stérile, produisant peu de grains, étant par toutes ses parties chargée de bois obscurs et touffus. » Léon, p. 36 a.

CCCXXXIX. *Périple d'Hannon.*

CCCXL. Strabon, l. XVII, c. II, t. V, p. 455. — *Ibid.*, p. 463. — Pline, l. V, I; VIII, I. — Polybe, l. XII, 3. — Solin, *Polyh.*, c. XXV et XXVI. — Isidore, *Origines*, l. XIV, c. V.

CCCXLI.

. . . . « Putere videntur
Unguenta atque rosæ, latos nisi sustinet orbes
Grande ebur, et magno sublimis pardus hiatu,
Dentibus ex illis quos mittit porta Syenes
Et Mauri celeres, et Mauro obscurior Indus,
Et quos deposuit Nabatæo bellua saltu
Jam nimios capitique graves ». . . . . . .
Juvénal, *Sat.* XI.

— « Et valvæ libyci nobile dentis opus. »
Properce, L. II, *Éleg.*, XXXI, v. 12.

— « Et totum Numidæ sculptile dentis opus. »
Ovide, *Pontiques*, l. IV, — *Epist.*, IX, v. 28.

CCCXLII. Polybe, l. I, 30, 32. Voir aussi même livre, 33, 34, 40, 41. — C'étaient des Indiens qui conduisaient ces éléphants, même dans les combats. *Ibid.*, 40 et 46.

CCCXLIII. Eutrope, l. II, 24; Florus, l. II, c. II.

CCCXLIV. *De reb. punic.*, 9, p. 314.

CCCXLV. Plutarque, *Vie de Pompée*, XX.

CCCXLV *bis*. *Variæ historiæ*, l. XII, c. LV, éd. Gronovius, in-4°, 1731, p. 820.

CCCXLVI. Appien, *De reb. pun.*, 71, p. 396.

CCCXLVII. Tite-Live, l. XLVIII, c. XXXIII.

CCCXLVIII. Appien, *De reb. Hispanicis*, 67, p. 181.

CCCXLIX. Tite-Live, l. LIII, c. XXVI.

CCCL. Polybe, l. III, 45, 46.

CCCLI. *Id. ibid.*, 74.

CCCLII. *Id. ibid.*, 53.

CCCLIII. *Id. ibid.*, 55.

CCCLIV. *Id. ibid.*, 74.

CCCLV. *Id. ibid.*, 79.

CCCLVI. *Id.* l. V, 84.

CCCLVII. *Id.*, l. XV, 9.

CCCLVIII. Dion Cassius, fragm. CLV, t. I, p. 149, in-8°, Leipzig, 1824. — Tite-Live, l. XXX, 37. — Polybe, l. XV, c. II.

CCCLIX. Tite-Live, l. XLV, 13.

CCCLX. Silius Italicus, *Pun.*, lib. XVI, v. 174.

CCCLXI Appien, *De reb. Syriacis*, 31, p. 582.

CCCLXII. Salluste, *Jugurth.*, XXIX; voir le même historien, *passim*.

CCCLXIII. *Id. ibid.* — Eutrope, lib. IV, c. XXVII.

CCCLXIV. App. *Bell. civil.*, l. II, 96, p. 307. — Dion, *in Cæs.*, l. XLIII, 3 et 4.

CCCLXV. *Julius Celsus. De vita et rebus gestis Jul. Cæsaris*, in-12°, 1697, p. 229.

CCCLXVI. Florus, l. IV, c. II.

CCCLXVII. Velleius Paterculus, l. II, LVI.

CCCLXVIII.

« Tum spicis et dente comas illustris eburno »
Claudien, *Stilich.*, l. II.

— Montfaucon, l'*Antiq. expliquée*, t. III, p. 184.

CCCLXIX. On peut voir encore la dissertation de M. Dusgate sur les éléphans d'Afrique dans les *Recherches sur la topographie de Carthage*, par M. Dureau de La Malle, p. 227.

CCCLXX. « Navicularios africanos, qui idonea publicis dispositionibus ac necessitatibus ligna convectant, privilegiis concessis dudum rursus augemus. » *Cod. Theod.*, lib. XIII, tit. V, *De naviculariis*, l. 10 (de Valentinien au Proconsul d'Afrique, an 364). — Voir aussi les commentaires de Godefroi sur cette loi. Comp. avec la loi 13, qui fixe le nombre des naviculaires chargés du transport des bois. — Voir également Symmaque, l. 10, *épist*. 58.

CCCLXXI. *Ibid.*, l. 13, et le comment. de Godefroi.

CCCLXXII. « Quanquam nuper ossa etiam in laminas secari cæpere penuria. Et enim rara amplitudo jam dentium, prætarquam ex India, reperitur, cetera in nostro orbe cessere luxuriæ. » Pline, l. VIII, c. IV.

CCCLXXIII. Armandi, *Hist. militaire des éléphants*, p. 16 et 17.

CCCLXXIV. « Olim etiam et elephantis plena fuit (Mauretania), quos sola nunc India parturit. » Isidore, *Orig.*, l. XIV, c. V. (Isidore vécut de 595 à 636.)

CCCLXXV. « Quis autem crederet, quis timeret, Bonifacio domesticorum et Africæ comite in Africa constituto cum tam magno exercitu et potestate, qui tribunus cum paucis fœderatis omnes ipsas gentes expugnando et terrendo pacaverat, nunc tantum fuisse barbaros ausuros, tantum progressuros, tanta vastaturos, tanta rapturos, tanta loca quæ plena populis fuerant deserta facturos? Qui non dicebant quandocumque tu comitivam sumeres potestatem, afros barbaros, non solum domitos, sed etiam tributarios futuros romanæ reipublicæ? » St-Augustin, *Épist*. LXX. Cette lettre est adressée à Boniface; elle fut écrite vers la fin de l'année 427.

CCCLXXVI. Corippe, *Johann.*, l. I, v. 331 à 335.

CCCLXXVII. Salomon soumit la Mauritanie sitifienne. La Mauritanie césarienne était alors et resta entièrement au pouvoir

des Indigènes, à l'exception de sa capitale, Césarée (Cherchell), qui avait fait sa soumission à Bélisaire. Tout le pâté montagneux entre Sétif et la mer était si bien occupé par les Indigènes insoumis, qu'on ne pouvait aborder Césarée que par mer, la route de terre étant interceptée. Tout ceci résulte du passage suivant de PROCOPE, *Guerre des Vandales*, liv. II, 20 : « Postquam Mauri, accepta quam dixi clade, e Numidia excesserunt, vectigalem Romanis fecit idem provinciam Zabam, trans montem Aurasium sitam. Mauritania hæc prima dicitur, habetque metropolim Sitiphin. Cæsarea vero princeps et caput est Mauritaniæ secundæ, quam cum suis Mauris Mastigas incolebat, totam habens sibi subditam ac vectigalem, præter urbem Cæsaream, jam ante a Belisario, ut supra narravi, restitutam Romanis; quibus iter mari ad illam patet, non item terra, propterea quod adjacentes oras obtinent Mauri. »

Un autre passage de Procope prouve qu'après l'expulsion des Vandales et les triomphes de Belisaire, les Romains d'Afrique émigrèrent ou périrent, de sorte que les Indigènes restèrent, à vrai dire, les maîtres du pays : « Tunc temporis magna erat in agris solitudo cum Afri quos ferrum reliquos fecerat, partim in urbes, partim in Siciliam aliasque insulas diffugissent.... Interea Mauri universi, nulla eruptione prohibiti, omnia impune vastatabant. » L. II, 23.

Jean Troglyta, un des successeurs de Salomon, fut obligé de refouler les Indigènes au-delà des limites de l'occupation romaine, vers le Sud ; après quoi l'insurrection continua dans le Byzacium, et Jean fut vaincu par les rebelles, qui dévastèrent tout le territoire de Carthage. Enfin, battus par Jean, ils furent expulsés et repoussés dans le Sahara et les régions montagneuses. *Id. Ibid.*, l. II, 28.

CCCLXXVIII. « Tout ce vaste espace (de Tanger à Tripoli) n'était qu'un ombrage continu; les villes et les villages s'y touchaient, tant il était peuplé. Kahina détruisit tout cela. » MOHAMMED-BEN-ALI-EL-RAÏNI-EL-KAÏROUANI, *Hist. de l'Afrique*, trad par Pellissier et Rémusat, dans la collection de la Commission scientifique d'Algérie, liv. II, p. 25.

— « J'ai déjà dit que ce pays, depuis Tripoli jusqu'à Tanger, offrait un ombrage continu, tellement il était boisé. » *Id.*, liv. II., p. 25.

— « Les gens versés dans la connaissance des anciennes chroniques, disent, d'après Abd-er-Rahman-Ebn-Ziad-ebn-Amau, que l'Afrikia, depuis Tripoli jusqu'à Tanger, était un ombrage continuel. » MOULA AHMED, *Voyage depuis la Zouia En Nasria jusqu'à Tripoli*, trad. de l'Arabe par Berbrugger, p. 237. — Dans la collection de la Commission scientif. d'Algérie.

CCCLXXIX. « Kahina détruisit tout cela après la défaite d'Hacen ben Noman el Krerrani. » MOHAMMED-EL-KAÏROUANI, p. 25.

— « Kahina ayant eu connaissance des préparatifs de cette nouvelle invasion, ordonna aux peuples qui lui étaient soumis de ravager les campagnes et les jardins, de couper les arbres, pour que les Arabes, ne trouvant de ressources nulle part, pas même dans les villes, que la guerre avait fait abandonner, ne rencontrassent rien qui pût les attacher à l'Afrique. » *Id. ibid.*, p. 54.

— « Alors elle (Kahina) envoya l'ordre de couper les oliviers et tous les arbres à fruit.... C'est Kahina qui a détruit les arbres auxquels on devait cet ombrage. » MOULA AHMED, p. 237.

(Kahina resta maîtresse de l'Afrique pendant cinq ans).

FRÉDÉRIC LACROIX.



NOTICE

SUR LES

ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES

D'APRÈS LES HISTORIENS ARABES.

(Suite. Voir les nos 69 71 et 76.)

CHAPITRE IV

Tachefin est contraint de se réfugier à Oran. — Sa défaite et sa mort près de cette ville. — Prise de Tlemcen et de Maroc. — Chute de la puissance Almoravide. — Abd-el-Moumen souverain du Mag'reb. — Soumission de toutes les tribus à sa puissance. — Evénements d'Espagne. — Soumission de cette contrée à Abd-el-Moumen.

Tachefin prenant les rênes du pouvoir dans des circonstances si malheureuses, vit sa position s'aggraver encore par la défection d'une partie des chefs des Messoufa, car la division s'était mise entre eux et les Lemtouna, ainsi qu'il arrive toujours dans une armée qui n'est plus victorieuse. Ces chefs, parmi lesquels se trouvait le gouverneur de Tlemcen, vinrent rejoindre Abd-el-Moumen, en entraînant avec eux le plus grand nombre des leurs.

Cependant le chef des Almohades qui avait tranquillement continué sa marche victorieuse jusqu'au rivage de la mer, vint mettre le siége devant Ceuta (Sebta), ville que le cadi Aïadi défendit avec le plus grand courage et avec assez de bonheur pour repousser l'ennemi.

De là Abd-el-Moumen alla faire la conquête du pays des R'iatha et des Batouia (1) ; puis il vint camper dans la vallée de la Moulouia, dont il enleva toutes les places fortes. Une démonstration, faite contre les Zenata, lui valut ensuite la soumission des tribus du Mediouna (2). Mohammed-ben-Yahia, gouverneur de Tlemcen, accouru en toute hâte, à la tête d'une armée almoravide, pour protéger ce pays, fut mis en déroute par les généraux d'Abd-el-Moumen. Ayant lui-même péri dans l'action, ses

(1) Ces tribus étaient cantonnées dans les montagnes de l'Est du Rif marocain.

(2) Montagnes au Sud d'Oudjda.

soldats rentrèrent en désordre à Tlemcen, et Tachefin nomma pour le remplacer dans cette ville Abou Beker ben Mezdali.

Tandis qu'Abd el Moumen poussait ses opérations dans le Rif, il reçut la visite des chefs des beni Oumannou, venus pour faire acte de soumission envers lui et lui demander son aide pour repousser les beni Abd el Ouad (1) et Houmi, adhérents des Almoravides, qui se disposaient à les attaquer. Le chef des Almohades leur adjoignit le corps de troupes venant de Batoïa, commandé par les généraux Yahmor et Ibn Ouanoudin, et, avec ce puissant renfort, ils commencèrent la guerre contre leurs adversaires. Mais les Almoravides, sous la conduite de Zobertir, général de la milice chrétienne (2), se portèrent contre ces ennemis de leurs alliés, et vinrent camper à Mendas, point de ralliement où les rejoignirent bientôt les beni Houmi et Abd el Ouad commandés par leur chef Hammama ben Mathar, ainsi que les beni Ouretifan, Iznacen et Toudjin. Toutes les forces dont ces tribus pouvaient disposer étant réunies, les Lemtouna se mirent à leur tête, attaquèrent vigoureusement les beni Oumannou et les mirent en déroute complète, après en avoir tué un grand nombre, ainsi qu'un de leurs chefs. Tout leur butin tomba aux mains des Almoravides et de leurs alliés.

Après cette défaite, les Almohades avec Ibn Ouanoudin se réfugièrent dans les montagnes de Sirat, s'y retranchèrent, et de là, appelèrent à leur secours Abd el Moumen. Celui-ci se porta en toute hâte vers l'endroit menacé, puis, après avoir mis en déroute l'armée des Lemtouna et des Zenata qui bloquait ses troupes, il revint vers Tlemcen, et prit position au-dessus de la ville, au lieu dit *Sakheratéïn* (les deux rochers), montagne des

(1) Cette tribu, d'origine zénatienne, venue du désert, devait plus tard fonder à Tlemcen l'empire des Abd el Ouadites. Quant aux beni Oumannou, ils avaient eu, jusque-là, la prépondérance dans le pays occupé maintenant par la province d'Oran.

(2) Ali ben Youçof, qui aimait les chrétiens, en avait attiré à sa cour un certain nombre et avait pris à son service une milice chrétienne que son fils conserva. (Maroc, par l'abbé Léon Godard). Nous verrons sous les Almohades, les troupes chrétiennes jouer un grand rôle.

beni Ournid (1), tandis que Tachefin, chef des Almoravides, s'établissait sur les bords du Sîâf-Sif (Saf-Saf).

Pendant que les deux armées étaient ainsi en présence, celle des Almoravides reçut un puissant renfort de troupes sanhâdjiennes, envoyées par Yahia ben Aziz, roi de Bougie et allié de Tachefin. Ce secours si favorable dans la circonstance critique où se trouvaient les Almoravides, dut relever leur courage et peut-être faire renaître en eux l'espoir d'écraser la secte rivale; mais cette lueur d'espérance ne put être de longue durée: la chute de la dynastie fondée par Youçof ben-Tachefin était résolue, et tous les efforts de ses partisans ne devaient servir qu'à la précipiter.

Le général qui commandait les troupes envoyées de Bougie, nommé Tahar ben-Kelah, après avoir opéré sa jonction à l'armée de Tachefin, alla reconnaître celle des Almohades. Il rentra au camp, ne rapportant que des paroles de mépris pour les sauvages montagnards qu'il avait vus, et, plein de présomption, sollicita du chef des Almoravides, la permission de les combattre seul, assurant qu'il allait les tailler en pièces et ramener Abd el-Moumen prisonnier. Fatigué de ces bravades, Tachefin, laissa ce corps d'auxiliaires marcher seul au combat. Mais les Almohades prévenus de leur attaque, vinrent à leur rencontre et les mirent en déroute complète; il ne revint pas un bougiote au camp, ceux qui avaient pu échapper au désastre, ayant pris directement la route de Bougie.

Sur ces entrefaites, un corps assez considérable de troupes almoravides, commandé par Zobertir, qui revenait chargé de butin d'une expédition dans les beni Snous (2), fut attaqué et défait par les Almohades. Le cadavre de Zobertir, tué dans l'action, fut mis en croix sur l'ordre d'Abd el-Moumen. Enfin, un autre détachement que Tachefin avait envoyé dans le pays des Beni Ouamannou, fut détruit par ces indigènes. Les Almohades,

---

(1) Les beni Ournid sont, encore de nos jours, cantonnés dans la même localité.

(2) Cette tribu, de même que celle des Beni Ournid n'a pas changé de localité; elle occupe maintenant encore les riches vallées qui se trouvent entre la forteresse française de Sebdou et le Maroc.

vainqueurs sur toute la ligne, firent encore subir des pertes sérieuses aux débris de l'armée de Yahia ben el-Aziz, qui rentraient à Bougie.

Tachefin dut alors se renfermer dans Tlemcen, où ses ennemis ne tardèrent pas à venir l'assiéger. De nombreux assauts furent livrés à la ville, qui résista avec courage aux efforts des assaillants. Cependant Tachefin se voyant bloqué de toute part, jugea qu'il ne pourrait conserver longtemps cette position; renonçant donc à une lutte qui lui avait été si funeste, il envoya à Maroc son fils Ibrahim, en le désignant pour son successeur, 539 (1144-45); puis il partit lui-même pour Oran. De cette ville, il appela son amiral Mohammed ben Mimoun, qui se trouvait à Alméria avec la flotte, et lui amena, un mois après, six navires qu'il fit mouiller à peu de distance du camp. Tachefin profita alors du répit que lui laissaient ses ennemis, pour se retrancher et se fortifier, car il pensait les voir avant peu venir l'attaquer, et il voulait leur opposer une résistance sérieuse.

Quant à Abd el-Moumen, après le départ de Tachefin, qu'il n'inquiéta nullement dans sa fuite, il s'occupa de la réduction des tribus qui tenaient pour ce dernier. Ayant envahi le territoire des beni Iloumi, Abd el-Ouad, Ourcifen, Toudjin et autres tribus dévouées aux Almoravides, il les combattit jusqu'à ce qu'il eut obtenu d'eux une entière soumission. Certain ainsi de ne pas être inquiété sur ses derrières, et de ne pas perdre en s'éloignant ses récentes conquêtes, il marcha sur Oran à la tête d'une armée que les chroniques portent à plus de cent mille hommes.

En vain le chef des Almoravides avait essayé, par une abdication tardive, d'échapper au trépas, en vain il avait multiplié ses retranchements dans l'espoir de repousser ses ennemis. Ces derniers, arrivés par masses sous les murs de la ville, n'ont pas assez de leur nombre pour vaincre, et appellent la ruse à leur aide: ils pénètrent par surprise dans le camp, y portent le désordre, et Tachefin voyant ses troupes en déroute, doit bientôt prendre la fuite lui-même. Il se réfugie dans un petit fort ou *Rabta*, situé sur le bord de la mer, mais les Almohades l'y suivent et environnent la redoute. Le malheureux prince, se voyant perdu, se décide alors à tenter un dernier

effort pour sauver sa vie : la nuit venue, il sort sans bruit du *Rabta*, monte à cheval en prenant en croupe sa femme favorite, Aziza, et s'enfuit en suivant les collines qui longent le bord de la mer. Mais c'était en vain qu'il voulait disputer sa vie à la mort; poursuivi encore par ses ennemis, et sur le point d'être atteint il se jeta avec son cheval dans un précipice escarpé où il trouva le trépas, 540 (1146). Le lendemain, les Almohades étant venus relever les cadavres, décapitèrent celui de l'infortuné kalife, dont la tête fut envoyée à Tinmelel, en même temps que la nouvelle de la victoire.

Après la mort de Tachefin, les débris de l'armée almoravide, privés de leur chef se réfugièrent sous les murs d'Oran; mais, manquant d'eau et de vivres, ils durent se rendre à discrétion, après trois jours de blocus. Quelques fuyards seulement, qui purent échapper, vinrent porter à Tlemcen la nouvelle du désastre de l'armée et de la mort de son chef. Abd el-Moumen ne tarda pas à arriver à leur suite, et s'empara du faubourg de la ville, Tagraret, dont il passa tous les habitants au fil de l'épée. La prise de Tlemcen suivit de près ce succès.

Par extraordinaire, il usa de clémence envers les vaincus, et, après avoir séjourné sept mois dans cet ancien boulevard de la puissance almoravide, et avoir reçu l'hommage de Sidjilmassa et des contrées qui en dépendaient, il laissa un gouverneur à Tlemcen et partit vers l'Ouest, pour combattre les derniers partisans des successeurs de Youçof ben Tachefin, réduits maintenant à la possession de la capitale et de son territoire.

Il vint d'abord attaquer Fès, où s'étaient réfugiés les restes des défenseurs de Tlemcen, sous la conduite de Yahia es-Sah'araoui; puis, ayant laissé un certain nombre de troupes continuer le siége, il se porta sur Mequinès, dont il fit l'investissement. Il y était déjà depuis quelque temps, lorsqu'il apprit la chute de Fès, tombé aux mains de ses soldats par la trahison du gouverneur de la ville qui en avait, de nuit, ouvert les portes aux Almohades. Surpris à l'improviste, les Almoravides avaient été en grande partie massacrés; Yahia es-Saharaoui, leur chef, avait pu cependant échapper par la fuite, et s'était réfugié auprès d'Ibn Rania, à Maïorque.

Laissant alors à son lieutenant Yahïa ibn-Yar'mor, le soin de presser le siége de Mequinès, il revint à Fès où il établit un représentant de son autorité; puis il se mit en marche sur Maroc, autrefois la florissante capitale des Almoravides, et maintenant leur dernier rempart. Le descendant de Tachefin y régnait encore sur une population nombreuse, toute dévouée à son autorité; de solides remparts gardés par une armée imposante, défendaient la ville, enfin tout devait faire présager une lutte acharnée et un siége difficile, car c'était là le lieu où ce grand duel allait se terminer.

Avant de partir pour Maroc, le chef des Almohades, qui observait toujours l'excellente tactique de mettre ses ennemis dans l'impossibilité de s'aider mutuellement, envoya son lieutenant Abou Hafs, réprimer une révolte des Berg'ouâta, sans cesse portés à la sédition; puis il se rendit lui-même à Ceuta et reçut la soumission des gens de cette localité. Après leur avoir laissé pour gouverneur Youçof ben Makhlouf, il se dirigea à la tête de forces considérables sur Maroc.

Ce fut en 541 (1146-7) qu'il arriva sous les murs de cette ville, où le rejoignit son général Abou Hafs, ramenant ses troupes, après avoir rempli la mission qui lui avait été confiée. Le siége commença alors par le massacre d'un grand nombre de Lamta, partisans des Almoravides, qui étaient venus se réfugier avec leurs troupeaux, sous les murs de la ville. Les assiégeants firent le plus grand carnage de ces nomades, et s'emparèrent des femmes et du butin.

Ainsi que nous l'avons dit, la ville de Maroc était très-bien défendue par les fortifications qu'Ali ben Youçof avait fait construire quelques années auparavant. Tous les débris des armées almoravides, toutes les personnes qui tenaient encore à cette dynastie, s'y étaient réfugiés, bien décidés à repousser leurs ennemis ou à s'ensevelir sous les ruines de la cité. A leur tête était un enfant, Is'hak' ben-Ali ben-Youçof, qui avait remplacé son neveu Ibrahim, mort peu de temps après avoir été envoyé à Maroc par son père Tachefin. De vieux conseillers dirigeaient le jeune souverain dans l'exercice du pouvoir, et conduisaient la défense de la place.

Abd el-Moumen, grâce à la grande quantité de troupes dont il disposait, commença par investir la ville et intercepter toute communication extérieure, tandis que les catapultes et autres machines de guerre battaient les remparts. Pendant de longs mois, le siége suivit son cours régulier, mais les assiégés, ne manquant pas de ressources, réparaient le lendemain ce que les assiégeants avaient démoli la veille, de sorte que l'avantage ne se prononçait ni pour l'un ni pour l'autre parti. Le chef des Almohades avait établi son quartier-général à l'occident de la ville, et fait bâtir de nombreuses constructions pour loger son armée; une mosquée avait été édifiée pour le camp, et une tour très-haute, construite sur un point culminant, servait d'observatoire au prince. Ainsi, une véritable ville s'était élevée à côté de celle qu'on assiégeait, et devait prouver à ses défenseurs l'intention bien arrêtée des assaillants de s'en emparer. Cependant le siége avançait peu, et cette situation aurait pu se perpétuer longtemps, si un puissant auxiliaire, la famine, n'était venu augmenter les forces des Almohades. Abd el-Moumen, en effet, faisant garder toutes les issues, l'effet de ce blocus finit par se faire sentir: les vivres s'épuisèrent et peu à peu les assiégés eurent à supporter les horribles privations de la famine. L'événement alors ne pouvait plus être douteux.

Après onze mois de siége, les Almoravides, décimés par la famine et à bout de forces, résolurent de se soustraire par un dernier et suprême effort, à cette triste situation. Une grande sortie ayant donc été résolue, les assiégés se précipitèrent à l'improviste sur le camp de leurs ennemis, renversèrent dans leur choc une partie des murailles qui l'entouraient, et pénétrèrent jusqu'au cœur de leurs établissements. Croyant tenir la victoire, ils commençaient déjà le pillage, au lieu de profiter de la terreur que leur attaque imprévue avait jetée partout, pour assurer le succès, lorsqu'Abd el-Moumen, qui avait eu le temps de faire mettre en ligne une troupe de réserve, lui donna du haut de son observatoire, l'ordre de charger sur les derrières des assaillants, qui se trouvèrent tout-à-coup séparés de la ville. Les gens du camp, à la vue du renfort qui venait les secourir, re-

prirent courage, et les Almoravides, enveloppés par leurs ennemis, furent bientôt enfoncés et mis en déroute. Les assiégeants en firent le plus grand carnage, et ceux qui purent échapper, pris d'une terreur panique, se ruèrent ensemble vers la ville, et s'écrasèrent mutuellement, en se poussant contre la porte, tandis que les Almohades les chargeaient encore par derrière.

Cette dernière défaite décida de l'issue du siége (1). Un des chefs de la ville et des conseillers du roi, Abd Allah Ibn Abou Bekeur, voyant toute résistance impossible, vint au camp d'Abd el-Moumen, solliciter aide et protection pour lui et sa famille. Ce lâche transfuge n'obtint la vie sauve qu'en désignant aux assiégeants les parties faibles des fortifications. Les machines, portées sur des tours, continuèrent leur œuvre de destruction sur la ville, en l'accablant d'une pluie de boulets de pierre, tandis que la famine décimait la population. Plus de cent mille individus avaient déjà péri ; les cadavres, restés sur place, remplissaient l'air d'émanations pestilentielles, et les malheureux assiégés, réduits à se nourrir de la chair des morts, étaient arrivés à la dernière extrémité.

Enfin, au mois de choual 541 (avril 1147), un corps de chrétiens andalous, servant dans la cavalerie almoravide, ne pouvant plus supporter les privations de ce long siége, ouvrit une des portes de la ville, sous la condition d'avoir la vie sauve (2). Ce fut par la porte d'Ar'mat que les Almohades firent irruption dans la ville. Sans tenir compte du courage et des souffrances des assiégés, les vainqueurs se répandirent dans la ville et firent le plus horrible massacre des habitants : tout ce qui portait le nom d'Almoravide fut passé au fil de l'épée. L'émir Ish'ack, qui s'était réfugié dans la citadelle avec les gens de sa maison et quelques chefs dévoués, en fut bientôt arraché et traîné devant

---

(1) Selon Ibn Khaldoun, les assiégeants entrèrent le jour même dans la ville, à la suite des fuyards de la sortie. La version que nous reproduisons est celle d'Ibn el-Athir, qui paraît plus véridique. (Voy. tom II, Append. V.)

(2) Il est peu surprenant que les historiens musulmans aient rendu les chrétiens responsables de ce fait ; leur impartialité à cet égard est connue. Ce qui est certain, c'est que la ville ne pouvait plus tenir, le siége étant arrivé à son terme.

le vainqueur. Abd-el-Moumen ordonna froidement le supplice du roi et de ses adhérents, et présida lui-même à l'exécution; en vain l'enfant, que le destin fit dernier souverain des Almoravides, supplie en pleurant son heureux adversaire de lui accorder la vie : le chef des Almohades resta inflexible, et la tête du vaincu roula sur celles de ses derniers partisans.

Pendant sept jours, la ville fut livrée aux fureurs de la soldatesque; enfin, lorsqu'on fut las de tuer, Abd-el-Moumen ordonna de cesser le pillage, et proclama une amnistie pour les habitants qui restaient encore, la plupart artisans inoffensifs qui n'avaient échappé à la mort qu'en se tenant cachés.

Avec Maroc tomba pour toujours la puissance almoravide, car les pays voisins, qui tenaient encore pour cette dynastie, s'empressèrent de faire leur soumission au vainqueur. Ainsi finit le puissant empire fondé avec une si merveilleuse rapidité par Youçof ben Tachefin, pas même un siècle auparavant, empire qui réunissait sous un même sceptre l'Espagne musulmane, les deux Magreb et le Sahara. Quarante ans après la mort de son fondateur, ce vaste royaume tombait sous les coups d'un autre conquérant, et cet héritage, légué par Tachefin à ses descendants, allait être recueilli par une autre dynastie, qui devait être tout aussi éphémère : éternelle leçon donnée par l'histoire à ceux qui, pour assouvir leur ambition personnelle, érigent la force en droit et se servent du meurtre comme moyen! Exemple frappant de la fragilité des empires dont les chefs ne règnent que par la tyrannie et ne s'appuient que sur le nombre de leurs soldats!

Le nom Almoravide, rayé pour un moment de l'histoire, devait cependant reparaître encore, pour causer de graves embarras aux Almohades, et jeter quelques lueurs funèbres, avant d'être pour toujours plongé dans l'oubli. Ce n'est en effet que par les excès et les dévastations des Ibn-R'anïa en Afrique, que ce souvenir doit être rappelé.

Cependant Abd-el-Moumen, ayant choisi Maroc comme capitale de son empire, commença par faire enlever les morts et débarrasser les ruines dont la ville était encombrée (les auteurs portent à 70,000 le nombre de personnes massacrées pendant le

sac de Maroc). Un des premiers actes de son autorité fut aussi de démolir la mosquée construite par Youçof ben Techefin. Il remplaça cet édifice par une autre mosquée, qu'il fit construire dans la citadelle, sur des proportions grandioses, et s'efforça, tout en détruisant le souvenir de ses prédécesseurs, de rendre à sa capitale l'éclat qu'elle avait du temps de leur puissance. Ainsi, le résultat de longues années de guerres acharnées, qui avaient coûté la vie à des milliers d'hommes, et couvert le nord-ouest de l'Afrique de ruines, se réduisait à un changement de souverain, et au remplacement de quelques édifices publics.

Le kalife almohade exerçait depuis peu de temps son pouvoir, lorsqu'un événement imprévu mit de nouveau en péril une tranquillité si chèrement achetée : un agitateur, natif de Salé, nommé Mohammed Ibn Abd-Allah Ibn Houd, qui se faisait appeler « El-Hâdi » (le directeur), jaloux de la gloire des Iacin et des Toumert, parvint à soulever la province de Derâa. Bientôt, les gens de Sidjilmassa, les tribus de Dokkala, Regraga, Temsna et Houara, vinrent se grouper sous son étendard, et de là, envoyèrent des semences de ferment dans tout le Magreb. Il était urgent d'étouffer cette révolte, avant qu'elle prît de plus grandes proportions. Abd el-Moumen envoya donc un corps de troupes contre les dissidents, mais son armée ayant été vaincue dut rentrer au plus vite à Maroc. Il se décida alors à marcher en personne contre les rebelles, et, tandis qu'il préparait son expédition, avec sa prudence ordinaire, il envoya un certain nombre de troupes commandées par son lieutenant Abou Hafs, à Massa (1), pour contenir les ennemis. Ceux-ci, au nombre de 30,000 fantassins, vinrent bravement sous la conduite de leur prophète, à la rencontre des Almohades. La bataille fut livrée dans le mois de Hedja 541 (mai 1147), mais, cette fois encore, la discipline triompha du grand nombre : les rebelles non aguerris et mal armés, furent taillés en pièces, et leur chef Mohammed périt dans l'action.

Le cheikh Abou Hafs, après avoir rendu compte à son maître de cette victoire inattendue, revint prendre quelques jours de repos

(1) Rivière au sud du Sous.

à Maroc, puis il marcha contre les populations du Deren (Atlas), qui s'étaient prononcées pour l'agitateur. Il châtia si rudement les habitants de ces montagnes qu'il les força bientôt à la soumission ; il réduisit ensuite les Heskoura, et de là se porta à Sidjilmassa qui ne lui résista pas davantage.

Abd el-Moumen, encouragé par le succès de son général, envoya alors entreprendre une troisième expédition contre les Berg'ouata ; mais cette fois, le sort des armes ne lui fut pas favorable : la campagne, après avoir traîné en longueur avec des chances diverses, finit par la déroute complète des troupes Almohades. Ce revers porta une grande atteinte à la puissance d'Abd el-Moumen, car la révolte se répandit aussitôt dans le Mag'reb, et les habitants de Ceuta ayant massacré leur gouverneur et les Almohades qui étaient avec lui, se déclarèrent indépendants. Un chef des révoltés, le cadi Aïad, que nous avons déjà vu défendre la place contre Abd el-Moumen, se rendit auprès d'Ibn R'ania, le sultan almoravide de Maïorque et fit acte de soumission envers lui, au nom des siens. Ibn R'ania envoya comme gouverneur à Ceuta, Ibn Sah'raoui, le même chef, qui ayant échappé aux Almohades après la chute de Fez, s'était réfugié à Maiorque.

A peine arrivé au Mag'reb Ibn Sah'raoui se porta chez les Berg'ouata pour les soutenir. Les Dokkala se joignirent à lui et bientôt leur exemple fut suivi par un grand nombre de tribus impatientes de secouer le joug des Almohades.

La situation devenait critique, il fallait agir au plus vite. Abd el-Moumen se mit donc à la tête de ses troupes et sortit, en 542 (1147-48), de sa capitale, pour combattre les rebelles. Il réussit pleinement dans son entreprise, car, de même que pour Ben Tachefin, la victoire semblait s'attacher à ses pas. Dans une campagne de six mois, il sut réduire successivement toutes les tribus révoltées, les sépara de leurs alliés de Ceuta et les força à la soumission. Étant alors rentré à Maroc, il se disposait à faire prompte justice des dissidents de Ceuta, lorsqu'il reçut de leur part des ouvertures de paix ; cédant aux sollicitations de plusieurs chefs influents de la tribu, il leur accorda le pardon ; les fortifications de la ville furent seulement rasées, mais les habitants eurent la vie sauve.

Par ces victoires bien opportunes, la paix fut enfin assurée dans le Mag'reb, qui fut entièrement soumis aux Almohades. Tranquille à l'intérieur, Abd el-Moumen put alors s'occuper d'une façon sérieuse de l'Espagne, où de graves événements venaient de s'accomplir. Déjà, quelque temps auparavant, malgré ses embarras dans le Mag'reb, il avait envoyé des troupes dans la Péninsule, mais, ne pouvant suivre les opérations, les succès obtenus, loin d'être décisifs, étaient compromis par la conduite imprudente de ses généraux.

Il est donc nécessaire de remonter un peu en arrière pour suivre la chaîne des événements : Pendant les luttes entre les deux dynasties et à mesure que la puissance almoravide, en perdant chaque jour du terrain, s'avançait vers sa ruine, les chefs qui dépendaient d'elle dans la Péninsule, après s'être d'abord affranchis de toute autorité, avaient ensuite fait la guerre à leurs voisins. Comme à l'avénement de Ben Tachefin, chaque principicule s'était mis à faire de la politique pour son compte, au grand détriment de l'action générale. Enfin, quelques chefs voyant l'ancienne dynastie perdue, s'étaient déjà déclarés pour la nouvelle. Quant aux populations, toujours victimes de l'ambition de leurs princes, elles tournaient les yeux vers l'avenir, prêtes à se soumettre à celui qui leur offrirait enfin un peu de tranquillité. A l'est, Ibn Rania, souverain de Majorque, dont l'influence s'étendait sur plusieurs villes du continent, soutenait encore le prestige du nom Almoravide.

De leur côté, les chrétiens, ayant pour chefs Alphonse II, roi d'Aragon, à l'est, et le roi de Portugal à l'ouest, suivaient avec attention les événements, ne négligeant aucune occasion de profiter des dissensions intestines des musulmans pour les attaquer avec avantage.

On se rappelle qu'au moment où l'infortuné Tachefin se réfugia à Oran, son amiral Ali ben Meïmoun était allé le rejoindre. Après la défaite et la mort de ce prince, Ali se rendit au camp d'Abd el-Moumen, alors sous les murs de Fès, et, lui ayant juré fidélité, il revint à Cadix, où il fit proclamer dans la grande mosquée la reconnaissance officielle de l'autorité Almohade. Plus tard, après la chute de Maroc, un des roitelets d'Espagne.

Ahmed ben Kaci (1), qui s'était vu dépouiller de ses états, dont la capitale était Mertola, par son voisin Seddraï ben Ouzir, roi de Badajoz, vint trouver le souverain almohade, lui fit sa soumission et l'engagea vivement à faire passer des troupes en Espagne, lui assurant que les populations de cette contrée n'attendaient que l'arrivée de ses étendards pour se déclarer pour lui.

Abd el-Moumen se rendant à ses assurances, lui confia un corps de troupes commandé par Berraz ben Mohammed, chef almoravide rallié, avec lequel il partit pour l'Espagne; puis le kalife envoya encore successivement deux armées, l'une sous la conduite de Mouça ben Saïd et l'autre sous celle d'Omar ben Salah.

Ces troupes enlevèrent d'abord Xerès où régnait Abou l'Ramer Azzoun, puis Niebla et Mertola. Elles s'emparèrent ensuite de la forteresse de Silves, et de là se portèrent du côté de Badajoz et de Bedja, centre des états de Seddraï ben Ouzir. Ce dernier n'évita la honte d'une défaite, que par sa prompte soumission aux Almohades. De là, les lieutenants d'Abd el-Moumen conduisirent leurs soldats sous les murs de Séville, dont ils commencèrent le siège. Ayant bientôt enlevé d'assaut cette place, ils se mirent à la poursuite des Almoravides, qui avaient pris, dans leur fuite, la route de Carmona, et en firent un grand carnage (châban 541, janvier 1147). Les habitants de Séville envoyèrent alors à Abd el-Moumen, à Maroc, une députation pour l'assurer de leur dévouement, et le prier de leur accorder aide et protection pour leurs personnes et leurs biens. Accueillis avec bonté par le souverain, les chefs de l'ambassade rapportèrent à leurs frères l'assurance de ses bonnes dispositions pour eux.

Cependant les troupes Almohades s'étaient établies dans les pays conquis, en attendant des renforts. Dans leur inaction forcée, elles ne tardèrent pas à faire lourdement supporter le poids de leur présence aux habitants, en les accablant de réquisitions et de vexations de toute sorte. Deux frères (2) du Mehdi,

---

(1) Ce prince est désigné dans les chroniques espagnoles sous le nom d'Aben-Cosaï.

(2) Le mot frères est peut-être entendu ici dans le sens de parents, cousins.

nommés Abd el-Aziz et Aïssa, donnèrent l'exemple des plus violents déportements, ne gardant aucun respect pour la vie et la propriété d'autrui. Ils allèrent même jusqu'à tendre un guet-apens à Youçof el-Batrougui, roi de Niébla, qui s'était franchement rallié à la cause Almohade. Mais ce chef ayant découvert leurs machinations, rentra dans sa capitale, en expulsa les étrangers, et renouvela un traité d'alliance avec les Almoravides qui tenaient encore en Espagne. Ibn K'aci, le premier chef soumis, se révolta alors à Silves, et son exemple fut suivi par Mohammed ben Ali à Badajoz, et par Ali ben Mimoun à Cadix. Seul, Abou-l'Ramer Azzoun resta fidèle à son nouveau drapeau.

Sur ces entrefaites Ibn R'anïa s'étant emparé d'Algésiras, cet événement fut suivi d'une nouvelle révolte à Ceuta contre la domination d'Abd el-Moumen.

Les Almohades établis à Séville, se trouvèrent ainsi isolés au milieu de leurs ennemis, et virent leurs communications coupées avec la capitale. Ce triste résultat, après un si brillant début, n'était dû qu'à leur conduite imprudente. Au demeurant, il fallait à tout prix sortir de cette impasse en s'ouvrant un chemin par les armes. En conséquence, les deux frères du Mehdi s'étant mis à la tête de leurs troupes, parvinrent, après quelques combats, à opérer leur jonction à Ibn Azzoun, et vinrent alors mettre le siège devant Algésiras dont le blocus ne fut pas long; après avoir enlevé d'assaut la ville et passé la garnison au fil de l'épée, ils traversèrent la mer pour se rendre à Maroc.

A l'annonce des événements d'Espagne, Abd el-Moumen, qui venait d'achever la pacification du Mag'reb, envoya une armée dans la Péninsule, sous les ordres de Youçof ben Sliman. Presqu'aussitôt la plupart des chefs qui ne s'étaient révoltés que comme protestation contre la tyrannie des chefs Almohades, vinrent successivement faire leur soumission au lieutenant d'Abd-el-Moumen.

Tandis que ces dissensions occupaient une partie des forces musulmanes, Alphonse, roi d'Aragon, avait attaqué avec avantage Ibn R'anïa, l'avait rejeté dans Cordoue, puis, après lui avoir

ravagé ses états, lui avait enlevé Ubeda. De là, il s'était porté vers l'Ouest et avait arraché à la domination musulmane Lisbonne, Tordosa, Lerida, Sainte-Marie et quelques autres forteresses.

Ibn Rania qui avait certainement espéré pour lui seul l'empire de l'Espagne, se vit alors contraint, pour échapper à une perte certaine, de se jeter dans les bras des Almohades. Pour prix de leur alliance, ces derniers exigèrent la cession de Cordoue et Carmona contre Jaen, et comme Ibn Rania n'avait pas le choix, il accepta et se rendit dans cette ville. Le roi d'Aragon l'y suivit mais l'Almoravide, sur le point de tomber entre les mains de son ennemi, se débarrassa de lui par un stratagème, tel que la *bonne foi arabe* sait en inventer : il proposa au roi de lui remettre la ville, et l'engagea à se rendre secrètement chez lui pour régler les clauses de la capitulation ; mais Alphonse, devinant un piège, n'envoya au rendez-vous que quelques-uns de ses officiers. Bien lui en prit, car le perfide Almoravide fit prisonniers tous ceux qui étaient venus chez lui sous la foi de sa parole. Après cette trahison, qui lui enlevait ses meilleurs guerriers, le roi leva le siège. Libre enfin, Ibn R'ania se rendit à Grenade auprès de Mimoun Ibn Yedder, pour l'engager à se rendre, mais la mort le surprit dans cette ville, 543 (1148-49).

Croyant alors enlever facilement Cordoue, le roi chrétien marcha sur cette ville, mais aussitôt le gouverneur almohade de Séville envoya contre lui une armée, qui, renforcée bientôt par un autre corps de troupes, venu du Mag'reb, obligea les chrétiens à lever le siège et à rentrer dans leurs cantonnements.

Ces dernières victoires achevèrent l'établissement de la puissance almohade, car les quelques chefs dissidents, n'ayant plus l'appui d'Ibn R'ania, s'empressèrent d'offrir leur soumission à Abd el-Moumen. Ils vinrent même à Maroc où ils furent assez bien traités par le Kalife, qui reçut leur serment d'obéissance. Enfin, pour constater la soumission officielle de l'Espagne à son autorité, il se rendit en 545 (1150) à Salé, et y reçut les députations venues de tous les points de la Péninsule pour lui rendre hommage. Plusieurs chefs qui résistaient encore iso-

lément vinrent, entraînés par l'exemple, jurer fidélité au vainqueur. Seul, le promoteur du passage des Almohades en Espagne, Ibn Kaci, soutenu par le peuple de Silves, refusa de se soumettre.

E. MERCIER

Interprète judiciaire.

L'ODYSSÉE

OU DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties;

par le sieur DU CHASTELET DES BOYS.

(*Voir les nos* 56, 58, 62, 67 *et* 72.)

XVIIIe RENCONTRE

Occupations et employs du Voyageur dans la maison de Car-Ibrahim.

La diversité des aventures, quoyque continuement malheureuses, ne laissent pas que de donner quelque soulagement imparfait, ainsi que le changement de postures adoucit les douceurs (1) des malades demy-désespérés sans en ôter le mal. Il est vray que si j'eusse préveu mon esclavage perpétuel, les chaines de Beran et de Car Ibrahim m'eussent été également pezantes et insupportables, quoyque j'eusse souffert avec plus de patiance les menottes de l'un, que les entraves de l'autre ; c'est-à-dire, que l'esclavage et les prisons ne sont jamais agréables, quelques adoucissemens que l'on y apporte.

Le goust d'une demy-liberté avancé par le changement de patron me fust assez agréablement sensible dès le soir que j'entré chez Car-Ibrahim, me faisant passer les premières heures de la nuit avec quiétude et même insensibilité des maux passés, si le réveil chargeant ma mémoire des appréhensions de l'avenir, ne lui eust importunément fait craindre ou la volonté ambulatoire du sieur de Cahaignes, touchant mon expédition en terre chrétienne, ou l'humeur regrattière de notre patron commun dont le commerce principal consistoit dans les achats et vantes d'esclaves reconnus. Aussitôt que je fus introduit au baise-main, quatorze à quinze de différents âges, sexes et nations, desquels il espéroit rançon considérable, dont je vous entretiendrai cy-après, et devant que je sorte de chez ce maquignon d'hommes, y furent menés quant et quant.

---

(1) C'est évidemment *douleurs* que l'imprimeur Laboe a voulu mettre.

L'un de ses plus anciens esclaves, nommé Campo, Portugais de nation, m'apprit d'abord le sujet du nom, origine, facultés et profession de notre commun patron. A l'égard du premier, il ne veut dire autre chose en langue turque, que Abraham le noir (*Car* en ce dialecte signifiant noir, et *Ibrahim* Abraham; de même que *Cardenis* signifie mer noire, la mer se nommant chez eux *denis)*. La raison du nom ou sobriquet, par lequel la plûpart des Turcs sont discernés, vient de son origine (qui étoit le second éclaircissement). Son ayeul sorti de l'une des anciennes familles de Marroc, alliée de celle d'Idris, ayant épousé une négresse de *Tombut* (1), dont son père issu avoit épousé ensuite une femme de Constantine, dont Car-Ibrahim étoit le púiné, ayant retenu ce nom tant à cause de son ayeule, qu'à cause de la couleur olivastre, qui le faisait discerner par sa couleur d'entre ses pères moins noirs que lui.

Il est à remarquer que les enfants des blancs et noirs mariés ensemble ne sont ny tout à fait blancs, ny tout à fait noirs. Ils sont olivastres, et sont appelés mulastres (ainsi que je vous ay dit cy-dessus) qui, quand ils s'allient avec des noirs ou des blancs, rechargent insensiblement ou éclaircissent cette teinture, la nature avec son pinceau broüillant les couleurs dans les hommes et les femmes, au lieu que dans les bestes brutes elles sont distinguées sans estre confondües, comme l'expérience nous le fait voir dans les pieds sortis des chevaux blancs et noirs, et autres animaux de poil différent qui s'accouplent : au lieu qu'il ne s'est point encore veü d'enfant, dont les pieds, les mains et autres parties doubles du corps soient distinctement blanches et noires, et le blanc et le noir séparés en échequier, l'un et l'autre étant distincts en couleurs.

Quant à ses facultés il possédait trois belles maceries ou bastides le long de la marine, et près le faubourg Babloüet, et faisoit un commerce considérable d'esclaves par luy achetés à bon marché, et revandus à d'autres, ou affranchis à haut prix. Il

(1) Tombut ou Tombou, zouzou, haoussa, katchna, Sonwi, Tombouctou, Rambara, Gourma, et Bornou étaient les villes ou villages du centre de l'Afrique qui alimentaient l'Algérie de Nègres.

réussissoit sans peine et sans risque, par les avis et intelligences des juifs de Ligourne (1). Sa profession dans le commencemant fut de peu d'importance, trafiquant des dattes avec les arabes, mais s'étant ensuite intéressé avec les juifs, il s'étoit rendu nécessaire parmy la milice, principalement dans les équipages et armemens de mer, la plûpart des armadors se pourvoyans chez lui, et ne l'ayans jamais trouvé dégarni de grains, de voiles et cordages.

Son accez facile, et sa douceur vers le sieur de Cahaignes diminuoient mon chagrin, sans en ôter le sujet, que l'arivée de quelque vaisseau chrétien au port d'Alger eût incomparablement mieux adouci, que l'entière liberté d'aller par la ville, à nous accordée par Car-Ibrahim dès le landemain de mon entrée dans sa maison, sous caution et parole dudit sieur de Cahaignes, en attandant mon passage en France, ou autre endroit de chrétienté.

La promesse de mon retour avec le prix des deux rançons, ou du moins, et en cas de non succez, ma présentation ayant facilité toutes choses, le sieur de Cahaignes ne doutoit point de l'assistance paternelle. J'espérois aussi, et me promettois, mais non si assurément. Je dissimulé néansmoins, crainte de refroidir ses bonnes intentions, aimant mieux hasarder mon passage et retour, que de négliger une évasion qui me seroit plus glorieuse, et moins malheureuse, qu'elle ne le fût à Attilius Régulus.

Durant cet interstice, je m'informé soigneusement du destin de nos autres camarades d'esclavage, particulièrement du sieur Arthus Peiis, dont je vous ay parlé cy-dessus, et qui durant sa disgrâce avoit été page du prince Edüard, et ensuite cornette dans le régiment de Brugance, dont ce prince étoit colonel. L'on m'apprit qu'il étoit dans le bain de Sainte-Catherine (c'est le nom d'une des conciergeries d'esclaves) retenu par le Bassa, sur l'espérance d'une grosse rançon. Après l'avoir cherché, je le trouvé environné d'une bande d'autres Portugais, pris un peu devant nous, s'en allant aux Indes, peu après la proclamation de Dom Joan IV, entre lesquels j'apperceu un père Jésuite fort âgé. La plûpart d'eux, ainsi que je fus informé par le dit sieur Arthus

(1) Livourne.

Pens, étoient officiers et cavaliers qualifiés, et qui après avoir traitté de leurs rachats, avoit encore intervenu pour celui dudit sieur Arthus Pens, et s'étoient obligés solidairement à la somme de six mille écus ou piastres. La mort subite et en mesme temps des dits Arthus Pens et père Jésuite firent naistre le soupçon d'un empoisonnement dans la persone de ces deux illustres malheureux, causé par l'impossibilité et de la part des cautions, ses camarades, obligés de payer la dite somme de six mille écus ou piastres outre et pardessus leurs rançons particulières. Je croy pourtant que les Castillans ou Mallorquins furent les auteurs de la calomnie, ayant reconnu les Portugais esclaves assez bien intentionnés pour la gloire de leur prince, et de ceux qui pouvoient avoir été à son service ; comme je vous le diray cy-après, ayant voulu même répondre de ma rançon, sur le rapport du défunt sieur Arthus Pens, et sur le mien, ce que j'eusse volontiers accepté, sans l'expédient concerté entre le sieur de Cahaignes et moy.

Durant que la rigueur de mon esclavage étoit en quelque façon mitigée par une liberté apparente, et par la permission non contestée d'entrer et sortir chez Car-Ibrahim à toutes heures, et quand je le voulois, il se passa une petite avanture assez divertissante chez lui. Campo, esclave Portugais, intendant et plénipotentiaire du ménagement de ses maceries ou bastides, avoit extorqué quelques services de Barca, jeune négresse, à laquelle il prétendoit commander seul et sans ayde de persone. En effet si les anges peuvent être noirs, ainsi que les Calecuthains et Manicongeois les représensent, elle pouvoit facilement passer pour une messagère céleste, n'ayant rien que de divin, outre la couleur, les trante quatre beautés, vantées dans la gloire du monde de Chassanée, se trouvant éminamment en elle. La possession de tant de trésors obscürs coûta bien de la douleur à Campo, et la disgrâce à cet ange du Calecuth, qui n'ayant point sorti depuis l'acquest qu'en avoit fait notre patron, se consola de voir le jour en plain marché, où il la fit exposer en vante, sans espérer rien autre chose que la fin de l'amour et de l'amitié.

XIXe RENCONTRE

Des esclaves de Car-Ibrahim et arrivée d'une Sétie de Ligourne.

Campo et Fatima (1) ayant été vandus, il resta encore douze esclaves à Car Ibrahim, sans deux autres femmes, dont l'une étoit Espagnole et autant bien faite que Jean Nevisius d'Ast peignoit la sienne dans son élégie. La seconde étoit Sicilienne non moins belle, mais d'un ton de voix plus rude, et de démarche trop hagarde pour plaire longtemps. Elles servaient, ainsi que la malheureuse Fatima, de femmes subsidiaires à Car-Ibrahim, qui, quelque retenu qu'il passât, les traittoit du commencement en *Brusois*, mais à la fin faisoit céder l'amour à l'intérêt, en les revandant plus chères qu'il ne les avoit achetées.) Le commerce est commun entre les pirates d'Algèr, Thunis et Tripoly, n'y ayant point de canton dans l'Europe et l'Asie, où l'amour (nonobstant sa divinité fantastique) exerce sa toute puissance avec si peu de durée que dans ces villes barbares. Il règne plus tyranniquement et plus longtemps chez les nations policées, et se divinise, nonobstant que l'on sache que

L'Error di Ciechi et miseri mortali
Per coprire il suo stulto et van desio
Finge ch'amor sia dio;
Et naique d'otio et di lasciva humana
Nudrito di pensies dolci e soavi
Fatto Signor et Dio di gente vana.

Les Turcs entre autres ne sacrifient jamais à une divinité si volage, qu'après avoir encensé la gloire et l'amour propre ; et en avoir pris avis (2)...

... La signora Isabella et Clara, ainsi s'appelèrent les deux pauvres filles esclaves d'Ibrahim, qui étoient de ce nombre, n'ayant de liberté et de conversation avec nous autres que par intervalle, le soir et sur la terrasse du logis. Les pratiques de Fatima et Campo avoient bien retranché les entreveües et les

(1) Barca dans la rencontre précédente.

(2) Ici nous supprimons une longue digression sur Irène décapitée par le sultan qui l'aimait.

conférences des uns et des autres. A l'égard des hommes, ils alloient le vendredy qui est le jour férié chez les Mahométans, où bon leur semble, sans en estre ampêchés par Car-Ibrahim, sinon que quelquefois par avis seulement il leur défendoit de trop fréquenter les esclaves des patrons décriés, crainte de mauvaise rencontre : l'exemple n'étant que trop fréquent de la perfidie des autres esclaves, qui ne se trouvant pas bien chez leurs maîtres, tuent, ou estropient ceux qu'ils croient en avoir de bons, afin de succéder à leur place ; le sujet du désordre est causé par l'impunité, n'y ayant point d'autre châtiment contre un esclave qui a tué ou estropié un autre, que la transmigration chez le patron d'un blessé ou tué.

Ces tragédies arrivent ordinairement sur le port à l'arrivée des navires de prises, chargés de vin d'Espagne ou d'autre canton, dont les esclaves en prenant démesurement, à l'imitation des Ilotes, s'enyvrent, puis se battent à coups de couteaux, se blessent et se tuent ; les autres Turcs qui ne sont point intéressés, n'ayant point de leurs esclaves dans la meslée, font un de leurs plus agréables divertissements de ce qui donnerait de l'aversion au plus cruel misantrope. Je ne laissé pas, nonobstant les appréhensions, de pratiquer, soit pour instruction, soit par curiosité, la plupart des confrères d'esclavage. Je fis connaissance entre autres avec un nommé Rapion Pitoutée, originaire de Nantes, qui depuis deux ans sur un vaisseau s'en allant aux îles de Saint-Christophle, commandé par les sieurs chevaliers Du Parc, Du Pin et de La Chénardiére, qui tous trois, un peu devant notre malheureuse entrée dans Alger, furent rachetés par la négotiation et libéralité des états de Bretagne ; le dit sieur Piroutée n'ayant pû recouvrer sa liberté qui longtemps après ma sortie, pour s'estre obligé à une rançon de si grand poids, qu'elle fut plusieurs années immobile, sans pouvoir passer de Nantes à Alger. Pendant que durant le cruel interstice il étoit attaché à une grosse pièce de bois par une chaîne de fer longue et pesante, je charmais mon impatience par la recherche de semblables habitudes, attendant incessamment avec pareille ferveur l'occasion de mon embarquement en France, ou autre terre chrétienne, conformément au dessain concerté entre le sieur de Cahaignes et

moy; lorsqu'un setie, dont le mas étoit ombragé d'un pavillon blanc, attire les yeux des soldats et bourgeois se promenant sur les terrasses des maisons. Les esclaves non moins impatians courent à la marine, et l'on fut incontinant informé, par l'approche, que c'étoit un vaisseau chrétien. Les gens de la setie ayant eu audience de l'Armin (1) et porté les voiles à terre pour les mettre en dépôt dans le magasin destiné, nous apprirent qu'elle étoit débarqué de Ligourne, appartenant aux Juifs de la ville, qui trafique et enlève par un privilége particulier la pluspart des marchandises de contrebande, qui se trouve à vil prix par le moyen de prise fréquantes dans les villes de Barbarie.

XXe RENCONTRE.

Irrésolutions et rupture de la négotiation du voyageur, et venuë des RR. PP. Mathurins.

M'arrêtant aux dernières délibérations prises entre le sieur de Cahaignes et moy, je considérois la setie ligournoise comme un pont assuré, sur lequel je passerois le canal qui sépare l'Europe d'avec l'Afrique, pour repasser en terre chrétienne. Je m'en allé sans autre considération trouver Car-Ibrahim notre patron commun ; auquel ayant fait rapport de la nouvelle, et espérance qu'en conséquence des avis donnés, ensuite je pourrois commodément au plûtot passer en Italie, et de là en France, pour la sollicitation de la rançon de l'un et de l'autre. Il s'y montra assez disposé quant à lui, ne me demandant pas d'autre assurance que la promesse particulière de payer à mon retour, sans autre caution que celui qui étoit obligé, à Beran, avec offre de m'expédier les passeports et carte de franchise, aussitôt que mon camarade et moi le souhaitterions.

L'inquiétude de m'aboucher avec lui sur la conjuncture présente me fit bien tost prendre congé de Car-Ibrahim, pour aller chercher Beran chez le sieur Picquet, consul de France, me persuadant que chez les marchands de Ligourne nouvellement arrivés et rangés il pouvait être. Je ne me trompé pas, l'ayant

(1) L'Amin ou kaïd-el-Mersa, le kaïd ou capitaine du port, ayant dans ses attributions la visite des navires, à leur arrivée comme à leur sortie.

trouvé en conversation avec les Ligournois, desquels il avoit déjà apris les soins des amis du sieur de Cahaignes concernant son rachat, par le moyen d'une lettre d'avis, portant que les RR. PP. Mathurins, chargés de deniers procédans de l'aumône publique, et d'autres sommes appartenantes à particuliers, n'attendaient que le vent propre à Marseille et passage à la coste de Barbarie, en résolution de solliciter selon leur piété et institut la sortie des plus infortunés esclaves et destitués de secours domestiques, en facilitant le retour de ceux, qui sans être à la charge de la charité publique, pouvaient recouvrer leur liberté moyennant la négociation desdit révérens pères, secondé pourtant de l'assistance particulière des parants et amis.

Le dit sieur de Cahaignes prévoyant par la lecture attentive et redoublée de la lettre la brisure de ses chaisnes, et la fin de son esclavage, ne m'entretenoit plus si sincèrement de mon expédition outre marine, le rejettant comme une intrigue inutile ou peu fructueuse, soit à cause de l'assurance de la venuë de sa rançon, soit pour le peu de doute qu'il témoignait de la certitude de la mienne. S'il dissimuloit, je n'en faisois pas moins, n'ignorant pas la possibilité du compte de l'argent, et sçachant bien l'impossibilité de l'envoy, par les conjectures démonstratives d'un véritable abandonnement de ma personne par les miens, ou d'ignorance invincible du secours que je pouvois espérer, causé par le peu de correspondance.

La réflexion des choses passées, la considération des présentes, et la prévoyance des futures, m'ayant entièrement purifié l'esprit, je ne pensé plus qu'aux moyens de patiance dans mon esclavage. Je ne pus néanmoins m'empêcher de représenter à Car-Ibrahim le tort que le sieur de Cahaignes, son esclave, m'avait fait, m'ayant tiré de chez Beran, duquel j'espérais la liberté avec le temps, sans plus vouloir m'expédier et me députer ; au lieu qu'une seconde vante m'avait peut estre mis en état de n'être jamais secouru par l'aumône publique, qui se devoit bientôt apporter dans la ville. Car-Ibrahim adoucissant mon chagrin me promit aussi bon passage qu'eût pû faire Beran, sans vouloir tirer à conséquence la solidité d'entre le sieur de Cahaignes et moi, sinon à mon avantage.

Pour l'intelligence d'une solidité si appréhendée, vous remarquerez, que m'ayant par son intrigue fait changer Beran pour Car-Ibrahim, il s'obligea vers lui d'abord, et répondit ensuite pour moy : nonobstant quoy, et peu de jours après, il se fit soumission nouvelle devant lui, tant de sa part que de la mienne, au sujet de la rançon de l'un et de l'autre; et arresté en sa présence que l'un de nous s'en irait en terre chrétienne la solliciter, pendant que l'autre resteroit chez lui, à son choix, de même qu'il avoit été concerté devant ma sortie de chez Beran Odubasey : mais ma sortie n'étant pas de si grande conséquence que la sienne, Car-Ibrahim inclinait à mon départ, dont le dit sieur de Cahaignes n'était pas autrement d'avis, tant par le glissement d'une secrète et naturelle défiance, qu'à cause de la lettre par lui reçue des marchands de Ligourne, qui dès lors l'eussent bien racheté, s'ils en eussent été par luy requis, et si Car-Ibrahim en eut eu connaissance.

La bisarrerie de mon destin m'ayant entièrement déconcerté, et n'espérant plus recouvrer ma liberté par l'expédient proposé; je résigné sans plus examiner ma conduite à la providence divine; et sans penser davantage aux moyens extraordinaires, l'expériance, nonobstant ma jeunesse, me fit connoistre que les sensibilités muettes s'irritent plus qu'elles ne se diminuent par la rhétorique importune de l'ami de sa gloire et indifférant en notre mal. Je fis donc ce que je pûs, et une retraite de deux ou trois jours fut plûtot le dessain de la consolation de moy-même, que le manque de je ne sçay quels ressentiments inutiles de l'inconstance. Je repris néanmoins, et me promenant sur la digue du mole, un Turc en fort bon équipage, descendant d'une frégate montée de quatre pièces de canon de font, m'aborda assez confus, morne et pensif.

Après m'avoir salué en posture et langue française, il me tira à l'écart, et me demanda de quel canton de France j'étois, avec protestation de me rendre service et assistance dans la disgrace de mon esclavage. Je lui répondis, non sans grande inquiétude, que j'étais Angevin d'origine, sans désigner aucune ville de la province, et estre soldat de profession, sans particulariser autre chose. Après quoy m'ayant serré la main, me dit en me mon-

trant la frégate à l'ancre, que dans cinq ou six jours il ne tiendrait qu'à moy de m'en aller avec luy à Salé, où je resterais si bon me semblait : sinon, je m'en irois à Marroc, qui n'est pas fort éloigné, chercher l'occasion de retour et passage à la Rochelle, d'où il étoit ; le trafic de la Rochelle à Saphie, Azamor, Salé, Marroc et autres villes de cet empire sur la mer océane fournissant abondamment occasion de correspondance.

Le discours d'Aly Alcaide, renégat Rochelois, qui était le Turc inconnu, m'eut persuadé dans la déroute de mes desseins, sans l'attante de jour en jour des RR. PP. Mathurins, dans lesquels j'avois grande confiance, attendu la modicité de ma rançon et les offres de rendre ce que j'aurois coûté à l'aumône publique, outre qu'il m'était impossible d'ajouter foy aux paroles d'un homme qui n'en avoit point : et en cette considération dernière je le remercié, sans rebuter ses offres crainte des conséquances.

Il étoit Rochelois, par sa propre confession, âgé de quarante ans, ou environ, assez accort et poli, créature d'Aly Calcris, l'un des capitaines et gouverneurs de la ville et chasteau de Salé, au nom de Muley Musmagnan Abdelmelek, empéreur de Marroc et roy de Fès.

L'arrivée des RR. PP. Lucian Herault et Boniface Duboys, religieux mathurins, de l'ordre de la très-sainte Trinité et Rédemption des captifs, impatiemment attenduë me consola du refus par moy fait, et me fit voir le débarquement de la frégate de notre renégat Rochelois sans regret, et non sans réflexion sur le passage de Virgile :

Timeo danaos et dona ferentes.

XXIe RENCONTRE.

Négociations différantes des RR. PP. Mathurins avec le Bassa et Divan d'Alger.

A peine les RR. PP. Mathurins étaient-ils descendus à terre, qu'ils se virent investis d'une foule nombreuse d'esclaves de toutes sortes de nations. Les François y étoient en plus grand nombre, au milieu desquels ils s'envolèrent dans la maison du sieur Picquet, consul de France, dans l'échelle de Barbarie,

lequel en ce temps étoit plus occupé dans les affaires des marchands de Marseille, trafiquans au Bastion de France, près de Tabarque, que dans les négociations de la liberté des esclaves gémissant sous la pesanteur des chaînes : l'intérêt particulier. quoyque baptisé de différans noms, produisant toujours le même effet, en quelque canton de la terre qu'il agisse. Ledit sieur Picquet étoit associé avec les sieurs Constant et Hauterive, dans la maison desquels lesdits RR. PP. Lucien Herault et Boniface Duboys ayant pris logement, s'informèrent d'abord de la quantité et qualité des esclaves Français, des intentions du Bassa et Divan d'Alger, et ensuite lui présentèrent les lettres de Sa Majesté très-chrétienne Louis XIV. Incontinent après avoir fait les présens audit Bassa, à Aly Picheni, Général des Galères, et aux autres plus crédités de la milice. Mais comme le révérend Père Dan, religieux de l'ordre des dits Mathurins, a fait une relation particulière de cette négociation, imprimée il y a déjà longtemps, le lecteur y aura recours, aussi bien qu'à l'éclaircissement d'autres particularités (1).

Je reviens à mes avantures, dont la traverse et le desmélé m'ayant réduit à une espèce de désespoir de liberté, j'allé trouver les dits RR. PP. Lucien et Boniface, comme consolateurs et non comme rédempteurs : au premier desquels ayant découvert par ma confession publique et secrète (2) le commencement de ma disgrâce, la continuation de mes persécutions, et l'inconstance de fidélité du sieur de Cahaignes, qui ne voulait plus me laisser aller solliciter notre liberté, me donna satisfaction entière de sa part, en recevant son absolution, qui me procura dans le même moment une solution de continuité ou brisure de fers par la fermeté ferrée de résignation à la providence divine.

Cependant le sieur de Cahaignes, assuré de l'assistance domestique par les patrons Mailland et Riboüillet (c'étaient les

---

(1) *Histoire de Barbarie et de ses corsaires, etc.*, par le R. P. François-Pierre Dan — In-4°, Paris, 1637.

(2) Publique et secrète... *Publique* est là pour *complète*. Ce n'est pas la première fois que du Chastelet emploie des mots impropres.

capitaines du navire sur lequel les RR PP. Mathurins avaient passé) porteurs de sa rançon, pressoit sa liberté avec Car-Ibrahim, lui offrant avec instance de payer les autres menus droits appartenans à l'ingénieur des fontaines, aux gardes du port, au Mesuar ou exécuteur des volontés subites du Divan, et autres droits percevables dans la sortie des esclaves rachetés ou renvoyés. Notre patron était assez bien intentionné, si j'eusse pû lui rendre avec profit ou intérêt ce que je lui avais coûté, lorsque par intrigue du sieur de Cahaignes, il me racheta de Beran, pensant par ma sollicitation et passage en France gaigner sur sa rançon, et ne perdre pas sur la mienne.

Ces bonnes dispositions firent continuer mes sollicitations, et prier les RR. PP. Mathurins d'avancer mon rachat sur l'aumône publique, avec telle assurance de ma part, qu'ils pourroient souhaiter de çà et de là la mer; avec d'autant plus d'instances que je commençais à désespérer de la continuation des bonnes intentions de mon camarade d'esclavage, dont la liberté s'avançoit néanmoins par le moyen des dits pères Lucien et Boniface, qui outre la bonne somme déposée entre leurs mains, avoient ample procuration conjointement avec les patrons Maïlland et Riboüillet, de fournir le surplus, et faire les autres avances qu'ils jugeroient en conséquence et exécution de laquelle s'en étant allé trouver Car-Ibrahim, ils s'y abouchèrent, et n'eurent point d'autre difficulté pour le prix, ayant été cy-devant réglé, sinon que durant l'étalage et conte des deniers destinez pour la rançon dudit de Cahaignes, Car-Ibrahim en souriant demanda au R. P. Lucien ce que le dit de Cahaignes voulait faire de sa caution, se tournant vers moy dont il vouloit parler, parce que nous étions obligez solidairement, et qu'il ne pensoit pas que l'un s'en pût aller sans l'autre : lesdits RR. PP. et les patrons du navire bien étonnés, craignoient que Car-Ibrahim ne leur fit quelque avanie, ou querelle d'Allemand, dans la négociation présente, ce qui leur fit retarder la délivrance de l'argent, voulant devant que conclure sçavoir son dessain, qu'ils apprirent sans dissimulation, par la demande de neuf cents écus pour nos libertés, sçavoir huit cents pour le sieur de Cahaignes, et cent pour moy, protestant avec jurement de ne nous laisser point

aller qu'ensemble, et de retenir l'un et l'autre, faute que les rançons ne fussent prestes en même temps.

La résolution de Car-Ibrahim ébranla fort la fermeté dudit sieur de Cahaignes, qui ne sçachant de quel côté tourner, eut recours aux prières et lamentations qui ne firent aucun effet : je me tenois clos et couvert, ne me décelant qu'avec grande restriction aux dits patrons de navire ; et voulant laisser agir mon camarade, qui enfin ne pouvant autrement faire, me proposa de répondre de ma rançon vers les patrons de Marseille, si je voulois pareillement répondre de la sienne : j'accepté d'autant plus volontiers l'offre, quoyque nécessité, sçachant son argent prest, sans en espérer sitôt de mon costé ; nous allâmes ensuite, et sans tarder, trouver les RR. PP. et patrons Mailland et Riboüillet chez les sieurs Picquet, Hauterive et Constant, devant lesquels ayant passé l'acte d'obligation relative et solidaire, les marchands sur la caution tant dudit sieur de Cahaignes que des PP. Lucien et Boniface, nous rachetèrent sans délibérer davantage, sçavoir le dit sieur de Cahaignes pour huit cent écus, sans y comprendre les autres menus frais, qui se pouvoient monter à cent cinquante écus. Je ne coûté pas si cher, les patrons Mailland et Riboüillet ayant donné en payement de ma liberté pour cent écus d'opium, de corail et d'étoffes de laine, l'argent leur ayant manqué, et ne leur en restant que pour frayer aux dépenses de la doane, qui pouvoient aller à mon égard à la somme de soixante et tant de livres, les parties étant grosses, ou petites à proportion du total de la rançon.

Le recouvrement de notre liberté nous donna des joies si excessives dans les commencements, qu'il nous étoit impossible de dormir ; l'impatience de passer en terre chrétienne succéda, et ne fut pas moins violante ; mais les pères Lucien et Boniface ayant rencontré beaucoup de traverses et d'obstacles, il fallut se résoudre à la patience, languir parmy les infidèles six semaines entières, et attandre l'occasion propre du passage.

L. Piesse.

(La suite prochainement.)

LA MARINE DE LA RÉGENCE D'ALGER.

C'est par sa marine que la Régence d'Alger a joué un si grand rôle dans l'histoire pendant trois siècles et qu'elle s'est rendue redoutable aux chrétiens jusqu'au moment où la France est venue venger tant d'injures et débarrasser la Méditerrannée du terrible fléau de la piraterie barbaresque. Il est donc intéressant de connaître au juste les forces navales dont disposait cet étrange état, qui avait pour politique le vol et le brigandage, et qui imposait des tributs à la plupart des nations européennes. Pour arriver à ce résultat, j'ai établi une petite statistique qui, malgré son aridité, me semble devoir présenter un vif intérêt aux personnes désireuses d'avoir des notions précises et exactes sur un passé si extraordinaire qu'il n'apparait plus que comme une légende fantastique.

J'ai puisé les éléments de cette étude dans diverses pièces inédites et principalement dans un document appartenant aux archives du consulat de France à Alger, cette mine inépuisable de matériaux historiques qu'il m'était réservé de retrouver et que j'ai eu le bonheur d'exploiter seul jusqu'à présent. Tout corsaire algérien qui allait appareiller, venait chercher au consulat des expéditions ayant deux objets distincts. D'une part, il recevait des pièces destinées à assurer tant à son navire qu'aux prises qu'il pouvait faire, la protection des bâtiments de guerre français rencontrés en mer. Ces pièces étaient : 1° Pour le croiseur algérien, un certificat de nationalité ainsi établi : « Nous ..., consul-général de France, chargé d'affaires de S. M. « T. C. en cette ville et royaume d'Alger; certifions et attestons « à qui il appartiendra, que le ... commandé par ..., armé de « ... étant de présent au port d'Alger, porteur des présentes, « appartient à cette Régence. Prions et requérons tous officiers « commandant les vaisseaux du Roi, de lui donner tous les se- « cours dont il pourrait avoir besoin. En foi de quoi nous avons « signé le présent certificat, revêtu du sceau accoutumé, et « contresigné par le sieur ..., chancelier de ce consulat-général,

« à Alger, le ... » 2° Pour les prises, des passavants, presque toujours au nombre de deux, et rédigés comme il suit : « Nous « ... consul-général de France, chargé d'affaires de S. M. T. C. « en cette ville et royaume d'Alger, certifions à qui il appartien- « dra, avoir délivré à ..., commandant le ..., armé de ..., ap- « partenant à cette Régence d'Alger, le présent certificat, pour « servir de congé et de passavant aux prises qu'il pourra faire. « En foi de quoi nous l'avons signé, fait contresigner par le « chancelier de ce consulat-général, et sceller du sceau accoutu- « mé d'icelui. A Alger, le .... ». D'autre part, le chancelier remettait au raïs un exemplaire imprimé, en blanc, des passeports délivrés dans les ports de France, à nos navires marchands. La remise de cette formule imprimée, — ou modèle de congé, — avait pour but de donner aux corsaires les moyens de constater l'identité des bâtiments, arrêtés par eux, qui se prétendaient français. On confrontait les deux passeports, mais comme les Algériens étaient d'une ignorance crasse en toutes choses, la lecture n'entrait pour rien dans cet examen. On mesurait les deux pièces ! Les corsaires comptaient les lignes imprimées, comparaient les bordures, plaçaient les passeports l'un sur l'autre et vérifiaient minutieusement s'ils s'ajustaient parfaitement. Plusieurs de nos navires ont été pillés, amarinés, traités en ennemis, — y compris l'esclavage de l'équipage, avec insultes, coups et bastonnade, — parce que l'un des parchemins dépassait l'autre de quelques lignes, les marges n'ayant pas été ménagées avec une exactitude rigoureuse. Malgré les vexations intolérables qu'une manière de procéder aussi défectueuse créait à notre marine marchande, les autorités de l'ouest de la France se servaient d'une formule différente que les Algériens considéraient comme nulle, ne la connaissant pas. Une incurie aussi forte est à peine croyable, mais il en existe de nombreuses preuves dans les archives. Les bâtiments des ports de l'Océan et de la Manche étaient toujours traités en ennemis par les Algériens, — à cause de leurs passeports, — causaient de grands ennuis à notre consul et amenaient souvent de graves complications dans nos relations avec la Régence.

La délivrance des expéditions françaises aux corsaires était

enregistrée dans des cahiers ad hoc, dont nous possédons la série complète à partir de 1737. Jusqu'à preuve contraire, on doit supposer que ces cahiers étaient tenus avec régularité. D'un autre côté, il est certain que les raïs ne devaient pas négliger d'accomplir cette formalité, d'abord parce qu'ils étaient routiniers, et ensuite par la raison qu'ils tenaient essentiellement à vivre en paix avec les navires de guerre français. Nous connaissons donc avec certitude, au moyen de ces documents, — précieux en ce qu'ils indiquent l'armement exact de chaque croiseur, — les bâtiments algériens qui ont pris la mer chaque année. Il est vrai que cela ne donne pas toujours la composition totale de la flotte, attendu que quelques navires restaient quelquefois plus d'un an sans prendre d'expéditions, soit qu'ils ne naviguassent pas, soit qu'ils n'eussent pas trouvé à utiliser leurs deux passavants de prises (1). Mais il est facile, en comparant plusieurs années consécutives, d'arriver à former un total très rapproché de la vérité. J'ai cherché, d'ailleurs, à combler cette lacune en puisant à d'autres sources, indigènes ou françaises, et pour plusieurs années j'ai pu présenter la liste générale de la marine algérienne, non d'après un calcul approximatif, mais sur des données certaines.

∴

Les Algériens armaient en guerre ceux des navires marchands, capturés par eux, qui leur paraissaient propres à la course. Ils avaient, en outre, un chantier de construction dans lequel ils employaient les bois tirés des environs de Bougie et ceux que leur procuraient les Européens. Ce chantier a produit un grand nombre de navires de toutes dimensions, — et même des frégates, — dont la construction était dirigée le plus souvent par des indigènes, et quelquefois par des chrétiens, esclaves ou libres. Quant aux mâts, vergues, cordages et autres objets indispensables pour l'entretien d'une flotte, ils étaient fournis, sous

---

(1) D'autres navires, au contraire, figurent plusieurs fois dans la même année. Cette répétition était causée soit par le changement du commandant, ce qui nécessitait un nouveau passeport, soit par le besoin de prendre de nouveaux passavants en remplacement des deux délivrés, lors du précédent voyage et utilisés par suite des prises opérées.

forme de tribut annuel, — comprenant aussi des munitions de guerre, — par les petites puissances de l'Europe, cherchant à s'assurer la paix sans y parvenir toujours. C'était, on peut le dire, offrir des verges pour se faire fouetter, car ces fournitures trouvaient ordinairement leur emploi contre les fournisseurs eux-mêmes.

Les Algériens ne donnaient qu'exceptionnellement des noms particuliers à leurs navires, lesquels étaient habituellement désignés sous le nom de leur commandant. Les noms particuliers qu'on peut relever étaient tirés : 1° de l'origine du bâtiment, comme la frégate américaine (cadeau des États-Unis), le brick portugais (provenant de prise portugaise), etc. ; 2° de la dimension : le petit chebec, la grande frégate etc. ; 3° de quelque circonstance particulière : le vieux chebec, le brick neuf, la polacre noire, etc. La nature du navire figure toujours dans ces appellations qui sont plutôt des épithètes.

Les véritables noms propres, sont très-rares. Nous en avons seulement constaté une douzaine : le *Coq du Port*, l'*Aile-verte*, la *Fortunée*, la *Victorieuse*, la *Victoire de l'Islam*, la *Clé de la guerre sainte*, les *Pléïades*, le *Guide d'Alexandre*, l'*Objet de la protection divine*, les *Grâces de la voie du salut*, la *Terreur des mers*, la *Gazelle*, etc. Les Européens donnaient souvent aux navires des Algériens des noms de leur invention, que ces derniers ignoraient, tels que le *Lion blanc*, la *Rose d'or*, les *Grandes gazelles*, etc..

.·.

Dans les commencements de la domination ottomane, les corsaires, — composés de chenapans de toute origine, — formaient un corps spécial très-jaloux de ses priviléges. Mais les Turcs réussirent bientôt à participer aux bénéfices de la course, et entrèrent, concurremment avec les andalous, kabyles, maures, biskris, renégats et gredins de tous pays, dans la formation des équipages, lesquels n'avaient pas de paie et naviguaient à la part.

Voici la nomenclature des matelots d'élite et des sous-officiers :

Les *oukil el-hardj*, dépensiers chargés des vivres ; ils étaient

au nombre de trois : un pour le kamera (état-major), un pour l'équipage et un pour les canonniers.

Kheznadji, chargé de la sonte aux poudres.

Amberdji, cambusier, garde-magasin.

Kalafat, calfat.

Mesteurdach, charpentier.

Britadji, gabier de perroquet.

Garda-kapou, gabier de hune.

Demamdji, timonier.

Sandal-Raïs, patron d'embarcation.

Yarkandji, maître-voilier.

Bach-Demamdji, chef de timonerie.

La hiérarchie ci-après était établie dans l'état-major :

Ourdian.

Yakandji, chargé du détail.

Raïs el-Assa.

Bach-Raïs, second.

Raïs, commandant.

Chaque navire avait en outre : 1° des *raïs etterik*, ou capitaines de prises ; ils ne faisaient aucun service à bord et leur mission était de prendre le commandement des bâtiments capturés ; 2° un bach-tobdji ou chef des canonniers, chargé de diriger le service des pièces ; 3° un khodja, ou savant, lequel remplissait les fonctions de secrétaire du commandant et d'aumônier, et tenait et interprétait le recueil des signaux, étant le seul, à bord, qui sût lire et écrire.

Les matelots se divisaient en deux sections : *bahri*, matelots d'avant, et *sotta raïs*, matelots d'arrière. Le quart se relevait de six heures en six heures à partir de minuit. Les chefs de quart étaient le *Bach-raïs* (second), ayant en sous-ordre le *Yakandji* et le *Raïs el-Assa* secondé par le *Ourdian*. Un détachement de janissaires, commandé par un aga, s'embarquait sur tout navire qui prenait la mer. Ces soldats avaient un cuisinier spécial et faisaient bande à part. Dans les combats, ils étaient plus particulièrement chargés du service de la mousqueterie.

Pour obtenir le grade de commandant de navire, il fallait être examiné et reçu par un conseil de raïs, assemblé sous la prési-

dence du Koptan (amiral), dans le kiosque où est aujourd'hui logé le contre-amiral commandant la marine en Algérie. L'examen ne sortait pas du domaine de la pratique, les raïs étant aussi illettrés que les autres membres de l'état-major. Le plus ancien des raïs de la flotte recevait le titre de koptan ou amiral ; il ne naviguait plus et avait pour logement le kiosque dont je viens de parler. Il y avait un autre koptan, qui commandait à la mer et qui était nommé au choix. Pour occuper ces fonctions actives, on prenait, naturellement, le raïs, — quel que fut son âge, — que ses exploits avaient rendu plus particulièrement célèbre.

.·.

Le vendredi 21 mai 1529, Kheir-Eddin, continuateur de l'œuvre de son frère Aroudj et véritable fondateur de la Régence d'Alger, réussit, enfin, à enlever le Pegnon, forteresse bâtie par les Espagnols, en 1510, sur un ilot sis en face et à portée de flèche de la ville. Il employa pour cette expédition 45 galères, fustes, brigantins et grandes barques, sur lesquels il avait placé autant de monde que possible. Il est certain que ces navires représentaient toute la flotte algérienne. Aussitôt après sa victoire, Barberousse fit établir la charpente du port que nous avons trouvé en 1830. Cette création, en assurant aux navires un abri relativement vaste et sûr, donna une vive impulsion à la piraterie. Aussi, la force des Algériens, s'élevait-elle à 60 bâtiments en 1530, en y comprenant, il est vrai, le contingent de plusieurs corsaires indépendants. Mais lorsqu'il revint de Tunis, — conquis par Charles-Quint, — Kheir-Eddin ne trouva à Alger, que 9 navires qui furent bientôt renforcés de 8 galères, immédiatement construites par son ordre.

En 1540, une flotte de 16 bâtiments fut battue par Bernard Mendosa, général des galères d'Espagne. Le 5 juillet 1553, Salah Pacha était en mer avec une escadre de 40 voiles et battit une flotille portugaise sur la rade de Velez. Trois ans plus tard, en 1556, ce même pacha, apprenant la prochaine arrivée du renfort que la Sublime-Porte lui expédiait pour l'aider à enlever Oran aux Espagnols, appareilla à la tête de 30 galères ou galiotes.

Le pacha Hassan fils de Barberousse employa une flotte de 40 galères, galiotes et brigantins dans son expédition contre le roi de

Fez, en 1557. A l'occasion de sa tentative contre Oran, en janvier 1563, il fit partir une escadre de 32 galères et galiotes. Enfin, il prit part au siége de Malte, en 1565, avec 28 galères ou galiotes, laissant le reste de sa flotte à Alger.

En 1570, une flotte de 7 galères et 12 galiotes, que commandait El-Hadj Ali el-'Oldj, pacha d'Alger, s'empara de 4 galères de Malte : la *Patronne*, la *Sainte-Anne*, la *Saint-Jean*, et la capitane montée par Saint-Clément, général des galères. Divers trophées tels que bannières, étendards, boucliers etc., provenant de ces navires restèrent suspendus, pendant huit ans, à la voûte de la porte de la marine, aussi appelée *Bab-el-Djihad*, la porte de la Guerre sainte. Ils furent brûlés devant le pacha, au palais, sur la réclamation des ulémas qui trouvaient inconvenant que des objets portant la croix ornassent l'entrée d'une ville mahométane.

Le 7 octobre 1571, le même El-Hadj Ali pacha prit part à la bataille de Lépante avec une escadre de 60 galères dont quelques-unes appartenaient à la marine algérienne. Le courage et le talent que le Pacha d'Alger avait montrés dans cette bataille, si funeste aux Turcs, lui valurent la dignité de koptan-pacha ou généralissime de la flotte ottomane.

D'après l'historien espagnol Haedo, les forces navales d'Alger se composaient, en 1581, de 35 galiotes, dont 2 de 24 bancs, 1 de 23 bancs, 11 de 22 bancs, 8 de 20 bancs, 10 de 18 bancs, 1 de 19 bancs, et 2 de 15 bancs ; et d'environ 25 frégates (petits navires à rames et non pontés), de 8 à 13 bancs, y compris celles de Cherchel. Vers 1606, l'usage des vaisseaux ronds, introduit à Alger par un corsaire flamand nommé Simon Danser, contribua puissamment au développement de la marine des forbans et cette amélioration fut secondée par l'immigration des Morisques, ou Andalous, expulsés d'Espagne par Philippe III, en 1609. Les navires mieux construits, mieux équipés, mieux dirigés, ne craignirent plus de franchir les bornes de la Méditerranée et s'élevèrent dans l'Océan pour explorer les routes de l'Inde et de l'Amérique. L'Islande même, malgré ses glaces et sa pauvreté, ne fut point à l'abri de leurs ravages : en 1616, le fameux Mourad raïs promena son pavillon dans ces parages lointains. En 1617, les Algériens attaquèrent l'île de Madère, la ravagèrent, enlevèrent jus-

qu'aux cloches des églises et emmenèrent 1200 esclaves. Ils commirent aussi de grands ravages en Angleterre, vers 1631. La marine algérienne, trouvant des éléments de puissance dans le concours des Andalous et des nombreux esclaves chrétiens qui embrassaient le mahométisme, devint réellement redoutable au commencement du XVIIe siècle.

L'histoire de Barbarie du père Dan, nous fournit les indications ci-après : « En Alger, il n'y avait pas davantage de quatre galères en l'an 1634, deux desquelles estoient de 24 bancs et les deux autres de 23, avec un brigantin de 15 bancs et huict frégates de 5 à 6 bancs.... Dénombrement des navires ronds qu'ont les corsaires de Barbarie. En Alger, il y en a septante, tant de navires et polacres que grandes barques qui vont toutes en course, dont les unes portent 25 pièces de canon et les autres 35 et 40.... Le 7e d'aoust, l'an 1634, je vis partir une flotte de 28 de ces navires, les plus beaux et les mieux armez qu'il fut possible de voir. Ils firent voile en Ponant pour aller attendre les vaisseaux Bretons, Normands et Anglois.... A quelques huict jours de là, il partit du port une escadre de cinq autres navires qui prirent la route du Levant. Tout le reste estoit sur mer, il y avoit déjà longtemps.... Il s'est vu des années comme en 1615 et 1616 qu'ils ont fait des prises qui se montaient à plus de deux ou trois millions. »

De son côté, le chevalier d'Arvieux, qui a résidé à Alger, du 10 septembre 1674 au 4 mars 1675, en qualité d'envoyé du roi de France, nous a laissé, dans ses mémoires, les renseignements suivants : « Il n'y avait de mon temps que trois galères dans le port d'Alger... Il y avait environ trente vaisseaux de guerre à Alger, de différentes grandeurs. Le plus considérable n'était que de 50 pièces de canon et les autres en diminuant jusqu'à 10 ou 12... »

J'ai fait dans divers documents indigènes le relevé ci-après qui embrasse quatre années.

Année 1674. Les Algériens eurent en mer cette année, 26 navires, savoir : 1° deux saëttes (la *saëtte* ou *saëttie*, — *saettia* en italien, *saetya* en espagnol, *chitia* en arabe, — anciennement petit bâtiment à rames, très-léger, était devenue au XVIIe siècle un assez gros navire ne se servant d'avirons qu'exceptionnelle-

ment, comme les chebecs, et dont la mâture offrait un mélange de voiles carrées et de voiles triangulaires. Les plus grosses saëttes n'avaient une voile latine qu'au mât d'artimon ; les plus petites ne portaient de voiles carrées qu'au mât de misaine. Les archives du consulat de France à Alger donnent invariablement la qualification de *barques* à ces navires, dont quelques-uns recevaient jusqu'à 34 canons, et dans mon présent travail, j'ai adopté cette expression comme étant plus conforme au dernier état des choses); 2° un bateau mi-ponté ; 3° deux frégates à rames; 4° vingt-un navires non spécifiés. En tout, 26 bâtiments. (D'après le chevalier d'Arvieux, deux corsaires brûlèrent, en octobre 1674, le vaisseau garde-côte de Portugal, armé de 36 pièces de canon et monté par 400 hommes).

Année 1675. 2 caravelles, 3 barques ou saëttes (chitia); 6 frégates à rames ; 24 navires non spécifiés. Total : 35 bâtiments.

Année 1676. 2 caravelles ; 5 frégates à rames ; 21 bâtiments non spécifiés. Total : 28 navires.

Année 1677, (jusqu'au 26 février seulement). 11 navires non spécifiés.

Je puise dans les archives du consulat, des renseignements qui établissent authentiquement les excursions faites dans l'Océan par les corsaires algériens, à la fin du XVII[e] siècle.

2 janvier 1690. P. V. constatant que la tartane française *Ste-Anne*, patron Louis Cauvignac, a été coulée par un vaisseau algérien, aux îles Canaries.

30 janvier 1693. Attestation que la flûte portugaise *N.-D. del Pilar*, armée de 6 canons et chargée de sel, a été prise et coulée par deux corsaires algériens sur le cap Finistère et à 15 lieues au large, 7 jours après sa sortie de Lisbonne.

15 janvier 1694. Le consul certifie que la corvette appelée *Nord Stard*, commandée par le capitaine Richard Dewig, anglais, a été prise par les Algériens, le 9 novembre précédent, venant de Guinée et allant à Cadix.

4 janvier 1695. Déclaration que le navire hollandais *Santa Clara*, de 63 hommes d'équipage, 24 pièces de canon et 12 pierriers, a été pris le 7 janvier précédent, par un vaisseau d'Alger, nommé la *Roze*, capitaine Babaly, à 40 milles du cap St-Vincent.

13 mars 1697. Déclaration par le capitaine Antonio Falco, portugais, commandant le vaisseau *Nostra Segnora de Gloria St-Antonio*, qu'il a été pris dans l'Océan, par un corsaire d'Alger, le 2 novembre précédent.

26 juillet 1698. Déclaration que le vaisseau portugais *Nostra Segnora de Penha de França* a été pris, après combat, par un corsaire d'Alger, le 24 octobre précédent, sept jours après sa sortie de Lisbonne pour Hambourg, à 60 lieues en mer.

21 octobre 1698. Déclaration par George Tode, ci-devant commandant le vaisseau portugais *Ste-Anne*, qu'il a été pris, le 15 juillet, par deux corsaires d'Alger, que commandait l'amiral de cette ville, quatre jours après qu'il eut mis à la voile, avec un chargement de sucre, de tabac et de sumac, pour aller à Hambourg.

12 mars 1699. Le consul certifie que le navire portugais *St-Gaetan*, allant de Lisbonne à Hambourg, a été pris par un corsaire algérien, en août 1698.

26 janvier 1700. Le sieur Villem Hout Huisem, d'Amsterdam, ci-devant commandant la flute nommée *De Keysser van Affrica*, et actuellement esclave, déclare qu'ayant chargé à Salé des laines, amandes, etc., il en partit le 23 septembre dernier, pour aller à Amsterdam, *et que, faisant sa route, il a été rencontré à la hauteur des Berlingues, environ* 100 *lieues en mer, par le nommé Kalil raïs, commandant un vaisseau corsaire d'Alger, à la vue duquel* 6 *personnes de son équipage se sont sauvées dans la chaloupe, et lui sixième avec quatre passagers juifs, faisant en tout* 10 *personnes, sont restés dans la flûte où ils ont été pris le* 7 *octobre*.

A cette époque, la plupart des capitaines d'Alger étaient des chrétiens rénégats, qui possédaient, dans la science de la navigation, des connaissances auxquelles ne pouvaient prétendre les raïs indigènes. C'est ce qui explique la longueur des voyages entrepris par les croiseurs algériens. Pour finir le XVII[e] siècle, j'emprunte à un document indigène le renseignement suivant :

« L'an mil cent quatre, le douzième jour du mois de chaban (22 avril 1693), dix bâtiments de guerre ont été désignés pour sortir en escadre ; l'un d'eux porte des cadeaux au Grand Sultan. »

(Suit une liste qui ne fait connaître ni la nature ni l'armement des navires).

Voici les renseignements que deux voyageurs, l'un français, l'autre anglais, nous fournissent pour le commencement du XVIIIe siècle, au sujet de la marine algérienne, laquelle était placée, à cette époque, sous les ordres du marseillais Sanson, qui avait embrassé l'islamisme sous le nom de *Mami Sanson*.

1724. « Les Algériens entretiennent aujourd'hui 24 vaisseaux en course, les uns de 50 pièces de canon, les autres de 40, de 30, et quelques-uns n'ont que 10 pièces de canon. Ils ont outre cela quelques galiotes armées... (Peyssonnel).

1732. « La force navale des Algériens a décliné depuis quelques années. Si l'on excepte leurs galères et leurs brigantins, ils n'avaient l'an 1732, que six grands vaisseaux de 36 à 50 pièces de canon, et pas trois bons capitaines. Leur manque d'expérience et le peu de batailles navales où ils se sont trouvés, ont diminué leur réputation par rapport à la marine. Ils ont cependant une grande quantité de matériaux pour bâtir des vaisseaux, de sorte que s'ils voulaient reprendre courage et établir parmi eux une bonne discipline, ils pourraient beaucoup incommoder les Européens. » (Shaw).

Les archives du consulat vont nous fournir la preuve que pendant les 25 premières années de ce siècle, les Algériens continuaient à croiser dans l'Océan.

1er juin 1706. Le 24 février 1706, le corsaire français le *Girard*, de St-Malo, ayant 36 canons et jaugeant 300 tonneaux, attaqua sur le cap St-Vincent, le navire hollandais la *Marie*, de 120 tonneaux, capitaine Jan Brenghels, de Rotterdam; il allait s'en emparer lorsqu'il fut obligé de s'éloigner par l'apparition d'un bâtiment de guerre battant pavillon hollandais; mais le nouveau venu aborda la *Marie*, l'amarina et arbora ensuite pavillon rouge; c'était un corsaire algérien, de 36 canons et 350 tonneaux, nommé la *Rose* et commandé par le raïs Hamet Touil; Guillaume Buisson, sieur Desbois, commandant de la frégate le *Girard*, revint alors sur le champ de bataille et réclama sa part de la *Marie*. Les deux corsaires ne se comprirent pas parfaite-

ment ; cependant le reïs consentit à ce que le sieur François Renouin s'embarquât sur la prise hollandaise, que les Algériens conduisirent immédiatement à Alger. A la date du 1er juin suivant, le consul de France dressa un long procès-verbal dans lequel il exposait les démarches qu'il avait faites pour arracher les Hollandais à l'esclavage, en quoi il avait complètement échoué, et pour obtenir au profit du corsaire français une portion du produit de cette capture.

13 février 1710. Le consul certifie que le vaisseau génois le *César*, capitaine Hyacinthe Nata, a été capturé par deux corsaires algériens, le 29 juillet précédent, à la hauteur des Berlingues, allant à Lisbonne.

8 octobre 1717. Démarches du consul pour obtenir la restitution du brigantin français *Charles-François*, de 60 tonneaux, venant de la Martinique, et amariné par un corsaire algérien à 18 lieues N. et S. du cap Saint-Vincent et 60 lieues de Cadix, sous le prétexte que son passeport n'était pas conforme au modèle.

17 mars 1719. Le capitaine Martin Prins, hollandais, déclare qu'allant d'Amsterdam à Bordeaux avec sa flûte le *Jean*, il a été pris par une caravelle d'Alger, à 9 lieues de la terre d'Ouessant, près de Brest, le 13 juin 1718.

17 mars 1719. Jacob Janssen, capitaine hollandais, déclare qu'allant d'Amsterdam à Bordeaux, avec son navire appelé la *Dlle Anne-Marie*, il a été pris, le 21 juillet précédent, par un vaisseau corsaire d'Alger, à 5 ou 6 lieues de la terre de Bretagne près de Brest.

17 novembre 1719. Déclaration par le capitaine de la flûte hambourgeoise appelée *Lanne de Hambourg et Claas*, qu'étant parti de Hambourg pour Bordeaux, il a été pris par un vaisseau algérien, à 2 lieues 1/2 d'Ouessant, sur la côte de Bretagne, le 7 août de la même année.

18 février 1721. Le capitaine Jean Prudhome, commandant le vaisseau le *Maréchal d'Estrées*, du Havre-de-Grâce, déclare qu'étant parti de cette dernière ville, le 15 décembre précédent, pour aller au Sénégal, il a été pris, le 9 janvier suivant, par deux vaisseaux corsaires d'Alger, à 90 lieues au Nord de Madère, *at*-

sentir qu'il n'était pas muni d'un passeport semblable à ceux que les capitaines algériens ont en mains.

20 août 1721 : Déclaration par le capitaine de la flûte hollandaise le *Jeune-Jean-Adrian*, qui était parti d'Amsterdam pour Bordeaux, il a été pris, le 7 mai de la même année, près d'Ouessant par la caravelle algérienne que commande Cara Mahmet.

— 20 juin 1725 : Rachat du Français Roussier, de Saint-Malo, pris dans le vaisseau l'*Impératrice-Élisabeth*, d'Ostende, à son retour des Indes.

Je vais maintenant aborder mes relevés annuels, d'après le système que j'ai exposé au commencement de cette étude.

Année 1737. 1 corvette de 18 canons. — 1 caravelle de 10 canons. — 1 gabarre de 8 canons et de 8 pierriers. — 3 pinques : 1 de 10 canons et 6 pierriers ; 1 de 8 canons et quelques pierriers ; 1 de 8 canons et 14 pierriers. — 2 chebecs : 1 de 6 canons et 24 pierriers ; 1 de 4 canons et 14 pierriers. — 9 galiotes : 1 de 17 bancs, 6 canons et 14 pierriers ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 14 pierriers ; 1 (vieux chebec) de 19 bancs, 4 canons, 8 pierriers ; 1 de 20 bancs, 3 canons, 6 pierriers ; 1 de 14 bancs, 2 canons, 6 pierriers ; 1 de 13 bancs, 2 canons, 6 pierriers ; 1 de 10 bancs, 2 canons 4 pierriers ; 1 de 8 bancs, 2 pierriers ; 1 de 7 bancs, 1 pierrier. Total : 17 navires, 100 canons, 127 pierriers.

— Année 1738. 2 caravelles : 1 de 24 canons (à la poupe de lion) ; 1 de 16 canons. — 2 gabarres de 8 canons, 8 pierriers. — 1 pinque de 8 canons, 14 pierriers. — 5 chebecs : 1 de 12 canons, 32 pierriers ; 1 de 10 canons, 32 pierriers ; 1 de 6 canons, 14 pierriers ; 1 de 5 canons, 10 pierriers ; 1 de 3 canons, 42 pierriers. — 1 brigantin de 6 canons, 24 pierriers. — 1 tartane de 8 canons, 12 pierriers. — 2 galiotes : 1 de 18 bancs, 4 canons, 16 pierriers ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 14 pierriers. — 4 frégates (à rames) : 1 de 18 bancs, 3 canons, 14 pierriers ; 1 de 2 canons, 2 pierriers ; 1 de 9 bancs, 2 pierriers ; 1 de 8 bancs, 4 pierriers. — Total : 18 navires, 126 canons, 248 pierriers.

Année 1739. 2 corvettes : 1 de 18 canons (elle a été démolie en janvier 1740) ; 1 de 16 canons. — 1 caravelle de 16 canons. — 1 gabarre de 8 canons, 8 pierriers. — 1 chebec de 8 canons, 12 pierriers. — 2 brigantins : 1 de 6 canons, 24 pierriers ; 1 de

6 canons, 21 pierriers. — 3 barques (Sëttes) : 1 de 6 canons, 16 pierriers (prise par les Espagnols); 1 de 4 canons, 6 pierriers (prise par les Mayorquins, en août 1740); 1 de 4 canons, 16 pierriers (prise par les Mayorquins). — 1 tartane de 4 canons, 12 pierriers (s'est perdue dans le port, le 9 novembre 1740). — 3 galiotes : 1 de 13 bancs, 2 canons, 4 pierriers; 1 de 12 bancs, 2 canons, 9 pierriers; 1 de 9 bancs, 4 pierriers. — Total : 14 navires, 98 canons, 132 pierriers.

Année 1740, 1 caravelle de 16 canons. — 3 chebecs : 1 de 10 canons, 32 pierriers; 1 de 8 canons, 54 pierriers (le cheval blanc); 1 de 6 canons, 22 pierriers. — 1 brigantin de 6 canons, 24 pierriers (s'est perdu sur les côtes de Bougie). — 1 barque de 14 canons, 8 pierriers (s'est perdue à Marseille, en novembre 1741). — 8 galiotes : 1 de 19 bancs, 3 canons, 12 pierriers; 1 de 18 bancs, 4 canons, 12 pierriers; 1 de 18 bancs, 3 canons, 12 pierriers; 1 de 15 bancs, 2 canons, 12 pierriers; 1 de 13 bancs, 2 canons, 4 pierriers; 1 de 11 bancs, 6 pierriers; 1 de 9 bancs, 2 pierriers; 1 petite de 6 pierriers. — Total : 14 navires, 74 canons, 206 pierriers.

Année 1741, 2 vaisseaux : 1 percé pour 44 canons et armé de 40; 1 de 40 canons. — 2 gabarres : 1 de 12 canons; 1 de 6 canons et 12 pierriers (elle n'est plus revenue; on pense qu'elle a été prise par un corsaire espagnol d'Oran). — 1 pinque de 2 canons et 8 pierriers. — 1 barque de 18 canons et 12 pierriers (a été prise par les galères de Naples). — 6 chebecs : 1 grand de 12 canons, 24 pierriers; 1 de 8 canons, 48 pierriers (a été pris à Tunis par une galère d'Espagne, en août 1741); 1 de 8 canons, 54 pierriers; 1 de 6 canons, 22 pierriers; 1 de 6 canons, 14 pierriers; 1 de 5 canons, 10 pierriers. — 6 galiotes : 1 de 19 bancs, 5 canons, 16 pierriers; 1 de 19 bancs, 4 canons, 16 pierriers; 1 de 18 bancs, 3 canons, 12 pierriers; 1 de 13 bancs, 2 canons, 4 pierriers (prise par les Espagnols); 1 de 9 bancs, 2 pierriers; 1 de 8 bancs, 2 pierriers. — Total : 18 navires, 177 canons, 254 pierriers.

Année 1742, 2 vaisseaux : 1 de 42 canons (s'est perdu à Mahon, le 10 décembre 1742); 1 de 40 canons (perdu à Mahon, le 10 décembre 1742). — 1 caravelle de 84 canons et 200 hommes, nom-

mée l'*Aigle*. — 1 gabarre de 8 canons. — 2 chebecs : 1 de 18 canons, 24 pierriers ; 1 de 16 canons, 20 pierriers (coulé à fond par un vaisseau maltais, sur les côtes de [illegible]) ; 1 de 10 canons, 16 pierriers ; 1 de 8 canons, 54 pierriers, appelé le *Cheval blanc* ; 1 de 6 canons, 14 pierriers ; 1 de 6 canons, 12 pierriers ; 1 de 4 canons, 12 pierriers. — Total : 11 navires, 192 canons, 152 pierriers.

Année 1742 : 4 chebecs : 1 de 14 canons, 18 pierriers ; 1 de 10 canons, 16 pierriers ; 1 de 8 canons, 8 pierriers (coulé bas par un vaisseau maltais, près de terre) ; 1 de 6 canons, 12 pierriers. — 2 galiotes : 1 de 13 bancs, 2 canons, 2 pierriers ; 1 de 9 bancs, 14 pierriers. — Total : 6 navires, 40 canons, 70 pierriers.

— 5 juin 1743. Dépositions relatives à la prise par la caravelle de l'écrivain des chevaux, dans l'Océan, au large du cap Saint-Vincent, du vaisseau français le *Louis-Alexandre*, du Havre-de-Grâce, capitaine Daniel Coste, lequel croyant Salétin ledit corsaire, qui avait arboré en premier lieu les couleurs anglaises, s'efforçait de fuir et même de se défendre, sans comprendre ce qui lui était *crié par différentes personnes et en différentes langues*. Le second a été tué et le capitaine blessé ainsi que 4 matelots. Le chargement fut confisqué et le navire vendu. Parmi les témoins entendus figurent trois esclaves espagnols servant sur le navire capteur, et dont l'un embarqué comme chirurgien.

Année 1744. 6 chebecs : 1 de 24 canons, 26 pierriers ; 1 de 16 canons, 20 pierriers ; 1 de 14 canons, 18 pierriers ; 1 de 10 canons, 16 pierriers ; 1 de 8 canons, 54 pierriers (le cheval blanc) ; 1 de 4 canons, 12 pierriers. — Total : 6 navires, 76 canons, 146 pierriers.

Année 1745. 1 vaisseau de 40 canons, appelé le *Lyon*. — 1 caravelle de 34 canons, appelée l'*Aigle*. — 5 chebecs : 1 de 24 canons, 26 pierriers ; 1 de 16 canons, 20 pierriers ; 1 de 14 canons, 16 pierriers ; 1 de 8 canons, 54 pierriers (le *Cheval blanc*) ; 1 de 8 canons, 18 pierriers. — 1 galiote de 9 bancs, 4 pierriers. — Total : 8 navires, 144 canons, 138 pierriers.

Année 1746. 2 vaisseaux : 1 de 50 canons (la *Gazelle*) ; 1 de 40 canons. — 1 caravelle de 34 canons (l'*Aigle*). — 1 chebec de 8 canons, 16 pierriers. — 3 galiotes : 1 de 18 bancs, 3 canons ;

1 de 17 bancs, 4 canons, 10 pierriers ; 1 de 8 bancs, 4 pierriers. — Total : 7 navires, 130 canons, 30 pierriers.

Année 1747. 1 caravelle de 45 canons. — 3 chebecs : 1 de 16 canons, 20 pierriers ; 1 de 12 canons ; 1 de 8 canons, 16 pierriers. — 3 galiotes : 1 de 13 bancs, 3 canons ; 1 de 11 bancs, 2 canons, 6 pierriers ; 1 de 9 bancs, 4 pierriers. — Total : 7 navire, 86 canons, 46 pierriers.

Année 1748. 3 vaisseaux : 1 de 50 canons (la *Gazelle*) ; 1 de 40 canons (le *Lion*) ; 1 de 40 canons. — 1 caravelle de 34 canons (l'*Aigle*). — 2 chebecs : 1 de 16 canons ; 1 de 8 canons. — 1 frégate (à rames) de 2 canons, 6 pierriers. — Total : 7 navires, 190 canons, 6 pierriers.

Année 1749. 3 vaisseaux : 1 de 50 canons (la *Gazelle*) ; 1 de 40 canons (le *Lion*) ; 1 de 40 canons. — 1 caravelle de 34 canons (l'*Aigle*). — 1 corvette de 22 canons. — 4 chebecs : 1 de 16 canons ; 1 de 14 canons ; 1 de 12 canons ; 1 de 8 canons, 16 pierriers. — Total : 9 navires, 236 canons, 16 pierriers.

— Prise par des chebecs algériens du navire de guerre vénitien nommé *Sainte-Trinité-Saint-Jean*, que commandait le capitaine George Tanacelli.

— Le 21 octobre 1749, le navire français la *Marguerite*, de Vannes, capitaine Nicolas Gervaizeau, allant à la côte de Guinée, est pris par un vaisseau algérien, par les 40 degrés 40 minutes latitude Nord et par les 3 degrés 40 minutes longitude (archives du consulat.).

Année 1750. 2 vaisseaux : 1 de 58 canons (le *Dantzik*, d'après un document français) ; 1 de 52 canons (le *Château* ; id.). — 1 frégate (à voiles) de 34 canons. — 1 caravelle de 34 canons. — 7 chebecs : 2 de 16 canons ; 1 de 14 canons, 20 pierriers ; 1 de 12 canons, 20 pierriers ; 3 de 12 canons. — 1 galiote de 9 bancs ; 10 pierriers. — Total : 12 navires, 272 canons, 50 pierriers.

— 30 juillet 1750, le brigantin français l'*Union* capitaine Jacques Anquetil, de Calais, abandonné par son équipage *vers les parages de Pharo en Portugal à la vue d'un corsaire algérien, que l'on appréhendait être Saltin, est pris par ledit algérien, lequel, le croyant portugais l'amena à Alger* (archives du consulat).

Année 1751. 4 vaisseaux : 1 de 58 canons (le *Dantzik*), 1 de 52 canons (le *Château*) ; 1 de 40 canons (le *Lion*) ; 1 de 34 canons (l'Aigle). — 1 corvette de 26 canons. — 2 barques (saëttes) de 14 canons. — 2 chebecs : 1 de 16 canons, 6 pierriers ; 1 de 12 canons. — 4 galiotes : 1 de 18 bancs ; 1 de 12 bancs, 2 canons ; 1 de 11 bancs, 4 pierriers ; 1 de 9 bancs, 2 pierriers. — Total : 13 navires, 268 canons, 12 pierriers.

Année 1752. 1 frégate (à voiles) de 34 canons. — 1 corvette de 22 canons, appelée *Matchou* (macho, mulet). — 4 chebecs : 1 de 22 canons ; 1 de 16 canons ; 2 de 14 canons. — 2 galiotes : 1 de 15 bancs, 8 canons, 4 pierriers ; 1 de 18 bancs, 2 canons. — Total : 8 navires, 132 canons, 4 pierriers.

Année 1753. 1 frégate de 34 canons. — 1 corvette de 22 canons. — 4 barques (saëttes) : 1 de 16 canons ; 1 de 14 ; 2 de 12. — 8 chebecs : 2 de 26 canons, neufs ; 1 de 22 ; 2 de 16 ; 3 de 14. — — 1 gabarre de 2 canons, 8 pierriers. — 7 galiotes : 1 de 11 bancs, 2 canons, 6 pierriers ; 1 de 2 canons, 6 pierriers ; 1 de 15 bancs, 2 canons ; 1 de 11 bancs, 4 pierriers ; 2 de 11 bancs, 2 pierriers ; 1 de 8 bancs. — Total : 22 navires, 266 canons, 28 pierriers.

— Le 20 octobre 1753, le vaisseau français l'*Assomption*, capit. Jean-François Prépaud, de la Ciotat, parti de Cadix pour le Levant, fut pris dans le détroit de Gibraltar par un corsaire algérien, venant du cap Spartel. Le capit. Prépaud mourut des suites de la bastonnade que le Dey lui fit administrer pour le punir de s'être défendu. (Archives du consulat).

— 25 octobre 1753. Dépositions relatives à la prise par deux chebecs et un senault algériens, le 21 septembre 1753, à l'E.-S.-E. de Ste-Marie (l'une des Açores), environ 60 lieues, et après un combat où plusieurs Français furent tués ou blessés, du navire français *St-Antoine*, cap. Jean la Fargue, de Bordeaux, parti de cette dite ville pour la Martinique (Archives du consulat).

Année 1754. 7 barques : 2 de 16 canons (dont 1 déclarée ensuite impropre à la navigation) ; 1 de 14 canons ; 3 de 12 canons ; 1 de 10 canons. — 7 chebecs : 3 de 26 canons (dont 2 neufs) ; 1 de 16 canons ; 3 de 14 canons (dont 1 pris sur les Mayorquins). — 8 galiotes : 1 de 16 bancs, 6 canons ; 1 de 18 bancs, 4 canons,

6 pierriers; 1 de 11 bancs, 2 canons, 2 pierriers; 1 de 18 bancs, 2 canons; 1 de 15 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 1 canon, 6 pierriers; 1 de 12 bancs, 7 pierriers; 1 de 11 bancs, 2 pierriers. — Total : 22 navires, 245 canons, 23 pierriers.

Année 1755. 2 barques : 1 de 14 canons; 1 de 12 canons. — 10 chebecs : 4 de 26 canons; 1 de 22; 2 de 16; 3 de 14. — 1 gabarre de 10 canons, 8 pierriers (a fait naufrage). — 8 galiotes : 1 de 16 bancs, 6 canons; 1 en forme de chebec, de 16 bancs, 6 canons; 2 de 18 bancs, 4 canons, 6 pierriers; 1 de 18 bancs, 1 canon, 6 pierriers; 1 de 12 bancs, 1 canon, 6 pierriers; 1 petite de 10 bancs, 2 canons (cette galiote, prise par les Algériens sur les Ivicéens, s'est brisée à Bab-Azoun, le 20 mai 1755); 1 de 12 bancs, 2 pierriers. — Total : 21 navires, 260 canons, 34 pierriers.

Année 1756. 10 chebecs : 4 de 26 canons; 2 de 16 canons (dont 1 a été condamné); 3 de 14 canons (1 a fait naufrage à la Calle; 1 a été pris sur les Espagnols et amené à Alger, le 3 juin 1756); 1 de 8 canons (précédemment de 14). — 8 galiotes : 1 de 16 bancs, 6 canons; 1 neuve de 14 bancs, 2 canons; 1 de 18 bancs, 2 canons, 6 pierriers; 1 de 18 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 1 canon, 6 pierriers; 1 de 12 bancs, 2 pierriers; 1 neuve de 8 bancs, 2 pierriers; 1 de 9 bancs, 2 canons. — Total : 18 navires, 201 canons, 16 pierriers.

Année 1757. 9 chebecs : 4 de 26 canons; 1 de 20 canons; 1 de 14 canons (démoli ensuite); 2 de 8 canons; 1 de 6. — 1 polacre de 16 canons (armement neuf provenant d'une prise). — 1 barque de 16 canons. — 1 gabarre neuve de 10 canons. — 10 galiotes : 1 de 16 bancs, 6 canons; 1 neuve, de 15 bancs, 4 canons; 1 de 11 bancs, 2 canons, 4 pierriers; 1 de 18 bancs, 2 canons, 6 pierriers; 1 de 16 bancs, 2 canons; 1 de 14 bancs, 2 canons; 1 de 11 bancs, 2 canons; 2 de 12 bancs, 1 canon, 6 pierriers; 1 de 12 bancs, 2 pierriers. — Total : 22 navires, 224 canons, 24 pierriers.

Année 1758. 1 vaisseau de 48 canons. — 1 caravelle de 46 canons. — 4 chebecs : 3 de 26 canons; 1 neuf de 16 canons. — 4 barques (saëttes) : 2 de 16 canons, 1 de 14 canons, 1 de 10 canons. — 13 galiotes ; 2 de 16 bancs, 6 canons; 1 de 14 bancs,

2 canons; 8 pierriers; 1 de 18 bancs, 2 canons, 6 pierriers; 1 de 18 bancs, 2 canons; 1 de 14 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 canons; 1 de 11 bancs, 2 canons; 1 de 9 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 1 canon, 6 pierriers; 1 de 12 bancs, 6 pierriers; 1 de 11 bancs, 2 pierriers; 1 de 8 bancs, 2 pierriers. — Total : 23 navires, 271 canons, 30 pierriers.

Année 1759. 1 brick de 20 canons. — 11 chebecs : 2 de 24 canons; 6 de 4 canons; 3 de 2 canons. — 7 barques (saettes) : 2 de 18 canons; 2 de 16 canons; 1 de 10 canons; 1 de 8 canons; 1 de 6 canons. — 11 galiotes : 1 de 13 bancs, 4 canons; 2 de 14 bancs, 2 canons, 8 pierriers; 2 de 18 bancs, 2 canons, 6 pierriers; 2 de 12 bancs, 2 canons; 1 de 11 bancs, 2 canons; 2 de 9 bancs, 2 canons; 1 de 8 bancs, 2 pierriers. — Total : 30 navires, 212 canons, 30 pierriers.

Année 1760. 2 caravelles de 44 canons. — 2 polacres : 1 de 18 canons; 1 de 16 canons. — 8 chebecs : 1 de 26 canons; 1 de 20; 1 de 14; 2 de 10; 2 de 8; 1 de 4. — 9 barques : 1 de 16 canons; 1 de 14; 4 de 10; 3 de 6. — 6 galiotes : 2 de 18 bancs, 2 canons; 2 de 12 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 petits canons; 1 de 11 bancs, 2 petits canons. — Total : 27 navires; 322 canons.

Année 1761. 10 chebecs : 2 de 26 canons; 1 de 14; 4 de 8; 3 de 4. — 11 barques : 3 de 16 canons; 2 de 14; 3 de 12; 2 de 10; 1 de 8. — 1 tartane de 6 canons. — 1 brigantin de 4 canons. — 4 galiotes : 1 de 18 bancs, 2 canons; 1 de 9 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 petits canons; 1 de 11 bancs, 2 petits canons. — Total : 27 navires, 268 canons.

Année 1762. 2 vaisseaux de 52 canons. — 1 caravelle de 20 canons (prise napolitaine). — 1 brick de 16 canons (prise espagnole). — 18 chebecs : 3 de 28 canons; 1 de 24; 2 de 16 canons (dont l'un lancé à l'eau à Alger, en 1762); 3 de 10; 3 de 8; (dont 1 construit à Alger, en 1762); 2 de 6; 4 de 4 canons (dont 1 provenant de prise maltaise). — 15 barques (saettes) : 3 de 16 canons; 3 de 14; 3 de 12; 3 de 10; 3 de 8. — 2 pinques : 1 de 10 canons (« Cette pinque, construite à Marseille, commandée « par Chabrol, a été prise par Pascal Scareriche, corsaire anglais, « conduite ici, vendue aux enchères et achetée par le Dey, qui

« en a fait un armement pour son fils. »); 1 de 6 canons, ci-devant tartane. — 4 brigantins : 2 de 6 canons; 2 de 4. — 4 galiotes : 1 de 12 bancs, 2 canons; 2 de 11 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs. — Total : 47 navires, 578 canons.

— 21 juin 1762. Le consul certifie qu'au commencement de mars précédent, le raïs Abdraman, commandant une barque appartenant à Ali Pacha, Dey d'Alger, conduisit en ce port un bâtiment portugais nommé *Nostra Senora de la Paz*, dont il s'était emparé à la hauteur de Lisbonne, 60 milles en mer.

Année 1763. 3 caravelles : 1 de 28 canons; 1 de 24; 1 de 20. — 13 chebecs : 1 de 32 canons (fait à Alger en 1763); 3 de 26 canons; 2 de 24; 2 de 16; 1 de 8; 2 de 6; 2 de 4 (dont 1 est une prise maltaise). — 5 barques : 3 de 16 canons; 1 de 8; 1 de 4. — 5 galiotes : 1 de 18 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 canons; 1 de 11 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 1 canon, 4 pierriers; 1 de 12 bancs. — Total : 26 navires, 357 canons, 4 pierriers. (Il y a de plus 5 navires marchands, savoir : 2 pinques, 1 polacre, 1 barque, 1 tartane).

— 30 juin 1763. Déclaration au sujet de la prise par un chebec algérien, le 17 du dit mois, dans l'Océan, par 35 degrés 50 minutes de latitude nord et 9 degrés 10 minutes longitude méridien de Ténériffe, de la polacre française le *St Antoine*, capit. Jean-Etienne Garcin, de la Ciotat, partie de St-Domingue pour Marseille avec un chargement de café, indigo et cuirs, laquelle croyant ce chebec saletin s'est défendue et a été enlevée à l'abordage après un combat de 3 heures et 1/2. Le navire fut pillé et *l'équipage maltraité à coups de cordes, de sabre, tant du tranchant que du plat, à coups de poings et soufflets.* (Archives du consulat).

Année 1764. 5 chebecs : 1 de 10 canons; 2 de 8; 2 de 6. — 1 barque de 8 canons. — 4 galiotes : 1 de 15 bancs, 3 canons (demi-galère construite à Alger en 1764); 1 de 18 bancs, 2 canons; 1 de 11 bancs, 2 canons; 1 de 8 bancs, 8 tromblons. — Total : 10 navires, 53 canons.

Année 1765. 1 vaisseau de 52 canons. — 2 caravelles : 1 de 28 canons; 1 de 24. — 12 chebecs : 2 de 32 canons (dont 1 construit à Alger en 1765); 1 de 26; 2 de 24; 1 de 16; 3 de 10 (le passeport délivré par le consul de France pour l'un de ces chebecs,

le 12 septembre 1765, porte que « Mohammed raïs en a été « nommé commandant en remplacement de Hassan raïs, mort au « combat livré à la demi-galère d'Espagne prise par le dit che- « bec. »); 1 de 8 canons; 2 de 6. — 5 barques (saëttes) : 3 de 8 canons; 1 de 6 (neuve); 1 de 4. — 3 galiotes : 2 de 11 bancs, 2 canons (dont 1 neuve); 1 de 8 bancs, 2 pierriers. — 1 felouque de 10 bancs, 2 canons (prise napolitaine). — Total : 24 navires, 352 canons, 2 pierriers.

— 12 novembre 1765. Le capitaine Joseph Grau, commandant le brigantin catalan *Nostra Senora de Monserate*, déclare que faisant route des Canaries pour Cadix, il a été pris, le 12 juin 1764, à 50 lieues du cap Saint-Vincent, par un corsaire de la régence d'Alger appelé le *Saint-André* (sic).

Année 1766. 1 caravelle de 24 canons. — 6 chebecs : 1 de 30 canons (neuf); 1 de 22 (neuf); 1 de 20 (neuf); 1 de 16; 1 de 14 (appelé *Serdouk el-Mersa*, le coq du port); 1 de 6 (neuf). — 1 petit chebec de 11 bancs, 2 canons. — 1 polacre de 6 canons. — 1 barque de 8 canons. — 1 brigantin de 4 canons (felouque napolitaine allongée). — 3 galiotes : 1 de 12 bancs, 2 canons (neuve); 2 de 11 bancs, 2 canons. — Total : 14 navires, 158 canons.

Année 1767. 1 vaisseau de 52 canons. — 3 caravelles : 2 de 32 canons; 1 de 24. — 7 chebecs : 1 de 24 canons; 1 de 22 (neuf); 2 de 20; 1 de 8 (c'est une prise); 2 de 4. — 5 barques (saëttes) : 2 de 20 canons; 2 de 10; 1 de 8. — 5 galiotes : 2 de 12 bancs, 2 canons; 3 de 11 bancs, 2 canons (dont 1 neuve). — Total : 21 navires; 320 canons.

Année 1768. 1 caravelle de 42 canons. — 12 chebecs : 1 de 30 canons; 1 de 24; 2 de 22; 2 de 20; 1 de 16; 2 de 14; 2 de 12; 1 de 10. (D'après un document indigène, l'un des chebecs s'appelait *el Roul*, la goule, l'esprit lutin, et le grand chebec a été pris). — 1 barque de 20 canons. — 4 galiotes : 1 de 15 bancs, 2 canons; 3 de 11 bancs, 2 canons. — Total : 18 navires, 286 canons.

— 23 janvier 1768. Le capitaine Roux, ci-devant commandant la tartane la *Vierge-de-Grâce*, déclare que faisant route pour Carthagène, il aurait été rencontré, le 15 décembre 1767, par

un corsaire algérien, qu'il lui aurait fait *signal de fumée* et d'un coup de canon; qu'il se serait rendu tout de suite à bord du dit corsaire dont le raïs l'aurait reçu avec des coups et toute sorte de mauvais traitements, sans vouloir examiner ses expéditions; *que le dit raïs le retint pour qu'il eut à le piloter jusqu'à ce qu'il eut passé le détroit de Gibraltar, lui ordonnant de se faire suivre par sa tartane;* qu'ayant donné ses ordres en conséquence à son second de ne point se séparer du corsaire, celui-ci l'aurait exécuté jusqu'à la nuit du 19 au 20, que le mauvais temps l'obligea à prendre sa bordée à terre, le corsaire, qui était un gros bâtiment, la tenant au large; que sur cette séparation le raïs du corsaire voulait lui faire donner la bastonnade, mais que la *taïffe* (le détachement de janissaires) s'y opposa.

Année 1769. 6 chebecs : 1 de 30 canons; 1 de 24; 2 de 22; 1 de 16; 1 de 14. — 3 barques : 1 de 20 canons; 2 de 10 canons. — 6 galiotes : 1 de 14 bancs, 6 canons; 2 de 13 bancs, 4 canons; 2 de 18 bancs, 2 canons; 1 de 15 bancs, 4 pierriers. — **Total : 15 navires, 186 canons, 4 pierriers.**

Année 1770. 1 caravelle de 42 canons. — 5 chebecs : 3 de 22 canons; 2 de 10. — 2 barques : 1 de 32 canons; 1 de 20. — 1 senaut de 4 canons. — 4 galiotes : 2 de 13 bancs, 4 canons; 1 de 13 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 canons. — Total : 13 navires, 196 canons.

Année 1771. 5 galiotes : 1 de 13 bancs, 4 canons; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers (demi-galère); 1 de 13 bancs, 2 canons; 2 de 12 bancs, 2 canons. — Total : 5 navires, 13 canons, 4 pierriers.

Année 1772. 2 chebecs : 1 de 32 canons; 1 de 16. — 5 galiotes : 1 de 18 bancs, 7 canons (demi-galère); 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers (demi-galère); 2 de 13 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 canons. — Total : 7 navires, 64 canons, 4 pierriers.

Année 1773. 2 chebecs : 1 de 16 canons; 1 de 10 canons (d'après des documents indigènes, 1 chebec s'est perdu sous la caserne Makaroun, aujourd'hui magasin de la pharmacie centrale, rue Macaron). — 2 barques : 1 de 20 canons; 1 de 10. — 4 galiotes : 1 de 18 bancs, 7 canons (demi galère); 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers (demi-galère); 1 de 14 bancs, 2 canons; 1 de

11 bancs, 2 canons. — Total : 8 navires, 70 canons, 4 pierriers.

Année 1774. 2 caravelles (leur armement n'est pas indiqué) — 5 chebecs : 3 de 32 canons ; 2 de 10. — 3 barques : 1 de 20 canons, 2 de 10. — 5 galiotes : 1 de 18 bancs ; 7 canons (demi-galère) ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers (demi-galère) ; 1 de 14 bancs, 2 canons ; 1 de 11 bancs, 2 canons : 1 de 9 bancs, 1 canon. — Total : 15 navires, 171 canons, 4 pierriers.

— Le 26 octobre 1774. Prise d'un chebec de guerre espagnol, par un chebec algérien.

Année 1775. 6 chebecs : 1 de 18 canons ; 5 dont l'armement n'est pas indiqué. — 1 barque de 20 canons. 2 galiotes : armemement non indiqué. — Total : 9 navires, 38 canons.

Année 1776. 5 chebecs : 2 de 32 canons ; 1 de 18 canons ; 2 de 10 canons. — 2 barques : 1 de 32 canons ; 1 de 10. — 12 galiotes : 1 de 18 bancs, 7 canons (demi-galère) ; 2 de 18 bancs, 5 canons (demi-galères) ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers (demi-galère) ; 2 de 14 bancs, 2 canons ; 1 de 13 bancs, 2 canons ; 2 de 11 bancs, 2 canons ; 1 de 8 bancs, 2 canons ; 2 de 13 bancs, 1 canon. — Total : 19 navires. 178 canons, 4 pierriers.

— Le 6 septembre 1776, Prise d'une gabarre de guerre espagnole par une barque de 20 canons et un chebec de 18 canons.

Année 1777. 4 chebecs : 3 de 18 canons ; 1 de 10. — 2 barques (saëtes) : 1 de 32 canons ; 1 de 10. — 1 pinque de 7 canons. — 8 galiotes : 1 de 18 bancs, 7 canons (demi galère) ; 2 de 19 bancs, 5 canons (demi-galères) ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers (demi-galère) ; 1 de 14 bancs. 2 canons ; 1 de 13 bancs, 2 canons ; 1 de 11 bancs, 2 canons ; 1 de 10 bancs, 8 tromblons. — Total : 15 navires, 139 canons, 4 pierriers, 8 tromblons.

— Le 11 avril 1777, prise par une saëtte algérienne du pinque de guerre napolitain la *Très-Sainte-Conception et Saint-Ferdinand*, de 18 canons, que commandait Don Stefano Berlingero. Les archives du consulat renferment sur cet évènement une pièce en italien que je traduis ainsi :

« Nous, soussignés, attestons et certifions que le vingt-six avril mil sept-cent-soixante-dix-sept, entra dans ce port d'Alger le pinque royal de Naples, de dix-huit pièces de canon, nommé la S^me

Concepzione e S. Ferdinando (la Très-Sainte Conception et Saint-Ferdinand), commandé par don Stefano Berlingero, et que nous étant informés, les jours suivants, auprès de l'équipage dudit pinque, et particulièrement auprès de l'officier du régiment de Macédoine don Andrea Bezichi, du comptable don Vicenzo Pollicino, du prêtre don Tomaso Movaro et des autres officiers mariniers, pilote, maître d'équipage, gardien, chirurgien, *pruderi* (1) et marins, ils nous ont fait le récit suivant :

« Le onzième jour d'avril de ladite année mil sept cent-soixante-dix-sept, comme on se retrouvait dans les eaux du canal de Malte, le matin, vers la quatorzième heure, l'enseigne Giarusso, embarqué sur ledit pinque comme lieutenant, remit la garde au susdit commandant afin de récupérer le sommeil perdu de trois nuits entières de mauvais temps, car il n'y avait pas d'autre officier de marine et on ne pouvait, par un temps douteux, se fier au commandant, attendu que celui-ci n'avait aucune expérience de la navigation. Alors, il faisait jour et le temps était maniable ; ledit Giarusso alla se reposer. A cet instant, Pierre Marino, *prudero* qui était de vigie dans la hune du trinquet, aperçut un navire qui restait au Sud 1/4 S.-E., et il le dit au commandant, lequel voulant le reconnaître et diminuer autant que possible la distance entre les deux bâtiments, l'homme qui venait de prendre la vigie, lui dit que les allures du navire (aperçu), étaient celles d'un corsaire. Le commandant regarda avec la longue-vue et dit qu'il était français, qu'il venait du Levant et qu'il allait dans l'Ouest. La distance ayant encore diminué, les pruderi firent observer de nouveau au commandant que c'était un bâtiment corsaire. Mais ils furent repoussés par lui avec injures, et il ordonna au maître canonnier de faire *une fumée* (2), ce que celui-ci exécuta immédiatement. Alors, il fit hisser la royale bannière de S. M. Sicilienne, et ledit navire arbora bannière française. Comme celui-ci s'était encore plus rapproché, de manière que l'on voyait les sabords parfaitement fermés, un autre prudero, Pietro Salomono, qui avait pris la garde et qui se trouvait dans la hune du trinquet,

(1) Ce mot se trouve pas dans le lexique.

(2) Signal fait au moyen d'une petite quantité de poudre brûlée en plein air. Cela s'appelait aussi *brûler une amorce*.

descendit auprès du commandant, sur la dunette, et lui dit : « Monsieur, le bâtiment est un corsaire. » Le commandant donna l'ordre de mettre en batterie les deux canons de proue, sans prendre d'autres dispositions, continuant à rester appuyé sur le dos ; tous les autres canons étaient amarrés en dedans, les mantelets abaissés, et la moitié de l'équipage prenait du repos : à tel point que le comptable don Vicenzo Polleeino fit cette observation : « au moins, commandant, faites venir au lof, afin de ne pas perdre l'avantage d'être au vent. » Voyant que le commandant persistait dans son obstination, ledit Pietro Salamone descendit réveiller l'enseigne Giarusso, lequel s'étant levé de suite, examina le bâtiment et le reconnut pour un corsaire barbaresque ; il ordonna immédiatement de faire le branle-bas et de mettre l'artillerie dehors, et plaça sur la dunette la troupe avec son officier don Andrea Bezichi. Malgré cela, le commandant ne voulait pas, disant que c'était un Français. Pendant ce temps-là, le navire ennemi passa sous le vent du pinque royal, à une portée de pistolet, sans avoir pu donner la première bordée. Mais après avoir doublé le pinque à poupe il réussit à virer de bord, amena le pavillon français, hissa le pavillon algérien, mit en batterie trente-six pièces de canon et vint droit à la poupe pour l'abordage ; par la rapidité de sa marche, l'Algérien se mit au vent. L'enseigne Giarusso voyant cela et l'état du pinque sur lequel nulle disposition n'avait été prise pour le combat et dont la voile latine avait été amenée pendant qu'il reposait, monta sur la dunette, prit le commandant par la poitrine, en présence du lieutenant Bezichi et d'autres, d'après ce qu'on raconte, et, l'épée à la main, lui dit : « Eh bien, monsieur le commandant, je me suis mis un peu « à dormir ; et parceque je n'étais pas de service, vous me menez « ainsi sous l'ennemi ! » Avec une figure cadavéreuse, il répondit : « L'homme de vigie m'a trompé. » Malgré cela, ledit Giarusso l'encouragea ainsi que tout l'équipage et faisant crier trois fois *vive Marie*, il ordonna de commencer le feu sur l'ennemi. En outre, ledit Giarusso fit amener l'embarcation qui était à la poupe, afin de donner plus de marche au pinque, chacun continuant à faire son devoir contre l'ennemi. Mais tout fut inutile parce que le pinque ne marchait pas, et le susdit bâtiment, qui était une

saëtte (barque), aborda promptement le pinque par l'arrière, où la défense fut prolongée le plus possible. Il fallut céder à la force et à la supériorité de l'ennemi, toute autre défense étant impossible parce que rien n'avait été préparé. De plus, on dit que si l'enseigne Giarusso eut été réveillé tout d'abord, nous n'aurions peut-être pas été pris, tant à cause de l'expérience qu'il avait de la navigation que de la présence d'esprit qu'il a montrée et des bonnes dispositions (qu'il a ordonnées) dans cette surprise.

Tels sont les raisonnements, dires et paroles que nous avons entendus de la bouche des susdits officiers déjà nommés et de l'équipage. Et pour être la vérité telle nous avons signé la présente.

Alger, 1er septembre 1777.

(Suivent les signatures).

Année 1778. 3 chebecs : 1 de 18 canons ; 2 de 10. — 8 barques (saëttes) : 1 de 34 canons ; 2 de 32 ; 2 de 24 ; 1 de 18 ; 2 de 10. — 7 galiotes : 1 de 18 bancs, 7 canons ; 2 de 19 bancs, 5 canons ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers ; 2 de 13 bancs, 2 canons ; 1 de 11 bancs, 2 canons. — Total : 18 navires, 248 canons, 4 pierriers.

— Prise d'un bateau de guerre espagnol.

Année 1779. 2 chebecs : 1 de 18 canons ; 1 de 10. — 11 barques : 1 de 34 canons ; 2 de 32 ; 1 de 24 ; 2 de 22 ; 2 de 18 ; 3 de 10. — 6 galiotes : 2 de 19 bancs, 5 canons (demi-galères) ; 1 de 11 bancs, 4 canons ; 1 de 13 bancs, 2 canons ; 2 de 11 bancs, 2 canons. — Total : 19 navires, 280 canons.

Année 1780. 9 chebecs : 4 de 18 canons ; 1 de 14 ; 1 de 10 ; 1 de 14 bancs, 6 canons ; 2 de 4 canons. — 10 barques (saëttes) : 1 de 30 canons ; 1 de 28 ; 2 de 26 ; 2 de 22 ; 1 de 20 (neuve) ; 1 de 18 ; 1 de 16 (neuve) ; 1 de 10. — 9 galiotes : 1 de 18 bancs, 7 canons (demi-galère) ; 2 de 19 bancs, 5 canons (demi-galères) ; 1 de 14 bancs, 4 canons ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers ; 2 de 13 bancs, 2 canons ; 1 de 12 bancs, 2 canons ; 1 de 11 bancs, 2 canons. — Total : 28 navires, 360 canons, 4 pierriers.

Année 1781. 4 chebecs : 1 de 18 canons ; 2 de 14 bancs, 4 canons ; 1 de 4 canons. — 8 barques : 1 de 30 canons ; 1 de 28 ; 1 de 26 ; 2 de 22 ; 2 de 18 ; 1 de 10. — 4 galiotes : 1 de 14 bancs,

4 canons ; 2 de 13 bancs, 2 canons ; 1 de 12 bancs, 2 canons. — Total : 16 navires, 214 canons.

Année 1782. 7 chebecs : 1 de 34 canons ; 2 de 24 ; 2 de 18 ; 1 de 10 ; 1 de 14 bancs, 4 canons. — 10 barques : 3 de 30 canons ; 2 de 28 ; 1 de 26 ; 2 de 22 ; 1 de 18 ; 1 de 10. — 2 felouques de 10 bancs, 6 canons. — 4 galiotes : 2 de 14 bancs, 4 canons ; 2 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 23 navires, 400 canons.

Année 1783. 6 chebecs : 1 de 34 canons ; 2 de 24 ; 1 de 18 ; 2 de 14 bancs, 4 canons. — 6 barques : 1 de 30 canons ; 1 de 28 ; 1 de 26 ; 1 de 24 ; 1 de 22 ; 1 de 18. — 1 felouque de 10 bancs, 6 canons. — 6 galiotes : 2 de 19 bancs, 5 canons (demi-galères) ; 2 de 14 bancs, 4 canons ; 1 de 14 bancs, 2 canons ; 1 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 19 navires, 284 canons.

Année 1784. 4 chebecs : 1 de 34 canons ; 1 de 24 canons ; 1 de 18 ; 1 de 14 bancs, 4 canons. — 6 barques : 1 de 30 canons ; 1 de 28 ; 1 de 26 ; 1 de 24 ; 1 de 22 ; 1 de 18. — 1 felouque de 10 bancs, 6 canons. — 2 galiotes : 1 de 14 bancs et 4 canons ; 1 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 13 navires, 240 canons.

Année 1785. 7 chebecs : 1 de 34 canons ; 2 de 24 ; 2 de 18 ; 2 de 4. — 10 barques (saëttes) : 2 de 30 canons ; 2 de 28 ; 1 de 26, 2 de 24 ; 2 de 22 ; 1 de 18. — 5 galiotes : 1 de 14 bancs, 4 canons ; 1 de 14 bancs, 2 canons ; 2 de 13 bancs, 2 canons ; 1 de 9 bancs, 2 canons. — Total : 22 navires, 390 canons.

Année 1786. 7 chebecs : 1 de 34 canons ; 2 de 24 ; 2 de 18 ; 2 de 4. — 6 barques : 1 de 30 canons ; 1 de 28 ; 1 de 26 ; 1 de 24 ; 1 de 22 ; 1 de 18. — 5 galiotes : 3 de 14 bancs, 4 canons ; 2 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 18 navires, 290 canons ; plus, 2 chaloupes canonnières et 1 bombarde, parties d'Alger à destination de Tunis, le 16 février.

La goëlette portugaise *Nostra Segnora d'Acabo Piedade*, est capturée en vue du cap Saint-Vincent, par deux corsaires algériens.

Année 1787. 4 chebecs : 1 de 34 canons ; 1 de 24 ; 1 de 16 (neuf) : 1 de 4. — 6 barques : 1 de 30 canons ; 1 de 28 ; 1 de 26 ; 1 de 24 ; 1 de 22 ; 1 de 18. — 3 galiotes : 2 de 14 bancs, 4 canons (dont 1 neuve) ; 1 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 13 navires, 36 canons.

Année 1788. 6 chebecs : 1 de 34 canons; 1 de 24; 2 de 16; 2 de 4. — 7 barques : 1 de 30 canons; 1 de 28; 2 de 26; 1 de 24; 1 de 22; 1 de 18. — 4 galiotes : 2 de 14 bancs, 4 canons; 2 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 17 navires, 284 canons.

Année 1789. 4 chebecs : 1 de 34 canons; 1 de 16 (neuf); 2 de 4. — 6 barques : 2 de 30 canons; 2 de 28; 1 de 26; 1 de 24. — 2 galiotes : 1 de 14 bancs, 4 canons; 1 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 12 navires, 230 canons.

— 30 juillet 1789. Le capitaine Jean-Charles Riouffe, de Cannes, commandant le brigantin le *Commissionnaire*, de Marseille, parti de St-Pierre de la Martinique, dépose.., que sur le cap Spartel il aurait été visité par une escadre barbaresque composée de cinq galiotes, dont le commandant aurait trouvé ses expéditions justes et lui aurait demandé un peu de café et de sucre, que le déposant lui a tout de suite donné... (Archives du consulat).

Année 1790. 1 chebec de 4 canons. — 1 barque de 26 canons. — 2 galiotes : 1 de 14 bancs, 4 canons; 1 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 4 navires, 36 canons.

Année 1791. 1 frégate de 44 canons (bâtiment neuf, construit à Alger, en 1791, par un maître espagnol). — 1 corvette de 30 canons (construite à Toulon, en 1788). — 2 chebecs : 1 de 16 canons (neuf; reconstruit à Alger en 1790, ayant été commencé à Bougie); 1 de 4 canons. — 3 galiotes : 1 de 14 bancs, 4 canons; 1 de 13 bancs, 2 canons; 1 de 8 bancs, 2 pierriers. — Total : 7 navires, 100 canons, 2 pierriers.

Année 1792. 3 frégates : 2 de 44 canons; 1 de 38 canons, dite *El Merikana*, l'Américaine. — 2 corvettes de 30 canons. — 3 chebecs : 1 de 34 canons; 1 de 26 canons (neuf); 1 de 16. — 2 barques de 32 canons. — Total : 10 navires, 326 canons.

— La Régence envoya à l'escadre ottomane une division de cinq navires.

— 27 octobre 1792. Déposition au sujet de l'arrestation par une flotte algérienne de 3 frégates et 2 chebecs, du vaisseau le *Mars*, capitaine Bourdon, venant du cap Français et allant à Marseille. « ...le capitaine s'étant rendu à bord d'un des chebecs, le raïs le reçut à l'algérienne en le traitant de chien, en lui disant qu'il serait bien maître de lui donner la bastonnade... Le

passeport fut trouvé juste, mais le raïs en montra un second qui était nouvellement décrété par l'assemblée nationale; le capitaine lui démontra l'impossibilité de lui en exhiber un pareil, attendu qu'il manquait de Marseille depuis huit mois. Le raïs ayant goûté ces raisons, *prit le passeport et lui jeta sur la figure en l'accompagnant avec quelque douceur algérienne, et renvoya le canot pour lui aller chercher du sucre et du café...* Cependant, le commandant de l'escadre ayant réuni sur son bord les autres capitaines, le conseil examina de nouveau le passeport et décida que le *Mars* serait conduit à Alger, où le Dey jugerait la question.

Année 1793. 3 frégates : 2 de 44 canons; 1 de 38. — 4 corvettes de 30 canons (1 venant du Levant, 1 de construction anglaise et 1 de construction française). — 2 bricks de 22 canons. — 1 polacre de 18 canons (prise génoise). — 4 chebecs : 1 de 24 canons (c'est l'un des deux chebecs revenus de France; il avait précédemment 26 canons); 1 de 18 canons; 1 de 12; 1 de 10 (c'est l'autre des deux chebecs revenus de France; il avait 16 canons). — 4 galiotes de 2 pierriers, appartenant au Bey de Mascara. — Total : 18 navires, 372 canons, 8 pierriers.

Année 1794. 3 frégates : 2 de 44 canons; 1 de 38, dite l'*Américaine*. — 2 corvettes de 30 canons. — 3 bricks de 22 canons (1 appartenant à la fille du Dey; s'est perdu à Carthagène). — 2 polacres de 18 canons. — 6 chebecs : 1 de 24; 2 de 18 (dont 1 neuf, construit à Bougie); 2 de 12; 1 de 4. — 4 galiotes : 2 de 12 paires de rames, appartenant au Bey de Constantine; 2 du Ponant. — Total : 20 navires, 376 canons.

Année 1795. 1 frégate de 44 canons. — 4 corvettes de 30 canons. — 1 brick de 22 canons (s'est perdu). — 3 chebecs : 1 de 24 canons; 2 de 18. — 1 galiote de 12 paires de rames. — Total : 10 navires, 246 canons.

Année 1796. 1 frégate de 44 canons. — 5 corvettes de 30 canons. — 12 chebecs : 6 de 24 canons (dont 2 neufs); 2 de 18; 2 de 10; 2 de 6. — 1 corsaire (?) appelé la *Mortitana* (?), de 4 canons, appartenant au Bey d'Oran. — 4 galiotes : 1 de 26 rames, 5 canons (demi-galère, au Bey du Ponant); 1 de 26 rames, 3 canons (neuve, au Dey); 2 de 12 paires de rames. Total : 23 navires, 418 canons.

— Prise d'un navire de guerre vénitien par deux corvettes de 30.

Année 1797. 1 frégate de 36 canons, nommée *El-Merikana*, l'américaine. — 2 corvettes de 30 canons. — 7 chebecs : 3 de 24 canons ; 1 de 18 ; 1 de 16 ; 1 de 10 ; 1 de 6 (au Dey). — 1 cutter de 16 canons (au Dey). — 2 corsaires (?) : 1 de 16 ; 1 de 6. — Total : 13 navires, 250 canons.

Prise d'un brick de guerre de 32 canons.

Année 1798. 2 frégates de 36 canons. — 3 corvettes : 2 de 30 ; 1 de 26. — 4 polacres : 1 de 22 canons ; 1 de 18 ; 1 de 16 ; 1 de 6. — 2 goëlettes de 12 canons. — 1 cutter de 16. — 11 chebecs : 2 de 34 canons ; 2 de 24 ; 3 de 18 ; 1 de 16 ; 1 de 10 ; 2 de 6. — 2 corsaires (?) : 1 de 6 canons ; 1 de 4. — 1 demi-galère de 17 paires de rames et 5 canons. — 1 barque à trois-mâts, de 4 canons, au Bey d'Oran. — Total : 27 navires, 487 canons (plus, deux barques sans canons).

Année 1799. 2 frégates de 36 canons, dont 1 appelée *El-Merikana*. — 4 polacres : 2 de 22 canons ; 1 de 18 ; 1 de 6. — 1 brick de 22 canons. — 6 chebecs : 1 de 34 canons ; 2 de 32 ; 1 de 18, 1 de 16 ; 1 de 10 canons appelé *Kirlankotch*. — 2 goëlettes de 12 canons. — Total : 15 navires, 328 canons.

— Prise de deux navires de guerre portugais par le chebec de 34 canons.

Année 1800. 2 frégates de 36 canons (dont 1 nommée l'*Américaine*). — 1 brick de 22 canons. — 4 polacres ; 2 de 22 canons ; 1 de 18 ; 1 de 6. — 2 goëlettes : 1 de 16 ; 1 de 12. — 6 chebecs : 1 de 34 canons ; 2 de 32 ; 1 de 18 ; 1 de 16 ; 1 de 10, appelé *Kirlankotch*. — 1 demi-galère de 3 canons. — Total : 16 navires, 335 canons.

Année 1801. 1 frégate de 36 canons, dite l'*Américaine*. — 1 brick de 22 canons. — 2 chebecs : 1 de 32 canons ; 1 de 10. — 1 galiote. — Total : 5 navires, 100 canons.

Année 1802. 4 frégates : 1 de 46 canons ; 1 de 44 canons (elle a été prise sur les Portugais, le 8 mars 1802, par le célèbre raïs Hamidou, montant une frégate de 44 canons. Ce navire s'appelait le *Cygne*, et les Algériens lui donnèrent le nom d'*El-Portekiza*, la Portugaise) ; 2 de 36 canons, dont 1 dit l'*Américaine*. — 1 brick

de 22 canons. — 3 polacres: 1 de 22 canons: 1 de 18; 1 de 8 canons, à trois-mâts. — 3 goëlettes: 1 de 20 canons; 1 de 18; 1 de 16. — 6 chebecs: 2 de 32 canons; 1 de 28; 2 de 24; 1 de 10, appelé *Kirlankotoh* (mis au rebut). — 2 demi-galères de 12 bancs, l'une de 4 canons et l'autre de 3 (appartenant au Bey de Constantine). — 1 felouque de 8 bancs et 2 canons (au même). — Total: 20 navires, 445 canons.

Année 1803. 3 frégates: 1 de 46 canons; 1 de 44; 1 de 36 (l'*Américaine*). — 7 chebecs: 2 de 32 canons; 1 de 28; 2 de 24 (dont 1 a été pris par un vaisseau portugais de 74 canons); 2 de 18 (dont 1 neuf). — 1 brick de 22 canons. — 2 goëlettes: 1 de 18 canons; 1 de 16. — 4 polacres: 1 de 22 canons; 1 de 18; 1 de 8 canons, à trois-mâts; 1 de 4, à trois-mats. — Total: 17 navires, 410 canons.

Année 1804. 2 frégates: 1 de 44 canons; 1 de 36 canons, appelée l'*Américaine*. — 2 bricks de 22. — 1 goëlette de 18. — 1 polacre de 22. — 4 chebecs: 2 de 32 canons; 1 de 28; 1 de 24. — Total 10 navires, 280 canons.

Année 1805 3 frégates: 1 de 46 canons; 1 de 44; 1 de 36. — 1 brick de 22 canons. — 2 polacres: 1 de 22 canons; 1 de 18; — 1 goëlette de 16 canons. — 3 chebeks: 1 de 32 canons; 1 de 28; 1 de 8. — Total: 10 navires, 282 canons.

Année 1806. 3 frégates: 1 de 50 canons (neuve); 1 de 46; 1 de 44. — 2 polacres: 1 de 22; 1 de 6. — 1 goëlette de 16. — 5 chebecs: 1 de 32 canons; 1 de 28; 2 de 6; 1 de 4. — 1 pinque de 4 canons. — 1 bateau de 2 canons. — 2 felouques de 1 canon. Total: 15 navires, 268 canons.

Année 1807. 3 frégates: 1 de 50 canons; 1 de 46; 1 de 44. 2 polacres: 1 de 18 canons; 1 à trois-mâts, sans canons. — 2 chebecs: 1 de 32 canons; 1 de 20. — 1 bateau à voiles latines, de 4 canons. — 1 spéronade à 1 mât, de 2 canons. — 5 chaloupes canonnières, à 1 mât et 1 canon (allant sur la côte de Tunis pour le service de la Régence). — 5 chaloupes canonnières ou bombardières, à 1 mât. — Total: 9 navires, 10 chaloupes canonnières, 221 canons.

Année 1808. 3 frégates: 1 de 50 canons; 1 de 46; 1 de 44. — 6 polacres: 1 de 22 canons; 1 de 18; 1 de 16; 1 de 14; 1 de 10;

1 de 4. — 7 chebecs : 1 de 32 canons ; 1 de 28 ; 1 de 22 ; 1 de 20 ; 1 de 16 ; 1 de 14 ; 1 de 12. — 2 bâtiments à voiles latines, de 4 canons. — 1 yacht expédié en courrier sur la côte d'Espagne. — 1 yacht marchand. — Total : 20 navires, 376 canons. Plus, 1° 10 chaloupes canonnières ou bombardières, mâtées pour un trajet de mer et pontées ; 2° une cinquantaine de chaloupes canonnières ou bombardières pour opposer à une attaque contre la ville ; 3° 2 galiotes de 2 canons, pour la garde du port.

Année 1809. 2 frégates : 1 de 50 canons ; 1 de 44. — 2 polacres : 1 de 16 canons ; 1 de 10, à trois-mâts. — 3 chebecs : 1 de 26 canons ; 1 de 14 ; 1 de 4. — 1 corvette marchande, de 4 canons. — Total : 8 navires, 168 canons.

Année 1810. 3 frégates : 1 de 50 canons ; 1 de 46 ; 1 de 44. — 1 corvette de 20 canons (présent du Grand-Seigneur). — 2 bricks : 1 de 22 canons ; 1 de 20 (prise portugaise). — 2 polacres : 1 de 18 ; 1 de 6 — 2 chebecs de 20 canons. — 1 demi-galère de 3 canons, à 36 rames. — Total : 11 navires, 269 canons. — Une division, composée de 3 frégates et d'un brick et placée sous le commandement du raïs Hamidou, fit une croisière dans l'Océan.

Année 1811. 2 frégates : 1 de 46 canons ; 1 de 44 (prise aux Tunisiens, le 22 mai 1811, par le raïs Hamidou). — 1 corvette de 24 canons (polacre grecque confisquée). — 1 brick de 20 canons. — 1 chebec de 20 canons. — 1 sandal (bateau) de 1 canon. — 1 demi-galère de 36 rames et 3 canons. — Total : 7 navires, 158 canons.

Année 1812. Liste générale de la flotte algérienne.

5 frégates : 1 de 50 canons, appelée la *Grande frégate* ; 1 de 46 canons, appelée la frégate du raïs Hamidou, du nom de son commandant ; 1 de 44 canons, nommée la *Portugaise* ; 1 de 44 canons, nommée la *Tunisienne* ; 1 neuve de 38 canons. — 2 corvettes : 1 de 24 canons, appelée *Merzouk* ; 1 de 20 canons. — 2 bricks : 1 de 22 canons, nommé le *Portugais* ; 1 de 22 canons dit le *brick neuf*. — 1 goëlette de 4 canons (« provenant de Tunis, conduite à Alger par des soldats turcs insurgés. ») — 1 polacre de 16 canons. — 1 chebec de 20. — 1 demi-galère de 36 rames, 3 canons. — 2 sandals ou bateaux de 1 canon. — Total :

15 navires, 355 canons; plus 8 chaloupes canonnières ou bombardières pontées et mâtées pour un trajet de mer, et une cinquantaine de chaloupes canonnières pour opposer à une attaque contre la ville (lorsque ces dernières chaloupes n'étaient pas nécessaires à la défense de la ville, on les déposait dans de vastes magasins ménagés sous le fort neuf (*bordj el-djedid*), aussi appelé *bordj Ezzoubia*, le fort des immondices), bâti sur le bord de la mer, près de la porte Bab-el-Oued).

Année 1813. 1 frégate de 44 canons. — 2 corvettes: 1 de 24 canons; 1 de 14 (prise grecque). — 1 brick de 22 canons. — 1 brigantin de 8 canons (prise américaine). — 2 chaloupes canonnières de 2 canons. — 8 chaloupes canonnières à un mât, pontées, portant 2 canons. — 11 chaloupes bombardières armées d'un mortier et portant un mât; 25 chaloupes canonnières armées d'un canon et portant 1 mât. — Total: 7 navires, 46 chaloupes canonnières, 157 canons, 11 mortiers.

Année 1814. 3 frégates: 1 de 50 canons; 2 de 44. — 3 corvettes: 1 de 30 canons (prise grecque); 1 de 24; 1 de 20. — 2 bricks: 1 de 22 canons; 1 de 20. — 1 demi-galère de 36 rames, 5 canons. — Total: 9 navires, 259 canons.

Année 1815. 4 frégates: 1 de 50 canons; 1 de 46 canons (ce bâtiment fut pris, le 16 juin 1815, par une division américaine, placée sous le commandement de M. Decatur, et portant M. Shaller, envoyé des États-Unis. Le célèbre raïs Hamidou fut tué dans ce combat); 1 de 44 (la *Portugaise*); 1 de 44 (la *Tunisienne*). — 3 corvettes: 1 de 30 canons; 1 de 24; 1 de 20. — 2 bricks: 1 de 22 canons; 1 de 20. — 1 demi-galère de 36 rames, 5 canons. — Total: 10 navires, 305 canons.

Année 1816. En 1816, antérieurement à l'expédition de lord Exmouth, la flotte comptait les navires ci-après:

5 frégates: 1 de 50 canons, nommée la grande frégate; 1 de 46 canons, dite du raïs Hamidou (restituée par les Américains après la conclusion de la paix); 1 de 44 canons, nommée la *Portugaise*; 1 de 44 canons, nommée la *Tunisienne*; 1 de 38 canons. — 4 corvettes: 1 de 30 canons; 2 de 24 canons, dont une nommée *Merzouk*; 1 de 20 canons. — 3 bricks: 1 de 22 canons, dit le *Portugais*; 1 de 20 canons; 1 de 8 canons. — 2

goëlettes : 1 de 16 canons ; 1 de 4 canons. — 1 demi-galère de 39 rames, 3 canons. — 6 bombardières portant chacune 1 mortier. — 8 canonnières pontées et mâtées pour un trajet de mer. — Une trentaine de chaloupes non pontées, *pour les opposer à une attaque contre la ville*. — Total : 15 navires et 14 chaloupes pouvant naviguer, portant ensemble 401 canons et 6 mortiers, plus 30 chaloupes environ, ne naviguant pas.

Le 27 août 1816, l'escadre anglo-hollandaise que commandait lord Exmouth, attaqua Alger et incendia la flotte algérienne. Sept jours après la rude leçon qu'ils venaient de recevoir, les Algériens s'occupaient déjà de mettre des navires en mer. Le 7 septembre 1816, le consul de France délivrait des expéditions : 1° à raïs Ahmed, pour un brick de 22 canons ; 2° à raïs Mehemet, pour une goëlette de 18 canons, appartenant précédemment à M Francovich, et échangée contre un brick de la Régence. Je n'ai pu savoir si ces deux bricks avaient pu échapper à l'incendie de la flotte ou bien s'ils étaient absents au moment de l'attaque. L'année suivante va nous donner quelques détails sur la reconstitution de la marine algérienne.

Année 1817. 3 bricks : 1 de 22 canons (cité en 1816) ; 1 de 18 canons (venu de Livourne où il avait été acheté pour le compte de la Régence) ; 1 de 14 canons (appartenant précédemment à M. Cranzaz, qui l'a vendu à la Régence). — 2 polacres : 1 de 18 canons (présent du Bey de Tripoli) ; 1 de 16 canons, à trois-mâts (achetée à un capitaine napolitain). — 2 goëlettes : 1 de 14 canons (construite à Livourne pour la Régence, arrivée à Alger le 18 juillet 1817) ; 1 de 18 canons (citée en 1816). — Total : 7 navires, 120 canons.

— Un document indigène mentionne la prise effectuée dans l'Océan par une escadre de six navires, de quatre bâtiments, dont un hambourgeois.

Année 1818. 2 frégates : 1 de 46 canons (envoyée par le Grand-Seigneur) ; 1 de 36 canons (envoyée au Dey par le roi du Maroc) ; 1 de 32 canons (construite à Alger et lancée le 30 mars 1818 ; ce n'est qu'une grosse corvette). — 1 corvette de 20 canons (démolie en 1820). — 4 bricks : 1 de 22 canons ; 1 de 18 ; 1 de 16 ; 1 de 14. — 1 polacre de 16 canons, à trois-

mâts — 2 goëlettes : 1 de 18 canons; 1 de 14 canons. — Total : 11 navires, 262 canons.

Année 1819. Je n'ai trouvé de documents d'aucune nature pour cette année.

Année 1820. 3 frégates : 1 de 46 canons; 1 de 36 canons; 1 de 32 canons. — 2 corvettes de 36 canons (dont 1 venue de Constantinople). — 5 bricks : 1 de 22 canons; 1 de 18; 1 de 16; 1 de 14; 1 de 6 (prise tunisienne). — 1 polacre de 16 canons. — 2 goëlettes : 1 de 18 canons; 1 de 14. — 1 chebec de 10 canons. — Total : 14 navires, 320 canons.

Année 1821. 3 frégates : 1 de 50 canons; 1 de 36; 1 de 32. — 3 corvettes : 2 de 36 canons; 1 de 32 (s'est perdue en entrant dans le port d'Alexandrie). — 5 bricks : 1 de 22 canons (a été démoli à Constantinople); 2 de 18 canons; 1 de 16 canons (s'est perdu en entrant dans le port d'Alexandrie); 1 de 16 canons (acheté de M. Bestien, constructeur à Livourne). — 1 polacre de 18 canons. — 2 goëlettes : 1 de 16 canons (est restée à Constantinople pour faire partie de l'escadre ottomane); 1 de 12 canons. — 1 chebec de 10 canons. — Total : 15 navires, 368 canons.

— Une division de huit navires fut envoyée à la Turquie pour l'assister dans sa guerre contre les Grecs. Six de ces navires durent subir d'importantes réparations à leur arrivée à Constantinople; un autre fut démoli.

Année 1822. 1 brick de 8 canons.

— Une corvette, — appelée la *Bonne-Femme* par un document français et *Et-Toulounia*, la Toulonnaise, par les Algériens, — fut refondue à Toulon, sur les chantiers du commerce. Ces travaux, qui durèrent du 8 février au 12 octobre, occasionnèrent une dépense totale de 298,720 fr. 59 c., y compris 17,460 fr. 93 c. formant le prix de 30 caronades de 18 et de 14 caronades de 12, qui furent cédées par la marine royale.

Année 1823. 1 frégate de 62 canons. — 2 bricks : 1 de 16 canons, neuf; 1 de 4 canons. — 1 chebec de 14 canons. — Total : 4 navires, 96 canons.

Année 1824. 3 frégates : 1 de 50 canons, nommée *Meftah el-Djihad*, la clé de la guerre sainte; 1 de 45 canons, connue sous le nom de *Bel Houaz*, ou d'*Et-Toulouniya*, la Toulonnaise;

1 de 40 canons, nommée *Rehber Iskender*, le guide d'Alexandre. — 2 corvettes : 1 de 36 canons, nommée *Mashar Tawfik*, l'objet de la protection divine ; 1 de 24, dite *Kara*, la noire. — 1 brick de 16 canons. — 3 goëlettes : 1 à trois-mâts, de 24 canons, appelée *Nser el-Islam*, la victoire de l'Islamisme ; 1 de 14 canons, précédemment chebec ; 1 de 12 canons nommée *Tsouriya*, les Pléïades. — Total : 9 navires, 261 canons.

Année 1825. 2 goëlettes : 1 de 12 canons, appelée *Tsouriya*, les Pléïades ; 1 de 12 canons, appelée *Chakin deria*, la terreur des mers. — Une escadre de 8 navires fut expédiée à la flotte ottomane, à l'occasion de la guerre de l'indépendance grecque.

Année 1826. 2 goëlettes : 1 à troismâts, de 24 canons, appelée *Mansour*, victorieux ; 1 de 16 canons ; 1 chebec nommé *Allah Ialladi*.

Année 1827. Liste générale des navires composant la flotte algérienne :

3 frégates : 1 de 62 canons, nommée *Meftah el-Djihad*, la clé de la guerre sainte (était à Alexandrie depuis près de trois ans lors de la prise d'Alger) ; 1 de 50 canons, appelée *Bel Houaz*, ou *Et-Touloniya*, la Toulonnaise ; 1 de 40 canons nommée *Rekber Iskender*, le guide d'Alexandre, (se trouvait à Alexandrie depuis plus de trois ans, lors de la prise d'Alger.) — 3 corvettes : 1 de 40 canons, nommée *Fassia* ; 1 de 36 canons, appelée *Mashar tawfik*, l'objet de la protection divine ; 1 de 24 canons, dite Kara, la Noire. — 2 bricks de 16 canons, dont 1 nommé *Ni'met el-Houda*, les grâces de la voie du salut. — 1 polacre de 20 canons. — 5 goëlettes : 1 à trois-mâts, de 24 canons, appelée Mansour, Victorieux, et aussi *Nser el-Islam*, la victoire de l'Islamisme ; 1 de 16 canons, appelée *Fetihié* ; 2 de 14 canons, dont 1 nommée *Chahin deria*, la Terreur des mers, et 1 nommée *Djeiran*, la Gazelle ; 1 de 12 canons, appelée *Tsouria*, les Pleïades. — 2 chebecs : 1 de 10 canons ; 1 de 4 canons (utilisé par les Français, qui l'appelèrent le *Boberach*). — Total : 16 navires, 398 canons.

Le dernier passeport délivré par le consul aux corsaires porte la date du 26 mai 1827. Le 4 octobre de cette année, une division algérienne essaya de forcer le blocus français ; elle se composait d'après des documents indigènes : « d'une petite frégate, « d'une corvette, de bricks et de goëlettes, en tout 11 navires »,

et, selon le rapport du commandant Collet, de « 11 bâtiments, « dont une grande frégate portant des canons de 18, 4 corvettes « de 20 à 24 canons de 18, et 6 bricks ou goëlettes de 16 à 18 « pièces de 12. » Cette dernière évaluation se rapprochait beaucoup de la vérité, car en consultant le relevé ci-dessus, on est amené à reconnaître que la division algérienne devait se composer des navires ci-après :

1. Frégate *Et-Toulouniya*, la Toulonnaise, dont les 50 canons, fournis par les Français, tonnèrent contre leurs anciens propriétaires.

2. Corvette *Fassia*, de 40.

3. Corvette *Mashar tawfik*, de 36.

4. Corvette *Kara*, de 24.

5. Polacre de 20 (ce navire à trois-mâts, a pu être compté comme une corvette par le commandant Collet).

6. Brick *Ni'met el-Houda*, de 16.

7. Brick de 16.

8. Goëlette *Mansour*, de 24.

9. Goëlette *Fetihié*, de 16.

10. Goëlette *Tsouriya*, de 12 canons (je tiens de l'ancien commandant de cette goëlette, le raïs Hassan, qu'il assistait à ce combat).

11. L'une des deux goëlettes de 14 canons.

Les Algériens se vantèrent d'avoir remporté une victoire éclatante, mais la vérité est qu'ils regagnèrent le port, en suivant la côte pour se mettre sous la protection de leurs batteries, et que leur seul mérite fut de ne pas se laisser prendre par l'escadre française qui ne comptait, en ce moment, que cinq navires : la frégate l'*Amphytrite*, la corvette la *Galathée*, le brick le *Faune*, le brick la *Cigogne* et la goëlette la *Champenoise* (1).

Cette tentative fut le dernier effort de la marine algérienne. Bloquée étroitement dans son repaire, la flotte des forbans ne devait plus sillonner ces mers où pendant si longtemps elle avait été l'effroi des chrétiens, et le 5 juillet 1830 termina son existence trois fois séculaire, la terreur et l'humiliation des petites nations européennes.

ALBERT DEVOULX.

---

(1) Pour plus amples détails, voir mon *Tachrifat*, page 17.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 1869.

(Président : M. Cherbonneau).

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Cherbonneau, Letourneux, Devoulx, colonel Boissonnet, Guiauchain, Sudré, Neyrand, Durando.

M. le Président, après avoir rappelé les pertes regrettables que la Société vient successivement d'éprouver, par la mort de MM. Berbrugger et Bresnier, Président et Vice-Président, expose qu'il ne sera plus désormais possible de disposer du local ordinaire de la Bibliothèque, et qu'il est essentiel de se préoccuper de la recherche d'un nouveau local.

Il est reconnu d'un commun accord que la Société doit pouvoir disposer au moins exclusivement d'une salle pour la tenue de ses séances et le dépôt de ses archives, et les membres du bureau sont chargés de rechercher une pièce qui réponde aux besoins de la Société et qui serait prise en location.

Il est ensuite procédé à la double élection destinée à combler les vides regrettables laissés par le décès de MM. Berbrugger et Bresnier.

M. Cherbonneau est élu Président, en remplacement de M. Berbrugger, MM. Letourneux et René Galles Vice-Présidents, en remplacement de MM. Cherbonneau et Bresnier.

M. le Président expose que dans le but d'être utile à la Société et pour alléger les frais de publication, M. Chabassière, offre de graver gratuitement sur pierre, les plans, cartes, dessins et inscriptions ayant fait l'objet de ses études et insérés au bulletin. Comme témoignage de la gratitude de la Société qui accepte cette offre, M. le Président propose d'admettre M. Chabassière comme membre titulaire avec dispense du paiement de la cotisation de 1869 et délivrance gratuite du diplôme. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Président invite l'assemblée à déléguer deux membres pour faire partie de la commission chargée d'examiner le mérite des ouvrages proposés au concours académique de 1869.

Sont désignés : MM. Cherbonneau et Sudré.

Sur la proposition de M. le Président, sont admis comme membres titulaires de la Société :

MM. Sautayra, Hassen ben Brimat.

M. le Président rend compte que sur son initiative, il a été pris des mesures pour opérer le triage des livres et manuscrits appartenant à la Société et qui se trouvaient au domicile de M. Berbrugger, au moment de sa mort. Tous ces objets sont restés en dépôt dans une des salles de la bibliothèque, et ils en seront retirés aussitôt que la Société pourra disposer d'un local spécial.

La séance est levée à 5 heures.

NOTA. Dans la séance du 3 septembre, M. Sudré a été élu Vice-Président, en remplacement de M. Réné Galles, démissionnaire.

Le Président,
A. CHERBONNEAU.

CHRONIQUE.

Croquis de l'Algérie contenant l'occupation romaine. — Un de nos confrères, M. Chabassière, vient de publier sous les auspices de la Société Historique algérienne une carte à l'échelle de $\frac{1}{1300\,000}$ contenant l'occupation romaine. Ce croquis où les administrateurs auront l'avantage, ainsi que les archéologues, de retrouver toutes les synonymies restituées à la science, soit par de savants explorateurs, soit par le hasard, si souvent associé aux travaux des colons, marque toutes les ressources de la colonie, avec l'indication des différents services. On peut y voir inscrites les découvertes faites dans les ruines romaines, depuis la publication de l'excellente carte du capitaine Nau de Champlui (1864). En un mot, ce travail met le lecteur au courant des connaissances actuelles.

Histoire de l'Algérie. — Heureuse de la sympathie qu'elle rencontre chez les hommes d'étude, la Société Historique algérienne s'empresse d'annoncer aux lecteurs de la *Revue africaine* la prochaine publication de deux Mémoires intitulés :

1° Le Hodna. Géographie, archéologie, travaux hydrauliques des anciens, étude sur les barrages arabes, avec 72 croquis accompagnant les descriptions, par M. A. Mourland, capitaine d'état-major. — Une carte à l'échelle de $\frac{1}{200\,000}$ composée principalement au moyen de levés à vue, forme le complément indispensable de ce Mémoire ;

2° Esquisses historiques sur la Mauritanie césarienne et Iol Cæsarea (Cherchel), par M. L. de Verneuil, capitaine d'état-major. Ce Mémoire est suivi de plusieurs cartes, plans et dessins exécutés par M. Beugnot, capitaine du génie.

TOMBEAU D'ADRIEN BERBRUGGER.

Il appartenait à la Société historique algérienne d'honorer la mémoire de son fondateur par un souvenir durable. Dans ce but,

elle a ouvert une souscription dont le produit sera affecté à l'érection d'une pierre tumulaire, portant les titres et les fonctions du savant qui a su mettre son dévouement et son érudition au service de l'Algérie. Parmi les souscripteurs, figure Mgr Lavigerie, Archevêque d'Alger. En envoyant une somme de 200 fr. au trésorier de la Société, le digne Prélat lui écrit la lettre suivante, que nous sommes heureux de reproduire à cette place même où le maître regretté avait l'habitude d'apposer sa signature.

« Monsieur le Trésorier de la Société historique algérienne,

« C'est seulement aujourd'hui que j'apprends le pieux dessein d'élever un monument sur la tombe de M. Berbrugger.

« L'Église d'Alger a, dans cette circonstance, une dette de reconnaissance à acquitter envers la mémoire du savant bibliothécaire dont les travaux ont si puissamment contribué à la découverte des restes précieux du vénérable Géronymo, et à la constatation de leur identité.

« Je suis heureux d'acquitter cette dette, autant que me le permettent les charges si lourdes qui pèsent sur moi, en souscrivant pour une somme de *deux cents francs* que vous trouverez sous ce pli, au monument de M. Berbrugger.

« Veuillez agréer, etc.,

« † CHARLES, *archevêque d'Alger*.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

A. CHERBONNEAU.



Alger. — Typ. Bastide.

13e Année. N° 78. NOVEMBRE 1869.

Revue africaine

DOCUMENTS HISTORIQUES

sur l'hérétique

ABOU-YEZID-MOKHALLED-IBN-KIDAD DE TADEMKET

TRADUITS DE LA CHRONIQUE D'IBN-HAMMAD. (a)

INTRODUCTION.

En comparant l'histoire des Berbers composée par Ibn-Khaldoun, avec les ouvrages arabes qui traitent du même sujet, j'ai remarqué plusieurs chapitres dignes d'intérêt, auxquels il était possible d'ajouter des détails et des renseignements nouveaux. C'est ainsi que la curiosité m'a conduit à étudier l'histoire des schismatiques de l'Auress, et particulièrement celle d'Abou-Yezid-Mokhalled-Ibn-Kidad, qui, pendant longtemps, tint en échec les khalifes obeïdites avec une armée si redoutable, qu'on y comptait jusqu'à quatre-vingt mille chevaux, comme l'atteste El-Bekri, et cent mille tentes, suivant le témoignage du cheikh Et-Tidjani, cité par M. Alphonse Rousseau (1). Il m'est prouvé aujourd'hui que l'auteur des Dynasties berbères ne connaissait point l'ouvrage d'Ibn-Hammad. Les lecteurs de la *Revue africaine* accepteront peut être avec plaisir la communication d'un fragment qui se rattache aux annales de l'Algérie et de la Régence de Tu-

(a) *Revue africaine*, n° 72, p. 464.

(1). Chaque tente « *khoss* » abritait trois ou quatre de ses partisans et quelquefois davantage.

nis. Les manuscrits A et B de ma collection, sur lesquels j'ai établi, non sans peine, le texte de cet article, m'ont été offerts par un thaleb de Constantine. Ils sont tous deux d'une écriture mogrebine ; mais le second, bien que fort soigné au point de vue calligraphique, est moins correct que le premier.

L'auteur s'appelle le cadi Abou-Abd-Allah-Mohammed-Ibn-Ali-Ibn-Hammad. Il annonce au folio 1, v°, l. 9, que son livre est, en partie, une compilation de plusieurs ouvrages rédigés dans le but de faire connaître la famille des Obeïd-Allah, et qu'il doit bon nombre de documents à des hommes dont la parole fait autorité (1).

TRADUCTION.

Le jour où mourut Obeïd-Allah, son fils Abou'l-Hassan Mohammed-el-Kaïem fut proclamé khalife. On l'avait surnommé Abou'l-Kâcem Ibn-Abd-Allah, et il était âgé de 42 ans lorsque le pouvoir lui fut déféré.

Les commencements de son règne furent signalés par la révolte d'Abou-Yezid Mokhalled-Ibn-Kidad, qui éclata en 332 (de J.-C. 943-944). Cet homme, dont Obeïd-Allah avait prédit les destinées futures, était de la tribu des Beni-Djâfar, fraction des Beni-Djana, que les Berbers appellent dans leur idiôme *Ajana*, autrement dit Zénat, d'où vient le nom de Zenata (2). Kidad, son père, habitait Takious, ville du territoire de Kastilia (3), et faisait le commerce

---

(1) وبعضها عرّفني به من وثق منه بالتعريف

(2) Les Zenata formaient une tribu guerrière qui donna des rois à Fez, à Tlemcen et à Sedjelmaça. Ibn-Khaldoun a écrit la généalogie des Zenata d'une manière explicite. Je renvoie les lecteurs au t. II, p, ۴, l. ٧ du texte publié par M. Mac Guckin de Slane.

(3) Quelques auteurs écrivent قسطبيلة *Kostobila* ; mais la leçon la plus généralement suivie est Kastilia. La ville de ce nom était située près du lac Melrir et fut la capitale d'un district. Edrisi fait une seule et même ville de Kastilia et de Tauzer. Quant à Takious, qui, suivant les voyageurs El-Aïachi et Moula Ahmed (Berbrugger, p. 123 et 286, vol. IX de l'*Exploration scientifique de l'Algérie*), doit s'écrire par un *dal* دقيوس, c'est une des plus grandes villes de la contrée ; elle se trouve entre la Zâouïah de Sid-Ahmed-bou-Helâl et Tauzer.

du Soudan. Ayant acheté à Tademket (1) une esclave nommée Sbika, il eut d'elle un enfant, qui était boiteux et avait un signe sur la langue ; il l'appela Abou-Yezid. Plus tard, il eût l'idée de l'emmener à Koukou (2) et de le présenter à un de ces devins que l'on nomme *ârrâf* (3). Celui-ci, après l'avoir examiné, dit : « Voilà un enfant auquel il arrivera de grandes choses ; un jour il sera roi. » Fier de cette prédiction, Kidad revint à Takious, où il mourut.

Au dire des historiens, le jeune Abou-Yezid passa son enfance dans le quartier des R'elâmeciin, qui est situé aux environs de Tauzer. Dès qu'il eût atteint l'âge de puberté, il étudia si bien le dogme des Ibâdhia (4), qu'il devint un des plus habiles docteurs de la secte. Alors il se rendit à Tauzer et y enseigna le koran aux

---

(1) Tademket doit être la Tâdmekka dont parle Aboulféda (voir la traduction de M. Reinaud, t. II, 1re partie, p. 219) dans le passage suivant : « A l'extrémité occidentale de la montagne de Lounya, au milieu de gorges et de vallées, se trouve la ville de Tadmekka تادمكة. Cette ville est connue des voyageurs, et son nom est cité dans les livres. Les habitants de Tadmekka sont des Berbers musulmans, qui font un grand commerce, et qui se rendent dans le pays des nègres ; ils reconnaissent l'autorité du roi de Kanem. La situation de Tadmekka est au midi de la montagne de Lounya, et au nord du commencement du deuxième climat, sous le 44e degré et quelques minutes de longitude (et vers le 17e degré de latitude.) » Comme les noms écrits par Ibn-Hammad et par Aboulféda ne portent point de *techdid* sur le *kaf*, je pense qu'on est obligé de lire Tademket et Tademka ; une fois ce résultat obtenu, on n'aura pas de peine à confondre les deux mots en un seul, si l'on veut observer que leur forme est le féminin singulier de la langue berbère et prend à la fin un ت au lieu d'un ة.

(2) Koukou est la capitale d'une partie du pays des nègres, et se trouve hors du premier climat, du côté du midi (Conf. la traduc. d'Aboulf. par M. Reinaud, t. II, 1re partie, p. 221). Ibn-Batouta, qui visita cette ville, la place sur le Nil et la représente comme une des plus belles et des plus grandes du Soudan. (Voy. l'article de M. le baron Mac Guckin de Slane inséré dans le *Journal Asiatique*, p. 230, mars 1843).

(3) *Arrâf* veut dire *qui connaît* (l'avenir). Les gens qui exercent cette profession à Constantine sont appelés *hakim et guezzân*. Les *hakim* savent généralement lire et écrire ; ils vendent des talismans et amulettes. Les *guezzân* disent la bonne aventure.

(4) Les hérétiques appelés Ibâdhia tiraient leur nom d'Abd-Allah Ibn-Ibâdh, le Temimi ; ils étaient presque tous Berbers. On les désigne souvent par le mot *Kharedji* au pluriel *Khouâredj*, qui signifie schismatique, hérétique.

enfants. Son savoir lui ayant gagné la confiance des habitants, il en profita pour les exciter à la révolte contre Abou'l Kâcem. A force de jeter du mépris sur la conduite de ce dernier, il finit par lier à sa cause trois cents partisans. Mais Ibn-Ferkân, qui était mokaddem (commandant supérieur) de la ville, ayant été instruit de ses manœuvres, le fit appeler et lui adressa de sévères menaces. Abou-Yezid se disculpa en niant résolument tout ce qu'on lui reprochait. Mais déjà l'alarme s'était emparée de ceux qui avaient embrassé sa doctrine; ils se dispersèrent. On n'assista plus à ses conférences, et puis on l'abandonna tout-à-fait.

Se voyant ainsi délaissé, il quitta le territoire de Kastilia et pénétra dans l'Auress (1), où il trouva des sectateurs chez les Beni-Kemlan, fraction de la grande tribu des Hawara. Il se posa parmi eux en apôtre, se forma une sorte de puissance et devint redoutable. Il avait alors soixante ans et son corps était épuisé par les infirmités.

Au nombre de ses compagnons les plus ardents se distinguait Abou-Omar-Ibn-Abd-Allah El-Hamidi El-Hadjeri, un des mokaddems de la secte des Ibadhïa, lequel était aveugle. Ce qui fit dire à Abou-Yezid, le jour où il entrait dans les murs de Kairouân : « Pourquoi ne prenez-vous pas les armes contre les Obeïdites? Voyez nous, mon compagnon et moi! Je suis boiteux, et Ibn-Omar est aveugle. Dieu nous a dispensés de combattre, et pourtant nous n'épargnons pas notre sang! »

Abou-Yezid avait amené avec lui sa femme Takhirit (2), une de ses prosélytes, ainsi que ses quatre fils, Yezid, Younès, Ayoub et Fadhl. Lorsque ces jeunes gens furent en état de porter les armes, il les mit à la tête des troupes, et leur fit faire des courses dans le pays. C'est dans une de ces expéditions que Ayoub culbuta un corps d'armée commandé par Ali Ibn-Hamdoun, gouverneur de

---

(1) La chaîne des monts Aurèss (Aurasius) commence à quelques milles de Baghaïa au Barïa et se prolonge à douze journées de chemin au Sud de la province de Constantine. Elle est habitée par des tribus puissantes.

(2) Takhirit est un nom féminin singulier de forme berbère; racine خير « bon, meilleur. »

Msila. L'engagement avait eut lieu dans une plaine qui avoisine la rivière d'Oudjra. Après une lutte sanglante, Ali Ibn-Hamdoun, mal secondé par un autre caïd nommé Abou'l-Fadhl Ibn-Abi-Silâss, s'enfuit à l'aventure et campa la nuit sur un terrain très-accidenté. Mais, tandis que lui et les gens de son goum étaient plongés dans le sommeil, il arriva qu'un des chevaux rompit ses entraves et se battit avec un autre cheval. Réveillée en sursaut par les hennissements de ces animaux, la troupe se crut surprise par Ayoub. Il y eut un sauve qui peut général. En dépit de l'obscurité, chacun s'élança sur sa monture et s'esquiva à travers les plis du terrain. Le malheureux Ali Ibn-Hamdoun tomba du haut d'une pente rapide et se brisa tous les membres.

Revenons à notre héros. C'était, un bâton à la main, vêtu de laine grossière, et avec le seul titre de cheïkh des musulmans, qu'Abou-Yezid avait commencé à prêcher l'insurrection. Plus tard, renonçant à ces habitudes simples, il adopta les habits de soie et ne monta plus que des chevaux de race. Il permettait d'épouser deux sœurs esclaves (1), et abandonnait à ses soldats les femmes des vaincus. Encouragés par l'exemple de sa cruauté, les Berbers de son armée massacraient sans pitié ceux qui tombaient en leur pouvoir. Ainsi, au blocus d'El-Mahdia, tous les habitants qui, fuyant la famine, sortaient de la ville pour implorer la clémence des assiégeants, eurent le ventre fendu, et on fouilla jusque dans leurs entrailles vivantes pour y chercher l'or qu'ils avaient, disait-on, avalé. Les femmes enceintes subirent le même sort.

Cependant Abou-Yezid ne put s'emparer d'El Madhia; mais une fois maître de l'Afrikia, il résolut de marcher sur Kairouan et vint, sous le règne d'El-Mansour, planter sa tente au *Moçalla-el-Aïdeïn* (l'oratoire des deux fêtes). Là, suivant la prédiction d'Obeïd-Allah, devait s'arrêter sa fortune. Effectivement, le reste de sa vie n'offre plus qu'une suite de revers ; ses drapeaux n'obtinrent plus de succès, et la lutte qu'il soutint jusqu'à sa mort ne fut signalée que par des défaites.

Il avait surnommé ceux qui prenaient les armes pour défendre

(1) Ces sortes d'unions sont expressément défendues par le Koran.

a cause, *Azzâba* « les garçons » (1) tandis qu'il appelait *Eâddet el-Moslimîn* « la tourbe des musulmans » ceux qui, après lui avoir juré obéissance se détachaient de son parti.

Il lui arrivait assez souvent dans la conversation ou dans la discussion de faire des emprunts au koran. Un jour, entre autres, qu'on le blâmait d'avoir quitté la laine pour se couvrir d'habits de soie et de se pavaner sur des chevaux de luxe après avoir monté des ânes, il répondit par ce verset du livre saint : « Et vous leur permettrez de s'équiper richement et de se servir des chevaux de race.... » (2)

Il aimait aussi à citer des vers.

Les populations de l'Afrikia étant venues se plaindre des maux que lui et ses compagnons leur avaient fait éprouver, il leur récita les vers suivants :

> Que manque-t-il à l'homme, quand il lui reste sa religion ?
> La perte des autres biens n'est pas un malheur.

Ce fut dans le mois de ramadhan de l'année 334 (de J.-C. 946) qu'El-Kaïem-Biamr-Allah désigna pour son successeur et son héritier, son fils Abou-Taher-Ismaël. A cet effet il convoqua les notables et les principaux officiers de la tribu de Kétama (3), et leur dit : « Voici votre maître ; c'est lui que j'institue mon héritier et mon successeur au trône des khalifes, c'est à lui que je lègue le soin de combattre ce monstre d'Abou-Yezid et de l'exterminer, lui ainsi que toute sa race. »

El-Kaïem mourut un dimanche, 13 de Chauwal 335 (de J.-C. 946), à l'âge de cinquante et un ans, après un règne de douze ans et sept mois. Sa mort fut tenue secrète. Il ne laissait après lui que Abou-Taher-Ismaël avec Kérima, sa mère, qui était une esclave affranchie.

---

(1) Le mot عزابة est peut-être celui que M. le baron Mac Guckin de Slane écrit قرابة et غزابة à la page 18 du II• vol. de *l'Histoire des Berbers* par Ibn-Khaldoun (texte arabe).

(2) Ce passage est emprunté du Koran.

(3) Les familles de cette tribu avaient établi leur demeure dans la montagne de Ykdjane, près de Sétif. Ce sont les Kétama qui, de concert avec Abou-Abd-Allah, le chiite, donnèrent naissance au parti des Khalifes fatimites.



Le nouveau khalife confia la direction des affaires à Djafar Ibn-Ali, qui avait été chambellan (hâdjeb) de son père. Ses cadis furent Ishak Ibn-El-Noshal qui mourut dans ce poste, Ahmed Ibn-Yahia et Ahmed Ibn-El-Oulid, lequel ayant été désigné à cet emploi par le suffrage de la population, y fut confirmé par le ministre des finances Aboul-Hassan Ibn-Ali-Ed-Daaï.

Abou'l-Abbâss-Ismaël Ibn-Abil-Kassem était né à El-Madhia, l'an 299 (de J.-C. 911-912), et selon d'autres en 302 (de J.-C. 914-915). Il était âgé de trente-deux ans lorsqu'il monta sur le trône. Aucun prince parmi les Obeïd-Allah ne peut lui être comparé. A la hardiesse, au courage, il joignait le savoir et l'éloquence; il avait le don d'improviser la khotba. Voici, par exemple, un passage du discours qu'il prononça dans la grande mosquée d'El-Madhia, le jour de la fête des sacrifices : « Mon Dieu ! toi qui m'as investi du gouvernement de tes serviteurs dans ton empire, fais que je sois bon pour eux et qu'eux ils soient bons pour moi ! Seigneur ! accorde-moi la grâce de visiter ta sainte demeure ! » Il terminait la khotba par l'énumération des différentes cérémonies de pèlerinages. Ce jour là il ne se retira qu'après avoir fait servir aux fidèles un festin auquel ils furent tous conviés. On a aussi de lui des écrits sur la sainteté de cette fête et sur les bénédictions qui y sont attachées. La célébration de la fête des sacrifices fut pour les Obeidites une règle de conduite jusqu'à la chute de leur dynastie. J'ai vu dans un de leurs mémoires la note que voici : « Ce jour là, le khalife invitait mille vieillards et mille jeunes gens de Kaïrouân, et il leur donnait le choix ou de s'associer à lui pour la grande solennité, ou de se retirer. Il y en avait qui se rendaient à l'appel du prince, d'autres s'éloignaient. »

A l'époque où il attaquait Abou-Yezid dans le fort de Kiana (1), il célébra la fête de la rupture du jeûne *(Aïd el-fitr)* et prononça un sermon (khotba) où l'on remarquait entre autres les idées suivantes : « Mon Dieu ! c'est toi qui m'as arraché à mon lit et à mon oreiller ; c'est toi qui m'as dérobé au repos ; c'est par

(1) J'ai entendu dire, par des Kabiles de Kala'a que le mont Kiana est le même que Djebel Aïadh عياض. Ibn-Khaldoun, t. II, p. 21 établit l'identité des deux montagnes.

ton inspiration que je me suis voué à l'insomnie, c'est ta volonté qui me pousse dans des pays lointains. Mon Dieu ! fais moi triompher de Mokhalled Ibn-Kidad, cet enfant des Pharaons, inventeurs du supplice des pieux, qui opprimaient les nations et propageaient le mal sur la face de l'univers. Mon Dieu ! précipite-les dans le piège. Mon Dieu ! tu sais que je suis le descendant de ton prophète, le fils de ton apôtre, un lambeau de sa chair et une goutte de son sang. Rien de vain, rien de mensonger, n'est sorti de mes lèvres. Mon Dieu ! tu n'ignores ni d'où je viens, ni où je vais, ni quelles épreuves tu m'as fait subir. Mon Dieu! j'ai prodigué mon sang et ma vie pour l'amour de toi ; en combattant ton ennemi, j'ai voulu venger ton prophète et mériter ton approbation. Tous mes efforts tendent à te faire adorer comme tu dois l'être et à établir sur la terre l'autorité de ta loi ; car tu es le dispensateur de la grâce et de la durée. » Après avoir ainsi discouru, il se retira dans sa tente et ordonna qu'on servît aux troupes un festin abondant (1).

A la suite d'un engagement qu'il eut avec Abou-Yezid, ses troupes prirent la fuite et l'abandonnèrent. Ne voyant plus autour de lui qu'une poignée d'hommes, il leur cria : « Patience, serviteurs du chef des croyants ! » Le lieu où la scène se passait fut dès lors appelé Sâbra ; auparavant il portait le nom de *Solb-el-Djemel* (la croupe du chameau). On le voit au Sud-Ouest et dans les environs de Kaïrouan, qui était la capitale des Obeïdites. Ce fut en l'an 334 (de J.-C. 945-946) qu'El-Mansour fonda la ville de Sâbra, qu'il nomma plus tard El-Mansouria. Les deux noms se sont conservés jusqu'à nos jours ; mais celui de Sâbra est plus connu. Le Khalife y fixa le siége de son autorité, et ses successeurs y maintinrent leur résidence, jusqu'au moment où, victime des catastrophes politiques, elle périt comme périssent les humains.

Les murs de la ville étaient en briques cuites au soleil. Quatre portes y donnaient accès : la porte du Sud ; la porte orientale, appelée Bab-ez-Zouïla ; la porte septentrionale dite Bab-Kétama, et la porte occidentale ou Bab el-Fotouh. C'est par celle-ci qu'il sor-

(1) *Ta'am* signifie proprement un mets ; mais dans le sud de l'Algérie, il désigne ordinairement le Kouskoussou.

tait pour aller en expédition. Les vantaux de chacune de ces portes étaient doublés de fer. Du reste, il n'y eut pas d'autres travaux exécutés à Sâbra tant que dura la révolte d'Abou-Yezid.

Mais, une fois cette guerre terminée, on vit s'élever dans son enceinte des palais magnifiques, des édifices aux proportions gigantesques ; la ville s'embellit de plantations merveilleuses, et des aqueducs établis à grands frais y amenèrent les eaux des environs. Parmi les palais on remarquait le Péristyle des colonnes (El-Iwân), que le khalife El-Moezz-li-Din-Allah fit bâtir pour son fils ; la salle du Camphre, le Fleuron de la Couronne, le salon du Myrte, la pierre d'argent, le palais du Khalifat, le Khaouerneq et de nombreux établissements de bienfaisance.

Pour en revenir à Abou-Yezid, dès qu'il fut arrivé à El-Mahdia, il posa son camp et y fit la prière ; mais dans une bataille, qui eut lieu sous les murs de la ville, il essuya une défaite complète. A partir de ce jour, la fortune ne cessa de le trahir en dispersant loin de lui la plupart de ses compagnons d'armes. Ainsi, se vérifia la prophétie d'Obeïd-Allah, comme nous le verrons plus tard. Ce fut un lundi 27 de djoumâdi el-akhira de l'année 333 (de J.-C. 944-945), sous le règne d'El-Kaïem-Abou'l-Kassem, et, comme nous l'avons dit, un an avant la mort de ce prince, que l'hérétique vit son armée taillée en pièces.

Après cet évènement, Ismaël El-Mansour quitta El-Madhia pour se rendre à Souça. Comme les habitants n'avaient point envoyé de députation à sa rencontre, il les questionna à ce sujet et leur demanda le motif d'un retard qui ressemblait à une défection. C'est la crainte, dirent-ils, qui nous a empêchés d'aller au-devant de vous. A cette réponse, il sourit et répliqua : « C'est sur moi qu'est tombé le choix du prince des croyants ; c'est moi qu'il a chargé de combattre à outrance cette horde de rebelles. Il a mis entre mes mains Zôû'l-Fikar, le sabre que portait jadis mon aïeul (1), et qui pend aujourd'hui à mon côté. Mais, en m'en permettant l'usage, il m'a fait un devoir de pardonner à tous les hommes, et particulièrement aux habitants de Kaïrouan. Il n'y aura de punis que les criminels. »

---

(1) Le prophète Mahomet.

De Souça, Ismaïl El-Mansour alla à Kaïrouan, où il laissa Moudâm, un de ses lieutenants, avec ordre de ne rien faire sans consulter le cadi Mohammed Ibn-Abou Mansour.

Le 26 de rebi el-ouwel de l'année 335 (de J.-C. 946-947), il partit pour le Maghreb (l'ouest), et fit halte à Sakiet-Mems (1), où il fut rejoint par un renfort de combattants dévoués à sa cause, et parmi lesquels marchaient bon nombre des chefs de la tribu de Kétama (2), et environ mille cavaliers arabes de l'Orient. Ils venaient de Barka et lui amenaient, entres autres présents, des maharis, des chameaux de la race dite *bokhte* et des chevaux.

Ce soir-là le crieur public faisait savoir aux habitants de Kaïrouân, que l'émir n'appelait sous ses drapeaux que les hommes valides et les gens de cœur. A cette nouvelle, une partie de la population vint s'enrôler au camp.

Lorsque Ismaël El-Mansour se remit en marche, son hâdjeb Djâafar Ibn-Ali s'avançait à la tête de son état-major. La colonne ne fit qu'une courte station à l'Oued-er-Roumel ; de là elle se porta vers Sbiba (3) où elle se ravitailla et reçut la solde ; puis

---

(1) On lit dans le *Mounèss fi Akhbar Ifrikia ou Tounèss* (fol. 23 r. l. 17 de mon exemplaire), à l'article Koueila: ورحل عن قيروان ونزل على لميس وقيل ممس, il quitta Kaïrouân et alla camper à Lemis ou, suivant d'autres auteurs, Mems. Moula-Ahmed en parlant de Mems, que M. Berbrugger écrit Memès, dit : « Kacila fut vaincu et tué à Memês, qu'il ne put traverser. » Conf. le t. IX de *l'Expl. scientif. de l'Algérie*, p. 231), d'où il résulte que le Sakiet-Mems d'Ibn-Hammad peut être un canal dérivé de la rivière citée par Moula-Ahmed. Toutefois ce lieu paraît très-favorable à l'emplacement d'un camp, puisqu'il est dit dans le même ouvrage (Conf. le t. IX *supr. laud.* p. 230 : « Nous irons à Memès où il y beaucoup d'eau et de quoi suffire aux besoins de notre armée. »

(2) Les Kétama, dont nous nous sommes occupé dans une des notes précédentes, formaient une tribu berbère issue des Cananéens. Quelques historiens la font descendre des familles du Yémen. Edrisi rapporte que, de son temps, il y avait des Kétama entre Sétif et la mer du côté de Collo القل, et entre Tétouan et Arzilla.

(3) Sbiba ou Sabiba est une ville ancienne, à une journée de Kaïrouân. Elle est bien arrosée, entourée de jardins, pourvue d'un bazar solidement construit en pierres, dont dépend le faubourg où sont les caravansérails (Voy. Edrisi, t. I, p. 271).

elle prit la route de Bâria (1) en passant successivement par Bernamdja et Moulâq. A peine eut-on aperçu les remparts de Barïa, que le kalife monta sur un mahri pour y faire son entrée à la tête de son état-major. Les habitants accoururent au-devant de lui et l'accueillirent avec enthousiasme. Sachant qu'ils avaient fermé leurs portes à Abou-Yezid vaincu et mis en déroute, Ismaïl El-Mansour les félicita de leur belle conduite, et distribua aux pauvres de la localité des sommes considérables. C'est dans cette circonstance que le poëte Abou-Iâla-el-Merouazi lui récita les vers suivants (2) :

Si nos cœurs se sont réjouis de ton avènement, nos yeux ont cessé de répandre des larmes, en voyant ton triomphe.

La royauté est fière d'être occupée par un héros qui s'avance monté sur un chameau de race (3)

Ismaïl poursuivit sa route et visita successivement Abou-Hamil, Fahs-Thâqa, Belezma, Megaouss (4) et Tobna (5), où il s'arrêta pendant quelques jours. Ce fut dans cette dernière ville que Djâfar Ibn-Ali Ibn-Hamdoun, gouverneur de Msila (6) et du

---

(1) Barïa que l'on écrit aussi Baghaïa, est à quatre journées de Kastilia. On lit dans une note de l'Afrique sous les Arabes, par M. N. Desvergers, p. 150 : « Bekri décrit ce lieu comme une ancienne forteresse construite en pierres et entourée d'un vaste faubourg qui l'environne de trois côtés, excepté à l'Occident. » Barïa avoisine les monts Aourèss (Conf. la note 7.)

(2)

لقد تاهت بطلعتك الغروب كما ابتهجت بدولتك القلوب
لقد هزت الخلافة اذ حواها نجيب راح يحمله النجيب

(3) Il serait impossible de reproduire en français le puéril jeu de mots que présente la fin du second vers.

(4) Mgaous, et suivant la prononciation du pays, Emgaous, est à quatre journées de Constantine. On y trouve beaucoup d'antiquités et des restes d'édifices en belles pierres de taille. A peu de distance coule l'Oued Barika, qui va se jeter dans le Chott-es-Saïda. C'est à Mgaous qu'est enterrée la mère du dernier bey de Constantine.

(5) Tobna, l'ancienne *Thubuna*, dans la plaine de Barika, près de la rivière du même nom.

(6) Ibn-Abou-Dinar-el-Kaïrouâni rapporte ainsi l'origine de cette ville : « En 315 (de J.-C. 927-928), l'héritier du trône El-Kaïem bamr-Allah, se porta vers l'Occident jusqu'à Tahart. Il bâtit une ville qu'il appela Mohammedia, et qui est Msila (suivant la prononciation commune Emsila).

Zab, lui fit parvenir une lettre par laquelle il lui annonçait qu'il tenait en son pouvoir un partisan, sous les ordres duquel s'étaient insurgés dans les monts Aourèss une multitude de Kabyles, des Zouaouas, des Sanhadjas et des Adjiças. Avant de quitter Tobna, le khalife solda les troupes, fit des largesses de toute espèce et éloigna de son drapeau les hommes invalides aussi bien que ceux qui ne lui montraient aucune sympathie.

Une fois ces dispositions prises il mit son armée en campagne, mais il ne tarda pas à être rejoint par Djàfar Ibn-Ali Ibn-Hamdoun, qui venait lui offrir, entre autres présents, vingt-cinq chevaux, vingt-cinq chameaux *nedjib,* une magnifique civette et quatre chameaux *bokhte.* Toutefois l'objet principal de sa démarche était d'amener, chargé de chaînes et monté sur un chameau le prisonnier au sujet duquel il avait écrit précédemment. Ce prisonnier était un beau jeune homme imberbe, qui portait en tête un grand bonnet *(tartour),* destiné à appeler sur lui tous les regards. Kaïrouan était sa patrie ; il y avait d'abord exercé la profession d'ouvrier orfèvre ; puis, changeant de voie, il s'était livré à l'étude des livres soufis (1) et les avait enseignés. A sa suite

---

Mounèss fi akhbar Ifrikia ou Tounèss, fol. 44 r. 1 3 de mon exempl.) de Msila à Tobna il a 24 parasanges.

(1) La doctrine des Soufis est en faveur depuis un demi-siècle parmi les habitants de l'Afrique septentrionale. On en trouve la substance dans les livres des Khouân, qui sont en réalité les vrais agitateurs du pays, ainsi que l'ont démontré les derniers évènements de la province de Constantine (juin-1852). Prenons, par exemple, l'ouvrage si populaire dans notre ville sous le titre de المنح الربانية فى بيان الرحمنية *les présents dominicaux* ou *explication de la Rahmanïa*, code écrit en vers. Il y est dit à la page 4 (commentaire du 3e vers); qu'on ne peut plaire à Dieu ni obtenir sa protection, qu'à la condition de suivre le chemin indiqué par les Soufis يا من تريد التوفيق وسلوك اهل التحقيق اخدم هذه الطريق طريقة الصوفيا ; que le dogme des Soufis est le plus ancien, le plus pur et le plus authentique; que sa perfection a été consacrée par les paroles des théologiens les plus éminents, tels qu'El-R'azâli, El-Djonéidi et Ech-Chibli. Le dix-huitième vers décerne aux Soufis l'honneur et le privilège exclusif de la sainteté ; ils sont les coryphées de la vie spirituelle : يا من تريد السلوك وتنفي عنك الشكوك تبلغ مقام الملوك ساداتنا الصوفيا Mais en dehors du livre, où sont prêchés les préceptes de la vie spiri-

venaient quatre individus également enchaînés, que Djâfar avait pris dans un des forts voisins de l'Aourèss, avec une bande d'insurgés tellement dévouée au service du jeune partisan, qu'elle le proclamait le véritable imâm (1).

Ismaïl le fit écorcher tout vif ; il voulut que sa peau fut bourrée de coton et mise dans une bière, afin qu'on l'exposât sur une croix partout où s'arrêterait la colonne expéditionnaire. Tel était le supplice qu'il infligeait à ceux dont il voulait tirer une vengeance éclatante. Aussi fut-il surnommé l'écorcheur. Quant aux autres prisonniers, ils eurent les pieds et les mains coupés, et furent crucifiés.

---

tuelle, la tendance de l'institution des Khouân est d'attirer un grand nombre d'hommes ignorants et supertitieux sous la dépendance d'une personne qui se décerne le titre de *mokaddem*, de mettre à sa disposition le dévouement des initiés, d'exiger d'eux des pèlerinages annuels auprès du chef, et avec ces pèlerinages de bonnes offrandes. Ainsi il y a dans le commentaire de la *Rahmanïa* le chapitre de l'obéissance et celui des visites obligatoires. Les limites que m'impose cet article ne me permettant que de citer quelques unes des particularités, je m'en tiendrai à ce qui peut éveiller l'attention de notre gouvernement sur les directeurs d'une armée secrète et aussi merveilleusement disciplinée. Voici ce qui est dit à la page 59 : لا تذهب بلا اذنه — لا تفعل بلا امره — واعمل بكلامه ولوكان خاطيا et comme si ces commandements avaient besoin d'être expliqués, la glose ajoute : انّ المريد يجب عليه ان يسلم اموره كلها لشيخه « L'initié doit se démettre de toutes ses volontés entre les mains du cheikh. » Un autre passage exige plus encore ; il ôte aux membres de la confrérie, leur volonté, leur âme, et il en fait des cadavres : حتى يكون في جميع حالاته (حالاته) كالميت بين يدى الغاسل يقلبه كيف شاء. C'est peu que d'obéir il faut payer. Nous remarquons à la page 32, un paragraphe qui a prévu la chose : ومن شرايط الورد زيارة الشيخ ولو مرتين في السنة مرة في زمان النوار. Or le plus misérable des musulmans n'oserait pas visiter un marabout sans lui offrir un présent.

(1) Le véritable imâm. Sans revenir sur un sujet bien connu des Orientalistes, et qui a été raconté par Makrizi (*Chrest. arabe* de M. de Sacy, t. II, p. 92 et 93), je crois qu'il importe de dire que les gens de l'Afrique attendent encore le véritable imâm, sous le nom de مولى الساعة (le maître de l'heure).

Abou-Yala El-Merouazi a dit à ce sujet (1).

O le meilleur des princes qui accomplissent les traités avec la royauté,
O toi, dont la foi sincère reproduit à nos yeux la conduite de ton grand-père,
Nous n'avons pas vu sans surprise cet insensé que les suggestions de son âme
Ont précipité dans un abîme d'amères déceptions.
Il a osé, le misérable, s'ériger en ennemi de ta majesté ; il a commis tant de sacriléges.
Que tu as dû le faire écorcher par la main du bourreau.

Ismaïl se porta en avant et entra à Biscara, où il fit plusieurs exemples en mettant à mort un certain nombre d'habitants. Après avoir distribué la solde aux troupes, il dirigea sa colonne sur Mokra (2). Sur ces entrefaites, Abou-Yezid enrôlait sous ses drapeaux les Beni-Zerouel, Kabyles du mont Selat, et avec eux de nombreux contingents. Cependant toutes les tribus ne suivaient pas cet exemple ; une foule de gens venaient de tous côtés se soumettre au khalife, qui se conciliait leur dévouement en leur distribuant des vêtements et des vivres. Les mêmes largesses étaient faites à tous les hommes qui voulaient bien reconnaître sa souveraineté. En même temps, il écrivait à Ziri-Ibn-Menâd et à Maksène Ibn-Saâd et leur envoyait de l'or, de l'argent, une quantité considérable d'habits, des parures, des curiosités, en un mot tout ce qui peut séduire les âmes et captiver les cœurs. Ces bienfaits portèrent fruit : car les deux chefs lui

(1)

يا خير مَنْ وهب العهود بعهده
وحكى لنا بالعهد سيرة جَدّه
عجبا لمعتوه حدّثته نبسه
بوساوس فيها شفاوة جِده
عاداك وانسلخ الشقى من الهُدَى
حتى امُرْتَ بسلخه من جلده

(2) Mokra, que l'on appelle aussi Mogra et Magra, est une ancienne ville du Hodna.

amenèrent une masse de guerriers choisis parmi les Sanhadjas et les Adjiças. De Mokra, Ismaïl se rendit à Msila, et le peu de jours qu'il y passa peuvent être comparés à des années, tant à cause des libéralités qu'il y fit, que de la forte organisation qu'il imprima aux affaires. Là comme dans toutes les contrées où il passait, il équipa les gens de bonne volonté et les incorpora dans son armée. Il ne négligea pas non plus d'écrire aux Hawara, qui étaient cantonnés à El-Gradir, en leur recommandant de s'emparer d'Omar l'aveugle, et de sa bande.

Précédemment Abou-Yezid avait essuyé une défaite grave à Aïn-es-Soudân, dans le massif des monts Kiâna ; mais, quoique affaibli par la défection de ses partisans, il était parvenu à arracher aux Khazar une ville située sur la limite du désert.

Quant à ses lieutenants Abou-Omar et Abou-Medkoul, tous deux aveugles, ils furent faits prisonniers à El-Gradir.

Ismaïl était encore à Msila, lorsque Mohammed Ibn-Khazar lui envoya son fils Yakoub; il le traita avec distinction, lui fit présent d'un de ses chevaux tout harnaché et le renvoya avec dix mille dinars.

Ayant appris que Abou-Yezid s'était retiré dans le Djebel Selat, montagne escarpée et inexpugnable, dont le pied va mourir dans des landes stériles, sablonneuses, désertes, et qu'aucune armée n'avait encore violée par sa présence, il n'hésita pas à se lancer à sa poursuite. Il lui fallut onze jours pour traverser cette contrée, où des solitudes affreuses succédaient à des précipices sans nombre. Aussitôt qu'il eut planté ses tentes au bas de Selat, les montagnards accoururent en foule pour lui jurer soumission et obéissance. Ce fut en vain qu'il les interrogea sur Abou-Yezid, personne ne sut lui indiquer la position qu'il occupait. Par mesure de précaution, il leur enjoignit de le prendre, s'il venait à passer sur leur territoire, et mit sa tête à prix; il commença même par leur faire des présents.

Tournant ensuite ses vues vers le pays des Sanhadjas, il revint sur ses pas; mais dès la première nuit il se trouva sans vivres et sans eau. Les provisions de la troupe étaient épuisées, et les bêtes de somme n'avaient plus de fourrage. Enfin, il devint si difficile de se procurer les choses nécessaires à la vie, que le prix d'un

pain ou d'une tasse d'eau s'élevait à trois dirhems. Grand nombre de soldats périrent de soif ou de faim.

Sur ces entrefaites, on aperçut des feux allumés au pied de la montagne qu'ils venaient de quitter. Des éclaireurs envoyés à la découverte ayant annoncé que c'étaient les feux du bivouac d'Abou-Yezid, le khalife résolut de tomber sur l'ennemi au point du jour. Mais la division s'étant mise dans le camp, il rencontra une opposition si violente que l'armée en masse lui cria : « Prince, la plus belle victoire et le plus riche butin seraient de nous tirer de la position critique où nous sommes. » C'est ainsi qu'Ismaïl, forcé de renoncer à son plan, reprit la route des Sanhadjas, malgré la chute constante des neiges qui empêchèrent les soldats de planter leurs tentes, de se faire des abris et d'allumer les feux. Enfin il arriva à une extrémité du pays et descendit sous la tente de Tarek-el-Feta. De là, il partit pour Haïth-Hamza (1), où il s'arrêta pour distribuer la solde aux troupes et répandre des largesses. Ziri Ibn-Menad étant venu le rejoindre avec les guerriers de la tribu des Sanhadjas, il lui fit un accueil plein de cordialité et lui donna une grande partie de sa garde-robe. Il ajouta à ce cadeau des parfums et des objets de luxe d'un prix incalculable et d'une beauté impossible à décrire. Ensuite il le fit monter, lui, ses enfants, ses frères, ses cousins et les principaux personnages de sa suite, sur des chevaux de race parés de selles et de brides que rehaussait l'éclat de l'or et de l'argent. En un mot, il les combla, eux ainsi que tous les Sanhadjas qui les avaient accompagnés, de tant de richesses, que leurs yeux furent éblouis et leurs cœurs captivés. Aussi lui jurèrent-ils soumission, dévouement et fidélité du fond de leur âme. Après avoir reçu leur serment, il s'éloigna de Haïth-Hamza et alla bivaquer sur l'Oued-Lâlâ, où se renouvelèrent les mêmes cérémonies, Mais une maladie l'ayant retenu environ deux mois au bord de cette rivière, il perdit complètement la trace de l'ennemi, et prit le parti de se rendre à Tahart (2). Abou-Yezid profita de la circonstance, et,

---

(1) Haïth-Hamza, aujourd'hui Bordj-Hamza, entre les Biban et Sour-Gozlan (Aumale). Les Turcs y tenaient garnison.

(2) Tahart, ville située à l'Ouest de Sétif, fut à une certaine époque la

après avoir tourné les derrières du khalife, il alla mettre le siège devant Msila.

A cette nouvelle, Ismaïl revint sur ses pas, replia ses étapes et marcha jour et nuit avec une rapidité surprenante; mais au lieu d'attendre son arrivée de pied ferme, l'hérétique s'esquiva dans les monts A'kar et Kiana. De retour à Msila, le khalife en fit le centre de ses opérations. Il dirigea Mesrour sur Setif et Khefif-el-Feta sur Mila, avec mission d'enrôler les Kétama. Il punit de mort Hebtoun Ibn-Mohammed, le secrétaire, pour avoir tué dans une embuscade Chifa-el-Feta. Dans cet intervalle, il recevait la visite d'un député d'El-Khair Ibn-Mohammed Ibn-Khazar, le Zénatien, accompagné d'un goum d'environ cent cavaliers, qui venait lui annoncer que son maître faisait respecter l'autorité royale dans la région d'El-Ar'ouath (1), et le priait de lui envoyer

---

capitale du Magreb-el-Aoussoth; les Benou-Rostem y résidèrent jusqu'au moment où leur puissance fut renversée par les Khalifes fatimites. Aboulféda nous apprend qu'il y a eu autrefois deux Tahart séparées l'une de l'autre par une journée de marche. C'est sur les ruines de la plus ancienne, القديمة *El-Kadima*, que s'est élevé Takdemt, dont le nom est une reproduction berbère (féminin singulier) du mot arabe.

(1) Le nom de Laghouat (El-Arouat) est estropié par les nomades, qui, ne pouvant articuler le *raïn*, prononcent *El-Akouat*. C'est par la même cause que les Européens disent généralement *Lagouat*.

Cette ville est située à 438 kilomètres d'Alger, en suivant la nouvelle route. Elle s'appuie sur les versants opposés de deux mamelons rocheux et dans le vallon qui les sépare, et s'étend d'un point culminant à l'autre, dans une direction ouest-sud-ouest et est-nord-est. De vastes plantations de dattiers la couvrent au nord et au sud. Au midi, elle est précédée par des lignes de dunes. A l'ouest de l'oasis sont les Oulad-Serrin; les Hallaf occupent le mamelon qui fait face à l'ouest; les maisons descendent des deux versants en regard jusque dans la vallée intermédiaire. Cette partie basse de la ville s'appelle Delaa. Sur le sommet de chacune des hauteurs, il y a une forte tour, qui est une sorte de Kasba. Outre la muraille qui entoure toute la ville, les faces nord et sud de l'enceinte sont couvertes par des plantations de palmiers séparées les unes des autres par de petits murs en terre. L'Oued-Lekier, petit ruisseau qui a sa source à 2 kilomètres environ au nord-ouest, pénètre dans l'oasis. L'Oued-Mzi, qui descend du Djebel-Amour, passe près de la ville, au nord, puis coule dans l'est, pour aller se perdre, sour le nom d'Oued-Djedi, un peu l'au sud-est de Biskara. Ibn-Khaldoun compte les Beni-el-Arouat parmi les plus fortes branches des Maraoua, tandis que Tinmezourki les range dans la race zénatienne

La notice la plus complète que nous possédions sur cet oasis, que l'ar

la formule de la *Khotba*, ainsi que le type de la *Sekka*, avec l'autorisation de réciter la prière et de battre monnaie au nom d'Ismaïl. Après avoir fait aux ambassadeurs une réception pleine de générosité, il écrivit à Ibn-Khazar une lettre dans laquelle il répondait favorablement à toutes ses demandes. Il lui ordonna de tenir la main à ce que les Zenata expédiassent des convois de vivres et de munitions pour Msila et Kaïrouan. En même temps il recommanda à Moudam-el-Feta d'accorder aide et protection à tous les Zenatiens qui lui arriveraient, de leur permettre d'acheter des armes et de ne faire peser sur eux ni impôts, ni contributions (1).

Quoique bloqué à son tour dans le massif du Kiana, Abou-Yezid tirait ses subsistances, sans beaucoup de frais, de Sodrata (2) et de Bathious (3) oasis du cercle de Biskara (4).

Mais l'activité infatigable d'Ismaïl devait le priver de cette dernière ressource. Par son ordre, les Zenata firent irruption sur le pays des Sodrata, massacrèrent les hommes, enlevèrent les femmes et emportèrent un immense butin, après avoir semé la destruction.

Abou-Yezid et Ismaïl se rencontrèrent enfin dans la plaine de

---

mée française prit d'assaut, le 4 décembre 1852, a été rédigée par M. Adrien Berbrugger. (Voy. l'*Akhbar*, numéros du 29 novembre et du 2 décembre 1852). Nous en avons extrait plusieurs passages.

(1) Du mot قبالة recette, perception, nous avons fait gabelle.

(2) Il faudrait peut-être admettre avec M. Reinaud (trad. d'Aboulféda, t. II, première partie, p. 219), que Sodrata ou Sadrata, nom d'une tribu berbère, est le même que Medjalat-Sandarata, مجلات سندرة cité par Aboulféda ; mais j'ai entendu dire à des Arabes qui ont voyagé dans cette partie de l'Algérie, que Sadrata se trouve du côté de Bordj-bou-Aréridje.

(3) Batious est plus connu actuellement sous le nom de Bantious. Cette oasis avoisine celle des Ouled-Djellal et de Sidi-Khaled.

(4) Biskara, ville de l'Algérie, à 160 kilomètres sud-sud-ouest de Constantine, sur l'Oued-Djedi, qui descend des monts Aourèss. On lit dans le voyage d'El-Moula-Ahmed (traduction de M. Berbrugger, p. 216 et 217) : « Biskara produit une espèce de datte blanche et molle, qu'on appelle *el-bâzi*. Le chiite Obeïd Allah, avait ordonné aux gens de ce pays de ne vendre qu'à lui les fruits de cette espèce. Dans les environs est une montagne de sel d'excellente quantité. Obeïd Allah et ses enfants employaient ce sel pour leur cuisine. » La position de Biskara, entre le Tell et le Sahara, contribue beaucoup à sa prospérité.

Batna, autrefois Adna ou Edna (1), grande et belle ville située à douze milles de Msila, et qui depuis a été détruite. Le combat s'engagea et coûta à Abou-Yezid la perte d'environ dix mille hommes, tant fantassins que cavaliers, la plupart appartenant aux Benou-Kemlân et aux Mzâta (2). Ce jour-là fut appelé la journée des têtes, *iaum errououss*. Le chef des hérétiques éprouva une défaite signalée; il eut un cheval blessé sous lui et tomba sur le champ de bataille. Ses compagnons d'armes lui en ayant procuré un second, il fut encore démonté par Ziri Ibn-Menad. Au même instant, son fils Youness, son neveu, ses parents et les officiers de son escorte mirent pied à terre pour lui faire un rempart de leurs corps. Cependant il reçut une large blessure dans les reins, et ce ne fut qu'à grand'peine et après une lutte meurtrière qu'on parvint à le sauver.

Sûr de sa victoire, Ismaïl écrivit à Moudâm, qui se trouvait alors à Kaïrouan, pour lui en faire part. En même temps, il l'informait qu'il avait reçu par un émissaire des lettres de Mohammed-Ali Ibn-el-Djerah et de Fadhl Ibn-Abbas, dans lesquelles ceux-ci lui annonçaient qu'ils soutenaient avec honneur son parti dans l'Irâq.

Tandis qu'Abou-Yezid se réfugiait dans le Kiana, Ismaïl sortait de Msila, un vendredi, premier du mois de ramadan de l'année 335 (de J.-C. 946-947) et venait planter ses tentes dans un lieu appelé par les uns En-Nadhour et par les autres Arouçène (3) sur le flanc du piton. Son dessein était de bloquer Abou-Yezid. En

(1) En 1844 les Français traversèrent au pied de l'Aourès, sur la route qui conduit de Constantine à Biskara, et à 120 kilomètres de la première, un grand monceau de ruines portant le nom de Batna ou Betna. Ils y fondèrent une ville destinée à surveiller le passage des caravanes qui viennent dans le Tell, et à contenir les populations guerrières des montagnes voisines. A 10 kilomètres de là se déploie la magnifique vallée où l'on retrouve les ruines de Lambèse, appelée par les indigènes *Tezzoulet* ou *Tezzoult* « genêt. » Quant à la distance marquée plus haut entre Msila et Batna, elle est très-inexacte.

(2) Les Mzata sont appelés aujourd'hui Mzita. La principale industrie des Kabyles de cette tribu est la fabrication des nattes. Il y a un grand nombre de Mzita à Constantine.

(3) Arouçène ou Arouss, أروس Le mot n'est pas très-bien écrit dans les deux exemplaires.

effet, le samedi, second jour du mois de ramadan, il escalada le mont Kiana. Après une ascension des plus périlleuses à travers les rochers et les précipices, obligé le plus souvent de monter à pied, il atteignit enfin son ennemi. La rencontre fut terrible; Ismaïl ayant mis le feu à un grand nombre de gourbis, le combat fut surnommé la journée des flammes, *Ouqa'at el-hariq*. Avant le coucher du soleil, les compagnons d'Abou-Yezid étaient en déroute ou massacrés, les femmes et leurs enfants devenaient prisonniers du Khalife. et le vainqueur ramassait un butin incalculable tant en chevaux et en chameaux qu'en bétail de toute espèce.

Après ce déplorable échec, Abou-Yezid Ibn-Kidad gravit les hauteurs du Kiana et se jeta dans le fort de Tagarboucète (1), qui domine celui de Hammâd. Pendant ce temps-là, Ismaïl redescendait vers En-Nâdhour, et lançait Kaïçar-el-Feta et Ziri Ibn-Menad le Sanhadjiote, avec un gros détachement, contre la tribu des R'edirouân, dont nous avons parlé plus haut. R'edirouân est situé à quinze milles est du fort de Hammâd, qui a été bâti et fortifié par un chrétien, nommé Bouniache, esclave des Beni-Hammâd. Lorsqu'il eût passé au fil de l'épée les habitants de la localité, brûlé leurs maisons et emmené leurs enfants prisonniers, dans le but de leur faire expier l'accueil qu'ils avaient fait à Abou Omar l'aveugle, Kaïçar se porta sur Kalaat-el-Mri, qui est le fort de Kiana dans le masssif bien connu de Kalaa. Cette citadelle, qui d'ailleurs fait l'effet d'un drapeau arboré, fut surnommée par les Berbers El-Mri parceque dans l'antiquité elle était couronnée de miroirs destinés à faire des signaux (2). Mais il était à peine arrivé au pied de la montagne, que les tribus descendaient spontanément pour lui offrir leur soumission.

---

(1) Tagarboucète est la forme berbère (fem. sing.) du mot arabe قربوس *Karbouss* ou *Garbouss* « trousssequin » pièce de bois cintrée qui s'élève sur l'arçon du derrière d'une selle.

(2) Les habitants de la Kabylie sont encore dans l'usage de faire des signaux sur la crête des montagnes; mais ils se contentent d'allumer de grands feux pour s'avertir entre eux de l'approche des ennemis. Il y a, sur le rempart de Constantine, côté occidental, un reste de tour romaine appelée Bordj-Açouss, d'où l'on correspondait avec la citadelle de Bougie, à l'aide d'un phare à miroirs.

Changeant alors de tactique, Kaïçar essaya une attaque contre Aouesedjit, village qui s'appuie au Nord sur la pente inférieure du pic de Kalaa et touche au pays des Aadjiças. Il était trop tard; car la population avait fui devant lui et s'était rendue à Abou-Yezid. Dans l'impossibilité de les atteindre il se jeta sur les Aousdja, fraction des Aadjiças, et leur livra bataille sur un terrain très-accidenté et au milieu de montagnes inaccessibles. La victoire qu'il remporta sur eux fût complète. Maître du champ de bataille, il tourna ses opérations contre le fort de Tenâkeur, que les Berbers appellent aujourd'hui Chikeur ; mais la garnison capitula sans coup férir. De là, il vint occuper le versant occidental du Kiana et y commença une attaque vigoureuse, pendant que Ismaïl prenait l'ennemi par la pente qui regarde le levant.

Quand on fut au jour du *fithr*, qui clôt le jeûne du ramadhan, le khalife fit la prière devant l'armée et improvisa la khotba que nous avons déjà citée. Ensuite il prit son temps et ses mesures pour cerner Abou-Yezid Ibn-Kidad. Un fossé fut creusé autour du camp au pied du mont Kiana ; on désignait encore cette localité sous le nom de *Khandek-ed-dibadj* parceque le chef de l'armée s'y était abrité sous des tentes de soie. Ismaïl fit construire un immense fourneau au-dessus duquel fut fixée une poulie. Lorsqu'un berbère était pris, on le garottait, on le hissait par les pieds au-dessus du foyer allumé et on le maintenait dans une position où il pût être tourmenté par l'ardeur des flammes ; mais dès qu'il paraissait être sur le point d'expirer, on le relevait pour lui donner temps de se ranimer ; puis on répétait cet affreux supplice jusqu'à ce qu'il rendit l'âme.

Outre ces instruments de torture, le khalife fit fabriquer une cage en bois, où furent enfermés un singe et une guenon. « C'est là dedans, dit-il à ses soldats, que je mettrai Mokhalled Ibn-Kidad et il aura pour société ces deux animaux. La cage fut placée de manière à être aperçue par Abou-Yezid.. C'est à ce sujet que Mohammed Ibn-el-Menib a composé les vers suivants (1) :

---

(1) حلّ البلاء بمخلد وجميع شيعته النواكر

Mokhalled est perdu, Mokhalled et sa colonne d'hérétiques !
Le voilà sur la terre de Kiana, loin de tout appui !
Il promène ses regards piteux, comme un homme bloqué regarde l'ennemi qui l'assiége.
Son œil découragé voit nos soldats aussi nombreux que le sable et les cailloux.
Holà, Mokhalled, fils de Sbika, la plus mauvaise engence de toutes les tribus.
Viens goûter le fruit de tes forfaits et de tes crimes !
Viens expirer dans les tourments les cruautés que tu as commises et le meurtre des malheureux que tu as éventrés !
O toi qui es la créature la plus monstrueuse du Kiana, comme le peuple du Kiana est le plus pervers de la Berbérie,
Vois cette cage où il faut que tu viennes gîter ;
Vois quels liens y attendent tes mains, et quels camarades on t'y réserve !
Ils s'impatientent tous deux après toi.... Accours donc leur faire une visite, ô le plus exécrable des visiteurs !

Ismaïl ayant fait connaître sa situation à Abou-Yakoub Ibn-Khelil, celui-ci se mit en mer avec vingt-cinq bâtiments, et débarqua des troupes à Mers-ed-Dedjadje (1) (le port aux poules).

امسى بارض كيانة　　قد بان منه كلّ ناظر
يرنو بطرف خاشع　　نظر الحاصر للمحاصر
يرنو الى عدد الحصى　　والرمل من تلك العساكر
يا مخلد بن سبيكة　　يا شرّ بيت في العشائر
ذُق ما جنته يداك قبل من الكبائر والصغائر
ذُق هول شبك للبطون　　وما ارتكبت من الجراير
يا شرّ مَنْ بكيانة　　وكيانة شر البرابر
انظر الى القفص الذي　　لا بدّ انت فيه صاير
وانظر الى يديك فيه　　ومؤنسيك ومَنْ تجاور
قد طال شوقهما اليك　　فزُرهما يا شرّ زائر

(1) Mers-ed-Dedjadje n'est marqué que sur la carte hydrographique des côtes d'Afrique. Dans la *Description du Maghreb*, par Aboulféda (traduction de M. Reinaud, t. II, première partie, page 175), je le trouve cité

Avec ce nouveau renfort, il se disposa à en finir avec l'ennemi. On lui entendait dire : « Tant que je n'aurai pas exterminé l'auteur de la révolte, mon trône sera où je campe, et mon empire là où je guerroie. »

Ce fut le dernier dimanche de moharrem, l'an 336 (de J.-C. 947-948), qu'il fit une pointe sur le Kiana et poussa sur les hauteurs des corps de Zouïliens (1) et d'autres troupes qui cernèrent Abou-Yezid. On se battit toute la journée et les engagements furent très-animés. La nuit venue, Ismaïl fit allumer des feux et prit à son tour l'offensive. Il n'y avait plus moyen de reculer. Abou-Yezid sortit de ses retranchements avec ses partisans, et, tous se ruèrent, comme un seul homme, sur l'armée du Khalife. La mêlée fut atroce ; les insurgés, sauf un petit nombre, y trouvèrent la mort. Leur chef lui-même reçut deux blessures, l'une au front, l'autre à l'omoplate. Tandis qu'il gagnait le bas de la montagne, Ismaïl entrait en vainqueur à El-Kala'a (2), dernier asile d'Abou-Omar l'aveugle, et d'une partie des chefs de l'hérésie. Il les fit décapiter sans attendre le jour, et, le lendemain il envoya des soldats à la rencontre d'Abou-Yezid. Comme on ne réussissait pas à le trouver, il expédia un peloton de Zouïliens avec ordre de fouiller un ravin. Les premiers qui le prirent, sans savoir qui il était, s'apprêtaient à le tuer ; il se fit aussitôt connaître, et les gagna en leur abandonnant son sceau, ses habits et tout l'argent qu'il portait sur lui. Mais, à peine sorti de leurs mains,

---

en ces termes : « d'Alger à Marsa-aldedjadja il y a trente-huit milles ; ce port est à l'abri de tous les vents. » Mais comme Aboulféda n'explique pas de quel côté d'Alger il se trouve, M. Reinaud a dû s'appuyer sur le témoignage d'Edrisi, pour prouver qu'il est à l'Orient, entre Alger et Delis (Tedlès).

(1) Les Zouiliens sont les habitants de Zouïla de Mahdïa, suivant l'expression de Mochtarik. Cette localité, que l'on peut considérer comme le faubourg d'El-Mahdïa, fut fondée par Obeïd-Allah El-Madhi, qui fixa sa résidence à Mahdïa et assigna Zouïla pour logement au peuple. On dit même que le commerce se faisait pendant le jour dans la première de ces villes, et que les marchands se retiraient la nuit dans la seconde. Les Zouiliens, toujours dévoués aux Khalifes fatimites, les suivirent en Egypte, et ils donnèrent leur nom à une des portes du Caire.

(2) El-Kala'a, et quelquefois Galaa, appartient à la tribu des Beni-Abbèss. La position de cette ville est inexpugnable. On fabrique à Kala'a des burnous très-renommés.

il tombe au milieu d'un autre détachement qui l'amena au quartier-général. Ismaïl donna mille dinars à ceux qui avaient contribué à cette capture importante ; chacun des autres reçut vingt mitkals d'or.

S'adressant ensuite au prisonnier, le Khalife lui dit : « Quel motif t'a poussé à cette guerre impie? » — « J'ai voulu une chose, répondit Abou-Yezid, mais Dieu ne m'a pas secondé. » Après ce ce colloque, Ismaïl lui offrit des vêtements et ordonna qu'on lui prodiguât tous les soins qu'exigeait sa position, tant il était désireux de le mener vivant à Kaïrouân. Djâfar, le chambellan, fut préposé à sa garde. Malgré toutes ces précautions, il mourut de ses blessures dans la nuit du dernier jeudi de moharrem, au moment où il parlait au khalife. On prétend que c'est une perte de sang qui occasionna sa mort.

Ismaïl le fit écorcher, sa peau fut rembourrée de coton, et les jointures si parfaitement cousues qu'on aurait pu prendre ce spectre pour un homme endormi. Les chairs furent coupées par morceaux et salées, puis envoyées, avec les têtes de ses compagnons et une lettre adressée à Moudâm-el-Fetâ, qui, pour obéir à son maître, lut la missive du haut de la chaire de la grande mosquée, et fit promener ces horribles trophées dans les rues de Kaïrouân. Voici une strophe composée par un poëte de l'époque sur l'écorchement d'Abou-Yezid Mokhalled Ibn-Kidad (1).

La révolte est étouffée, et l'auteur des forfaits a été écorché.
Ce pauvre scélérat était Mokhalled, un vrai singe ; mais le voilà transformé en un monstre hideux.
Ah! c'était un beau spectacle que le lieu de son dépècement ! Comme les petits du milan criaient à l'envi autour de la curée.
Vous connaissez les crimes tramés par cet esprit infernal ; notre émir, avec la grâce de Dieu, les a tous déjoués.

---

(1)

اما النفاق فقد نسخ　　وابو الكبايـر سُلِخْ
كان البويسق مخلدا　　قـردا ولاكن فـد مُسِخْ
لو قد رايتَ محـلّـه　　وبنو الحداية تصْطرخ
لرايتَ ما عَقَدَ اللعين　　بلطف ربّك قد فُسِخ

Dans une autre kacida, un poëte fait dire au vainqueur (1) :

Je l'ai dépouillé de sa peau ; sa peau, je l'ai rembourrée comme on rembourre un mezoued (2).

La souillure que j'ai imprimée à ses restes est une leçon pour les peuples et pour les nations éloignées.

Tel est l'abîme où l'ont poussé ses désirs ambitieux et ses funestes inspirations.

La guerre ainsi terminée, Ismaïl rentra à Msila, d'où il repartit pour se rendre à Tahart, le 24 de safar de la même année (336). Son premier acte, en arrivant, fut de faire déterrer les ossements de Meçâla et de Fadhl Ibn-Abouss, et de les jeter sur un bûcher avec la chaire du haut de laquelle ils avaient prononcé la khotba (sermon) au nom d'Abd-er-Rahman Ibn-Mohammed. Il resta peu de jours dans cette place, et, après y avoir installé un commandant, il reprit la route de Kaïrouân. Toutefois, il avait eu la précaution de se faire précéder d'une lettre, dans laquelle il déclarait que son père, Kaïem bamr-Allah, était mort au mois de chouwal de l'année 334 (J.-C. 945-946) ; que, s'il avait caché sa mort (3) jusqu'à ce moment, c'était uniquement à cause des troubles qui désolaient le pays, et pour empêcher que ses sujets ne prêtassent leur appui à Mokhalled Ibn-Kidad, le maudit. En outre, il ordonnait qu'on l'appelât à l'avenir El-Mansour bamr-Allah, et que ce nom fût brodé sur les drapeaux.

Le 22 de djoumad-el-Akhira, il passa la frontière de l'Ifrikia et fit annoncer son arrivée à Karthadjéna (Carthage). Sa lettre y

---

(1)

بسلختُهُ من جلده   وحشوته حشو المزاود

وضربته مثلًا يسير في الاقارب والاباعد

وردت بها اطماعهُ   وظنونه شرّ الموارد

(2) Le *Mezoued* est une peau de bouc servant d'outre, et souvent même de coussin aux gens de la campagne.

(3) Ce fait est confirmé par tous les historiens. Ibn-Abou-Dinar dit au fol. 47 r°, l. 21 : « Il tint secrète la mort de son père jusqu'à ce qu'il eut triomphé d'Abou-Yezid. »

parvint un samedi, sept jours avant la fin de djoumad-el-akhira, et fut lue en chaire dans la mosquée principale.

On vint à sa rencontre avec les tambours (timbales), les drapeaux et les chameaux de parade. Le 28 du même mois, le cadi Mohammed Ibn-Abou-Manzhour sortit à la tête des notables de Kaïrouân pour le saluer et le féliciter de sa victoire. Ismaïl fit son entrée à Sâbra par la porte de la victoire, couvert d'un habit de soie couleur de coing foncé. Après avoir fait la prière de midi dans son palais, il alla au medjeless, mit pied à terre et se prosterna devant Dieu, le fort, le glorieux. Le lendemain qui était un vendredi, il y eut réception dans la salle d'audience ; le cadi fut introduit le premier et accueilli avec autant de cordialité que de distinction. Ensuite, l'élite de la société fut introduite par groupes et offrit humblement ses éloges au souverain.

A peine la cérémonie fut-elle achevée et les visiteurs congédiés, qu'Ismaïl monta à une coupole élevée, où il s'assit au milieu des grands dignitaires de la cour, pour jouir du spectacle qui allait être donné à la population. A un signe qu'il fit, on retira Abou-Yezid de son cercueil ; on l'affubla d'une chemise et d'un bonnet blanc terminé en pointe ; puis, on le posa, jambe de ci, jambe de là, sur un chameau, avec un homme en croupe pour le tenir en équilibre. A droite et à gauche de la monture furent fixés deux bâtons, sur lesquels on attacha deux singes dressés d'avance à lui donner des soufflets et à le tirer par la barbe. Le cortège grotesque, ayant traversé Sâbra, sortit par la porte orientale et parcourut en tous sens la ville de Kaïrouân. Lorsque le peuple fut rassasié de cette exhibition, la peau d'Abou-Yezid reprit sa place dans le cercueil.

Ce jour-là même, le gouverneur de Constantine, accompagné de Serdaouss, vint trouver l'émir à la tête de trois cents hommes. Cependant Fadhl, fils d'Abou-Yezid, redoublait d'activité et se montrait avec des rassemblements formidables. Ismaïl se mit en campagne ; il dispersa, écrasa et anéantit l'ennemi. Sa rentrée à Sâbra fut un triomphe ; il était précédé de ses fils et de ses frères ; on le vit même prendre des mains d'un serviteur un jeune enfant et l'asseoir sur le devant de sa selle. Il portait une

longue robe blanche, qui était garnie de franges jusque sur les manches, et il avait le milieu du corps entouré d'un tissu de soie rouge. Dans la main droite il tenait une lance, et. de la gauche, il saluait le peuple.

Quand ces solennités furent terminées, Ismaïl se transporta à El-Madhia avec sa famille et ses frères. Là il mit en liberté vingt personnes qui restaient de la maison des Aglabites, les gratifia chacune de vingt mitkals d'or et leur assigna l'Égypte pour lieu d'exil.

Un samedi 17 du mois de dhoul-kaada de l'an 336 (de J.-C. 947-948), un nouveau trophée était promené dans les rues de Kaïrouân : c'était la tête de Fadhl, fils d'Abou-Yezid, apportée par le fils de Bâthith Ibn-Yala, le Zénatien. Bâthith avait traîtreusement (1) assassiné le rebelle dans les environs de Bâria. Pour récompenser cette action, Ismaïl donna au fils un cheval et mille mitkals d'or; il traita aussi ses compagnons avec beaucoup de munificence.

Husseïn Ibn-Ali-Abou'l-Husseïn fut chargé de porter en Sicile (2) la tête de Fadhl avec la peau d'Abou-Yezid ; mais le vaisseau ayant sombré, les restes d'Abou-Yezid purent seuls échapper au naufrage et furent rejetés par les flots sur la plage d'El-Madhia, où on les cloua sur une croix, à l'endroit appelé Bahr-el-Khabia.

Cette année-là mourut le cadi Mohammed Ibn-Abou'l-Manzhour, l'Ansari, qui était né en Espagne.

Ismaïl quitta El-Mahdia pour se rendre à Sâbra, où il fixa sa résidence et qu'il appela de son nom El-Mansouria.

Comme le pays était désolé par une grande sécheresse, il se transporta à Kaïrouân et célébra au milieu des habitants la prière

---

(1) Bathith, et non Mathith comme l'ont écrit quelques copistes, était un des compagnons de Fadhl, fils d'Abou-Yezid (Voy. le t. II, p. 22, de l'*Histoire des Berbers*, par Ibn-Khaldoun, édit. de M. le baron Mac-Guckin de Slane). Il l'assassina pendant le siége de Bâria غدربة et envoya sa tête à Ismaïl-el-Mansour (Ibid)

(2) Hussein Ibn-Ali Ibn-Abou'l-Hussein venait d'être nommé gouverneur de la Sicile. Il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 353 (de J.-C. 965), ce poste, où sa famille fut maintenue après lui.

de l'Istika (pour demander à Dieu de la pluie) il fit d'abord une *ric'a* et un *tekbir*; puis une seconde *ric'a* et cinq *tekbirs*. Ensuite il monta en chaire, retourna son *rida* (manteau) sur ses épaules, dirigea sa figure vers la Kibla et prononça cent fois de suite la formule *Allah akbar* (Dieu est très-grand). Du côté du Sud il récita cent fois le chapelet; du côté du Nord, il psalmodia cent fois les paroles sacrées *la ilâha ill'Allah* (il n'y a de dieu que Dieu). Quand il se trouva en face des assistants, il improvisa deux *khotba* (sermons), dans l'intervalle desquelles il prit un moment de repos, et adressa au Seigneur une prière fervente, avant de sortir de la mosquée. Telle est, dit-on, la manière d'officier des pontifes de la Kaaba; sur eux soit le salut!

Quant aux fils d'Abou-Yezid, voici quelle fut leur fin : l'aîné, Yezid, ayant entrepris en l'année 333 (de J.-C. 944-945) une attaque contre Bâria, fut défait et mis en déroute. Vers la même époque, son frère Ayoub, revenant d'Espagne, où il avait été envoyé en mission auprès d'Abd-er-Rahman Ibn-Mohammed, fut assassiné dans une embuscade par Abd-Allah Ibn-Bekkar. En 333 les Benou-Kemlân firent leur soumission et obtinrent du khalife l'autorisation de se fixer à Kaïrouân avec leurs familles.

En 340 (de J.-C. 951-952) mourut Abou-Kenâna Ibn-Abou'l-Kacem Ibn-Obeid-Allah. Ce fut cette année-là qu'Ismaïl fit circoncire ses enfants et avec eux mille garçons de la ville de Kaïrouân, auxquels on distribua des habits neufs et de l'argent pour la *nefka* (1). Les gens de Ketâma reçurent aussi l'ordre de faire circoncire les leurs.

Ismaïl mourut un vendredi, dernier jour de chouwal de l'an 341 (de J.-C. 952-953), ou selon d'autres 339 (de J.-C. 950-951), emporté par une affection au foie (2). Son règne avait duré sept

(1) On appelle *nefka* les dépenses et les extra que l'on fait dans une famille pour une fête, pour une cérémonie religieuse.

(2) Au rapport d'Ibn-Abou-Dinar, la maladie dont mourut El-Mansour Ismaïl était produite par l'insomnie. Il ne voulut pas suivre les prescriptions du médecin juif Ishak Ibn-Sliman, qui le soignait et lui avait défendu l'usage des bains. Son mal empira. Un second médecin qui fut

ans et dix-sept jours. Il laissa cinq enfants mâles (1). Il avait eu pour chambellan Djâfar Ibn-Ali, et pour cadis Ahmar Ibn-el Maulid, Mohammed Ibn-Abou'l-Mansour et Abd-Allah Ibn-Hachem.

A. Cherbonneau.

---

appelé, ne put lui procurer le sommeil, et il mourut. (Conf. *El-Mounès, fi akhbar Ifrikia ou Tounès*, fol. 49 r°, l. 6).

(1) De son vivant, Ismaïl El-Mansour Bamr-Allah avait désigné pour son successeur, son fils El-Mo'ezz li-Din-Allah. Ce prince fut proclamé en Chouwal, d'autres disent en dhou'l-Kaada de l'année 341 (de J.-C. 951-952), le dimanche, septième jour du mois, à l'âge de vingt-deux ans.

NOTICE

SUR

SOUR DJOUAB ET SES ENVIRONS (1).

L'ensemble de la ville présente sur un sol complétement couvert de ruines immenses trois parties parfaitement distinctes qui sont :

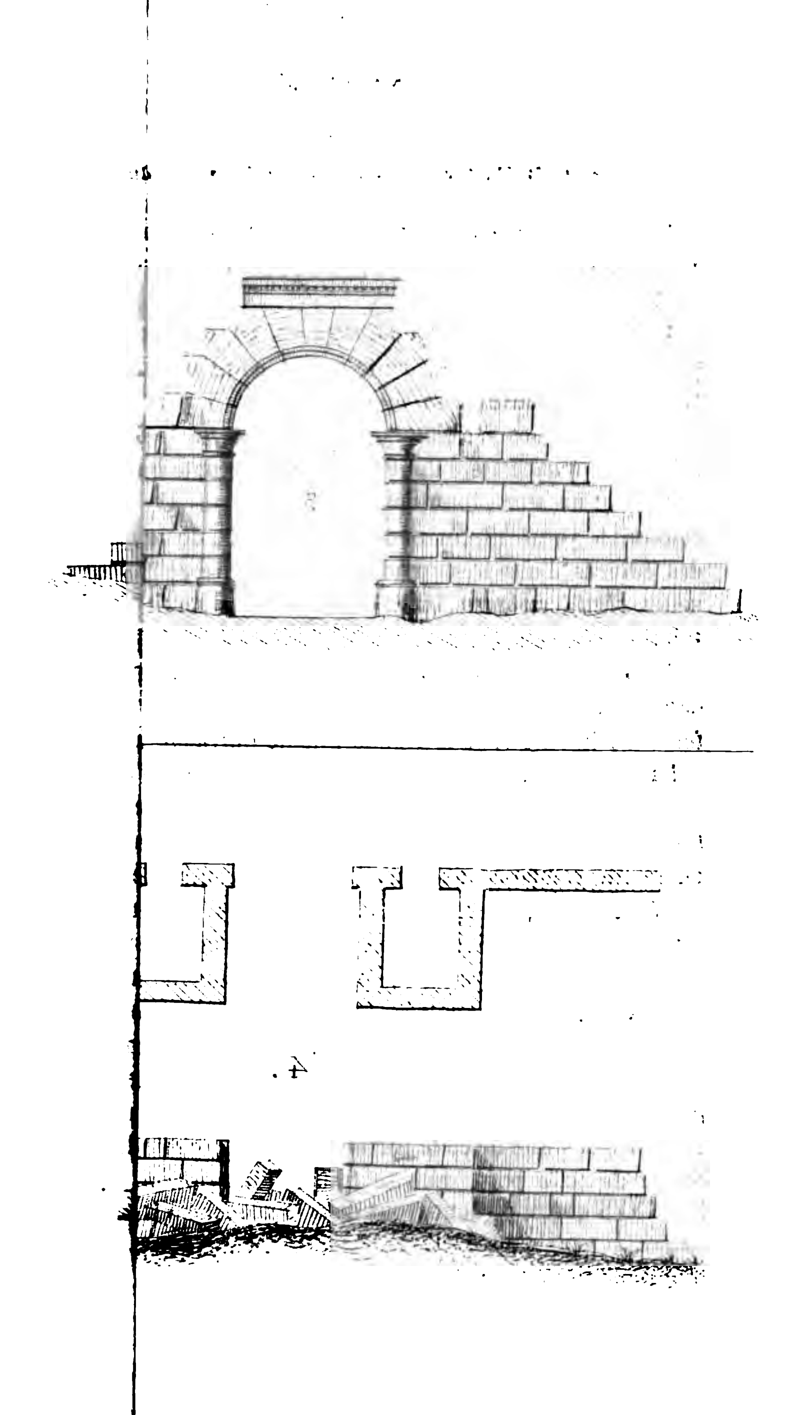
1° L'enceinte militaire, ou *Castra stativa,* ou bien encore camp permanent. Elle est construite sur le point le plus élevé de la surface à défendre et sa figure générale, à part quelques inflexions de lignes nécessitées par le terrain sur le flan cNord, est celle d'un quadrilatère dont le côté Sud compte quatre bastions simples et un autre double au point G du plan. Un réduit fortifié couvrait le point culminant de l'angle N.-O. de ce quadrilatère; des édifices d'une très-grande importance laissent voir à intervalles réguliers leurs lignes dont le tracé serait facile à établir.

Trois portes et des rues tracées régulièrement donnaient accès dans cette enceinte essentiellement militaire, destinée à la défense de la ville et de la grande voie de *Carthage* à *Icosium*.

La première de ces portes, celle de l'Ouest, est d'une belle architecture, d'un style grave et de lignes parfaitement pures. Sa forme affectait intérieurement celle d'une circonférence ; elle était en réalité composée de deux cercles concentriques de chacun 3m47 de rayon; les centres étaient distants entr'eux de 0m45 ; les quelques dimensions autres que nous avons mesurées sur les lieux sont : ouverture de la porte 3m90, longueur de l'arrière corps 4m22, avec des rentrées de 0m60. Une chambre ou casemate destinée à la surveillance de cette porte était construite entre la portion de cercle décrite par le mur et l'enceinte prolongée; puis immédiatement au-dessus, c'est-à-dire à l'Est, était le poste préposé à la garde de cette partie de la ville ; c'est dans le mur même de cette porte que se trouve l'inscription CATELLIVS MARINVS que nous donnerons dans la planche VI.

---

(1) Voir le n° 76 de la *Revue africaine*, voir pl. II et III.


3
4

La deuxième, celle de l'Est, tout en fermant la première enceinte, se trouvait dans la seconde ; à peine visible aujourd'hui, elle nous à paru en raison de ses matériaux, être d'un travail de beaucoup supérieur à celui de la première, elle est plus coquettement travaillée ; ses débris qui ont servi lors de la deuxième occupation à réédifier le mur d'enceinte disent assez quelle était son importance, car, il est difficile, même de nos jours, et dans les plus beaux de nos édifices, de trouver un équivalent au fini de ses lignes et à la rectitude de son dessin dont nous donnons des fragments planche IV, n° 11.

La troisième, de moindre importance que les deux premières, ouvrait sur la ville. Elle était flanquée de deux bastions dont l'un d'eux, offre sur son parement extérieur un phallus de 0m46 de longueur, planche IV, n° 23, les dimensions de cette porte et de ses bastions sont : ouverture 3m50 et côtés 3m20 chacun. La rue qui ouvrait derrière cette porte dans la direction du Nord avait 8m20 de largeur.

Il est certain pour nous que des fouilles dirigées avec soin dans les débris et sous le sol actuel de l'une de ces portes, mettraient à découvert des documents épigraphiques qui jetteraient une grande lumière sur le véritable nom de cette cité.

Un mot maintenant aux lecteurs de la *Revue africaine* sur les réédifications que nous sommes permis de faire et d'offrir ave cune extrême réserve pourtant dans la planche n° III.

C'est avec un soin minutieux que nous avons tournées et retournées les pierres qui nous ont servi à établir notre croquis d'ensemble, c'est à l'aide de mesures prises dans tous les sens et d'appréciations architecturales que nous croyons justes que nous en sommes arrivé à cette reproduction toute idéale, mais, qui nous semble à nous être celle de la construction première.

Avant d'aborder la deuxième enceinte, disons que les murs existants ont encore sur certains points une hauteur de 2 et 3 mètres, leur épaisseur est de 0m60 ; ils étaient couronnés par un entablement dont la forme est donnée par le dessin n° 16 de la planche IV.

2° De même que pour celle que nous venons de décrire, rien n'est facile à déterminer comme la deuxième enceinte : celle

de la ville destinée au commerce et à l'industrie, pour la raison que les substructions de sa défense sont encore parfaitement visibles et atteignent même au point M du plan une hauteur de plusieurs mètres.

Un mur de séparation, délaissé sans doute, lors d'un agrandissement de la cité partait primitivement de la porte de l'Est ; sur ce mur ont, par suite, été adaptées des constructions de toutes natures.

Des édifices nombreux et élégants dont l'un E orné de colonnes qui mesuraient $4^{m}02$ de longueur d'un seul bloc et de $1^{m}67$ de circonférence, et l'autre F destiné à Jupiter tonnant (sans doute) sont les seuls vestiges apparents que le temps laisse apercevoir aujourd'hui au milieu des ruines amoncelées de toutes ces splendeurs détruites.

Nous avons reproduit dans la planche IV sous le n° 12 ce qui reste de la statue en pierre de Jupiter et un specimen de onze colonnes qui gisent en partie brisées sous les terres et sous l'herbe.

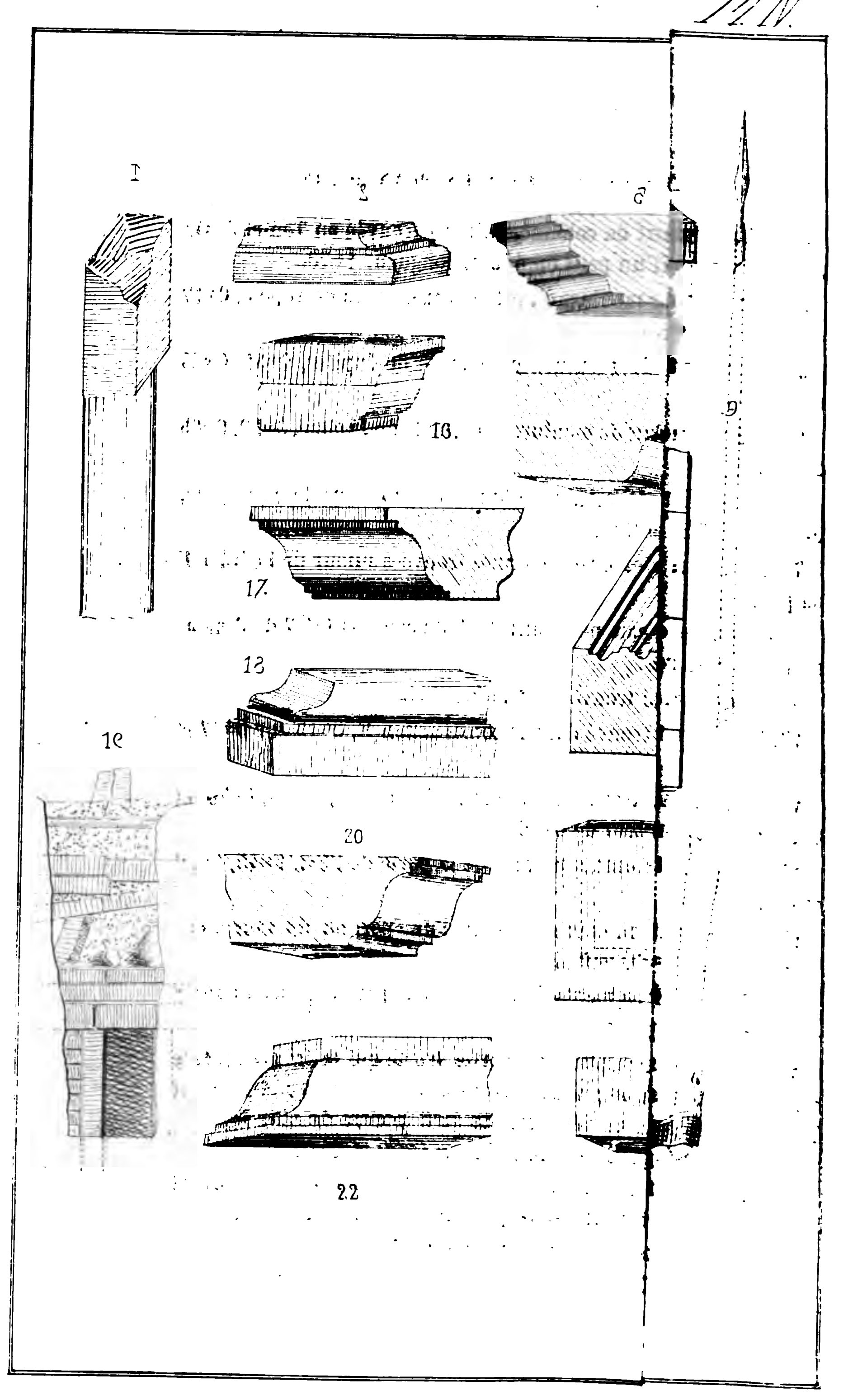
Nous avons vu des baignoires qui mesuraient $2^{m}53$ sur $1^{m}22$ et 1 mètre, n° 21, d'autres de petites dimensions $1^{m}05$ sur $0^{m}50$ et $0^{m}40$, n° 10 ; mais nous n'avons pas trouvé, pendant tout le temps de nos recherches, le plus petit fragment de marbre.

Neuf fouilles faites aux points K.K.K.K.K.K K.K.K. du plan nous ont amené à cette certitude, que le sol sur lequel la ville a été fondée, n'est pas à une profondeur moyenne moindre de $2^{m}30$, planche IV, n° 19.

Nous ne nous étendrons que fort peu sur la banlieue de Rapidi pour la raison que nous n'avons pu voir là, que ce que nous avons vu sur maints autres points, des ruines nombreuses, importantes même, qui s'étendent fort loin, à l'Est surtout, dessinant sur le sol leurs lignes régulières qui dressent dans les airs leurs longues épaves et leurs blocs lourds et couverts de mousse.

Les nécropoles de Rapidi sont situées l'une à l'Ouest, très-vaste et parfaitement visible. Elle a été fouillée et retournée dans tous les sens. L'autre au Nord entre le mur d'enceinte de la ville militaire de l'Oued Chaïr.

Pl. IV.



NOTES RELATIVES À LA PLANCHE IV.

N° 1. Fragment de colonne milliaire trouvée au Teniet Soaki près des ruines d'un petit oppidum, longueur 1m70.

2. Fragment de moulure d'un tombeau dans la nécropole, 0m17 sur 0m60 et 0m50.

3. Fragment de moulure du temple de Jupiter, 0m31, 0m69 et 0m50.

4 et 5. Fragments de moulure du temple de Jupiter, 0m50, 0m65 et 0m65.

6. Fragment de moulure d'un tombeau dans la nécropole, 0m50 sur 0m75 et 0m60.

7. Spécimen des onze colonnés trouvées autour de l'édifice E du plan.

8. Conduite d'eau mesurant 0m18 de canal et 0m37 de dimensions extérieures.

9. Fer de lance trouvé dans la fouille K.

13. Fragment trouvé dans la construction E, 0m15 sur 0m37 et 0m42.

14. Fragment trouvé dans le mur d'enceinte, 0m50, 0m70 et 0m85 avec un retour de 0m56.

15. Fragment de moulure près de la porte de l'Est, 0m40, 0m60 et 0m60.

17. Fragment du couronnement d'une portion du mur d'enceinte, 0m50, 0m70 et 0m65.

18. 20. 22. Fragments de moulures de grand appareil autour du temple de Jupiter.

24. Grande inscription en partie fruste qui se trouve en face du troisième bastion ; nous croyons devoir laisser à notre savant Président, le soin de déchiffrer ce qu'il pourra de cette inscription dont la longueur est de 1m20 sur 0m70 et 0m60.

25. Fragment d'une sorte de poignard en fer tellement oxidé qu'il n'a pu en être conservé que des portions très-petites.

26. Hache trouvée dans les mêmes conditions.

27. Boucles d'oreilles en verre bleu; trouvées complètement brisées dans un tombeau avec des tessons de poterie qu'on n'a pu rasssembler.

Les nos 10, 11, 12, 19, 21, 23 ont été précédemment décrits.

ERRATA DE LA 1re PARTIE.

Page 315, § 3, 7e ligne au lieu de satisfaction du public lisez satisfaction de publier.

Page 316, § 1er, 2e ligne, au lieu de Tirmadi lisez Tirinadi.
— § 2, 3e — Zamin — Zenim.
— § 4, 7e — Scebbah — Sœbbah.
Page 317, — 30e — flanquées lisez flanquée.

(A suivre.)

CHABASSIÈRE,
Géom. ff. de Triangulat. à la Topogr. de l'Algérie.

AUTRE ERRATUM.

No 76, page 304, ligne 13 :
Au lieu de *susurrus*, lisez *susurrum*.

ENLÈVEMENT D'UN PACHA PAR LES KABILES.

Les indigènes observent peu et rendent imparfaitement leurs impressions. Cela tient à une instruction des plus incomplètes et à une méthode d'enseignement qui loin de donner de la vivacité à la pensée, de l'habituer à comparer et à juger avec promptitude et sûreté, et de l'exercer à se formuler avec netteté, l'engourdit dans une routine monotone et primitive.

Une conséquence regrettable de cette apathie intellectuelle, — que nos écoles arabes-françaises sont si heureusement appelées à secouer en offrant à l'intelligence des indigènes un aliment plus substantiel, — est l'absence presque totale d'ouvrages et de mémoires historiques. Dans une contrée où tant d'événements divers se sont succédé, pas un écrivain n'a entrepris de publier les annales de sa patrie, peu d'observateurs ont été tentés de consigner les faits dont ils étaient les témoins ou les acteurs.

Les principales des expéditions dirigées contre Alger ont seules trouvé des narrateurs qui, malheureusement, n'ont pas toujours présenté les garanties d'exactitude et de savoir désirables. Nous possédons aussi quelques chronologies de pachas, mais elles renferment bien des erreurs et on ne saurait les considérer comme le résultat de recherches sérieuses et intelligentes. Ces documents ne sont que des listes de noms, sèches et fautives, annotées de quelques mentions de pestes et de tremblements de terre, sans le moindre détail, ou de quelques indications historiques d'un laconisme plus que spartiate. Ainsi, au règne de Baba Hassan on trouve dans certaines de ces listes, cette mention peu instructive : « *Premier bombardement.* » On ne saurait être plus bref, mais il serait facile d'être plus clair. Si le lecteur n'est pas préparé par des études spéciales, il lui sera bien difficile de trouver dans ces deux mots le récit complet et détaillé de l'attaque dirigée par Duquesne contre Alger, en 1682, et de tous les faits qui s'y rattachent.

Dans cette pénurie d'ouvrages historiques d'origine indigène, j'ai considéré comme une bonne fortune la circonstance qui a

mis entre mes mains un manuscrit arabe rédigé, vers 1734, par le fils du muphti hanéfite Hossaïn ben Redjeb. L'auteur se place, il est vrai, à un point de vue tout particulier, ne s'occupant, en général, que des ulémas d'Alger, et spécialement des muphtis et des cadis; mais il donne, incidemment, quelques indications qui peuvent être utilisées dans l'intérêt de l'histoire. Ce manuscrit m'a fourni, notamment, de nouveaux détails au sujet d'un fait qui n'a pas été suffisamment éclairci. Voici de quoi il s'agit.

Il faut ranger au nombre des énigmes que nous ont léguées les fabricants de chronologies, cette mention donnée par l'un de ces documents à la date de 1707 : « Les Kabyles de Koukou enlèvent un dey à Tamentefous. »

Rappelons d'abord que Tamentefous est le cap Matifou, et que l'ancien royaume de Koukou, — appelé *Cuco* par les auteurs espagnols et *Couque* par les traficants marseillais — correspondait à peu près à la confédération actuelle des Zouawas. Faisons ensuite ressortir l'obscurité de cette laconique indication. Comment s'appelait ce Dey? Dans quelles circontances et dans quel but avait-il été enlevé? Comment et pourquoi se trouvait-il au cap Matifou? N'était-il pas difficile d'admettre que les gens des Zouawas fussent venus exécuter un pareil coup de main dans une localité si éloignée de leurs montagnes, dont ils s'écartent avec tant de répugnance? Ne serait-il pas préférable de supposer que l'auteur a commis une erreur et que l'endroit indiqué par lui est en réalité *Tamgout*, aujourd'hui crique de *Mers-el-fehm* (port au charbon), qui servait autrefois de port au royaume de Koukou.

Un ouvrage français vient jeter quelque jour sur cet incident, mais il n'est pas complètement satisfaisant. Examinons-le.

« Hussein (chérif khodja), dit M. Sander Rang, dans son *Précis historique*, ne resta pas longtemps en possession de l'odjak ; dépourvu d'argent pour la solde de la milice, il vit le mécontentement s'étendre autour de lui et de nombreuses conspirations se former contre sa personne. En 1707, quatre turcs qu'il avait bannis de l'odjak et qui étaient secrètement rentrés, se présentèrent tout-à-coup devant lui et avec une audace qu'on ne peut comprendre qu'en supposant que tous ceux qui l'entouraient dési-

raient sa chute, ils le déposèrent et le bannirent à leur tour. Celui des conjurés qui les guidait, Paktache-Cogea, se fit élire à sa place, sans que le divan ou la milice y mit la moindre opposition. Hussein fut embarqué avec le Casnadar pour Bougie ; mais un coup de vent les ayant obligés à faire côte près de Ténès, les maures se saisirent d'eux et les entraînèrent à la montagne. »

Nous connaissons maintenant le nom du pacha enlevé et nous savons dans quelles circonstances l'enlèvement eut lieu. Mais il y a deux remarques à faire. D'abord, il est assez singulier qu'un navire parti pour Bougie, — 210 kilomètres à l'est d'Alger, — fasse côte à Tenez, — 170 kilomètres à l'ouest de la même ville. Cependant, les hasards de la navigation auraient bien pu occasionner une pareille déviation ; mais si nous admettons avec la chronologie que les gens de Koukou, soient les auteurs de l'enlèvement, il devient évident que *Tenez* figure par erreur dans le récit de M. Rang au lieu de *Tedelles,* forme berbère du nom de Dellys (Delles). En second lieu, nous ne savons pas davantage pourquoi les Kabyles ont commis ce rapt. Cette phrase de M. Rang : « *Les Mauree se saisirent d'eux et les entraînèrent à la montagne* », sans être bien explicite, laisse cependant à supposer que les ravisseurs avaient des desseins hostiles. Mais cette supposition est détruite par un document indigène que je vais faire intervenir et qui donne de nouveaux détails sur cet évènement. Je veux parler d'un mauscrit arabe intitulé : *Ettahfa el-Mardia*, appartenant à la bibliothèque publique d'Alger. En voici des extraits que je puise dans une traduction par analyse qui a été publiée par M. Alphonse Rousseau.

« Chap. IV. En 1117 (1705-1706) Bakdache ayant refusé de régner accepte les fonctions de daftardar ; malgré l'obscurité de sa position nouvelle, Bakdache n'en demeure pas moins l'objet de l'estime et de l'attachement des troupes. Cette influence alarme le Pacha ; il redoute un retour de fortune, et guidé par sa propre crainte autant que par le conseil de ses officiers, il révoque Bakdache de ses fonctions de daftardar et le fait jeter dans une prison. Chap. V. Bakdache est embarqué à bord d'un navire disposé pour le recevoir.... Il arrive à Tripoli de Barbarie.... Il se décide à retourner à Alger.... des approvisionnements de tout genre

furent mis à sa disposition (à Tunis) et on le pourvut même de chevaux destinés à former le premier noyau de sa cavalerie. -- Départ de Bakdache, à la tête de sa petite armée. — Arrivée à Alger. — Les troupes de Bakdache campent dans le Sahel. Le bruit de l'arrivée de Bakdache se répand bientôt dans Alger. Bakdache se détermine à faire son entrée dans la ville par la porte Neuve. Chapitre VI. Le vendredi 22 du mois de Kada 1118 (25 février 1707), avènement de Bakdache ; son parent, l'émir Hassan, est désigné pour être son khelifa et le Sid Hadj Mahmoud remplit les fonctions de Beit-el-Maldji. Au moment où l'avènement de Bakdache est proclamé dans la ville, le pacha déchu s'enfuit avec les siens et va se mettre sous la garde de divers marabouts. Cherif pacha choisit le marabout de Sidi Ouali Dada, où bientôt il est arrêté et de là conduit devant Bakdache. Celui-ci étend sa clémence sur Cherif et sur ses co-détenus. Il les fait embarquer sur un navire et les exile à Dellys. Arrivée des exilés à Dellys. Les Kabyles viennent à eux et leur offrent leur protection. Ils sont menés dans la tribu des Zouavas. Trente-neuf jours après y être arrivé, Cherif meurt et est enterré sur les lieux mêmes. »

Il semble peu admissible que Bakdache soit revenu à Alger, ostensiblement, à la tête d'une armée, précédé du bruit de son retour et faisant une entrée triomphale par l'une des portes de la ville. Dans de pareilles conditions, il est certain que le dey Hussein Cherif aurait envoyé une armée à la rencontre de son rival et n'eut été dépossédé du trône qu'après avoir perdu une bataille. Il est plus naturel d'admettre avec M. Rang et le fils du muphti Hossaïn ben Redjeb, que Bakdache revint clandestinement à Alger et procéda par surprise. Quoiqu'il en soit, nous voyons par le document indigéne dont un extrait précède, que les Kabyles n'étaient nullement animés de mauvaises intentions à l'égard du dey banni Hussein le Cherif, comme l'avait fait penser le récit de M. Rang. Cela est confirmé par le passage ci-après du manuscrit du fils du muphti hanéfite Hossaïn ben Redjeb, lequel donne sur cet épisode de nouveaux renseignements restés inédits jusqu'à ce jour et qui offrent d'autant plus d'intérêt que l'auteur était contemporain des évènements qu'il raconte.

« Sidi Ahmed (muphti maleki) resta en exercice jusqu'au commencement du règne de Sidi Mohammed Baktache khodja. A cette époque, des intrigants le dénoncèrent à Baktache et à son beau-frère Ouzoun Hossaïn chaouch, qui assistait Baktache dans l'exercice du commandement et de l'administration. Voici à quel propos eut lieu cette délation. Lorsque Hossaïn Cherif khodja devint dey, il confia à Mohammed Khodja Baktache les fonctions de taftardar de l'armée victorieuse et celles d'agas du Beit el-Mal à Ouzoun Hassan chaouch et à un nommé El-Hadj Mahmoud. Au bout de quelque temps, Hossaïn Khodja (le dey), reçut des rapports secrets sur ces trois personnages et conçut des craintes sur leurs intentions. Il les fit jeter en prison et leur fit administrer mille coups de bâton à chacun, Baktache excepté. Puis, il les bannit et ils arrivèrent à Tripoli. Là, ils résolurent de mourir ou de parvenir au pouvoir. Ils revinrent donc à Alger, et dans la matinée du vendredi ils pénétrèrent dans le palais et s'y maintinrent. Ils convoquèrent les membres du Divan et installèrent Baktache comme doulateli (dey). Hossaïn Cherif (le dey) fut pris dans la chapelle de Sidi Ouali Dada. Il se trouvait dans sa maison (au moment de l'événement) et n'avait pu se rendre au palais (ce jour-là), en ayant été empêché par une tumeur purulente qu'il avait entre les deux épaules. Il fut mis dans une barque de pêcheur et envoyé à Bougie, sous la surveillance de gardiens turcs. La mer devenant très-agitée, ils allèrent se mettre à l'abri sur un point de la côte sis près de Dellys. Les Kabyles habitant auprès des Zouawa, ayant appris la présence de Hossaïn Cherif, firent descendre une troupe de gens qui le tirèrent des mains des Turcs et le menèrent à Zouawa, le portant sur leurs cous en marque de considération et de respect. Il vécut encore quatre mois et mourut de cette tumeur. Leur affection pour lui provenait de qu'il n'aimait pas à tuer et qu'il respectait la loi. »

Cette nouvelle version me semble aussi explicite qu'on pouvait l'espérer. Elle nous indique clairement les circonstances de l'enlèvement et le mobile qui poussa les gens de Koukou à l'effectuer. Les Kabyles, craignant, sans doute, que les Turcs ne finissent par attenter à la vie du Pacha exilé, qui leur était cher par son humanité et par son équité, l'enlevèrent à ses gardiens

et le transportèrent avec des marques excessives de respect, au milieu de leurs montagnes, où, vraisemblablement, ils le considéraient comme étant à l'abri de toute entreprise hostile. Cet épisode est certainement des plus curieux. Il serait intéressant de rechercher si le tombeau de Hossein Cherif existe encore et si le souvenir de cet évènement a survécu dans la mémoire des montagnards Zouawas.

ALBERT DEVOULX.

MAHOMET (1).

Pour comprendre l'esprit d'une prédication, il est indispensable de savoir ce qu'était personnellement le prédicateur, et pour apprécier la valeur de ce prédicateur, il est indispensable d'étudier la matière humaine qu'il avait à remuer : tel est le but de cette rapide notice sur le dernier législateur des Arabes, sur le fondateur de la religion musulmane.

Le monde était plein de trouble au VI[e] siècle de l'ère chrétienne, vers le temps de la naissance de Mahomet.

En Europe, dans l'Espagne et dans la France méridionale, les Visigoths, ariens, luttaient contre Clovis et ses fils, catholiques, demandaient secours à l'Empereur d'Orient, Justinien, et étaient obligés de soutenir une nouvelle guerre pour se débarrasser des généraux qui avaient amené ce secours et prétendaient avoir conquis et non pas seulement protégé. Dans la France proprement dite, ces mêmes fils de Clovis s'entre-trahissaient, s'entre-assassinaient et la longue querelle de deux reines, la Gallo-Romaine Brunehaut et la Franke Frédégonde, fournissait à l'histoire ses pages les plus lugubres. En Angleterre, les Angles accouraient disputer aux Saxons les terres où ceux-ci étaient venus réduire en servitude les descendants des Kimris, les plus anciens envahisseurs de cette île qui aspire aujourd'hui au premier rang en science, industrie et puissance et n'était alors, qu'une arène où la force brutale s'exerçait dans les ténèbres. En Italie, le nom Romain, ce nom d'une valeur si surfaite, avait perdu son ancien prestige ; le dernier fragment, la tête du colosse brisé, Rome impatiente de n'être qu'une simple métropole épiscopale, s'agitait dans son antique orgueil de cité essentiellement religieuse : elle se préparait la papauté, puissance temporelle, telle que devait la constituer, deux siècles plus tard, la politique de Charlemagne. Mais, en attendant, elle ne pouvait refuser obéissance aux Hérules, aux Ostrogoths, aux Empereurs d'Orient, aux Lombards ses dominateurs successifs. La Grèce, encore plus étrangère à son passé, servait de parure habillarde à l'empire d'Orient. Le

(1) Notice extraite du *Koran analysé*. — Voir les n[os] 67, 69 et 70.

Nord pesait sur le Midi depuis les bouches du Rhin, à l'ouest, jusqu'à celles du Danube, à l'est. Scandinaves, Norvégiens, Danois, se pressaient sur les pas des Goths, des Huns établis par violence ou par suprise, en Thrace, en Macédoine, en Lombardie, en Italie. Déjà apparaissaient, sortant à leur tour des profondeurs de l'Asie centrale, ces Turcs qui bientôt resserreront l'Empire Grec dans les murailles de Constantinople. Le tableau si énergiquement tracé par M. Renan de la situation de l'empire Romain au Ier siècle de l'ère chrétienne, n'a plus de rapport avec celui qu'on pourrait faire du vieux monde au VIe. Ce n'est plus de la pourriture Césarienne qui fermente, c'est de la barbarie guerrière qui s'ébat et se vautre.

L'Asie n'était pas plus calme que l'Europe.

Le Thibet, l'Inde, à qui les populations dominant actuellement la vieille Europe doivent leur génie, leurs idées générales et leurs langues, la Chine, le plus étrange des problèmes politiques et philosophiques, en un mot sociaux, étaient déhirés par des guerres civiles et des guerres étrangères compliquées de querelles religieuses. Le versant septentrionnal du haut plateau asiatique, propriété actuelle de la Russie, était alors absolument inconnu. La Perse, mêlée aux affaires de l'Occident depuis, surtout, l'expédition d'Alexandre de Macédoine, bataillait avec les Gréco-Romains de Constantinople, maîtres de l'Asie occidentale.

En Afrique, ces mêmes Gréco-Romains, ramassis de soldats, de marchands, d'administrateurs recrutés un peu partout, continuaient d'exploiter l'Egypte agricole et laissaient se momifier la vieille Egypte savante. Ils en usaient à peu près de même avec les cantons alors fertiles de la côte septentrionale qu'ils venaient de reprendre aux Vandales.

L'air était plein, partout, de vibrations farouches ; on comptait sur le mal plus qu'on ne se fiait au bien : les esprits n'étaient pas à la mansuétude. Les chefs qui obtenaient le plus de confiance étaient ceux qui poussaient le plus puissant cri de guerre. Une seule éloquence touchait les cœurs, faisait de vives mais passagères convictions : le butin, dépouille de nations, de villes, de seigneurs, d'hommes d'armes, de pauvres laboureurs, de simples mendiants.

Sans la petite lampe dont la clarté tremblait au fond de quelques cellules de cénobites, sans l'idée religieuse, sans la semence philosophique abritée des orages et transmise d'âme en âme par de courageux apôtres de l'avenir, la barbarie, accélérée dans sa marche par le luxe, par le reste des idées savantes mais faussées, d'un passé de moins en moins interrogé, serait devenue de la pure sauvagerie.

Cependant, un coin du monde restait étranger à ce mouvement, non pas à cause de la sagesse de sa population, mais à cause de sa situation en dehors des routes suivies par les nations dites civilisées. La péninsule Arabique n'entendait que de loin en loin et très-affaiblis, les plus forts éclats des tempêtes qui grondaient en Europe. Elle ignorait l'existence de l'Inde et de la Chine, ses rapports avec l'Asie ne dépassaient pas la Perse, et encore, celle-ci lui était-elle principalement connue par l'annonce des victoires ou des défaites rendant et retirant tour-à-tour aux Empereurs de Constantinople une suzeraineté nominale sur quelques-unes des vallées les plus proches de la Syrie. Cette contrée l'intéressait, elle allait y commercer, elle y comptait des fils se promenant le long du bord occidental de l'Euphrate et remontant d'étape en étape jusqu'à la Caspienne. Quelque chose de semblable à un mystère religieux la séparait de l'Egypte dont ses pasteurs avaient jadis envahi la partie méridionale et d'où ils n'avaient été complètement chassés que vers le temps où les Israélites, traités en esclaves par les indigènes revenus vainqueurs, s'étaient évadés sous la conduite de Moïse. Les Arabes n'étaient en relation qu'avec l'Abyssinie. Quant à cette côte septentrionale de l'Afrique qu'ils devaient envahir deux fois et que s'étaient si longuement disputé à côté d'eux les Romains, les Carthaginois, les Grecs-Bysantins et les Vandales, ils ne paraissent pas se douter de son existence.

« Chaque peuple à son tour a brillé sur la terre,
« Par les lois, par les arts et surtout par la guerre:
« Le temps de l'Arabie est à la fin venu....
« Il faut un nouveau culte, il faut de nouveaux fers,
« Il faut un nouveau Dieu pour l'aveugle univers (1) »

(1) Voltaire, *le Fanatisme* A. II. Sc. V.

La tâche entreprise par Voltaire n'exigeait pas, de la part de ce vaillant soldat de l'idée, une plus exacte précision. Les travaux des Fréret, des Montesquieu et d'autres interrogateurs du passé, n'avaient pas encore produit leurs fruits à la fin du XVIIIe siècle. On ignorait tout l'Orient ; l'Occident lui-même était loin, bien loin, d'être connu. Il fallait pour être compris de la foule vulgaire, et aussi de la foule lettrée, prendre pour point de départ les moitiés, les quarts de vérités historiques auxquels elles étaient accoutumées.

Mahomet n'a pas eu un seul instant le projet d'inventer un nouveau Dieu, d'instituer un nouveau culte. Il n'a prétendu, sémite d'abord, qu'à rétablir l'ancien monothéisme sémite et qu'à restaurer le culte d'Abraham, c'est-à-dire le culte mosaïque, moins son corps sacerdotal et les pompes du temple de Jérusalem. Khoréischite ensuite, il n'a aspiré qu'à réunir en un seul groupe les nombreuses tribus arabes qui lui semblaient ne manquer que de cette condition pour tenir leur place dans le concert des nations.

Il devait se heurter à plus d'une difficulté en poursuivant l'une et l'autre partie de son œuvre.

Ses compatriotes y étaient fort mal préparés : nul sentiment de solidarité entre les familles et entre les tribus, absence de ces souvenirs vivifiants que nous appelons nationaux.

« La portion sédentaire des populations du Bahrein, de l'Irak, dit M. Caussin de Perceval (1) obéissait aux Persans ; les Bédouins de ces contrées étaient, en réalité, libres de tout joug. Les Arabes de Syrie étaient soumis aux Romains. Les tribus de l'Arabie centrale et du Hedjaz, sur lesquelles les Tobba (chefs) Himyarites avaient exercé une autorité assez précaire et souvent secouée, étaient censées avoir passé sous l'empire des rois de Perse, mais elles jouissaient en effet d'une entière indépendance. »

Ils n'étaient pas mieux disposés, en tant que croyants à une religion quelconque :

« Au temps de Mahomet, dit M. Dosy (2), trois religions se

(1) Histoire des Arabes.
(2) Hist. des musulmans d'Espagne.

partageaient l'Arabie : celle de Moïse, celle du Christ et le Polythéisme. Les tribus Juives étaient les seules peut-être qui fussent sincèrement attachées à leur culte, les seules aussi qui fussent intolérantes. Les persécutions sont rares dans l'ancienne histoire de l'Arabie, mais ce sont ordinairement des Juifs qui s'en sont rendus coupables. Le Christianisme ne comptait pas beaucoup d'adeptes et ceux qui le professaient n'en avaient qu'une connaissance superficielle. Cette religion renfermait trop de miracles et de mystères pour plaire à ce peuple positif et railleur. Les idolâtres, enfin, qui formaient la majeure partie de la nation, qui avaient des divinités particulières à chaque tribu, presque à chaque famille, et qui admettaient un Dieu suprême, Allah, auprès duquel les autres divinités étaient des intercesseurs, les idolâtres avaient un certain respect pour leurs devins et leurs idoles. Cependant ils massacraient les devins si leurs prédictions ne s'accomplissaient pas ou s'ils s'avisaient de les dénoncer quand ils trompaient les idoles en leur sacrifiant une gazelle au lieu d'une brebis qu'ils avaient promise, et ils injuriaient les idoles si elles ne répondaient pas à leurs désirs, à leurs espérances. »

« Quelques-uns, dit M. Caussin de Perceval (1), rendaient un culte aux astres et surtout au soleil. Les Kinana adressaient des hommages à la lune et à l'étoile Aldébaran (2) ; les Lakhm et les Djouhâm, à la planète de Jupiter ; les enfants d'Açad, à celle de Mercure ; les Benou-Tay, à Canope ; les descendants de Cays-Aylan, à Sirius.

Leur métaphysique était à la hauteur de leurs idées religieuses.

Les uns pensaient que tout était fini pour l'homme quand la mort l'avait retranché de ce monde ; d'autres croyaient à la résurrection et à une autre vie. Ceux-ci, lorsqu'ils avaient perdu un de leurs parents ou amis, égorgeaient sur sa tombe une chamelle, ou l'y attachaient et la laissaient périr de faim, dans la persuasion qu'elle renaîtrait avec lui et lui servirait de monture quand il

(1) Histoire des Arabes.

(2) La *Brillante*, étoile de première grandeur, placée dans l'œil de la constellation du *Taureau*.

vait se présenter au jugement d'Allah (1). Selon eux, l'âme en se séparant du corps, s'envolait sous la forme d'un oiseau qu'ils nomment *hâma*, ou *sada*, espèce de chouette qui ne cessait de voltiger auprès de la tombe du défunt en poussant des cris plaintifs et lui apportait des nouvelles de ce que faisaient ses enfants. Si l'individu avait été victime d'un meurtre, l'oiseau criait : « *Escouni!* donnez-moi à boire! » et il continuait de faire entendre ce mot jusqu'à ce que les parents du mort l'eussent vengé en versant le sang du meurtrier (2). »

Les mœurs privées se ressentaient d'une situation qui dénote des populations qu'on dirait sorties, à peine, de la première phase sociale, si les familles, bien plus que les tribus — ce point est à noter — n'avaient été curieuses de leur généalogie et si, chose plus singulière, la connaissance des lois et des richesses de leur langue n'avait été, de leur part, l'objet d'une attention toute particulière.

« Les Arabes, continue le grave auteur à qui nous avons emprunté la plupart des détails qui précèdent, les Arabes étaient très-adonnés au vice et d'anciennes poésies montrent qu'ils tiraient vanité de boire et de jouer.... Chacun pouvait épouser autant de femmes que ses facultés lui permettaient d'en entretenir, et les répudier selon son caprice. Une veuve était considérée, en quelque sorte, comme partie intégrante de l'héritage de son mari défunt. De là, ces unions fréquentes entre beaux-fils et belles-mères, unions qui, plus tard, interdites par l'Islamisme, furent flétries par le nom de mariage odieux .... Une coutume bien plus révoltante et plus contraire à la nature était l'inhumation des filles vivantes par leurs parents (3). »

(1) M. Caussin de Perceval aurait pu faire remarquer que la même coutume a existé chez toutes les nations dont la souche première se cache dans l'Asie centrale.

(2) Histoire des Arabes.

(3) A Sparte, les enfants nouveaux-nés, garçons et filles, n'étaient, d'après les lois de Lycurgue, conservés à la vie que lorsque des magistrats avaient constaté leur bonne conformation. Les sentiments du cœur ne prennent naissance, ne sont écoutés, que lorsque l'existence ayant cessé d'être une lutte contre des forces purement physiques, les instincts brutaux que l'homme partage avec les animaux peuvent être maîtrisés par la raison. Et celle-ci, à son tour, a besoin de s'observer pour se reconnaître.

Ce n'est pas à dire pourtant qu'il n'y eût aucun bon germe à développer chez ce peuple : il prisait très haut la libéralité, l'exercice de l'hospitalité.

Les quelques représentants de sociétés, plus avancées qu'on y rencontrait çà et là, étaient en infime minorité et ne paraissent pas s'être chargés du rôle de missionnaires. Les Juifs, imbus de l'esprit Chinois, Japonais, Égyptien, d'exclusivisme de race, n'appliquent, encore aujourd'hui, une remarquable faculté d'assimilation qu'à se ployer aux institutions des peuples à l'ombre desquels ils viennent travailler en finance. S'ils avaient fait quelques recrues parmi les Arabes, ce n'avait dû être que par le simple effet de la communauté de traditions historiques, communauté impliquant une proche parenté de race, proche parenté indiquée encore par une égale âpreté au gain, une égale disposition à ne reculer devant aucune ruse pour s'assurer un bénéfice. Il ne s'agit guère d'amélioration morale entre gens qui se réunissent par de telles considérations. Les chrétiens s'étaient, il est vrai, avancés de proche en proche pour fuir les persécutions qui s'exerçaient de secte à secte dans l'intérieur du christianisme depuis qu'elles avaient cessé de culte à culte dans l'empire Romain, mais les lumières qu'ils fournissaient ne pouvaient être très-intenses: les chrétiens Abyssins de nos jours en donnent une idée. Il ne suffit pas d'admettre la lettre des dogmes d'une religion pour avoir la notion des principes supérieurs auxquels ils se rattachent.

C'est dans ces tristes circonstances, c'est dans cette lourde atmosphère que Mahomet (Mohammed ben Abdallah) naquit le 29 août 570, à la Mecque. Là se trouve la Ka'ba, le sanctuaire du temple que la tradition veut qu'Abraham ait élevé et que tout fils d'Ismaël doit visiter au moins une fois en sa vie.

Soit dit en passant, il est bizarre que le plus fier de tous les peuples se soit choisi pour ancêtre le fils de la pauvre esclave Agar, l'enfant si durement repoussé par son père, et conserve de ce père un souvenir ressemblant à de l'adoration. C'est là un de ces démentis à la logique comme en présente fréquemment l'histoire légendaire.

Un point de réunion devient forcément un point commercial.

Les Arabes du Hedjaz, province sablonneuse et montueuse située le long de la mer Rouge, en face de la haute Egypte et de la Nubie, ceux surtout de la vallée de la Mecque, ont contracté, par suite de cette position, un caractère mixte qui les a rendus propres à être simultanément marchands, sectaires et valeureux conducteurs de caravanes. On reconnait de tout cela en Mahomet. Il appartenait, par son père et par sa mère, à deux des principales familles de la tribu des Koréïschites, maîtresse, depuis plus d'un siècle, de l'intendance de la Ka'ba, poste qui procurait des avantages matériels, puissants moyens de domination par tout pays.

Mahomet, orphelin de père au moment de sa naissance, et de mère à l'âge de six ans, et ne possédant pour toute fortune, malgré son origine aristocratique, que cinq chameaux et une négresse, avait été recueilli par son grand-père maternel, le très-respecté Abd-el-Mouttâleb et, à la mort de celui-ci, en 578, par son oncle, le non moins respecté Abou-Taleb. Les écrivains musulmans donnent d'infinis détails sur ses faits et gestes pendant son enfance : il convient de se défier de ces récits caressés par de pieuses imaginations. Deux traditions sont seules à conserver. Amina, la jeune mère du futur prophète, avait dû renoncer à l'allaiter. Elle était très-pauvre; elle n'était parvenue qu'à grand peine à faire marché avec une Bédouine. Lorsqu'elle voulut reprendre son enfant, la nourrice la supplia de le lui laisser encore : le nourrisson accepté par charité avait porté bonheur à la tente. Mahomet n'oublia jamais ni sa mère, ni sa nourrice, ni sa négresse, ni la misère de ses premières années : on le sent à l'émotion avec laquelle il recommande, en maint endroit de son Koran, la reconnaissance aux enfants, l'amour de la famille aux parents, la justice et la générosité aux maîtres et, à tous, la charité envers les orphelins.

L'autre tradition est purement légendaire, mais elle est bien dans le génie de l'Arabe de la péninsule. Cet enfant *positif et railleur* n'admet que ce qui se perçoit par les sens, et, par manière de compensation, croit de temps en temps à ce qui est colossalement hors nature : Deux anges s'emparèrent de l'enfant, lui fendirent la poitrine, lui enlevèrent le cœur, en mirent un

autre à la place, rejoignirent les lèvres de la blessure et disparurent laissant l'opéré mieux portant, plus gai qu'auparavant. Déjà, d'ailleurs, il avait reçu pour signe visible de son prophétisme une loupe charnue logée entre les deux épaules.

Mahomet avait dû entendre ces deux contes et c'est probablement pour ne pas être, en fait de hardiesse, inférieur à ses inventifs admirateurs qu'il disait de lui : « Adam était encore entre le corps et l'esprit, entre l'eau et l'argile, que j'étais déjà prophète. La première chose que Dieu créa ce fut ma lumière (1). »

A treize ans, en 583, il accompagna en Syrie son oncle, commerçant comme tous les Koréïschites. La légende musulmane s'est emparée de ce voyage. Un moine chrétien, Djirdjis, ou Sergius, à Basra, aurait, suivant elle, deviné un envoyé de Dieu dans l'enfant qui l'étonnait par sa science dans les choses saintes, l'aurait salué de ce titre et lui aurait conseillé de se garder des Juifs, ennemis de tous les prophètes nouveaux. La légende chrétienne n'a pas négligé non plus ce moine Sergius. Il n'a point deviné un prophète dans le jeune Mahomet, il n'a point admiré sa science, il s'est, au contraire, appliqué à lui donner la sienne propre, à le pénétrer de la doctrine évangélique, espérant préparer un nouvel apôtre pour l'Arabie centrale, un nouveau Saint Thomas, ce compagnon de Saint Paul que la tradition chrétienne fait pénétrer dans l'Hadramaut, le Mahrah et l'Oman.

Il y a, évidemment, de la part des chrétiens, désir de revendiquer ce que le Koran contient d'idées générales, dites chrétiennes, et de baser sur ce fait l'accusation d'imposture, presque d'apostasie qu'ils n'ont cessé de porter contre le législateur Arabe. Que celui-ci, nature éminemment religieuse, ait cherché à s'instruire auprès de tous les hommes qui pouvaient lui parler de Dieu et de ses œuvres, cela est incontestable ; le respect qu'il porte aux moines, aux prêtres chrétiens, prouve qu'il eut des rapports avec plusieurs d'entre eux, mais il est incontestable aussi qu'aucun d'eux ne le catéchisa sérieusement. On voit par

(1) Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun, Traduction de M. de Slane, T. I, page 2.

le Koran qu'il ne connut des évangiles que le récit de la nativité de Jésus-Christ et que le fait, sans aucun détail, de sa mort, à laquelle, d'ailleurs, il ne croit pas. Il ignore absolument les dogmes établis par l'Église, sauf celui de la Trinité, auquel il ne fait qu'indirectement allusion et sans en poser les termes, de sorte qu'on ne saurait dire s'il repousse l'idée brahmanique, ou celle platonicienne, ou celle catholique qui, toutes les trois avaient pu pénétrer en Arabie et y être également défigurées. Il est enfin à remarquer que lui qui répète si volontiers des paroles de Moïse, n'en emprunte pas une seule aux prédications de Jésus.

Quant aux musulmans, ils ont hérité de la vénération de Mahomet pour Jésus et sa mère ; ils se sont attachés à établir entre ce qu'ils appellent les deux grands prophètes le plus de similitudes qu'ils ont pu.

Ainsi la naissance de Mahomet a été prédite (1) et entourée de prodiges comme celle de Jésus ; Jésus a eu un précurseur, Saint-Jean, Mahomet en a eu quatre : un principal, Waraca, son cousin, puis trois autres, Othman, Abayd-Allah et Zayd, le plus convaincu. Il a, comme Jésus, institué douze apôtres et les a chargés de porter la lumière aux nations. L'antique égoïsme social Brahamanique et Mosaïque, l'antique égoïsme religieux Grec et Romain étaient décidément vaincus. Il est juste de tenir compte de cette largeur de vue que n'eurent pas immédiatement, on le sait par l'étude comparative des quatre évangiles canoniques, les premiers disciples du Christ.

Les fréquents voyages qu'il faisait pour aller commercer en Syrie, voyages qui ressemblaient, alors comme aujourd'hui, à des marches militaires, développèrent en lui, en même temps que

---

(1) Le v. 2 du Chap. XXXII du Deutéronome est interprété par les docteurs musulmans de manière à ce que des trois noms de localités qui y sont mentionnés, l'un, le Sinaï, désigne le point où Dieu parla à Moïse, l'autre, le Seïr, l'endroit où il donna l'Evangile à Jésus, le troisième, Pharan, la Mecque où devait naître Mahomet. Ces mêmes docteurs prétendent que le v. 7 du chapitre XVI de l'Evangile selon Saint-Jean a été altéré, que ce n'est point le Paraclitos, le doux, qui y est annoncé, mais le Paraclytos, le loué, c'est-à-dire Ahmed, nom donné, disent-ils, par Dieu lui-même à son prophète.

les dispositions méditatives, les instincts guerriers auxquels il céda plus tard. Ils furent aussi pour lui l'occasion de faire preuve d'habileté et, ce qui n'est pas commun parmi ses compatriotes, de haute probité.

Déjà, et longtemps avant que sa réputation pût s'étendre au loin, il avait mérité le surnom de El-Amin, le Juste. On raconte que lors de la reconstruction de la Ka'ba, il fut pris pour arbitre entre les tribus qui se disputaient l'honneur de remettre en sa place, à hauteur d'homme, dans la muraille, la pierre noire apportée par les anges pour servir d'échafaud mobile à Abraham, en train de maçonner son sanctuaire. Mahomet trancha la question en homme sûr de lui : il prit dans ses mains la très-sainte relique et la scella lui même à l'endroit où elle est restée depuis.

Sa fidélité, son bonheur dans la gestion des intérêts d'une riche veuve, Khadidja, sa cousine, firent sa fortune. Il épousa, en 595, cette veuve qui n'avait pas moins de quinze ans plus que lui (1). Ce mariage, en lui assurant une position indépendante, lui permit de mûrir ses projets de réforme et il s'en montra reconnaissant. Tant que Khadidja vécut, il n'usa point de la liberté que lui laissaient les lois de son pays, si l'on peut appeler lois de simples coutumes sans sanction véritable. Il ne prit pas d'autre épouse, il n'eut aucune concubine, et quand il l'eût perdue, en 619, après une union de près de vingt-cinq ans, il voua à sa mémoire un respect dont il ne souffrit jamais que personne s'écartât, et une tendresse dont il n'admit pas qu'aucune des femmes qu'il se donna ensuite pût avoir la pensée d'être jalouse.

Les biographes orientaux n'ont probablement rien trouvé de digne de remarque dans cette conduite qui, au fond, ne heurte point les habitudes sémitiques, moins polygame qu'on ne se le

---

(1) La richesse personnelle de Khadidja et le second mariage qu'elle contracta par un effet de sa libre volonté, prouvent qu'en Arabie, comme en beaucoup de contrées en Europe où, à cette époque, les femmes étaient possédées et jouissaient sans posséder, il était dans les mœurs que les lois auxquelles étaient soumises les masses obscures, souffrissent des exceptions quand il s'agissait de certaines familles.

figure : ils l'ont mentionné sans commentaires. Les occidentaux, au contraire, voyant Mahomet s'attribuer, dans le courant des douze dernières années de sa vie, le privilège d'avoir dix épouses à la fois, tandis que le Koran n'en tolère que quatre, se sont grandement scandalisés (1). Ils ont fait voir dans le Koran les traces trop nombreuses des misérables embarras créés ainsi au prophète ; ils sont allés jusqu'à imputer à la multiplicité des charges assumées en dernier par lui, les prescriptions d'ordre intérieur imposées aux femmes et aux maris. Les plus retenus en leur langage se sont contentés d'accuser l'Islamisme d'être effrontément sensuel. Il n'est possible d'expliquer le privilège créé à son profit par Mahomet que par cette parole, aveu de sa faillibilité : « Je ne suis qu'un homme comme vous. » On sait assez dans notre Europe moderne, comme dans le fond de l'Asie, à quelles fausses, à quelles étranges conclusions peut arriver une volonté servie par une autorité qui se suppose indiscutable parce-qu'elle n'est pas facilement discutée. Mahomet a expié l'erreur qu'il a commise en sa qualité d'homme et de souverain.

Cinq des dix épouses qu'il réunit autour de lui étaient veuves de fidèles morts en exil, à la suite des persécutions exercées par les Khoreischites, ou les armes à la main, et le sort des veuves, sans enfants, sans fortune, sans haute parenté, était très-triste en Arabie ; deux étaient des juives pouvant provoquer des conver-

---

(1) **Épouses :**
En 620, Saouda, veuve d'un fidèle mort en exil ;
En 623, Ayésha, fille d'Abou-Beker à laquelle il s'était fiancé en 620, alors qu'elle n'avait que sept ans ;
En 624, Hafsa, fille d'Omar ;
— Zeïnab, fille de Khosayma, veuve d'un fidèle tué à la journée de Bedr (morte avant Mahomet) ;
En 626, Oumm Salma, veuve d'un fidèle mort en exil ;
En 627, Zeïnab, fille de Djash, femme répudiée de Zeid, fils adoptif de Mahomet ;
— Djouveyria, juive convertie ;
En 628, Safya, veuve juive convertie ;
— Oumm Habiba, veuve d'un fidèle mort en exil ;
En 629, Maymouna, veuve de deux maris.
Concubines :
En 628, Bihâna, juive non convertie ;
— Maria, la Copte.

..ons parmi leurs anciens coreligionnaires et une était la fille d'Omar, de l'homme qui avait déjà rendu de vigoureux services au prophète.

Les calculs politiques furent donc pour une large part dans cette affaire, mais les calculs politiques pèchent toujours par quelque point oublié ou imprudemment dédaigné. Au surplus, la polygamie maintenue par Mahomet n'était plus qu'une polygamie mitigée, en comparaison de celle pratiquée de toute antiquité dans la péninsule. Moïse, le modèle choisi par Mahomet n'avait pas jugé à propos de la défendre d'une manière absolue, comme il avait prohibé tant d'autres coutumes (1). Longtemps après l'introduction du christianisme elle a persisté parmi les populations les plus proches de leur origine asiatique. Mahomet introduisit, sous ce rapport, deux considérables éléments de progrès social en Arabie, en empruntant à Moïse, qui le tenait probablement des Égyptiens, le régime de la dot, propriété de l'épouse et l'idée, Égyptienne aussi avant d'être chrétienne, de l'égalité de l'homme et de la femme devant Dieu (2). Si ces éléments ne se sont pas développés dans l'Islamisme, si la femme y est encore un simple attrait physique, un simple agent de propagation de l'espèce, une esclave, une chose, ce n'est pas le législateur qu'il en faut accuser. Cela tient à une multitude de causes, notamment climatériques, qu'il serait trop long d'énumérer ici. Mais aucune de ces causes n'est plus invincible là qu'elle ne le fut partout ailleurs, au contact d'une civilisation tenant mieux compte que les anciennes des véritables conditions de grandeur et par conséquent de bonheur de l'humanité.

Reconnaissons, dans tous les cas, qu'il devait y avoir une singulière force de volonté chez l'homme qui, durant vingt-cinq ans, mari d'une femme qui aurait pu être sa mère (3), résista aux provocations des mœurs générales, à celles de son organisation personnelle. Ne nous scandalisons pas si, en vue de prévenir

---

(1) Salvador. — Institution de Moïse et du peuple hébreu. T. II, p. 158.

(2) Champollion-Figeac. — *L'Égypte ancienne*. — *Univ. pitt.*

(3) Tout le monde sait que les filles arabes sont nubiles beaucoup plus tôt que les filles françaises.

les injustices, les cruautés de la passion ou du caprice du maître jusqu'alors absolu de la tente, il a réglé des détails intimes que n'ont négligé ni les lois de Manou (1), ni le Talmud, ni les casuistes catholiques, et, ces derniers, sans aucun droit à prendre la parole en pareille matière. Cette force de volonté qui dut avoir à se manifester dans plus d'une circonstance, établit certainement l'influence de Mahomet, que servirent aussi d'autres avantages précieux, particulièrement en Arabie, où la forme chez l'homme est aussi prisée que parmi nous chez la femme.

Il était de taille moyenne; sa charpente osseuse annonçait la vigueur. Il avait la tête grosse, le visage plein, uni et coloré; les yeux, la barbe et les cheveux noirs; le cou gracieux et blanc; mais les mains et les pieds rudes. Très-simple dans ses vêtements, il savait cependant en certaines occasions faire montre d'une sorte de coquetterie, se teindre en noir les sourcils et les paupières avec le cohl et les ongles en rouge avec le henné, passer le peigne dans ses cheveux et sa barbe et disposer avec soin son turban. Quelqu'un lui ayant adressé une critique à ce sujet, il répondit : « C'est faire une action agréable à Dieu et convenable envers les hommes que de soigner son extérieur quand on doit paraître en public (2). »

Il faut avoir visité l'Orient et l'Afrique septentrionale pour se faire une idée du prestige exercé sur des populations qu'on dirait vouées à la saleté, par un concitoyen un peu soigneux de sa personne. Cependant, si Mahomet n'avait eu que ce mérite, si son caractère, si ses manières n'avaient pas été ce qui convient chez l'homme qui a la confiance à mériter, le dévouement à conquérir, il n'eut pas réussi.

Ali, son fils adoptif, le mari de Fatima, cette fille aînée de Khadidja, de qui provient toute la descendance du prophète (3),

(1) Voir notamment le Livre II.

(2) Caussin de Perendal. — *Hist. des Arabes.*

(3) Mohamed eut de Khadidja trois fils et quatre filles. Les fils moururent en bas-âge: les filles virent l'Islamisme établi. Les épouses qu'il prit après Khadidja ne lui donnèrent point de postérité. Les huit qu'il laissa veuves ne se remarièrent pas et se contentèrent du titre de mère des croyants. Maria la Copte, sa dernière concubine, avait mis au monde un fils, mais il était mort en bas-âge.

Ali a laissé de son beau-père une peinture où l'on remarque les traits suivants : Il priait fréquemment ; il était sobre de discours futiles et gardait volontiers le silence. Son visage annonçait la bienveillance ; son humeur était douce, son caractère égal. Parents ou étrangers, faibles ou puissants, trouvaient auprès de lui une égale justice. Toujours soigneux de se concilier l'amour des hommes marquants et l'attachement de ses compagnons qu'il ne rebutait jamais, il écoutait avec une grande patience celui qui venait s'asseoir auprès de lui. Jamais il ne se retirait que l'homme auquel il donnait audience ne se fût retiré le premier ; de même que si quelqu'un lui prenait la main, il la lui laissait aussi longtemps que celui-ci ne retirait pas la sienne. Il en était de même si l'on restait debout avec lui à traiter de quelque affaire ; toujours, dans ce cas, il ne parlait que le dernier. Souvent il visitait ses compagnons, les interrogeant sur ce qui se passait entre eux. Il s'occupait à traire lui-même ses brebis, s'asseyait à terre, raccommodait ses vêtements et ses chaussures qu'il portait ensuite, tout raccommodés qu'ils étaient.

L'un de ses compagnons, Abou-Horaïra, dit qu'il sortit de ce monde sans s'être une fois rassasié de pain d'orge et que, quelquefois, sa famille entière a passé un ou deux mois sans avoir allumé du feu dans aucune des maisons où elle résidait. Des dattes et de l'eau, telle était, dans ces occasions, sa nourriture (1).

Il est permis, sans doute, de ne pas tenir ces témoignages pour être d'une impartialité absolue. Les Koréïschites qui firent une si longue et si rude opposition au destructeur de leur importance, les Juifs qu'il poursuivit avec tant d'acharnement, n'ont laissé aucun mémoire particulier ; nous n'avons pas les épigrammes qui valurent aux poëtes, nombreux en Arabie (2), l'antipathie d'un poëte plus grand qu'eux tous, bien qu'il ne formulât pas sa pensée en vers ; nous n'entendons que la voix ou des échos de la voix de ses admirateurs : cependant, ne l'oublions pas, on

---

(1) Noël Desvergers. — *Arabie*. — Univ. Pitt.

(2) Dr Perron : *Les femmes avant et depuis l'islamisme.*

ne se fait nulle part un parti sans avoir un plus grand nombre de qualités que de défauts et des qualités éminentes.

Écoutons donc encore des panégyristes. Il faut bien les croire quand ils produisent en preuve de leur véracité l'attachement de tout un peuple pour la personne de leur héros.

« Mahomet, sur la part qu'il recevait du butin conquis et sur les produits des terres qu'il possédait, ne gardait que le strict nécessaire pour lui et sa famille; le reste était distribué à ses compagnons et aux indigents. Il avait, suivant l'expression de ses historiens, reçu de Dieu la clé des trésors du monde et il avait préféré la pauvreté à l'opulence. Il aimait les pauvres et les honorait. Des hommes réduits à la misère, n'ayant ni famille, ni asile, dormaient la nuit dans la mosquée contiguë à sa maison (à Médine), et s'y abritaient pendant le jour. On les nommait *Alh-es-safa*, les gens du banc, parce qu'un banc, régnant le long de la mosquée, était, pour ainsi dire, leur domicile. Chaque soir, Mahomet, lorsqu'il allait souper, en appelait quelques-uns pour souper avec lui et il envoyait les autres à ses principaux disciples, pour que ceux-ci pourvussent à leur nourriture. Plusieurs de ces gens du banc sont devenus célèbres comme rapporteurs de *hadith*, ou paroles recueillies de la bouche du prophète (1).

« Ami fidèle et dévoué, maître indulgent et facile pour ses serviteurs, il était pour ses filles et ses petits enfants d'une tendresse pleine de bonhomie. Souvent prenant par la main Haçan et Haçayn, nés du mariage d'Ali avec Fatima, il les faisait sauter et danser en leur répétant des paroles enfantines.

« Malheureux ! s'écria-t-il une fois en s'adressant à un nouveau converti qui s'étonnait de le voir carresser une petite fille et disait qu'il avait enterré les siennes vivantes à leur naissance, malheureux ! il faut que Dieu ait privé ton cœur de tout sen-

---

(1) Les hadith tiennent une grande place dans l'islamisme à titre de loi du second degré. Ils sont l'arsenal où les jurisconsultes, les docteurs orthodoxes et aussi les fauteurs d'hérésies puisent leurs arguments en faveur de leurs opinions. Ils n'ont échappé, en effet, ni aux inconvénients des collections minutieuses amassées sans esprit de critique ni à ceux résultant du caractère, des préjugés et du degré d'intelligence du collectionneur.

timent d'humanité. Tu ne connais pas la plus douce jouissance qu'il soit donné à l'homme d'éprouver. » (1)

Encore un coup, malgré la bonne foi incontestable de ces témoignages, confirmés par les Hadith, il ne faut pas en conclure que Mahomet fut un homme parfait, un homme plus grand que nature ; il était trop nerveux, trop impressionnable, trop plein de son importance, pour se posséder constamment et trop étranger à toute espèce de science pour être supérieur de tous points à ses concitoyens.

Aucun de ses biographes orientaux n'a signalé celui de ses mérites qui lui fut certainement le plus utile : Son talent poëtique. Cette discrétion provient sans doute de la profonde piété de ces écrivains convaincus que ce n'est point lui, mais Dieu lui-même qui a dicté le Koran, qui en a animé le lyrisme d'un souffle si puissant.

Ce fut en 611 seulement, à l'âge de quarante et un ans qu'il déclara la mission que dans ses méditations solitaires, fréquemment suivies d'extases, il croyait avoir reçu de Dieu par l'intermédiaire de l'ange Gabriel. La dévouée Khadidja fut sa première croyante. Celui qui disait : « les choses de ce monde qui ont pour moi le plus d'attrait sont les femmes et les parfums, » devait être servi par les femmes. Ayescha, la troisième de ses épouses, dans l'ordre de ses mariages, mais la seconde dans l'ordre de ses affections sérieuses, aida puissammant Abou-Bekr, son père, à relever la cause de l'Islamisme un instant compromise à la mort de Mahomet par plusieurs concurrents prophètes. Ali, le cousin de Mahomet, Abou-Bekr, dont il vient d'être fait mention, Othman, Abd-el-Raman, Saad, Zobeïr et Talha, tous hommes de valeur parmi les habitants de la Mecque cédèrent ensuite au même charme que Khadidja. A cette première période de la prédication se rapportent les parties purement mystiques du Koran, notamment les chapitres LXXXI à CXII.

Mahomet lutta pendant onze ans contre les dédains des Koréischites qui ne comprenaient pas que l'un des leurs reniât les dieux de ses pères pour s'en tenir à celui de Moïse, rendit hom-

(1) Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes*.

mage à ce chef d'un peuple qui a toujours eu moins de fougue guerrière, que d'amour du repos et du gain, moins de brillante et bruyante générosité que de solides qualités mercantiles. Ils ne lui pardonnaient ni son profond respect pour Jésus devenu le Dieu de ces Grecs qui les gênaient en Syrie et en Perse, ni ses préférences pour ces Chrétiens qui ne leur apparaissaient qu'à l'état de pauvres proscrits, timidement, humblement résignés. Ces hardis convoyeurs de caravanes, presque aussi ignorants des conditions de la vie sociale que les nomades dont ils étaient les agents, ne voulaient rien comprendre aux ardentes prédications du novateur. Ils se montrèrent intolérants, inflexibles pour ses adhérents dont ils obligèrent plusieurs à se réfugier en Abyssinie. Ils ne l'épargnèrent lui-même qu'en considération, disent les auteurs musulmans, du vénérable Abou-Taleb, son oncle, mais plutôt pour ne pas irriter le fils de ce vieillard, le fougueux Ali qui ne craignait pas de pactiser avec d'autres familles, leurs rivales, et pouvait ainsi créer de très-sérieuses difficultés, s'il était poussé à bout. Le vulgaire des Arabes de la Mecque ressemblait à celui de tous les pays, ressemblait aux oisifs qui font cercle autour des chanteurs en plein vent : la musique entendue, ils se dispersaient. Mahomet ne réussit à se créer un peu d'appui véritable que parmi les Arabes de la petite ville d'Yatrib qui allait devenir célèbre sous le nom de Médine.

La plupart des grands évènements ont leur cause dans une question d'amour-propre.

« Les Mecquois et les Médinois, très-semblables au fond, dit M. Dozy dans son histoire des musulmans d'Espagne, se haïssaient parcequ'ils appartenaient à des races ennemies.

« Il y en avait deux en Arabie, celle des Yéménites et celle des Maâdites. Les Médinois appartenaient à la première, les Mecquois joignaient le mépris à la haine. Aux yeux des Arabes qui jugeaient la vie pastorale et le commerce les seules occupations dignes d'un homme libre, cultiver la terre était une profession avilissante. Or, les Médinois étaient agriculteurs et les Mecquois marchands. Et puis, il y avait quantité de juifs à Médine ; plusieurs familles des Aus et des Khazradj avaient adopté cette religion que les anciens maîtres de la ville, maintenant réduits

à la condition de clients, avaient conservée. Aussi quoique la majeure partie des deux tribus dominantes, semble avoir été idolâtre, comme les Mecquois, ceux-ci regardaient toute la population comme juive et la méprisaient. Quant à Mahomet, il partageait les préventions de ses concitoyens contre les Yéménites et les agriculteurs. »

Cette dernière assertion est hasardée. Dans tous les cas, les préventions de Mahomet ne durent pas persister quand l'événement lui eut démontré que les agriculteurs venaient à lui plus volontiers que les marchands. Aussi, le Koran abonde-t-il en versets où figurent au nombre des plus grands bienfaits de Dieu et de ses plus éclatantes manifestations les produits de la terre. Il n'y est fait, au contraire, mention du commerce qu'en termes qui ont eu besoin d'être précisés par des commentateurs.

Quoiqu'il en soit, en mars 622, soixante-quinze croyants venus, tant de la Mecque que d'Yatrib, mais en plus grand nombre de ce dernier point, prêtèrent serment d'obéissance au prophète sur la colline d'Acaba, près de la Mecque. L'année précédente, il avait déjà reçu, au même lieu, le serment de douze fidèles, mais ce premier, serment, purement religieux et dit, à cause de cela, le serment des femmes, n'avait pas constitué, comme le second, qui obligeait à prendre les armes pour le soutien de la foi, Mahomet chef d'une association prête à devenir politique.

Ces associations n'étaient point chose nouvelle en Arabie. Il en existait notamment une qui avait pour objet d'assurer à chacun de ses membres et à leur famille, une égale protection contre tout acte de violence, contre toute injustice de la part de n'importe quelle puissance individuelle ou collective. Les idées, et, par suite, les institutions, sont plus vieilles qu'on ne le croit communément ; elles ne sont pas toujours spéciales au pays où on les a remarquées en dernier lieu. La chevalerie, même errante, n'est point si Espagnole qu'on le croit. Les compagnons du Visigoth Pelage, non plus que les preux du Frank Charlemagne ne prirent ni dans le nord, ni des Grecs, ni des Romains, le principe de leur association devenue plus tard la chevalerie. Le bon chevalier de la triste figure, victime du malicieux bon sens

de Michel Cervantes, n'est que la caricature d'un membre de cette association, ou fédération, du Fodhoul dont Mahomet tint toute sa vie à honneur d'avoir fait partie dans sa jeunesse. Les associations religieuses que, sous le nom de Khouan, nous trouvons florissantes encore dans notre Algérie, sont une preuve de la tendance des Arabes, et avec eux de tous les indigènes musulmans de l'Afrique septentrionale, à s'unir pour atteindre un but en commun. Viennent les lumières, et le but cherché ne sera plus exclusivement le service d'intérêts dévots qui ne peuvent plus rien fonder d'utile, de grand, de durable en ce monde.

Le moment où fut prêté le second serment d'Acaba était pressant, si pressant que le 18 ou le 19 juin de la même année 622, le futur maître de l'Arabie s'enfuyait nuitamment d'une ville où, depuis la mort de son oncle Abou-Taleb, ses jours étaient sérieusement menacés.

Cette fuite, cette *hégire*, est devenue le point de départ de l'Ère musulmane.

Le rôle assigné à Mahomet dans le drame humain se développe. La plupart des principes constitutifs de la religion, du culte, de la morale, sont promulgués : il reste à compléter l'organisation sociale, puis à jeter au cœur de la nation en voie de formation, l'étincelle qui l'animera.

Il est des personnages qu'on ne saurait juger avec trop de circonspection, tant les actes qu'ils accomplirent dépassent les proportions ordinaires, tant les sentiments dont ils furent ou sont encore l'objet, furent et sont restés empreints des partialités de l'admiration ou du mépris, de l'amour ou de la haine. Quelle conclusion indiscutable la critique historique la mieux pourvue de sang-froid, pourrait-elle tirer de témoignages contemporains et autres, quant à la persistance des convictions religieuses de Mahomet, passé des spéculations mystiques de l'apôtre aux combinaisons positivistes du politique ? Qui donc de médiocrement sensé penserait à regretter que, faute de documents hébreux et égyptiens, on ne puisse savoir si un grain d'ambition mondaine ne pourrait être découvert chez Moïse traînant après lui au désert les opprimés qu'il avait soulevés, affranchis ? Ne nous arrêtons pas à des misères en présence d'un spectacle dont les pre-

mières scènes ne furent pas sans majesté et dont l'effet s'est continué jusqu'à nos jours; permettons même au fugitif de la Mecque, reçu en souverain à Médine, d'avoir, dans son étonnement, dans son exaltation, rêvé la domination universelle.

Il n'a point dit avec Jésus : « mon royaume n'est pas de ce monde. » Il ne pouvait, comme les victimes des brutalités de la civilisation de la Rome impériale, avoir l'idée d'un secours à chercher dans une absolue résignation, d'une vengeance à exercer contre les forts, les riches, les puissants en les soumettant dans le ciel à une égalité réparatrice. Il ne croyait qu'en la force pour consoler et venger. Aussi, à dater de son entrée à Médine, promet-il la force à l'Islamisme et par elle, « le royaume de ce monde. » Nous ne savons rien des révélateurs qui organisèrent les groupes Foïque, Védique, Brahmanique, Odinique, Celtique, Egyptien, mais il est très-présumable qu'il n'a pas été possible à tous de procéder avec le calme du Boudha Çakiamouni.

Mahomet n'avait été accompagné dans sa fuite que par Abou-Bekr. Parvenu à Yatrib après treize à quatorze jours de marches nocturnes qui ne furent pas toujours sans dangers, il y fut bientôt rejoint par son gendre Ali. Un certain nombre de Mecquois, ses partisans, l'y avaient précédé et lui avait préparé une prise de possession qu'il effectua immédiatement. Son premier soin fut de donner une espèce de charte aux habitants d'Yatrib (1) et de conclure des traités d'alliance avec les juifs du voisinage.

Tous ces traités impliquaient une clause non écrite mais d'au-

(1) Quelques-unes des dispositions de cette charte sont à remarquer; on dirait que les Juifs furent les principaux contractants :

« Les Juifs qui s'attachent à nous seront à l'abri de toute insulte ou vexation; ils ont droit à notre assistance et à nos bons offices. Les Juifs les diverses branches d'Aus et de Khazradj, les Chatba, les Thâlabet-Ibn-el-Ghityoun et tous autres domiciliés à Yatrib, forment avec les musulmans un seul et même corps de nation. Ils professeront librement leur religion, comme les musulmans la leur. Les clients et amis de ces Juifs jouiront comme eux-mêmes, d'une entière sécurité... Les Juifs devront se joindre aux musulmans pour défendre Yatrib contre tout ennemi qui viendrait l'attaquer. Tant que les musulmans auront des ennemis à combattre, les Juifs contribueront avec eux aux frais de la guerre. Les protégés ou alliés des musulmans et des Juifs seront respectés comme eux-mêmes. Toute contestation qui pourrait surgir à l'avenir entre ceux

tant plus impérative, la guerre contre les Mecquois, afin de les dépouiller de leur suprématie.

Une première affaire que Mahomet ne dirigea pas en personne et qui n'avait pour but que l'enlèvement d'une caravane, resta sans résultat (juin 623). Mais six années après, à Bedr, le succès fut complet. Il s'agissait d'abord, comme la première fois, d'une caravane, mais les Mecquois étaient accourus en masse ; il y eut un combat sérieux.

En Europe, on surprenait une ville, en Arabie, on attendait une caravane ; ce n'était que des modes différents de déclarations de guerre. Ce qui sert de signe à notre plus haute civilisation, ce n'est pas l'objet et la forme de l'attaque, ce sont les justifications présentées à l'opinion publique par chacun des partis avant l'entrée en campagne.

« Le combat de Bedr, qui fonda, dit M. Noël Desvergers (1), la puissance de Mahomet et prépara le triomphe de sa doctrine, fut livré le 17 du mois de Ramadhan; dans la seconde année de l'hégire. Soixante-et-dix koréischites furent tués sur le champ de bataille. Les musulmans n'avaient perdu, en tout, que quatorze combattants ; six Mohadjériens (2) et huit Ansariens (3).

« Les cadavres des Koréischites furent traînés, par ordre de Mahomet et en sa présence, auprès des puits de Bedr et jetés au fond de l'eau.

« Après s'être arrêté trois jours sur le champ de bataille à régler le partage du butin qui avait excité des querelles parmi ses soldats, Mahomet reprit le chemin de Médine. Arrivé à Safra il fit mettre à mort l'un de ses prisonniers nommé Nadhr-ben-Harith. »

---

qui acceptent la présente charte sera soumise à la décision de Dieu et de Mahomet. »

Même traité fut conclu avec les tribus juives de Corayzha, de Nadhir et de Caynocà, établies aux environs de Médine. (Caussin de Perceval).

(1) Arabie. — *Univ. pitt.*

(2) Les Mohadjeriens étaient les Mecquois qui avaient précédé Mahomet à Médine, qui l'y avaient suivi de près, ceux enfin qui reçurent le nom de Compagnons.

(3) Les Ansariens étaient les gens d'Yatrib, ou Médine, qui avaient les premiers accueilli le prophète.

Il y eut toujours de la jalousie entre ces deux groupes.

« Cet acte de cruauté, dit encore M. Noël Desvergers, semble être dans un désaccord complet avec le reste de sa conduite après cette victoire, car les autres prisonniers, traités avec une grande douceur, ne tardèrent pas à se racheter et ceux qui étaient connus pour être pauvres ou chargés d'une nombreuse famille, furent renvoyés sans rançon, sous la promesse de ne jamais porter les armes contre lui. »

M. Et. Quatremère, qui paraît avoir cherché à atténuer le crime de Mahomet, s'exprime ainsi au sujet de ce Nadhr-ben-Harith (1) :

« Ce Koréischite qui était bien supérieur à ses compatriotes, sous le rapport de l'esprit et des connaissances, avait voyagé hors de son pays, lu avec soin les monuments littéraires et historiques des Perses et des Grecs, et apportait ces ouvrages à la Mecque, où il avait introduit le goût de la musique. Se trouvant dans cette ville à l'époque où Mahomet se glorifiait d'avoir reçu la mission divine, Nadhr se déclara contre lui et lui fit, par ses discours bien plus que par son épée, une guerre cruelle. Fier de son érudition, il relevait avec aigreur l'ignorance du prophète, tournait en ridicule les contradictions et les erreurs dont fourmille l'Alcoran et empêchait ainsi la population arabe, dont il était l'oracle, d'accueillir les lois et les dogmes que Mahomet prétendait imposer à ces hommes simples et crédules. »

Lors même que Nadhr aurait été, ce qui est incroyable, le lettré raconté par M. Et. Quatremère, lors même que sa verve eût disposé, ce qui est plus incroyable encore, d'une érudition assez vaste, d'une logique assez sûre pour relever magistralement les preuves d'ignorance que renferme le Koran et les contradictions de détail auxquelles échappe difficilement celui qui combine au jour le jour l'organisation d'une nouvelle société, cela ne suffirait pas pour atténuer le crime de Bedr.

Les Mecquois mirent un an à prendre leur revanche, mais, dans l'intervalle un nouveau crime avait terni la gloire de Mahomet devant l'histoire.

---

(1) Journal asiatique. T. XVI — Mémoire sur le *Kitab-Alagáni*, cité par M. Noël Desvergers — Arabie — *Univ. pitt.*

Une femme arabe avait été insultée en plein marché par un juif de la tribu des Benou-Kaïnoka. Une rixe s'en était suivie; Mahomet était accouru, avait vaincu, avait fait grâce de la vie à ses prisonniers, à la prière instante de l'un de ses Moadjériens ou compagnons, mais avait condamné la tribu entière au bannissement, après avoir fait disparaître quelques individus qu'il tenait pour ses ennemis personnels (1).

De cette époque date sa haine contre les Juifs, haine passée presque à l'état de dogme dans l'islamisme et qui dut avoir une cause plus sérieuse : la tiédeur, par exemple, de ces trop circonspects alliés à servir les armes à la main, l'islamisme qui leur avait fait tant d'avances. On ne savait pas encore en Arabie qu'il y a moins loin entre deux étrangers qu'entre deux frères dont l'un prétend régenter l'autre.

Le 26 janvier 626 vit l'unique victoire remportée par les Mecquois.

Mahomet, menacé par une armée de trois mille hommes, dont sept cents guerriers converts de cottes de mailles et deux cents cavaliers, fut l'attendre dans un défilé du mont Ohod, à six milles de Médine. Abandonné au moment d'engager l'action par un de ses lieutenants, il n'avait plus à opposer que sept cents hommes dont deux cents seulement pourvus aussi de cottes de mailles et deux cavaliers. Une habile disposition suppléant à la disproportion du nombre lui donnait la victoire, mais la mort de son oncle Hamzà, l'un de ses meilleurs soldats, et celle de son porte-étendart qui fut pris un instant pour lui-même, mirent le désordre, puis répandirent la terreur parmi ses troupes. La déroute fut complète. Il serait resté couché sur le champ de bataille sans le dévouement d'une poignée de fidèles.

Cette défaite l'irrita plus qu'il ne le laisse paraître dans son Koran : la preuve en est dans le nouvel acte auquel il se laissa emporter l'année suivante.

Les Mecquois commirent la faute, si fréquente de la part des victorieux, celle de ne pas poursuivre à temps leur avantage. Mahomet leur échappa et courut se renfermer avec les débris de

(1) Caussin de Perceval. *Hist. des Arabes*.

son armée, dans Médine dont il assura la défense en l'entourant d'un fossé. Les Mecquois ne revinrent que vers la fin de la même année 626. Ils se croyaient sûrs d'écraser cette fois le monothéïste qui ruinait l'antique crédit de leur Ka'ba, meublée par eux de toutes les idoles inventées dans la péninsule. Ils poursuivaient de la noire jalousie de spéculateurs dévots le concurrent qui osant réunir en un tableau saisissant pour des imaginations méridionales, pour des tempéraments de feu, les détails réalistes épars dans les peintures paradisiaques et infernales propres aux cultes égyptien, hindou, persan, grec et romain, se rendait le maître de populations électrisées par ses promesses autant que terrifiées par ses menaces religieuses et confiantes dans une bravoure personnelle, contestée, bien à tort, par quelques critiques modernes, et dans une habileté de chef de guerre démontrée par des faits. Ils se trompaient. Ils se fiaient aux traités qu'ils avaient récemment conclus avec plusieurs tribus arabes et juives. Ils auraient dû savoir, en interrogeant leurs propres dispositions, que les races dont les diveres familles ne se sont pas encore groupées par grandes masses n'ont aucune idée de la solidarité, base de ce que nous révérons sous le nom de patriotisme. Les tribus arabes, idolâtres ou juives, semblables aux bandes qui, longtemps encore après le moyen âge, s'en allèrent par la France, l'Espagne, l'Italie, louant au plus offrant et pour une expédition déterminée, leurs bras et leur dévouement, ces tribus passaient le lendemain à la solde de l'ennemi de la veille.

Mahomet recourut à la ruse contre ce déploiement de forces. Il gagna du temps, sema la division parmi les chefs, brisa la coalition et se trouva bientôt complétement dégagé (février 627). Il se jeta alors avec rage sur la tribu juive des Benou-Korayzha, l'une de celles qui avaient rompu son alliance avec lui, l'écrasa, égorgea les cents prisonniers qu'il lui avait faits et vendit comme esclaves les femmes et les enfants.

« Les Koréïschites, dit M. Noël Desvergers, au lieu de poursuivre leur succès après la journée d'Ohod, s'étaient arrêtés sur le champ de bataille et s'y livraient aux actes les plus barbares contre les cadavres de leurs ennemis. Leurs femmes, venues à leur suite, luttaient avec eux de férocité. Tout le fiel amassé de-

puis la bataille de Bedr débordant à la fois, produisit en elle une excitation de cannibales. Non seulement ces mégères coupaient aux morts le nez et les oreilles pour s'en faire des colliers et des bracelets, mais Hend, la femme d'Abou-Sofian, l'un des plus implacables ennemis du prophète, Hend qui avait conduit ses compagnes au combat, ayant trouvé le corps de Hamza, lui ouvrit le ventre et en arracha le foie qu'elle déchira avec ses dents. Il ne faut pas perdre de vue des traits pareils lorsque nous voulons juger Mahomet avec sévérité, non-seulement au point de vue religieux, mais encore au point de vue politique. On n'a voulu voir souvent dans les succès du législateur des Arabes qu'un stupide enthousiasme, qu'un aveugle fanatisme inspiré à la multitude par des ravages et des mensonges. On aurait jugé sans doute avec plus d'impartialité si l'on avait examiné avec soin quels étaient les éléments dont Mahomet avait à disposer, et combien, malgré l'incohérence de sa doctrine, il est supérieur sous le rapport de la morale, à tous ceux qui l'entouraient. »

Ceci peut, à première vue, sembler plus acceptable que l'explication de M. Et. Quatremère à propos du meurtre de Nadhr; ce ne l'est, cependant, pas du tout. A quoi sert-il d'être un homme de génie si dans les grandes occasions on descend au niveau du vulgaire; comment ose-t-on se poser en vicaire de Dieu, quand on pense à se venger, quand on oublie le respect dû à l'humanité ?

Mahomet, à cause de cela, notamment, doit être mis au-dessous des autres révélateurs, l'impitoyable Moïse excepté.

Il comprit mieux son rôle lorsque, deux ans environ plus tard, il rentra à la Mecque, à la tête d'une armée de dix mille hommes, et lorsque, dans le courant de l'année 630, il battit les idolâtres à Honayn et leur enleva la place forte de Taïf.

Avant ces deux dernières expéditions, enhardi par les succès qu'il avait obtenus sur diverses tribus et, en dernier lieu, sur les Mecquois, à qui il avait imposé, en 628, un traité de paix pour dix ans, avec faculté pour lui et les siens d'accomplir le pèlerinage à la Ka'ba, il avait osé sommer, par ambassadeurs, l'empereur de Constantinople et le roi de Perse d'avoir à embrasser l'islamisme. Il ne fut point déféré à ces sommations que

nous avons le droit de trouver ridicules, mais elles n'en furent pas moins un fait immense dans l'islamisme, elles furent le développement des idées de force brutale qu'avaient réveillées chez l'habitué des caravanes les hostilités de ses concitoyens, elles furent la sanction donnée aux premières paroles guerrières du Koran et les musulmans les considérèrent plus tard comme un ordre de conquérir le monde. Et cet ordre, exécuté, on peut le dire, dans l'Asie occidentale et l'Afrique, a failli l'être également en Europe.

Une armée de trois mille hommes qu'il avait envoyée en Syrie pour intimer ses ordres au vassal d'Héraclius avait été battue le 1er septembre 629, à Monta sur la limite du désert de Syrie, après une lutte acharnée qui avait coûté la vie aux trois généraux qui l'avaient successivement conduite au combat. Cet échec n'avait pas fait pâlir l'étoile du prophète. La puissance des empereurs Grecs exerçait encore un grand prestige; on pouvait être vaincu par eux sans cesser d'être redoutable. De nombreuses tribus bédouines étaient donc accourues se ranger sous l'obéissance d'un chef qui ne montrait d'autre crainte que celle de manquer aux ordres de Dieu lui commandant de conquérir le monde. Mahomet se vit pour la première fois à la tête de dix mille combattants. Il pensa à sa vieille ennemi, la Mecque. Les prétextes ne manquent jamais aux politiques pour rompre un traité qui les gène. Les Mecquois accusés d'avoir violé celui conclu en 628 furent attaqués et vaincus.

Mahomet, maître de la Mecque, le 11 janvier 630, n'est plus ni l'apôtre patient des premières années de sa mission, ni le chef venu s'arranger à Yatrib une petite indépendance : il est dans ses aspirations et dans ses actes, qui, tous, répondent à ses aspirations, l'âme d'une nouvelle nation. Par malheur, le sens organisateur est moins développé chez lui que le sens religieux ; il est en ce point très-inférieur à Moïse, à qui il faut constamment le comparer pour le comprendre. Il est vrai, pourtant, que s'il pénétra moins profondément que son modèle dans le secret des combinaisons dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle un *gouvernement*, il ne tomba pas, comme lui, dans l'inconvénient d'établir un corps sacerdotal que l'instinct

de la conservation porte toujours à se saisir de tous les pouvoirs pour ne rien laisser se produire qui contrarie son autorité. On peut faire remarquer, en outre, que la science de Moïse n'est pas parvenue à former un peuple portant en lui-même le principe d'une durée constante comme peuple autonome, tandis que partout où le Koran a pénétré il a porté jusqu'à l'état de passion l'orgueil de l'autonomie. La cause de cette différence est, il convient de le reconnaître, dans les instincts de race autant au moins que dans les institutions. Moïse n'aurait pu faire des Arabes, proprement dits, une nation s'accommodant de l'ordre politique, abstraction faite de la volonté qui l'impose, de même que Mahomet n'aurait pu faire des Hébreux une nation préférant une indépendance sans profits matériels à la faculté de chercher ces profits aux dépens même de l'indépendance.

Ni l'une ni l'autre de ces dispositions s'exerçant seule, n'est, évidemment, la bonne : la famille arabe s'est fractionnée en groupe batailleurs dont la vanité excessive se targue même de l'ignorance qui les mine ; si les juifs sont partout comme individualités, et comme individualités très-souvent remarquables, ils ne sont nulle part comme corps politique. Fondre ces dispositions en les réglant les unes par les autres, constituer un peuple comprenant et cherchant le progrès, est un travail qui n'est possible qu'à l'aide d'une troisième partie intéressée, supérieure en civilisation aux deux autres.

Mahomet était, depuis deux ans, maître de la Mecque, où il n'avait séjourné que deux mois et demi en 630, le temps de nettoyer la K'aba de toutes ses idoles, lorqu'il s'y rendit une troisième fois pour le pèlerinage.

Il ne devait pas pouvoir le renouveler.

Arrivé à la Mecque, le 3 mai 632, il rentrait malade à Médine vers la fin du même mois. Il souffrait depuis longtemps des effets du poison que lui avait administré, lors de la prise de Kaïbar, une juive à laquelle il avait généreusement pardonné (1).

Son état s'aggrava rapidement et il s'éteignit entre les bras d'Ayéscha le 8 juin de la même année. Il avait dit : Un prophète

(1) Noël Desvergers. — *Arabie*, Univ. Pitt.

ne laisse point d'héritage à sa famille. Ses biens appartiennent à la nation. » En vertu de cette déclaration, la maison bâtie par lui, son troupeau de chamelles et ses domaines de Fadar et de Zohara qui lui étaient provenus de sa part de butin dans deux des vingt-sept expéditions qu'il avait dirigées, devinrent la propriété de l'Etat. Abou-Bekr, son beau-père et son successeur immédiat, fit allouer sur le trésor public, des pensions convenables à ses veuves, à sa fille Fatima, à ses proches, à ses serviteurs, à toutes les personnes enfin à l'entretien desquelles il avait pourvu de son vivant (1),

Le dernier discours que Mahomet avait adressé, le 7 mars aux croyants assemblés autour de lui sur le mont Arafat, à la Mecque, avait été celui-ci :

« O hommes ! écoutez mes paroles ! Car je ne sais si une autre année encore il me sera donné de me retrouver avec vous en ce lieu.

» Soyez humains et justes entre vous.

» La vie et les biens de chacun doivent être sacrés pour les autres, comme ce mois et ce jour sont sacrés pour tous. Vous paraîtrez devant votre Seigneur et il vous demandera compte de vos actions.

» Que tout dépositaire restitue fidèlement le dépôt qui lui a été confié (2).

» Désormais plus d'usure : le débiteur ne rendra que le capital reçu. L'intérêt des sommes prêtées est supprimé à commencer par l'intérêt de toutes les sommes dues à mon oncle Abbas, fils d'Abd-el-Mottalib.

» Il est interdit de poursuivre la vengeance des meurtres commis dans le paganisme, à commencer par le meurtre de mon cousin Rabia, fils de Harith, fils d'Abd-el-Mottalib.

» O hommes ! vous avez des devoirs à remplir envers vos femmes et vos femmes ont des devoirs envers vous (3). Leur de-

(1) Caussin de Perceval. — *Hist. des Arabes.*

(2) Cette disposition est très-importante dans un pays où la plus grande partie de la population est nomade et est obligé d'entreposer chaque année, ses produits dans quelque lieu fermé

(3) M. Caussin de Perceval parle de *Droits* et non pas de *Devoirs :* MM. le Dr Perron et L. Bresnier font remarquer qu'il n'a pas pris garde

voir est de ne point souiller votre couche par un commerce adultère. Si elles y manquent, Dieu vous permet de ne plus cohabiter avec elles et de les battre, mais non jusqu'à mettre leur vie en danger. Si elles se conduisent bien, vous devez les nourrir et les vêtir convenablement. Traitez-les avec bonté et affection. Souvenez-vous qu'elles sont dans votre maison comme des captives qui ne possèdent rien en propre. Elles vous ont livré leur personne sous la foi de Dieu; c'est un dépôt que Dieu vous a confié.

» Écoutez mes paroles et fixez-les dans vos esprits. Je vous laisse une loi qui, si vous y restez fermement attachés, vous préservera à jamais de l'erreur; une loi claire et positive, un livre dicté par le ciel.

» O hommes! écoutez mes paroles et fixez-les dans vos esprits.

» Sachez que tous les musulmans sont frères. Nul doit s'approprier ce qui appartient à son frère, à moins que celui-ci ne le lui concède de son plein gré.

» Gardez-vous de l'injustice, elle entraînerait votre perte éternelle (1). »

Cette exhortation et l'allocution prononcée par Mahomet dans la mosquée de Médine (2), peu de jours avant sa mort, marquent la fin de la dernière des trois évolutions remarquées dans le cours de la prédication. Le prophète cède la place à l'homme d'État; il n'a plus la pensée mystique de l'inspiré des premières années, la parole, souvent dure, du fondateur de la puissance temporelle, le ton impératif du maître qui a triomphé.

Il sent qu'il s'adresse à une société à qui il faut pour se main-

---

que le mot arabe qu'il a traduit a les deux significations et que c'est dans le sens de *Devoirs* qu'il doit être pris ici, attendu les développements qui suivent.

(1) Caussin de Perceval. — Hist. des Arabes, t. III.

(2) « O vous qui m'écoutez, si j'ai frappé quelqu'un sur le dos, voici mon dos, qu'il frappe; si j'ai nui à la réputation de quelqu'un, qu'il se venge sur ma réputation; si j'ai dépouillé quelqu'un de son bien, qu'il se paie, et que, pour cela, il ne craigne pas de s'attirer ma haine : la haine n'est pas dans mon caractère. » — Noël Desvergers. — *Arabie*. — Univers pitt.

tenir et grandir des conseils pratiques immédiatement applicables, des préceptes puisés dans les conditions ordinaires mais vitales de toute société régulière. Il n'a plus rien du fanatisme de l'illuminé, des rancunes du politique, il recommande l'oubli des injures, celui des meurtres échangés ; il ne veut pas que rien retarde la pacification, l'unification du pays qu'il voit suffisamment compromises déjà par les sectes, par les compétitions qui n'attendent qu'un accident pour se manifester.

Cette œuvre a subi maintenant cette épreuve et y a résisté. Elle ne périra que d'après la loi générale de transformation qui régit la création, elle ne périra que comme périssent les civilisations, les religions elles-mêmes qui vont s'élevant plus pures et plus saintes à mesure que les sciences, et par elles la raison, progressent : Il importe peu qu'oubliant leurs ancêtres successifs elles se posent volontiers en produits spontanés.

Jules La Beaume.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHERBONNEAU.

La séance est ouverte à 2 h. 1|2

Sont présents : MM. Cherbonneau, Sudré, Devoulx, Urbain, Ginsburg, Chabassière, Hassen ben Brimat, Watbled, Sautayra, Neyrand, Durando.

M. le Président rend compte que M. René-Galles déclare ne pouvoir, en raison de ses occupations multipliées comme sous-intendant militaire, accepter les fonctions de Vice-Président. L'assemblée est donc invitée à procéder à son remplacement.

L'élection au scrutin secret donne pour résultat :

M. Sudré, Vice-Président, en remplacement de M. René-Galles ;

M. Neyrand, secrétaire adjoint, en remplacement de M. Sudré.

Sur la proposition de M. le Président, sont admis comme membres titulaires :

MM. Ch. Jourdan, Blasselle, F. Paysant, V. Berard et Colonel Playfair ;

Comme membres correspondants :

Mme Ve Loche, directrice de l'Exposition permanente d'Alger ;

M. Desprez, propriétaire et homme de lettres ;

M. Richebé, professeur d'Arabe à la chaire de Constantine ;

M. Lewis, professeur d'archéologie à l'Université de Londres ;

Mme de Lagrange, propriétaire à Fontainebleau ;

Latour fils, sculpteur à Alger ;

Comme membres honoraires :

MM. E Renan, Guigniant, Miller, Waddington, Egger, Defrémery, Dulaurier, Guessard, Littré, Vicomte de Rougé, De Sauley — Membres de l'Institut.

Sur la proposition de M. Watbled, l'assemblée vote à l'unanimité une somme de 50 francs, qui sera prélevée sur le fond commun de la Société, pour souscription au monument funéraire à élever sur la tombe de M. Berbrugger.

M. le Président rend compte que M. Mac-Carthy, conservateur du Musée, lui a donné verbalement sa démission de membre de la Société.

La démission de l'auteur de la *Géographie de l'Algérie* est acceptée.

M. le Président expose que M. Chabassière a dressé une carte romaine de l'Algérie, contenant toutes les synonimies géographiques que les archéologues et les explorateurs ont restitué à l'histoire de l'Algérie.

- De l'examen attentif de ce travail, les membres présents concluent qu'il y a opportunité à en favoriser la publication. Une somme de deux cents francs est allouée à notre confrère pour l'achèvement de ladite carte qui sera publiée dans un des prochains numéros de la *Revue africaine*.

M. le Président rend compte qu'il a été trouvé dans les cartons de M. Berbrugger un travail très complet de M. Bugnot, capitaine du génie à Djidjelly, et de M. le capitaine de Verneuil, du corps d'etat-major, intitulé : Esquisses historiques sur la Mauritanie Cesarienne et Iol Caesarea (Cherchel) ; qu'il leur a demandé l'autorisation de reproduire cet ouvrage dans la *Revue africaine*.

M. le Trésorier rend compte que M. le Ministre de l'Instruc-

tion publique a envoyé un mandat de 400 fr. comme subvention à la Société pour l'exercice 1869. C'est une augmentation de 100 fr. sur l'exercice précédent.

L'assemblée vote des remercîments à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
A. CHERBONNEAU.

Le Secrétaire,
WATBLED.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHERBONNEAU.

Sont présents : MM. Cherbonneau, Sudré, Devoulx, Chabassière, Sautayra, Durando, Playfair, Ginsburg, Dr Maillefer, Watbled.

La question d'un local pour les archives de la Société et ses réunions mensuelles est agitée.. M. le Président Cherbonneau met à la disposition de la Société une pièce vide du collége impérial arabe. Cette offre est acceptée, en attendant que les finances de la Société permettent de louer un local convenable.

Sur la proposition de M. le Président sont admis comme membres de la Société :

MM. Mourland, capitaine d'état-major, membre résident.
Robin, interprète militaire à Tizi-Ouzou,
Gay, médecin de colonisation à Montenotte,
} Membres correspondants.

M. le capitaine Mourland met à la disposition de la Société un travail fort intéressant, intitulé : *Le Hodna ; étude sur les travaux hydrauliques des Romains*, et il en autorise la publication totale ou partielle, dans la *Revue africaine*.

Des remercîments à M. Mourland sont votés à l'unanimité.

M. Chabassière annonce que sa carte romaine de l'Algérie a été achevée par lui-même ; que, par conséquent, l'allocation de 200 fr. votée par la Société dans sa précédente séance est désormais sans objét et qu'il n'entend pas en profiter.

Des remerciments à M. Chabassière sont votés à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Sudré, on décide que les 200 fr. disponibles par le refus de M. Chabassière seront affectés au tirage de 400 exemplaires de ladite carte, sur lesquels seront servis les membres de la Société. Les exemplaires restant seront remis à M. Chabassière, auquel il appartiendra d'en disposer suivant ses convenances.

Lecture est donnée de diverses lettres de MM. le général Lebœuf, ministre de la guerre, le maréchal de Mac-Mahon, Gouverneur général, Sarlande, maire d'Alger, qui remercient la Société de l'envoi gracieux de la carte romaine de M. Chabassière, et manifestent tout l'intérêt avec lequel ils ont pris connaissance de ce travail.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le capitaine Bugnot, qui annonce la découverte, aux environs de Djidjelly, de pièces d'or appartenant à l'époque Byzantine.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Dr Reboud, qui fait part à la Société de la publication par l'autographie de la collection complète des inscriptions libyques trouvées en Algérie.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il a adressée, au nom de la Société historique algérienne, à M. le Maire d'Alger.

Alger, 15 septembre 1859.

Monsieur le Maire,

La Société historique algérienne, désireuse de rendre un dernier hommage à son fondateur, au savant qui, pendant 14 ans, a présidé à ses travaux avec tant de talent et de distinction, a pris l'initiative d'une souscription publique pour la pose d'une pierre funéraire sur la fosse de feu Adrien Berbrugger, conservateur du Musée d'Alger et colonel de la Milice.

Cet appel a été entendu et toutes les classes de la population ont apporté leur obole de sympathique souvenir à celui qui ne

fut pas seulement un savant, mais aussi un bon citoyen et un fils dévoué de l'Algérie.

Conservateur du Musée ou colonel de la milice, journaliste ou archéologue, qu'il suive les deux expéditions de Constantine et en partage tous les dangers ou qu'il précède nos colonnes expéditionnaires dans le Sud en posant, au péril de sa vie, les premiers jalons de l'exploration du Sahara, Nous voyons Berbrugger pendant 35 ans, consacrer toutes les ressources de sa haute intelligence, toutes les forces vives de son dévouement patriotique à une seule passion, à son amour pour l'Algérie.

Berbrugger n'était point poussé par le mobile qui fait agir la plupart des hommes, le désir de la fortune. S'il avait eu l'ambition de la richesse, certes il aurait trouvé bien des occasions de la satisfaire. Mais comme la recherche de la fortune est le plus grand ennemi du travail, Berbrugger est mort pauvre !

A tous ces titres, Monsieur le Maire, la Société historique algérienne a espéré que la municipalité d'Alger voudrait bien accorder la concession gratuite du terrain sur lequel sera élevé le monument funéraire dans le cimetière de St-Eugène. C'est ainsi que la ville viendrait elle-même joindre son témoignage autorisé à l'hommage public rendu au savant Bibliothécaire, au dévoué colonel de la milice, au citoyen qui a laissé à tous ses contemporains le plus noble exemple du dévouement et du travail.

J'ai l'honneur, etc., etc.

M. le Trésorier rend compte que la souscription publique ouverte pour le monument funéraire a dépassé 1,100 fr.

M. Watbled rend compte que MM. Latour père et fils, sculpteurs à Alger, ont été chargés de l'érection dudit monument, sur leur offre d'en faire gratuitement toute la partie artistique, ainsi que la gravure de l'inscription.

La séance est levée à 4 heures 1|2.

Le Président,
A. Cherbonneau.

Le Secrétaire,
Watbled.

Lettre de M. L. C. Féraud au Président.

Constantine, le 31 août 1869.

Nous possédons une cinquantaine d'inscriptions funéraires recueillies dans les parties du Coudiat-Ali où s'élèvent de nouvelles constructions. A l'envoi de ces épitaphes je joindrai une note sur la statuette de Bacchus qui a été retirée des fondations de la maison de Si-Hamouda, rue Impériale. Ce spécimen de l'art grec a échappé à la destruction, comme par miracle. Vous voyez dans quel état nous sont parvenues les statues dont la ville de Constantine se faisait honneur.

Lettre de M. L. C. Féraud au Président.

Constantine, le 16 novembre 1869.

Trois nouvelles inscriptions latines ont été exhumées par suite des travaux de terrassement exécutés entre le Télégraphe et la porte Valée (rue impériale). Vous en recevrez des estampages. Mais là ne se bornent pas les découvertes de la semaine. Il nous est venu de Bougie une très-belle inscription qui fixe le nom de l'ancienne *Tubusuptus* (Tiklat) sous la forme de l'ethnique Tubusuctitana.

Dans peu de temps, on démolira la caserne des Janissaires pour construire un théâtre sur l'emplacement. J'espère que nous trouverons parmi les matériaux quelques débris de l'antiquité.

BIBLIOGRAPHIE.

CARTOGRAPHIE

Croquis de l'Algérie

PAR M. CHABASSIÈRE.

Nous voyons paraître, de temps à autre, de soi-disant nouvelles cartes de l'Algérie; mais dressées pour la plupart, d'après des documents identiques et vieux de quinze à vingt ans, elles ne sont en définitive qu'une même carte dont la date seule est changée!

Frappé de cet inconvénient, un de nos géomètres, M. Chabassière, entreprit, l'an dernier, de doter le pays d'une carte vraiment nouvelle et contenant, dans le cadre restreint de quarante-cinq centimètres de haut sur soixante-dix centimètres de large, toutes les indications relatives à la géographie physique et politique, à l'hydrographie, à la minéralogie, à l'archéologie, etc., de notre colonie africaine.

Dans ce but, il consacra d'abord plusieurs mois à compulser, pour en extraire la substance, les travaux du Dépôt de la Guerre, ceux du service de la Topographie, l'ouvrage de M Ville, Ingénieur des Mines, l'itinéraire de M. Piesse, le guide de M. Berard, et nombre de publications officielles.

Ses notes prises, il les appliqua sur les dernières levées de la topographie des trois provinces, et de ce labeur résulta une carte de l'Algérie aussi complète et surtout aussi exacte que possible. Des signes particuliers y marquent, outre les indications ordinaires de routes, de cours d'eau, de villes, de communes, les voies romaines apparentes, les chemins muletiers, les étapes et grandes haltes, les lignes télégraphiques, les mines, sources, puits, salines, les forêts, les cités anciennes, les évêchés du Bas-Empire.

Inutile, je crois, d'appuyer sur l'utilité d'un pareil travail. Le colon, le soldat, l'industriel, l'administrateur, le médecin, le savant, le touriste y trouveront chacun leur part d'intérêt et

d'enseignements. Et l'on ne saurait rien désirer, pour la lecture de Salluste, d'Apulée, de Procope, de Saint-Angestin et pour l'étude des ouvrages de MM. Berbrugger, Mac-Carthy, Muller, de Champlouis, Cherbonneau, Dureau de la Malle, Vi.ien de Saint-Martin, d'aide plus efficace et de guide plus sûr.

Malheureusement, la carte ou plutôt le croquis de M. Chabassière est assez difficile à lire. Les signes abréviatifs des haltes, des sources, des cités romaines, des oasis, s'y confondent au milieu du treillis des rivières, du réseau des chemins, de l'ombre des montagnes et du pointillé des forêts. Le côté calligraphique des noms laisse aussi quelquefois beaucoup à désirer. Quoi d'étonnant, après tout, pour qui saura que l'auteur, géomètre émérite mais peu lithographe, a dû, faute de moyens, graver lui-même son travail ?

Peut-être faut-il ajouter une autre cause à l'imperfection de la carte qui nous occupe. N'était-ce pas tenter un tour de force que de vouloir réunir dans un si petit espace un si grand nombre de documents? Et n'eût-il pas mieux valu opérer sur une plus grande échelle, quitte à faire un croquis à part pour chacune des trois provinces ?

Toutefois, tel qu'il est, le travail de M. Chabassière mérite beaucoup d'éloges, et j'engage fortement ceux de mes lecteurs que ce genre de publication intéresse, à l'aller examiner chez M. Bastide, imprimeur et dépositaire. Qu'ils ne se rebutent pas au premier abord ; l'œil se fait même aux ténèbres ; et d'ailleurs n'ont-ils pas, pour s'aider au besoin, les lunettes, voir la loupe?

Mais le lecteur que surtout je convie, c'est le Gouvernement Général. Qu'il examine le croquis en question, et qu'il décide en sa sagesse s'il ne conviendrait pas de mettre notre géomètre à même d'exécuter comme il faut un projet que, réduit à ses seules ressources, il n'a pu vraiment qu'indiquer?

CHARLES DESPREZ.

LE CODE RABBINIQUE

DE JOSEPH KARO AU 16e SIÈCLE, TRADUIT DE L'HÉBREU

Par M. E. SAUTAYRA, vice-président du tribunal civil d'Alger, et M. CHARLEVILLE, grand-rabbin à Oran.

—

On n'arrive jamais trop tard quand il s'agit de signaler de bons livres. L'ouvrage dont je viens d'indiquer le titre et les auteurs mérite certainement plus que cette simple qualification : il est digne d'une étude sérieuse et approfondie, non-seulement de la part des jurisconsultes, mais encore de tous ceux qu'intéresse l'histoire du progrès social. Nous ne croyons donc ne pas trop présumer de son avenir, en disant du livre de MM. SAUTAYRA et CHARLEVILLE, que, dès qu'il aura pénétré dans les bibliothèques de la Métropole et surtout dans celles de nos facultés de droit, il sera considéré, dans le monde savant, comme un des matériaux les plus intéressants et les plus utiles de l'histoire générale de la législation.

Aujourd'hui, les professeurs de nos Facultés, chargés du cours d'introduction générale à l'étude du droit, arrêtent à peine l'attention de la jeunesse sur la législation israélite, et tout leur semble dit quand ils ont indiqué que le Pentateuque renferme, à côté de notions historiques très précieuses, l'ensemble des règles juridiques et des préceptes religieux qui constituent ce que l'on appelle la loi mosaïque, que la Mischna est la codification méthodique des divers éléments de cette loi et qu'enfin le Talmud en représente le développement doctrinal. Certes, ces recueils offrent, déjà par eux-mêmes, un intérêt considérable, puisqu'ils représentent le travail de l'esprit humain, pendant vingt siècles, chez un peuple dont le caractère puissant et plein de constance a survécu à la destruction de la nationalité israélite ; mais, ce n'est là qu'une partie de la tradition juive telle qu'elle a été fixée par les docteurs les plus accrédités de la Palestine et de Babylone jusqu'à la fin du cinquième siècle de l'ère chrétienne. Depuis lors, la tradition mosaïque s'est continuée par les chefs d'école appelés Savoraïms, puis par les princes ou

chefs de la captivité appelés Gaonims (de 500 à 998), et enfin par les Rabbins (de 998 à nos jours.)

Dans l'espace de temps qu'embrassent les deux dernières périodes, des écoles ont été fondées en France, au Maroc, en Espagne, en Italie et en Allemagne, où l'enseignement public du Talmud s'est fait par des savants tels que Salomon Rachi, Isaac el Faci, Maimonide, Jacob Ascher et Léon de Modène. Aussi, dès le Xe siècle, la renaissance de l'hébreu était-elle devenue générale (1) ; c'est à partir de ce moment, qu'on voit apparaître une série de travaux remarquables qui, sortis des écoles que nous venons d'indiquer, ont eu pour but, les uns d'établir une concordance entre toutes les parties du Talmud, et les autres, d'en éclaircir des dispositions obscures au moyen de commentaires où s'étalent quelquefois les subtilités de la casuistique. Pour se faire une idée du travail intellectuel qui se produisit alors dans le monde israélite, il faut l'introduction historique que MM. Sautayra et Charleville ont donnée dans le premier volume du Code rabbinique : ils y ont condensé dans quelques pages bien écrites et classé suivant leur ordre chronologique, tous les faits se rattachant intimement aux travaux des rabbins, des érudits et des juristes qui, dès le Xe siècle de l'ère chrétienne, ont repris les opinions de leurs devanciers pour les développer et les mettre en harmonie avec les progrès de la civilisation.

Quand on a bien envisagé ce tableau historique et assisté ainsi aux principaux développements de la tradition mosaïque, il est facile de s'orienter dans l'étude des dispositions du code rabbinique, et, au moyen des notes marginales qui sont données dans chacun des articles de ce code, on peut se livrer à un travail de comparaison entre la législation israélite et celle des autres nations. Nous devons dire encore que les notes dont il s'agit et les documents cités à leur appui, sont présentés et coordonnés avec tant de savoir et de soin, qu'il est possible au juriste de bâtir une théorie raisonnée sur chacune des matières qui sont réglées

(1) Dans son histoire générale des langues sémitiques, pages 163 et suivantes, M. Renan a très-bien décrit le mouvement littéraire qui s'est fait à cette époque et qui a produit ce que l'on a appelé la langue rabbinico-philosophicum.

par le code rabbinique ; bien plus, aidé des faits historiques consignés dans cet ouvrage, on peut rechercher en quoi le Talmud est en progrès sur la loi du Pentateuque, constater aussi les garanties destinées à assurer la conservation des biens de l'épouse israélite.

Il nous faut dire maintenant ce qu'est par lui-même le Code rabbinique, à quelles circonstances il doit son existence et quelle est son utilité actuelle.

Durant les cinq siècles qui s'écoulèrent depuis la renaissance de l'hébreu jusqu'au moment où Joseph Karo naquit en Espagne (1488), le mouvement d'études religieuses qui eut lieu dans le sein du judaïsme, amena un grand nombre d'écrits. « Les com-
» mentaires, les dissertations, les annotations, les réponses se
» multiplièrent en se contredisant. Les controverses d'écoles,
» soutenues par les subtilités de la casuistique la plus déliée,
» altérèrent le sens de la loi, obscurcirent la tradition, et lais-
» sèrent encore une fois le monde israélite sans règles unifor-
» mes (Introduction de MM. Sautayra et Charleville, page 33).

Karo entreprit de rétablir l'unité de législation :

« C'est pourquoi, dit-il dans sa préface, j'ai composé un ou-
» vrage *comprenant toutes les lois usuelles*, avec l'indication de
» leur origine dans le Talmud et l'interprétation des divers au-
» teurs. Pour ne pas m'exposer à répéter ce qui a été dit avant
» moi, j'ai réduit mon ouvrage à un simple commentaire. »

Voilà ce qu'est l'ouvrage de Karo : il l'a intitulé SCHULCHAN ARUCH (table déployée.) Il renferme quatre codes, dont les deux premiers sont consacrés aux questions religieuses, le troisième au mariage, à la dot, au divorce, au lévirat, et le quatrième aux biens, tutelles, testaments, ventes, hypothèques, etc., etc. Ces deux derniers ont pour titre : Eben Haezer (pierre du secours), Hoschen Aamispath (pectoral de la justice).

La traduction de MM. Sautayra et Charleville n'embrasse actuellement que la partie qui a pour titre Eben Haezer ; mais les matières qui sont contenues dans les deux volumes de cette traduction forment déjà 178 chapitres des codes rabbiniques.

Est-il besoin de dire que l'ouvrage dont nous rendons compte aujourd'hui et d'une manière bien imparfaite, présente en Algé-

rie une utilité considérable. Chacun sait, en effet, que les indigènes israélites de ce pays vivent toujours sous l'empire des lois et coutumes qui, depuis les temps les plus reculés, régissent leurs familles, leurs propriétés et leurs successions. Or, ces lois et coutumes sont en langue hébraïque : d'où la nécessité pour les tribunaux français chargés d'en faire l'application, de consulter les rabbins et de se conformer à leur avis, puisqu'ils ne peuvent le contrôler.

Un pareil état de choses est une cause d'erreurs et de malentendus très fréquents. Ainsi, demande-t-on à un rabbin, quel est le régime habituel qui sert de base aux mariages entre israélites indigènes? Le rabbin, s'imaginant avec raison qu'on se place au point de vue du droit dont il est l'interprète, répond catégoriquement que c'est le régime dotal. Mais, si pour s'entendre sur les termes, on disait au rabbin que, dans le langage du droit français, le régime dotal est celui dans lequel les biens constitués en dot à l'épouse au moyen d'une déclaration formelle, *sont frappés d'inaliénabilité*, lors même que les deux époux s'accorderaient pour les vendre, le rabbin répondrait qu'il n'en est pas ainsi dans le droit mosaïque et rabbinique, et, qu'il n'y a d'absolument inaliénable que la dot légale (ou Ktouba), constituée par le mari à sa femme, ainsi que les biens à elle propres (Tson Barzel), dont le mari a formellement assumé la responsabilité par l'acte de mariage.

D'autres questions, aussi intéressantes et nées de l'application de la même législation, se présentent journellement et créent une foule de difficultés que l'étude des textes fera seule disparaître ; nous ne mentionnerons, en terminant, que celles qui se rapportent à l'hypothèque légale de la femme juive, sauf à présenter, un jour, une théorie complète sur le régime matrimonial des époux israélites, sur la dot et sur la condition légale des biens de la femme : ce sera encore un bien faible témoignage de l'intérêt que nous inspire l'ouvrage éminemment utile qu'on doit au dévouement et au savoir de MM. Sautayra et Charleville.

A. Poivre, *Avocat*.

TABLE DES MATIÈRES

DU TREIZIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1869 —

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Alger. — Typ. Bastide.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.



QUATORZIÈME ANNÉE

ALGER

BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Rue du Palais.

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, rue des Boulangers.

1870

COMPOSITION

DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

EN 1870

MM. Cherbonneau, (✱), *Président*.
Sudré, (✱), 1er *Vice-Président*.
Letourneux, (✱), 2e *Idem*.
Watbled, *Secrétaire*.
Neyrand, *Secrétaire-Adjoint*.
Devoulx, *Trésorier*.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



Président fondateur : S. Exc. M. le Maréchal Cte RANDON.

Président honoraire : S. Exc. M. le M^al de MAC-MAHON, duc de Magenta, gouverneur général de l'Algérie.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Avezac (d'), Membre de l'Institut.

Beulé, Secrétaire perpétuel de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

Broglie (le prince Albert De), Membre de l'Institut.

Brosselard, Préfet du département d'Oran (Algérie).

Chabouillet, Conservateur des Antiques à la Bibliothèque impériale.

Defrémery, Membre de l'Institut.

Delacroix, Recteur de l'Académie d'Alger.

Dulaurier (Edouard), Membre de l'Institut.

Durrieu (le général baron), Sous-Gouverneur de l'Algérie.

Egger, Membre de l'Institut.

Frossard (le général), Gouverneur de S. A. le prince impérial.

Géry, Conseiller d'Etat, à Paris.

Guessard, Membre de l'Institut.

Guigniaut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Président de la Société impériale de Géographie.

MM. Huilard de Bréholles, Membre de l'Institut.
Lavigerie (Monseigneur), Archevêque d'Alger.
Leblant (Edmond), Membre de l'Institut.
Littré, Membre de l'Institut.
Longpérier (De), Membre de l'Institut.
Maury (Alfred), Directeur général des Archives de l'Empire, Membre de l'Institut.
Miller, Membre de l'Institut, (Inscriptions et Belles-Lettres).
Périgot (le général), Commandant la province de Constantine.
Pourcet (le général), Commandant la Province d'Alger.
Renan (Ernest), Membre de l'Institut.
Renier (Léon), Membre de l'Institut, Administrateur de la Bibliothèque de l'Université.
Rougé (vicomte De), Membre de l'Institut.
Sarlande, Maire d'Alger.
Saulcy (De), Sénateur, Membre de l'Institut.
Slane (le baron De), Membre de l'Institut (fondateur).
Taylor (le baron), Membre de l'Institut.
Toustain (De), Préfet du Département de Constantine.
Waddington, Membre de l'Institut.
Wimpffen (De), Général, Commandant la province d'Oran.

MEMBRES RÉSIDENTS.

Alliez, avocat, Alger.
Aron, professeur au Lycée impérial, Alger.
Ballesteros, avocat, Alger.
Baudicour (De), homme de lettres.
Beaussier, interprète principal de l'armée, Alger.
Berard (Victor), Receveur de l'Enregistrement et des Domaines (fondateur).
Blasselle, Défenseur à la Cour impériale.
Boissonnet (le colonel), Directeur de l'Artillerie.
Capdevielle, homme de lettres, Alger.
Chabassière (Jules), Géomètre du service topographique, faisant fonctions de Triangulateur.

MM. Cherbonneau, Directeur du Collége impérial arabe-français.
Derotrie (Neveu), Ingénieur des Ponts-et-Chaussées.
Devoulx, Conservateur des Archives arabes du service des Domaines (fondateur).
Elmore, Vice-Consul d'Angleterre (fondateur).
Galles, Sous-Intendant militaire.
Ginsburg, pasteur anglican.
Guiauchain, Chef du service des Bâtiments civils.
Hassan ben Brihmat, Directeur de la Médersa, Président du Conseil de Jurisprudence musulmane, à Alger.
Honel, avocat, Alger.
Jourdan (Charles), homme de lettres.
La Beaume (Jules), homme de lettres.
Laruelle, traducteur assermenté, Alger.
Latour, Artiste sculpteur, Alger.
Latour fils, Artiste sculpteur.
Lamothe-Langon (De), Membre rapporteur du Conseil supérieur du Gouvernement.
Letellier, Défenseur près le tribunal civil.
Letourneux, Conseiller à la Cour impériale.
Malglaive (De), Capitaine d'Etat-Major.
Neyrand, Professeur au Collége impérial arabe-français.
Paysant (Louis), hommes de lettres, Alger.
Perron, Inspecteur général de l'enseignement arabe.
Playfair, Consul général d'Angleterre.
Richebé, Professeur à la chaire d'arabe, Alger.
Sautayra, Vice-Président du Tribunal de 1re instance, à Alger.
Schousboë, Interprète principal de l'armée (fondateur).
Sudré, Directeur de l'Enregistrement et des Domaines.
Tréhonnais (De la), Inspecteur des cultures en Algérie.
Toubin (Charles), Professeur au Collége impérial arabe-français.
Urbain, Membre du Conseil supérieur du Gouvernement général de l'Algérie.
Vampère, Professeur au Lycée impérial.
Vivien, Conseiller à la Cour impériale.
Watbled, Sous-Chef de bureau à la Préfecture.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Allen (Edward), libraire, Londres.
Antoine, Adjoint au Maire, à Constantine.
Aublin (le capitaine), Directeur du Collége impérial arabe-français, à Constantine.
Augereau (le colonel), Commandant la subdivision de Sétif.
Bataille, Géomètre du Service topographique à Sebdou.
Bouderba, Interprète de l'armée, à Médéa.
Bourdon, Capitaine au 2e tirailleurs indig., à Mostaganem.
Bugnot (le capitaine), Chef du Génie à Marseille.
Cadoz, Huissier, à Mascara.
Caroli, homme de lettres, Cherchel.
Casamajor (De), faisant fonctions de Sous-Chef de bureau au Secrétariat général du Gouvernement.
Chanzy, (le général), Commandant la Subdivisiou, Sidi Bel-Abbès.
Charleville, Grand-Rabbin, à Oran.
Costallat, Sous-Préfet, à Miliana.
Crozet (De), homme de lettres, à Marseille.
Darmon, Interprète judiciaire, à Tlemcen.
Dastugue, Colonel du 11e régiment de chasseurs, Lyon.
Desvaux (général de division), Commandant la cavalerie de la Garde Impériale.
Dévé (capitaine), Chef du Génie, Montpellier.
Dewulf (le capitaine), Commandant supérieur de Biskra.
Dupré de St-Maur, propriétaire, à Oran.
Durando, Secrétaire de l'École de Médecine, Alger.
Duval (Jules), homme de lettres, Paris.
Duveyrier (Henri), homme de lettres, à St-Germain-en-Laye.
Faidherbe (le général), Commandant la subdivision, à Bône,
Féraud, Interprète de l'armée, Constantine.
Fine (le capitaine), Commandant du Génie, Batna.
Flogny, Colonel du 5e régiment de hussards, Rouen.
Gantès (De), Sous-Préfet, à Bône.
Gay, à Dion (Allier).

MM. Gay (le docteur), Médecin de colonisation, à Ténez.
Germaix, Inspecteur des Bâtiments civils, Philippeville.
Ghisolfi, Négociant, Sétif.
Hanoteau (Colonel), Commandant supérieur de Fort-Napoléon.
Houdas, professeur à la chaire d'arabe, Oran.
Judas (le Dr), Orientaliste, Paris.
Lacombe (De), lieutenant-colonel au 1er spahis, Médéa.
Lagrange (Mme Emile De, à Paris.
Lallemand (le Général), Commandant la subdivision, Orléansville.
Leclerc (le Dr), Médecin-Major au 43e de ligne, Amiens.
Leclerq, Chef de bureau au Ministère des Finances, Paris.
Lehoc, interprète de l'armée, Médéa.
Leroux, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, Bône.
Lewis, Professeur d'Architecture à l'Université de Londres.
Lhôtellerie (De), ancien conservateur du Musée de Cherchel.
Liébert (le général), Commandant la subdivision, Miliana.
Lirou, Interprète judiciaire, Alger.
Loche (Mme), Directrice de l'Exposition perman., à Alger.
Maillefer (le Dr), ancien Médecin de l'armée, Alger.
Malte-Brun, homme de lettres, Paris.
Mangoin, Secrétaire général de la Préfecture, Constantine.
Marmier (le général), Commandant la subdivision, Médéa.
Martel, propriétaire, Oran.
Mercier, interprète judiciaire, Ténez.
Mercier, Pharmacien, Aumale.
Meyer, Interprète de l'armée, Sétif.
Monnereau, Docteur-Médecin, Alger.
Neveu (le général De) Commandant la subdivision, Dellys.
Pelletier, juge de paix, Guelma.
Piesse, homme de lettres, Paris.
Pignon, Directeur de l'école arabe-française, Tlemcen.
Pommereau, Membre du Conseil général, Ténez.
Potet (le commandant Du), Maire de Cherchel.
Poulle, Vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines, Constantine.

MM. Reboud (le Dr), Médecin-Major au 3e tirailleurs algériens, Bône.
Renson (le général), Commandant la subdivision, Oran.
Robin (le capitaine), chef du bureau arabe, Dellys.
Roger, Directeur du Musée, Philipeville.
Sartor, avocat, Oran.
Séjourné (le capitaine), Chef de bureau arabe, Mascara.
Sériziat (le commandant), Commandant supérieur, Tébessa.
Sonis (le lieutenant-colonel De), Commandant supérieur d'Aumale.
Tessier, Receveur Municipal, à Toulon.
Tissot, Sous-Directeur des Affaires étrangères, Paris.
Trémeaux, propriétaire, Tipaza.
Trumelet (le commandant), Commandant supérieur, à Teniet-el-Had.
Vayssettes, Interprète assermenté, Constantine.
Verneuil (De), capitaine d'Etat-Major, Grenoble.
Viala de Sorbier, Architecte en chef du Département, Oran.
Vigneral (le capitaine De), attaché à l'Etat-Major de la Place, Paris.
Vivien de St-Martin, Vice-Président de la Société géographique à Paris.
Zell, Professeur à l'Université de Heidelberg (Allemagne).
Zugasti (de), ancien Consul général d'Espagne à Alger, Madrid.

COMPOSITION DU BUREAU
Pour 1870.

Président,	MM. CHERBONNEAU.
1er *Vice-Président,*	SUDRÉ.
2e *Vice-Président,*	LETOURNEUX.
Secrétaire,	WATBLED.
Secrétaire-Adjoint,	NEYRAND.
Trésorier,	DEVOULX.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

La Société historique Algérienne est fondée dans le but de recueillir, étudier et faire connaître, par une publication spéciale tous les faits qui appartiennent à l'histoire de l'Afrique ; surtout ceux qui intéressent l'Algérie, depuis l'époque Libyque jusques et y compris la période turque et les premiers temps de la conquête française.

Elle entend le mot *Histoire* dans son acception la plus large, y comprenant avec l'étude des personnes, des faits et des monuments, celle du sol même auquel ils se rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire proprement dite, de la géographie, des langues, des arts et des sciences de l'Afrique septentrionale.

Enfin, elle emploie tous les moyens dont elle peut disposer pour assurer la conservation des monuments historiques fixés au sol et prévenir autant que possible la dispersion des autres dans des collections particulières ou ils demeurent sans utilité pour la science.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 1er. La Société se compose d'un nombre illimité de membres honoraires — Résidents — Correspondants.

Peuvent être nommés membres honoraires les personnes qui par leur position ou par leurs travaux sont en mesure de rendre des services à la Société.

Les membres résidents sont ceux qui sont domiciliés à Alger.

Les membres correspondants sont ceux qui sont domiciliés hors d'Alger.

Art. 2. Par dérogation au § 4 de l'article 1er les personnes résidentes à Alger pourront être admises exceptionnellement comme membres correspondants.

DIRECTION ET ADMINISTRATION.

Art. 3. La Société est dirigée et administrée par un Bureau composé comme suit :

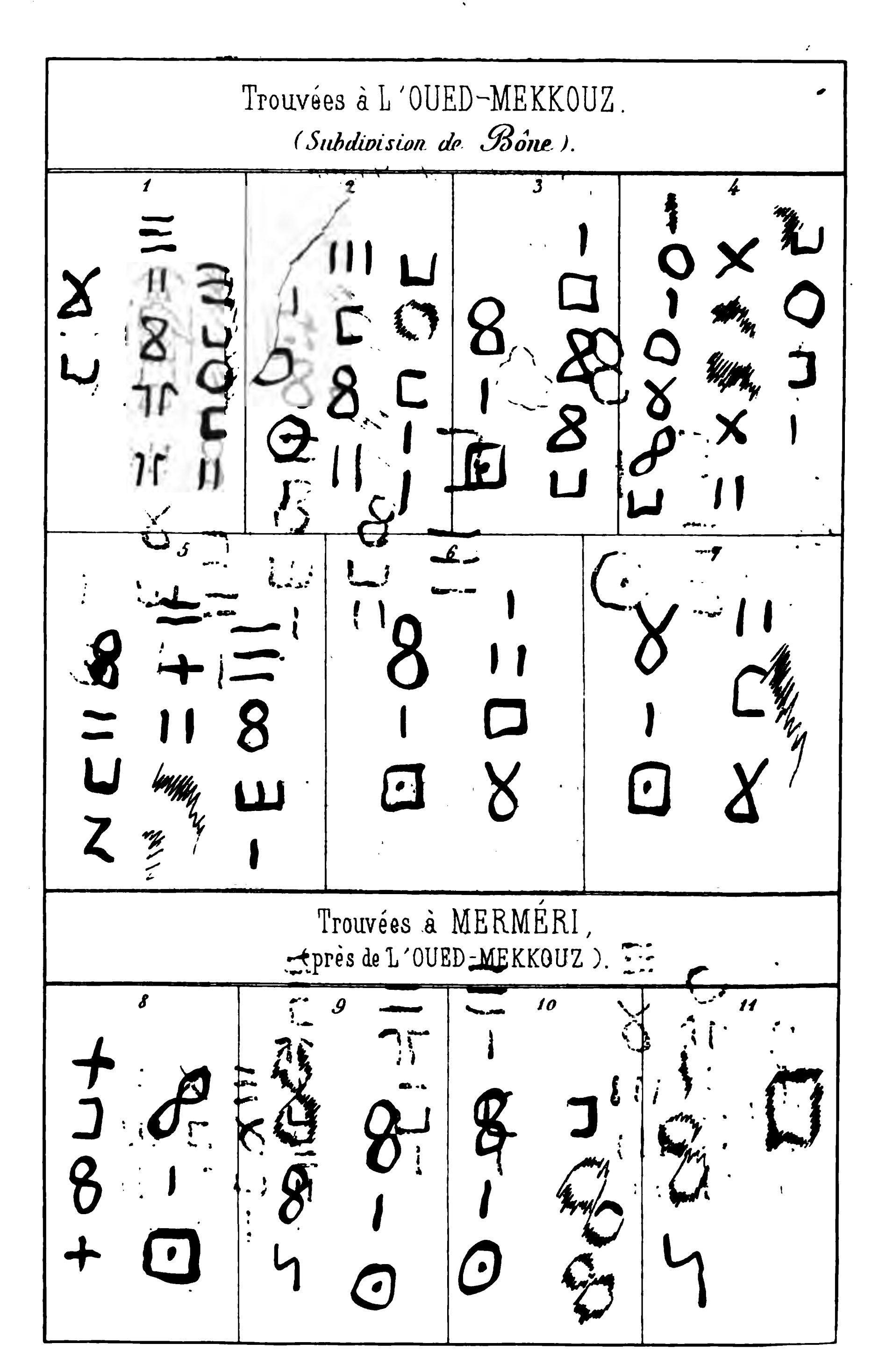
1 Président ;
2 Vice-Présidents ;
1 Secrétaire ;
1 Secrétaire adjoint bibliothécaire ;
1 Trésorier.

Art. 4. Le Président dirige les travaux de la Société. Il en présente chaque année le compte-rendu. Il signe la correspondance conjointement avec le Secrétaire. Il est de droit membre de toutes les commissions. Il a voix prépondérante, en cas de partage.

Art. 5. Les Vice-Présidents remplacent le Président en cas d'empêchement de ce dernier, ou selon les délégations qui leur sont conférées.

Art. 6. Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances. Il signe la correspondance conjointement avec le Président. Il tient le registre des délibérations de la Société. Il s'entend avec le Président pour les ordres du jour, les convocations et les réunions.

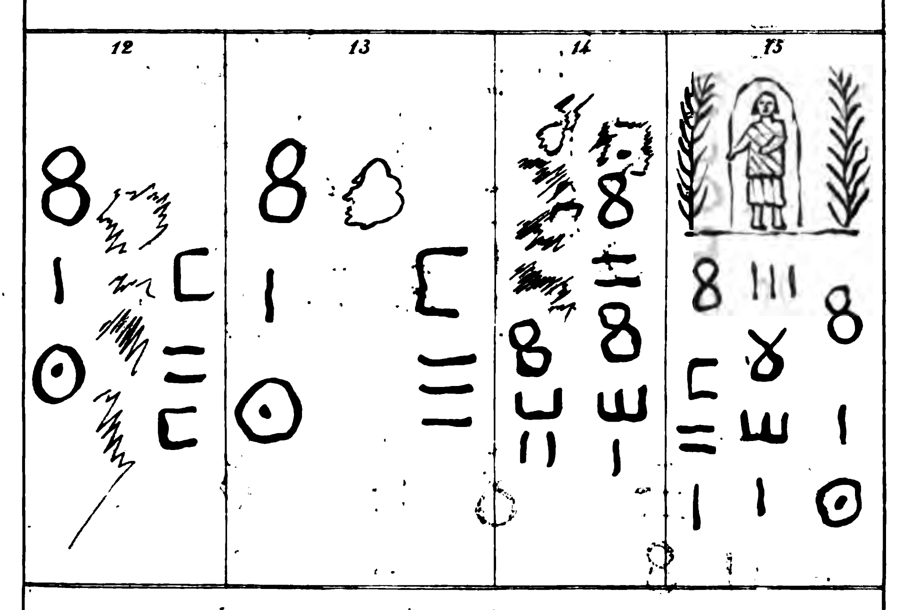
Art. 7. Le Secrétaire adjoint Bibliothécaire remplace, en cas



Trouvées à L'OUED-MEKKOUZ.
(Subdivision de Bône).
1
2
3
4
5
6
7
Trouvées à MERMÉRI,
(près de L'OUED-MEKKOUZ).
8
9
10
11

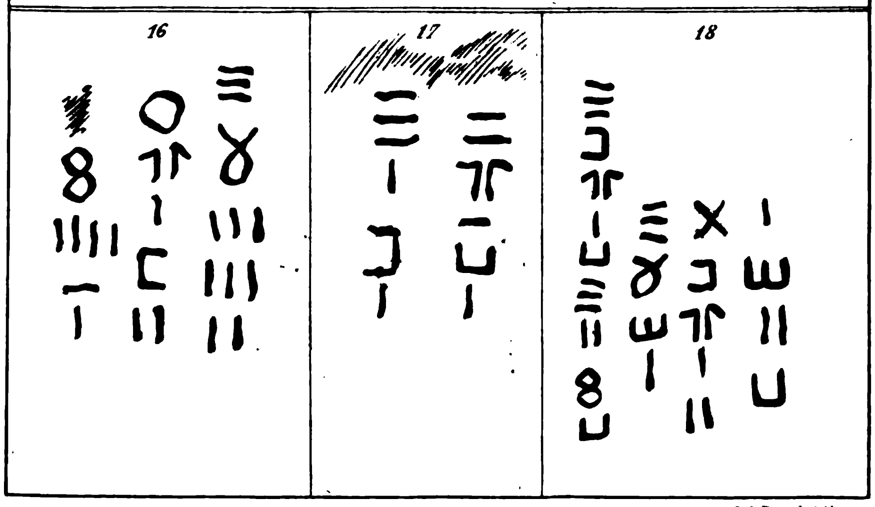
Trouvées à AÏN-EL-HAFRA

(Subdivision de Bône)



Trouvées à MECHTA-SI-MOHAMMED-BEN-ZERGUI,

(près d'AÏN-EL-HAFRA.) :



Lith. Bastide à Alger

d'empêchement, le Secrétaire. Il est conservateur des archives et de la Bibliothèque.

Art. 8. Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations et des dépenses de la Société. Il paie sur mandats visés par le Président, si ce n'est pour les sommes au-dessous de 10 fr., et rentrant dans les dépenses prévues au Budget. Il délivre les diplômes. Il inscrit régulièrement les recettes et les dépenses sur un registre coté et paraphé par le Président.

Art. 9. Le Trésorier ne peut conserver en caisse une somme supérieure à deux cents francs. Le surplus des recettes est déposé par lui chez le Banquier choisi par la Société.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Art. 10. La Société nomme les membres du Bureau au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages des membres présents.

Art. 11. Les élections ont lieu, chaque année, dans la première séance de janvier.

Le Président et les Vice-Présidents sont en fonctions pendant un an. Le Président est rééligible la seconde année, mais il ne peut être réélu qu'après un intervalle d'un an. Les Vice-Présidents sont rééligibles sans intervalle.

Les fonctions de Secrétaire, Secrétaire-adjoint et Trésorier sont conférées pour deux ans. Ils sont rééligibles sans intervalle.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Art. 12. La Société se réunit le premier jeudi de chaque mois, à 4 heures du soir, dans le local ordinaire de ses séances.

La réunion se compose de tous les membres résidents et des membres correspondants de passage à Alger. Les membres honoraires peuvent également assister aux séances. Les membres résidents ont seuls voix délibérative.

Art. 13. La Société reçoit les communications du Président, arrête la composition de chaque numéro de son recueil, entend la lecture des rapports sur les différents travaux qui lui sont soumis, vote sur l'admission des candidats au titre de membres de la Société.

Art. 14. Tout vote sur une question quelconque a lieu au scrutin secret, du moment où ce mode est réclamé par un membre.

PUBLICATION DES TRAVAUX

Art. 15. La Société publie tous les deux mois un recueil de ses travaux, sous le titre de *Revue africaine*, dans lequel sont insérés en entier ou par extrait les mémoires et autres ouvrages présentés par les membres et dont l'impression aura été décidée à la suite d'un rapport.

On peut reproduire dans ce recueil, en entier, par extraits, ou analyses, et avec l'agrément des auteurs, des articles intéressant l'Algérie, qui auraient paru dans d'autres publications.

Art. 16. Aucun travail ne peut être publié dans la *Revue africaine*, qu'après avoir été soumis à l'examen de la Société et lorsque son insertion aura été approuvée par elle.

Art. 17. Le Bureau est chargé de surveiller l'impression du recueil de la Société.

Art. 18. Les membres honoraires reçoivent gratuitement le recueil.

Aucune autre distribution gratuite ou échange ne peuvent en être faites qu'avec l'approbation de la Société, mentionnée au Procès-verbal des réunions mensuelles.

ADMISSION

Art. 19. Tout candidat, résidant ou correspondant, doit être présenté par deux membres. Il est voté sur son admission au scrutin secret.

Nulle admission n'aura lieu si elle ne réunit les deux tiers des suffrages des membres présents.

BUDGET. — COTISATIONS.

Art. 20. Chaque année, dans la première séance de janvier, après la reddition des comptes de l'exercice écoulé, le Bureau propose un projet de budget — Dépenses et Recettes — pour l'exercice courant.

Art. 21. Chaque membre résident doit une cotisation annuelle dont le chiffre est fixé à 25 fr., celle des membres correspondants est fixée à 10 fr.... Le prix du diplôme est de cinq francs.

Art. 22. La cotisation est perçue par trimestre et d'avance, sur quittance signée du Trésorier. Quelle que soit la date de la réception d'un membre, sa cotisation court du commencement du trimestre pendant lequel il a été admis. Il a droit aux livraisons du recueil qui ont paru depuis cette époque.

Art. 23. Tout membre résident qui n'aura pas payé sa cotisation pendant une année sera réputé démissionnaire; un délai de deux ans sera accordé aux membres correspondants.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 24. Le Bureau est chargé d'assurer l'exécution des Statuts et Réglements.

Art. 25. Toute proposition de modification ou d'addition aux Statuts doit être faite à la Société par écrit et signée de cinq membres au moins. Le Bureau après en avoir délibéré, fait son rapport. La Société prononce ensuite, à la majorité relative des suffrages des membres présents, s'il y a lieu de donner suite à cette proposition.



AFRIQUE ANCIENNE

par M. Frédéric LACROIX

PROCÉDÉS AGRICOLES

Situation agricole de l'Afrique avant les Phéniciens.

Il n'est guère possible de savoir, autrement que par induction, quelle était la situation des populations africaines, au point de vue agricole, avant l'arrivée des Phéniciens. D'après ce que Hérodote, Polybe, Strabon, Appien, Salluste même, nous apprennent de la barbarie des Indigènes en dehors des domaines immédiats de Carthage, et longtemps après l'occupation phénicienne, il y a lieu de croire que l'état de sauvagerie pure, résumait la condition de ces peuples, à l'époque reculée dont il est question. Nous ne pouvons donc partager l'opinion de M. Louis Reynier, qui, dans son ouvrage sur l'économie publique et rurale des Égyptiens et des Carthaginois (p. 480, 481), veut que les habitants primitifs de l'Afrique aient pratiqué l'agriculture avant l'apparition des premières colonies phéniciennes. Suivant cet écrivain, les nouveaux venus n'auraient pu attirer les Indigènes dans leurs établissements ruraux, si ces derniers n'avaient pas déjà été préparés, par des habitudes de culture, à l'existence que leur offraient les colons asiatiques; ainsi s'opéra le rapprochement; ainsi se forma cette population mi-partie autochtone et punique, que quelques historiens désignent par le nom significatif de *Liby-Phéniciens*, et dont il est parlé dans notre chapitre

sur l'*assimilation*. La conclusion de M. Reynier ne semble pas absolument rigoureuse. Outre que l'assertion est contraire aux témoignages des historiens et des géographes, qui, écrivant à l'époque carthaginoise, ont jeté un regard rétrospectif sur les peuplades de l'Afrique septentrionale, il ne paraît pas nécessaire, pour expliquer la formation du groupe liby-phénicien, que les Libyens aient, de toute antiquité, pratiqué l'agriculture. Ce rapprochement, cette fusion des deux races sur un théâtre restreint, peuvent trouver leurs raisons d'être dans d'autres considérations, que nous exposerons en détail au chapitre précité.

Les Carthaginois introduisent l'agriculture en Afrique.

Les Carthaginois furent les précepteurs des Indigènes en matière agronomique. Ils étaient, du reste, parfaitement en mesure d'entreprendre et de mener à bonne fin cette œuvre de transformation. Peu de nations ont eu, à un degré aussi remarquable, le goût de l'agriculture. Bien que chez eux l'instinct mercantile prédominât, il n'arrêta point leur expansion dans les voies correspondantes du travail matériel. L'aptitude et le penchant des Carthaginois pour les travaux des champs sont attestés par divers passages de Polybe où la richesse des campagnes de l'Afrique est indiquée en termes empreints d'admiration (I); et l'on en pourrait logiquement conclure que les produits agricoles furent la base primitive de leurs fortunes privées. Heeren va plus loin : il affirme que l'agriculture fut plus honorée chez eux que le commerce (II). Il rappelle que, d'après leur histoire, il ne paraît pas que leurs premières familles eussent exercé le commerce, tandis qu'on y trouve dans plusieurs passages la preuve qu'elles possédaient de grands fonds de terre. Le fait est que l'impression qui résulte de la lecture des fragments des auteurs anciens relatifs à l'agronomie africaine, à l'époque punique, c'est que l'économie rurale était regardée à Carthage comme une des plus nobles occupations.

Agriculture carthaginoise.

La science agronomique carthaginoise devait être bien avancée, et avait dû donner lieu à bien des écrits, pour que Magon en eût fait l'objet d'un ouvrage en vingt-huit livres. Columelle,

de qui nous tenons ce détail (III), parle de plusieurs autres traités sur la même matière, écrits en langue punique (IV), et il met à peu près sur le même rang que Magon un certain Hamilcar, qui s'était exercé sur le même sujet (V). L'agriculture, à Carthage, était donc une vraie science, dégagée des langes de l'empirisme, réduite en préceptes fondés sur l'expérience, ayant ses maîtres et un public nombreux. Tout ce que nous avons dit, au chapitre *Produits végétaux*, de la prospérité agricole du territoire de Carthage, prouve que les théories des écrivains agronomiques s'appuyaient sur une pratique universelle et séculaire.

Quelle fut son influence sur les populations voisines de Carthage.

Mais dans quelle proportion l'influence de ce progrès se fit-elle sentir sur les peuples voisins? On ne doit pas hésiter à affirmer que cette influence fut absolument nulle. En effet, à l'Est, d'après le témoignage d'Hérodote, qui écrivit à l'époque la plus brillante de la domination carthaginoise (vers l'an 469 avant Jésus-Christ), toutes les tribus depuis l'Égypte jusqu'au lac Triton, étaient nomades et vivaient à l'état sauvage (VI). Au sud de Carthage, il y avait un commencement d'initiation, à cause du voisinage immédiat, mais ce n'était qu'une faible lueur, car les Maxyes, dont parle ici le Père de l'histoire, menaient encore une vie vagabonde, bien qu'ils eussent des demeures fixes (VII). Parlant des populations africaines en général, Polybe, qui vécut approximativement de l'an 206 à l'an 124 avant Jésus-Christ, dit que la plupart ignorent l'art de cultiver la terre et ne vivent que de la chair des animaux (VIII). A l'Ouest, c'étaient les mœurs primitives dans toute leur barbarie. « Habitants d'un pays excellent sous tous les rapports, mais infesté de reptiles, les Numides, dit Strabon (IX), au lieu de détruire ces animaux, afin de pouvoir cultiver la terre sans crainte, leur abandonnaient le pays et tournaient leurs armes les uns contre les autres, ce qui les forçait de mener une vie errante, et de changer continuellement de demeure, comme les peuples qui y sont contraints par la stérilité de leur pays ou l'âpreté de leur climat, en sorte que le nom de *Nomades* qu'on donne aux Massœsyliens, devait paraître convenable à leur genre de vie; ils étaient, en effet, réduits né-

cessairement à une vie misérable et précaire, et à se nourrir principalement de riz, de viande, de lait et de fromage. » Appien confirme en deux mots ce témoignage, en disant que les Numides, à l'époque dont il s'agit, se nourrissaient de végétaux et ignoraient l'agriculture (X).

Massinissa introduit l'agriculture en Numidie.

Un homme vivait alors à Carthage, y recevant l'éducation réservée aux jeunes gens des familles les plus puissantes, et y puisant les éléments d'une civilisation qu'il n'eût pas trouvée dans sa patrie. Cet homme était Massinissa, le futur souverain de la Numidie. Il paraît qu'il profita largement des leçons de ses maîtres et de ses modèles, car il devint aussi distingué par ses manières que par son instruction. Il séjourna plusieurs années dans la capitale de l'Afrique phénicienne, et quand il devint roi des Numides, il ne perdit le souvenir ni des enseignements qu'il avait reçus chez ses voisins, ni des relations qu'il s'était créées dans leur puissante métropole (XI). Ce fut lui qui initia à l'agriculture ses barbares sujets. Sans les faire renoncer à leurs habitudes vagabondes, il leur apprit à tirer parti de la fécondité du sol qu'ils foulaient et à varier leurs occupations belliqueuses par des travaux pacifiques (XII).

Plus tard, et lorsqu'il fut l'allié des Romains, Massinissa ayant considérablement augmenté ses états aux dépens de Carthage (XIII), l'influence de la civilisation punique dut se faire encore plus sentir dans la Numidie, et les procédés de culture durent s'y répandre rapidement par suite d'un contact paisible avec des populations plus avancées.

Toutefois, le progrès ne fut ni assez général, ni assez décisif pour que les habitudes séculaires des Indigènes en fussent complètement modifiées. A l'époque qui suivit immédiatement la campagne de César en Afrique, Salluste écrivait : « Les Numides aiment mieux laisser leurs terres en pâturages pour leurs troupeaux, que de les cultiver (XIV). » Pendant les règnes de Tibère et de Claude, ces tribus avaient, en grande partie, conservé leurs coutumes pastorales. Au dire de Pomponius Méla, qui vécut à cette époque, les populations du littoral avaient subi l'influence

de la civilisation romaine, mais celles de l'intérieur menaient toujours la vie de pasteur, peu adonnés à la culture, et se nourrissant de laitage, de baies sauvages et de la chair des bêtes fauves, pour ne pas toucher à leurs troupeaux, leur unique richesse (XV). Ces peuples, cependant, habitaient des demeures qu'on pourrait, à la rigueur, appeler des maisons; mais leur instinct nomade leur avait fait trouver le moyen de rendre ces habitations aussi mobiles qu'eux-mêmes (XVI).

De tout ce qui précède, il faut conclure que, lorsque les Romains se décidèrent à occuper l'Afrique septentrionale, ils trouvèrent les habitants du territoire de Carthage proprement dit habitués, dès longtemps, aux procédés de l'agriculture rationnelle, et ceux de la Numidie seulement *préparés* à l'éducation agronomique, à l'exception des points du littoral où les Carthaginois possédaient des colonies et avaient pu faire rayonner leur influence.

L'Agriculture africaine devient la base de la science agronomique italienne. Magon; histoire de son ouvrage.

Mais le fait capital, c'est que l'agriculture africaine devint le type de l'agriculture italienne. Et ce fut le Carthaginois Magon, dont nous avons parlé, qui eut l'honneur de servir de guide aux Romains dans cette voie. A la prise de Carthage, le traité de Magon fut trouvé dans la bibliothèque de cette capitale, et, tandis que les autres ouvrages étaient distribués, par ordre du vainqueur, entre les petits rois d'Afrique, il fut le seul distingué entre tous, le seul excepté du dédain des conquérants pour les productions intellectuelles des vaincus. Le sénat romain en ordonna la traduction en langue latine, bien que Caton eût déjà écrit son célèbre traité (1) (XVII). Il paraît que Magon avait réuni en vingt-huit livres tout ce qui, avant lui, se trouvait dispersé dans les autres ouvrages sur la matière. Un certain Denis d'Utique en fit une traduction grecque en vingt livres (2), dans la-

(1) Caton mourut en 604 de Rome, l'année même de la déclaration de la troisième guerre punique.

(2) Varron, l. I, c. I, 10, emploie le mot *volumina*, ainsi que Pline, l. XVIII, c. V, 1, et Columelle l. I, c. I, 10 et 13. Il est possible, en

quelle, malgré cette suppression de huit livres, il introduisit de nombreux passages empruntés aux auteurs grecs les plus estimés. Enfin Diophane de Bithynie réduisit les vingt livres de Denis à six (XVIII). Magon devint, suivant l'expression de Columelle, le *père de l'économie rurale* (XIX). Les auteurs grecs et latins le prirent pour modèle et pour guide, ainsi que le prouvent les *scriptores rei rusticæ* dont les œuvres sont parvenues jusqu'à nous (XX). Ainsi ce fut de l'Afrique que vint le progrès, c'est-à-dire l'initiation à l'agriculture rationnelle. L'Italie puisa chez les vaincus des rives septentrionales de la Méditerranée les éléments d'un nouveau perfectionnement, et l'antique Libye enseigna à ses conquérants les moyens de rendre leurs propres terres plus productives, en attendant qu'elle leur prodiguât elle-même les trésors de sa fécondité.

Caractère local de l'ouvrage de Magon.

Bien que Magon eût, comme on l'a vu plus haut, réuni dans son ouvrage les théories agronomiques consacrées par l'expérience au moment où il écrivait, et qu'on puisse, par cela même, supposer à son œuvre un caractère *général*, cela n'empêche pas que ce caractère ne fût aussi essentiellement *local*, c'est-à-dire que les faits et les préceptes contenus dans ce traité se rapportaient particulièrement à l'Afrique. Ceci peut également se dire de tous les auteurs carthaginois qui traitèrent des mêmes matières. Cette vérité ressort clairement de ce passage de Columelle : « les autres traités d'économie rurale, dûs à des écrivains puniques, doivent aussi être connus des cultivateurs, bien que nos fermiers y trouvent des principes inapplicables; Tremellius, tout en se plaignant des mêmes erreurs, les excuse cependant par cette considération que le sol et le climat de l'Italie et de

---

effet, que l'ouvrage de Magon fût divisé en traités séparés formant chacun un petit volume. Mais il est difficile de croire qu'il s'agisse de véritables volumes, dans l'acception actuelle de ce mot. Il nous paraît plus rationnel de dire *livres* au lieu de *volumes*; et c'est aussi ce qu'ont fait tous les traducteurs des agronomes latins. Du reste, Varron, dans le passage cité, dit aussi *libri*.

l'Afrique étant différents, ne comportent pas des productions identiques (XXI). » Le caractère spécial des traités puniques étant donc incontestable, toutes les fois que nous trouverons un de leurs principes cités par les écrivains latins ou grecs, nous serons certains qu'il s'applique à l'Afrique; et, bien que les auteurs dont il s'agit n'aient en vue que les domaines de Carthage proprement dits, nous pouvons étendre aux autres parties de l'Afrique du Nord leurs préceptes de culture, car il y a similitude de climat et de sol entre le territoire de Carthage et ceux de la Numidie et de la Mauritanie. Voilà donc une première source de renseignements, peu abondante, il est vrai, mais, du moins, parfaitement sûre. Les Latins et les Grecs nous en offrent une autre non moins respectable : ils indiquent aussi quelques procédés d'agriculture particuliers à l'Afrique. Nous devrons, par prudence, nous borner à ceux dont la spécialité sera ainsi nettement déterminée, car, s'il est à présumer que l'économie rurale italienne et grecque fut, par la suite, appliquée dans les provinces de l'Afrique septentrionale, le fait n'est pas assez bien démontré pour que nous osions admettre pleinement la communauté. Il est singulièrement à regretter que la traduction latine de Magon ait été perdue. Ce précieux ouvrage nous eût fait connaître l'agriculture africaine dans tous ses détails, telle qu'elle dut être pratiquée, non-seulement pendant l'existence de la république carthaginoise, mais aussi durant la domination romaine, et même dans les siècles suivants, les Arabes ayant beaucoup emprunté à leurs prédécesseurs en matière d'économie rurale (XXII).

Cassius Denis d'Utique retrouvé en Espagne.

Si, du moins, on eût conservé les traductions abrégées de Denis d'Utique et de Diophane de Bithynie, on retrouverait dans ces versions grecques la substance de l'ouvrage de Magon; mais de Diophane, il ne subsiste que quelques fragments dans le recueil des *Géoponiques*. Quant à Denis, ce recueil ne nous en fait connaître qu'un seul passage (l. I, c. XI); mais nous en avons découvert ailleurs d'autres citations, et il ne serait pas déraisonnable d'espérer la découverte du texte entier. Quelques explica-

tions à ce sujet sont nécessaires, et les amateurs d'antiquités et de bibliographie ne les jugeront sans doute pas sans intérêt.

Le grand traité d'agriculture écrit, au XIIe siècle de notre ère, par l'Arabe Iahia Ebn-el-Awam, et dont un manuscrit complet existe à la bibliothèque de l'Escurial (1), est une compilation faite au point de vue spécial des conditions locales de l'Espagne. Au nombre des écrivains que l'auteur arabe met à contribution, figure un certain Cassius. Or ce Cassius ne peut être que le Cassius Dionysius Uticensis, qui, au dire de Varron (l. I, c. I, 10) et de Columelle (l. I, c. I, 13), traduisit Magon en l'abrégeant. On chercherait vainement parmi les agronomes grecs et latins un autre écrivain portant le nom de Cassius. Cette identité du Cassius cité par Ebn-el-Awam avec celui d'Utique n'a pas échappé au traducteur espagnol de l'ouvrage arabe (2). Si l'on était disposé à la contester, il suffirait, pour arriver à partager notre conviction, d'un fait qui apporte avec lui l'évidence la plus complète : le passage de Cassius cité par Ebn-el-Awam, page 197, tome 1er de l'édition de Banqueri, est le même que celui attribué à Magon dans le livre XVII, chapitre XVI de Pline (3). Les autres citations de Cassius dans le traité arabe ne se trouvent pas dans les agronomes latins, ni dans les grecs, et il est, par conséquent, impossible de découvrir leurs analogues. On remarque seulement une description du bœuf de travail par Cassius (4), qui offre avec celle mise sous le nom de Magon dans Columelle l. VI, c. I, 2), des analogies, mais aussi des divergences. Les

---

(1) La bibliothèque impériale de Paris n'en possède qu'une partie.

(2) Voir t. 1er, p. 9, *note*, de la traduction de Don Antonio Banqueri, in-f° 1802, Madrid.

(3) Voici le passage d'Ebn-el-Awam ; nous en devons la traduction littérale à l'obligeance du savant M. Reynaud, membre de l'Institut et professeur d'arabe.

« Il faut que le trou des arbres qu'on veut planter soit creusé un an d'avance, afin que le soleil, le vent et la pluie le pénètrent. Alors les racines y adhèreront et s'y enfonceront davantage. »

Voici maintenant le passage de Pline :

« Prœfodere scrobes ante (si fieri possit) tanto prius..... Mago ante annum jubet, ut solem pluviasque combibant. »

(4) T. II, p. 460, au commencement du chap. XXXI, édit. Banqueri.

similitudes sont significatives; quant aux différences, elles peuvent s'expliquer par des infidélités de copistes, par des libertés de traduction soit chez Columelle, soit chez Cassius, soit encore chez Ebn-el-Awam. Mais, si l'on veut ne pas tenir compte de ce dernier trait, le passage relatif à la transplantation des arbres suffit pour constater l'identité du Cassius d'Ebn-el-Awam avec le Cassius, traducteur de Magon.

Maintenant, à quelle source le compilateur arabe a-t-il puisé pour citer Cassius? Ce ne peut être dans les écrivains latins, car sur dix-neuf fragments de Cassius que nous avons relevés dans Ebn-el-Awam, un seul se retrouve dans le latin. Ce ne peut pas être, non plus, dans les auteurs grecs, puisqu'on ne rencontre dans les *Géoponiques* (1) qu'un extrait de Cassius Denis, qui même n'est pas reproduit par notre auteur arabe. Enfin, il n'y a pas lieu de penser que Iahia ait tout simplement puisé dans les *Géoponiques*, attribuant ce recueil à Cassius Denis, comme l'ont fait connaître quelques commentateurs, erreur qui a été victorieusement refutée par Fabricius et Needham (2). D'ailleurs, les *Géoponiques* ne renferment pas un des passages cités par Ebn-el-Awam sous le nom de Cassius.

Aucune de ces suppositions n'est donc admissible.

Où donc a puisé l'agronome arabo-espagnol? Évidemment dans le texte même de Cassius Denis d'Utique. Il ne nous paraît pas douteux qu'un manuscrit de cet auteur n'ait existé, au XII[e] siècle, à Séville, où Iahia composa son traité d'agriculture. Or, s'il y a existé à cette époque, il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il se trouvât encore aujourd'hui dans cette ville, ou dans toute autre de la Péninsule. Ce serait là un fait bien intéressant à vérifier. Si l'on parvenait à retrouver ce précieux document, on aurait, sinon la traduction littérale de l'ouvrage de Magon le carthaginois, du moins sa substance.

Quant à présent, nous avons les passages cités par l'écrivain arabe, et nous devons en profiter. Quelle est, pour nous, la va-

---

(1) Lib. I, chap. XI.

(2) Il a été prouvé que les *Géoponiques* avaient été colligées par Cassianus Bassus. Voir la préface de l'édition de Needham, in-8° Leipsic, 1781.

leur de ces fragments? On ne saurait prétendre retrouver Magon bien exact et sans mélange dans Cassius Denis, car on a vu plus haut qu'indépendamment de la traduction réduite du grand traité de l'agronome punique, il fit entrer dans son ouvrage de nombreux extraits des auteurs grecs les plus recommandables. De là vient que nous voyons Cassius Denis cité par les Latins qui empruntent en même temps à Magon (XXIII), et même quelquefois le nom du grec d'Utique est invoqué à côté de celui du Carthaginois, comme si c'étaient deux autorités différentes (XXIV). Un simple traducteur n'est jamais cité auprès de l'original. Un manuscrit du citoyen d'Utique offrirait donc l'ensemble des connaissances et de la science agricoles à l'époque où il vivait. Mais Magon y occuperait la première et la plus importante place, car Cassius Denis est, avant tout, son fidèle interprète. Par conséquent, en empruntant à Denis les passages qui nous restent de lui, nous avons chance de tomber sur des fragments de Magon traduits en grec et passés dans la langue arabe. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à mettre ce traducteur à contribution, bien qu'on doive accueillir son témoignage sous toutes réserves en ce qui concerne spécialement l'Afrique.

Ces dernières observations et les mêmes conclusions s'appliquent à Diophane de Bithynie, qui abrégea Denis d'Utique.

En résumé, nous avons, pour nous guider dans cette étude des procédés agricoles usités autrefois en Afrique : 1° les auteurs latins et grecs qui spécialisent à ce pays certains préceptes de leurs traités; 2° les fragments de Magon disséminés dans les *scriptores rei rusticæ* et dans Pline; 3° les passages de Cassius Denis reproduits par Ebn-el-Awam (1), et ailleurs; 4° les indications de Diophane.

Population agricole de l'Afrique romaine. De quels éléments elle se composait. — Le soldat.

Avant d'entrer dans l'énumération des procédés de détail,

(1) Jusqu'à ce moment, personne n'avait soupçonné l'identité du Cassius d'Ebn-el Awam avec le Cassius Denis, traducteur de Magon. Nous consignons le fait parce que la constatation de cette identité peut amener une découverte bibliographique importante, dont nous serions autorisé à revendiquer l'idée première.

examinons une question qui tient le premier rang parmi celles qui vont nous occuper : de quelle nature furent les bras employés à l'agriculture en Afrique ?

Un des premiers éléments de la population des colonies romaines, fut le soldat. Rome, dès la période républicaine, se plut à récompenser les services de ses vétérans par des concessions de terre (XXV). Sigonius ne fait pas remonter la création de ces colonies militaires au-delà de la dictature de Sylla, et rappelle qu'un certain nombre dut le jour à César, au triumvirat d'Antoine, Lépide et Octave, ainsi qu'à l'empereur Auguste (XXVI). Mais Goësius les fait remonter à Marius et à la loi Sempronia (XXVII). Il n'y a pas à douter que des distributions de terres à des soldats n'aient été faites en Afrique comme en Italie (XXVIII). Nous en voyons une première preuve dans ce fait, que César, avant d'aller porter la guerre dans les anciennes possessions de Carthage et des rois Numides, avait promis à ses légions des terres dans ce pays (XXIX). Dans cette même campagne d'Afrique, le vainqueur de Pompée, pour récompenser le dévouement du transfuge Sittius, qui avait embrassé sa cause, donna à sa petite armée, composée de soldats italiens et espagnols, une partie des domaines de Massinissa. Ces aventuriers se fixèrent dans le pays, et y devinrent la souche d'une population qui resta connue sous le nom de *Sittiens* (XXX). Plus d'un siècle après, Trajan, vainqueur des Parthes, établit les vétérans de la légion XXXe dans une colonie au pied de l'Aurès, au sein d'une des plus riches vallées de la Numidie (XXXI).

Il est donc constant que l'élément militaire figura, dès les premiers temps de l'occupation romaine, parmi la population agricole de l'Afrique. Il s'accrut considérablement par le système des colonies-frontières. C'étaient, comme on le verra en détail au chapitre *colonisation*, des groupes, ou plutôt une ligne de soldats, que Rome plaçait sur les limites de ses provinces, pour les protéger contre les incursions des Barbares ; de là, le nom de *milites limitanei* donné à ces sentinelles avancées. Cet usage remonte aux temps primitifs de l'empire, et peut-être même au-delà, comme peut le faire penser un mot d'une loi d'Honorius (XXXII), et un acte de Procope (XXXIII). Ces colons

ne devaient admettre parmi eux aucun concessionnaire de l'ordre civil, et leurs fils étaient obligés de servir dans les armées romaines (XXXIV). Ils n'étaient pas seulement chargés d'entretenir les fortifications et les fossés d'enceinte. Ils devaient, en outre, dessécher à leurs frais les marais voisins et cultiver les terrains qu'on leur abandonnait (XXXVI). A cet effet, et pour leur rendre la tâche moins onéreuse, on exemptait de tout impôt leurs petits domaines (XXXVII), on leur donnait des bœufs de labour et des esclaves (XXXVIII). Bien que Procope affirme que l'empereur Justinien abandonna les soldats colons, qui tombèrent, par suite, à la charge de la charité publique, cet acte impolitique ne doit s'entendre que des *milites limitanei* des frontières orientales de l'empire (XXXIX); en Afrique, l'institution fut maintenue, ou plutôt rétablie par ce souverain; elle figure dans le décret qui réorganise ce pays après l'expulsion des Vandales (XL). Pour bien déterminer le double caractère des colons militaires, Justinien dit qu'ils doivent protéger les provinces africaines, sans qu'on soit obligé d'avoir recours aux troupes cantonnées dans l'intérieur (XLI). Il rappelle ensuite qu'ils sont tenus, comme autrefois, de cultiver les terres *(et terras colere)*; enfin, il indique parfaitement l'intention de faire de ces postes moitié agricoles, moitié militaires, des foyers de colonisation, autour desquels viendra plus tard se grouper une population civile (XLII).

Ainsi, jusqu'aux derniers temps de l'occupation romaine, l'Afrique compta beaucoup de soldats au nombre de ses ouvriers agricoles.

Quant à la population rurale civile, elle se composait de plusieurs éléments, que nous allons énumérer.

L'Indigène.

Quand les Romains ne laissaient pas à un peuple vaincu sa liberté, ses lois et ses terrres, en lui imposant un simple tribut, comme signe de soumission, ils confisquaient son territoire, qu'ils faisaient domaine public, et qu'ils partageaient comme bon leur semblait. Quelquefois, tout en se réservant la disposition du sol conquis, ils en abandonnaient une partie à la nation

soumise (XLIII). C'est ainsi qu'ils en usèrent envers Carthage. Tout en destinant à la colonisation les terres de la puissante rivale qu'ils venaient de renverser, ils en donnèrent une portion aux Carthaginois qui avaient passé dans leurs rangs (XLIV). Les villes qui avaient embrassé leur cause restèrent en possession de leur territoire (XLV). On fit aussi des concessions importantes sur le littoral à Hiempsal, roi de Mauritanie, père de Juba (XLVI). Il y eut donc, dès la chute de Carthage, une population agricole indigène assez nombreuse sur le sol devenu propriété romaine. Le reste fut, nous l'avons dit, déclaré domaine public et livré à la colonisation, c'est-à-dire vendu (XLVII), ou concédé à des citoyens (XLVIII), ou loué, suivant l'usage romain. Des colonies s'y établirent, par ordre du sénat. Déjà du temps de Jules César, des milliers d'individus y avaient été transportés (XLIX), et la reconstruction de Carthage, commencée sous Auguste, y amena un grand nombre d'émigrants (L). En général, les colonies étaient peuplées de familles indigentes dont Rome aimait à se débarrasser. Ces citoyens pauvres cultivaient nécessairement eux-mêmes leurs terres. Voilà un nouveau noyau de population agricole libre.

Le Citoyen romain.

Un autre élément de cette population libre qui occupa les terres de l'Afrique, fut fourni par les municipes. Les colonies *romaines* y ajoutèrent leur contingent de *citoyens*. Quant aux colonies *latines*, si elles étaient inférieures en considération et en priviléges, si elles ne jouissaient pas du *jus quiritium*, si le citoyen romain qui s'y établissait subissait un amoindrissement dans sa condition sociale et politique (LI), elles n'en étaient pas moins peuplées d'hommes libres. Ceux-ci employaient-ils des esclaves à la culture de leurs terres? Pour les riches, l'affirmative est admissible, d'autant plus que les concessions de terrains pouvaient atteindre 200 jugera, ou 50 hectares et demi (LII), superficie qui suppose des moyens d'exploitation autres que les propres bras du concessionnaire. (1)

---

(1) Sur le Municipe, les différentes catégories de colonies, les allotissements de terre, etc., voir le chapitre *colonisation*.

Mais pour se rendre un compte plus exact de la population agricole de l'Afrique, il faut examiner la constitution du groupe rural qui composait le personnel actif de l'immeuble foncier.

L'esclave.

Les propriétés appartenant à des gens assez riches pour les faire exploiter par des bras étrangers, étaient cultivées soit par des esclaves, soit par des fermiers-colons. On sait quelle était la condition de l'esclavage dans l'empire romain. Il est donc inutile de faire ici le tableau de ses misères. Les esclaves nés sur le domaine du maître travaillaient sans chaînes aux pieds, comme les nègres dans les colonies modernes, et, comme ces derniers, couchaient dans des fermes ou dans des maisonnettes sous la surveillance des commandeurs. Les brutalités de leurs gardiens, les souffrances physiques, le désespoir, poussaient souvent ces malheureux à déserter. Il fallait les remplacer, et le commerce y pourvoyait. Grâce aux victoires des empereurs, grâce aussi aux rebellions des villes ou des provinces, dont les habitants étaient, en punition, dépouillés de leur liberté, grâce enfin aux guerres des barbares entre eux, les marchands d'hommes alimentaient aisément leur trafic, et les propriétaires fonciers trouvaient à remplacer les morts ou les fugitifs. Les esclaves achetés subissaient des traitements encore plus durs que ceux infligés aux esclaves nés sur le sol. Le jour, ils étaient conduits au travail chargés de chaînes; le soir, on les entassait dans des prisons infectes, dans des souterrains privés d'air, où ils passaient la nuit. Les auteurs latins nous ont appris ce qu'on pouvait attendre de ces bras meurtris par les fers, de ces cœurs découragés, qui ne rêvaient que l'insurrection, la fuite ou la mort. Rappelons seulement ce mot, si énergiquement vrai, de Pline, déjà cité dans un précédent chapitre: « *Coli rura ab ergastulis, pessimum est, et quidquid agitur a desperantibus.* »

Le colon ou paysan.

Quant aux colons proprement dits, ils n'étaient pas esclaves, quoique souvent ils fussent traités comme s'ils eussent été en servitude (LIII). La législation romaine en témoigne, pour ainsi

dire, à chaque page, et nous pourrions citer, à ce sujet, des textes de lois fort nombreux. Mais ces citations allongeraient inutilement ce chapitre ; nous disons inutilement, car Godefroi, dans le *paratitlon* dont il fait précéder le titre IX du livre V du code théodosien, a résumé, dans le cadre le plus restreint possible, toutes les lois qui règlent cette matière. Un examen minutieux nous a permis de constater la parfaite exactitude de cette analyse ; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à prendre le savant jurisconsulte pour guide dans l'exposé que nous allons faire de la condition du paysan romain.

Le mot *colon* avait plusieurs acceptions. On comprenait d'abord sous la dénomination générale de *colons* tous les paysans, tous les propriétaires ruraux qui cultivaient leurs terres ; ceux-ci étaient des colons libres. On donnait le même nom à tous les cultivateurs qui travaillaient les terres d'autrui à un titre quelconque. Enfin il y avait les colons nés sur le sol et forcément affectés à son exploitation.

Un certain nombre de gens du peuple (*plebis*) était assigné (*affixus*, *assignatus*), sur chaque propriété, au maître du domaine. Ils étaient attachés à la glèbe, rivés au sol ; leur personne suivait la condition de la terre (*juri agrorum debitæ personæ*). Les propriétaires s'appelaient leurs *maîtres*. Cependant ces colons n'étaient pas *esclaves* ; ils étaient de condition libre (*ingenui*) ; et, en effet, on les qualifiait de *colons libres*. Le caractère de la liberté par droit de naissance ne les quittait pas. Ce qui le prouve, c'est que, quand un colon désertait, pour le punir, on le réduisait à la condition d'esclave ; ce qui le prouve encore, c'est qu'ils pouvaient se marier, et que la *manumission*, ou affranchissement, ne pouvait leur être appliquée.

Cependant une novelle de Valentinien les appelle *servi* ; quelques lois du code théodosien leur contestent la liberté de naissance, et placent leur situation en opposition avec celle de l'homme libre. En effet, bien qu'ils fussent réellement de condition libre, les lois dont il s'agit considèrent qu'ils sont esclaves de la terre sur laquelle ils sont nés, et que le maître peut revendiquer sur eux un droit de propriété. Il n'existe donc, en quelque sorte, aucune différence entre eux et les esclaves, car

l'une et l'autre catégorie étaient en puissance du propriétaire ; si les uns pouvaient être affranchis, les autres pouvaient être expulsés quand il plaisait au maître de vendre la terre sur laquelle ils étaient établis. En outre, le maître pouvait quelquefois leur infliger des châtiments corporels, modérés il est vrai.

Il faut pourtant distinguer : les colons appartenaient à la *terre*, et non au *maître*. Ils étaient partie intégrante du sol, dont ils ne pouvaient être séparés. On pouvait les vendre avec la terre, pas autrement. Quand une partie seulement du bien était aliénée, un nombre proportionné de colons suivait le lot vendu. Ils ne devaient pas être enlevés de la terre à laquelle ils avaient été attribués, ni réservés quand on vendait le fonds, ni transportés sur une autre propriété (si ce n'est d'une terre à l'autre appartenant au même maître), ni enfin remplacés par d'autres colons. Il leur était interdit de s'installer chez un autre propriétaire. Défense aux agents du fisc de les enlever. Ils ne pouvaient entrer dans les ordres ecclésiastiques sans l'autorisation du maître, à moins qu'ils ne continuassent à résider sur la propriété en présentant un remplaçant pour les travaux agricoles. Aucun privilége, aucun titre, aucune dignité, ne les dispensait de l'accomplissement de leurs devoirs. Ils n'étaient admissibles à aucune distinction, à aucunes fonctions municipales, dans aucun corps, même armé, même parmi les plus modestes. Aucun laps de temps ne brisait ces liens. Il ne leur était permis ni d'administrer les affaires d'un tiers, ni de se charger d'une gestion quelconque. La chaîne invisible qui les attachait au sol les liait dans tous les actes de leur existence. Le nom de *colon perpétuel* exprimait bien cette situation.

Leurs enfants suivaient en tout leur condition.

Ils étaient soumis au cens et à certaines charges publiques. Ils acquittaient des taxes, entre autres celle de la capitation. S'ils ne payaient pas par eux-mêmes, le propriétaire payait pour eux.

Ils étaient tenus envers le maître à une redevance, non en argent, mais en nature.

Ils pouvaient, eux aussi, être propriétaires et amasser un pécule, car après l'acquittement de leurs charges envers le maître, tout le surplus leur appartenait. Mais ils ne pouvaient disposer

de leurs économies sans l'assentiment du propriétaire. Cependant quelques-uns usaient de leur pécule en toute liberté ; ceux-ci formaient une catégorie particulière de colons tout-à-fait libres, à cela près qu'il leur était interdit de quitter le sol où ils étaient fixés.

Les colons étaient admis à appeler leurs maîtres en justice dans certains cas déterminés, par exemple si leur condition, ou leur état personnel, était contesté, s'il y avait discussion au sujet de terres appartenant aux uns ou aux autres, si les paysans avaient à se plaindre d'exactions ou de sévices graves.

Quelques catégories de colons étaient distinguées de la masse dont il vient d'être parlé, à savoir, outre les esclaves, les *Casarii*, les *Vicani*, qui possédaient en propre, et les *incolæ* ou *inquilini*. Mais il est inutile d'expliquer les nuances qui motivaient ces distinctions.

Ajoutons, mais d'après une autre autorité, celle de Cicéron, que parmi les paysans, et même parmi les bergers, il y avait des citoyens romains (LIV).

Nous laissons au lecteur le soin de démêler, dans la situation du colon romain, les assimilations à la condition de l'esclave, du serf et du métayer. Il y avait un peu de tout cela, mais, assurément, le paysan n'était pas esclave dans l'acception rigoureuse de ce mot, car il conservait les plus précieux attributs de l'homme libre, c'est-à-dire le droit de se marier, de posséder, d'amasser un pécule, et de se faire rendre justice devant les tribunaux réguliers. La différence avec le *servus*, avec cet homme dégradé, sur lequel le maître avait droit de vie et de mort, est réellement trop sensible pour qu'elle ne frappe pas au premier examen.

Nous avons insisté sur les caractères de l'institution du colonat, parce que nous avons entendu soutenir que l'Afrique avait du sa grande prospérité agricole à l'emploi exclusif des esclaves aux travaux de culture. Cette erreur repose sur une confusion du *colonus* avec le *servus*. On oublie, d'ailleurs, quels furent les résultats de l'établissement de grandes agglomérations d'esclaves sur les propriétés rurales en Italie ; ces résultats furent la ruine de l'agriculture et la dépopulation (1). Il n'y a aucun motif de

(1) Voir le chap. *Produits végétaux*, pp. 10 à 15 du n° 73.

supposer qu'il en eût été autrement en Afrique, si le bras esclave y eût été employé de préférence au bras libre. Le même instrument eût produit le même phénomène ; une cause identique eût enfanté un effet semblable. Or, on a vu que l'Afrique ne cessa jamais de produire avec une prodigieuse abondance.

Nous pouvons d'ailleurs citer une autorité imposante pour prouver que la population agricole, dans l'empire romain, se composait de catégories parfaitement distinctes par leur condition sociale. Varron dit (lib. I, cap. XVII, 2) : « *Omnes agri coluntur hominibus servis aut liberis, aut utrisque* » c'est-à-dire, « toutes les terres sont cultivées par des esclaves ou par des hommes libres, ou par les uns et les autres ensemble . » Pour ôter tout prétexte à une équivoque, l'auteur latin ajoute un commentaire à son précepte : parmi les hommes libres, dit-il, les uns cultivent eux-mêmes, comme font la plupart des propriétaires pauvres, avec l'aide de leur famille : les autres emploient des ouvriers salariés *(conducticii)* pour les gros travaux; tels que les vendanges et la fenaison. Varron conseille plutôt les gens à gages que les esclaves, dans les localités malsaines, sans doute parce que les esclaves venant à mourir, par suite de l'insalubrité, ce serait une grande perte d'argent pour le propriétaire ; dans les endroits salubres, les ouvriers à gages sont aussi préférés pour les gros ouvrages, comme pour rentrer la vendange ou la moisson (LV).

Ce témoignage de Varron serait concluant alors même que nous n'aurions pas à invoquer les textes nombreux de la législation romaine.

Encore l'indigène.

Il est un dernier élément de population rurale que nous avons à signaler particulièrement, et que nous n'avons fait qu'indiquer au début de notre énumération. On a vu qu'après la chute de Carthage, des concessions de terrains furent faites à un roi du pays, et que des villes puniques furent laissées en possession de leur territoire. Il est peu probable que la Numidie et la Mauritanie aient vu de semblables exceptions à la loi générale de confiscation ; là, tout le sol, au fur et à mesure de la disparition

des rois indigènes, dut être réuni au domaine public romain. Mais ce fut là le principe dont il resta à faire l'application suivant les possibilités matérielles. Or, il est constant, d'après toutes les preuves accumulées au chapitre *assimilation*, que la race berbère, partout où elle put se maintenir indépendante, notamment dans la région montagneuse, demeura maîtresse du sol qu'elle occupait de toute antiquité. Dans ces nombreuses localités, parmi lesquelles on doit ranger avec certitude l'Aurès, la Kabylie actuelle et le Sahara, la race européenne s'introduisit en minime proportion, et les vaincus n'abandonnèrent point les champs paternels pour faire place aux vainqueurs. C'est ainsi que, lors de la révolte de Firmus, sous Valentinien I[er], en l'an de grâce 370, nous voyons de grandes fermes indigènes existant à la faveur d'une indépendance et d'un isolement absolus, dans les vallées du Jurjura. Nous voyons aussi Théodose, général des troupes romaines envoyées contre les insurgés, déclarer à ses soldats qu'ils doivent vivre sur les moissons et les magasins de l'ennemi, preuve irrécusable que dans cette région les indigènes étaient restés propriétaires du sol, et cultivaient pour leur propre compte (LVI). Dans les récits de Procope *(Guerre des Vandales)*, et dans les vers de Corippe (*La Johannide*), l'on voit les populations de l'Aurès et de l'Edough installées dans ces contrées comme si elles n'en avaient jamais perdu la propriété, ni la possession de fait, et y pratiquer l'agriculture en dehors de toute intervention de la race européenne.

Il faut donc compter pour beaucoup l'élément indigène dans la population rurale de l'Afrique aux époques qui nous occupent. Il renforça la phalange des travailleurs libres, et eut, sans aucun doute, sa large part dans la production agricole du pays.

En résumant tout ce que nous venons de dire au sujet de cette population rurale, on voit qu'elle se composa :

1° De militaires ;

2° De descendants des habitants carthaginois de certaines villes ;

3° De citoyens pauvres, qui exploitaient eux-mêmes leurs propriétés, qu'ils habitassent les municipes, ou les colonies *romaines* , ou les colonies *latines* ;

4o De citoyens riches, qui faisaient exploiter leurs terres ;
5o D'esclaves ;
6o De colons ;
7o D'indigènes.

Dans toute cette énumération, le travail esclave n'est représenté que par un seul élément. Il y a donc lieu de conclure qu'il fût en minorité, ce qui suffirait peut-être pour expliquer l'abondance de la production.

Animaux employés à l'agriculture.

Le bœuf.

Nous avons fait connaître l'instrument *humain* appliqué à la culture en Afrique, nous allons maintenant parler des animaux.

De tous les animaux qui peuvent être employés à l'agriculture, le bœuf était, non seulement le préféré, mais on peut dire à peu près le seul. La vénération des anciens pour cet utile auxiliaire de l'homme était, par tradition, arrivée jusqu'aux Romains. Dans l'antiquité, le bœuf était placé bien au-dessus des autres espèces animales, et jouissait de priviléges particuliers. En Egypte, il était l'objet d'un culte que tout le monde connaît. C'était une croyance des temps primitifs du paganisme que, dans l'âge d'or, on ne tuait pas les bœufs pour se nourrir de leur chair, et qu'un cycle moins heureux s'ouvrit le jour où les hommes sacrifièrent ce laborieux compagnon de leurs travaux (LVII), car, ce jour-là, la justice indignée abandonna la terre et s'exila au ciel (LVIII). Malgré ce premier crime, le respect pour le bœuf se maintint parmi les peuples de l'antiquité. Cicéron l'atteste dans un de ses traités (LIX). La loi hébraïque punissait le vol d'un bœuf d'une amende du quintuple de la valeur ; si le larron ne pouvait payer, il était lui-même vendu ; s'il était surpris égorgeant l'animal volé, et si on le tuait lui-même en flagrant délit, celui qui l'avait frappé n'était point coupable de meurtre (LX). Solon défendit de sacrifier des bœufs sur les tombeaux (LXI). Chez les Phrygiens, celui qui tuait un bœuf de travail était mis à mort (LXII). Chez les Athéniens, quand on immolait un bœuf, on condamnait, comme coupable de meurtre le

couteau qui l'avait frappé, et l'on déclarait innocens les restes de l'animal (LXIII). On ne devait pas moins à ce *compagnon des travaux de l'homme* (LXIV). Ce même peuple célébrait, depuis les premiers temps de son origine, une fête nommée *Bouphonia*, dénomination qui indique qu'il s'agissait du sacrifice d'un bœuf. On plaçait sur l'autel de l'orge et du blé mêlés ensemble ; le bœuf s'approchait, et comme personne ne s'y opposait, il dévorait les grains laissés à sa portée ; alors un des prêtres, le *Bouphonos*, lui assénait un coup de hache, et prenait aussitôt la fuite. Les assistants, comme s'ils ignoraient l'auteur du meurtre, prononçaient l'anathème sur l'instrument de mort (LXV). Pour justifier un usage qu'ils n'eussent pas adopté sans un motif sérieux, les Athéniens racontaient qu'autrefois, pendant les Bacchanales (1), un bœuf ayant dévoré le gâteau préparé pour les Dieux, fut immédiatement immolé par les spectateurs indignés (LXVI). C'était donc une espèce de péché originel que le bœuf expiait quand il était sacrifié dans les *Bouphonia* ; et il ne faut pas s'étonner, après cela, que le meurtre d'un de ces animaux, accompli en dehors de tout motif religieux, fût, dans le Péloponnèse, et dans l'Attique, assimilé à l'assassinat d'un citoyen, et puni de mort (LXVII).

Ce *ministre de Cérès*, ce *zélé collaborateur de l'homme*, comme l'appellent Columelle et Varron (LXVIII), ne cessa pas d'être, parmi les Romains, l'objet d'une estime particulière et d'une vénération presque superstitieuse. Ce n'était pas seulement le premier instrument agricole, après l'homme ; on en faisait, en outre, un être inviolable et, en quelque sorte, sacré, que l'on traitait, en conséquence, beaucoup mieux que les esclaves qui le conduisaient aux champs. « Quand vous mangez les membres des bœufs tués pour vos festins, dit Ovide (LXIX), sachez que ce sont vos propres paysans que vous dévorez ! » Comme pour donner une sanction à ces vers, Pline raconte qu'un jour, un citoyen romain qui, pour régaler un impudent giton, avait fait tuer un bœuf, fut assigné à comparaître devant le peuple, et

(1) Ou dans les *Diipoles*, fête consacrée à Jupiter Polialos. (Voir le *Scholiaste d'Aristophane*).

condamné à l'exil, comme s'il avait assassiné son propre colon (LXX). L'empereur Domitien, dans sa jeunesse, voulut, en l'absence de son père, défendre par une loi d'immoler des bœufs (LXXI). Constantin n'alla pas aussi loin, mais il interdit la confiscation des bœufs de labour pour dettes fiscales (LXXII). Un peu plus tard, Valens défendit aux populations des provinces orientales de manger du veau (LXXIII).

L'agriculture, dans les provinces romaine-africaines, dut profiter largement de cette heureuse prédilection pour le bœuf, la multiplicité des agens de travail, la fréquence des labours, et l'abondance des engrais étant les éléments indispensables de toute entreprise agricole. Du reste, les Romains trouvèrent l'éducation du gros bétail, sinon perfectionnée, du moins très-développée dans leurs possessions d'outre-mer, car, au dire de Polybe (LXXIV), les indigènes primitifs élevaient un nombre immense de bœufs, et, suivant Salluste (LXXV), ils accordaient la préférence à cette branche de l'économie rurale. On peut même dire que l'Afrique fournit son contingent de préceptes et d'exemples à l'Italie en cette matière, car Magon avait laissé de nombreuses indications sur ce point important (LXXVI). Il ne nous est malheureusement resté que fort peu de chose de cette partie de l'ouvrage de l'écrivain carthaginois. Ce qu'il dit des qualités d'un bœuf de travail doit être remarqué : il faut, suivant lui, que les bœufs qu'on achète soient jeunes et qu'ils aient les membres bien proportionnés, les cornes longues, noirâtres et fortes, la tête large et crépue, les oreilles velues, les yeux et le museau noirs, les narines ouvertes et retroussées, la partie supérieure du cou longue et musculeuse, le fanon tombant presque jusqu'aux genoux, la poitrine et les épaules larges, le ventre gros, les côtes allongées, les reins carrés, le dos droit et plat, et même un peu déprimé, les fesses arrondies, les jambes ramassées et droites, plutôt courtes que longues, les genoux bien faits, le sabot développé (1), la queue très-longue et garnie de poils épais, le pelage

(1) Il s'agit bien évidemment ici du bœuf d'Afrique, et non du bœuf en général, car Strabon liv. XVII, chap. 2, page 480, dit que le bœuf avait, en Afrique, le sabot plus long que partout ailleurs.

court et dru, de couleur rousse ou brune, et doux au toucher (LXXVII). A ce portrait, il est difficile de reconnaître le bœuf d'Afrique tel qu'il existe de nos jours, c'est-à-dire petit et de formes déliées, tête et cornes peu développées, corps long et cylindrique, poil fin, pelage ordinairement gris-louvet, jambes, tête et partie de l'avant-train noirs (LXXVII). L'espèce a-t-elle dégénéré? Cela n'est pas impossible ; mais il est plus propable que les animaux dont Magon nous donne la description provenaient du croisement avec quelque race européenne (LXXIX).

L'orge constituait, en Afrique, la principale nourriture des bestiaux (LXXX).

La castration des jeunes taureaux était, dans l'ouvrage de Magon, l'objet d'explications détaillées. L'auteur conseillait de soumettre à cette opération les animaux encore jeunes, et alors il était d'avis, au lieu d'employer le fer, de comprimer par degrés les organes séminifères (1).

Si l'on préfère, disait-il, attendre que le taureau ait pris des forces, il vaudra mieux le châtrer à l'âge de deux ans que dans la première année. L'opération doit être faite au printemps ou pendant l'automme, quand la lune est à son dernier quartier ; l'emploi du fer est seul admissible. On saisit d'abord les nerfs avec deux lattes de bois étroites disposées en forceps, puis on ouvre l'enveloppe des testicules, et, après avoir comprimé les parties pour les faire sortir, on les coupe de telle façon qu'il en reste un fragment à l'endroit où elles tiennent aux ligamens. Point de danger à redouter par la perte de sang. Le taureau n'est pas privé de toute masculinité, et conserve l'apparence de son sexe, bien qu'il n'ait plus la puissance d'engendrer (2). La perte de cette faculté n'est pas immédiate, car si vous lui présentez une femelle, il en résultera un produit, mais cet essai offre de grands dangers, une hémorrhagie mortelle pouvant se déclarer. Il faut oindre

---

(1) L'écrasement est encore le procédé usité chez les indigènes de nos jours.

(2) La méthode d'écrasement, pratiquée par les indigènes de nos possessions, laisse aussi subsister une partie des organes générateurs. C'est à cela qu'on attribue la qualité inférieure de la viande des bêtes bovines dans le nord de l'Afrique.

la plaie de poix fondue, d'huile et de cendre de sarment ; après avoir, le premier jour, tenu l'animal à la diète, on lui donnera du fourrage vert coupé par morceaux et des bourgeons tendres. On l'empêchera de boire beaucoup (LXXXI).

Le cheval.

Le cheval était-il employé à l'agriculture? Columelle le compte au nombre des auxiliaires du cultivateur, et l'on pourrait hésiter sur le sens de cette indication, si l'on n'en trouvait pas une explication plausible dans le traité du commentateur Popma, qui dit en termes positifs que le rôle du cheval, dans les exploitations rurales, se bornait à la spécialité des charrois (LXXXIII). D'ailleurs, Varron et Végèce, en énumérant les divers usages auxquels on peut faire servir le cheval, ne parlent pas de l'agriculture (LXXXIV), et l'on ne voit rien dans les lois romaines qui puisse faire présumer ce caractère d'agent agricole.

Si le cheval n'était pas employé à la culture, en Italie, comme l'attestent ces différentes autorités, à plus forte raison ne devait-il pas l'être en Afrique. En effet, le portrait que nous en faisons dans un autre chapitre de cet ouvrage prouve que le cheval numide était, comme aujourd'hui, un animal vif, alerte, belliqueux, de taille médiocre, de formes musculeuses mais délicates, évidemment fait pour la guerre de partisans, pour les longues courses dans les montagnes, et non pour le lourd travail de la charrue. Emprisonner dans un sillon un serviteur si manifestement créé pour la lutte, et si merveilleusement adapté aux exigences de la vie errante de ses maîtres, c'eût été un contre-sens. Cette impossibilité a été reconnue par les Français depuis 1830, car nos colons ne songent pas à faire du cheval indigène un instrument de labourage.

Il est vrai que les Arabes de l'Algérie emploient quelquefois le cheval aux travaux de la terre ; mais c'est un fait exceptionnel et reconnu par tous comme contraire à la nature et à la destination de ce noble animal (LXXXV). Dans l'Afrique ancienne, le cheval a dû rester étranger à l'économie rurale, en tant, du moins, qu'agent de labour.

NOTES JUSTIFICATIVES.

I. Polybe, l. I, c. XXIX ; III, c. XXII, XXIII ; XXII, c. II.

II. *Idées sur les relations politiques et commerciales des anciens peuples de l'Afrique*, trad. franç. t. I, p. 67, in-8° au XIII.

III. L. I, c. I, 13, édit. Gesner in-4° 1773.

IV. L. I, c. I, 6.

V. L. XII, c. IV, 2.

VI. Hérodote, l. IV, c. CLXXXVI.

VII. « Ab occasu Tritonis fluvii.... sunt agricolæ Libyes, et stabilibus domibus utentes, quorum nomen est Maxyes. » *Ib. ibid.* c. CXCI. Un passage de Justin I. XVIII, c. VI, fait connaître le véritable état social des Maxyes : des envoyés d'Yarbas, chef de cette tribu, arrivent à Carthage pour demander la main de Didon au nom de leur maître. Mais ils n'osent brusquer les choses, et cherchent un détour : ils feignent d'être en quête d'un prince qui consente à enseigner à Yarbas et à ses sujets les moyens de vivre d'une manière un peu moins barbare ; mais qui voudra, disent-ils, venir au milieu de sauvages qui vivent à la façon des bêtes fauves ?

VIII. Est vero ejus rei causa quod multi africæ populi, quum fruges cultura hominum provenientes ignorent, e pecoribus aluntur et cum pecoribus vitam degunt. L. XII, c. III.

IX. L. XVII, c. 2, p. 475, trad. de De la Porte du Theil.

X... « Numidis antea plurimum olere victitare consuetis, et agrorum culturam negligentibus. » *Punic.* 106.

XI. « Massinissa educatus et eruditus Carthagine ; quem, ut forma moribusque prœstantem » etc... Appien *de Reb. punic.* 10.

XII. « C'était ce prince, en effet, qui, en civilisant les Numides, leur avait donné le goût de l'agriculture, et qui, de brigands qu'ils étaient, en avait fait des soldats. » Strabon, l. XVII, c. 2, p. 474.

Même assertion dans APPIEN, *de Reb. punicis*, 106.

XIII. Ce fut à la fin de la seconde guerre punique que Massinissa, sous la protection de la politique astucieuse des Romains, fut rétabli dans le royaume de ses pères. Le titre de roi de la Numidie, dont il fut solennellement investi par le sénat, le mit en mesure de s'approprier les villes des Emporia, dont nous avons fait connaître la richesse, au chapitre *Produits végétaux* ; l'opulente Leptis Magna fut du nombre des possessions carthaginoises confisquées par le souverain numide. Soixante-dix localités de la Zeugitane faisant partie du territoire d'Hippo Régius et s'étendant jusqu'à la Tasca, eurent le même sort, ainsi que la région qui s'étend sur la rive droite du Bagradas. C'est par ces affaiblissements successifs de sa rivale, que Rome préludait à la ruine de Carthage. — Voir APPIEN, *Punic.*, 32, 27, 67, 68 ; POLYBE l. XV, c. XVIII, et l. XXXII, c. II ; TITE-LIVE, l. XXX, c. XV et XLIV ; l. XXXIV, c. LXII ; SALLUSTE, *Jugurtha*, V.

XIV. « Numidæ pabulo pecoris magis quam arvo student. » *Jug*. XC.

XV. Oræ sic habitantur, ad nostrum maxime ritum moratis cultoribus, nisi quod quidam linguis differunt, et cultu Deûm quos patrios servant, ac patrio more venerantur. Proximis nullæ quidem urbes stant, tamen domicilia sunt quœ mapalia appellantur. POMPONIUS-MELA, l. I, c. VIII.

XVI. « Ceterum adhuc œdificia Numidarum agrestium, quœ *mapalia* illi vocant, oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinæ sunt. » SALLUSTE, *Jug*. XVIII.

« Castra levi calamo cannaque intorta palustri,
Qualia Maurus amat dispersa mapalia. »

SILIUS ITALICUS, *Pun.* l. XVII, vers. 89.

XVII... « Et Pœnus etiam Mago : cui quidem tantum honorem senatus noster habuit Carthagine capta, ut quum regulis Africæ bibliothecas donaret, unius ejus duodetriginta volumina censeret in latinan linguam transferenda, quum jam M. Cato prœcepta condidisset ; peritisque linguœ punicæ dandum negotium, in quo prœcessit omnes vir clarissimæ familiæ D. Silanus. » PLINE, L. XVIII, c. V, 1.

Nam hujus octo et viginti memorabilia illa volumina ex senatus consulto in latinum sermonem conversa : COLUMELLE, l. I, c. I, 13.

XVIII. « Hos nobilitate Mago Carthaginiensis præteriit punica lingua, quod res dispersas comprehendit libris XXVIII, quos Cassius Dionysius uticensis vertit libris XX ac græca lingua Sextilio Prætori misit; in quæ volumina de græcis libris eorum quos dixi adjecit non pauca, et de Magonis dempsit instar librorum VIII. Hosce ipsos utiliter ad VI libros redegit Diophanes in Bithynia, et misit Dejataro regi. » VARRON, *de Re rustica* l. I, c. I, 10.

XIX. « Verumtamen est Carthaginiensem Magonem rusticationis parentem maxime veneremur. » COLUM. l. I, c. I, 13.

XX. « Nam et Mago Carthaginiensis et Hamilcar, quos secuti videntur græcæ gentis non obscuros scriptores Mnaseas atque Paxamus, tum demum nostri generis... » *Id.* l. XII, c. IV, 2.

XXI. « Cætera non dissimulanda erunt agrorum cultori præcepta rusticationis, quæ cum plurima tradiderint Pœni ex Africa scriptores, multa tamen ab is falso prodita coarguunt nostri coloni. COLUM. l. I, c. I, 6.

XXII. Jean Léon est positif à ce sujet : « Outre ce, ils ont un grand volume divisé en trois parties qu'ils appellent en leur langue le trésor de l'agriculture, qui fut traduit de langue latine en arabesque à Cordoue, du temps que Mansor régnait en Grenade. » Livre I, p. 42 b, in-12, 1556.

Nous ajouterons que la plupart des traités d'économie rurale arabe, entre autres celui d'Ebn-el-Awam, qui est le plus important, sont des compilations dont les principaux élémens sont empruntés aux agronomes latins et grecs. En Espagne, où la civilisation arabe atteignit le plus haut degré de sa splendeur, il est facile de découvrir beaucoup d'idées romaines au milieu des notions empruntées par les musulmans à différens peuples étrangers, tels que les Grecs et les Indiens.

XXIII. PLINE cite Cassius Denis d'Utique au livre XI, ch. XV, 2, à propos de l'éducation des abeilles.

XXIV. Par exemple dans VARRON l. III, c. II, 13, à propos de l'éducation des animaux de basse-cour.

XXV. « Finitis ergo ampliorum bellorum operibus, augendæ reipublicæ causa, illustres Romanorum viri urbes constituerunt, quas aut victoribus populi romani civibus, aut emeritis militibus adsignaverunt. » HYGINUS, de limitibus constituendis, dans les *Grammatici veteres* de Lachmann, in-8° 1840, p. 176.

XXVI. SIGONIUS, *de jure antiquo Italiæ*, l. III, c. IV.

XXVII. GOESIUS, *antiquitatum agrariarum* c. III, p. 23, in-4°, 1674, fait, en effet, observer que la loi Sempronia, qui précéda la dictature de Sylla, fonda avec des vétérans plusieurs colonies en Italie.

XXVIII. Pour les distributions en Italie, nous nous bornons à rappeler ce que nous avons dit au chapitre *Produits végétaux.*

XXIX. SUÉTONE raconte (*in Cæsare* LXX) que la dixième légion s'étant révoltée à Rome au moment de partir pour l'Afrique, César sut apaiser la sédition, et punit les plus coupables en leur enlevant le tiers du butin *et des terres qu'il leur avait promises.*

XXX. « Sittianorum qui vocabantur, cujus nominis hoc fuit origo : Sittius olim, Romæ accusatus, non expectato judicio, profugerat, collectisque ex Italiâ et Hispaniâ copiis, trajecerat in Africam. Erat tum bellum inter Africæ regulos. Horum nunc hunc, nunc illum, Sittius juvit auxilio; quumque semper vincerent quibuscumque ille se adjungeret, clarum nomen Sittius est consecutus, et exercitum suum rei militaris egregie peritum reddidit. C. Cæsari deinde, Pompeianos in Africa, bello persequenti, adfuit, et Sabburam, Jubæ ducem, occidit. Pro quibus meritis accepit a Cæsare agrum Massininæ, non totum, sed partem ejus optimam... Ejus igitur ditionem Cæsar partim huic Sittio, partim Boccho, regi Mauritanorum, donaverat, et Sittius portionem suam divisit suis militibus. » APPIEN, *civil.* l. IV, 54.

XXXI. LÉON RENIER, *Rapports au ministre de l'Instruction publique*, p. 16 et 17.

XXXII. « Terrarum spatia quæ gentilibus propter curam munitionemque limitis atque fossati *antiquorum* humana fue-

rant provisione concessa ..... *Cod. théod.* lib. VII, tit. XV, *de terris limitaneis*, l. 1.

XXXIII. « Oi Romaiôn bebasileukostes en tois anô chronois etc. » PROCOPE, *hist. arcana*, in-8º Bonn 1838, c. 24, p. 135.

XXXIV. « Sola quæ de hostibus capta sunt, limitaneis ducibus et militibus donavit. » LAMPRIDIUS *in Alexandro Severo*, LVII.

XXXV. « Propter curam munitionemque limitis atque fossati. » *Cod. théod.* loc cit.

XXXVI. « Agros etiam limitaneos universos cum paludibus, omnique jure, quos ex prisca dispositione limitanei milites ab omni munere vacuos ipsi curare pro suo compendio atque arare consueverant.... » *Novelle de Théodose* dans le supplément du *Cod. Theod.* tit. XXXI.

XXXVII. « Ab omni munere vacuos » *Nov. de Théodose, loc. cit.*

XXXVIII. « Addidit sane his et animalia et servos, ut possent colere quod acceperant, ne per inopiam hominum, nec per senectutem possidentium desererentur rura vicina barbariæ. » LAMPRIDE, *in Alexandro Severo*, LVII.

XXXIX. «.... Præcipue per orientis provincias tuerentur, indeque Persarum atque Saracenorum incursiones vimque arcerent..... hos Justinianus adeo statim despicatui duxit, ut quadricunalia et quinquenalia stipendia illis a quœstoribus differentur.... Romanis vero Persisque inducias agitantibus, miseris illis commodo pacis fruituris certa erant ex ærario concedenda stipendia : tandem eos Cæsar per injuriam ex albo militum expungit ; ita demum Romanorum fines præsidio destituti ; miles limitaneus ex piorum manibus et largitate pendebat. » PROCOPE, *hist. arcana*, c. 24, p. 135, Bonn. 1838.

XL. *Cod. Justinianus*, lib. I, tit. XXVII, l. 1.

XLI. « Ut si aliqua forsitan commotio fuerit, possent ipsi limitanei sine comitatensibus militibus una cum ducibus suis adjuvare loca ubi dispositi fuerint, non longè limitem exeuntes nec ipsi limitanei nec duces eorum. » *Cod. Just.* loc. cit.

XLII. « Ut alii provinciales videntes eos per partes, ad illa loca se conferant. *Cod. Justin.* dicto lib. et titul., lex-2, § 8. »

XLIII. « Perpaucæ Siciliæ civitates sunt a bello a majoribus nostris subactæ, quarum ager quum esset publicus populi romani factus, tamen illis est redditus. » CICÉRON, *Verr.* III, 6.

XLIV. RUDORFF, *examen de la loi agraire de Spurius Thorius* dans la *Revue de jurisprudence historique* publiée par MM. de Savigny, Eichhorn et Rudorff, t. X. Berlin, 1842.

XLV. *Ibid.*

XLVI. CICÉRON, *De lege agraria,* II, 22.

XLVII. Toute la loi Thoria eut pour objet la distribution du territoire de Carthage. Elle date de la première année de la guerre de Jugurtha, et établit une situation légale qui se maintint jusqu'à la bataille de Thapsus (5 février 708).

XLVIII. *Loi Thoria,* dans l'artice de M. Rudorff déjà cité

XLVIX. D'après SUÉTONE (*in Cæs.* XLII), J. César répartit quatre-vingt mille citoyens dans les colonies d'Outre-mer. Un passage de Dion Cassius, l. XLII, 50, fait présumer que le plus grand nombre de ces émigrans fut envoyé en Afrique et à Corinthe.

L. Auguste peupla d'abord la nouvelle Carthage de trois mille citoyens romains, auxquels se réunirent quelques individus des villes voisines. APPIEN, *Punic.*, 136.

LI. GOESIUS, c. II, p. 8

LII. *Loi Thoria,* analyse de M. Rudorff, déjà citée.

LIII. « Ii qui circa terram laborant, eorum respectu qui terram possident, quoniam et his quidam similiter tanquam servis utuntur. » LIBANIUS, *Orat. de vinctis,* p. 54, in-4° 1631.

LIV. « Siciliam cives Romani partim cum questu compendioque dimittere, partim retinere, ut arare, pascere, ut negociari libeat, et denique sedes ac domicilium collocare *Verr.* IV.

LV. « Liberis aut cum ipsi colunt, ut plerique pauperculi cum sua progenie, aut mercenariis, cum conducticiis liberorum operis res majores, ut vindemias, ac fœnisicia administrant... » VARRON, l. I, c. XVII.

LVI. Ammien Marcellin, l. XXIX, c. V.

LVII.

« Ante etiam sceptrum Dictaei regis, et ante
impia quam caesis gens est epulata juvensis... »
Virgile, *Georg.*, l. II, v. 536.

LVIII. « Ceterum quando etiam illi obierunt, alii nati sunt ænea œtas, prioribus perniciosiores homines ; qui primi maleficum fabricarent gladium viatorium ; primi etiam boves edere caeperunt operarios. » Aratus, *Phénomènes*, vers 129 à 135, in-8°, Leipsic, 1793. Voir le commentaire de Theon sur ces vers.

LIX. « Tanta putabatur utilitas percipi ex bobus, ut eorum visceribus vesci scelus haberetur. » *De natura Deorum*, lib. II, LXIII, collect. Lemaire, p. 250.

LX. *Exode*, ch. XXII, 1 et suiv.

LXI. Plutarque, *vie de Solon*, XIV.

LXII. « Apud Phryges, si quis aratorem bovem occiderit, morte mulctatur. » Ælianus, *De natura animalium*, lib. XII, c. XXXIV, ed. Jacobs in 8° 1832.

LXIII. « Atticus hic mos est : deciso bove reliquos absolvunt, judicantes cædis singulos separatim ; gladium vero condemnant et dicunt illum occidisse bovem. » Ælianus, *variæ historiæ*, l. VIII, c. III, in-4° 1731.

LXIV. « En anthròpois kamatôn koinônos. » *id ibid.*, l. V, c. XIV.

LXV. Pausanias, *Attique*, ch. XXIV, éd. Clavier, t. I, p. 164.

LXVI. Petrus Castellanus, *de festis Græcorum*, au mot BOIPHONIA, dans le *Thesaurus græcarum antiquitatum* de Gronovius 1699, t. VII, p. 626.

LXVII. « Cujus tanta fuit apud antiquos veneratio, ut tam capitale esset bovem necasse quam civem. » Colum., l. VI, *prof.* 7.

LXVIII..... « Cereris et Triptolemi fertur minister... quod

deinde laboriosissimus, adhuc hominis socius in agricultura. »
Colum, l. vi, *prof.* 7.

LXIX.

« Quumque boum dabitis cæsorum membra palato,
Mandere vos vestros scite et sentite colonos. »
Metamorph. lib xv, vers. 141.

LXX. Valère Maxime, l. viii, c. i, 8.

LXXI. Suétone, *in Domitiano* ix.

LXXII. *Cod. Theod.* lib. ii, tit. xxx *de pignoribus* l. i. Loi datée de l'an 315.

LXXIII. St-Jérome rappelle cette interdiction *Adversus Jovinianum* lib. II, col. 93 B, t. II *opera* f° 1578.

LXXIV. Lib. XII, c. I.

LXXV. *Jugurtha* XC.

LXXVI. Varron, l, III, c II, 13

LXXVII. Columelle (l. VI, c. I, 2, 3), reproduit le portrait du bœuf africain d'après Magon.

LXXVIII. Dès les premières années du xvi[e] siècle, Jean Léon avait remarqué et signalé la petite taille du bœuf africain: « Tous les bœufs domestiques qui naissent ès montagnes d'Afrique, dit-il, sont de si petite stature, qu'ils ressemblent des veaux de deux ans à comparaison des autres » Liv. IX. p. 399, in-12.

LXXIX. Il faut dire pourtant que le portrait tracé par Magon peut s'appliquer, en partie, à un grand nombre d'individus de l'espèce bovine algérienne actuelle, que M. Magne décrit par ces mots : « Les bêtes bovines manquent de taille, mais elles sont d'une rare perfection de formes. »

LXXX. « Farrago ex recrementis farris prædensa seritur. » Pline, l. XVIII, c. XLL, 1.

LXXXI. « Castrare vitulos Mago censet, dum adhuc teneri sunt, neque id ferro facere, sed fissa ferula comprimere testiculos, et paulatim confringere.

LXXXII. « Igitur quum sint duo genera quadrupedum, quo-

rum alterum paramus in consertium operum, sicut bovem, lam, equum, asinum... » L. VI, *prof.* 6.

LXXXIII. « Equus variis rebus et usibus destinatur, ut vecturæ, agriculturæ et admissuræ. Popma, *de instrumento fundi*, c. IV, dans les *Scriptores rei rusticæ* de Gessner, l. II, in-4°, 1774.

LXXXIV. Nam ut viliora ministeria taceamus, equos tribus usibus vel maxime necessarios constat; prœliis, circo, sellis. » Végèce, *De arte veterinaria*, l. IV, c. VI, t. II, des *Scriptores rei rusticæ* de Gessner.

LXXXV. L'Émir Abd-el-Kader a dit : « Point de bénédiction pour notre terre depuis que nous avons fait de nos coursiers des bêtes de somme et de labour. Dieu n'a-t-il point fait le cheval pour la course, le bœuf pour le labour et le chameau pour le transport des fardeaux ? Il n'y a rien à gagner en changeant les voies de Dieu. »

ESQUISSES HISTORIQUES

SUR LA MAURITANIE CÉSARIENNE

ET IOL-CÆSAREA (CHERCHEL).

AVANT-PROPOS.

Pour étudier, dans les diverses phases de son développement, dans sa splendeur comme dans ses revers, l'histoire de la ville de Iol-Caesarea, il convient de ne pas la séparer de celle des contrées environnantes.

Durant de longues périodes, en effet, les chroniques anciennes demeurent muettes à l'endroit de Iol. Son histoire se confond avec celle du pays ou n'~~en est que le~~ corollaire, alors surtout que cette cité ne joue qu'un rôle secondaire, faisant comptoir pour le commerce punique et n'étant pas encore capitale de province.

Il paraît donc naturel de tracer d'abord à grands traits les destinées de l'Afrique occidentale et septentrionale, de chercher à esquisser ces âges pleins de troubles, de commotions violentes, pour en former comme le fond du tableau sur lequel se détachera, tantôt en vives couleurs, la cité opulente de Bocchus et de Juba II, la capitale de la Mauritanie Césarienne, tantôt revêtue de sombres teintes, la ville inquiétée par les Maures turbulents, saccagée par Firmus, incendiée par les Vandales, conquise par Barberousse.

Puis, Césarée descendant peu à peu du rang qu'elle avait tenu parmi les métropoles d'Afrique, tombe dans l'oubli, et, de nos jours, ses souvenirs historiques, comme ses imposants débris ont pour gardienne, en quelque sorte, un modeste centre de population, la petite ville de Cherchel.

Nous croyons, en terminant ce court avant-propos, devoir exprimer nos remerciements à M. le commandant Dupotet, maire de Cherchel, qui a bien voulu nous transmettre des renseignements très-intéressants, dont nous croyons une *bonne partie inédite*, ainsi qu'à M. le Président de la Société historique algérienne, qui a accordé son patronage éclairé et si précieux à notre modeste essai.

PÉRIODE CARTHAGINOISE.

NUMIDIE ET MAURITANIE. — DOMINATION ROMAINE.

C'est aux époques de la puissance Carthaginoise qu'il faut remonter pour assigner une date approximative à la fondation de *Iol*, plus tard *Caesarea*.

Vers 860 ou 870 avant l'ère chrétienne selon les chronologies les plus vraisemblables, Didon, sœur de Pygmalion, roi de Tyr, fuyant l'oppression de son frère, débarque avec ses trésors, sur la côte d'Afrique. Elle aborde au fond du golfe actuel de Tunis, sur la péninsule qui s'étend entre le lac, à l'extrémité duquel est bâtie cette ville, et les marais saumâtres formés par l'ancienne embouchure et les alluvions du fleuve Medjerda.

Elle fonde *Carthage*, dont la domination devait s'étendre sur l'Afrique du Nord, sur toutes les mers connues, Carthage dont le colosse, après six siècles, devait crouler devant le génie de Scipion-Emilien (146 avant J.-C.)

Une ère nouvelle s'ouvrait pour l'Afrique et l'ancien royaume Punique. Rome, jalouse de tirer parti des avantages que la position de la cité Tyrienne et de son port devait procurer à sa nouvelle province, releva Carthage (1).

---

(1) Les Romains prirent l'Afrique des mains des Carthaginois. Ce

Vingt ans après le départ de l'armée victorieuse de Scipion, Caïus Gracchus installa une colonie romaine sur les ruines de l'ancienne Carthage et nomma la nouvelle ville *Junonia*.

Plutarque, *Pline*, *Paul Orose* nous disent que la Carthage romaine s'éleva là où s'élevait jadis la Carthage punique.

La ville de Didon une fois tombée, Rome eut à combattre les royaumes voisins de la grande république Tyrienne, soumis naguère à son influence, sans lui avoir jamais obéi toutefois d'une façon directe.

La guerre contre le prince numide *Jugurtha* dura sept années (1); six grandes armées romaines disparurent dans cette lutte mémorable.

---

fut pour eux un immense avantage. Le travail de civilisation était fait; ils en furent les héritiers. Cette civilisation s'accrut merveilleusement entre leurs mains. Les plus beaux jours de l'Afrique sont ceux de la domination romaine. — S. Marc-Girardin. — *Revue des deux Mondes*. — 1841.

(1) Suivant *Salluste* (guerre de Jugurtha ch. XXI) qui fut gouverneur de la Numidie sous les Romains, les Numides et les Maures doivent leur origine à des Arméniens, des Perses et des Mèdes, amenés par Hercule en Espagne et qui, après sa mort, passèrent en Afrique. *Strabon* confirme Salluste. On peut penser, en écartant la partie mythologique et légendaire de ces récits d'un temps fabuleux, qu'Hercule était un roi Assyrien ayant possédé l'Asie avant Cyrus. Cette assertion est appuyée par les preuves que nous trouvons dans le rapprochement des trop rares monuments que nous ont légués les peuples anciens. Au temps de Strabon (1er siècle de l'ère chrétienne) les Maures, comme les Mèdes, se frisaient les cheveux et la barbe et portaient des ornements d'or. Ils se servaient, comme eux, de chars armés de faulx, à la guerre. Les médailles des Bocchus et de Juba rappellent les médailles gravées par les Persans, à l'époque des Sassanides. Elles présentent souvent l'image du *Mihir* ou globe ailé, que l'on retrouve fréquemment sur les monuments de Perse et de Médie. Si l'histoire de l'Asie ancienne était moins obscure, on découvrirait sans doute la filiation des Numides et des Maures.

Pendant plusieurs siècles, l'histoire de la Numidie est plongée dans une nuit profonde. Dans le IVe siècle avant notre ère la Numidie se sépare en Numidie des *Massyliens*, à l'Est, et Numidie des *Massésyliens*, à l'Ouest, jusqu'au Maroc actuel. Le plus ancien roi connu des Massyliens est *Naravase*, beau-frère d'Annibal qui mit ses forces au service de Carthage durant la guerre des Mercenaires.

Polybe est le premier auteur qui en fasse mention.

Caractère astucieux, mais intrépide, prompt dans la décision comme dans l'action, adoré des Numides en raison de sa rare beauté, de son courage et des ressources de son esprit, Jugurtha tint longtemps en échec les forces de Rome. Enfin, serré de près par Métellus et son lieutenant Sylla, il dut avoir recours à l'alliance de son beau-père *Bocchus*, roi de *Mauritanie*.

L'arme que Jugurtha avait souvent employée, la trahison, se retourna contre lui. Livré par son allié (105 avant J.-C.), emmené à Rome, le roi Numide embellit le triomphe de Marius, successeur de Métellus. Jeté dans un cachot, il y mourut, deux ans plus tard, de misère et de faim (104 avant J.-C.) (1).

La trahison reçut son salaire.

Bocchus réunit sous son sceptre les provinces qui s'étendent du méridien de *Saldæ* (2) à la *Mulucha* (3).

En mourant, Bocchus plaça son fils aîné *Bogud* sur le trône de la Mauritanie occidentale, qui prit le nom de *Bogudiana* et légua ses nouvelles provinces à son second fils *Bocchus II*, qui leur donna le nom de *Mauritanie de Bocchus*.

Ce partage eut lieu vers 91 avant J.-C.

Les historiens nous fournissent peu de documents sur cette époque jusqu'au règne de Juba II.

On sait seulement qu'en 46 avant notre ère, la Mauritanie du premier Bocchus formait deux états, dont les souverains, au

---

(1) Après la mort de *Jugurtha*, la Numidie proprement dite ou pays des *Massyliens* fut divisée en trois parties :

L'une fut réunie à la *province d'Afrique*, formée après la troisième guerre punique du territoire de Carthage. Les deux autres furent données à deux princes de la famille royale de la Numidie, savoir :

Hiempsal II, petit-fils de Massinissa, et *Hiarbas* neveu de Jugurtha et du précédent. Hiarbas, partisan de *Marius* détrôna Hiempsal II, mais il fut à son tour dépossédé et mis à mort par *Pompée*, envoyé contre lui par *Sylla* (81 avant J.-C.)

Hiempsal II réunit les deux royaumes et la Numidie ainsi augmentée devint très-florissante.

(2) *Saldae*, aujourd'hui *Bougie*.

(3) *Mulucha*, *Molouia*, rivière du *Maroc*.

dire de *Dion Cassius*, étaient encore *Bocchus* et *Bogud*. On ne sait au juste si ces princes étaient les fils de l'infidèle allié de Jugurtha; l'histoire se tait, durant près de cinquante ans sur les deux Mauritanies. On peut penser cependant que *Bogud*, roi de la Mauritanie orientale, depuis Césarienne (1), combattit pour *César* et *Bocchus*, roi de la Mauritanie de l'Ouest, plus tard Tingitane, pour *Pompée*.

Cette opinion est appuyée par les témoignages de *Tite Live* et de *Hirtius* qui appellent Bogud l'allié de César.

La part que prit Bogud aux luttes soulevées par les grandes ambitions romaines; l'adjonction à ses états, par César vainqueur à Tapsus (2) de Scipion et de Juba (46 avant J. C.) du territoire compris entre Saldæ et l'Ampsaga (3); tout porte à admettre que Bogud était bien roi de la Mauritanie de l'Est.

---

(1) Ceci tendrait à prouver que ces deux princes ne sont pas les fils du *premier Bocchus*, puisque leurs royaumes ne correspondent pas au partage opéré à la mort de Bocchus, mais rien ne s'oppose aussi à ce que ces deux princes, nommés *Bocchus* et *Bogud* ne fussent fils de *Bogud* et de *Bocchus II*, les deux fils de *Bocchus Ier l'ancien*. (Voir le tableau généalogique des rois Maures, établi ci-dessous) :

Bocchus Ier l'ancien (roi des deux Mauritanies).

Mauritanie Tingitane ou Occidentale.	*Mauritanie Césarienne ou Orientale.*
Bogud	Bocchus II.
Bocchus	Bogud
Bogud	Bocchus III (règne sur les deux Mauritanies, après la fuite de Bogud).

(2) *Thapsus*, aujourd'hui *Demass*, régence de Tunis.

(3) L'*Ampsaga*, indiqué par *Pline* et *Ptolémée* comme un cours d'eau important, limitant deux grandes provinces, ne peut être que l'*Oued El-Kebir*. De plus *Victor de Vite* déclare que l'Ampsaga est la rivière qui passe à *Cirta (Constantine)*.

Il paraît avéré que l'Ampsaga, ou Amsaga, cité par Pline au titre suivant : « Oppidum Tucca impositum manet flumini Ampsagæ », n'est autre que l'Oued-el-Kebir, autrement dit Rummel, sous Constantine. La récente reconnaissance des ruines d'Oppidum Tucca, par

En moins de six mois, César avait détruit de grandes armées, terminé la guerre et porté au loin la puissance romaine. Les partisans de Pompée avaient disparu. *Juba, roi de Numidie* (1) repoussé de tous à cause du souvenir de ses cruautés, en avait été réduit à se suicider ; Caton, désespérant de sauver Utique s'était donné la mort ; Scipion qui avait pu s'embarquer, repoussé par la tempête sur les côtes d'Afrique, périt non loin d'Hippône.

Le jeune fils de Juba, depuis Juba II, fût épargné par le vainqueur et emmené à Rome. *Bocchus, roi de la Mauritanie de l'Ouest*, mourut vers l'an 40 avant J.-C. *Bogud* son fils lui succéda. Durant une expédition malheureuse de ce prince en Espagne (38 av. J.-C.), *Bocchus III, roi de la Mauritanie de l'Est*, fit invasion dans ses états. Tingis, capitale de Bogud, se révolta. Ce prince se réfugia à Alexandrie auprès d'Antoine et obtint un commandement dans son armée. Fait prisonnier par Agrippa, alors qu'il débarquait en Grèce, il eut la tête tranchée (31 avant J.-C.).

Après la fuite de Bogud, Bocchus III reçut d'Octave l'investiture des provinces de l'Ouest. Il régna cinq ans sur les deux Mauritanies. Iol fut sa capitale ; il y mourut en 33 avant J.-C.

Bocchus III n'eut pas de successeur immédiat Octave garda les

---

M. le capitaine d'état-major Derrien (V. *Revue africaine*) confirme ce fait. D'autre part, une reconnaissance, aussi heureuse que savante, faite en 1863 par M. Cherbonneau, actuellement président de la Société historique algérienne, nous donne de nouvelles lumières. On lit en effet dans l'*Année géographique*, revue annuelle par M. Vivien de Saint-Martin (7e année, 1868, page 226), que « *la source de l'Ampsaga a été retrouvée au sud de Cirta, près d'une inscription votive où le mot Caput précède son nom.* » Nous croyons que ces découvertes déterminent suffisamment la position du fleuve Amsaga.

(1) *Juba, dit Juba l'ancien*, qu'on écrit encore *Ouiba*, était fils de *Hiempsal II*. Dans son jeune âge, il fût envoyé à Rome par son père, pour soutenir ses intérêts contre un prince Numide nommé *Masintha*, qui s'était mis sous la protection de César. Ce dernier, dans une vive discussion à laquelle assistaient les deux princes, saisit Juba par la barbe, ce qui constituait aux yeux des Numides un sanglant outrage (*Suétone*). Juba s'en souvint et l'on attribue à un désir de vengeance son passage du côté de *Pompée*.

Mauritanies sous son autorité directe. Des colonies romaines furent installées dans les régions voisines de la côte et durant plusieurs années, l'Afrique septentrionale fut administrée par des Gouverneurs. Les Latins qui y furent transportés devaient, par leurs relations avec les Indigènes, les préparer insensiblement, par leur contact, à accepter plus tard leur réunion définitive à l'Empire.

La tâche des gouverneurs fut difficile, en présence de nations à demi-barbares. Les résultats ne répondirent pas aux espérances conçues ; aussi Octave devenu empereur sous le nom d'Auguste, se résolut-il tout d'abord à donner aux Numides un souverain de leur race. Il jeta les yeux sur *Juba*, fils de l'ancien roi de Numidie, amené enfant à Rome, puis rendu à la liberté par César.

Juba, doué par la nature des plus brillantes qualités de l'intelligence et de l'esprit, avait reçu une instruction soignée. Ses connaissances approfondies et variées l'avaient placé, bien jeune encore, au rang des savants les plus distingués de Grèce et d'Italie.

En l'an 26 avant J.-C., Auguste rendit à Juba la partie occidentale des états de son père, comptant sur l'éducation toute romaine de ce prince pour assurer sa soumission et sur le prestige de sa race et de son nom pour maintenir dans le devoir les populations Numides et hâter la fusion du peuple conquis avec la nation conquérante.

Agissant ainsi, Auguste restait fidèle à la politique qu'il suivit constamment à l'égard des possessions romaines ; politique lente peut-être mais sûre dans son application. Procédant par acheminement gradué, il donnait aux provinces soumises à Rome, des souverains façonnés aux mœurs et aux idées romaines : *reges inservientes*, suivant la juste expression de *Tacite*.

Ces monarques romanisaient les provinces, formaient le trait-d'union entre l'état d'indépendance, la nationalité distincte et l'état de soumission, de dépendance envers la métropole. Après un certain temps, consacré à répandre parmi les peuples annexés, les mœurs, la langue, les lois du peuple dominateur, le rôle des rois était achevé ; les provinces ne concourraient plus qu'à former le grand tout de l'empire Romain.

Telle était la mission que la pensée souveraine d'Auguste imposait à *Juba II*.

Ce prince, à son insu peut-être, mais par la force des choses, par suite de son éducation, était particulièrement propre à assurer cette assimilation. Il sut rester fidèle à la ligne de conduite qui lui était tracée. Trop sage pour combattre son protecteur, n'ayant rien d'ailleurs à en redouter, il consacra aux arts de la paix cette aptitude et cette activité propres à sa race que ses ancêtres avaient dépensées dans les combats.

La sagesse de son administration porta promptement ses fruits. Les Numides firent de si rapides progrès dans la civilisation, que désireux d'utiliser sur un nouveau théâtre les rares qualités de Juba II, Auguste, en 17 avant J.-C., donna à ce prince, en échange de la Numidie, les deux Mauritanies et plusieurs districts occupés par les Gétules, au Sud. Le nouveau royaume avait l'Ampsaga comme limite orientale et Iol pour capitale (1).

Juba II est demeuré principalement célèbre par son immense savoir. Il fut, suivant *Pline l'ancien*, plus renommé comme savant que comme roi : *studiorum claritate memorabilior etiam quàm regno*. On lui devait une nombreuse série d'ouvrages dont les auteurs anciens nous ont conservé les titres et des extraits, mais qui ont disparu.

Il composa successivement :

Une histoire d'Arabie, destinée à l'instruction du jeune Caïus César Caligula. Pline en reproduit quelques passages.

Une histoire d'Assyrie ;

Un traité des antiquités romaines, dont les deux premiers volumes sont cités par Étienne de Byzance ;

Une histoire des Théâtres, où il traitait des danses, des instruments de musique et de leurs inventeurs ;

Une histoire de la peinture et des peintres ;

---

(1) Les vieilles races Numides, peu à peu énervées par la civilisation romaine finissaient dans les loisirs de la littérature et dans une servitude parée du nom de royauté. — S. Marc-Girardin. — *Revue des deux Mondes*. — 1841.

Un traité de grammaire intitulé : De la correction de la diction ;

Un traité des mesures ;

Une description de la plante Euphorbia ;

Un traité sur les Sources du Nil.

Enfin, d'autres écrits dont les titres ne sont même pas parvenus jusqu'à nous.

Les travaux historiques de Juba II lui méritèrent le nom de *Juba l'historien* que lui décerne *Appien.*

Les occupations littéraires du monarque furent plus d'une fois interrompues par les luttes qu'il eut à soutenir contre ses farouches voisins. Ses débuts en Mauritanie furent difficiles. Les Gétules, race turbulente, à demi sauvage, refusant d'obéir à un maître étranger, se soulevèrent et envahirent les états de Juba II. Les armées de ce prince essuyèrent des revers ; Auguste dut envoyer à son aide des légions romaines. *Cornelius Cossus*, leur chef, demeura victorieux et obtint le surnom glorieux de *Gétulicus*.

Le règne de Juba II fut, dès lors, paisible. En souvenir des bienfaits d'Auguste, il donna à Iol, sa capitale, le nom de *Caesarea*. Il y mourut, en l'an 23 de l'ère chrétienne après avoir tenu le sceptre pendant près d'un demi-siècle.

En 25 avant J.-C., il avait obtenu d'Auguste la main de *Cléopâtre Sélèné*, fille d'Antoine et de la fameuse Cléopâtre. Après la mort de cette princesse, en l'an 6 avant J.-C., il épousa au dire de l'historien *Josèphe*, *Glaphyre* fille d'Archélaüs, roi de Cappadoce, et veuve d'Alexandre, fils d'Hérode. D'après M. *Mac-Carthy*, Glaphyre ne fut que la concubine de Juba II.

Juba II fut enseveli dans la sépulture royale édifiée par ses soins dans la plaine qui s'étend entre *Caesarea* et *Icosium* (Alger). *Pomponius Méla*, qui écrivait dans le premier siècle de notre ère sa description du globe, signale l'existence de ce monnument funèbre à l'Est de Caesaraea et le nomme : *monumentum commune regiæ gentis*, « *mausolée commun de la famille royale.* »

Les recherches et les fouilles exécutées par M. *Berbrugger* (1865-1866) ont prouvé d'une façon péremptoire que ce monu-

ment, si connu de nos jours sous le nom de *Kober Roumia*, « *tombeau de la Chrétienne* » a été élevé par Juba II.

Ce prince et Cléopâtre Sélèné, sa femme, y ont reposé. C'est bien là le mausolée du dernier roi de Mauritanie mort sur le trône. Dans la pensée de Juba II, ce gigantesque tombeau devait recevoir les sépultures funèbres des membres de sa dynastie, mais il est vraisemblable que Ptolémée son successeur et le dernier de sa race, assassiné à Rome, n'a jamais été déposé dans ce tombeau de famille. La révolte qui suivit sa mort et dura plusieurs années justifie cette opinion.

Les peuples de Juba II, reconnaissants de son amour pour la paix, de sa paternelle et sage administration, le placèrent après sa mort au rang des dieux, ainsi que l'attestent *Lactance* et *Minutius Félix : et Juba, Mauris volentibus, Deus est !* (*M. F.*)

La mémoire de ce prince fut également chère aux étrangers. Gadès le plaça au nombre de ses duumvirs ; Athènes lui éleva une statue, Carthagène lui consacra un monument avec une inscription que nous reproduisons, suivant M. Berbrugger :

REGI IVBAE REGIS
IVBAE FILIO REGIS
HIEMPSALIS N. REG. GAV.
PRONEPOTI REGIS MASI
NISSAE ABNEPOTI N. E. P. D. I.
IIVIR. QVINQ. PATRONO
COLONIAE
COLONI ET INCOLAE
LIBERTINI.

Au roi Juba,
Fils du roi Juba, petit-fils du roi Hiempsal, arrière petit-fils du roi Gauda, petit-fils de l'arrière petit-fils du roi Masinissa, duumvir quinquennal, patron de la Colonie.
Les colons et les habitants affranchis (ont élevé ce monument).

Juba II laissa deux fils : *Ptolémée* et *Drusilla* (1).

L'empereur *Tibère* laissa Ptolémée sur le trône de son père. Ce prince n'avait point hérité des hautes qualités de son prédécesseur. Aux mœurs romaines il n'avait su prendre qu'un goût effréné du luxe et de la mollesse.

Enfermé dans son palais, plongé dans d'infâmes voluptés, il abandonna à ses favoris, orgueilleux affranchis pour la plupart, l'absolue direction des affaires. Une pareille conduite ne pouvait qu'engendrer le mépris ; du mépris à la révolte il n'y a qu'un pas. Les Mauritaniens n'attendaient qu'une occasion pour secouer ce joug honteux. Un aventurier, *Tacfarinas*, Numide de naissance, la leur offrit.

Esprit audacieux, caractère résolu, Tacfarinas avait servi dans l'armée romaine, moins pour prêter à la métropole le concours de son bras que pour s'initier à l'organisation et à la tactique

---

(1) ROIS DE LA NUMIDIE MASSYLIENNE
(D'après l'ouvrage de MM. Lacroix, d'Avezac et Dureau de la Malle.)

Navarasc
Gula
Massinissa

Micipsa		Manastobal		Gulussa
Adherbal	Hiempsal Ier	Jugurtha	Gauda	Hiempsal II
		Oxyntas	Hiarbas	Juba Ier
				Juba II
				Ptolémée — Drusilla

NOTA. Cette généalogie est contraire à l'inscription de *Carthagène* qui montre *Juba II comme arrière petit-fils de Gauda*, et non de *Gulussa*. Le recueil de la Société archéologique de Constantine (1863) déclare *Hiempsal II fils de Gauda*, et père de Juba Ier (page 89).

Il y a là une question à éclaircir.

des troupes de Rome, à leur génie, à leur mode de faire la guerre.

Ce but atteint, il déserte ses drapeaux, arrive en Mauritanie, rassemble de hardis partisans et débute par le pillage des colonies isolées. De premiers succès grossissent les rangs de sa troupe ; la haine du gouvernement, la honte d'avoir des esclaves pour maîtres, la soif de combats innée chez les peuplades africaines lui donnèrent de nouveaux compagnons. Une armée véritable se groupa autour de lui ; il se crut assez fort pour défier Rome en face.

La guerre dura sept ans.

Tacfarinas soutint la lutte avec des chances diverses, mais avec une prodigieuse activité. Battu sur un point, il reparaissait soudain sur un autre, alors qu'on le croyait retiré dans le désert. A ses anciens alliés il sut en ajouter de nouveaux. Les Garamantes, grande fraction des Gétules lui fournirent une nombreuse cavalerie, indiciplinée mais ardente. Tacfarinas, redoublant d'audace, met le siége devant Tubusuptus (1).

Rome, de son côté, avait fait appel au concours du roi de Mauritanie, son vassal et son allié naturel. Dolabella, qui avait pris la direction de la guerre après les revers éprouvés par Blésus, réunit toutes ses forces et confie les troupes de Ptolémée, sous la haute autorité de celui-ci, à des chefs maures d'une valeur éprouvée.

Par une marche hardie et rapide, Dolabella surprend Tacfarinas dans son camp, auprès d'Auzia (2). L'affaire fut sanglante, le succès opiniâtrement disputé. Enfin, Tacfarinas, voyant son fils prisonnier, ses plus braves compagnons abattus à ses côtés, se jeta, tête baissée, au plus fort de la mêlée et y trouva la mort (23 après J.-C.).

Ptolémée, paraît-il, avait secoué sa honteuse mollesse et s'était distingué dans cette guerre, car d'après le témoignage de *Tacite*

---

(1) Tupusuptus, vel Tubusuctus, vel colonia Julia Augusta legionis VII tupusuctu, aujourd'hui Tiklat, au sud de Bougie.

(2) Auzia, vel Auza, vel colonia septima Auziensium, aujourd'hui Aumale, la Sour Ghozlan (rempart des gazelles) des Arabes.

(*Annales*, *L*. 3, § XXVI), on reconnut le zèle de ce prince et on renouvela, en sa faveur, un ancien usage. Un sénateur fut désigné pour lui porter un bâton d'ivoire, la toge brodée, antiques présents du sénat, et le saluer du nom de Roi, d'allié et d'ami.

L'Afrique demeura paisible durant plusieurs années.

Tibère mourut dans cet intervalle.

Il eut pour successeur *Caligula*, monstre à visage humain, aussi emporté dans ses fureurs que son prédécesseur s'était montré froidement dissimulé dans ses cruautés.

Sous prétexte d'amitié, Caligula attira Ptolémée à Rome ; le monarque maure y parut sans défiance.

Soit jalousie de la pompe déployée par ce prince, soit tout autre motif, à la suite d'une fête où ils s'étaient trouvés tous deux, Caligula fit lâchement assassiner Ptolémée par ses gardes.

Il songea, dès lors, à réunir définitivement les Mauritaniens à l'Empire ; la politique romaine, depuis soixante ans, préparait ce résultat. Néanmoins l'annexion complète de ces provinces ne put s'accomplir aussitôt.

L'assassinat de Ptolémée avait soulevé dans ses états une indignation générale. On oublia les défauts du fils pour ne se rappeler que les vertus du père. Le poids de la domination romaine, rendu léger par les derniers monarques se fit sentir.

Un affranchi de Ptolémée, *Œdemon*, conçut l'audacieux projet de succéder à son maître. Exploitant au profit de sa cause l'effervescence des esprits ; colorant ses ambitieux desseins du prétexte de venger la victime de Caligula, il soulève les Maures, se crée une armée et ravage les possessions romaines.

Claude, successeur de Caligula, envoie une armée en Afrique. Cette armée dissipe les bandes d'Œdemon : celui-ci en reforme de nouvelles.

En 41 après J.-C., *Lucius Suétonius Paulinus* marche contre les rebelles, les défait en plusieurs rencontres, et traverse en vainqueur les Mauritanies. Remontant les bords du fleuve Malua, il atteint en dix marches (Decumis Castris) les cimes neigeuses de l'Atlas et s'avance dans les sables, à ce que dit Pline, jusqu'au fleuve Gér.

Aucun général n'avait porté aussi loin les armes romaines.

Ce ne fut cependant qu'*Hasidius Géta* qui termina la guerre, en rejetant dans le désert les débris dispersés des troupes de *Salabus*, lieutenant d'Œdemon.

Du grand Océan au Nil, l'Afrique du Nord était soumise.

Pour assurer sa conquête, l'empereur Claude fixa, d'une manière certaine, les limites des deux Mauritanies qu'il nomma :

Césarienne
et Tingitane.

Suivant *Dion Cassius*, cette division fut faite en l'an 42 de l'ère chrétienne.

Les deux Mauritanies eurent pour limite commune la Mulucha, et la Césarienne s'étendit jusqu'au méridien de Saldae (1).

L'administration de chaque province fut confiée à un chevalier romain, sous le nom de *Procurator*.

La tranquillité des établissements romains en Afrique paraissait assurée. Une ère de prospérité commença. De l'Hispanie, des Gaules et de l'Italie, les colons affluèrent en Afrique, jaloux de demander à ce sol fécond les richesses qu'il procure à l'agriculture et au commerce. L'Afrique romaine était à l'abri des luttes intérieures ; les fléaux de la guerre et de l'anarchie devaient lui venir de la métropole même.

Parut d'abord la tyrannie avec *Néron*, puis, à sa mort, une complète désorganisation de tous les services publics.

Rome veut rétablir la République ; chaque armée prétend élire un Empereur. Chaque gouverneur de province, voyant rompu le frein qui le retenait, s'abandonne aux caprices de ses passions, de son ambition.

Les colonies gémirent sous des impôts excessifs, et durant ce temps, accroissant par leur rivalité, les malheurs de l'Empire, *Galba*, *Othon*, *Vitellius et Vespasien* se disputaient, les armes à la main, la couronne du monde.

Dans la lutte entre Galba et Othon, le procurateur *Lucéius Al-*

---

(1) Les récits de Strabon et de Pomponius Méla prouvent que la limite entre la Mauritanie et la Numidie n'avait pas changé depuis la mort de Juba jusqu'à celle de Ptolémée.

binus, à qui Néron avait confié la Césarienne, et Galba la Tingitane, se déclara néanmoins pour Othon. Carthage l'imita. Ce double exemple entraîna toute l'Afrique, mais la fortune les trahit. Albinus qui voulait s'approprier les deux Mauritanies et envahir l'Hispanie à son profit, fut dépouillé et tué par Clavius Rufus, au nom de Vitellius.

L'étoile de ce dernier pâlit bientôt devant celle de Vespasien qui demeura maître de la pourpre.

Sous les successeurs de Vespasien: *Titus*, *Domitien*, *Nerva et Trajan*, l'Afrique fut pressurée par ses gouverneurs. Tacite et Pline le jeune plaidèrent éloquemment sa cause en présence de Trajan, mais la justice romaine resta au-dessous de sa tâche ; les oppresseurs conservèrent et leurs emplois et leurs indignes richesses.

Hadrien, successeur de Trajan (117 après J.-C.), durant un règne de vingt-un ans, déploya l'activité la plus éclairée pour la prospérité générale de l'Empire. Les colonies respirèrent ; l'Afrique trouva dans son propre sein des ressources fécondes. Les cités relevèrent leurs ruines ; les citoyens reprirent confiance; le pays redevint prospère.

Le repos de la Césarienne fut toutefois un instant troublé par la révolte de *Lucius Quiétus* son gouverneur, qui souleva plusieurs tribus.

Martius Turbo, général habile, élevé à l'école de Trajan, fut chargé de comprimer l'insurrection et parvint à calmer toute agitation.

Sous Vespasien, la Mauritanie Césarienne comptait déjà treize *colonies romaines* et trois *municipes libres*. Les habitants jouissaient du droit de citoyens romains. Peu d'années plus tard, au temps de Pline, elle renfermait, en outre, *deux colonies* en possession du *droit latin* et une en jouissance *du droit italique* (1).

Rome, habile à assimiler les vaincus à leurs vainqueurs, combinait savamment ses colonies civiles et ses colonies militaires ; les unes, sur les bords de la Méditerranée, destinées à être ses

(1) Le droit latin, supérieur au droit italique, était lui-même inférieur au droit dont jouissaient les municipes et les colonies.

greniers immenses, les comptoirs de son commerce et les ports d'abri de ses flottes ; les autres, dans l'intérieur, formant un vaste système de places fortes, de camps et de postes reliés par des routes stratégiques admirablement conçues.

C'est ainsi que la métropole enfermait les remuants montagnards dans un réseau serré qu'ils n'essayaient pas de rompre, tenus en respect sur tous les points de leurs frontières.

En 129, Hadrien vint en Afrique et visita toutes les provinces. De sages réformes signalèrent son passage ; il s'attira le respect et l'amour des populations.

Antonin eut aussi à réprimer une insurrection des Maures. Sous *Marc-Aurèle*, la situation devint plus grave.

Les peuples africains sentaient déjà que le grand corps de l'Empire romain allait s'affaiblissant. Redoublant d'audace, échappant à la vigilance des troupes romaines, les Maures franchissent le détroit de Gadès, ravagent les côtes de l'Hispanie et reviennent en Afrique, gorgés de butin.

Marc-Aurèle dut envoyer de nouvelles troupes et déclarer l'Afrique province impériale. Le gouverneur des Mauritanies, *Dusantius*, n'eut plus que le titre de *Légat-propréteur*.

Au demeurant, à mesure que la civilisation de Rome pénétrait plus avant chez les peuples de l'Afrique occidentale, cette contrée exerçait une action plus forte sur la mère-patrie. La Césarienne, notamment, renfermait des villes opulentes, reliées par des routes. Cette réaction des nationalités en voie de formation sur les peuples qui les ont devancées, se faisait dès lors sentir et préludait aux grandes commotions que nous retrace l'histoire de l'Empire romain dès cette époque.

Sous *Caracalla*, l'Empire ne compta plus, sans distinction de races que des Romains ou des esclaves (216 après J.-C.). Il convient de ne pas exagérer la portée de cet édit fameux.

Cet avantage, commun aux Mauritanies et à toutes les autres contrées soumises à l'Empire, n'apporta, en réalité, aucun changement notable à leur condition. Sous Valens et ses successeurs, plus d'un siècle après, nous trouvons la preuve de l'assertion. L'émancipation générale était décrétée en principe, et pourtant les désignations de villes libres, municipes, colonies ..... subsis-

taient et comme conséquence, les impôts les plus lourds, les traitements les plus durs n'en pesaient pas moins sur ceux revêtus du titre de citoyens.

Cependant, le silence même des historiens, relativement à l'Afrique, sous le règne de Caracalla, est un indice de tranquillité dans ces contrées si longtemps agitées.

De la Césarienne, surgit le meurtrier et le successeur de Caracalla.

Marcus Opilius Macrinus, suivant Xiphilin, abréviateur de Dion Cassius, était né à Césaréa. D'une extraction infime, il fut tour à tour gladiateur, espion, puis greffier, avocat du fisc, emploi d'où il s'éleva par son esprit souple et insinuant aux plus hautes dignités. Sous Caracalla, il devint préfet du Prétoire. Un devin lui ayant prédit qu'il était destiné à porter la couronne, pour assurer l'effet de la prédiction, il assassina l'Empereur en ayant l'art de se mettre à l'abri des soupçons et en faisant retomber sur ses soldats tout l'odieux de ce meurtre (217, suivant J. Capitolinus).

Proclamé peu de jours après, accueilli avec transport par le Sénat, comme un libérateur, il prit de sages mesures, mais son extrême sévérité souleva contre lui une partie des troupes. Une légion d'Emèse salua Héliogabale Empereur et Macrin fut tué par ses propres soldats près d'Archélaïde, en Cappadoce (218). Diadémus, son fils, qu'il avait associé à la pourpre, périt avec lui.

A la nouvelle de l'élévation d'*Héliogabale*, le Sénat, devenu sans force et sans vertu, s'était retourné contre l'élu de la veille et avait éclaté en invectives :

« Que nous veut, s'écria le sénateur Aurélien Victor Primus, ce Macrin, cet affranchi, né dans un lieu de prostitution, employé aux plus vils offices de la maison impériale, et toujours prêt à vendre sa foi ; qui mena, sous Commode une vie méprisable ; qui perdit sous Sévère ses fonctions et fut relégué en Afrique où, pour couvrir la honte de cette condamnation il apprit à lire, plaida de petites causes, puis déclama et rendit la justice ; qui, enfin, gratifié d'anneaux d'or, devint avocat du fisc sous Verus Antonin, par la protection de son affranchi Festus ?

Quelle que soit la confiance que l'on veuille accorder à une pareille biographie, il est juste du moins de ne pas oublier que les provinces furent redevables à Macrin d'une diminution sensible dans les impôts, dont le chiffre avait été presque doublé par Caracalla.

Au commencement de la troisième année du règne de *Maximin*, la révolte qui depuis une longue période déjà, disposait de la pourpre, ouvrit le chemin du trône aux *Gordiens*.

L'Afrique orientale se soulève contre un intendant du fisc (fisci procurator, dit J. Capitolinus), de Carthage, détesté pour ses violences et sa dureté (237). En dépit de ses protestations, le vieux Gordien, gouverneur de la province depuis sept ans est proclamé Empereur à Thysdrus (1).

La Césarienne ne s'associa pas à ce mouvement.

Le sénateur *Capellanius*, son gouverneur, loin de consentir à prêter foi et hommage au nouveau César, rassemble ses troupes, entraîne une nombreuse cavalerie recrutée dans la Numidie, prend et pille Carthage, tue Gordien et son fils.

Le règne de Gordien n'avait duré que trente-six jours.

Trois ans plus tard, en 240, sous *Gordien III*, petit-fils du premier Gordien, nous trouvons un procès de la Césarienne en lutte avec le Proconsul d'Afrique, Sabinianus, proclamé Empereur à Carthage, d'après Zosime. Ce dernier, trahi par la fortune, tomba aux mains de son rival.

Une inscription découverte à Bougie, en 1860, montre, en 291, les Quinquégentiens (2) en pleine insurrection. *Aurelius Litua*, gouverneur de la Césarienne, dirigea contre eux une glorieuse expédition.

Ce succès n'eut qu'un résultat passager. Sous *Dioclétien*, les mêmes tribus, qui avaient conservé leur soif de liberté, recommencèrent la guerre. Les généraux romains essuyèrent des revers.

---

(1) Thysdrus, vel oppidum Tusdritanum, vel Tisdrus, colonie romaine, aujourd'hui El-Djem, en Tunisie, au S. du golfe de Hammamet.

(2) Quinquégentiens vel Nababes, confédération de cinq peuples habitant la grande Kabylie actuelle.

C'est vers cette époque que la Mauritanie Césarienne fut partagée en deux provinces, sous la direction d'un *præses*. L'une conserva le nom de *Mauritanie Césarienne*, l'autre prit de Sitifis, sa capitale, le nom de *Mauritanie Sitifienne*.

Cette division de la Césarienne ne présente rien de précis comme date.

On l'attribue au César *Maximien Hercule* qui, en 297 au plus tard, vint combattre en personne les peuples révoltés. Lactance, seul de tous les historiens, nous dit que le pays fut pacifié par la terreur, que les provinces furent divisées et le nombre des magistrats et des gouverneurs augmenté. Il ne fixe pas l'année de la scission des deux provinces de la Mauritanie Césarienne.

D'autre part, l'inscription de Bougie fait mention des Mauritanies Césarienne et Sitifienne et indique A. Litua comme gouverneur de la Césarienne.

De plus, une inscription trouvée à Cherchel et que nous reproduisons plus loin, indique que ce même A. Litua était gouverneur de la Césarienne sous Dioclétien et Maximien Hercule.

Dans cette dédicace aux Dieux, les *Barbares*, *Bavares*, ou mieux *Berbères* sont appelés : *vivant au-delà des lacs*. Il y a là matière à incertitude, car la ligne des lacs des hauts plateaux est fort étendue. (L. Renier, *Inscript. rom. de l'Algérie*, n° 4035).

Néanmoins, en combinant les indications fournies par les auteurs : le *Panégyriste de Maximien* et *Ebn-Khaldoun* notamment, on est conduit à admettre que les Quinquégentiens habitant avant la guerre, au Sud de ces lacs intérieurs furent transportés vers le Nord par le vainqueur et cantonnés dans la grande Kabylie actuelle, d'autant plus que *Ethicus*, contemporain de la période Vandale ou même postérieur à cette époque, les place entre *Dellys* et *Bougie*.

Les documents sur l'expédition de Maximien Hercule contre les Quinquégentiens sont du reste fort incomplets :

« Julianus et les Quinquégentiens agitaient violemment l'Afrique. » (*Aurélius Victor*).

« Maximien Hercule dompta les Quinquégentiens qui avaient occupé l'Afrique. » (*Eutrope*).

« Ces très-féroces peuples de la Mauritanie qui se fiaient aux

inaccessibles hauteurs de leurs montagnes et aux fortications naturelles de leur territoire, tu les as soumis et déportés. » (*A. Mamertinus*, *Panégyrique de Maximien Hercule*).

297 serait donc l'une des limites renfermant l'époque vraie de l'expédition de A. Litua; l'autre nous est fournie par une inscription recueillie à Sétif et dont voici la traduction :

« A notre seigneur l'Empereur Caïus Valérius Aurélius Dioclétien, invaincu, pieux, heureux, Auguste, grand Pontife, investi cinq fois de la puissance tribunitienne, ayant été trois fois Consul, Père de la Patrie, Proconsul ; Flavius Pecuarius, homme perfectissime, gouverneur de la Mauritanie Césarienne, dévoué à Sa Divinité et à Sa Majesté. » (L. Renier, *Inscript. rom.*, nº 3283).

Or, Dioclétien fut proclamé empereur, le 17 septembre 284. La cinquième année de ses fonctions tribunitiennes tombait en 288, année de la gravure de l'inscription. A cette époque la Sitifienne ne formait pas une province séparée, puisqu'il n'est parlé dans cette inscription de Sitifis, que de la Césarienne qui comprenait effectivement ce qui constitua depuis une province distincte. Pécuarius était sans doute un prédécesseur d'A. Litua.

Donc l'expédition d'A. Litua doit se trouver entre 288 et 297.

En se reportant aux renseignements fournis par Eutrope, Paul Orose, A. Mamertinus, contemporain et panégyriste de Maximien Hercule, on est amené à conclure que l'expédition de A. Litua eut lieu en 291, alors que la Césarienne n'était point encore partagée.

Dioclétien, voyant que Litua ne pouvait ramener la tranquillité, se décida vers 292 à mettre une administration provinciale à Sitifis, ville plus rapprochée que Césarée du foyer de la révolte.

A. Litua conserva la direction de la Césarienne.

Durant près d'un siècle, l'histoire de l'Afrique du Nord n'est que le tableau d'une ère de ruine et de désolation.

Tous les malheurs, successivement, fondent sur cette infortunée contrée : sous Dioclétien et *Julien l'Apostat*, les fureurs de la persécution et la guerre civile engendrée par le schisme des Donatistes ; puis les exactions et la cruauté du comte Romanus ; en-

fin la révolte de Firmus qui couvrit d'un voile de deuil ces contrées, naguère si florissantes.

A la mort de *Constantin*, ses deux fils, *Valentinien* et *Valens* s'étaient partagé l'Empire. Le premier abandonna l'Orient à son frère.

En 364, l'Afrique avait pour gouverneur le comte *Romanus*. Par ses talents, il était à hauteur de cet emploi, mais son avarice sordide, sa rapacité en firent le tyran des colonies romaines. D'accord avec les tribus du désert, il écrasait les provinces qu'il avait mission de protéger.

Vainement des plaintes s'élevèrent, montèrent jusqu'au trône impérial. Romanus sut séduire les magistrats chargés d'examiner ses actes ; la voix des opprimés fut étouffée.

Pour mettre un terme aux scandaleuses prévarications du comte, il fallut une guerre terrible et la présence d'un homme énergique et intègre. C'est indiquer la révolte de Firmus ; c'est nommer le comte Théodose.

Firmus, fils de Nubel, l'un des plus puissants princes maures tributaires des Romains, profitant de l'indignation causée par l'oppression de Romanus lève l'étendard de la révolte, en 372. Les farouches Mauritaniens du Sud descendent, à sa voix, de leurs montagnes. Dans le sentiment national même, la lutte devait puiser son acharnement et sa durée.

Firmus inquiète les colonies romaines; il harcèle les garnisons.

Césarée est entourée à la hâte d'une muraille continue pour la mettre à l'abri contre d'incessantes attaques.

Romanus marche contre les rebelles. Firmus le défait, assiége Césarée, s'en rend maître et la livre au pillage et à l'incendie.

La Numidie suit l'exemple des Mauritanies et se soulève.

Le péril était imminent. Valentinien sent que l'Afrique lui échappe. Il fait partir le comte *Théodose*, habile administrateur et guerrier consommé.

Théodose, de l'embouchure du Rhône débarque à Igilgilis (1).

(1) Igilgilis, colonie romaine, aujourd'hui Djidjelli, province de Constantine.

Ses troupes sont peu nombreuses, mais sa présence seule vaut une armée. Sans hésiter, confiant en sa fortune, en la valeur de ses soldats plus qu'en leur nombre, il marche contre *Mascizel*, frère de Firmus, commandant l'avant-garde de celui-ci et le met en déroute. Les Maures se rallient, Théodose les attaque et les enfonce de nouveau (1).

De là, il marche sur Césarée, y laisse la première et la deuxième légion pour en relever les ruines et la défendre, y rétablir dans ses fonctions de tribun *Vincentius*, et dans leurs emplois les autres magistrats expulsés par la révolte.

Effrayé par un double échec, Firmus, même avant l'entrée de Théodose dans Césarée, avait fait un semblant de soumission dans la ville de Lamfocta (2), enlevée d'assaut, peu de jours avant, par les légions romaines.

Quelques jours plus tard, à Icosium (3), il avait remis au vainqueur les enseignes romaines, précédemment conquises.

Mais, tandis que Théodose relevait Césarée, Firmus ourdissait de nouveaux complots. Du fond du désert, ses émissaires lui amenaient des renforts et lui-même semait l'or dans le camp romain pour exciter les soldats à la révolte.

Théodose déjoua ces projets.

Firmus avait recours aux artifices employés par Jugurtha dans les mêmes circonstances, dans les mêmes contrées : Théodose imita l'exemple et obtint le succès de Métellus.

Après une campagne de deux ans conduite avec autant de

---

(1) Avant d'entrer en campagne, Théodose s'était rendu à Sitifis et avait traité avec plusieurs tribus berbères. Il lui importait, avant de marcher contre les rebelles, de laisser des alliés derrière lui. De Sitifis il vint inspecter les troupes romaines du littoral. Il les passa en revue au lieu dit *Panchariana*, station de la grande voie romaine du littoral, placée par Peutinger entre Igilgilis (Djidjelli) et Cullu (Collo). C'est peut-être au lieu dit *Konnar*, vers l'embouchure de l'O. Nil, qu'il faut rechercher l'emplacement de cette station inconnue, au surplus, de nos jours.

(2) Lamfocta, ville placée par Ammien Marcellin à l'Est et à deux journées de marche d'Icosium.

(3) Icosium, colonie romaine, aujourd'hui Alger.

vigueur que d'habileté par Théodose en personne, Firmus, poursuivi sans repos ni trêve, écrasé dans toutes les rencontres, abandonné par ses alliés, sur le point d'être livré, se décida à se donner la mort. Il s'étrangla lui-même en 374.

Les exploits de Théodose signalent les derniers jours du règne de Valentinien. Ce prince mourut l'année suivante.

En 395, l'empereur *Théodose le Grand*, partage à sa mort, l'empire entre ses deux fils. *Honorius*, le plus jeune, eut le sceptre d'Occident, sous la tutelle de *Stilicon*, grand capitaine et politique habile.

L'Afrique eut à souffrir de cette minorité. Soit politique imprudente, soit plutôt exigences du moment, l'autorité impériale en était réduite à s'étayer sur les barbares eux-mêmes. L'avenir se trouvait sacrifié aux besoins du présent. Les ambitions personnelles avaient le champ libre. L'organisation de 326, due à *Constantin le Grand*, qui séparait, en Afrique, l'autorité civile et le pouvoir militaire, était méconnue. C'est ainsi qu'un même officier se trouva à la fois *præses* et *dux* de la Mauritanie Césarienne, chargé à la fois, et d'administrer la province, et de fermer, en tant que commandant des troupes, son territoire aux attaques du dehors.

Théodose, fils du vainqueur de Firmus, avait nommé gouverneur d'Afrique, Gildon, frère de ce dernier et qui était demeuré fidèle à la cause de Rome.

Pendant douze années, Gildon écrasa la colonie sous une épouvantable tyrannie. L'avènement d'Honorius, prince jeune et faible, dominé par son ministre, fortifia sa puissance.

Mais la fortune l'aveugla. En 397, il rompit avec Rome et se plaça, nominalement au moins, sous l'obéissance de l'empereur d'Orient.

Stilicon ne pouvait souffrir cette défection; une nouvelle guerre ensanglanta l'Afrique. Gildon, défait dans toutes les rencontres, finit comme son frère; il se donna la mort.

L'Afrique retourna à Honorius (398). Les pouvoirs furent de nouveau séparés. La Mauritanie Césarienne reçut un président, *præses*, investi de l'autorité civile et administrative et une *dux limitis*, ou commandant de frontière, adjoint au comte militaire,

comes militaris, ayant autorité sur toute l'Afrique. Le duc de la Césarienne avait sous ses ordres huit préposés, ou prévôts, commandant les troupes spécialement affectées à la garde des frontières et réparties dans des cantonnements fixes.

La circonscription du duc de la Césarienne était la même que celle de cette province, ce qui n'existait pas pour toutes les provinces. Souvent même un duc étranger à la circonscription y avait des prévôts, concurremment avec le duc de ladite circonscription.

Les infractions à la règle établie ne tardèrent pas à se produire. Vers 410, par exemple, le même dignitaire romain était dux et præses de la Césarienne, cumulant deux emplois qui semblaient devoir être incompatibles.

Sous le rapport des finances, la Césarienne relevait du comptable du trésor, *rationalis summarum*, de Numidie, relevant lui-même du très-parfait comte des largesses, chargé des recettes et dépenses du diocèse d'Afrique.

Affranchie de la tyrannie de Gildon, l'Afrique devait jouir trente ans à peine de la paix. Le règne d'Honorius qui remplit cet intervalle est l'agonie de l'empire romain.

Les Goths ravagent l'Italie ; les Saxons envahissent la Grande-Bretagne ; les Franks se jettent sur la Gaule ; les Vandales, les Alains et les Suèves occupent l'Espagne.

A Honorius, mort en 424, succède *Valentinien III*. Voici venir les Vandales et Genséric.

IOL-CÉSARÉE, DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A L'INVASION VANDALE.

—

Le commerce fut le point de départ comme la base principale de la puissance carthaginoise. Dans un but commercial, la cité de Didon fonda de nombreux établissements sur le littoral africain, gigantesques jalons qui marquaient les étapes de sa prodigieuse extension.

A la période d'accroissement de Carthage se rattacha certainement la fondation de Iol, contemporaine de l'installation de ports et de forteresses, depuis les Syrtes jusqu'aux colonnes d'Hercule : *Ubbo* (Bône), *Igilgilis* (Djidjelli), *Saldœ* (Bougie.)

Pour assurer la tranquillité de ses comptoirs, pour consacrer son autorité, Carthage devint puissance maritime et militaire. Ses flottes portèrent au loin ses armées ; elle combattit pour acquérir des provinces et des alliances nouvelles, pour placer de nouveaux établissements dans les régions lointaines explorées par ses hardis navigateurs, tandis que ses caravanes comme nous l'apprend *Hérodote*, faisaient un immense commerce avec l'intérieur de l'Afrique.

Que devint Iol durant la longue série des guerres puniques ? l'histoire est muette à cet égard. Colonie fondée par pacifique installation plutôt que par invasion, elle ne dut jouer qu'un rôle secondaire, soumise aux vicissitudes de la mère-patrie, engloutie enfin dans le désastre suprême de la métropole et devenant cité romaine.

Dans le courant du siècle antérieur à l'Ere Chrétienne, Iol, devenue la capitale de Bocchus, roi de la Mauritanie, sortit de l'obscurité dans laquelle elle était plongée depuis tant d'années.

A partir du partage des états de Bocchus entre ses deux fils, Bogud et Bocchus, en 91 avant J.-C., les historiens nous fournissent peu de documents sur Iol. L'historien *Solin*, en parlant de cette ville s'exprime ainsi :

A divo Claudio deducta Bocchi prius regia, post modum Jubœ.

Nous savons que Iol fut la capitale de *Bocchus III*, mais cette ville fut peut-être aussi la résidence de *Bocchus Ier* dit *l'Ancien*, car ce qu'en dit Solin peut s'appliquer aussi bien au premier qu'au dernier des Bocchus.

L'un des souvenirs les plus importants de la période numide que les fouilles, exécutées de nos jours dans la cité que nous indiquerons plus loin comme s'élevant sur les ruines de Iol, nous aient livré, est la statue du Dieu *Aschmou*, l'une des prin-

cipales divinités phéniciennes (1). Cette découverte a grandement contribué à faire pénétrer l'étude de la langue et des symboles carthaginois.

C'est à Juba II, fils du roi Juba, de Numidie, que Iol fut redevable de l'une de ses périodes de splendeur (2). Nommé roi des Mauritanies par Auguste, Juba II établit à *Iol* le siége de son gouvernement. Il augmenta cette ville, l'embellit, au dire des historiens, de superbes monuments et, en souvenir des bienfaits d'Auguste, lui donna le nom de *Cæsarea*.

Juba II, protecteur éclairé des arts et des belles-lettres poussa très-loin le luxe et la magnificence. Les auteurs anciens nous ont conservé le souvenir de son opulence ; nous rappellerons entre autres détails, l'existence de tables en bois de citronnier, décorant son palais et estimées de 15 à 16,000,000 talents.

Ptolémée, fils de Juba II, conserva Césarée pour capitale. La mort tragique de ce prince fut le signal de la ruine de son empire.

Trois campagnes sont nécessaires pour soumettre entièrement la Mauritanie aux armes romaines. En 43 après J.-C., Césarée n'est plus qu'une cité romaine, siége du gouvernement de la Mauritanie césarienne.

Ce que l'antique capitale d'un puissant royaume perdit dès lors en prestige, la ville romaine sut le lui rendre avec usure en splendeur et en richesse.

La grandeur d'un peuple, le degré de sa puissance se révèlent, moins par les vers de ses poètes, les récits de ses historiens, que le reproche de patriotique exagération peut atteindre, que par l'aspect des ruines que son empire détruit laisse après lui.

A cette loi commune, Rome, la ville entre toutes les villes, personnification de l'empire qui prit son nom, ne fit point ex-

---

(1) Cette statue a *été* découverte à Cherchel par M. Texier, membre de l'Institut.

(2) Urbs aliquandò ignobilis, rapporte Pomponius Mela, nunc, quia Jubœ regia fuit et quod Cæsarea vocitatur, illustris.

ception, non plus que les opulentes cités qu'elle illumina d'un reflet de sa splendeur.

Césarée brilla au premier rang.

La civilisation romaine amenant à sa suite les trésors de l'architecture et de la statuaire marqua l'apogée de son histoire.

B. De Verteuil et J. Huénot.

(*A suivre.*)

LES

ÉCRIVAINS DE L'ALGÉRIE

AU MOYEN-AGE

I.

DOCUMENTS HISTORIQUES SUR ES-SENOUCI, SON CARACTÈRE ET SES ÉCRITS.

S'il est vrai de dire que l'Afrique septentrionale fut stérile en savants depuis la domination turque, c'est-à-dire depuis trois siècles, et que les sciences n'y furent cultivées que par un petit nombre de *thâleb*, il faut avouer aussi qu'elle produisit au xve siècle deux hommes dont la vaste intelligence, l'esprit élevé et la profonde dévotion auraient suffi pour illustrer un pays. Ces deux hommes étaient Es-Senouci et Ibn-Merzoug. Ils naquirent, l'un en 830 (de J.-C 1425), l'autre en 766 (de J.-C. 1364).

En visitant leurs tombeaux à Tlemcen, j'éprouvai la curiosité de connaître leurs mérites et de demander à l'histoire les titres sur lesquels se fondait l'immense réputation qu'ils ont acquise dans le monde musulman. Les penseurs du Mogreb occupent presque tous une place dans le *Takmilet ed-dibadje* ou Recueil biographique d'Ahmed-Baba, le Tombouctien, que j'ai mis en lumière dans mon *Essai sur la littérature arabe au Soudan* (1).

(1) *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, 1854-1855.

La vie d'Es-Senouci et de l'imam Ibn-Merzoug y est longuement retracée avec une foule de détails inédits, mais dans un ordre que n'admettent ni le goût, ni la méthode du style français. Afin de m'assurer l'indulgence des lecteurs, je serai forcé de ne choisir que les principaux traits de ces deux grandes figures. Et d'ailleurs, c'est plus tôt comme écrivains que comme modèles de sainteté, que l'on cherchera à les examiner. Quoique le cheikh Es-Senouci n'ait paru à Tlemcen que soixante-quatre ans après l'imam Ibn-Merzoug, je pense qu'il doit être mentionné le premier, autant à cause de l'universalité de ses connaissances, que pour l'utilité qu'on retire encore aujourd'hui de ses ouvrages dans la plupart des *medarsa* (colléges) de l'Afrique.

Mohammed-ben-Youcef-ben-Omar-ben-Choaïb-Es-Senouci était de la grande tribu des Beni-Senous, qui est cantonnée dans la province d'Oran ; il portait le surnom d'El-Haçâni, parce qu'il passait pour descendre d'El-Haçan, fils d'Ali (sur eux soit la grâce de Dieu !), par la mère de son père.

On lit dans les tablettes de son disciple El-Mellâly, que sa science égalait sa dévotion, qu'il avait commencé ses études sous la direction de son père, du docte En-Naçar-ez-Zouaoui et du pieux El-Haçan-Abarcâne, et que ce furent les leçons de ce dernier qui contribuèrent le plus à développer son intelligence. Plus tard, Es-Senouci étudia le calcul appliqué au partage des successions, au point de vue de la jurisprudence, auprès de Mohammed-ben-Toumert et de Kalaçâdi ; l'astrolabe, auprès d'El-Habbâk ; la logique et les principes de la religion, auprès de l'imam Ibn-el-Abbâs ; le Koran, auprès du chérif Youcef-ben-Ahmed ; le droit, auprès du cheikh El-Djellâb et de son frère Et-Telâoni ; et le *tauhid* ou doctrine des unitéistes auprès d'El-Kenâchi.

L'imam Et-Taalébi, après lui avoir expliqué les deux *Sahih*, qui traitent des actions et des paroles du Prophète, ainsi que plusieurs autres ouvrages, lui conféra une *idjaza* ou licence, pour les enseigner lui-même. Le dernier de ses professeurs fut le marabout Ibrahim-et-Tenaci, qui le détermina à prendre l'habit de laine des Soufis, et lui cracha dans la bouche « *baçaka fi foumi-hi* », comme pour lui communiquer la doctrine du

Zikr (1), la pureté des mœurs, la foi, la ferveur et l'abnégation. C'est à lui qu'il doit ces principes de piété, qui eurent une influence si marquée sur son existence et le firent considérer par ses contemporains comme une espèce de saint. Telle était en effet la vénération qu'il inspirait, que les enfants eux-mêmes accouraient sur son passage pour baiser le pan de son burnous.

Tout le temps qu'il pouvait dérober à l'étude et à la prière, il l'employait à intercéder auprès du Sultan en faveur des habitants de Tlemcen, et plus d'une personne lui dut certainement le succès de sa demande. Il était modeste jusqu'à l'humilité. Le Sultan lui ayant offert la medarsa qu'avait dirigée durant plusieurs années, le révérend El-Haçan-Abarcane, il refusa d'abord de vive voix ; puis, afin de répondre aux nouvelles instances dont on l'honorait, il écrivit une longue épître justificative, où respirait le désir de s'effacer devant les hommes, et de se consacrer tout entier à l'adoration du Maître des mondes. Il cherchait la retraite et s'imposait toutes sortes de mortifications. Bil-Kassem-ez-Zouaoui rapporte qu'il jeûnait de deux jours l'un, et qu'il lui arriva plus d'une fois de rester trois journées entières sans prendre la moindre nourriture. Lorsque les personnes de sa famille lui demandaient avec sollicitude s'il était encore à jeûn, il répondait avec une douceur extrême, et le sourire sur les lèvres : « Je n'ai ni jeûné ni déjeûné. » Il mourut à Tlemcen en 892 (de J.-C. 1487), et fut enterré dans le cimetière d'*El-'eubbad*.

Outre le don de l'éloquence, que lui accordent les biographes, il possédait à un point éminent la faculté d'écrire ses pensées dans tous les genres de style ; seulement, il employa plus souvent la forme didactique, parceque la tendance de son esprit lui avait fait, pour ainsi dire, une vocation de répandre la lumière sur les livres composés dans un langage obscur, et de les vivifier par l'explication. Grâce aux doctes recherches d'Ahmed-Baba, le Tombouctien, je puis compléter cette notice par le catalogue des

---

(1) On appelle *Zikr* les oraisons courtes usitées parmi les ordres religieux de l'islamisme. L'étymologie de ce mot est le verbe *zakar*, citer, mentionner, énoncer le nom de Dieu.

trente-huit ouvrages manuscrits du cheikh Es-Senouci. En voici les titres avec l'énoncé des matières qui y sont traitées :

1° *El-Moukarrib el-Moustaufi âla el-Haufi* « le parfait interprète du traité de jurisprudence d'El-Haufi. » — Es-Senouci composa cet ouvrage, qui est cependant très-volumineux et rempli d'érudition, à l'âge de dix-neuf ans. Son professeur, Abarcane (1), en fut tellement émerveillé, que, pour sauver le jeune auteur de la jalousie des docteurs contemporains, il lui conseilla de ne montrer son livre à personne.

2° *El-Akida el-Koubra* « le grand article de foi ». — Ce fut son premier essai dans la science de l'unitéisme. Il en existe un commentaire rédigé par Ali-ben-Khalf-ben-Djebril, qui était un égyptien de la secte des Chaldéliens.

3° Commentaire de l'*Akida el-Koubra*.

4° *El-Akida el-ousta* « l'article de foi de moyenne grandeur », accompagné d'une glose ; treize cahiers de vingt pages.

5° *El-Akida es-sogra* « le petit article de foi », suivi d'une explication et comprenant six cahiers seulement. Ahmed-Baba affirme que ce catéchisme est le chef-d'œuvre de Senouci. L'auteur lui-même prétend qu'il peut dispenser de la lecture de tous les traités écrits sur la matière. Un marabout, dont l'histoire ne donne pas le nom, disait qu'ayant été transporté en rêve dans le paradis, il y avait vu Abraham, l'ami de Dieu, enseignant l'*Akida* de Senouci aux enfants du séjour des bienheureux, et la leur faisant copier sur des planchettes, à l'instar des maîtres d'école. C'est encore l'ouvrage qui sert de base à l'enseignement de la théologie dans la medarsa de sidi'l-Kettâni, à Constantine. Je l'ai vue également entre les mains des étudiants algériens.

6° Une quatrième *Akida*, plus abrégée que les précédentes, et formant en tout quatre cahiers, avec les scolies. On y remarque des pensées neuves et d'un ordre élevé.

7° Prolégomènes de l'unitéisme, accompagnés d'une explication.

8° Discours sur les attributs de Dieu ; 2 cahiers.

---

(1) Jurisconsulte malékite, né dans le Soudan.

9° *Le guide de la prière ;* explication des oraisons *Allah akbar, Bism-illah er-rahmân.* Vertus de ces oraisons que les musulmans appellent *zikr.*

10° Commentaire de l'*Article de foi* d'El-Haufi, en cinq cahiers.

11° Commentaire du poëme religieux d'El-Djezaïri, intitulé *El-Djezayrya,* et qui traite de l'unitéisme. Es-Senouçi en fit, dit-on, trois commentaires.

12° Abrégé du commentaire d'El-Oubbi sur le *Sahih* de Moslim, en deux volumes. — Le *Sahih* est un recueil de *hadis* ou traditions du Prophète, trés-estimé. Il en existe plusieurs commentaires dont les plus remarquables sont ceux d'El-Oubbi, d'El-Kortôbi, d'En-Nowaïri et du cadi Ayyadh. — Senouci, dans l'abrégé dont il est question, a fait un travail comparatif qui lui procura le moyen de rectifier plusieurs erreurs commises par ses prédécesseurs, et de présenter en même temps des aperçus nouveaux.

13° Commentaire de la Logique d'El-Borhân-el-Bikaï.

14° Petit traité de logique, avec un commentaire concis.

15° Commentaire explicatif du poëme en vers *redjez* d'Ibn-el-Habbak sur l'astrolabe.

16° Commentaire du code des Soufis « *Kitab et-teçouwouf* » de l'imam Al-Berir. Le code est rédigé en vers.

17° Explication d'un poëme mystique, dont le premier vers est : *Lave ton corps avec l'eau du mystère.* (Soufisme).

18° Commentaire des *hadis* de Bokhâri, jusqu'au chapitre intitulé : *Celui qui suit sa religion avec conscience.*

19° Explication de quelques passages obscurs de Bokhâri ; 2 cahiers.

20° Abrégé des *Etudes* de Zerkéchi sur les *hadis* de Bokhari.

Ces ouvrages ne sont pas rares en Afrique ; ils se trouvent même en grande partie dans les bibliothèques de Constantine. Ahmed-Baba déclare dans son *Tekmilet-ed-dibadje*, fol. 154,

verso l. 1, qu'il les a tous vus. El-Mellâli, qui fut l'élève de Senouci, comme je l'ai dit plus haut, cite encore plusieurs écrits de lui. En voici la liste :

21° Une cinquième *Akida*, dans laquelle il prend à tâche de renverser les doctrines funestes des philosophes par des preuves irréfragables.

22° Gloses du Compendium de la logique « *Djoumel* » d'El-Khaunadji.

23° Abrégé des scolies de Teftazâni sur le *Kechchâf* de Zamakchâri. Le *Kechchâf* est une interprétation du Koran.

24° Commentaire des *Prolégomènes de l'algèbre* d'Ibn-el-Yacemine.

25° Commentaire du *Traité de logique* d'Ibn-Arafa, intitulé *El-Mokhtaçar*. Es-Senouci a dit que le style de cet auteur est en général obscur et confus ; il ajoute que, pour comprendre et approfondir son Traité de logique, il était obligé de se mettre en retraite.

26° Commentaire du Traité de médecine d'Avicenne « Ibn-Sina » ; inachevé. — Le Traité est en vers du mètre *redjez*.

27° Notice historique et abrégée sur les sept lecteurs du Koran : Nafâ, Ibn-Ktir, Hamza, El-Kiçaï, Ibn-Aâmer, Abou-Aâmer-ben-el-Aâla, et Ass.

28° Commentaire de la *Chatibïa el-Koubra*, qui est une étude importante sur les sept lecteurs ou interprètes du Koran par Abou'l-Kacem de Xativa ; inachevé.

29° Théorie des successions, en vers.

30° Commentaire de la *Ourglissïa*, qui est un traité de jurisprudence composé par El-Ourglissi (1), docteur de la tribu des Beni-Ourgliss, près de Bougie ; inachevé.

31° Commentaire de la *Mourchida*. Il ne m'a pas été possible d'apprendre à quelle branche de la science se rattache cet ouvrage.

(1) Jurisconsulte berbère, de la secte malékite.

32° Abrégé du *Ria'ia* ou Guide des Soufis (1), d'El-Mehâcebi.

33° Abrégé du *Parterre incomparable* d'Es-Sohaïli, qui est le commentaire du *Sirat er-raçoul* d'Ibn-Ishak ; inachevé.

34° Abrégé du *Bour'iat es-sâlek* « le but du néophyte » de l'imam Es-Sohaïli. (Soufisme).

35° Explication de la *Djaroumia* (grammaire).

36° Commentaire de l'ouvrage intitulé *El-djauher fi'l-Kelâm*, et composé par Adhoud-ed-din suivant la doctrine des philosophes.

37° Paraphrase du Koran, jusqu'au verset *Aouleïka houm el-mouflihouna ;* trois cahiers seulement.

38° Autre paraphrase du Koran, depuis la sourat *sad* jusqu'à la fin du livre.

On connaît encore du cheikh Es-Senouci des *fetouas* ou décisions juridiques, des épîtres et des mandements sur divers sujets.

A. Cherbonneau.

---

(1) Indépendamment des sectes hanéfite et malékite, qui se partagent les différentes populations de l'Algérie, il existe dans le nord de l'Afrique sept confréries, ou pour dire les choses plus clairement, sept sociétés secrètes, ne différant entre elles que par quelques pratiques, par le mode d'initiation et par le nom de leurs fondateurs. L'auteur de la *Rahmania*, que j'ai étudié plus particulièrement, établit d'autorité que son ordre est la continuation de la secte des *Soufis*. Mais il commet une erreur impardonnable en donnant comme étymologie de ce mot, la location أهل الصفّة *ehel es-soffa*. La racine صوف *souf* est plus satisfaisante, ainsi que je l'ai démontré dans une lettre adressée à M. Defrémery (*Journal asiatique*, 1852, p. 515).

Les Soufis pratiquaient l'ascétisme. Leur but était de se rendre agréables à Dieu en réduisant leur vie à deux actes qui doivent remplacer tout, la prière et le jeûne. Au dire d'El-Djounèid, le soufisme est comme une terre d'où les méchants sortent bons.

LETTRE A M. RENAN

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Bône, le 1er décembre 1869.

Monsieur,

Depuis que M. le docteur Reboud nous a fait connaître la richesse en inscriptions dites libyques du pays compris entre Bône et la Smala de Bou-Hadjar, en y découvrant une quarantaine d'inscriptions, plusieurs personnes se sont mises à la recherche de ces curieux monuments épigraphiques; M. le curé Mougel, de Duvivier, M. Zill des Iles, juge de paix de Mondovi, M. le conseiller Letourneux et M. le capitaine de Salles, commandant supérieur de Souk Ahras en ont trouvé plusieurs; de sorte que j'avais connaissance, au commencement du mois de novembre, de 82 *inscriptions* venant toutes, sauf cinq ou six, de la subdivision de Bône.

Le docteur Reboud et le conseiller Letourneux m'avaient assuré qu'il y avait encore à glaner après eux, du côté de la Cheffia, et, ayant trouvé un moment de loisir, j'allai les 17, 18 et 19 novembre, faire des recherches aux endroits déjà connus et explorés par ces deux archéologues.

J'ai eu le bonheur d'y trouver dix-huit inscriptions nouvelles dont quelques-unes sont très-belles et parfaitement conservées.

Comme vous devez réunir les inscriptions libyques pour les annexer à la collection d'inscriptions sémitiques que l'Institut doit publier, j'ai l'honneur de vous faire l'envoi pour l'académie de mes dix-huit inscriptions nouvelles (1).

(1) Voir la planche ci-jointe.

Je demanderai la permission de me livrer à une courte dissertation au sujet du nom de *libyque* adopté jusqu'aujourd'hui pour ces inscriptions ; mon but est de proposer de substituer l'expression *Inscriptions numides* à celle d'*Inscriptions libyques*. On sait que la question ethnographique de l'Afrique du Nord n'est sérieusement posée que depuis notre conquête de l'Algérie. Voilà pour ma part vingt-cinq ans que je m'occupe de la linguistique et de l'histoire écrite de ce pays, mais depuis trois ans seulement que je fais partie de la société d'anthropologie de Paris, je m'applique à faire des recherches sur son ethnographie anté-historique. Comme il arrive pour toutes les questions si anciennes, qui, de très-obscures d'abord, s'élucident progressivement à mesure qu'on découvre des documents nouveaux, qu'on les étudie et qu'on les compare, mes idées et mes opinions ont déjà changé quatre ou cinq fois sur ce sujet ; mais je suis heureux de voir que je n'ai jamais eu à revenir à une opinion une fois abandonnée, ce qui me fait croire que, au milieu des erreurs où je passe, je m'approche pourtant de la vérité d'une manière continue.

Un fait capital apparaît d'abord au sujet des inscriptions libyques : qu'elles soient sur pierres tout-à-fait brutes, ce qui est le cas de la très-grande majorité, ou sur pierres plus ou moins dégrossies ou taillées, avec ou sans figures et inscriptions latines, on les trouve parmi des ruines, pêle-mêle avec des pierres taillées pour constructions et avec des stèles à inscriptions latines.

On trouve quelquefois des stèles à inscriptions latines régulièrement taillées sur lesquelles une main plus inexpérimentée est venue tracer quelques caractères dits libyques ; d'autres où les caractères libyques sont tracés avec autant de soin et d'adresse que l'inscription latine supérieure, et enfin parmi celles que je viens de découvrir, le n° 15 nous présente un tableau régulièrement taillé, où le personnage est sculpté aussi bien que sur la plupart des pierres funéraires latines et où les caractères libyques eux-mêmes sont très-bien tracés. Il résulte incontestablement de ce qui précède que ces monuments épigraphiques datent de l'époque où les Romains, alliés d'abord aux chefs indigènes du pays contre Carthage, puis suzerains de ces chefs indigènes, puis enfin

complètement maîtres, administrateurs et colons du pays, y construisirent et y laissèrent tant de monuments de leur passage.

C'est donc entre l'an 200 avant J.-C. et l'an 450 de notre ère qu'il faut circonscrire l'époque de ces inscriptions.

Remarquons de plus que, jusqu'à présent du moins, ces stèles ont été presque toutes trouvées dans la partie orientale de la province de Constantine et qu'il n'y aurait rien d'étonnant qu'il y en eût aussi beaucoup en Tunisie, puisque l'inscription de Tugga et aussi celles de Falbe à ce que je crois, proviennent de ce pays. Il en résulte que la contrée où l'on trouve ces inscriptions correspond à celle qui portait le nom de *Numidie*, de même que l'époque de ces inscriptions répond à celle où les habitants indigènes étaient appelés par les Romains *Numides*. D'un autre côté, il n'y avait à cette époque et dans cette contrée, aucune autre population que les indigènes, dits alors Numides, qui pussent être les auteurs de ces inscriptions, les Carthaginois faisant leurs épitaphes en phénicien ; donc il nous semble qu'on ne se compromettrait pas en appelant ces inscriptions, inscriptions numides, et cela, quelle que soit l'origine de ce nom, Numides, qui se trouve, concurremment avec les noms de Maures et de Gétules, avoir succédé, nous ne savons pas encore quand ni comment, aux noms des nations libyennes donnés par Hérodote.

On a appelé jusqu'à présent ces incriptions, inscriptions libyques, c'est leur donner un nom qui était déjà inusité au temps où elles furent faites, nom du reste qui peut donner lieu à des controverses comme je vais le faire voir plus loin.

J'ajouterai que je suis de plus en plus porté à regarder comme plausible une hypothèse que j'ai faite au sujet de cette écriture dite libyque dans mon travail sur la nécropole mégalithique de Roknia : c'est que les indigènes se poliçant de plus en plus sous des chefs avides de civilisation, comme Massinissa, chefs qui firent frapper des médailles et qui finirent même plus tard par élever les magnifiques tombeaux de Juba II (Tombeau de la Chrétienne) et de Siphax (Médrassen), ces indigènes, dis-je, au contact des Phéniciens et des Romains qui, les uns comme les autres gravaient, dans leur langue et avec leurs écritures respectives

des épitaphes sur leurs tombeaux, voulurent les imiter, et désirant avoir des caractères spéciaux pour écrire leur langue nationale qui n'avait aucun rapport ni avec le punique ni avec le latin, inventèrent de toutes pièces cette écriture grossière, incomplète, qui semble tombée des nues, n'est rattachée à aucune autre écriture connue et n'a produit aucun monument sérieux.

Je ferai remarquer qu'en fait de tombeaux, le Nord de l'Afrique en présente une catégorie qui doit être radicalement distinguée de ceux dont nous nous occupons, je veux parler des Dolmens ou tombeaux mégalithiques.

Les grands groupes de dolmens ne sont pas dans le voisinage de ruines romaines ni même de ruines quelconques ; de plus ils ne se composent exclusivement que de pierres brutes, jamais il ne s'y trouve trace d'inscriptions ou d'ornements quelconques.

Les nombreux vases et les rares bracelets qu'on trouve dans les tombes sont d'un travail tout-à-fait primitif. Tout indique que ces tombeaux datent d'une époque beaucoup plus reculée que celles des guerres puniques et des inscriptions dites libyques.... En effet, s'il faut les reporter à l'époque où les blonds du nord de l'Europe, ceux qui ont aussi fait des dolmens identiques en Danemark, en France, dans les îles britanniques et en Portugal, ayant occupé la Libye, attaquaient la basse Egypte, cela nous reporterait, d'après les annales égyptiennes, au moins jusqu'à 1400 ans avant J.-C. et par conséquent plus de mille ans avant Massinissa et l'époque romaine.

Ces dolmens, il ne conviendrait pas non plus, suivant nous, de leur appliquer le nom de tombeaux libyques ; en effet, au sujet de ce nom se présentent des questions qu'il n'est pas encore possible de résoudre d'une manière certaine. Le mot égyptien *Lebou* d'où sans doute provient le *libuè* des Grecs et par suite nos mots, Libyens et Libyques, désignait-il une tribu des envahisseurs blonds de la basse Egypte, en un mot une tribu de *tamhou* comme cela paraît certain pour le mot *maschouarch*, ou bien désignait-il d'une manière générale les habitants de la vaste contrée que les Egyptiens avaient à l'Ouest ? les Egyptologues peuvent peut-être nous le dire. Je suis, en attendant d'être mieux renseigné, pour cette dernière hypothèse, car, les Grecs ayant

adopté ce nom dans la dernière acception et l'ayant même étendu à toute cette partie du monde que nous nommons aujourd'hui Afrique, sauf à l'Egypte, je suppose qu'ils ont agi à l'imitation des Egyptiens. Si les Egyptiens et les Grecs tout en désignant par les mots Lebou et Libuè d'une manière générale tous les habitants de la région atlantique, ont dit que ces gens là étaient *blonds*, c'est peut-être que dans cette assertion ils ont jugé du tout par la partie qui les avait le plus frappés en se présentant à eux comme de redoutables conquérants.

Dans le cas où il faudrait entendre par Libyens les vrais indigènes de la Libye, les dolmens ne seraient pas des tombeaux libyques puisqu'ils ne seraient pas des tombeaux de Libyens.

Quant aux idiômes que nous appelons aujourd'hui berbères, ils nous représentent certainement la langue déja parlée par les habitants de la région atlantique à l'époque d'Hérodote, langue qu'ils conservèrent de tout temps et conservent encore en présence du *phénicien* des Carthaginois, du *latin* des Romains, du *grec* du bas empire, de *l'arabe* des envahisseurs musulmans, du *turc* et du *français* de leurs derniers dominateurs. Cette langue devait être celle des indigènes envahis par les blonds du Nord et non la langue de ceux-ci. — C'est du moins notre opinion. — La langue de ces blonds se serait perdue tandis qu'au contraire des traces fréquentes de leur sang se retrouvent encore aujourd'hui dans les populations barbaresques. Le mot libyque pourrait alors convenir à la langue de ces habitants primitifs que pour ma part je ne pense être ni sémitiques ni même asiatiques, mais que je crois analogues à l'ancienne race du midi de l'Europe ; le mot libyque conviendrait alors aussi à la langue dans laquelle sont écrites nos inscriptions, mais, considérant comme je l'ai dit plus haut, que la valeur des mots libyens, libyques n'est pas très-sûre, j'aime encore mieux adopter les mots non ambigus de berbère pour cette langue et de numide pour les inscriptions.

Quant aux Numides, Maures et Gétules, c'étaient des populations provenant du mélange devenu intime de la race des indigènes libyens et de celle des blonds du Nord envahisseurs, mélange déjà si complet du temps d'Hérodote, qu'on ne trouve pas de trace de leur double origine dans cet auteur. Car sa distinc-

tion entre les tribus sédentaires habitant des maisons et se livrant à l'agriculture à l'occident du lac Triton et celles qui étaient nomades et pasteurs à l'orient du même lac, n'implique nullement une idée de différence de race, mais résulte plutôt de la nature des contrées.

Hérodote du reste ne connait, et encore assez imparfaitement, que la partie orientale de la région atlantique.

D'après toutes les considérations qui précèdent, je propose d'adopter les dénominations suivantes :

1° *Libyens*, habitants les plus anciens de la région atlantique, variété brune de la race blanche européenne. Il faudra alors regarder comme erronée cette donnée de Scylax : que les Libyens sont blonds, cette observation n'étant vraie que pour des envahisseurs étrangers mêlés aux vrais Libyens.

2° *Berbère*, la langue des Libyens, langue qui subsiste dans les différents dialectes parlés depuis l'Egypte jusqu'à l'Océan atlantique et depuis la Méditerranée jusqu'au Soudan.

3° *Tamhou de Libye* (faute d'autre nom), les blonds du nord de l'Europe qui se sont établis en Libye y ont fait des dolmens et ont envahi la basse Egypte, il y a 3300 ans. Je me garderais bien de les appeler Celtes (1), nom au sujet duquel on est si peu d'accord ; je crois d'ailleurs que les constructeurs de dolmens en Europe comme en Afrique sont une race pré-arya ; ceux qui restèrent en Europe reçurent des Aryas dont ils acceptèrent la domination, l'usage des métaux et les langues que parlent aujourd'hui leurs descendants. Ceux d'Afrique reçurent le bronze des sémites phéniciens.

4° *Dolmens* ou tombeaux mégalithiques, les tombeaux des tamhou de Libye, comme ceux du nord et de l'occident de l'Europe.

---

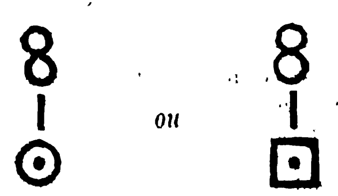
(1) On sait que les Arabes disent que ces tombeaux sont ceux des *djouhala* et on fait généralement dériver ce mot de la racine arabe *djhal*, être ignorant, sauvage. Le capitaine du Génie Hennebert pense que ce mot *djouhal* pourrait bien être une corruption arabe du mot *gall*, nom des blonds du nord de l'Europe constructeurs de dolmens. On comprend l'importance de cette hypothèse.

5° Inscriptions *Numides*, les inscriptions dites libyques que tout le monde admet être écrites dans la langue indigène de la région atlantique, c'est-à-dire en berbère et avec des caractères dont l'apparition et l'emploi correspondent au temps des états Numides.

Les Touaregs étant aujourd'hui les seuls habitants du pays qui aient conservé l'usage, il est vrai très-restreint, de ces caractères ou du moins de caractères semblables ou analogues, sans peut-être qu'ils aient tous la même valeur, il serait par cela même assez intéressant de savoir quelle est l'origine de ces Touaregs. Ibn-Khaldoum dit qu'ils appartiennent à la nation Zénaga, les autres nations berbères étant les Zénata, les Haouara, les Masmouda, etc....

Mais de même qu'il y a une lacune historique pour passer des Libyens d'Hérodote (comprenant déjà les indigènes et les tamhou) aux Numides, Maures et Gétules de la période romaine ; il y en a une également pour passer de ces Numides, Maures et Gétules aux Zénaga, Zénata, Masmouda, Haouara, etc., des historiens arabes du moyen-âge ; et les correspondances de ces noms entre eux, d'une époque à l'autre, ne nous sont pas connues. De ce fait que les Touaregs qui sont de souche Zénaga emploient encore les caractères des inscriptions qui, du temps des Romains, étaient le propre des Numides, concluera-t-on que le peuple appelé Numide par les Romains est la souche du peuple appelé Zénaga par les Arabes, sept ou huit cent ans plus tard ? ce serait peut-être un peu hasardé. Les plus grandes tribus qui occupent aujourd'hui les plaines de la Numidie, savoir : les Hanencha, les Harakta, les Némencha, sont de souche Haouara.

Pour en revenir à mes inscriptions numides vous remarquerez qu'il y en a 9 où se trouve le groupe :



qui a évidemment une signification générale et commune et n'est pas un nom propre, comme il est supposable qu'il y en a beaucoup dans ces inscriptions funéraires.

C'est le groupe que M. le Docteur Judas propose de lire B Z _ S, l'S étant le pronom possessif affixe de la troisième personne, et de traduire par : *tombeau de lui*... un tel ; ou bien, si l'on admet que, par suite d'une coutume de ce peuple, le nom du mort ne figure pas sur ces épitaphes : *a* ou *ont enterré lui*... un tel et un tel.

Nous devons faire observer que chez les Touaregs, d'après le Colonel Hanoteau, ce n'est pas le signe 8 qui est le pronom possessif affixe de la troisième personne, mais bien le signe ⊙

Nous trouvons encore dans mes inscriptions cinq fois le groupe :

8
⊔

que M. Judas pense être la syllabe initiale des noms numides, comme *Ma*ssinissa, syllabe que les uns croient avoir un sens honorifique, comme Sidi des Arabes, que d'autres proposent de traduire par : *fils de lui* ou *d'elle*, ce qui suit étant le nom du père ou de la mère et que j'ai proposé, moi, de traduire par la *mère de lui*, le nom qui suit étant le nom de cette mère ; ce qui reviendrait pour *Ma*ssinissa à : *celui dont la mère est Inissa*.

Je joins aux inscriptions numides trouvées par moi une inscription latine que j'ai découverte au bordj du Kaïd Boularès, lieu nommé Senhadja, corruption arabe de Zénaga qui est déjà une modification du véritable mot indigène *izenaguen*, l'*i* initiale et l'*n* finale étant les signes du pluriel.

Cette inscription porte *Rastus numide* vécut vingt ans.

Veuillez agréer... etc.

Général FAIDHERBE.

Remarque de la rédaction. C'est ici le lieu de rappeler la découverte faite par notre savant confrère, le Colonel Boissonnet. En 1847, pendant son séjour à Constantine, ses recherches l'avaient amené à constater l'existence, parmi les Touaregs, d'un alphabet que l'on peut considérer comme semblable à celui des pierres libyques, et particulièrement de l'inscription bilingue de Tugga. Encouragé par M. de Saulcy, il réussit à recueillir les éléments de cet alphabet et fit lithograhier douze caractères du *Kalam Tifinag* dans le *Journal asiatique*. Tel est en réalité le point de départ des études entreprises avec quelques chances de succès par MM. Judas, Reboud, Hanoteau et Faidherbe sur l'écriture des premiers habitants de l'Afrique du Nord.

Au moment où nous écrivons ces lignes, on compte plus de deux cents inscriptions libyques recueillies, pour la plupart, dans la région comprise entre Constantine, Bône et Souk-Ahras (Thagaste).

DÉDICACE A VÉNUS

TROUVÉE A CONSTANTINE.

Au mois de maï 1869, les travaux exécutés dans les fondations de la maison Villeneuve, rue Impériale, amenèrent la découverte d'une pierre à trois pans, dont les angles arrondis forment saillie et se relient entre eux par une courbe très-prononcée. Apparemment cette pierre avait servi de socle à un monument d'une certaine importance, puisqu'on lit sur l'une de ses faces : L. IVLIV. MARTIALIS FECIT « Fait par Lucius Julius Martialis ». On y remarque en outre, sur la face horizontale trois trous dans lesquels s'emboîtaient les supports ou les colonnettes d'un édicule.

A côté de ce socle, qui mesure 0m65 en hauteur, gisaient les fragments d'un autre bloc plus volumineux, couvert, sur un de ses côtés, d'une inscription parfaitement lisible. C'est la dédicace d'un monument consacré à Vénus. En présence du nom de *Lucius Julius Martialis* qu'on y retrouve, le doute n'est pas permis. Les lettres de la 1re ligne ont 10 centimètres de long ; il ne manque que deux caractères au commencement de la 10e ligne.

Le culte de Vénus était en faveur à Cirta, comme à Rome (1). Non loin de la rue Impériale, se voit sur un linteau de porte, encastré dans le mur de la Grande Mosquée, une autre dédicace à Vénus dont le nom est accompagné de deux attributs assez semblables aux flambeaux de l'hyménée. (Voir le no 1899 des *Inscriptions romaines de l'Algérie ;* Léon Renier.)

Voici le texte de l'inscription tel qu'il a été relevé par M. Antoine, l'un de nos zélés correspondants :

(1) A Rome, on voyait plusieurs statues de Vénus sur les places publiques. La Voie sacrée était ornée d'un temple dédié à Vénus Romaine « *Veneris Romanae*, vel *Veneris et Romae*. »

VENERI AVG.
LIVLIVS L. F. Q. MARTIA
LIS III VIR AED ET Q. POT. SI
MVLACRVM. AEREVM VENERIS
CVM AEDE. SVA. ET CVPIDINIBVS
EX LIBERALITAT. L IVLI MARTIALIS
PATRIS SVI. SVPER: ALIAM LIBE
RALITATEM ROMAE AETERNAE
QVAM NOMINE VICTORIS FRATRIS
..I POSVISSET DEDIT. DEC. DEC.

Veneri Augustae. Lucius Iulius, Lucii filius, Quirinâ (tribu), Martialis, triumvir, aedilis, et quaestoriciâ potestate, simulacrum aereum Veneris, cum aede suâ et Cupidinibus, ex liberalitate Lucii Iulii Mártialis, patris sui, super aliam liberalitatem Romae aeternae, quam nomine Victoris, fratris sui, posuisset, dedit. Decreto Decurionum.

Le personnage, dont la libéralité a motivé l'érection d'un édicule recouvrant une statue de Vénus en airain avec des Amours, ne nous est pas inconnu. Il appartient à une famille qui fut pendant longtemps en possession des plus hautes fonctions de la cité, grâce à une générosité bien entendue. C'est lui qui, de concert avec Marcus Sempronius Rusticinus, éleva une statue à l'Empereur Commode, pour accomplir le vœu de son oncle Quintus Martius Verus, ancien édile de Cirta (de 180 à 193 de J.-C.) (1). La période dans laquelle se place le monument offert à l'Empereur Commode servira de point départ pour connaître la date de la dédicace, si heureusement retrouvée dans la rue Impériale.

Il me reste une remarque à faire au sujet de Vénus, si chère aux Romains, et qu'ils nommaient quelquefois *Aeneadum genitrix*. C'est à cette aimable déesse que la colonie de Rusicade, voisine de Cirta, fut consacrée. Un dé de piédestal en marbre blanc, aujourd'hui au Louvre, porte la preuve de ce fait ; on y lit les mots : *Genio coloniae Veneriae Rusicadis augustae sacrum.*

A. Cherbonneau.

(1) L. Renier ; *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 1830.

CHRONIQUE

Paris, le 24 janvier 1870.

Monsieur le Président, j'ai décidé, par un arrêté du 18 janvier 1870, que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements à la suite du Concours de 1869, et la proclamation du prix de 3,000 francs institué par le décret du 30 mars et l'arrêté du 31 mars de la même année, auraient lieu à la Sorbonne le samedi 23 avril 1870, à midi. Cette solennité sera précédée de trois jours de lectures et conférences publiques, les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 avril.

Il importe, Monsieur le Président, que vous vouliez bien, dès à présent, faire connaître cette décision à MM. les Membres de votre Société, afin qu'ils aient tout le temps nécessaire pour préparer les mémoires qu'ils se proposent de lire.

J'ai l'honneur de vous rappeler que, dans les deux sections d'histoire et d'archéologie, aucun mémoire ne sera admis pour les lectures de la Sorbonne, s'il n'en a été préalablement jugé digne par une Société savante des départements. Cette mesure n'est pas applicable aux travaux scientifiques qui seront présentés à la section des sciences.

Les manuscrits des notices et mémoires relatifs à l'histoire ou à l'archéologie devront m'être transmis, au plus tard, le 31 mars, époque à laquelle seront clos les registres d'inscription. Une

Commission, prise dans le sein du Comité des travaux historiques, déterminera l'ordre dans lequel les mémoires envoyés pourront être lus.

La durée de chaque lecture ne devra pas dépasser vingt minutes. Dans le cas où des mémoires trop considérables seraient présentés, MM. les Membres des Sociétés savantes voudront bien ne donner lecture que d'un résumé reproduisant les parties essentielles de leur travail.

Le chiffre des billets à prix réduits concédés à mon Administration par les Compagnies de chemin de fer étant déterminé par le nombre même des personnes inscrites, je vous prie de m'envoyer, avant le 31 mars, la liste de ceux de MM. les Membres de votre Société qui seraient délégués par elle, soit pour faire des lectures de notices ou mémoires, soit pour la représenter à la Sorbonne ; après ce délai, il ne me serait plus possible d'assurer les mêmes facilités aux délégués qui me seraient désignés.

Les billets destinés aux lauréats, aux lecteurs et aux représentants des Sociétés, valables du 10 au 25 avril, vous seront adressés en temps opportun.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

Signé : Segris.

Pour copie conforme :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire-général,

S. R. Taillandier.

CONCESSION GRATUITE DE TERRAIN ACCORDÉE POUR L'INHUMATION DE FEU MM. BERBRUGGER ET BRESNIER.

M. le Maire d'Alger a adressé la lettre suivante à M. le Président de la Société historique algérienne pour l'informer que dans sa séance du 16 octobre dernier, le Conseil municipal d'Alger a accordé la concession gratuite du terrain à perpétuité, où sont

inhumés les restes mortels de MM. Berbrugger et Bresnier, ces deux membres regrettés de la Société historique algérienne.

Alger, le 21 octobre 1869.

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé à la date du 20 septembre dernier, au nom de la Société historique algérienne, une demande tendant à la concession gratuite du terrain où sont inhumés les restes mortels de feu M. Adrien Berbrugger, président de votre Société et inspecteur des monuments historiques en Algérie.

Je me suis empressé de soumettre cette demande au Conseil municipal en l'appuyant vivement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette assemblée, dans sa séance du 16 de ce mois, prenant en considération les éminents services scientifiques rendus à la colonie par M. Berbrugger dans sa longue carrière et qui lui ont valu le titre de membre correspondant de l'institut de France, distinction qui tout en récompensant le savant modeste et laborieux, rejaillit sur l'Algérie, dont les richesses archéologiques et historiques, ont attiré l'attention des savants et des académies tant en France qu'à l'étranger, par la publication des travaux de la Société si habilement dirigés par M. Berbrugger et ses collaborateurs ; considérant en outre qu'une souscription s'est spontanément ouverte dans les diverses classes de la population pour l'érection d'une pierre tumulaire sur la tombe de ce savant, aussi recommandable par ses études, que par ses qualités civiques et privées.

Le Conseil municipal, s'associant à cette manifestation, a accordé la concession gratuite à perpétuité du terrain où sont inhumés les restes de feu M. Berbrugger.

Le Conseil, sur la proposition de plusieurs de ses membres, et sur la demande d'un grand nombre de notabilités de la ville, qui réclamaient pour feu M. Bresnier, la même faveur, n'a pas voulu séparer ces deux savants dont les travaux lui ont paru d'un grand intérêt pour l'étude des sciences historiques et archéologi

ques en Algérie, et il a voté également la concession gratuite du terrain pour feu M. Bresnier.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner connaissance de cette double décision, à la Société historique, lors de sa prochaine réunion.

Cette Société verra sans doute dans ce vote, un témoignage de la sympathie de la municipalité, pour une institution qui a rendu des services importants à l'Algérie et qui est encore appelée à en rendre sous votre habile direction.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire,
J. SARLANDE.

La Société historique algérienne reconnaissante de ce témoignage de sympathie aussi flatteur pour la mémoire de MM. Berbrugger et Bresnier, qu'honorable pour elle-même, a voté les remercîments les plus vifs au Conseil municipal d'Alger.

Constantine, le 28 décembre 1869.

Mon cher monsieur Cherbonneau,

Le cahier de novembre de la *Revue africaine* que je viens de recevoir à l'instant, contient, à la page 501, le fragment d'une lettre que je vous ai adressée précédemment. Le compositeur de la *Revue* a commis une erreur que je tiens à rectifier sans retard, car j'ai annoncé la découverte d'une grande statue de Bacchus et non d'une *statuette*. Voici, du reste, les renseignements que je vous ai promis à ce sujet :

Dans les fouilles exécutées à Lambèse, à Philippeville et sur plusieurs autres points de la province où existent des ruines monumentales, on a déjà découvert de nombreux spécimens de l'art statuaire antique. Cependant aucun d'eux ne peut, ce me sem-

ble, être comparé à la belle statue de Bacchus trouvée à Constantine. En poursuivant les travaux de percement de la rue Impériale, et dans les fondations de la maison Hamouda, les ouvriers terrassiers ont mis à jour une partie des compartiments des citernes romaines situées à l'angle de la rue Sidi Abd-el-Hadi. Attenant à l'un de ces compartiments et comme superposée, se trouvait une chambre ayant été, probablement, affectée à une salle de bains, laquelle était encombrée de détritus de maçonnerie, de matières carbonisées et de cendres, provenant d'un incendie qui aurait détruit le monument existant jadis. Cette chambre était pavée d'une mosaïque entièrement dégradée par l'action du feu, puis par celle de l'humidité. Les murs latéraux, jusqu'à un mètre environ au-dessus du sol, étaient lambrissés en plaques de marbre de couleurs différentes. Au-dessus de ce placage, une série de niches, pratiquées dans l'épaisseur des murs, avait contenu des statuettes en marbre dont les tronçons ont été retrouvés renversés par terre. C'étaient, autant que nous avons pu en juger par les débris, des images d'hommes, de femmes et d'enfants, d'une exécution assez soignée. Mais l'œuvre d'art capitale, gisant au milieu de cet amas de décombres, était une grande statue, couchée la face contre le sol, au pied de la niche élevée qui avait dû la contenir. Les cassures qui l'ont divisée en plusieurs fragments proviennent évidemment du choc d'une chute violente, causée, par exemple, par l'écroulement des murs et de la toiture, mais non par suite de mutilation systématique, comme on l'a constaté sur la plupart des statues découvertes en Algérie jusqu'à ce jour. Ainsi, la tête adhère encore au tronc et si le nez a disparu, c'est qu'il s'est écrasé en tombant, sous le poids du reste du corps.

Cette belle statue, qui a toute la finesse d'exécution de l'art grec, est en marbre blanc et de grandeur naturelle, c'est-à-dire celle d'un homme de taille ordinaire. Le galbe de l'ensemble est gracieux et bien proportionné. Le sujet est debout, le bras gauche accoudé sur un tronc d'arbre qu'entoure un cep de vigne, duquel pendent des grappes de raisin. La main gauche, portée en avant, tient un vase ou coupe à deux anses. Le bras droit, allongé, s'appuie sur un thyrse enrubanné. Aux pieds, contre le

tronc d'arbre, est un petit animal ayant l'aspect d'un jeune léopard.

L'ensemble de la tête imite bien plus la physionomie de la femme que celle d'un jeune homme imberbe, sous laquelle on représente ordinairement le dieu Bacchus. Les traits de la figure sont en effet d'une douceur extrême; d'une abondante chevelure ondulée sur laquelle on aperçoit quelques traces de peinture rouge-brique, s'échappent deux tresses qui tombent en avant des épaules. Cette chevelure se termine en arrière par un chignon proéminent comme celui de la coiffure des femmes; enfin la tête est couronnée de pampres et de raisins.

Ainsi donc, la tête, les épaules, la chute des reins et les cuisses ont les contours potelés et moelleux du corps de la femme, tandis que le reste, comme le haut de la poitrine, le torse, en un mot, et le bas des jambes conservent les formes et les proportions, indices de la virilité.

Quelques personnes ont supposé que cette statue représentait l'hermaphrodite; c'est une erreur à mon avis, et il ne faut y voir que l'image d'un Bacchus aux traits excessivement efféminés.

Après que cette œuvre remarquable a été transportée et mise en sûreté dans la salle du musée de la ville, un ouvrier marbrier a été chargé de la remettre d'aplomb en cimentant la cassure qui séparait les jambes du tronc. Par suite de cette tendance naturelle de vouloir trop bien restaurer le sujet confié à ses soins, l'ouvrier a ajouté d'inspiration quelques fragments brisés et disparus. Ainsi, il a refait en plâtre le nez, les anses de la coupe, le milieu du bras droit dont la cassure laissait une lacune, l'index de la main droite, une partie de la hampe du thyrse et, entre'autres, la pomme de pin du sommet; une feuille de vigne a été maladroitement collée sur les parties sexuelles pour les cacher. La restitution la plus fâcheuse est assurément d'avoir mis une tête de levrette à la place de celle du petit léopard qui a disparu. (Ajoutons que notre président a eu le bon esprit de faire enlever tous ces suppléments en plâtre et de faire remettre la statue telle qu'elle était au moment de la découverte, ce qui est préférable et de meilleur goût).

J'ai reçu la nouvelle carte de l'Algérie dressée par M. Chabas-

sière, à qui, je vous prie, de transmettre mes sincères remerciments.

Tout à vous.

L. Charles Féraud.

Bône, le 8 février 1870.

Monsieur le Président,

Depuis que je vous ai écrit, j'ai fait de nouvelles fouilles et de nouvelles découvertes. Ainsi je suis rentré hier de la Cheffia, après avoir déterré 20 nouvelles libyques. J'en possède maintenant 154. *Je vous serais bien obligé si vous vouliez m'envoyer les cinq dont vous m'avez signalé l'absence dans mon tableau.*

Au sujet du mot berbère, il y a bien d'autres opinions que celle d'Ibn Khaldoun. Vous savez que beaucoup de personnes font venir ce mot du *barbarus* latin et du *barbaros* grec, qui viendraient eux-mêmes de l'égyptien, mais tout cela ne serait que sobriquets étrangers. Tout ce que je sais, c'est que j'ai une tribu de Beni Barbar dans mon commandement, et qu'au Maroc il y a de nombreuses populations qui s'appellent *Brabeur*.

En disant la *langue berbère*, je ne me préoccupe pas de l'origine de ce mot; — j'adopte ce nom, faute d'autre.

Comment voulez-vous appeler cette langue dont les dialectes se parlent dans tout le Nord de l'Afrique? On pourrait l'appeler libyque, et encore ce mot n'a pas de sens ethnographique bien défini et bien certain, comme je le dis dans le mémoire que je vous ai communiqué. En tout cas, le nom de *libyque* ne vaudrait pas mieux que le nom de *berbère;* et ça serait changer une habitude prise.

Veuillez agréer, etc. Général Faidherbe.

Pour tous les articles non signés :

Le Président : A. Cherbonneau.

Alger. — Typ. Bastide.

AFRIQUE ANCIENNE

par M. Frédéric LACROIX

PROCÉDÉS AGRICOLES

(Suite et fin. V. le n° 79).

L'âne.

Il n'en fut pas ainsi de l'âne. On l'employait au labourage, aussi bien qu'aux charrois. Un seul de ces animaux suffisait pour remuer les terres légères de la Libye. Telle était l'utilité de l'âne dans les exploitations rurales, que Columelle le déclare indispensable (LXXXVI).

Le mouton.

Il suffirait de ces mots de Salluste : « *Ager... bonus pecori* » (LXXXVII, et du passage de Polybe que nous avons cité à propos des bœufs (LXXXVIII), pour prouver que les Indigènes primitifs élevaient d'innombrables troupeaux de moutons. Mais nous avons d'autres autorités. Celle de Scylax, qui écrivait plus d'un demi-siècle avant Jésus-Christ (LXXXIX), celle de Tite-Live, qui rappelle que les troupeaux constituaient la richesse de ces tribus, auxquelles ils fournissaient une nourriture abondante (XC) ; enfin le témoignage de Columelle, qui dit que le lait et le fromage de brebis faisaient la principale alimentation des Numides (XCI).

L'élève du petit bétail se perfectionna nécessairement sous la domination romaine. On ne peut douter que la race ovine n'ait

été améliorée par des mélanges avec les variétés européennes. Du reste, la race africaine était si belle, qu'elle pouvait servir de type, et qu'elle fut, en conséquence, reconnue supérieure en Italie. Le croisement des béliers en Afrique avec l'espèce espagnole, donnait des produits magnifiques (XCII).

La chèvre.

On s'occupait aussi de l'éducation des chèvres, qui déjà étaient en grand nombre en Afrique avant l'arrivée des Romains. (XCIII).

Animaux de basse-cour.

L'élève des animaux de basse-cour était un article important de l'économie rurale. Pour ce qui concerne l'Afrique, Magon avait laissé de nombreux préceptes sur ce point (XCIV); et l'on doit supposer que les Romains complétèrent les théories enseignées par les Carthaginois, car, à en juger par les développements et les détails minutieux qu'on trouve, sur ce sujet, dans tous les *scriptores rei rusticæ,* les maîtres du monde attachaient une grande importance à l'entretien et à l'amélioration du menu peuple des basses-cours.

Éducation des abeilles.

L'éducation des abeilles tenait un rang important dans l'économie rurale des Romains. Magon s'étendait longuement sur cette matière, preuve que l'apiculture était très-répandue en Afrique (XCV). Le roi Juba dit que, dans ce pays, on employait, de préférence, les ruches de bois (XCVI). On recommandait de laisser aux abeilles le dixième de la récolte d'été, si les ruches étaient pleines ; si elles ne l'étaient pas, une part proportionnée, si elles étaient vides, on ne devait pas y toucher du tout (XCVII).

Irrigations.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les irrigations, l'agent le plus important dans un pays soumis à une température si élevée, et à de si longues sécheresses.

Il résulte de textes nombreux que l'Afrique était autrefois aussi dépourvue d'eau qu'aujourd'hui :

« At nos hinc alii sitientes ibimus afras ? »

s'écrie Virgile (XCVIII). Selon Possidonius, dit Strabon (XCIX),

la Lybie n'est arrosée que par de petites rivières, et encore très-peu nombreuses. Il donne pour raison de ce fait que les pluies sont très-rares dans les parties septentrionales. Salluste peint d'un seul mot énergiquement expressif ce caractère d'aridité : « *cælo terraque penuria aquarum* (C). » Nous savons, en effet, par un des écrivains de l'histoire d'Auguste, qu'au commencement du règne d'Adrien, il n'était pas tombé de pluie en Afrique depuis cinq ans (CI). Les ruisseaux et rivières qui sillonnent certaines localités, notamment l'Aurès, et les versants septentrionaux de l'Atlas, sont signalés par plusieurs auteurs (CII), mais le régime de ces cours d'eau était alors ce qu'il est aujourd'hui, c'est à-dire que, torrens furieux en hiver, ils asséchaient en été (CIII). De là, l'importance que chaque propriétaire attachait à l'usage des eaux qui persistaient malgré la saison chaude. « En Italie et dans d'autres contrées, dit Agenus Urbicus, vous causez grand dommage au champ de votre voisin si vous y faites pénétrer l'eau, en Afrique si vous empêchez l'eau d'y entrer (CIV). » Suivant un autre écrivain *agrimensor*, les propriétaires cherchaient, par des digues et des fossés, à retenir les eaux pluviales dans leurs champs et à les détourner des terres de leurs voisins, ce qui occasionnait de fréquentes contestations (CV).

La rareté de l'eau, la nécessité de tirer parti de celle dont ils pouvaient disposer et d'en augmenter la quantité par la découverte et l'aménagement de sources nouvelles, firent sentir aux Romains d'Afrique le besoin de se perfectionner dans la science qui a pour objet cette spécialité. Aussi les ingénieurs hydrauliciens de ce pays arrivèrent-ils à un degré d'habileté qui leur valut une grande réputation dans tout l'empire. On les faisait venir même à Rome, où cependant existait, depuis longtemps, un ensemble de travaux hydrauliques qui atteste, chez ses auteurs, des connaissances approfondies et une habitude pratique qui n'a été guère surpassée. Nous voyons, par exemple, dans Cassiodore le roi Théodoric appeler dans la capitale du monde Romain, pour donner de l'eau aux faubourgs, un fontainier africain, et lui faire l'accueil le plus distingué (CVI). Ces mots : « Aquilegem Romam venisse de partibus africanis, *ubi ars ipsa, pro locorum siccitate, magno studio semper excolitur,* » prouvent clairement

que les Romains d'Afrique avaient acquis dans cet art une supériorité incontestée.

A l'exception des problèmes qu'il était réservé à la science moderne de résoudre, tous les procédés qui se rattachent à cette partie de la science furent connus et pratiqués par les Romains. On sait avec quel soin étaient construites les conduites d'eau en maçonnerie; ce qui reste de quelques-unes, et les vestiges d'aqueducs qui se montrent à la surface du sol, en disent assez. Les magnifiques citernes de Stora et de Constantine, celles dont on voit les restes imposants dans la régence de Tunis, avec les ouvrages qui leur servent d'appendices (CVI bis), sont aussi des preuves matérielles, irrécusables du talent des ingénieurs africains. Au point de vue spécialement agricole, ces artistes durent mettre en pratique tous les moyens les plus ingénieux pour la facilité et l'abondance des irrigations. L'étude des immenses travaux hydrauliques des Égyptiens leur avait révélé les moyens de conserver les eaux surabondantes de l'hiver, pour le moment où les chaleurs estivales amènent la sécheresse. Bien qu'on n'ait pas encore trouvé de traces de semblables ouvrages, il n'est pas douteux que les maîtres de l'Afrique n'aient exécuté des barrages et creusé des réservoirs partout où l'indiquaient la configuration du terrain et les besoins de la culture. Cette nature de travaux est si puissamment favorisée, et l'on peut dire si impérieusement exigée, par les dispositions topographiques, du moins dans certaines localités, telles que les gorges qui s'ouvrent sur la plaine de la Mitidja, qu'on doit se tenir pour assuré qu'un peuple aussi entreprenant satisfit à ces nécessités de l'économie rurale et de la salubrité publique. Pour ne pas quitter le point de l'Algérie que nous venons d'indiquer, il nous est impossible de supposer que les Romains aient laissé les nombreux torrens qui descendent de l'Atlas divaguer périodiquement dans la plaine, de façon à y perdre d'énormes quantités d'eau, si précieuses en été, et à y former des marais pestilentiels. Cette suppposition serait d'autant plus invraisemblable, que les barrages dans la montagne, l'endiguement des cours d'eau dans la Mitidja, et leur utilisation au profit de l'agriculture, devaient être, comme ils le sont toujours, d'une exécution facile et peu dispendieuse. Si l'on pouvait

admettre que les influences délétères d'un foyer d'infection tel que le lac Alloula, ne furent pas neutralisées par l'industrieuse intelligence des anciens maîtres de l'Afrique, il faudrait nier le génie romain et ses œuvres de prédilection.

Quant aux irrigations ordinaires, elles étaient combinées avec l'habileté pratique qui distinguait les ingénieurs africains. Les indigènes eux-mêmes, dans les régions où ils surent se maintenir le plus à l'abri du contact de la race européenne, apprirent d'elle l'art d'aménager les eaux au bénéfice de leurs champs. Procope nous en fournit une preuve éclatante. Voici la traduction littérale d'un passage de son *histoire des Vandales*: « L'Abigas coule du mont Aurasius; parvenu dans la plaine, il arrose la terre comme le veulent les Indigènes; car les habitants dérivent ce cours d'eau de la manière qu'ils croient leur être la plus avantageuse; dans cette plaine existent de nombreux canaux, dans lesquels pénètre l'Abigas divisé ; il coule sous terre, et ensuite reparait, réunissant ses eaux. La rivière, dans la plus grande partie de la plaine, se trouve être à la disposition des habitants, qui ferment les canaux par des digues, ou les débouchent ensuite pour se servir des eaux comme il leur plaît. » (CVII). Voilà, certes, un système d'arrosage complet et parfaitement entendu. Il n'y a pas à douter que les Romains d'Afrique n'aient fait de même partout où l'irrigation était possible, même au prix de travaux considérables. Dans la province d'Oran on a trouvé des vestiges de travaux romains sur le Sig, la Mina et l'Hillil, vestiges qui avaient servi de base à des barrages grossièrement exécutés par les Arabes.

Dans les Oasis, l'arrosage se faisait au moyen de puits jaillissants. Les Romains connaissaient les nappes d'eau souterraines qui s'étendent dans les vastes espaces situés par delà les versants méridionaux de l'Atlas : *Afrique campi, qui sunt in meridianis partibus subjectis solis cursui, latentes penitus habent humores, nec fontes crebros, amnesque raros.* » Ce mot de Vitruve (CVIII), qui a échappé à M. Fournel, aurait pu venir à l'appui de l'opinion qu'il développe, avec sa science habituelle, sur la pratique du puits artésien par les Romains (CIX). Mais l'argument le plus solide sur lequel puisse s'étayer cette opinion, c'est que quelques Oasis n'ont jamais pu être cultivées, ni même exister, sans les

puits jaillissants. Or il est démontré que les Oasis étaient, dans la période qui nous occupe, assez florissantes pour que des Romains y aient vécu. Il est donc hors de doute que la végétation qui rendait possible le séjour de ces îlots sahariens, était entretenue par les eaux de la nappe souterraine arrivant à la surface du sol.

Culture proprement dite.

Nous passons aux procédés de culture.

Un proverbe carthaginois disait que la terre ne devait pas être plus forte que le laboureur (CX). Le propriétaire devait tous ses soins, tout son temps, toute sa sollicitude à son bien. Il fallait qu'il se résignât à habiter sa campagne, sous peine de la voir s'apauvrir, ou, du moins, de ne pas produire tout ce qu'elle pouvait donner. Magon allait plus loin : il voulait qu'en achetant une terre, on vendît sa maison de ville. C'était par cette prescription qu'il débutait, et si, comme le fait observer Pline, l'arrêt est trop dur, il prouve, du moins, que l'agronome africain prenait au sérieux la tâche du cultivateur (CXI).

Nature du sol.

On disait la terre facile à labourer en Afrique, parcequ'elle y était légère. Un âne y suffisait, ainsi que nous l'avons déjà dit (CXII), du moins dans la saison des pluies (CXIII). Ceci se rapporte principalement à l'Afrique proprement dite, et à la Numidie. Dans cette dernière province, le sol, mêlé de sable gras, était si friable, que le soc le plus léger y traçait des sillons d'une profondeur suffisante (CXIV). Cette terre pulvérulente l'emportait, disait-on, en fécondité sur toute autre (CXV).

Diophane donne un singulier moyen de s'assurer si la terre est bonne : on fait un trou, dit il, et après en avoir extrait la terre, on l'y rejette. Si la terre, ainsi replacée, remplit la fosse, ou déborde, elle est déclarée d'excellente qualité ; si elle ne remplit pas le trou, elle est jugée mauvaise (CXVI). On reconnaît dans cet étrange procédé la naïveté des temps primitifs. Les agronomes latins n'auraient pas risqué une indication aussi excentrique.

Culture des céréales. — Labours et semailles.

On semait en automne, et sans doute le plus tôt possible, car les anciens maîtres de l'Afrique avaient dû remarquer, comme nos colons actuels, que les céréales semées tardivement, c'est-à-dire vers la fin de décembre, avortent souvent, et sont toujours inférieures de tout point à celles qu'on sème dans la première période de la saison.

Ce qui peut faire supposer que le nombre des labours, préalablement donnés à la terre, s'élevait jusqu'à trois, c'est que Pline, comme on le verra un peu plus loin, dit, en termes généraux, et comme si c'était un fait passé en usage, qu'il y avait trois époques de labourage, indiquées par la floraison de la scille et du lentisque (CXVII). Le triple labour est encore conseillé de nos jours.

Deux récoltes par an.

Autrefois, dans certaines localités, les Indigènes coupaient le blé au printemps, puis ils sarclaient avec des bottes d'épines de paliure, et les grains tombés sur la terre suffisaient pour un second ensemensement. On moissonnait encore en été. Il est vrai que Strabon, dont nous rapportons ici le témoignage, restreint cette merveilleuse fécondité à quelques parties du pays des Massæsyliens, c'est-à-dire de la Mauritanie Césarienne (CXVIII). Les Romains renoncèrent sans aucun doute à ces procédés expéditifs et à ces doubles moissons, qui devaient épuiser le sol, sans grand profit pour le propriétaire.

Cessation de tous travaux depuis les semailles jusqu'à la moisson. Mauvaises herbes.

En Afrique, suivant Pline, au lieu d'être obligé de sarcler et de herser les blés, comme dans certains pays, on ne touchait plus aux terres depuis les semailles jusqu'à la moisson. On était dispensé de tous travaux d'entretien à cause de la sécheresse, qui empêchait les mauvaises herbes de croître, tandis que le blé, plus fort, y résistait et se développait sous l'action réparatrice des rosées nocturnes (CXIX).

Le naturaliste latin a dit vrai et son assertion se fonde sur un

fait réel. C'est d'ailleurs, un emprunt fait à Columelle, qui dit exactement la même chose (CXX). Il est constaté que les mauvaises herbes qui naissent dans les blés, en Afrique, sont bien loin d'être aussi incommodes et aussi nuisibles que celles qui envahissent les terres de la France. Il est, en outre, certain que le chardon hémorrhoïdal (*Cirsium arvense*) épargne les céréales en Afrique ; mais les terres de la Barbarie ne sont point absolument exemptes de mauvaises herbes, et certaines localités en sont tellement infestées, qu'il est indispensable d'y pratiquer le sarclage et même le binage. Il ne faut donc entendre l'assertion de Pline que dans un sens général. Il est aussi probable que le fait de la cessation de tous travaux dans les terres à céréales, depuis les semailles jusqu'à la moisson, ne doit être attribué qu'aux Indigènes, dont ceux de l'Algérie actuelle suivent l'exemple ; la majorité des cultivateurs romains devait se montrer plus intelligente des vraies conditions d'une production abondante et sûre.

Moisson

Du passage de Pline on peut inférer que la moisson se faisait, comme de nos jours, dans la seconde moitié du mois de juin, c'est-à-dire après une certaine période de grande chaleur et de sécheresse. Quoi qu'il en soit, il paraît évident que Niebuhr, en disant, d'après une autorité qu'il ne désigne pas, que les Africains moissonnaient au mois de mai (CXXI), aurait dû restreindre cette affirmation à la zone voisine du Sahara.

En Numidie, dans les terrains privés d'arbres, on ne semait que du blé (CXXII).

Tels sont les seuls renseignements que nous fournissent les écrivains de l'antiquité sur la culture du froment en Afrique. Il n'y a, d'ailleurs, aucun motif de supposer que les procédés usités dans ce pays différassent de ceux employés en Italie. On doit considérer comme applicable aux provinces romano-africaines ce qui, dans les ouvrages des agronomes grecs et latins, concerne la culture du blé en général, car s'il eût existé, de l'autre côté de la Méditerranée, quelque méthode essentiellement différente de celle pratiquée en Europe, ces écrivains en eussent probablement fait mention.

Battage.

Le dépiquage se faisait d'une manière un peu primitive, mais rationnelle ; on mettait d'abord de côté, pour semence, les gerbes qui offraient les tiges les plus longues et les épis les mieux fournis; puis, on portait le reste sur l'aire pour le soumettre au battage. On se servait d'un traîneau formé d'une planche garnie en dessous de pointes de fer ou de pierres, et supportant soit le conducteur de l'appareil, soit un poids équivalent. Ce traîneau était tiré par des bêtes de somme. La machine consistait quelquefois en une réunion de poutres armées de dents et de roulettes. C'était là le *charriot à la carthaginoise*, usité parmi les compatriotes de Magon et dans l'Espagne citérieure (CXXIV). Quant aux Indigènes de la Numidie et des Mauritanies, ils dûrent employer, de préférence, le premier moyen, car ils s'en servent encore de nos jours (CXXIV).

Moyen de conserver le blé. Silos. Leur origine.

Le blé se conservait dans des greniers, mais principalement dans des trous creusés en terre, et qu'on appelait *siros* (CXXV). Ce sont les silos de l'Afrique moderne, les *matmoras* des Arabes. Nous avons déjà rappelé, dans un précédent chapitre (1), que Jules César, manquant de grain pour son armée, fit la chasse aux silos (CXXVI). Ces greniers souterrains furent adoptés par les conquérants de l'Afrique, car nous voyons Pline préconiser ce moyen, comme le plus sûr et, conséquemment, le plus avantageux. On choisissait un terrain sec; le trou une fois creusé, on le garnissait de paille; on y mettait le blé en épi, sans doute après avoir coupé la tige, qui eût encombré inutilement, puis on fermait hermétiquement l'orifice (CXXVII).

Il est très-probable que les silos ont une origine orientale. Quelques commentateurs, entre autres Relandus dans ses *Dissertationes miscellaneæ* (dissert. VIII, au mot *sirus)*, en attribuent l'invention aux Perses. Ils se fondent sur un passage de Quinte-Curce, où l'on voit qu'Alexandre le Grand, après avoir traversé

---

(1) *Produits végétaux*, page 413, 12e année.

le Caucase, ne trouva plus de blé pour la nourriture de ses troupes, qui furent menacées de famine; les provisions de froment des habitants étaient cachées dans des siros, si bien dissimulés, que ceux-là seuls qui les avaient creusés, pouvaient les retrouver. Le mot *silos* est tout au long dans le texte de Quinte-Curce : « Alexander Caucasum quidem.... transierat; sed inopia frumenti prope ad famem ventum erat.... Tritici nihil aut admodum exiguum reperiebatur, *Siros* vocabant barbari, quos ita solerter abscondunt, ut nisi qui defoderunt, invenire non possunt. In iis conditæ fruges erant (CXXVIII). » Certes, on ne peut douter, d'après ce passage, que les silos n'existassent en Perse plus de trois siècles avant Jésus-Christ; mais déjà à cette époque ils existaient aussi en Europe, dans cette partie de la région des Balkans que les anciens nommaient la Thrace : « *Uper de tòn melinòn kai tòn oluròn tòn en tois Thrakiois sirois en tò barathio cheimazein* (Démosthènes, *de Chersoneso*, 38). » Le fait tiré de Quinte-Curce ne prouve donc pas l'origine orientale des silos.

Nous ne savons s'il faut entendre dans le sens de greniers souterrains, ou de silos, les mots *suringas aiguptias* qui se trouvent aux livres VI et XVI, chapitres XLIII et XV d'Elien *(de natura animalium)*. Si l'on concluait affirmativement, ce qui serait parfaitement admissible, on pourrait placer l'origine des silos en Égypte, à une époque vraisemblablement très-reculée. Il est beaucoup plus certain que les populations antiques du littoral de l'Asie que baigne la Méditerranée employaient ce mode de conservation. On lit dans *Jérémie*, chap. XLI, 8 : « Il se trouva dix hommes qui dirent à Ismaël : ne nous tuez pas, car nous avons dans les champs des réservoirs de froment, d'orge, d'huile et de miel. » Les silos de ces peuples consistaient donc en de grandes fosses au fond desquelles on déposait des vases contenant des denrées liquides, aussi bien que des grains. Les témoignages historiques ne nous permettant ni de remonter plus haut, ni de chercher dans d'autres contrées, c'est parmi les populations hébraïques que, jusqu'à preuve contraire, il faut placer le premier usage des silos.

Quant au mot lui-même, son étymologie immédiate est facile à trouver : les Grecs disaient *siros*, ou *seiros*, ou *sirros*. La pre-

mière forme se retrouve dans le passage d'Artémidore, *Oneirocritica*, l. II, c. XXIV : « *Siroi de kai kapetoi, kai kaliai, kai panta, en ois thèsaurizetai kai apotithetai ta spermata* » (1) ; dans celui de Démosthène, que nous avons cité plus haut ; dans Hesychius, au mot *sirois* (CXXIX) ; dans Etienne de Bysance, au mot *suassos* (CXXX) et enfin dans deux passages d'Elien (CXXXI). La seconde forme *seiros* se rencontre dans Suidas (CXXXII) et dans Pollux (CXXXIII). La troisième *sirros* est employée par Longus et indiquée par Suidas (CXXXIV).

Mais le mot grec n'aurait-il pas lui-même, comme la chose à laquelle il s'applique, une origine orientale? En arabe, le mot *sirr* signifie *arcanum*, *secretum*. En hébreu, *ouser* désigne une réserve, un trésor, et en même temps le lieu où il est déposé (CXXXV). Les Chaldéens employaient *ousar* et *ousara* dans le même sens (*repositorium*, *horreum*, *penus*, *cella*. *Diction*. *heptaglotton* de Gastel, t. I col. 210). *Ousra* en syriaque est pris dans la même acception (*ibid*.) Il serait d'autant plus rationel de remonter jusqu'à ces mots des langues sémitiques pour rechercher la paternité de *siros*, qu'il y a identité dans la signification. Telle est aussi l'opinion de Bochart, (*hierozoïcon*, lib. IV, cap. 21 p. 595) (2), et d'Hemsterhuis, dans son commentaire sur le passage de Pollux où se trouve le mot *seiroi* (lib. IX, cap. V. 49, p. 1012).

Plusieurs autres peuples de l'antiquité faisaient usage des silos, entre autres les habitants de la Cappadoce (CXXXVI), et de la Phrygie (CXXXVII), royaumes de l'Asie-Mineure, où cette coutume avait été sans doute introduite par les populations hébraïques. Nous avons déjà vu ces greniers souterrains usités en Thrace (CXXXVIII) ; ils l'étaient également en Espagne (CXXXIX), en Pannonie (Hongrie) (CXL), et en Germanie ; seulement dans ce dernier pays, ce n'étaient pas de simples fosses destinées à recevoir des grains, mais des souterrains servant à la fois de grenier,

---

(1) C.-a.-d. « Les silos, les fosses, les greniers, et tous les endroits où l'on dépose et conserve le froment ».

(2) Bochart dit que les Chaldéens se servaient souvent du mot *ousar* pour signifier *grenier*.

ct de refuge aux habitants pendant les grands froids (CXLI). Dans l'Afrique carthaginoise, on n'employait pas d'autre mode de conservation (CXLII).

Au dire de Varron, le blé dans les silos se conservait cinquante ans, le millet un siècle et plus (CXLIII). Il est probable qu'il y a ici plutôt erreur en moins qu'exagération : on a trouvé dans les silos creusés dans le sol d'Hammam Meskoutin, à seize kilomètres de Guelma, province de Constantine, des grains d'orge et de blé, qui, malgré un laps de temps, probablement fort long, avaient conservé leur forme et étaient seulement noircis. Il faut, d'ailleurs, remarquer que ces silos étaient abandonnés depuis longtemps et découverts (CXLIV).

Dans les temps modernes, nous retrouvons les silos encore en usage chez les populations caucasiennes et en général dans tout l'Orient : « Les Tartares, dit Chardin (1) (*Voyage en Perse* p. 68, in-f° Londres 1686), enferment leur grains et leur fourrage, comme font tous les paysans de l'Orient, en de profondes fosses qu'ils appellent *amber*, c'est-à-dire magasins, qu'ils couvrent si uniment, qu'il ne paraît pas qu'on ait remué la terre, de sorte qu'il n'y a que ceux qui les ont faites qui les puissent reconnaître » (2).

Les Romains, indépendamment des silos ordinaires (CXLV), se servaient de greniers souterrains, qui n'étaient autre chose que des caves (*cryptae*) : « *qui autem fructibus rusticis serviunt, in eorum vestibulis stabula, tabernae ; in aedibus cryptae, horrea, apothecae, ceteraque quae ad fructus servandos magis quam ad elegantiae decorem possunt esse.* » VITRUVE, l. VI, C. VIII.

(1) Il s'agit des Tartares de Caffa, dans la Russie méridionale.

(2) De nos jours, les Arabes et les Kabyles de l'Algérie ont encore un merveilleux talent pour dissimuler complètement aux regards leurs greniers souterrains. Quand un chef de famille meurt sans avoir révélé à ses enfants la situation des silos qui contiennent ses grains, les héritiers sont obligés d'employer le moyen que voici : Ils chargent un vieux mulet d'un sac de blé ou d'orge, et le laissent aller librement ; l'animal, accoutumé à faire le trajet de la tente ou du gourbi, au silo, se dirige tout seul vers le matmore, et s'y arrête. (*Rapport du capitaine Gasselin au duc d'Aumale sur les tribus du désert* (inédit).

Greniers publics.

Du reste, les Romains avaient dû chercher tous les moyens possibles de conserver le blé, car les énormes approvisionnements de céréales accumulés à Rome nécessitaient des procédés de conservation assez parfaits pour ne faire craindre que de faibles déchets. Les trois cents et quelques greniers publics qui, d'après la nomenclature de Victor (*De regionibus urbis Romae*) (CXLVI), existant dans la capitale de l'Empire, devaient offrir toutes les conditions de salubrité désirables ; et les précautions ordonnées par les Empereurs pour les maintenir en cet état prouvent l'importance attachée à ces établissements (*code Théodosien*, l. XI, tit. XIV *de conditis in publicis horreis*, le *Paratitlon* de Godefroi et les trois lois qui suivent. Voir aussi lib. XV, tit. I, l. 12 ; lib. XIV, tit. XXIII *de patronis horreorum portuensium*, et lib. XV, tit. I, l. 12). C'est, du reste, avec raison qu'à propos d'un passage de Lampride (*in Alexandro Severo*), qui semble attribuer la création des magasins publics à Alexandre Sévère. Casaubon (p. 168, *Hist. Auguste* in f° 1620), et Saumaise (*ibid.*, p. 214), font observer que ces établissements existaient bien antérieurement au règne de cet empereur.

Ce dernier paragraphe sort de notre sujet ; nous ne l'avons écrit que pour arriver à conclure que les Romains devaient avoir acquis une grande habileté pratique dans l'art de conserver les grains, habileté dont les indications des *Scriptores rei rusticae* donnent, du reste, une suffisante idée.

Mais revenons à l'énumération des procédés agricoles.

Procédés de mouture.

Bien que les moulins à eau fussent connus en Italie du temps de Jules César, comme l'atteste le chapitre X du livre X de Vitruve, il est certain que les Romains ne se servaient pas exclusivement de ce moyen de mouture, et qu'ils employaient même, de préférence, le pilon (CXLVII). Du temps de Palladius, le moulin à eau paraît avoir été plus usité, mais on n'avait pas encore renoncé au bras humain, ni à l'assistance des animaux.

Si l'Italie hésita si longtemps à employer à la mouture les

agens mécaniques, à plus forte raison les Romains des provinces africaines durent-ils négliger le moteur hydraulique, l'eau étant assez rare dans ces contrées, et les rivières ayant un cours fort peu régulier. Le procédé indiqué par Magon dut y être employé, non-seulement dans la première période de l'occupation, mais encore plus tard. L'agronome carthaginois recommandait de mouiller d'abord le blé à grande eau, puis d'enlever l'écorce à l'aide du pilon ; ensuite de faire sécher le grain au soleil, et de le replacer dans le mortier (CXLIX).

Pain des Indigènes.

Quant aux Indigènes, ils broyaient le froment sous une pierre, et faisaient le pain comme ils le font encore aujourd'hui, en mettant la pâte tout simplement sous la cendre chaude. Les femmes étaient employées à ce travail (CL).

Culture de la vigne.

Choix du terrain.

Il faut d'abord, dit Diophane de Bithynie, que le vigneron sache de quelle qualité sera le vin provenant de la vigne qu'il veut planter ; et voici le procédé naïf indiqué par l'abréviateur de Magon : faites dans le sol où vous avez l'intention de planter, un trou de deux pieds de profondeur ; prenez une poignée de la terre extraite du trou, et jetez-la dans un vase de verre rempli d'eau de pluie parfaitement pure ; mêlez et attendez que la terre soit retombée au fond du vase ; puis goûtez l'eau ; le goût qu'elle aura indiquera celui du vin que vous récolterez. Ainsi, si le liquide exhale une odeur désagréable, s'il est amer au palais, ou salé, ou sulfureux, gardez-vous de faire votre plantation ; car votre vin serait détestable ; si, au contraire, l'eau est parfumée, douce et agréable, plantez hardiment, vous aurez du vin excellent (CLI).

Si ce moyen de vérification fut employé en Afrique, ce ne fut assurément qu'à cette époque primitive où l'économie rurale italienne n'avait pas encore introduit dans ce pays ses procédés perfectionnés.

Exposition convenable aux vignobles.

On considérait, en Afrique, l'exposition au midi comme nuisible aux vignobles et même à la santé du vigneron. On tournait donc les plantations soit au nord, soit au couchant (CLII).

Plantation.

Magon recommandait de ne pas combler entièrement la fosse au moment où l'on vient d'y mettre le plant, et de la laisser à peu près à moitié vide, de façon à ce qu'elle ne fût remplie que par degrés deux ans après. Il pensait que c'était un moyen infaillible pour forcer la vigne à pousser ses racines par le bas. Cette méthode, comme le fait fort bien observer Columelle, était utile dans les terrains secs, mais inadmissible dans les pays humides où l'eau séjourne en trop grande abondance autour du plant qu'elle pourrit (CLIII). Magon avait, du reste, prévu l'inconvénient de l'excès d'humidité : il voulait qu'on plaçât dans la fosse des pierres dont le poids pouvait aller jusqu'à cinq livres ; ces pierres étaient destinées à préserver les racines de l'eau trop abondante en hiver, et de l'extrême chaleur en été (CLIV).

Dans les régions sèches de l'Afrique, on déchaussait la vigne, et, au lieu de combler la fosse immédiatement, on la laissait telle quelle pendant tout l'hiver. Dans les localités plus humides, on ne laissait pas la fosse si longtemps ouverte (CLV).

Fumure. Engrais divers.

Indépendamment du déchaussement, on fumait la vigne avec de la fiente de bœuf, de mouton, de porc ou d'autres animaux. On croyait que la fiente de pigeon, étant très-chaude, accélérait la fructification (1), mais nuisait à la qualité du vin. On mettait à chaque souche quatre hémines, ou un litre huit centilitres, d'un quelconque de ces engrais. On distribuait le fumier, non contre le pied même de la vigne, mais à quelques pouces, afin

(1) Cassius Denis met la fiente d'oiseau au premier rang des engrais ; il excepte pourtant la fiente des palmipèdes ; celle du pigeon est, dit-il, préférable à toute autre. Varron, l. I, c. XXXVIII, 1. La même opinion se retrouve dans les *Géoponiques*, l. II, ch. XXI.

que les racines les plus distantes en eussent leur part, et que les plus rapprochées ne fussent pas brûlées par un excès de calorique. Si l'on manquait de fumier, on employait les cosses de fèves et d'autres détritus de légumes. On recommandait de fumer modérément les jeunes vignes jusqu'à cinq ans. Dans les pays pluvieux, on fumait tous les deux ans. Le marc de raisin était préconisé comme un excellent engrais (CLVI). Magon voulait qu'on le mêlât avec du fumier, parce que, disait-il, le marc excite la vigne à jeter de nouvelles racines, et que le fumier a pour effet d'entretenir la chaleur pendant l'hiver, et l'humidité pendant la saison chaude (CLVII).

Taille.

Il y a deux époques pour tailler la vigne, dit Columelle; Magon conseille, de préférence, le printemps, avant l'apparition des bourgeons, parce que la vigne étant alors pléine de sucs, elle résiste moins à la serpette, et qu'il est plus facile de lui faire une plaie bien unie (CLVIII). Il était expressément recommandé de ne point tailler quand soufflait le vent du sud, à cause de l'extrême chaleur (CLIX). En Afrique, on tournait les coupures du côté du nord, tandis que partout ailleurs, excepté en Egypte, on devait les diriger vers le sud (CLX).

Soins et précautions.

Cassius Denis d'Utique recommandait instamment de ne pas semer des choux dans un vignoble, rien n'étant plus funeste à la vigne que le voisinage de ce légume (CLXI).

Pour éloigner les oiseaux friands de raisin, on brûlait au pied des vignes de la fiente de vache mêlée avec de la résine. On croyait aussi que la fiente du même animal, brûlée avec de l'huile, faisait périr certains insectes nuisibles à la vigne; un autre moyen consistait à prendre quelques-uns de ces insectes, à les écraser dans du marc d'olive, et à soumettre les plants à la fumée de ce mélange (CLXII).

Vignes rampantes.

En Afrique, comme dans certaines parties de la Gaule Narbonnaise, on se croyait obligé, à cause de la fréquence et de la vio-

lence du vent, de laisser la vigne s'étaler au ras du sol; on pensait que les grappes, ainsi en contact avec la terre, en pompaient les sucs et en profitaient singulièrement. C'est à cette influence que Pline attribue les dimensions monstrueuses de ces grappes qui, dit-il, dans l'intérieur de l'Afrique, dépassaient en grosseur le corps d'un enfant (CLXIII). Ces vignes rampantes étaient soutenues par des roseaux, et l'on cherchait, en outre, au moyen de fosses circulaires, à empêcher les pampres de se heurter (CLXIV).

Vendange.

Aux approches de la vendange, on couvrait les grappes de paille, ou l'on employait tout autre moyen, pour les garantir de l'action pernicieuse du vent et de la trop grande chaleur (CLXV). La vendange se faisait comme aujourd'hui, au mois de septembre (CLXVI).

Vin. Fabrication. Qualité.

Le raisin d'Afrique était excellent à manger frais (CLVVII). Quant à la manière de faire le vin, elle devait être la même en Afrique que celle dont on lit les détails dans les auteurs latins à propos de l'Italie. Il paraît que les vins d'Afrique étaient souvent très-âpres, car, au dire de Pline, les agriculteurs de ce pays corrigeaient ce défaut à l'aide de chaux ou de plâtre (CLXVIII).

Vin cuit.

Le vin cuit d'Afrique était estimé en Italie. On le fabriquait avec une espèce de raisin que les Grecs nommaient *sticha* et les Romains *apian* (muscat) (1). On laissait le raisin sur pied plus longtemps que quand on en voulait faire du vin ordinaire; il arrivait ainsi à être presque confit par le soleil (2). Quelques personnes, au lieu de laisser longtemps la grappe sur la souche, trempaient tout simplement le raisin dans l'huile bouillante. D'autres employaient toute espèce de raisin blanc doux, pourvu

(1) On donnait au muscat le surnom d'*apian* parce que les abeilles en sont très-friandes. Pline, l. XIV, c. IV, (II), 4.

(2) C'est encore ainsi que se prépare, de nos jours, le raisin destiné à faire les vins muscats de Lunel et de Frontignan.

qu'il fût très-mûr, et après l'avoir fait sécher et réduire au soleil (CLXIX).

Vin de raisin sec.

Le *passum*, ou vin de raisin sec, se fabriquait ainsi, d'après les conseils de Magon : on prenait du raisin hâtif très-mur, dont on jetait les grains desséchés ou gâtés. Les grappes étaient exposées au soleil, suspendues à un clayonnage fait de roseaux posés sur des fourches ou des pieux. Pendant la nuit, on les garantissait de la rosée à l'aide de paillassons. Le raisin bien séché, on l'égrappait dans une futaille ou dans une cruche pleine d'excellent moût. Le sixième jour, quand les grains étaient bien gonflés, on les faisait passer sous le pressoir. Le jus qui en sortait, une fois mis en réserve, on versait sur le marc du moût nouveau avec du raisin séché au soleil pendant trois jours. On foulait le tout, puis on pressait. Le vin était mis dans des vases hermétiquement bouchés ; après vingt ou trente jours, quand la fermentation avait cessé, on le soutirait dans d'autres vases, dont les couvercles, immédiatement enduits de plâtre, étaient, en outre, recouverts de parchemin (CLXX).

On employait, en Afrique, une autre méthode pour faire le *passum :* on plaçait une grande quantité de grappes dans des paniers de jonc à claire-voie, et on les battait vigoureusement avec des verges. Quand les grains étaient détachés et écrasés par la violence des coups, on les faisait passer au pressoir. La liqueur qui s'écoulait était renfermée dans un vase, ni plus ni moins que du miel. Ajoutons que le *passum* africain passait pour être d'excellente qualité et d'un goût très-agréable (CLXXI).

Culture de l'olivier.

Plantation.

Nous trouvons fort peu de chose sur la culture de l'olivier et la fabrication de l'huile en Afrique. Le moment recommandé par Magon pour la plantation de cet arbre était l'intervalle compris entre l'équinoxe d'automne et le solstice d'hiver, quand on choisissait un terrain argileux sur la pente d'un coteau et dans une localité sèche ; si, au contraire, on ne pouvait disposer que d'une terre forte et humide, ou arrosée, on devait planter depuis

la moisson jusqu'au solstice d'hiver (CLXXII). Il fallait laisser entre les plants un espace de 75 pieds (22 m. 20 c.) en tout sens; dans un sol maigre, dur et exposé aux vents, un intervalle de 45 pieds au moins (13 m. 32 c.) (CLXXIII).

Fumure.

On fumait l'olivier avec toute espèce d'engrais, excepté l'excrément humain; mais cette opération ne devait se faire qu'une fois tous les trois ans (CLXXIV).

Greffe.

C'était un usage particulier à l'Afrique, dit Pline, d'après Magon, de ne greffer l'olivier que sur l'olivier sauvage. On faisait pousser le rejeton le plus propre à cette opération, et l'on faisait de même toutes les fois qu'il en était besoin. Ainsi l'arbre primitif revivait en un arbre nouveau, et les mêmes plantations d'oliviers duraient des siècles. L'olivier sauvage se greffait par scions et par inoculation (CLXXV).

Cependant il est certain qu'en Afrique, on greffait l'olivier sur la vigne, et il en résultait, disait-on, des fruits dont le goût rappelait à la fois le raisin et l'olive. Les arbres provenant de cette opération s'appelaient *oubolima* (CLXXVI).

Conservation de l'huile.

Pour la culture et les opérations relatives à la fabrication de l'huile, on suivait sans doute les procédés italiens. — Cassius recommandait de placer dans un local situé au Nord les vases contenant l'huile; la fraîcheur, dit-il, rend l'huile plus douce et meilleure; la chaleur, au contraire, la détériore (CXXVII).

Dattiers. Fécondation artificielle.

La culture du dattier était fort bien entendue, et la fécondation de l'arbre femelle par le mâle était pratiquée comme elle l'est de nos jours par les indigènes des oasis (CLXXVIII).

Figues. Manière de les sécher.

On cueillait les figues pendant la plus grande chaleur du jour, parceque, disait-on, c'est le moment où l'ardeur du soleil les ramollit. Après les avoir placées les unes auprès des autres, on

les pressait pour leur faire prendre la forme d'une étoile ou celle d'une petite fleur, ou la figure d'un pain : après quoi, on les faisait encore sécher au soleil, puis on les mettait dans des vases pour les conserver (CLXXIX).

Culture de l'amandier.

On semait les amandes dans une argile molle exposée au midi. Magon dit qu'elles se plaisent aussi dans un sol dur et chaud; que dans une terre grasse ou humide, elles sont frappées de stérilité et meurent; qu'il faut semer, de préférence, les plus recourbées et celles qui proviennent d'un arbre jeune : qu'on doit, auparavant, les faire tremper trois jours dans du fumier délayé, ou vingt-quatre heures dans de l'eau miellée; que la pointe doit être enfoncée la première, le côté tranchant regardant le Nord-Est; qu'il est nécessaire de les semer trois par trois, de les placer triangulairement, à la distance d'une palme (22 centimètres), enfin de les arroser tous les dix jours jusqu'à ce qu'elles germent (CLXXX).

Conservation des grenades.

Le même agronome indique le procédé suivant pour la conservation des grenades : faire bouillir de l'eau de mer, et y laisser tremper les fruits jusqu'à ce qu'ils perdent leur couleur; les faire ensuite sécher au soleil pendant trois jours, puis les suspendre dans un endroit bien frais. Quand on veut les manger, les faire macérer dans l'eau douce et froide pendant une nuit et un jour. Autre méthode conseillée par Magon : couvrir la grenade d'une épaisse enveloppe de terre glaise, et quand la terre est sèche, suspendre le fruit dans un lieu frais. Troisième méthode : mettre les grenades par couches dans un vase de terre neuf rempli de raclure de peuplier ou de chêne-vert. Quand la cruche est pleine, la boucher hermétiquement en scellant le couvercle avec de la terre glaise (CLXXXI). De ces trois procédés, les deux derniers sont rationels; mais le premier est inexplicable. L'action de l'eau de mer bouillante, avec exposition immédiate au soleil n'avait d'autre avantage que de durcir l'écorce et de la rendre impénétrable à l'air; mais le fruit devait contracter un goût peu agréable, que la macération dans l'eau douce

ne suffisait pas à faire disparaître. Du reste, c'était peut-être ce goût particulier que les Romains recherchaient dans la grenade.

Plantation des arbres.

Pour la transplantation des arbres, il était de principe de choisir une terre, sinon meilleure, du moins semblable. On creusait les trous assez longtemps à l'avance pour qu'ils pussent se tapisser d'une couche de gazon. Magon voulait qu'ils fussent faits un an d'avance, afin qu'ils absorbassent le soleil et l'eau. Si les circonstances s'y opposaient, il fallait, du moins, allumer du feu dans les fosses deux mois avant la plantation, et n'y mettre les arbres qu'après quelques jours de pluie (CLXXXII).

Huile de lentisque.

On tirait de la graine de lentisque une huile qui se fabriquait ainsi : on prenait une grande quantité de graines mûres, qu'on laissait entassées pendant un jour et une nuit ; on posait sur un vase une corbeille remplie de ces graines, et après y avoir versé de l'eau chaude, on pressait. L'huile surnageait dans le vase, et on la recueillait avec soin (CLXXXIII).

Vin de myrte.

Les baies du myrte étaient cultivées pour faire une espèce de vin, qui avait, disait-on, des propriétés médicales. On laissait infuser, pendant une vingtaine de jours, des graines de myrte concassées dans une certaine quantité de vin vieux. Puis on passait le jus, et l'on y jetait un peu de safran et quelques feuilles de l'arbrisseau. Quelques livres de bon miel adoucissaient la liqueur (CLXXXIV).

Légumes.

Pour les légumes, on choisissait une terre grasse, facile à travailler. On recommandait de ne pas semer dans un sol blanc, ni dans un terrain argileux, qui se crevasse dans les fortes chaleurs (CLXXXV).

La meilleure substance pour fumer les légumes était, disait-on, la cendre, à cause de sa chaleur et parce qu'elle tue les vers et les insectes. La fiente de pigeon était aussi conseillée, mais en

petite quantité. Il en était de même de la fiente de brebis. On recommandait de ne pas employer le fumier humide, de peur qu'il n'engendrât de la vermine (CLXXXVI).

Le meilleur terrain pour les légumes, disait-on fort sagement, est celui qui offre une surface plane et peut être facilement arrosé (CLXXXVII).

Usages de l'asphodèle.

L'asphodèle et la scille, si communs dans certaines parties de l'Afrique du Nord, notamment dans la province actuelle de Constantine, étaient utilisés par les Romains. De la première de ces plantes, on mangeait la graine grillée et le bulbe cuit sous la cendre, et assaisonné de sel et d'huile. Les anciens pilaient aussi le bulbe avec des figues, et trouvaient ce mets fort délicat. Ils croyaient que, semé devant la porte des métairies, l'asphodèle préservait de tout maléfice les gens de la maison. Magon recommandait de couper l'asphodèle *(albucus)* à la fin du mois de mars et au commencement d'avril, avant la floraison et le développement de la graine; de fendre les tiges, de les exposer quatre jours après au soleil, et de les mettre en bottes quand elles sont sèches ; pour quel usage ? c'est ce qui n'est pas indiqué (CLXXXVIII).

Usages de la scille.

La scille, dont la triple floraison indiquait, dans certains pays, les trois époques du labourage, particularité qui lui était commune avec le lentisque (CLXXXIX), fournissait un médicament qui se préparait de la manière suivante : la plante était préalablement séchée; on en mettait une livre dans une amphore de vin, après avoir jeté les feuilles et les parties superflues. Quelquefois on suspendait les feuilles à un fil, pour les faire infuser dans du vin pendant quarante jours (CXC). On aromatisait aussi le vinaigre avec des bulbes de scilles (CXCI).

Récolte du jonc.

Magon prescrivait de couper le jonc depuis le mois de juin jusqu'à la mi-juillet (CXCII).

Moyen de se débarrasser des sauterelles.

Nous avons dit, au chapitre *produits végétaux*, que l'agriculture romano-africaine avait quelquefois beaucoup à souffrir des ravages des sauterelles. Nous trouvons dans quelques auteurs l'indication des moyens qu'on jugeait le plus efficaces pour se préserver de ce redoutable fléau, que Pline n'hésite pas à attribuer à la colère des Dieux (CXCIII): les anciens se figuraient que, si, au moment de l'arrivée des sauterelles, les habitants du pays étaient tous rentrés dans leurs maisons, les insectes destructeurs passaient sans toucher à rien; que si les paysans se trouvaient dehors, ils n'avaient qu'à arroser les champs avec de la saumure dans laquelle ils auraient fait bouillir du lupin amer ou des concombres sauvages. Des chauves-souris suspendues à la cîme des arbres mettaient également en fuite les sauterelles. Si l'on en prenait une certaine quantité, il fallait les brûler; celles qui survivaient étaient tellement suffoquées par l'odeur, qu'une grande partie mourait aussitôt, tandis que le reste se laissait écraser ou brûler par le soleil. On conseillait encore de creuser des fosses et de les arroser de jus de sauterelles pilées dans de la saumure; on était certain de trouver, quelques instants après, tout l'essaim endormi au fond des trous ainsi préparés. Enfin, on affirmait que tous les végétaux préalablement aspergés d'une décoction d'absinthe, de porreau, ou de centaurée, étaient préservés (XCIV). Dans la Cyrénaïque, on était plus positif: sans avoir recours aux moyens merveilleux, on écrasait d'abord les œufs, puis les petits, puis les sauterelles devenues grandes. Une loi obligeait les cultivateurs à cette triple opération; ceux qui y contrevenaient étaient punis de la peine des déserteurs. En Syrie, les troupes étaient employées à cette œuvre d'extermination, et le moyen était un peu plus efficace que celui qui consistait à se renfermer chez soi à l'apparition du nuage dévastateur (CXCV). Les Éthiopiens se servaient de la fumée pour faire tomber ces insectes au moment de leur passage; et ils y réussissaient à ce point, qu'ils ramassaient des monceaux de sauterelles assez considérables pour fournir à leur alimentation pendant une partie de l'année (CXCVI).

Conclusion.

Pour pousser plus loin cette énumération des procédés usités dans l'économie rurale africaine, il faudrait empiéter sur le domaine de l'agriculture italienne, et rechercher quelles furent les méthodes qui durent être appliquées au pays dont nous nous occupons. Une telle étude nous entraînerait trop loin, et nous risquerions, d'ailleurs, de nous égarer dans le champ des conjectures. Nous avons rapporté tout ce qui, dans les écrits anciens subsistants, s'appliquait spécialement à l'Afrique; notre moisson de renseignements est peu abondante; mais nous n'avons pas voulu l'augmenter en recourant à des indications dont le soin le plus consciencieux n'eût pas effacé le caractère hypothétique.

Malgré l'insuffisance des documents sur ce sujet, on peut admettre, sans crainte d'erreur, qu'un pays où la production fut si exubérante, et dont la spécialité agricole est constatée par de si nombreux témoignages (CXCVII), s'appropria tous les procédés de culture dont l'expérience avait démontré l'efficacité, en les modifiant toutefois conformément aux exigences du sol et du climat. On doit donc penser que la plupart des méthodes indiquées pour l'économie rurale européenne furent adoptées de l'autre côté de la Méditerranée, sauf les nuances nécessitées par la différence des lieux.

NOTES JUSTIFICATIVES.

LXXXVI. « Cum et facilem terram qualis in Bœtica totaque Libye sit, levibus aratris proscindat, et non nimio pondere vehicula trahat... quare omne rus tanquam maxime necessarium desiderat asellum, qui, pleraque utensilia et vehere in urbem et reportare collo vel dorso commode potest. » Colum. l. VII, c. I, 2, 3.

LXXXVII. *Jugurtha*, XVII.

LXXXVIII. L. XII, c. I.

LXXXIX... « Gregesque penes ipsos sunt maximi et plurimi. » t. I, p. 49 des *Geographiæ veteris scriptores* de Hudson, in-8° 1698.

XC. « Pecoribusque suis (ea pecunia illis est)... et quia pecori bonus alendo erat, hominum quoque carne ac lacte vescentium, abunde sufficiebat alimentis. » Lib. XXIX, 31.

XCI. « Post majores quadrupedes ovelli pecoris secunda ratio est... » Colum. l. VII, c. II, 1.

XCII. Columelle raconte que des béliers sauvages ayant été amenés d'Afrique à Gadès (Cadix) par des gens qui montraient des bêtes féroces, son oncle paternel remarqua la nuance de la laine de ces animaux et voulut tenter un essai de croisement. Il acheta quelques-uns de ces béliers, les transporta dans ses terres, et les fit accoupler avec ses brebis. Les premiers produits offrirent une laine grossière, mais de la couleur du père ; un nouveau mélange avec des brebis de Tarentum (Tarente, dans le royaume de Naples), donna des agneaux à toison fine, moelleuse et d'une nuance admirable. » Colum. l. VII, c. II, 4, 5.

XCIII. Polybe, l. XII, c. I. Varron, l. II, c. XI, 11.

XCIV. Varron, l. III, c. II, 13.

XCV. Colum., l. IX, c. XIV, 6 ; c, XV, 3.

XCVI. *Géoponiques*, l. XV, c. II, 21.

XCVII. Pline, l. XI, c. XV, 2.

XCVIII. *Ecloga* 1, vers. 65.

XCIX. Liv. XVII, ch. II, p. 464.

C. *Bell. jugurth.* XVII.

CI. Spartianus, *in Adriano* XXI.

CII. Solin déclare la partie nord de l'Afrique baignée par de nombreuses rivières : « Altrinsecus quo septentrionem patitur, aquarum larga. » *Polyhistor* c. XXVIII, p. 49, in-f° 1629.

CIII. « Nam et torrentes si qui erant, ardore solis aruerant. » Appien *de reb. punicis*, l. II, 45.

CIV. « In Italia, aut quibusdam provinciis, non exiguá est injuria si in alienum agrum aquam immittas; in provincia autem Africa, si transire non patiaris. » *De controversiis agrorum*, p. 88, éd. Lachmann, in-8° 1848.

CV... « Diverse in Africa ex eadem re tractatur; quum sit enim regio aridissima, nihil magis in quærela habent quam si quis inhibuerit aquam pluviam in suum influere; nam et aggeres faciunt, et excipiunt et continent eam, ut ibi potius consumatur quam effluat. » Jul. Frontinus, *De controversiis agrorum*, lib. II, p. 36, même édition.

CVI. Aproniano viro illustri, comiti privatarum, Theodoricus rex : « Magnitudinis vestræ relatione comperimus aquilegem Romam venisse de partibus africanis, ubi ars ipsa pro locorum siccitate magno studio semper excolitur. » Cassiodore, *Variarum*, lib. III, epist. 53.

CVI bis. Voir Pellissier, *Description de la régence de Tunis*, p. 222, 233, 336, 279.

CVII. *Abigas ò potamos rei men ek tou Aurasiou, katiôn de es to pedion, ardeusi tèn gèn outôs opôs an boulomenois é tois tautè anthropois.* Procope, *Vandal.*, l. II, 19. Bonn., in-8°, 1833, p. 494.

CVIII. Lib. VIII, c. II.

CIX. *Richesse minérale de l'Algérie*, t. I, p. 345, 348.

CX. « Quippe acutissimam gentem Pœnos dixisse convenit imbecilliorem agrum quam agricolam esse debere. » Columelle, l. I, c. III, 9.

CXI. « Agro emto domum vendendam, inclementer atque non ex utilitate publici status Mago censuit, hoc exordio præcepta pandere ingressus, ut tamen appareat assiduitatem desideratam ab eo. » L. XVIII, c. VII (VI), 3. Colum., l. I, c. I, 18.

CXII. « Cum et facilem terram qualis in Bœtica totaque Libye sit, levibus aratris proscindat et non nimio pondere vehicula trahat (asellus). » Colum. l. VII, c. I, 2.

CXIII. Pline, l. XVII, c. III, 12.

CXIV. « Atque ejusmodi terram pinguibus arenis putrem veluti cinerem solutam, quamvis levissimo dente moveri satis est. » Colum., l. II, c. II, 25.

CXV. « Quibusdam, sicut in Africa Numidiaque putres arenæ fecunditate vel robustissimum solum vincunt. » *Id.* l. I, *Præf.* 24.

CXVI. *Géoponiques*, l. II, c. XI.

CXVII. Pline, l. XXI, c. LXVI; l. XVIII, c. CXV, 1; c. LXI, 1.

CXVIII. Strabon, l. XVII, c. II. — Les doubles moissons sont encore attestées par ces vers de Corippe :

> « Quique vadis tepido messes bis tondet in anno
> Maurus arans, bino perstringit et ordea culmo. »
> *Johann.* l. II, vers. 156.

CXIX. « Sunt genera terræ quarum ubertas pectinari segetem in herba cogat (cratis et hoc genus, dentatæ stilis ferreis) ; eademque nihilominus et depascuntur. Quæ depasta sunt, sarculo iterum excitari necessarium. At in Bactris, Africa, Cyrene, omnia hæc supervacua fecit indulgentia cœli, et a semente non nisi messibus in aream redeunt, quia siccitas coercet herbas, fruges nocturno tactas rore nutriens. » Pline, l. XVIII, c. L (XXI), 2.

CXX. « Sunt enim regionum propria munera, sicut Ægypti et Africæ, quibus agricola post sementem, ante messem segetem non attingit, quoniam cœli conditio et terræ bonitas ea est, ut

vix ulla herba exeat, nisi ex semine jacto, sive quia rari sunt imbres, seu quia qualitas humi sic se cultoribus præbet. » COLUM. l. II, c. XII, 3.

CXXI. *Hist. romaine,* trad. de GOLBÉRY, t. VI, p. 344.

CXXII. « ... Numidia et Ægypto, ubi plerumque arboribus viduum solum frumentis seminatur. » COLUM., l. II, c. II, 25.

CXXIII. « E spicis in aream excuti grana; quod fit apud alios jumentis junctis ac tribulo. Id fit e tabula lapidibus aut ferro asperata, quo imposito auriga, aut pondere grandi trahitur jumentis junctis, ut discutiat e spica grana; aut ex assibus dentatis cum orbiculis, quod vocant plostellum pœnicum. » VARRON, lib. I, c. LII.

CXXIV. DESFONTAINES, p. 278, décrit ainsi la machine à l'aide de laquelle les indigènes de Barbarie égrènent le blé : « On se sert aussi, pour le même objet, d'une sorte de table faite de deux ou trois planches unies ensemble, et dont la surface intérieure est parsemée de clous, de lames de fer et de petites pierres tranchantes. On la fait traîner sur le blé par des mules, des bœufs et autres bêtes de charge. »

CXXV. « Possunt etiam defossa frumenta servari. » COLUM., l. I, c. VI, 15.

— « Quidam granaria habent sub terris, speluncas, quas vocant *seirous*, ut in Cappadocia ac Thracia. » VARRON, l. I, c. LVII, 2.

— *Id.* Lib. I, c. LXIII.

— Voir aussi le commentateur POPMA, *De instrumento fundi*, c. XV.

CXXVI. « Est in Africa consuetudo incolarum, ut in agris et omnibus fere villis sub terra specus condendi frumenti gratia habeant. » HIRTIUS, *De bell. africano*, LXV.

CXXVII. « Utilissime tamen servantur in scrobibus, quas siros vocant, ut in Cappadocia et in Thracia. » PLINE, l. XVIII, c. LXXIII, p. 4.

CXXVIII. QUINTE-CURCE, l. VII, c. 22.

CXXIX. *Seiros* et *siros*, en grec, fosse dans laquelle on conserve les grains.

CXXX. « Syassus, village de Phrygie, où l'on dit que les

Cimmériens trouvèrent d'immenses quantités de blé cachées dans des silos. »

CXXXI. « *De natura animalium*, l. VI.

CXXXII. *Seïros*, fosse dans laquelle on conserve le blé.

CXXXIII. *Onomasticon*, lib. IX, cap. V, 49. in-f°, 1706.

CXXXIV. Longus, *Pastorales*, l. I, édit. de P.-L. Courier, in-8°, p. 16. — Les habitants des villages d'alentour s'assemblaient la nuit et faisaient des fosses d'une brasse de largeur et quatre de profondeur.

CXXXV. C'est en ce sens qu'il est employé dans les saintes Écritures : *Genèse*, ch. XLI, 56 ; *Deutéronome*, ch. XXVIII, 12 ; *Josué*, ch. VI, 19 ; *et passim*.

CXXXVI. Varron, l. I, c. LVII, 2. — Pline, l. XVIII, c. LXXIII, 4.

CXXXVII. Stephanus Byzantinus, au mot *Suassos*.

CXXXVIII. Démosthènes, *De Chersoneso*, 38. — Varron, l. I, c. LVII, 2 ; Pline, l. XVIII, c. LXXIII, 4. — Ammien Marcellin, l. XXXI, c. VI, in-8°, 1808, Leipsic, p. 581.

CXXXIX. Les mêmes, *locis citatis*.

CXL. Note de Rhellicanus sur un passage d'Hirtius *De bell. afric.*, p. 800 du *Cæsar*, édit. *Variorum*, in-8°, 1661.

CXLI. « Solent et subterraneos specus aperire, eosque multo insuper fimo onerant, suffugium hiemi et receptaculum frugibus, quia rigorem frigorum ejusmodi loci molliunt. » Tacite, *de moribus Germanorum*, XVI.

CXLII. « Ut in agro Carthaginiensi. » Varron, l. I, c. LVII, 2.

CXLIII. « Sic conditum triticum manet vel annos quinquaginta, millium vero plus annos centum. » *Ibid.*

CXLIV. *Mémoire inédit* de M. Tripier, *sur les eaux d'Hammam Meskoutin*.

CXLV. On peut voir encore, sur les silos anciens, Ulitius, *venatio novantiqua*, ad Gratium Faliscum, *cynegeticon*, vers. 244 ; p. 199.

CXLVI. Dans ONUPHRIUS PANVINIUS, *Reipublicæ romanæ commentarii*, p. 269.

CXLVII. « Major pars Italiæ ruido utitur pilo. » PLINE, l. XVIII, c. XXIII, 1.

CXLVIII. « Si aquæ copia est, fusuros balnearum debent pistrina suscipere, ut ibi formatis aquariis molis, sine animalium vel hominum labore frumenta frangantur. » PALLADIUS, l. I, tit. XLII.

CXLIX. « De ipsa ratione pisendi Magonis proponetur sententia : Triticum ante perfundi aqua multa jubet, postea evalli, deinde sole siccatum pilo repeti. » PLINE, l. XVIII, c. XXIII, 1.

CL. « Femina quædam Maura confectam e pauxillo frumento, utcunque contuso, placentulam, in favillam feci immiserat ; quo pacto panes coquere solent Mauri. » PROCOPE, *Bell. Vand.*, l. II, 7, p. 438.

CLI. *Géoponiques*, l. V, c. VII.

CLII. « Ferventibus provinciis, ut Ægypto et Numidia, uni septentrioni rectius opponentur (vineæ). COLUM., l. III, c. XII, 6.

CLIII. « Unum tamen huic consitioni Mago Carthaginiensis adjicit ut semina ita deponantur, ne protinus totus scrobs terra compleatur, sed dimidia fere pars ejus sequente biennio paullatim adæquetur. Hoc ego siccis locis fieri utiliter non negaverim. » COLUM., l. V, c. V, 4.

CLIV. « Id enim vitare facile est per imum solum juxta diversa latera fossarum dispositis paucis lapidibus, qui singuli non excedant quinque librale pondus. Hi videntur (ut Mago prodit) et aquas hiemis et vapores œstatis propulsare radicibus. » COLUM, l. III, c. XV, 3, 4.

CLV. *Geoponiques*, l. V, c. XXVI, t. II, p. 374.

CLVI. *Ibid.*

CLVII. « Idemque Pœnus auctor probat vinacea permista stercori depositis seminibus in scrobem vites monere. » COLUM, l. III, c. XV; 5.

CLVIII. « Putandi autem duo sunt tempora; melius autem (ut ait Mago) vernum. » *Id.*, l. IV, c. X, 1.

CLIX... « quæ pars lineæ fuerit a pedibus umbræ, meridiem spectans, hæc ventum austrum dabit, quem a Græcis Notum diximus vocari. » PLINE, l. XVIII, c. LXXXVI (XXXIII), 2, 3.

CLX..... « quæ pars fuerit a vertice umbræ, hæc erit ventus septentrionalis. Illo tibi, putator, arborum plagæ ne spectent, neve arbusta vineæve, nisi in Africa, Cyrenis, Ægypto. » *Id.*, *ibid.*, 2.

CLXI. Dans EBN-EL-AWAM, t. I, p. 555.

CLXII. CASSIUS, *Ibid.*, t. I, p. 604.

CLXIII. « Stat provinciarum aliquarum per se vitis sine ullo pedamento, artus suos in se colligens, et brevitate crassitudinem pascens. Vetant hoc aliubi venti, ut in Africa et in Narbonensis provinciæ partibus. » *Id.*, l. XIV, c. III, 3, 4.

CLXIV. « Iis quoque quæ sparguntur in terra, breves ad innitendum cannas circumdant, scrobibus per ambitum factis, ne vagi palmites inter se pugnent occursantes. » *Id.*, l. XVII, c. XXXV (XXI), 26.

CLXV. COLUMELLE, l. XI, c. II, 61.

CLXVI. « Quibusdam locis, ut in Bætica maritimis regionibus, et in Africa, vindemia conficitur. » (Il s'agit du mois de septembre). *Id.*, *ibid.*, 60.

CLXVII. COLUM., l. III, c. II, 1.

CLXVIII. « Africa gypso mitigat asperitatem, nec non aliquibus sui partibus calce. » PLINE, l. XIV, c. XXV; et l. XXXVI, c. XLVIII.

CLXIX. *Id.*, l. XIV, c. XI (IX), 2.

CLXX. COLUM., l. XII, c. XXXIX, 1, 2.

CLXXI. PALLADIUS, l. XI, tit. XIX, *october*.

CLXXII. « Magoni autem placet siccis locis olivam, aut mox post æquinoctium seri, aut ante brumam. » COLUM., *De arboribus*, c. XVII, 1.

CLXXIII. « Ideo LXXV pedes Mago intervallo dedit undique: aut in macro solo ac duro atque ventoso, quum minimum XLV. » PLINE, l. XVII, c. XIX, 2.

CLXXIV. CASSIUS DENIS, dans EBN-EL-AWAM, ed. *Banqueri*, t. I, p. 238.

CLXXV. « Africa peculiare quidem in oleastro est inserere. » PLINE, l. XVII, c. XXX, 2.

CLXXVI. CASSIUS DENIS, dans EBN EL AWAM, t. I, p. 428. — *Géoponiques*, l. IX, c. XIV.

CLXXVII. CASSIUS, dans EBN EL AWAM, t. I, p. 228.

CLXXVIII. PLINE, l. XIII, c. VII, 5.

CLXXIX. COLUM., l. XII, c. XV, 5.

CLXXX. PLINE, l. XVII, c. XI, 3.

CLXXXI. COLUM., l. XII, c. XLIV, 5, 6. — PLINE, l. XV, c. XVIII (XVII), 2.

CLXXXII. PLINE, l. XVII, c. XVI, 1. — CASSIUS DENIS, dans EBN-EL-AWAM, t. I, p. 197.

CLXXXIII. PALLADIUS, l. II, tit. XX, *Januarius*.

CLXXXIV. *Id.*, l. II, tit. XVIII. — PLINE, l. XV, c. XXXVII; l. XIV, c. XIX, 4; l. XXIII, c. LXXXII. — COLUMELLE, l. XII, c. XXXVIII.

CLXXXV. CASSIUS DENIS, t. I, p. 85.

CLXXXVI. *Id.*, *ibid.*, p. 128.

CLXXXVII. *Id.*, *ibid.*, p. 153.

CLXXXVIII. PLINE, l. XXI, c. LXVIII, 1, 2.

CLXXXIX. *Id.*, l. XXI, c. LXVI; l. XVIII, c. LXV, 7; c. LXI, 1.

CXC. PALLADIUS, l. VIII, tit: VI, *Julius*. — COLUM., l. XII, c. XXXIII.

CXCI. PALLADIUS, l. VIII, tit. VIII.

CXCII. PLINE, l. XXI, c. LXIX, 1.

CXCIII. « Deorum iræ pestis ea intelligitur. » L. XI, c. XXXV, 4.

CXCIV. *Géoponiques*, l. XIII, c. I. — PALLADIUS, l. I, tit. XXXV, 12.

CXCV. PLINE, l. XI, c. XXXV, 3.

CXCVI. DIODORE, l. III, c. XXIX. Ces peuplades éthiopiennes étaient appelées *Akridophagoi*, c'est-à-dire *mangeurs de sauterelles.*

CXCVII. Pour attester le caractère éminemment agricole de l'Afrique romaine, il suffirait, ce nous semble, de la découverte faite par M. Léon Rénier de la popularité du culte de Sylvain dans la Numidie. Parmi les inscriptions religieuses trouvées par ce savant archéologue dans le sud de la province que nous venons de nommer, celles qui sont consacrées à ce Dieu de la nature végétale, sont les plus nombreuses. (*Rapports adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique* par M. LÉON RÉNIER, p. 11.)

ESQUISSES HISTORIQUES

SUR LA MAURITANIE CÉSARIENNE

ET IOL-CÆSAREA (CHERCHEL).

Suite et fin. (V. le numéro précédent).

LA VILLE ROMAINE.

Les ruines des monuments de Césarée permettent, de concert avec les récits anciens, de reconstruire à peu près Césarée telle qu'elle fut sous les Césars.

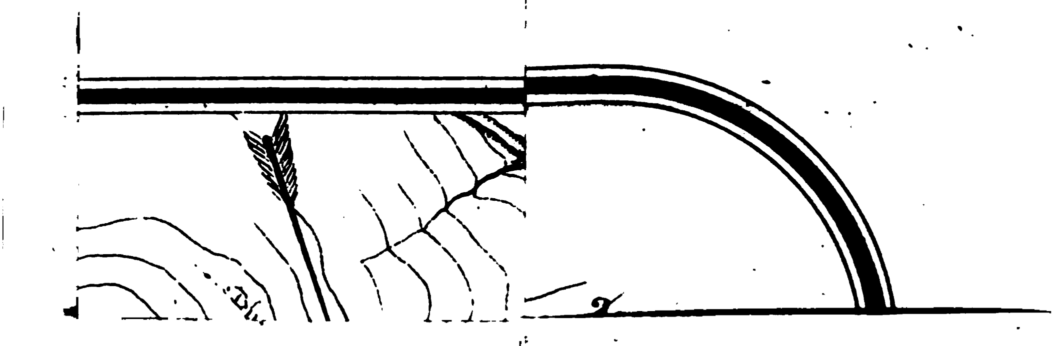
Les auteurs modernes n'ont pas été d'accord touchant son emplacement.

Les uns, tels que le géographe allemand *Mammert*, et le colonel *Lapie* ont cru retrouver dans la Ténès actuelle les ruines de la ville de Juba II.

L'académie des inscriptions et belles-lettres a réfuté ces deux auteurs.

L'inscription suivante, trouvée à Ténès fait au surplus cesser toute incertitude :

C. FVLCINIO. M. F. QVIR.
OPTATO. FLAM. AVG. II. VIR.
QQ. PONTIF. II. VIR. AVGVR.
AED. QVESTORI. QVI.
INRVPTIONE. BAQVA —
TIVM. COLONIAM. TVI —
TVS. EST. TESTIMONIO.



DECRETI. ORDINIS. ET.
POPVLI. CARTENNITANI.
ET. INCOLA. PRIMO. IPSI.
NEC. ANTE. VLLI.
AERE. CONLATO

A Caïus Fulcinius Optatus, fils de Marcus, de la tribu Quirina, flamine Augustal, duumvir, quinquennal, pontife, duumvir Augural, édile, questeur ; qui a préservé la colonie de l'irruption des Baquates (1) ; en foi d'un décret du corps municipal et des citoyens de Cartennæ, ainsi que des habitants ; à lui le premier et à personne auparavant ; par souscription.

On ne peut mettre en doute l'analogie qui existe entre *Ténès* et *Cartennæ*, ville indiquée par les auteurs anciens, comptoir de Carthage, colonie d'Auguste, qui y établit la 2e légion. Si l'on observe la signification phénicienne de la syllabe *car* qui répond au mot latin oppidum, on peut traduire Cartennæ par ville de Tennæ.

Ptolémée place Cartennæ sous le même méridien que le cap d'Apollon et un peu au sud de ce cap, position qui est bien celle de Ténès et de son promontoire.

D'autres ont pensé qu'Alger était l'ancienne Césarée. Mais, outre que les indications des anciens géographes ne coïncident pas avec les positions de cette ville, on ne saurait récuser le témoignage de certaines inscriptions, trouvées de nos jours à Cherchell.

Nous citerons les deux suivantes :

L. LICINIO. L. FIL. QVIR.
SECVNDINO. DECVRIONI.
CAESARIENSIVM. EQVO PVBLICO
EXORNATO SACRISQVE
LVPERCALIBVS FVNCTO.

A Lucius Licinius Secundinus, fils de Lucius, de la tribu de Quirina, décurion des Césaréens, gratifié d'un cheval d'honneur et ayant été chargé de la célébration des Lupercales.

---

(1) Baquates, vel Bacuatæ, peuple au N.-E. du Maroc actuel.

...... ENIO C. F. FATALI
DECVRIONI SPLENDIDISSIMAE
COLONIAE CAESARIENSIS RELIGIOSO
ANTISTITI SANCTI NVMINIS MATRIS
DEVM DENDROPHORO DIGNISSIMO

A Ennius, fils de Caïus, décurion de la magnifique colonie de Césarée, religieux pontife de la sainte divinité de la mère des Dieux, très-digne dendrophore.

D'après Ptolémée, Iol-Césarée se trouvait sur le bord de la mer, par 20' de longitude Est de l'embouchure du fleuve *Chinasaph*, qui serait, selon toute apparence, *l'Oued Tafsert*; entre Cherchell et Ténès. Ce fleuve profond, rapide, dangereux dans la saison des pluies répondrait bien à la description qu'en donne le géographe d'Alexandrie. Il ne faut pas suivre les errements de certains modernes et s'arrêter à la plus ou moins grande ressemblance qui peut exister entre les deux noms de *Chinasaph* et de *Chéliff*. Le premier nom nous est transmis en langue grecque, tandis que le second nous vient de l'arabe.

Il est plus logique, pour déterminer la situation actuelle des fleuves indiqués par les anciens d'admettre simplement que les cours d'eau les plus considérables sont ceux dont ils ont fait mention.

L'examen des ruines actuelles porte à croire que Cæsaréa ne se développa guère que dans la plaine, le long de la mer, au Nord-Ouest d'un vaste système de côteaux qui l'entouraient de tous côtés.

ENCEINTE ROMAINE DE CÆSARÉE.

L'enceinte de Cæsarea enveloppait une superficie de 369 hectares.

L'enceinte romaine, dont les vestiges sont fort apparents, était constituée par une muraille continue, élevée, d'une épaisseur moyenne de deux mètres, coupée de distance en distance par de grosses tours rondes ou carrées. Elle partait de la mer, à 700 m. environ à l'Est de la pointe Zizerin (1), gravissait la pointe du plateau de Bab-el-Rouss et celle des côteaux supérieurs, jusqu'à

(1) Voir la carte ci-jointe de Césarée sous la domination romaine.

l'emplacement du fort Valée. De là, elle s'infléchissait vers le Sud en suivant l'escarpement du plateau jusqu'au poste d'Aumale. Tournant alors vers l'Ouest et suivant un ressaut escarpé, elle gagnait le plateau à l'extrémité duquel se trouve la redoute d'Orléans, puis se redressant vers le Nord, elle longeait, sur sa rive droite, le ravin qui vient finir à la mer, au-delà du cimetière Européen.

En outre, on retrouve du côté de Bab-el-Rouss et d'Ennabad une deuxième enceinte en deçà de la première. Le sentier qui conduit de la route à la batterie de côte du cap Zizerin se développe sur des débris de rempart aisément reconnaissables. Il y a eu de ce côté de la ligne de grands mouvements de terres effectués.

Le sentier, de niveau avec le sol, du côté de la ville, est à 1m 50 environ au-dessus des champs situés à l'opposite.

Il est impossible d'affirmer toutefois que cette deuxième enceinte se continuât sur tout le pourtour de la cité.

Du côté de la mer, un mur continu partant du cap Zizerin, suivait les sinuosités du rivage, laissait le port en dehors et rejoignait, au-delà du cimetière, l'enceinte de terre de la ville.

On ne peut guère assigner une date à la construction de cette enceinte, mais certains passages anciens nous indiquent qu'elle ne fut achevée que vers le VIe siècle de notre ère, alors que les colonies romaines devenues cités Gréco-Byzantines étaient sans cesse en butte aux incursions des tribus de la montagne. Dans ce cas, on doit admettre que plusieurs édifices dont les ruines se retrouvent extérieurement à l'enceinte, furent, ou défensivement organisés vers cette époque ou bien rasés.

La ligne fortifiée laissait entre elle et la ville une vaste zône dont la destination n'est pas précise.

Cette zône embrassait de petites vallées et des côteaux au pied desquels se dressaient d'importants monuments.

Certains archéologues pensent que si l'on ne retrouve pas de ruines tout auprès de l'enceinte, c'est que Césarée, comme toutes les villes romaines, avait un *pomœrium*, sorte de zône de servitude s'étendant en dedans et en dehors des murs et dans laquelle il était interdit de bâtir.

Mais, si l'on admet cette explication, il faut admettre que le pomœrium régnait tout le long de l'enceinte et pourtant dans les parties basses de la ville, on voit des débris de constructions attenantes à l'enceinte, en dedans et en dehors de celle-ci.

Les constructions ne furent pas, au surplus, circonscrites dans l'enceinte fortifiée. A l'Ouest et à l'Est, le long du rivage, de nombreuses ruines attestent la présence d'édifices. Si les rues de Césarée ne se prolongèrent pas en dehors des remparts, pour constituer des faubourgs, du moins ses alentours devaient être ornés d'hôtels particuliers et de villas.

Au-delà de l'enceinte, entre la route de Ténès et la mer, les débris de vastes établissements jonchent encore le sol; des mosaïques, débris de dallages antiques, ont été mises au jour.

LE PORT.

Le Port romain comprenait un port extérieur et un port intérieur réunis par un goulet fort étroit, retrouvé en 1847, lors de l'établissement du port actuel.

D'après la relation du docteur Schaw, le port intérieur était entouré de superbes portiques et de vastes magasins; il occupait le même emplacement que le port actuel, mais était plus petit.

Le port extérieur était fermé par deux jetées. Celle de l'Est partant du rivage, en arrière du Bureau arabe, se prolongeait vers le Nord-Ouest, sur une ligne de roches dont une partie se voit encore, à fleur d'eau.

Celle de l'Ouest, moins étendue, se détachait de l'îlot Joinville, dans la direction des rochers qui servent d'appui à la jetée moderne.

L'îlot abritant les deux ports était garni de travaux de défense dont on a retrouvé les traces. En outre, il est probable qu'à l'Ouest de la presqu'île, les Romains avaient creusé un *cothon*, ou port artificiel, destiné aux bâtiments légers, de 2 hectares environ de superficie et de 3m20 de profondeur moyenne. Des débris considérables et fort apparents de murs de soutien rendent cette assertion très-plausible.

En 1847, en draguant le port, on rencontra les carcasses de deux galères romaines défendues par le sable et conservant leur forme antique. Quelles que furent les précautions que l'on apporta à leur enlèvement, les bois tombèrent en décomposition à mesure qu'on les retira. On ne put conserver que des masses de fonte, servant sans doute de lest.

PORTES.

Quatre portes, dont l'emplacement est connu, donnaient accès dans la ville.

La première, à l'Est, entre la mer et le piton de Bab-el-Rouss. A en juger par le nom du mamelon, c'était la *Porte du Vieillard*, traduction du nom arabe qui a dû succéder à l'appellation romaine.

La deuxième à l'Ouest, était située près du cimetière européen, à une vingtaine de mètres du ravin.

Les deux autres portes étaient au Sud de la ville:

L'une près du fort des figuiers.

VOIES ROMAINES.

La civilisation Romaine, relativement aux villes qu'elle a élevées, aux routes qu'elle a tracées, a fixé son point de départ à Carthage, de même que la conquête de cette grande cité fut le point de départ de la conquête du pays.

La disposition générale des voies romaines dans l'Afrique du Nord peut se présenter de la façon suivante (1) :

1° Une route, le long de la côte, de Carthage à l'extrémité occidentale de la Tingitane et de Carthage au-delà de l'autel des Philènes.

2° Des routes parallèles à la précédente.

3° Des voies transversales reliant entre elles les autres routes.

---

(1) Voir la carte des voies romaines les plus importantes, placée plus loin.

La grande voie romaine parallèle à la mer, traversait Césarée. Le développement de cette route était de 629 milles, soit 931 kilomètres.

Entre la ville et Tipasa (1), les traces de cette route se rencontrent à chaque pas. Il en est de même entre la ville et l'ancienne station de *Gunugus* (2). A l'ouest du village de Novi, à 9 kilomètres de la ville, plusieurs bornes milliaires ont été mises au jour (3). La distance de 9 kilomètres coïncide exactement avec celle de *VI* milles romains indiquée par ces bornes.

Nous mentionnerons la grande route de Carthage à Césarée par Theveste, Cirta et Sitifis, et une seconde route intérieure, de Carthage à Césarée par Lambessa, rejoignant la première à Sitifis.

La route passant par Théveste avait un développement de 740 milles, soit 1,096 kilomètres.

MONUMENTS PUBLICS DE CÉSARÉE

L'Amphithéâtre

Dans la plaine, près des deux marabouts de Sidi-Brahim et à 700 mètres de la porte d'Alger actuelle, se trouvait un vaste amphithéâtre, de forme elliptique.

---

(1) Tipasa Mauritaniæ, aujourd'hui Tefsedt, entre Alger et Cherchel, près de la mer.

Tipasa avait rang de colonie romaine.

(2) Sidi Brahim el-Akhoua, sur la mer, à l'ouest de Cherchel.

(3) Sur l'une de ces bornes, déposée au musée d'Alger, sous le nº 183, on lit l'inscription suivante :

IMP. CAES. M. AV,
RELIO ANTONI
NO PIO FELICI
AVG. PONTIFIC.
MAXIMO TRIB.
POTEST. COS. II
P. PA CAESAREA
M. P. VI.

A l'empereur César Marc Aurèle Antonin, pieux, heureux, auguste, grand pontife, investi de la puissance tributienne, consul pour la deuxième fois, père de la patrie. A six milles de Cæsarea.

Le grand axe, parallèle à la mer, mesure 100 mètres au moins de longueur, et le petit axe 45 mètres.

A l'Est et à l'Ouest, les deux entrées.

Des voies spacieuses recouvertes de larges dalles, y donnaient accès.

L'entrée de l'Est qui n'est plus qu'une grande brèche dans la paroi circulaire, est la mieux conservée. De chaque côté se développent deux grands caveaux voûtés, donnant naguère asile aux bêtes féroces.

Le contour du cirque est demeuré intact. Dans la partie Est, on retrouve encore cinq à six étages de gradins, formés d'énormes pierres de taille reliées par ce ciment indestructible dont les Romains avaient le secret. Aujourd'hui, l'aloes, l'acanthe et le figuier tapissent de leurs rameaux ces gradins et la partie extérieure ; l'arène a été transformée en un champ de culture dont le sol est, en moyenne, à 2 mètres au dessus du sol ancien.

L'imagination n'en invoque pas moins les souvenirs du passé : les assauts des lutteurs, le bruit des chars, le rugissement des tigres et des lions se déchirant avec fureur ou servant de bourreaux aux Dioclétien et aux Maximien !

Le cirque de Césarée fut le théâtre de sanglants holocaustes. Au IVe siècle, une jeune fille de Rusuccurum (1), pour se soustraire aux tentations du monde, se retire à Césarée dans une maison consacrée à Dieu.

Marciana était son nom.

Un jour, sur une place publique, elle aperçoit une statue de Diane. Saisie d'indignation à la vue de cette idole, elle la frappe, elle lui brise la tête. Le peuple la maltraite, la traîne chez le juge. Elle est rouée de coups par les licteurs et livrée aux bêtes du Cirque.

Dans cette même arène, les époux *Sévérien* et *Aquila* furent brûlés vifs et le porte-étendard *Fabianus* y souffrit le martyre.

Théâtre, Hippodrôme.

A droite et à l'extrémité de la rampe qui conduit à la caserne

---

(1) Rusuccurum, municipe puis colonie romaine, aujourd'hui Dellys, dans la province d'Alger.



actuelle s'élevait le théâtre, en forme de rotonde. Lors de l'occupation de la ville par les Français, en 1840, il était en parfait état de conservation ; la scène seule était détruite. Tout autour régnait un portique supporté par de hautes colonnes de granit ou de marbre blanc, et auquel on arrivait par des gradins. Dans l'enceinte de ce théâtre, *Saint-Arcadius* souffrit le martyre ; il y fut coupé en morceaux.

A 300 mètres environ de la porte de Milianah actuelle, sur la droite, se trouvait un vaste hippodrôme dont l'extrémité Ouest était presque contigue à l'enceinte. Au Sud, il s'appuyait aux pentes que domine la redoute des Amandiers. Au Nord, les terres étaient soutenues par des arcades voûtées et des piliers, dont les ruines sont aujourd'hui ensevelies dans les broussailles. Du côté de la ville, des restes de constructions circulaires et de gradins indiquent la forme de l'édifice.

Suivant l'axe de l'hippodrôme et sur une certaine longueur, régnait la *Spina*, sorte de séparation maçonnée autour de laquelle avaient lieu les courses.

Temples.

On ne saurait mettre en doute que Césarée ait renfermé dans son enceinte des temples monumentaux, mais rien n'est resté à la surface du sol. Dans des amas de superbes débris enfouis souvent à une grande profondeur on a cru reconnaître les ruines de temples grandioses. Les fouilles ont mis au jour des chapiteaux, des frontons, des colonnes du marbre le plus pur et d'un travail exquis.

L'état de conservation de ces fragments de portiques ou d'édifices, porte à croire que la main de l'homme, bien plus que l'action des siècles, a accompli cette œuvre de destruction, soit lors des édits de Théodose et d'Honorius, ordonnant la démolition des temples dans tout l'Empire, soit à la suite de l'invasion des Vandales, dont le nom est resté synonyme de dévastateur, soit que la cité musulmane n'ait point respecté les édifices de la ville payenne, soit encore que ces monuments aient disparu dans un tremblement de terre mémorable dont la tradition nous a conservé le souvenir, mais sans lui assigner de date.

Les premières ruines furent découvertes dans le centre même de la ville actuelle, en creusant des fondations. Les travaux rencontrèrent d'énormes colonnes de marbre blanc, des corniches sculptées etc..., enfoncées à 3 mètres au moins de profondeur. Ces magnifiques débris, par une inconcevable incurie, ont été recouverts de terre, sans aucun souci de conservation, ni de recherches ultérieures. Aujourd'hui, le pignon d'une vulgaire maison moderne s'élève sur un sol qui recèle sans doute de précieux spécimens de l'architecture romaine...

Durant l'automne de 1858, dans un terrain domanial près la porte d'Alger, des terrassiers qui défonçaient le sol pour en extraire des pierres, découvrirent des colonnes, des socles, des cariatides en marbre gris et en marbre blanc, du travail le plus parfait. Sur l'un de ces débris, presque tous intacts, se lit une inscription votive à *Orbiana*, troisième femme *d'Alexandre-Sévère*, qui porte à croire que ce temple était dédié à la mémoire des Empereurs. Ces restes magnifiques ont été transportés sur la grande place, à l'Ouest de la porte d'Alger. Il y a peu d'années, ils étaient en cet endroit, abandonnés aux intempéries des saisons et aux dégradations de toute nature. Ils y sont peut-être encore.

En 1861, en creusant un égoût dans la cour de la mosquée (aujourd'hui l'hôpital militaire), on découvrit à 3 ou 4 mètres de profondeur une grande quantité de colonnes, de chapiteaux, de corniches en marbre blanc. Il n'est pas possible d'affirmer qu'en cet endroit s'élevait un temple ; dans tous les cas, comme cet emplacement est plus élevé que les parties avoisinantes de la ville, ces débris ont évidemment appartenu à un temple, un forum, ou à tout autre grand monument public.

D'après les récits d'auteurs anciens, un temple à Neptune s'élevait sur l'îlot que surmonte le phare actuel. Tout vestige de ce monument a disparu de nos jours.

Thermes.

Les thermes ou bains publics, à Rome comme dans les villes de l'Empire, étaient pour les personnes de tout rang un lieu favori de conversation joyeux et indolent. Les habitués y trou-

vaient tous les délassements de l'esprit et du corps; théâtres, bibliothèques, écoles, portiques et jardins, salles pour les jeux gymnastiques. Nombreux étaient les gens qui passaient leur vie aux bains paraissant ne rien connaître de la cité qui les entourait ou mépriser les plaisirs du dehors.

Aussi n'est-il pas surprenant que les débris d'une grande cité romaine telle que Cæsarea nous montrent de nombreuses ruines de thermes et de bains publics.

Le plus considérable de ces établissements, désigné improprement sous le nom de *Palais de Juba,* était situé à la partie Ouest de la ville, entre le port actuel et la porte de Ténès. De nos jours, des débris énormes, jonchent encore le sol. En 1842, lors du déblaiement d'une partie de ces ruines, et de la construction de la manutention militaire, on mit à jour les restes d'un superbe portique en marbre, auquel conduisaient plusieurs degrés. Des colonnes en diorite vert, surmontées de chapiteaux en marbre blanc, furent extraites des décombres, ainsi que cinq statues d'hommes où de femmes, malheureusement mutilées.

A la gorge de l'isthme qui réunit à la terre ferme la presqu'île du phare s'élevaient *les bains de Diane.*

Ils furent mis à découvert en 1847, lorsqu'on creusa la route du port.

La grande piscine, de forme rectangulaire, présente sur de belles dimensions, en longueur et en largeur, une profondeur de 2 mètres. Les murs de contour sont intacts, revêtus de ciment très-dur, d'un grain très-fin, et décorés en plusieurs endroits de couleurs vives, parfaitement conservées.

L'extrémité Est de ce bassin est fermée à angle droit; celle de l'Ouest se termine par un couloir demi-circulaire, de 2 mètres environ de largeur, formé de deux murailles concentriques. Du côté du couloir et de chaque côté de son débouché dans la piscine, deux escaliers permettent de descendre.

Selon toute apparence, ces bains étaient à ciel ouvert. Ce sont ceux dont parle le docteur anglais *Sehaw,* dans la relation de son voyage en Afrique.

A en juger par l'importance de la partie conservée et par l'amas de ruines avoisinantes, ces thermes devaient occuper un espace considérable.

En effet, des fouilles exécutées en 1858, un peu vers le Sud, dans la direction de la manutention, ont fait découvrir une deuxième piscine revêtue en marbre gris dont le sol et les voûtes décorés de mosaïques attestaient d'une grande magnificence.

Plusieurs statues, à peu près intactes, bien que renversées de leurs socles, furent extraites : Une Vénus, un Neptune, des hermaphrodites, un faune, des têtes et des bustes, qui ornent aujourd'hui le musée d'Alger.

Par malheur, la plupart de ces fouilles furent faites sans intelgence ni discernement. Les revêtements de la piscine, un grand nombre de débris et de matériaux furent vendus à des maçons sans aucun souci de l'art ni des souvenirs historiques.

Dans la rue du Centre actuelle, sont debouts encore d'énormes piliers, paraissant avoir été jadis décorés avec luxe et avoir supporté un vaste établissement de bains. On a découvert tout auprès un autel votif avec une inscription à Bacchus.

A l'extrémité Est du champ de manœuvres, des massifs élevés de maçonnerie ont été reconnus comme étant les restes de thermes monumentaux. Un arceau bien conservé de 6 à 7 mètres de hauteur subsiste encore. A proximité, de larges citernes ont été déblayées.

Auprès de l'ancien théâtre s'élevaient également des thermes. Dans les ruines, on a découvert deux amphores intactes, une statue de Diane et deux bustes en marbre blanc d'une exécution parfaite. Les savants ne sont pas d'accord sur les noms des personnages représentés.

Aqueducs.

L'une des plus vastes conceptions des Romains, à Cæsarea, ce fut, sans contredit, le système d'aqueducs amenant dans la ville les eaux de l'oued El-Hachem, et des sources abondantes du Djebel Chenoua, à l'Est.

On peut, aujourd'hui encore, suivre le développement de ces gigantesques conduites d'eaux, lequel n'est pas moins de 30 kil.

Les eaux arrivaient dans de vastes réservoirs destinés aux besoins de la cité et à l'alimentation des thermes et des établissements publics.

A 14 kilomètres de Cherchell, à main droite, en allant à Zurich, dans la vallée étroite, profonde, d'un petit affluent de gauche de l'oued El-Hachem, l'on découvre les ruines importantes de l'acqueduc dit des Beni-Habiba Dix-sept arches, élevées et à plein cintre se dressent majestueusement. Chacune d'elles a trois étages presque intacts.

La conduite d'eau gagnait de là les collines qui dominent la ville au Sud, tantôt en galerie, tantôt à ciel ouvert et traversait le plateau des Beni-Menasser. Elle opérait alors sa jonction avec la conduite venant du Chenoua, et franchissant là vallée de l'oued Bellac à 5 kilom. de Cherchel sur un aqueduc.

Deux arceaux subsistent encore, mais sur la largeur et les revers de la vallée, se retrouve la ligne bien visible des piliers des autres cintres.

La route de Cherchel à Blidah remonte le fond de cette vallée et passe entre deux de ces bornes séculaires.

A 300 mètres environ de la ferme modèle actuelle, dite ferme Tripier, vers l'Est, existe un vaste réservoir, de forme ovale, de 15 à 20 mètres de longueur d'axe, dont l'entrée supérieure est cachée en partie par un énorme figuier.

En outre du grand acqueduc venant déverser ses eaux dans ce réservoir, plusieurs galeries réunissant les eaux des sources éparses sur le plateau venaient concourir au même point. Ces galeries, ouvertes dans le tuf, sont en partie effondrées ou obstruées aujourd'hui par les détritus organiques ou végétaux.

Du grand réservoir indiqué plus haut, les eaux suivaient d'abord une galerie souterraine, puis, au point de jonction de deux canaux secondaires, une galerie en maçonnerie de briques, avec quais de 1 mètre 50 à 2 mètres de largeur, sur une profondeur d'environ 2 mètres 50.

Cette galerie, percée, de distance en distance, de puits-regard, destinés à la surveillance du conduit, débouchait dans le château d'eau dit Ennabod, dont un fortin occupe encore l'emplacement. De là, les eaux, prenant des conduites maçonnées, offrant diverses ramifications, arrivaient aux citernes, d'où l'eau se distribuait dans les divers quartiers de la ville, par des conduits d'alimentation.

Ces citernes, dont plusienrs ont été réparées par le service des Ponts-et-Chaussées, ont conservé leur ancienne destination et fournissent à Cherchel comme elles fournissaient à Cæsarea, son approvisionnement d'eau. La principale, contenant près de 2,000,000 de litres d'eau supporte une partie de la caserne.

De nombreuses inscriptions ont été découvertes au sein des ruines de l'antique Césarée. M. Léon Rénier, dans son ouvrage sur les inscriptions romaines de l'Algérie en donne 167, du nº 3,873 au nº 4,040.

Nous citerons la suivante, découverte en 1840 par M. Berbrugger et qui ajoute un document aux indications fort sommaires que nous possédons sur l'expédition de Maximien Hercule contre les Quinquégentiens :

GRATVM REFERENS
QVOD ERASIS FVNDITVS
BARBARIS TRANSTAGNEN
SIBVS SECVNDA PRAEDA
FACTA SALVVS ET INCOLVMIS
CVM OMNIB. MILITIBVS
D.D. N.N. DIOCLETIANI ET
MAXIMIANI AVGG.
REGRESSVS

En reconnaissance de ce qu'il (Aurélius Litua) est revenu sain et sauf avec tous les soldats de nos seigneurs Dioclétien et Maximien, Augustes, après que les barbares transtagnants eurent été complètement rasés et qu'on eut fait un heureux butin.

Carthage fut, en Afrique, le point de départ des prédications chrétiennes. Le Christianisme s'y répandit rapidement et, dans nulle région du monde ancien, il ne fut plus florissant. Du ɪvᵉ au vɪᵉ siècle, on n'y trouvait que des chrétiens.

L'Islamisme a changé l'aspect de cette contrée, a effacé jusqu'au dernier vestige de la civilisation romaine et d'une religion juste et éclairée, pour y substituer la barbarie et les honteuses doctrines du fatalisme qui enlèvent à l'homme ses plus nobles apanages ; le libre arbitre et la conscience individuelle.

Avant l'invasion Vandale, Cæsarea était la métropole de la

Césarienne. Lors de cette invasion, les deux Mauritanies renfermaient 133 évêchés.

Parmi les évêques de Cæsarea, 4 noms seulement ont échappé à l'oubli.

Fortunatus était évêque en 314. Il assista au Concile d'Arles qui condamna les donatistes.

Clemens occupait le siége épiscopal au temps de la révolte de Firmus, vers 380.

Denterius assista à la grande conférence de Carthage entre les catholiques et les donatistes, en 411.

Apocorius, enfin, vint au Concile, convoqué par Hunéric roi des Vandales, en 484.

PÉRIODE VANDALE. — LES GRECO-BYZANTINS. — PÉRIODES ARABE ET TURQUE.

Deux hommes, au v[e] siècle, *Aétius* et *Boniface* le comte d'Afrique, eussent pu soutenir le fardeau croulant de l'empire d'Occident. Leur jalousie commune en précipita la chute. Calomnié par Aétius, desservi auprès de l'impératrice Placidie, régente au nom de son fils Valentinien, blessé par l'injustice dont on payait ses services en Afrique, emporté par ses ressentiments, Boniface trahit à la fois sa religion et sa patrie.

Sourd aux conseils de son ami Augustin, le grand évêque d'Hippône, il attire en Afrique les Vandales Ariens. Ce sont des alliés qu'il appelle, car il est résolu à combattre les troupes envoyées contre lui par Placidie.

Les Vandales devaient occuper les Mauritanies; Boniface se réservait le reste de l'Afrique.

En mai 429, *Genséric* traverse le détroit de Gadès.

Dans les indigènes il retrouve les vieux ennemis des Romains qui reprennent espoir à son approche. Autour de lui se groupent les derniers débris de la race punique, des auxiliaires sortis

des peuplades voisines du désert, des tribus Maures, même des villes romaines, les uns attirés par l'appât du butin, les autres ruinés et voulant se dérober aux odieuses rigueurs du fisc romain.

Ramenés au catholicisme par la violence des édits d'Honorius, conservant la haine et le désir de vengeance, les Donatistes (1), qui formaient à eux seuls près de la moitié de la population, concoururent puissamment aussi à la chute de l'Empire, en favorisant de tout leur pouvoir la conquête des Vandales.

---

(1) « Sous Dioclétien, pendant la persécution, les Chrétiens avaient été sommés de livrer leurs livres sacrés. Plusieurs évêques d'Afrique, cédant à la crainte, les avaient livrés ; d'autres s'y étaient refusés. Après la persécution, ceux qui avaient livré leurs livres aux magistrats furent appelés du nom de *traditeurs* (traditores). Cela fit deux partis dans l'Église...... En 312, Mensurius, évêque de Carthage, étant mort, Cécilien fut élu pour lui succéder ; il avait des compétiteurs et, de plus, il avait pour ennemie une femme puissante et riche, Lucile, qu'il avait blâmée de la dévotion qu'elle avait aux fausses reliques. Lucile et les compétiteurs de Cécilien firent dans le clergé de Carthage un parti contre Cécilien ; ils lui reprochèrent d'avoir été ordonné par un traditeur, Félix, évêque d'Aptonge, et soutinrent que son élection était nulle. Aussi élurent-ils un autre évêque à la place de Cécilien. Il y eût donc à Carthage un évêque catholique et un évêque schismatique ; le premier de ces évêques schismatiques fut Majorin, et le second fut Donat, dont le parti prit le nom.

Le donatisme n'est point une hérésie, c'est un schisme, car les donatistes croient ce que croit l'église catholique ; seulement, selon eux, les traditeurs ont souillé la pureté du caractère épiscopal ; ils ont interrompu la descendance spirituelle des Apôtres. »

S. Marc-Girardin. — *L'Afrique sous St-Augustin*. — *Revue des Deux-Mondes*, 1842, p. 986.

Le côté saillant du schisme des donatistes c'est de chercher à rompre l'unité de l'église catholique. Les donatistes visent à des faits bien plus qu'ils ne se livrent à des controverses religieuses. L'indépendance de l'Afrique est en cause, aussi appuyent-ils les tentatives de révolte de Gildon, en 397. Poussant à l'excès le goût d'indépendance, de division dans l'ordre religieux, voulant former une église particulière, prédisposés à être les alliés de quiconque attaquerait l'unité de l'Empire au point de vue politique, ils devaient, dès le début, se ranger sous les drapeaux de Genséric.

Cinquante mille Vandales fondent sur les Mauritanies et les désolent, Césarée est prise et saccagée.

D'une ambition démesurée, d'un courage brillant et d'une dissimulation profonde, résumant en lui les traits de cette grandeur à demi-sauvage, qui étonne et subjugue, Gensérie poursuit son œuvre ; les Gétules embrassent sa cause.

Le remords entre alors dans l'âme de Boniface. Il tente mais en vain, d'arrêter le torrent dont il a brisé les digues. Il est battu, refoulé sur tous les points ; Genséric avait étreint sa proie. Les menaces pas plus que les promesses ne l'arrêtent. Il prend Hippône, abandonne l'Afrique aux fureurs de son peuple et la courbe sous un joug de fer. Enchaînés par leur féroces instincts aussi bien que par les passions religieuses, les Vandales et leurs alliés couvrent de sang et de ruines, en un an à peine, les Mauritanies et une partie de la Numidie.

Sur ces entrefaites, Boniface meurt et avec lui disparaît le seul adversaire digne de Genséric.

En 439, Carthage est prise ; entraînés par la politique intelligente de leur chef, les Vandales abandonnent peu à peu les Mauritanies et se concentrent dans les anciennes provinces Carthaginoises.

L'ambition de Genséric n'était point satisfaite. Après les démonstrations stériles de l'Empereur d'Occident, après la mort d'Aétius, le seul désormais capable de se mesurer avec lui, Genséric, maître absolu de l'Afriqae, fond sur l'Italie.

Il prend Rome, égorge les habitants, saccage les temples, vide ses trésors et la livre aux flammes.

Gorgés de sang et d'or, les Vandales regagnent l'Afrique, comptant dans la foule de leurs esclaves la femme de Valentinien III, l'impératrice Eudoxie.

Après Attila, le fléau de Dieu, Genséric parut au monde comme le héros des peuples barbares. Une force irrésistible s'attachait à son nom. Il sut profiter de cet immense prestige.

En quelques mois, toute l'Afrique septentrionale, de l'Océan, à la grande Syrte, reconnut ses lois. La Sardaigne, les Baléares, la Corse furent soumises. Le véritable Empereur d'Occident, dès lors, ce fut Genséric.

En vain, l'empereur *Majorien*, le dernier digne du nom de Romain, tenta de reconquérir l'Afrique. En vain, l'Empire d'Orient, succédant à celui d'Occident, après la mort de Majorien, leva une armée, équipa une flotte dans le même but. Les brulots Vandales embrasèrent la flotte Romaine et, à grand peine, ses débris regagnèrent la côte d'Europe.

Les Vandales continuèrent leurs courses, poursuivirent leurs conquêtes, donnant aux peuples de l'Afrique un avant-goût de la piraterie à laquelle ils devaient s'adonner plus tard.

En 476, *Zénon*, sentit l'inutilité de ses efforts. Il traita avec le héros barbare et lui reconnut la possession de ses conquêtes.

La tâche du roi Vandale était achevée. Il mourut à Carthage, le 25 janvier 477.

Son fils, *Hunéric*, lui succéda.

Dès cette époque, la nation Vandale porta dans son sein un germe de dissolution. Plus de courses aventureuses à tenter; l'esprit militaire et la discipline se relâchèrent. Les Vandales s'abandonnèrent au luxe, à l'indolence. Leur vie s'écoulait, dit Procope, au sein des voluptés. Ils portaient de longues robes de soie, *more medico*, et leurs châteaux, entourés de parcs immenses, rappelaient les paradis des rois de Perse. Le climat énervant de l'Afrique y joignit son action.

Les membres de la famille royale se déchirèrent entre eux, s'aliénant, d'une part, les populations indigènes par leurs persécutions contre le Christianisme, et impuissants, de l'autre, à maîtriser les sauvages tribus nomades que Genséric avait dominées, moitié par la terreur, moitié par la soif des combats et l'appât du butin.

Après Hunéric, vint *Gundamund*, prince modéré dans sa conduite.

Son successeur, *Thrasamund*, se signala tristement par des excès de tout genre.

Aussi faible devant un ennemi sérieux, que cruellement arrogant envers les chrétiens désarmés, ce monarque se vit enlever par les Gétules et les Maures la Mauritanie à l'exception de Césarée et de quelques points de la côte. En Numidie, il dût se replier jusqu'au petit Atlas.

Justinien, régnait alors.

Dociles à l'influence éclairée de ce monarque, les Gréco-Byzantins manifestaient une grande activité politique, à laquelle l'élévation des Vandales d'*Hildéric*, prince élevé dans les idées de Byzance, devait communiquer bientôt un nouvel essor.

Les luttes intérieures continuèrent sous le règne d'Hildéric; ses armées furent battues par les Maures.

Il fit appel à *Gélimer*, prince de sa famille, connu par des exploits militaires.

Gélimer, traître à son souverain et à son sang, fait cause commune avec les Maures, se fait acclamer roi, marche sur Carthage, s'empare d'Hildéric et le jette dans les fers.

Justinien, ami et allié d'Hildéric réclame vainement la mise en liberté de ce dernier. Gélimer redouble de rigueur envers son captif, livre au bourreau plusieurs membres de sa famille et fait massacrer ses partisans.

La guerre éclate entre Bysance et la Carthage Vandale.

Bélisaire, en 533, débarque avec 10,000 fantassins et 5000 cavaliers à cinq journées de marche de Carthage. Gélimer marche à la rencontre de l'ennemi et éprouve une sanglante défaite.

Bélisaire entre dans Carthage. Il y séjourne peu, se remet à la poursuite des Vandales et les bat de nouveau. Gélimer se réfugie en Numidie chez quelques tribus de la montagne qui lui sont restées fidèles.

Les Gréco-Byzantins l'y poursuivent et le contraignent à se rendre. Gélimer, captif, fût emmené à Byzance. Justinien lui assigna de vastes domaines en Asie mineure pour lui et sa famille; Gélimer y mourut sans laisser de postérité.

Les Greco-Byzantins succédaient en Afrique à la domination Vandale.

Avant même le retour de Bélisaire à Byzance il avait été pourvu à l'administration de l'Afrique. Un décret impérial en forma une préfecture prétorienne, divisée en sept provinces, régies par des présidents.

Quatre commandements militaires y furent constitués, avec Leptis, Capsa, Césarée et Constantini pour chefs-lieux.

Le départ de Bélisaire laissa son œuvre inachevée. A peine

a-t-il quitté Carthage que les Maures cherchent à secouer le joug.

Salamon, son successeur, se trouve en face d'ennemis bien autrement redoutables que les Vandales : les Maures, c'est-à-dire des peuples de sang africain.

Faisant trêve à leurs haines particulières, les Maures et les Gétules s'unirent dans un même désir : expulser les Gréco-Romains, et prennent les armes. Les Numides se révoltent de leur côté. Salamon défait les rebelles à Mamma, au mont Burgaum et rejette les débris de leur armée dans les gorges de l'Aurès, dont il parvient à se rendre maître. La Sitifienne se soumet, mais la Césarienne reste sujette et tributaire des Maures que commande un chef nommé Mastigas.

Césarée, conquise par Bélisaire et Septum (Ceuta) sont les seules villes possédées par les Byzantins, qui ne peuvent s'y rendre que par mer, car les Maures, dit Procope, interceptaient et occupaient tout le reste du pays.

En 537, Justinien y envoie son neveu *Germanus*, connu par de brillants exploits. Ce prince étouffe la révolte en Numidie, refoule les Gétules et pendant deux ans fait régner la paix et la tranquillité.

Des intrigues de cour le firent rappeler. Salamon retourna en Afrique.

Depuis quatre ans l'Afrique jouissait du repos, mais la perfidie et la lâche conduite de Sergius, neveu de Salamon et gouverneur de la Tripolitaine rallumèrent la guerre. Salamon fut impuissant à arrêter l'orage. Il fut vaincu à son tour en 543, et périt non loin de Théveste (Tébessa).

Sergius, Aréobinde, Jean Troglita se succédèrent.

Ce dernier obtint de grands succès. En 550, l'Afrique était de nouveau pacifiée. Le silence même de l'histoire, à partir de cette époque, est un témoignage du calme qui régnait dans cette contrée.

Notons cependant, vers 565, après la mort de Justinien, quelques soulèvements en Mauritanie.

Deux officiers romains sont vaincus et massacrés par *Gasmul*, roi des Maures, qui s'empara de Césarée et s'y établit. Gasmul fut tué lui-même en combat singulier par Germadius, vice-roi d'Afrique nommé par Tibère II.

Sous *Héraclius*, l'Afrique du Nord, de l'Egypte à l'Océan, est soumise au trône de Byzance qui en tire des renforts considérables pour ses guerres contre les Perses.

C'est alors que profitant de cet affaiblissement passager, *Suinthilas*, roi des Goths d'Espagne, traverse le détroit et s'empare de plusieurs villes de la Césarienne.

Le Sénat et les empereurs d'Occident avaient, avec raison, attaché un grand prix à la possession de l'Afrique. Byzance, succédant à Rome, avait hérité des mêmes sentiments, mais un jour vint où la décadence morale de l'empire d'Orient ne lui permit plus de défendre ces belles provinces. De nouveaux envahisseurs approchaient : les sectaires de Mahomet. Le mobile le plus puissant les guidait : le fanatisme religieux mêlé à la soif des conquêtes.

Né en Arabie, sous ce ciel de feu qui communique de son ardeur à ceux qu'il éclaire, le Mahométisme soumet l'Egypte, puis envahit l'Afrique.

Quinze ans à peine après la mort du Prophète (632) commence l'invasion arabe.

Dans sa marche, elle est toute autre que l'invasion romaine.

L'intérêt des Romains, peuple sédentaire, s'était porté sur les villes principalement. Viennent les Arabes, peuple pasteur, ayant les besoins et les usages de la vie nomade ; ils pénètrent par la région des oasis où ils trouvent des tribus ayant des mœurs identiques aux leurs.

Chacune de ces deux nations pénétra en Afrique par la porte ouverte à son génie. L'une, abordant par la côte, rencontre des populations fixes, laborieuses ; l'autre, débouchant par l'intérieur, des populations nomades.

De toutes leurs conquêtes, celle de l'Afrique fut, pour les Arabes, la plus longue, la plus difficile.

Amrou-ben-el-Aasi et *Omar* avaient complètement réduit l'Egypte. Les Arabes fondent sur l'Afrique.

Les Berbères (1), cet élément africain, pur de tout mélange

(1) Dès les premiers temps de la domination romaine, l'Afrique septentrionale (la Lybie), sans tenir compte des dénominations intro-

avec la race romaine, opposèrent une énergique résistance à l'envahissement musulman.

Ils remplissent, presque à eux seuls, de leurs guerres, de leurs soulèvements, toute l'histoire d'Afrique, depuis l'apparition des soldats du Prophète jusqu'à la formation du royaume de Maroc et des Régences.

Pendant les trois premiers siècles de cette période de six cents ans, ils sont en insurrection permanente contre la domination arabe, mais sans pouvoir la renverser.

Rangés d'abord sous les drapeaux du conquérant, les indigènes voulurent ressaisir ensuite leur indépendance. L'incendie, le pillage dévastèrent l'Afrique : 300,000 maures furent vendus comme esclaves.

Puis, peu à peu, le sang des peuples se mêla ; les religions se

---

duites par les exigences politiques ou les distinctions administratives, comprenait quatre régions occupées par des groupes de peuples distincts, savoir :

La Libo-Phénicie ou Afrique propre ;
La Numidie ;
La Mauritanie ;
La Gétulie, au sud de ces contrées.

« Comment la nation des *Barbares*, que les géographes de l'antiquité paraissent avoir confinée dans un coin de la Lybie, sur les côtes de la Mauritanie Tingitane, à l'extrémité de l'Afrique la plus éloignée du point de départ des armées musulmanes ; comment, dis-je, cette nation de barbares a-t-elle imposé son nom à tout le territoire de l'ancienne Lybie ? C'est une question qu'il serait difficile de résoudre avec certitude. Cependant, il est probable qu'il se sera passé alors un fait analogue à celui dont nous sommes témoins aujourd'hui. Dans les premières années de l'occupation française, le nom d'Hadjout n'était-il pas devenu une sorte de dénomination générique appliquée indistinctement à toutes les tribus qui nous résistaient ?

La nation des Barbares est la première qui attira l'attention des Arabes ; elle se trouve mêlée au premier acte de résistance énergique que leur présence ait provoquée, et la même raison qui nous fait donner aujourd'hui le nom d'Algériens à tous les indigènes des possessions françaises en Afrique, aura fait donner le nom de Barbares (Berbères) à toutes les nations indigènes que l'invasion arabe voyait se dresser devant elles. »

Recherches sur l'origine et les migrations des tribus de l'Afrique septentrionale, par le commandant Carette, du Génie.

confondirent. L'Islamisme, au reste, toléra le Christianisme en Afrique, comme en Orient ; le tribut payé ouvrait un droit à cette protection. « Acceptez le Koran, ou payez le tribut, » disaient les Mahométans aux Chrétiens. Ne violentez personne pour sa foi, dit le Koran (ch. XI, verset 259.

Nous n'avons pas à décrire ces longues convulsions intérieures qui enfantèrent les états modernes ; nous mentionnerons seulement les faits qui se rattachent directement à notre sujet.

Au début du VIIIe siècle, *Mouça-ben-Nocéir*, gouverneur d'Afrique, sous Walid, khalife de Damas, chasse de la Mauritanie les Goths auxquels il ne reste plus que Tanger et Ceuta, et constitue définitivement l'empire du Maghreb (Couchant, — Occident).

Durant près de 400 ans, l'Afrique n'est qu'une vaste arène où des dynasties diverses, issues du prophète, se disputent le pouvoir.

Au commencement du XIe siècle, l'Afrique était divisée en deux grands états : celui des khalifes de Cordoue dont la suzeraineté s'étendait sur le Maghreb ; celui des khalifes fatimites, dont le Caire était la résidence.

Apparaissent alors des germes de dissolution et de ruine.

Des factions sans nombre divisent l'Afrique en mille petits états, rivaux entre eux ; l'Espagne et Cordoue sont le théâtre de luttes sanglantes.

Du sein de la guerre civile, devait surgir la domination Berbère.

Par une de ces réactions mémorables, dont parfois l'histoire nous offre l'exemple, la nation conquise dicta ses lois à celle qui l'avait soumise.

Un homme, berbère de race et de naissance, devait réunir dans sa main les éléments épars des peuples africains et relever l'édifice chancelant de l'Afrique.

Cet homme fut *Joussef-ben-Taschefin*, né dans les déserts de l'ancienne Gétulie (XIe siècle).

L'Afrique reconnut ses lois ; en 1095 ; le succès de ses armes le faisait reconnaître comme souverain de l'Espagne musulmane.

Il mourut en 1107.

La domination berbère, fondée par Joussef, fut florissante sous ses successeurs. Puis vint la période de décadence, marquée par le morcellement de ce vaste empire. Ce grand tout se désagrège, se sépare en une foule de petits états sans cesse en lutte, exposés aux incursions incessantes des souverains de Tunis et du Maroc; funeste morcellement, l'un des avant-coureurs d'une grande révolution.

L'expulsion définitive des Maures d'Espagne, sous Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille (1492), précipita ce dénouement. *Abdallah*, le dernier roi de Grenade, se réfugia à Fez; les Maures regagnèrent ces rivages d'où leurs aïeux, huit siècles avant, étaient partis pour conquérir l'Espagne. La piraterie prit alors naissance dans la haine des Maures contre ceux qui les avaient exilés. Une anarchie profonde désolait l'Afrique et attirait sur elle de nouveaux malheurs : l'invasion et la domination étrangère.

Les conquêtes des Espagnols en Afrique dès le milieu même du XIII[e] siècle; leurs luttes contre les pirates barbaresques, leurs succès, l'occupation de nombreuses places du littoral, avaient profondément ébranlé la souveraineté berbère.

Mais, au début du XVI[e] siècle, Ferdinand, absorbé par les soucis de la politique continentale, préoccupé des intérêts nouveaux de la couronne dans le Nouveau-Monde, négligeait ses possessions d'Afrique.

Une puissance nouvelle s'élève alors en Barbarie; deux aventuriers fondent ce vaste état barbaresque, cet *Odjéac d'Alger*, qui, en peu d'années, soumet toutes les provinces voisines.

Haroudj et *Khéireddine*, nés dans l'île de Lesbos, s'étaient signalés comme pirates. Leur réputation de hardis corsaires les avait précédés quand ils vinrent s'établir à Tunis (1504).

Gigel (Djidjelli) fut, en 1515, le point de départ de la puissance d'Haroudj-Barberousse, appelé par les Algériens pour les aider à repousser les Espagnols.

Il rentre à Alger, est proclamé roi, après avoir fait mettre à mort le pacha *Sélim-ben-Toumi*, s'empare de Ténès, de Tlemcen et étend au loin son empire. Il est tué dans un combat contre les Espagnols.

Khéireddine lui succède comme pacha d'Alger.

Ce prince poursuit l'œuvre de son frère. En 1530 les Espagnols abandonnent définitivement la côte d'Alger.

C'est à cette période de luttes que se rapporte l'expédition tentée, en 1531, contre Cherchell, par le célèbre amiral André Doria.

Les indigènes qui avaient trouvé d'abord dans les Turcs des auxiliaires, s'étaient donné des maîtres.

Sous les successeurs des Barberousse, le développement de la puissance turque fut rapide, mais l'histoire de leur domination est loin de présenter l'image d'une société assise, fruit d'une autorité régulière et vigoureuse.

En outre, plusieurs points de la côte étaient occupés par les puissances chrétiennes.

Les Portugais tenaient Ceuta, Tanger, Azemmour, Safi et la province de Dekkala (Maroc actuel). Les Espagnols étaient maîtres de Mellila, Mers-el-Kébir, Oran, Bougie et de la Goulette devant Tunis.

Après un siècle de luttes incessantes entre les Etats barbaresques et les puissances maritimes de l'Europe, le divan d'Alger, en 1681, déclare ouvertement la guerre à la France.

Le 12 juin 1682, Duquesne part de Toulon avec 4 vaisseaux, 3 brûlots, 3 flûtes et 2 tartanes. De Florans, parti de Brest, le rejoint, le 20, aux Baléares, avec le vaisseau l'Etoile et 5 galiotes. Le lendemain ils rejoignirent Tourville entre Cherchell et Alger. L'expédition entière se composait de 11 vaisseaux de guerre, 15 galères, 5 galiotes à bombes, 3 brûlots, quelques flûtes et tartanes. Chaque galiote portait 4 canons et 2 mortiers. Un vaisseau algérien fut brûlé sous Cherchell, deux sous Alger, et la place fut bombardée.

L'influence de l'automne ramena dans les ports de France l'escadre qui, au retour, fit éprouver de nouvelles pertes à la la marine algérienne.

Le succès de cette expédition fut complet mais sans résultats. A trois reprises, dans le courant du XVII[e] siècle, les bombes françaises incendièrent Alger, le repaire de la piraterie. Le 24 septembre 1689, un traité de paix pour cent ans fut signé avec le divan.

En 1816, les atrocités commises par les pirates barbaresques appelèrent sur leurs côtes une escadre anglaise, chargée de venger les griefs de l'Europe.

Le 27 août, lord Exmouth fait ouvrir le feu sur Alger et sa flotte. Les batteries turques sont démontées, les navires ennemis incendiés, une foule de maisons ruinées et démolies.

L'expédition de lord Exmouth frappa au cœur la puissance turque. Quatorze ans plus tard, la dernière rupture entre la France et l'Etat d'Alger amenait la conquête définitive du pays.

La domination turque a duré plus de 300 ans dans le nord de l'Afrique et a laissé peu de traces. Les Turcs n'ont pu parvenir, avec des races diverses, à créer une nation homogène. Les plaines du Sahara, comme les montagnes du littoral et de l'intérieur, mirent à l'abri de la puissance étrangère les Berbères et certaines fractions arabes.

Les plaines, les plateaux et les vallées subirent une tyrannique oppression. Aussi, est-il exact de dire, en terminant, que les Turcs furent plutôt campés qu'installés en Afrique, et que le pays, à leurs yeux, n'était qu'une mine à impôts.

CÉSARÉE, DEPUIS L'INVASION VANDALE JUSQU'A L'OCCUPATION FRANÇAISE

Césarée, prise et saccagée, en 429, par les Vandales de Genséric, ainsi qu'il est dit dans le chapitre précédent, se releva de ses ruines.

Les documents concernant la cité elle-même, à cette époque, nous font défaut; néanmoins les écrivains du siècle suivant nous la dépeignent comme une ville opulente, faisant un grand commerce maritime.

Aussi, en 538, Bélisaire, vainqueur de Gélimer, attachant une haute importance à la possession de Césarée, y envoie-t-il, par

mer, *Jean*, l'un de ses plus habiles lieutenants, qui s'empare de la place.

Peu après, lors de la création de quatre grands arrondissements militaires en Afrique, Césarée devient le siége de l'un de ces commandements et Bélisaire y laisse une garnison romaine.

Vers le commencement du VII• siècle, sous Héraclius, Césarée tombe au pouvoir des Goths d'Espagne, conduits par *Suinthilas.* La résistance fut longue et acharnée. L'enceinte de la ville avait encore à cette époque huit milles de développement (environ 10 k. 500); les murailles fort élevées, étaient construites en grosses pierres taillées.

L'historien Isidore et Léon l'Africain nous rapportent qu'elle eut fort à souffrir, non seulement dans ses monuments mais encore dans ses environs.

Dans les premières années du siècle suivant, Césarée tomba au pouvoir des disciples du Prophète.

Mouça ben Nocéir, gouverneur d'Afrique, soumet la Mauritanie (1).

OCCUPATION FRANÇAISE. — CHERCHEL.

Le drapeau français flottait en Algérie depuis plus de neuf ans, quand un incident décida de l'occupation de Cherchel.

Le 26 *décembre* 1839, un navire de commerce français, le *Frédéric-Adolphe*, retenu par un calme plat, fut capturé par une tartane sortie de Cherchel.

---

(1) Consulter *Ibn-Khaldoun* (traduit par M. de Slane).

Cet historien nous apprend que Cherchel tombe au pouvoir des *Mérinides*, en 1300 (699 de l'Hégire), et qu'en 1348 (749 de l'Hégire), *Ali ben Rached*, petit-fils de *Mohamed Ibn Mendil*, soumet Cherchel en même temps que Bresk (?), Ténès et les autres villes de cette région.

L'équipage s'était jeté dans les embarcations. Il parvint à gagner Alger.

Cet événement répandit l'effroi dans le commerce; on crut à la renaissance de la piraterie.

Le 27, le maréchal Valée, gouverneur général, envoya deux bateaux à vapeur à Cherchel avec mission de reprendre le navire capturé. Ils le trouvèrent complètement pillé et échoué sur la plage. Ils y mirent le feu et canonnèrent la ville durant plusieurs heures.

Cette aggression ne pouvait rester sans représailles et il était urgent de dissiper les craintes qu'elle avait fait renaître.

Le 11 *mars* 1840, le maréchal Valée partit de Blidah et marcha sur Cherchel.

Le 15, après quelques coups de fusils essuyés par les flanqueurs et l'arrière-garde, il était en vue de la ville.

Les habitants, à l'approche de la colonne française, l'avaient évacuée.

Le maréchal y établit le 17e léger, sous les ordres du colonel Bedeau, et le 2e bataillon d'Afrique, et rentra, le 21, à Blidah.

Les troupes laissées à Cherchel s'occupèrent de suite à élever des retranchements; le commandant Cavaignac, du bataillon d'Afrique, fut nommé commandant supérieur.

Les besoins de la guerre nécessitèrent bientôt le rappel du 17e léger; le 20 avril, le dernier bataillon de ce régiment s'embarquait pour Alger. Abd-el-Kader combinait de nouvelles opérations; il avait investi du commandement de Médéah, Mohamed ben Aissa el-Barkani, marabout de Cherchel.

Le 21 avril, les Arabes des environs, enhardis par l'affaiblissement de la garnison, vinrent tirer sur la ville. Cette démonstration demeura sans résultats; jusqu'au 2 mai cependant ces tentatives se renouvelèrent presque chaque jour. Dans une de ces attaques, le 29 avril, le commandant Cavaignac fut blessé.

Le 2 mai, les contingents étaient nombreux; l'affaire fut vive. Les assaillants furent repoussés.

Le 8, le maréchal Valée revint, par l'Oued Nador et l'Oued El-Hachem, sur Cherchel, et prit position à une demi-lieue de la ville, sur les bords de l'Oued Bellar'. Il déposa dans la ville

ses malades et ses blessés; y prit 100,000 rations de vivres envoyées d'Alger, et renforça sa colonne de 2,000 hommes venus par mer d'Oran, et composés de trois bataillons pris dans les 1er et 41e de ligne et le 13e léger.

Le 10, le Gouverneur général leva le camp; le 12, le Ténïah de Mouzaïa était glorieusement franchi.

En juin 1840, M. Cavaignac, nommé lieutenant-colonel, quitte Cherchel et remplace aux zouaves M. de La Moricière.

L'année 1840 s'écoula au milieu d'escarmouches sans fin avec les tribus guerrières des environs, les Beni-Menasser et les Zatima principalement.

Ainsi que nous l'avons indiqué, les habitants, lors de l'occupation de la ville, l'avaient abandonnée. Un grand nombre de propriétés se trouvaient délaissées. Un arrêté du Gouverneur général, en date du 20 septembre 1840, déclara réunies au domaine de l'État toutes les propriétés situées dans la ville de Cherchel et dans la zône de défense du territoire de cette place, lesquelles ne seraient pas réclamées avant le 1er octobre. L'article 2 de cet arrêté portait création à Cherchel d'une colonie de cent familles; à chacune de ces familles étaient concédées, moyennant une redevance annuelle, une maison dans la ville et dix hectares dans la banlieue, à charge de réparer la maison et de cultiver les terres dans l'année 1841. Les maisons et les terres de la colonie de Cherchel devaient être exemptes, pendant dix années, d'impôts directs. De plus, en vertu de l'article 3, un adjoint civil au commandant supérieur de Cherchel était établi dans cette place, et chargé de diverses fonctions administratives, judiciaires et financières.

Le commandant Cauthrin remplaça à Cherchel M. Cavaignac. Il voulut tenter quelques sorties qui, d'abord, lui réussirent, mais le 10 janvier 1841, son arrière-garde fut taillée en pièces et lui-même tué.

Le 8 mai, une décision du maréchal Soult, Ministre de la Guerre, institue à Cherchel un commissariat civil. M. Marey est le premier titulaire de l'emploi. Le 23 septembre de la même année il est remplacé par M. Otten.

Les Beni Menasser persistaient dans leurs hostilités contre

Cherchel. En avril 1842, après son expédition de Tlemcen, le général Bugeaud, Gouverneur général, fait une incursion chez eux, châtie la famille du marabout El-Barkani, et vient s'embarquer à Cherchel pour Alger.

A la fin de décembre 1842, Abd-el-Kader reparaît dans la province. Il descend le Chélif en vainqueur et envoie son lieutenant El-Barkani soulever les tribus voisines de Cherchel. Puis il pénètre dans les hautes montagnes des Zatima, du Gouraya et des Beni-Zioui, y recrute 3,000 Kabyles et s'avance chez les Beni Menasser, en poussant les tribus sur Cherchel.

Le général de Bar se rend en toute hâte à Cherchel. Après les engagements des 23, 24 et 25 janvier 1843, il est obligé de se replier devant l'insurrection croissante. Le général Bugeaud envoie le colonel de l'Admirault sur le théâtre des événements.

Le 27 au matin, le colonel lui apprend les progrès de l'insurrection.

Le Gouverneur général arrive le 28, par mer, à Cherchel, avec deux bataillons. Il est rejoint par le général de Bar.

Le 30, le Gouverneur général entre chez les Beni-Menasser, les écrase et rentre le 7 février à Cherchel, après des fatigues inouïes.

Le 10, il repart pour Alger, laissant le général de Bar à la tête des opérations. Le jour même, un arrêté mettait sous le sequestre les biens de Mohamed ben Aïssa el-Barkani, comme fauteur de l'insurrection des Beni Menasser, et l'excluait des possessions françaises.

Le général de Bar ne tarda pas à agir. Il pousse une pointe audacieuse dans l'ouest des Beni Menasser, et rentre le 23 à Cherchel.

Durant ce temps, le colonel Picouleau, sorti de la ville, avait plusieurs engagements heureux avec les tribus du Sud. Le 18, il était rentré, s'était ravitaillé, et s'était mis de nouveau en marche; mais El-Barkani et ses partisans avaient gagné les hautes montagnes.

De Milianah, le colonel St-Arnaud vint le rejoindre. Ils battirent le pays et revinrent à Cherchel, après avoir fait reconnaître

l'autorité de Mohamed Saïd El-Ghobrini, comme agha des tribus à l'ouest des Beni Menasser.

Les Beni Menade avaient soutenu les Beni Menasser dans leur lutte. Ils furent bientôt enveloppés par le général Changarnier, sorti également de Milianah, et le général de Bar, débouchant de Cherchel.

Après leur soumission, le général de Bar rentra à Cherchel.

Durant les mois d'avril et de mai 1843, la garnison fit quelques sorties peu importantes. El-Barkani tenait toujours le pays.

Le 23 mai, le général Bugeaud, débarqué à Ténès, se porte chez les Zatima, la plus puissante tribu à l'ouest de Cherchel, et la moins disposée à obéir à Ghobrini. Il la contraignit à faire acte de soumission.

L'année 1844 s'écoula dans une assez grande tranquillité.

En 1845, pendant l'insurrection qui, conduite par Mohammed bou Abdallah, surnommé Bou-Maza, met en feu le Dahra et la vallée du Chéliff, le colonel de l'Admirault, avec une partie des troupes de Cherchel, manœuvrait à l'est de cette ville et empêchait le mouvement de se propager chez les Beni-Menasser. Il était appuyé par Ghobrini, agha des Zatima, à la tête de 500 chevaux.

Au mois de juin, Bou-Maza était dans la vallée du Chéliff. Le général Bugeaud était parti pour France et le général de Lamoricière exerçait l'intérim. Les Beni Menasser prirent les armes, mais la garnison de Cherchel les mit en fuite. Ils rentrèrent dans le devoir.

A cette époque s'arrête, à proprement parler, le rôle actif de Cherchel dans les luttes destinées à asseoir d'une façon certaine l'autorité française dans la province d'Alger.

Tranquille du côté de l'intérieur, soumise à une impulsion régénératrice, la nouvelle cité se constitua peu à peu. Séduits par la douceur du climat et la richesse du sol, les colons s'installèrent et les habitations se relevèrent. Au 1er janvier 1847, la ville comptait 967 Européens. Dès le mois de mai 1844, deux courtiers de commerce avaient été nommés; le 17 janvier 1845, une ordonnance royale établissait à Cherchel un entrepôt de douanes.

Un arrêté du Gouverneur général du 19 novembre 1846, crée une Commission pour rechercher les points les plus favorables à l'établissement de centres de population dans la banlieue de Cherchel. L'installation des deux villages de Zurich (1) (16 k. à l'est) et de Novi (7 k. à l'ouest) suivit de près cette mesure.

Le 9 juillet 1852, la colonie agricole de Novi était réunie au commissariat civil de Cherchel. Le 27 octobre de la même année, une milice était constituée, au chiffre de 50 miliciens et de 15 pompiers. Le 17 juin 1854, un décret impérial érigeait Cherchel en commune, avec Novi et Zurich comme annexes administrées par deux adjoints.

Il nous reste à décrire la ville actuelle et à étudier le rôle militaire et commercial qu'elle peut être appelée à remplir.

Cherchel est située à 114 k. d'Alger sur un étroit plateau, présentant une longueur totale de 16 k., et une largeur de 800 à 1000m. Cette plaine est bornée au nord par les falaises, à l'ouest par l'Oued Sidi-Rhylas, à l'est par la vallée de l'Oued Bella, et au sud par les montagnes des Beni-Menasser, les terrains accidentés de l'aghalik de Zatima et les Tacheta.

La ville est protégée par un mur crénelé, de forme bastionnée, suffisant pour arrêter toute tentative de la part de l'intérieur. Les deux extrémités de la fortification se terminent en éperon s'avançant dans la mer, de façon que le rempart ne puisse être tourné. Les ouvrages détachés, édifiés lors des premières années de l'occupation, sont abandonnés.

La *caserne d'infanterie*, d'une contenance de 800 hommes couronne les pentes au sud. Un petit *quartier de cavalerie*, vacant d'ordinaire, pourrait recevoir 50 chevaux ; contiguë à ce quartier, se trouve la caserne, occupée par *l'atelier de travaux publics n° 1*, susceptible de recevoir 250 hommes. Le quartier du *train* et le *parc à fourrages* font suite à cet établissement.

La mosquée arabe a été convertie en *hôpital* militaire de nom et

(1) Le village de Zurich est situé au bord de l'Oued el-Hachem, dans un endroit appelé par les Indigènes Eunseur-el-Aksob (la source des roseaux). La puissante famille des Berkani y avait une ferme. Le village a été bâti sur les ruines d'une villa romaine.

de gestion, mais recevant également les malades civils, européens et indigènes. — Il peut contenir 200 lits.

Une courte digression en passant.

En Algérie, de tous les services administratifs, le service hospitalier est un des mieux entendus. Il est vrai que son application est journalière, son utilité sans cesse en jeu. Indépendamment des blessures et accidents de tous genres, résultats d'une vie dont chaque instant est activement employé, nos hôpitaux reçoivent un surcroît d'hôtes de ces fièvres d'Afrique, longues, tenaces, de ces dyssenteries enfantées dans les chaleurs et affectant souvent le caractère et la gravité de maladies sérieuses.

La plupart des hôpitaux d'Afrique possèdent de vastes jardins où les convalescents peuvent respirer un air pur et embaumé. Autour d'eux du gazon, de la verdure et des fleurs.

L'hôpital n'est plus, dès lors, un séjour triste et forcé de réclusion ; le moral s'égayera durant que le physique se guérira.

Cette pensée a été comprise en Algérie. L'application l'a consacrée, facilement et à peu de frais, presque toujours, tant le soleil est fécond, la terre productive, la végétation luxuriante et variée. La nature récompense au centuple du peu que l'on fait pour elle.

L'hôpital de Cherchel est un gracieux échantillon des établissements hospitaliers de l'Algérie.

La mosquée, à trois nefs supportées par près de cent colonnes en granit, a été coupée par deux corridors, à angle droit, de façon à obtenir ainsi quatres salles de malades.

En avant une vaste cour plantée d'orangers couverts sans interruption de feuillages, de fleurs ou de fruits.

Puis, par quatre marches, vous descendez à un délicieux jardin, dont les plates-bandes, entourées de grillages en roseaux, sont garnies de fleurs qu'ombragent palmiers, grenadiers, bananiers et palmiers.

La *batterie Joinville*, édifiée sur l'îlot en avant du port, est armée de 12 pièces de côte en fonte. La construction et l'armement furent terminés en 1864.

La darse est protégée par une jetée qui, partant de l'îlot, se

prolonge à 110 mètres vers l'est. La profondeur de cet avant-bassin est de 4m50.

La batterie Joinville entoure d'un demi-cercle la tour du phare, achevée en 1854. 152 marches conduisent à la lanterne garnie d'un feu fixe de troisième ordre.

La *batterie de la pointe Zizerin*, destinée à flanquer la batterie Joinville et à battre l'entrée du port, n'est guère encore qu'à l'état de projet. Le parapet est en mauvais état, et, en fait de constructions, il n'existe qu'un vieux corps de garde en ruines.

Dès le début de l'occupation, à la suite des premiers travaux entrepris, des premières fouilles opérées, une pensée toute naturelle avait conduit l'autorité à sauver de la destruction et de l'oubli les restes magnifiques de la cité mauritanienne et romaine.

A quelqu'endroit qu'on ait fouillé le sol de Cherchel ou des environs, on a ramené des débris de Iol-Cæsarea ; mais ces objets réunis sans ordre, dépourvus d'un gardien spécial, d'un abri convenable, demeurèrent, bien des années, exposés aux intempéries des saisons comme aux injures du vandalisme.

Depuis 1856 seulement, le local a été réparé, un conservateur a été nommé et la petite ville offre aux numismatistes et aux antiquaires une collection riche et judicieusement disposée. Il est regrettable seulement qu'une partie des médailles ou des statues les plus curieuses aient été transportées à Alger.

De nombreux sols d'or, à l'effigie de Théodore II, Marcien, Zénon, Léon Ier et Basiliscus (période du bas empire) ont été trouvés, lors du nivellement de la place de l'Eglise. De plus, 400 médailles de bronze, environ, représentant la série des empereurs, de 267 à 408 ap. J.-C. furent extraites des ruines.

Au-dessous du sol romain s'est révélée l'époque punique, par des médailles de Jugurtha, de Juba II et de Ptolémée, son fils.

Dans le jardin du musée, dont la porte donne accès sur la rue principale de la ville, sont disposées des statues dont plusieurs ne sont que des reproductions d'originaux conservés dans les musées européens : un Tireur d'épine, par exemple, ainsi qu'un Faune, une Diane chasseresse, une Vénus maritime ; puis des colonnes, des poteries, des urnes cinéraires, des amphores, dont

nos potiers modernes cherchent à reproduire la forme gracieuse.

Cherchel occupe l'un des sommets du quadrilatère dont les autres sont Milianah, Orléansville et Ténès, et qui enveloppent les massifs montagneux séparant les bassins de l'oued Djer et du Chéliff.

Ces montagnes sont occupées par des tribus riches et belliqueuses. Telles sont celles de Beni Menasser, des Beni Menade, des aghaliks de Zatima, des Attaf et des Braz, et des Beni Hidja. Il en résulte qu'en cas d'insurrection générale ces tribus sont maintenues par les quatre places précitées.

Le rayon d'activité de la place de Cherchel s'étend, au sud, aux crêtes occupées jadis par l'enceinte romaine, couronnées depuis par les travaux de l'occupation française, lesquels sont en ruine aujourd'hui. Lors d'une insurrection, il faudrait occuper quelques-unes de ces positions avec des pièces légères et fouiller les plis profonds de ces terrains tourmentés.

L'enceinte actuelle, de 1,600m environ, est suffisante contre un soulèvement de l'intérieur.

Dans ce cas, Cherchel peut être appelée à jouer un rôle important comme point de ravitaillement en vivres et en matériel; comme port de débarquement des renforts à envoyer par mer d'Alger ou d'Oran.

Au point de vue maritime, proprement dit, Cherchel ne présente qu'un intérêt secondaire.

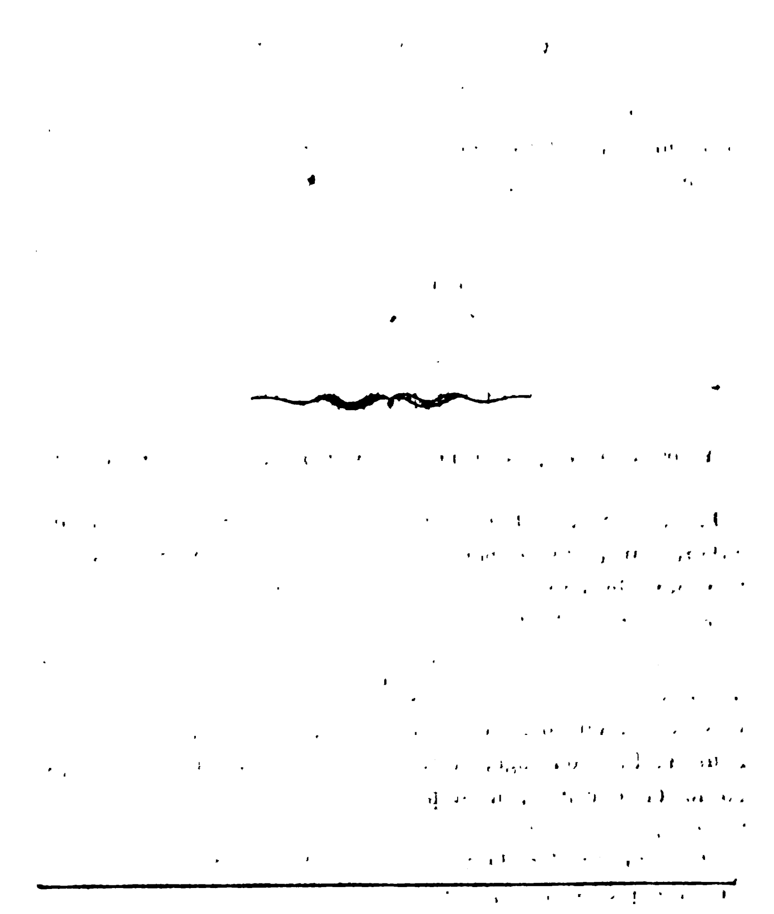
La rade a peu de fond et n'est pas sûre; la petite crique circulaire qui formait le port turc est couverte au nord-ouest par la presqu'île Joinville et à l'est par une ligne de récifs, débris d'anciennes jetées. Elle est battue par les vents nord, direction habituelle des tempêtes sur les côtes de l'Algérie. La grosse houle du large, trouvant aux abords de la crique un brusque ressaut de fond, forme en avant d'elle une barre qui en interdit l'entrée. Ce mouillage, rétréci par la zône de petits fonds qui borde son enceinte, n'est pas accessible aux navires à vapeur; il n'est praticable que pour les petits navires marchands. On n'y est bien que pendant la belle saison et la sécurité qu'il offre en hiver est très-imparfaite.

Le port actuel de Cherchel, construit de 1844 à 1852, derrière

l'îlot Joinville, n'est que la darse romaine approfondie et agrandie. Il offre un bassin de 2 hectares de superficie et de 3m50 de hauteur d'eau, entouré de quais et pouvant contenir 40 navires de 40 à 200 tonneaux. Il est sûr, mais son entrée est impraticable par un gros temps (1).

En temps de guerre maritime, le port de Cherchel deviendrait une excellente station pour nos corsaires.

B. DE VERNEUIL et J. BUGNOT.



(1) Voir les *Études sur les ports de l'Algérie*, par M. Lieussou.

LES
ÉDIFICES RELIGIEUX
DE L'ANCIEN ALGER

(20e et avant-dernier article.)

SECTION IIIe. SUD.

CHAPITRE LXXXI.

§ 1er. — MOSQUÉE SOUK EL-KETTAN, RUE DE LA PORTE-NEUVE.

D'après une version que je ne puis donner que sous toutes réserves, cette petite mosquée aurait été restaurée, vers 1820, par Moustapha Saïdji. Elle n'avait aucun nom particulier ; on l'appelait simplement, à cause de sa situation, *Mesdjed Souk el-Kettan*, la mosquée du marché au lin.

Cet édifice, qui avait reçu le n° 121 de la rue Porte-Neuve, fut aliéné en 1843, après avoir été longtemps affecté au logement des tambours de la milice. La portion de son emplacement qu'a respectée le nouvel alignement se trouve comprise dans la maison portant le n° 16 de la même rue.

§ 2e. — MOSQUÉE SIDI HEDDI, RUE NAPOLÉON.

L'inscription arabe portant le n° 86 du catalogue du Musée public d'Alger, provient de cet édifice. En voici le texte :

الحمد لله وحده
هذا الجامع الا
عظم من امر ببنيا
نه مام رايس حين
قدم وفاته قصد
بـه وجه الله العظيم
عام ١٠اح ومايه

Elle est gravée en caractères creux, peints en rouge, sur une plaque de marbre de 0m325 sur 0m23. L'écriture se rapproche un peu du type andalou, mais elle est assez grossière. On remarque entre la 2e et la 3e ligne, et entre la 3e et la 4e ligne, des enjambements tout-a-fait inusités en épigraphie arabe. Quand l'espace leur manquait, les lapicides indigènes rejetaient au-dessus de la ligne d'écriture les lettres qui se prêtaient à cette combinaison. Mais le chevauchement insolite que je viens de signaler n'est pas la seule singularité que présente cette inscription, et sa date va nous fournir un nouveau sujet d'étonnement.

Je traduis ainsi :

Louange à Dieu, unique.
Cette mosquée très-grande, celui qui a ordonné sa construction, est Mami (1) raïs (2), lorsque arriva sa mort. Il a eu en vue en cela la face de Dieu l'Immense.
Année. . . . . . .

La date de cette inscription n'a pu être déchiffrée. C'est en vain que j'ai fait un appel à tous les Indigènes versés dans la science des chronogrammes ; aucun d'eux n'a pu me donner le mot de

(1) Ce mot est écrit fautivement مام. Il faudrait مامي.

(2) Capitaine de navire.

l'énigme. A défaut de solution satisfaisante, je vais présenter, sous toutes réserves, et à titre de simple hypothèse, une version que m'a suggéré l'examen attentif du mystérieux texte.

La manière la plus habituelle d'employer pour la rédaction des chronogrammes, les caractères de l'alphabet arabe, d'après la valeur numérale qui leur est attribuée, consiste à former un ou plusieurs mots plus ou moins en harmonie avec la circonstance, et dont les lettres étant additionnées donnent un total égal à la date qu'on veut déguiser. Mais ici cette méthode n'a pas été suivie. En allant de droite à gauche, nous trouvons d'abord un zéro, c'est-à-dire un chiffre, puis un ا dont la valeur numérale est 1, ensuite un ح valant 8, et, enfin, un adjectif numéral précédé d'une conjonction : *et cent*. Trois systèmes ont donc été combinés et employés concurremment pour rendre plus obscure la date de l'inscription, bien que ce fut, à coup sûr, le renseignement qui méritât le plus de clarté. La combinaison a été si heureuse qu'aujourd'hui les plus expérimentés se déclarent impuissants à deviner l'intention de l'auteur.

Il me semble que dans le cas qui nous occupe, les lettres numérales sont placées dans l'ordre indiqué par l'arithmétique pour la formation des nombres. Le zéro tiendrait donc la place des unités simples; le ا ou 1, serait placé dans la colonne des dizaines, et le ح ou 8, occuperait le rang des centaines. La date proposée devrait donc être lue comme il suit :

ح (8) ا (1) • (0) et cent. Soit : 810 et cent.

On pourrait en conclure, à mon avis, que l'année cherchée est 810 plus 100, c'est-à-dire 910, ce qui nous reporterait à l'année 1505 de l'ère chrétienne, et à une époque antérieure de 11 ans à l'établissement de la domination ottomane en Algérie. La présence à Alger, antérieurement à l'arrivée des Barberousse, d'un corsaire turc, — ou rénégat, car le nom de Mami était choisi volontiers par les apostats, — n'aurait rien d'étonnant, attendu que cette ville était alors le refuge de forbans de toute origine, dont les déprédations forcèrent les Espagnols à bâtir, sur un îlot sis à 200 mètres de la ville, la fameuse forteresse connue sous le nom d'*El-Peñon*. Telle est l'explication que je crois pouvoir donner d'une date formulée d'après un mode inconnu et qui est resté sans imitation, comme il était sans doute sans précédent.

Voici les renseignements que j'ai recueillis au sujet de cette

mosquée, dans des actes authentiques. Ils ne font pas mention de Mami raïs, mais il faut remarquer que 150 ans s'étaient écoulés, et que ce laps de temps suffisait, et au-delà, pour effacer le souvenir d'un fondateur qui n'avait peut-être pas été très-célèbre à Alger.

1. Maison sise dans le quartier de la mosquée du Sid Hizb-Allah (حزب الله). près de Souikel Amour (acte de 1058, soit 1648-1649).

2. Maison sise au quartier de Tiber Routin (تيبر غوتين) près de Souk el-Kettan (la rue au lin) et contiguë à la mosquée, connue sous le nom de Sid Salem ben Hizb-Allah (titre de 1072, soit 1661-1662).

3....... Au quartier de Tiber Routin, près de la mosquée de Sid Hizb-Allah (titre de 1089, soit 1678-1679).

4. Mosquée du Sid Hizb-Allah, sise au quartier de Tiber Routin (Oukfia).

5....... La mosquée du cheikh savant et très-docte le défunt Sidi Heddi (هدى), sise au quartier de Tiber Routin (titre de 1150, soit 1737-1738).

6......... Au quartier de Tiber Routin, près de la mosquée connue sous le nom du théologien Sid Mohammed ben Hiz-Allah (acte de 1159, soit 1746-1747).

7....... Au quartier de Tiber Routin et dans le voisinage de la mosquée de Sidi Heddi (titre de 1173, soit 1760.)

Le nom de Sidi Heddi resta définitivement attaché à l'édifice dont ce savant avait été l'administrateur. La mosquée dont il s'agit reçut en 1830 le n° 7 de la rue de la Lyre. Elle fut affectée successivement aux besoins de l'administration militaire et à une école mutuelle arabe-française. La mise à exécution des nouveaux alignements amena sa démolition en 1855, et son emplacement est tombé dans la rue Napoléon.

§ 3°. — MOSQUÉE DE HOUMET ESSELAOUI, RUE DU CENTAURE.

Cette petite mosquée portait simplement le nom du quartier lequel s'appelait *haret* (la rue), ou *houmet* (le quartier) *Esselaoui* (السلاوى) Les renseignements que j'ai recueillis à son sujet ne remontent pas au-delà de 1128 (1715-1716) et n'indiquent ni la date de sa construction ni le nom de son fondateur. Elle a conservé son affectation primitive et a reçu le n° 10 de la rue du Centaure dont elle portait antérieurement à 1854, le n° 11.

CHAPITRE LXXXII.

§ 1er. — MOSQUÉE DE DAR EL-ANGUECHARIYA EL-DJEDIDA, RUE MÉDÉE.

Il existe dans la rue Médée, qui offre une forte pente, deux anciennes casernes de janissaires (دار الانجشارية dar el-Angueehariya), contiguës dans leur partie postérieure, qu'on distinguait autrefois par les dénominations, tirées de leur situation respective, d'*El-Foukaniya*, la Supérieure, et *Ettahtaniya* ou *Essefelaniya*, l'Inférieure; cette dernière — aussi appelée *El-Djedida*, la Neuve — renfermait une petite mosquée, que l'oukfia désigne ainsi : « Mesdjed du défunt Ramdan pacha. »

§ 2e. — MOSQUÉE D'ALI PACHA, RUE MÉDÉE.

Cette mosquée de premier ordre, destinée à la Khotba et munie d'un minaret, a été bâtie vers 1164 (1750-1751) par le Pacha Ali, sur l'emplacement de la Zaouia de Sidi Lakehal, autrefois connue sous le nom de Zaouiet Akeroun. C'est ce qui résulte des divers renseignements ci-après :

1 ..... Le théologien Sid Mohammed el-Akehal (الاكحل ; *Lakehal*), d'après la prononciation usuelle), fils d'El-Arbi, imam de la mosquée sise dans la Zaouiet Akeroun (زاوية اقرون) et contiguë à la vieille caserne de janissaires. (titre du commencement de Rebi 2e 1080; soit du 29 août au 7 septembre 1669).

2. Mosquée de Sid el-Akehal, contiguë à la vieille caserne de janissaires (titre de 1140, soit 1727-1728).

3........ Au profit de la Zaouia de Sidi el-Akehal, attenant à la vieille caserne de janissaires (titre de 1162, soit 1748-1749).

4. Ali pacha fonde un habous au profit de la mosquée qu'il a fait construire sur l'emplacement de la mosquée connue sous le nom de Zaouiet Sidi el-Akehal, au-dessus de la vieille caserne de janissaires (titre du commencement de Rebi 2e 1161, soit du 27 février au 8 mars 1751).

Cette reconstruction qui est constatée dans de nombreux titres de propriété qu'il me paraît sans utilité de reproduire, se trouve, en outre, rappelée dans l'inscription ci-après :

جدد اهذ الجامع الشريف على باشا

يسّر الله مراده ما يشاء

سنة اثنان وسبعون ومائة والف

Je traduis ainsi :

A reconstruit cette noble mosquée Ali Pacha.

Que Dieu facilite (l'accomplissement de) ses désirs, autant qu'il le voudra !

Année mil-cent-soixante-douze

Le nom de Sidi Lakehal survécut quelque temps, mais bientôt, il fut définitivement remplacé par celui d'Ali Pacha. Cette mosquée, qui avait reçu le n° 85 de la rue Médée, subsiste encore. Elle forme une annexe de la caserne contiguë, occupée par le Génie.

CHAPITRE LXXXIII.

§ 1er. — MOSQUÉE DITE DJAMA EL-BLAT, RUE DE NEMOURS.

On ne connaît pas la date de la construction de ce mesdjed sans minaret dont le nom signifie la *Mosquée des Ardoises*, ce qui n'a pu m'être expliqué. La circonstance dont je vais parler me porterait à croire que cette construction a été effectuée peu de temps avant l'année 999 de l'hégire (1590-1591). Un des actes d'un rouleau de titres que j'ai eu entre les mains, désigne en 999, la maison qu'il concerne comme étant située à Haret esselaoui, *près de Djama el-Blat*, tandis qu'un autre acte de ce rouleau, énonce simplement en 992 (1584-1585), que cette même maison est sise à Haret esselaoui. La proximité d'une mosquée était un fait important quand il s'agissait de déterminer la situation d'un immeuble et il me paraît assez probable que si djama el-Blat n'a pas été cité en 992, c'est que cet édifice n'existait pas encore.

Le nom de *djama el-Blat* (جامع البلاط) n'a subi aucune variante depuis 999. Cette mosquée, qui reçut, après 1830, le n° 56 de la rue de Nemours, fut démolie pour cause de sûreté publique en 1850. Son emplacement est tombé dans la rue Napoléon.

§ 2. — MOSQUÉE, DJAMA 'EULI MEDFA, RUE DE LA GIRAFE.

Voici le seul renseignement que j'aie trouvé au sujet de cette petite mosquée qui, en dernier lieu, n'était connue que sous le nom du quartier :

« Mosquée (mesdjed) sise au-dessous de Kouchet Skender (le

four d'Alexandre), connue sous le nom de Mesdjed du cheikh Sidi Abd-el-R'ofar (1). (D'une autre écriture) Elle est actuellement connue sous le nom d'Euli medfa (على مدفع) (Oukfia).

Cette mosquée qui avait reçu le n° 40 de la rue de la Girafe, et qui était construite sur un grand réservoir d'eau appartenant à la corporation des fontaines, fut démolie en 1838, pour cause de sûreté publique. Son emplacement se trouve englobé en partie dans la maison portant le n° 23 de la même rue.

§ 3. — MOSQUÉE BEN CHELMOUN, RUE PORTE-NEUVE.

En 1057 (1647-1648) le théologien sid Ramdan ben Chelmoun (ابن شلمون) était propriétaire d'une maison sise au-dessous de la fontaine de Chah Hossain. Trente-trois ans plus tard, en 1090 (1679-1680), il remplissait les fonctions d'imam d'une petite mosquée sise dans le même quartier, au-dessus de Souk el-Kettan (le marché au lin), à laquelle son nom est encore attaché aujourd'hui.

Cette mosquée, qui n'a pas cessé d'être affectée au culte musulman, a porté successivement les n°ˢ 166, 194 et 17 de la rue Porte-Neuve.

3ᵉ PARTIE. — HAUTS QUARTIERS.

SECTION 1ʳᵉ. — NORD.

CHAPITRE LXXXIV.

MOSQUÉE DE SIDI RAMDAM, RUE SIDI-RAMDAN.

Par sa position et son ancienneté, la mosquée de Sidi Ramdan (سيدى رمضان) est des plus curieuses à étudier. Elle est située près du lieu où s'élevait, avant la domination ottomane, la citadelle de la ville berbère, *El-Kosba el-kedima* (القصبة القديمة la vieille Casba) et sa construction a précédé de beaucoup l'agrandissement d'Alger,

---

(1) عبد الغفار Ce marabout est totalement inconnu de nos jours.

opéré par les Turcs dès leur arrivée. Malheureusement, elle ne présente aucune inscription. La plus ancienne mention que j'aie trouvée dans les titres de propriété, ne remonte qu'à l'année 959 (1551-1552). Ce résultat est insignifiant puisque nous savons que l'édifice est antérieur à la révolution due aux Barberousse.

Comme les mosquées de l'époque berbère, celle-ci est recouverte en tuiles rouges. Cette particularité se retrouve, comme je l'ai fait remarquer, dans la Grande mosquée et dans la mosquée El-Kechach. Ici, les tuiles sont posées sur neuf toits à doubles versants placés transversalement. Le plan général de l'édifice est, dans la plus grande partie, un parallélogramme orienté du sud au nord, mais à son extrémité septentrionale ce tracé s'infléchit dans l'ouest par un angle obtus, de manière à représenter deux trapèzes réunis par un point commun mais ayant deux axes différents. Ces lignes brisées ne sont pas rares dans l'architecture des indigènes, peu soucieux de la symétrie et de la régularité. Tout est informe, grossier, primitif dans la mosquée Sidi Ramdan, à l'intérieur comme à l'extérieur. C'est nu, froid, pauvre. On reconnaît l'œuvre d'une population barbare, étrangère aux beaux-arts et dépourvue de ressources pécuniaires et artistiques. L'irrégularité de la nef n'est rachetée par aucune ornementation. Tout y est plus que simple. Dix-huit colonnes en pierre, fort laides, dessinent trois allées longitudinales de trois mètres de largeur environ, et neuf travées latitudinales qui correspondent aux neuf toits couverts de tuiles. C'est bien là l'agencement des temples appartenant à l'époque arabe, dont la célèbre mosquée de Cordoue offre un type si brillant, reproduit si pauvrement dans la grande mosquée d'Alger. Des tribunes d'un travail aussi imparfait que celui des plafonds et du surplus de la menuiserie, entourent sur trois faces cet intérieur disgracieux, d'une indigence excessive. Le minaret, en harmonie avec cet ensemble, est très-étroit, peu élevé, carré, lourd et crénelé ; on y compte 45 marches basses et 5 marches très-hautes.

Sur la façade nous remarquons : 1° la porte d'une *bouita*, ou cabinet, dans laquelle se tient le khetib ; 2° une fontaine ; 3° un local servant de latrines ; 4° un petit local obscur, sans communication avec l'intérieur, et percé de deux petites fenêtres grillées, dans lequel est inhumé le vénérable sidi Ramdan, marabout fort célèbre autrefois, auquel on est étonné de voir une chapelle aussi misérable.

Cet édifice, qui n'a pas cessé d'être affecté au culte, est percé de

deux portes. La principale de ces issues a reçu le n° 5 de la rue Ramdan (ancien n° 8), et l'autre le n° 2 de la rue du Tigre (ancien n° 1). Un meçella (مصلى) ou local dans lequel on apporte les morts pour dire sur eux les dernières prières, s'ouvre sur la rue des Zouaves, dont il porte le n° 4 depuis 1854, et dont il avait précédemment le n° 6.

Le personnel se composait d'un oukil, d'un imam remplissant les fonctions de khetib ou prédicateur, de deux mouedden ordinaires, de trois mouedden pour le vendredi, de six hezzabin ou lecteurs du Koran, de cinq lecteurs du *tanbih el-anam* (التنبيه الانام), d'un lecteur du *boukhari* (البخارى), d'un lecteur du *tawhid* (التوحيد), de plusieurs lecteurs supplémentaires du Coran pendant le mois de Ramdan, d'un lecteur du livre du seigneur Abd-Errahman, d'un chef du personnel, d'un balayeur, d'un allumeur et d'un homme de peine chargé de nettoyer les latrines.

Les dépenses ordinaires de l'établissement étaient celles-ci : acheter pendant le mois de ramdan deux cierges de cinq livres chacun, neuf mesures d'huile et des sucreries ; acheter des nattes et l'huile nécessaire à l'éclairage habituel, blanchir deux fois par an et faire les réparations nécessaires, etc. La dotation comprenait une cinquantaine d'immeubles.

Un titre de propriété de 959 (1551-1552) appelle cet édifice la mosquée de la Casba. Un acte de 980 (1572-1553) le désigne ainsi : *Mosquée de l'ancienne Casba connue sous le nom du saint, du vertueux sidi Ramdan, que Dieu nous soit propice par ses mérites et par ceux de ses parents, amen!* A partir du XII° siècle de l'hégire la qualification de *mosquée de la vieille Casba* disparaît et le nom de sidi Ramdan reste seul attaché à ce curieux édifice.

CHAPITRE LXXXV.

MOSQUÉE DE KETA REDJEL, RUE KATAROUGIL.

L'oukfia des établissements religieux, d'accord avec d'anciens titres de propriété, désigne ainsi cet édifice : « mosquée « sise aux tombeaux des enfants du roi (المسجد الكائن بقبور اولاد السلطان) près de Sidi Ramdan, que Dieu nous soit propice par « ses mérites ! »

A partir de la seconde moitié du XII° siècle de l'hégire, le nom

significatif de *tombeaux des enfants du roi* qui indiquait, évidemment, l'existence sur ce point d'une résidence royale remontant à l'époque berbère, est remplacé par celui de *keta erredjel* قطع ou قطاع) (الرجل (dont nous avons fait le barbarisme kataroughl, donné à ce quartier parce qu'on y jouait chaque soir un air de clarinette qui annonçait que les *jambes étaient coupées*, c'est-à-dire que la circulation devait immédiatement cesser et que chacun était tenu de rentrer au logis pour n'en sortir que le lendemain matin.

Cette mosquée, de laquelle dépendait un cimetière, — sans doute le cimetière des enfants du roi, — était tombée en ruine bien avant la conquête française et son emplacement se trouvait couvert de décombres comme les terrains environnants, cette partie de la ville ayant été fort délaissée du temps des Turcs. Elle a été aliénée le 24 octobre 1842. On doit regretter amèrement qu'aucun archéologue, que nul ami des temps écoulés n'ait entrepris d'interroger patiemment les ruines accumulées dans ce quartier, et que de nouvelles constructions ont fait disparaître. Quelque épitaphe importante de l'époque berbère, aujourd'hui précipitée dans des fondations dont elle ne sortira jamais, ou brisée impitoyablement par la main de l'ignorant maçon, l'eût peut-être richement récompensé de son dévouement.

SECTION 2e. — CENTRE.

CHAPITRE LXXXVI.

§ 1er. — MOSQUÉE DE BIR ERREMANA RUE DE LA CASBAH.

Au quartier de Bir Erremana, — usuellement Bir Remana — (بير الرمانة le puits du grenadier), en face de l'étuve appelée Hammam el Homiyer et contre la fontaine connue sous le nom d'aïn Abd Allah el Oldj (العلج l'esclave chrétien converti à l'islamisme), s'élevait autrefois une petite mosquée sans minaret, qui n'avait pas habituellement de dénomination particulière bien que quelques documents du commencement du XIIe siècle l'appellent *mesdjed echatbi* (مسجد الشاطبي) du nom probablement d'un administrateur, et qui était tombée complètement en ruines bien

antérieurement à la conquête française. La génération actuelle a généralement oublié cet édifice, dont l'emplacement se trouve aujourd'hui compris dans la maison de construction française portant le n° 27 de la rue de la Casbah.

§ 2e. — MOSQUÉE DE BEN CHEBANA, RUE DE LA CASBAH.

Au commencement du XIIe siècle de l'hégire, cette petite mosquée sans minaret n'avait aucune dénomination particulière. Lorsque les documents de cette époque ont à la désigner, ils expliquent qu'il s'agit de la *mosquée*, bâtie sur une voûte, qui se trouve au-dessus de la fontaine d'*Abd-Allah el-Oldj* et au-dessous des *boutiques de Tchalabi*, dans la haute ville. Le nom de Ben Chebana (ابن شبانة) qui était évidemment celui d'un administrateur, n'apparut que dans les premières années du XIIIe siècle. Il est resté attaché au quartier.

Après avoir reçu successivement les nos 147 et 155 de la rue de la Casbah, cette mosquée, qui avait jusqu'alors conservé son affectation religieuse, fut atteinte, en 1848, par le marteau des démolisseurs. Une partie de son emplacement est tombée dans la voie publique ; le surplus a été affecté à la construction de la fontaine établie à l'angle des rues de la Casbah et Desaix.

§ 3e. — MOSQUÉE SIDI ABD-EL-AZIZ BOU NAHLA, RUE DU CHAMEAU.

Le saint et vertueux Sidi Abd-el-Aziz Bou Nahla (بو نحلة l'homme à l'abeille), dont la légende n'a pas traversé les siècles, avait donné son nom à cette petite mosquée, dans laquelle il était inhumé et dont j'ai trouvé la mention dans des documents du commencement du XIIe siècle, lesquels la désignent, ainsi que toutes les pièces postérieures, comme étant sise au-dessus de *Bir el-Djebah* (بير الجباح)

La maison construite à l'angle des rues Annibal et du Chameau et portant le n° 1 de cette dernière, a absorbé l'emplacement de cet édifice, qui avait reçu le n° 2 de la rue du Chameau et qui était tombé complètement en ruines en 1839.

CHAPITRE LXXXVII.

§ 1er. — MOSQUÉE SABAT EL-ARS, RUE DU DELTA.

Dès l'année 1042 (1632-1633) elle était désignée sous la dénomina-

tion de *mesdjed Sabat el-Ars* (ساباط العرص) par la raison qu'elle se trouvait bâtie au-dessus d'une voûte soutenue par des piliers. Son nom n'a pas varié.

Cette mosquée reçut le n° 2 de la rue du Delta et conserva son affectation jusqu'en 1848, date de sa démolition pour cause de vétusté. Son emplacement, sis à l'angle des rues de l'Empereur et du Delta, et d'une extrême exiguité, est encore disponible, sauf une portion tombée dans la voie publique.

§ 2e. — ÉCOLE, RUE BLEUE.

Un acte passé devant le cadi hanéfite en 1162 (1748-1749). est relatif à un habous fondé par un particulier « au profit de celui qui « instruira les enfants dans l'école dépendant de sa maison, la- « quelle, sise au quartier de *Kouchet Ali*, dans la haute ville, est « connue sous le nom de Cheikh el-Bled. »

Cette école formait une dépendance de la maison rue Bleue, n°. 34, démolie en 1848.

§ 3e. — CHAPELLE DE SIDI ABD EL-MOULA, RUE DE L'EMPEREUR.

Le plus ancien des renseignements écrits que j'ai trouvés sur la chapelle de Sidi Abd el-Moula (سيدى عبد المولى), marabout sans légende, remonte à l'année 1023 (1614-1615). La chapelle de ce saint, qui avait reçu le n° 33 de la rue de l'Empereur et dont dépendait un cimetière, était abandonnée, en 1840, à cause de son état de délabrement. Son emplacement est compris dans la maison portant le n° 21 de la même rue.

§ 4e. — MOSQUÉE SIDI BEN ALI, RUE DE L'EMPEREUR.

Le saint Sidi Ahmed ben Ali, dont cette petite mosquée renferme les restes mortels, est un marabout très-vénéré et très-ancien ; les indigènes n'ont, toutefois, aucune légende à raconter sur ce personnage dont ils ne connaissent plus le nom personnel (Ahmed), le désignant exclusivement sous la dénomination de *Fils d'Ali*.

Cet édifice, qui a reçu successivement les nos 76 et 42 de la rue de l'Empereur, est encore affecté au culte. Un cimetière en dépend.

CHAPITRE LXXXVIII.

§ 1er. — MOSQUÉE DE HOUANET EL-R'ERIBA, RUE GARIBA.

L'oukfia des établissements religieux désigne ainsi cette petite mosquée.

« Mosquée (Mesdjed) sise au dessus de Bir el-Djebah (بير الجباح), près de Kouchet (le four de) el-Oukid (الوقيد), et connue sous le nom de son ancien imam le Siyed Ahmed ben Daoud. »

En dernier lieu, cette mosquée était appelée *Mesdjed Houanet el-Rériba* (حوانيت الغريبة), du nom du quartier où elle était située. Elle avait reçue, en 1830, le n° 7 de la rue Gariba, et fut démolie pour cause de sûreté publique, en mars 1853. Son emplacement, — vendu par la voie des enchères publiques, à un musulman, — se trouve aujourd'hui compris dans la maison portant le n° 14 de la rue Gariba.

§ 2e. — MOSQUÉE BERREKISSA RUE DES SARRAZINS.

D'après l'oukfia, cette mosquée, bâtie sur une voûte, était sise en face de la maison d'*Errekissa* (دار الرقيسة), près de Sabat el-Ars. Les titres de propriété et la notoriété l'appellent *Mesdjed Ben Rekissa*, ou usuellement *Berrekissa* (ابن رقيسة). Cet édifice, qui a reçu le n° 3 de la rue des Sarrazins, antérieurement et postérieurement à 1854, est encore affecté au culte musulman.

§ 3e. — MOSQUÉE SABAT EDDEHEB, RUE DES PYRAMIDES.

L'oukfia la désigne ainsi : « Mosquée (Mesdjed) contiguë à l'étuve du caïd Moussa (حمام القايد موسى), près de Bir el-Djebah. » On ne la connaissait, en dernier lieu, que sous le nom de *Mesdjed Sabat Eddeheb* (ساباط الذهب, la voûte de l'or), à cause de sa proximité de la voûte ainsi appelée.

Abandonnée depuis l'occupation française, cette petite mosquée, qui portait le n° 9 de la rue des Pyramides, fut affectée à une ambulance pendant la désastreuse épidémie cholérique de 1835. En 1842, elle fut démolie pour cause de sûreté publique, et son emplacement est compris dans la maison sise rue des Pyramides, n° 6.

§ 4e. — TOMBE DU MARABOUT SIDI CHAÏB, RUE TOMBOUCTOU.

Bien avant la conquête française, les bâtisses qui recouvraient jadis, dit-on, la tombe du marabout Sidi Ch'aïb (سيدى شعيب), avaient complètement disparu. Cet établissement, réduit depuis une époque fort reculée, à l'état de simple emplacement clos d'un petit mur, n'a subi aucune modification depuis 1830.

§ 5e. — SIDI SAHAB ETTERIK, RUE DE LA GRUE.

Dans la rue de la Grue, on trouvait encore une de ces tombes de saints anonymes, inhumés sur la voie publique et connus sous la simple désignation de *Sidi Sahab Ettrik*, mon Seigneur qui est dans le chemin.

CHAPITRE LXXXIX.

§ 1er. — MOSQUÉE BEN ESSEDIK, RUE DE LA BALEINE.

En 1170 (1756-1757). vivait le moueddcn Mohammed, fils d'Essedik (ابن الصديق), qui attacha son nom à cette petite mosquée dont il obtint la gestion, et que des titres de propriété antérieurs désignent ainsi : *Mesdjed situé au-dessous de l'étuve de la Kasba et attenant à la maison du seigneur Ahmed el-Tchelibi* (احمد الجليبى). Un titre de 1121 lui donne le nom de جامع سيدى يوسف que je n'ai retrouvé dans aucun autre document.

La mosquée de *Ben Essedik*, qui avait reçu le n° 6 de la rue de la Baleine. conserva sa destination pendant les premières années de l'occupation française, mais en 1848, elle était abandonnée depuis longtemps par la population musulmane. On dut la démolir pour cause de sûreté publique, dans le mois de novembre 1851. Son emplacement est tombé en entier dans l'esplanade que le Génie établit au sommet de l'ancienne ville.

§ 2e. — MOSQUÉE DE HOUANET ZIAN, RUE DE LA CASBAH.

Connue sous la désignation de mesdjed du seigneur Ahmed el-Tchelibi (احمد الجليبى), en 1095 (1683-1684), et de mesdjed el-Bari (البارى) au commencement du XIIe siècle, cette petite mosquée prit définitivement, vers la fin du même siècle, le nouveau nom de son quartier.

La mosquée de Houanet Zian (حوانيت زيان), qui avait reçu d'abord le n° 304, et plus tard, le n° 314 de la rue de la Casbah, était abandonnée de la population musulmane, en 1837, pour cause de vétusté et de délabrement. Elle est affectée au casernement militaire. Sa porte dépend de la maison portant actuellement le n° 75 de la rue de la Casbah.

CHAPITRE XC. — MOSQUÉES DE LA CASBAH.

§ 1er. — MOSQUÉES A L'EXTÉRIEUR DE LA CASBAH.

Des titres de propriété, dont le plus ancien remonte à l'année 1064 (1653-1654) signalent l'existence d'une petite mosquée sise en face de la porte de la nouvelle Casba et qui avait dû être construite bien antérieurement, sans nul doute. Hossain Pacha, le dernier Dey, fit rebâtir cet édifice, en l'agrandissant, et le rendit plus digne des nombreux fonctionnaires appelés à la Casba par le transfert du siége du commandement dans la forteresse de la ville. La reconstruction dont il s'agit, est rappelée par plusieurs documents que je crois inutile de reproduire, et par deux inscriptions semblables, placées sur les deux portes de la mosquée, et dont voici le texte et la traduction:

صاحب الخيرات والحسنات * السيد حسين باشا رفعه الله
اعلى الدرجات

المتمسك بقول من له اللواء والشفاعة * من بنى لله مسجدا
بنى الله له في الجنة بيتا

سنة ثلاث وثلاثين ومائتين (1) والف * من بعد هجرة من له
الفخر والشرف

سنة ١٢٣٣

L'auteur des bienfaits et des bonnes œuvres (est) le Seigneur Hossain Pacha, que Dieu l'élève jusqu'au plus haut des degrés (de la béatitude),

Lequel se conforme avec foi à cette parole de Celui qui a l'étendard et l'intercession (2) : « Quiconque bâtira à Dieu une mosquée, Dieu lui bâtira, dans le Paradis, une demeure.

---

(1) Il faudrait مايتين.

(2) C'est-à-dire le prophète Mohammed qui tient l'*étendard* de l'Islamisme et auquel appartient la mission d'*intercéder* auprès de Dieu en faveur des hommes.

Année mil deux cent trente-trois, .·. après l'émigration (hégire) de celui qui a l'illustration et la noblesse.

Annee 1233.

L'année hégirienne 1233 a commencé le 11 novembre 1817 et fini le 30 octobre 1818.

A cette mosquée étaient annexées des latrines avec lieux d'ablution et une chambre de bains froids.

A l'exception de quelques faïences placées à l'extérieur, la fondation de Hossain pacha, connue sous le nom de *Djama el Kasba* (la mosquée de la Casba), — n'offre rien de particulier. Elle est recouverte d'une terrasse plate, et dénuée de toute ornementation à l'intérieur. Son minaret, octogonal, a de très-petites proportions.

Affectée au casernement militaire en 1830, cette mosquée, qui avait deux portes, l'une rue de la Casba, n° 337, et l'autre rue de la Victoire, n° 52, fut remise par le Génie au Domaine le 3 avril 1839, et livrée le même jour à la Direction de l'Intérieur pour être affectée au culte catholique, sous le vocable de Sainte-Croix.

§ 2°. — MOSQUÉES DANS L'INTÉRIEUR DE LA CASBA.

En pénétrant dans le quartier d'artillerie que nous avons établi à l'extrémité occidentale de la Casba, on trouve, à droite, une mosquée assez grande, mais très simple, très nue et recouverte en terrasse, qui paraît ancienne et qui était évidemment l'oratoire bâti pour l'usage des Janissaires chargés de la garde de cette forteresse avant qu'elle fût devenue la demeure plus sûre que somptueuse du chef de la Régence.

En face de soi, lorsqu'on gravit les quelques marches qui donnent accès dans cette caserne d'artilleurs, on a une grande et jolie mosquée, recouverte d'un dôme et ornée à l'intérieur de jolies colonnes engagées, en marbre, hautes et un peu grêles, dont les proportions et la disposition produisent un effet original. Des lits de soldat, rangés en files symétriques, encombrent cette élégante nef, digne d'un meilleur sort.

Cette mosquée, bâtie pour la khotba du vendredi, par Hossain pacha, qui apportait incessamment des améliorations dans la nouvelle et formidable résidence des pachas, nous offre les deux inscriptions ci-après, placées sur ses deux issues.

حبذا اثار جليل مشيدًا * ونعم الخير قد ابنى موكدًا

اميرنا صاحب الفضل حسين پاشا * اتقن بتصويب القبلة مسددًا

لحديث قيل ان في الجنة بيتا * قد نالها من بنى لله مسجدًا
سنة ١٢٣٤

Je traduis ainsi :

Quel beau monument ! Il est vaste, ayant été élevé à une grande hauteur. ∴ Il est le meilleur bienfait ; il a été bâti de manière à être solide.

Notre prince, doué de la supériorité, Hossain Pacha, ∴ a construit habilement la kibla (1) en l'orientant exactement, de manière à mériter les éloges,

Pour se conformer à un récit traditionnel dans lequel il est rapporté qu'au Paradis est une demeure ∴ qu'obtient celui qui bâtit à Dieu un temple.

Année 1234 (2).

بحمد الجليل جميل قد احتوى
بناء الجامع الشريف بما حوى
اميرنا صاحب العز حسين باشا
جزاه الله بصدق ولكل امرء ما نوى
حبذا خير موافق بعز شانه
ان هذا المسجد اسس على التقوى
سنة ١٢٣٤

Je propose la traduction suivante :

A la louange de l'incommensurable, a rassemblé les beautés ∴ de la construction de la noble mosquée, avec ce qu'elle contient. ∴

Notre prince puissant Hossain Pacha ∴ Que Dieu le récompense d'avoir eu foi (en cette parole des récits traditionnels) : « et à chaque créature, selon ses intentions. »

---

(1) La kibla est le point de l'horizon vers lequel les musulmans doivent se tourner en faisant leurs prières. Voir mes précédentes notes à ce sujet.

(2) L'année hégirienne 1234 a commencé le 31 octobre 1818 et fini le 19 octobre 1819.

Qu'il est beau, ce bienfait proportionné à l'éclat de son rang!...
Certes, ce temple a été édifié sur les fondations de la piété !
année 1234.

Enfin, les appartements particuliers renfermaient un petit local servant de mosquée à l'usage exclusif du Dey, de sa famille et de ses intimes.

§ 3°. — LATRINES.

Un établissement de latrines sis sur l'esplanade de la Casba et mentionné dans des titres de propriété du commencement du XIIe siècle de l'hégire, est tombé dans la voie publique, postérieurement à 1830.

§ 4°. — MARABOUT SIDI REMMAN.

Contre le rempart de la Casba, non loin de l'entrée de cette forteresse, se trouvait un établissement comprenant la chapelle de Sidi Remman (سيدى رمان), marabout fort ancien, et un cimetière. L'emplacement de cet établissement sert maintenant de jardin au commandant de place de la Casba.

SECTION III°. — SUD.

CHAPITRE XCI.

§ 1er. — ZAOUIA DE SIDI MOHAMMED CHERIF, RUE DU PALMIER.

Au carrefour formé par la rencontre de la rue Damfreville, de la rue du Palmier et des deux tronçons de la rue Kléber, coupée par ce petit marché si populeux bordé de boutiques et de cafés, où tant de burnous plus ou moins exempts de vermine se frôlent et où l'on conduit sans retard les Européens nouvellement débarqués, pour leur donner une idée des quartiers indigènes qui ont conservé leur ancien cachet, s'élève la zaouia du célèbre saint Sidi Mohammed ec-Cherif, usuellement cherif, laquelle comprend : 1° Une cour renfermant des tombeaux ; 2° Des latrines et lieux d'ablution ; 3° Une pièce carrée, nue et décorée seulement de quelques drapeaux, renfermant la tombe du marabout, que surmonte une châsse sans

ornements; 4° Une mosquée de second ordre, pauvre et froide, coupée dans sa longueur par une division que supportent trois colonnes rondes en pierre et dont le minaret, octogone, est peu élevé; 5° Un vestibule renfermant des tombes; 6° Deux pièces dont l'une renferme la tombe du fils du marabout et sert de cabinet à l'administrateur; 7° Un cimetière dans lequel on n'inhume plus depuis 1830; 8° Une école nouvellement construite sur la façade de la rue du Palmier, près de l'entrée; 9° Enfin, trois pièces servant de logement.

Sidi Mohammed Cherif, l'un des marabouts les plus vénérés d'Alger, est décédé en 948 (1542-1543), comme nous l'apprend l'inscription suivante placée auprès de son tombeau.

توفي الشيخ المبارك السيد محمد الامام

الشريف العفيف سنة ٩٤٨ اربعين مع ثمانية وتسعماية

خذ برسم حسابه كان التاريخ وكان الوصيد بامر الملك المجيد

عن يد سبط سبطه تابّد الله الزهد مرقي الرتبة الى المقام العز

في دار السلام

Je crois pouvoir traduire ainsi :

Est décédé le vénérable, le béni, le seigneur Mohammed l'Imam,

Le cherif (1), le continent, l'année 948, quarante plus huit et neuf cents.

Prends dans le tracé de ses deux nombres, il y a la date. L'enceinte a été (établie) d'après le décret du Possesseur, du Glorieux (2),

Par les soins du descendant de son descendant. Fasse Dieu que l'abstinence soit à jamais le degré par lequel on s'élève jusqu'au séjour éminent par sa gloire, dans le Paradis!

Bien qu'elle soit d'une lecture facile, la première moitié de la troisième ligne offre une grande difficulté d'interprétation. J'avais pensé tout d'abord qu'elle renfermait un chronogramme relatif sans doute à une construction postérieure au décès du marabout. J'ai

(1) Descendant de Mahomet par sa fille Fatma-Zohra.
(2) Dieu.

donc opéré une foule de calculs qui ne m'ont donné aucun résultat satisfaisant. En présence de cet échec je me suis adressé à des savants français et indigènes dont les efforts ont été aussi infructueux que les miens. L'opinion générale est que cette phrase signifie simplement : *les deux nombres exprimés ci-dessus, l'un en chiffres, l'autre en lettres, donnent la date du décès*. Ce serait vraiment trop naïf; quant à moi je n'admets qu'avec la plus grande répugnance cette cheville aussi niaise que possible. Je ne puis renoncer à l'idée que l'auteur de l'épigraphe a trop bien dissimulé une indication utile. Mais il m'est impossible de trouver le mot de l'énigme.

On reconnait aux indications données par d'anciens titres de propriété que la chapelle existait seule en premier lieu et que la mosquée et les diverses dépendances ne furent construites que plus tard. Mais il est impossible de préciser la date de ces additions successives.

Le personnel se composait : de l'oukil, choisi toujours parmi les descendants du marabout ; d'un imam, ou officiant ; d'un mouedden ou crieur chargé de faire les appels à la prière ; de deux *hezzab* ou lecteurs du Coran ; d'un chaouch ; d'un allumeur ; d'un balayeur et d'un homme de peine chargé de nettoyer les latrines. Voici le relevé des dépenses ordinaires. Blanchiment, deux fois par an, de la chapelle et de la mosquée ; 60 litres d'huile par mois pour l'éclairage ; achat de nattes ; 25 livres de sucre pour eau sucrée et limonade offertes aux savants qui viennent faire leurs dévotions dans l'établissement. Le jour de la nativité du prophète (el-Mouloud), la zaouia nourrissait tous les pauvres qui se présentaient et à cet occasion on achetait deux bœufs, 18 mesures de blé, 30 livres de beurre, 10 charges de bois, 6 mesures d'huile, des légumes et du charbon.

L'issue de cet établissement, qui n'a pas cessé d'être affecté au culte musulman, avait reçu, après 1830, le n° 2 de la rue du Palmier. Elle a été refaite par l'administration française lors de la construction d'une école et de diverses dépendances et porte actuellement le n° 1.

§ 2. — ÉCOLE RUE DU PALMIER.

Cette petite école, désignée dans d'anciens titres de propriété sous le nom de *Mçid el-Bermil* (مسيد البرميل) et qui avait reçu, après 1830, le n° 10 de la rue du Palmier, a été démolie en 1855 pour l'agrandissement de l'établissement de Sidi Mohammed Chérif.

§ 3e. — MOSQUÉE ET CHAPELLE DE SIDI BOUGUEDOUR, RUE KLÉBER.

Une petite mosquée servant d'école et portant le n° 23 de la rue Kléber (précédemment n° 39), et une petite pièce obscure et nue, s'ouvrant sur la rue Caton (anciennement n° 104) et renfermant une tombe sans châsse ni drapeaux, composent l'établissement du marabout Sidi Bouguedour (بو قدور) dont voici la légende.

L'anxiété était grande dans la ville d'Alger, la bien gardée par le Très-haut. Une puissante armée espagnole, commandée par l'Empereur en personne, venait de débarquer au Hamma et avait investi la place depuis la porte Bab-Azzoun jusqu'à la colline du Savon (koudiet Essaboun). Dans ces circonstances critiques, un homme dont le nom n'a pas été conservé descendit sur le quai; aussitôt la tempête se déchaîna. Avisant un chargement de poteries arrivé de Cherchell, il se saisit d'une marmite et la lança sur le sol où elle se brisa en mille morceaux. Il répéta cette manœuvre à plusieurs reprises malgré les vives réclamations des propriétaires. Mais ceux-ci changèrent bientôt de ton en remarquant qu'un navire espagnol venait se fracasser à la côte chaque fois qu'une marmite volait en éclats. Le casseur de poteries, évidemment inspiré du ciel, fut considéré, à juste titre, comme un saint et reçut le surnom de de *Sidi bou guedour*, mon seigneur aux marmites. Rappelons, en terminant, que les anciennes légendes attribuent indifféremment à quatre saints le mérite d'avoir fait naître miraculeusement la tempête qui détruisit une partie de la flotte de Charles-Quint, dans le mois d'octobre 1541. Ces quatre personnages, entre lesquels flotta, indécise, la reconnaissance de la génération qui assista à la catastrophe éprouvé par l'illustre Empereur, et de celles qui la suivirent, sont : Sidi Ouali Dada, Sidi Betka, Sidi Bouguedour et le nègre Youssef.

Cet établissement est encore affecté au culte musulman.

CHAPITRE XCII.

MOSQUÉE DITE DJAMA SAFIR RUE KLÉBER.

En redjeb 940 (janvier 1534), fut commencée, dans un quartier nouvellement annexé à l'ancienne ville berbère, la construction d'une mosquée dont la fondation était due à la pieuse libéralité d'un chrétien converti à l'islamisme et précédemment esclave du célèbre Kheir-Eddin, le deuxième Barberousse, qui l'avait affran-

chi. Cet ex-chrétien, que ses nouveaux corréligionnaires nommaient le caïd Safar ben Abd-Allah — القايد صفر بن عبد الله — (1), avait conquis une grande considération et acquis une connaissance de la langue arabe assez approfondie pour être rangé dans la catégorie des lecteurs du Coran. La construction de cette mosquée fut achevée le 2 de rebi 1er de l'année 941 (11 septembre 1534), — au bout de neuf mois de travaux, — ainsi que nous l'apprend l'inscription suivante, placée sur la principale porte :

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد وعلى اله
وصحبه وسلم

الحمد لله الذي رفع السماء وبسط الارض وفضل بقاعها بعضا
على بعض وجعل افضلها بقاعا تؤدى فيها النفل والفرض والصلاة
والسلام على

محمد الشفيع في يوم العرض وسلم تسليما وبعد فهذا مسجد عظيم
ومقام كريم اسس

على التقوى بناؤه وارتسمت على السعادة والتوفيق ارجاؤه
واركانه امر ببنائه الفقير الى مولاه

مملوك مولانا السلطان الكبير المعظم الشهير المجاهد في سبيل
رب العالمين مولانا خير الدين ايده

الله ونصره وهو عبد الله سبحانه صفر غفر الله ذنبه وكان ابتداؤه
في شهر رجب الفرد من العام الفارط عن

عام تاريخه والفراغ منه ثاني شهر ربيع الاول عام احد واربعين
وتسعمائة جعل الله ذلك خالصا الى وجهه الكريم

---

(1) Tout renégat ajoutait à son nouveau nom celui de *fils d'Abd-Allah*, nom propre dont la signification est *Adorateur de Dieu, homme*. Ils se conformaient, ainsi, à l'usage tout en évitant de se déclarer le fils d'un mécréant.

Je traduis ainsi :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut !

Louange à Dieu, qui a élevé le ciel et aplani la terre et qui a rendu ses contrées meilleures les unes

Que les autres, rendant excellents par dessus tous les lieux où sont offerts le surérogatoire et l'obligatoire (1). Que la bénédiction divine et le salut soient sur

Mohammed, notre intercesseur au jour du jugement dernier, et que Dieu lui accorde le salut ! Et ensuite : Ceci est un temple magnifique, un noble lieu, dont les bâtisses ont pour fondations

La Piété, et dont les murs et les piliers ont été élevés avec l'aide de la Félicité et de la Protection divine. A ordonné sa construction l'humble devant son maître (Dieu)

L'esclave de notre maître le Sultan grand, respectable, célèbre, le champion de la guerre sainte combattant pour la cause du Souverain de l'Univers, notre maître Kheir-Eddin, que l'assiste

Et le secoure Dieu ! lequel (esclave) est l'adorateur de son Dieu glorieux Safer, que Dieu lui pardonne ses péchés. Son commencement (2) a eu lieu dans le mois de redjeb l'unique de l'année qui a précédé

L'année courante et son achèvement le deux du mois de rebi' 1er de l'an neuf cent quarante-et-un. Veuille Dieu accepter cette œuvre comme un pur hommage adressé à sa noble face. »

Cette fondation est en outre constatée par un document dont je crois utile de publier la traduction à cause de son ancienneté et des renseignements qu'il fournit.

« (Cachet du cadi hanéfite).

« Louange à Dieu ! Ceci est la copie de la copie d'une copie, transcrite ici, vu l'oblitération de son original, pour servir ce que de besoin et valoir ce que de droit, etc. Louange à Dieu. Ceci est la copie d'un rescrit, dressé par l'ordre du grand prince, du chef célèbre favorisé de l'assistance du Tout-Puissant, notre maître le Pacha Kheir-Eddin, lequel rescrit est revêtu dans la partie droite

(1) C'est-à-dire les temples, lieux où l'on s'acquitte des cinq prières quotidiennes, qui sont d'obligation et où l'on fait d'autres oraisons toutes de surérogation.

(2) Le commencement de cette construction.

de sa marge, de son illustre sceau et du sceau de son fils notre maître Hassan Pacha, que Dieu leur fasse miséricorde à tous les deux! etc. Texte dudit réscrit. Au nom de Dieu clément et miséricordieux! Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut! Quiconque prendra connaissance de ce noble écrit, de ce discours clair et imposant (que Dieu exhausse son rang et fortifie sa puissance!) apprendra que nous avons constitué en habous dix zouidja (1) de terre avec leurs broussailles, sises au quartier de Sidi Ikhelef (2), dépendance d'Alger la bien gardée, au profit de la mosquée qu'a construite le caïd, le parfait, le très-noble, le pieux, le digne de confiance, le renommé, le lecteur du livre de Dieu, celui qui se consacre à mériter la satisfaction de Dieu, le caïd Safar fils d'Abd-Allah, et qui est située dans la partie supérieure d'Alger la bien gardée, etc. Cette aumône est complète, cette constitution de habous est perpétuelle; elles sont faites pour l'amour de Dieu très-haut. Les bénéfices de cette fondation, qu'il s'agisse soit de l'or produit par la dite terre, soit de son *achour*, soit de sa *zekka*, soit, enfin, de ses produits de quelque nature qu'ils soient (3), seront affectés aux dépenses de la dite mosquée et à tous ses besoins sans que personne s'y oppose ou y apporte des obstacles ou des empêchements, ou prétende entrer en participation. Nous chargeons celui d'entre nos chefs, ou d'entre nos agents, ou d'entre leurs successeurs, — faisant partie des musulmans s'efforçant de mériter la satisfaction de Dieu et de se rapprocher de lui en remplissant les actes surérogatoires et les actes obligatoires, — qui prendra connaissance de ce rescrit, de le mettre à entière exécution. Celui qui, après l'avoir entendu, l'enfreindra, se rendra coupable du péché que commettent ceux qui font des altérations. Le Dieu glorieux interrogera celui qui entreprendra de modifier ou d'altérer cet ordre, lui en demandera compte et tirera vengeance de son action. Ceux qui ont pratiqué l'arbitraire apprendront de quel châtiment ils sont atteints! Écrit par l'ordre de

(1) Paire de bœufs, mesure superficielle équivalant à une dizaine d'hectares. L'immeuble dont il est question, présentait donc cent hectares, environ.

(2) A l'ouest d'Alger, près de Staouëli

(3) Il semble résulter de ce passage que la terre en question est affranchie de l'achour, ou impôt sur les grains, et de la zekka, impôt sur les bestiaux.

l'adorateur de Dieu, de celui qui se confie en Dieu, du champion de la guerre sainte qui combat pour la cause de Dieu, Kheir-Eddin, que Dieu lui soit en aide, le récompense et le comble de bienfaits ! Milieu du mois de rebi' 1er le resplendissant, le béni, le très-heureux de l'année neuf cent quarante-deux (septembre 1535).

Nous ordonnons, en outre, que la dite terre sera exemptée de toutes demandes d'hébergement, et qu'aucune servitude ne pourra lui être imposée à aucun titre et sous aucun prétexte. Et le salut sur le lecteur, ainsi que la miséricorde et la bénédiction ! » etc. ... Texte du second acte. Le maître, le sultan, le champion de la guerre sainte, Kheir-Eddin fils d'Yakoub, déclare constituer en habous, au profit de la mosquée qu'a construite son affranchi le caïd Safar, la totalité du sol du moulin sis à *Ouad Ezzouik*, dépendance d'Alger, sur lequel des constructions ont été élevées par l'honorable caïd Yahia ben Aïad, le Djidjelien, le menuisier, affranchi du Sultan susnommé, et tout ce que ledit sol renferme en fait de jardins potagers, de canaux d'irrigation, etc...,.. A la date du dix-huitième jour de Rebi 1er, le resplendissant, le noble, le béni, de l'année neuf cent quarante-deux (septembre 1535). Cette copie étant terminée, a été collationnée sur son original, et reconnue exacte, etc , à la date du milieu de Moharrem mil quatorze (du 29 mai au 7 juin 1605). — Cette copie, etc., commencement de Djoumada 1er 1028 (du 27 décembre 1628 au 5 janvier 1629). — Cette copie, etc., fin Rebi 1er 1069 (du 17 au 26 décembre 1658). »

Le nom du caïd Safar est resté attaché à sa fondation. A partir du XIIIe siècle de l'hégire, les actes de propriété omettent fréquemment le titre de *caïd*, que portaient autrefois les rénégats de distinction ; quant à la notoriété, elle avait adopté, en dernier lieu, la corruption *Djama Safir*.

Le dernier Dey d'Alger, Hossaïn pacha, fit reconstruire cette mosquée en 1242 (1826-1827). Le fait est constaté par l'inscription suivante, placée sur la porte principale de l'édifice, à côté de celle du Xe siècle.

بسم الله واوّل الذكر الحمد لله

ونصلّى على محمّد امتثالا للامر بالصلاة

وبعد فانّ ممّا يسّره الله واولاه

تجديد هذا المسجد للذكر والصلاة

وكان ذلك من خيرات اسعد الولاة

المخلص في مصالح العباد لوجه الله

فكان التاريخ لما جدده وعلاه

موسوما باسمه ووصفه الذي اعلاه

وهو بجدد الرسوم بحمد الله

حسين باشا المجاهد في سبيل الله

سنة ١٢٤٢

Je traduis ainsi :

Au nom de Dieu ! Cette mention commencera par la louange de Dieu ! .·. Et nous appelons les grâces divines sur Mohammed, en conformité de la prescription relative à la prière.

Et ensuite : Parmi les choses que Dieu a facilitées et permises, .·. se trouve la reconstruction de cette mosquée pour l'invocation de Dieu et la prière.

Et cela est dû aux bienfaits du plus heureux des princes, .·. qui se consacre avec dévouement aux intérêts des hommes, pour l'amour de Dieu.

La date relative à ce qu'il a restauré et élevé, .·. est renfermée dans son nom et dans son portrait, qui est ci-dessus (1).

A Savoir : A renouvelé les formes (de cet édifice), à la louange de Dieu, .·. Hossaïn pacha, le champion de la guerre sainte, combattant pour la cause de Dieu.

Année 1242 (2)

Le nouveau temple élevé par la piété de Hossaïn pacha sur l'emplacement de l'édifice créé au x[e] siècle par l'affranchi de Bar-

(1) Cette indication, relative à un chronogramme, est inexacte, attendu que la date est renfermée dans les mots جدد الرسوم بحمد الله حسين باشا المجاهد في سبيل الله lesquels se trouvent à la ligne suivante, Il faudrait donc *ci-dessous* et non *ci-dessus*.

(2) L'année hégirienne 1242 a commencé le 5 août 1826 et fini le 24 juillet 1827.

berousse, ne manque pas d'une certaine élégance, bien qu'on ne puisse pas le classer au nombre des plus belles mosquées d'Alger. Huit colonnes basses, grosses et rondes, dont quatre en marbre et quatre en pierres, supportent une grande coupole à base octogonale, et forment une nef carrée entourée sur trois faces de bas-côtés surmontés de tribunes. Le mihrab est tapissé de faïences blanches et bleues, ainsi que l'encadrement des fenêtres. Le minaret, octogone et peu élevé, a pour toute ornementation, une plate bande de tuiles vertes dans sa partie supérieure. L'édifice offre, sur la rue Monthabor, une porte avec encadrement en marbre et cinq fenêtres carrées et grillées, et sur la rue Kléber 1° une porte à encadrement de marbre, entourée de quelques faïences et surmontée des deux inscriptions dont j'ai parlé plus haut, et d'un auvent en bois, 2° six fenêtres carrées et grillées; 3° une porte donnant accès dans une dépendance ombragée par un noyer, où se trouvent les latrines et le meçolla ou oratoire des dernières prières. Ce dernier local, présentant une cour formée par sept colonnes en pierre, a aussi une porte sur une impasse de la rue Sidney-Smith.

Le nom de Hossaïn pacha n'a pu détrôner celui du caïd Safar, et cette mosquée, qui n'a cessé d'être affectée au culte musulman, et qui n'a subi aucune modification depuis 1830, est toujours appelée *Djama Safir*. L'issue de la rue Kléber a reçu successivement les n°s 138 et 28, et celle de la rue Monthabor porte actuellement le n° 2 (anciennement n° 1).

ALBERT DEVOULX.

(La fin au prochain numéro).

L'ODYSSÉE

OU

DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties ;

Par le Sieur DU CHASTELET DES BOYS.

(*Suite et fin*. — *Voir les nos* 56, 58, 62, 72 et 77.)

XXIIe RENCONTRE.

Occupations et avantures de quelques particuliers esclaves rachetez.

Le R. P. Lucien ayant un peu adouci les esprits les plus rebelles de la milice d'Alger continua sa ferveur avec assez de succès, ayant racheté quarante esclaves de tous âges et professions, dont je vous donnerai la liste sur la fin de cette seconde partie.

Le sieur Lanier dont je vous ay parlé cy devant, fut le seul d'entre nous passagers qui ne put négotier sa liberté, son patron, l'un des plus rafinez Morisques de Barbarie ayant découvert par le moyen de certains renégats Portugais auxquels cet infortuné aventurier s'étoit confié, l'argent qu'il en pouvoit tirer : j'ay appris depuis du sieur Lanier de Laval son proche parent, par le moyen de son fils étudiant en cette ville, l'impossibilité de son retour en France et sa mort.

Le sieur de Molinville quatrième de nos camarades fut bien plus heureux ; son Patron nommé Morat, chaoux (1) de profession, et Natolien de nation, n'ayant, par une générosité fort extraordinaire parmy ces infidelles, rien voulu pratiquer sur le prix

(1) Mourad, chaouch.

qu'il luy avoit coûté en plain marché, et se contentant de quatre vingt tant d'écus, qu'il reçut des dits RR. PP. Lucien et Boniface, à la charge par luy d'en faire raison à l'aumosne publique, et dans les memes clauses, conditions et asseurances à son retour en terre chrétienne.

Durant l'interstice ennuyeux de la liberté et de la captivité (ainsi se peut appeler le séjour des esclaves rachetés, attendant avec impatiance le retour et passage dans le pays, je me sentis combatu de deux passions entièrement contraires. Je souhaittois avec ferveur l'éloignement de l'Afrique, sans beaucoup désirer les approches de la France ; et ne pouvant, ainsi qu'il me sembloit, vivre en Barbarie, je ne voulois pas m'en retourner mourir en Anjou. En un mot Alger et la Flèche étoient deux extrémités également fâcheuses. La mémoire des déplaisirs passés m'ayant laissé un dégoût de la dernière de ces deux villes, que la diversité des avantures n'avoit pas jusques à l'heure présente entièrement pû diminuer, je ne trouvé pas de plus grand charme contre le chagrin, ny de plus divertissante satisfaction à ma curiosité, que la recherche des cérémonies, usages et formalités du pays, extraordinaires, différantes, et quelquefois contraires aux nôtres.

Je vous en entretiendrois, sans la crainte de ne vous rien apprendre de nouveau par un débit importun; les histoires modernes étant ramplies de telles relations: les voyageurs qui en ont laissé des mémoires, n'ayant point oublié les pompes funèbres, les réjouissances thalamiques, les préparatifs de la circoncision, ny autres festes pratiquées par les Barbares, dont l'affection n'a souvent pour véritable objet que la perte ou le gain; l'expériance faisant voir que les esclaves en mourant ne leur laissent la plupart du temps de regret que ce que l'intérest leur en fait avoir, par la perte d'un homme qu'ils eussent pû revendre. C'est ce qui fait qu'ils les soignent étant malades, comme j'appris d'un esclave Anglois, camarade d'un autre de même nation, qui mourut peu devant notre départ, après avoir été fort assisté de son patron vieux Grenadin, qui pourtant l'eust fait jetter à la voyrie après sa mort, sinon qu'il fut enlevé encore demy chaud par ses compatriotes et enterré sur le bord de la

mer dans le petit canton destiné pour le cimetière des chrétiens (1), un peu au-dessous de celui des juifs; qui se font inhumer audessus, et plus éloignés de la mer, avec liberté de tombes et épitaphes écrites ordinairement en langue hébraïque. A l'égard des Turcs, ils sont enterrés aux environs de la ville dans les grands enclos qui ne servent qu'aux sépultures et promenades, divisés en retranchements petits ou grands, selon que la famille à laquelle ils appartiennent, est puissante, les Mahométans ne se meslant pas ensemble après leur mort, ainsi que les Chrétiens. Ces portions de terre ressemblent à de petits jardinets, qu'ils approprient soigneusement par le moyen des fleurs et herbes odoriférantes qu'ils y plantent et entretiennent. Au milieu se voyent des pierres dures taillées, servantes de tombes, élevées de trois à quatre pieds, aux extrémités desquelles sont posées des figures de turban et de croissant, de mesme matière et artifice, et aux environs l'éloge du deffunt, en lettre turque ou arabe (2).

Les Bassas (3) et autres grands seigneurs de cette république corrompüe ont des domes (4) superbes, ouverts à quatre faces, soutenus de plusieurs colonnes de marbre, qui de loin couvrent les tombeaux, et de près découvrent la vanité des personnes vivantes.

Mon Dieu! Qu'il est inutile d'avoir bien été dans la mémoire des hommes après la mort, sans avoir été mieux dans vos bonnes grâces durant la vie! Éclairez-nous donc, Seigneur, et ne permettez point ny l'obscurcissemant de nos esprits, ny l'endurcissemant de nos cœurs.

Près de ces agréables solitudes de vivants, et charmantes habitations des défunts, se voyent les hermitages des Maraboux champestre, qui sont certains Anachorettes mahométans, que les femmes de la ville vont consulter durant l'absence des marys

---

(1) Il est ici question du cimetière dont l'emplacement acheté par un P. capucin, confesseur de don Juan d'Autriche, a été rongé par la mer, à peu près vers le nouveau mur d'enceinte de Bab-el-Oued.

(2) Ces pierres s'appellent *M'chahed*.

(3) Pachas.

(4) Koubba.

occupez en marchandise ou en guerre, qui de retour, les vont remercier des bons succès, ou les prier d'intercéder près de Mahomet dans les moindres circonstances de leurs négociations secrettes.

Il me semble vous avoir dit dans les rencontres precédentes, que Beran Odobassy, l'un de mes anciens patrons, m'avoit conduit dans la case sombre et solitaire du plus fameux d'entre eux, durant qu'une fiève me rendait le moins utile de ses esclaves, des mains duquel avait pris par l'ordre dudit Besan Obobassy un petit sachet, et attaché par son commandement et en sa présence au col, je me sentis à la vérité dès le lendemain soulagé, sans estre davantage tourmanté de frissons dans un pays si chaud.

Il est vray que peu après, voulant voir ce que je portois, j'ouvris mon superstitieux reliquaire, dans lequel je ne trouvé autre talisman que de la cire vierge meslée avec de la terre noire et grasse, enveloppée dans un étroit rouleau de parchemin, audedans duquel étoient écrits certains chiffres et lettres arabesques. J'ay gardé jusqu'à Marseille le parchemin que je donné dès le second jour de mon arrivée à un jeune religieux de la Trinité, ayant jetté dès le commencement la cire et la terre, sans pourtant avoir depuis ressenti aucun accès de fièvre, sinon en Avignon, quatre mois après.

Me promenant ainsi de costé et d'autre sans dessain, je reconnus l'hermitage du Marabous Aly ben Aly, chez lequel Beran m'avoit aussi mené, où je n'osé entrer, crainte de quelqu'avanie, et sur la défiance générale que tous les chrétiens ont de tels hypocrites, martyrs du diable.

XXIIIe RENCONTRE.

Cérémonies de Pasques des Turcs, et embarquement des esclaves rachetez.

La fin du second caresme des Turcs étant venue, leur Pasques se trouva au bout avec les cérémonies, qui font assez connaistre la singerie pernicieuse de leur prophète Mahomet, qui n'ayant fait qu'un galimathias de la religion juive et chrétienne en compo-

sant la sienne, ajouta seulement quelques mystères et cérémonies du paganisme, afin d'attirer le reste des autres peuples barbares, auxquels les deux autres religions étaient inconnues. Sa politique superstitieuse lui fit ordonner le sacrifice des moutons deux jours devant l'établissement de son Pasques, dont le temps approche à peu près de celui des Juifs et des Chrétiens, ne passant point les mois de mars ou d'avril (1). Il est appelé des Turcs, à la différence de l'autre nommé Ramadan, le Pasque de Beran et des Moniques, Pasques de Carnère ou du mouton en notre langue, nom qui lui a été donné à cause dudit sacrifice, auquel est obligée par maxime de religion chaque famille mahométane, pauvre ou riche, dans le commencement du printemps. Il s'observe fort religieusement, selon le nombre des enfants tant mâles que femelles et femmes vivantes outre le mary, qui comme chef de famille y préside. Ainsi s'il y a six enfants, trois femmes et le mary vivant, dix moutons seront sacrifiés; ce qui s'aperçoit longtemps après la feste sur les murailles du dedans du logis, le chef de la maison, ou l'aîné des enfans, ou même un autre assistant à ces holocaustes, posant la main dans le sang tout chaud de chaque mouton et l'appliquant après sur le plus haut du parois de la cour, pour y imprimer autant de figures de main, qu'il s'en est égorgé. Ils le sallent puis après, et en mangent le long de l'année. Ils appellent cette provision *callée* (قليه), dont ils se servent principalement dans les longs voyages, soit sur mer, soit sur terre. Elle est désagréable au goust, et fort dure, ainsi que j'ay expérimenté dans le voyage que je fis avec Beran Odobassy. Durant les féries de Pasques du Beran, ou Carnère, les reconciliations sont ordinaires, les aumônes des pauvres augmentées, leur ferveur dans la religion rechauffée, et les réjouissances publiques signalées. On voit les Turcs et les Mores dans leurs premières entrevües se mettre la main l'un dans l'autre, se félicitant à l'envy, et se souhaittant une prospérité mutuelle. Quelques uns même des plus zélés s'entre encensent ou s'aspergent d'eau de senteur et de distilla-

(1) Du Chastelet ignore que l'année musulmane est lunaire et que l'Aïd-el-Kebir, Beïram ou Pasques, est fêtée les dixième, onzième et douzième jour du mois de Doul'hadja, le dernier de l'année.

tion (1). Enfin la haine et l'envie n'ont aucune retraite durant cette bien heureuse saison que chez les Juifs, qui la renvoyent quelquefois chez les chrétiens, chez lesquels la charité ne règne pas comme elle faisoit autrefois.

La mer n'est pas moins pompeuse durant cette cérémonie, que la terre, dont la verdure n'est pas si charmante aux yeux que la diversité des couleurs des pavillons chrétiens et turques-ques arborés sur les mas des navires du port et de la rade. Qu'il était sensible aux esclaves chrétiens de voir la pompe funèbre de la perte de leur liberté dépainte dans les bannières nouvellement conquises, trainées par dérision sur les chasteaux de prouë des vaisseaux François, Espagnols, Hollandois, Flamands, Danois, Hambourquins, Anglois, et de toutes les autres nations de la chrétienté! Les canons des forteresses, et les trompettes des galères faisoient naître autant de soupirs dans le cœur des mal-heureux avanturiers, qu'ils excitoient de hurlemens d'allégresse dans la bouche des victorieux infidelles.

Pendant que les féries des pasques ottomanes se passent ainsi, notre embarquement s'appreste. Les RR. PP. Lucien et Boniface ayant donné ordre aux esclaves rachetés de se trouver chez le sieur Picquet, et se trouver prests en trois jours pour le départ, je me sentis obligé d'aller dès le lendemain matin dans le bain de Sainte-Catherine, ainsi s'appeloit, comme je vous ay cy-devant marqué, la conciergerie dans laquelle étoient enfermés les plus apparants et qualifiés des esclaves portugais. Les seigneurs Areslobo, Sylves, Lacerda et Gusman m'ayant régalé, appelèrent les autres officiers et cavaliers de la même nation ; ausquels ces seigneurs ayant proposé le sujet de mon esclavage, les obligations qu'ils disoient avoir à la couronne de France, et les services qu'ils pouvaient espérer de moy sans le malheur de ma prise. Il me fut d'un commun consentement expédié une attestation authentique, scellée et signée des plus notables d'entre eux, par laquelle ils certifioient, que quoyque j'eusse recouvert ma liberté par le ministère des RR. PP. Mathurin, c'étoit

---

(1) Les jeunes enfants maures ont toujours conservé l'habitude d'asperger les passants dans la rue, aux fêtes du Beïram.

néanmoins de mes propres deniers, ayant été pris en passant de la Rochelle à Lisbonne au service de sa majesté Portugaise.

Le jour de notre embarquement impatiemment attandu étant enfin venu, chacun des esclaves rachetés se rangea à la foule près des RR. PP. Les poussins, qui se cachent sous l'ombre des ailes de la poule, ne se pressoient pas plus que nous faisions. Les pleurs, les dépits et les rages des autres esclaves non rachetés furent adoucis sur le champ par la promesse d'un prompt retour dudit R. P. Lucien, avec un secours notable des deniers d'aumônes publiques, dont il se tenoit asseuré, sans y comprendre l'argent des particuliers.

L'appréhension du remüement séditieux de la part des non rachetés, qui perdant de leurs semblables étaient moins consolables et ne pouvoient souffrir la séparation de leurs camarades d'infortune sans augmentation de douleur fit diligenter les aprest de l'embarquement. Les voiles et le gouvernail ayant été rendus par l'armin (1) ou sécrétaire de l'amirauté, nous entrâmes dans le bord des patrons Maillaud et Riboüillet; les Pères restant un peu après, soit pour prendre garde, jusqu'au dernier moment de leur sortie, aux malices ordinaires et supercheries pratiquées durant la confusion des adieux, soit pour consoler les infortunés et demy désespérés compatriotes que l'on laissoit. La barque étant allé reprendre lesdits RR. PP. et les rejoindre au navire, la dernière et exacte visite se fit par l'armin, accompagné des gardes du port; ensuite dequoy nous levâmes l'anchre en diligence, mismes les voiles au vent, sans attendre son retour ny nous mettre en peine si l'armin s'en retourneroit certifier le divan de sa perquisition. L. Presse.

Remarques de la Rédaction. — Le sieur du Chastelet des Boys était très avare de dates, il est bon de suppléer ici à son silence et de rappeler que la Rédemption ou rachat de captifs dont il parle ici, eut lieu en 1643 (une autre se fit aussi en 1645).

Le père Dan raconte avec le plus grand éloge cette rédemption qui se fit par son ordre. Voir aux pages 136 à 153 de l'Edit. fol°. La Rédemption de 1643, arriva à Alger, le 31 janvier.

Sur la liste des rachetés en 1643, on lit, p. 141: Des Bois, natif de la Flèche.

Est-ce le nôtre? Oui.

Le 26 juillet 1643, le Père Lucien Héraut débarque à Marseille 48 rachetés.

(1) Amin.

CIRTA-CONSTANTINE

EXPÉDITIONS ET PRISE DE CONSTANTINE (1)

1836-1837

Constantine, chef-lieu de la division orientale de la Régence d'Alger, portait le nom de *Cirta* ou *Kirta*, du temps des Numides. Cette ville, dont l'origine va se perdre dans la nuit des siècles, est située à 81 kilom. sud de la mer, et s'élève sur le plateau incliné d'un rocher qui fut détaché des montagnes voisines, d'autre disent, soulevé de terre par un effroyable cataclysme. Le ravin qui l'entoure en grande partie et dans lequel se ruent en grondant les eaux de l'Oued Roumel (la rivière du sable) en forme une presqu'île qui n'est abordable que par une langue de terre du côté de l'Ouest. Il ne faut pas chercher ailleurs la signification de son nom primitif. *Cirta*, dans la langue numidique, désignait un rocher isolé ; c'est le synonyme de Kaf ou Kef, expression arabe qui est devenue le nom de l'ancienne *Sicca-Veneria*.

Tour à tour capitale de Syphax, de Massinissa, de Micipsa, d'Adherdal, de Juba le jeune ; chef-lieu de la province romaine de Numidie, elle fut érigée en colonie par J. César, pour ré-

(1) D'après les documents publiés ou inédits laissés par MM. Berbrugger, Conservateur du Musée d'Alger, Commandeur de la Légion-d'honneur, (Secrétaire particulier du Maréchal Clauzel); le général Mollières, (Capitaine de zouaves, Officier d'ordonnance du Maréchal Clauzel) ; le Colonel De la Tour-du-Pin, (Capitaine d'État-Major, Aide-de-camp du Maréchal Clauzel). E. Watbled.

compenser le corps de partisans avec lequel Publius Sittius Nucerinus lui avait rendu de si utiles secours pendant la guerre d'Afrique et fut dès lors appelée Cirta Sittianorum et Cirta Julia, jusqu'à ce qu'au IVe siècle, où elle reçut le nom de Constantine qui lui est resté (1).

Les Romains considéraient la position de Cirta comme le point le plus essentiel à occuper, soit pour conquérir, soit pour défendre la Numidie. Aussi, dans toutes les guerres entreprises par Rome pour substituer son empire à celui de Carthage, sur la terre africaine, Cirta fut-elle la position militaire la plus disputée, la plus défendue.

Massinissa qui régnait sur l'Afrique littorale, depuis la petite Syrte (golfe de Gabez) jusqu'à la Mulva (la Moulaia) en avait fait sa résidence royale (2).

Micipsa qui continua dans la Numidie l'œuvre de colonisation entreprise par son père, enrichit Cirta de magnifiques édifices ; il y appela de nombreux immigrants grecs et romains. Telle était à cette époque, l'importance et la richesse de cette ville, qu'elle pouvait, au dire de Strabon, mettre sur pied 10,000 cavaliers et un nombre double de fantassins.

Adherbal, fils de Micipsa, ne pouvant plus, dans sa lutte contre Jugurtha, tenir la campagne, se réfugia dans Cirta (3). Allié du peuple romain il en attendait des secours ; mais Jugurtha, persuadé qu'il obtiendra toute impunité de Rome, à prix d'argent, ne tient pas compte des ordres du Sénat, et pousse vivement le siége, avec cette opiniâtreté de l'ambition qui se voit proche du but. Trop forte pour être enlevée d'assaut, la ville avait été étroitement investie. Elle fut bientôt réduite à la famine et Adherbal ouvrit les portes, sous promesse de la vie. Mais sans respect pour le droit des gens et de sa parole donnée, Jugurtha le fit périr dans d'affreux supplices (4).

Jugurtha tient sept ans en échec la puissance romaine. Quand

---

(1) Cherbonneau. *Annuaire de la Société historique de Constantine.* Ann. 1853.

(2) Titi-Livii, lib. XXIX, XXX et XLIV.

(3) Freinshemius. Supplem. in loco lib. LXIV, cap. 2, 3 et 4.

(4) Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XVI, XVII, XVIII, XXIX, XXV et XXVI.

le consul Metellus parvient enfin à s'emparer de Cirta; il en fait son quartier-général, son principal magasin d'armes, de munitions et de vivres, le centre de ses opérations militaires dans la Numidie (1).

Deux fois, Jugurtha essaie de reprendre Cirta, toujours alors Metellus et Marius se hâtent d'accourir avec toutes leurs forces, à son secours ou de la couvrir de leurs armées (2).

Plus tard, quand les guerres civiles allumées par les rivalités de Marius et de Sylla, de César et de Pompée, viennent à leur tour diviser l'Afrique, Cirta fut encore le pivot de toutes les opérations militaires.

César, dans sa campagne d'Afrique, porte sur cette place importante son active vigilance. Juba Ier, le plus ferme appui du parti de Pompée est sur le point d'unir toutes ses forces à Scipion, près de Thapsa. César ordonne au roi Bocchus et à Sittius, général d'une armée d'aventuriers romains qui, d'Espagne a passé en Afrique, au service de ces divers souverains, de marcher sur Cirta. Le génie de César ne s'est point trompé dans ses prévisions. Juba, craignant pour sa capitale, rebrousse chemin aussitôt en laissant trente éléphants à Scipion, et accourt à marches forcées pour la défendre. Mais Sittius s'était déjà emparé de Cirta, et César lui en conserva la possession (3).

Sous le triumvirat, les lieutenants d'Octave et d'Antoine se disputèrent avec acharnement cette forte position (4).

Dans la guerre de Numidie, sous Tibère, l'aventurier Tacfarinas, comme les généraux Dolabella et Blœsus qui lui sont opposés, attachent la même importance à la possession de Cirta.

Ruinée au commencement du IVe siècle (vers 310), dans la guerre de Maxence contre Alexandre-le-Pannonien qui s'était fait déclarer empereur en Afrique, cette ville est rétablie et fortifiée par Constantin (5) Cirta quitte alors son ancien et illustre

---

(1) Salluste, ibidem LXXXII.
(2) Ibidem passim in toto lib. et LXXX.
(3) Comm. Cæsaris *de Bello africano*, XXV. Titi-Livii lib. CXIV. Appien, *Des guerres civiles des Romains*, livre II. ex Sexti Ruffi Breviario, *Hist. Romanæ*.
(4) Appien, ibid. liv. 4. Dion-Cassius, lib. XLVIII. cc. 21 et 22.
(5) Aurelius Victor. In *Vita Constantini*.

nom pour prendre celui de son Restaurateur qu'elle porte encore aujourd'hui.

En 428, le fameux Genséric, avec ses Vandales, se rend maître, en moins de deux années, des trois Mauritanies, de la Numidie, de l'Afrique proconsulaire et de la Bysacène. Nulle digue n'arrête ce torrent dévastateur. L'Afrique entière succombe, moins Carthage, Hippône et Constantine. Carthage est surprise (439) pendant que le peuple assiste aux jeux du cirque, et Hippône ne se rend qu'après un siége de cinq mois, et Constantine, après un blocus de près d'un an (1).

Enfin dans la guerre entreprise par les Greco-Romains contre la monarchie vandale, Gélimer, battu par Bélisaire, perd Cirta avec sa couronne, au mont Pappua (Djebel-Edough).

Au moyen-âge, Constantine est également considérée comme une place des plus importantes. El-Edrisy, Abou-obaïd-el-Bekry et Léon l'Africain en font mention. « Cette ville, dit El-Edrisy (2), est peuplée et commerçante. Ses habitants sont riches. Ils s'associent entre eux pour la culture des terres et la conservation des récoltes. Le blé, qu'ils enferment dans des souterrains, y reste souvent un siècle, sans éprouver aucune altération. Entourée presque entièrement par une rivière profondément encaissée et par une enceinte de hautes murailles, cette ville est considérée comme une des places les plus fortes du monde. »

Nous n'avons pas de monuments historiques qui témoignent de l'importance de Constantine, dans les longues guerres par lesquelles l'Afrique fut dévastée sous les diverses dynasties arabes qui se la partagèrent depuis sa conquête sur les Grecs de Bysance et leur archonte Grégoire par Okbah ben Nafy, lieutenant du calife Meawyah (659-660).

Que reste-t-il en effet de toutes ces dynasties qui, pendant douze siècles, se succèdent dans l'Afrique septentrionale, de tous ces empires qui s'élèvent et croulent, de tous ces chefs fanatiques ou ambitieux qui ne fondent rien de durable et ne laissent après eux, en définitive, que des ruines?

(1) Procope. *De Bello Vandalico*. Salvien. *De Gubernatione Dei*.
(2) Ecrivain arabe du XIIe siècle.

Soumise d'abord, nominalement du moins, aux grands califes de Bagdad et de Damas, l'Afrique passe ensuite sous la domination des Aglabytes, puis des Zeirites, puis des Almoravides; puis aux Almohades, renversés à leur tour par les Zianites et les Hafsites..... (1) Malheureux pays qu'une guerre éternelle déchire et où la paix elle-même est toujours armée. Plusieurs États sortent de ces débris, entre autres ceux de Tunis et de Bougie, qui détiennent tour à tour Constantine. États faibles, sans consistance, n'ayant de force que pour s'entre-détruire. L'Espagne en profite pour occuper Oran, Tunis, Tripoli, etc., etc.; mais ces utiles conquêtes sont bientôt perdues et tombent aux mains des Turcs.

Haedo raconte (page 55, col. 4) qu'en l'année 1520, Kheir-ed-Din, pacha d'Alger, effraya les gens de Collo par de grandes menaces, et les amena à se soumettre. Il ajoute que cette soumission entraîna celle des habitants de Constantine, qui avaient longtemps défendu leur liberté contre la puissance des Sultans de Tunis. Collo étant, dit-il, le port où abordaient tous les marchands chrétiens qui négociaient avec Constantine, et en tiraient des laines, bouracans, cuir et cire, commerce dont cette dernière ville obtenait des bénéfices considérables, la soumission de cette escale avait dû entraîner nécessairement celle de Constantine (2).

A partir de ce moment, Constantine fut définitivement acquise à la domination turque, qui ne cessa que par la conquête de 1830.

Quand les deux Barberousse, Aroudj et Kheir-ed-Din, fondèrent cette oligarchie militaire (3) au moyen de laquelle les Turcs,

---

(1) Zianites, à Tlemcen. 1216-1560.
Hafsites, à Tunis. 1240-1570.

(2) Voir *Revue africaine*, 1857, p. 399.

(3) Le principe constitutif de cette politique oligarchique reposait sur la concentration entre les mains des conquérants de tous les pouvoirs militaires et sur l'exclusion rigoureuse des indigènes de toute participation à l'autorité suprême. Dès qu'Aroudj eut été reconnu souverain d'Alger, il chassa tous les Arabes de leurs emplois, dont il investit ses officiers les plus dévoués, et déclara solennellement que les membres de sa milice auraient seuls le droit d'y concourir. Pour détruire plus sûrement

avec une poignée d'hommes, surent rester maîtres, pendant plus de trois cents ans, du territoire de la Régence d'Alger, le Beylick de Constantine fut, comme ceux d'Oran et de Tittery, administré par un Bey nommé par le Pacha d'Alger, et révocable à sa volonté.

Les Beys recevaient une délégation fort large de la puissance souveraine, et en usaient avec assez de liberté. Ils commandaient les milices régulières et irrégulières de leur province et répondaient du recouvrement des impôts. Tous les trois ans, ils devaient venir en personne à Alger, pour porter le *Denouche* ou tribut et rendre compte de leur administration. Ce devoir accompli, ils rentraient dans leur capitale, où ils exerçaient une autorité à peu près absolue jusqu'au jour où, sur un soupçon, sur un caprice du Pacha, leur commandement leur était violemment retiré, et ils étaient précipités du faîte du pouvoir dans un exil obscur, ou le plus souvent traînés au dernier supplice, la mort.

Le Beylick de Constantine, tel qu'il était constitué en 1836, était limité : au Nord, par la Méditerranée ; au Sud, par le désert ; à l'Est, par la frontière de Tunis ; à l'Ouest, par le Djurdjura. Plus au Sud, sa frontière occidentale était marquée par les petits centres de Sidi-Hadjerès et de Sidi-Aïssa, qui le séparaient de la frontière du Beylick de Tittery.

C'était un vrai royaume. Sa nombreuse population, l'étendue et la richesse de son territoire, ses relations faciles avec la fertile régence de Tunis, sa profondeur dans l'intérieur des terres, l'élévation, et par conséquent, la température modérée de ses plaines, rendaient ce Beylick beaucoup plus important que ceux de Tittery et d'Oran.

Ahmed el-Hadj, Bey de Constantine en 1830, était un Koulougli dont le père, lui-même ancien Bey, avait été étranglé, alors que son fils n'était qu'un enfant. Plus tard, et jeune encore, Ahmed prit du service dans les troupes d'Hussein-Dey, qui le nomma Bey de Constantine (1818).

---

toute influence locale, il refusa aux fils mêmes des miliciens, nés dans le pays, le droit de faire partie de l'odjeac, voulant que ce corps ne fût composé que de musulmans originaires de la Turquie, ou de rénégats étrangers.

Au moment de la prise d'Alger, Ahmed Bey se trouvait campé sur l'Arach, à la Maison-Carrée, avec ses contingents accourus à la défense de leur suzerain. Après la capitulation, il reprit le chemin de son Beylick.

On raconte que le jour de son départ de l'Arach, il était déjà à cheval, lorsque tout-à-coup, se retournant vers Alger et dressé sur ses étriers, il s'écria : « Je vois d'ici Alger pour la dernière fois peut-être ; car, je fais serment de n'y jamais rentrer, tant qu'elle sera soumise aux chrétiens ou aux Turcs. C'est la première fois que je me sens libre enfin de mes actions : c'est un jour que j'ai longtemps désiré ! »

A cette heure même, ses projets ambitieux de souveraineté indépendante étaient compromis par une révolution qui avait éclaté à Constantine, pendant son absence. Les Turcs qui formaient la garnison avaient proclamé la déchéance d'Ahmed, et nommé un autre bey.

Ahmed-Bey trouva les portes de la ville fermées.

Mais le bruit du triomphe de l'armée française, l'incertitude des événements avait jeté le trouble et l'effroi dans l'esprit des Constantinois, et Mahmoud ben Tchakeur, le nouveau Bey, n'eut pas le temps d'assurer son autorité. Les Kabyles, séduits par les promesses d'Ahmed qui tenait la campagne aux environs de Constantine, formèrent à celui-ci un parti considérable ; avec eux et à l'aide de ses partisans restés dans la ville, il ressaisit le pouvoir, et fit égorger Mahmoud ben Tchakeur ainsi que tous les notables compromis dans la rébellion.

Le premier soin d'Ahmed Bey fut de se débarrasser de la milice turque qui avait des velléités d'indépendance incommode et qui, déjà, semblait vouloir, comme elle le faisait à Alger, disposer à son gré de l'autorité suprême. Il envoya ces soldats, par petits détachements, dans les tribus, et les fit massacrer. Cette exécution ne le rassura pourtant pas entièrement. Délivré de cette troupe, inconstante par caractère, et féroce par habitude, il crut cependant qu'il ne serait réellement maître du pays que s'il se débarrassait également de tous les Turcs qui, par leurs richesses ou leur caractère, étaient considérés par la population comme pouvant aspirer à la dignité de Bey. En effet,

sous différents prétextes, il les fit arrêter successivement, confisqua leurs biens et les fit périr tous jusqu'au dernier. Dès lors, tout sujet de craintes ayant disparu, puisqu'il restait sans compétiteur pour le pouvoir, il s'attribua les droits de la souveraineté dans toute leur plénitude, et prit le titre de Pacha que, grâce à quelque argent adroitement semé à Constantinople, la Porte lui confirma par un firman.

Mais ce pouvoir sans contrôle et sans contre-poids ne tarda pas à dégénérer en une odieuse tyrannie. Un forgeron de la tribu des Beni-Fergan, appelé Ben Aïssa, devint son ministre, pour ne pas dire son exécuteur des hautes-œuvres. Comme si l'extermination des Turcs et le meurtre des principaux habitants ne suffisait qu'imparfaitement au maintien de son autorité, il déchaîna sa fureur contre les tribus que révoltaient ses exactions; la razzia fut érigée en système. Il en était venu à ce degré d'audace qui fait qu'un souverain violant la loi et la religion ne voit plus dans le peuple qu'une espèce de bétail qu'on exploite et qu'on égorge sans pitié (1).

Le Bey de Constantine avait remplacé la milice turque par des Kabyles et des cavaliers du Sahara. Cette troupe, que l'éloignement de son pays, la différence de mœurs et d'origine rendait pour ainsi dire étrangère au reste de la population, traitait les Constantinois en peuple conquis; lorsqu'elle recevait ordre de frapper, elle exterminait.

Depuis son retour d'Alger, Ahmed Bey avait été fidèle à son serment de haine contre les chrétiens. Il défendait sous peine de mort aux Arabes toute transaction commerciale avec les Français, faisait des incursions incessantes aux environs de Bône, et exerçait des cruautés inouïes contre les tribus qui semblaient vouloir se rallier aux Français. En 1835, en un seul jour, il fit couper 70 têtes dans la tribu d'El-Amarah. Il égorgeait les hommes, mutilait les femmes et les filles de la manière la plus barbare, leur faisant brûler les mamelles et les genoux. Du reste, la rage de ce monstre à figure humaine s'exerçait même

(1) Cherbonneau, *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, 1855-1856.

sur sa propre famille : il fit égorger son beau-frère et son oncle qui avait été le bienfaiteur de son enfance.

Dès 1833, plusieurs grands chefs indigènes, désireux de se soustraire à l'autorité sanguinaire d'Ahmed Bey, avaient fait des ouvertures aux Français, proposant une alliance offensive et défensive contre le tyran de Constantine. Le prince de Tugurth, Ferhat ben Saïd, le grand Serpent du Désert, le cheik de la Medjana, Hassanaoui, cheik des Hanenchas, les Ouled-Maad, le cheik de Stora, avaient réclamé plusieurs fois l'intervention française. Plusieurs tribus, exaspérées par les exactions du Bey, s'étaient réfugiées sous le canon de Bône, d'autres n'attendaient qu'une démonstration militaire pour se joindre aux conquérants d'Alger.

Aussi, en 1836, les populations indigènes de l'ouest qui avaient réclamé jusqu'ici inutilement la protection française, commençaient-elles à s'étonner qu'on laissât le Bey de Constantine exercer si longtemps un pouvoir qui aurait dû tomber avec celui du Pacha d'Alger (1).

C'est au milieu de cette situation des choses et des esprits que le maréchal Clauzel arriva à Alger, le 10 août 1836.

(La suite au prochain numéro). E. WATBLED.

---

(1) Un arrêté du général en chef, en date du 15 décembre 1830, avait prononcé la déchéance d'El-Hadj Ahmed, Bey de Constantine.

« Le général en chef,

» Considérant que le Bey de Constantine s'est refusé à faire acte de soumission, a constamment résisté aux injonctions qui lui ont été faites à ce sujet, qu'il n'a payé aucun impôt, qu'il n'a satisfait à aucune subvention, qu'enfin, dans les villes et particulièrement dans celle de Bone, il affecte de persécuter les habitants qui se sont montrés partisans de la domination française;

» Sur la proposition de l'Intendant :

» Arrête :

» Art. 1er. — Hadji Ahmed, Bey de Constantine est déchu, et les peuples de sa dépendance sont déliés de toute obéissance à son égard.

» Art. 2. — Il sera pourvu à son remplacement.

» Clauzel. »

Le Président : A. CHERBONNEAU.

Alger. — Typ. Bastide.

BALANCE DE LA LOI MUSULMANE

OU

ESPRIT DE LA LÉGISLATION ISLAMIQUE

ET DIVERGENCES DE SES QUATRE RITES JURISPRUDENTIELS,

Par le Cheikh EL-CHARANI.

TRADUIT DE L'ARABE PAR LE Dr PERRON.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE SECTION.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

I.

La traduction du Précis de jurisprudence musulmane selon le rite mâlékite, publiée de 1848 à 1854, sous les auspices du ministère de la guerre, présente le droit musulman dans sa constitution essentielle et dans ses tendances. Mais pour posséder la notion complète et exacte de ce droit tout entier, au point de vue du dogmatisme religieux et au point de vue des applications jurisprudentielles, il est indispensable de connaître et d'apprécier toutes les nuances ou dissemblances que renferment les rè-

gles sociales et juridiques issues de l'islamisme et acceptées comme orthodoxes, de savoir quel est l'esprit musulman, c'est-à-dire quelles sont les croyances et les considérations théoriques ou spéculatives qui ont été les premières pierres de l'édifice. Car ce sont des théologiens qui ont été les législateurs.

D'autre part, l'islamisme, en se constituant loi, a subi le mal des lois, la jurisprudence. Les jurisconsultes, les juristes, savent toujours trouver les déductions les plus inattendues, les subtilités les plus imprévues dans les textes les plus simples et les plus géométriquement précis.

Le travail que nous donnons ici, est le complément de la jurisprudence déjà publiée ; il présente les décisions divergentes qui caractérisent chacun des quatre rites par lesquels sont régies, dans tous les détails de la vie, les sociétés soumises à l'islâm ou islamisme. Mais nous passons rapidement sur ce qui concerne les applications religieuses proprement dites, les cas de conscience du casuisme, les pratiques rituelles, les actes qui ne touchent en rien à la morale des relations civiles, ou au respect de la liberté publique, des intérêts et de l'ordre civils. Nous avons éliminé aussi la partie jurisprudentielle qui a trait aux esclaves.

Le Précis de jurisprudence musulmane selon le rite mâlékite, par Sidi Khalîl, expose ce rite en entier. Le traité d'El-Chârâni, intitulé Balance de la loi (*Mîzân-el-chéryâh*) et appelé aussi la Balance supérieure ou suprême (*El-Mîzân el-koubra*) et même la Balance chârânienne ou d'El-Chârâni (*El-Mîzân el-chârânyah*), est l'ensemble des appréciations comparatives ou la PONDÉRATION des quatre rites, c'est-à-dire comme le bilan des différences ou variantes qui distinguent et individualisent les quatre rites orthodoxes et constitutifs de la loi.

Par ces deux ouvrages on aura donc toute la législation ou, pour mieux dire peut-être, tout le digeste islamique. Nul ne pourra, dans quelque intention ou à quel titre que ce soit, invoquer en justice tel ou tel rite auquel il serait ou se dirait attaché, sans que l'on ne puisse arriver à répondre à ses désirs ou à ses prétentions, à les improuver, ou à les satisfaire, ou à les récuser.

De plus, possédant à fond la loi et le droit musulmans, les modifications et améliorations qu'il est besoin d'y apporter, sachant toutes les tolérances, condescendances et raisons légales qui, même au point de vue musulman, peuvent augmenter ou aider à appliquer la flexibilité de la loi, nos magistrats, qui auront un peu de philosophie et de science sociale, trouveront des moyens ou des éléments propres à faciliter leur œuvre de réformation, verront avec plus de netteté ce qu'ils auront à rejeter de suite, ou à modifier graduellement, ou à tolérer pour un temps, ou à faire rentrer dans nos codes, ou seulement à éclaircir et à mieux préciser, en un mot ce qu'ils auront à instiller dans le régime judiciaire des musulmans.

Car c'est toujours une entreprise grave, formidable même, que de toucher à une législation vivante, à un système de statuts qui régit des nations. Et ici, c'est-à-dire dans l'islamisme, l'œuvre est d'autant plus sérieuse et ardue que la loi islamique est une loi-dogme et, par conséquent, une loi qui, les confondant dans ses attributions et dans sa pensée et par l'étendue et la portée de ses prévisions et de son action, règle et gouverne la morale et la foi religieuses, la morale civile et internationale et le culte.

La loi est une loi-dogme par la raison qu'elle a ses premières racines dans le Koran ou Livre divin et dans la Sounnah ou ensemble des hadît, c'est-à-dire des paroles, actes, réticences et exemples du Prophète qui ont servi à l'élucider, ou à étendre les principes ou données que, sous une forme concrète et concise, renferme le Koran.

II.

La Sounnah présente ainsi une sorte de commentaire premier du Koran, surtout au point de vue de la loi et du droit. Il importerait donc, pour avoir le digeste musulman dans son intégralité, dans toutes ses intentions, volontés et prévisions, que fut traduite en français cette vaste collection Mais ce travail ne peut être accompli que par les ordres et sous les auspices du gouvernement, qui le rémunérerait ; travail ardu, difficile, long,

qui ne peut arriver à bien qu'entre les mains d'un homme spécial, rompu à ce genre de labeurs.

Les ouvrages les plus révérés, les plus dignes de confiance, les plus sûrs, les plus autorisés, aux yeux des hommes éclairés et versés en ce genre de spéculations et d'étude dans toute la musulmanie, sont au nombre de six, portant le titre de *Sahîh* (vrai, exact, sincère), et dûs aux auteurs arabes dont voici les noms, selon l'ordre de mérite reconnu : El-Boukhâri, Mouslim, El-Termézi, El-Naçâï, Abou Dâoûd, Ibn Habbân. Mais les deux premiers sont en possession d'une réputation de supériorité réelle. El-Boukhâri, surtout, a acquis une telle renommée de mérite et une telle prééminence qu'un jurement prononcé par un fidèle ayant la main sur le *Sahîh* d'El-Boukhâri, est sacré à l'égal d'un jurement prononcé la main sur le Koran.

C'est donc la traduction du livre d'El-Boukhâri qu'il serait préférable et suffisant d'obtenir, mais émondée de certains hors-d'œuvre, d'observations grammaticales, par exemple, et presque seulement de cela. Car même les rêveries mystiques, les réflexions d'une scolastisque pointilleuse, certains raisonnements bizarres, certaines subtilités déliées, indiquent la trempe religieuse et dévotionnaire des musulmans, leur genre d'esprit dogmatique et législatif.

On arriverait, en peu d'années, à posséder les *hadît* que la tradition a conservés et transmis comme héritage intellectuel laissé par le prophète. On serait entré par là au cœur de l'islâm; car on en apercevrait les vues fondamentales, les sources d'existence, les éléments d'évolution, les probabilités et possibilités d'avenir, c'est-à-dire d'amendement et de rénovation, et, par conséquent, de civilisation ou conversion aux idées et aux progrès des temps modernes.

Un autre travail à refaire, travail aussi d'une très-haute importance, ne fût-ce que pour la pratique judiciaire et les applications juridiques en Algérie, est la traduction du Koran. Les traductions existantes du Livre sacré de l'islamisme ont trop souvent des énoncés imparfaits, vagues, des expressions inexactes, indécises, et même des sens faux. La plus récente de ces traductions est assez fréquemment consultée et pour ainsi dire

appelée en témoignage par nos magistrats dans les affaires ou les litiges que les indigènes musulmans, en Algérie, défèrent à nos tribunaux. Il est donc d'une nécessité très-réelle d'avoir cette base koranique dans des conditions aussi désirables que possible de netteté, de clarté, d'exactitude, et de sécurité.

Pour atteindre à ce but, il faut au traducteur qui accepterait un pareil travail, de très-nombreuses lectures arabes, je ne veux pas dire de commentaires seulement, mais aussi d'ouvrages arabes de caractère ou apparence scientifique, historique, religieux, législatif. Dans ces ouvrages, nombre de faits ou d'exemples cités deviennent des explications que nulle phraséologie, nulle glose et nul commentaire ne présentent avec autant de vérité et de physionomie. Les faits, les exemples parlent bien plus explicitement, bien plus vite et d'une manière plus saisissante et plus saisissable. Enfin, pour bien traduire le sens du Koran, il faut savoir et entendre la loi, et, pour bien traduire le sens de la loi, il faut savoir et entendre le Koran.

III.

La réformation de la loi civile est une œuvre d'une utilité radicale pour les musulmans en général et tout d'abord pour les musulmans de l'Algérie en particulier.

Cette loi, qui n'est plus à la hauteur de la vie humaine de nos jours, cette loi, en se faisant dogme, avait en réalité fermé le cercle des progrès des peuples qu'elle devait soumettre et régir. Ce cercle, il faut le faire céder; il faut qu'il s'ouvre, qu'il s'élargisse, qu'il ne se referme plus; les musulmans ne peuvent plus y vivre de manière à progresser.

Aujourd'hui il faut une nouvelle existence; il faut jeter là le vieux bagage usé, vermoulu. Les populations musulmanes sont ce que les a faites leur loi qui depuis si longtemps ne peut plus les améliorer. Désormais, il faut que la loi soit retouchée, corrigée par ces populations que l'on aura éclairées, appelées à la raison, amenées à une justice plus juste, à une équité plus équitable, à cette conviction intime que l'ensemble des lois et leur

perfection doivent être, entre les individus et entre les nationalités, le droit tempéré par l'équité.

Ce n'est pas seulement ce qu'une législation a ordonné, ou défendu, ou toléré, depuis des siècles, qu'il est important de bien connaître; c'est aussi ce qu'elle se proposait. Du moment qu'avec les mêmes dispositions elle est devenue incapable de conserver ou bien de replacer ses peuples au degré de hauteur comparative où elle les avait conduits et où elle avait promis de les maintenir, c'est un indice, une preuve que pour l'ordre social, pour la vie, pour le développement et le bien-être des masses, il est besoin d'améliorer la loi, et que l'ordre moral intellectuel et physique de ces masses peut marcher ou marche à un niveau évidemment plus élevé que celui où la loi primordiale les a laissées et les laisse encore. Alors, ce sont la loi et les mœurs qu'il faut changer. Toutes les législations en ont été là. Une loi close, une loi impasse, est une déraison, une monstruosité, même un blasphème.

La magistrature française a à faire, au moins pour les musulmans de l'Algérie, de nouvelles axones, c'est-à-dire l'analogue de ces lois politiques et civiles de Solon, que l'on exposait au peuple d'Athènes gravées sur des poteaux tournants.

IV.

Nombre de personnages, contemporains du prophète, sont révérés, dans l'islamisme, comme ayant été les premiers élaborateurs de la religion et de la loi naissantes. Souvent leurs idées, ou leurs décisions, ou les traditions qu'ils ont fournies, sont invoquées comme bases, citées comme autorités.

Les noms de ces savants de l'islâm primitif paraîtront çà et là dans le travail d'El-Chârâni. Je crois utile d'enregistrer ici les noms des plus considérables de ces premiers docteurs et de présenter, par là, la date de ce que l'islamisme leur doit d'enseignements, ou de réflexions, ou d'études, ou de souvenirs, ou de notions conservées et transmises dès le temps de Mahomet :

Les quatre premiers kalifes : Abou Bekr, Omar, Othmân, Ali ;

Abd Allah ibn Meçaoud, célèbre interprétateur du Koran ;

Obaï ibn Kâb;
Ibn Othmân;
Zeïd ibn Thâbit;
Abd Allah ibn Zobeïr;
Ibn Omar, ou Abd Allah fils du kalife Omar;
Ibn Abbâs, cousin du prophète;
Abou Horeïrah, proche parent du prophète;
Anas ibn Mâlek;
Aïchah, fille d'Abou Bekr et la femme bien-aimée du prophète.

V.

La traduction de la Balance de la loi, m'a semblé être d'une très-grande utilité pour conduire et faire arriver au but que j'ai signalé; car El-Chârâni expose les intentions et les pensées qui ont guidé les quatre grands imâm et ont décidé chacun d'eux à légiférer telles dispositions dans tels sens. C'est donc l'esprit de la loi dans ses détails.

El-Chârâni déclare, en même temps, et il le répète souvent, que, malgré leurs différences et leurs diversités de décisions, les quatre imâm n'en sont pas moins restés dans la voie de Dieu, c'est-à-dire dans l'orthodoxie parfaite. Par là il montre, sans le vouloir, que la loi comporte des possibilités de modifications, qu'elle a des tolérances qui permettent de lui ajouter, comme greffes d'une grande espérance, d'autre vues encore, d'autres dispositions qui la réforment et la perfectionnent tantôt en l'accroissant, tantôt en l'émondant.

Les considérations générales qui forment les préliminaires du livre d'El-Chârâni, offrent matière à une étude intéressante; elles indiquent comment les musulmans considèrent leur loi, religieuse et civile, comment cette législation s'est édifiée, sur quelles bases elle est assise, à quelle théorie du bien et du mal, c'est-à-dire du péché originel, elle rattache ses principes primordiaux. Là se révèle l'esprit général de la législation islamique, au point de vue musulman.

Je n'ai pas donné la traduction de tout ce que renferme cette

sorte de proème. Il abonde en détails longs et prolixes, souvent minutieux à l'excès, répétés souvent, inspirés la plupart par un mysticisme nébuleux, et qui n'ont ni importance ni utilité pour nous qui ne sommes pas et ne voulons pas être musulmans. Toutefois j'ai conservé assez de données, réflexions et croyances de l'auteur, pour présenter un ensemble des linéaments caractéristiques de la physionomie particulière que l'islamisme a façonnée à ses adeptes, à ses savants, à ses hommes même les plus éminents.

J'ai changé l'ordre dans lequel El-Chàràni a classé ses matières. Je les ai disposées et placées selon la distribution du rite malékite, afin de rendre plus commode l'étude des questions, étant rangées ainsi comme dans le Précis de jurisprudence de Sidi Khalîl. Tel rite a un ordre de matières que l'imâm de ce rite a cru préférable à celui de tel autre rite. Souvent des exposés de motifs tendent à justifier les raisons de préférer tel arrangement. Notre auteur était châféite, c'est-à-dire avait adopté le rite de l'imâm Châféi.

A chaque chapitre et à quelques grandes sections, El-Chàrâni commence par exposer les données admises par la grande majorité ou par la généralité des jurisconsultes et écrivains légistes qui ont travaillé ou contribué à grandir et à éclairer la législation et la jurisprudence musulmanes. Puis, immédiatement, il passe aux divergences de décisions et d'appréciations qui différencient entre eux les quatre rites ou codes orthodoxes. Et parfois il y adjoint les opinions et les jugements de quelques jurisconsultes de réputation et de science.

Les quatre rites sont, par rang d'ancienneté : le rite hanafite ou d'Abou Hanîfah, le rite mâlékite ou de Mâlek, le rite châféite ou de Châféi, et le rite hanbalite ou d'Ahmed fils de Hanbal.

Dans ce qui est essentiellement de justice et de jurisprudence civiles, j'ai suivi l'auteur pas à pas, le traduisant dans sa pensée, dans sa tournure d'esprit et de langage, autant que je l'ai pu. Là, j'ai rarement abrégé.

VI.

Une notice biographique d'El-Chàrâni, qui vulgairement, en Egypte, est appelé aussi El-Chàrâouï, dépeindra et caractérisera cet auteur, d'après lui-même.

El-Chàrâni fut un de ces grands savants de l'islamisme comme il ne s'en produit plus depuis longtemps, homme de foi absolue, de religion et de dévotion, homme de croyance au merveilleux, homme d'extase même et de visions, sofi exemplaire, qui travailla toute sa vie à la pratique de ce que l'on appelle les vertus et à l'étude de la science par excellence, c'est-à-dire de la science des profondeurs de la religion et de la loi qui en dérive et est sainte comme elle. El-Chàrâni est néanmoins plus philosophe et plus rationaliste qu'il ne le pense et que ne le pensent les notabilités d'entre les musulmans qui l'étudient et qui le considèrent comme une des lumières de l'islamisme. Au Kaire, on va à son tombeau se recommander à lui comme à un santon.

Le texte du Mîzân el-Chéryah ou Balance de la loi a été imprimé en Egypte. Il a été publié au commencement du deuxième mois ou mois de Safar de l'année 1279 de l'hégire (juin 1862-3 de J.-C.), en un fort volume in-4°, comprenant deux parties. Il y a à lui reprocher un assez bon nombre de fautes d'impression ; et, çà et là, des mots entiers, des membres de phrases, même quelques phrases entières, sont omis.

DEUXIÈME SECTION.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

EL-CHARANI.

I.

El-Chàrâni est auteur de nombreux ouvrages qui tous, sous des noms divers, tendent à montrer l'excellence et la supériorité du

musulmanisme et du musulman. Dans un de ces ouvrages, volume considérable, en deux parties, El-Chàràni raconte avec détail les grâces, les faveurs et les bienfaits qu'il a reçus de la bonté divine, les qualités et les vertus que Dieu l'a aidé à acquérir et à mettre en pratique. De là, le titre de cet ouvrage : *Lataïf el-mounan oua el-akhlâk*, ou Dons de grâces et de vertus et qualités. Ce livre est donc le tracé de la vie, des goûts, des idées, de la nature d'El-Chàràni. C'est de là que nous extrayons les divers traits et récits par lesquels nous pensons donner un croquis de cet homme remarquable.

Le Lataïf el-Mounan, dit l'auteur lui-même, à la fin de la dernière page, a été terminé au commencement du mois de rabi' el-awel (troisième mois de l'année) 960 (de l'hégire ; — 1552-1553 de J.-C.).

II

El-Chàràni a pour nom réel Abd el-Wahhâb fils d'Ahmed fils d'Ali. Il est plus particulièrement connu sous le surnom d'El-Chàràni. Le savant El-Souyoûti dit, dans son livre intitulé *Loubb el-loubab*, qu'Abd el-Wahhâb fut surnommé el-Chàràni à cause de la grande abondance de ses cheveux (*chàr*). Ce surnom signifie donc *le chevelu*, et dès lors Abd el-Wahhâb est comme le Clodion des fakih ou jurisconsultes et des sofis.

El-Chàràni naquit dans le Behnèça, contrée de la Haute-Egypte, en 899 de l'hégire (1493-94 de J.-C.).

Le plus généralement, mais en élaguant, nous reproduirons le narré même de notre auteur.

« D'abord, Dieu m'a fait la grâce de naître d'une noble lignée. Mais la noblesse est un faible avantage, sans la crainte de Dieu. Parmi mes ancêtres furent nombre de Sultans. Ainsi, mon sixième aïeul, le Sultan Ahmed, fut Sultan de Tilmiçan (Tlemcen), à l'époque où vivait le cheïkh Abou Madian (1) el-magrabi. C'est ce cheïkh Abou Madian qui enseigna à Moûça, fils du Sul-

(1) Et non pas : Bou Médine, comme on dit vulgairement dans le Magreb.

tan Ahmed, les pratiques et la science des sofis; et quand Moûça eut renoncé aux biens de ce monde, le cheikh lui ordonna de partir pour la Haute-Egypte. « Va t'y fixer, lui dit-il, du côté du village de Hoûr (dans la contrée d'Ochmounein). C'est là que tu auras ton tombeau. » La chose arriva ainsi.

« Dès mon enfance, Dieu m'accorda ses grâces. J'appris par cœur le Koran, et, à l'âge de huit ans, je le savais en entier. J'accomplissais exactement mes prières aux heures canoniques; et, pendant toute ma vie, je n'en ai jamais retardé qu'une, et sans le vouloir. Il m'est arrivé assez souvent, étant encore impubère, de réciter le Koran tout entier dans une seule prière.

« Avant l'âge de puberté, un jour je me mis à nager dans le Nil, à l'époque de la crue du fleuve. Je fus bientôt fatigué; je coulais à fond; j'allais périr. Dieu envoya de mon côté un crocodile qui se plaça sous mes pieds. Alors je pus reprendre quelque force; il me semblait avoir les pieds appuyés sur une pierre. Puis j'aperçus le crocodile nageant autour de moi, m'aidant et me poussant, si bien que je parvins à la rive. Alors le crocodile plongea et disparut.

« Dieu voulut, dans ses vues bienveillantes pour moi, que je perdisse mon père et ma mère avant que je fusse arrivé à l'âge de raison, à l'âge où les devoirs deviennent obligatoires pour la conscience. Ce fut, dis-je, une faveur de Dieu pour moi; car s'ils eussent vécu tous les deux jusqu'à ce que je fusse pubère, j'aurai pu leur manquer de respect, ne fût-ce qu'une fois. Certes est bien rare celui qui ne s'est pas rendu coupable de quelque faute envers son père et sa mère ou envers un des deux. Et les fautes de cette nature sont graves; car, après les droits de Dieu, il n'est pas de droits plus sacrés que ceux d'un père et d'une mère, qu'ils soient père et mère corporels, ou bien père et mère spirituels vous appelant et dirigeant dans la voie de Dieu.

« Je dus aussi à la bonté divine de renoncer au séjour des campagnes, d'aller me fixer au Kaire, de passer ainsi du séjour de la rusticité et de l'ignorance au séjour de la politesse et de la science. Ce fut au commencement de 911 de l'hégire. J'avais alors douze ans.

« J'allai à la mosquée d'Abou l'Abbâs el-Ghamri. Dieu toucha le cœur du cheikh de la mosquée ; ce cheikh et ses enfants m'accueillirent ; je vécus avec eux comme un des leurs, mangeant de ce qu'ils mangeaient, habillés de mêmes vêtements qu'eux. Je fus aimé, considéré. Les gens me donnaient de l'or, de l'argent, des habits. Tantôt je refusais ces dons, tantôt je les jetais sur le préau de la mosquée, et les étudiants les ramassaient et en faisaient leur profit. Je vécus dans cette famille jusqu'à ce que j'eus appris les textes et les applications de la loi et que j'en eus étudié et connu les commentaires et les explications, grâce aux leçons des cheikhs. »

El-Chârâni raconte avec satisfaction quelles furent ses études, études assidues, scrupuleuses, poursuivies avec une ardeur, une rapidité et un succès extraordinaires. Il nomme les maîtres ou cheikhs, au nombre de quarante ou cinquante, dont il reçut les leçons, les encouragements et les félicitations. Mais ses études les plus nombreuses et les plus approfondies furent celles qu'il fit de la législation, loi et jurisprudence, au point de vue de la religion et au point de vue de la vie civile. Nous indiquerons d'après lui-même, dans la première partie de cet ouvrage, combien de livres il a lus, analysés, relus, commentés, raisonnés, annotés sur ces matières.

Il est auteur, avons-nous dit, de nombreux ouvrages. Nous ne croyons pas nécessaire de les citer ici. Le Lataïf el-Mounan, s'il était traduit en entier donnerait, en français, plus de quatre forts volumes in-octavo. De même, la Balance de la loi ; car il s'étend avec une fatigante abondance et une prolixité au moins aussi fatigante sur la loi religieuse, ses détails infinis et presque puérils, raisonne et discute les minuties rituelles les plus déliées. C'est là surtout ce dont se compose ce que les musulmans appellent la science, c'est-à-dire la science par excellence, la science des grands ulémas ou savants.

Les trois hommes contemporains auxquels El-Chârâni accorde sa plus haute admiration, sont : Ali El-Khawwâs, Afdal el-Dîn, et Ibrahîm el-Matboûli duquel Ali El-Khawwâs suivit les leçons. Il rend souvent hommage à leur science profonde, à leur intelligence, à leur capacité d'induction et de raisonnement, à leurs

vertus, à leur sainteté. Mais Ali El-Khawwâs (il ne savait pas écrire) fut, pour notre auteur, le coryphée de la puissance intuitive, de la science religieuse et de la science métaphysique.

« Ali El-Khawwâs, dit-il, dont j'ai hérité des qualités et mérites que je puis avoir, fut un de ces grands saints que presque tous les hommes de leur époque ont ignorés. Il était de Bouroullous, dans la Basse-Egypte. Il fut comblé des dons de Dieu. Il voyait dans l'eau de la piscine où s'abluaient des fidèles pour prier, les fautes qui y tombaient et qui leur étaient pardonnées, fautes grandes, ou petites, ou de peu d'importance. Il m'en fit remarquer, une fois, dans l'eau de la piscine de la mosquée El-Azhar, et je n'ai jamais rien rencontré de plus fétide et de plus repoussant que ce qui venait des individus qui, avant leurs ablutions, étaient coupables de pédérastie, ou coupables d'avoir noirci l'honneur des autres, ou d'avoir donné la mort à quelqu'un dont Dieu a ordonné de respecter la vie.

« Ali El-Khawwâs avait le don de voir les actes ou œuvres des hommes et de les reconnaître comme appartenant à tel ou tel, lorsque ces actes ou œuvres montaient au ciel. Il voyait aussi les actions mauvaises que faisaient les gens dans leurs demeures. Et ensuite il disait à tel pécheur : « Repens-toi de telle action coupable. Ne compte pas follement sur la bonté divine ; car le Très-Haut est un Dieu jaloux ; il peut te retirer ses bienfaits ; tu t'exposes à de terribles châtiments. » Et le pécheur faisait pénitence.

« Ali El-Khawwâs savait, de soi-même, combien dureraient les fonctions des agents du pouvoir ; il voyait d'avance à quelle époque tel serait investi de tel emploi, puis en serait dépouillé, et cela pour toutes les contrées du monde. Il communiquait avec le prophète, d'après lequel alors il annonçait les choses à venir, et le moment précis où elles arriveraient. Il ne se trompait jamais, soit qu'il prédît, par exemple, une épidémie, une disette, ou la mort d'un Sultan, etc. Quand une épidémie lui était annoncée par le prophète, Ali El-Khawwâs se préparait à ces jours de calamités par les larmes, par les œuvres pieuses, invoquant la miséricorde divine, s'humiliant devant Dieu, ne mangeant ni ne dormant jusqu'à ce que ces jours malheureux fussent passés.

Il savait combien de temps telles personnes avaient encore à vivre, et il disait : « Un tel mourra tel jour ; » et il ne se trompait jamais. Voyant, un jour, un individu qui portait un suaire destiné au cheikh Abd Allah el-Fayoûmi dont on attendait le dernier soupir : « Remporte ce suaire, dit Ali El-Khawwâs à l'individu ; le cheikh a encore sept mois à vivre. » Et il en fut ainsi.

« Ali El-Khawwâs avait, près de lui, dans sa boutique, un grand *ibrîk* (1) d'eau où il faisait boire ceux qui étaient inquiets, attristés. « Bois, disait le cheikh à qui se présentait ainsi, bois, dans la pensée et l'intention que Dieu te délivre de ta peine. » On buvait, et la peine cessait à l'instant même. Une quarantaine de personnes venaient chaque jour boire de cette eau... Là où est entré ou a passé un saint, vous trouvez sa présence spirituelle et son influence durant six mois. Que doit-il en être dans le lieu où il demeurait nuit et jour ! »

Ces récits donnent la mesure de ce que sont les idées des hommes les plus distingués de l'islamisme à l'endroit des personnages qu'ils révèrent comme saints.

« Dieu m'a fait la grâce de me préserver des ardeurs coupables de la concupiscence depuis l'âge où les désirs de la passion s'allument jusqu'à ce que j'eus atteint environ trente ans. Je me sauvai des suites des préoccupations sensuelles, en employant tous mes instants à acquérir la science.

« Bien peu d'hommes se sont gardés intactes aussi longtemps ; louange à Dieu qui m'a ainsi conservé jusqu'au jour où je me suis marié ! Gardez-vous purs et vierges, vous confiant à la puissante bonté de Dieu, non à vous-mêmes ! Mais si vous sentez que les besoins de la chair vous dominent, mariez-vous, dussiez-vous pour cela contracter une dette, afin de vous mettre à l'abri du mal. Si vous le pouvez, jeûner vous sera meilleur et plus utile que de vous marier au prix d'une dette. Ali El-Khawwâs recommandait au célibataire de supporter la faim, ou

(1) Sorte de grande aiguière métallique en forme de burette à long col, avec une anse, et munie d'un long tube recourbé en S partant du ventre de l'aiguière et par lequel on verse ou boit l'eau qu'elle contient.

bien parfois lui donnait une corde dont ce dernier se ceignait et se serrait les reins, et tant que l'individu restait dans cette étreinte, il ne ressentait pas le besoin de copulation.

« Dieu me fit la grâce d'avoir quatre femmes vertueuses, Zeinab, Halîmah, Fâtima et Oumm el-Haçan, toutes attentives à leurs devoirs, aimant la propreté et la prière. Les deux plus pieuses étaient Fâtimah et Oum el-Haçan. Assez souvent Fâtimah, pour la prière du soir, se plaçait derrière moi. Nous récitions parfois alors un quart du Koran; et elle ne quittait que si son enfant venait à pleurer et qu'il n'y eut, là, personne pour la suppléer auprès de lui. Elle n'allait à aucune noce, à aucune réunion, tant elle avait de modestie et de réserve. Ayant été atteinte d'une ophthalmie très-grave, elle ne put se résoudre, attendu ses sentiments de pudeur, à laisser voir son œil à l'oculiste. Nous ne pûmes non plus l'y décider. L'ophthalmie se guérit; mais l'angle interne de l'œil resta resserré et l'œil fit disparate avec l'autre. Par raison de pudeur, Fâtimah préféra cette difformité... Mes quatre femmes, d'ailleurs, m'encourageaient et m'aidaient à faire le bien, à faire de bonnes œuvres, à donner tout ce que nous pouvions aux nécessiteux.

« Du reste, dès mon enfance, avant que je susse ce que sont les futiles biens du monde, j'aimais, grâce à Dieu! à distribuer aux besogneux ce que j'avais à ma disposition soit en argent, soit en aliments, soit en vêtements, etc. Qualité précieuse, rare aujourd'hui, excepté chez quelques cheikhs qui n'arrivent à la posséder qu'après une longue fréquentation d'un maître sofi qui ait renoncé au monde. Maintes fois, des legs et des dons me furent faits; je les ai toujours refusés, ou je les ai distribués aux indigents ou aux malheureux. Au Karâfah (réunion de tombeaux des Kalifes près du Kaire), un pauvre me demanda une aumône pour l'amour de Dieu. Je lui donnai tous mes vêtements, même mon turban. Je regagnai la mosquée d'El-Ghamri, nu, n'ayant qu'un mouchoir qui me ceignait les reins. Je rencontrai un marchand qui m'attendait, et il me donna d'autres habits. Je m'en vêtis, et je remerciai Dieu.

« Jamais l'or n'a eu pour moi plus de valeur que la vile poussière. Je suis arrivé à un tel degré d'indifférence pour lui

que quand même il tomberait une pluie d'or et quand même tout le monde s'empresserait de le recueillir, je ne bougerais pas, dans la crainte d'en venir à occuper mon esprit seulement à le compter. Quand même je passerais près de montagnes d'or et d'argent, je ne me baisserais pas pour en prendre un dînâr ou un demi dînâr, à moins que je n'en eusse absolument besoin pour la journée, ou pour en payer une dette que j'aurais. Si j'en prenais quelque chose, je n'en prendrais que ce qu'il m'en faudrait pour manger ce jour-là.

« A Dieu je demande ce dont j'ai besoin pour les nécessités de la vie, plutôt qu'à ses serviteurs. Je considère les hommes, ses créatures, simplement comme les canaux qui nous amènent l'eau. Le bienfait vient du maître de l'eau qui la fait couler par les canaux, ne vient pas des canaux. Toutefois j'en rends grâce aux intermédiaires, me conformant ainsi à la volonté de Dieu.

« Toujours j'ai rendu ce que l'on m'apportait en présents de la part des gens du pouvoir. Et si l'on refusait de reprendre les sommes qui m'étaient données, je les jetais aux personnes qui se trouvaient là ; je n'en gardais pas une obole pour moi, ni pour ma famille. Ce que m'envoyaient de hauts personnages sans se faire connaître et à l'insu de tout le monde, j'allais de suite le distribuer aux pauvres ; je n'en gardais pas une drachme, même pour mon fils. Je ne sache pas que ce désintéressement absolu soit la vertu de mes égaux. J'en connais même plusieurs d'entre eux qui reçoivent au nom des pauvres, et qui se font les seuls bénéficiaires de ces dons. D'autres refusent tout ce qui leur est envoyé et leur arrive en présence de témoins ; mais ils acceptent tout ce qui leur arrive en secret. Ce qui m'était donné soit ostensiblement soit secrètement, je l'ai toujours refusé par esprit de pureté religieuse et par mépris des biens terrestres.

« Et puis, ceux qui n'aiment pas ce monde, jamais les méchants ne s'attaquent à eux. Ma joie, mon bonheur, à moi, est de penser à Dieu, de répéter son saint nom et d'invoquer le prophète. Là est la félicité ; car Dieu est le Dieu des grandeurs ; et auprès de lui nul médiateur n'est supérieur au prophète. Dieu ne lui réfuse rien de ce qu'il demande pour un musulman.

« Jamais l'ambition des choses du monde n'a préoccupé mon

esprit. Il ne m'est jamais arrivé de me mêler d'un art, d'un métier, d'une fonction, de rien qui eût un avantage mondain, de connaissances profanes, de travaux d'ingénieur ou *hendeçah*, de sciences de philosophes, etc. Et toujours Dieu m'a envoyé par des voies que je ne pouvais prévoir, ce qu'il me fallait pour ma vie simple, ma vie d'abnégation.

« Pendant près de deux ans, je ne goûtai d'aucun mets agréable et je n'eus que de grossiers vêtements rapiécés de lambeaux pris dans les tas de décombres. Pendant environ deux mois, je mangeai de la terre, ne trouvant pas de nourritures parfaitement licites; mais ensuite Dieu m'en fit trouver qui convenaient à ma qualité de sofi. J'étais dans le plus complet dénûment. Je fuyais toute créature humaine, et tout le monde me délaissa. Je m'abritai dans des mosquées éloignées, dans des réduits délabrés, pendant longtemps. Dans un d'eux je restai une année entière; et je n'eus jamais de jours plus sereins et plus purs qu'alors. Je passais jusqu'à trois jours et plus, dans l'abstinence, et ensuite je rompais mon jeûne en ne prenant qu'une once de pain et rien autre. Mon corps s'affaiblit, mais mon esprit se renforça, à tel point que, dans mes transports, je m'enlevais au sommet du mât dressé dans la cour de la mosquée d'El-Ghamri; et là je passais la nuit, pendant que tout dormait. Quand je me créai cette vie d'isolement, tout le monde m'abandonna. Souvent j'allais aux flaques d'eau où les gens lavaient les navets, la salade, les carottes, les divers légumes. Des débris qu'on laissait je ramassais de quoi suffire à ma nourriture ce jour-là; je buvais de l'eau de la flaque; et je rendais grâce à Dieu.

« Je n'acceptais aucune nourriture qui pût être entachée quant à la manière dont elle avait été acquise. Ainsi, je n'en acceptais ni d'un fakîr qui ne l'avait pas eue par suite de son travail dans les zâouïa, ni d'un kâdi qui pouvait avoir reçu des cadeaux de ceux dont il réglait et décidait les affaires, ni de gens qui vendent ou au poids, ou à la mesure de capacité, ou à la coudée; car ils sont capables de tromper les acheteurs. Je ne recevais d'aliments que des plus pauvres gens, et encore quand je n'avais rien pour occuper mes intestins qui se mordaient les uns les autres.

« Je passais les nuits et les jours en prières, en pratiques religieuses, en zikr. Le sommeil me dominait, me dérobait à moi-même, m'accablait, m'étourdissait. Souvent alors je me fouettais les cuisses avec un fouet. Parfois, aussi, en hiver, je mouillais mes vêtements avec de l'eau froide, afin de m'empêcher de dormir. Il n'est point douteux pour celui qui aime Dieu, que rester ainsi en présence de la divinité, dans l'obscurité de la nuit, et avec la souffrance du corps flagellé, est plus méritoire que dormir ayant le corps tranquille et calme, quand Dieu se manifeste à nous. Il arrivait à un saint personnage, El-Chyli, lorsque le sommeil l'accablait, de se frapper avec des joncs jusqu'à user dans une nuit la poignée de joncs dont il se flagellait. D'autres fois il se mettait du sel dans les yeux.

« Dieu m'a fait la grâce de croire aux priviléges et aux miracles des saints, à leurs communications avec lui et avec le prophète. Grâce à Dieu encore, je n'ai jamais craint aucune créature, ni serpent, ni scorpion, ni crocodile, ni être humain, ni génie, etc. Toutefois, et attendu que Dieu nous a commandé de ne pas exposer notre vie à des chances de mort, j'ai évité les dangers, mais non point par peur. Même étant enfant, je ne craignais ni lion, ni voyage pendant l'obscurité des nuits. Il m'est arrivé de m'endormir, et de passer ainsi la nuit, dans une petite coupole isolée, loin de toute habitation, et où était inhumé un vénérable cheikh. Toute cette coupole avait ses murs tout parsemés de trous servant de retraites à de gros serpents dont pas un cependant, ni la nuit, ni le jour, n'osait approcher du cheikh de plus près que du dehors de la coupole. J'entrai auprès des restes du cheikh, par une nuit sombre ; et c'était en hiver ! Je m'endormis. Jusqu'au matin, les serpents rôdèrent autour de moi ; et il ne m'en coûta pas un cheveu. Au lever du jour, je vis qu'ils avaient laissé sur le sol des traces larges comme le bras d'un homme. Les habitants du pays voisin témoignèrent leur étonnement : « Comment, me dirent-ils, as-tu pu échapper aux morsures de ces affreux serpents ? — C'est, répondis-je, que j'ai la ferme croyance qu'un serpent ne mord personne si Dieu ne lui donne pas l'envie de le faire, et ne lui dit dans le langage de sa divine puissance : « Va près d'un tel et

« mords-le à tel endroit du corps, afin qu'il devienne malade, « ou qu'il perde la vue, ou qu'il meure. » Le serpent ne va mordre qui que ce soit, sans qu'il y ait volonté et permission de Dieu. Qui considère les antécédents ne craint pas les conséquences.

» En 919 (de l'hégire, — 1513 de J.-C.), je m'embarquai sur le Nil, pour le Saïd (Haute-Egypte). Six ou sept crocodiles, gros comme des taureaux, suivirent notre barque. Personne n'osait s'asseoir sur le bord de la barque dans la crainte d'être happé et emporté par les crocodiles. Je me ceignis les reins d'un *metzar* ou grande toile; je descendis dans le fleuve, au milieu des crocodiles! et soudain tous s'éloignèrent de moi à la hâte; je les mis en fuite et les chassai dans les eaux. Ensuite je revins dans la barque. Et tout le monde de s'étonner.

« Un autre fait, mais d'une nature différente. Un génie entrait parfois, de nuit, chez moi, quand j'habitais à la médreçah ou école d'Oumm Khawend. Il éteignait la lumière, puis se lançait et gambadait de tous côtés. Ma famille alors était dans l'épouvante. Une nuit, j'attendis ce génie. Je l'attrapai par le pied. Le malin génie se prit à pousser des cris, son pied s'amincit et s'amincit, se refroidissant dans ma main, tellement qu'il se réduisit à l'épaisseur d'un cheveu fin et froid et qu'il me glissa de la main. Depuis lors le génie ne reparut plus. »

III.

Le savoir extraordinaire, et surtout les travaux, les écrits et les succès d'El-Charani suscitèrent des jalousies, lui soulevèrent de nombreux ennemis. C'est toujours là, d'ailleurs, la destinée des hommes supérieurs dans tous les temps; car, partout, la médiocrité est en majorité. Tous les grands hommes ont eu et ils auront peut-être toujours leur passion à souffrir. Il y a tant de sortes de croix et de tribulations!

Toutefois, El-Charani était encouragé, prôné par quelques hommes d'élite. Il supporta résolument les attaques, les accusations d'inorthodoxie auxquelles il fut en butte. Il répondit, il expliqua toutes les fois qu'il le jugea utile et nécessaire. Il se

déclarait approuvé de Dieu et du prophète, et, dans cette manière de réfuter, il faisait sa propre apologie par la bouche des autres, et montrait quelle foi il avait en soi-même, quelle importance il attachait à ses écrits et à ses enseignements.

« Dieu, par bonté pour moi, dit-il, donna à nombre d'émirs, de fakirs, d'ulémas ou savants éminents, des visions qui furent en ma faveur, après que les envieux avaient dénigré et mis sous leurs pieds mes écrits et mes livres, et lorsque le public, se fiant aux jugements des jaloux, se figurait que les aberrations qu'ils énonçaient, venaient de moi et non d'eux. Ces visions dissipèrent les préjugés des irréfléchis à mon égard, réduisirent à peu près à néant les insinuations perfides portées contre moi, et ramenèrent enfin à mes vues les hommes surtout de la mosquée El-Azhar, (la Sorbonne du Kaire), ce centre conservateur de la religion.

« Ainsi quelque peu de temps après les incriminations dont je fus l'objet et qui causèrent tant d'agitation, le cheikh Ali, un des disciples du cheikh Demirdach, vit en songe le prophète. « Va, annonce à tous, lui dit le prophète, qu'Abd el-Wahhâb el-Charâni est dans les principes du Livre sacré (le Koran) et de la Sounnah (ou maximes et prescriptions émanées du prophète). » Dès lors cessèrent en moi les soucis qui m'obsédaient à propos de ce qu'on reprochait à mes écrits.

« Le cheikh Ahmed el-Sounadji m'écrivit dans une lettre parfumée de safran : « J'ai vu en songe le prophète et il m'a adressé ces mots : « Dis à Abd el-Wahhâb el-Charâni qu'il persévère, « qu'il continue à marcher dans la voie où il est. J'ai intercédé « auprès de Dieu pour lui et pour ceux qui adoptent ses principes. » Le cheikh Ahmed avait eu connaissance des dires qui s'étaient répandus contre moi ; il en avait été informé par des étudiants de son pays qui suivaient les cours de la mosquée El-Azhar. Depuis sa vision, il eut toute confiance et croyance en moi.

« Lorsque se répétaient dans le public les incriminations de mes envieux contre mes écrits, l'émir Mohammed, le defterdâr (ou grand chancelier), monta un jour à cheval et se rendit chez le cheikh Chihâb el-Din el-Ramli. « Que dis-tu de cet homme, d'Abd el-Wahhâb ? demanda-t-il au cheikh. — Le premier essai

de cet homme, répondit Chihâb el-Dîn, l'a placé au moins à la hauteur des ulémas les plus éminents de ce siècle. » L'émir eut plus encore que cette réponse ; et voici ce que m'a raconté le cheikh. « Le defterdâr vit, en songe, de nombreux soldats et un sultan se présenter pour entrer au Kaire. Quand ils furent arrivés à Bâb el-Nasr ou la Porte de la Victoire (au nord-est de la ville), ils s'arrêtèrent, et : « Allez, dit alors le sultan, demander au maître de la ville qu'il nous permette d'y entrer. Sans sa permission nous n'entrerons pas ; nous retournerons sur nos pas. — Mais, répondit-on, qui est le maître de la ville ? — C'est, dit le sultan, c'est Abd el-Wahhâb el-Chârâni. » On envoya aussitôt te demander la permission d'entrer dans la ville et tu fis porter les clefs au sultan par ton fils Abd el-Rahman. » Depuis lors, tout doute, à mon endroit, disparut de l'esprit du cheikh et, pendant le reste de sa vie, il suivit mes principes et mes idées.

« Le fakih Mohammed eut la vision que voici, dans le tombeau ou chapelle où est la dépouille mortelle du cheikh et saint révéré Ahmed el-Bédaouî (1). Le fakih vit s'éteindre tous les *kandyl* ou flambeaux de la chapelle, excepté un seul. Le cheikh El-Bédaouî sortit alors par une porte de la coupole où son corps a été déposé et est conservé, et le fakih dit au saint que tous les flambeaux venaient de s'éteindre. « Ce ne sont pas des flambeaux, repartit le cheikh, ce sont mes disciples. De tous, les lumières sont éteintes ; celle qui reste est Abd el-Wahhâb. — Qui est donc Abd el-Wahhâb ? — C'est El-Chârâni. » De ce moment, le fakih, dont la confiance en moi avait été ébranlée par les propos malveillants des hommes de la mosquée El-Azhar, se rangea sans réserve à mes idées.

« Si j'énumérais et détaillais toutes les grâces et les faveurs que Dieu m'a accordées pour ce monde et pour l'autre, l'esprit de ceux qui croient à ma doctrine en serait stupéfait, et mes ennemis et mes envieux me traiteraient d'imposteur. C'est à la bonté divine que je dois de m'être fait un nom par ma science,

(1) Le cheikh El-Bédaouî est le saint le plus vénéré en Egypte. A son tombeau, qui est dans le Delta, se font deux grands pèlerinages et se tiennent deux grandes foires, chaque année.

par ma connaissance et mon enseignement du Koran, d'être compté au nombre des jurisconsultes ou fakih de notre époque, d'avoir toujours aimé la vie simple et humble, d'avoir toujours trouvé accès facile et bienveillant auprès des hommes du pouvoir, auprès des grands, des princes, et même de leurs subordonnés, quand j'allais, quoique jeune encore, et bien que je leur eusse fait opposition au besoin, intercéder auprès d'eux. Ainsi, j'allais intercéder auprès du sultan Ghoûri, du sultan Toûmân bey, de Kaït bey, d'autres pachas du Kaire, et ils accueillaient mes sollicitations; ils avaient pour moi la plus grande déférence.

« Dieu a sans cesse entretenu en moi des goûts simples, l'amour de l'humilité, de la plus sévère sobriété, en même temps que l'amour de l'étude et des bonnes œuvres. Ainsi, il m'a toujours répugné de prendre des mets recherchés dans de la vaisselle de porcelaine, dans des services en verre européens, de me vêtir de vêtements de fine laine, de drap de Venise, de me servir de mousselines pour le turban. Le turban du prophète était de grossière étoffe de coton; c'était le turban dit katawyah (1). Oui, mes frères, ceux que vous voyez porter des vêtements fins, manger des mets recherchés, si vous examinez de près ce que sont ces hommes, vous découvrirez qu'ils sont peu rigides en religion. Il n'y a que les grands saints auxquels Dieu permet de ces excentricités.

« Dieu parfois faisait descendre dans mes aliments un goût savoureux, comme il le faisait pour les plus grands saints, tels que l'imâm El-Laith, l'imâm El-Châféi, et autres. Et alors le grand émir, mangeant chez moi de mes aliments où il n'y avait ni viande, ni rien de gras, les trouvait meilleurs et plus succulents que les siens où abondaient cependant les assaisonnements gras et la viande et les épices. Chez moi, Ibn Bagdad, le defterdâr, le pacha Mahmoûd et autres encore en eurent aussi la preuve.

« L'amour de l'étude entretenait une animation incessante dans

---

(1) C'est-à-dire provenant de Katawân, à Koûfa, où l'on tissait et fabriquait ce genre de turban.

ma zaouïa. On y enseignait le Koran, les hadit; on y glorifiait Dieu, sans interruption, la nuit, le jour. Un cours, l'étude d'un livre, étaient-ils terminés, un autre commençait. Un recueil des hadit était-il achevé, le professeur en lisait et expliquait un autre. Un traité de la science et des pratiques des sofis était-il appris, on en venait à un autre. Un traité de jurisprudence était-il lu et expliqué, on en lisait et approfondissait un autre. Aujourd'hui on ne rencontre que dans quelques rares zaouïa d'Égypte, cette ardeur et cette infatigable persévérance à étudier.

» Souvent à mes leçons assistaient des anges et des génies ou djinns musulmans. Alors je laissais aller ma parole sans chercher à l'approprier et à la mesurer à l'intelligence d'auditeurs ordinaires ; et très-peu d'entre nos fakirs saisissaient la portée de ces leçons. A l'époque où nous sommes, je ne sache qu'un maître, Sidi Mohammed el-Bakri, qui ait, ainsi que moi, le privilége d'avoir, à ses cours, des anges et des djinns comme auditeurs. Aussi, à peine quelques uns de ses élèves comprennent alors sa parole, montée qu'elle est, dans ses leçons, à une hauteur qui convient à des anges, à des génies et autres intelligences des régions supérieures, à des anges, dis-je, aux grands ulémas d'entre les djinns et aux ulémas éminents de l'espèce humaine. Des ulémas d'entre les djinns m'ont envoyé et soumis soixante questions relatives à l'unité divine et autres points de théodicée. J'ai répondu, j'ai disserté par écrit sur ces questions, et je possède le brouillon de mon travail. »

El-Charâni, dans son livre intitulé : *Kechf el-Hidjâb*, etc., ou Détournement du voile, etc., dit que le djinn qui lui apporta des questions, entra chez lui sous la forme d'un chien ayant à la gueule un papier sur lequel étaient quatre-vingts questions. C'était la nuit du lundi au mardi, 26 redjeb (ou septième mois de l'année) 955 de l'hégire (1548 de J.-C.).

« La science des choses révélées, dit notre auteur, est pour le bien de tous. Et Dieu m'a fait la grâce de toujours le répéter aux tolbas ou élèves qui la recherchent ; je les détourne alors des discussions oiseuses et subtiles, et je les exhorte à s'en tenir aux significations simples et saisissables des textes. Dieu a divulgué la science suprême aux prophètes, aux messies ou envoyés, aux

anges, aux archanges, aux hommes des grandes vertus, aux ulémas praticiens, aux imâms élaborateurs, à la masse des vrais croyants, aux infidèles, aux hypocrites et indifférents, aux rebelles, aux injustes, à tous les êtres d'intelligence qui sont dans les cieux et sur la terre. Tous les ulémas trouvent les origines de leurs principes et de leur savoir dans les sublimes données du Koran, chacun d'eux selon son degré de supériorité, selon la perfection de sa foi, selon ses connaissances acquises. Et le Koran est une mer sans rivage, et la mer, de quelque côté qu'on en approche, est toujours la mer.

J'ai entendu ceci de la bouche de sidi Ali el-Khawwâs : « Dieu n'a point mis la science dans le cœur des savants pour qu'ils commandent aux hommes, mais il la leur a donnée pour qu'ils soient utiles à ses serviteurs, pour qu'ils puissent réfuter les doctrines malsaines, travailler à réduire au silence les hommes d'erreur, d'opposition et d'innovations, non à s'attaquer aux chefs des rites de la loi. Dieu a institué les ulémas comme intermédiaires entre lui et ses serviteurs, et comme représentants des prophètes. Aussi, j'aime voir que l'on honore et vénère en tout les ulémas, que l'on respecte leurs paroles, qu'on les serve et que l'on fasse ce dont ils ont besoin, que l'on vienne en aide à ceux qui sont pauvres et surtout à ceux d'entre eux qui ont une nombreuse famille. »

« Grâce à la bonté divine, j'ai fait des études et des lectures considérables. J'ai approfondi, comparé, raisonné, médité les trois rites hanafite, malékite, hanbalite, les mettant en parallèle avec le rite châféite auquel je suis attaché, et j'ai constaté et fait ressortir les divergences avec leurs raisons motivées, pour chacun des quatre rites. J'ai reconnu que les quatre ont leurs bases et leurs inspirations dans le Koran et les hadît et dans les analogies de faits et d'incidents déjà jugés dans le passé, en telle sorte que ces rites ont leur trame et leur chaîne dans la législation première. Et j'ai établi la balance de ces rites.

« Mes autres travaux sur la loi islamique sont nombreux; la plupart présentent un caractère et des vues qui ne se trouvent point dans les auteurs qui m'ont précédé. Mes écrits forment vingt-quatre traités qui me sont propres.

Les ulémas les plus distingués, dans chacun des quatre rites, par apostilles écrites de leur main (sur la première ou la dernière page), ont surtout approuvé et comblé d'éloges mon traité intitulé *Kachf el-ghoummah an djémy el-oummah*, ou Écartement de l'obscurité loin de toute la nation, ou l'obscurité écartée de toute la nation (c'est-à-dire de tous les peuples musulmans). J'ai réuni dans cet ouvrage les bases et les preuves de l'orthodoxie des quatre rites.

En Égypte, au Hedjâz et ailleurs, des jaloux me refusèrent leur approbation à propos de ce livre, ou la rétractèrent après l'avoir exprimée et écrite. Ils m'empruntèrent quelques-uns de mes ouvrages pour en prendre copie. Alors ils y introduisirent des croyances erronées, des données contraires à celles qu'avaient admises jadis les autorités islamiques, et ils m'attribuaient leurs interpolations. Ces insertions frauduleuses coururent à peu près une année dans le pays, sans que j'en fusse informé, et troublèrent les esprits. J'envoyai alors aux ulémas mes manuscrits originaux sur lesquels étaient tracés de leur propre main leurs apostilles et leurs jugements. La vérité se fit jour. Que Dieu pardonne à ces envieux le mal qu'ils ont commis ! Amen ! Que Dieu répande ses miséricordes et ses grâces sur les ulémas qui ont confondu l'imposture de mes jaloux et m'ont ainsi prouvé leur amitié !

Depuis cette époque, je n'allais jamais voir le cheikh Nâcer ed-Dîn el-Likâni, soit chez lui, soit à la mosquée El-Azhar, sans qu'il se levât du siége tapissé où il était et ne m'y fît asseoir à sa place. Refusais-je, il m'en suppliait au nom du ciel. Et il s'asseyait, lui, en face de moi, sur la natte. Il ne fit pareil honneur à qui que ce fût de ce temps-là. Après lui, se prirent d'orgueil des gens dont pas un, aujourd'hui, n'eût été capable alors d'être de ses tolbas ou élèves. J'ai même vu, dans la mosquée El-Azhar, un taleb accroupi sur une *tarrâhah* (c'est-à-dire sur des tapis étalés les uns sur les autres); il apprenait la psalmodie rythmique du Koran ou les règles de récitation psalmodiée et rythmée du Koran, sous le cheikh Ibn el-Nedja el-Mahlâs, et le cheikh était accroupi devant cet individu et sur la natte. Aujourd'hui, je m'approcherais d'un taleb ou étudiant et je lui baiserais les genoux, qu'il me présenterait encore sa main à baiser !

« Il faut laisser de côté les mauvaises et fausses paroles débitées contre nous ; la vérité finit par triompher. On rapporte que Moïse, le prophète des enfants d'Israël, dit un jour à Dieu : « Seigneur, réprime la langue de tes serviteurs, empêche-les de mal parler de moi. — Moïse, répondit le Seigneur, je ne l'ai pas fait même pour moi, et ils en ont dit sur moi !

« Du reste, le cheikh Abou l-Haçan el-Chazeli (vulgairement Châdeli) disait : « Nul n'atteint au degré supérieur de la science sans avoir eu quatre épreuves à subir : les injures des ennemis, le blâme des amis, les attaques des ignorants, et la jalousie des savants. » Et puis, n'étaient les paroles méchantes qui ont voulu déprécier tels et tels des grands savants et des grands saints, ils eussent eu trop d'élévation dans l'islamisme, il eut même pu arriver qu'ils fussent adorés à l'égal de Dieu. C'est ainsi que les chrétiens en sont venus à adorer le Messie, à cause de ce qu'ils le virent faire de merveilles et de choses extraordinaires, presque semblables à des miracles (1). »

IV.

El-Chârâni se contente et même se félicite de sa pauvreté ; il s'y trouve à l'abri des écarts et des fautes qui trop souvent ont leurs causes dans l'usage de la richesse ou dans une certaine aisance. Toutefois il ne juge pas que la fortune, le luxe même, chez les hommes de haute science et de haute vertu, ne soit pas à sa place. Dans toutes les religions, les personnages religieux les plus vénérés aiment se voir rehausser par un éclat mondain. Ils vantent la pauvreté, mais ils préfèrent le bien-être, et la richesse ne leur déplait ni ne leur répugne, quoi qu'ils puissent dire. Ils ont toujours des raisons pour s'excuser d'avoir de l'aisance et aussi pour s'autoriser à en avoir.

Laissons parler El-Chârâni.

---

(1) Selon les musulmans, Dieu seul opère des miracles, par la raison qu'un miracle est un fait contraire aux lois de la nature, en dehors de ces lois, et que dès lors Dieu seul peut suspendre, ou intervertir, ou arrêter, ou annuler telle ou telle de ces lois.

« Une des grandes grâces que Dieu m'a faites, c'est que jamais je n'ai demandé à avoir, plus que les ulémas ou savants de l'époque, les choses et les fonctions ou dignités mondaines. Ces avantages sont pour la supériorité de la science. Et je ne dis point comme tant d'autres : Peu d'hommes font leur salut qui, dans ce monde, ont les jouissances que la religion ne déclare pas véritablement coupables et même celles qui sont réellement réprouvées. Je ne juge ainsi que lorsque je considère ces jouissances au point de vue de la pureté scrupuleuse que je cherche relativement à moi. Je dis, au contraire : Ces hommes connaissent mieux que moi ce qui est permis et ce qui est défendu.

« L'imam El-Châtibi, que Dieu l'ait en grâce ! répétait : « Le savant ou uléma doit être riche et imposer, de façon qu'il soit considéré de tous et qu'il soit à l'abri du besoin. »

« Lors de son premier voyage à Médine, Châféï (l'un des grands imâm chefs de rites) alla visiter l'imâm Mâlek ibn Anas (le fondateur du rite mâlekite. Mâlek alors était pauvre). « Il eut pour moi, dit Châféï dans la relation de son voyage de la Mekke à Médine, puis dans l'Irak, de son retour à Médine et de son voyage en Egypte (où est son tombeau), il eut pour moi toutes les prévenances et les attentions que l'on doit avoir pour les hôtes et les voyageurs. »

« Comme je devais passer la nuit chez lui, il me conduisit à une petite pièce. Ensuite il m'envoya un domestique esclave qui me dit : « C'est de ce côté de la chambre qu'est la kibla (ou direction selon laquelle il faut se tourner et faire face pour prier); voilà un vase où il y a de l'eau ; là, sont les lieux d'aisance, » et il me les indiquait du doigt. »

« Quelques instants après, Mâlek entra, accompagné du domestique esclave qui portait devant soi un plateau en bois sur lequel était le souper. L'esclave posa le plateau par terre et me salua. Ensuite Mâlek dit à l'esclave : « Donne-nous de quoi nous laver les mains et la bouche. » Aussitôt l'esclave prend le vase à eau et s'approche pour m'en verser à moi le premier. « Point du tout ! s'écrie Mâlek ; c'est le maître du logis qui, avant le repas, doit se laver le premier. Mais après le repas, c'est l'hôte qui doit se laver le premier. » Mâlek s'aperçut que

je remarquais avec une certaine surprise ce principe de conduite hospitalière, et il ajouta : « La raison de cela c'est que celui qui a fait préparer la nourriture, invite les gens à prendre part à sa générosité, et, pour ce motif, c'est à lui de commencer par se laver les mains et la bouche. Quand on a fini de manger, il attend afin de voir si quelqu'un va se présenter et de le faire encore participer au repas. »

« Je félicitai Mâlek de poser si bien cette règle de conduite. »

« Nous mangeâmes; nous ne laissâmes absolument rien. Mâlek vit bien que je n'avais pas eu de quoi satisfaire mon appétit. Le repas était pauvre, insuffisant. Mâlek s'en excusa. « Tu as fait pour le bien, répliquai-je aussitôt; ce n'est pas à celui qui fait le bien de s'excuser, mais à celui qui a voulu faire le mal et l'a fait. »

« Nous allâmes, pour la prière de l'*éché* (une heure et demie après le coucher du soleil), à la mosquée du prophète. Puis nous retournâmes chez Mâlek. Il me demanda des nouvelles de la Mekke, et ensuite il me dit : » Il est juste que le voyageur se remette de ses fatigues par le sommeil. » Et nous nous séparâmes. »

« Au dernier tiers de la nuit, Mâlek vint frapper à ma porte et : « A la prière ! me dit-il; que Dieu te donne ses grâces ! » Je me levai aussitôt; et voilà que Mâlek était là, portant un vase contenant de l'eau pour nos ablutions. Je demeurai confus, peiné de voir ainsi l'imâm. « Ne te tourmente pas, me dit-il, de ce que tu me vois faire. Servir ses hôtes est un devoir sacré. »

« Quand je me disposai à quitter Mâlek et à me remettre en voyage, il prépara à manger. Nous prîmes notre modeste repas. Et pour viatique il me donna un sâ (ou mesure) de dattes sèches, un sâ d'âkit (1) et un sâ d'orge. Il me conduisit et m'ac-

(1) L'âkit est une sorte de fromage séché et pulvérisé. — On prend du lait aigre, on le met sur le feu; la partie caséeuse se sépare, se dépose; on filtre avec un linge ou avec la chausse; on ajoute du sel au résidu caséeux; on fait sècher au soleil; on réduit en une espèce de farine, et on met en réserve pour l'usage. — On s'en sert comme condiment, même comme nourriture, et aussi on en acidule de l'eau pour boisson. — L'âkit a une acidité qui plaît, rafraîchit, et qui favorise la digestion. — On l'emporte en voyage dans de petits sacs de cuir.

compagna à pied jusqu'à El-Baki (cimetière de Médine). Il loua pour moi une monture qui devait me transporter à Koûfah. Puis il me donna un petit paquet renfermant cinquante dînar (ou deniers d'or). Mâlek me dit adieu et s'en retourna. »

« Chafeï (on l'appelait ordinairement du surnom Abou Abd Allah) se rendit dans l'Irak. La relation de son voyage contient les détails suivants :

« Lorsque je fus arrivé dans l'Irak, dit-il, je rencontrai, à la mosquée, Mohammed Ibn el-Haçan, si renommé par sa science et sa pratique des lois. Il me pria et me supplia de venir m'héberger chez lui. Je cédai à son désir et je l'accompagnai. Sa demeure était splendide. C'étaient des portes dans le goût et le luxe de l'Irak, des corridors et des galeries enrichis de décors où se jouaient l'or et l'argent. »

« Je me rappelai l'état de gêne où j'avais laissé l'imâm Mâlek, et je soupirai. « Ne t'inquiète point, cher Abou Abd Allah, me dit aussitôt Mohammed ibn el-Haçan, ne t'afflige point de ce que tu vois ici. Tout ce que j'ai est acquis en toute conscience, est parfaitement permis, et chaque année j'en paye le zékât (ou impôt sacré). A propos de mes biens, Dieu, je pense, ne me reprochera pas d'avoir en rien manqué à sa loi. Bien est placée la richesse aux mains de l'homme qui en use pour réjouir l'ami et déconcerter l'ennemi. » Et Mohammed me revêtit d'une pelisse de la valeur de mille dînar. »

« Lorsque je me disposai à me remettre en route, il me donna pour viatique trois mille dirhem ou pièces d'argent, et il me proposa d'être de part à demi avec lui dans tout ce qu'il avait de richesse. Je n'acceptai pas. »

« Je me rencontrai aussi avec le savant El-Zafarâni. Je le trouvai dans l'abondance et l'opulence. Quand je me préparai à le quitter pour continuer mon voyage, il me donna en cadeau quarante mille dirhem. Il me montra quatre fermes dont il était propriétaire. « Je te les abandonne, je t'en fais présent, » me dit-il. Je refusai. »

« Arrivèrent des gens du Hédjaz. Je leur demandai des nouvelles de Mâlek. Ils m'apprirent que Dieu lui avait envoyé les richesses et le bien-être de ce monde, et que le saint imâm pos-

sédait trois cents jeunes filles esclaves dont chacune, dans l'espace de l'année, avait une fois ses faveurs. »

« Je retournai au Hédjâz revoir Mâlek fils d'Anas. En arrivant à Médine, je me rendis à la mosquée du prophète, et j'y vis Mâlek qui présidait à la prière de l'*asr* ou de l'après-midi. Je fis ma prière avec l'assemblée. L'imâm Mâlek se retira. Je demeurai à ma place. Je remarquai une estrade (ou chaire professorale) en fer sur laquelle était un coussin en fine étoffe de fin lin d'Égypte et ayant ces mots brodés en lettres de soie : « Il n'y a de Dieu que le Dieu, et Mahomet est le prophète de Dieu. » Autour de l'estrade étaient au moins quatre cents volumes manuscrits. »

« Bientôt Mâlek rentre dans la mosquée par l'ancienne porte du prophète. Les parfums dont l'imâm est embaumé exhalent soudain leurs suaves senteurs dans la mosquée. Quatre hommes soutiennent les pans de son vêtement. Quand Mâlek approche de l'estrade, toute l'assistance se lève par respect. Une fois placé et accroupi sur son siége professoral, Mâlek élève une question sur les blessures intentionnelles. Tant qu'il fut en séance, il disserta; il développa la question, l'appuyant des preuves et des citations scientifiques. »

« Lorsque Mâlek descendit de l'estrade, je me levai; j'allai le saluer. Il me reçut dans ses bras, me serra contre son cœur. Puis me prenant par la main, il me conduisit à sa demeure. Ce n'était plus la maison humble et simple où je l'avais vu et où j'avais séjourné avant mon départ pour l'Irak. Et je soupirai. « Pourquoi ce soupir? me dit Mâlek avec calme. Peut-être, mon cher Abou Abd Allah, supposes-tu que j'ai vendu la vie éternelle pour des biens de ce monde; oh! non; sois tranquille, rassure-toi. Tout ce que j'ai, ce sont des présents qui me furent envoyés du Khorâçân, des présents qui me furent envoyés d'Égypte et des pays les plus éloignés. Le prophète, que Dieu l'ait en grâce! acceptait les présents, et refusait les aumônes. J'ai trois cents pelisses du Khorâçân et trois cents en fin lin d'Égypte; j'ai autant de femmes esclaves; eh bien, cher Abou Abd Allah, tout cela, je t'en fais cadeau. J'ai dans mes malles, là, cinq cent mille dinar, pour lesquels je paye tous les ans le zékât. Je te fais cadeau de la moitié de tout cet or. — Je te remercie, Mâlek, répondis-je;

je ne suis pas venu te visiter dans un but d'intérêt. — Je le vois, reprit Mâlek en me souriant en face; toi, tu ne veux acquérir que la science. »

« Quand je quittai Mâlek pour retourner à la Mekke, il sortit avec moi, marchant et pieds-nus. « Est-ce donc, lui dis-je, que tu n'as pas de monture? — Non, je n'en ai pas. J'aurais peur qu'une place où aurait posé le pied du prophète, ma monture ne la foulât de la corne de son sabot. » Cette réponse me ravit de joie. Je reconnus bien que la délicatesse religieuse de Mâlek ne s'était point altérée, et que la richesse est un simple ornement pour les ulémas, un ornement qui peut ne leur porter aucune atteinte morale. »

« Mâlek, toutefois, m'avait fait accepter de sa main des sommes assez fortes. Arrivé à la Mekke, je les distribuai à mes cousins, tout en indiquant d'où elles me venaient; car je ne voulais point avoir l'air de me glorifier et de me mettre au-dessus d'eux. »

« Mâlek, informé de cette conduite de ma part, m'en félicita; et il me promit de m'envoyer, tous les ans, une somme égale à celles que j'avais reçues de lui. En effet, pendant une durée de onze ans, il me fit tenir, chaque année, de quoi suffire à mes dépenses. Après sa mort, ma vie au Hédjâz fut une vie de gêne. Je quittai le pays et je me retirai en Egypte. Là, Dieu me remplaça mon bienfaiteur par Ibn Abd el-Hakam qui, en Egypte, pourvut à tous mes besoins. »

Après avoir donné ces extraits des voyages de Châfeï, El-Chârâni poursuit ainsi son récit :

« Tu vois d'après cela, lecteur mon frère, que la position des hauts savants ou ulémas ne se complète dans le relief et l'imposant qu'elle peut avoir, que par une large aisance dans ce monde, laquelle les rehausse à la manière des rois. Car, de même que le roi dépense pour les Grands qui l'entourent, de même l'uléma dépense pour ses telbas ou élèves qui le protègent et le gardent contre tout ennemi intérieur. Et d'ailleurs la religion ne se conserve intacte et pure que par les rois et les ulémas.

« On sait que l'imâm Achhab, disciple et ami de Mâlek, était dans l'opulence et vivait comme vivent les rois. Les villages du Djébrah d'Egypte appartenaient à l'imam El-Leit ibn Sa'd, et les

produits de ces concessions, exemptés d'ailleurs de tout zekat ou impôt, s'élevaient annuellement à cent mille dinar. Fakhr er-Razi avait mille mamelouks, un nombre considérable de femmes esclaves, de serviteurs, de chevaux.

« Gardez-vous de vous scandaliser et de récriminer, même mentalement, à l'endroit d'aucun des ulémas de votre temps, quand il lui arrive, comme à Malek et à tant d'autres grands savants des époques passées, d'avoir l'opulence et le faste du monde, de revêtir de riches vêtements, de monter de riches montures. Vous feriez preuve d'ignorance et d'aveuglement. Les grands ulémas et les Saints sont sur le même pied que les prophètes de Dieu. Les uns eurent la richesse, les autres ne l'eurent pas; tels Salomon et Jésus; et parmi les Saints, tels Seïdi Abd el-Kader el-Djili, et Seïdi Madian. Chacun resta à la hauteur où il s'était élevé, dans sa perfection; et ni les richesses du monde ni ses gênes ne les ont fait dévier un moment.

« Gardez-vous aussi, ô mes frères, gardez-vous de rien dire ou penser de mal sur des hommes tels que Seïdi Mohammed el-Bakri, Seïdi el-cheikh Mohammed er-Ramli, lorsque vous les voyez montés sur des chevaux de prix, vêtus de riches vêtements. Vos réflexions ne prouveraient que votre ignorance et votre envie. Car je pense bien que si venait à vous échoir le bien-être dont ils jouissent sur cette terre, vous ne le repousseriez certes pas. Je ne me suis jamais aperçu que Mohammed el-Bakri, et son père se soient abaissés un instant à rechercher les biens d'ici-bas. Ces biens leur sont venus sans qu'ils eussent été demandés. Depuis mon jeune âge jusqu'à présent, j'ai toujours été avec ces savants, et Dieu a constamment favorisé ces deux Mohammed pour le bien de l'islamisme et des musulmans, a constamment accru leurs richesses et leurs tolbas, et m'a tenu attaché à leur suite. Grâces en soient rendues au Dieu, souverain des mondes! »

V

El-Charani a étudié, examiné et pratiqué autant qu'il l'a pu, pendant toute sa vie, et dans leurs plus minutieux détails, la conduite et les actes dont se compose l'existence de l'homme et

qui intéressent la conscience dans sa pureté la plus délicate. En un mot, il chercha et poursuivit la perfection possible à l'homme. Il avait sa morale toujours rigide et raisonnée, jusque dans les circonstances les plus simples.

« Grâce à Dieu, je me suis toujours abstenu, lorsque je montais une ânesse ou une autre monture que j'avais prise à louage, ou que j'avais empruntée, de rien manger ou boire pendant tout le temps que j'étais, avec elle, absent de chez son maître. Car par le manger et le boire, je serais devenu, pour elle, plus pesant que je ne l'étais au moment où je l'avais louée ou empruntée.

« Si cependant il m'arrivait de manger ou de boire quelque chose, je ne manquais point ensuite d'en informer le maître de la monture et de me décharger la conscience, fût-ce par un surplus ajouté au prix de louage. Ensuite j'embrassais l'ânesse, par exemple à la tête, et je lui faisais des excuses. Car, d'après les hommes de profondes études, les bêtes savent connaître et distinguer ceux qui leur veulent du bien et ceux qui leur veulent du mal ; seulement, elles ne peuvent exprimer en paroles ce qu'elles ressentent. Voyez le chat : lorsque vous lui jetez un morceau de viande, il le mange près de vous, en quelque sorte parce que c'est de votre consentement. Mais si ce chat a enlevé et volé quelque chose, voyez comme il s'enfuit en l'emportant sur la maison, ou en tout autre endroit où d'ordinaire on ne peut l'atteindre que difficilement.

« On conçoit bien, d'après ce que je viens dire, que je ne prends jamais personne en croupe avec moi sur une monture que j'ai louée ou que j'ai empruntée, sans que le maître de la bête ne me l'ait permis. De même je ne charge jamais derrière moi, sur l'animal, un fardeau d'un certain poids, le maître de l'animal m'y eut-il autorisé ; car, ici, il y a à considérer le droit de Dieu et le droit de l'animal, non le droit du maître de la bête (ce dernier droit n'étant qu'éventuel et n'allant point jusqu'à le laisser libre de la charger au-delà de la mesure rationnelle).

« Le Kalife Omar ibn el-Khattâb (ou second Kalife après Mahomet) allait se poster sur le chemin qui conduisait au marché, et de tout animal qu'il voyait trop chargé il faisait alléger la charge. Parfois même, le Kalife frappait d'une baguette le

maître de l'animal, en punition de ce que cet individu avait fait de mal à sa bête.

« Toute monture, chameau, âne ou autre animal, quand elle me transporte, est toujours traitée par moi avec la plus grande douceur. Il me répugne d'avoir alors avec moi un fouet, un bâton, dans la crainte que, me laissant aller à un mouvement de vivacité, je ne vienne à frapper ma monture s'il lui arrive de broncher. Je ne l'injurie point, je n'articule point de malédiction contre elle, quand elle marche, ou quand elle fait un faux pas, ou quand elle me jette par terre, etc.

« Des hadît ou paroles recueillies du prophète permettent de frapper les animaux, mais seulement dans le but de les dresser et de les former, non de leur causer une souffrance; tout comme on frappe un enfant que l'on corrige doucement et pour son bien, non comme on frappe à coups violents qui laissent trace et qui blessent jusqu'au sang. Jamais non plus il ne faut frapper l'animal sur la face. Cette défense repose sur le principe que les êtres animaux, l'homme, le cheval, l'âne, le mulet, le chameau, le bétail, etc., ont droit au respect, mais l'homme plus que tout autre.

« Il est hors de doute qu'il est essentiellement coupable et par conséquent défendu de charger une bête au-delà de ce qu'elle peut supporter, ou de l'obliger à faire plus long trajet que ne comporte sa vigueur ; la frapper alors est encore un acte coupable.

« J'ai ouï-dire que El-Hâfiz el-Sakhaoui a composé un traité à propos des coups et corrections relativement aux animaux domestiques. »

VI

« Grâce à Dieu, j'ai toujours vivement regretté de m'être trouvé avec les Grands (émirs, etc.) pour autre chose que quelque question ou affaire de religion ou de loi qui fût à approfondir pour le bien de tous, et j'ai toujours eu en extrême aversion tout homme de rang élevé que la justice et l'équité ne guidaient point, m'eût-il accordé son amitié, et m'eût-il attiré à me rendre auprès de lui par quelque prétexte détourné. Car je ne

sais pas assez me défendre contre celui pour lequel j'ai de l'amitié. Et puis, je suis homme comme les autres; et ce que je vois faire par autrui parmi les hauts personnages, je crains de me laisser aller à le faire.

« J'ai connu un individu qui approuvait tout ce que le prince ou émir avait en projet, et ne savait se décider à condamner une action mauvaise quand même il le pouvait. Bien plus, il donna des éloges pour des actes d'abstention inique; il disait : « Ce n'est pas toi, prince, qui as envoyé ces dures épreuves aux raïas. C'est Dieu lui-même qui les envoie à ses serviteurs. » Il jetait ainsi le reproche sur Dieu et donnait la louange à l'émir; il blâmait Dieu et flattait l'émir.

« La grande faute de cet individu était de manger des mets de cet émir, de ne pas refuser toute invitation. Nous avons connu des fakirs ou simples sofis qui allaient assister aux repas des émirs quand la nécessité l'exigeait; mais ils n'y prenaient rien des aliments servis. Tels furent Seïdi Mohammed ibn Annân, le cheikh Abou-l-Haçan el-Ghamri, etc.; ils emportaient avec eux, dans la large manche de leur vêtement, une galette de pain, et à mesure qu'on servait le repas, ils ne mangeaient que de leur galette, s'arrangeant de façon que l'émir ne s'en aperçût pas.

« Gardez-vous, disait le vertueux Ali el-Khawwâs, de fréquenter aucun des émirs, ou de manger de leurs nourritures, ou de rester muets sur le mal que, dans leurs réunions, vous voyez commettre en paroles ou en actes. Autrefois les pieux et saints docteurs ou savants s'abstenaient d'aller chez les Kalifes; et si une circonstance impérieuse ou si un prétexte supposé les appelait à s'y présenter, ces docteurs leur donnaient des conseils, les menaçaient de la vengeance céleste, les gourmandaient, les exhortaient au bien. Aujourd'hui, hélas! cette manière de faire n'est plus possible. »

« Hichâm ibn Abd el-Mélik s'étant rendu à la Mekke, invita le célèbre et saint docteur Taoûs à venir le trouver (1). Taoûs ne

(1) Hichâm ibn Abd el-Mélik fut le 10e kalife de la dynastie des Omeyades (Ommiades). Il régna 20 ans moins quelques mois et fut contemporain de Constantin Copronyme. Il mourut en 125 de l'hégire ou 742-743 de J.-C.

répondit pas à l'invitation. Le kalife, sur un motif controuvé, détermina le docteur à se présenter chez lui.

« En entrant, Taoûs, au lieu d'adresser au kalife le salut d'étiquette habituelle, dit simplement : « Je te salue, Hichâm, comment te portes-tu ? » Et il retire les pieds de sa chaussure, la laisse, selon l'usage vulgaire, près du bord du tapis, et va s'asseoir, à côté du kalife, sur le divan. Hichâm se prend d'une violente colère, à tel point qu'il lui vient à la pensée de faire mettre à mort le saint docteur. Mais le vizir rappelle le kalife à lui-même en lui disant : « Prince des croyants, tu es dans la sainte cité du Dieu de toute majesté, en territoire sacré. »

« Et Hichâm s'adressant à Taoûs : « Quelle fantaisie t'a poussé à te conduire comme tu viens de le faire ? lui dit-il. — Comment me suis-je donc conduit ? — Tu entres ici, tu ôtes ta chaussure et, avec un sans-façon trop libre, tu la laisses vers le bord du tapis, et tu ne t'assieds pas en face de moi ; tu ne viens point me baiser la main ; tu ne m'adresses pas le salut kalifal : « Je te salue, ô émir des croyants, » ainsi que fait tout autre que toi ; tu m'interpelles par mon simple nom ; tu t'abstiens de me nommer par mon surnom. — J'ai, me dis-tu, ôté ma chaussure et je l'ai laissée près du tapis ; mais j'en fais de même, cinq fois tous les jours, en présence de Dieu, dans son temple ; et Dieu ne m'en veut point pour cela, ne se prend point de colère contre moi. Je ne t'ai pas baisé la main, c'est vrai ; mais j'ai souvenance que le kalife Ali fils d'Abou Tâleb, Dieu l'ait en grâce ! a défendu de baiser la main des souverains, excepté des souverains qui pratiquent la justice ; et il n'est pas certain pour moi que, toi, tu la pratiques. Si je ne t'ai pas dit en te saluant : « O émir des croyants ! » c'est que les croyants ne sont pas tous satisfaits de ton gouvernement ; et je n'ai pas voulu risquer de mentir en te qualifiant émir des croyants. Que je ne t'aie pas nommé par ton surnom d'Ibn Abd el-Melik, voici pourquoi. Dieu (dans le Kurân, chap. CXI) a nommé Abou Lahab par ce surnom, parce qu'Abou Lahab était l'ennemi de Dieu ; et Dieu a nommé, par leurs simples noms, ses élus, les hommes purs et sans reproches, parce qu'ils étaient ses amis ; il a dit en les nommant, par exemple : « O David ! ô Jean ! ô Jésus ! » Si je me suis assis à côté de toi,

c'est que j'ai voulu mettre à l'épreuve ton intelligence. Car je sais qu'Ali fils d'Abou Taleb a dit : « L'intelligence de l'émir est mise à l'épreuve lorsque quelqu'un s'assied à côté de lui. Si l'émir entre alors en colère, c'est qu'il est un orgueilleux, qu'il est une proie pour le feu de l'enfer. »

A ces explications, le kalife fut saisi d'un tremblement. Taous sortit sans en demander la permission. Il ne se représenta plus chez le kalife.

Lecteur mon frère, si tu te sens la force d'adresser des paroles de cette sorte aux émirs, va, fréquente-les ; sinon, tiens-toi loin d'eux.

VII

Je dois à la bonté divine de reconnaître sincèrement, grâce au flambeau de la foi et à la puissance de la certitude, que notre prophète, Mahomet, est, sans aucune exception, la plus sublime des créatures. Dans les cieux et sur la terre, pas une d'elle ne l'égale en quoi que ce puisse être. Nul ne demande la preuve de cette vérité que celui dont Dieu a aveuglé les yeux et dont la vue n'est que la vue des chauves-souris. Car la lumière de la loi du prophète brille plus vive que la lumière du soleil en plein midi.

Il arriva en 960 (de l'hégire) qu'un taleb contesta la supériorité du prophète sur tous les autres envoyés célestes, se fondant sur ces paroles de Mahomet : « Ne me mettez point au-dessus de mon frère le prophète Jonas fils de Mathieu, » et sur ces autres paroles : « N'exagérez pas en m'exaltant, comme les chrétiens ont exagéré en exaltant Jésus. » Les ulémas répondirent aux inductions du taleb par nombre de raisons dont la plus simple est celle-ci : Le prophète ne s'est exprimé ainsi que par un sentiment de modestie et d'humilité, en se comparant aux prophètes ses frères.

Il suffit d'ailleurs de l'assentiment unanime de tout ce qu'il y a de musulmans dans tous les pays du monde, comme preuve de la supériorité du prophète sur les prophètes les plus anciens aussi bien que sur les plus récents. Notre prophète a dit : « Ma

« nation (tous les musulmans) n'admettrait pas, d'un accord « unanime, une erreur. »

« Nul d'entre vous, a dit encore le prophète, n'est véritable « croyant, qu'il ne m'aime plus qu'il n'aime sa famille, son en« fant, tous les hommes. » Et il est obligatoire pour nous d'aimer les compagnons du prophète comme il les aimait, d'aimer aussi leurs enfants comme il les aimait.

« Le cheïkh Abd el-Ghaffâr el-Koûci a raconté ceci : « Il parvint à ma connaissance qu'un individu avait l'habitude d'injurier et de dénigrer les kalifes Abou Bekr et Omar. Sa femme et son fils le réprimandaient, lui défendaient de répéter ses objurgations. Il ne tint pas compte des avertissements. Et Dieu le métamorphosa en pourceau ayant une grosse chaîne au cou. Le fils introduisait chez lui les gens pour leur laisser voir le malheureux. Après quelques jours, le pourceau mourut, et le fils le jeta à la voirie. J'ai vu, moi, de mes propres yeux, le coupable vivant encore, métamorphosé : il grognait du grognement des pourceaux, et il pleurait et gémissait. Le cheïkh Mouhibb el-Dîn el-Tabari (1), moufti des deux villes saintes, m'a raconté qu'il était allé trouver le fils de l'individu qui venait d'être métamorphosé, que le jeune homme avait détaillé l'histoire de son père et même avait ajouté : « Je battais, je frappais le pourceau et lui disais : « Eh bien ! injurie donc encore Abou « Bekr et Omar. » Mais le malheureux restait muet. »

« J'ai entendu Ali el-Khawwâs dire ceci : « Il ne suffit pas que nous, qui aimons le prophète, nous aimions d'affection ordinaire ses compagnons d'apostolat. Mais il est d'obligation pour nous de les aimer à ce point que, dussions-nous, à cause de notre amour pour eux, éprouver les tourments de l'enfer, nous ne renoncions jamais, non plus, à notre amour pour notre religion et notre foi, sous la souffrance des plus affreuses tortures. »

« Je dois à la bonté divine d'aimer mes frères comme j'aime la foi et l'islamisme, non d'un amour de bienveillance. Le pro-

---

(1) Jurisconsulte renommé, d'origine mekkoise, auteur du *Ghâiât el-Ahkâm* ou Principes des applications légales, et moufti des deux villes saintes, la Mekke et Médine.

phète a dit : « Les croyants sont frères. Tout vrai croyant est « donc mon frère ; » et encore : « Le musulman est frère du » musulman. » Il a ainsi proclamé la fraternité des musulmans.

» Le plus généralement, l'amour que les hommes ont aujourd'hui les uns pour les autres, est un amour purement humain, fondé sur une mutualité de bons procédés. Aussi, vivent-ils isolés entre eux, et même ennemis les uns des autres. Les croyants qui s'aiment d'un amour tout religieux ne sont véritablement qu'un corps.

» Le cheikh Abd el Ghaffâr el-Kouci raconte qu'un fakir entra, un jour, chez des fakirs qui vivaient en communauté dans une même demeure, uniquement occupés à glorifier Dieu. Le fakir étranger, ravi de voir ce genre de vie, passa chez eux quelques jours pendant lesquels ils ne mangèrent rien. Un individu leur apporta quelque nourriture. Les fakirs frères la partagèrent en deux moitiés, en donnèrent une au fakir étranger et prirent l'autre pour eux tous. « Pourquoi, dit l'étranger, ne prenez-vous pour vous tous que la moitié ? — C'est que nous, tous, nous ne sommes qu'un seul homme, un seul cœur. Toi, tu n'es pas encore parvenu à ce degré de bien. » Le fakir étranger n'admit point cette explication. Alors, un des fakirs frères tira une lancette, se saigna une veine du bras, et voilà que du même bras de chacun des autres frères, mais non du bras de l'étranger, le sang jaillit. Le fakir étranger reconnut son erreur, demanda pardon, et embrassa à la tête tous ces frères fakirs.

» Admirez cet amour merveilleux, profond, et voyez comment il s'est prouvé par un fait frappant. Efforcez-vous d'arriver à un pareil degré, au véritable amour fraternel entre croyants. »

VIII.

El-Charâni, à l'exemple des hautes notabilités de la science et de la religion, à son époque, désapprouve, condamne les hommes qui, même dans les temps de froideur et d'indifférence religieuse, vivent loin du monde, loin de leurs frères, mettent leur bonheur dans les macérations, la solitude absolue, etc.

mènent ainsi une existence stérile, espérant follement, dans cette voie, devenir des saints. Il veut le travail avec la vie d'édification; il veut la vie productive pour le bien de la religion et de la société.

Ces hommes, dit El-Chârani, finissent par tomber dans les aberrations, et par être le jouet de visions futiles, quand ils se sont épuisés par l'abstinence, par le silence, par l'insomnie, par l'isolement complet. Ils voient alors des fantômes engendrés par leur exaltation et qui leur parlent; ou bien ils voient des lumières ou des ténèbres, ou de hideuses images, telles que des chiens, des vipères, des scorpions, etc.

« Le cheikh Mohammed el-Ayachi, un des disciples du cheikh Ibrahim el-Matbouli, m'a raconté qu'un des cheikhs de son temps se retira dans sa propre demeure afin d'y vivre solitaire. Il y était depuis plusieurs jours, quand le cheikh Ibrahim el-Matbouli, en ayant été informé, envoya dire au cheikh reclus de sortir de sa solitude; puis il lui adressa cette remontrance: « Aveugle que tu es! est-ce que tu deviendrais jamais capable, en ta solitude, de connaître et de faire connaître aux hommes un seul des hadît que renferment El-Bokhari et Moslim, quand même tu resterais pendant mille ans dans ton réduit? — Non, répondit le cheikh. — Eh bien! reprit El-Matbouli, toi aussi bien que moi, nous sommes gens à qui ne suffit pas en plein jour la lumière du soleil, et nous nous occuperions à battre le briquet pour allumer une chétive lampe afin de nous éclairer? » Le cheikh ne répondit mot.

« La sainteté (l'état qui caractérise le véritable saint) est un don de Dieu, non une chose acquise. Celui qui, par la vie solitaire, isolée, par les pratiques de mortifications, cherche à devenir un saint, se leurre soi-même.

« J'ai entendu Ali el-Kawwas dire à un individu qui s'était retiré de la société, vivait chez soi, évitant tout contact avec ses frères, priant abondamment, souffrant la faim, tout cela dans l'intention de parvenir à la sainteté : « Mon frère en Dieu, sors de cet isolement ; ce qui t'est réservé ne peut manquer de t'arriver. Mais la sainteté essentielle et réelle ne s'obtient pas par des actes : elle est un privilége céleste, venant de Dieu,

ainsi que la qualité de prophète, et elle n'a pour précédent aucune œuvre. Quant à la sainteté ordinaire, commune, elle s'acquiert, au contraire, par des actes, par des œuvres. C'est là ce que veut dire le Koran par les paroles divines dont voici le sens véritable : « Mon serviteur est celui qui ne cesse de se rapprocher de moi par les pratiques surérogatoires de piété, afin que je l'aime. » Ce serviteur ne réussit donc à se faire aimer de Dieu que par les œuvres. Oui, mon frère, quand même ton cheikh (ou directeur spirituel) te mettrait en retraite et te commanderait de souffrir de la faim pendant trente ans, tu n'arriverais pas à la hauteur de cette sainteté à laquelle tu prétends atteindre par le moyen des souffrances de la faim que tu endures. — Je ne sortirai point de ma solitude, répartit l'individu. — Renonce à cette résolution, et repens-toi de ton obstination. Adore ton Dieu conformément à ses volontés simples. Car ta fin approche. »

L'individu refusa de suivre ces sages conseils ; il mourut de faim deux jours après. J'en instruisis le cheikh Ali el-Khawwas, qui me dit alors : « Ne prie point sur ses restes mortels, car cet homme est mort coupable : il s'est suicidé par la faim. »

Ali el-Khawwas disait : « L'idée de ceux qui imposent aux novices dans le soufisme de se soumettre aux épreuves de la faim et de la solitude pour atteindre à la sainteté, est parfaitement l'analogue de l'idée de celui qui voudrait faire pousser des dattes sur l'acacia épineux, ou faire d'un sycomore un pommier, ou faire qu'un graisseux vase de terre d'un cuisinier devînt un vase de belle porcelaine de Chine. Choses absolument impossibles. Employons en bonnes œuvres, en œuvres utiles, le temps qui nous est donné. L'imâm Chafeï a dit : « Les deux maximes dont j'ai le plus profité tant que je suis resté attaché aux soufis, sont celles-ci : le présent est un sabre ; si tu ne le coupes, il te coupe. Si tu n'occupes pas ton esprit de choses bonnes, il t'occupera de choses mauvaises. »

IX.

« Au nombre des grâces que Dieu m'a faites sont les visions que voici.

Au commencement de l'année 961, j'eus successivement plusieurs visions dans lesquelles m'apparurent les cheikhs que j'avais connus parmi les ulémas et les hommes de haute vertu. Ils m'engagèrent à me préparer au grand voyage de l'autre monde, et dès lors dormir, manger, boire furent sans charme pour moi. Je ne lavais même plus mon turban que lorsqu'on m'ordonnait de le laver, tant il était sale.

« Je vis ainsi les cheikhs Noûr el-Dîn et-Chaûni, et : « Dispose-toi pour le voyage, me dit-il ; prépare-toi un abondant viatique ; tu partiras bientôt. Ne multiplie par les actes qui ne sont pas dans la voie des pratiques les plus agréables à Dieu ! — Comment Dieu vous a-t-il traités ? demandai-je au cheikh. — Tout est du mieux. Dieu m'a mis dans une position où je puis apprécier le mérite des œuvres des créatures. — Quelle est cette position ? — Il m'a institué portier du *barzakh* ou paradis de l'intermède (1). Personne n'entre au barzakh, que je ne connaisse du mérite des œuvres qui lui ont valu ce bonheur. Et de toutes celles qui sont venues à ma connaissance, nulles ne sont plus brillantes, plus éclatantes que celles de nos confrères les sofis. »

« Je vis aussi le vertueux frère, le cheikh Abd el-Kader : « Prépare-toi au voyage, me dit-il également. Car nous autres nous mourons tous au commencement de notre soixante-troisième année (2). »

« Je vis le vertueux cheikh seïdi Abou l-Haçan el-Ghamri : « Allons ! me dit-il ; viens ; il nous faut partir pour le grand voyage. — Je suis prêt, répondis-je. » — Une autre fois il m'apparut : « Prépare-toi, me dit-il ; je te prendrai qu'au prochain voyage. »

« Mon père, Seïdi Khidr, m'apparut aussi en songe et me recommanda de me disposer au grand voyage.

« A chacune de ces visions, un tremblement convulsif s'em-

(1) Voy. Chap. VIII, § III, première partie de ce volume.

(2) El-Charâni avait alors soixante-deux ans. Il était né, avons-nous dit, en 899 de l'hégire.

paraît de mort; car aller se présenter devant Dieu est pour tout homme une redoutable affaire. Celui qui a fait le bien se repent et rougit, s'il n'a pas, de plein cœur, dépensé toutes ses forces à plaire à Dieu; celui qui a fait le mal se repent et rougit, et se trouve comme le coupable qui a outragé la femme du souverain et que l'on a saisi, après des années, pour le punir des hontes dont il s'est souillé. »

Les informations que j'ai pu recueillir, même en Égypte, ne m'ont point précisé l'époque à laquelle mourut El-Chârâni.

Il est certain qu'il vivait encore en 961 de l'hégire (1553-1554 ère chrétienne), ainsi que nous venons de le voir dans le paragraphe précédent. Il avait terminé son *Latâïf el-Mounan*, comme il l'a déclaré lui-même, en 960, au commencement du mois de rabi' el-awwel, troisième mois de l'année musulmane. Cette déclaration est consignée tout au long à la dernière page du manuscrit arabe dont je me suis servi pour cette notice biographique (1).

Le célèbre bibliographe El-Hâdj Khalfa, qui n'est pas toujours exact, ou réfléchi, ou scrupuleusement attentif dans ses indications chronologiques, dit (tome V, page 319, n° 11137) que le *Latâïf* d'El-Chârâni fut composé en 967 (1559-1560 de J.-C.). Et cependant El-Hâdj Khalfa, dans cinq articles bibliographiques différents, écrit qu'El-Chârâni mourut en 960 de l'hégire, et, dans un autre article, en 963.

Le dictionnaire bibliographique d'El-Hâdj Khalfa renferme, placés selon l'ordre alphabétique arabe des titres des ouvrages, quarante articles sur les écrits d'El-Chârâni. Plusieurs de ces écrits, surtout ceux qui ne sont que des abrégés que l'auteur a faits lui-même de certains de ses propres ouvrages, ou des abrégés d'ouvrages appartenant à d'autres auteurs, ne sont que mentionnés par la transcription de leurs titres. El-Chârâni nous a

(1) Ce manuscrit, d'une belle écriture, est très-correct, très-soigné. Il forme un volume de 818 pages, grand in-quarto.

appris lui-même qu'à l'époque où il écrivait son Lataïf, ses œuvres formaient vingt-quatre traités.

Dans les quarante articles bibliographiques dont je viens d'énoncer l'indication, El-Hâdj Khalfa donne trente et une fois la date de la mort d'El-Chârâni. D'après cinq de ces articles, El-Chârâni serait mort en 960, d'après un autre, en 963, d'après un autre, en 969, d'après dix-huit autres, en 973, et d'après six autres, en 976 (1).

Il y a lieu de considérer comme plus acceptable le chiffre de 973 (1565-1566, de J.-C.), comme date de la mort de notre auteur.

PERRON.

(1) Je dois ces détails extraits d'El-Hâdj Khalfa à la bienveillance de M. Pilard, orientaliste laborieux, interprète militaire, arabiste distingué, amateur sérieux des études arabes sérieuses.

M. Pilard est attaché à la médreçah de Tlemcen, laquelle possède un petit nombre d'ouvrages arabes, les uns imprimés, les autres manuscrits. Parmi les premiers se trouve le volumineux dictionnaire bibliographique d'El-Hâdj Khalfa.

CIRTA-CONSTANTINE

EXPÉDITIONS ET PRISE DE CONSTANTINE
1836-1837

II.

Dès son premier commandement en Algérie (1), le maréchal Clauzel avait conçu un projet dont l'exécution devait lui permettre de concentrer tous les efforts et les sacrifices de l'occupation française sur la province d'Alger, tout en établissant la suzeraineté de la France sur les autres parties de la Régence. Ce projet consistait à céder à des princes de la famille régnante de Tunis les deux Beylicks d'Oran et Constantine, moyennant une reconnaissance de vasselage et un tribut annuel garanti par le Bey de Tunis. Des ambassadeurs de ce prince étaient même venus à Alger pour conclure un traité sur ces bases. A cette époque, la combinaison projetée était réellement avantageuse pour la France, puisqu'elle lui permettait d'opérer directement sur le centre de la Régence avec tous ses moyens d'action, d'y établir un foyer de puissance et de civilisation qui devait nécessairement rayonner sur les deux extrémités qu'un état de vasselage aurait disposées à celui de sujétion, ou pour mieux dire, de fusion avec la race conquérante :

(1) Le général Clauzel prit le commandement de l'armée expéditionnaire d'Afrique, à la place du Maréchal de Bourmont, le 2 septembre 1830. Il n'y demeura que quelques mois.

Ce fut pour donner un commencement d'exécution à ce projet que le général Clauzel fit son expédition de Médéah, et prononça le 15 décembre 1830 la déchéance d'El-Hadj-Ahmed, Bey de Constantine ; démonstration verbale qui ne pouvait du reste avoir d'effet qu'appuyée par la force des armes.

Mais les projets du général Clauzel et le traité avec Tunis qui les consacrait, ne furent pas approuvés par M. Sebastiani, ministre des affaires étrangères, qui se laissa guider en cette circonstance par des mesquines susceptibilités privées. Froissé des entraves qui venaient paralyser l'exercice de son commandement, le général en chef demanda son rappel. Il quitta Alger le 21 février 1831, laissant de vifs regrets parmi la population européenne déjà nombreuse dont il comprenait les besoins, et aussi, au sein de l'armée dont il s'était concilié les sympathies par sa valeur militaire, son dévouement au bien-être du soldat, et son esprit de justice.

Le 10 août 1835, le maréchal Clauzel reparut pour la seconde fois en Algérie, en qualité de Gouverneur général.

Désireux de mettre à exécution son premier plan d'occupation générale de l'Algérie, il le modifia en ce sens qu'il résolut de réduire par la force les résistances qu'il avait d'abord voulu conjurer simplement, en s'associant de grands feudataires indigènes.

A cette époque, un certain nombre de tribus dépendantes du beylick de Constantine avaient fait acte de soumission à l'autorité française : l'occupation de la Calle s'était effectuée sans résistance ; Bone était en notre pouvoir depuis mars 1832, grâce à la tentative audacieuse du capitaine d'Armandy et du capitaine Yusuf ; Bougie était occupée depuis 1833 ; et un camp établi à Drean, sur la route même de Constantine, couvrait, à l'abri de son canon, les populations indigènes qui avaient fui la domination cruelle et tyrannique d'Ahmed Bey (1). Des raisons majeures

---

(1) Dans l'enceinte du camp de Drean étaient réunis 2,000 hommes, dont moitié de troupes musulmanes sous les ordres du commandant Yusuf. Prématurément investi, par un arrêté du Maréchal Clauzel, du titre

politiques militaient en faveur d'une prise de possession immédiate du beylick de Constantine. Politiquement, la France ne pouvait se dire maîtresse de la Régence d'Alger, tant qu'un lieutenant de l'ex-Dey disputerait la possession de la partie la plus importante ; administrativement, cette province manquait à l'autorité française ; elle la privait des ressources infinies qu'elle produit et lui ôtait les moyens de faire servir à la pacification générale du pays, la docilité traditionnelle des populations de l'Est (1).

Le maréchal Clauzel s'était rendu en France, le 14 avril 1836, pour y défendre ses idées et soutenir les intérêts de la colonie

de Bey de Constantine, Yusuf avait pris, dans ses relations avec les indigènes, toute la représentation attachée à cette dignité ; sa conduite pleine de tact avec les officiers français, vis-à-vis desquels sa position était souvent délicate, la discipline à laquelle il soumettait ses turcs et ses spahis, le dévouement qu'il leur inspirait, la parfaite soumission qu'il obtenait des tribus environnantes, témoignaient de son intelligence et de son habileté. Par ses qualités et par ses défauts mêmes, car il en est qui sont des moyens de succès dans le monde, il était en état de rendre à notre cause les services les plus signalés (Baude, *l'Algérie*, t. I, p. 149).

(1) « Car c'est un fait digne d'être remarqué, dit M. Enfantin, dans son programme de colonisation, qu'à toutes les époques de l'histoire de l'Afrique septentrionale, la conquête, l'occupation, la colonisation, se sont faites de l'Est à l'Ouest. Non seulement les conquérants Carthaginois, Romains, Arabes, ont marché dans cette direction avec leurs armées, mais ils suivaient la même route pour organiser et civiliser progressivement le pays conquis. Ainsi Rome, pendant sa longue domination, a toujours conservé son caractère purement militaire dans l'Ouest, tandis qu'elle avait porté tout son ordre civil dans l'Est. Le christianisme lui-même confirme cette marche de civilisation en Afrique, de l'Est à l'Ouest. » Après Carthage, Hippone, Cirta, Madaure et Mila, ajoute M. Carrette, quelles sont les villes dont l'Eglise a rendu le nom célèbre ? le nombre des Evêchés diminue dans une proportion rapide de l'Est à l'Ouest ; le nombre des villes portant le nom de *Colonia* diminue également dans cette direction, à mesure que croissait au contraire le nombre des noms de camps, de forteresses, d'établissements militaires. Le même auteur fait observer en outre que l'Est renfermait plusieurs lieux désignés par le nom d'*Horrea* (magasins, dépôts de céréales), tandis que l'Ouest n'en renfermait aucun ; que dans tous les écrivains, les mots qui rappelaient la fertilité de la terre et la facile soumission des habitants, s'appliquaient à la partie orientale, et que ceux qui rappelaient au contraire la rigueur du climat, la stérilité du sol et la férocité des habitants, s'appliquaient à la partie occidentale ; enfin que les principales révoltes contre l'autorité romaine partaient toujours de l'Ouest.

dont l'abandon où la conservation pouvait dépendre d'un vote des Chambres (1). Caressant dans sa pensée les glorieux résultats d'une expédition sur Constantine, il sut merveilleusement exploiter les instincts belliqueux de M. Thiers. Ce ministre, ayant demandé un plan qui fut aussitôt tracé par M. de Rancé, l'aide de camp du maréchal, promit de l'appuyer chaudement, au sein du conseil. Le Gouverneur général était de retour à Alger le 28 août ; le 8 septembre, M. de Rancé lui apporta la nouvelle de la chute prochaine du ministère dont M. Thiers faisait partie.

Le maréchal qui craignait que le nouveau cabinet ne lui fut pas favorable, renvoya M. de Rancé, à Paris, avec mission de demander les moyens d'exécuter son plan d'occupation générale de la Régence, et de faire pressentir sa démission, en cas de refus. Pour toute réponse, le général Damrémont fut invité à se rendre en Afrique pour prendre le commandement des mains du maréchal, si celui-ci persistait dans ses projets de retraite. Le maréchal qui voulait rester en Algérie, quoiqu'il arrivât, déclara alors, que puisqu'on lui refusait des renforts il s'en passerait et qu'il agirait avec ses forces disponibles.

---

(1) En partant d'Alger, le Maréchal Clausel avait lancé la proclamation suivante :

« Habitants des possessions françaises dans le nord de l'Afrique !

« Les chambres sont assemblées ; je vais m'y rendre. Je m'éloigne de vous avec un vif regret. L'intérêt du pays, le vôtre, celui du commerce de la mère-patrie, pouvaient seuls me séparer de vous pour quelques instants.

« Je parlerai au Roi de votre dévouement à sa personne, à son auguste famille, au prince que nous avons vu parmi nous, si intrépide et si bienveillant. Gouverneur, je dirai au Roi, Député, je dirai aux chambres, quels sont vos travaux, vos progrès, les conquêtes que vous faites chaque jour dans l'industrie, le commerce et l'agriculture. Le gouvernement soutiendra nos efforts, dont le résultat sera d'offrir bientôt à la France un ample dédommagement des dépenses momentanées que lui cause notre établissement en Afrique.

« L'avenir est à nous, si nous savons le conquérir à force de travaux et nous aurons contribué à donner à notre belle patrie une gloire nouvelle, à lui ouvrir une source nouvelle de prospérité.

« Alger, le 13 avril 1836.

Le gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique,

« Mal Clauzel. »

Le Ministre de la Guerre lui écrivait à la date du 27 septembre 1836 :

« Le gouvernement du Roi aurait désiré qu'il n'eût pas encore été question de l'expédition de Constantine. C'est parce que cette expédition avait été annoncée, *et par ce seul motif* que le gouvernement l'autorise. Il est bien entendu qu'elle doit se faire avec les moyens, *personnel* et *matériel*, qui sont actuellement à votre disposition. »

Une autre dépêche ministérielle, en date du 22 octobre, donnait une sanction plus réelle à l'expédition projetée : « Je vous ai fait connaître, écrivait le général Bernard au Maréchal, par une dépêche télégraphique d'hier, que j'ai appris avec satisfaction que vous entreprenez l'expédition de Constantine, et que vous n'étiez pas inquiet du résultat. Je vous ai annoncé en même temps que S. A. R. Mgr le duc de Nemours est confié à vos soins, que le Prince arrivera à Toulon le 25, et qu'il s'embarquera immédiatement pour Bône. Je confirme cet avis et je me hâte de vous dire que j'ai éprouvé une vive satisfaction de la nouvelle marque de confiance que vous donne le Roi. L'intention de Sa Majesté est que M. le duc de Nemours assiste à l'expédition de Constantine, comme le Prince Royal a assisté à celle de Mascara. L'armée sous vos ordres, verra dans sa présence un témoignage patent de la sollicitude du Roi pour le corps d'occupation d'Afrique. C'est, en outre, une preuve de l'intérêt que prend Sa Majesté au succès de l'expédition de Constantine. »

Pendant tous ces pourparlers entre Alger et Paris, Ahmed, Bey de Constantine qui, s'il nous avait vu agir vigoureusement, serait peut-être venu négocier sa soumission, s'était réveillé et armé : il avait mis à profit le temps que nous perdions. Marchant sur Bône, il avait attaqué le camp de Drean, châtié les tribus qui semblaient disposées à se rallier aux Français, et menaçait de compromettre tout à la fois notre position militaire et notre influence morale.

D'un autre côté, le chef d'escadron Yusuf (1), que le maréchal

(1) Yusuf, né à l'île d'Elbe, en avril 1809. Mort à Cannes, le 16 mars 1866, Général de division, Grand-Croix de la Légion-d'honneur.

Clauzel avait nommé Bey de Constantine, au commencement de 1836, impatient de prendre possession de son beylick *in partibus*, poussait de toutes ses forces à l'expédition contre Constantine.

A cette époque, Yusuf Bey s'était déjà fait un nom par ses brillants faits d'armes et de grands services rendus à la conquête. L'étrangeté de son origine, son bouillant courage, l'élégance de ses manières et de sa tournure, la grâce qui lui était particulière, sa générosité princière, enfin une nature aussi compréhensive qu'elle était attrayante, tout contribuait à lui faire un succès que complétait le tour original de son esprit fin et pénétrant.

Il était venu à nous, sans culture intellectuelle, sans les bienfaits de l'éducation, sans appui et sans notoriété. Mais pour un cœur et un esprit si bien doués, l'instruction devait être rapide, et il commençait déjà à acquérir ce savoir et cette éducation qui le placèrent plus tard à la hauteur de son rang élevé dans l'armée française.

Dès 1836, sa rapide fortune militaire avait excité l'envie et la jalousie ; il fut l'objet des plus noires calomnies et les attaques les plus violentes se produisirent contre lui, même à la Chambre des Députés. La lettre suivante montrera avec quel calme, quelle dignité, Yusuf Bey, fort des brillants services qui plaidaient pour lui, fort de la bienveillance du Duc d'Orléans qui l'avait vu sur le champ de bataille, repoussait les attaques dont il était l'objet.

A Monsieur Desjobert, Membre de la Chambre des Députés.

« Camp Clauzel, près Bone, le 15 juillet 1836.

« Monsieur,

« Dans la séance du 10 juin dernier de la Chambre des Députés, vous avez exprimé à la tribune votre étonnement de ma nomination au beylik de Constantine, dont je ne serais pas moins indigne par mon incapacité que par mon immoralité privée. Ces paroles, proclamées de si haut, par un député de France, sont bien effrayantes sans doute ; et dans mon ignorance excusable de ce qui constitue en Europe l'aptitude nécessaire, je pourrais éprouver quelque timidité à

combattre votre accusation, si l'examen de ses motifs ne me rassurait d'ailleurs sur leur peu de fondement.

« Je suis jeune, Monsieur, et jeune à la conduite des affaires politiques, dont je ne connais le maniement que par ce que j'en ai appris à la cour de Tunis, où j'ai été élevé ; mais en remontant mon court passé de bey de la province de Constantine, et rapprochant les fins obtenues des moyens employés, je ne me persuade pas que la direction adoptée soit absolument défectueuse.

« Campé depuis trois mois à six lieues de Bonne, sous la protection d'un bataillon français, avec 300 spahis réguliers et 300 fantassins indigènes, c'est avec ce faible corps que j'ai déterminé les soumissions si nombreuses de tribus restées jusqu'alors dans le parti d'Achmet, et que j'ai tellement changé leurs dispositions, qu'elles m'offrent aujourd'hui le tribut, et le lui refusent, bien qu'elles soient plus rapprochées de lui que de moi. J'ai la certitude que cet exemple sera suivi partout, dès que l'on y verra sécurité ; et je ne crois rien hasarder en assurant qu'impatiente de secouer le joug d'Achmet, la province appelle de tous ses vœux la domination française, et la reconnaîtra à la première vue de son drapeau. Depuis ces trois mois aussi, la route de Tunis, fermée si longtemps, est rouverte à nos communications avec cette régence, et le port de la Calle, distant de Bonne de vingt lieues, a été occupé par quarante de mes fantassins qui s'y sont établis sans aucune opposition de la part des tribus, habituées depuis longues années à y dicter des conditions de relâche.

« Je ne crois donc pas, Monsieur, être resté jusqu'ici au-dessous de mes devoirs, et j'ai la confiance qu'il en sera toujours de même ; car l'honneur d'appartenir à la France m'a assez élevé le cœur pour que je ne néglige rien pour faire respecter le pouvoir dont je suis investi. Mais, soyez-en convaincu, j'y parviendrais mal chez les Arabes en faisant des exactions et de la barbarie, en me souillant de ces atrocités inutiles par lesquelles ce ne peut pas être sérieusement que vous me prêtiez l'intention de celébrer mon arrivée à Constantine.

« Voulez-vous connaître, Monsieur, le secret de mon influence, que l'on ne peut attribuer ni à une supériorité numérique de troupes, puisque je ne dispose que de six cents hommes, ni à l'emploi d'un fanatisme quelconque ? Elle est tout entière dans ma justice, que les Arabes savent apprécier, et qui fait ma seule force ; or, je la perdrais à ma première faute. D'un autre côté, comment supposer que les autorités françaises, qui permettent toutes mes opérations, les tolérassent impures et ignominieuses ?

« Un fait récent vous prouvera la foi des indigènes à ma justice. Un brigand, qui désole nos avant-postes depuis quatre années, ayant réussi à tuer un factionnaire français, lui coupa la tête pour la porter à Constantine, où elles sont généreusement payées. J'appris que cette tête avait été salée dans la fraction des Sennèges qui reconnaissent encore Achmet. Ce forfait ne pouvait rester impuni. Avec l'agrément de M. le Commandant supérieur de Bonne, je chargeai Hassenavi, chef des Hennechas, du châtiment des Sennèges ; il fut sévère, car ainsi le veulent encore les guerres en Afrique ; mais, pendant toute sa durée, les autres Sennèges, nos alliés, ne quittèrent pas leurs tentes, certains qu'ils étaient que leur innocence en commandait le respect.

« On n'égorge pas stupidement pour un tel mobile, Monsieur, et l'intérêt que j'ai à le conserver puissant et énergique doit vous rassurer contre mes décapitations hebdomadaires, si mon caractère, assez connu cependant, ne vous en offrait pas une garantie suffisante. En définitive, Monsieur, on se perdrait également en Afrique par des cruautés arbitraires, comme par trop de ménagement pour les têtes coupables, ainsi que le bey de Médéah en a fait la funeste expérience ; il y faut de la justice prompte, habilement appliquée : c'est ainsi que je comprends en ce pays un bey des Français utile, et je dirai même possible ; hors de cette ligne, qui est ma profession de principes, on n'obtiendrait de paix que par l'extermination, et ma barbarie ne va pas jusqu'à servir une telle iniquité.

« Il me répugnait, Monsieur, de répondre à une attaque que son exaltation me rendait peu dangereuse ; mais je n'ai pas voulu laisser échapper la précieuse occasion de témoigner ma reconnaissance de l'empressement si honorable avec lequel j'ai été défendu. Le bonheur que j'en éprouve est bien au-dessus des amertumes causées par les calomnies que vous avez si facilement accueillies.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec les sentiments d'une estime dont je désire beaucoup que vous vouliez bien m'annoncer le retour,

« Votre très-humble serviteur,

« *Le Chef d'escadron*, JUSUF BEY. »

Yusuf bey, avons-nous dit, poussait de toutes ses forces à l'expédition de Constantine. Sa jeune ambition le faisait-elle s'abuser lui-même sur les difficultés de l'entreprise et ses mauvaises chances ?

Toujours est-il qu'il représentait la chose comme des plus aisées. « Les populations, disait-il, ne demandaient qu'à se soumettre et attendaient seulement qu'elles pussent le faire sans danger (ce qui était un peu vrai, mais pas tout à fait). Pour qu'elles vinssent à lui, il suffisait de le leur désigner pour nouveau Bey. Des milliers de cavaliers se mettraient des nôtres. A bien dire, il pourrait presque entrer en possession de son Beylick sans aide; seulement quelques troupes françaises ne nuiraient pas pour le bon exemple, pour la manifestation de notre volonté et pour montrer aux Arabes combien notre tactique est supérieure à la leur! »

Toutes ces exagérations fort spirituellement représentées d'ailleurs et avec beaucoup de bonne foi, selon nous, étaient appuyées de faits qui devaient décider le maréchal à ne pas ajourner davantage une expédition dont le retard plus longtemps prolongé pouvait faire douter des forces et de la volonté de la France.

En effet, un certain nombre de tribus, travaillées par les émissaires de Yusuf Bey, n'attendaient réellement que notre présence armée pour se déclarer contre Ahmed Bey.

Le cheick Bel Kassem, des Youniss, manifestait depuis longtemps sa bonne volonté à l'égard des Français; il était même venu visiter Yusuf. Mais celui-ci trouvant qu'il ne se prononçait pas d'une manière assez décidée, lui écrivit à ce sujet, Bel-Kassem répondit en envoyant son fils, jeune et beau cavalier, avec une lettre où l'on trouve le passage suivant : « Je t'envoie mon fils ; « c'est ce que j'ai de plus cher au monde ; garde-le jusqu'à ce « que tu marches sur Constantine, et si, au premier bruit de tes « pas je ne te joins pas avec huit mille cavaliers pour me ranger « sous tes bannières, fais tomber la tête de mon fils chéri. »

Bel Kassem ne se borna pas à cet acte décisif ; il entraîna El-Hassenaoui, cheik de la puissante tribu des Hannenchas à venir faire acte de soumission à Yusuf. Le 27 septembre, El-Hassenaoui écrivait à Yusuf Bey une lettre dans laquelle on remarque les passages suivants :

« Que le Très-Haut te protège, toi qui es l'essence de toute « grandeur et de toute délicatesse, la source de l'héroïsme et de

« la bienfaisance, la terreur de tes ennemis, notre maître et « notre seul espoir : je viens porter à ta noble connaissance une « nouvelle qui sera heureuse, avec la grâce de Dieu : Resgis et « Salaq-Griard (autres scheicks de cette contrée) ont abandonné « la plaine, et se sont réfugiés sur le haut des montagnes ; une « grande terreur les avait frappés : ils ont abandonné leurs trou- « peaux ainsi que les tentes, et ils ne sont rentrés dans leurs « douars qu'après un certain temps ; plusieurs autres tribus se « sont soumises, et sont devenues nos alliées. Veuille le Sei- « gneur que ta présence se perpétue au milieu de nous ! Tous « redescendront dans la plaine, nous ferons une seconde sortie, « nous nous emparerons d'eux, et nous ferons disparaître jus- « qu'aux derniers vestiges de nos ennemis ; dans ce moment « toutes les tribus de la plaine te sont soumises, et il ne reste « d'ennemis qu'Achmed-Bey et Resghia. Par la grâce de Dieu « tout puissant, tu sauras faire pâlir leur étoile. Ne manque « pas, notre Seigneur, de nous envoyer des fusils ainsi que des « burnous en laine qui doivent habiller nos cheikhs, plusieurs « s'étant adressés à nous pour les investir de cette fonction. « Que les porteurs ne reviennent qu'avec ces objets. Salut. »

Les chefs des Oulad Ali, des Beni Fougal étaient également venus offrir leur concours pour le renversement du tyran de Constantine.

L'entrée en campagne fut définitivement arrêtée par le maréchal pour la première quinzaine d'octobre. Malheureusement, la réunion du corps expéditionnaire fut retardée par les mauvais temps qui commencèrent cette année de fort bonne heure. Les hommes et le matériel arrivèrent difficilement, lentement ; un bataillon embarqué à Oran, resta 29 jours en mer, pour effectuer une traversée qui en exige ordinairement quatre ; un bâtiment chargé de 25 à 30 chevaux du train des équipages, périt à la côte ; un autre qui en portait autant, au lieu de venir à Bône s'en alla à Toulon, chassé par le gros temps. Ce fut une soixantaine de chevaux de moins pour le transport des approvisionnements.

On a prétendu que l'époque était bien avancée pour se mettre en campagne ? Mais dans les années ordinaires (et celle-ci ne le

fut pas) les mois d'octobre et de novembre présentent en Afrique, des séries de beaux jours assez durables, dont on peut profiter avec avantage. Ce sont habituellement des quinzaines de temps frais et sec pendant lequel le soldat supporte infiniment mieux les fatigues de la guerre, que sous les accablantes chaleurs de l'été.

Le 29 octobre à 4 heures après-midi, la population de Bône aperçut, venant au mouillage, deux bateaux à vapeur (le *Sphinx* et la *Chimère*), dont l'un portait au grand mât le pavillon de commandement, ce qui fit supposer que le maréchal Clauzel était à bord.

L'ordre était à peine donné de mettre les troupes sous les armes que le colonel de Chabannes descendait à terre et annonçait l'arrivée de S. A. R. Mgr le duc de Nemours. Le prince n'était pas encore attendu, la surprise n'était que plus gracieuse, et ce fut une grande joie pour les soldats qui aiment à voir les princes paraître dans leurs rangs, en attendant le jour où ceux-ci marcheront à leur tête. L'année précédente, S. A. R. Mgr le duc d'Orléans avait traversé l'Atlas à la tête de la colonne expéditionnaire de Mascara. Aujourd'hui, son frère cadet revendiquait sa place au premier rang d'une expédition lointaine et périlleuse; un troisième fils du roi Louis-Philippe, naviguait depuis deux mois dans les mers du Levant, au milieu de nos marins, partageant leurs fatigues, leurs dangers, soumis comme eux à leurs chefs. C'est ainsi que la famille d'Orléans se faisait si noblement représenter dans toutes les épreuves et tous les dangers du drapeau français.

Le général Trezel s'était rendu en toute hâte au débarcadère pour y recevoir le prince, mais S. A. R. avait déjà débarqué dans l'anse du Tagarin, où l'attendait un magnifique cheval, envoyé par le Bey Yusuf.

Le prince entra dans la ville, au milieu des flots pressés de la population indigène et des Européens accourus tous à sa rencontre, salué de cris mille fois répétés de : *Vive le roi! Vive le Prince!*

Après avoir passé en revue les troupes rangées sur la place,

S. A. R. accepta le logement que le Bey Yusuf lui avait offert dans sa maison (1).

Le surlendemain, le maréchal Clauzel arriva lui-même à Bône.

Le Gouverneur général était parti d'Alger le 28, laissant la direction supérieure des affaires civiles et militaires, pendant son absence, à M. le lieutenant général baron Rapatel.

Le 2 novembre, l'ordre général suivant fit connaître la composition du corps expéditionnaire :

Bône, le 2 novembre 1836.

ORDRE GÉNÉRAL.

Le Maréchal Gouverneur Général fait connaître aux troupes appelées à participer aux opérations actives, la composition du corps d'expédition de Constantine. Il leur annonce en même temps avec une vive satisfaction que S. A. R. Monseigneur le duc De Nemours est venu pour s'associer à leurs fatigues et à leurs dangers.

Chacun verra dans cette circonstance une preuve de plus de l'affection que le Roi porte à l'armée, et selon les expressions de Sa Majesté, du désir qu'éprouvent ses enfans de s'identifier partout à sa fortune et à sa gloire.

S. A. R. Monseigneur le duc De Nemours a auprès d'Elle en qualité d'aides-de-camp :

MM. Le lieutenant-général comte Colbert, Pair de France et le colonel de cavalerie Boyer.

En qualité d'officiers d'ordonnance :

MM. Le lieutenant-colonel de cavalerie De Chabannes et le capitaine d'état-major De Mac-Mahon.

MM. les lieutenants-généraux ducs De Caraman et De Mortemar, se proposent de suivre le corps expéditionnaire.

---

(1) Le duc de Nemours fit cadeau à Yusuf Bey d'une tabatière en or, ornée de son portrait et enrichie de diamants. Il lui remit en même temps de la part de Mgr le duc d'Orléans, une autre tabatière en or. avec le chiffre du Prince-Royal en brillants.

Ce corps est constitué de la manière suivante :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Aides-de-camp du Maréchal.

MM. De Rancé, chef d'escadron d'état-major,
De Latour du Pin, capitaine d'état-major.

Officiers d'ordonnance du Maréchal.

MM. Henri Clauzel, capitaine de spahis réguliers,
Reubell, lieutenant de cavalerie.

Faisant fonctions d'officiers d'ordonnance auprès du Maréchal.

MM. Mollière, capitaine au bataillon de zouaves.
Baichis, lieutenant d'artillerie,
De Drée, id. au 1er chasseurs d'Afrique,
Bertrand, id. au 2e id.
Guyon, sous-lieutenant au 2e léger.

Attachés à l'état-major général.

MM. Leroy Duverger, colonel, chef de l'état-major général,
Perrin-Solliers, chef d'escadron d'état-major,
De Zaragoza, capitaine d'état-major,
De Tourville, capitaine d'état-major attaché au 3e chasseurs d'Afrique,
Letellier-Valazé, lieutenant d'état-major détaché au 2e léger,
Donzé, lieutenant d'état-major détaché au 63e de ligne.

Attachés au service topographique.

MM. St-Hyppolite, capitaine d'état-major, chef de la section topographique,
De Prébois, capitaine d'état-major,
De Lorgeril, id. attaché au 47e de ligne,
Dieu, lieutenant, aide-major, attaché au 23e de ligne,
Lestapie, id. id. au 24e id.

MM. les colonels De Tournemine, directeur de l'artillerie et Lemercier, directeur du génie, auront le commandement supérieur des troupes de leurs armes respectives.

Intendance militaire.

MM. Melcion d'Arc, intendant militaire,
Evain, sous-intendant militaire.
Chargés des services administratifs.

Service de santé.

MM. Guyon, chirurgien principal, chargé en chef du service,
Hutin, chirurgien-major, chef de l'ambulance,
Worms, médecin, chargé du service médical.

M. le capitaine de gendarmerie Verot, remplira les fonctions de *prévôt* et de *vaguemestre* général, il aura pour adjoint M. Gros, lieutenant de gendarmerie.

M. Bourlon de Lixières, lieutenant-colonel au 63e de ligne, aura le commandement du quartier-général.

Les troupes du corps expéditionnaire seront réparties en quatre brigades, et une réserve ainsi qu'il suit :

1re BRIGADE, OU BRIGADE D'AVANT-GARDE, *commandée par M. le Maréchal de camp* De Rigny, *qui aura à sa disposition M. le chef d'escadron de cavalerie* De Richepanse.

Spahis auxiliaires. Spahis réguliers. Bataillon turc. Artillerie du Bey.	Commandés par Yusuf Bey, qui forma une extrême avant-garde, avec liberté presque entière de mouvements.

3e de chasseurs d'Afrique.

1er bataillon d'Afrique.

Compagnie franche du 2e.

2 pièces de la batterie montée (1 pièce de 8 et 1 obusier).

2 compagnies de sapeurs.

2e BRIGADE, *commandée par M. le colonel* Corbin.

Bataillon du 2e léger.

17e léger.

2 pièces de montagne.

3e BRIGADE, *commandée par M. le colonel* Levesque.

62e de ligne.

2 pièces de montagne.

4e BRIGADE, *commandée par M. le colonel* Hecquet.

63e de ligne.

2 pièces de montagne.

BRIGADE DE RÉSERVE, *commandée par M. le colonel* PETIT-D'HAUTERIVE.

5°e de ligne.

2 pièces de montagne.

M. le général TREZEL aura le commandement supérieur des 2e, 3e et 4e brigades (1).

Chaque corps laissera, en partant un détachement composé des hommes les moins valides pour former la garnison de Bône. Ces divers détachements seront selon leur force respective, sous les ordres d'un ou plusieurs officiers.

L'état numérique et graduel de chacun d'eux, sera adressé par chaque colonel, au chef de l'état-major général, le 4 du courant. Si le nombre total des hommes restants ne s'élève pas à 1,200, il sera demandé un supplément à tous les corps pour atteindre ce chiffre, à cet égard des ordres seront donnés ultérieurement.

Par ordre du Maréchal, Gouverneur-Général :

Le Colonel, Chef de l'État-Major Général,

DU VERGER.

Un ordre additionnel du 5 novembre adjoignit à l'État-Major général MM. DE LAVAUR-COUPÉ et POULLE capitaines d'État-Major.

Et aux services administratifs M. DE BELLOT, payeur particulier, faisant fonction de payeur du corps expéditionnaire.

Le temps s'étant remis au beau, le Maréchal ne perdit pas un instant pour l'organisation du corps expéditionnaire. De toutes parts régnait la plus grande activité. A mesure que des bâtiments apportaient des troupes, on leur assignait leur poste : mais la ville était trop petite pour contenir tant de monde, aussi le premier soin du Maréchal fut-il d'organiser l'avant-garde de l'armée et de l'envoyer en avant.

S. A. R. le Duc de Nemours assistait à toutes les opérations du Maréchal Clauzel, et prenait connaissance de tout ce qui se faisait pour l'organisation du corps expéditionnaire.

---

(1) Par un ordre général du 9 novembre M. DE MORNY, lieutenant au 1er régiment de lanciers, mis à la disposition du maréchal par le Ministre de la Guerre, fut attaché en qualité d'officier d'ordonnance à M. le maréchal TREZEL.

Voici quelles étaient les forces françaises aux revues de départ.

	Officiers.	S.-Officiers et Soldats.	Chevaux.
État-Major.	32	»	87
Gendarmerie	2	20	23
INFANTERIE, 6.030 HOMMES.			
59e de ligne, Colonel Petit d'Hauterive.	25	900	10
62e — — Levêque.	53	1.036	12
63e — — Hecquet.	35	1.050	13
2e Léger, Commandant Changarnier.	13	354	2
17e — Colonel Corbin.	50	1.130	16
1er bat. Chass. d'Afrique, L.-Col. Duvivier.	15	696	4
2e Comp. franche, Capitaine Blangini.	3	150	1
Infanterie turque, Commandant Yousuf.	8	512	»
CAVALERIE, 1.347 HOMMES.			
3e de Chasseurs, Colonel Corréard.	40	471	570
Spahis réguliers, Commandant Yusuf.	16	520	536
Spahis irréguliers, Id.	»	300	300
Artillerie.	13	533	328
Génie.	26	400	99
Train des équipages.	7	187	230
ADMINISTRATION, 79 HOMMES.			
Employés et ouvriers.	31	20	30
Section d'ambulance.	3	25	»
Totaux.	372	8.394	2.261

Dans ce total de 8766 hommes, les troupes françaises entraient pour 7410 hommes et les Turcs ou indigènes pour 1356, Parmi les Spahis réguliers, la plupart des officiers étaient français : dans leurs rangs et dans ceux de l'infanterie musulmane étaient un certain nombre de Kabyles. Les Spahis irréguliers étaient des arabes des tribus soumises à Yusuf.

Le convoi portait 35.400 rations de biscuit ; 34.400 de riz ; 128.000 d'eau de vie ; 140.000 de viande sur pied ; 8.000 de

vin pour les malades; 22.225 de pains biscuits; 24.000 de sel; 2.500 d'orge; 20.000 de café. Cet approvisionnement était chargé sur 13 prolonges et 312 mulets. Les soldats portaient, en outre, sept jours de vivre dans le sac.

Quelques jours de beau temps avaient rendu les routes praticables. Le 8 novembre les parcs d'artillerie du génie et le gros convoi furent dirigés sur le camp de Drean, pour s'y concentrer. Le lendemain, la brigade d'avant-garde (moins le 2e léger et 4 escadrons de chasseurs) commandée par le Général de Rigny; et le jour suivant, les brigades du Général Trezel, moins le 63e, se mirent en marche, dirigés sur Guelma, lieu de réunion définitive et véritable point de départ des opérations.

Le 10, l'avant-garde campait sur les ruines de Guelma; et dès le lendemain, on commença les travaux pour améliorer l'habitation et surtout la défense. Guelma étant presque à mi-chemin de Bône à Constantine, l'intention du Maréchal était d'y établir un dépôt de vivres et de munitions, et d'y disposer des logements pour pouvoir évacuer les malades sur ce point.

M. le Maréchal de Camp de Rigny, commandant l'avant-garde, rendit compte, dans les termes suivants, de son installation à Guelma.

« En exécution des ordres de M. le Maréchal, gouverneur-général, la brigade d'avant-garde s'est mise en mouvement le 8 novembre pour aller prendre position à Guelma, y attendre le reste du corps expéditionnaire, réunir tous les moyens de transports possibles, s'assurer des dispositions des différentes tribus et pousser des reconnaissances en avant pour avoir des nouvelles de l'ennemi. »

« J'avais l'ordre de me tenir sur la défensive. Aussitôt mon arrivée à Guelma, le 10 novembre, j'ai pris position sur un plateau, non loin des ruines de l'ancienne ville romaine. Cette position protégée par un ravin très-escarpé sur tout son front, appuyée vers la droite par l'ancien fort de Guelma, mettait l'avant-garde à l'abri de toutes les tentatives de l'ennemi, en quelque nombre qu'il put se présenter. Je chargeai M. le capitaine du Génie Redoutey de tirer le meilleur parti possible de l'enceinet

ruinée du fort au moyen d'une coupure, en se bornant à la défense de la partie la plus élevée de cette ancienne fortification. On releva les brèches de manière à se réserver un point d'appui soit pour contenir le pays, soit pour y laisser des malades dont le nombre augmentait considérablement.

Le Maréchal Clauzel avait lancé les proclamations suivantes adressées aux habitants de Constantine. Le Bey Yusuf s'était chargé de les faire parvenir à destination et chez toutes les tribus du Beylick.

« Habitants de Constantine,

« Je vais marcher contre votre ville, m'en emparer, et planter sur ses murailles le drapeau français : tels sont les ordres du Roi, mon souverain ; ils seront exécutés.

« Restez paisibles dans vos maisons ; défendez-les, non contre moi, qui ne veut pas les attaquer, mais bien contre celui qui ruina Bône, et qui cherchera à vous perdre lorsqu'il se verra contraint de se séparer de vous et de prendre la fuite.

« L'armée française sous mes ordres respectera votre religion, vos personnes et vos propriétés ! Il ne vous sera rien demandé, rien imposé ! Le soldat sera logé dans des maisons séparées des vôtres, et le plus grand ordre régnera dans Constantine, si notre entrée se fait sans résistance et pacifiquement de votre part.

« Ahmed-Bey lui-même peut trouver une sécurité parfaite dans une soumission sans conditions ; mais il cesse de régner, de commander ; son pouvoir est brisé, et vous appartenez désormais à la France.

« La présence de S. A. R. le duc de Nemours à l'armée expéditionnaire est une nouvelle preuve du vif intérêt que porte le Roi des Français à l'avenir des indigènes dans toute la régence.

« *Le Maréchal gouverneur-général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.* CLAUZEL.

« Bône, le 4 novembre 1836. »

« Bône, le 7 novembre 1836.

« Les habitants de la province de Constantine sont prévenus que c'est à Youssouf, Bey de Constantine, qu'ils doivent obéissance et que c'est lui seul qui leur transmettra mes ordres.

« *Le Maréchal gouverneur-général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.* CLAUZEL.

L'ordre suivant fut adressé aux troupes.

« Bône, le 10 novembre 1836.

« Le Maréchal, gouverneur-général, rappelle aux soldats du corps expéditionnaire le sentiment de leur force et de leur supériorité sur un ennemi qu'ils surpassent en instruction, discipline et organisation.

« Les troupes dont le moral est élevé, la constitution forte, ont toujours dédaigné les tiraillements fréquens, dont l'unique résultat est d'aguerrir l'ennemi, en consommant des munitions d'autant plus précieuses, que l'armée sera éloignée de sa base d'opération. Un soldat calme et résolu ne répond point à un feu incertain et éloigné ; il s'attache à aborder son adversaire avec énergie, et c'est ainsi qu'il parvient à établir l'ascendant du soldat brave et discipliné, sur le courage aveugle et mal discipliné.

« C'est cette froide et courageuse détermination que le Maréchal gouverneur-général demande aux braves troupes sous ses ordres, et ce n'est point en vain qu'il aura fait appel à leur fermeté, comme à leur dévouement et à leur intelligence.

« Le présent ordre sera lu à trois appels consécutifs.

« Par ordre du Maréchal gouverneur-général,

« *Le Colonel chef d'État-Major général.*

« Du Verger. »

M. de Rancé premier aide de camp du Maréchal, parti pour Tunis le 4 décembre en était revenu le 9, après avoir reçu le plus gracieux accueil du Bey, et emportant l'assurance « qu'Ahmed Bey ne serait reçu dans sa Régence que dans le cas où fugitif, il viendrait lui demander asile ; et jamais, lors qu'il serait en état de nous nuire. »

Le bey de Constantine avait fait notifier au gouvernement tunisien, avec protestation, en sa qualité de porteur des pleins pouvoirs de la Porte-Ottomane : 1° la demande du libre passage pour ses munitions de guerre, armes, etc., dont les envois étaient arrêtés ; 2° celle de la sortie des recrues enrôlées par ses agens dans les provinces S.-O. de la régence ; 3° subsidiairement celle de tous les secours quelconques dont il aurait besoin dans sa guerre contre les *infidèles qui voulaient déposséder S. H.* Le bey de Tunis répondit négativement sur tous les points ; sa réponse était

motivée sur ce que S.H. *ne pouvait vouloir la ruine de son royaume de Tunis*.

Le *Jupiter* eut pour mission de croiser devant Tunis pendant la durée de l'expédition. D'un autre côté, le *Papin* fut envoyé à la Calle et la *Chimère* à Bougie, la *Fortune* et la *Caravane* dans le golfe de Stora, pour y rester en observation jusqu'à nouvel ordre. Les commandants de ces bâtiments devaient faire connaître au commandant supérieur de Bône tous les mouvements d'Arabes qui seraient signalés sur ces divers points.

La veille de leur départ pour Bône, S. A. R. le Duc de Nemours et le Maréchal Clauzel, accompagnés d'un nombreux État-Major se rendirent par terre devant le mouillage du fort Génois, où les attendait M. le Capitaine de vaisseau de la Susse, commandant le *Montebello*. Le Prince visita en détail ce magnifique bâtiment. Tous les batiments en rade étaient pavoisés. Les salves du *Montebello* se faisaient entendre au loin dans les montagnes des environs de Bône, et les Kabyles purent avoir une idée de la puissance de cette énorme machine de guerre.

Les pluies violentes et continues qui nous avaient affligés pendant tout le mois d'octobre, s'étaient enfin interrompues. Les montagnes voisines de Bône s'étaient débarrassées du sombre vêtement de nuages qui les enveloppait, le ciel d'Afrique commençait à reparaître ; la plaine de la Seybouse toute couverte d'eau, s'était desséchée avec une étonnante rapidité, et en quelques jours les routes étaient devenues praticables.

Le 13 novembre, le Maréchal-Gouverneur et S. A. R. Mgr le Duc de Nemours partirent de Bône à 8 heures du matin. Le bataillon du 2e léger, le 63e régiment de ligne et la majeure partie du 3e régiment de chasseurs à cheval, marchaient avec eux. La brigade de réserve se porta aussi en même temps jusqu'à Drean, pour en repartir le lendemain, avec les équipages et le convoi de vivres.

De Bône à Drean, il y a environ 4 heures de marche, au bon pas d'un cheval. La route était bonne et découverte; on ne se lassait pas, durant ce trajet, d'admirer la vaste plaine de la Seybouse, nue, mais féconde. C'est sur ce territoire, qui semblait n'attendre que les bras et pour la culture et pour l'assainissement, que s'é-

taient réfugiées les tribus chassées vers nous par les cruautés et les déprédations d'Ahmed Bey.

La colonne arriva à Drean vers midi.

Le camp de Drean était bastionné, environné d'un fossé profond et armé d'artillerie. Des blockaus placés en avant de deux bastions intermédiaires donnaient des feux flanquants et de revers sur tout l'ouvrage. Son front était dégagé de tout obstacle sensible au débouché des troupes qui l'occupaient. A cheval sur la route de Constantine à Bône ce camp réunissait tout à la fois les avantages d'une position offensive et défensive ; deux fontaines fournissaient une eau très pure et plus que suffisante pour la consommation ; un bois de maquis alimentait les feux du camp.

Le Maréchal voulant se rendre ce jour-là jusqu'à moitié chemin de Guelma, repartit du camp de Drean vers 2 heures et fut porter son bivouac sur le Bou-Heufra, à une heure et demie au-dessous du Marabout de Sidi-Amar dans le territoire des ouled Bou-Aziz.

L'armée y fut assaillie par un orage épouvantable dont on ne peut se faire une idée, quand on n'a pas habité l'Afrique en temps d'équinoxe. Le Bou-Heufra, où ne coulait le matin qu'un mince filet d'eau, s'éleva de plus d'un mètre et vint envahir le terrain où avaient été dressées sur la rive gauche, les tentes du quartier-général. Les feux, partout établis, s'éteignirent sous la pluie qui dura jusqu'au matin ; l'armée, sans tentes ni moyens d'abris, resta dans une mare de boue qui menaçait de l'ensevelir vivante. Enfin, le jour désiré vint montrer tout le désordre qu'avait causé cette nuit horrible.

Le Prince, malgré les soins dont il fut entouré, se leva avec un accès de fièvre terrible. Cette nuit avait donné à l'armée 200 malades, et la cavalerie en traversant le ruisseau, devenu un torrent impétueux, avait eu quelques chevaux noyés.

Le 14, à midi, la colonne expéditionnaire se remit en marche. Tout le pays environnant couvert de taillis, en partie brûlés, pour renouveler sans doute les pâturages, était sans culture et paraissait inhabité (1). On arriva vers 4 heures à Nechmeya où

(1) Comme les indigènes évitent de se placer le long des routes, et que



le campement de l'État-major et de l'infanterie fut établi. La cavalerie continua jusqu'à Guelma.

Dans cette journée, les prolonges du génie ne s'arrachèrent qu'avec la plus grande peine des terres argileuses de Drean. Pour alléger les équipages, on se décida à jeter une partie des échelles d'assaut fabriquées pour l'escalade de Constantine.

Placé au fond d'une espèce d'entonnoir formé par les hauteurs qui l'environnent de tous côtés, Nechmeya malgré la jolie rivière qui l'arrose et ses nombreux bouquets de bois, n'en était pas moins un site très-monotone. La vue circonscrite dans un étroit espace que l'Atlas, cette muraille gigantesque ne lui permet pas de franchir, est bientôt fatiguée du petit nombre d'objets qu'elle ne peut atteindre. Le 14 novembre 1836, l'état de l'atmosphère n'était pas de nature à faire valoir le paysage. La pluie qui avait commencé dès le départ de l'expédition continuait encore à tomber; des nuages sombres dérobaient l'aspect du ciel et couronnaient d'une manière menaçante les cimes élevées des montagnes. Le soldat examinait avec inquiétude ces indices fâcheux. Penché tristement sur le feu de son bivouac, il pensait à ce qu'il avait déjà souffert en si peu de temps et n'osait prévoir ce qui lui restait à endurer encore. *Mahomet est de semaine!* s'écriait le troupier dans son langage militaire, en s'efforçant de donner un ton de plaisanterie à cette exclamation qui lui était arrachée comme par une sorte de pressentiment.

L'absence de toute habitation et la solitude complète qui régnait autour de l'armée ajoutaient à la mélancolie du tableau.

Mais si le monde actuel semblait faire défaut, en revanche le passé surgissait de toutes parts. Un peu avant d'arriver au bivouac, on avait déjà observé les ruines de fortins carrés en pierres taillées qui reliaient entre eux les camps retranchés des romains et suivi une route romaine bien reconnaissable aux petites bor-

d'ailleurs, leurs tentes ou leurs gourbis quand ils ne sont pas dérobés à la vue des voyageurs par quelque accident de terrain, derrière lesquels ils aiment à se cacher, ont une couleur foncée qui se confond avec celle du sol. Il arrive souvent qu'on se croit dans un désert, quoique dans le fait, on soit entouré de populations.

nes régulièrement taillées également espacées qui en bordent encore les deux côtés.

Le 15 novembre, le temps s'était éclairci : le camp fut levé à huit heure moins un quart.

De Nechmeya aux bords de la Seybouse, où l'armée établit son troisième bivouac, la distance n'est pas fort considérable ; mais il fallait pour y arriver franchir la première chaîne du petit Atlas et faire passer le convoi sur un terrain abrupt, rompu en beaucoup d'endroits et profondément raviné par les eaux pluviales. Les compagnies du génie avaient beaucoup à faire pour triompher les obstacles naturels qui arrêtaient à chaque instant la marche, et l'armée, à qui elles ouvraient un chemin praticable dans ce chaos de rocs escarpés, de pentes rapides et de crêtes tourmentées, ne foulait pas une toise de terrain qui n'eût été arrosée des sueurs de ces infatigables soldats.

L'armée arriva enfin au sommet de la montagne dans l'endroit appelé *Fedjoug*, ou les Cols, parce qu'en effet il s'y trouve plusieurs passages entre les pics qui couronnent la crête de l'Atlas. De celui de ces cols que les Arabes appellent *Mouara*, une perspective magnifique vint frapper les regards de l'armée, et fit oublier un instant l'ascension pénible par laquelle il avait fallu l'acheter. Un horizon d'une étendue considérable s'y développait en tous sens, et de ce point élevé, l'armée pouvait apercevoir la route qu'elle venait de suivre et celle qui lui restait à parcourir encore. Vers le nord, entre les montagnes du cap de Garde (*Ras el-Hhamra*) et le cap Rosa, se déployait la vaste plaine de Drean qu'on aurait confondue avec les eaux de la Méditerrannée, sans la blanche bordure de sable qui l'en sépare. A l'ouest, au pied du mont Edough, on pouvait distinguer une partie des blanches maisons de Bône ; badigeonnées à la chaux pure, comme toutes les habitations mauresques, elles semblaient, vues à cette distance, une éblouissante nappe de neige, ou plutôt une avalanche tombée de la haute montagne qui domine la ville en deçà ; et sur le premier des nombreux mamelons qui précèdent l'Atlas, s'élevait le camp de Drean : un peu à l'ouest de cette position, le lac Fezzara dépassant le massif isolé du cap de Garde, s'étendait

jusques dans le prolongement que la plaine de Bône pousse vers le golfe de Stora.

La beauté de ce spectacle ne put fixer longtemps l'attention. Le soldat comme le voyageur regarde surtout devant lui, et dans la circonstance présente, cette tendance de l'humanité à se préoccuper principalement de l'inconnu recevait une nouvelle force de l'importance et de la nature du drame où chacun allait avoir à jouer son rôle. Aussi, ce fut avec une avidité inquiète que les regards de chacun se portèrent en avant, vers le théâtre futur des scènes militaires qu'il était naturel de prévoir dans une expédition de ce genre ; toute l'attention se porta sur les lignes des hautes montagnes qu'il faudrait bientôt franchir ! A l'aspect de ces grands obstacles de la nature, chacun s'efforçait de deviner le parti que les hommes pourraient en tirer pour disputer le passage. Mais dans cette recherche des chances défavorables, on oubliait déjà le plus terrible des dangers qui menaçaient l'armée, le plus cruel des ennemis qu'on aurait à combattre : la pluie. Car en ce moment, les nuages couraient moins épais et moins sombres, et l'azur du ciel que l'on commençait à revoir, avait ranimé l'espérance dans tous les cœurs. Calme perfide jeté entre deux tempêtes, comme pour encourager une entreprise qu'il était encore possible de remettre sans honte.

Du col de Mouara, l'armée descendit le long d'une jolie vallée, aux eaux thermales d'*Hammam Berda* les anciennes *aquæ tibilitanæ* de l'itinéraire d'Antonin. Elles s'écoulent dans un bassin en pierre de taille et sont abondantes, claires, insapides, inodores ; leur température est de 25 à 30 degrés. L'établissement romain devait être considérable, mais il n'en restait que les fondations.

La vallée du *Bou-Hammam* en descendant sur la Seybouse s'étrécit un peu vers les anciens thermes. La rivière dans son cours sinueux coule entre deux haies de lauriers roses très élevées. Ces arbustes, alors en fleurs, étaient entrelacés de magnifiques vignes sauvages, de framboisiers, de chèvre-feuilles et de convolvules émaillées de leurs jolies clochettes, sous cet épais berceau de fleurs et de verdure, il y avait réellement plaisir à se baigner dans les eaux si fraîches du Bou-Hammam ou dans les ondes tièdes des thermes romains qui se précipitent sur cette rivière par une cascade d'un aspect assez pittoresque.

En passant auprès de *Hammam el-Berda* l'armée expéditionnaire marcha pendant quelques instants sur une voie romaine. C'était celle qui vient d'*As Koure* et que nous avions laissée jusqu'ici sur la gauche. Elle était fort dégradée en cet endroit, mais un peu en deçà, elle présentait des parties d'une conservation parfaite. Sauf dans les localités habitées jadis et où la route antique est alors pavée de grandes dalles disposées en losanges, cette voie est un véritable *macadamisé* composé de petits cailloux noyés dans une sorte de béton auquel le temps a donné la solidité du granit. Un parapet en pierres de tailles d'une grande dimension longe la chaussée à droite et à gauche. Nos routes modernes d'Afrique dont nous sommes si fiers paraissent bien peu de chose à côté de ces constructions gigantesques. Quelques années d'abandon suffiraient pour effacer jusqu'à la trace de nos travaux modernes; tandis que les voies romaines subsistent encore après tant de siècles, et malgré toutes les causes de destruction qui semblent conspirer à les faire disparaître.

En quittant les thermes, l'armée continua de suivre la vallée du Bou-Hammam qui se resserre en quelques endroits et devient une espèce de défilé boisé où l'olivier sauvage est l'essence dominante. Elle arriva de bonne heure sur les bords de la Seybouse, où se trouvait la première brigade déjà établie dans des cabanes de feuillage au milieu d'un petit bois de tamaris, de lauriers-roses et d'oliviers qui couvrait une à assez grande distance la rive gauche de la rivière : une longue ligne de troupes sous les armes en bordait le cours. Le Prince et le Maréchal les inspectèrent, passèrent, quoique difficilement, la Seybouse à gué et allèrent visiter la brigade du Général de Rigny, campée plus haut sur les ruines de Guelma (1).

(1) Guelma, est l'antique Calama, située entre Hippo-Regius et Constantine, mais plus près de cette dernière, comme Saint-Augustin l'a remarqué.

A cette époque, les ruines n'avaient pas encore été remuées et mises à contributions pour élever des constructions nouvelles. Le sol était semé de fûts de colonnes, de chapiteaux en marbre. On retrouvait toutes les dispositions principales d'un immense théâtre, construit en amphithéâtre sur la déclivité de la colline baignée par la Seybouse. Il y avait encore une grande enceinte en pierres flanquées de 13 tours carrées. A l'angle

Le Maréchal examina la position, se fit rendre compte des travaux commencés, visita le fort, et résolut alors de faire de Guelma un échelon sur sa ligne d'opérations.

« D'après les ordres de M. le Maréchal Gouverneur général, disait un ordre du 15 novembre, tous les hommes malades, éclopés, en un mot, tous ceux qui ne peuvent pas suivre la marche du corps expéditionnaire seront laissés à Guelma.

» La défense de ce poste sera laissée à 150 hommes d'infanterie, commandés par un capitaine. Ce détachement sera fourni par le corps de la brigade d'avant-garde que désignera M. le Général de Rigny.

» L'administration prendra des mesures pour que Guelma soit pourvu de 10 jours de vivre. La garnison aura une réserve de 100,000 cartouches. Des médicaments seront laissés en suffisance, surtout du sulfate de quinine. Un officier de santé y sera aussi laissé.

» L'officier commandant à Guelma fera continuer avec activité les fortifications qui ont été déjà commencées.

» Le 3e bataillon du 62e de ligne partira de Bône dans la journée du 17 pour se rendre à Guelma, où il devra être arrivé le 19, pour y tenir garnison jusqu'à nouvel ordre. Le Chef de bataillon prendra alors le commandement de ce poste. »

Le Maréchal passa le reste de la journée à reconnaître lui-même les gués, en amont de Guelma et les terrains en avant dans la direction de R'as el-Akba. Ses ordres furent donnés pour le lendemain.

Dans la nuit se produisit un incident fâcheux. Une soixantaine de mulets de réquisition, attachés à l'artillerie pour le transport des cartouches, disparurent (heureusement sans leur fardeau) avec leurs conducteurs arabes.

N. E. de cette espèce de forteresse, s'élevait un grand bâtiment en ruines qu'on suppose être une église. Après le théâtre, l'église et l'enceinte, l'édifice le plus remarquable était une fort jolie fontaine qui se trouvait auprès du ravin de Guelma. Ce monument qui devait avoir 4 bassins pour recevoir l'eau, présentait à sa base la forme (coupe horizontale) d'un x minuscule. Parmi les matériaux se trouvaient quelques chapiteaux d'ordre corinthien.

Sauf le tort de n'avoir pas fait bonne garde, la faute n'en dut cependant pas être attribuée à l'artillerie : cet abandon était le résultat d'une imprévoyance de l'intendance. L'Administration avait, à Bône, fixé un prix pour les moyens de transports obtenus des indigènes ; cela avait été l'objet d'un marché passé très régulièrement, qui accordait tant par journée pour un mulet, tant pour un conducteur ; seulement on n'était pas convenu de fournir des vivres ; et, en outre, on ne prévint pas les indigènes de s'en pourvoir par eux-mêmes. Dès le camp de Drean, ces malheureux, bêtes et gens avaient commencé à souffrir de la faim. Il était encore possible là, de réparer la maladresse commise. Point, on ne sut pas, on ne voulut pas convertir une partie du prix convenu en rations de fourrages pour les mulets et de biscuit pour les hommes. Il n'avait pas été écrit dans le traité qu'ils mangeraient, on prétendit les faire marcher sans manger, ce qui était difficile. Si les mulets seuls eussent été dépourvus, passe encore ; mais les muletiers ne pouvaient pas brouter. Bon nombre d'entre eux préférèrent abandonner leur salaire plutôt que de mourir de faim. Cette réduction inattendue dans les moyens de transport déjà si restreints, laissait 150,000 cartouches sur le gazon dans le bivouac de l'artillerie : il y avait impossibilité absolue de les emporter. Il fallut les déposer dans le camp de Guelma.

(La suite au prochain numéro). E. Watbled.



LES ÉDIFICES RELIGIEUX

DE L'ANCIEN ALGER

(21e et dernier article.)

CHAPITRE XCII.

§ 1er. — MOSQUÉE ABDERRAHIM, OU EL-HAMMAMAT, RUE DAMFREVILLE.

Un acte passé devant le cadi hanéfite d'Alger, à la date des derniers jours de Rebi 1er de l'année 1089 (du 13 au 22 mai 1678) est relatif à une fondation pieuse faite par le sieur Mostafa ben Mohammed l'Andalou, surnommé Ben Kroumba, au profit de la mosquée qui *vient d'être bâtie* au-dessus d'*El-Hammamat*, dans le voisinage du tombeau du saint Sidi Mohammed Echerif.

Cette mosquée, sise à l'angle des rues Damfreville, dont elle reçut le n° 24, après 1830, et de la rue des Abderahmes, à laquelle on a eu l'intention de donner son nom, était appelée quelquefois *Mesdjed Abderrahim*, du nom sans doute de l'un de ses administrateurs, et le plus souvent *Mesdjed el-Hammamat*, à cause de sa position au-dessus des deux étuves sises rue Porte-Neuve, et dont l'existence servait à désigner cette partie de la ville. Elle a été démolie pour cause de vétusté, en novembre 1850. Une partie de

son emplacement est tombée dans la voie publique. Le surplus a été aliéné et se trouve actuellement compris dans la maison portant le n° 15 de la rue Damfreville.

§ 2 — ZAOUIET EL-ABASSI, RUE DES DATTES.

Un titre de propriété de 926 (1519-1520) mentionne ainsi cette zaouia, consistant simplement en un petit cimetière : « Zaouia « connue précédemment sous le nom de Sidi Aïssa ben Lahsen « (سيدي عيسى بن لحسن), et actuellement sous le nom du seigneur, « du théologien, du soufi, du béni *Abou'l'abbas*, Ahmed ben Salem « el'Abassi, le chérif (العباسي الشريف). »

Le dernier saint inhumé a définitivement fait oublier celui qui l'avait précédé dans ce lieu de repos éternel, et le nom de *Zaouiet el'Abbassi* est resté attaché à l'établissement.

L'administration française a considéré comme propriété particulière cette zaouia, qui avait reçu, après 1830, le n° 17 de la rue des Dattes, et l'a restituée à la famille du marabout El-Abbassi, qui l'a vendue à un Européen. Son emplacement est compris dans la maison sise à l'angle des rues Porte-Neuve et des Dattes, et portant le n° 1 de cette dernière.

Quelques personnes ont sévèrement blâmé l'administration d'avoir démoli ou aliéné des mosquées qui menaçaient ruine ou qui faisaient obstacle à l'exécution des nouveaux alignements arrêtés pour l'embellissement et l'assainissement de la ville. Il est bon de leur rappeler, à propos de la zaouiet El-Abbassi, que lorsque les indigènes ont été laissés en jouissance des immeubles consacrés aux inhumations ou à la prière, ils n'ont généralement pas hésité à les aliéner à des Européens et à sacrifier les traditions religieuses à leurs intérêts, ainsi que je pourrais en donner plusieurs exemples. Il ne faut donc pas pousser les scrupules trop loin et vouloir être plus musulman que les mahométans eux-mêmes.

§ 3. — MOSQUÉE EL-HAMMAMAT, RUE PORTE-NEUVE.

Cette petite mosquée qu'on appelait à cause de sa situation *Mesdjed' el-Hammamat* (الحمامات des étuves), a reçu successivement depuis 1830 les n°s 227 et 48 de la rue Porte-Neuve, et n'a pas cessé d'être affectée au culte musulman.

CHAPITRE XCIV

§ 1er. — MOSQUÉE D'AÏN CHAH HOSSAÏN, RUE PORTE-NEUVE.

Cette petite mosquée, munie d'un minaret exigu, tirait son nom de la fontaine à laquelle elle était contiguë et qui s'appelait *Aïn Chah Hossaïn* (عين شاه حسين la fontaine du vieux Hossaïn; شاه n'étant ici que la corruption du mot شيخ et non le mot persan qui signifie *roi*). Sa construction remonte à la fin du xe siècle de l'hégire.

L'édifice dont il s'agit, qui avait reçu en 1830 le n° 236 de la rue Porte-Neuve, fut aliéné, pour cause de délabrement et d'abandon, le 16 octobre 1844. Son emplacement est actuellement compris dans la maison portant le n° 23 de la même rue.

§ 2e. — KHELOUA DE SIDI YOUSSEF EL-KOUACH.

Le saint, le vertueux, le béni Sidi Youssef el-Kouach (le boulanger), était inhumé hors de la Porte-Neuve, et sa tombe a disparu. Mais le four qu'il exploitait et qui est considéré comme sa *kheloua* (خلوة ermitage) existe encore et forme une dépendance de la maison portant le n° 64 de la rue Porte-Neuve (ancien n° 263).

Ce marabout était peu célèbre puisque personne n'avait songé à lui bâtir une chapelle. Il serait complétement oublié aujourd'hui s'il n'avait attaché son nom à un four qui sert lui-même à désigner un quartier.

§ 3e. — MOSQUÉE DITE DJAMA EZZITOUNA, RUE PORTE-NEUVE.

L'oukfia des établissements religieux la désigne ainsi :

Mosquée du cheikh Sidi Ibrahim Ettekerouni (التكروني) sise au dessous de la Porte-Neuve (الباب الجديد) et connue sous le nom de djama ezzitouna (جامع الزيتونة la mosquée de l'olivier).

Le nom de Sidi Ibrahim Ettekerouni — qu'on trouve dans un acte de 1055 (1645-1646) avec cette variante : Sidi Ibrahim Ettekerour (سيدى ابراهيم التكرور) — est complétement oublié aujourd'hui, et l'olivier, triomphant du saint personnage, attachait seul son nom à la mosquée qu'il ombrageait. Seulement le vulgaire, selon son habitude, retranchait l'article et prononçait *djama zitouna*.

Démolie pour cause de sécurité publique en février 1851, cette mosquée, réduite à l'état d'emplacement et portant le n° 346 de la rue Porte-Neuve, fut vendue par la voie des enchères publiques le 17 mai 1852, et adjugée moyennant un prix de 400 fr. au sieur Hamoud ben el-Hadj Mohammed qui se proposait de consacrer de nouveau ces lieux au culte musulman. Les moyens du dévot acquéreur ne furent pas à la hauteur de ses pieuses intentions. Aujourd'hui comme en 1851, djama zitouna n'est qu'un terrain vague, auquel revient le n° 67 de la rue Porte-Neuve.

§ 4°. — MOSQUÉE DE BAB-EL-DJEDID, RUE PORTE NEUVE.

Petit local appuyé contre le rempart, tout près de la porte dite *Bab-el-djedid* (la porte neuve), à laquelle il empruntait son nom. A servi longtemps de corps de garde. Doit disparaître lors de la démolition prochaine de cette partie des anciennes fortifications turques.

§ 5°. — MOSQUÉE EN FACE DE BAB EL-DJEDID, RUE DE LA VICTOIRE.

L'oukfia des établissements religieux l'appelle « mesdjed Kalak Abdi (مسجد قلاق عبدى). » Ce nom était oublié en 1830. Cette petite mosquée, servant d'école le plus habituellement et qui portait le n° 4 de la rue de la Victoire, est démolie depuis longtemps. Son emplacement fait partie de la voie publique.

§ 6°. — MOSQUÉE KOUCHET EL-OUKID, RUE DU CONDOR.

Bien avant la conquête française une petite mosquée sans minaret, contiguë au four appelé *kouchet el-oukid* (كوشة الوقيد) était tombée en ruines et se trouvait réduite à l'état d'emplacement ainsi que les immeubles environnants. La notoriété dit aussi qu'auprès de cette mosquée existait une école et ce fait est confirmé par le renseignement suivant, que j'ai recueilli dans un titre de propriété de 1068 (1657-1658) : « maison sise dans le quartier de *Kouchet el-* « *Oukid*, dans la haute ville, et contiguë à une école qui est là. »

Cet emplacement de mosquée, sis à l'embranchement des rues du Condor, d'Héliopolis et Ptolémée, tombe dans l'esplanade que le Génie crée au sommet de la vieille ville.

§ 7°. — MARABOUT SIDI SAHAB ETTERIK, RUE DE LA VICTOIRE.

Un saint anonyme que l'on désignait simplement par la dénomination commune à plusieurs de ses confrères, de *Sidi Sahab Etterik*

(monseigneur qui est dans le chemin), et dont la sépulture en plein vent se trouvait dans la rue de la Victoire, a disparu par suite de travaux de démolition et de remblai effectués dans cette partie de la ville.

CHAPITRE XCV.

§ 1er. — MOSQUÉE DE HOUANET BERRABEHA, RUE DE LA MER ROUGE.

Petite mosquée ainsi désignée dans l'oukfia : « mesdjed sis au « dessous de la voûte du caïd Kassem (ساباط القايد قاسم), au-dessous « d'un fontaine qui est là. » Elle était plus habituellement appelée, du nom du quartier, *mesdjed Houanet Ben Rabeha* (usuellement Berrabeha. Un acte de 1153 lui donne le nom de *ettefahi* (التفاحي) qui était évidemment celui de son oukil et qui n'a pas tardé à disparaître. Tombée en ruines antérieurement à 1830, elle a été complètement démolie en 1842. Comme elle était bâtie à cheval sur la rue, elle n'avait pas d'emplacement, en sorte qu'il n'en reste qu'un tout petit terrain où se trouvait l'escalier. Portait le n° 2 de la rue de la Mer-Rouge.

§ 2e. — MOSQUÉE SIDI MERAÏCHI, RUE MÉDÉE.

Le saint Sidi Abderrahman el-Meraïchi (عبد الرحمن المرايشي), marabout ancien et très vénéré, avait donné son nom, — ou plutôt son surnom, car celui-ci, privé usuellement de l'article, est seul employé à partir du commencement du xie siècle, — à cette petite mosquée dans laquelle se trouvait sa tombe. L'édifice dont il s'agit, qui avait reçu successivement les nos 127 et 119 de la rue Médée, dut être démoli, pour cause de sûreté publique, en 1849. Son emplacement est englobé dans la maison portant le n° 30 de la même rue.

§ 3e. — MOSQUÉE DE ZENKET BOU AKACHA, RUE DE LA GRENADE.

L'oukfia des établissements religieux donne, à cette petite mosquée, pourvue d'un minaret, le nom de mesdjed *el-Bilou* (مسجد البيلوا) qui appartenait probablement à quelque oukil andalou et qui était oublié en 1730. Cet édifice qui portait, en dernier lieu, le nom de son quartier, *Zenket Bou Akacha* (زنقة ابو عقاشة) et qui avait reçu successivement les nos 28 et 30 de la rue

de la Grenade, fut démolie pour cause de sûreté publique, en avril 1855. Son emplacement, acheté par un musulman le 22 septembre 1855, est compris dans la maison portant le n° 19 de la même rue.

APPENDICE.

Comme complément de cette étude sur les édifices religieux de l'ancien Alger, je vais passer sommairement en revue les mosquées et les chapelles de marabouts sises dans la banlieue.

CHAPITRE 1er. — ÉTABLISSEMENTS SITUÉS AU N.-O. D'ALGER.

§ 1er. — SIDI BENNOUR, à la Bouzeria.

Lorsqu'en sortant de la porte Bab el-Oued on regarde la Bouzeria, qui se dresse à peu de distance de la ville et barre complètement le passage, on aperçoit une maison blanche perchée juste au point culminant du contrefort, très abrupte, le plus avancé au nord. C'est l'établissement du vénérable, du béni Sidi Abou Ennour (سيدي ابو النور), dont le nom est prononcé usuellement *Sidi Bennour* et dont la célébrité, assez grande autrefois, s'est un peu éclipsée. Un terrain assez étendu dépend de cet établissement.

§ 2. — SIDI NAMAN (سيدي نعمان), à la Bouzeria.

Petite chapelle à quelque distance et au sud de Sidi Bennour, à laquelle est annexée un cimetière, ainsi que cela a eu pour les établissements de même nature.

§ 3. — Chapelle et cimetière de SIDI MOHAMMED BEN MEDJEDOUBA (مجدوبة) à la Bouzeria, près du précédent.

Ce marabout vivait encore à la fin du XIIe siècle de l'hégire.

§ 4. — Tombe et cimetière du marabout SIDI YOUSSEF (يوسف) à la Bouzeria.

§ 5. — Tombe et cimetière du marabout SIDI ABD ALLAH EL-HAMZI (عبد الله الحمزي) à la Bouzeria.

§ 6. — Chapelle et cimetière de SIDI MEDJEBAR (سيدى امجبار) dans la partie méridionale de la Bouzaréa.

§ 7. — Chapelle et cimetière de SIDI MOHAMMED, de l'oued Aggar, à Staouéli.

§ 8. — Chapelle de SIDI FEREUDJ.

Le marabout Sidi Fereudj (سيدى فرج) a donné son nom à une presqu'île, restée solitaire pendant des siècles, que les Français devaient rendre célèbre en la choisissant pour point de débarquement en 1830. Il existe sur ce saint personnage une légende dont voici la substance. Un capitaine espagnol nommé *Rouche* (Roche ?..... Rousseau ?.....) venait souvent mouiller dans cet abri pour faire de l'eau. Trouvant, un jour, le saint endormi, il l'enleva pour le vendre en Espagne. Mais, après avoir commis ce rapt, il eut beau forcer de voiles, son navire resta immobile et il lui fut impossible de s'éloigner. Le chrétien comprit qu'un miracle s'opérait. Touché de la grâce, il embrassa immédiatement le mahométisme. De plus, il devint le compagnon inséparable de Sidi Fereudj et ils furent inhumés l'un près de l'autre.

Lorsque la construction du fort élevé récemment eut rendu nécessaire la démolition de la chapelle, il fut procédé à l'exhumation des restes mortels du marabout et de son compagnon de repos éternel, — quel qu'il fut, — et on transporta ces ossements dans le cimetière de Sidi Mohammed de l'oued el-Aggar, mentionné au paragraphe précédent. Il me paraît à propos de reproduire le procès-verbal concernant cette translation.

« *Procès verbal d'exhumation et de réinhumation des restes de Sidi-Ferruch, marabout, et de Sidi Roch, capitaine de Navire.* »

« L'an mil huit cent quarante-sept, et le seize juin, nous..... commissaire de police du 5e arrondissement de la ville d'Alger, en mission spéciale par délégation de M. le Directeur de l'intérieur et de la colonisation,

« Vu la permission délivrée par M. le Directeur de l'Intérieur et de la Colonisation au sieur Mustapha Gadiri, muphti maleki, pour exhumer les restes mortels du marabout Sidi Ferruch et Sidi Roch, inhumés il y a environ trois cents ans au marabout de Sidi Ferruch et les réinhumer au marabout de Sidi Mohammed ou (oued) el-Hagard (el-Aggar). »

« Nous sommes transportés au marabout de Sidi Ferruch ; dès

notre arrivée sur les lieux, le sieur Beit el-Maldji, et le second iman de la grande mosquée, ont reconnu le lieu où avaient été inhumés les deux défunts ; aussitôt en présence des sieurs etc.... et différents Arabes, on a procédé à l'exhumation de la manière accoutumée. Après avoir fait des fouilles à une certaine profondeur dans le marabout même, on a trouvé les ossements des deux défunts, on les a recueillis avec beaucoup de soin et on les a placés dans deux caisses en bois. A midi, cette opération était terminée.

« Peu de temps après avoir placé avec beaucoup de soin les deux caisses sur un mulet, on s'est mis en route pour le marabout Sidi Mohammed ou el-Hagard, où nous sommes arrivés à 3 heures et demie, on s'est reposé un instant ; ensuite, le sieur Mahamoud Cossantini a choisi l'endroit où ont été réinhumés les restes mortels sus-mentionnés, après la cérémonie d'usage. »

« Les deux défunts ont été placés dans deux fosses séparées qu'on a pratiquées, conformément à la loi, près du mur du marabout, du côté du midi, etc.

CHAPITRE II. — ÉTABLISSEMENTS A L'OUEST D'ALGER.

§ 1er. — Kober el-Morzi (قبر المغزى : la tombe du guerrier).

Petit monument sis sur la route de Dely-Brahim, à l'embranchement du chemin vicinal d'El-Biar à la colonne Voirol. C'était la tombe d'un champion de la guerre sainte, dont le nom est inconnu, qui, blessé en combattant les Espagnols, lors de l'expédition de Charles-Quint, vint expirer en ce lieu. On sait que tout musulman tué dans une guerre contre les chrétiens est considéré comme un martyr.

Cette tombe anonyme a disparu.

§ 2e — Tombe et cimetière de Sidi Aïssa, à Mustapha-Supérieur, près de la colonne Voirol.

§ 3e. — Mosquée de Birmandraïs.

Bâtie par le pacha Abdy, ainsi que cela résulte d'un acte passé devant le cadi hanéfite d'Alger, à la date du commencement de rebi' 1er de l'année 1137 (du 18 au 27 novembre 1724). Le nom de ce quartier est : *Bir Mourad rais* (بير مراد رايس), le puits de Mourad raïs ou capitaine de navire. Le puits dont il s'agit a été créé par le célèbre corsaire Mourad, rénégat flamand, qui a vécu au

commencement du XVII[e] siècle et dont les galères se sont montrées jusque sur les côtes d'Islande, en 1616 :

§ 4. — Tombe et cimetière de SIDI LAKEHAL (لاكحل), près de Birmandraïs.

§ 5. — Mosquée de Birkhadem.

Un acte du cadi hanéfite, en date du commencement du mois de djoumada 1[er] 1124 (du 17 au 26 juin 1711), mentionne ainsi ce puits, qui a donné son nom au quartier :

« Le puits connu sous le nom de Bir el-Khadem (بير الخادم, le puits de la négresse), sis dans le voisinage du ruisseau Tiklout (وادى تيكلوت). »

§ 6. — Chapelle et cimetière du marabout SIDI YAHIA ET-TIAR (سيدى يحي الطيار) à Hydra (فحص حيدرة).

Ce marabout est ancien et célèbre. Par suite son établissement et sa dotation ont quelque importance.

§ 7. — Tombe et cimetière du marabout SIDI AÏSSA (عيسى) entre Hydra et oued el-Kol'i (وادى القلعى).

§ 8. — Tombe et cimetière de SIDI MERZOUG (مرزوق), entre El-Biar et Hydra.

§ 9. — Tombe et cimetière de SIDI MESSAOUD (مسعود), à Hydra.

§ 10. — Mosquée de SAOULA (الزحاولة). Bâtie en 1799 par Youssef Beloukbachi.

§ 11. — Mosquée de TIXERAIN (تيقصريين).

§ 12. — Chapelle de marabout et bassin, près du café maure, à Tixeraïn.

§ 13. — Tombe et cimetière de SIDI LAKEHAL (سيدى لاكحل), à Tixeraïn.

§ 14. — Mosquée de KADDOUS (فحص القادوس), sur la rive droite de l'oued el-Kerma.

§ 15. — Tombe et cimetière du marabout SIDI EMBAREK (مبارك), à oued Erreman (الرمان), quartier de Kaddous.

§ 16. — Tombe et cimetière du marabout SIDI AHMED BOU KEFIFA, à Beni-Rebia (بنى ربيعة), quartier de Kaddous.

§ 17. — Tombe et cimetière du marabout Sidi Ahmed Ezzouawi (الزواوي), aussi appelé El-Rerib (الغريب, l'étranger), à Ouled Chaouch (اولاد الشاوش), quartier de Kaddous.

CHAPITRE III. — ÉTABLISSEMENTS AU SUD D'ALGER.

§ 1. — Chapelle, mosquée et cimetière du marabout Sidi Mehammed ben Abderrahman, au Hamma (الحامة), au sud du champ de manœuvres, sur la route du jardin d'acclimatation.

Sidi Mehammed ben Abderrahman jouit d'une grande célébrité. Il a fondé une confrérie religieuse qui s'est excessivement développée en Algérie, surtout en Kabylie, et a pris une telle importance politique que l'émir Abd el-Kader crut utile de s'y faire affilier, avec l'espérance d'entraîner les Kabyles dans l'agression qu'il préparait contre nous. Ce marabout célèbre, qui fit un voyage en Egypte et qui avait habité Alger sous Baba Mohammed pacha, décéda en Kabylie, chez les Beni Ismaïl, tribu centrale des Guechtoula, dont il paraît être originaire, et où on lui éleva un tombeau en harmonie avec sa réputation. Les Algériens firent enlever ses restes mortels par des gens résolus et adroits et les placèrent au Hamma, probablement dans un lieu que le Saint avait habité pendant son séjour à Alger. L'émotion que cet enlèvement avait causé en Kabylie s'apaisa lorsqu'on reconnut que le corps du Saint, miraculeusement dédoublé, se trouvait à la fois dans son ancienne tombe et dans sa nouvelle sépulture. Cette circonstance a valu à Sidi Mehammed ben Abderrahman le surnom de *Bou Koberein* (ابو قبرين), l'homme aux deux tombeaux.

L'établissement actuel a été construit sous le règne de Hassan pacha, comme nous l'apprend une inscription gravée — en caractères creux remplis de plomb, — sur deux plaques en marbre, dont l'inférieure est beaucoup plus étroite que l'autre. Voici le texte et la traduction de cette inscription :

1re *ligne*. بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا ومولانا
محمد والد وصحبه وسلم تسليما

2e *ligne*. وهذا الجامع المجاهدين جهاد الاكبر والاصغر معا صاحبه
هو سيدى محمد بن عبد الرحمان بن احمد بن يوسف بن بالقاسم

3e *ligne*. بن علي بن ابراهيم بن عبد الرحمان بن احمد بن الحسن
طلحة بن جعفر محمد العسكري بن عيسى

4e *ligne*. الرضي بن موسى المرتضى بن جعفر الصادق بن محمد
الناطق بن عبد الله بن حمزة

5e *ligne*. (Commençant la plaque inférieure, beaucoup plus petite que la supérieure). بن ادريس بن ادريس بن عبد الله بن محمد
بن الحسن

6e *ligne*. بن فاطمة بنت رسول الله صلى الله عليه وسلم الملقب
بالازهرى

7e *ligne*. مبلورة في جامع الازهر تبرك الزوى اقليمها التجطولى

8e *ligne*. قبيلة السباطيى عرشا قايلا فمن زار هذا الجامع بنية

9e *ligne*. فهو من سعداء الزائرين ان شاء الله

10e *ligne*. ووقع الهناء المباركة في سنة ١٢٥٥

1. Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu répande ses grâces sur notre Seigneur et Maître Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses compagnons et qu'il leur accorde le salut.

2. Cette mosquée (1) destinée aux champions de la foi qui se consacrent à la fois à la grande guerre sainte et à la petite, est élevée pour mon Seigneur Mohammed fils d'Abd-Errahman fils d'Ahmed fils d'Youssef fils de Belkassem

3. fils d'Ali fils d'Ibrahim fils d'Abderrahman fils d'Ahmed fils d'El-Hassen Talha fils de Dja'far (fils de ?) Mohammed el-Askeri (le soldat) fils d'Aïssa

4. Errida (l'agréable) fils de Moussa el-Mourtada (trouvé bon), fils

---

(1) C'est improprement que le mot جامع est employé puisqu'il ne s'agit que d'un simple مسجد dans lequel on ne dit pas la Khotba.

de Djafar Essadik (le sincère), fils de Mohammed Ennatik (qui parle clairement), fils d'Abd-Allah fils de Hamza

5. fils d'Edris fils d'Edris fils d'Abd-Allah fils de Mohammed fils d'El-Hassan

6. fils de Fathma fille de l'envoyé de Dieu, que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le salut ! surnommé El-Azehari

7. pour avoir étudié dans la mosquée *El-Azehar* (1), qu'elle soit bénie ! le *Zouaoui* de contrée, le *Guechtouli*

8. de confédération, le *Semaili* de tribu (2) ; lequel a dit : celui qui visitera cette mosquée avec intention

9. sera au nombre des heureux dans les deux vies, s'il plait à Dieu.

10. Et la construction bénie a été effectuée en l'année 1206.

Dans cette date, la colonne des dizaines et celle des unités simples sont occupées par des chiffres appartenant à un système qu'employaient jadis les Arabes et qui est presque celui que nous avons adopté. Le zéro, au lieu d'être figuré par un point, est représenté par le chiffre 0, auquel les Arabes attribuent aujourd'hui la valeur du 5. Quant au 6, il est absolument semblable au nôtre. L'année hégirienne 1206 a commencé le 31 août 1791 et fini le 18 août 1792. La mosquée dont cette inscription rappelle la fondation en l'honneur de Sidi Mohammed ben Abderrahman, a donc été bâtie sous Hassan-Pacha. Cependant les Indigènes, qui sont d'une ignorance profonde en toutes choses, même en ce qui concerne des faits récents appartenant à leur histoire religieuse, racontent que ce Saint est mort et que la mosquée a été construite du temps de Mustapha Pacha, lequel n'est arrivé au pouvoir que six ans après la date irrécusable fournie par le document épigraphique que je viens de citer.

Cet édifice est toujours consacré au culte musulman. Il est l'objet de nombreux pèlerinages.

§ 2. — Mosquée et école du Hamma, en face du jardin d'acclimatation.

§ 3. — Chapelle à Kouba (فحص القبة).

La Kobba (coupole, dôme) qui a donné son nom au quartier (*El-*

(1) Célèbre mosquée du Caire.

(2) C'est-à-dire natif de la tribu des Beni-Ismaïl, confédération des Guechtoula, pays des Zouawa.

Kobba, d'où nous avons fait *Kouba*), avait été bâtie par El-Hadj Pacha, personnage de distinction qui exerça le commandement par intérim de la Régence, en 1545. Le nom du fondateur, aujourd'hui complètement oublié, a disparu des titres de propriété vers le XIe siècle de l'hégire.

Albert Devoulx.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

FIN DE LA TABLE.

CONCOURS ACADÉMIQUE DE 1870.

A Monsieur le Président de la Société historique algérienne.

Alger, le 8 avril 1870.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 31 mars dernier, me rappelle qu'aux termes de l'art. 1er de l'arrêté ministériel du 31 mars dernier, le prix annuel de 1,000 fr., institué dans chaque ressort académique de l'empire par le décret du 30 mars de la même année, devra être décerné, en 1870, à un ouvrage ou mémoire sur quelque point d'archéologie intéressant les départements compris dans le ressort.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien faire désigner par la Société historique algérienne deux délégués *spécialement versés dans les connaissances archéologiques*, pour faire partie du Jury qui sera chargé de décerner le prix.

Le terme du 31 juillet, fixé, l'année dernière, pour la remise au chef-lieu académique, des ouvrages présentés au concours, ayant paru trop rapproché de l'époque habituelle des vacances, M. le Ministre a décidé que ce terme serait fixé au 31 mai pour l'année 1870.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Recteur de l'Académie,
L. DELACROIX.

CHRONIQUE

ENVOI DE DEUX INSCRIPTIONS DE LA MEDJANA.

Bordj Bou-Areridj, le 25 décembre 1869.

Mon cher Monsieur Cherbonneau,

Je me proposais d'entreprendre de petites excursions après les fortes chaleurs, et j'en espérais quelque moisson archéologique et à l'avance vous en destinais les fruits. Cette fois la chance ne m'a pas été favorable, je ne suis parvenu à découvrir que les deux inscriptions, dont suivent les copies.

Voici la première, qui est gravée sur un fragment de 45 c. de large et 50 c. de hauteur :

VALER
NIANO LI
CINIO. IVN
NOBILISSIMO
CAES
M XII

sur laquelle je lis : *Valerio Liciniano Licinio juniori Nobilissimo Cæsari: millia passuum duodecim.* Elle a été trouvée par moi à 40 mètres d'Aïn Zourham et à environ 1 kilomètre et demi à l'est de Bordj Medjana, sur le côté du chemin arabe qui conduit à Bou Aréridj.

La deuxième qui rappelle un acte administratif, provient de la ruine romaine sur l'emplacement de laquelle est construit Bordj Medjana ; elle a été déterrée au printemps dernier en faisant un nivellement.

Ce document épigraphique, gravé sur une pierre de 1 mètre de hauteur sur 0m 45 c. de largeur, est fruste dans toute sa partie inférieure et à l'angle de droite de sa partie supérieure, et laisse beaucoup à désirer, comme vous voyez. Voici ce que je crois lire dans l'angle supérieur de gauche :

EXAVCTO.....
AESTAELIH.....
PROCVRA......
PRIVATAE.....
ACVSLER.....
OSPOSVIT.....

Telle a été ma faible récolte pendant cette fin d'année, quoique j'aie visité nombre de ruines et exploré attentivement la plupart des sentiers qui paraissent correspondre aux anciennes voies romaines. Comme compensation, je vous envoie un essai de description de 49 médailles, qui ne sera peut-être pas sans attrait pour les amateurs de numismatique. Sur le petit cahier ci-joint, ces monnaies sont classées par ordre chronologique selon le métal et le module. Si ce modeste travail peut vous être de quelque utilité pour la *Revue africaine*, je m'estimerai heureux d'avoir pu complaire à un de vos désirs.

Le Commandant Payen.

M. Carrey, ingénieur attaché aux chemins de fer algériens, a transmis à la Société historique, par lettre du 22 février dernier, des renseignements très-intéressants sur les ruines d'*Oppidum Novum*. La ligne du chemin de fer traverse la nécropole du Castrum. Les tombes sont de trois sortes :

La première, destinée aux chefs et personnages consiste en un monolithe dans lequel on a pratiqué l'alvéole devant recevoir le corps en ménageant d'un côté une saillie qui relevait la tête du cadavre.

La deuxième, affectée probablement aux soldats et à la plèbe était simplement un trou dans la terre, à parois non revêtues. Le corps était recouvert par une dalle de grande dimension.

Les corps sont réduits généralement à une épaisseur de 15 $^m/_m$ on croirait qu'ils ont été comprimés entre les plateaux d'une presse.

On a rencontré dans ces tombes des poteries destinées aux cérémonies funèbres, échantillons de céramique intéressants au point de vue de l'art et de la conservation.

La troisième sorte de tombe était exclusivement destinée aux enfants. La tombe consiste en quatre tuiles plates : deux formant les parois verticales et deux servant aux côtés honrizontaux, supérieur et inférieur.

On a trouvé plusieurs pierres tumulaires dont l'inscription est intacte et très-lisible, mais malheureusement sans millésime.

HACHE EN PIERRE DURE

découverte en octobre 1869 *au pied des carrières de l'oued Sly.*

Les carrières de l'oued Sly paraissent avoir été exploitées de toute antiquité. La pierre que l'on extrait de ces carrières est un calcaire coquiller tendre dont plusieurs bancs sont à grains assez fins. La pierre est blanchâtre ou rosée et parfois veinée de blanc ou de rose. La facilité que l'on trouve à extraire et travailler ce calcaire a dû le faire rechercher de tout temps. Nul doute qu'après la mise en exploitation du chemin de fer, il ne remplace avantageusement la pierre d'Arles dans les constructions de la ville d'Alger.

Le fait remarquable qui s'offre aujourd'hui à notre attention est la découverte d'une hache en pierre dure au pied de ces carrières. Le canal établi dernièrement sur la rive droite de l'oued Sly pour amener les eaux de cette rivière sur les terres du village de l'oued Sly nouvellement créé, se développe au bas du côteau où sont ouvertes les carrières. Une tranchée 5 à 6 mètres de profondeur coupe un banc d'alluvions qui s'étend à l'extrémité sud-ouest du massif calcaire. C'est à 4 mètres en contre-bas

du niveau supérieur des alluvions et sur la pointe extrême des bancs rocheux que l'on a découvert une hache en pierre dure. Au dire des ouvriers espagnols qui l'ont trouvée dans les fouilles du canal, cette hache serait une pierre lancée par la foudre avec une force telle qu'après avoir laissé sur le rocher calcaire une trace de près de un mètre de longueur, elle aurait pénétré à l'extrémité de cette trace, de cinq centimètres dans la roche.

Cette hypothèse inadmissible donne du moins une idée exacte de l'usage d'un pareil instrument. La trace de un mètre de longueur laissée en arrière de l'outil n'est autre que l'ébauche de la petite tranchée que font les carriers pour extraire une pierre de taille, la pénétration de sa pointe, à l'extrémité de la trace indique que pour prolonger la petite tranchée, le carrier a fait un effort tendant à briser la pointe de rocher qui gênait son travail. C'est à ce point et par une pesée produite sur le manche de l'instrument pour faire éclater la roche, que le manche se sera brisé sans que l'on put dégager l'outil. Ce dernier recouvert par des débris de la carrière ou par les dépôts d'une crue de la rivière aura été oublié et abandonné. Telle est pour nous l'explication la plus plausible de ce fait.

Quant à la hache elle-même, ses dimensions, sa forme, sa dureté elle-même, sont un indice de l'usage auquel elle pouvait être destinée.

Dimensions. Sa longueur est de 215 millimètres, sa coupe médiane de forme elliptique a 56 millimètres de hauteur et 47 millimètres de largeur. L'une de ses extrémités est terminée en pointe de forme ovoïde allongée ; c'est par cette pointe qu'elle était engagée de 5 centimètres dans la roche calcaire. L'autre extrémité est taillée en biseau à peu près comme une barre à mine. Cette extrémité, ainsi que le corps de l'outil, était recouverte par les alluvions.

Volume. Le volume de la pierre déterminé par le déplacement de l'eau, au moyen d'une éprouvette graduée, est de 319 centimètres cubes.

Poids. Son poids est de 910 grammes.

Densité. Sa densité de $\frac{910}{319} = 2,85$.

Composition. Sa composition paraît être celle d'un porphyre noir amphibolique renfermant quelques veines de piroxène.

Taille. Sa taille est d'une parfaite régularité; on remarque sur sa surface, principalement du côté de la pointe, des traces analogues à celles que produirait une boucharde ou mieux un marteau à pointe mousse. Cette taille était obtenue sans doute en frappant la pierre avec une autre pierre dure et pointue. Ainsi préparée la pierre devait être usée et polie par le frottement sur un grès. Les rayures produites par ce travail, sont très-visibles à la loupe, principalement sur le taillant qui est d'un poli assez net.

Age. L'époque à laquelle on faisait usage de pareils instruments, est connue sous le nom d'âge de pierre. Elle serait antérieure à la formation des alluvions de la basse plaine de l'oued Sly et de la vallée du Chélif qui en est très-rapprochée. Il est à remarquer que dans les berges du Chélif, on rencontre sur divers points des traces de feu qui se dénotent par la calcination de la terre et par des résidus de charbon de bois. Ces traces existent au pied des escarpements du village de la Ferme; on en a trouvé sous les éboulis qui bordent la rive gauche du Chélif à l'emplacement et dans les fouilles du barrage d'Orléansville. Tout indique que la vallée du Chélif était habitée avant la formation des alluvions de la plaine.

La présence d'une hache en pierre dure au pied des carrières de l'oued Sly, à 4 mètres en contre-bas du niveau supérieur des alluvions, vient corroborer ces indices. La forme de cette hache servira sans doute à déterminer l'époque à laquelle vivaient les premiers habitants de la vallée du Chélif. La découverte de cet instrument dans les carrières de l'oued Sly indiquerait en outre qu'à cette époque reculée on commençait déjà à pratiquer l'art des constructions en pierre de taille.

Orléansville, le 20 février 1870.

J. GALLAND.

Le Président : A. CHERBONNEAU.

Alger. — Typ. Bastide.

CIRTA-CONSTANTINE

EXPÉDITIONS ET PRISE DE CONSTANTINE

1836-1837

(Suite. Voir les nos 80 et 81).

Le 16, la journée était belle. A dix heures, l'armée se remit en marche en remontant la vallée de la Seybouse, la première brigade par la rive droite, les autres par la rive gauche. On cheminait à travers un pays très-fertile où l'on remarqua une très-grande quantité de beaux oliviers dont les fruits étaient d'une grosseur extraordinaire ; mais malgré la fécondité du sol et l'aspect riant du pays, on rencontra très-peu de douars. Cependant comme, de tous côtés, on entrevoyait de nombreux troupeaux que leurs propriétaires laissaient paître le long de la colonne, sans témoigner aucune appréhension, on pouvait croire à l'existence d'une population assez considérable. Les Arabes n'eurent point à se repentir de cette confiance ; car, on ne commit pas le moindre attentat à leurs propriétés. Les seules victimes du passage de l'armée française furent les perdrix et les lièvres que les guerriers amateurs de la colonne faisaient tomber en masse, sous leur plomb meurtrier.

Le Maréchal arriva au gué de la Seybouse qu'on appelle Medjez el-Amar, et la presque totalité de l'armée s'établit sur la rive gauche de la rivière. Yousuf Bey, avec ses spahis, campa de l'autre

côté, sur un petit plateau que l'oued Cherf, grossi des eaux de la rivière d'Announah, sillonne avant de se jeter dans la Seybouse.

L'artillerie parvint au bivouac sur la rive gauche à 3 heures, ainsi que S. A. R. le Duc de Nemours qui, gravement indisposé depuis la nuit du 13, et plus souffrant encore ce jour-là, dût faire la route en voiture. Les autres troupes arrivèrent peu après.

Le bivouac de Medjez el-Amar présentait un aspect des plus agréables, par la luxuriante végétation du pays environnant ; les oliviers, les lentisques croissaient avec vigueur et en grand nombre.

Depuis, le déboisement a enlevé à cette localité une partie de sa beauté comme site ; mais ce qui a continué à subsister, c'est l'aspect grandiose du *Djebel-Sadah,* profondément creusé par le défilé dit *Akbet el-Achari* et couronné par le col devenu célèbre du *Raz el-Akba* (tête de la montée).

Vers la partie supérieure du cours de la Seybouse, on apercevait une fumée blanchâtre qui s'élevait à une assez grande hauteur. C'étaient les vapeurs qui se dégagent des eaux thermales de *Hammam el-Meskoutin* (Bains des Maudits).

« La soirée passée au bivouac de Medjez el-Amar, écrivait un témoin oculaire, fut notre meilleur moment de toute l'expédition. L'ordre avec lequel le camp fut posé, la confiance que la réunion générale de l'armée donnait à tous, la beauté du temps, le pittoresque du site, l'abondance de l'eau et du bois, nos feux brillants et les sonneries du soir animant encore cette scène, ont laissé dans l'armée un souvenir que n'ont pu effacer les journées désastreuses qui ont suivi de si près » (1).

Le 17 novembre, l'armée traversa la Seybouse ; la cavalerie et le canon à gué, et l'infanterie à l'aide d'une passerelle établie par l'artillerie sur des chevalets. A partir du plateau où les spahis de Yousuf Bey étaient campés sur la rive droite de la Seybouse, le terrain s'élève par une pente douce où le chemin est facile, mais

(1) Rapport officiel de M. de Bellot, payeur du corps expéditionnaire, au ministre des finances. Bône, décembre 1836.

bientôt les deux versants entre lesquels la route de Constantine se dirige vers le col de Ras el Akba se rapprochent; le défilé se resserre; et ce n'est pas sans peine et sans travail que l'artillerie et les prolonges avancèrent. L'ennemi aurait pu tenter là, avec avantage, quelque attaque, mais aucune troupe hostile ne se montra. Quelques groupes indigènes qui couronnaient les sommets du Ras el-Akba, pareils à des bouquets de mousse sur un rocher, se montrèrent inoffensifs, se séparèrent et disparurent à l'approche de l'avant garde. A 3 heures du soir, les premiers éclaireurs du corps expéditionnaire remplaçaient les Arabes sur les crêtes que ceux-ci venaient d'abandonner. Ces indigènes étaient-ils des spectateurs oisifs, étaient-ils les coureurs d'Ahmed chargés de lui apporter la nouvelle de notre marche? On l'a ignoré: toujours est-il que ce jour comme la veille, les troupeaux n'avaient pas été détournés du passage de l'armée, et que nul n'abusa de cet indice et de ce gage de sécurité. Pas un habitant n'avait quitté ses gourbis et ne fut inquiété; la fumée habituelle s'élevait paisiblement des toits des villages qui devaient être plus tard dévorés par l'incendie, lors de la retraite; les femmes y étaient occupées à leurs travaux, comme si rien d'étrange ne se passait. (1)

Comme les difficultés du terrain devenaient considérables et que les troupes du génie, malgré leur zèle et leur habileté ordinaire, avaient fort à faire pour les surmonter, la marche de l'armée qui étaient subordonnée à ce travail fut très-lente dans tout le défilé; et ce jour là, le quartier-général posa ses tentes en face des ruines d'Announah (2), à une très-faible distance du point

---

(1) Nous avons rencontré ces dispositions favorables jusqu'au voisinage même de Constantine. Elles étaient dues, il faut le reconnaître, aux négociations adroitement conduites depuis trois mois, par Yousuf Bey. Je me rappelle que les beaux parleurs trouvaient que cette marche paisible, à ne la considérer qu'en elle-même, était déjà un résultat important, inappréciable, inespérable. Plus tard on n'en a tenu nul compte à celui dont il était l'œuvre. Le souvenir s'en est perdu dans le désastre; il est resté dans les boues avec la présence d'esprit de plus d'un. — Général Mollière.

(2) Ces ruines avaient été vues avant nous par Shaw et Peyssonnel, dit M. Berbrugger, mais ces voyageurs, dont le premier dit n'y avoir aperçu qu'une inscription, et dont le second ne donne qu'une description fort in-

de départ. L'avant-garde, seule, alla bivouaquer sur le revers occidental de la montagne.

La 1re et la 2e brigade s'établirent sur le Ras el-Akba en avant de la crête, sur l'emplacement même d'un bivouac occupé quel-

---

complète et assez inexacte, semblent n'avoir traversé la même localité qu'à la hâte et sans avoir le temps de faire des observations suffisantes. Cette circonstance tient du reste à la manière dont les deux savants voyageaient : on sait qu'ils suivaient les corps turcs chargés d'aller percevoir les impôts; or, une troupe en marche, et surtout une troupe de musulmans, ne s'arrête guère par pur amour de l'antiquité. Grâce à une occasion plus favorable, nous avons pu voir mieux et davantage.

Sur l'immense ravin qui s'étend depuis les bords de la Seybouse jusqu'au Ras el-Akba, débouchent quelques ravins latéraux. La gorge qui conduit à Announah est de ce nombre; pour y pénétrer, on quitte tout-à-fait la route de Constantine et on chemine entre deux mamelons élevés, d'abord assez rapprochés l'un de l'autre, mais qui ne tardent pas à s'écarter à mesure qu'on arrive près des ruines. Sur un mamelon de gauche et qu'un arrachement blanchâtre fait reconnaître de loin, on trouve les restes d'un monument qui a dû être considérable, à en juger par la grande quantité de fûts de colonnes, de chapiteaux et autres restes répandus autour des lignes de construction qui sont encore visibles. En laissant ces vestiges sur la gauche et en continuant de cheminer vers l'ancien emplacement de la ville, on trouve des deux côtés de la route une grande quantité de pierres tumulaires, chargées d'inscriptions, qui attirent immédiatement les regards.

. . . .

Excepté une espèce d'arc de triomphe, il n'y a plus aujourd'hui que des arceaux informes où la voûte commence. Au niveau du sol, on croirait d'abord, à voir ces singulières constructions, que la partie inférieure du monument est enfoncée en terre; mais un examen attentif nous a convaincu que les arcades, qui figurent de loin des hauts de portes, posent immédiatement sur le sol, et sont des reconstructions grossières faites par des ouvriers maladroits qui ont mêlé les matériaux de plusieurs monuments et les ont disposé dans un ordre, ou pour mieux dire, dans un désordre qui atteste leur ignorance en architecture.

L'église signalée par Peyssonnel est l'exemple le plus curieux de cet arrangement barbare. Elle est bâtie de pierres et de marbres de toutes les dimensions : des fûts de colonnes, des chapiteaux et des morceaux de sculpture sont encastrés dans les murailles. Cet échantillon de l'architecture des chrétiens à l'époque gréco-romaine, donne la mesure des effets désastreux de l'invasion des Vandales : celle-ci avait non-seulement détruit les monuments, elle avait aussi détruit le sentiment de l'art.

. . . .

La ville devait être assise sur un vallon assez étendu. Son périmètre pourrait être en quelque sorte déterminé par la ceinture de monuments

ques jours auparavant par Ahmed Bey. Il y a des sources; on y trouva des meules de paille que leurs propriétaires n'avaient pas abandonnées; elles leur furent achetées. Les 62e et 63e régiments, le génie et l'artillerie campaient avec l'État-Major en arrière, et au-dessous de l'emplacement d'Announah.

En présence des difficultés présentées par la route suivie jusqu'alors, le Maréchal fit étudier et tracer un nouveau chemin pour les voitures, en profitant des pentes naturelles. Le génie et des détachements d'infanterie y travaillèrent immédiatement.

S. A. R. Mgr le Duc de Nemours était toujours très-souffrant; l'armée avait quelques malades; un homme du 17e léger saisi d'un accès de fièvre chaude s'était brûlé la cervelle avec son fusil, à moitié de la montée du Ras el-Akba.

Une partie de la journée du 18 dut être donnée aux travaux de la route, qui furent vivement menés. L'avant-garde ne se mit en mouvement que dans l'après-midi, et l'armée vint se réunir le soir, à moins d'une heure de marche de Ras el-Akba, au-dessous d'un douar assez considérable, non loin de la naissance d'un petit affluent de l'oued Zenati.

Ici l'aspect du pays changeait complètement. Les oliviers sauvages, les pistachiers, les tamarixs qui, dans les environs de Medjez el-Amar ornent les collines et les vallées d'un vert toujours varié avaient disparu complètement. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on n'apercevait pas un arbre, pas la plus chétive broussaille sur les mamelons à forme arrondie qui se succèdent

---

funéraires qui l'entourent, et qu'on retrouve encore aujourd'hui sur le lieu où ils ont dû être placés primitivement. Derrière un pilier isolé, à gauche, sont de vastes citernes assez bien conservées; un peu plus loin se trouve une voie romaine qui descend dans la direction de la vallée de l'oued Cherf.

Le nom antique d'Announah est encore inconnu, et les inscriptions recueillies dans les ruines n'ont pas dissipé l'incertitude qui règne à cet égard. On a cru y retrouver l'ancienne *Tibilis*; mais ce dernier nom qui figure sur l'Itinéraire à propos de la route de Kef à Stora, ne peut convenir à Announah, car il faudrait alors admettre que la route en question allait de Kef à Announah, de là à Constantine et de Constantine à Stora. On expliquerait difficilement la conjecture d'un pareil circuit.

(*Algérie historique, pittoresque et monumentale*, par A. Berbrugger.)

avec une ressemblance de physionomie, une uniformité de nuance désespérante. C'était bien l'Afrique de Salluste, avec ses champs de grains, et ses pâturages sans arbres et sans eau (1). Ces mamelons en labours presque jusqu'au sommet, étaient généralement coiffés d'un chapeau de roches plates et chauves. Sans les énormes chardons qui abondaient sur les guérets où l'armée était campée, le soldat eut été dans l'impossibilité de faire la soupe, cet aliment essentiel qu'on n'apprécie bien qu'après avoir fait campagne.

Le 19, l'armée traversa l'O. Zénata dont le cours sinueux se trouve à peine indiqué en quelques endroits par de chétifs lauriers roses. Sur la rive droite, l'armée longea le marabout de Sidi Tamtam, modeste monument couvert en tuiles creuses et dont la forme vulgaire ne rappelait en rien les jolies coupoles de la province d'Alger. Autour de ce sanctuaire, les Arabes des douars environnants avaient improvisé un marché, amplement approvisionné de tabac et de beurre. Pendant que ces pacifiques transactions avaient lieu sur ce point entre chrétiens et musulmans, à une petite distance de là, un détachement de *daïr'a* (cavaliers du Bey) échangeaient quelques coups de fusils avec les chasseurs d'arrière-garde. Ces hostilités insignifiantes qui faisaient un contraste frappant avec les allures tranquilles du reste de la population ne tardèrent pas à cesser. Elles furent regardées comme le fait de quelques pillards, et ne changèrent rien aux bonnes dispositions que les Arabes des douars montrèrent constamment pendant la marche de l'armée sur Constantine.

Les gardiens du marabout de Sidi Tamtam étaient venus au-devant du Bey Yousuf pour lui adresser leurs salamaleks. Yousuf descendit de cheval, entra dans le marabout, fit sa prière, puis reprit la tête de la colonne, au bruit de sa musique, après avoir laissé aux gardiens du marabout des marques de sa munificence princière.

Toute cette journée, on suivit une route évidemment romaine,

---

(1) Ager frugum fertilis bonus pecori, arbori infecundus, cælo terraque penuria aquarum (*Jug*. cap. 17.)

car on trouvait à des distances régulières les restes de petits postes militaires ou de camps fortifiés dont la destination avait dû être de protéger le parcours de la vallée ; on arriva ainsi à Ras oued Zenati un peu avant la nuit. Le 59e régiment qui depuis Bône avait constamment tenu l'arrière-garde et escorté les équipages militaires, n'arriva qu'à la nuit close. Il avait été remplacé par le 63e régiment.

Les soldats devenus prévoyants par les privations des jours précédents s'étaient munis, chemin faisant, de tiges de chardons et de tout ce qu'ils avaient pu rencontrer de propre à alimenter un feu de bivouac. La compagnie franche, commandé par le capitaine Blangini, se trouvant alors d'avant-garde, avait eu d'autant plus de facilité pour faire ce genre de récolte. Aussi avait-elle attaché autour des chiens (1) qu'elle avait amenés de Bougie, les gigantesques chardons recueillis en route, et les en avait si bien chargés, qu'ils disparaissaient entièrement sous le fardeau. Ce fut une véritable énigne pour ceux qui les premiers aperçurent de loin ces fagots ambulants et chacun rit de bon cœur quand on en connut le mot.

Abandonnez-vous, pauvres soldats, à ce naïf accès de gaieté, car il sera le dernier pour beaucoup d'entre vous ! Regardez au-dessus de vos têtes ces nuages sombres et pesants qui rasent le sommet des collines. Encore quelques heures, et ils verseront sur vos membres fatigués des torrents de pluie, de grêle et de neige. Pendant de longs jours et de plus longues nuits encore, ce déluge vous poursuivra de ses averses dissolvantes. Heureux ceux qui tomberont sous le feu ou le fer de l'ennemi et ne trouveront pas la mort au fond d'un ignoble bourbier !

Ce jour là en effet commencèrent pour l'armée des souffrances inouïes et les mécomptes les plus cruels. Un vent très-froid et très-violent s'était levé dans la journée : dans la nuit, une pluie glacée commença à tomber en abondance.

---

(1) Les hommes de la compagnie franche, habitués à la guerre des montagnes, en Kabylie, conduisaient avec eux une meute de chiens accoutumés à la recherche des Arabes, comme les Espagnols l'avaient déjà fait avec succès en Amérique.

Dans cette journée, quelques cavaliers ennemis avaient paru sur les flancs de la colonne, mais leur attitude était si peu hostile que la brigade topographique, composée des capitaines d'état-major St-Hyppolite et de Prébois, avait cru pouvoir se hasarder à faire quelques travaux sur des collines à gauche; mais une vingtaine de Deïra vinrent les troubler dans leurs études par une charge à fond, et les obligèrent à une retraite si précipitée qu'ils furent forcés d'abandonner leurs chevaux et leur matériel scientifique.

Le 20, on quitta le bivouac par une pluie battante. L'espoir d'atteindre bientôt Constantine où on croyait arriver ce même jour faisait supporter patiemment ces intempéries. S. A. R. le Duc de Nemours fort souffrant encore, ne voulut pas consentir à cheminer autrement qu'à cheval.

Un ordre général, daté du 20 novembre, commençait ainsi : « le corps expéditionnaire entrera aujourd'hui dans Constantine...... » Il avait pour but de défendre les désordres, lors de l'entrée dans la ville, d'assurer le respect des gens et des choses, la conservation des magasins, des établissements, des provisions et de diviser la place en quartiers assignés au premier logement des différents corps.

Cette confiance dans le succès prochain, qui étonne quand on la rapproche des événements qui suivirent, était cependant fort naturelle alors. Partout sur le passage du corps expéditionnaire, les populations, loin de fuir à l'approche des Français, étaient venues au-devant d'eux ; Yousuf Bey, désigné par le Maréchal pour remplacer Ahmed Bey, était journellement visité par les cheicks des tribus que l'on traversait. Il était impossible en voyant cette disposition des esprits se continuer jusqu'aux portes de Constantine (car on se croyait beaucoup plus proche de la ville qu'on ne l'était réellement), il était impossible de prévoir une résistance sérieuse. Du reste, les gens les plus graves partageaient si bien cette illusion, que le Commandant du quartier général, MM. de Mortemart, Baude, Berbrugger, capitaine Mollière et quelques autres, partirent en avant de l'armée pour faire les logements ; et, après une longue course qui les mena à

une distance de près de deux lieues de la tête de colonne, ne s'arrêtèrent qu'en vue d'un col assez élevé par lequel on descend dans la vallée du Bou Merzoug. Là, sept ou huit cents cavaliers ennemis, rangés dans un ordre assez régulier, semblaient trop disposés à disputer le passage pour que la faible caravane se hasarda plus loin, malgré les assurances des habitants d'un douar voisin qui prétendaient que cette démonstration était une pure forme de précaution, et que ceux qui la faisaient se mettaient ainsi en règle, afin que si les Français ne réussissaient pas dans leur entreprise, Ahmed Bey ne put leur reprocher d'avoir laissé passer l'ennemi sans coup férir. L'approche de l'armée suffit pour dissiper ce rassemblement qui, avant de se retirer, échangea quelques coups de fusils avec les spahis, comme si leur intention n'eût été en effet que de protester contre le passage des Français.

Sans cesser entièrement, au matin, la pluie s'était ralentie; l'armée s'était mise en marche à 7 h. 1|2, laissant à droite et à gauche de beaux villages arabes. Des groupes de cavaliers indigènes se montraient sur le sommet des côteaux, mais rien n'indiquait qu'ils fussent disposés à prendre l'offensive. On remarqua que la population des villages se composait de vieillards, de jeunes enfants et de femmes et qu'il ne s'y trouvait pas d'hommes dans la force de l'âge : ceux-là étaient sans doute réunis en armes aux observateurs qui surveillaient la marche des Français, et qui ne seraient probablement pas restés inactifs si leurs demeures n'avaient été respectées.

Le temps était affreux; les bourrasques de pluie qui avaient recommencé presque dès le départ du bivouac, faisaient rage; elles étaient mêlées de grêlons que le vent poussait avec violence.

Dans les premières journées de marche, M. le Maréchal Clauzel avait fait route d'ordinaire au centre ou à la tête de l'armée, avec une sorte de tranquillité et presque de nonchalance qu'expliquait la nature des renseignements pacifiques qui lui parvenaient. Ce jour-là, dès le matin, il avait pris des allures tout autrement actives et vigilantes. On le vit se jeter sans cesse sur les flancs, à droite ou à gauche de l'armée, et se porter quelquefois assez loin, sans autre protection que son escorte de chasseurs

et les épées de son état-major. Il semblait conduit par une prédilection marquée vers tous les points culminants et ne laissait pas une colline, d'où il put mieux embrasser du regard le terrain environnant, sans la gravir opiniâtrement jusqu'au sommet. Or, dans cette contrée, l'occasion de faire cet exercice est plus que fréquente, elle est perpétuelle : aussi, la plupart de ceux qui s'étaient adjoints à l'état-major du Maréchal commencèrent-ils à trouver cette façon de procéder assez impatientante. A ce propos, Mgr le Duc de Nemours, qui ne cessait cependant de montrer la plus gracieuse déférence pour le chef de l'armée, ne put lui-même retenir une légère expression de naïf ennui : « quel démon, laissa-t-il échapper, pousse donc ce matin le Maréchal à monter sur toutes les taupinières qu'il rencontre. » Le jeune prince n'en continua pas moins à suivre partout le général en chef, avec une persévérance vraiment remarquable, et que l'état très-souffrant de Son Altesse Royale rendait plus méritoire encore.

Le jour tirait à sa fin quand les premières troupes de l'avant-garde parvinrent à Soumah, plateau très-dominant et de quelque étendue où s'élevaient les ruines majestueuses d'une construction romaine (1). De là, les soldats purent, entre deux ondées, apercevoir Constantine à trois petites lieues environ à vol d'oiseau. L'armée établit son bivouac sur ce mamelon et commença les préparatifs de son installation nocturne sous les rafales de la plus effroyable des tourmentes qui assaillirent l'armée durant cette expédition désastreuse.

---

(1) Ce monument solitaire est composé d'un dé de puissante dimension : au-dessus et à chaque angle se tiennent encore debout quatre pilastres que surmontait probablement une pyramide quadrilatère. Les faces de ces piliers offrent un enfoncement de la forme d'un disque où s'encadraient sans doute des médaillons, des emblèmes que le temps a détruits. « La justesse des proportions, la taille des pierres, la simplicité des colonnes, l'élégance de l'ensemble, en font un édifice qui prend place dans le premier ou le second siècle de la domination romaine en Afrique. (V. *Rapport sur les fouilles de Soumah* en 1861 par MM. Cherbonneau et Remond). Était-ce un mausolée, ainsi que l'ont prétendu certains archéologues, ou faut-il plutôt le considérer comme le monument commémoratif d'une grande victoire ? Il y a là un problème digne de l'attention des savants et qui attend encore aujourd'hui une solution.

Le convoi, arrêté par le mauvais état des routes, resta en arrière, sous l'escorte du 63e de ligne.

La nuit ne tarda pas à couvrir de son ombre toutes les misères, toutes les souffrances du bivouac de Soumah. A la pluie glaciale, succéda une neige épaisse qui cacha bientôt, sous une nappe blanche, hommes et chevaux, de sorte qu'à la lueur incertaine de la lune, quand celle-ci parvenait à déchirer un peu les nuages épais qui l'entouraient, si les regards venaient à se promener sur ce morne bivouac, il était impossible de se douter qu'il y avait là un campement de six mille hommes. Lorsque les premières lueurs du jour, si impatiemment attendues, parurent enfin, beaucoup ne se relevèrent pas. 17 hommes étaient morts de froid ; beaucoup d'autres étaient incapables de marcher ou même de se lever ; nombre de soldats et quelques officiers avaient les extrémités gelées ; le visage des mieux portants était changé comme après une maladie ; les jarrets des meilleurs chevaux tremblaient sous leurs cavaliers. La neige était tombée si serrée que malgré la pluie, elle couvrait encore la terre à trois pouces d'épaisseur.

Pendant la nuit, deux soldats, l'un du 62e de ligne, l'autre du 17e léger, s'étaient poignardés avec leurs bayonnettes pour mettre un terme à leurs cruelles souffrances.

Le 21, le temps ne se calma ni ne s'adoucit ; mais on était près du but ; il fallait marcher en avant. Le 62e reçut ordre de relever le 63e et de prendre l'escorte du convoi. Les malades et quelques mourants furent chargés sur les cacolets d'ambulance, sur toutes les montures disponibles, sur les voitures les moins pesantes et l'armée se dirigea vers Constantine en suivant la vallée du Bou-Merzoug. La continuation du mauvais temps empirait l'état des routes et augmentait les difficultés contre lesquelles le convoi avait à lutter. Bien qu'on n'eût presque plus qu'à descendre, il fallut doubler les attelages de tous les parcs, c'est-à-dire que la totalité des chevaux conduisaient la moitié des voitures à quelque distance, venaient ensuite reprendre les autres, les amenaient au même point et recommençaient avec une grande perte de temps et en triplant le trajet. Bêtes et gens, tout était débile et endolori par le froid.

L'armée arriva ainsi péniblement à un gué du Bou-Merzoug. Cette petite rivière qu'on passe à pied sec dans les temps ordinaires, subitement accrue par la pluie et la neige, était devenue un torrent furieux aux eaux jaunâtres, rapides et glacées. Un *va-et-vient* fut établi. Les soldats déjà épuisés par la nuit affreuse qu'ils venaient de passer et par les averses qui se succédaient sans relâche durent entrer dans la rivière jusqu'à la ceinture et lutter contre la violence du courant. Dans l'état de faiblesse où ils se trouvaient, plusieurs auraient péri sans le dévouement des cavaliers qui couraient eux-même de grands dangers en cherchant à sauver leurs camarades de l'infanterie. Cependant, aucun homme ne périt, mais des chevaux d'attelages s'y noyèrent ; on vit des bêtes de somme emportées avec leurs charges, par la violence du courant ; des mulets d'ambulance tombèrent, furent entraînés, et les caisses d'ustensiles ou de médicaments qu'ils portaient, perdus ou avariés.

Après ce passage dont les malades eurent beaucoup à souffrir, le temps continua d'être horrible. Le vent, la pluie, la grêle, tous les éléments semblaient déchaînés contre les colonnes françaises qui, plusieurs fois, furent forcées de s'arrêter et de tourner le dos à la tempête. Enfin, vers 2 heures de l'après-midi, l'armée prenait position devant Constantine sur le plateau de Mansourah.

La ville de Constantine est, par sa position, une ville unique. La nature semble avoir voulu, en ce lieu, enfanter, à elle seule, l'enceinte d'une place forte. Elle l'a fait au prix de quelque violente commotion dont ses entrailles ont dû tressaillir.

A l'extrémité d'une longue croupe de terrains à double versant, sur la rive gauche du Rummel et dans un angle que forme son cours en changeant de direction, est jeté un îlot de rocs profondément déchaussés et dont le pied et les flancs sont à nu. Cet îlot, sur lequel la ville est assise, ne se rattache que par une étroite langue de terre, comme par un pont, au grand contrefort de Koudiat-Aty, dont il semble être une excroissance osseuse. Sa face nord se dresse verticale à 100 pieds au-dessus du Rummel et regarde une ligne toute semblable de rochers, qui contient et

encaisse la rive droite du torrent, et sur laquelle pose, comme un dôme, le vaste mamelon de Mansoura.

La ville occupe donc un petit plateau, qui s'isole presque entièrement de tout le terrain environnant, ou par de profondes coupures avec des revêtements naturels taillés à pic, ou par d'énormes reliefs escarpés verticalement. Dans les parties parfaitement inaccessibles, une simple ligne de maisons contigües, et qui étaient crénelées, couronne la crête du roc. Mais partout où les voûtes suspendues au-dessus du Rummel diminuent la profondeur du précipice ; partout où un ressaut de rochers, retenant les terres entraînées par les pluies, sert de base à quelque talus qui pourrait adoucir les difficultés de l'escalade, des défenses artificielles, des murailles à créneaux réguliers, des bastions, des batteries, rendaient à la position les avantages qu'ailleurs lui donne la nature. Sur le seul point accessible, c'est-à-dire, celui où le rocher de Constantine se rattache par une étroite langue de terre au Koudiat-Aty était un rempart, une batterie principale et trois portes. Solidement construite, la muraille de front avait près d'un mètre cinquante centimètres d'épaisseur. Derrière elle se trouvaient des casemates sur les voûtes desquelles régnait une terrasse formant comme le terre-plein du rempart où étaient les plates-formes de la batterie commandant le Koudiat-Aty. Sur quelques points, cette terrasse soutenait des maisons dont la façade extérieure faisait là corps avec le mur d'enceinte. Le mur de front accessible était percé de trois portes : celle de l'est, Bab el-Djabia, celle du centre, Bab el-Oued, et celle de l'ouest, Bab-el-Djedid. Une quatrième porte, dite d'El-Kantara, se trouvait en face du plateau du Mansourah sur lequel elle donnait accès par un pont de construction antique, long et étroit, jeté hardiment au-dessus du Rummel, que soutenaient à une grande hauteur deux étages d'arches en maçonnerie, soutenues elles-mêmes par une arche naturelle de rochers. La partie supérieure de la porte du pont d'El-Kantara était une sorte galerie couverte dont les meurtrières nombreuses battaient le pont et en défendaient les approches.

Telle était Constantine le 21 novembre 1836, au moment où

l'armée française arrivait devant ses murailles. La 1re et la 2e brigade sous le commandement du général de Rigny, reçurent l'ordre de traverser le Rummel et de se porter rapidement sur le Koudiat-Aty, d'occuper les marabouts et les cimetières en face de la porte d'El-Djabia et de la bloquer immédiatement.

Le maréchal Clauzel et Mgr le duc de Nemours établirent leur quartier-général à Sidi-Mabrouk ; le prince, dans la Koubba même du marabout, et le maréchal, dans un mauvais gourbi dont le chaume offrait de nombreuses solutions de continuité par lesquelles la pluie faisait irruption.

L'état-major ne s'était installé là qu'après s'être présenté devant devant le pont d'El-Kantara. A l'apparition des Français, quelques individus qui se trouvaient devant la porte, rentrèrent précipitamment ; puis, un drapeau rouge, appuyé d'un coup de canon se déploya sur la batterie voisine. « C'était un coup à poudre, » assurait-on dans l'état-major du maréchal : quelqu'un même prétendit que c'était « pour nous faire honneur. » Une seconde détonation, précédée d'un boulet qui vint culbuter le cheval d'un spahis de l'escorte, mit fin à toutes les incertitudes. « Allons, Monsieur le Bey, dit alors le maréchal en souriant et en se tournant vers Yousuf, puisque vos sujets nous envoient des coups de canon, il faut leur en rendre. » La petite artillerie de montagne mise à la disposition du rival d'Ahmed fut alors placée en batterie et rendit coup pour coup, sans causer un grand dommage, la distance étant beaucoup trop grande pour des pièces de campagne.

On savait qu'Ahmed Bey avait quitté Constantine et s'était retiré vers Mila avec ses femmes, ses trésors et une partie de ses troupes, laissant le commandement à Ben-Aïssa, son lieutenant. Celui-ci sachant ne pouvoir compter sur les habitants, avait introduit dans la ville un contingent de 12 à 1500 Turcs et Kabyles, bien déterminés à la défendre.

Le boulet lancé de Constantine avait tué toutes les illusions de ceux qui croyaient entrer sans coup férir dans la ville : chacun entrevit alors avec inquiétude un siége régulier à entreprendre

sans matériel suffisant. Les plus clairvoyants prévirent une retraite qui ne pouvait qu'être désastreuse, si le mauvais temps durait.

On fut distrait un instant de ces tristes réflexions par les évènements militaires qui se passaient sur la colline du Coudiat-Aty. Au moment où la 1re et la 2e brigade, commandées par le général de Rigny arrivaient à cette position, 1000 à 1200 fantassins sortirent de la ville, vinrent s'embusquer dans les cimetières environnants et commencèrent un feu soutenu contre nos premiers tirailleurs qui se montrèrent. Une foule d'habitants sans armes, même des femmes en grand nombre avait suivi la sortie; et cette population se pressait en arrière des combattants pour les encourager par sa présence et par ses clameurs. Cependant la 8e compagnie du bataillon d'Afrique, commandée par le lieutenant Bidon, s'était emparée d'un premier poste; elle se porta audacieusement en avant, fut repoussée un instant, et perdit quelques hommes qui furent hachés sous ses yeux; mais soutenue bientôt par les autres compagnies du même corps, par les escadrons de chasseurs, et peu après, par le 17e léger, cette brave tête de colonne reprit son avantage, s'élança de nouveau, culbutant à la bayonnette tout ce qui voulait s'opposer à sa course. L'ennemi commença à plier et tout-à-coup se prit à fuir dans le plus grand désordre sans regarder derrière lui. Toute cette masse, femmes, hommes armés et désarmés, se précipita tumultueusement vers la ville et s'aggloméra devant les portes qui ne s'ouvraient pas assez larges à ses flots pressés. Elle ne fut protégée contre une charge de cavalerie qu'on essaya, mais qu'on ne poussa pas à fond, que par deux coups de canon sans effet. Un peu plus d'ensemble, de détermination, d'entrain, et les deux premières brigades pénétraient dans Constantine, à la suite, au milieu même de ses habitants et de ses défenseurs terrifiés. On n'y pensa pas, on ne l'osa pas; mais il ne faut se le dissimuler, un succès immédiat n'a été séparé d'un échec complet, lamentable, que par cette distance: quelques toises d'un bon terrain et un petit temps de course. Grand sujet de méditations pour les hommes de guerre!

Il est vrai que les ordres donnés n'avaient pas prévu cette

possibilité et ne prescrivaient pas de tenter cette entreprise; mais il est quelquefois à propos de savoir bien faire sans ordre.

Les 1re et 2e brigades occupèrent les maisons et les enclos de Coudiat-Aty et s'y retranchèrent. Plus heureuses que les autres troupes, elles y furent un peu à l'abri, y trouvèrent quelques arbres et un peu de paille.

Les 4e et 5e brigades campèrent sur le Mansourah, ainsi que l'artillerie qui parvint le lendemain à y porter ses pièces à grands renforts de chevaux. Les troupes de Yousuf Bey et le quartier-général occupèrent le même point.

Le convoi escorté par le 62e régiment de ligne était resté en arrière, retenu par les boues et faisant des efforts surhumains pour rejoindre; mais il dût s'arrêter là où la nuit le prit, à 1,200 mètres environ du Mansourah.

La première nuit de notre arrivée devant Constantine, la neige tomba en abondance et couvrit la terre, à une épaisseur de près de quatre pouces. Sur ces sommets pelés, le vent soufflait avec une violence incroyable et glaçait de froid les malheureux encore tout trempés de la pluie de la veille. Au reste, pour se faire une idée de ce que les soldats avaient à souffrir, il nous suffira de dire en quelques mots quelle était la position des chefs. Mgr le duc de Nemours, malade d'une angine, avait cherché un abri dans le marabout de Sidi-Mabrouk, dont les murailles étaient balafrées d'énormes crevasses par lesquelles la pluie, la neige et la grêle pénétraient de tous côtés. A l'entrée, était une mare profonde de boue liquide dans laquelle il fallait s'enfoncer jusqu'aux genoux pour entrer chez le prince. Au matin, on trouva dans ce bourbier cinq cadavres de malheureux soldats que l'espoir de trouver un abri avait sans doute attirés de ce côté, et qui tombés pendant la nuit dans cette vase n'avaient pu s'en tirer, n'avaient pas même eu la force d'appeler au secours.

Non loin de là, le maréchal s'était logé dans un misérable gourbi qui pouvait raisonnablement contenir une vingtaine d'individus, et où il s'en entassa jusqu'à quatre-vingts. Le toit en chaume recevait par les nombreux trous dont il était percé tout ce qu'il plaisait au ciel de faire pleuvoir en ce moment sur ses hôtes: le petit feu allumé avec du charbon apporté de Bône,

qu'on entretenait au milieu et où chacun prenait place à tour de rôle, était le point de mire de tous les passants. Les plus timides se contentaient de regarder les hôtes privilégiés du gourbi d'un œil suppliant et dont l'éloquence était énergique et de leur montrer leurs vêtements ruisselants d'eau. D'autres poussés à bout par le froid entraient résolument malgré les efforts du factionnaire, efforts que celui-ci ne déployait du reste que lorsque l'intrus avait pris place au foyer, parce qu'alors, tout en l'engageant à se retirer, le pauvre diable attrappait lui-même un air de feu, à la faveur de cette négociation insidieuse qu'il prolongeait autant que possible. Malgré une active surveillance à laquelle chacun avait intérêt, il se glissait toujours des hôtes de contrebande. Deux soldats qui s'étaient introduits furtivement pendant la nuit furent trouvés morts le matin, un de chaque côté du matelas où reposait le maréchal. Ces malheureux s'étaient pressés pendant la nuit contre la couche de leur général en chef pour se réchauffer un peu et ils y étaient morts : la première chose que celui-ci aperçut en ouvrant les yeux, ce fut ces deux cadavres.

Outre l'état-major du général en chef, il y avait dans ce misérable gourbi des notabilités qui devaient se trouver bien étonnées d'habiter un pareil bouge. M. le Duc de Mortemar (1) y avait reçu l'hospitalité, ainsi que M. le Duc de Caraman, qui y accomplit sa 75e année. Ce dernier, malgré son grand âge, se tira beaucoup mieux des rudes épreuves de cette campagne que bon nombre de jeunes gens (2).

---

(1) Duc de Mortemar, pair de France.

(2) M. le Duc de Caraman qui faisait partie, en amateur, de l'expédition de Constantine, s'y conduisit d'une manière admirable. Malgré son grand âge et la rigueur fatale de la saison, le Duc, lors de la retraite, plaça deux malheureux blessés sur son cheval, et lui-même, à pied, tenant la bride, il les conduisit jusqu'au camp de Guelma et ne les quitta qu'après s'être assuré qu'ils ne manquaient de rien.

Le Roi Louis-Philippe approuva le 25 février 1837 le rapport suivant, qui lui avait été adressé par M. le Ministre de l'intérieur.

« Paris, le 25 février 1837.

« Sire,

« Le désir de se rendre utile à son pays a conduit M. le duc de Caraman en Afrique. Spectateur volontaire de l'expédition de Constantine, il a partagé les dangers de l'armée, il s'est associé à toutes ses fatigues, il

Les hommes à qui une santé robuste, une force physique suffisante, ou ce qui vaut mieux encore, une certaine énergie morale, laissent assez de liberté d'esprit pour observer dans de pareilles circonstances, ont un coup-d'œil curieux dans le spectacle des modifications que subissent les individus en proie à de grandes privations. On conçoit alors les scènes du radeau de *la Méduse* : l'instinct de la conservation sérieusement menacée affaiblit tous les autres sentiments ; il ne tarde même pas à les étouffer si la situation s'aggrave et se prolonge. C'est ce qui eut lieu sur une petite échelle sous les murs de Constantine.

« Là, dit M. Berbrugger, nous avons eu à gémir de l'égoïsme de gens qui jusqu'alors avaient donné les preuves les plus positives d'un caractère obligeant. Des personnes dont le rang, l'excellente éducation et les manières pleines d'urbanité étaient en parfait accord dans les circonstances ordinaires de la vie, déro-

---

a supporté toutes ses privations. La conduite de M. le duc de Caraman, sous ce rapport, n'a rien qui puisse surprendre : l'élévation de ses sentiments est connue.

« Mais le gouvernement de votre majesté ne doit point laisser dans l'oubli les faits particuliers qui s'y rattachent, et que l'honorable modestie de leur auteur rend encore plus dignes de la reconnaissance publique.

« Dans cette campagne, où, à chaque pas de la retraite, il fallait combattre, on a vu M. le duc de Caraman braver le fer des Arabes pour relever les blessés et les hommes exténués de fatigue, les porter lui-même aux ambulances, revenir au lieu du danger, et sauver ainsi un grand nombre de nos braves soldats qui n'étaient faibles que parce que le besoin et la nature épuisée leur refusaient d'être forts.

« Le roi a institué une récompense nationale pour le courage civique. Votre Majesté pensera sans doute que cette récompense est justement acquise à M. le duc de Caraman. J'ai l'honneur, en conséquence, de vous proposer, sire, de la lui décerner, et de m'autoriser à faire frapper, pour lui être remise, au nom de votre Majesté, une médaille en or, qui recevra, à son revers, l'inscription suivante :

A

M. LE DUC DE CARAMAN,
pair de France,
pour son courageux dévouement
à secourir
des soldats blessés.
Expédition de Constantine.
Afrique, 1836.

« J'ai l'honneur, etc. GASPARIN. »

gèrent singulièrement au bivouac de Mansourah. Nous nous en rappelons une, en ce moment : le fils d'une des notabilités du Directoire qui, troublé dans son sommeil par un camarade occupé à chercher sa couverture qui avait disparu, l'apostropha par le mot de Cambronne à Waterloo, mais le *vrai mot ;* et cela, devant un Maréchal de France, Général en chef, et deux Ducs et Pairs !

« Mais la scène la plus instructive eut lieu à propos d'une certaine poule au riz. O vous qui lisez ceci entre deux repas qu'un espace trop considérable n'a pas séparés, vous aurez peine à comprendre tout ce que renferment de tortures, tout ce que font naître de haines, les émanations qui s'échappent d'une poule cuisant dans du riz à deux ou trois mètres de votre nerf olfactif, lequel vous apporte impitoyablement des particules odorantes qui mettent le palais en feu, surtout, quand depuis quelques jours, on vit de biscuit dur comme de la pierre et qu'on n'en a pas encore à sa faim. C'est précisément ce qui avait lieu dans le gourbi du Mansourah, durant la nuit du 22 au 23 novembre 1836. Un de ces mortels privilégiés qui trouvent du pain là où d'autres ne rencontrent que des pierres, était parvenu à se procurer une poule. Vous dire comment, c'est ce que nous ne pourrions faire, car alors nos relations avec les Arabes se bornaient à un échange de coups de fusils et de canons ; et d'un autre côté, croire que le précieux animal ait pu être apporté d'un bivouac précédent était impossible, car eut-il appartenu au Prince, il n'aurait pas fait un demi kilomètre sans être appréhendé, plumé, cuit et mangé, si même on s'était donné la peine de le cuire. Quelle que fut son origine, sur laquelle le propriétaire a toujours gardé le plus profond silence, la poule était là, versant les sucs savoureux de sa chair délicate sur du riz qui avait peut-être coûté plus de démarches, de supplications et de négociations à celui qui sût l'obtenir de quelque intendant ou comptable, qu'il en a fallu à Talleyrand pour faire accepter le coq gaulois au léopard britannique. Trois personnes seulement entouraient la marmite, où achevait de cuire la dite poule, et aucune invitation n'annonçait que le repas sur le point d'être servi dût compter un plus grand nombre de convives. Il y avait donc dans le gourbi

77 mécontents qui échangeaient d'abord à voix basse, puis, sur un diapason qui tendait à s'élever à mesure que l'heure du dénouement approchait, les observations les plus désobligeantes pour le trio d'amphitryons. — « Quel égoïsme, disait l'un, manger de la poule au riz quand tout le monde en est réduit au biscuit ; gageons qu'ils n'en offriront même pas au Maréchal. » — « Ils pourraient bien faire cuire leur poule au riz ailleurs, s'écriait un autre, et ne pas nous en envoyer le fumet au visage comme pour nous vexer. » Chacun lançait son mot et bien que nous gardassions le silence, nous n'étions pas éloignés de partager l'indignation générale, lorsque le propriétaire de la poule vint gracieusement nous inviter à en prendre notre part. A cet appel inattendu, toute la criminalité de l'action que nous blâmions mentalement, il n'y avait qu'une minute, disparut d'une manière subite ; et, plongés dans la suave atmosphère de la poule tant enviée, nous n'entendions même plus les murmures improbateurs de la galerie. Il est évident que, dans ce moment, les quatre convives avaient 76 ennemis mortels. Transportez cette poule de discorde dans une ville abondamment pourvue de tout, et elle ne deviendra certainement la cause d'aucune inimitié entre des personnes du genre de celles que nous venons de citer. Qu'on nie après cela l'influence des circonstances extérieures ! »

Toute la nuit du 21 au 22, la pluie et la neige tombèrent avec violence. Le jour reparut, mais chargé d'épais nuages ; la terre était couverte d'un épais manteau de neige. Rien de plus sombre et de plus glacial que cette matinée, si ce n'est peut-être les physionomies de tant de gens déjà démoralisés par ces rudes épreuves. Seul, tâchant de rassurer son entourage par sa mine ferme et assurée, le Maréchal se multipliait sur tous les points.

Toutes nos troupes n'étaient pas encore arrivées au Mansourah. Le 62e de ligne qui avait relevé le 63e dans l'escorte du convoi était resté en arrière avec les voitures, que les efforts les plus énergiques ne pouvaient tirer de la boue où elles étaient enfoncées. Après plusieurs tentatives désespérées, il fallut renoncer à tirer le convoi de ce mauvais pas, et attendre le jour sous les armes ; les boues ne permettaient ni de se coucher ni de s'as-

seoir. Moins que partout ailleurs, il n'existait là, ni un peu de bois, ni un brin de bruyère ou de chaume ; nul abri contre les frimas et les rigueurs de la température glaciale ; nul moyen de préparer quelques aliments. Le courage des soldats du 62e déjà si éprouvé par les rudes fatigues du jour, défaillit sous cette souffrance sans action, sans mouvement ; ils supposèrent probablement que le bivouac des autres troupes était moins mauvais ; ils s'imaginèrent peut-être qu'on entrait déjà à Constantine. Comment se résoudre à être le dernier à s'y jeter? A la brume et pendant la nuit, un très-grand nombre quittèrent leur drapeau pour gagner les campements du Mansourah : d'autres voyant que le convoi ne pouvait être emmené crurent pouvoir profiter de ces provisions qui allaient être abandonnées à l'ennemi (1). Malgré les efforts les plus énergiques du brave colonel Levesque, ses soldats pillèrent les vivres, défoncèrent les tonneaux d'eau-de-vie. Exténués, mourants de faim, de soif, d'insomnie, ils crurent que l'eau-de-vie leur rendrait des forces. Beaucoup restèrent sur le terrain ivres-morts et furent victimes de leur insubordination et de leur intempérance. Presque tous périrent sous le fer des Arabes, accourus pour piller le convoi (2).

L'armée perdait dans cette circonstance de précieuses ressources et voyait s'accroître les difficultés dont elle était entourée.

(La suite au prochain numéro). E. Watbled.

---

(1) Ce convoi se composait de 11 voitures du train des équipages, chargées d'une réserve de pain et de vin pour les malades et les blessés, de 20,000 rations de café et 20,000 rations de sucre ; de biscuits, d'un fort approvisionnement d'eau de vie, de quelques sacs de sel et 48 balles de riz.

(2) Faut-il accabler le 62e régiment composé de bons officiers, et de soldats braux et robustes, sous un blâme sans ménagement? Non, et se reportant aux souffrances inouies de cette nuit, sans nourriture, sans sommeil ; il faut dire, il faut admettre cette vérité, que la force humaine a ses limites.

Aussi, faut-il déclarer que si un certain nombre d'hommes du 62e ont manqué, dans cette fatale circonstance d'énergie et de subordination, le régiment tout entier a prouvé bien des fois depuis, et notamment sous le commandement de M. Lafontaine, qu'il était à la hauteur de ses frères d'armes pour la bravoure et la discipline.

SUR UN FRAGMENT
D'INSCRIPTION CARTHAGINOISE
INÉDIT

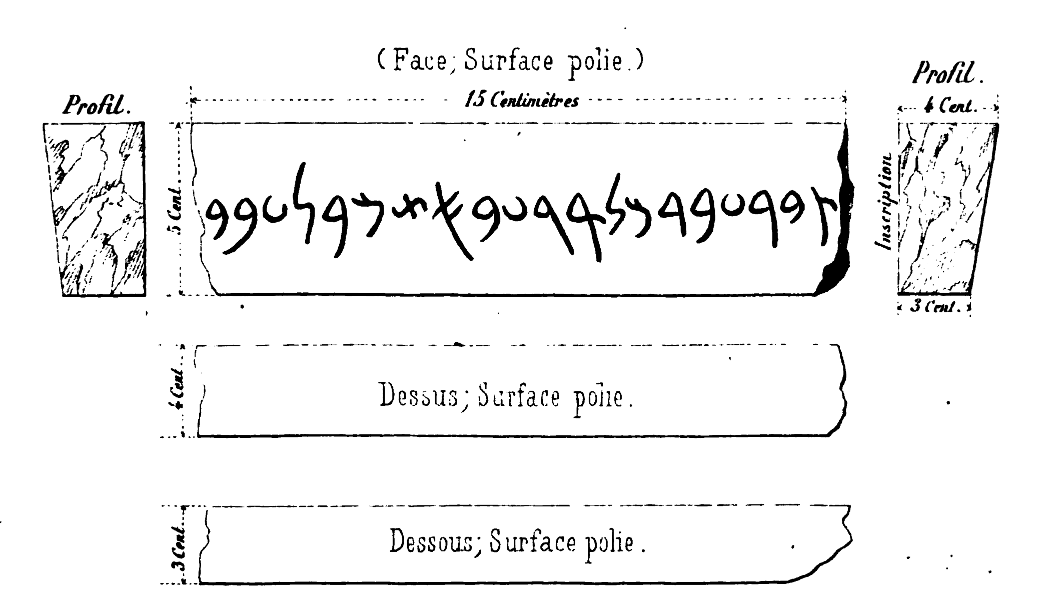
Au déclin du mois de décembre dernier (1869), j'ai reçu de M. le docteur Monnereau, d'Alger, membre de la Société historique de cette ville, une copie d'une incription punique recueillie parmi les ruines de Carthage. Dans le courant de janvier suivant, une nouvelle communication, très-détaillée, m'apprit que cette inscription, dont je reproduis ci-contre le fac-simile, est gravée sur un morceau de marbre blanc des dimensions du dessin ci-joint n° 1, et de la forme du croquis n° 2. Il est lisse sur trois faces, l'antérieure, qui porte l'inscription, la supérieure et l'inférieure. La surface postérieure, celle du dos, est rugueuse. Les deux extrémités portent chacune des inégalités, traces de brisures. Ce fragment a été trouvé en 1868 à Carthage, dans un amas de décombres, entre le grand cirque et les citernes, par M. Roland de Bussy, qui était alors attaché à la légation française, à Tunis, et qui habite aujourd'hui Alger.

A l'inspection de l'inscription et de la surface sur laquelle elle est gravée, on s'aperçoit que cette inscription ne consistait qu'en une ligne ; qu'elle est intacte à droite, c'est-à-dire au commencement, nonobstant la mutilation de la pierre, mais qu'à gauche, où le marbre est pareillement tronqué, elle a été coupée par la rupture de la pierre.

FRAGMENT D'UNE INSCRIPTION PUNIQUE.

N° 1.

N° 2.



Lith. Bastide.

Les lettres sont nettes, régulières, sauf un ou deux points que j'examinerai bientôt, et semblables, pour les dimensions comme pour les formes, à celles d'autres inscriptions carthaginoises de la meilleure époque.

La première est un *qôph* ou Q, bien que la tête, qui devrait se montrer comme au neuvième rang, soit à peu près imperceptible ; il en subsiste une trace très-fine, évidente à l'œil attentif, sur l'un surtout des excellents estampages que j'ai reçus.

La seconde lettre ressemble à la dernière, qui est certainement un *daleth* ou D. Cependant la forme de celle-ci est un peu irrégulière en cela que le manche tracé au-dessous, au lieu d'être courbé de droite à gauche, ce qui est le caractère du *beth* ou B, devrait descendre rectiligne de gauche à droite, comme on le voit au sixième rang où se présente un *daleth* ou D parfaitement normal. Je crois qu'au second rang, pour cette raison, ainsi que pour le sens qui en résulte et par analogie avec d'autres textes, la figure est celle d'un *beth* ou B au manche raccourci.

La lettre qui suit immédiatement est incontestablement un *resch* ou R.

Ces trois premières lettres constituent ensemble un groupe distinct : c'est le mot QBR, prononcé QEBER, *tombeau*, qui commence aussi d'autres inscriptions pareillement découvertes sur l'ancien territoire de Carthage.

Les sept lettres qui viennent immédiatement après valent A'BDMLQR, *le serviteur de Melqar*, et elles constituent un nom d'homme, régime de QEBER, soit : *Tombeau d'A'bdmelqar*. La forme pleine de ce nom propre est *A'bdmelquart ;* c'est ainsi que presque toujours il est écrit ; mais on trouve quelquefois *A'bdmelqar* par apocope. Ici le *tau* ou T final paraît en effet manquer. La figure qui suit le *resch*, c'est-à-dire le cercle ouvert supérieurement, figure très-nette sur les estampages, est un *aïn* comme au quatrième rang et au dix-huitième, en tête d'un premier composant onomastique A'BD... Cette figure paraît devoir être séparée et jointe aux quatre lettres qui la suivent immédiatement, savoir BATM, ou à une ou deux d'entre elles. Mais d'aucune manière, semble-t-il, on ne trouve de sens admissible. Poursuivons provisoirement.

Après les lettres transcrites en dernier lieu on lit facilement et indubitablement BN A'BD, *Fils d'A'bd*, c'est la filiation incomplète d'*Abdmelqar* à qui le sépulcre est consacré.

Les lettres intermédiaires et inexpliquées dont je viens de parler A'BATM doivent avoir, si je ne me trompe, entre de pareilles limites, un rôle restreint aux conditions suivantes :

1° Exprimer un surnom ;

2° Ou une fonction, une position sociale ;

3° Ou le lieu de naissance.

L'histoire ancienne et l'épigraphie latine nous apprennent qu'en effet, en Afrique, plusieurs personnages ont porté deux noms puniques. Il pourrait en être ici de même ; mais ce serait un nom en dehors de toutes les analogies puniques ; il n'aurait, du moins à mon avis, aucune signification. Je pense donc que cette première hypothèse doit être écartée.

On trouve aussi dans plusieurs inscriptions phéniciennes l'énonciation de la qualité du personnage principalement nommé. Mais on ne peut obtenir, avec la série des lettres dont il s'agit ou une partie d'entre elles, l'indication d'aucune qualité, d'aucune fonction. Il faut donc renoncer aussi à la seconde hypothèse.

La troisième, au premier abord, ne se présente pas plus avantageusement. En effet, on ne trouve pas la forme grammaticale qui communique à un mot le caractère ethnique, c'est-à-dire la terminaison par *iod*, comme, par exemple, dans la cinquième et la sixième athéniennes de Gesenius. D'un autre côté, l'ensemble des lettres ne fournit aucun nom connu de ville, ni de pays. Mais les trois dernières de ces lettres, que j'ai transcrites ATM peuvent aussi se lire UTM. En effet, la première de ces trois lettres est un *aleph*. Or on sait que l'*aleph* n'est qu'une aspiration très-douce qu'on ne rend pas dans les transcriptions en nos langues et qui, pour être prononcée, s'associe indistinctement à l'une quelconque des voyelles. Les documents ecclésiastiques nous font connaître en latin un ethnique africain *Utmensis* (utm-ensis) dont un évêque catholique, Timianus, est cité dans le procès-verbal de la Conférence de Carthage. La Bible mentionne, écrit tout-à-fait de la même manière, un nom de lieu situé sur les confins de l'Egypte et du désert arabique, *Etam* ou *Etham*, que

les septante ont prononcé *Othâm*. Il a donc existé en Afrique, peut-être dans la province proconsulaire, une ville dont le nom était écrit en carthaginois *Utm* et prononcé par les Latins *Utma*. Est-ce ce nom que représentent les trois lettres de notre inscription dont je m'occupe? Comment dans ce cas les lier au nom d'homme précédent, pour en faire un ethnique que la situation réclamerait?

Le sens ethnique n'était pas produit en phénicien exclusivement par le *iod* final dont j'ai parlé ci-dessus. Dans le cinquième acte, scène deuxième, du *Pænulus* de Plaute, l'esclave d'Agorastocle, Milphion, demande à Hannon accompagné de ses propres esclaves : « Cujates estis aut quo ex oppido? » Hannon répond : « Hanno Muthumballe becharede anech », ce que Milphion explique exactement à son maître en ces termes : « Hannonem sese aït Carthagine, carthaginensem, Muthumballis filium. » *Carthagine*, correspond à *Be-charade*, où *be* est une préposition signifiant *dans*, et *charede* une corruption ou une contraction du nom punique de Carthage *Qartha hadasat*. Pour éclaircir cette locution, l'interprète ajoute immédiatement : « *carthaginensem*. » Donc B-QRT HDST, *Be-quarte Hadasat* ou *adasa*, (in) Carthagine, équivalait à QRTHDST, *carthaginensis*. A la page 295 du dixième volume (1866) des *Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, j'ai émis l'avis qu'une locution pareille se montre dans une inscription phénicienne apportée d'Oum el-Awâmid par M. Renan.

Or, dans notre inscription, on voit précisément aussi un *beth* ou B formant la préposition qui se prononçait *be*, devant UTM; soit donc B-UTM, *be-utma*, (in) Utmâ, qui a pu valoir *Utmensis*.

Mais il reste encore devant ce *beth*, entre le nom d'homme *A'bdmelqar* et l'ethnique hypothétique *be-utma* ou *utmensis*, un *aïn*. Qu'en faire? je n'en sais rien, je l'avoue. Les estampages que je possède ne laissent aucun doute sur la forme de la lettre, et, lors-même que ce doute pourrait exister, l'espace ne permettrait pas de ramener la figure à celle du *tau* ou T, tel qu'il existe correctement au quatorzième rang. Cependant la tentative est séduisante, car ainsi l'on aurait : QBR A'BDMLQRT B-UTM BN A'BD..., *Tombeau d'A'bdmelqart d'Utma, fils d'A'bd*...

Peut-on conjecturer que le lapicide s'est trompé en gravant un *aïn* pour un *tau* dont les traits n'étaient peut-être pas suffisamment accusés sur le modèle qui lui a été fourni?

Je m'abstiens. Il me paraît prudent de laisser la question indécise plutôt que de hasarder une solution téméraire. D'autres peut-être seront plus heureux. Cette difficulté même, qui constitue la singularité de ce nouveau monument, y attache un intérêt particulier.

Mais, dans un recueil qui, en d'autres temps, il est vrai, s'est montré si sceptique, pour ne pas dire plus, à l'égard de la valeur des études sur la langue phénicienne, il me paraît nécessaire de s'arrêter un peu sur cette difficulté, afin qu'elle ne serve pas d'apparente confirmation à des assertions inconsidérées, je demande pardon pour cette expression. Je déclare formellement, qu'à part ce point, l'inscription dont il s'agit ne permet, pour les personnes compétentes, aucun doute ni pour la transcription ni pour l'interprétation. Les cinq lettres inexpliquées elles-mêmes ne présentent aucun embarras pour le déchiffrement ; le sens seul en est obscur, mais cette obscurité n'affecte point la clarté générale et éclatante du contexte. Les textes phéniciens ne sont pas à l'abri de ces accidents plus que ceux d'aucune autre langue ; c'est tout ce qu'on en peut dire, et, quoiqu'il en soit dans le cas présent, les personnes qui voudront étudier sérieusement ces questions se convaincront que le petit monument que je viens d'examiner apporte une démonstration nouvelle, mais superflue, de la solidité des résultats obtenus par les travaux que l'on a malencontreusement tenté de discréditer.

A. Judas.

BALANCE DE LA LOI MUSULMANE

OU

ESPRIT DE LA LÉGISLATION ISLAMIQUE

ET DIVERGENCES DE SES QUATRE RITES JURISPRUDENTIELS,

Par le Cheïkh EL-CHARANI.

TRADUIT DE L'ARABE PAR LE Dr PERRON

Membre de la Société historique algérienne,
Inspecteur des études arabes-françaises en Algérie, etc.

EXTRAIT (1).

CHAPITRE VII.

DES BASES DE LA LOI ; DE SON INSTITUTION SUCCESSIVE.

1.

Des sources premières de la loi. Premiers travaux de déductions pour la constituer.

La preuve que tous les dires et les principes dont se compose la loi tiennent aux bases fondamentales de l'islamisme comme l'ombre tient à l'individu qui marche au soleil, c'est que les hauts

(1) L'ouvrage est terminé, mais encore inédit.

En 1867, M. Flügel attirait l'attention des orientalistes sur l'importance du manuscrit arabe intitulé : *Balance de la loi musulmane*. Il exprimait le désir dans le *Journal asiatique* allemand, que la traduction en fût entreprise par un savant versé dans la matière, ignorant que M. le Dr Perron avait achevé son travail, en lui communiquant cette clarté de diction qui caractérise tous ses ouvrages. La Société historique algérienne a l'espoir que le Gouvernement, éclairé par ces extraits, sur la valeur de l'œuvre d'El-Chârâni, en ordonnera prochainement la publication. (*Note de la Rédaction*.)

légistes ou ulémas n'ont fait qu'établir en dispositions et termes plus explicites ce qui est sous forme concise dans la loi première (c'est-à-dire dans le Koran et la Sounnah). Pas un uléma n'a développé et expliqué les données qu'ont transmises les époques précédentes, qu'éclairé de la lumière émanée du législateur premier (Mahomet). Cette puissance d'élucidation fut un don du ciel accordé au prophète comme fondateur de la législation. Il a donc donné aux ulémas un exemple qu'ils ont imité en jetant la lumière sur ce qu'il avait lui-même aussi de trop concis dans ses propres paroles. Cette capacité d'élucidation s'est continuée chez ceux qui vinrent dans les époques suivantes.

Réfléchissez. Si le prophète n'eut pas expliqué ce que présente le Koran en formes brèves et condensées, le Livre sacré serait resté une généralité, une science trop concrète. Il en eut été de même pour la Sounnah, si les docteurs élaborateurs n'eussent pas expliqué et développé ce qu'elle renferme sous des formes concises et générales. Ce travail d'éclaircissements s'est perpétué jusqu'à nos jours. Si ce caractère complexe n'existait pas en réalité aussi, pour le monde, dans les travaux même des docteurs de la loi, leurs rites n'auraient pas eu besoin d'être commentés et n'auraient pas été traduits dans les langues étrangères ; les savants n'auraient pas ajouté, à leur tour, des scolies aux commentaires et même des commentaires aux commentaires.

Mais où est la preuve que les principes généralisés dans le Koran sont éclaircis par la Sounnah ? Elle est dans ces paroles par lesquelles le Très-Haut interpelle son prophète (Koran, chap. XVI, v. 66) : « Nous t'avons aussi donné un Livre, afin que tu expliques aux hommes ce qui leur a été révélé. » Et les explications ont été exprimées en d'autres termes, différents de ceux des textes divins. Or, si les docteurs de l'islamisme eussent dû, à eux seuls, suffire pour expliquer les données généralisées du Koran, pour en extraire et formuler les dispositions légales, Dieu se serait limité à transmettre sa révélation au prophète, sans le charger de la développer.

J'ai entendu Zakaria, le cheikh el-islâm (ou vénérable de l'islamisme, en Egypte) dire ceci : « Si le prophète et si les docteurs élaborateurs n'avaient pas expliqué, l'un les dispositions géné-

rales du Koran, les autres les dispositions encore trop généralisées de la Sounnah, aucun de nous, aucun des savants, n'eut pu y parvenir. »

La Sounnah, dis-je, explique et développe ce que le Koran contient en formes générales ; de même les docteurs ou imâm fondateurs nous ont expliqué et élucidé ce que la Sounnah contient de dispositions trop généralisées, et ce sont les disciples ou adhérents de ces imâm qui nous ont développé et élucidé ce que les données posées par les imâm fondateurs ont laissé sous des formes encore trop peu explicites. Il en sera de même jusqu'à la fin du monde.

J'ai entendu dire par Ali el-Khawwâs : « Si la Sounnah n'eut pas expliqué ce que le Koran généralise, pas un des ulémas n'eut pu en extraire de dispositions assez précises et assez détaillées. Aucun d'eux n'eut pu spécifier, conformément aux volontés de Dieu, ce qu'il faut quant à l'eau des ablutions, aux pratiques de la purification ; aucun ne fut parvenu à découvrir qu'il faut deux rékàh (voyez *Précis de Jurisprudence musulmane*, vol. 1, pages 522 et 523) pour la prière du matin, pour celle du midi, pour celle de l'après-midi, quatre pour celle de la nuit close, trois pour celle du coucher du soleil, à découvrir les détails des salutations et des prosternations dans les prières et autres cérémonies religieuses, à découvrir les quotités des dîmes et des zékât ou impôts religieux, les principes et règles des ventes, du mariage, des peines et des amendes pour les blessures et voies de fait, de la justice distributive, et toutes les autres prévisions de la loi religieuse et civile.

II.

Des véritables savants ès lois. De la valeur des imâm et des ulémas.

Ali el-Khawwâs nous disait : « A nos yeux, nul ne mérite le titre de véritable savant, qu'il ne sache relier et rapporter aux diverses données du Koran et de la Sounnah, les dispositions et dires établis à toutes les époques de l'islamisme par les docteurs fondateurs et par les légistes conservateurs qui les ont suivis dans l'application, et qu'il ne sache aussi d'où est né tel ou tel de ces

dires, si on le lui soumet. Alors seulement, le savant est véritablement sorti du commun des hommes et il a droit au titre de savant. C'est là qu'est le premier rang des savants ou maîtres ès sciences légales. »

La loi, en effet, a ses bases dans la science et la révélation divines et dans la parole inspirée du prophète, puis dans les solutions et dispositions légales données par les imâm et les ulémas. Discuter et contester ce qu'ont institué les grands imâm et ce qu'ont expliqué et élucidé les ulémas, c'est donc contester et discuter ce qui nous est venu du prophète et aussi de Dieu. « La soumission absolue à la loi est la moitié de la foi » dit un jour l'imâm Châféi. — « C'est la foi toute entière » répartit El-Rabî el-Djîzi. — « Tu as raison, » reprit l'imâm.

« Le fidèle qui a la foi parfaite, disait encore Châféi, n'examine point les principes de la religion et de la loi, et, à ce sujet, ne demande jamais ni pourquoi? ni comment? — Mais, dit-on alors à l'imâm, qu'est-ce que les principes? — Ce sont répondit-il, le Koran, la Sounnah et l'assentiment ou accord unanime des nations musulmanes. »

Ces derniers mots signifient ceci : Les peuples musulmans disent : « Tout ce qui nous est venu de Dieu, ou de notre prophète, nous le croyons ; car c'est la science de notre Dieu. » Et, par une conséquence rationnelle, relativement à ce qui est venu des hauts légistes ou ulémas de la loi, nous disons : « Nous croyons à la parole de nos imâm, sans examen ni observations. »

Mais, dira-t-on, se peut-il, maintenant, que quelqu'un parvienne au degré et au rang d'un des imâm élaborateurs ou pères de la loi? La réponse est : « Oui ; car Dieu est tout-puissant. Et de plus, nous ne connaissons dans les textes qui font autorité, ni même dans les textes de faible autorité, aucune indication probante allant à nier la possibilité de ce fait. Voilà ce que nous croyons. »

Toutefois, il y a à faire remarquer ceci. Les imâm ou pères de la loi, les élaborateurs premiers de la loi, avaient la science absolue des devoirs et la science absolue des ordres émanés et révélés de Dieu. De là cette conséquence : il est impossible de rien retrancher ou abroger des principes légaux que les docteurs fon-

dateurs ont établis ; car tous ont également édifié les bases de leurs rites sur la vérité intime des choses, vérité qu'ils connaissaient. Tous ces hommes étaient hommes de bien et d'équité, hommes de méditations et d'investigations, convaincus que tout émane de la volonté et de la science divines.

III

Par quelle voie les imâm ont établi leurs rites. Ils communiquaient avec le prophète. Eviter les relations avec les Grands.

Portez un regard attentif sur les dispositions qui constituent les rites, et vous verrez que chacun des imâm, s'il a disposé sous forme mitigée ou tempérée dans telle question, a disposé sous forme rigoureuse et qui ne transige point dans telle autre question, et réciproquement. Il s'en présentera de nombreux exemples dans ce livre.

J'ai entendu Ali El-Khawwâs dire : « Les imâm ont assuré leurs rites en les appuyant sur les bases de la vérité en même temps que sur les principes du législateur, et ils ont ainsi montré qu'ils étaient les lumières scientifiques dans cette double voie. Aussi, rien de ce qu'ils ont disposé ne se trouve être en dehors de l'essence de la loi. Comment serait-il admissible qu'il en pût être autrement, puisqu'ils ont pris les matériaux premiers de leurs dispositions dans le Koran, dans la Sounnah, dans les paroles et les solutions des compagnons du prophète, et cela après de profondes méditations, après aussi qu'ils se sont unis d'esprit à l'esprit du prophète et après que, dans tous les cas où ils étaient embarrassés à propos d'une preuve pour baser une solution, ils ont questionné le prophète, lui disant alors : « Ceci est-il ou non dans le sens de ta parole, ô prophète de Dieu ? » Ils consultaient ainsi, éveillés, en colloque direct avec le prophète, par les voies de communication connues des hommes de méditations profondes et saintes. De même ils questionnaient le prophète à propos de ce qu'ils comprenaient du Koran et de la Sounnah, avant de le consigner dans les codes de leurs rites et de le constituer dans la religion et la loi. Ils disaient au saint Envoyé de Dieu : « O prophète de Dieu, dans tel verset du Koran nous avons compris tel

sens, ou telle chose, » ou bien : « Nous avons compris telle pensée ou telle intention dans tel hadît émané de toi en tels mots. Confirmes-tu ou non, ce que nous comprenons ? » et ils agissaient conséquemment à la réponse et aux indications du prophète. »

A celui qui semblerait ne pas croire à ces relations des imâm avec le prophète par voie de méditations, à ces communications directes de l'esprit de ces pères de la loi avec l'Envoyé de Dieu, nous dirions : Pareils faits sont du nombre des priviléges merveilleux, incontestables, accordés aux saints ; et certes ! si les grands imâm ne sont pas des saints, alors il n'y eut et il n'y aura jamais un saint sur la face de la terre.

D'ailleurs, il est de toute notoriété qu'un grand nombre de saints qui furent indubitablement inférieurs en sainteté aux imâm, ont été en communications fréquentes avec le prophète ; et ces merveilles, les contemporains de ces saints personnages les ont racontées, les ont proclamées comme des vérités. De ces saints il y a eu les Cheikh Abd el-Rahîm, El-Kanaoui, Abou Madian el-Maghrabi (le magrébin), Ibrahim el-Douçoûki, Abou l-Haçan el-Châzeli (Châdeli), Djélâl el-Dîn el-Souyoûti, et tant d'autres dont j'ai parlé dans mon livre des Tabakât el-aouliâ ou Degrés et rangs des saints.

J'ai vu un autographe du vénérable Djélâl el-Dîn el-Souyoûti entre les mains d'un de ses disciples le cheikh Abd el-Kâder el-Châzeli. Cet autographe était une lettre adressée à un individu qui avait prié Djélâl el-Dîn d'intercéder pour lui auprès du Sultan d'Egypte Kâïtbay. Djélâl el-Dîn disait dans cette lettre :

« ... Sache, mon frère, que jusqu'à ce jourd'hui j'ai été soixante-quinze fois en communication avec le prophète, et toujours j'étais à l'état de veille, conversant bouche à bouche avec lui. N'était la crainte que le prophète ne se montrât plus à moi parce que je me serais présenté chez des hommes du pouvoir, je monterais de suite à la citadelle et j'intercéderais pour toi auprès du sultan. Mais je suis un homme qui travaille sur les hadît du prophète, et j'ai besoin de recourir à lui afin de vérifier, par son aide, les hadît que les traditionnistes ont, par leur fait, transmis avec des caractères incomplets de certitude et de lucidité. Il n'est

point douteux que les résultats que je puis ainsi obtenir, sont bien plus hauts d'importance que tes intérêts et ton avantage à toi, mon frère. »

Ces réflexions d'El-Soyoûti se trouvent justifiées par ce qui arriva au cheikh Mohammed ibn Zîn, l'auteur d'un poème à la glorification du prophète. Ce cheikh, au su de tout le monde, voyait de ses yeux le prophète et s'entretenait de vive voix et face à face avec lui. Dans un pèlerinage, lorque le cheikh visita le sépulcre du prophète, celui-ci lui parla de dedans le tombeau. Ibn Zîn jouit du privilège de communiquer avec l'Envoyé céleste jusqu'au jour, où un individu pria ce cheikh d'intercéder pour lui auprès du gouverneur de l'endroit. Le cheikh alla se présenter à ce gouverneur qui l'accueillit et le fit asseoir près de lui sur le même tapis. Depuis ce jour-là, le cheikh ne vit plus le prophète. Ibn Zîn le supplia de se laisser voir et enfin lui récita ses vers. Il l'aperçut alors dans le lointain et le prophète lui dit : « Quoi ! tu demandes à me voir, toi qui t'es assis sur le tapis de l'injustice ! cela ne te sera plus accordé. » Nous ne sachions pas que, depuis ce moment là jusqu'à sa mort, Ibn Zîn ait revu le prophète.

IV

La loi est la vérité.

Le vénérable Ali el-Khawwâs disait : « Un légiste applicateur ne doit point être arrêté dans l'application d'une disposition légale établie par un des imâm élaborateurs des rites, ni s'inquiéter du principe sur lequel cet imâm a basé la décision qu'il présente. Une pareille conduite est de l'irrévérence à l'endroit des imâm. Pourquoi, en effet, hésiter à prononcer en présence de décisions appuyées sur des dires authentiques du prophète et sur les résultats de méditations investigatrices, lesquels ne peuvent jamais être en désharmonie avec la loi ? car la méditation véritable est la voie qui conduit à découvrir ce que sont les choses dans leur essence et leur caractère réel. Vous trouverez donc toujours que les données obtenues ainsi sont en accord parfait avec l'esprit et la vérité de la loi, bien plus, que c'est la loi elle-même. »

Dans les limites de ces considérations, le cheikh Afdal el-Din disait, en ma présence à un jurisconsulte qui était en contestation avec lui sur une question légale : « Certes, aucun des imâm de nos rites n'a constitué de rite qui ne soit fondé sur les bases de la vérité, qui ne soit consacré par les résultats de méditations sévères. Et il est positif que la loi n'est jamais en contradiction avec la vérité. Quant à la vérité, elle n'est en opposition avec la loi que dans le cas, par exemple, où le juge a prononcé d'après des dépositions fausses de témoins qu'il croyait véridiques. Or, si les dépositions avaient été exactes, la vérité n'aurait pas été en contradiction avec la loi. La vérité est donc toujours avec la loi et la loi est toujours avec la vérité. La raison en est que le législateur premier nous a prescrit, dans ses prévisions de bonté pour ses peuples, de juger les affaires des hommes selon ce qu'elles paraissent être, et nous a défendu de fouiller et rechercher ce qu'ils ont dans le cœur. » Dieu portera plus tard sa dernière sentence.

V

Des différentes formes d'injonctions et de défenses.

Maintenant sachez que la loi a des dispositions de trois catégories différentes.

1° Il y a ce qu'en fait de hadît l'inspiration divine a suggéré au prophète. Tel le hadît qui défend, pour raison de lactation, ce qui est défendu pour raison de parenté (à propos des alliances matrimoniales. Voy. chap. X, p. 120 et suiv. vol. III du *Précis de Jurisprudence musulmane*). Tel le hadît qui prohibe le mariage avec une femme dont on a déjà la tante paternelle ou maternelle comme épouse. (Voy. le *Précis de Jurisprudence*, vol. II, p. 365, 371 etc.) Tel le hadît qui ne défend, en fait de causes de parenté de lait, ni une succion ni deux succions de lait. Tel le hadît qui met le *diah* ou amende réparatoire des crimes et délits portant sur les personnes, à la charge de l'a'k'ilah ou corporation solidaire. (Voy. p. 342, chap. XL, du diah, vol. V, du *Précis de Jurisprudence musulmane*). Nombre d'autres dispositions obligatoires sont ainsi basées, dans la loi, sur des hadît, et

elles ont la même force que celles qui sont basées sur le texte du Koran; car il est unanimement reconnu que les unes et les autres sont en parfaite harmonie.

2° Il y a ce que Dieu, la vérité suprême, a laissé à la discrétion de son prophète, c'est-à-dire la libre expression de ses hadît, afin qu'ils servissent à la conduite des peuples musulmans. Tel le hadît qui défend aux hommes (non aux femmes) l'emploi de la soie en vêtements. Tel le hadît qui dit : « Si je n'avais craint de vous imposer des devoirs pénibles et gênants, j'aurais retardé l'heure de la prière de l'échê ou prière du soir jusqu'au tiers de la nuit. »

On demanda au prophète : « Faudra-t-il faire le pèlerinage chaque année? — Non, répondit le prophète; et si je vous avais dit oui, ce oui eut établi pour vous une obligation absolue. » Le prophète, autant qu'il l'a pu, a facilité les devoirs et leur accomplissement; et il recommandait à ses disciples, à tous ceux qui l'approchaient, de ne point lui multiplier leurs questions. Il disait : « Limitez-vous à ce à quoi je me limite pour vous. » Il craignait que de nouvelles obligations ne vinssent en réponses à leurs questions, et qu'ils ne fussent pas en état de satisfaire à ces obligations.

3° Il y a ce que le législateur premier a constitué comme caractère de dignité morale pour ses peuples, ou comme enseignement de convenances entre eux. Ceux qui tiennent compte de ces recommandations de la loi se rendent plus dignes de considération. Ceux qui ne les observent pas n'ont pas à s'en inquiéter. Tel le hadît qui a défendu d'exiger un salaire pour l'application de ventouses. Tel le hadît qui a recommandé la madéfaction des *khouff* comme moyen d'ablution, au lieu de se laver les pieds. (Les khouff sont des chaussons en cuir très-souple et que l'on chausse dans les souliers.)

D'autre part, et attendu que tous les imâm fondateurs ont été dans la direction et la voie de Dieu (c'est-à-dire dans l'orthodoxie), l'homme réfléchi et véritablement croyant ne songera point à rien récuser et à rien contester dans les volontés de la loi et dans les dires des hauts légistes. Car la parole du Très-Haut et celle de son prophète ne comportent aucune contradiction. Il en

est de même de la parole des docteurs élaborateurs pour quiconque comprend la grandeur de leur mission, et a recherché les origines et les sources d'où leurs dires sont tirés. Or, pas une des dispositions légales de ces imâm, qui ne soit un rameau rattaché au Koran ou à la Sounnah ou à tous les deux en même temps.

Que n'aille donc pas attaquer la vérité nécessaire de ces dispositions établies par les docteurs fondateurs, l'ignorance de certains légistes imitateurs qui n'en connaissent pas la source. Quiconque d'entre eux entend contester des hadît de la loi, ou des dires des ulémas, et ne peut victorieusement répondre, est un homme à courte vue.

VI.

Les imâm et les légistes ont suivi les indications du prophète.

Les imâm fondateurs et les légistes imitateurs et continuateurs ont suivi les idées du prophète dans la manière dont il a, selon le rang, la force corporelle, la position sociale des hommes, établi sous forme ou rigoureuse ou mitigée, les données de la loi. Là où ils ont trouvé que le prophète, ordinairement, soit en fait d'ordres soit en fait de défenses, avait établi des dispositions sans tempérament ni tolérance, ils ont conservé les mêmes formes sévères; là où ils ont vu qu'il avait disposé sous forme mitigée ou tempérée, ils ont gardé ces formes de tolérance ou de condescendance. Car le prophète ne parlait point *en l'air*; il fut l'inspiré le plus inspiré de Dieu (il ne parlait que par inspiration divine). De là la puissante portée de ses paroles.

Par suite, les dispositions dont se compose la loi sont le résultat des préceptes koraniques, de la condensation des hadît, des dires des savants, des exemples et traditions des premiers temps de l'islâm. Tous les rites sont donc pour ainsi dire un seul rite ayant deux formes, forme sévère et forme mitigée. Enretrancher ou rejeter un hadît, un dire, un exemple de pratique traditionnelle du passé, serait le fait d'un esprit borné, d'un ignorant, d'un homme dont la science est en défaut, et comme un vêtement trop court ou à trame éraillée.

Mais que ferai-je, direz-vous, à propos d'un hadît dont l'au-

thenticité n'a été constatée qu'après la mort de l'imâm instaurateur du rite que j'ai adopté, hadît dont cet imâm n'a pu profiter? La réponse, la voici : Vous devez vous conduire en conséquence de ce hadît. Votre imâm, s'il l'avait connu, ou en avait eu les preuves d'authenticité, s'en fût servi pour instituer quelque disposition ou religieuse ou civile. Et d'ailleurs tous les imâm sont des captifs dans la main de la loi.

VII.

Les cinq sortes des dispositions légales.

Les dispositions religieuses et civiles de la loi sont, quant à leur valeur intentionnelle, de cinq sortes. — 1° Celles qui prononcent les devoirs et ordres obligatoires ; — 2° celles qui expriment les devoirs de convenance ; — 3° celles qui défendent les choses essentiellement coupables ; — 4° celles qui caractérisent les choses ou actes blâmables, mais sans les condamner absolument et rigoureusement ; — 5° celles qui permettent, c'est-à-dire qui laissent le choix entre agir et ne pas agir. Elles indiquent les œuvres méritoires intermédiaires (c'est-à-dire ce que l'on appelle, en terme général, les bonnes œuvres). Dieu les a instituées, dans sa bonté, comme moyens de jouissances pieuses pour ses serviteurs qui, en les pratiquant, se reposent des obligations et des exigences des devoirs religieux. Dans ses œuvres, il n'y a rien de commandé ni rien de défendu ; tout y est au gré du fidèle.

VIII.

Intentions des formes d'injonctions et de défenses légales.

C'est parce que les imâm élaborateurs étaient profondément religieux, profondément pieux, qu'ils ont pu dégager et instituer, comme ils l'ont fait, les principes et les détails de la loi, c'est-à-dire qu'ils ont établi la législation, se dirigeant alors d'après l'exemple du prophète ou législateur premier. Aussi, chacun de ces grands élaborateurs est, au point de vue de la législation, à l'abri de reproches d'aberration, de même que chaque prophète

est à l'abri de toute imputation malveillante. Leurs travaux et leurs efforts étaient une véritable adoration qui devait amener la récompense de leur œuvre législative, assurer leur bienfait à l'avenir (et consolider les résultats de leurs labeurs pour le bien du monde entier).

Aussi, nul autre que leur prophète Mahomet, ne sera en tête de leurs groupes vénérables, dans la vie future. Les ulémas de l'islamisme, ces hommes qui auront sauvé de l'oubli les traditions ou bases traditionnelles de la loi sacrée, qui en auront connu la portée et la valeur, seront réunis aux cortéges des prophètes et des messies, non point aux foules des nations. Nul prophète, nul messie qui n'ait alors à son côté, un, ou deux, ou trois ou plus encore, des ulémas de l'islamisme, chacun au rang de préséance magistrale qu'il aura mérité par sa science des intentions de la loi, des diverses circonstances qu'elle comporte, de leur valeur plus ou moins élevée, jusqu'à la venue du Madhi. (Car, pour les Musulmans, toute religion, c'est-à-dire toute religion révélée et toute société sont et seront toujours à la remorque de la religion et de la société musulmanes.)

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, tous les élaborateurs de la loi ont évidemment suivi la trace du législateur, Mahomet, en établissant les formes de tolérance et les formes de sévérité absolue. Gardez-vous donc d'imposer à tous vos frères, sous forme absolue et sans tempérament, ce que l'imâm de votre rite établit sous cette forme, et d'imposer à tous, sous forme mitigée et avec tempérament, ce que l'imâm de votre rite établit sous cette forme. Car la loi admet ces deux formes et non pas une seule.

On a prétendu qu'astreindre les hommes à un seul rite, ce serait les exposer à être à la gêne. La chose ne serait pas réellement ainsi. Car le chef de ce rite n'a astreint personne à ce qu'il exige sous forme rigoureuse, lorsqu'on ne peut s'y soumettre. Il a, au contraire, permis de se conduire selon la forme mitigée que, pour le cas donné, un autre chef de rite a admise. Tant il est vrai que la loi accepte les deux formes, qu'elle ne veut imposer ni gêne ni difficulté à celui qui a adopté tel rite. Ne pas comprendre ainsi l'esprit de la loi, c'est ne pas l'entendre ; ne pas appuyer les rites sur ces bases, c'est les appuyer à faux.

IX.

Des vicissitudes modificatrices de la loi.

D'autre part, les grandes autorités, c'est-à-dire les grands saints ou les grands élaborateurs de la loi, n'ont rien prescrit d'après des dires qu'ils ont reconnus comme étant déchus et abrogés, tels que les dires donnés par Jésus. Les modifications ou abrogations se succèdent dans le monde. La loi de Jésus a été annulée par la loi de Mahomet. Il y a donc obligation d'observer la loi de Mahomet et d'abandonner ce qu'elle a abrogé de la loi de Jésus.

Le même fait s'est continué. Ainsi, des ulémas éminents qui, pendant une longue période de temps, avaient scrupuleusement suivi tel principe légal, s'aperçurent qu'un autre principe sur le même point était appuyé sur des bases plus droites et plus saines. Ils ont alors abandonné le premier et se sont conformés au second, considérant le premier comme un dire abrogé, bien que des ulémas leurs prédécesseurs l'avaient strictement suivi pendant longtemps, l'avaient fait servir de motif fondamental à leurs décisions jusqu'à leur mort. Et vous diriez aujourd'hui à quelqu'un : « Observe consciencieusement l'ancien principe premier », que l'individu s'y refuserait.

Ces modifications ou rectifications s'expliquent. C'est que quand Dieu veut que ses serviteurs se soumettent à d'autres règles ou prescriptions et cela sous d'autres manières spéciales différentes des anciennes, il montre aux grands ulémas qu'ils ont à apprécier des données autres que celles qu'ils avaient acceptées. Et ils s'empressent d'agir et de pratiquer selon les nouveaux principes par eux adoptés. Puis, leurs continuateurs et imitateurs suivent leur exemple avec joie. Il en sera toujours ainsi jusqu'au perfectionnement final des rites, jusqu'à la fin des siècles.

Ce qui confirme cet aperçu est cette parole d'Omar (deuxième kalife) fils d'El-Khattâb : « Le Dieu très-haut fera surgir, parmi les hommes, des événements décisifs, selon le temps où ils vivront et les conditions d'existence où ils se trouveront. » Cette idée a été acceptée par le savant Ata, par El-Moudjâhed et par l'imâm

Malek. Ces hommes de science ne donnaient de solution ou de réponse définitive à ceux qui les questionnaient à propos d'événements, que si l'événement avait eu lieu ; et ils disaient : « Quand cela aura lieu (on verra). » Et les ulémas de cette ancienne époque se prononçaient de même.

Certes, il y a eu au fond de ce fait (d'évolutions et de mouvements) une vue de la bonté divine pour les nations musulmanes. Car le Très-Haut a aperçu les malaises qu'ont subis dans la pratique les hommes de ces époques et il a suscité, du sein même de leur société, des réformateurs qui les ont fait sortir de la voie où ils étaient.

On est donc autorisé à affirmer, Dieu le sait ! que ces choses se sont accomplies par la volonté divine afin que s'opérât à l'endroit des ulémas de l'islamisme, ce qui s'est opéré à l'endroit des envoyés ou prophètes de Dieu, dont ils sont les héritiers et successeurs, c'est-à-dire afin qu'ils proclamassent, à quelque époque de temps que ce fût, des aperçus ou principes qui paraîtraient nouveaux et sembleraient abroger et annuler une loi antécédente, sans cependant l'abroger et l'annuler en réalité.

Le cheikh Ali el-Khawwas disait : « Il n'y a pas un précepte ou principe dans les rites islamiques, soit dans les rites en vigueur, soit dans les rites abandonnés, qui n'ait été légiféré par un prophète dans le passé. Dieu, dans sa générosité et sa bonté, a voulu imposer aux populations musulmanes, une partie des préceptes établis par les lois des prophètes, afin que nous eussions une part dans la récompense qu'en recueillaient ceux qui observaient et pratiquaient ces lois des prophètes. Particularité spéciale aux nations musulmanes, attendu que la loi de leur prophète contient l'ensemble des préceptes des lois qui l'ont précédée. »

X.

Conformité mutuelle des rites.

La loi de Dieu, religieuse et civile, est une ; et les rites qui en exposent les développements et les applications, ces rites aussi sont un. C'est par de longues et laborieuses études, poursuivies dans toute la pureté de mon cœur, que je me suis convaincu que

chaque disposition établie par un haut savant, est dérivée de la loi première ou révélée, que chaque savant se rattache à cette origine, et que le tout n'est que la loi dans son essence. Je me suis convaincu irréfragablement que chaque grand docteur fondateur est arrivé à la vérité par la voie de l'intuition et de la certitude, non par les aperçus de son imagination et de son esprit personnel. Par conséquent, il n'y a pas de rite qui, au point de vue de la loi première, soit en précellence sur un autre. Quand même un millier d'opposants viendraient me soutenir, sans m'en présenter les preuves évidentes, que tel rite est supérieur à tel autre, ils n'ébranleraient pas ma conviction.

J'ai aussi reconnu et vu, il est vrai, que de la loi première dérivaient les dispositions établies par tous les investigateurs dont les rites ont été délaissés ; mais ils sont devenus lettre sèche et morte. De tant de rites, il n'est resté que les quatre qui régissent la société musulmane. A mon gré, ils tiennent tous à la vaste mer de la loi première ou révélée, comme les doigts tiennent à la paume de la main, ou comme l'ombre tient à l'individu qui marche au soleil. Je suis revenu de la croyance que j'avais autrefois, à savoir que mon rite (celui de Chaféi) était supérieur aux autres.

Lorsque j'accomplissais le pèlerinage, en 947 (de l'hégire — 1540 de J.-C.), étant dans le *hidjr*, sous le *mîzâb* de la Kâbah (ou sanctuaire du temple de la Mekke), je demandai à Dieu d'accroître encore en moi la science de sa loi. J'entendis alors dans l'air une voix me dire : « Ne te suffit-il pas que nous t'ayons donné une balance où tu vérifies et compares tous les dires des grands docteurs et de leurs adhérents, pour toute la durée des temps ? Va ; tu ne verras pas un homme de ton siècle qui soit de force intellectuelle à te pleinement comprendre. — C'est assez ; et je demande, ô mon Dieu, de pouvoir mieux faire encore. »

XI

Sens du mot Koran. Déductions que l'on tire du Koran, de son premier chapitre.

Le Livre sacré, avons-nous déjà dit et répété, est l'ensemble

des principes premiers et résumés de la loi religieuse et civile. Le nom de Koran le prouve par lui-même. Ce mot, ainsi que d'ailleurs je l'ai entendu expliquer par Ali el-Khawwas, est dérivé de la racine verbale *karaà*, qui signifie : réunir, rassembler. On dit : *karaà el-mâ fil-haûd*, s'est réunie l'eau dans l'auge, s'y est rassemblée. Ceux donc qui récitent ou lisent le Koran, il les réunit, — les uns, pour leur exposer les principes, les devoirs, les enseignements, les exemples, les menaces, les paroles qu'il renferme comme paroles protectrices dans les moments de peine ou de danger, les objurgations, les règles de conduite, — les autres, pour les élever à la contemplation et à la glorification de la Vérité suprême, le Dieu unitaire, — les autres, pour toutes ces choses ensemble ; et la glorification de la Majesté divine ne détourne point de leurs yeux les devoirs et leurs principes koraniques, ni ces principes et ces devoirs ne leur font pas oublier un instant la grandeur de l'Eternel.

Le *fâtihah* ou introduction, ouverture (ou chapitre qui commence le Koran et qui est aussi comme l'analogue du *Pater* des chrétiens), renferme et résume en esprit tous les commandements et principes du Koran. Les hommes d'intuition et de méditation profonde, lorsqu'ils récitent le fâtihah font une œuvre aussi méritoire que s'ils récitaient le Koran tout entier, car ils y aperçoivent l'essence de toutes les dispositions et pensées du saint Livre.

C'est à ce point de vue que le fâtihah a été appelé *la mère du Koran*, attendu qu'elle le contient dans son sein. Mon frère Afdal ed-Dîn, est parvenu à retirer et déduire de la sourate ou chapitre du fâtihah deux cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf données scientifiques ou sens formulés en propositions ; et il a ajouté : « Ce sont là les mères scientifiques du Koran sublime. » Puis il montra qu'elles sont renfermées et réunies toutes dans le *besmèlah* (c'est-à-dire dans les mots « *b-ism Illah el-rahmân el-rahîm*, au nom de Dieu le clément, le miséricordieux » qui sont en tête du fâtihah), ensuite qu'elles sont renfermées dans la lettre *b* (ou préposition qui commence *b-ism*), et enfin qu'elles sont renfermées dans le point qui est sous le *b* (en arabe et qui caractérise cette lettre comme le point caractérise l'*i* en français).

J'ai entendu Aldai el-Dîn émettre encore ceci : « A nos yeux, nul homme n'a la connaissance parfaite du Koran, que s'il est en état de trouver dans quelque lettre alphabétique que ce soit, tous les principes qui règlent la vie humaine, et tous les rites des docteurs de la loi. » C'est dans la même idée que l'imam Ali disait : « Je vous chargerais quatre-vingts chameaux des données scientifiques que comporte le point qui est sous le *b* du besmélah initial du fâtihah. »

XII.

(Observations à propos du paragraphe précédent.)

(Évidemment ce n'est que par suite de raisonnements et de déductions à toute outrance qu'un musulman, un savant aperçoit et découvre le Koran tout entier et en essence dans le fâtihah. De même pouvons-nous dire que tout le christianisme et tous les principes qui régissent les sociétés chrétiennes, sont contenues en essence dans l'Oraison dominicale.)

(Dans le fâtihah, il est déjà question de réprobation à l'endroit des « hommes qui ont encouru la colère de Dieu », ce sont les juifs, et à l'endroit de « ceux qui sont dans l'égarement », ce sont les chrétiens. Et chaque jour, partout, au sujet de tout, à toutes les prières, les Musulmans récitent le fâtihah dont, selon eux, les saintes paroles sont d'intarissables sources toujours ruisselantes de bénédictions.)

(Le besmélah, qui est un analogue des paroles que nous prononçons en faisant le signe de la croix et dont les derniers mots « *el-rahmân el-rahîm* », le clément, le miséricordieux, sont la traduction exacte de *misericors et miserator Dominus*, est l'en-tête du fâtihah et lui est indissolublement attaché. Le besmélah proclame Dieu, et Dieu a révélé le Koran. Tout se tient donc. Et comme tout est dans tout, il n'y aurait pas de besmélah, sans le *b* initial ; sans le point caractéristique du *b* en arabe, le *b* n'existerait pas. Donc le point du *b* emporte nécessairement le fâtihah ; et le fâtihah emporte tout le Koran. Donc, tout le Koran est dans le point placé sous le *b* qui commence le premier mot du Livre sacré de l'islamisme.)

(Les Arabes admirent de toute leur admiration ces subtilités, cette espèce de dialectique raffinée, de scolastique quintessenciée.)

(Les juifs leur en avaient donné l'exemple. Tous les peuples, d'ailleurs, ont eu et ont encore de ces malheureuses ressources de logique. Les juifs savaient trouver jusqu'à dix sens pour chaque mot de l'Écriture. Un musulman peut bien trouver deux cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf sens ou données dans le fatihah, puisque le fatihah renferme le Koran tout entier ! Un sens de plus, et l'on eut eu, en chiffre rond, deux cent quarante-huit mille. Mais ce total est trop court à énoncer ; il y a quelque chose de bien plus imposant à articuler : deux cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. Les Arabes admirent et aiment ces sortes de puérilités.)

HISTOIRE D'UN CHÉRIF

DE LA GRANDE KABYLIE

Au mois de juillet 1849, un nouveau chérif faisait son apparition dans la grande Kabylie (1). C'était un beau jeune homme, encore imberbe, au teint blanc, au visage efféminé et qui paraissait peu fait pour le rude métier de la guerre. Malgré sa jeunesse, il avait déjà mené une vie aventureuse. Originaire de Tifilalt, il était venu se joindre aux tribus qui s'étaient soulevées pour la guerre sainte, à la voix de Bou Maza. Fait prisonnier dans une rencontre avec une de nos colonnes expéditionnaires, il avait été envoyé en France, où il était resté détenu pendant près de deux ans. Par une conduite exemplaire il était parvenu à endormir la vigilance de ses gardiens et il avait réussi à s'évader ; il avait pu gagner Tunis, sous un déguisement de femme, grâce à la complicité d'un européen, qui se rendait dans ce pays, et qui l'avait fait passer pour sa fille.

Le rôle de chérif ayant souri à son ambition, il était venu chez les Zouaoua de la grande Kabylie, qui à cette époque, avaient conservé leur indépendance et, comme il avait besoin du patronage d'un homme influent, il s'était adressé à Si El-Djoudi que toutes les tribus insoumises reconnaissaient pour chef.

Il se faisait passer pour le chérif Bou Maza, qui était alors détenu au fort de Ham, et il lui était d'autant plus facile de

(1) Mouley Mohamed bou Aoud avait déjà joué le rôle de chérif dans ce pays; après avoir fomenté l'insurrection pendant plus de deux ans, il s'était livré volontairement aux Français à Aumale, le 7 mars 1848.

rendre cette imposture vraisemblable, qu'il avait assisté aux guerres que cet agitateur avait faites aux Français et que comme lui, il avait été prisonnier en France. Il espérait que le prestige qu'avait aux yeux des indigènes le héros de l'insurrection du Dahra, amènerait sous son drapeau tous les ennemis du nom chrétien. Son véritable nom était Si Mohamed el-Hachemi. Médiocre cavalier, d'un courage problématique, d'un naturel timide, il était loin de ressembler, sous le rapport des qualités qui font le chef d'insurrection, à celui dont il prenait le nom. Il n'avait pas cet esprit de décision, et ce don de la parole, qui entraînent les masses et font oublier aux hommes les plus positifs, le souci de leurs intérêts matériels.

Nous devons indiquer en quelques mots dans quelle situation se trouvait la Kabylie du Djurjura, à l'époque où se place notre récit. Bel Kassem ou Kassi, ancien agha d'Abd el-Kader, avait fait sa soumission en 1847, en même temps que Ben Salem et il avait été nommé bach agha du Sebaou. Il avait dans son commandement quelques tribus de la haute Kabylie, comme les Illoula ou Malou, les beni Idjer, les beni Sƚourar', les beni Yahia, les beni Iraten, etc. ; mais ces tribus ne reconnaissaient son autorité qu'à la condition qu'il ne se mêlerait en rien de leurs affaires intérieures; elles lui payaient un faible impôt, uniquement dans le but de pouvoir commercer librement dans toutes les possessions françaises de l'Algérie.

Dans ce pays, qui ne produit pas à beaucoup près les grains nécessaires à l'alimentation d'une population aussi compacte que celle de nos départements de France les plus peuplés, le commerce est une nécessité impérieuse, une question de vie et de mort ; aussi, le blocus a-t-il toujours été, pour les Turcs comme pour nous, le moyen le plus efficace d'amener à composition les peuplades belliqueuses qui l'habitent.

Les tribus du bach aghalik du Sebaou n'étaient pas disposées à sacrifier à la légère les avantages dont elles jouissaient, mais un succès devait les entraîner infailliblement à la cause de l'insurrection.

Les Guechtoula, qui occupent la portion la plus à l'ouest du versant nord du Djurdjura et qui relevaient du commandement

du Bach Agha si Aomar ben Salem (1), avaient été visités, au mois de mai précédent, par les colonnes du général Blangini; ils n'avaient pas encore oublié le rude châtiment qui leur avait été infligé et ils n'étaient pas tentés, pour le moment, de s'exposer à une nouvelle invasion de leur territoire.

Il ne restait donc au nouveau chérif que les tribus des Zouaoua et des Beni Sedka, qui n'avaient encore jamais fait aucun acte de soumission à l'autorité française.

Si El-Djoudi était, comme nous l'avons dit, le chef de ces tribus. Par le mot chef, il ne faut pas entendre un maître absolu dont les ordres rencontrent partout une obéissance incontestée. Le caractère indépendant et démocratique des Kabyles ne se serait pas accommodé d'un semblable régime.

Si El-Djoudi appartenait à une famille de marabouts très-respectée ; dans sa jeunesse, il s'était fait une grande réputation de piété par sa vie ascétique et la sévérité avec laquelle il suivait les les pratiques extérieures du culte musulman ; de nombreux visiteurs venaient le consulter et lui demander d'arranger leurs différends et il avait réussi, par son habileté à régler à l'amiable les affaires d'intérêt, à se créer une grande influence. Sa parole était écoutée pour toutes les questions divisant les tribus, et il avait pu, dans certaines circonstances, lever de véritables armées avec lesquelles il avait plié sous sa dépendance plusieurs tribus du versant sud du Djurdjura, comme les Mecheddala et les Beni Aïssi. Mais son autorité si grande qu'elle parût, n'aurait pu s'exercer par la force, dans les tribus qui suivaient son parti, il ne pouvait rien que par la persuasion ; pour entraîner les Kabyles à seconder ses vues, il était obligé de les convaincre que leurs intérêts ou leur amour-propre étaient attachés à leur réalisation.

D'un esprit étroit, imbu de tous les préjugés kabyles, il était incapable de comprendre la supériorité de notre civilisation et d'entrer dans la voie du progrès. Le point dominant de son caractère était un orgueil peu commun (2).

---

(1) Si Aomar ben Salem était le frère de l'ancien khalifa d'Abd el-Kader, Si Ahmed Taïeb ben Salem ; il avait fait sa soumission à Aumale, au Maréchal Bugeaud, le 27 février 1847, et avait été fait bach agha.

(2) C'est cet orgueil qui en 1857, lorsqu'il était bach agha du Djurdjura,

L'émir Abd el-Kader, lorsqu'il était venu pour la première fois demander le concours de la Kabylie pour la guerre sainte, l'avait nommé khalifa, mais il n'avait jamais pu obtenir de lui un appui sérieux.

A l'époque de l'apparition du faux Bou Maza, Si El-Djoudi sentait s'affaiblir son influence ; un parti de la soumission commençait à se former, des démarches avaient même été faites par ce parti auprès du commandant de la subdivision d'Aumale. Aussi, lorsqu'en rentrant chez lui, après avoir été combattre aux Beni Mellikeuch la colonne du colonel Canrobert (1), il trouva dans sa maison (2) le nouveau chérif, l'accueillit-il fort bien. Il comprit qu'il pourrait par son moyen réchauffer le zèle de ses Kabyles et rétablir sa prépondérance. Le jeune homme qui se présentait à lui lui convenait d'autant mieux, qu'il ne paraissait pas doué de qualités supérieures et qu'il n'avait pas à craindre que son influence arrivât un jour à contrebalancer la sienne (3).

Il fit cadeau au jeune aventurier d'un cheval et d'un sabre, et comme un chérif qui se respecte doit avoir un surnom, on l'appela Si Mohamed ben Abd Allah bou Sif (l'homme au sabre). Le nouveau chérif parcourut les tribus accompagné des fils de Si el-Djoudi et des principaux personnages du pays, pour prêcher la guerre sainte et recueillir les offrandes qui lui permettraient d'organiser son armée. Il annonça qu'il allait marcher sur Aumale, seul poste que nous eussions alors dans l'intérieur du côté de la Kabylie, et qu'après nous avoir chassés de cette ville, il prendrait des mesures pour nous expulser complétement de l'Algérie. Comme tous les Mouley Saa que nous avons vus apparaître

---

l'a fait jeter dans l'insurrection, au moment où nos colonnes expéditionnaires de la Kabylie étaient victorieuses et où il n'avait aucune chance de pouvoir nous résister.

(1) Cette colonne est montée chez les Beni Mellikeuch le 12 juillet 1849.

(2) Il habitait le village d'Iril bou Ammès, dans la tribu des Beni bou Drar.

(3) Lorsque le chérif bou Bar'la fit son apparition en 1851, Si el-Djoudi le seconda d'abord de tout son pouvoir, mais cet agitateur ne voulut pas se contenter d'un rôle secondaire, et il eut la prétention de le dominer lui-même. Il rompit avec lui et se décida à faire sa soumission à la France en avril 1852; il fut nommé bach agha du Djurdjura.

en Algérie, il se disait invulnérable; les balles n'avaient pas prise sur lui et retournaient sur les hommes assez impies pour tirer sur un envoyé de Dieu.

Ces prédications eurent un grand succès, le chérif fut reçu et fêté partout avec empressement, et sa caisse se remplit rapidement.

Si Mohamed el-Hachemi ne négligea pas d'aller visiter Lala Fatma, la maraboute d'Ourdja, qui devint plus tard célèbre et qui avait déjà, chez les populations Kabyles, une grande réputation comme prophétesse. Lala Fatma était alors dans l'éclat de sa beauté; elle n'avait pas encore acquis l'énorme embonpoint qui fut tant remarqué lorsque nos colonnes la ramenaient prisonnière en 1857. Elle ne fut sans doute pas indifférente à la bonne mine du jeune chérif, car celui-ci renouvela souvent ses visites; il passait parfois plusieurs jours de suite à Ourdja, et les Kabyles, malgré tout leur respect pour leur maraboute, commençaient à se demander si ces relations avaient toute la pureté qui convient entre saints personnages. Ils s'aperçurent plus tard qu'une grande partie de l'argent qui avait été recueilli pour la guerre sainte, avait reçu une destination toute différente.

Cette nouvelle existence était fort au goût de notre chérif et il ne se pressait nullement de réaliser les promesses qu'il avait faites aux Kabyles. Il avait essayé de se former un goum pour lui servir d'escorte, mais il n'avait pu réunir que trois cavaliers, auxquels Si el-Djoudi avait fourni des chevaux.

Cependant les Kabyles commençaient à s'impatienter de l'inaction du chérif. Ce n'est pas qu'ils eussent au fond une bien grande confiance dans le succès d'une guerre dirigée contre les Français, mais avant de s'attaquer à nous, ils avaient à tirer vengeance d'un fait que nous allons rapporter.

Peu après l'expédition du colonel Canrobert dans les Beni Mellikeuch, les Beni Mançour et les Cheurfa, petites tribus dont le territoire touche à l'Oued Sahel et qui nous étaient soumises, avaient tendu une embuscade, sur la route des Portes de Fer, aux voyageurs Zouaoua qui revenaient de la province de Constantine, et ils avaient arrêté huit individus des Attaf, des Akbil et des Beni bou Drar. Ces malheureux avaient été conduits à un endroit

appelé Iftissen (ancien campement des troupes turques qui voyageaient de la Province d'Alger à la Province de Constantine, situé sur la rive gauche de l'Oued Sahel) ils avaient été mis à mort et leurs corps avaient été brûlés. Cette exécution barbare avait excité une violente indignation dans les Zouaoua et il leur tardait d'en tirer une vengeance éclatante.

Dans ces tribus, une coutume qui était toujours rigoureusement suivie, voulait que lorsque des hommes étaient tués dans les guerres de tribu à tribu, il ne pouvait être question de faire la paix avant qu'on eût tué au moins le même nombre d'hommes à l'ennemi, c'était ce qu'on appelait l'ahseub er-regueb (le compte des cous ou des morts). On ne se donnait pas de repos jusqu'à ce que les morts eussent été vengés.

Ce désir de la vengeance avait été pour beaucoup dans l'empressement que les Kabyles avaient mis à se rallier au parti du chérif, et ils le poussaient à commencer au plus vite les hostilités.

Dans les premiers jours de septembre, Si Mohamed el-Hachemi se décida enfin à agir ; il alla établir son camp sur la crête du Djurdjura. Deux tribus du versant sud de ces montagnes, se trouvaient sur le chemin qu'on devait suivre pour arriver aux Beni Mançour et aux Cheurfa, c'étaient les Beni Mellikeuch et les Mecheddala. Les premiers, composés de populations guerrières qui n'avaient jamais reconnu notre autorité, se joignirent avec empressement au chérif ; les Mecheddala n'osèrent pas se déclarer franchement pour son parti. S'étant soumis depuis 1847, ils craignaient d'attirer sur eux les goums du sous-lieutenant Beauprêtre, adjoint au bureau arabe d'Aumale, qui occupaient d'une manière à peu près permanente la vallée de l'Oued Sahel. Si le chérif ne les avait pas immédiatement pour alliés, il pouvait compter au moins sur leur neutralité.

Lorsqu'il eut rassemblé tous ses contingents, Si Mohamed el-Hachemi alla s'établir à Tibahirin, auprès de Selloum (village des Beni Mellikeuch), et il envoya dire aux Beni Mançour et aux Cheurfa qu'ils eussent à se soumettre à lui, s'ils ne voulaient pas être traités avec la dernière rigueur. Il leur promit que les Zouaoua oublieraient les griefs qu'ils avaient contre eux, s'ils se

joignaient à lui, et qu'ils se contenteraient comme réparation, pour dégager leur anaïa, de brûler les maisons de Si Saïd ou el Hadj des Cheurfa, de Si Mohamed Taïeb et d'el-Hadj Kassi ben Habelal des Beni Mançour (1).

Les tribus menacées ne se laissèrent pas prendre à ces promesses, elles demandèrent des secours à Aumale et se mirent en devoir de fortifier leurs villages, en les entourant de haies, de fossés et de murailles en pierres sèches.

Les Zouaoua, pour arriver aux Cheurfa n'avaient, du lieu où ils avaient établi leur camp, qu'à descendre un contrefort du Djurjdura qui se dirige d'abord du nord au sud et se retourne ensuite vers le sud-est, pour arriver à l'oued Tazatimt (affluent de l'oued Sahel) en formant la limite de la plaine de l'oued Sahel. L'extrémité de cette crête forme un mamelon qui domine complètement le village des Cheurfa, bâti sur sa pente sud, en face de la plaine. Les Cheurfa comprirent que si l'ennemi pouvait arriver à ce mamelon, la défense de leur village serait impossible, et ils établirent au sommet une sorte de redoute d'une construction grossière, mais suffisante pour arrêter des contingents indisciplinés. Cette redoute fut occupée par les Cheurfa et leurs alliés, les Beni Mançour.

Le sous-lieutenant Beauprêtre, ayant reçu des renforts d'Aumale, arriva à Iftissen avec trois cents chevaux des goums, la nuit même qui précéda l'attaque. Il envoya immédiatement prévenir les Mecheddala de lui amener leurs contingents ; mais le caïd de cette tribu, El-Hadj Sliman ben Dris, arriva seul à son camp, pas un homme n'avait voulu le suivre.

Le matin, le sous-lieutenant Beauprêtre disposa ses cavaliers au point d'inflexion de la crête que devait suivre le chérif pour

---

(1) Si Saïd ou el-Hadj était notre caïd des Cheurfa ; il s'est toujours montré très-dévoué à notre cause.

Si Mohamed Taleb était originaire des Beni Mellikeuch, il avait été nommé caïd de cette tribu peu après l'expédition de 1847 dans les Beni Abbès, mais il n'avait jamais pu exercer la moindre autorité et il avait été obligé de quitter le pays et de se réfugier aux Beni Mançour.

El-Hadj Kassi ben Habelal, homme très influent des Beni Mançour, était alors caïd de cette tribu.

arriver aux Cheurfa, en ayant soin de les défiler à la vue de l'ennemi, et il envoya des espions pour savoir si les Mecheddala s'étaient joints aux Zouaoua. Il apprit qu'ils s'étaient tous réunis en armes à un de leurs villages appelé Ir'il Hammad, situé à peu de distance du camp du chérif et qu'ils y attendaient les événements.

Le sous-lieutenant Beauprêtre prit alors son parti ; comprenant très-bien que les Mecheddala allaient faire défection, il résolut, pour désorganiser l'attaque, de les séparer des Zouaoua en opérant une diversion. Quittant la position qu'il occupait, il se porta à toute vitesse aux Oulad Brahim et aux Beni Ikhelef, villages des Mecheddala les plus voisins de l'oued Sahel et qui étaient restés sans défenseurs ; il y pénétra sans éprouver aucune résistance et il y fit mettre le feu.

L'effet attendu de cette manœuvre se réalisa ; en apercevant l'incendie, les Mecheddala quittèrent précipitamment Ir'il Hammad, pour courir au secours de leurs villages et tâcher de sauver ce qu'ils pourraient.

Cependant, les Zouaoua s'étaient déjà mis en marche, ils s'avançaient en colonne serrée, précédés par une troupe de musiciens. Le chérif n'avait pas tenu pour cette fois à faire parade de son invulnérabilité ; les Kabyles lui virent avec étonnement quitter le burnous en drap vert qu'il portait habituellement et qui l'aurait désigné aux coups de l'ennemi, et mettre à la place le burnous d'un de ses cavaliers. Cette action donna à ses partisans une médiocre idée de son courage, et leur fit perdre une bonne partie de la confiance qu'ils pouvaient avoir en lui.

Les Cheurfa attendaient en silence, cachés derrière leur retranchement. Ils laissèrent l'ennemi arriver à bonne portée, puis ils firent feu tous ensemble. Sept hommes tombèrent morts, beaucoup d'autres furent blessés ; une panique générale saisit les Zouaoua qui se débandèrent sans prendre le temps d'enlever leurs morts, poursuivis par les huit ou dix chevaux que possédaient les Cheurfa et les Beni Mançour.

Les Zouaoua n'essayèrent pas une nouvelle attaque ; ils demandèrent et obtinrent une anaïa pour enlever leurs morts. Ce devoir accompli, ils quittèrent leur camp de Tibahirin, et se retirèrent

à Behlil, dans les Beni Mellikeuch, pour réorganiser leurs contingents que cet échec avait dispersés.

Le sous-lieutenant Beauprêtre profita de son avantage pour pousser une pointe jusqu'à Takerbouts, village des Beni Mellikeuch. Il obtint des gages de soumission d'une fraction de cette tribu, qu'on appelle Beni Kani et des Mecheddala ; mais cela ne les empêcha pas de continuer leurs intrigues avec le chérif, dont ils attendaient le retour prochain.

Si El-Djoudi, en effet, furieux d'avoir été battu par un ennemi dont il avait cru avoir facilement raison, voulait avoir sa revanche et frapper un grand coup ; il fit appel à toutes les tribus des deux versants du Djurdjura, et de tous côtés de nouveaux renforts arrivèrent grossir sa petite armée. Ces rassemblements durèrent pendant tout le mois de septembre. Tous les jours, les Beni Mançour et les Cheurfa, qui observaient avec inquiétude l'orage qui les menaçait, entendaient les décharges de mousqueterie tirées en signe de réjouissance à l'arrivée de chaque nouveau renfort. Ils se demandaient si nous arriverions à temps pour les secourir efficacement, et s'il ne vaudrait pas mieux pour eux se soumettre aux conditions que voudrait leur imposer le chérif. Les Beni Abbès, qui jusque là avaient été leurs alliés, se tenaient à l'écart, et ils se trouvaient isolés dans un cercle de tribus hostiles. M. Beauprêtre croyant tout danger immédiat passé après le combat des Cheurfa, était rentré à Aumale ; la position n'était plus tenable.

Le caïd des Beni Mançour écrivit pour demander de prompts secours et M. Beauprêtre fut envoyé de nouveau avec un goum de trois cents chevaux. Il s'aperçut bientôt que la situation était beaucoup plus grave qu'on ne l'avait cru, et que les forces dont il disposait étaient insuffisantes. Il demanda de nouveaux renforts qui lui furent envoyés, et il se trouva à la tête d'environ cinq cents chevaux.

Ces forces auraient été plus que suffisantes, dans les conditions ordinaires, pour s'opposer à toutes les entreprises du faux Bou-Maza ; mais les goums étaient complètement démoralisés. On se racontait mystérieusement les fables les plus absurdes sur le pouvoir surnaturel du chérif, et ces récits rencontraient une foi

aveugle ; les cavaliers arabes étaient persuadés que leurs fusils ne pourraient pas partir, et que c'était folie que de vouloir combattre un homme contre lequel les armes devenaient inutiles. Travaillés en secret par des émissaires des Zouaoua, ils avaient fait dire au chérif qu'ils ne feraient qu'un simulacre de combat et qu'ils prendraient la fuite, aussitôt qu'il se montrerait à eux.

La situation était très-critique. M. Beauprêtre faisait tous ses efforts pour relever le moral de ses hommes; mais les raisonnements ne pouvaient rien sur des esprits superstitieux et crédules, et il y avait à craindre qu'ils ne l'abandonnassent tous au premier choc.

M. Beauprêtre s'était placé au pied du village des Cheurfa, de manière à protéger ce village et ceux des Beni Mançour.

Pour avoir l'avantage sur les contingents kabyles, il fallait chercher à les attirer en plaine où la cavalerie arabe en aurait facilement raison. M. Beauprêtre pensa qu'il y réussirait en piquant l'amour-propre du chérif. Il lui écrivit une lettre de défi conçue à peu près en ces termes : « Tu te dis chérif, envoyé de « Dieu, mais nous te connaissons, tu es le fils d'une juive et d'un « adassi. Si tu veux prouver que tu es véritablement chérif, tu « viendras te rencontrer avec moi à l'Azib de Si Abd el-Kerim; « (Azib situé sur la rive gauche de l'oued Sahel en face de Tazmalt). »

Cette lettre irrita l'orgueil de Si Mohamed el-Hachemi qui répondit : « De la part du protecteur de la religion, etc., à l'infidèle Beauprêtre, que la malédiction du Très-Haut soit sur toi et sur tous ceux qui te sont attachés ! O ennemi de Dieu et de son prophète, j'ai appris que tu avais l'intention de te rendre chez les serviteurs des chrétiens pour me faire la guerre. Je suis prêt et je désire me trouver moi-même en face de toi et de ton serviteur Ahmed ben Zerouali (un de nos cadis), qui est un homme vil. »

Si El-Djoudi voulait qu'on se bornât à attaquer le village des Cheurfa, en restant prudemment sur un terrain difficilement accessible à la cavalerie, mais le chérif ne doutait plus de rien, il voulait marcher sur les Beni Mançour en traversant la plaine de

l'oued Sahel, qui a, en cet endroit, environ trois kilomètres de largeur, et en franchissant la rivière. Toutes les représentations qu'on lui fit pour lui faire abandonner cette idée restèrent inutiles ; la promesse qu'il avait reçue des cavaliers du goum, était sans doute pour beaucoup dans cette détermination qui pouvait passer pour audacieuse. Peu s'en fallut que les évènements ne lui donnassent raison.

Le 3 octobre, vers dix heures du matin, les contingents du chérif se mirent en mouvement, formés en deux colonnes ; la colonne de droite, composée de Zouaoua, descendit vers le village des Cheurfa ; celle de gauche, composée en majeure partie de Beni Mellikeuch, descendit sur l'oued Chekroun, pour se diriger sur les Beni Mançour. Les Beni Abbès ne s'étaient pas encore déclarés, mais il était probable qu'ils se joindraient au chérif, comme ils l'avaient promis, si le mouvement sur les Beni Mansour réussissait. Si Mohamed el-Hachemi se tenait entre les deux colonnes, escorté de ses cavaliers et accompagné de quelques notables kabyles.

M. Beauprêtre avait, de son côté, placé ses fantassins kabyles au pied du village des Cheurfa. Il avait disposé ses cavaliers en avant de l'oued Tazatimt, en les abritant derrière un rideau de gros oliviers. Il s'était placé lui-même entre ses deux troupes, de manière à surveiller l'ensemble du combat et à être prêt à ramener ses goums si, comme il le craignait, ils venaient à tourner bride.

Les Beni Mellikeuch s'avancent jusqu'au pied de la pente qui limite la plaine, en se tenant dans les broussailles qui garnissent tout le flanc de la montagne ; ils aperçoivent devant eux une troupe d'une centaine de cavaliers arabes et, oubliant toute prudence, ils courent sur eux en poussant leur cris de guerre. Les cavaliers, vigoureusement entraînés, se lancent au galop à leur rencontre. Les Kabyles pris de terreur, en voyant arriver ces chevaux dont la course fait trembler le sol, fuient en désordre, songeant à peine à faire usage de leurs armes et vont se rejeter dans les broussailles. Les cavaliers en atteignent quelques-uns, qui se laissent enlever leurs fusils des mains sans résistance.

Dans cette charge, les cavaliers avaient tiré quelques coups de

feu ; leurs fusils n'avaient pas refusé de partir. La confiance leur revient, ils commencent même à échanger quelques plaisanteries sur le chérif dont ils avaient eu si grand'peur.

Pendant que ceci se passait, Si Mohamed el-Hachemi était tranquillement assis par terre, pour regarder l'attaque. En voyant fuir ses partisans devant le goum, il entra dans un grande colère et il courut à eux en leur criant : — Que Dieu refroidisse vos visages ; vous êtes les plus nombreux et vous fuyez comme des femmes, il n'ont pourtant avec eux ni soldats ni canons. — Montant alors à cheval, il marcha en avant suivi par ses trois cavaliers, par Si Ahmed el-Djoudi, fils du chef des Zouaoua et par une soixantaine de Beni Mellikeuch.

Ces derniers commencent par s'arrêter à la limite de la broussaille. Les cavaliers peu rassurés laissent aller leur maître en se tenant derrière lui à une distance très-respectueuse, de sorte que le chérif se trouve bientôt seul avec Si Ahmed el-Djoudi. Ils arrivent en face d'une cinquantaine de cavaliers, sur lesquels ils se lancent au trot. Les cavaliers pris d'une folle terreur à la vue du chérif, qu'ils reconnaissent à son burnous vert et au sabre qu'il tient à la main, tournent bride et disparaissent à toute vitesse.

Si Mohamed el-Hachemi croit alors à la réalisation de la promesse qui lui a été faite et il continue sa course à travers les oliviers. Il trouve bientôt devant lui quatre cavaliers qui font feu et se mettent également à fuir. Une des balles avait blessé légèrement à l'œil le cheval du chérif ; mais celui-ci n'en continua pas moins sa poursuite, abandonné cette fois par Si Ahmed ben El-Djoudi qui, n'augurant rien de bon de cette course insensée, s'était arrêté après avoir tiré sans résultat son coup de fusil. Si les Kabyles avaient donné en ce moment, il est probable que la panique se serait communiquée à tout le goum et qu'il aurait été impossible de le rallier ; mais les quatre cavaliers dont nous venons de parler, s'aperçoivent bientôt qu'ils fuient devant un seul homme, ils ralentissent l'allure de leurs chevaux et ils se laissent rejoindre. Deux d'entre eux galopent alors de chaque côté du chérif qu'ils cherchent à saisir. L'un de ces derniers, nommé Mhamed ben Chennaf (aujourd'hui caïd des Beni Amar)

le saisit par un bras et comme son fusil est déchargé, il s'en sert comme d'une massue pour frapper le chérif à la tête. Celui-ci évite les coups, en tirant en arrière pour se débarrasser de son agresseur. Un coup de sabre atteint Mhamed ben Chennaf en plein visage et il lâche prise. Le chérif fait alors volte-face et il allait s'échapper, lorsqu'un coup de feu tiré par le cavalier Bel Kheir, l'atteint entre les deux épaules. Son cheval l'emporte encore quelques pas, mais il était frappé à mort. Il tombe et quelques instants après les cavaliers lui avaient tranché la tête.

Ainsi finit la courte carrière de cet agitateur qui aurait pu nous susciter de graves embarras, si la mort ne l'eût arrêté si brusquement.

La mort du chérif mit fin au combat; la colonne qui marchait sur le village des Cheurfa, n'avait pas eu le temps d'y arriver et elle rebroussa chemin. Les Zouaoua enlevèrent le corps décapité du chérif; il fut enterré à la Zaouïa de Sidi Ahmed ben Dris. Le lendemain tous les rassemblements de Si el-Djoudi avaient disparu.

Nos pertes dans la journée du 3 octobre, avaient été peu importantes; on comptait parmi les morts Sliman ben Amora, caïd des Oulad Ferah (du Dira supérieur), Si bel Kassem, cadi du Dira supérieur et le spahis Mohamed Kesentini.

La belle conduite du sous-lieutenant Beauprêtre fut portée à la connaissance de toute l'armée d'Afrique, par un ordre du jour que nous reproduisons ci-dessous.

ORDRE GÉNÉRAL.

Au quartier-général, à Alger, le 9 octobre 1849.

« Le Gouverneur général porte à la connaissance de l'armée, par la voie de l'ordre, un brillant fait d'armes accompli par un simple officier, dans des circonstances telles, que cet honneur extraordinaire ne lui paraît que justement proportionné au mérite de l'action elle-même et à l'importance du service rendu.

« M. Beauprêtre, sous-lieutenant au premier régiment de zouaves, détaché au bureau arabe d'Aumale, était, depuis près d'un mois, en mission dans la vallée de l'oued Sahel, à la tête d'un goum arabe chargé de protéger et de rassurer les tribus

soumises, menacées par l'agitateur qui avait pris chez les Kabyles du Jurjura le nom de Bou Maza.

« Un rassemblement de plusieurs milliers de Kabyles se forme à l'improviste en face de lui ; cet officier prend ses mesures avec présence d'esprit et fermeté ; il appelle les contingents des tribus soumises qui sont à sa portée, demande à temps des secours à Aumale.

« Attaqué le 3 octobre par cette force redoutable, sous son ascendant domine les terreurs superstitieuses des cavaliers arabes ; l'agitateur tombe mort entre ses mains ; le rassemblement dispersé, fuit sur le revers du Jurjura.

« La soumission d'une tribu importante, les Beni Mellikeuch, le retour de la confiance chez les autres, sont le prix de ce combat ; il donne une haute idée de la force du caractère de l'officier qui l'a livré, surmontant l'influence des faibles conseils qui s'agitaient autour de lui, et celle de la fièvre qui le fatiguait depuis plusieurs jours.

« Le Gouverneur Général de l'Algérie,

« Par son ordre :

« *Le Général de brigade, chef de l'état-major général,*

« De Crény. »

En terminant, nous devons rapporter un fait qui peint bien le caractère kabyle. Nous avons dit que Si Mohamed el-Hachemi avait recueilli de nombreuses offrandes pour la guerre sainte. Les avantages attendus ne s'étant pas réalisés, les Kabyles ne voulurent pas que leur argent fût perdu et ils prétendaient que Si El-Djoudi, qui avait patronné le faux Bou Maza en était responsable et devait le restituer. Les tolba des ben Dris étaient les plus ardents à réclamer ; ils soutenaient que cet argent leur revenait de droit, puisqu'ils avaient enterré le chérif dans la Zaouïa. Si El-Djoudi eut beaucoup de peine à se défendre de ces prétentions ; il y réussit cependant, et il garda même pour lui les 1500 francs qu'il avait encore trouvés dans le trésor de Si Mohamed el-Hachemi, au moment de sa mort.

N. Robin.

Ce travail, établi sur les pièces officielles que M. le capitaine Robin a pu se procurer dans les archives des différents bureaux arabes où il a servi, est par cela même d'une exactitude rigoureuse. A ce titre sa place est marquée dans la *Revue africaine*.

Je signalerai à ce sujet la rareté des articles relatifs à l'histoire contemporaine de l'Algérie publiés dans cette *Revue*. C'est une lacune des plus regrettables ; les futurs historiens de l'Algérie doivent pouvoir y puiser des documents sur les faits de notre époque. Le soin scrupuleux apporté par le bureau dans le choix des articles admis à l'honneur de la publication, est une garantie de leur exactitude et ajoute à leur intérêt.

L'épisode rapporté par M. le capitaine Robin serait, je crois, le premier article publié par la *Revue* sur les guerres qui ont amené la soumission de la grande Kabylie. Quelques notes devraient y être ajoutées par la rédaction. M. le capitaine Robin ne fait pas assez ressortir le rôle joué dans cette affaire par le sous-lieutenant Beauprêtre. Elle a été le point de départ de cet officier, une des plus brillantes personnalités de l'armée d'Algérie, et elle lui valut une double récompense, le grade de lieutenant et la décoration. Le général Randon, gouverneur-général, fit précéder ces deux récompenses demandées au Ministre, par l'envoi d'un magnifique sabre turc, comme témoignage de sa satisfaction. Le travail de M. le capitaine Robin serait incomplet sans cette addition.

Je compte au reste soumettre à la Société historique, à titre d'hommage à la mémoire du colonel Beauprêtre, une notice sur les services de ce brave et malheureux officier supérieur. Elle est rédigée, et il ne me manque pour la compléter, que quelques détails de dates.

Note de M. BEAUSSIER.

Alger, le 28 mai 1870.

TOPOGRAPHIE

ET

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER

DÉDIÉE

AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR

DON DIEGO DE HAEDO

ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL
DU ROYAUME DE SICILE

PAR

LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAEDO

ABBÉ DE FROMESTA

Traduit de l'espagnol par MM. le Dr MONNEREAU et A. BERBRUGGER.

AVANT-PROPOS.

Le savant et regretté fondateur de la Société historique algérienne qui pendant plus de trente ans consacra sa vaste et patiente érudition à recueillir tous les documents propres à jeter quelque lumière sur cette histoire si peu connue de la Régence d'Alger, avait traduit une partie du premier livre de l'ouvrage d'Haëdo, intitulé *Topographie et Histoire générale d'Alger*. Outre une description topographique fort exacte de l'ancien Alger et de curieux détails sur les mœurs de ses habitants, l'ouvrage du Bénédictin Haëdo renferme l'histoire des trente premiers Pachas, plus trois dialogues, l'un sur la captivité, l'autre sur les Martyrs et le dernier sur les Marabouts; composé vers la fin du XVIe siècle

et imprimé à Valladolid en 1612, ce livre est devenu extrêmement rare aujourd'hui, et la Bibliothèque d'Alger en possède seulement un exemplaire qu'elle se procurait il y a vingt ans avec beaucoup de peine.

« Depuis la conquête de l'Algérie, dit M. Berbrugger (1), « Haëdo, a été de plus en plus consulté par les hommes qui font « des études sérieuses sur ce pays. Il fut même devenu promptement populaire si la rareté de son ouvrage, l'idiome étranger « dans lequel il est écrit avec une orthographe surannée et une « très-incommode disposition typographique n'avaient été des « obstacles insurmontables pour la plupart des lecteurs.

« Un ouvrage officiel, le *Tableau de la situation des établissements français en Algérie*, dit en parlant de l'œuvre d'Haëdo : « Ce livre se recommande par la scrupuleuse exactitude de « l'historien espagnol. (V. la situation de 1841, page 415). Cette « appréciation due à M. le capitaine de frégate Rang qui a prouvé par d'utiles publications sa compétence en fait d'histoire de l'Algérie est un témoignage d'un grand poids en faveur d'Haëdo. »

En présence d'un hommage si complet rendu au mérite de cet ouvrage, j'ai cru faire une œuvre utile en continuant le travail interrompu trop tôt par la mort de M. Berbrugger. Ce vénéré Président de notre Société, avait particulièrement traduit d'Haëdo, des chapitres relatifs aux mœurs et coutumes des habitants d'Alger, et se proposait sans doute de réfuter à l'occasion certaines allégations du Bénédictin espagnol.

J'entreprends aujourd'hui cette double tâche : et si mes annotations critiques surtout, n'atteignent pas toujours la hauteur de vues qui distinguait les écrits de ce maître regretté, qu'on veuille bien excuser mon insuffisance, car en apportant mon humble concours à ce travail j'ai voulu aussi payer un tribut de reconnaissance à la mémoire du savant aussi éminent que modeste qui m'honora toujours d'une bienveillance particulière.

Alger, avril 1870.

Dr Monnereau.

---

(1) *Géronimo*, P. 54 et 55. — Bastide, Editeur. 1860

TOPOGRAPHIE

OU

DESCRIPTION D'ALGER, DE SES HABITANTS ET DE LEURS MŒURS

CHAPITRE I.

DE LA FONDATION D'ALGER ET DE SA NOBLE ET ANTIQUE ORIGINE.

La ville généralement connue sous le nom d'Alger, si tristement renommée de nos jours par les nombreux et incessants dommages que ses habitants causent à tous les états de la chrétienté, est située en Afrique dans la province appelée autrefois Mauritanie césarienne, sur les bords de la mer Méditerranée, à une élévation du pôle d'environ 37 degrés (1).

On ignore l'époque de sa fondation, ainsi que le nom de son fondateur, cependant l'historien maure Jean Léon, dit dans sa description de l'Afrique (2) : qu'Alger ayant été anciennement construite par une peuplade de l'Afrique appelée Mesgrana (Beni Mesr'anna) avait dans le principe porté ce dernier nom ; toutefois il n'indique aucune date, et ne cite, comme cela est indispensable, aucun autre auteur pour confirmer ses allégations. Cependant ce nom de Mesgrana se rapportant à une nation, à une peuplade ou à une cité, ne se trouve ni dans Strabon, ni dans Pline, ni dans Polybe, ni dans l'itinéraire d'Antonin, et pourtant ces ouvrages contiennent une description minutieuse de toutes les provinces de l'Afrique et qui plus est des peuples et des villes du monde entier. L'opinion la plus certaine et la plus ancienne à ce sujet est celle émise par Strabon, historien d'une autorité incontestable qui, en traitant des villes et populations de la Mauritanie césarienne, dit en parlant d'Alger bien qu'il ne lui donne pas son vrai nom (3) : « Sur cette côte il y avait une ville

(1) Élévation du pôle est ce nous appelons aujourd'hui latitude du lieu. Celle d'Alger est de 36° 47' N.

(2) Léon l'Africain.

3) Strabon, liv. 17,

« appelée Iol, Juba, père de Ptolémée, l'ayant reconstruite, « changea son nom en celui de Cesarea (1). Cette ville possède « un port en avant duquel on voit une petite île. »

L'opinion de Strabon confirmée par un grand nombre d'auteurs démontre que la latitude d'Alger que nous avons indiquée comme étant de 37° 3/4 est à peu de chose près la même que celle que Ptolémée assigne à Iol-Cesarea. Il est facile de reconnaître que la situation actuelle d'Alger, sa distance des autres localités environnantes se rapporte parfaitement à tout ce qui est dit sur Iol-Cesarea dans les Tables de Ptolémée, la géographie de Strabon et l'Itinéraire d'Antonin. Si tous ces témoignages étaient insuffisants, nous trouverions la preuve la plus évidente dans le texte de Strabon plus haut cité, quand il dit : Iol-Cesarea était une ville maritime sise dans la Mauritanie césarienne qui possédait un port au-devant duquel se trouve un îlot (2). Nous voyons donc qu'Alger se trouve exactement dans ces conditions particulières que ne remplit aucune autre ville maritime de la Mauritanie césarienne (3). On doit également conclure de ce fait qu'Alger est une ville très-ancienne, que construite bien avant le temps d'Auguste César elle devait se trouver déjà en ruines à cette époque, puisque Strabon dit que le roi Juba entreprit de la reconstruire. Afin de faire comprendre le motif qui poussa ce roi à lui donner le nom de Cesarea, il est bon de savoir que Strabon n'entend pas parler ici du roi Juba, premier de

---

(1) En invoquant le témoignage de Strabon pour établir qu'Alger est situé sur l'emplacement d'Iol Cesarea, Haëdo commet une erreur partagée par quelques écrivains anciens et modernes. L'identité d'Alger avec Icosium et celle de Cherchel avec Iol-Cesarea est un fait acquis aujourd'hui à la science archéologique d'une manière irréfutable. (Voir *Icosium* par A. Berbrugger. Edit. de 1845, p. 19.)

(2) Il y avait au contraire plusieurs îlots au-devant du port d'Alger, le principal sur lequel s'élevait le fort appelé (Peñon) Pegnon, construit par les Espagnols qui l'occupèrent jusqu'en 1529, puis quatre ou cinq îlots ou récifs moins importants situés à petite distance de la terre ferme.

(3) C'est une erreur, car Cherchel possédait un îlot qui sert de tête à la jetée que nous avons construite, et Rusgunia la ville romaine du cap Matifoux avait un mouillage abrité par des travaux reliant la terre ferme à un îlot submergé aujourd'hui, près duquel le bâtiment à vapeur de l'état le *Sphinx* fit côte en 1846.

ce nom, fils du grand Bocchus, roi de Mauritanie qui livra Jugurtha, roi de Numidie à L. Silla envoyé de Marius, et qui ayant embrassé plus tard le parti de Pompée fut vaincu par César et se donna la mort. Non, il s'agit ici de Juba II, son fils; ce prince très-jeune au moment de la mort de son père, tomba aux mains de César qui l'emmena pour orner son triomphe et le fit attacher avec les autres captifs au-devant de son char, suivant la coutume. Ce jeune Juba, doué d'une grande intelligence et d'un esprit supérieur, fut élevé à Rome, il y acquit une excellente instruction qui lui permit d'écrire une histoire citée souvent par Pline et plusieurs autres écrivains. On a dit de ce prince : que de Numide barbare, il en était venu à se faire comprendre parmi les écrivains les plus savants, et que la supériorité de son instruction l'avait rendu plus remarquable que le pouvoir royal qu'il avait exercé. Ses talents et ses qualités personnelles le firent rechercher et aimer d'Auguste (le successeur de Jules César) : ce prince lui rendit non-seulement sa liberté, mais encore le maria à Silene (Sélébé) fille de Marc Antoine et de Cléopâtre reine d'Egypte. D'après Suétone, cette jeune fille ainsi que ses frères et sœurs germains avaient été amenés d'Egypte par ordre d'Auguste qui les fit élever dans son propre palais. Ce souverain en mariant Juba, lui rendit les états que son père possédait de son vivant ; ils comprenaient la Mauritanie tout entière et de plus suivant la division de cette époque, les royaumes de Suz, de Tlemsen, de Maroc, de Tirudante, de Fez, d'Oran, de Ténès, d'Alger, de Bougie jusqu'à Bône, formant dans leur ensemble une vaste région composée de provinces riches et fertiles. En parlant de cette restitution Plutarque dit avec raison que la captivité de Juba fut la cause de son bonheur. Réintégré dans le royaume de ses pères, ce prince fit comme tous les souverains amis de Rome, qui, soit pour flatter César Auguste, soit pour se montrer reconnaissants de ses bienfaits (très-nombreux d'après Suétone) fondèrent dans leurs états quelques villes ou localités auxquelles ils donnaient le nom de César-Auguste. Ainsi procéda Archelaüs en Cappadoce, de même agirent les vétérans de l'armée romaine en Espagne, et beaucoup d'autres en divers lieux qui fondèrent ou reconstruisirent des villes, les agrandirent

et après les avoir embellies par l'érection d'œuvres de la plus grande magnificence, telles que tours, théâtres, aqueducs et temples, leur appliquaient le nom de Julia Augusta ou celui de Cesarea. C'est également de cette manière que procéda Hérode pour la tour de *Straton* (1), il l'orna de constructions élevées avec la plus grande magnificence et la nomma Cesarea, en l'honneur d'Auguste César. Le roi Juba, autant pour imiter cet exemple que pour donner une preuve de sa reconnaissance à celui qui l'avait comblé de ses bienfaits, reconstruisit, suivant Strabon, la ville de Iol et lui donna le nom de Cesarea. Ce fait donne lieu de croire qu'avant cette restauration Iol était une cité importante, puisque Juba l'avait choisie parmi tant d'autres villes très-remarquables de ses états pour recevoir le nom du très-illustre et très-puissant empereur à qui il devait tout. Il est certain que l'importance de cette cité a dû s'accroître considérablement depuis qu'un souverain puissant et riche l'avait reconstruite avec tant d'empressement dans l'unique but d'éterniser la gloire et le nom d'un empereur aussi célèbre que le fut Auguste. Il devait d'autant plus en être ainsi qu'en dehors de ce dernier motif, le roi Juba, bien qu'il possédât dans ses états plusieurs villes fort considérables, choisit dès-lors et désigna spécialement Iol Cesarea pour capitale et s'y fixa avec sa cour, ainsi que Pline nous le fait connaître dans son histoire (2). Après la mort de Juba, l'empereur Caligula fit méchamment mourir Ptolémée, fils de ce roi dont il était le parent, puisque Seléné mère de Ptolémée était, ainsi que nous l'avons dit, fille de Marc-Antoine et par conséquent alliée à Caligula, qui était arrière-petit-fils de Marc-Antoine, et petit-fils de sa plus jeune fille Antonia ; celle-ci en effet avait eu de son union avec Drusus, beau-fils d'Auguste, un fils qui fut Germanicus, père de Caligula. Ce dernier par suite de ce meurtre, s'empara de tout le royaume de Mauritanie qu'il divisa en deux grandes provinces, ainsi que le raconte l'historien Suétone (3). Il appela la première Mauritanie Tingitane, du nom de la ville de Tingis, aujourd'hui

(1) V. Josephus, de Bello Judaico. D. Hieronymus in cap. XVI.
(2) Pline, lib. V, Chap. 2.
(3) Suétone, lib. IV.

Tanger, ville considérable bâtie autrefois par Anthée et que son importance désignait au choix de l'empereur comme capitale de cette province. La seconde fut appelée Mauritanie Césarienne du nom de Iol Cesarea, parce que cette ville était devenue, ainsi que nous l'avons dit, la capitale de cette grande province. Ce fait confirme notre opinion déjà exprimée au sujet de l'origine illustre et de la haute renommée de Iol Cesaréa à cette époque reculée; s'il n'en avait pas été ainsi, jamais l'empereur romain ne l'eût appelée dans ce partage à devenir la capitale d'une aussi vaste et aussi belle province, et n'en eût pas fait par conséquent la résidence du Proconsul, ni le siége d'un tribunal, faveur dont jouissaient uniquement les villes métropolitaines, résidence habituelle des gouverneurs romains. Ces tribunaux portaient le nom de « Conventus Provinciarum », parceque de tous les points de chacune des provinces on y avait recours pour l'administration de la justice. Plus tard, l'empereur Claude qui succéda à Caligula annoblit encore davantage Iol Cesarea parce que suivant Pline (1) il lui conféra le titre de colonie romaine et la rendit par ce fait le séjour habituel d'un grand nombre de soldats et de vétérans romains. Il est certain que si cette ville ne leur eût pas offert et au-delà tous les avantages de l'Italie, sous le rapport du climat, de la facilité d'y mener une existence heureuse, ils n'eussent pas abandonné le sol natal pour vivre à jamais sur la terre d'Afrique et en faire un seconde patrie. Pline qui vécut au temps de Néron et de Vespasien et qui dédia son histoire à Titus, fils de ce dernier, raconte que depuis le règne de Claude, Iol Cesarea était l'une des villes les plus célèbres de cette époque. Le titre de colonie romaine était alors une illustration fort ambitionnée par toutes les villes : leurs habitants suivant les auteurs (2) jouissaient de toutes les libertés, privilèges et exemptions accordés aux citoyens de Rome, ils étaient considérés comme leurs égaux : ils pouvaient, tant que l'usage en fut conservé, voter sur toutes les affaires relatives à la république romaine et concourir non-seulement à toutes fonctions ou emplois, mais

(1) Pline lib. V.
(2) V. M. Tull. ora pro Archia et pro Arcesina.

encore prétendre au gouvernement de l'Italie, des autres provinces de l'empire, et à celui de Rome elle-même. Les habitants des colonies romaines étaient tellement Romains par les lois, les usages, les cérémonies, la langue et jusque dans leurs jeux publics qu'Aulu Gèle a dit (1) que ces colonies n'étaient qu'une extension de Rome, ou bien suivant d'autres auteurs, la représentation en petit du peuple romain lui-même.

Les habitants d'Alger se trouvaient dans toutes les conditions que nous venons d'exposer, au temps d'Adrien qui fut le 15e empereur romain. Ptolémée qui vivait à cette époque vers 135 de J.-C., signale parmi les villes de la Mauritanie césarienne inscrites dans ses tables, Iol Cesarea, qu'il qualifie de colonie romaine. Il devait en être également ainsi à l'époque du règne d'Antonin-le-Pieux, vers 160 de J.-C., puisque dans son itinéraire de toutes les villes de l'empire romain, il la désigne de la même manière. Plus tard, lors de la décadence de cet empire, quand sous la conduite de leurs rois Gunther et Genseric, les Vandales et les Alains appelés par le comte Boniface qui gouvernait au nom de Valens III, passèrent en l'an 427 de J.-C. d'Espagne en Afrique, mettant à feu et à sang toutes les villes de ce pays, il est à croire que Iol Cesarea n'eût pas un sort meilleur que celui d'autres villes très-importantes des deux Mauritanies mises à sac et rasées par ces Barbares impitoyables. Des événements analogues ont dû se produire également quand vers l'an de J.-C., 697, sous le règne de l'empereur Léonce, les Arabes conquirent et ruinèrent l'Afrique entière. Ce fait est signalé par Jean Léon (2) dans sa description de ce pays; quand en parlant du Cap Matifoux, situé à 12 milles à l'est d'Alger, il dit qu'il y avait sur cette pointe avancée, une ville importante bâtie par les Romains (3), et détruite par les Goths, dont les pierres ont dû servir à réédifier presqu'en totalité Alger qui devait être alors entièrement rasé. Bien que cet auteur n'explique pas clairement la destruction et le rétablissement de cette ville, on peut être

---

(1) Gelius, lib. XVI, chap. 13. Onophrius ut suprà.

(2) Léon l'Africain. *Descrip. Africæ.* p. 4.

(3) Rusgunia, située d'après l'itinéraire d'Antonin, à 12 milles d'Icosium. Voir *Icosium*, par A. Berbrugger, loc. cit.

certain que malgré les désastres qu'elle eût à subir à deux reprises différentes, par suite de la double invasion des peuplades barbares, elle n'en fut pas moins habitée sans interruption. Ce fait à défaut d'autres preuves est démontré par l'existence actuelle de vieilles tours, d'anciennes mosquées (1), et de tous les édifices publics contruits d'après les règles de cette architecture des anciens, dont on trouve des traces dans les autres villes de la même époque. L'existence de ces monuments devait inviter les habitants à ne pas abandonner cette ville. Un autre motif les y retenait encore, le voisinage de la mer qui baigne ses murailles, et la commodité de son port formé naturellement par une petite île distante de la côte d'une portée d'arbalète. Bien qu'il ne fût pas diposé alors pour la sécurité du mouillage comme il l'est aujourd'hui par suite des travaux entrepris par Kheir-eddin Barberousse (2), il offrait aux navires un refuge assez sûr. A ces avantages venaient s'ajouter d'abord l'abri des murailles d'une ville que sa situation rendait inexpugnable à cette époque où l'on ne combattait qu'avec la lance et l'épée, ensuite la fertilité de ses vastes plaines, et des collines environnantes couvertes d'arbres fruitiers, donnant naissance à des sources abondantes qui répandaient à profusion leurs eaux dans un nombre infini de jardins délicieux.

Il n'est donc pas possible de croire qu'une localité si abondamment pourvue de tout ce qui peut servir à l'existence n'eût pas trouvé des habitants disposés à jouir de ces dons que la nature leur avait si libéralement répartis.

(1) Ces mosquées devaient être probablement des églises ou des temples païens transformés, et adaptés au culte musulman par suite de l'invasion arabe.

(2) Après la prise du Pégnon (1529), Kheir-eddin fit démolir ce fort élevé par les Espagnols, et en employa les matériaux à la construction de la jetée qui rattacha les îlots à la terre ferme, par l'immense travail de plusieurs milliers de captifs chrétiens, il obtint ainsi en trois ans le port d'Alger, tel que nous l'avons trouvé en 1830.

CHAPITRE II.

POUR QUELS MOTIFS ON A DONNÉ A CETTE VILLE LE NOM D'ALGER.

L'invasion arabe occasionna en Afrique, en Espagne, dans les Baléares et les autres pays environnants des changements étranges et considérables à tous les points de vue, notamment en ce qui concerne la religion et les mœurs (1).

En Afrique et en Espagne, où cette invasion jeta les plus profondes racines, il n'y eut pas une ville, une bourgade, une montagne, une rivière, une fontaine, un arbre, une plante, qui ne perdit son nom usuel pour en recevoir un autre tout différent. Cette peste (de changement de noms) porta un si grave préjudice aux beaux-arts et principalement à la philosophie, à l'astrologie, à la médecine professées par quelques Arabes, que jusqu'à ce jour les savants n'ont cessé de travailler pour nettoyer ces écuries d'Augias, et encore ne sont-ils pas parvenus à écarter la quantité infinie de noms et d'expressions arabes qui entachent les sciences et les arts (2). Je cite ce fait parce que c'est ainsi que

---

(1) Vide Suidam et Lucianum in Speculomante.

(2) Cette *peste* en effet, après avoir envahi l'Espagne devenue musulmane, y apporta les sciences et les arts que cultivèrent un grand nombre de Mahométans illustres. Aux titres incontestables que ces hommes surent acquérir par leurs travaux aussi nombreux que variés, vient s'ajouter la gloire d'avoir conservé au monde savant une partie des œuvres les plus importantes de l'antiquité grecque et romaine. Pourtant, après s'être enrichie, en s'assimilant une grande quantité de mots dont l'origine arabe est évidente, la langue espagnole n'a pu à son tour nous transmettre qu'en les défigurant les noms de Rhazès, d'Avicenne et d'Averrhoës.

Un mot seulement sur chacun de ces trois savants qui professèrent avec tant d'éclat la philosophie et la médecine, et dont les œuvres traduites en latin furent pendant plusieurs siècles la base de l'enseignement en Europe.

Rhazès, dont le véritable nom est : Mohammed Abou Beker Ibn Zakaria (dit Errazi du nom de son pays natal), est le premier qui a écrit une monographie des maladies éruptives (rougeole, scarlatine, variole) et en a indiqué le traitement méthodique. C'est du sixième siècle que date l'apparition de la variole inconnue des anciens : sa découverte et sa première description appartient de droit aux médecins arabes.

Avicenne, Abou Ibn Sina, médecin et philosophe de Cordoue, fit connaître les œuvres d'Aristote, et composa d'après ce dernier, des traités

procédèrent les Arabes dès leur arrivée à Iol-Cesarea ; ils enlevèrent à cette ville son nom antique pour lui donner celui d'El-Djezaïr, qui veut dire l'Ile (1). Cette dénomination ne provient pas de ce que cette ville est située en face et un peu à l'ouest des Iles Baléares, comme semble l'indiquer Léon l'Africain (2), mais bien de ce que dès le principe elle a été établie vis-à-vis et à proximité de la petite île dont nous avons déjà parlé, qui se trouve distante de la côte d'une portée d'arbalète.

Donc pour les Arabes, ce nom d'El-Djezaïr signifie la ville de l'Ile (des îles). Mais comme il arrive fréquemment qu'on ne prononce jamais les mots d'une langue étrangère sans en modifier l'accentuation, nous autres chrétiens, nous avons, par suite d'une mauvaise prononciation, altéré le nom arabe d'El-Djezaïr, qui est devenu Argel pour les Espagnols, et Algieri pour les Italiens et les Français.

CHAPITRE III.

DES DIFFÉRENTS SOUVERAINS MAURES QUI ONT OCCUPÉ ALGER.

Lorsque par suite de leur occupation, les Arabes divisèrent l'Afrique et l'Espagne en plusieurs royaumes et commandements, Alger qui avait porté pendant si longtemps le titre de capitale, échut en partage aux rois de Tlemsen, dont elle reconnut la souveraineté jusqu'au jour où Abuferid (Abou'l Fehri), roi puissant de Tunis, s'empara de la ville de Bougie. Ce prince qui avait rendu tributaire le roi de Tlemsen, partagea au moment de sa mort ses états entre ses trois fils ; le plus jeune, nommé Abd el-Aziz, reçut

---

de logique et de métaphysique empreints d'une certaine originalité. Ses Kanoun ou préceptes de médecine furent adoptés pendant longtemps comme le guide le plus sûr des étudiants.

Enfin Averrhoës ou mieux Ibn Rohed commentateur des Kanoun d'Avicenne, traduisit en arabe et commenta également les œuvres d'Aristote ; la version latine de ce travail fut longtemps la seule en usage dans les écoles du moyen-âge.

(1) Plutôt les Iles.

(2) Léon l'Africain, liv. IV.

pour sa part un vaste territoire, et fit de la ville de Bougie la capitale de son royaume (1).

Peu après la mort de son père, Abd el-Aziz ayant déclaré la guerre au souverain de Tlemsen, fit de continuelles excursions sur divers points du territoire de ce royaume et particulièrement du côté d'Alger, qui n'est éloigné de Bougie que d'environ 120 milles d'Italie, soit : 30 lieues. Les habitants de cette ville se voyant mal défendus par le roi de Tlemsen, vinrent faire leur soumission à Abd el-Aziz, lui payèrent un tribut, et par ce fait, se rendirent à peu près indépendants, vivant en quelque sorte sous forme de république. Cet état de choses se maintint jusqu'en l'année 1509, époque à laquelle le comte Pedro Navarro, agissant au nom du roi d'Espagne, enleva aux Maures les villes d'Oran et de Bougie.

Les habitants d'Alger, craignant de voir apparaître sous leurs murs ce conquérant qui, dans sa course victorieuse, avait déjà assiégé et détruit plusieurs villes du littoral barbaresque, résolurent, d'un commun accord, de se mettre sous la protection du chef puissant des Arabes de la Mitidja, vaste contrée avoisinant leur ville. Ce cheikh, nommé Selim El-Eutemi (2), se chargea en effet de les défendre ; il les protégea d'une manière efficace, pendant plusieurs années, jusqu'au jour où les Turcs se rendirent traîtreusement maîtres d'Alger en s'en emparant de la manière que nous allons exposer.

(A suivre.)

Pour traduction.

A. Berbrugger et Dr Monnereau.

---

(1) Les Hammadites, seconde branche des Zéirites qui firent de Bougie la capitale de leurs états, régnèrent jusqu'en 1152 (547). (A. Rousseau, *Annales tunisiennes*, page 9.)

(2) Selim et-Teumi chef de la tribu arabe des Taleba alors maîtresse de la Mitidja, où elle s'était établie de l'assentiment des Kabyles des Beni Mellikeuch, après que les Beni Toudjin les eurent chassés de la province de Titeri.

ORIGINE ET CONSTITUTION

DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

DE TLEMCEN

La communauté israélite de Tlemcen paraît remonter à un temps très-reculé. Cependant nous ne pouvons rien dire de bien précis à cet égard. Les nombreuses dévastations dont cette ville a été le théâtre dans tous les siècles, ont contribué sans doute à la perte de tous les documents qui auraient pu servir à en écrire l'histoire, et à faire connaître les épisodes qui se sont passés dans le sein de la communauté.

D'où sont venus les premiers israélites, qui ont habité Tlemcen ?

Aucune inscription n'a pu donner une date précise à cette immigration. Les pierres tumulaires de l'ancien cimetière, connu actuellement, ne portent point d'inscriptions. Celles qu'on voit en ces lieux encore aujourd'hui, sont de date toute récente ; une seule d'une époque un peu ancienne a été reproduite par l'abbé Bargès dans son histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen. C'est celle du tombeau du rabbin Echpartech. Les autres inscriptions ne datent que de la conquête.

Cependant Tlemcen, par sa position centrale entre le Maroc et Alger, a dû attirer depuis longtemps des israélites de l'Est et de l'Ouest de l'Afrique. D'après des assertions traditionnelles, la

population juive de Tlemcen a été très-considérable ; presque toutes les communautés de l'Algérie ont été formées d'israélites venus de Tlemcen, et cette communauté, outre les industries que ses membres exerçaient, possédait quinze cents boutiques dans El-Kessaria, et dix-sept synagogues.

Cette ville n'a pas occupé toujours l'emplacement actuel. Elle s'étendait plus vers l'Est à la Sefsef que vers Mansourah, et ce qu'on appelle aujourd'hui Agadir, était le centre de la cité. Le grand minaret qui y subsiste encore, les vestiges de nombreux monuments, indiquent suffisamment l'existence d'une ville beaucoup plus considérable que la ville actuelle. (Nous reproduirons plus tard ce que raconte un auteur arabe, Danoun, ouvrage inédit, au sujet de Tlemcen d'autrefois).

Des Israélites y demeuraient déjà ; car on y connait encore un emplacement, autrefois cimetière de cette confession.

Bien longtemps avant la destruction du second temple, une colonie israélite était établie à Alexandrie en Egypte. Le temple construit dans ce pays, par le grand-prêtre Onias, pour rivaliser avec celui de Jérusalem, y avait attiré un grand nombre d'israélites, malgré la défense que Moïse leur avait faite d'y revenir. Après la destruction du temple d'Onias, les Israélites égyptiens ayant subi le sort de leurs coreligionnaires de la Palestine, ont été dispersés dans toute l'Afrique. Tlemcen et ses environs doivent en avoir reçu aussi leur contingent ; car cette communauté a toujours brillé par ses écoles talmudiques, et certes, si elle n'avait pas été en communication avec les Juifs d'Orient, elle aurait plutôt décliné que progressé, puisque les écoles rabbiniques les plus célèbres étaient établies dans les plus grandes villes de l'Asie Mineure.

Cependant, si nous sortons de cette sphère de probabilités, nous trouvons des traces sûres, au XVe siècle. A cette époque les persécutions contre les Israélites devinrent plus nombreuses en Espagne, d'où un grand nombre se réfugia en Afrique. C'est alors que la communauté actuelle de Tlemcen a dû être constituée par le rabbin Ephraïm Ankaoa, mort dans cette ville en l'année 1442, cinquante années avant l'expulsion générale des Israélites de l'Espagne.

Comment est-il venu en Afrique? La tradition rapporte qu'il a échappé miraculeusement au bûcher de l'inquisition, où ses père et mère avaient péri. Le rabbin est venu à Tlemcen, monté dit-on, sur un lion ayant un serpent pour licou. (Légende rapportée dans l'ouvrage hébraïque, nommé *Meghor barokh*, source bénie).

Sans entrer dans plus de détails sur cette croyance populaire; nous pouvons dire sans exagération, que c'est à cet homme célèbre que les Israélites ont dû l'autorisation de demeurer dans l'intérieur de Tlemcen. La communauté y avait une synagogue, celle qu'on nomme El-Ghessabine, mais elle n'était fréquentée que par des Israélites exerçant quelques fonctions auprès du roi de Tlemcen; le reste demeurait à Agadir, qui alors n'était plus qu'un faubourg de cette ville.

Rabbi Ephraïm était médecin, peut-être était-il de l'école de Don Mayer Algudes (1), chef de toutes les synagogues de l'Espagne, traducteur en hébreu des leçons sur les œuvres d'Aristote, et qui florissait en l'année 1405. Ce médecin jouissait d'une réputation méritée, et d'après le docteur Freund, dans son histoire sur l'art médical, les Israélites étaient au moyen-âge les princes de cette science en Europe.

Le rabbin Ephraïm vint à Tlemcen, échappé à l'inquisition d'Espagne, qui avait reçu mission spéciale, par le roi Ferdinand et le pape Pie II, de surveiller les nouveaux chrétiens, nom qu'on donna aux Juifs convertis. Sa piété, ses vastes connaissances, et surtout son amour pour le bien, le firent élire chef de la communauté.

Un évènement providentiel hâta la constitution en un seul faisceau de tous ces Israélites, dont une partie se trouva à Agadir et l'autre, en plus petit nombre, à Tlemcen même.

Un roi de la famille des Beni Zian régna dans cette ville peu de temps après l'arrivée du rabbin. La fille de ce souverain tomba dangereusement malade. Le père désolé fait appel à tous les médecins musulmans, dont toute la science resta impuissante en présence de cette enfant presque moribonde. On publia dans

(1) Voir l'histoire des Israélites par Ottensosser, 2e partie, page 70.

la ville et dans ses environs que quiconque trouverait un moyen de guérir cette princesse recevrait une récompense considérable. Rabbi Ephraïm Ankaoa se présente à la résidence royale, et demande à voir le roi. Admis en sa présence, il décline son nom et sa qualité de médecin.

Crois-tu pouvoir guérir mon enfant ? lui dit le roi.

Le rabbin répondit : — Dieu seul connaît l'avenir, ayons confiance en sa protection.

Le vénérable savant est introduit dans la chambre de la malade, qu'il examine, et dit au roi qu'il demandait à la soigner à l'exclusion de tous les autres médecins. Le prince y consentit, et après quelques jours de traitement, la malade entra en convalescence. Celui qui connaît l'attachement d'un père pour son enfant unique se figurera aisément le bonheur de ce souverain. Il ne regarda plus le rabbin comme un simple mortel, mais comme un messager du Très-Haut.

— Rabbin, que me demandes-tu ? Mes trésors, ma puissance, tout est à ta disposition.

Le saint répondit : Je ne veux ni or, ni argent. Je demande la liberté pour ma nation. Les Israélites se trouvent épars, autour de ta capitale, comme un troupeau sans berger ; des hommes fanatiques, semblables à des loups affamés, les attaquent souvent et les dévorent. Autorise-moi à les faire venir en cette ville, ils s'établiront là où se trouve déjà une synagogue.

Le roi accéda à sa demande, et désormais la communauté avait une existence assurée. Le quartier juif fut bâti dans la partie la plus centrale de la cité, à vingt mètres du Mechouar, et de cette manière, les Israélites étaient toujours protégés contre les attaques et les insultes des Arabes. Le terrain était marécageux, et le roi, en le concédant aux Israélites, ne leur fit pas tout-à-fait un don gratuit, et ceux qui y voulaient faire des constructions, étaient obligés de dessécher les terrains. Mais à quelles peines ces malheureux ne se seraient-ils pas exposés, pour pouvoir non seulement abriter leur existence et celle de leurs enfants, mais pour avoir un lieu où poser, d'après l'expression biblique, leurs pieds en sûreté et en paix. On trouve encore aujourd'hui des traces de ces marais dans ce quartier. On n'a qu'à creuser quelques pieds de

profondeur dans le sol, et l'on découvre de l'eau en abondance. Il n'y a point de maison qui n'ait son puits d'ancienne date.

Il paraît du reste que le gouvernement turc ou arabe, en accordant aux Israélites l'autorisation de s'établir dans une ville, leur donnait toujours quelque quartier, dont ils ne pouvaient tirer partie qu'avec de grands sacrifices. Le même fait est arrivé à Oran, où le Bey Mohammed El-Kebir concéda aux Israélites un vaste terrain marécageux, afin de s'y établir sous la protection de son kheznadji (trésorier), Mardoché Darmon (1), venu avec lui de Mascara en 1792.

Que n'a-t-on donné aussi à ces infortunés de Tlemcen, des terres à défricher autour de la ville, ils seraient redevenus agriculteurs comme leurs ancêtres, en Palestine, ils auraient rivalisé avec les Arabes, et certes on n'aurait pas eu besoin de leur imposer la culture de l'olivier, comme on a dû le faire pour ces derniers.

La tradition locale nous rapporte que, pour avoir de belles et productives plantations à proximité de la ville, un roi de Tlemcen obligea chacun de ses habitants à planter et à soigner un certain nombre d'oliviers autour de la ville, et qu'on n'y pouvait aller avec aucune bête pendant douze ans, sous peine de mort. Cette exigence d'une sévérité extrême, rigoureusement observée, a porté ses fruits, et c'est à elle que l'on doit ces forêts d'oliviers qui, aujourd'hui, font la richesse de ce pays.

Mais revenons à notre communauté. Son premier soin, après sa constitution définitive, sous l'administration d'Ephraïm Ankaoa, a été de construire une grande synagogue. Ce temple existe encore aujourd'hui, et porte le nom de son fondateur. On y conserve encore sa chaise au-dessus de laquelle brûle une lumière perpétuelle, entretenue par les fidèles. Jamais l'huile

(1) Cette concession gratuite était un témoignage de l'estime du Bey envers Mardoché Darmon, son conseiller éclairé. Ce savant est connu encore par son ouvrage *Maamer Mardokhay* (Commentaire de Mardoché sur la Bible et le Talmud), ouvrage qui a reçu l'approbation d'un grand nombre de savants et qui a été imprimé à Livourne, en 1787, ainsi qu'il résulte de l'autorisation en langue italienne, qui le précède, donnée par la censure, de le publier.

n'y manque. La communauté a fait graver, sur cette chaise, ces mots : *Kessé kaboud meroum merachoun* (Trône de gloire élevé dès le commencement. *Jérémie*, chap. 17, v. 12 — Pour dire que celui qui l'a occupée a toujours mérité la vénération).

A l'arrivée des Français, en 1842, ce temple ayant subi des dégradations, le Génie militaire l'a réparé aux frais du gouvernement. Une inscription commémorative de cet évènement se trouve au-dessus du portail.

Bientôt après, une seconde synagogue fut élevée dans le même quartier, par Rabi Samuel fils du Rab ; ce qui prouve que la communauté progressait toujours. Elle se nomme Masria. Dès sa fondation, elle fut destinée à l'enseignement supérieur de la loi de Moïse, et encore de nos jours, elle est le siége d'une école talmudique. C'est là qu'on jugeait autrefois les différends entre Israélites devant le tribunal rabbinique.

Aujourd'hui il ne reste plus de rejeton de la famille Ankaoa à Tlemcen. La maison que le Rab habitait, est la première à gauche, en entrant dans la rue de la Grande Synagogue. Elle tombe en ruines, quoiqu'en partie habitée ; mais la manière dont elle est construite, nous fait croire que le maître avait beaucoup de disciples qui recevaient, selon l'usage antique d'Israël, l'instruction gratuitement, ainsi qu'il résulte de l'ouvrage « la Palestine », page 625, par le savant S. Munk, de mémoire impérissable ; et certes Ephraïm Ankaoa a donné assez de preuves certaines de son désintéressement, pour qu'on puisse affirmer qu'il s'est fait un devoir sacré de se conformer à cet usage, en enseignant aux autres ce qu'il savait. — Sa sépulture, objet de vénération, non seulement pour tous les Israélites de Tlemcen et de ses environs, mais pour ceux de toute l'Afrique septentrionale, se trouve dans l'ancien cimetière. Il y a quelques années, la première pierre tumulaire avait presque disparu sous terre, la communauté en a fait placer une autre avec cette simple épitaphe : Voici le tombeau de Rab, décédé l'année de Rab *Rab*, correspondant à l'année 1442 de l'ère chrétienne. Autour de ce lieu sacré, se trouvent les tombeaux de Rabi Samuel, son fils, et des autres membres de cette famille. Toutes les pierres sont aujourd'hui au niveau du sol, sans inscriptions ; mais on a pas besoin de dire : « Pas-

sant, ici reposent des hommes de bien, respecte leurs cendres. »
Personne n'approche de ces lieux consacrés par tant de piété et de vertu, sans une émotion profonde. De toutes les parties de l'Algérie, on y voit affluer des malades y implorer l'assistance divine, persuadés que dans le voisinage de ces justes, leurs cœurs oppressés peuvent mieux s'épancher, et que le Créateur du monde les exaucera plustôt.

Paix à ces mânes, laissons ces croyances à l'humanité, elles portent plus de bonheur que ces aspirations vers le nihilisme, qui laisse le cœur vide, et les malheureux sans consolation.

Ne quittons pas ces lieux funèbres, sans jeter un coup-d'œil sur les reste d'un autre rabbin, nommé Halèl ben Sidoun.

La communauté augmentant toujours, après le décès du Rab, construisait une synagogue, dans le quartier dit Doriba (aujourd'hui rue St-Michel), d'où ce temple a pris le nom. Ce fut en l'année 1486.

Le fanatisme musulman n'épargna aucune accusation pour pouvoir maltraiter les Israélites, et leur enlever les fruits de leur travail. Cette accusation, que les Israélites avaient besoin du sang d'un dissident pour pétrir le pain azyme, et qui a fait le tour du monde, a failli devenir funeste à la communauté de Tlemcen.

A l'approche de Pâques, un musulman ne trouva rien de mieux à faire, pour gagner les grâces de Mohamed, que d'assassiner un de ses coreligionnaires, sans doute un de ses ennemis, et de porter clandestinement le cadavre dans la synagogue Doriba. Aussitôt d'accuser les Israélites d'avoir commis un meurtre sur un croyant, pour en avoir le sang, afin de confectionner les azymes. La population envahit le quartier, pénètre dans la synagogue, et découvre le cadavre. Que devaient faire ces malheureux? Le cas était flagrant. Ils avaient beau protester de leur innocence, on ne voulait pas même les entendre. Tout-à-coup, Rabi Halèl ben Sidoun, vieux et infirme, demande à être conduit, devant le caïd de la ville, et après une conférence de quelques instants, celui-ci le fit conduire dans la maison de l'assassin, qu'il avait indiquée. On y fit des recherches, et Halèl trouva les vêtements ensanglantés de la victime et du meurtrier. Com-

ment a-t-il découvert ce crime odieux ? Jamais on n'a pu le savoir ; les uns l'attribuaient à un hasard, d'autres à sa piété. Encore aujourd'hui, son tombeau est montré dans l'ancien cimetière, et personne ne s'en approche qu'avec vénération.

Rabi Ephraïm Ankaoa était auteur de plusieurs ouvrages, ainsi qu'il résulte clairement d'un passage de l'ouvrage *Schem Haguedolim* (Biographie des grands hommes), par le rabbin Joseph Azoulay (vol. 2, page 26), où l'on rapporte les citations du rabbin Haïm Vidal, de Sephat, en Palestine, savoir : « J'ai trouvé (cette opinion) dans un manuscrit de Rabi Ephraïm Ankaoa, nommé : *Cha'âr kaboud li* (la porte de la Majesté divine), et ainsi qu'on peut s'en convaincre, par la citation de Rabi Isaac ben Schechat, insérée dans l'ouvrage sur la législation hébraïque de MM. Sautayra et Charleville (vol. 1, page 29).

On suppose qu'il a laissé beaucoup de manuscrits, qui ont été détruits ou égarés pendant les guerres qui ont régné à Tlemcen, car après chaque prise de la ville, les synagogues et les maisons israélites ont été dévastées par les vainqueurs ou les vaincus. Si on pouvait retrouver ces manuscrits, ils pourraient éclairer bien des doutes, et nous donner la date précise de l'arrivée de cet homme célèbre à Tlemcen.

Darmon.

ÉPITAPHE

D'UNE PRÊTRESSE FLAMINE DES QUATRE COLONIES CIRTÉENNES

TROUVÉE A CONSTANTINE.

Dans le courant du mois de juin 1870, les travaux du canal de Fesguia exécutés sur la place Nemours, à Constantine, ont occasionné la découverte d'une pierre mesurant en hauteur 1m10 et en largeur 0m60. Sur la face antérieure de cette pierre est gravée en caractères de 5 centimètres de haut, l'épitaphe d'une prêtresse flamine. Grâce à l'obligeance de M. Costa, je puis en donner une copie exacte. Voici ce qu'on lit sur l'estampage envoyé par notre zélé correspondant :

VERATIAE PRON
TONILLAE VXO
RI PROBATISSI
MAE FLAMINI
CAE IIII COL CIR
TENSIVM
P. IVLIVS ODORVS
NVPER EX CENTV
RIONE LEGIONARIO
HONESTA MISSIO
NE. MISSVS MARIT.
D D

Veratiae Prontonillae, uxori probatissimae, Flaminicae quatuor coloniarum Cirtensium, Publius Julius Odorus, nuper ex centurione legionario, honestâ missione missus, maritus. Decreto Decurionum.

L'expression *Flaminica* qualifie quelquefois une épouse de flamine, mais le plus souvent elle a le sens de prêtresse, d'après Ovide, Tertullien et Aulu-Gelle ; ce qui m'autorise à établir que Veratia Prontonilla avait exercé les fonctions de prêtresse flamine des quatre colonies cirtéennes (Milev, Chullu, Rusicada, Cirta). M. Léon Renier a recueilli à Thamugas, près de l'arc de triomphe, deux inscriptions mentionnant des prêtresses de cet ordre. (*Insc. rom. de l'Algérie*, nos 1537 et 1538).

D'après cette épitaphe qui, par une exception digne de remarque, n'indique pas l'âge de la défunte, nous apprenons que son mari Publius Julius Odorus venait de prendre sa retraite avec le grade de centurion légionnaire « *nuper ex centurione legionario, honestâ missione missus.* »

Aug. CHERBONNEAU.

Alger. — Typographie Bastide.

CIRTA-CONSTANTINE

EXPÉDITIONS ET PRISE DE CONSTANTINE

1836-1837

(Suite. Voir les n°s 80, 81 et 82).

Le colonel directeur de l'artillerie, de Tournemine, avait pris vainement à tâche de conduire un canon de 8 à la position du Koudiat Aty. Quelque nombre de chevaux, épuisés par la fatigue et par le froid, qui eussent été attelés, quelques extrêmes efforts qu'on eût faits, il avait fallu y renoncer. Cette position était cependant l'unique point d'attaque raisonnable.

L'artillerie réussit seulement à amener ses pièces de campagne jusqu'à Mansourah ; les roues enfonçaient en place jusqu'au moyeu. Elle commence de là à tirer contre la porte d'El-Kantara pour en ruiner les défenses et la jeter bas. Ce feu soutenu dura toute la journée, mais avec moins de résultat qu'on aurait pu l'espérer ; on pointe médiocrement lorsque l'estomac souffre et se plaint, que les membres sont engourdis et qu'une pluie battante mêlée de neige et de grêlons vous fouette les yeux. Au reste cette porte était une bonne et vieille bâtisse et les boulets de 8 avaient peu de force d'ébranlement.

Toutefois, vers le soir, les défenses de Bab el-Kantara étaient fort endommagées et la porte paraissait s'être inclinée.

Une double distribution de viande fut faite aux troupes ; elles purent la faire cuire avec quelques débris d'un douar voisin et de petites broussailles qu'elles étaient parvenues à ramasser dans les ravins.

Le général en chef était décidé à brusquer le dénouement, quel qu'il dût être, victoire ou retraite! Il fit donc appeler M. Hecquet, colonel du 63e, et lui dit « que la perte du convoi ayant privé l'armée du peu de vivres qui restaient, la seule chance d'en avoir d'autres était dans la prise de Constantine, que le canon allait sans doute ouvrir la porte et que le 63e avait été choisi pour enlever la place par une action de vigueur. » Le colonel après avoir reçu ces ordres, réunit ses bataillons et leur fit cette courte harangue : « Vous avez faim ! il n'y a plus de vivres au camp, mais il y en a dans Constantine ! — « Allons souper à Constantine, » crièrent unanimement les soldats.

Vers dix heures du soir, cinq compagnies d'élite des 63e et 59e furent disposées secrètement dans le lit d'un ruisseau qui aboutit au pont. Elles se tinrent là, toute la nuit, les pieds dans l'eau, silencieuses, patientes et pleines d'ardeur ; jamais on ne vit soldats mieux disposés à bien faire. Leur misère actuelle à la porte d'une bonne ville, leur avait inspiré un degré de détermination très-calme et au-dessus de ce qui est ordinaire ; avec leur bon sens de soldats, ils disaient, à bien basse voix, l'un à l'autre, qu'il fallait y aller hardiment, sans regarder ; qu'il valait mieux se faire tuer là, et ouvrir la ville aux autres, que de crever tous ensemble dans la boue. Hors de telles et rares paroles qui passaient lentement dans les rangs, on n'entendait pas échanger un mot. Des sous-officiers et sapeurs du génie devaient précéder ces compagnies d'attaque et leur ouvrir la voie. Ils vinrent un peu tard, ne quittant qu'alors le convoi des voitures, après quarante-huit heures de fatigues surhumaines. Le colonel du génie Lemercier, qui avait présidé à cette lutte de deux jours, était lui-même exténué. Des sous-officiers et caporaux du génie se glissèrent sur le pont, rampèrent à plat-ventre jusqu'à la porte, sans donner l'éveil aux sentinelles arabes et la reconnurent. La première porte avait cédé, mais s'était appuyée en tombant sur un arceau qui la soutenait ; elle était fracturée et pouvait livrer

passage à un homme. On pénétra, et on reconnut une seconde porte. La nuit avançait et l'entrée ne se trouvait pas praticable. Du reste, l'ennemi s'était aperçu des manœuvres de nos sapeurs et avait dirigé sur eux une vive fusillade. Le génie déclara qu'il lui fallait la journée du lendemain pour préparer des moyens d'explosion, afin de faire sauter la porte. L'assaut fut remis au lendemain, au grand regret des compagnies d'attaque, qui remontèrent vers six heures du matin à leur bivouac, plus tristement qu'elles n'avaient attendu toute la nuit dans une position si pénible; le reste des troupes avait été tenu sous les armes une grande partie de la nuit, prêtes à appuyer le mouvement.

Nous ne terminerons pas le récit des événements de cette journée, sans rapporter un trait qui montrera combien nos soldats étaient prompts à oublier leurs fatigues et leurs privations, lorsqu'il s'agissait de braver un danger pour faire acte de dévouement et de courage.

La compagnie des carabiniers du 2e léger, commandée par le capitaine Forest, avait été désignée pour accompagner M. St-Hippolyte, aide-de-camp du Maréchal, chargé d'aller porter à la 1re brigade un ordre relatif à l'assaut projeté. Il fallait, pour arriver au Koudiat Aty, traverser le Rummel à un gué, qui était battu par le canon de la place, et aux environs duquel rôdaient des bandes ennemies du dehors. Les pluies avaient tellement enflé la rivière, que la compagnie ne put passer. M. St-Hippolyte demande alors un homme de bonne volonté pour porter la dépêche du général en chef. Plusieurs se présentèrent avec empressement pour remplir cette dangereuse mission. Le carabinier Mourambl fut choisi : il se dépouilla de ses vêtements, et attacha la lettre sur sa tête au moyen d'un mouchoir; il s'élança ensuite dans le torrent de neige fondue, qu'il traversa à la nage, non sans peine, et parvint heureusement au Koudiat Aty, après avoir couru près de deux milles sans vêtement, par une température glaciale, et, pour ainsi dire, à travers les rôdeurs ennemis (1).

(1) M. A. Berbrugger raconta à l'instant même le fait à S. A. R. le Duc de Nemours, qui spontanément promit de faire décorer le brave Mourambl. Sa parole fut tenue.

Le 23, le temps s'était remis au beau. Tandis que l'artillerie continuait son feu contre le pont d'El-Kantara, la brigade d'avant-garde, campée sur le Koudiat Aty, fut vivement attaquée par Ahmed Bey et ses contingents arabes. L'ennemi fut culbuté sur tous les points et la cavalerie tua et sabra une grande partie de l'infanterie turque du Bey. Ce fut le chef d'escadron de Thorigny qui dirigea cette charge de la manière la plus brillante. L'ennemi reporta alors son attaque vers la gauche de la position du Mansourah, mais il y fut accueilli tout aussi vigoureusement par le 59e de ligne qui couvrait le quartier-général.

Le 62e de ligne avait rallié son monde et campait au Mansourah.

Dans l'espoir de détourner l'attention de la garnison et d'effrayer les habitants, deux attaques simultanées furent ordonnées pour la nuit : l'une, contre la porte d'El-Kantara, devait être reprise par le colonel Lemercier ; l'autre, du Koudiat Aty, devait être tentée par le général de Rigny.

Une double ration de viande fut distribuée à l'armée, à défaut d'autres vivres.

Mgr le Duc de Nemours vint haranguer lui-même la compagnie franche, dont les soldats continuellement exercés à une guerre difficile contre les Kabyles de Bougie, étaient désignés pour former tête de colonne dans le nouvel assaut.

La nuit vint, nuit décisive ; elle était belle, mais trop claire. La lune était d'une splendeur désespérante ; on avait pu avant son lever faire descendre en silence les troupes vers la place. Mais la lune vint trop tôt encore trahir ce mouvement, et l'ennemi, qui, mis en défiance par la tentative de la veille, faisait bonne garde, ouvrit un feu terrible sur tous les abords de la place.

La colonne d'attaque, sous les ordres du général Trézel, se composait de la compagnie franche commandée par le capitaine Blangini, d'une compagnie de carabiniers du 2e léger et des deux bataillons du 63e de ligne. Ces troupes s'étaient embusquées auprès du pont, dans un petit ravin qui y aboutit.

Au milieu de la fusillade la plus vive, la plus soutenue, le colonel Lemercier fit avancer ses hommes et son matériel, sous les ordres du commandant Morin et des capitaines Hackett et Ruy.

Des officiers, sous-officiers et sapeurs du génie se coulèrent sur le pont à travers une grêle de balles; beaucoup furent renversés, tués ou gravement blessés; le reste traversa le pont et parvenu à se loger, s'occupa avec ardeur à établir un fourneau de mine sous la porte.

Il n'y avait plus de surprise à ménager; le canon tonnait vers toutes les parties de la ville, l'attaque de Koudiat Aty commençait aussi à se faire entendre.

Sur ces entrefaites, le colonel Lemercier vient demander au général Trezel des troupes pour protéger les sapeurs, ignorant que la compagnie franche était déjà blottie depuis longtemps dans le petit ravin aboutissant au pont. Le général lui demande combien il en veut, — *tout le monde*, — répond le colonel. Alors le général Trezel croyant que la place est ouverte et que le moment de donner l'assaut est arrivé, dit au colonel Hecquet — *Allons!* Celui-ci crie de son côté — en avant 63e, à l'assaut! — Aussitôt la colonne se précipite sous le feu nourri de la place auquel elle ne s'arrête pas à répondre. Mais le colonel Lemercier comprend le malentendu, fait suspendre trop tard le mouvement, et le 63e reprend sa position primitive. Pendant ce temps, le général Trezel s'était porté à la tête de l'attaque pour voir ce qui s'y passait, il trouva que la compagnie franche, par suite de l'erreur qu'on vient de signaler, s'était déjà précipitée sur le pont, avait foulé aux pieds les sacs à poudre, troublé les travaux du génie et rendu la mine impossible. Ces valeureux soldats s'apercevant que la place n'était pas ouverte demandaient à grands cris des échelles pour tenter l'escalade. De cinq sapeurs qui en apportaient une, quatre sont tués. C'est à ce moment que le général Trezel, arrivant au plus vif du feu terrible qui pétillait tout le long des remparts, est atteint et jeté bas comme mort d'une balle qui lui traverse le col; on le croit tué et le colonel Hecquet prend le commandement. Les efforts des mineurs se continuaient avec opiniâtreté et le plus généreux dévouement, et non sans pertes notables.

Le bruit venait de se répandre au quartier-général, que la ville était prise; ce qui semblait le confirmer, c'est que le duc de Nemours et le maréchal Clauzel montèrent à cheval et se di-

rigèrent vers le pont; mais en arrivant auprès de la batterie d'El-Kantara, à portée de fusil de la place, on fut promptement désabusé. Bien que la nuit devenue très noire à ce moment ne permit pas de distinguer les diverses scènes qui se passaient à quelque distance de là, il était facile de s'apercevoir en voyant la ligne non interrompue de feux qui, des remparts et des maisons de la ville, étaient dirigés sur nous, que l'attaque n'avait pas encore franchi la porte fatale.

Bientôt il ne resta plus l'ombre d'un doute. Le colonel Lemercier, remontant du ravin, s'approcha du Général en chef, et lui dit ces seuls mots : — Monsieur le Maréchal, c'est impossible. — Le colonel, miné par la maladie qui devait, à quelques jours de là, le conduire au tombeau (1), exténué par les fatigues du siége, prononça ces paroles d'un accent navré. — Ne vous faites pas de chagrin, — mon cher Lemercier, dit le Maréchal, nous n'avons rien à nous reprocher, puisque nous avons essayé tout ce qui était possible de faire; d'ailleurs, je prends sur moi la responsabilité de tout. — Puis s'adressant à M. Tournemine, colonel d'artillerie, il lui demanda s'il restait assez de munitions pour faire le lendemain une nouvelle tentative. Le colonel lui répondit qu'on avait juste ce qu'il fallait pour retourner à Bône. — Eh bien, messieurs, puisqu'il le faut, allons nous-en, — dit le Maréchal qui, toujours plein de calme et de dignité, donna ses ordres pour la retraite.

L'obscurité de la nuit cacha plus d'un acte de bravoure et de dévouement. Le lieutenant-colonel Duvivier, chargé de soutenir l'attaque de la porte, était au premier rang, donnant l'exemple d'un courage que la fortune protégea heureusement. Alors qu'on eut donné l'ordre de se retirer, chacun s'empressa de le faire. Un malheureux artilleur blessé restait encore entre les portes abattues. Le voyant abandonné, le colonel Duvivier rappela les

(1) Il mourut en arrivant à Alger. — Le colonel Lemercier, disait un ordre général du 3 décembre 1836, s'est éteint en servant la patrie et en justifiant la confiance du Roi. En entreprenant la campagne qui l'a mis au tombeau, il a fait un grand acte de dévouement et de patriotisme dont on doit conserver le souvenir dans l'armée, pour l'imiter lorsque le service et l'honneur du pays l'exigeront. La caserne construite sur les rues de la Marine et des Consuls prendra le nom de *Caserne Lemercier*.

hommes, et comme ils montraient quelque hésitation, il leur signifia qu'il resterait avec le blessé, leur laissant ainsi la honte d'avoir abandonné et leur colonel et leur camarade. Ce peu de mots réveilla les sentiments d'honneur qu'une mort imminente avait un moment étouffés. Les soldats s'élancent vers le blessé, et parviennent à l'enlever au milieu des sifflements d'une grêle de balles. Un heureux hasard seconda cette courageuse action.

L'assaut du Koudiat Aty n'avait pas eu de meilleurs résultats. Ce n'était, il est vrai, qu'une diversion pour effrayer les habitants et partager les défenses. De braves officiers y trouvèrent une mort glorieuse, entre autre, le capitaine du génie Grand, officier de la plus grande espérance et le commandant Richepanse qui tomba frappé de cinq balles à la fois; il mourut vingt-quatre heures après.

En ce moment solennel, où s'éteignait pour l'armée française la dernière chance de succès, la lune jusque là voilée par les nuages sembla vouloir se dégager et jeta quelque lumière sur cette scène imposante. Les minarets de Constantine étaient éclairés au sommet, et les *moueddins* mêlaient à la formule consacrée de l'appel à la prière des imprécations contre les chrétiens, et des encouragements aux défenseurs de l'Islamisme, auxquels se joignaient les sons aigus et métalliques des gloussements des femmes animant encore les combattants. Toute la cité semblait trembler sur sa base d'une excitation fébrile et guerrière, et cependant à cette heure même, Ben Aïssa, le lieutenant d'Ahmed, et les principaux notables de Constantine étaient rassemblés dans la grande mosquée et décidaient que, n'ayant aucun approvisionnements pour soutenir un siége et résister à nos attaques, le lendemain à huit heures du matin, on ouvrirait les portes à l'armée française (1).

La retraite était ordonnée. Le mélange d'espérance et de crainte qui avait jusqu'à ce moment soutenu l'armée, se transforma en une consternation profonde. Est-il permis de dire combien l'effroi fut général et démesuré, et de rappeler les dé-

(1) M. Berbrugger qui a suivi l'expédition de 1836, en qualité de secrétaire particulier du maréchal Clauzel, a entendu lui-même Ben-Aïssa raconter ce fait dont la parfaite exactitude a été depuis confirmée.

faillances honteuses qui se produisirent alors ! A l'exception du Général en chef, du Prince royal, qui conserva toujours un calme et une dignité parfaite, et de quelques autres, dont deux étaient, l'un malade, l'autre blessé (1), les plus hautes têtes de l'armée ne furent pas toutes exemptes de terreurs et de dérangement dans les idées.

Mille avis contradictoires se heurtaient dans l'entourage du Maréchal, et on aurait peine à se figurer à quel point quelques-uns étaient lâches et insensés. Mais le Maréchal écoutait tous ces donneurs de conseils avec une patience inaltérable, ne répondit pas et n'en fit qu'à sa tête ; en quoi, il fit bien.

On employa le reste de la nuit à préparer la difficile retraite qu'il restait à faire. Les canons embourbés de la batterie d'El-Kantara, furent remontés sur le plateau du Mansourah, en attelant jusqu'à trente chevaux à chaque pièce, plus soixante fantassins qui aidaient à l'opération. On détruisit tout le matériel qui ne pouvait être emmené. Vers cinq heures du matin, le sacrifice des derniers caissons était consommé et on put enfin se mettre en route. La brigade du Koudiat Aty, à qui M. le chef d'escadron d'état-major de Rancé avait porté l'ordre de la retraite, s'était mise en mouvement de son côté pour rejoindre le reste de l'armée au-dessus du Mansourah, près du confluent du Rummel et du Bou Merzoug.

Le général de Rigny confia au commandant Changarnier l'honorable mission de former l'extrême arrière-garde de son corps et de protéger la retraite. Le commandant Changarnier exposa en quelques brèves paroles à ses soldats l'importance du devoir qu'ils avaient à remplir, et l'honneur attaché à la mission qu'on leur confiait. Ce frémissement d'approbation, qui rappelle l'applaudissement armé de nos pères, lui prouva qu'il était compris. Peu à peu, le bataillon vit s'écouler la division du général de Rigny. Le jour commençait à poindre, quand il opéra lui-même son mouvement ; l'ennemi s'était aperçu de nos préparatifs de départ, en voyant qu'on retirait les postes et grandes gardes fournis par chaque corps, sur le front d'attaque. Les soldats du 2e léger en-

(1) Les généraux Colbert et Trézel.

entendirent un grand tumulte s'élever dans Constantine, et bientôt une colonne profonde s'élança de la porte de la ville et marcha sur eux. L'étonnement des nôtres fut extrême, quand ils reconnurent trente ou quarante hommes en capotes grises, courant mêlés aux éclaireurs de la colonne ennemie : c'étaient les soldats du poste d'une grande garde oubliés par le 2e bataillon d'Afrique. Quoique les moments fussent précieux, le commandant Changarnier, ne pouvant se résoudre à sacrifier ces braves gens, fit faire face à son bataillon, le ramena au pas de charge au-devant de leurs camarades, et en recueillit les deux tiers. C'est ainsi, dit le commandant Pellissier, qu'il commença une journée qui devait être si glorieuse pour lui. Pendant ce temps-là, le colonel Duvivier, en véritable homme de guerre, couronnait avec un bataillon la crête du ravin où coule le Rummel, et placé sur la rive droite, protégeait le passage du commandant Changarnier, qui était encore sur la rive gauche. Son bataillon, après ce retour offensif peu profond, mais énergique, put ainsi passer le Rummel, sinon sans difficultés, du moins, sans éprouver des pertes aussi considérables qu'on aurait pu l'appréhender.

Les troupes firent leur jonction sur le Mansourah, au marabout sidi Mabrouk. Cependant, lorsque la queue de la brigade de Rigny arriva au lieu de rendez-vous, l'armée était en pleine retraite.

La division Trézel achevait de s'écouler, marchant peu en ordre. Le 63e et le 59e s'étaient ébranlés, et se retiraient précipitamment, ayant sur leurs derrières et sur leurs flancs, des nuées d'Arabes qui les attaquaient en poussant d'affreux hurlements auxquels répondaient les cris aigus des femmes et des habitants de Constantine, montés sur les toits des maisons, comme pour assister au massacre de cette poignée de Français.

Le bivouac de l'ancienne ambulance était le théâtre d'une horrible boucherie. On avait chargé sur des voitures, sur des chevaux tout ce qu'on avait pu entasser de malades et de blessés. Une trentaine qu'on n'avait pu placer, s'étaient réfugiés sur deux prolonges abandonnées et sans attelages : les chevaux étaient morts. On criait à ces malheureux de descendre et de suivre les dernières troupes; on en entraîna quelques-uns qui n'étaient pas

totalement épuisés; quant au reste, il fallut bien le laisser. L'extrême arrière-garde avait à peine fait cent mètres que, sous son feu, les Arabes s'élancèrent sur les infortunés blessés, les massacrèrent, et du haut des prolonges montraient aux Français les têtes sanglantes de leurs compatriotes. Les barbares étaient tellement acharnés à cette affreuse boucherie qu'ils se frappaient entre eux pour s'ouvrir un passage jusqu'à nos blessés, et que, lorsque les balles françaises en atteignaient un sur le corps des victimes, dix autres se précipitaient pour prendre sa place.

« C'est dans ce moment difficile où l'armée se trouvait pressée par un ennemi implacable, supérieur en nombre et enflé de sa victoire, dit le commandant Pellissier, que la bravoure et l'habileté d'un simple officier empêchèrent peut-être le mal de devenir plus grand encore. » Le commandant Changarnier formant l'extrême arrière-garde avec son bataillon réduit à un peu moins de 300 hommes, chargé vigoureusement par des masses d'ennemis, arrête sa petite troupe et la forme en carré : — *Allons, mes amis, s'écrie-t-il, voyons ces gens-là en face; ils sont six mille et vous êtes* 300, *vous voyez bien que la partie est égale.* Les soldats répondirent par des cris retentissants de *Vive le Roi!*

Les Arabes accoutumés à nous trouver silencieux, ne savent que penser de cette acclamation subite et puissante au moment où ils chargeaient avec le plus d'impétuosité; ils s'arrêtent à vingt pas. Alors Changarnier voyant qu'ils n'avançaient pas davantage, — commencez le feu. — Et le feu de deux rangs le plus tranquille et le mieux nourri couvrit d'hommes et de chevaux trois des faces du carré; ce qui ne tomba pas disparut comme la nuée. Après quoi, le bataillon fut reformé en colonne et rejoignit (1). Au moment où le commandant Changarnier venait de former son carré, le 2e bataillon du 63e, commandé par le chef de bataillon Rigaud, avait fait face en arrière et dissipé au pas de charge et à la baïonnette les bandes ennemies qui se trouvaient à sa portée.

La retraite se continua ce jour-là sans incident militaire re-

(1) « Dans un moment si grave et si difficile, dit le Maréchal dans son rapport du 1er décembre 1836, M. le Commandant Changarnier s'est couvert de gloire et s'est attiré les regards et l'estime de toute l'armée. »

marquable. D'une colline sur la droite, on distinguait des groupes ennemis assez nombreux et des drapeaux déployés ; deux coups de canon nous furent tirés, mais à une beaucoup trop grande distance : bruit et fumée, rien de plus. Ahmed-Bey, disait-on, était là !

En passant près du camp des boues, de fatale et humiliante mémoire, là où le convoi avait été abandonné et où le 62e avait fait des pertes si sensibles, on trouva le sol jonché de cadavres dépouillés, décapités, mutilés de la manière la plus odieuse et ensevelis dans une boue liquide où on enfonçait jusqu'à mi-jambe. A côté des cadavres, des prolonges entièrement pillées, et des barils d'eau-de-vie, dont quelques-uns étaient encore pleins. Un enseignement sévère gisait là auprès de la tentation : et cependant cet exemple terrible ne se trouva pas avoir autant de pouvoir que la tentation : il fallut la force pour empêcher des malades, des mourants, des fous, de se jeter sur la funeste boisson ; il fallut là, pour protéger les soldats contre leur propre démence, faire défoncer les tonneaux et les faire verser dans la boue.

On arriva de bonne heure à Soumah, où l'on passa la nuit. Quelques poignées de riz, quelques débris de biscuits ramassés au fond des sacs, la chair des chevaux morts de fatigue ou de faim fournirent encore la matière d'un repas aux pauvres soldats. Mais du moins la pluie avait cessé, les étoiles brillaient au ciel avec une vivacité qui nous faisaient espérer du beau temps après tant d'affreuses bourrasques. Cet indice ne fut pas trompeur.

Ce fut dans ce bivouac qu'expira le commandant Richepanse, blessé de cinq coups de feu, l'avant-veille, à l'attaque du Koudiat-Aty.

Le 25 novembre, l'armée fut éveillée par les cris des Arabes qui, plus nombreux encore que la veille, couvraient toutes les hauteurs environnantes. L'armée ne se mit en mouvement qu'après le soleil levé et avec ordre ; rien ne fut changé dans la disposition. Avant de quitter la colline de Soumah, l'armée put jeter un triste et dernier regard de regret et d'adieu vers Cons-

tantine qui allait disparaître, puis chacun baissa le front, emportant le souvenir des terribles souffrances qui avaient commencé là, à leur déclarer la guerre. La poursuite de l'ennemi fut la même que la veille ; il harcela la marche avec une infatigable mobilité, mais sans audace véritable. L'armée continua de s'avancer, conservant dans son allure le ménagement que nécessitaient toutes les douleurs et toutes les impuissances dont elle était l'escorte. Mais les routes étaient moins mauvaises, les troupes avaient reposé et dormi ; les malades avaient eu du bouillon ; les chevaux s'étaient repus ; enfin le courage renaissait à tous ; il fut donc possible de marcher d'un pas plus suivi ; le défilé du Meherès fut traversé sans encombre. L'armée fit une halte d'une demi-heure pour laisser les hommes se reposer et les chevaux se repaître, sur l'emplacement d'un grand douar, au pied de la montagne de Fedj-Maretas. On y trouva des silos de blé et d'orge que les soldats mangèrent crus, faute de bois pour le faire cuire.

La fin de cette journée fut signalée par un évènement des plus regrettables. La colonne approchait de l'oued Talaga, lieu choisi pour le bivouac ; on avait cessé de tirailler depuis longtemps et l'ennemi qui filait dans une vallée parallèle à celle que nous suivions, nous avait dépassés et venait d'établir son camp près d'un col qui conduit dans la vallée de l'oued Zenala, col dont il se disposait probablement à nous disputer le passage le lendemain. Le colonel Boyer, envoyé pour reconnaître l'emplacement du bivouac, était de retour et rendait compte au Maréchal, lorsqu'il fut rejoint par le lieutenant Napoléon Bertrand, officier d'ordonnance, accourant à toute vitesse de galop pour annoncer de la part du général de Rigny que l'arrière-garde était enfoncée par l'ennemi. Mon arrière-garde est enfoncée, avait-il dit à Napoléon Bertrand, on m'a déjà coupé 200 têtes ; une colonne très-forte d'Arabes est sur notre flanc droit et cherche à nous couper. J'entends même la musique du bey, le maréchal se conduit d'une manière honteuse ; il se fout de l'arrière-garde pourvu qu'il sauve l'avant-garde ; il n'y a qu'un parti à prendre ; c'est d'abandonner l'artillerie et de nous en aller comme nous pourrons, ma cavalerie est en désordre complet, je ne puis la rejoindre, »

immédiatement le Maréchal rebroussa chemin, accompagné de S. A. R. Mgr le duc de Nemours. Tous deux retrouvèrent à une petite distance la tête du convoi, qu'on fit masser en hâte : en quelques minutes il était entouré par les troupes du génie, le 2e léger en carré, et toutes les dispositions étaient prises pour repousser l'attaque. Presque aussitôt arriva le général de Rigny répétant en substance devant l'état-major les propos qu'il avait déjà tenus devant Napoléon Bertrand. « Ahmed seul sait manœuvrer, ajouta-t-il ; il a su nous tourner sur la droite, etc., etc. » Et il montra même les éclaireurs arabes qu'il croyait voir couronner les hauteurs à notre droite.

C'étaient de gigantesques chardons à têtes blanches ! Par le crépuscule et l'imagination aidant, le général de Rigny avait pu s'y tromper.

Le Maréchal ne daigna pas répondre au Général et partit au galop toujours accompagné de S. A. R. le duc de Nemours. La nuit était déjà tombée. Il atteignit bientôt des troupes qui venaient lentement, en assez bon ordre. Le premier corps qui parut fut le 63e régiment. Il l'arrêta immédiatement et lui donna l'ordre de se former face en arrière en bataille, ce qui s'exécuta comme à la manœuvre, le second fut le 59e régiment. Le maréchal leur laissa parcourir encore une distance égale à sa profondeur, en le dirigeant un peu sur la droite jusqu'à un petit ressaut de terrain qui se trouvait très-favorablement dessiné et le fit former face à droite. Ces dispositions, affaire d'un instant, établissaient déjà deux des faces d'un carré destiné à recevoir les débris de l'arrière-garde que l'on disait en déroute ; mais au lieu des fuyards attendus, ce fut le 17e régiment d'infanterie légère, qui arriva très-tranquillement et en fort bon état aussi ; puis le bataillon d'Afrique et la compagnie franche un peu fatigués peut-être, mais très-calmes et en bon ordre !

Enfin, le reste de l'arrière-garde suivait non moins paisiblement ; l'artillerie de montagne, les escadrons, les derniers tirailleurs, tout. D'Arabes, pas un ! Pas un coup de fusil n'avait été tiré depuis deux heures, pas un ne le fut. Nous l'avons déjà dit, les prétendus éclaireurs arabes étaient de gigantesques chardons à têtes blanches, et le mouvement des ennemis sur notre droite

qui avait été l'origine probable de la panique n'avait rien de bien hostile pour le moment, puisqu'ils avaient déjà planté leurs tentes et allumé leurs feux pour préparer leur café et leur kouskous.

On renonça donc bientôt aux dispositions de combat qui venaient d'être prises rapidement, et les corps se remirent en marche.

Cette étrange panique qui pouvait entraîner le reste de l'armée dans l'ignominie d'un sauve-qui-peut général, ne saurait être expliquée plus favorablement qu'en supposant que celui qui en a été saisi, se trouvait sous l'empire d'un accès de démence temporaire.

Une heure après cet incident, on arriva sur l'oued-Talaga, auprès d'un grand douar où on trouva de la paille et des silos pleins de blé. Il se fit à ce bivouac une petite distribution de viande, grâce à quelques bœufs qu'on avait pu acheter à une tribu. Mais comme les vendeurs craignaient le ressentiment d'Ahmed, il fut convenu avec eux qu'au lieu de prendre livraison paisiblement du troupeau, nous ferions semblant de l'enlever de vive force. Malheureusement si on avait de la viande, on manquait de bois pour la faire cuire : les soldats qui depuis longtemps n'en mangeaient guère, ne voulurent cependant pas manquer cette occasion de faire un repas un peu substantiel : ils prirent les bois de giberne et les planchettes des sacs, et grâce à cette ingénieuse idée, le problème se trouva résolu.

Ce fut à ce bivouac et durant cette nuit que nous perdîmes le jeune et brave capitaine Grand, du génie, atteint de deux coups de feu, à l'assaut de Koudiat-Aty.

Le lendemain 26, le bivouac fut levé à 7 heures. Le départ de l'armée fut signalé par un affreux incident dû à l'imprévoyance ou à la paresse du corps d'administration (1). Bien qu'elle sût combien il fallait de temps et de peine pour réunir les nombreux

(1) A ce sujet nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que l'état numérique des officiers, sous-officiers et soldats morts, tués, égarés ou blessés que nous donnons plus loin, ne mentionne qu'un seul homme du corps d'administration.

malades et blessés, les charger sur les prolonges et les chevaux de bât et mulets, l'administration ne commença qu'au moment où les troupes étaient déjà sous les armes et prêtes à partir. De là, une telle précipitation dans son office presque religieux, qu'elle abandonna une cinquantaine de malades ou blessés qui avaient peut-être eu le tort, il est vrai, de s'écarter de l'emplacement de l'ambulance où l'on n'avait pas su retrouver sous les petits abris auxquels ils avaient demandé un refuge contre le froid.

Ordinairement, aussitôt le départ des troupes, des flots d'Arabes envahissaient rapidement l'emplacement de nos bivouacs, soit pour y rechercher ce qui avait pu être négligé ou perdu, soit pour profaner les cadavres. Leur empressement fut le même ce jour-là, et les colonnes gravissaient une petite montée assez raide, à l'issue du douar, quand les soldats eurent à gémir, en entendant au milieu des hurlements barbares, des cris de Français, les cris de douleur des malheureux qui venaient d'être découverts par les ennemis et qui expirèrent tous sous les couteaux arabes.

Une pièce et un obusier furent disposés sur les mamelons voisins; et pendant que le convoi prenait un peu d'avance, dans des chemins escarpés et difficiles, quelques coups heureux, s'ils ne consolèrent pas l'armée de l'affreux spectacle qui l'attristait, portèrent au moins la vengeance et la mort au milieu des hordes ennemies.

On pénétra dans la vallée de l'oued Zenata, toujours suivi par l'ennemi. Le nombre des assaillants se montrait encore aussi considérable, mais ils inquiétaient la marche avec moins d'ardeur et de rapidité. Chaque fois du reste qu'ils semblaient vouloir se réunir et tenter une attaque, un ou deux coups de canon ou d'obusier les dispersait. Un escadron de spahis eut un engagement assez brillant sur la droite et enleva un drapeau à l'ennemi; il en fut fait hommage à S. A. R. Mgr le duc de Nemours. Le temps continuait d'être magnifique. L'armée arriva vers les quatre heures du soir au marabout de Sidi Tamtam, dont la koubba ne fut pas respectée cette fois comme lors du premier passage. Tout ce qui y était combustible fut enlevé et il n'y resta que les quatre murailles.

Ce soir-là, tous les chefs de corps ou de service et le général de Rigny, furent convoqués dans la tente du Maréchal.

Depuis la veille, M. le général de Rigny avait continué à tenir des discours qui pouvaient agir d'une manière fâcheuse sur le moral de nos soldats. Des fonctionnaires d'un rang élevé dans l'armée, des officiers supérieurs crurent devoir en exprimer leur indignation au Maréchal. Celui-ci dut se résoudre à agir avec sévérité. Il donna l'ordre aux chefs de corps et au général de Rigny de se rendre à huit heures dans sa tente : les premiers seulement se présentèrent. Après leur avoir demandé si, la veille, ils avaient aperçu du désordre dans la colonne, et avoir reçu leur réponse négative, le Maréchal leur donna connaissance de l'ordre du jour suivant :

Au bivouac de Sidi-Tamtam, sur l'Oued Zenati.

« Soldats, je vous félicite avec plaisir et empressement du courage, de la patience, et de la résignation que vous avez montrés dans ces derniers jours à supporter tous les périls et les souffrances les plus cruelles de la guerre. Je vous félicite surtout d'avoir méprisé les insinuations perfides, les conseils coupables d'un chef peu propre à vous commander, puisqu'il ne sait pas souffrir comme vous, comme nous. Autrefois, soldats, un peuple glorieux faisait la guerre dans la province de Constantine et pendant ses chances diverses, un chef subalterne chercha à soulever l'armée contre son général. Qu'arriva-t-il, soldats ? Elle passa sous les fourches caudines, elle fut déshonorée ! C'est ce que l'on nous préparait hier pour demain ! moi, soldats, je vous promets de vous retirer avec gloire de tous les dangers, de toutes les positions difficiles qui pourraient se présenter. En attendant je remets ce chef au ministre de la guerre, et je vous en donne un autre, expérimenté et tout-à-fait digne de vous commander. — Soldats, souvenez-vous que vous avez la gloire du nom de votre pays, votre belle réputation et un fils de la France à défendre. Il m'est bien pénible, je suis profondément affligé d'être obligé de sévir ainsi, mais un devoir impérieux me le prescrit rigoureusement. Le présent ordre sera lu, demain, avant le départ, à la tête de toutes les compagnies. »

« Vers neuf heures, écrivait le Maréchal au Ministre de la guerre dans un rapport circonstancié sur cette triste affaire, arriva M. le général de Rigny ; je lui dis d'aller prendre connaissance de l'ordre qui était porté chez le chef d'état-major ; après il rentra dans ma tente. Il m'est pénible d'être obligé d'entrer dans les détails de la scène qui eut lieu pendant près d'une demi-heure, et à la suite de laquelle, je promis que l'ordre du jour ne paraîtrait pas le lendemain. Dans cette circonstance, je puis, je le sais, être taxé de faiblesse, mais qui n'aurait éprouvé comme moi une vive et profonde émotion, en entendant un officier général dire avec l'accent du désespoir : « Mais, monsieur le Maréchal, vous voulez donc déshonorer un père de famille ? Faites-moi fusiller plutôt : il ne faut que quatre balles pour cela ! Mais, donnez-moi du temps ; je me jette à vos genoux pour que cet ordre du jour ne paraisse pas ! »

Je lui promis que cet ordre ne paraîtrait pas le lendemain, car je croyais l'avoir compris, et je voulais lui donner *du temps*.

« Cependant le lendemain nos escadrons eurent une brillante affaire, et quelques officiers de chasseurs seulement trouvèrent l'occasion d'y déployer leur courage. — J'avais ordonné au colonel d'état-major Duverger de prendre le commandement de l'arrière-garde ; et toujours sous l'impression de la scène de la veille, je consentis à annuler cette disposition, réclamée cependant par l'armée entière. J'eus tort ; car, plus tard, M. le général de Rigny, loin de me tenir compte de ce que j'avais fait pour lui, pour son oncle, pour la mémoire de son père le ministre, je dois le dire, continua à tenir des propos capables de démoraliser une armée, chez laquelle on aurait trouvé moins de courage et de résignation (1). »

---

(1) De retour à Bône le 1er décembre le général de Rigny eut la fâcheuse pensée d'écrire au Gouvernement pour se faire l'accusateur du maréchal Clauzel, qu'il taxa en outre d'injustice et de calomnie à son égard. Le 17 décembre, une dépêche ministérielle réclama au Maréchal un rapport circonstancié sur les détails de cette affaire, à la suite duquel M. le général de Rigny fut, aux termes de l'article 11 de la loi du 4 fructidor an V, traduit devant un des conseils de guerre permanents de la 8e division militaire. Cet officier général fut absous.

M. de Mac-Mahon, Capitaine d'État-Major, figurait au nombre des té-

Le 27 novembre à sept heures et demie, on leva le bivouac de Sidi Tamlam. On y laissa comme à tous les autres, bon nombre de morts.

Le 63e régiment était d'arrière-garde. En partant du bivouac on fit retirer lentement et en dernière ligne les escadrons de chasseurs pour qu'ils pussent donner une verte leçon aux Arabes quand ceux-ci se jetteraient sur le bivouac, selon leur habitude de chaque matin. Ils n'évitèrent pas cette embûche. A peine étaient-ils descendus en foule pour exhumer les cadavres fraîchement enterrés et les mutiler de la manière la plus barbare, qu'une charge prise à temps et vigoureusement conduite, dans un terrain favorable, en coucha un bon nombre sur le terrain. On les poursuivit jusque dans l'enceinte du marabout où quelques-uns des fuyards avaient cru peut-être trouver un refuge assuré. La colonne expéditionnaire arrêtée sur le coteau comme sur les gradins d'un cirque eut alors le spectacle qu'avaient donné 1881 ans auparavant à l'armée de César les trente cavaliers gaulois qui, dans sa retraite sur Ruspina, refoulèrent dans les murs d'Adrumete 2.000 Maures qui les poursuivaient (1). »

Le capitaine de chasseurs Morris (2) commandant l'un des escadrons, laissa la moitié de la lame de son sabre dans le corps d'un Arabe. La perte et le désordre des ennemis furent encore augmentés par quelques coups de canon ou d'obusiers, qui leur firent gagner rapidement les hauteurs.

Cette chaude affaire qui fut très-meurtrière pour les Arabes, les rendit beaucoup plus circonspects : on ne les vit plus que de loin à l'affût des traînards. Malheureusement ceux-ci étaient en grand nombre, car les maladies augmentaient d'une manière effrayante et la plupart des hommes avaient les pieds gelés ou écorchés, outre que les combats continuels fournissaient à chaque instant de nouveaux blessés. Tous les moyens dont on pouvait

---

moins indiqués par M. le maréchal Clauzel dans son rapport précité du 2 janvier, sur l'affaire de Rigny.

(1) Accidit, res incredibilis, ut equites minus XXX Galli Maurorum equitum duo milia loco pellerent urgerent que in oppidum (*De bello Afr.* cap. 6).

(2) Mort à Alger, en 1867, général de division.

disposer étaient employés pour transporter ces malheureux. Un escadron de chasseurs mettait pied à terre à tour de rôle et donnait ses chevaux aux malades et aux blessés capables de se tenir en selle ; les mourants étaient mis sur les prolonges qu'on avait allégées de tout ce qu'elles portaient en matériel. Monseigneur le duc de Nemours avait abandonné ses bagages pour pouvoir donner un mulet à l'ambulance. Les ducs de Mortemart et de Caraman, et quelques autres personnes marchaient à pied, menant par la bride leurs chevaux qui portaient des blessés et à la queue desquels d'autres blessés s'accrochaient. Quelquefois ces animaux surchargés tombaient d'inanition et de fatigue. Alors sans leur laisser le temps de rendre le dernier soupir, une foule affamée se précipitait sur eux, les dépéçait avec une rapidité incroyable et s'en distribuait les morceaux pantelans.

Quant aux malheureux que la mort de leur monture laissait sans moyens de transport, ils restaient tristement étendus sur le bord de la route. L'arrière-garde, au moment de les dépasser, les engageait à se lever, à essayer de se traîner jusqu'au bivouac. La plupart n'avait pas même la force de répondre ou ne répondaient que par une espèce de grognement sourd qui ressemblait au râle d'un homme expirant. Puis arrivait la ligne extrême des tirailleurs qui répétaient tout aussi inutilement ces mêmes exhortations. Enfin, après quelques secondes, l'ennemi survenait et tout était fini !

Le 27, l'armée avait à passer le défilé difficile qui conduit au col de Raz el-Akba.

Le commandant de Rancé reçut l'ordre d'ouvrir la marche, à la tête de deux escadrons. Cette cavalerie s'acquitta vigoureusement de cette mission difficile, couronnant les crêtes de mamelons en mamelons, et repoussant ou contenant à distance la cavalerie arabe. Le col de Ras el-Akba fut enfin heureusement franchi : Les Kabyles, ayant essayé de défendre ce passage, furent chargés par les spahis, et grand nombre d'entre eux restèrent sur la place.

Qui ne fut pas assez prompt à fuir, resta mort sur le terrain que cette troupe avait prétendu disputer. Le bataillon turc donna

aussitôt la chasse aux fuyards qui s'échappaient dans les rochers à gauche et en tua quelques-uns. Cependant, l'arrière-garde saluait le nuage mouvant des Arabes à cheval amoncelés sur les derrières et cherchant à y tenter un extrême effort, de quelques coups de canon d'adieu qui probablement leur conseillèrent le départ, car ils abandonnèrent la poursuite et ne reparurent plus. L'armée n'eût affaire depuis lors qu'à de faibles partis de gens de pied; elle descendit avec facilité les revers nord de la montagne jusqu'à Announa. Au-dessous de ces ruines et dans ces roches presque impraticables, quelques Kabyles s'étaient postés; séparés des Français par un ravin infranchissable, ils tiraillèrent quelque temps sans incommoder beaucoup. Une compagnie se développa en tirailleurs sur le bord de cette coupure et leur fit lâcher pied. Plus loin, dans un défilé dangereux qui se resserre entre les ravins et des rochers couverts d'arbres et de taillis, l'arrière-garde, dont l'action fut en ce moment dirigée par le colonel Boyer, eut à faire encore le coup de fusil avec des groupes d'Arabes à pied que la localité favorisait beaucoup. En cette occasion, le 62e régiment qui avait eu l'ordre de ne pas quitter une position d'où il couvrait le flanc gauche, ayant continué de marcher, le 17e léger se trouva découvert de ce côté et reçut inopinément une vive décharge de mousqueterie : le colonel Boyer, qui cherchait le 62e où il l'avait laissé, eut son cheval tué et faillit tomber aux mains de l'ennemi. Dans cette journée, le capitaine de Mac-Mahon, aide-de-camp de Son Altesse Royale, les lieutenants Baichis et Bertrand, officiers d'ordonnance du Maréchal, se conduisirent très vaillamment. Enfin, au jour tombant, l'armée prit son quatrième bivouac depuis Constantine, à l'endroit où avait campé son avant-garde, onze jours auparavant, sur la rive droite du Medjez-Amar, dans la fourche des deux rivières (l'Oued-Cherf et la Seybouse). En arrivant près de ce lieu, les spahis du commandant Jussuf, ayant deviné le voisinage d'un troupeau de bœufs, avaient couru à cette proie et s'en étaient emparés; ainsi la viande ne manquait pas, chaque soldat s'était muni à Sidi-Tamtam d'une petite provision de blé ou de fèves, et l'on était au milieu des bois; aussi les feux de bivouac reparurent nombreux et brillants.

Le 28 novembre, de bonne heure, on jeta quelques troupes sur la rive gauche ; dès que le gué fût déblayé et la rampe réparée dans sa partie inférieure que les sources avaient rendue très mauvaise, les équipages commencèrent à passer, mais cette opération se fit fort lentement ; le matériel était ruiné et les chevaux éreintés. Le 2e léger avait pris position cependant dans les premières collines à gauche du gué, pour observer et maintenir quelques groupes d'Arabes à pied qui étaient rassemblés. L'ennemi était plus nombreux et plus remuant en arrière de Medjez-Amar où le bataillon d'Afrique formant l'arrière-garde, sous le commandement du lieutenant-colonel Duvivier, les tint bien en respect. Quand la totalité du convoi eût passé et se trouva massée dans la petite plaine du gué, le 2e et le 17e légers furent dirigés dans les collines qui bordent à gauche la vallée de la Seybouse et les parcoururent, en poussant devant eux les partisans ennemis qui pouvaient s'y trouver ; ceux-ci se retirèrent sans opposer de résistance, mais en incendiant en avant, sur les deux versants de la vallée, tous les villages que les Français auraient certainement respectés et même ceux près desquels ils ne passaient pas, se montrant ainsi plus dangereux défenseurs que vaillants et redoutables adversaires. On a accusé les spahis d'avoir mis le feu à ces douars, ce reproche n'est pas juste.

L'arrière-garde effectua son passage avec ordre et précision, sous la protection d'une batterie de deux obusiers de campagne et deux obusiers de montagne, soutenue par le 62e régiment ; une ligne de tirailleurs s'embusqua sur la rive que l'armée occupait, à l'instant où la ligne des tirailleurs d'extrême arrière-garde parvenait à la rive opposée et allait la quitter ; à la faveur de cet appui, elle opéra sa retraite sans être entamée, quoique les Arabes se glissassent à sa suite à travers les taillis, la menaçant de près. M. le Maréchal avait dirigé lui-même et jusque dans les détails d'exécution, tout ce mouvement. Il ne se tint pour satisfait que quand le dernier tirailleur fut rentré. Ce dernier soldat qui se retirait, ce fut le colonel Duvivier. A ce moment, l'ennemi se tenait aux plus prochains arbres de la rive droite ; ses balles arrivaient très-vivement autour du Maréchal et de Mgr le duc de Nemours qui n'avaient pas voulu s'éloigner plus tôt.

Le corps expéditionnaire parvint de bonne heure au bivouac des Tamaris sur la Seybouse. Le Maréchal en effet fut visiter le camp de Guelma, en inspecta les travaux, y établit un hôpital, et arrêta avec le génie les dispositions nécessaires pour faire de ce poste un point militaire très important dont il laissa le commandement au colonel Duvivier.

Ce jour là, parut l'ordre suivant.

Au camp sur la Seybouse, le 29 novembre 1836.

C'est avec une émotion profonde et une vive satisfaction que le maréchal gouverneur-général félicite les braves troupes sous ses ordres, du courage et de la résignation qu'elles ont montrés dans leur mouvement sur Constantine, en supportant avec une admirable constance les souffrances les plus cruelles de la guerre. Honneur soit rendu à leur caractère !

« Un seul a montré de la faiblesse; mais on a eu le bon esprit de faire justice des propos imprudents qui n'auraient jamais dû sortir de sa bouche.

« Soldats, dans quelque position que nous nous trouvions ensemble, je vous en sortirai avec honneur, recevez-en l'assurance de votre général en chef.

« Souvenez-vous toujours que vous aviez la gloire de votre pays, votre belle réputation et un fils de France à défendre. Cette noble tâche a été dignement remplie ; votre conduite pendant cette mémorable expédition vous assure la reconnaissance de la France, la satisfaction du roi et l'admiration du monde entier.

Maréchal CLAUZEL. »

Quelques prisonniers avaient été faits dans la journée par les troupes du commandant Jussuf; plusieurs de ces misérables étaient blessés, ils furent pansés par le chirurgien du prince; et tous reçurent, au lieu de la mort qu'ils attendaient, la liberté, sur le désir qu'en avait témoigné Son Altesse Royale.

Ils furent chargés de publier dans le pays qu'une prime de cent francs serait payée pour tout Français malade, blessé, égaré ou pris qui serait ramené à Guelma. Quelques hommes, en effet, furent rendus depuis.

L'armée coucha le lendemain à Nechmeya; le surlendemain à Drean, où elle trouva enfin des approvisionnements. « Depuis

dix-sept jours, dit M. Baude, (*Algérie*, t. I, p. 340) aucun d'entre nous n'avait aperçu une chaise. Une baraque décorée du nom de café était restée debout dans l'enceinte de Dréan, on y trouvait *place au feu et à la chandelle* ! Le sol était recouvert d'un plancher ! L'hôte avait du jambon, des œufs, du fromage, du sucre, du café et du pain ! De quelle joie d'enfants ne fûmes-nous pas saisis en nous asseyant sur des bancs et nous accoudant sur des tables ! Pour comble de magnificence, nous pouvions nous étendre sur un vieux canapé garni de paille. Les somptuosités des palais de l'Orient n'ont jamais procuré à leurs maîtres les transports que nous éprouvâmes en prenant possession de ces meubles boiteux. Ce cabaret de Dréan était, en effet, pour nous, quelque chose de plus que le terme de tant de fatigues et de privations ; c'était un avant-goût de la France, tant il est vrai que nos jouissances les plus vives naissent du contraste ; et que, dans sa justice et sa bonté, la Providence a également répandu le bonheur sur les pauvres et sur les riches, sur les petits et sur les grands ! »

Le 1er décembre le corps expéditionnaire était rentré à Bône après une courte campagne de 15 jours, mais pendant laquelle le soldat avait plus souffert que pendant de longues expéditions faites dans des circonstances ordinaires.

Voici l'état numérique des officiers, sous-officiers et soldats morts, tués, égarés ou blessés pendant la première expédition de Constantine. Ce document a une importance morale qu'il sera facile d'apprécier. Les hommes portés comme tués sont ceux qui ont péri par le feu de l'ennemi ; les morts et les égarés ont succombé à des maladies, au froid, aux privations, ou sont restés en arrière et ont été décapités par les Arabes qui ne faisaient pas de prisonniers. Le total des hommes mis hors de combat est de 748 ; mais ce chiffre s'augmenterait considérablement si on y joignait tous ceux qui sont morts après le retour de l'expédition et des suites de la campagne. On ne serait pas éloigné de la vérité en fixant au huitième de l'effectif (l'armée était d'environ 8,000 hommes) le nombre de ceux qui ont été mis hors de combat.

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS				SOUS-OFFICIERS et soldats			
	Morts.	Tués.	Égarés.	Blessés.	Morts.	Tués.	Égarés.	Blessés.
Officiers à la suite......	»	1	»	»	»	»	»	»
Bataillon d'Afrique.....	»	3	»	5	»	38	»	88
2e régim. d'infant. légère.	»	1	»	»	»	16	»	41
17e id.........	1	»	»	2	17	31	17	26
62e régim. d'inf. de ligne.	1	»	»	»	126	1	12	10
63e id.........	»	»	»	3	»	34	14	44
59e id.	2	1	»	»	»	11	26	10
3e rég. de chas. d'Afrique	»	»	»	2	»	12	4	10
Spahis réguliers........	»	»	»	1	»	3	»	5
Artillerie	»	»	»	»	6	7	1	14
Génie.	»	1	»	3	9	16	»	26
Train des équipages.....	»	»	»	»	1	1	»	»
Ouvriers d'administrat..	»	»	»	»	1	»	»	»
	4	7	»	16	160	170	74	274
Infanterie turque.	»	»	»	»	»	39	»	14
	11		»	16	443			288

Le 6 décembre, vers midi, trois coups de canon annoncèrent à la ville d'Alger que les bâtiments à vapeur qui portaient Mgr le duc de Nemours et M. le Gouverneur général étaient en vue. Aussitôt la population et les autorités se portèrent en toute hâte vers l'hôtel de l'Amirauté, où le prince devait mettre pied à terre. Au moment de son débarquement, M. le Maire d'Alger lui adressa la parole en ces termes :

« Monseigneur,

« La population française d'Alger salue avec bonheur votre arrivée sur la terre d'Afrique. C'est pour elle le complément de

la certitude de la volonté ferme du Roi, de non seulement conserver ce beau pays, mais de l'appeler à la prospérité dont il est digne.

« A l'instant même, mon prince, nous apprenons avec une vive douleur que Constantine n'a point cédé à nos armes. Le drapeau de la gloire ne peut rester sans vengeance. Le Roi, votre père, gardien direct de l'honneur national, va dire, avec la France entière, qu'il faut, quoiqu'il advienne, que le croissant fléchisse devant votre puissance.

« A vous, Monseigneur, doit être réservé d'aller de nouveau, sous la direction de l'illustre maréchal Clauzel, rattacher la victoire au char de la patrie. »

Le prince répondit au maire d'Alger en lui exprimant la satisfaction qu'il éprouvait de l'accueil flatteur de la population. S. A. R. manifesta aussi des vœux pour le bonheur et la ferme colonisation de ce beau pays.

Après une courte halte au pavillon de l'amiral, S. A. R. se dirigea vers la ville, où son arrivée inopinée n'avait pas permis de prendre les dispositions convenables pour une telle solennité : aussi le prince ne trouva-t-il rangés sur son passage que quelques détachements de la ligne et de la milice africaine qui s'était spontanément réunie pour aller au-devant de lui. S. A. R. traversa la rue de la Marine et la place du Gouvernement au milieu d'une foule de citoyens avides de lui témoigner par leur empressement le plaisir qu'ils éprouvaient de le posséder dans leurs murs.

Le prince reçut immédiatement les autorités et les différents corps d'officiers.

Le lendemain 7, il se rendit accompagné du maréchal gouverneur-général, du lieutenant-général, de l'intendant civil, du contre-amiral et de plusieurs autres fonctionnaires, à l'hôpital militaire du dey, qu'il visita en détail et avec beaucoup d'intérêt, adressant souvent la parole aux malades et aux blessés.

De là, S. A. R. monta à la Casbah, puis au fort l'Empereur. Après avoir vu ces deux forts, Elle descendit dans la plaine de Mustapha, où étaient rassemblées la milice d'Alger et les troupes de ligne disponibles. Elle en passa la revue. Elle alla ensuite

aux quartiers de cavalerie et d'infanterie de Mustapha, qu'Elle examina en détail.

Le 8, le prince, parti d'Alger de très-bonne heure, visita les camps de Douéra et de Bouffarick ; à son retour, il parcourut une partie de la Mitidja, en passant par Byr-el-Touta, Oued-el-Kerma, Byr-Kadem. Il rentra à Alger, à cinq heures du soir.

S. A. R. partit très-satisfaite de ce qu'elle avait vu à Alger et aux environs. Elle avait surtout remarqué les belles routes dues à l'activité et au dévouement de l'armée, et les travaux de desséchement commencés à Bouffarick.

Dans tous les établissements qu'il visita, le prince laissa des marques de sa munificence.

Le 9, le prince posa la première pierre du péristyle de la grande mosquée, et scella lui-même la pierre où sont placées dans une boîte de plomb plusieurs pièces d'or et d'argent au millésime de 1836 et le procès-verbal de la cérémonie rédigé en français et en arabe.

S. A. R. Mgr le duc de Nemours s'embarqua le 10 décembre pour France à bord du *Sphinx*. Il arriva en bonne santé à Toulon, le 13 décembre à 3 heures du soir.

Dans la séance royale d'ouverture des grands corps de l'Etat, le 27 décembre 1836, le Roi Louis-Philippe s'exprimait ainsi :

. . . .

« Nous avons éprouvé en Afrique des pertes douloureuses. Elles ont vivement affligé mon cœur. Mon second fils a partagé, comme l'avait fait son frère, les souffrances et les dangers de nos braves soldats. Si le succès n'a pas répondu à leurs efforts, du moins, leur valeur, leur persévérance et leur admirable résignation, ont dignement soutenu l'honneur de nos drapeaux. Vous voudrez avec moi assurer en Afrique à nos armes, la prépondérance qui doit leur appartenir et à nos possessions une complète sécurité. »

Quelques jours après, la lettre suivante adressée à M. le Maréchal Gouverneur, parut au *Moniteur algérien* du 13 janvier 1837.

Paris, le 19 décembre 1836.

. . . .

Je regrette avec vous que l'expédition, contrariée par des obstacles

de tous genres, n'a pas eu le succès qu'on en attendait. Je regrette du fond de mon cœur les braves que nous y avons perdus ; mais la douleur que j'en ressens ne m'empêche pas d'éprouver une vive satisfaction que mon fils se soit montré digne de l'estime et de la confiance de nos soldats. Il a vu leur fermeté dans le danger, leur constance à endurer les privations; il a combattu et souffert avec eux, et il a, par sa conduite, donné un nouveau gage à l'armée, en lui montrant que les liens qui se sont formés entre elle et moi depuis que j'ai eu le bonheur de combattre dans ses rangs, sont héréditaires dans ma famille, et que, comme moi, ils ne sépareront jamais leur fortune de la sienne.

Croyez, mon cher Maréchal, à tous mes sentiments pour vous.

Votre affectionné,

Louis-Philippe.

Les plus âpres récriminations accueillirent à Paris la nouvelle de l'insuccès de l'expédition de Constantine. Les passions politiques, toujours prêtes à profiter de tout ce qui est favorable à leur triomphe, exagérèrent le désastre, excitèrent l'opinion publique contre le Maréchal Gouverneur, et celui que l'armée saluait à Bône, comme son sauveur, fut, de la part d'une certaine presse et de ses ennemis politiques, l'objet des plus injurieuses calomnies.

Le maréchal Clauzel instruit des violentes attaques qui se produisaient contre lui, se rendit en France pour conjurer l'orage. Mais il fallait une victime expiatoire de l'échec de nos armes ; l'épée du vieux soldat devait être brisée ! Toutes les causes de non-succès de l'expédition furent mises à sa charge ; la faiblesse numérique des troupes, le choix de la saison, l'insuffisance des moyens de transport et des approvisionnement de toute espèce, furent autant d'accusations dirigées contre le commandement du Maréchal.

On ne voulut pas admettre que la principale cause de l'échec de l'expédition avait été une cause indépendante de toute prévoyance humaine ; que l'armée française avait rencontré les froids et les neiges de la Russie, les boues de la Pologne, en Afrique, et, que s'il était permis à un général de ne pas les prévoir, c'était assurément dans ce pays. Il fallait, avons-nous dit,

une victime expiatoire aux passions politiques, à l'orgueil national ; les ennemis du Maréchal l'emportèrent. — Il fut sacrifié.

Mais le vieux guerrier ne tomba pas sans protester. Il prit la plume, et jeta à ses adversaires un de ces manifestes énergiques, dont tous les coups devenaient à leur tour, autant d'accusations. — « On a laissé, terminait-il, une carrière de victoire trébucher sur un revers, sans vouloir lui laisser cueillir un dernier laurier ; on a pensé que j'étais assez tombé pour m'empêcher de me relever. Non, non, je me relève, moi, je me relève pour entrer, la tête haute dans mes foyers. Je me relève ; et, sur le seuil de cette maison paternelle où je retourne, je poserai entre moi et la calomnie ma vieille épée de combat ! »

Laissant de côté tout le fretin des aboyeurs, et ne nous occupant que des gros bonnets, nous mentionnerons M. Dupin, parmi les plus ardents, dans la meute déchaînée contre le maréchal Clauzel.

A l'occasion du nouvel an et portant la parole au nom de la Chambre des députés, comme son président, M. Dupin dit au Roi :

« A nos jeunes princes, à notre brave et fidèle armée, partout où l'intérêt de la patrie *sagement entendu* réclamera leurs services, nous souhaitons de nobles succès, où *la probité de la victoire*, préparée par une discipline sévère, soit aussi soutenue par *l'intégrité de l'administration* » (1).

Comme on reconnait bien là l'homme de 1830 et l'ancien procureur général de la cour de cassation du second empire, dans ces injures assez claires au fond, mais si bien entortillées dans leur forme qu'il y a toujours la ressource d'un désaveu !

L'odieux de ce genre d'attaques gît surtout en ce que celui qui en est l'objet ne peut même pas les relever, le vague et l'obscurité des termes n'y donnant guère prise.

M. Dupin ne s'en tint pas là, et l'on se rappelle comment il lança une attaque plus directe contre le maréchal Clauzel, mais

(1) *Moniteur algérien* du 21 janvier 1837, 3e col.

en ayant soin encore de l'envelopper dans une allusion historique qui lui ménageait une échappatoire. En effet, quand le vieux soldat poussé à bout, se fâcha et lui *proposa la botte*, M. Dupin se tira d'affaire par une gambade de rhéteur !

Tous les hommes qui font à la chose publique le sacrifice de leur repos et de leur vie, tous ceux qui, dans la sphère de leurs attributions, ont besoin de déployer un énergique dévouement, sont généralement en butte aux attaques violentes des partis. Mais dès que la postérité commence pour eux, leur mémoire reçoit alors, même quelquefois de la part de leurs plus cruels adversaires, un honorable tribut de sincères regrets.

Le maréchal Clauzel a subi cette fatale loi commune ; et, aujourd'hui le simple récit des faits suffit pour décharger sa mémoire de toutes les accusations tendant à représenter la première expédition de Constantine comme étourdiment conçue, plus insuffisamment préparée et encore plus mal conduite.

Du reste, avant même que l'histoire impartiale eut fait justice des odieuses calomnies qui empoisonnèrent les derniers jours du vieux et illustre guerrier, le brave et savant général Pelet avait déjà dit : — « Comme art militaire, il était plus difficile de ramener l'armée de Constantine que de prendre Constantine ; et, quant à moi, à part les résultats, j'aimerais mieux avoir fait cette retraite que d'avoir emporté la ville. »

Nous aimons à rappeler cette louangeuse appréciation d'un homme de guerre si compétent !

Le lieutenant-général, comte Denis de Damrémont, nommé le 12 février 1837, Gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, prit le 3 avril suivant, possession de son gouvernement.

(La suite au prochain numéro). E. WATBLED.

TOPOGRAPHIE

ET

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER

DÉDIÉE

AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR

DON DIEGO DE HAEDO

ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL
DU ROYAUME DE SICILE

PAR

Le Bénédictin FRAY DIEGO DE HAEDO

ABBÉ DE FROMESTA

Traduit de l'espagnol par MM. le Dr Monnereau et A. Berbrugger.

(Suite. Voir le n° 82).

CHAPITRE IV.

COMMENT ALGER TOMBA AU POUVOIR DES TURCS.

Depuis longtemps déjà, les habitants d'Alger s'étaient adonnés aux courses sur mer avec quelques navires à rames construits chez eux, volant, et causant aux chrétiens le plus grand préjudice; mais après la conquête du royaume de Grenade effectuée par le roi Catholique, en l'année de N. S. 1492 (1), ces actes de

(1) Ferdinand V, dit *le catholique*, déjà roi d'Aragon et de Navarre, ce prince par son mariage avec Isabelle réunit la Castille à ses états.

Ferdinand et Isabelle portèrent en commun le titre de roi d'Espagne, depuis l'expulsion des Maures par suite de la conquête de Grenade.

piraterie augmentèrent considérablement par suite du passage en Barbarie d'un grand nombre de Maures, provenant de ce royaume ou de ceux de Valence et d'Aragon. Ces Maures, nés et élevés en Espagne, se trouvaient, par leur connaissance pratique des côtes de ce pays, et de celles des îles voisines de Mayorque, Minorque, Ivice, etc., dans les conditions les plus favorables pour exercer sur ces divers points leur coupable industrie, c'est effectivement ce qu'ils firent.

Après que le comte Pedro Navarro, agissant au nom du roi Catholique, eût enlevé, ainsi que nous l'avons dit, la ville d'Oran aux Maures, en l'année 1509, ce souverain fit diriger une flotte puissante sur Alger et sur Bougie dans l'intention de détruire ces deux villes et d'en chasser tous les corsaires qui y trouvaient un abri. A cette nouvelle, les habitants d'Alger, frappés de terreur, s'empressèrent de se soumettre à l'obéissance du roi d'Espagne et conclurent avec lui un traité de dix ans, par lequel ils s'engageaient à lui payer chaque année un tribut. Mais comme la principale intention du roi Catholique était d'empêcher la continuation de la piraterie des Algériens, il fit établir, soit de bon gré soit de force, sur l'île que nous avons dit si rapprochée de la ville d'Alger, un fort dans lequel il installa, sous les ordres d'un capitaine, une garnison de deux cents hommes, largement pourvus de vivres, d'artillerie et de munitions (1).

Par ce moyen les Algériens furent suffisamment empêchés de se livrer à la course sur mer, et à toute tentative de rebellion (2)

(1) C'est alors que pour assurer les effets de ce traité, le comte Pedro Navarro conquérant de Bougie vint construire à grands frais et avec une merveilleuse promptitude sur le principal îlot d'Alger, la forteresse qui reçut le nom de Pégnon, à cause de la base *rocheuse* qui la supportait. (*Penon* augmentatif de *Pena* signifie gros rocher en espagnol).

A. Berbrugger. *Le Pégnon*, page 16.

(2) Il existait au lieu même où l'on voit aujourd'hui (1780) la tour du phare *deux* ouvrages fortifiés occupés par les chrétiens. Plus tard, lorsque ces forteresses tombèrent *toutes deux* au pouvoir de Kheir ed-Din, il n'en conserva qu'une et fit servir les matériaux de l'autre à la construction de la jetée qui est encore debout. Le fort conservé est celui qui sert de base à la tour du phare.

Zohrat en-Nayerat. Traduction d'Alph. Rousseau, sous le titre de *Chronique de la régence d'Alger*, page 16).

jusqu'à la mort de ce souverain, qui eut lieu au mois de janvier 1516; à cette nouvelle ils résolurent de profiter de cette circonstance pour se débarrasser du joug des chrétiens. A cet effet, ils adressèrent des envoyés à Barberousse qui se trouvait alors à Giger (Djidjelli), ville de la côte située à 180 milles à l'est d'Alger, pour le supplier au nom de cette bravoure et de cette expérience dans la guerre dont il avait donné tant de preuves, de vouloir bien venir au plus tôt avec ses galères et ses troupes turques les délivrer du pouvoir des chrétiens et de la vexation continuelle qu'ils subissaient par leur présence dans ce fort (1), s'engageant à le récompenser, lui et ses soldats des efforts qu'ils tenteraient dans ce but. En entendant les propositions de ces émissaires, Barberousse fut extrêmement charmé de l'occasion qui lui était offerte de réaliser le désir qu'il caressait depuis longtemps de se rendre maître d'Alger, et d'un grand royaume en Berbérie. Il témoigna donc à ces Algériens la peine qu'il éprouvait de les voir si maltraités par les chrétiens, il leur exprima son plus vif désir de les délivrer de cette oppression, et les renvoya très-satisfaits de cette réponse. Prenant immédiatement ses dispositions, il embarqua quelques jours après sur huit galères à destination d'Alger, la majeure partie de ses Turcs avec de l'artillerie et des munitions, et se dirigea lui-même vers cette ville par la route de terre avec le reste de ses troupes.

Dès son entrée dans cette place, Barberousse, désireux de montrer ses bonnes intentions envers la population se mit aussitôt à canonner la forteresse de l'île (le Pégnon), mais sans résultat appréciable à cause de la faiblesse de son artillerie. Comme son principal but était de se rendre maître d'Alger, il étrangla quelques jours après de ses propres mains dans un bain Selim el Eutemi (Et-Teumi), chef des Arabes de la Mitidja, qui, ainsi que nous l'avons dit, commandait dans la ville, et l'avait reçu dans sa propre maison avec la plus grande courtoisie. Dès que ce meurtre fut accompli, les Turcs parcoururent les rues de la ville proclamant à grands cris Barberousse souverain d'Alger. Les ha-

(1) Sa vue était comme une épine qui perçait le cœur des Algériens.
(*R'azaouat Kheir ed-Din*).

bitants saisis d'épouvante, n'osant faire aucune résistance, furent contraints de se soumettre au pouvoir de Barberousse, ainsi que nous le raconterons avec de plus amples détails dans l'histoire des Pachas ou Gouverneurs d'Alger.

Cet événement eut lieu dans le courant du mois d'août 1516, et depuis cette époque les Turcs sans cesser d'occuper Alger, n'en ont pas moins étendu leur domination sur toute la Berbérie. Ils ont acquis sur mer et sur terre pour les entasser dans Alger un si grand nombre de richesses, que si cette ville fut autrefois une capitale (1) riche et puissante, on doit à plus forte raison la considérer aujourd'hui comme la plus célèbre et la plus renommée non seulement de la Berbérie, mais encore de toutes les villes, qui au Levant et à l'Occident, sont soumises à l'obéissance de la Turquie.

CHAPITRE V.

DE LA FORME ET DE L'ASPECT DES MURAILLES ACTUELLES D'ALGER.

Le circuit des murailles de cette ville peut être, par sa forme, comparé à un arc muni de sa corde; son front de mer s'étend entre l'Est et l'Ouest, le port suit également cette direction ainsi que les angles, galeries et les terrasses de toutes les maisons qui sont dépourvues de fenêtres, comme nous le dirons plus loin. Les murs qui représentent le bois de l'arc sont établis sur une colline qui va en s'élevant graduellement jusqu'à son sommet, et les maisons qui suivent aussi cette direction, sont bâties les unes au-dessus des autres de telle sorte, que les premières, bien que grandes et hautes, n'empêchent point la vue de celles qui se trouvent derrière elles.

Une personne qui de la mer fait face à la ville d'Alger se trouve

(1) Nous avons démontré dans une note précédente comment Haedo a confondu Iol Cesarea avec Alger. Au temps ou Iol capitale des rois de la Mauritanie était dans toute sa splendeur, Alger, sous le nom presque ignoré d'Icosium ne comptait guère que parmi les villes de troisième ordre; elle n'est donc devenue la capitale de la Berbérie et n'a réellement acquis l'importance dont parle Haedo que depuis qu'elle a été soumise à la domination turque.

avoir à sa droite l'une des extrémités de cet arc correspondant au N. O.; en face le sommet de cette ville qui regarde le Sud en inclinant un peu vers l'Ouest; à sa gauche enfin l'autre extrémité, qui est orientée vers le S. E. Entre ces deux points extrêmes et pour compléter la ressemblance que nous avons indiquée, s'étend, en figurant la corde de l'arc, une muraille moins élevée que les autres, bordant la mer et continuellement battue par la vague.

Notre comparaison se trouve, il est vrai, un peu défectueuse en ce qui concerne la corde de l'arc, parce que la muraille qui la figure, au lieu d'aller en ligne droite d'une extrémité à l'autre, comme cela doit être, fait avant d'atteindre le côté droit de l'arc, une forte saillie en mer sur une pointe naturelle formant une espèce d'angle ou d'épaulement. C'est à partir de cette pointe ou saillie, qui part de l'extérieur d'une porte de la ville (1), que commence le môle établi par Kheir ed-Din Barberousse pour former le port, ce qu'il effectua en comblant par un terre-plein la courte distance qui existait entre la ville et l'îlot. Au-delà de cette pointe la terre et la muraille forment une rentrée qui va rejoindre directement l'extrémité droite de l'arc. Cette enceinte est de tout point très-solidement bâtie, et crénelée à la mode ancienne. Du côté de la terre son pourtour est de 1800 pas, et de 1600 sur le front de mer, ce qui lui donne un développement total de 3400 pas (2). La hauteur de l'ancienne muraille qui s'élève en amphithéâtre est d'à peu près 30 palmes ou empans (3), et de 40 environ pour la portion bâtie sur les rochers qui longent la mer; elle est partout d'une épaisseur moyenne de 11 à 12 palmes.

A cette enceinte continue, Barberousse, en 1532, fit ajouter un mur qui passant sur le terre-plein par lequel il avait réuni la ville à l'îlot pour former le port, va directement en se portant sur la gauche rejoindre cet îlot. Ce mur a environ 300 pas de longueur, 10 empans d'épaisseur et 15 de hauteur seulement, il est beaucoup moins élevé que les autres fortifications. Il a été

(1) La porte Bab el-Djezira, aujourd'hui porte de France.

(2) Pas commun, soit deux pieds et demi.

(3) La palme ou l'empan mesure de l'extrémité du pouce à celle du petit doigt équivaut à 0m25 c. environ.

établi surtout dans le but d'amortir sur ce point l'action des vagues furieuses fréquemment soulevées par les grands vents d'ouest, qui en empêchant la circulation sur le môle auraient en outre causé des avaries sérieuses aux divers bâtiments qui s'y trouvent amarrés. Un peu plus tard, en 1573, le Pacha Arab Ahmed compléta ce travail en faisant enceindre d'un mur l'îlot, à l'exception de la partie méridionale qui comprend le port. Ce mur est beaucoup plus bas que celui du môle, c'est plutôt une sorte de parapet pour qu'en temps de guerre l'ennemi ne puisse pas débarquer sur l'îlot et se rendre maître du port, ce qui lui donnerait infailliblement toute facilité pour balayer la terre avec son artillerie.

CHAPITRE VI.

DES PORTES D'ALGER.

Neuf portes pratiquées dans le mur d'enceinte facilitent au public l'entrée et la sortie de la ville : Nous allons les décrire successivement. Près de l'extrémité droite de l'arc que nous avons dit être située au N. O., se trouve une porte appelée Bab el-Oued, s'ouvrant à peu près dans la même direction. A partir de cette porte en suivant (à l'extérieur) le mur d'enceinte que l'on se trouve avoir à main gauche, on gravit la montagne et après un parcours de 800 pas, on atteint le sommet de la ville (milieu de l'arc) où s'élève la Kasba, ancienne forteresse dans laquelle est percée une petite porte dite de la Kasba, et regardant à peu près le S. O. A vingt pas de là environ sur la même ligne existe une autre petite porte dépendante également de la Kasba et orientée de même que la précédente. Ces deux portes sont réservées exclusivement au passage des Janissaires et soldats qui habitent et gardent cette forteresse. En suivant la pente du terrain, on arrive à 400 pas plus loin devant une grande porte très-fréquentée qui se nomme la Porte Neuve, et fait face en plein au midi. L'inclinaison du terrain continue, et quand on a franchi une distance de 400 pas encore, on rencontre une autre grande porte dite Bab-Azoun regardant le S. E. ; elle s'ouvre sur une rue longue d'environ 1200 pas et correspond à la porte opposée de Bab el-Oued, par laquelle nous avons commencé cette description.

La porte Babazoun est extrêmement fréquentée à toute heure du jour ; en effet elle donne issue à tous ceux qui veulent se rendre aux champs, dans les douars ou dans toutes les localités de la Berbérie. C'est par là également que pénètrent les provisions de bouche, ainsi que les Maures et Arabes qui de toutes parts se rendent à la ville. A cinquante pas environ au dessous de cette porte, se termine à la mer l'angle de la muraille que nous avons comparé ci-dessus à l'extrémité gauche de l'arc. En se dirigeant de ce dernier point vers le Nord, on suit la corde de l'arc, ou muraille du front de mer qui va en droite ligne sur une longueur de 800 pas pour atteindre le môle ; avant d'y arriver, à une distance de 300 pas environ, on rencontre un pan de mur indiquant une construction plus récente et qui s'avance sur la mer en forme de demi-lune. Dans sa concavité qui est de 80 pas, cet ouvrage renferme un chantier de construction où conjointement avec celui qui est établi sur l'îlot, on y construit les galères et autres bâtiments. Cet arsenal n'a aucune ouverture à l'intérieur de la ville, mais il est en communication avec la mer au moyen de deux portes en forme d'arceaux bâties en pierre, et possédant chacune les dimensions nécessaires pour donner librement passage à une galère désarmée. Ces deux ouvertures sont séparées par un court espace que remplit une maison destinée au logement des patrons de navires (en réparation). Le premier de ces arceaux est rempli ordinairement par un mur haut de deux *tapias* (1) que l'on démolit toutes les fois qu'il s'agit d'y faire passer une galère que l'on veut échouer, la seconde est fermée excepté à sa partie tout-à-fait supérieure, par une porte en bois, garnie d'une serrure et de cadenas, elle sert à l'entrée et à la sortie des ouvriers de l'arsenal.

(1) *Tapia* qui signifie pisé ou torchis, est aussi le nom d'une mesure appliquée à ce genre de maçonnerie. La *Tapia* est comptée aujourd'hui pour 50 pieds, ce qui porterait la hauteur du mur dont il s'agit à 100 pieds, élévation considérable pour une construction qui en raison de son appropriation devait être très-fréquemment démolie. Il faut donc admettre que la *tapia* était une mesure de 5 à 6 pieds du temps d'Haedo, ou bien qu'elle est variable comme toutes les mesures de capacité et de dimensions usitées en Espagne qui suivant chaque province diffèrent, tout en portant le même nom, d'un tiers et quelquefois de plus de la moitié.

A quarante pas de ce chantier, dans une muraille qui a été faite postérieurement en vue de rapprocher de la mer l'enceinte de la ville, on trouve une petite porte qui correspond à une autre semblable située à 50 pas à l'intérieur, et ouverte dans l'enceinte primitive. Cette dernière porte, où veille continuellement une garde, est fermée la nuit avec beaucoup de soin. La première de ces deux portes qui baigne dans la mer s'appelle porte de la Douane; ce nom lui vient d'une petite maison sise à côté qui est à proprement parler la Douane, où l'on décharge et enregistre avant leur entrée en ville, toutes les marchandises apportées par les commerçants chrétiens; celles au contraire que portent les navires turcs et maures sont débarquées sur le môle. Ces deux petites portes donnent également passage aux pêcheurs qui vont ou prendre la mer, ou vendre en ville le produit de leur pêche. Il y passe beaucoup de monde, principalement le matin.

Nous avons parlé plus haut de l'angle saillant que forme le front de mer, à son point de rencontre avec le môle qui va se souder à l'îlot. Dans cet angle, et à 200 pas de la porte de la Douane, s'en trouve une autre très-importante appelée Babazira (Bab el-Djezira, la porte de l'île) donnant accès au port; elle est pour ce motif extrêmement fréquentée du matin au soir par un concours considérable de gens de mer Chrétiens, Maures et Turcs, et par une infinité de marchands et gens de toute condition.

CHAPITRE VII.

DES CAVALIERS ET BASTIONS QUE RENFERME L'ENCEINTE D'ALGER.

Bien que dans son pourtour la muraille contienne un grand nombre de tours et de cavaliers, ces ouvrages étant tous d'ancienne forme et très-faibles, on ne peut guère en compter que six sur lesquels repose la défense de la place. Commençant ainsi que nous l'avons fait plus haut, nous prendons pour point de départ l'extrémité droite de l'arc que nous avons dit être située au Nord-Ouest (1). Sur cette extrémité qui touche la mer, il existe

(1) Le texte porte *tramontana* seulement, ce qui doit être une erreur

un bastion avec terre-plein de vingt pas carrés, avec neuf embrasures, dont trois regardent le Nord, trois l'Ouest, et trois le Sud-Est. Ce bastion n'a été armé jusqu'ici que de cinq pièces de petite artillerie ; trois tournées vers la terre et deux vers la mer ; il est d'une hauteur d'environ 26 empans. Il fut construit en 1576 sous le règne du Pacha Rabadan (Ramdan) renégat sarde. En suivant la muraille extérieure ainsi que nous l'avons fait précédemment, on arrive comme il a été dit à la porte Bab-el-Oued, au-dessus de laquelle est bâtie une tour ou bastion de peu d'importance, sans terre-plein et dépourvue d'artillerie. Cette tour est percée de six embrasures, deux en avant et deux de chaque côté. On trouve à 400 pas de là en gravissant la côte, un petit bastion muni d'un terre-plein ; il est haut de vingt-et-un empans, large de quinze, il contient six embrasures qui ne sont point armées. Quand on a franchi une autre distance de 400 pas, on atteint le sommet sur lequel s'élève la Kasba, c'est ainsi qu'on appelle la forteresse antique de la cité. Elle n'est formée en réalité que par un pan de muraille haut de 25 empans, saillant du corps de l'enceinte d'à peu près trois ou quatre pas, et qui après un parcours de 100 pas dans une direction Nord et Sud, vient par un angle rentrant se relier de nouveau à l'enceinte principale. Fermée à l'intérieur de la ville par un mur plus faible et de même étendue, cette forteresse dont la superficie est de 100 pas de long sur 60 de large est en quelque sorte séparée du reste de la fortification. Son mur extérieur est flanqué d'un terre-plein d'une épaisseur de vingt empans, et présente en saillie deux tours également terrassées, et contenant ensemble sur un espace assez étroit à peu près huit pièces de canon de petit calibre. Dans l'intérieur de la Kasba habitent dans des logements spéciaux soixante janissaires, vieux soldats presque tous mariés qui nuit et jour gardent cette forteresse avec une grande vigilance.

A partir de ce point on suit la muraille en descendant la côte et l'on trouve la Porte Neuve qui est, ainsi que nous l'avons dit,

---

puisque Haedo a déjà plusieurs fois désigné ce point par l'expression *tramontana y Poniente*, c'est-à-dire le Nord-Ouest qui est en effet sa véritable orientation.

distance de 400 pas. Cette porte est surmontée à sa gauche d'un petit bastion sans terre-plein, haut de 28 empans, et percé de six embrasures, deux sur la face antérieure regardant le Sud, et deux autres sur chacune de ses faces latérales ; ce bastion n'est point muni d'artillerie. En continuant à descendre jusqu'à une distance de 450 pas, et après avoir passé devant la porte Babazoun (1), il existe au bord de la mer au point où nous avons figuré l'extrémité gauche de l'arc, un bastion de forme carrée, haut de 25 empans, de 20 pas de diamètre, et rempli de terre-plein dans toute son étendue. On y compte neuf embrasures, trois tournées vers le S.-O., trois au S. et trois au N.-E. Ce bastion qui n'est armé que de trois pièces de petit calibre assez mal disposées, fut fondé par Arab Ahmed en 1573 pendant qu'il était Pacha et Gouverneur d'Alger.

Si maintenant, nous suivons comme nous l'avons fait précédemment la muraille battue par la mer (corde de l'arc), nous ne trouverons plus aucun autre ouvrage de défense jusqu'au môle. Là, seulement au-dessus de la porte Babazera (Bab el-Djezira) s'élève un magnifique bastion qui est bien le meilleur et le plus grand qu'il y ait dans Alger. Cet ouvrage d'une longueur de 30 pas, sur une largeur de 40, est plus large que long ; il est terrassé et casematé sur les points les plus importants ; dépourvu d'embrasures, il est entouré d'un parapet qui s'étend du Nord au Sud et commande le port. Dans toute son étendue il est garni de 23 bouches à feu coulées en bronze de première qualité, et constituent la meilleure artillerie de toute la place. Six ou huit seulement de ces canons sont montés sur leurs affuts ; de ce nombre est une pièce à six bouches apportée de Fez, en 1576 par Rabadan Vaja (Ramdhan Pacha) après qu'il eut mis Muley Moluch (Moula Abdel Malek) en possession du royaume dont cette ville est la capitale.

Ce bastion est sous la surveillance continuelle d'une garde composée d'artilleurs et de soldats des autres corps. Il a été construit

(1) Il est évident puisque Haedo n'en parle pas, que la porte Babazoun n'était point comme les autres défendue par un ouvrage spécial; ce fait s'explique aisément par sa situation à 50 pas seulement du bastion dont il s'agit.

par le caïd Saffa, d'origine turque, lorsque pendant l'année 1551, et une partie de 1552, il gouverna à titre de khalifa ou lieutenant pendant l'absence de Hassen Pacha fils de Barberousse, la seigneurie d'Alger et ses dépendances.

Il y a également dans l'île dépendante du port, deux petites tours : l'une renferme un phare pour indiquer aux navigateurs l'entrée du port pendant la nuit, mais on ne l'allume jamais ; l'autre sert d'abri à la garde chargée de surveiller le port et les navires au mouillage, afin que l'ennemi ne vienne pas les incendier, ainsi que cela est arrivé quelquefois. Ces deux tours sont peu importantes et ne contiennent point d'artillerie ; elles furent construites par Arab Ahmed en 1573 en même temps que le parapet décrit ci-dessus, qui clôture l'île à sa partie intérieure.

CHAPITRE VIII.

DU FOSSÉ D'ENCEINTE DE LA VILLE D'ALGER.

Indépendamment des tours et bastions dont il vient d'être parlé, la ville est entourée de toutes parts du côté de la terre par un fossé de seize pas de large anciennement établi : il est en partie comblé par une grande quantité de vase et d'immondices. Mais à partir de la Kasba et tout le long de la muraille qui comprenant la Porte Neuve va se relier au bastion d'Arab Ahmed situé au bord de la mer, ce fossé dans toute cette étendue est large de vingt pas, profond comme une lance et dans un très-bon état d'entretien ; cette étendue longue d'environ 450 pas a été entièrement restaurée par les ordres d'Arab Ahmed pacha d'Alger pendant l'année 1573. Si ce souverain eût gardé plus longtemps le pouvoir, il aurait certainement réalisé l'intention qu'il avait formée, de rétablir dans les mêmes conditions la totalité de ce fossé d'enceinte.

Il n'y a point de contre fossé à l'intérieur de la ville faute d'emplacement, car les maisons pour la plupart touchent au mur dans son pourtour ; si cependant en temps de guerre les Turcs voulaient creuser un contre-fossé, ils seraient dans l'obligation de démolir les nombreuses maisons adossées au mur d'enceinte.

CHAPITRE IX.

DES CHATEAUX-FORTS PLACÉS EN DEHORS DES MURS D'ENCEINTE.

Trois chateaux ou forteresses que les Maures appellent *burgio* (bordj) constituant la force principale et la défense de la ville d'Alger; ces ouvrages furent construits il y a peu d'années par les Turcs à une distance assez rapprochée de l'extérieur du mur d'enceinte. Le premier à main droite en sortant par la porte Bab el-Oued est connu sous le nom de Bordj el-Ochali (Bordj el-Euldj Ali) (1). Il est situé à 370 pas de la dite porte dans la direction de l'ouest, et bâti sur un rocher de forme quadrangulaire. Trois de ses faces sont casematées et percées d'embrasures; la quatrième qui regarde la ville est protégée seulement par un parapet; du côté nord il n'existe qu'une embrasure à la partie inférieure, mais les côtés qui font face à l'Ouest et au Sud sont percés chacune de deux embrasures en bas et de trois dans le mur de la plate-forme. La cour intérieure de ce fort a jusqu'à 30 pas de diamètre, son pourtour est entièrement terrassé : il y a au milieu de la cour une citerne établie avec beaucoup de soin. Il est armé de huit pièces d'artillerie de calibre moyen et n'est entouré d'aucun fossé extérieur ou intérieur. Il a été construit en 1569 sous le gouvernement du Pacha Ochali (el-Euldj Ali) (2), dans le but

---

(1) Ce fort a été désigné plus tard par les Indigènes sous le nom de Bordj Setti Takelilt, fort de notre dame la *Négresse*; il était appelé par les européens fort Bab el-Oued ou des Vingt-Quatre-Heures. Voir la note suivante.

(2) El-Euldj. Ali surnommé *El-Fortas* (le teigneux), 19e Pacha d'Alger.

Au sujet du fort des Vingt-Quatre-Heures, voici ce que nous trouvons dans *Géronimo* (2e édit., pp. 87 et suiv.) opuscule publié à Alger en 1862, par A. Berbrugger :

« Le fort des Vingt-Quatre-Heures paraît avoir été commencé en 975 de l'Hégire (du 7 juillet 1567 au 24 juin 1568), par Mohammed-Pacha, le premier des gouverneurs d'Alger qui se soit occupé de fortifier sérieusement cette place, très-faible en elle-même. C'est du moins ce qu'il résulte d'une inscription turque gravée sur une tablette en marbre blanc, placée naguères au-dessus de la porte, et qui figure aujourd'hui dans la section d'épigraphie indigène, au Musée d'Alger, sous le n° 29.

« M. Bresnier, ancien élève de l'Ecole spéciale des Langues orientales.

de protéger une petite plage découverte, sise dans le N. O., et accessible aux navires à rames qui auraient pu venir y débarquer des troupes.

Professeur à la chaire arabe d'Alger, a transcrit d'après l'original et traduit ainsi cette inscription, qui se compose de trois vers turcs, d'un rythme très-souvent employé dans les poésies ottomanes :

خرج ايدوب حق يولنه مال وزير اعظم

ياپدی بو سوری جزايرده متين ومعلا

شويله بالا اولوب گردون همسر اولمش

ارايسك روی زمينی بوليمزسن همتا

نامی ياد اولنسون ديدی مدامی تاريخ

ياپدی بو قلعه‌يی مرعی محمد پاشا

٩٧٦

Traduction littérale.

« Le très-grand visir, consacrant un capital à de pieuses et saintes dé-
« penses.
« Éleva ce haut et formidable rempart à Alger
« Sa hauteur est si grande qu'elle égale celle du firmament.
« Sur la face de la terre tu n'en rencontreras pas un semblable.
« Pour éterniser, dit-il, la mémoire et l'époque de son règne.
« Mohammed Pacha, protégé de Dieu, édifia cette forteresse.

« 975 »

(Du 7 juillet 1567 au 24 juin 1568).

« Il est probable, d'après le récit d'Haedo, dont les éléments ont été recueillis de la bouche de témoins oculaires, que le fort des Vingt-Quatre-Heures avait été tout au plus ébauché par Mohammed-Pacha, qui arriva à Alger comme pacha vers le 8 janvier 1567 et y resta jusqu'au mois de mars 1568. Ali-Fortas (El-Euldj-Ali), pouvait passer pour le véritable fondateur, ayant fait la presque totalité de la construction. Il eût été naturel, dès-lors, que son nom figurât sur l'inscription, au lieu de celui de Mohammed. L'histoire de ces deux pachas, étudiée avec soin, fournit une explication, qui paraît satisfaisante, de cette apparente anomalie.

« D'abord, Mohammed-Pacha semble avoir eu l'initiative de cette création, à la même époque où il construisit le bordj Moula Mohammed (fort de l'Étoile), dont les ruines se voyaient encore naguère auprès des Tagarins.

« Il était le fils d'un des plus célèbres pachas d'Alger, de Salah-Raïs, qui

Ce château-fort ainsi que tous les autres ouvrages de défense environnant Alger a le grand inconvénient d'être dominé. Celui-ci est commandé au sud par plusieurs mamelons et par deux monticules situés à 100 et à 150 pas, d'où l'ennemi peut facilement le battre sans éprouver lui-même aucun dommage. Du haut de ces mamelons, on découvre entièrement le chemin qui mène d'Alger à ce fort, et de ces deux points, la même artillerie peut simultanément battre le château et intercepter toute sortie des gens de la ville qui voudraient lui porter secours.

---

porta les armes algériennes jusqu'à Tougourt, et même à Ouargla, qu'il soumit au tribut..

« Si Mohammed, qui d'ailleurs, le premier, réconcilia les janissaires avec les Levantins, c'est-à-dire la milice de terre avec celle de mer, et qui fut un grand justicier, dut être populaire parmi les Turcs, son successeur, Ali-Fortas, ne le fut en aucune façon ; par les motifs que voici, et que nous empruntons au texte d'Haedo (p. 79) :

« Euldj-Ali, de retour à Alger, fut pendant toute cette année (1570), et « jusqu'à son départ du pays, en grande querelle avec les janissaires. La « véritable cause de leurs dissentiments était que ce pacha ne se hâtait « pas de payer la solde comme les autres l'auraient voulu. Aussi ces « soldats, plusieurs fois, menacèrent de le tuer, et peu s'en fallut qu'ils « le fissent. »

« On peut comprendre après ces détails, pourquoi le nom d'Ali-Pacha ne figurait pas sur le fort des Vingt-Quatre Heures, quoique ce pacha en fut le véritable fondateur.

« *Bordj-Setti-Takelilt* nom actuel, veut dire : fort de notre dame la *négresse*. C'est du moins la signification du mot *takelilt* en Kabile.

« En démolissant (1853) la *khaloua* ou ermitage de Setti Takelilt, on n'a pas trouvé d'ossements sous le banc, ni de tête dans la niche. Peut-être avaient-ils disparu depuis l'occupation française.

« En terminant, nous voulons appeler l'attention du lecteur sur le nom européen de *Fort des Vingt-Quatre-Heures* attaché à la forteresse où Géronimo gagna la palme du martyre. Ce nom assez singulier, à vrai dire, n'a jamais reçu une de ces explications bien motivées qui satisfont l'intelligence et dispensent de toute recherche ou conjecture ultérieure. Il était ainsi appelé, ont dit les uns, parce qu'on l'avait bâti en vingt-quatre heures, ou, selon d'autres, parce que les Anglais s'en seraient emparés et l'auraient occupé pendant cet espace de temps. La première supposition tombe devant l'impossibilité matérielle, et l'autre, qui ne s'appuie sur aucune autorité historique quelconque, est une de ces hypothèses gratuites qui ne méritent pas l'examen. En somme, nous n'avons rien trouvé d'acceptable, quand à cette étymologie ; nous avons seulement acquis la certitude que la désignation de *Fort des Vingt-Quatre-Heures* n'a jamais été connue des indigènes, et que les Européens eux-mêmes ne l'employaient pas exclusivement, mais qu'ils lui donnaient comme synonyme la dénomination, plus usitée jadis, de *Fort Bab-el-Oued*.

Le deuxième château-fort (à l'extérieur) est situé dans la montagne à 1000 pas au Sud de celui de El-Bordj Ali, et à 600 pas au S. O. de la Kasba. Il est de forme pentagonale (1). Mesuré à l'intérieur, son diamètre est de 30 pas y compris une cour ou espace libre d'environ 25 pas, un terre-plein, de 30 empans de hauteur, garnit sa muraille jusqu'au sommet. Les parapets sont d'une épaisseur de 20 empans; dans chacun des cinq côtés il y a quatre embrasures. La cour qui contient huit maisonnettes destinées au logement de la garnison, recouvre dans toute son étendue une vaste citerne de forme ronde.

Ce fort n'a point de fossé, intérieur ou extérieur, mais il est entouré d'une mine assez largement creusée pour donner libre passage, dans tout son parcours, à un homme se tenant debout: elle entoure les fondations et vient correspondre aux casemates. Huit pièces de petit calibre servent à sa défense, mais elles ne sont point montées sur leurs affuts. Il est entièrement dominé dans la direction du sud et de l'ouest par deux montagnes, distantes de 100 et de 120 pas, d'où l'on peut facilement le battre, et intercepter tout secours venant de la ville ou de la Kasba. Entre ces montagnes et le fort, le sol est profondément raviné, et contient de nombreuses cavités occasionnées par les eaux qui, en temps de pluie, se précipitent en masse des hauteurs. Le terrain de tous les environs est tellement accidenté, qu'un ennemi très-nombreux peut, non seulement se cacher dans les replis du sol, mais encore arriver jusqu'au pied des murailles du fort, sans être attaqué ni même découvert.

Ce fort construit en 1568, sous le gouvernement de M'hammed Pacha, fut pour ce motif appelé burgio (bordj) ou château de M'hammed Pacha; il a été établi d'après les plans de Moustapha, sicilien renégat, ancien ingénieur du port de la Goulette.

A 1100 pas du fort de M'hammed Pacha, et à 1700 pas de la Kasba, dans la direction du sud, on trouve le troisième (et dernier) château-fort. Il fut commencé en 1545 sous le gouverne-

(1) C'est pour ce motif, sans doute, que les européens lui avaient donné le nom de Fort de l'Étoile; il n'existe plus aujourd'hui Quelques ruines seulement du côté des Tagarins indiquent la place qu'il occupait

ment de Hassen, fils de Barberousse, lorsqu'il fut pacha d'Alger, pour la première fois. Il a été établi au sommet d'un monticule sur le point même où l'empereur Charles-Quint, de glorieuse mémoire, planta sa tente quand il vint investir Alger, le 23 octobre 1541, veille de St Simon et S. Jude.

Plus tard, en 1580, lorsque S. M. Don Philippe, roi d'Espagne, fit réunir à Cadix et dans le détroit une flotte considérable pour marcher contre le Portugal, les Turcs furent saisis de frayeur; car ils étaient persuadés que ces préparatifs étaient dirigés contre Alger. Hassan, renégat vénitien, ancien esclave d'Euldj-Aly, qui était Pacha à cette époque, s'empressa de fortifier ce château, ou pour mieux dire le mamelon important sur lequel il était placé, en l'entourant de quatre cavaliers ou bastions formant le carré sur une étendue de 90 pas de longueur et de largeur.

Ces ouvrages sont orientés suivant les quatre points cardinaux; leur hauteur ainsi que celle des murs qui les relient, est de 28 empans : tous sont munis d'un terre-plein avec embrasures hautes et basses. Chacune des faces de ces quatre bastions est longue de 20 pas, et percée de trois embrasures : les parapets ont une épaisseur de 10 palmes, et la place d'armes qui se trouve au milieu, a 44 pas de diamètre. C'est au centre de cette place que se trouve l'ancienne tour construite autrefois par le fils de Barberousse, mais on y a ajouté un terre-plein, et comme elle est plus élevée que les quatre bastions, d'environ 12 empans, elle figure là comme le cavalier de la fortification.

Il est bon de savoir aussi que par ordre de ce même pacha il a été pratiqué un fossé qui divise de l'Est à l'Ouest la place d'armes en deux parties inégales, de sorte que les bastions antérieurs du Sud et de l'Est, sont séparés par la largeur de ce fossé de ceux qui leur sont opposés en arrière absolument comme s'ils étaient deux forts distincts. Cette division a été faite afin que si l'ennemi venait à s'emparer des deux bastions antérieurs, on pût se retirer dans les deux qui sont en arrière de ce fossé destiné à arrêter l'élan des vainqueurs. Pour faciliter également leur retraite, les Turcs ont aussi percé une porte déguisée ouvrant sur un passage souterrain en forme de mine qui part de la place des

bastions postérieurs, et va aboutir en bas dans le fossé. Pour ajouter encore aux moyens de défense de ces deux bastions on a élevé au-dessus de ce fossé de séparation un parapet qui les relie entr'eux : plusieurs embrasures ont été pratiquées dans ce mur à l'effet de repousser l'attaque et d'arrêter la marche de quiconque se serait rendu maître des deux ouvrages antérieurs. Il n'y a point à l'extérieur de la forteresse d'autre fossé, et celui dont nous signalons l'existence au-dedans, n'a que douze empans de profondeur et vingt de largeur. Dans ces quatre bastions, il n'y a pas plus de douze pièces d'artillerie de moyen ou de petit calibre, non compris les trois pièces qui arment l'ancienne tour.

Cette forteresse est entièrement commandée, d'abord à droite et dans la direction de l'Ouest à une distance d'à peu près 150 pas, par une montagne d'où l'on peut à l'aide de l'artillerie, lui couper toute communication avec la ville ; ensuite dans la région du Sud et de l'Est par trois monticules situés à 150, 200 et 250 pas d'où l'on peut aisément battre ses murailles. D'autre part entre ces montagnes et le fort, le courant des eaux pluviales a creusé le sol d'excavations tellement profondes, qu'une armée considérable peut facilement s'y mettre à couvert pour attaquer la place.

Comme c'est sur le lieu même où l'empereur Charles-Quint planta sa tente que ce fort a été construit, on le nomme ordinairement Burg (Bordj) de l'Empereur. D'autres, en considération de ce qu'il fut commencé et achevé par deux pachas d'Alger portant tous les deux le nom de Hassen, l'ont appelé Bordj de Hassen Pacha (1). Il a été principalement bâti d'après les plans d'un renégat grec nommé le caïd Hassen.

Il importe de remarquer que les trois châteaux-forts dont il vient d'être parlé peuvent être à la fois battus en brèche et com-

(1) Il a été également appelé par les indigènes Bordj et-Taous lorsque les paons qui avaient toujours été à la Kasba, y furent transférés quand ce palais devint résidence souveraine. On l'a nommé nommé aussi *Bordj Bou lila* fort *d'une nuit*, parce que suivant la tradition locale la tour (kolla) qui en formait la partie primitive et centrale aurait été bâtie en une nuit par l'empereur Charles-Quint. Haedo vient de dire au contraire que cette tour est due à Hassen ben Kheir ed-Din : cette assertion semble beaucoup plus conforme à la vérité.

plètement privés des secours de la ville. D'autre part, sur la montagne comme dans la plaine, la terre sans être humide est assez malléable, et le peu de résistance que présente la pierre en général, rendent l'exécution de la mine on ne peut plus praticable. Il n'existe point de terre plus propice à ce mode d'attaque et exigeant aussi peu de travail. Au surplus, il est facile de se rendre compte de ces avantages, en examinant les cavités profondes et multipliées qui se trouvent dans quelques-uns des nombreux jardins situés sur les coteaux environnant Alger.

CHAPITRE X.

DES MAISONS ET DES RUES D'ALGER.

Revenons à la ville : à l'intérieur de ses murailles elle ne renferme que 12,200 maisons grandes et petites, car le développement de son enceinte n'est pas considérable, et qu'il n'y a pas une seule de ces habitations qui ne contienne une cour d'une plus ou moins grande étendue. Toutes les rues plus étroites que les rues les plus rétrécies de Grenade, de Tolède ou de Lisbonne, peuvent livrer passage à un cavalier, mais pas à deux hommes de front. Une seule rue fait exception, c'est la grande rue du Socco (Souk (1), (que nous avons dit traverser la ville en ligne directe de la porte Bab-Azoun à la porte Bab-el-Oued) parce qu'elle forme une espèce de marché entouré de chaque côté d'un nombre infini de boutiques, où l'on vend toute sorte de marchandises ; encore cette rue qui est la principale et la plus large voie d'Alger, atteint à peine dans sa plus grande largeur 40 empans tout au plus, et sur bien des points elle est de beaucoup plus étroite. En résumé, les maisons de cette ville sont tellement agglomérées et serrées les unes contre les autres qu'elles la font ressembler à une pomme de pin bien unie. Il résulte de cet état de choses que les rues sont très sales pour peu qu'il pleuve parce que toutes ont le grand inconvénient d'être très mal pavées. A part la grande rue

(1) Souk سوق marché. Les Indigènes donnent aussi ce nom aux rues ou portions de rues contenant des boutiques où l'on vendait le plus souvent des marchandises ou des produits de même nature.

des Souk'blan, il vient d'être parlé, aucune d'elles n'est assez d'être droite, ou alignée, et encore cela peut-il se dire de dans toutes les villes bâties par les Maures il est d'usage de n'apporter aucun soin, aucun ordre dans l'établissement des rues. Quant à l'architecture de leurs maisons, il n'en est plus ainsi la plupart d'entre elles, on peut même dire presque toutes sont très jolies. Elles sont généralement bâties à la chaux très solidement, et couvertes en terrasses sur lesquelles on étend au soleil le linge pour le faire sécher. Ces terrasses sont tellement rapprochées dans les rues étroites, que l'on pourrait parcourir presque toute la ville, en passant d'une maison à l'autre; c'est, du reste, le moyen qu'emploient, pour se visiter beaucoup de femmes de la ville. Mais cette grande facilité de communication par les terrasses expose à des vols, comme cela arrive souvent, car les voleurs savent très bien aussi prendre ce chemin, si l'on n'y veille pas. Il est bien peu de ces maisons qui n'ait avec un grand vestibule, une cour spacieuse destinée à éclairer largement l'intérieur, car comme les Maures ne veulent pas que leurs femmes ou leurs filles voient au dehors ou soient vues, ils ne font pas ouvrir de fenêtres sur les rues, comme il est d'usage en pays de chrétienté. Ces vestibules et ces cours généralement construits en briques avec beaucoup de goût, sont pour la plupart ornés sur leurs parois de carreaux de faïence de diverses couleurs ; il en est de même des corridors et des balustrades situés à l'intérieur de ces cours, qui ressemblent aux cloîtres des monastères ; ces ouvrages entretenus avec le plus grand soin sont frottés et lavés chaque semaine. Comme pour ces lavages et pour leurs autres besoins une grande quantité d'eau ~~est nécessaire,~~ chaque maison a généralement son puits, et beaucoup ont aussi en même temps une citerne. L'eau des puits est lourde et saumâtre, on ne boit que celle des fontaines, qui sont belles et nombreuses au dedans et au dehors de la ville, ainsi que nous aurons occasion de le dire plus loin.

A l'extérieur des remparts, on ne trouve point quant à présent comme dans toutes les localités, d'autre faubourg que vint-cinq maisons environ formant une rue, qui, des abords de la porte Bab-Azoun, suit la direction du sud. Ces maisons avec leurs

hangars servent de refuge à quelques pauvres, et d'abri aux Arabes et à leurs montures quand ils viennent à la ville. Des Maures qui possèdent des fours à chaux dans cet endroit en habitent aussi quelques-uns. C'est là tout ce qui reste du magnifique faubourg qui existait il y a peu d'années et qui comprenait plus de 1500 maisons. En 1573, Arab Ahmed, étant Pacha d'Alger, le fit démolir et raser lorsqu'il fortifia ce côté de la ville et en fit refaire le fossé, par suite de la grande frayeur qu'il éprouva de voir marcher sur Alger l'expédition que préparait alors Don Juan d'Autriche contre Tunis : cette ville fut en effet prise pendant le printemps de cette année-là.

(*A suivre.*)

NOTA. — Le mot *tapia* dont nous avons cherché à établir le sens par la note ci-dessus, s'emploie dans une acception générale parmi les gens du métier. Ils se servent encore aujourd'hui de cette expression pour indiquer chaque assise, résultant de l'emploi répété de leur forme *à pisé*. Celle-ci variant de 0m50 à 0m60 de hauteur, il s'en suit que le barrage en pisé de la porte de l'Arsenal, atteignait à un peu plus d'un mètre de hauteur puisqu'il se composait de deux *tapias* ou *assises*. La nouvelle interprétation donnée à ce mot, nous a paru être la véritable.

Dr M.

NOTE

SUR LA MOSAÏQUE DE LÉDA

TROUVÉE A AUMALE (AUZIA) (1)

Lorsque les Français s'établirent à Aumale, ils trouvèrent le plateau où s'élève actuellement la ville, couvert des ruines de l'ancienne Auzia. Les environs étaient également parsemés de ruines plus ou moins importantes prouvant que la contrée était sérieusement colonisée. Parmi ces ruines on remarquait à deux kilomètres environ au Nord d'Aumale, près du chemin allant en Kabylie, les restes d'un bâtiment antique à demi enfoui dans les terres ; un pan de mur faisait encore saillie au dehors.

Jusqu'en 1853 aucune fouille ne fut faite sur cet emplacement ; mais, à cette époque, on eut l'idée d'exploiter quelques-uns des matériaux antiques gisant sur la place dont nous parlons. Arrivée au pied du mur encore conservé, la pioche des travailleurs rencontra le sol de la chambre, et ce sol fut retrouvé couvert d'une mosaïque d'un beau travail. — Dès lors on procéda avec plus de précaution et le pavé antique fut mis complètement à jour sans trop de détériorations. C'était une belle mosaïque composée d'un tableau central entouré de quatre médaillons ovales, contenant chacun un dessin d'ornement et ceints eux-mêmes d'une sorte de torsade. Le sujet principal était une femme nue, demi-couchée, tenant sur elle un cygne. Le tout formait une véritable œuvre d'art.

(1) Extrait d'une lettre adressée au Président.

A cette époque un habitant d'Aumale, M. Mercier père, qui avait apprécié le mérite de cette mosaïque, craignant que sa mise au jour ne fut bientôt suivie de sa destruction et sachant que les moyens d'enlèvement et de conservation manquaient dans la localité, signala la découverte à M. Berbrugger, inspecteur des monuments historiques, en lui demandant de prendre des mesures pour éviter la perte d'un monument aussi remarquable de l'art antique.

M. Berbrugger écrivit à l'autorité administrative qui fit recouvrir de terre le parquet de la chambre antique et cesser les fouilles sur cet emplacement.

En 1855, M. Berbrugger arriva à Aumale venant de Médéa. Il voulut voir l'état de conservation de la mosaïque. Quelques personnes l'accompagnèrent jusqu'à l'établissement antique. Un ouvrier écarta avec précaution la couche de terre et mit à nu une partie du médaillon central dont l'état était très-satisfaisant. Prudemment, M. Berbrugger, manquant toujours de moyens suffisants pour l'enlèvement de l'antiquité, ne poussa pas plus loin ses recherches. La terre protectrice fut replacée, et de nouveau la mosaïque dormit en paix jusqu'à l'année 1867.

A cette époque, M. le directeur du pénitencier agricole indigène dont les terres s'étendent jusque près des ruines, ayant remarqué ces vestiges, y fit par curiosité exécuter quelques fouilles. Il ne tarda pas à tomber sur la mosaïque et croyant avoir fait une trouvaille importante (car il n'avait point assisté aux faits racontés plus haut), il alla faire part de sa découverte à M. le commandant supérieur de la division, le colonel Renson, aujourd'hui général à Oran ; celui-ci l'engagea à pousser plus loin ses recherches. Le directeur disposant des bras des prisonniers put en peu de temps mettre au jour une grande partie des restes de l'ancien bâtiment.

Quant à la mosaïque, elle avait un peu souffert dans cette nouvelle péripétie ; quelques coups de pioche maladroits avaient fait sauter des petits morceaux de l'ouvrage. Cependant le sujet principal était encore intact. Beaucoup de personnes rendirent alors visite au monument. Il y eut de nombreux moyens proposés pour l'enlever et le transporter à Aumale, mais aucun n'a-

boutit à un résultat sérieux. Cependant bien des visiteurs rapportaient quelques fragments comme souvenir de leur visite à Jupiter et à Léda.

Pour moi j'avais communiqué à M. le colonel Renson le croquis primitif de mon père, en lui racontant l'histoire du pauvre monument dont je voyais la destruction arriver à grand pas. J'avais aussi signalé cette nouvelle découverte à M. Berbrugger dans une lettre qui fut insérée dans le numéro de mars 1868 de la *Revue Africaine*; je ne pouvais guère faire plus.

On finit par reconnaître l'impossibilité de transporter l'œuvre sans la détruire et on s'arrêta à un moyen bien insuffisant pour en assurer la conservation. Un petit toit en *dis* soutenu par de forts piquets fut établi au-dessus; un gardien indigène demeura dans une petite hutte élevée près des ruines.

Mais les jours s'écoulèrent, M. le colonel Renson eut son changement, le directeur du pénitencier fut changé aussi. Peu à peu le silence se fit sur la mosaïque ; moi-même je restai de longs mois sans lui rendre visite.

Sur votre invitation, j'y suis allé hier. Il n'y avait plus de vestiges de gardien, ni de hutte, ni de toit. Quelques milliers de petits cubes épars marquaient seul l'emplacement de la mosaïque dont je retrouvai à peine quelques morceaux grands comme la moitié de la main.

En revanche, les ruines étaient toujours là, un peu ensablées, un peu remplies de plantes parasites, mais marquant toujours à terre le plan d'une grande partie du bâtiment antique.

La maison antique se trouvait à 2 kilomètres environ d'Auzia, en face et à 300 mètres d'une carrière de pierres où se sont retrouvées les traces de l'exploitation romaine. Elle était bâtie presque au pied d'une colline se rattachant à une chaîne de hauteurs, adossée à la pente de cette colline dont les terres en glissant l'ont enterrée au point que le sol des chambres est à 2 mètres au moins en contre-bas du terrain environnant sur les faces Nord et Ouest, tandis que sur la face Est il est presque de niveau. Quelques petits rochers la dominaient au Nord. A deux cents mètres sur la gauche et en remontant un peu, se trouve une forte source utilisée encore aujourd'hui et où se sont rencontrés

aussi des vestiges antiques. A quelques mètres au-dessous, se trouve une seconde source aussi utilisée. Les ruines sont comprises dans la propriété de M. Lecardinal. Le chemin allant d'Aumale à Bouïra et à Beni-Mansour en Kabilie passe à 20 mètres.

Le bâtiment n'a pas été complétement déblayé. Ce qui est apparent consiste en pans de murs et en bétonnages formant le sol des pièces diverses et permettant de se rendre compte de la disposition d'une grande partie de l'ancienne habitation. Les murs sont en maçonnerie formée de petits moëllons reliés par un mortier très-dur ; de distance en distance cet ouvrage est soutenu par des pierres de taille de grand appareil dont quelques-unes ont plus d'un mètre de haut.

Abordons maintenant la description de chaque pièce :

NORD.

Mur non déblayé

Mosaïque — a

Piscine — b

c

d — e

f

Conduit

Mur non déblayé

Souterrain

a est une petite pièce de 3 mètres carrés intérieurement. Les murs ne portent la trace d'aucun crépissage ; ce qui est étonnant, car cette pièce était la plus luxueusement pavée, puisque là était la mosaïque. Peut-être ces murs étaient-ils recouverts d'une boiserie. — Là donc se trouvait la mosaïque. Elle couvrait tout le sol et était composée, comme je l'ai dit d'un tableau central, et de quatre médaillons ovales l'entourant, séparés eux-mêmes par d'autres médaillons plus petits et ronds. Un double cadre carré entourait le tout.

Le cadre le plus extérieur était formé d'une espèce de torsade de plusieurs couleurs.

Le cadre intérieur ne s'étendait que sur deux des côtés du carré. Il était formé de cercles entrelacés, noirs, bruns et blancs.

Les quatre médaillons ovales représentaient des ornements ou fleurs et feuillages fantastiques. Il y avait deux médaillons plus petits, arrondis, offrant des sujets de même nature, séparant deux des médaillons ovales. Ces divers médaillons étaient tous entourés par une torsade blanche et verte s'enroulant autour d'eux et remplissant tous les vides.

Le sujet principal formait un tableau octogonal, mais tracé par des lignes courbes. Je l'ai dit, il représentait un cygne et une femme couchée. — La femme était nue, de profil. Une de ses jambes était recouverte d'une draperie verte se prolongeant sous elle. Les cheveux noirs formaient un petit chignon. Une auréole ou nimbe entourait sa tête. Le corps, sauf la jambe gauche, était complètement nu. Le bras droit pendait le long du corps, le gauche était appuyé sur l'oiseau. Cet oiseau était un cygne très-gros par rapport à la femme, posé sur elle, les deux ailes étendues, le cou replié et le bec allant chercher la bouche de la femme. Derrière le groupe et le dominant, s'élevait un arbrisseau à feuilles vertes. (La peinture de ce tableau se trouve actuellement dans les archives de la Société).

Les cubes formant les cadres et les entourages avaient un centimètre carré environ, mais ceux du sujet principal étaient beaucoup plus fins. Les couleurs étaient très variées. Les dominantes étaient le noir, le blanc, le vert, le bleu, le jaune, plusieurs roses, des gris. — L'invention était parfaite, les ornements et arabesques de bon goût, le dessin de l'oiseau et de la femme assez pur ; les parties délicates telles que le visage, les pieds et les mains étaient exécutés d'une manière très-satisfaisante. Les chairs de la femme étaient remarquablement bien ombrées.

Cette description suffira pour prouver qu'il s'agissait d'une œuvre d'art d'un mérite réel et dont la perte est regrettable sous tous les rapports.

La pièce *b* avait les mêmes dimensions que celle que je viens de décrire. Le sol de cette pièce est à 1 mètre en contre-bas de

celui des pièces *a* et *c*, sans qu'il y ait trace d'escalier. Ce sol est formé par un béton très-dur. Dans le mur sud, plusieurs assises de maçonnerie ont leurs moëllons disposés en arêtes de poisson. Dans le mur ouest, à 2 mètres de hauteur environ, se remarque l'ouverture d'un conduit en briques de $0^{m}25^{c}$ de haut sur $0^{m}15^{c}$ de large environ, qui paraît se prolonger sous terre. Dans le mur sud et au ras du sol, s'ouvre un second conduit en pierres, ayant [illegible] de hauteur sur $0^{m}35^{c}$ de largeur, qui a été déblayé sur une profondeur de plusieurs mètres, et va se continuant sous terre, ainsi que le prouve une tranchée faite plus loin, dans la direction de ce conduit, tranchée au fond de laquelle on l'a retrouvé.

On peut conclure, je crois, de cette description que cette pièce était une piscine intérieure. Elle devait se remplir par le petit conduit amenant l'eau de la source supérieure et se vider par l'autre conduit, dont les larges dimensions permettaient un nettoyage facile du fond de cette sorte de citerne ou bassin.

La pièce *c* est une salle de près de 10 mètres carrés. Le sol en est formé de béton. Sur la face Est, au ras du sol, est couchée une grande pierre de taille portant des trous carrés pour un scellement.

Les pierres *d* et *e* avaient les petites dimensions des deux premières. Elles étaient crépies. Le sol se trouvait ainsi que celui de la pièce *f*, à quelques centimètres au-dessous de celui des pièces *a* et *c*. — Les murs séparant ces diverses pièces ont $0^{m}60^{c}$ au moins d'épaisseur. Les jambages des portes y donnant accès étaient en pierres de taille et n'offraient guère que $0^{m}75^{c}$ d'ouverture.

La pièce *f* a 9 mètres environ de long ; les murs étaient crépis, le sol bétonné. Sur la face ouest il y a l'amorce d'un autre mur arrivant à angle droit et non déblayé.

Le mur nord de l'édifice se prolonge en s'enterrant au-delà de la pièce *c*, ce qui prouve que tout le bâtiment n'a pas été fouillé. De ce côté on trouve un grand tas de débris de tuiles et de briques antiques jetés là lors des fouilles.

Ne peut-on pas conclure que ces restes sont ceux d'une villa appartenant à un riche personnage d'Auzia, qui avait dispos plu-

sieurs pièces pour y prendre les bains chers aux Romains. Après s'être plongé dans la piscine, le propriétaire venait sans doute se reposer et sommeiller sur la mosaïque de Léda. Peut-être étaient-ce aussi des thermes publics, et l'eau de la citerne *b* ne servait-elle qu'à alimenter les chaudières envoyant le liquide aux baigneurs groupés dans les grandes salles *e* et *f*, comme dans les bains maures actuels.

G. MERCIER.

Aumale, 10 juin 1903.

NOTICE SOMMAIRE
SUR LE COLONEL BEAUPRÊTRE

Arrivé très jeune en Algérie, Beauprêtre, ouvrier tailleur de pierres, entra au service au 1er régiment de zouaves, ne sachant pas ou sachant à peine lire et écrire. Il étudia à l'école du régiment, se fit remarquer par son activité, sa bravoure, devint sergent-major et enfin sous-lieutenant.

Peu de temps après, il entra dans les affaires arabes ; il avait le rare avantage de parler l'arabe, qu'il avait appris tout jeune à Douéra. Envoyé à Aumale en qualité d'adjoint, il trouva le chef du bureau arabe, le capitaine Petit, atteint d'une maladie qui le conduisit au tombeau. Incapable d'un service actif, celui-ci mit rapidement Beauprêtre au courant de la situation du pays et lui abandonna le service extérieur.

Ce service fort actif à cette époque, consistait à surveiller avec des détachements de goums, l'Oued Sahel et les frontières de la Grande Kabylie, alors insoumise. Le sous-lieutenant Beauprêtre sut prendre beaucoup d'ascendant sur ses cavaliers ; très-bien secondé par le chef de son makhzen, vigoureux et solide cavalier, il fut bientôt connu et redouté des Kabyles ; la mort du chérif Mohammed ben El-Hachemi, dont le récit nous a été donné par M. le capitaine Robin, mit le comble à sa réputation.

Nommé lieutenant et chevalier de la Légion-d'Honneur, en récompense de ce remarquable fait d'armes, Beauprêtre resta au

bureau arabe d'Aumale et continua à faire la campagne avec sa cavalerie indigène. Lancé à la poursuite d'une fraction de la grande tribu des Oulad Nayl insurgée, il l'atteignit dans le cercle de Bousâda ; formant, selon son habitude, son goum en trois pelotons, il fit charger les deux premiers ; mais reçus avec vigueur, ces deux pelotons lâchèrent pied, et les Oulad Nayl chargeant à fond culbutèrent le troisième peloton ; les meilleurs cavaliers du makhzen tombèrent avec leur chef autour de Beauprêtre, qui ne dut lui-même son salut qu'à la vigueur de son cheval, qui, franchissant une énorme crevasse et soutenant un galop de plusieurs lieues, le fit échapper aux cavaliers lancés à sa poursuite.

Rentré à Aumale, Beauprêtre réorganisa son makhzen et son goum, et fut chargé avec le sous-lieutenant indigène de spahis Hammoud, de bloquer la Kabylie, et d'appliquer le système dont le général Randon voulut essayer pour dompter ces populations rebelles à notre domination. Il déploya, dans cette mission, la plus grande activité.

Quelque temps après le capitaine Petit mourut et fut remplacé dans le commandement du bureau arabe d'Aumale, par le capitaine Abdelal, du 1er régiment de spahis. Cet officier, très-actif, et d'un caractère dominateur, ne pouvait s'accommoder des services d'un officier tel que Beauprêtre, habitué à agir à peu près sans contrôle ; il se plaignit des procédés de celui-ci à son égard, l'accusa d'insubordination et enfin obtint raison. Beauprêtre disgracié rentra dans son régiment.

En 1851, les Guechtoula, oubliant la leçon qui leur avait été infligée en 1849, par le général Blangini, se soulevèrent, entraînant leurs voisins avec eux. Le général Randon, après les avoir réduits, résolut d'occuper le pays et décida la création d'un poste à Dra el-Mizan, chez les Nezlioua, tribu limitrophe des Guechtoula.

Il fallait pour commander ce poste fort important et muni d'une faible garnison, un officier non seulement éprouvé et très vigoureux, mais encore initié aux affaires du pays. Le général Randon n'hésita pas ; il se souvenait des services de Beauprêtre, et le retirant de son régiment, il le nomma commandant supérieur de Dra el-Mizan.

Dans ce commandement, Beauprêtre déploya une énergie,

justifiée par la position très difficile dans laquelle il se trouvait placé, qui le fit taxer de cruauté, mais qui maintint la tranquillité dans le pays, et le soumit entièrement à notre domination.

Nommé capitaine, en 1852, il passa en 1855 au commandement supérieur de Tizi-Ouzou; il prit une part très active aux diverses expéditions dirigées contre la Kabylie, et obtint le grade de chef de bataillon en 1856.

Il coopéra à la campagne de 1857 qui amena la soumission de toute la Grande Kabylie, assurée par la construction de Fort-Napoléon. A la suite de cette expédition, prétextant la soumission du pays qui exigeait un régime plus doux, ou au moins, moins sévère, le général Yusuf, commandant alors la division d'Alger, qui n'aimait pas Beauprêtre, demanda à ne plus l'avoir comme commandant supérieur.

Le maréchal Randon, qui savait apprécier le mérite de Beauprêtre et ne voulait pas se priver de ses aptitudes spéciales, l'envoya sur les frontières du Maroc où des symptômes inquiétants se manifestaient, et lui confia le commandement supérieur de Nemours (Djamâ Razaouat).

En effet, en 1859, l'attitude hostile des tribus marocaines limitrophes se changea en guerre ouverte. Un escadron en observation sur la frontière fut culbuté, les ruines de Kaf Oum Teboul attaquées et un rassemblement considérable de Marocains marcha sur Nemours. Beauprêtre, sur le point d'être débordé, appela à son secours le général Thomas, commandant la subdivision de Tlemcen qui ne jugea pas à propos de s'éloigner du siége de son commandement, et prévint par le télégraphe le général de Martimprey, alors commandant en chef des forces de terre et de mer en Algérie.

Le général de Martimprey fit embarquer aussitôt un bataillon de chasseurs à pied et l'expédia à Nemours. Le lendemain du débarquement de ce bataillon, Beauprêtre le joignant à sa faible garnison, sort de Nemours, et, pour me servir des propres expressions du général de Martimprey, « au risque de partager le sort du colonel Montagnac, » marche droit aux Marocains, les attaque et les disperse entièrement. Ce beau succès lui valut le grade de lieutenant-colonel.

Peu après, au camp du Kis, où les divisions Yusuf et Walsin réunies pour attaquer les Beni Snassen, eurent le quart de leur effectif enlevé par le choléra, Beauprêtre vit tomber autour de lui tous ses officiers, son chef de bureau arabe, son interprête, enlevés par le fléau ; là son energie céda, il dut rentrer à Nemours ; son imagination était frappée, vingt-quatre heures de plus et il aurait succombé.

Il ne prit donc plus aucune part active à cette expédition qui prouva la faute capitale commise en 1844, en laissant au Maroc un territoire compris à toutes les époques dans les frontières de l'Algérie.

Envoyé quelque temps après à Tiaret, en qualité de commandant supérieur, Beauprêtre, devenu colonel, reçut en 1864 l'ordre de se porter avec la partie disponible de sa garnison dans la direction de Géryville où le chef des Oulad Sidi Cheikh, Si Slimane levait l'étendard de la révolte. Parti avec cent hommes d'infanterie, sa cavalerie, et n'emmenant avec lui que son interprête Cabisot, Beauprêtre, trahi par ses spahis et par son goum, fut surpris au point du jour par Si Slimane et massacré avec tout son monde. On a dit, mais sans aucune certitude, qu'il avait reçu le coup mortel de Si Slimane lui-même. Celui-ci, frappé à bout portant par l'ordonnance du colonel Beauprêtre, fut enseveli dans son triomphe.

Telle a été la carrière militaire du colonel Beauprêtre. Servi constamment par les circonstances, il sut toujours se montrer à leur hauteur ; la fortune fatiguée de lui être fidèle, l'a trahi au dernier moment et a brisé sa carrière qui était loin d'être terminée. Il n'a pu atteindre les étoiles du généralat, mais il n'en est pas moins une des illustrations les plus remarquables de l'armée d'Algérie.

BEAUSSIER.

CHRONIQUE

Dans la séance du mois de mai dernier, il a été donné lecture à la Société historique algérienne, de la lettre suivante, adressée au Président, par M. le Recteur de l'Académie :

Alger, le 8 avril 1870.

CONCOURS ACADÉMIQUE DE 1870.

Monsieur le Président,

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 31 mars dernier, me rappelle qu'aux termes de l'art. 1er de l'arrêté ministériel du 31 mars 1869, le prix annuel de 1000 fr. institué dans chaque ressort académique de l'empire par le décret du 30 mars de la même année, devra être décerné, en 1870, à un ouvrage ou mémoire sur quelque point d'archéologie intéressant les départements compris dans le ressort.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien faire désigner par la Société historique algérienne, deux délégués *spécialement versés dans les connaissances archéologiques*, pour faire partie du jury qui sera chargé de décerner le prix.

Le terme du 31 juillet, fixé, l'année dernière, pour la remise au chef-lieu académique, des ouvrages présentés au concours, ayant paru trop rapproché de l'époque habituelle des vacances, M. le Ministre a décidé que ce terme serait fixé au 31 mai pour l'année 1870.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Recteur de l'Académie,
DELACROIX.

Les membres délégués pour représenter la Société dans le jury institué pour le concours académique de 1870, sont MM. Victor Berard et Cherbonneau.

Son Exc. M. le Ministre des Lettres, Sciences et Beaux-Arts a daigné adresser au Président, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du 6 août 1870, j'ai attribué une allocation de quatre cents francs à la Société historique algérienne. J'ai été heureux d'encourager ainsi les travaux de cette compagnie et de lui donner un nouveau témoignage de mon intérêt.

Cette somme sera ordonnancée au nom de la personne que vous m'indiquerez et payée à la caisse du payeur du département d'Alger.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre des Lettres, Sciences et Beaux-Arts,

MAURICE RICHARD.

Paris, 9 août 1870.

Bône, le 2 avril 1870.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous envoyer pour la *Revue africaine* les vingt nouvelles épitaphes numidiques qui proviennent de mes dernières fouilles à Kifan ben Feredj, à 10 lieues au sud-est de Bône.

Parmi les épitaphes trouvées en ce même lieu par M. Reboud se trouve, comme vous savez, une bilingue qui porte en numidique Naktut fils de Imir.... etc. Ma nouvelle épitaphe (n° 4) se lit :

Masit-Kadaz fils de Naktut.
C'est [illegible] fils du précédent.

Mais une autre épitaphe bilingue de M. Reboud (toujours du même cimetière) donne :

Kadaz fils de Masit..... etc.

Ces trois épitaphes nous font donc connaître une suite de quatre personnages en filiation directe :

Imir
Naktut fils de Imir,
Masit-Kadaz fils de Naktut,
Kadaz fils de Masit.

Je ferai quelques remarques au sujet de ces noms :

1° La partie latine de l'épitaphe de Naktut porte Saktut, je ne sais pourquoi.

2° La partie latine de l'épitaphe de Kadaz, fils de Masit, porte Casresis ; *Cas* représente sans doute Kadaz.

3° Le nom Naktut semble le même que le nom Nekhtset du fondateur (d'origine inconnue) de la xxe dynastie égyptienne (1288 av. J.-C.)

On savait déjà que la xxvie (665 av. J.-C.) dynastie commençant à Psammétik était de race tamehou de Libye, mais déjà antérieurement les familles régnantes d'Égypte s'unissaient volontiers aux belles filles blondes et roses de cette race. En effet, si la xxe dynastie commence par un Nekhtsef, la xixe finit par une Touzer, et Touzer est le nom donné à une oasis des bords du lac Triton, c'est-à-dire du pays des Μαχyει (Maschouachs) du temps d'Hérodote. De plus, vers la fin de la xviiie dynastie, la mère d'Aménoph VI est signalée comme étant une fille des familles étrangères établies dans le Delta, que le roi avait épousée pour sa beauté ; elle était blonde, avait les yeux bleus et le teint rose. Elle s'appelait Taïa. Or nous avons dans la subdivision de Bône le Djebel Taïa, près de Rokhia aux 3000 dolmens. Ainsi, non-seulement les familles royales des Numides (au *mas* initial caractéristique), mais plusieurs dynasties égyptiennes étaient de la race des blonds du Nord de la Gaule et des bords de la Baltique. Dans

mes vingt nouvelles inscriptions, les 8 numéros 2, 3, 7, 13, 15, 16, 17, 18 portent l'expression *baz-es* qui veut dire tombeau de lui. Ce mot baz qu'on n'avait pas trouvé dans les dictionnaires berbères (si incomplets) que l'on possède, se retrouve évidemment dans le mot Bazina qui dans l'Aurès désigne des tombeaux composés de petits tumuli en pierres. En effet baz donne pour pluriel régulier en berbère : Bazen d'où Bazina. Il y a dans l'oued Zenati un lieu nommé Ksar-Bazas ; près de ces ruines sont des tombeaux avec Kromlechs.

Il y a une légende où l'on fait de Bazas un personnage surnaturel.

Les huit épitaphes se lisent :

N° 2 — Baz-es Mas
3 — Baz-es Babar
7 — Baz-es Tammekan
13 — Baz-es Tizab
15 — Baz-es Redar't
16 — Baz-es Sala
17 — Baz-es Soubar'
18 — Baz-es Barak.

C'est-à-dire tombeau de Mas..., tombeau de Babar, tombeau de Tammekan..., etc.

Je pense que les trois barres horizontales sont *an* final contrairement à M. Judas qui y voit deux lettres E et N. Le nom Cadaz qui se trouve dans l'inscription de M. Reboud, Kadaz fils de Masit et dans mon numéro 4 comme qualificatif ou surnom. Masit-Kadaz, rappelle le mot hébreu Kadesch, nom de la célèbre ville du Liban et qui veut dire saint. Ce serait donc un nom puisque la partie libyque de l'inscription de Lalla Maghnia que vous avez eu la bonté de m'envoyer, se lit facilement et sans aucune espèce de doute de haut en bas : Bighdor (pour Victor), fils de Masight, c'est-à-dire Victor l'Amasight, le noble indigène.

Comme vous le voyez, Monsieur le Président, l'ethnographie berbère entre dans une nouvelle phase grâce à des découvertes dont vous apprécierez l'importance.

Ce fait de l'établissement d'une race blonde du nord de la

Gaule et des bords de la Baltique dans tout le Nord de l'Afrique, fait d'abord ignoré, puis timidement supposé pour expliquer l'origine des blonds qu'on trouve aujourd'hui dans cette contrée, fait maintenant démontré historiquement par M. de Rougé et autres traducteurs des monuments égyptiens, devient capital dans la question ethnographique de la Berbérie. La race des Masighs, des Maxyès d'Hérodote, des Maschouasch des annales égyptiennes, est celle qui a conquis le nord de l'Afrique sur les indigènes il y a 3.300 à 3.500 ans. Or, dans tout le monde berbère, quand un homme, soit Touareg dans l'est, soit montagnard de l'Atlas dans l'ouest, dit qu'il est Amasight, il ne fait que constater son antique parenté avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

L. FAIDHERBE.

INSCRIPTIONS ROMAINES, CHEZ LES BENI OUELBANE.

Nous devons à l'obligeance de M. le capitaine Sériziat, actuellement commandant supérieur du cercle de Cherchel, la communication de quelques notes et inscriptions recueillies par lui, en 1857, dans une localité appelée *El-Kharba mta Beni Ouelbane*. Le nom seul est une indication pour les archéologues, puisque le mot arabe *kharba*, plur. *kheroub* signifie « édifice démoli, masure, ce qui reste d'un bâtiment détruit. » La tribu des Beni Ouelbane occupe un territoire que l'on traverse pour aller de Constantine à Collo. Les ruines explorées par M. Sériziat sont situées sur l'Oued Merabâ, petite rivière qui conserve son eau pendant toute l'année. Nous reproduisons seulement les inscriptions dont les deux premières ont un caractère administratif, et paraissent remonter à l'époque des Antonins. Quant aux sculptures et bas-reliefs relevés dans les champs environnants, ils reproduisent en partie des types connus.

VS. SEX. FIL. QVIR. CICERO. A
M. MAGISTERII. AEDILICIAE.
X. IS III. MIL. FECIT. IDEMQVE

Marbre blanc de 1m56 de long sur 0m50 de hauteur et 0m48

d'épaisseur. Les caractères de la première ligne ont 0m10 de hauteurs ; les autres mesurent 0m08.

IMP. CAESARI
DIVI ANTONINI
PII FIL DIVI HADRI
ANI NEP DIVI TRAIA
NI PARTHICI PRONEP
DIVI NERVAE ABNEP
M AVRELIO ANTONI
NO ARMENIACO
*m*XC
avg pontif max TRIB
POT XV *pii* OST
IS
p r T *p o*

Beau marbre, beaux caractères, derrière un jardin de figuiers de barbarie.

DM S
BOMBIARO
CATAT.V.TIF
H.S.E

*p*M*rt* *c* IVS
*c*ER*e*A *ci*S.V.A.
VII
H

D M S
M IVLIVS
L FIL C
IVSTVS
VIX A
L XXXI
H S E

D M S
IVLIA. IA
NVARIA
V. A
L. I
H.S.EST

D M S
CECILIA
EXTRTCRT (extricata)
A V.A.
LXI HSE

D M
M. VITRV
VIVS VIC
TOR. V. A
X. LIX HSE.

D M S	D M S	D M S
C SITTIVS	QIVLIVS	IVLIA
RVSTICVS	SATVRN	P. SSIN
V.A.XXXXVII	V.A.LXI	VIX. ANNIS
H S E		XXXV
		H S E

A une heure et demie de la Kharba des Beni-Oelbane, en marchant vers Tamalous, on rencontre une autre ruine romaine, au point dit Medjaz-el-Ballout. C'est là que M. Sériziat a remarqué des monuments mégalithiques.

LES INFORTUNÉS DU BIGAME.

Le livre du cheikh Nefzaoui (1), d'où sont extraits ces vers spirituels, n'a point d'analogue dans notre langue. C'est un traité du plaisir charnel, qui a été composé au moyen-âge, sous le règne d'un roi Hafsite, nommé Abd el-Aziz, et dont les convenances ne permettent pas de donner l'analyse, tant le langage y est libre jusqu'à l'obscénité. On s'étonne d'en trouver un si grand nombre d'exemplaires chez les Musulmans de l'Algérie qu'une dévotion, voisine du fanatisme, astreint à la lecture des ouvrages religieux.

تزوجت اثنين لفرط جهلي اثنتين
وما اشقاك يا زوج اثنتين
فقلت اكون بينهما خروفا
منعّم بين ثديي نعجتين
فصرت كنعجة تضحي وتمسي
تعذب بين اخبث ذئبتين
لهذه ليلة ولتلك اخرى
عقابا دائما في الليلتين

(1) L'exemplaire que je possède, m'a été offert, il y a quelques années, par mon ami Cherbonneau.

ارضي هذه وتسخط هذه
وما انجو من احدى السخطتين
وانك ان تعش عبدا كريما
[illegible] الغلب محلول اليدين
فعش عازبا فان لم تستطعه
فواحدة تقوم بعسكرين

J'épousai, par excès d'ignorance, deux femmes.
Oh ! quel sort vous attend, infortunés bigames !
Je disais : entre deux tes sens seront ravis ;
Tu seras un agneau qui tète deux brebis.

C'était hélas ! un fol espoir,
Entre deux louves enragées
Comme un mouton, matin et soir,
Je suis en proie à leurs dents acharnées.

A celle-ci, je donne cette nuit,
A celle-là, la nuit suivante.
Et pendant toutes deux, c'est la guerre incessante.
C'est un tourment qui jamais ne finit.

Si je contente la première,
La seconde éclate en fureur :
De l'une et de l'autre colère
Je ne puis éviter l'aigreur.

Sans avoir ni le cœur, ni les mains enchaînées,
Si tu veux vivre en homme heureux,
Reste garçon, ou si tu ne le peux,
Prends une seule femme, elle vaut deux armées.

G. DUGAT.

En 1867, M. Barnéond rapportait de Lambèse une plaque de bronze taillée en queue d'aronde, sur laquelle étaient gravées trois lignes disposées de la manière suivante :

FLAYST
I.EX.P.P.LE.ET
RECEDE

M. Léon Renier a bien voulu nous offrir l'explication de cette inscription qu'il rapporte au 5e siècle de notre ère. La lecture complète donne :

FLAVII XYST
P. EXPRIMO PILO. LEGE ET
RECEDE

c'est-à-dire : « Ceci est la propriété de Flavius Xystus, ancien primipile. Lis et retire-toi. »

La plaque de bronze en question mesure en longueur 0m25c et en largeur 0m13c. Les deux trous pratiqués à chacune des extrémités, indiquent qu'elle était vissée sur la façade d'un tombeau.

CONCOURS ACADÉMIQUE DE 1870.

Les ouvrages présentés au concours sont au nombre de cinq. En voici la liste :

1° Mémoire présenté par la Société de climatologie d'Alger. — Ce manuscrit expose avec méthode le résultat des fouilles exécutées par cette Société en 1869 et 1870, dans une grotte de la Pointe-Pescade, à 5 kilomètres d'Alger, — et dans une caverne, dite du Grand rocher, à 12 kilomètres de la même ville, sur la route de Tipaza.

2° Recueil d'inscriptions libyco-berbères, par le docteur Reboud, médecin-major au 3e régiment de tirailleurs algériens; grand in-4° imprimé, avec une carte de la Cheffia, localité où 41 pierres tumulaires ont été trouvées par lui.

3° Collection complète des incriptions numidiques de l'Algérie, avec des aperçus ethnographiques sur les Numides, par le général Faidherbe; grand in-4° imprimé, accompagné de planches lithographiées.

4° Alger; manuscrit in-folio de 570 pages, orné de dessins, enluminures, plans, cartes, photographies et gravures au nombre de 217, par M. Albert Devoulx, conservateur des archives de l'administration des Domaines, à Alger. Collection artistique au-

tant que littéraire, où figure la description consciencieuse des monuments qui se sont succédé depuis les temps les plus reculés sur l'emplacement de l'ancien Icosium (*Icositanorum res publica*). On sait qu'après l'anéantissement de la domination romaine, le territoire fut occupé par une tribu appelée les Beni Mezr'enna بنى مزغنّى, qui s'y maintint jusqu'à l'arrivée des Turcs, époque où le nom d'Al djezaïr (Al-djezaïr, Alger) remplaça celui de l'agglomération berbère. *Al-djezaïr* pluriel du mot *djézira* (1), signifie « les îlots ».

5º Histoire de l'invasion musulmane dans le nord de l'Afrique, d'après les écrivains arabes, par M. Merriet, interprète judiciaire, à Ténès, manuscrit accompagné de deux belles cartes où sont marquées la marche et les premiers établissements des sectateurs de Mahomet en Algérie. Ce travail purement historique ne rentrant pas dans les conditions du concours, a été retiré par l'auteur.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire les trois brochures relatives à la culture du caroubier, que M. Philippe Bonné, maître-répétiteur au Collége arabe-français d'Alger, avait déposées à l'Académie ; avant les opérations du jury.

(1) جزاير *djézaïr*, plur. de جزيرة *djézira*.

NÉCROLOGIE.

M. BUGNOT,

CAPITAINE DU GÉNIE MEMBRE CORRESPONDANT.

La Société historique algérienne a perdu récemment l'un de ses plus zélés collaborateurs, dans la personne du capitaine Bugnot, décédé à Marseille, le 17 mai dernier, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Qu'il me soit permis, en m'autorisant d'étroites relations fondées sur un attachement réciproque, d'esquisser à grands traits cette existence dignement remplie, mais trop tôt brisée, de consacrer une courte notice à la mémoire d'un ami qui n'est plus.

Jules Philippe-Hippolyte Bugnot naquit le 18 février 1832, à Paris, dans les murs de cette école, dont il devenait élève dix-neuf ans plus tard. A cette époque, son père, M. Yves Bugnot, aujourd'hui lieutenant-colonel en retraite, ancien directeur des études à l'école militaire de Saint-Cyr, était capitaine, attaché à l'école polytechnique. L'enfance de Jules Bugnot fut tout entière consacrée à l'étude. Il était bachelier ès-sciences et bachelier ès-lettres, lorsqu'il entra à l'école polytechnique, vers la fin de l'année 1851. Nommé lieutenant au 2e régiment du génie le 1er octobre 1855, il fut employé successivement au camp de Boulogne, de Vimereux, d'Ambleteuse (armée du Nord), puis à Metz et à Montpellier. Le 3 mars 1858, il passait à l'état-major du génie, en qualité de capitaine. Les travaux d'agrandissement de la place de Toulon, auxquels il coopère, mettent en relief durant trois années ses aptitudes remarquables.

Mais, il fallait d'autres horizons à cette nature de savant. Après avoir travaillé quelque temps à la direction du génie, à Saint-Omer, il obtint son envoi en Algérie. C'est alors que nous le voyons prendre le commandement du génie à Cherchel, où il marqua son séjour par d'utiles améliorations, sans négliger l'étude des monuments antiques et des inscriptions qui semblaient former l'occupation essentielle de ses loisirs. Dans cette cité antique, résidence d'une dynastie Mauritanienne et dont l'impor-

tance avait été reconnue par les Romains sous, le règne de Juba II, il releva l'emplacement des fortifications, du palais des Thermes, des citernes et des édifices de premier ordre, préparant ainsi quelques-uns des matériaux de l'*Esquisse historique* que nous devions publier ensemble dans la présente Revue.

Au printemps de 1867, il arriva à Gigelly, en la même qualité ; mais sa santé était affaiblie. Malgré ces circonstances, il procéda à l'aménagement de l'ancienne ville qui se trouvait encombrée de ruines, et termina la nouvelle enceinte crénelée dont le mur descend du fort Saint Ferdinand à la mer. Le 26 décembre de l'année suivante, la croix de la Légion-d'Honneur venait récompenser ses loyaux services. Cependant la maladie avait fait chez lui de tels progrès qu'il fut obligé de solliciter sa rentrée en France, où l'attendait une famille chérie. C'est à Marseille, que le capitaine Bugnot a succombé, le 17 mai 1870, aux atteintes cruelles d'une phtysie galopante, dans sa trente-huitième année.

L'officier dont nous regrettons la perte était une organisation d'élite. Aux arts de la musique et du dessin, qui sont le complément de l'éducation, il joignait le goût de l'histoire et de la littérature, et ne négligeait rien pour se tenir au courant des sciences exactes. Lorsqu'il prit le commandement du génie à Gigelly, il s'adonna à de patientes recherches dans le but de reconstituer l'histoire de cette localité, encore peu explorée par les archéologues. Plusieurs découvertes heureuses ayant mis en lumière la justesse de son coup d'œil et stimulé son zèle, il prit une part active à la rédaction de la *Revue Africaine*, qui lui est redevable de documents précieux sur les ruines de Dekkira-di-dar Hamouda, Kounar et Gigelly.

Jules Bugnot laisse une femme et deux jeunes filles. Puissent ces lignes dictées par l'affection apporter quelque adoucissement à la douleur d'une famille cruellement éprouvée ! L'homme de bien ne meurt pas tout entier ; il se survit à lui-même dans le souvenir de ceux qui l'ont connu, apprécié, aimé.

R. DE VERNEUIL.

Pour tous les articles non signés :

Le Président : A. CHERBONNEAU.

Alger. — Typographie BASTIDE.

CIRTA-CONSTANTINE

IIe PARTIE (1).

DEUXIÈME EXPÉDITION ET PRISE DE CONSTANTINE.

1837

Le général de Damrémont avait reçu des instructions précises sur la ligne de conduite politique à suivre dans l'Est de nos possessions algériennes; le ministère, tourné vers un système d'occupation restreinte, ne semblait pas se soucier de renverser la puissance d'Ahmed-Bey, dont il croyait pouvoir faire un rival d'Abd-el-Kader.

Cette pensée ne manquait pas d'une certaine sagesse dans la position d'impuissance que venait de nous créer, vis-à-vis de l'Emir, le traité désastreux de la Tafna (2), mais il fallait faire

(1) Voir les nos 80, 81, 82 et 83).

(2) Ce traité n'est pas avantageux, car il rend l'émir plus puissant qu'une victoire éclatante n'aurait pu le faire, et nous place dans cette position précaire, sans garantie, resserrés dans de mauvaises limites. Il n'est pas honorable, car notre droit de souveraineté ne repose sur

des ouvertures au Bey de Constantine. MM. Foltz, capitaine d'état-major et Rousseau, interprète, furent envoyés à Tunis, pour entamer, de là, par des voies indirectes et habiles, cette affaire délicate. Au bout de trois mois, ils ramenèrent, pour résultat de leur mission, un nommé Bajo, juif de Constantine, qui s'offrait pour faire quelques ouvertures à Ahmed-Bey. Mais, dans l'intervalle, le juif Busnach (nous avions à cette époque le malheur incessant de nous servir de cette classe d'indigènes, comme intermédiaires entre nous et les chefs arabes) vint annoncer au Gouverneur que le Bey de Constantine le proposait pour négociateur entre lui et la France. Le général Damrémont accepta et le chargea de porter à Constantine les bases d'un traité par lequel une grande partie du territoire de l'Est passerait sous notre autorité et le Bey reconnaitrait notre suzeraineté par le paiement d'un tribut annuel. Tout en donnant pleine carrière aux pourparlers, le Gouverneur ne se tenait pas moins moins prêt à tout événement, pour faire succéder des hostilités rapides à la rupture possible des négociations.

Celles-ci traînèrent jusqu'à la fin du mois d'août. Ahmed-Bey espérait-il d'un côté, que la Turquie lui fournirait des secours; et, de l'autre, encouragé par les avantages que recueillait Abd-el-Kader du traité de la Tafna, ne pouvait-il se résoudre à accepter des conditions moins brillantes; ou bien encore, en entamant des négociations, n'avait-il eu pour but que de gagner du temps, afin de nous forcer à entrer en campagne dans la saison des pluies et des fièvres intermittentes (1)? Toujours est-il que vers la fin du mois d'août, il rompit brusquement tous rapports diplomatiques, et se prépara ouvertement à la guerre.

---

rien et nous abandonnons nos alliés. Il n'était pas nécessaire, car il ne dépendait que de nous de nous établir solidement dans la Mitidja et autour d'Oran et de nous y rendre inattaquables en réservant l'avenir. — *(Observations sur la convention conclue le 30 mai entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader, adressé à M. le président du Conseil et au Ministre de la guerre, par le lieutenant-général Denis de Damrémont.)*

(1) Abd-el-Kader aussi comptait sur le climat d'Afrique comme sur un redoutable auxiliaire. Il disait en 1836, en montrant le soleil : « Voilà le plus fatal ennemi des chrétiens ! »

Une dépêche du 3 septembre, expédiée de Paris par le président du Conseil, terminait ainsi : — « Jusqu'au dernier moment, la paix plutôt que la guerre, mais la paix aux conditions fixées, sans y rien ajouter, et la prise de Constantine à tout prix. »

Dès que la rupture des négociations fut connue à Paris, l'expédition fut décidée et le prince royal en sollicita vivement le commandement ; mais des considérations de famille privèrent sa belle et trop courte existence de cette page de gloire, et le ministre décida que le gouverneur marcherait à la tête de l'armée, dont S. A. R. Mgr le duc de Nemours partagerait les nobles dangers, avec le commandement d'une brigade.

Cette nouvelle fut annoncée aux troupes par l'ordre général suivant :

Camp de Medjez-Amar, le 7 septembre 1837.

L'Armée apprendra avec une vive satisfaction que Monseigneur le Duc de Nemours arrivera incessamment au milieu d'elle, pour marcher à sa tête contre Constantine. Le Prince a été témoin des souffrances endurées par les troupes qui ont fait partie de la première expédition contre cette ville ; il a applaudi à leurs courageux efforts; montrons-nous aussi braves, aussi dévoués qu'elles l'ont été ; espérons que, plus heureux qu'elles, nous saurons les venger et forcer Achmet-Bey à reconnaître le pouvoir de la France et à s'humilier devant ses drapeaux.

Le Gouverneur-Général,
Cte de Damrémont.

Parti de Paris le 5 septembre, le prince ariva le 9 à Toulon, où il descendit à l'hôtel de la préfecture maritime. Le lendemain, il visita l'arsenal, la rade, l'hôpital de Saint-Mandrier, passa la revue des troupes et partit le 11 sur le bateau à vapeur le *Phare* qu'accompagnait le *Crocodile*. Il arriva à Bône dans la nuit du 13 au 14.

Le Gouverneur-Général, qui se trouvait à Medjez-Amar depuis le 9 août, vint rejoindre le prince à Bône. C'est alors qu'on discuta dans un conseil de guerre l'opportunité de renvoyer l'expédition au printemps suivant ; le 12e de ligne qui venait de débarquer, apportait le choléra, et l'on craignait d'ajouter ce fléau

à toutes les chances de la saison qui avait été si funeste, en 1836, au maréchal Clauzel.

Mais d'immenses préparatifs avaient été faits ; les différents parcs et tout le matériel expéditionnaire étaient déjà échelonnés sur les camps retranchés de Dréan, Nechmeya et Medjez-Amar ; une route praticable avait été exécutée de Bône jusqu'au col de Raz-el-Akba ; un heureux augure s'attachait au retour du jeune prince français : la saison était magnifique. Enfin, les hostilités commencées par Ahmed lui-même, firent décider l'entrée immédiate en campagne ; le maréchal donna l'ordre de terminer les préparatifs pour se mettre en marche le 1er octobre.

Ahmed, aussitôt après la rupture des négociations, avait écrit à toutes les tribus de son Beylick pour les convier à la guerre sainte.

« Les Français, leur disait-il, occupent Bône depuis cinq années, où nous les avons tolérés. Ils avaient nommé un bey, l'infidèle Youssouf, qui se disait musulman ; tout le temps qu'il a commandé aux environs de cette ville, il n'a commis que des horreurs. Il s'est baigné dans le sang de nos frères, il a coupé leurs têtes, il les a dépouillés de tout ce qu'ils avaient pour enrichir les Français sans doute, puisqu'ils toléraient ses actes sanguinaires. Cet ennemi de Dieu est venu l'an dernier à Stah-el-Mansoura, pour ruiner, pour saccager notre belle ville : je l'ai forcé à se retirer, comme vous savez.

« Ces jours derniers, les Français voulaient faire la paix avec nous, je la désirais autant qu'eux pour le bien du pays, pour le bien de tous; mais les conditions qu'ils voulaient nous imposer étaient trop dures, trop affligeantes pour de vrais croyants, pour pouvoir être acceptées, comme vous le verrez vous-mêmes; ils demandent à établir une garnison de 3 à 4,000 hommes à la Casbah, à construire un fort à Stah-el-Mansoura, un à Coudiat-Atty ; la redevance annuelle que je payais au pacha d'Alger, bien entendu le paiement des sept années aussi depuis qu'ils occupent Alger ; enfin, la remise de 500 jeunes filles à leur choix. Mes enfants, si vous consentez à ces conditions, qui me font frémir et me révoltent, dites-le moi. Alors je monterai à cheval avec mon fils et ma fille, un devant et un derrière, et je m'enterrerai dans le désert, où j'irai après avoir déposé mes enfants. Si, au contraire, vous êtes de bons musulmans, qui ne voulez pas livrer vos enfants

aux infidèles, venez tous vers moi, défendons notre pays, la loi du prophète, ou mourons tous ensemble. »

Le 22 et le 23 septembre, Ahmed-Bey avait attaqué les retranchements de Medjez-Amar. Mais quelques compagnies de zouaves, du 2e léger, des tirailleurs d'Afrique, du 47e et du 3me bataillon d'Afrique, qui avaient été placées en avant des lignes françaises et que soutenait le feu bien dirigé de quelques pièces d'artillerie, laissèrent approcher l'ennemi à petite portée et le reçurent si vigoureusement, qu'il fut bientôt culbuté, forcé à abandonner le terrain, en y laissant, contre son usage, un grand nombre de morts. Le bey, venu pour assister au triomphe de ses soldats, ne fut témoin que de leur défaite et dût reconnaître son impuissance. L'ardeur et le sangfroid que les troupes avaient montrées dans cette circonstance, étaient d'un heureux augure pour l'expédition qui allait commencer (1).

Le 23 septembre, l'ordre du jour suivant fit connaître la composition de l'armée expéditionnaire.

Bône, le 23 septembre 1837.

M. le Gouverneur-Général fait connaître par la voix de l'Ordre, la composition de l'Armée expéditionnaire, destinée à marcher sur Constantine.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Le lieutenant-général, comte de DAMRÉMONT, gouverneur-général, commandant en chef.

Le maréchal de camp PERREGAUX, chef d'état-major général.

Le chef d'escadron D'ÉPINAY, faisant fonction de sous-chef d'état-major général.

---

(1) M. le Gouverneur-Général témoigne aux troupes (du camp de Medjez-Amar) sa satisfaction de leur conduite ; ce témoignage s'adresse plus particulièrement au général Rulhières qui les commandait, et au lieutenant-colonel de Lamoricière qui, chargé de la défense du mamelon de droite contre lequel l'ennemi a dirigé ses plus grands efforts, a, par ses bonnes dispositions, puissamment contribué à les faire échouer. (Ordre à l'armée du 29 septembre 1838, Bône.)

Le capitaine de SAINT-HYPPOLITE, chargé de la direction du Service topographique.

Le lieutenant-colonel de BEAUFORT, du 47e de ligne, commandant du quartier-général et vaguemestre général.

Le capitaine CLAVEL, commandant le train des équipages, adjoint au vaguemestre-général.

Le lieutenant de gendarmerie DE BROQUEVILLE, faisant fonction de prévôt.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

Le lieutenant-général comte VALLÉE, commandant en chef l'artillerie.

Le marchal de camp DE CARAMAN, commandant en second.

Le colonel DE TOURNEMINE, chef d'état-major.

Le chef d'escadron GELLIBERT, directeur du parc.

ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

Le lieutenant-général baron ROHAULT DE FLEURY, commandant en chef.

Le maréchal de camp LAMY, commandant en second.

Le lieutenant-colonel GUILLEMAIN, chef d'état-major.

Le chef de bataillon VILLENEUVE, directeur du parc.

ADMINISTRATION.

MM. D'ARNAUD, sous-intendant militaire de 1re classe, faisant fonction d'intendant.

LYAUTEY, sous-intendant militaire de 2e classe.

HAUTZ, sous-intendant militaire adjoint de 1re classe.

DE BELLOT, payeur et directeur des Postes.

GUYON, chirurgien principal.

AMBULANCES.

MM. BOUDIN, médecin ordinaire, } quartier-général.
HUTIN, chirurgien-major, }

BAUDENS, chirurgien-major : 1re et 2e brigade.

SEDILLOT, chirurgien-major : 3e et 4e brigade.

DUPONCHEL, officier-comptable, directeur des ambulances.

LAPERLIER, agent-comptable, faisant fonction de directeur des subsistances militaires.

BAYART, agent-comptable, chef du Service du campement.

TROUPES.

1re BRIGADE, *commandée par S. A. R. Monseigneur le duc* DE NEMOURS, *maréchal de camp.*

Zouaves, 1er bataillon, } lieutenant-colonel LAMORICIÈRE.
2e léger, id. }
17e léger, 2 bataillons.
2 escadrons de spahis réguliers.
3e régiment de chasseurs, 6 escadrons.
Deux obusiers de montagne.
Deux pièces de campagnes.

2e BRIGADE, *commandée par M. le maréchal de camp* TRÉZEL.

Spahis irréguliers. }
Détachement du bataillon turc. } colonel
Comp. fr. du 2e bataillon d'Afrique, commandant PATÉ. } DUVIVIER
Tirailleurs d'Afrique, 1/2 bataillon, id. id. }
11e de ligne, 1 bataillon, colonel BERNELLE.
23e de ligne, 2 bataillons, id. id.
Deux obusiers de montagne.
Deux pièces de campagne.

3e BRIGADE, *commandée par M. le maréchal de Camp* RULHIÈRES.

3e bataillon léger d'Afrique.
12e de ligne, 3 bataillons.
Légion étrangère.
Deux bataillons de spahis réguliers.
id. id. du 1er régiment de chasseurs.
Quatre obusiers de montagne.

4e BRIGADE *commandée par M le Maréchal de camp* BRO.

26e de ligne, 2 bataillons.
47e id 2 id.
2 obusiers de montagne.
2 pièces de campagne.

ARTILLERIE.

Batterie de campagne.	— 4e batterie du 4e régiment.	
id. de montagne.	— 5e id. du 13e id.	
id. de siège de 24.	— 8e id. du 14e id.	
id. de — de 16.	— 8e id. du 9e id.	
id. de id. mortiers-parcs,	3e et 4e id. du 10e id.	

Détachement de pontonniers.
id. d'ouvriers.
Train des parcs, 3e compagnie du 2e escadron.
id. id. 3e id. du 5e id.

1er régiment, 1er bataillon, mineurs.
id. id. 4e compagnie de sapeurs.
id. id. 5e id. id.
1er id. 2e id. 6e id. id.
id. id. 7e id. id.
2e régiment, 1er bataillon, mineurs.
id. id. 1re et 2e compagnies de sapeurs.
id. id. sapeurs conducteurs.
3e régiment, 1er bataillon, 5e et 6e compagnies de sapeurs.
id. id. sapeurs-conducteurs.
Détachements d'ouvriers du génie.

TRAIN DES ÉQUIPAGES.

4e, 7e, 8e et 9e compagnies.
Détachement de mulets de trait.
Ouvriers du train, 3e compagnie.

OUVRIERS D'ADMINISTRATION.

5e compagnie.

Par ordre de M. le Gouverneur-Général,
commandant en chef,

Le Chef d'Etat-Major Général,
Général PERREGAUX.

L'état-major de S. A. R. Monseigneur le duc de Nemours, fût composé de la manière suivante :

MM. BOYER, colonel aide-de-camp de S. A. R.
DUMAS, chef d'escadron, aide-de-camp du roi.
DE CHABANNES, lieutenant-colonel du 8e régiment de chasseurs.
Prince DE LA MOSKOWA, capitaine au 5e hussards.
D'ILLIERS, lieutenant d'état-major.

Des officiers de tous les corps de France étaient venus grossir les états-majors ; des militaires de toutes les nations européennes avaient sollicité et obtenu la faveur de suivre l'expédition. Parmi ces derniers, on comptait : MM. le baron Killisen, chef de bataillon, aide-de-camp du prince royal de Prusse ; Velliriche, capitaine d'état-major-prussien ; Williams, capitaine de cavalerie au service d'Angleterre ; Georges Manuel, capitaine de vaisseau anglais ; Bernhardt, lieutenant d'artillerie au service de Saxe ; Tocherning, capitaine d'artillerie au service du Danemark.

Enfin, une Commission scientifique, composée de naturalistes, de littérateurs, d'archéologues, d'artistes, accompagnait également l'armée. Cette Commission, chargée d'explorer, dans le double intérêt de la science et des arts, les pays traversés par l'armée, de recueillir les inscriptions, les objets d'art et d'antiquités, de les mettre en ordre et d'en rendre compte, fut composée comme suit :

MM. le général Perregaux, chef d'état-major général, président; Mangay, capitaine de génie ; Laporte, pharmacien aide-major ; Besseron, docteur militaire ; Berbrugger (1), conservateur

---

(1) Le savant bibliothécaire avait été spécialement chargé de recueillir à Constantine tous les manuscrits arabes qu'il pourrait y rencontrer. Cette mission eut un heureux résultat. M. Berbrugger trouva dans la maison de Ben Aïssa, lieutenant du bey, et dans celle de Si Mohammed el-Arbi, cadi de Constantine, un millier de volumes, parmi lesquels des ouvrages d'une valeur inappréciable : par exemple, une histoire de la ville de Constantine, une collection de lois des kadis, une géographie des Indes orientales, et enfin l'histoire de l'empire des Sarrazins, par El-Makay, de Tlemcen. Cette collection réunie aux manuscrits que M. Berbrugger avait déjà rapportés de Mascara, de Tlemcen et de Médéah, offrait de précieux éléments pour ceux qui s'occupent de l'arabe, du turc ou du persan et qui s'attachent à faire connaître les travaux scientifiques et littéraires du peuple musulman.

M. Berbrugger dut surmonter mille difficultés pour le transport heureux du fruit de ses recherches scientifiques. Le général Valée lui ayant refusé même l'autorisation de mettre des livres dans les fourgons vides, il dut alors gagner quelques officiers du train des équipages : mais ses caisses furent deux fois pendant la route jetées à terre, et il fallut toute l'énergie, tout le dévouement infatigable du savant bibliothécaire pour transporter jusqu'à Bône une collection qui est une des richesses de la bibliothèque d'Alger.

du Musée d'Alger; Perrier, chirurgien aide-major; Grenville-Temple, lieutenant-colonel au service de S. M. britannique; Falbe, capitaine de vaisseau, ancien consul général de Danemark à Tunis; Wagner, naturaliste Bavarois; Reiffel, médecin de la même nation; Pratz, médecin Hessois.

Pendant son séjour à Bône, S. A. R. le duc de Nemours visita le camp, les forts, les hôpitaux, s'enquérant avec la plus vive sollicitude de tout ce qui pouvait intéresser le bien-être du soldat. Le prince quitta Bône le 26 septembre, à sept heures du matin. Le temps était magnifique et la chaleur encore très-forte; il fit une halte de quelques heures au camp de Drean; puis il se remit en route, escorté par un bataillon de la légion étrangère sous les ordres du commandant Bedeau, et vint coucher au camp de Nechmeya.

Le lendemain matin, S. A. R., laissant sur la gauche Guelma, gagna directement la riche vallée de la Seybouse, à l'extrémité de laquelle se trouve Medjez-Amar, où il arriva à 2 heures après midi. Le Gouverneur-Général y était installé depuis la veille.

Un an auparavant, la colonne expéditionnaire du maréchal Clauzel avait établi ses bivouacs à cette même place, dans un site agreste et sauvage, couvert d'arbres de toute espèce; cette année, le Prince trouvait une plaine rase, au milieu de laquelle s'élevait une véritable place de guerre, avec ses remparts, ses fossés, ses ponts, ses canons et son arsenal. En dehors des fortifications, toute la garnison sous les armes, musique en tête, attendait l'arrivée du Prince qui devait les passer en revue. Les rues de ce camp, alignées au cordeau, étaient bordées d'élégantes maisons en feuillage, destinées aux soldats; celles des chefs ne se distinguaient que par des proportions plus grandes. Chaque régiment occupait un quartier, à l'entrée duquel on lisait son numéro. Un ordre admirable, une propreté extrême régnait dans l'intérieur de cette ville improvisée et vraiment féerique. On y trouvait des cafés, un marchand de comestibles, un cabinet de lecture; le *pabulum animi* et le *pabulum corporis* s'y obtenaient avec la même facilité, contre argent comptant. Un de ces industriels, qu'on est convenu de mépriser, bien qu'on soit heureux parfois

de les trouver, avait transporté son établissement de Guelma à Medjez-Amar, y compris la célèbre *Fanchette*, hyène apprivoisée, connue alors de toute la province de l'Est. La garnison avait élevé de grands établissements pour les administrations des vivres et des hôpitaux, voir même un superbe palais bâti en feuillage, sur des dimensions grandioses, et digne de loger un roi. Ce palais était destiné au Prince, qui l'habita pendant son séjour à Medjez-Amar. La vie et le mouvement de ce camp, l'ardeur martiale de notre belle armée d'Afrique, l'aspect d'une ville européenne jetée tout-à-coup au cœur de ces plaines désertes, le bruit du canon répété mille fois par les échos des montagnes, des airs guerriers qui rappelaient tous les souvenirs de la mère-patrie, une fête militaire éclairée par le splendide soleil africain, tout cela ouvrait l'âme à des émotions d'un charme infini, qu'il faut renoncer à dépeindre.

Le camp de Medjez-Amar avec ses magasins, ses approvisionnements, son ambulance, situé à 20 lieues de Bône, et à moitié du chemin de cette place à Constantine, formait la base de nos opérations militaires. Cette position importante, puisqu'elle commandait le défilé dangereux du passage de la Seybouse, était pour nous d'un immense avantage dans un pays entièrement dénué de ressources.

Depuis plusieurs jours, S. A. R. Mgr le duc de Nemours était très-souffrant. L'armée avait à redouter le choléra qui régnait à Bône, les fièvres intermittentes et la dyssenterie qui sévissaient avec violence ; on chercha donc à dissuader le Prince d'aller visiter le camp de Guelma qui était réputé fort malsain. Mais S. A. R. voulait exprimer à la garnison de Guelma toute sa satisfaction pour les travaux immenses qu'elle avait accomplis depuis un an, malgré des privations de toute espèce, et le 29 il s'y rendit, en compagnie du Gouverneur-Général.

On se rappelle qu'au retour de la première expédition de Constantine, le maréchal Clauzel avait décidé l'occupation permanente de Guelma. Cette mission, confiée au brave Duvivier, était pleine de difficultés ; car la force de ce poste, établi parmi les ruines, ne pouvait être un obstacle sérieux aux incursions d'Ahmed-Bey du côté de Bône, qu'à la condition de maintenir notre influence

sur les tribus voisines jusqu'au Ras-el-Akba. L'énergie, le courage et l'expérience militaire du colonel Duvivier furent à la hauteur de cette mission. Il avait relevé les murailles de l'ancienne ville romaine et s'y était mis à l'abri de toute attaque de la part des Arabes. Un hôpital, une manutention, des magasins et quelques casernes avaient été élevés en maçonnerie. Les ruines fournirent pour ces constructions des matériaux peu altérés dans leur forme et prêts à être remis en œuvre. On découvrit des carrières de chaux et de plâtre dans le voisinage de la ville. Un ancien puits fut déblayé et donna de l'eau potable. Enfin, on avait détourné le courant d'une source abondante, sise à un quart de lieue, et on l'avait amené dans l'intérieur de l'enceinte.

Tous ces divers travaux n'avaient été exécutés qu'avec de grandes fatigues qui, jointes à l'influence pernicieuse du climat, donnèrent lieu à des maladies et à des pertes considérables.

Avec des forces très-minimes, le Commandant supérieur de Guelma parvint cependant à exercer sur les tribus un ascendant moral que sa protection active rendait chaque jour plus assuré; supérieur aux difficultés de sa position, il sut tenir en respect les partis lancés par Ahmed-Bey, et remporter sur eux des avantages signalés, prouvant tout à la fois ce que peut le courage et l'habileté d'un chef français contre des ennemis plus nombreux, mais qui n'avaient à lui opposer que la violence du premier choc.

Le 29 septembre, le colonel Duvivier adressait l'ordre du jour suivant aux troupes de Guelma :

Soldats tirailleurs d'Afrique,

« Vous rejoindrez aujourd'hui les troupes qui se concentrent pour marcher contre Constantine. Je ne vous dis point adieu; bientôt, je l'espère, je vous rencontrerai sur les champs de bataille.

« Vous allez, je le pense, occuper la place que vous assigne votre nom au cœur du pays ennemi, loin de tout secours, avant-poste de la province de Bône pendant tout cet hiver; restez ce que vous avez été, et les colonnes pourront reposer sans inquiétude derrière votre garde vi-

gilante, comme pendant tant de mois la province entière a dormi tranquille derrière vous.

« Soldats, de grandes fatigues, des jours pleins en travail, des nuits sans sommeil, des privations de tout genre vous attendent; c'est un état habituel pour vous; c'est ce dont ici vous avez vécu. Que l'armée reconnaisse partout la vieille garnison de Guelma comme jadis nos pères reconnaissaient partout la garnison de Mayence.

« Vous partez peu nombreux; je vous ferai rejoindre par vos camarades que ce ciel de feu avait momentanément terrassés. Je crois rendre service à l'armée en lui donnant le plus grand nombre possible d'entre vous. Soldats, ce n'est pas pour vous rassurer que je vous en préviens; vous devez être restés les mêmes, et cet ennemi que vous allez rencontrer, lui aussi, est toujours le même, qu'à un contre sept, vous avez si glorieusement battu le 16 juillet.

« Soldats, vous avez rang à faire prendre à votre nouveau corps; déjà vous avez bien commencé; que cette campagne, faite sous les yeux et sous les auspices d'un fils de France, soit une nouvelle occasion de vous faire remarquer. Les hommes passent, mais la gloire du corps reste, éternelle comme le pays; elle enregistre les noms de ceux qui l'ont bien servi; votre place peut y être des plus belles. Soldats : je vous y aiderai de tout mon pouvoir; je serai heureux de vos succès; vous n'en sauriez douter, car vous et moi ne pouvons oublier que le premier j'ai guidé les tirailleurs d'Afrique sur les champs de bataille, et que Dieu a bien voulu que la gloire et la fortune comptassent pour nous.

« Le colonel commandant supérieur de Guelma,

DUVIVIER.

Le Prince mit également à profit son séjour à Medjez-Amar pour aller visiter les eaux thermales d'Hammam-Meskoutin.

« Nous fûmes du nombre des curieux, dit M. Berbrugger, qui profitèrent d'une course que Mgr le duc de Nemours fit à Hammam-Meskoutin. On y arrive en remontant la Seybouse, sur l'un ou l'autre bord, pendant à peu près une heure et demie. Nous partîmes en longeant la rive gauche sur un sentier qui suit les sinuosités de la rivière, s'enfonce tout-à-coup ou remonte de la façon la plus abrupte, selon les accidents du terrain. Ce qui compense un peu la rudesse de cette voie primitive, c'est qu'elle est ombragée presque constamment par des oliviers sau-

vages et de hauts et épais lentisques. En sortant du véritable berceau de verdure, sous lequel nous cheminions, nous nous trouvâmes inopinément sur un petit plateau, enfermé dans un coude que la Seybouse forme avec un ses affluents. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus singulier que le spectacle qui s'offrit alors à nos regards. En face de nous, la masse encore imposante d'une construction romaine, dont les circonstances locales indiquent parfaitement la destination, les restes vénérables de thermes, où sans doute plus d'un légionnaire est jadis venu demander la guérison des blessures, des infirmités gagnées à guerroyer contre les Numides, et où aussi, plus d'un riche patricien a dû chercher un remède à des maux qui avaient peut-être une origine moins honorable. A droite de ces ruines, une réunion de cônes blanchâtres, dont les plus élevés n'ont pas tout-à-fait deux mètres, tandis que les moins considérables s'élèvent à peine au-dessus du sol ; à gauche, un épais rocher, formé de la même matière que les cônes, et qui s'augmente chaque jour par les sédiments que déposent les eaux qui le baignent. Le mystère de ces singulières formations est bientôt éclairci par le naturaliste : des sources d'eau chaude jaillissante, déposent à la base de chaque jet les sels qu'ils tiennent en dissolution, et s'enveloppent ainsi d'une gaîne calcaire qui diminue de largeur à mesure qu'ils s'élèvent, jusqu'à ce que le summum d'expansion étant atteint, le cône se bouche au sommet et l'eau va chercher un passage sur un autre point.

. . . .

En quittant Hammam-el-Meskoutin, nous retournâmes à Medjez-Amar par la rive droite de la Seybouse. La route que nous suivions longeait la berge de la rivière, et nous remarquâmes qu'elle passait sur un terrain analogue aux formations de Hammam. Mais ce terrain, au lieu d'être le résultat de jets isolés, paraît avoir été produit par une vaste expansion s'exerçant sur un espace considérable. Il nous a rappelé les curieuses stalagmites de *Hammam-Bouhadjar* dans les environs d'Oran, au Sud de la grande Sebkah. Il ne jaillit plus aucune source thermale de ce côté, mais il parait qu'il en existait encore du temps des Ro-

mains, car il y a des baignoires assez bien conservées, qui attestent l'existence d'anciens bains. » (1)

Le dernier grand convoi de l'administration et de l'artillerie était arrivé le 29, à Medjez-Amar. Le Général en chef décida que l'armée se mettrait en marche le 1er octobre : l'avant-garde devait même se mettre en route dans la nuit du 30.

Déduction faite des malades, l'armée, en partant de Medjez-Amar, devait compter dans les rangs 9,500 hommes d'infanterie et 1,100 chevaux, non compris les spahis irréguliers. L'artillerie avait un personnel de 1,000 hommes, 12 obusiers de montagne et 6 pièces de campagne, indépendamment des batteries de siége. Les troupes du génie étaient au nombre de 700 sapeurs et mineurs. Le corps d'opération, avec les divers trains devait présenter un effectif de 13,000 hommes environ.

Au dernier moment, le 12e régiment de ligne, ayant présenté quelques cas de choléra, le Général en chef ne crut pas prudent de mettre immédiatement ce corps en ligne. Il dut rester à Bône.

Les transports de l'armée portaient un approvisionnement de six jours de biscuits, et le complément de tous les vivres nécessaires pour assurer les consommations pendant 15 jours (2).

---

(1) Aujourd'hui Hammam el-Meskoutin possède un hôpital militaire de 160 lits. Un établissement thermal civil y a été créé en 1858 par M. le docteur Moreau. Ce praticien a constaté que la chaleur invariable des eaux était à 95°; aucune source en Europe n'atteint une si haute température.

(2) Les magasins de Medjez el-Amar avaient été successivement approvisionnés de manière à permettre d'emmener à la suite de l'armée les vivres et fourrages nécessaires à ses besoins, et à laisser des ressources suffisantes dans ce camp pour faire des envois, s'il était possible d'établir des communications entre l'armée et le camp, condition qui n'a pu être remplie.

Le nombre des voitures de transport, fourragères, prolonges et caissons, le nombre des chevaux susceptibles d'être attelés en raison du nombre des harnais et le nombre des mulets de bât valides portaient l'effectif de nos ressources en ce genre à 9 fourragères, 22 prolonges, 66 caissons, 580 chevaux de trait et 483 mulets de bât.

La connaissance que nous avions de la difficulté des chemins, que deux jours de pluie seulement suffisaient pour rendre impraticables, l'obligation de faire transporter des fourrages sur chaque voiture, pour

Le 1er octobre, à 7 heures et demie, l'armée s'ébranla pour quitter Medjez-Amar. Les première et seconde brigade, commandées par Mgr le Duc de Nemours et M. le général Trezel marchaient sous les ordres immédiats du Gouverneur général; puis, venaient sous les ordres du *Général Rulhières*, tout le convoi et les troisième et quatrième brigades, commandées par ce Général et le colonel Combes. Dès le premier jour de marche, cette seconde partie de la colonne resta en arrière, empêchée par les embarras de l'immense matériel qu'elle traînait à sa suite et ne put rejoindre les deux premières brigades que sous les murs de Constantine. De Medjez-Amar au sommet du Raz el-Akba, on monta par la route que les troupes du camp avaient tracée à l'avance entre le pied des crêtes rocheuses de la droite et la ligne passant par les origines des nombreux ravins dont la rampe naturelle est sillonnée.

Un soleil splendide avait éclairé le départ de l'armée, mais à mesure qu'on cheminait, on traversait comme différentes atmosphères de plus en plus froides, de plus en plus abaissées. Il semblait qu'on allât au devant des orages. Lorsqu'on atteignit

---

l'approvisionnement des chevaux dont elle était attelée, nous a contraints à borner les chargements à leur taux réglementaire de 17 quintaux métriques pour les fourrages, 10 pour les prolonges et 8 pour les caissons.

Les mulets de bât ont été chargés à 120 kilogrammes.

Avec ces moyens nous avons pu emporter du camp de Medjez el-Amar à la suite de nos colonnes, les denrées dont le détail suit: 429 quintaux métriques de biscuit, 109 quintaux métriques 20 kil. de sel, 15 quintaux métriques 60 kil. de sucre, 15 quintaux métriques 60 kil. de café, 7 hectolitres 5 litres d'eau-de-vie, 536 quintaux métriques 60 kil. d'orge.

Indépendamment des rations d'orge emportées par les voitures de l'administration, les voitures du génie et de l'artillerie se sont chargés de transporter, l'artillerie, 176 quintaux métriques d'orge; le génie, 190 quintaux métriques d'orge. Total, 366 quintaux métriques d'orge.

Les soldats du corps d'expédition ont reçu, à leur départ du camp, deux jours de pain frais, deux jours de biscuit et deux sachets contenant chacun quatre jours de biscuit et de riz considéré comme pain. Chaque homme portait donc avec lui pour 12 jours de pain ou denrées destinées à le représenter, et en outre 4 jours de riz et 8 jours de sel, sucre et café.

(Rapport de l'intendance sur la situation de l'administration du corps expéditionnaire. — Constantine, 18 novembre 1837).

le point culminant, on se trouva au milieu des nuages qui fondirent en pluie. De là, on dominait une immensité de mamelons et comme une mer d'ondulations de terrains, dont rien n'interrompait la sombre et vaste monotonie. Des couches d'épais brouillards pesaient sur toute cette surface, remplissant les airs à une grande profondeur et descendaient successivement pour se résoudre en eaux abondantes. Ce fut en ce lieu, au sommet du Raz el-Akba, et en ces circonstances que l'on s'arrêta pour camper. Un indicible malaise faisait frissonner les corps et les esprits. Ce n'était pas sans appréhension que l'on voyait les premières lignes de l'histoire de 1836 ainsi retracées d'une manière toute fatale dès le début de l'expédition, et l'on regardait avec une sombre attention cheminer le convoi que les sinuosités du chemin laissaient voir par intervalle, luttant contre les difficultés du terrain ; la pluie avait détrempé le sol, il fallait doubler et tripler les attelages. On était venu informer le lieutenant général Vallée que les pièces de 24 ne pouvaient plus avancer. C'est alors que se révéla tout ce qu'il y avait de volonté, d'énergie et de puissance dans le caractère du Général : sauter à bas de cheval, s'armer d'un fouet de conducteur, stimuler hommes et chevaux du geste et de la voix, triompher des obstacles et amener son artillerie jusqu'au sommet de l'Akba, fut pour lui l'affaire d'un moment.

Cependant le temps se radoucit vers le soir, et quelques lueurs douteuses du soleil couchant descendirent comme une consolation et une promesse sur ces troupes encore fraîches et plus ouvertes aux heureuses qu'aux fâcheuses impressions. Le bivouac fut installé sur la même place ou Achmed-Bey avait eu le sien quelques jours auparavant. On y trouva une grande quantité de paille. Les soldats portaient du bois pour trois jours sur leurs havre-sacs et bientôt des feux étincelants éclairèrent la montagne; et les merveilles culinaires du soldat français, brillèrent au même lieu où la veille, peut-être, avait fumé le maigre couscoussou des Arabes.

C'est à ce bivouac que fut lu à l'armée l'ordre suivant, qui annonçait que l'expédition était commencée :

Medjez-Amar, 1er octobre 1837.

Soldats,

« L'expédition contre Constantine va commencer. Vous êtes appelés à l'honneur de venger vos frères d'armes qui, trahis par les éléments, ont vu leur courage et leurs efforts échouer l'année dernière sous les murs de cette ville. L'ardeur et la confiance qui vous animent sont des gages du succès qui vous attend. La France a les yeux sur vous ; elle vous accompagne de ses vœux et de sa sollicitude. Montrez-vous digne d'elle, du Roi qui vous a confié un de ses fils, du Prince qui est venu partager vos travaux, et que la patrie soit glorieuse de vous compter au nombre de ses enfants.

Le Pair de France, Gouverneur-Général,
Comte de Damrémont.

Le lendemain, on se mit en marche sous un ciel épuré et à travers des pentes faciles qui, malgré leur complète nudité, présentaient un aspect agréable par la multiplicité de leurs plans, la dégradation de leurs teintes et l'harmonie de leurs lignes. Bien qu'on dut s'arrêter deux heures à 6 kil. de Sidi-Tamtam, pour rendre praticable à l'artillerie une pente raide et difficile, cette seconde journée de marche fut courte. On campa de bonne heure devant le marabout de Sidi-Tamtam.

La troisième et la quatrième brigade qui avaient campé à la hauteur d'Announah, se tenaient toujours une demi-journée en arrière pour protéger le convoi qui, avec sa multitude de voitures et de mulets, occupait deux lieues de route. Si Ahmed-Bey avait attaqué l'arrière-garde avec toutes ses forces, le succès de l'expédition aurait pu être compromis. En effet, les troupes n'étaient pas assez nombreuses pour protéger un convoi d'une telle étendue, et les Arabes auraient pu facilement y jeter un désordre affreux. Heureusement le Bey avait renoncé à livrer bataille, pour concentrer sa résistance dans sa capitale et les environs.

Ce soir là, les 3e et 4e brigades, avec la 2e division du parc, bivouaquèrent au sommet du Raz-el-Akba, sur le point occupé la veille par la brigade Nemours.

Le temps se maintenait au beau. Après une belle nuit, la 1re

brigade se mit en marche à 7 1/2, la 2e la suivit avec le parc. On chemina pendant une grande partie de la journée du 3, le long de l'Oued Zénati, dans une vallée assez étroite, resserrée sur la rive gauche par les mouvements de terrain vagues et adoucis, et sur la rive droite par une berge plus raide, plus accentuée et découpée par de nombreux ravins. La route présenta moins de montées, mais on eut plusieurs fois à traverser l'Oued Zenati : il fallait en consolider les gués et adoucir les rampes de ses berges. Après avoir dépassé le Raz Zenati, en arrivant sur le plateau de Baccara, on aperçut, pour la première fois quelques groupes de cavaliers arabes qui, à l'approche de l'avant-garde, décampèrent en mettant le feu aux meules de paille des douars voisins. Comprenant de quelle difficulté et de quelle importance était pour nous l'approvisionnement de notre cavalerie, les Arabes s'étaient décidés à faire le désert autour de nous et à prendre la disette en croupe derrière eux, pour la faire galoper en tête et sur les flancs de notre armée. Mais, pour exécuter ces projets de destruction, la main leur trembla; ils laissèrent leur œuvre incomplète. Dans la crainte de faire un sacrifice inutile et prématuré, ils prétendaient ne l'accomplir que sous le coup de la nécessité. Notre activité prévoyante devança sur beaucoup de points leur dévouement boiteux, et notre cavalerie, chassant devant elle les Arabes incendiaires, sauva des flammes d'assez abondantes ressources. Cependant l'adresse de l'ennemi à dérober les silos de grains mit en défaut notre adresse investigatrice. Il est vrai que cette fois le besoin n'était pas là, ardent et ingénieux à saisir sa proie à travers tous les obstacles. A partir de ce moment, nous pûmes compter les villages et douars qui se trouvaient à notre portée, par le nombre des nuages de feu et de fumée que nous voyons blanchir et luire le long de notre route et au-dessus des sommets voisins.

Ce jour là, l'armée campa au lieu nommé Mœris, sur les bords de l'Oued el-Aria, petit ruisseau dont les eaux limpides rafraichirent agréablement les soldats. On y apprit que les deux autres brigades campaient le soir, au Raz Zenati. La contrée parcourue par l'armée française depuis Medjez Amar était d'une stérilité désolante. On y voit rarement des rochers; partout une

terre grisâtre, une végétation pauvre, çà et là de petites herbes, mais généralement un sol nu. La daphné blanche, la scille-maritime, l'ausonia inermis, quelques iris bleuâtres au pied des montagnes, l'oléandre enfin sur le bord des ruisseaux, voilà tout ce qu'on rencontrait de plantes dans ce désert montagneux et triste. Pas un arbre un peu élevé, pas un oiseau chantant pour mêler quelque poésie à cette solitude monotone. Il est vrai qu'on ne s'ennuie pas même dans un désert au milieu de quelques milliers de Français qui trouvent partout matière à causer et rire. Le règne animal était, s'il est possible encore, plus pauvre que le règne végétal. Aucun insecte ne bourdonne autour des fleurs clairsemées. L'unique et assidu compagnon de l'armée était le grand aigle à tête blanche (vultur leucocephalus) dont une nuée immense planait au-dessus de la colonne comme une armée de géans ailés. On ne pouvait regarder sans un saisissement profond ces oiseaux qui sentent les cadavres et qui suivent les armées comme les requins suivent les vaisseaux. Pendant le silence de la nuit, on entendait le rugissement des lions que les feux des camps empêchaient seuls de venir prendre leur proie parmi les chevaux et les mulets (1).

Le 4, on ne se mit en marche qu'à dix heures, ayant été au fourrage dans la matinée ; mais on n'avait trouvé qu'un peu de paille dans les meules brûlées par les Arabes. Le temps était toujours magnifique. L'avant-garde avait quitté son bivouac depuis une heure, quand elle aperçut la tête des colonnes d'arrière-garde qui débouchait de la vallée de l'Oued-Zenati, et se disposait à occuper l'emplacement qu'elle abandonnait.

L'armée française entrait dans le bassin de la rivière du Rummel qui coule vers Constantine. On eut beaucoup à travailler pour passer à diverses reprises le ruisseau de Mœris ; l'artillerie fut contrainte de suivre alternativement les deux rives, pour

(1) Les plateaux stériles de la province de Constantine étaient à cette époque, le véritable refuge de ces redoutables animaux : c'est là, que le lion partageait avec l'arabe l'empire de ces vastes territoires, en prélevant chaque nuit sa dîme sur le bétail des douars. Mais la colonisation a fait fuir ces redoutables voisins qui deviennent de plus en plus rares.

éviter d'avoir à gravir les pentes trop raides d'un mamelon de roche nue que contourne le ruisseau et sur lequel était tracé le chemin direct, praticable seulement pour l'infanterie. Ce passage eut pu être défendu par l'ennemi. En 1836, les Arabes avaient essayé de prendre en ce lieu une attitude hostile, que leur firent aussitôt abandonner les premières démonstrations offensives de nos troupes. Cette année ce passage n'était ni gardé, ni même observé. Toutes les forces actives avaient reflué autour de Constantine ; la vie s'était concentrée au cœur. On pouvait, sans crainte, sans précaution, dérouler et allonger les files d'hommes et de voitures autour des pics ardus, entre les massifs de rochers ; masques menaçants mais sans bras pour exécuter leurs menaces. On campa en dehors de ce lieu d'embûches et sur la rive droite du Bou-Merzoug. A peu de distance, autour du bivouac, on découvrit plusieurs villages nichés comme des aires de vautours sur des plateaux rocheux. On y alla fourrager ; mais le lendemain la seconde colonne, qui était venue poser son camp sur les traces du camp de la première, ne put pas aussi paisiblement s'approvisionner aux mêmes lieux.

Le 5, l'avant-garde partit à neuf heures, après avoir été rejointe par les 2e et 3e brigades. A onze heures, on arrivait sur la montagne de Soumah, ayant suivi exactement la route de l'année précédente, dont on retrouvait la trace, contournant les mamelons à droite et passant à dix pas du monument romain. Par un soleil éclatant, l'armée pût apercevoir la ville de Constantine, le plateau de Koudiat-Aty avec ses tombeaux, les escarpements de Sidi-Mecid, et la redoute tunisienne, etc., etc. *Constantine! Constantine!* criaient les soldats en faisant retentir leurs armes. Le cri : *Moscou!* ne dut pas être répété avec plus d'enthousiasme par la grande armée quand elle découvrit les dômes étincelants du Kremlin.

On apercevait également sur la rive gauche du Bou-Merzoug un camp arabe de médiocre apparence, dans lequel on distingua avec une lunette un pavillon que les indigènes auxiliaires reconnurent pour celui du bey Ahmed.

Quelques nuages de cavaliers Arabes commençaient à poindre

et à grossir à l'horizon. Ils convergeaient généralement vers le camp du Bey, entraînant et englobant tous les groupes qui se rencontraient sur leur passage. Plusieurs bandes, lorsqu'elles arrivaient à la hauteur de Soumah, se détachaient de la direction commune et se partageaient sur les divers contreforts rayonnant vers la route que suivait l'armée ; une ligne assez suivie de tirailleurs ennemis avait fini par couronner la crête des collines sur le flanc gauche de la dernière colonne.

Les troupes françaises firent une assez longue halte au pied du monument romain, pour se masser, afin qu'on pût se présenter devant Constantine avec des forces entières et compactes. On continua ensuite la marche.

Après avoir traversé le Bou-Merzoug, sans trop de difficultés, malgré les pierres dont son lit était encombré, les 1re et 2e brigades arrivèrent à quatre heures et demie au bivouac du *Camp de la Boue*, à une lieue environ de Constantine. On campa sur cet emplacement même, de fatale mémoire, où l'année précédente le 62e avait abandonné le convoi et éprouvé des pertes si cruelles. Les ossements français, dispersés sur le sol, attendaient encore une vengeance et une sépulture.

Les 3e et 4e brigades campèrent de l'autre côté du Bou-Merzoug. Quelques cavaliers ennemis vinrent se ranger avec ostentation devant le bivouac et parader comme sur un théâtre ; mais les spahis et un escadron du 3e chasseurs d'Afrique, faisant une charge vigoureuse au milieu de leurs évolutions, les forcèrent d'abandonner une partie qu'ils ne voulaient pas encore jouer sérieusement.

La nuit du 5 au 6 fut pluvieuse. On craignit un moment de rester cloués sur place comme en 1836. Aussi le Gouverneur-général ordonna-t-il de se mettre en route de bonne heure, avant que les chemins ne fussent défoncés. Fort heureusement, la pluie cessa à six heures, au moment du départ.

La curiosité, l'impatience, une sorte d'attente inquiète, rendaient cette journée solennelle. La puissance d'attraction qui existe dans tout point proposé pour but, se faisait vivement sentir et agissait avec une intensité proportionnelle à la diminution

des distances. On eut dit que chacun avait en soi une force involontaire qui l'entraînait en avant.

A huit heures, l'avant-garde débouchait sur le plateau de Mansourah, d'où la ville se présente toute entière en amphithéâtre, sur la rive gauche du Rummel.

Les avertissements de 1836 n'avaient pas été stériles pour les défenseurs de Constantine. L'attaque des Français leur avait indiqué les points les moins forts de cette place dont aucun point n'est faible.

La porte d'El-Kantara avait été murée en pierres de taille, surmontée d'une batterie couverte et de deux étages de feu ; un mur avec chemin de ronde, flanqué par des maisons crénelées ajoutait une défense, assez inutile du reste, à l'escarpement du rocher sur lequel la ville est assise. A son sommet, la Casbah avait été réparée, armée de mortiers et de pièces de gros calibre tirant par des embrasures en terre ; mais c'était principalement sur la face du Koudiat Aty que l'instinct guerrier du khalifat Ben Aïssa, gouverneur de Constantine, avait multiplié les défenses.

La plupart des 63 bouches à feu dont il avait garni les remparts battaient ce front d'attaque ; une ligne de batteries casematées surmontait une haute et épaisse muraille de granit, dont le pied avait été soigneusement déblayé ; tous les parapets, les murs intérieurs, les maisons bâties en amphithéâtre avaient été crénelés de manière à permettre à des hommes à rangs serrés de tirer à couvert de partout, et souvent par trois étages de feux. Pour qu'aucun point ne fut dérobé à leur vue, le faubourg de Koudiat Aty, même les écuries du bey, au Bardo, avaient été rasés.

A côté de l'infanterie turque et kabyle, portée à 1,500 combattants, avec des officiers choisis parmi les plus braves, il avait formé en une milice urbaine, forte de 2,000 hommes bien armés, les corporations de métiers commandées par leurs *amins,* sous l'autorité de Bel-Bedjaouï, caïd ed-dar, turc vigoureux et passionné ; mais l'élite de la garnison, qui, avec les Kabiles du voisinage, pouvait facilement être portée à 6,000 hommes, c'étaient les 500 canonniers, tous du Levant, et recrutés un à un pour leur adresse et leur bravoure. Ces troupes, fanatisées par les prédica-

tions quotidiennes des muphtis, avaient pour réserve une population enivrée d'un premier succès, et qui avait vivres, poudre et armes à discrétion, car Ben Aïssa avait accumulé les moyens de guerre, approvisionné la ville pour deux mois en grains et biscuits, et ordonné en outre à chaque habitant de se pourvoir de vivres pour lui et les siens (1). Les préparatifs de défense, on le voit, étaient complets.

Quand l'avant-garde déboucha sur le plateau du Mansourah, le duc de Nemours était à la tête de sa brigade (2). Il avait auprès de lui ses trois aides-de-camp, parmi lesquels se trouvait le prince de la Moskowa.

L'ennemi, pensant que comme l'année dernière l'attaque serait dirigée vers la porte d'El-Kantara, voulut défendre le ravin qui conduit à cette porte. Deux ou trois cent tirailleurs Kabyles, se glissèrent à la faveur des difficultés du terrain jusques sous les escarpements, le long desquels commençaient à se former quelques pelotons du 2e léger et des zouaves. Mais ceux-ci entraînés par le colonel de Lamoricière, se jetèrent en avant et forcèrent l'ennemi à évacuer promptement le plateau. La place jeta quelques bombes pour soutenir les assaillants, mais elles ne produisirent aucun effet.

La tente du prince fut dressée au milieu d'un jardin potager : l'état-major du Général Damrémont logea au Marabout Sidi-Mabrouk, dans une petite maison délabrée.

Le Général en chef, le prince et la plupart des autres généraux s'étaient rassemblés à l'extrémité du plateau du Mansourah pour reconnaître de là sur le bord du précipice, la ville située toute proche au-dessous d'eux.

Le soleil ne brillait qu'à de rares intervalles, et les grandes ombres de nuages qui se dessinaient vivement sur les murs blanchis à la chaux ajoutaient encore à la tristesse et à l'étrangeté du

---

(1) *Fragment des campagnes d'Afrique*, de M. le duc d'Orléans. *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1870.

(2) A ce moment le prince était encore très souffrant. Sa belle figure pâle et fine reflétait les douleurs physiques contre lesquelles il réagissait depuis le départ de l'expédition. Mais à partir de ce jour, un mieux sensible s'opéra et sa santé se rétablit entièrement.

paysage. A ce moment, ceux qui avaient vu Constantine l'année précédente, au premier instant de l'arrivée, parent se croire reportés de dix mois en arrière ; ils purent croire que l'image laissée par cet aspect dans leur mémoire s'animait et se réalisait, tant la physionomie de la ville était restée la même, malgré plusieurs modifications matérielles qu'avaient apportées aux contours les soins de la défense. Toute la cité semblait tremblante d'excitation fébrile. Comme l'année dernière, les femmes étaient montées sur les toits des maisons et poussaient des hurlements aigus, pour exprimer leur haine contre nous et encourager les défenseurs. Deux drapeaux rouges, d'une dimension énorme flottaient sur les mêmes portes Bab-el-Djedid et Bab-el-Oued, et à cet instant, tous les villages arabes des environs furent incendiés par leurs propre habitants. On entendait s'élever des tours des mosquées la voix haute et grave des marabouts qui jetaient le nom de Mahomet aux nuages rougis par le reflet des incendies : et ces nuages qui couvraient partout l'horizon annonçaient déjà les pluies des jours suivants.

Le groupe des généraux et des officiers d'état-major était là, sur le bord du précipice, les yeux attachés sur cette ville lugubre « c'est la résidence du Diable » s'écria subitement le prince de la Moskowa, avec un accent de surprise. Ces paroles tombant au milieu du silence de ses camarades produisirent un espèce de frémissement à tous ceux qui les entendirent. Les témoins de cette scène imposante et terrible ne l'oublièrent jamais.

Toutes les batteries de la ville, notamment celles de la Casbah et de la porte Bab-el-Djedid dirigeaient un feu nourri contre le plateau du Mansourah. Un des premiers boulets passa entre le général Damrémont et le duc de Nemours : quelques minutes après, une bombe s'enfonça dans la terre derrière eux et éclata avec un bruit formidable, mais sans atteindre personne. Le vieux général Valée secoua la tête en disant : « ces coquins-là ont de bons artilleurs. »

La reconnaissance de la place par les commandants en chef de l'artillerie et du génie confirma ce que les souvenirs de l'expédition dernière faisaient présumer, c'est que l'attaque par le Koudiat Aty était la seule possible ; mais en établissant de suite

la batterie de brèche sur ce point, le lieutenant général d'artillerie jugea nécessaire de s'appuyer sur le Mansourah par trois batteries destinées à prendre d'enfilade et de revers la batterie du front d'attaque et d'éteindre le feu de la Casbah. L'emplacement des trois batteries fut déterminé et l'ordre fut donné d'en commencer la construction à 6 heures du soir.

Cependant les deux dernières brigades étaient arrivées à 10 heures avec le convoi qu'elles escortaient et s'étaient arrêtées sur un plateau un peu inférieur à celui du Mansourah et que domine le marabout de Sidi-Mabrouk. A 1 heure 1/2, le général Rulhières reçut l'ordre d'aller occuper le Koudiat Aty et le général en chef mit sous son commandement les escadrons de cavalerie du 1er et 3e régiments de chasseurs, dirigés par le colonel Lanneau, et toutes les troupes des 3e et 4e brigades.

La 2e brigade prit alors la garde du convoi.

Le général Rulhières forma trois colonnes et prescrivit à chacune une marche circulaire dont jusqu'à un certain point on pouvait considérer la ville comme le pivôt.

La colonne de gauche se composait de la cavalerie qui avait pour mission d'occuper les hauteurs en arrière de Coudiat Aty et de contenir les cavaliers du bey qui se montraient nombreux.

La colonne du centre formée du 47e et d'un bataillon du 23e devait prendre une position intermédiaire entre la cavalerie et le Koudiat Aty pour soutenir au besoin la cavalerie ou la colonne de droite; elle devait, en même temps, assurer le passage du gué du Rummel. Cette colonne était dirigée par le colonel Combes.

La colonne de droite se composait du 3e bataillon d'Afrique, du bataillon de la légion étrangère et d'un bataillon du 26e. Elle était destinée à attaquer la position de Koudiat-Aty qu'elle devait ensuite occuper.

Les colonnes d'infanterie se dirigèrent par division à demi-distance vers les points qui leur étaient assignés. Ce mouvement exécuté avec beaucoup d'ensemble offrait un aspect imposant. Les berges du Rummel et du Bou-Merzong sont élevées et les pentes en sont rapides. Malgré ces accidents de terrains, les colonnes ne se désunirent pas et toutes passèrent en bon ordre et l'arme sur l'épaule droite, le gué situé près du confluent des deux

rivières, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture et étant saluées par le canon de la place dont un boulet enleva le capitaine Rabier, aide-de-camp de M. le général Rohault de Fleury.

Le Koudiat Aty qui avait été défendu avec assez de vigueur en 1836, n'était pas occupé par l'ennemi ; les troupes de la colonne y prirent position sans brûler une amorce et furent placées, savoir :

Le 3e bataillon d'Afrique à droite, le bataillon de la légion à gauche formant ainsi l'extrême gauche de la 1re ligne ; le bataillon du 26e en réserve pour couvrir au besoin la gauche par un crochet ou pour renforcer les points du front qui pourraient être menacés.

D'après le développement de terrain que le bataillon de la légion réduite à 430 h. avait à défendre, on ordonna que le front de la ligne serait gardé par 5 compagnies formant à peu près 240 hommes, et que les 3 autres compagnies se tiendraient un peu en arrière, en réserve.

La pente du Koudiat Aty du côté de la ville est très rapide, et de nombreux escarpements augmentent les difficultés de son accès. Le sommet à peu près parallèle à la direction des murailles de la ville en était éloigné de 400 mètres environ. On estima que la mousqueterie serait peu active et d'ailleurs à peu près inefficace ; mais comme 12 embrasures avaient vue droite sur cette position, on pensa qu'on y recevrait bon nombre de boulets et qu'il fallait inquiéter les embrasures en plaçant 25 à 30 tireurs habiles avec des fusils de rempart sur tout le front. Des petites tranchées furent creusées à cet effet, et on n'employa point la pierre ni la brique pour se couvrir, dans la crainte que les éclats ne devinssent plus dangereux que les projectiles eux-mêmes : mais, à l'extrême gauche qui devait infailliblement devenir le point d'attaque des Arabes du dehors, on éleva, pendant la nuit du 6 au 7 des parapets en briques rouges dont on trouva une quantité considérable sur les tombeaux maures du Koudiat Aty. Les dispositions du terrain permirent de placer ces parapets en forme de triple enceinte se dominant successivement. On y ménagea les créneaux pour que le soldat put tirer bien à couvert. Ces parapets étaient défilés des feux de la place. En arrière, le terrain,

moins accentué, ne déterminait pas aussi nettement l'établissement des troupes. Elles furent disposées d'une manière plus centrale, et l'artillerie de montagne fut placée sur le prolongement de grands ravins qui, plongeant dans les parties basses du pays, pouvaient servir de chemin couvert aux Arabes débouchant sur le flanc gauche de la position.

Un ordre de l'armée fit connaître que S. A. R. Mgr le duc de Nemours prendrait le commandement du siége. Les commandants en chef de l'artillerie et du génie conservèrent la direction des travaux de leur arme. S. A. R. désigna pour major de tranchée M. le capitaine de Salle, du corps royal d'état-major; MM. de Mimont et Letellier lui furent adjoints comme aides-majors de tranchée.

Une pluie très forte dura une partie de la nuit. Elle cessa avec le jour; les nuages, sans se dissiper, s'étaient élevés. On put commencer sur le Mansourah les travaux des batteries d'attaque: elles étaient au nombre de trois; la première, qui reçut le nom de batterie du roi, fut placée à mi-côte, dans le prolongement de la courtine du front d'attaque; elle fut armée d'une pièce de 24, deux pièces de 16, deux obusiers de 6, et avait pour but de prendre à revers et d'enfilade les batteries du front d'attaque, et d'en éteindre autant que possible les feux.

La deuxième, appelée batterie d'Orléans, fut placée à la droite de la redoute tunisienne; elle fut armée de deux pièces de 16 et deux obusiers de 8; son but était de contre-battre et d'éteindre les feux de la Casbah. La troisième, armée de trois mortiers de 8, fut établie à la gauche de la redoute tunisienne. Ces trois batteries furent placées sous les ordres de M. le chef d'escadron Maléchard.

Les communications entre les batteries pouvant avoir lieu à couvert sur presque tous les points, et les troupes se trouvant défilées par le terrain naturel des feux de la place, le génie n'eut pas à exécuter des travaux d'approche.

Les travaux des batteries furent poussés pendant toute la nuit avec la plus grande activité. L'ennemi n'essaya pas de troubler les travailleurs, et se borna à tirer quelques coups de fusil, auxquels on ne répondit pas de notre côté.

Le 7, à six heures du matin, le coffre de la batterie d'Orléans et de celle de mortiers était terminé.

La difficulté du terrain avait retardé la construction de la batterie du roi, qui ne dépassait pas encore la genouillère. Les travaux furent continués pendant le jour, malgré le feu de l'ennemi ; et à 4 heures du soir elle était complètement terminée.

Pendant la journée, les plates-formes des batteries numéros 2 et 3 furent établies, et des magasins furent construits pour recevoir les munitions.

Vers midi, le commandant en chef de l'artillerie reconnut la place du côté de Koudiat-Aty. L'emplacement d'une batterie destinée à battre en brèche et celui d'une batterie d'obusiers furent déterminés, et des ordres furent donnés pour en commencer la construction dans la soirée, et en presser les travaux de manière à ce qu'elles pussent faire feu en même temps que celles de Mansourah : cette dernière batterie reçu le nom de *batterie de Nemours*.

A quatre heures du soir, les batteries du Mansourah étaient complètement terminées. Des ordres furent donnés pour les armer pendant la nuit. Le génie avait rendu praticable le chemin qui conduisait du parc de Sidi-Mabrouk à la batterie du roi, et les pièces destinées à armer les batteries d'Orléans et celle de mortiers devaient arriver par le plateau de Mansourah.

Vers cinq heures, la pluie commença à tomber, et dans la nuit la tempête devint tellement violente que les travaux durent être plusieurs fois interrompus. L'armement des batteries commença à six heures du soir. Aucun accident n'eut lieu pour la batterie d'Orléans et pour celle de mortiers ; mais les deux pièces de 16 et la pièce de 24, qui devaient armer la batterie du roi, furent versées et ne purent arriver. La pluie avait enlevé une partie du terrain de remblai de la route préparée par le génie, et elle était devenue impraticable. Au jour, l'impossibilité d'ouvrir le feu fut reconnue.

La construction de la batterie de Nemours fut commencée à dix heures du soir ; mais le temps devint tellement mauvais vers les deux heures du matin, que les travaux durent être suspendus. L'épaulement destiné à couvrir les obusiers qui arrivèrent dans

la nuit fut construit, et les pièces mises en batterie dans la journée du 8.

Le 7 fut pour l'ennemi une journée d'audace et de tentatives combinées. Il chercha à faire effort à la fois sur presque tous les points de la vaste courbe que nous décrivions autour de la ville. De bonne heure il débuta par attaquer la droite de Mansoura, mais sans montrer une grande ténacité dans ses projets offensifs. Lorsqu'il vit que, par sa fusillade, loin d'éloigner les tirailleurs des zouaves et du 2e léger, il les attirait et resserrait leur cercle autour de lui, il se reploya et regagna la porte d'El-Kantara. De ce côté, 800 hommes environ sortirent de la place et attaquèrent le centre de la position occupée par le général Rulhières Abritées derrière les épaulements en pierres sèches, les troupes attendirent l'ennemi. Les Arabes ayant planté un drapeau en face de la position occupée par la légion étrangère, le chef de bataillon Bedeau dirigea une sortie contre ce groupe; le drapeau fut renversé et les Arabes dispersés. Le sergent-major Dose et le fourrier Bresson s'y distinguèrent d'une façon toute particulière.

Les Kabyles furent également vigoureusement repoussés sur la gauche de la position du Koudiat-Aty. La 4e brigade, placée sur la hauteur du Koudiat-Aty, repoussa les attaques des Arabes venus du camp d'Ahmed, qu'on apercevait à une lieue de nos positions. Le 3e régiment de chasseurs d'Afrique et le 47e de ligne se firent particulièrement remarquer dans cette journée.

Le 8, une pluie glaciale tomba toute la journée. Les artilleurs et les troupes du génie travaillèrent pourtant avec ardeur pour établir les batteries sur le Mansourah.

La nuit du 8 au 9 fut affreuse. L'armée coucha sur un sol humide et froid. On enfonçait dans la boue jusqu'aux genoux ; et point de feu, pas un abri contre des torrents de pluie glaciale. Les ambulances étaient encombrées, et les hommes tombaient gelés aux faisceaux. Les soldats recouraient aux plus singuliers moyens pour se garantir de la boue : plusieurs se firent une litière de gros cailloux ; d'autres ayant pénétré dans les cimetières arabes environnants, cherchèrent un abri sous la voûte de pierre des tombeaux. On vit enfin se renouveler, dans cette af-

freuse nuit, toutes les scènes de désolation de 1836. Aux souffrances que causait la tempête, se joignaient les périls de la guerre. Les batteries de la ville continuèrent leur feu ; plusieurs ennemis audacieux se glissèrent jusque dans les bivouacs. A peine le jour eût-il paru, qu'on aperçut de tous côtés des tirailleurs ennemis ; les fusils, mouillés par la pluie, rataient, et les pauvres soldats étaient obligés de les essuyer et de les frotter à chaque coup qu'il fallait tirer. Ces braves recoururent alors à l'arme qu'ils manient si bien ; quoique marchant péniblement dans les boues, ils s'avancèrent contre l'ennemi, la baïonnette en avant, et avec une telle énergie, que les Arabes cherchèrent bientôt un asile derrière leurs murs.

Dans la matinée du 9, les batteries françaises commencèrent enfin leur feu du plateau de Mansourah ; elles devaient faire taire les batteries de la ville, démonter les pièces, intimider les habitants. Le général Damrémont se flattait que ceux-ci viendraient, ce jour-même, demander une capitulation. Sans doute, il ne songeait pas à diriger l'attaque du plateau de Mansourah ; l'expérience faite pendant la première expédition, avait démontré qu'une attaque entreprise de ce point était impossible. Vers midi, les batteries de la Kasbah et de la porte Bab-el-Kantara cessèrent leur feu ; quelques pièces seulement, de celles qui étaient établies près de la porte Bab-el-Djedid, répondirent jusqu'au soir. Les mortiers paraissaient avoir produit une grande démolition auprès de cette porte. On tira aussi sur le palais du Bey, et sur la maison de son khalifa Ben-Aïssa. On fit aussi quelques essais avec des fusées à la Congrève ; elles tombèrent avec un sifflement étrange, au milieu de la ville, mais sans produire aucun effet.

Si le bombardement dirigé de Mansourah n'accéléra point la prise de la ville, il servit à relever le moral des soldats, accablés de fatigue et de souffrances, surtout celui des pauvres malades, qui comptaient tous les coups, espérant que chacun d'eux hâterait le moment où ils pourraient trouver un asile. L'aspect de l'ambulance faisait frémir. Qu'on se figure quelques centaines de malades serrés dans des voitures, ou gisant à terre sur des cou-

vertures de laine trempées par la pluie, mouillés eux-mêmes et transis de froid ; qu'on se figure aussi ces braves chirurgiens, les jambes plongées dans la boue, prodiguant aux malades des soins et des remèdes inutiles. Ils avaient assez de médicaments, mais pas assez de couvertures. Tout autour on entendait les soldats parlant dans le délire de la fièvre ou de l'agonie ; toutes leurs pensées étaient en France ; quelques-uns prononçaient des noms de villes ou de villages, quelques-uns des noms de baptême, qui sans doute étaient ceux de leurs parents ; et ils continuaient à gémir et à crier, jusqu'à ce qu'enfin il ne se trouvât plus que des cadavres dans la boue. Chaque jour les chirurgiens voyaient avec désespoir expirer devant eux des hommes qu'ils auraient pu sauver dans un autre lieu et sous l'influence d'une autre température.

Dans cette journée, les assiégés firent une sortie assez vigoureuse sur le Mansourah, où ils furent reçus par les zouaves et le 2e léger, qui les ramenèrent dans la place, la baïonnette dans les reins et avec de grandes pertes.

Dans la situation où se trouvait l'armée, il n'y avait pas un instant à perdre pour établir les batteries de brèche.

Le temps étant devenu un peu moins mauvais, des ordres furent donnés pour conduire la nuit suivante, sur le Koudiat-Ati, les pièces de 24 et de 16 destinées à armer la batterie de Nemours. C'étaient les mêmes que celles de la batterie Damrémont, qui ne devait que momentanément remplacer la batterie du Roi. Cette opération présentait d'immenses difficultés ; il fallait descendre par un chemin presque impraticable les pentes du Mansourah, passer, sous le feu de la place, le Rummel gonflé par la pluie, et remonter ensuite les berges détrempées de la rive gauche, pour arriver sur la hauteur du Koudiat-Ati. La colonne d'artillerie, précédée par un détachement de sapeurs du génie, se mit en mouvement à cinq heures du soir ; elle n'arriva au Rummel qu'à minuit. L'obstacle qu'opposa la rivière au passage des voitures et les travaux qu'il fallut exécuter, ne permirent de s'établir sur la rive opposée qu'à cinq heures du matin.

Mais l'ennemi apercevant alors le mouvement de l'artillerie, commença à tirer. Quelques chevaux furent blessés, deux pièces

de 16 et une de 24 roulèrent dans un ravin. Pour comble de malheur, la pluie suspendue un instant avait recommencé à tomber avec une nouvelle force et sans interruption. S. A. R. Mgr le duc de Nemours ne quitta pas un instant les travailleurs. Stimulés par la personne du prince et par les encouragements de leur colonel Lamoricière, les zouaves s'attelèrent à des câbles, et parvinrent, par des efforts prodigieux, à retirer les trois pièces du ravin où elles étaient tombées. Pour couvrir le mouvement de l'artillerie, le général Rulhières fit, pendant la nuit, occuper par le 47e de ligne, le Bardo et une maison située plus près de la place, vers la naissance du ravin qui y conduit. L'ennemi tira quelques coups de fusil sur cette maison, mais il n'essaya aucune tentative sérieuse pour la faire évacuer.

(La suite au prochain numéro). E. WATBLED.



TOPOGRAPHIE

ET

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER

DÉDIÉE

AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR

DON DIEGO DE HAEDO

ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL
DU ROYAUME DE SICILE

PAR

LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAEDO

ABBÉ DE FROMESTA

Traduit de l'espagnol par MM. le Dr MONNEREAU et A. BERBRUGGER.

(Suite. Voir les nos 82 et 83).

CHAPITRE XI.

DES HABITANTS ET BOURGEOIS D'ALGER.

Les habitants de cette ville se divisent généralement en trois catégories, savoir : les Maures, les Turcs et les Juifs. Nous ne parlons pas des chrétiens, bien qu'il s'en trouve une grande quantité de toute provenance ; car, pour la plupart, ils sont réduits à l'esclavage. Il y en a à peu près 25,000, qui rament sur les galères ou qui sont employés à divers travaux sur le continent. L'élément chrétien libre est peu nombreux : ce sont pour la plupart des gens adonnés au commerce, dont un très-petit nombre réside à Alger, et qui s'en retournent dans leurs pays

respectifs, dès qu'ils ont terminé la vente de leurs marchandises.

Les Maures sont de quatre sortes (1) :

1° Ceux qui sont nés dans la ville, et que dans leur langue ils appellent *Baldis* (Bildi), c'est-à-dire citadin, occupent environ 2,500 maisons (2). Ils sont assez bien faits, les uns ont le teint blanc, les autres légèrement brun, mais leurs femmes sont en général très-blanches ; beaucoup d'entre elles ont une jolie taille et de la beauté. La majeure partie de ces citadins s'adonnent à toute espèce de commerce ; beaucoup ont des boutiques où ils vendent divers objets et principalement des comestibles de tout genre ; d'autres sont artisans ; d'autres enfin (et ce sont les principaux et les mieux posés), vivent du produit de leurs terres, d'où ils tirent beaucoup de blé, d'orge, de légumes et de soie. Ils élèvent en même temps sur leurs domaines une grande quantité de bœufs et de moutons destinés à la consommation. Tous ces Bildi sont exempts de taxes, d'après un privilège que leur accorda Aroudj Barberousse, afin de les apaiser et de se faire plus facilement agréer pour maître et seigneur à l'époque où il s'empara de leur ville ; quand les Turcs furent tout-à-fait maîtres du pays, ils confirmèrent aux Maures ce privilège dont ils jouissent encore.

Le costume de ces habitants se compose d'une chemise et d'une culotte plissée en toile (3) ; en temps de froid, ils ajoutent à cet accoutrement une casaque qu'ils appellent *gonela* ou *goleïla* (4). Cette espèce de sayon leur descend au-dessous du

---

(1) Les détails dans lequel va rentrer Haedo, seront la plus claire explication du sens qu'il donne à l'expression de *Maure*, et non pas *More*, ainsi qu'on l'écrit en espagnol et quelquefois en français, contrairement à la véritable étymologie de ce mot.

(2) Vers la fin du XVI[e] siècle.

(3) En espagnol *Saraguel*, corruption évidente du mot arabe سروال *serouał*.

(4) Sans doute غليلة *Relila* signifiant seulement aujourd'hui un gilet d'homme, et plus spécialement une espèce de corset à l'usage des femmes. Dans la langue castillane, *Golilla* signifie manteau court, ou collet à l'espagnole.

genou à la manière d'une petite soutane. Dès que la chaleur se fait sentir, beaucoup d'entre eux remplacent ce dernier vêtement par une chemise légère, en fil, très-ample et très-blanche, nommée chez eux *adorra* (1); par-dessus ils revêtent un burnous fait de laine blanche pour la majorité, et de laine noire ou bleue pour les gens graves. En hiver, ce burnous est en drap et des mêmes couleurs. Leur coiffure consiste en un bonnet de drap ou d'étoffe écarlate sur lequel ils placent d'ordinaire un morceau d'étoffe blanche qui, après leur avoir enveloppé la tête et le cou, tourne sous le menton et vient retomber sur la poitrine. S'il fait froid ils chaussent des brodequins de couleur, car bien peu les portent noirs ; s'il fait chaud, ils vont nu-jambes avec des souliers à la turque ; quelques-uns chaussent des pantoufles de couleur, semblables par la hauteur à celles des femmes ; elles sont ouvertes par devant et ornées de houppes de soie blanche et bleue qu'ils appellent *mendexa?*

La seconde espèce de Maures comprend les Kabyles, qui viennent de leurs montagnes pour habiter Alger. Ce sont proprement les Africains anciens, nés et élevés dès l'origine dans ces parties de l'Afrique. Tous sont de couleur brune, les uns plus, les autres moins ; quelques-uns, natifs des montagnes élevées de Cuco (Koukou) ou de Labès (Beni-el-Abbas), où la neige persiste toute l'année, sont presque entièrement blancs, et assez bien proportionnés. Ce sont tous des gens pauvres que la nécessité amène à vivre à Alger dans des cabanes ou des chambres à loyer. Ils gagnent leur vie, les uns à servir les Turcs ou les Maures riches, les autres à travailler les jardins et les vignes. Il y en a aussi qui rament dans les galères ou brigantins moyennant quelque salaire : on les appelle *baquarines* (2). Il en est enfin qui vendent des herbages et des fruits, du charbon, de l'huile, du beurre, des œufs, etc. On comprend aussi parmi ces Kabyles, certains individus désignés sous le nom de *Azuagos* (Zouaoua) naturels du royaume

---

(1) On reconnaîtra aisément le nom de كندورة *gandoura*, vêtement dont l'usage est encore très-répandu.

(2) Probablement du mot espagnol *bogar*, qui signifie : nager avec les avirons, ramer dans une embarcation.

de Koukou, à 60 milles au Sud-Est d'Alger, et du royaume de Beni-el-Abbas, à 130 milles à l'Est de la même ville, et touchant Bougie. Ces Zouaoua, ainsi que leurs femmes et leurs fils, ont coutume de porter une croix tatouée sur la joue droite. C'est cet endroit que les parents et amis baisent quand ils se rencontrent. Cette coutume leur est restée depuis le temps des Vandales et des Goths, qui à l'époque où ils étaient maîtres de l'Afrique, voulant distinguer des idolâtres les Berbères chrétiens, avaient ordonné que ces derniers auraient une croix sur la joue, les exemptant, par un privilége spécial, de payer le tribut, qui était au contraire exigible de ceux qui n'étaient point marqués de ce signe, et qu'ainsi l'on reconnaissait aussitôt pour idolâtres. Cette coutume, qui était alors comme un cachet de gentilhommerie et noblesse, s'est maintenue jusqu'à présent parmi ces zouaoua, et bien qu'ils n'en connaissent plus le véritable motif, ils s'en énorgueillissent beaucoup, et disent que cette croix atteste qu'ils descendent des anciens chrétiens.

Les Turcs se servent fréquemment des Zouaoua à la guerre, parce qu'ils ne sont points de mauvais soldats. Aussi dans les garnisons qu'ils ont par tout ce royaume, comme à Tlemcen, Mostaganem, Biskara, Constantine, Bône ou autres endroits, et à Alger même, le tiers des soldats, souvent plus, se compose d'*Azuagos*. Il y en a également dans les camps ou détachements, lorsque, selon la coutume, on sort plusieurs fois dans l'année pour aller *garramar* (1), c'est-à-dire, percevoir l'impôt à main armée sur les Arabes et sur les Maures. Ces auxiliaires Zouaoua ont leurs officiers, leurs chefs d'escouade, avec un Aga ou colonel qui est leur chef suprême, ainsi que cela a lieu pour les soldats Turcs. Cependant cet Aga est subordonné à celui des janissaires.

Beaucoup des femmes de ces Kabyles et Zouaoua sont plus blanches qu'eux ; celles qui sont mariées à ces soldats auxiliaires, vivent avec eux dans des chambres à loyer, et s'entretiennent

(1) L'auteur *espagnolise* le mot R'aram غرم comme nous avons francisé celui de غزا faire une *razia* et quelques autres expressions de la langue arabe.

avec la paie des maris, et surtout avec le produit du travail de leurs mains. Car la plupart filent, tissent, ou font toute sorte de service dans les maisons des mauresques, ou renégates riches. Elles se tatouent beaucoup, se peignent la poitrine, le cou, les bras et les jambes, où elles exécutent divers dessins avec des pointes d'aiguilles ou des couteaux qui leur servent à piquer les chairs; après quoi, mettant sur ces blessures certains ingrédients, elles se trouvent peintes commes des couleuvres, sans pouvoir jamais effacer les marques de ce tatouage.

Ceux de ces Zouaoua qui sont soldats, portent le même costume que les Turcs (il sera décrit en son lieu). Les autres, — ainsi que les Kabyles, — ne portent le plus ordinairement qu'une chemise et une culotte ; beaucoup ne portent ni l'une, ni l'autre, mais tous ont un caban avec lequel ils se couvrent, ou un bourracan de laine inférieure et grossière dont ils s'enveloppent. Pour coiffure, beaucoup d'entre eux s'enroulent autour de la tête un morceau de toile de coiffe, comme ils le peuvent : un grand nombre vont tête nue. Quelques-uns portent des souliers comme ils les trouvent, à la turque, à la mode chrétienne et vieux, mais le plus grand nombre marche pieds nus. Il peut y avoir à Alger cent ménages de Zouaoua, le reste se compose de célibataires qui vivent casernés à la façon des janissaires, au nombre de deux à trois cents et quelques fois plus. Il y a environ six cents maisons des autres Kabyles.

La 3e espèce de Maures sont les Arabes *(Alarbes)* qui viennent continuellement à Alger, de leurs douars, où ils vivent en plein champ sous la tente. D'ordinaire, ils ne viennent que pour demander l'aumône, car c'est une canaille tellement vile, qu'ils mourraient tous de faim plutôt que de travailler au service de quelque maître pour gagner leur pain. Aussi, toute l'année, hommes, femmes, enfants parcourent les rues en grand nombre en mendiant. Leurs habitations sont les porches des maisons ; quelques-uns se tiennent en dehors de Bab-Azoun, dans des gourbis de paille qu'ils ont adossés aux murs des maisons de ce faubourg que le pacha Arab Ahmed a fait démolir en 1573, ainsi que nous l'avons dit. Tous ces Arabes et leurs femmes sont fort laids, de mauvaise mine, peu charnus, très-gris ou bruns de teint;

ils sont surtout fort malpropres. Leur unique vêtement est un vieux lambeau de bourracan déchiré, qui leur sert en même temps de matelas et de couverture pour la nuit. Il en est de même des femmes; si les hommes portent très-rarement quelque chose sur la tête, elles, au contraire, se coiffent la plupart du temps d'un chiffon de toile, quelquefois ramassé dans les tas d'ordures.

Et ce sont là ces Arabes si beaux, si galants, si polis, qui ont enlevé l'Afrique et presque toute l'Espagne aux chrétiens, et, par la permission de Dieu, leur ont infligé la honte de tant de défaites (1).

La 4e catégorie de Maures sont ceux qui, des royaumes de Grenade, Aragon, Valence et Catalogne sont venus ici, et y viennent continuellement par la voie de Marseille et autres ports de France où ils s'embarquent facilement; les Français les prenant très-volontiers à bord de leurs navires. Ils se divisent en deux catégories: les *Mudejanes* sortis de Grenade et de l'Andalousie; et les *Tagarins* provenant des royaumes d'Aragon, de Valence et de la Catalogne. Ces Maures sont blancs et bien proportionnés, comme tous ceux qui sont originaires d'Espagne; ils exercent un grand nombre de professions diverses, sachant tous quelque métier. Les uns font des arquebuses, les autres de la poudre ou du salpêtre; il y a parmi eux des serruriers, des charpentiers et des maçons, des tailleurs, des cordonniers, des potiers de terre, etc., etc. Beaucoup élèvent des vers-à-soie et tiennent boutiques dans lesquelles ils vendent toutes sortes de merceries. Ils sont tous en général les plus grands et les plus cruels ennemis que les Chrétiens aient dans la Berbérie, car jamais ils n'apaisent la soif du sang chrétien qui dessèche leurs entrailles. Ils s'habillent comme les Turcs dont nous allons parler; il y a de ces Maures andaloux environ mille maisons à Alger.

---

(1) Haedo aurait dû soupçonner qu'il y avait quelque différence entre ces truands et les Arabes auxquels il fait allusion; l'excès de son patriotisme le rend injuste.

CHAPITRE XII.

DES TURCS.

Il y a deux espèces de Turcs : ceux qui sont, eux ou leurs pères, naturels de Turquie, et ceux qu'on peut appeler Turcs de profession. Des premiers, il en vient beaucoup journellement de l'Empire des Osmanlis, sur des galères ou autres navires, attirés par le renom des richesses d'Alger, et du grand et continuel butin que procure la course maritime sur les chrétiens. Tous ces Turcs sont très velus, pesants et communs, on les surnomme *chacales* (1). Cependant, quelques-uns d'entre eux se sont montrés et se montrent, hommes d'action et braves. Ils sont tous robustes de corps, parce que dès leur enfance on les élève sans aucune retenue ni crainte, la bride sur le cou, comme les bêtes, et avec tous les genres de vices que l'instinct charnel inspire. Les uns viennent de l'Anatolie ou Turquie Asiatique, les autres de la Romanie, ou Turquie d'Europe ; il en résulte qu'ils diffèrent entre eux au physique comme au moral. Ceux de la Romanie sont vifs, habiles, plus blancs que les autres, et bien proportionnés, bien qu'ils ne soient que des *chacals* ou roturiers ; ceux d'Anatolie sont plus grossiers et un peu bruns de peau et beaucoup moins bien partagés sous le rapport de la taille, et des avantages personnels. Il y a environ 1,600 maisons habitées par cette catégorie de Turcs de toute sorte, qui, ne faisant pas partie du corps des Janissaires, vivent de leur travail ou industrie.

CHAPITRE XIII.

DES RENÉGATS.

Les turcs de profession sont tous les renégats qui, étant chrétiens par le sang et la parenté se sont fait Turcs volontairement, avec impiété et méprisant leur Dieu et Créateur. Ceux-ci et leurs enfants, sont par eux-mêmes, plus nombreux que les autres ha-

(1) Ce nom leur provenait sans doute de celui de certaines galères, fort en usage chez les Turcs d'alors, et que l'on appelait *Tchakales*.

bitants Maures, Turcs et Juifs, car il n'est pas une seule nation de la chrétienté qui n'ait fourni à Alger son contingent de renégats. Le motif qui, à la si grande perdition de leurs âmes, les pousse à abandonner le vrai sentier de Dieu, est chez les uns la lâcheté qui les fait reculer devant les travaux de l'esclavage, chez les autres le goût d'une vie libre, et chez tous, le vice de la chair si fort pratiqué chez les Turcs. Chez plusieurs, la honteuse pédérastie est inculquée dès l'enfance par leurs maîtres, dérèglement auquel ils prennent bientôt goût. Ils sont de plus encouragés dans ce vice, par les cadeaux que leur font les Turcs, qui se montrent plus généreux envers eux qu'envers leurs femmes. C'est ainsi que sans apprécier ni connaître ce qu'ils laissent et ce qu'ils prennent, ils se font musulmans. Quant aux Turcs, c'est avec plaisir qu'ils font des renégats, d'abord parce que ceux qui se piquent de dévotion raffinée, croient en cela, servir Dieu et le Prophète; ensuite parce qu'ils sont bien aises de voir adopter par d'autres, un genre de vie aussi profitable à eux-mêmes qu'à leurs affiliés, car d'après les us et coutumes de ces gens, si un renégat meurt sans progéniture, ses biens reviennent au maître dont il a été d'abord l'esclave, bien qu'il lui ait donné la liberté. A défaut du maître, le fils ou petit-fils de celui-ci, succède de la même manière aux biens du renégat de son père, ou de son aïeul, absolument comme suivant le droit commun entre chrétiens, en vertu duquel, le seigneur, ou ses fils héritent de l'affranchi intestat. Or, il y a des Turcs qui ont jusqu'à vingt et plus de ces renégats, que beaucoup d'entre eux appellent leurs fils et considèrent comme tels. En effet, dès qu'ils se sont fait musulmans, ils leur délivrent aussitôt leur lettre d'affranchissement, leur donnant des esclaves et de l'argent; ils les soutiennent même par la suite s'il le faut. Quand ces patrons viennent à mourir sans héritiers ils partagent entre ces affranchis leurs biens et propriétés comme avec des enfants. Généralement, ils affranchissent en mourant tous les renégats qui sont encore esclaves dans leurs maisons.

Voici la cérémonie en usage pour l'apostasie. Au jour qui leur agrée, ils dressent dans une chambre un lit bien orné, et, la nuit venue (car ils ne font jamais aucune fête de ce genre dans

le jour), il se donne un repas qu'ils appellent [illegible] le néophyte au milieu des parents du converti. Après ce repas, le patient est placé sur une chaise, ou bien il se tient simplement debout, retenu par les bras par deux hommes ; et si c'est un jeune garçon ou un enfant, on le place sur les genoux d'un homme assis, qui lui tient les jambes par derrière en même temps qu'il l'enfourche ; puis on apporte un vase plein de terre pour recevoir le sang. Bientôt arrive l'opérateur, lequel est ordinairement quelque Juif habile en cet office, qui à l'aide d'un instrument en manière de bâillon, fait exprès pour cela, excise et circoncit le néophyte, lui coupant en rond toute la peau du prépuce, sans en rien laisser. Comme cette opération ne peut s'effectuer sans causer une grande douleur, les assistants, au moment même où l'instrument pénètre dans les chairs, poussent de grands cris, invoquant Mahomet, en disant : *Il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est son envoyé* (1) !

En même temps, d'autres assistants jettent dans les corridors et les galeries d'en bas, beaucoup de pots et vases pleins d'eau, placés là d'avance et à dessein, dans le but de détourner par ces cris et ce tapage les idées du patient et l'empêcher de sentir autant la douleur de la circoncision. Cela fait, ce musulman nouveau, se trouvant *empaumé*, on le met sur le lit de parade qui a été préparé ou bien on le conduit à son logement, comme on fait à ceux qui ne sont pas aussi favorisés et dont la circoncision n'est pas aussi solennelle. Aussitôt, chacun des gens de la fête lui donne, suivant son goût, un des objets ci-après : bonnets, brodequins, couteaux, coiffes ou bien ces rubans qu'ils appellent *cusacas* ? chemises, petits mouchoirs de poche, etc., etc ; d'autres donnent des cierges verts. Beaucoup cependant ne donnent rien, et, ensuite, chacun se retire.

Et quand quelque chrétien fugitif d'Espagne, de France, d'Italie ou d'ailleurs, vient volontairement pour apostasier, si c'est

(1) Il y a dans le texte : *Yla yla Ala Mahamet hera curra Ala*. Nous supposons que cette phrase, très-peu arabe, mais citée comme arabe par Haedo, n'est autre que la profession de foi musulmane : *La Ilah illa Allah ou Mohammed Resoul Allah*.

une personne de marque, par exemple un soldat déserteur d'Oran, un patron ou un officier de navire ; ceux-là, on les fait monter à cheval, habillés à la turque, une flèche dans la main, et les janissaires les promènent publiquement par la ville, le matin qui précède la soirée où l'on doit les circoncire. Une escorte qui va jusqu'à cinquante, et même soixante janissaires à pied, les accompagne le sabre nu à la main, précédé de leur drapeau fait d'une queue de cheval. Ils jouent de leur cornemuse et poussent par intervalles des cris et des acclamations de joie et de plaisir. Pour ces renégats, le pacha fait les frais du vêtement et du repas ; et, s'il le veut, il les fait recevoir janissaires, avec la paie afférente à cet emploi, qui est de quatre *doubles* par mois (2 fr.).

La manière de recevoir une chrétienne renégate est différente : On la fait d'abord laver, on lui fait faire sa prière dans une chambre, on lui coupe un peu des cheveux de devant et on lui rase la nuque ; on lui donne ensuite un nom arabe ou turc, et c'est là toute la cérémonie.

Ces renégats deviennent ensuite les plus grands ennemis que le nom chrétien puisse avoir ; en eux, réside presque tout le pouvoir, l'influence, le gouvernement et la richesse d'Alger et de toute cette régence. Il y aura de ces gens et de leurs enfants, dans Alger, environ 6,000 maisons et plus.

CHAPITRE XIV.

DES KAÏDS.

Les deux espèces de Turcs dont on vient de parler, et leurs enfants, se subdivisent en six classes : les Kaïds, ou gens du gouvernement ou d'administration ; les Spahis ou soldats de paie morte (1) ; les janissaires ou soldats ordinaires ; les corsaires ; les marchands ; les maîtres et les ouvriers de toute profession.

Les Kaïds sont ceux qui gouvernent les contrées ou villes avec leurs districts, tels que Tlemcen, Mostaganem, Ténès, Cher-

(1) On donnait autrefois ce nom aux soldats entretenus dans une garnison, en temps de paix comme en temps de guerre.

chel, Miliana, Biskra, Bougie, Gigelli, Kollo, Bône, Constantine, etc.; outre ceux qui les ont gouvernés et qui en conservent le titre leur vie durant. La coutume, il est vrai, a introduit l'usage d'apeler *kaid* quiconque a quelque sorte de juridiction ou charge publique, commande ou administre dans la maison souveraine; on appelle même kaid, celui qui, aux portes de la ville perçoit la gabelle et les droits sur ce qu'on y vient vendre; celui qui a la ferme de la cire et des cuirs, et qui seul peut les acheter des Maures pour les vendre aux chrétiens. Enfin, ceux qui ont à leur charge le blé du pacha, ou les bœufs et les moutons, etc.

Ces kaïds, qui ont eu, ou ont entre les mains le gouvernement des terres, sont ordinairement très-riches. Ce ne sont ni le mérite, ni les services qui font obtenir ces emplois, c'est par la faveur du Grand-Sultan qu'on est nommé au gouvernement de quelque canton, à vie ou pour quelques années. Le plus souvent cela s'achète comme marchandise au marché, au plus offrant et dernier enchérisseur, en basant le prix de vente de l'emploi sur le revenu présumé du district. Ce revenu se compose du tribut que les Arabes et les Kabyles soumis paient à leurs kaïds; et surtout des extorsions, vexations, avanies, violences et très-grandes tyrannies que l'on fait subir aux pauvres indigènes, qui sont volés et dépouillés de tout ce qu'ils possèdent, avec ou sans prétexte, à tort et à travers. Ce système de vol est si général et si ordinaire, que non-seulemement on ne le punit pas, mais qu'il est réputé pour valeur et gaillardise, parmi les Turcs d'Alger. En outre, ces kaïds se concertent ordinairement avec les pachas d'Alger, pour en obtenir une troupe de janissaires et soldats ce qu'ils appellent une *mahula* (camp ou m'halla), de quatre à six cents hommes et plus selon leurs conventions, et ce qu'ils ont payé au souverain. Ils font avec ces troupes des incursions hostiles ou *r'azia* sur le territoire de ceux des indigènes, Kabiles ou Arabes, qui ne paient pas le tribut aux Turcs. Ceux du Sahara et des contrées qui confinent au pays des nègres, sont dans ce cas, ainsi que d'autres Arabes, qui, de lieux très-éloignés, ont coutume d'amener leurs nombreux troupeaux et bêtes de somme, pour paître sur les terres des tribus soumises aux Turcs. De la multitude de chameaux,

moutons, etc., qu'ils prennent dans ces razias aux Kabiles et aux Arabes insoumis, des compositions pécuniaires qu'ils font avec eux, et avec d'autres, les kaïds retirent beaucoup d'argent, sur lequel ils paient d'abord, ce dont ils sont convenus avec le pacha; ils satisfont ensuite les Boulouk-Bachi et les autres officiers des janissaires; à ceux-ci, ils donnent aussi quelque chose, mais peu; puis, ils empochent le reste, devenant ainsi fort riches en très-peu de temps. En 1581, il y avait à Alger de ces kaïds, et des plus riches de tous, les suivants :

1° Hadji-Mourad, renégat Esclavon, beau-père de Moula-Malek, roi de Fez ; ce dernier mourut dans la bataille qu'il livra à Don Sébastien, roi de Portugal, lequel y périt également.
2° Daoud, turc de nation.
3° Mohamed Tchelabi, renégat calabrais.
4° Mofafer, turc.
5° Ben-Ali, fils d'un turc et d'une mauresque.
6° Djafar, aga, renégat corse.
7° Djafar, renégat anglais.
8° Resuan (Redouan ?) turc.
9° Kheder, issu d'un turc et d'une renégate.
10° Djafar, renégat hongrois.
11° Ali-Pitchinino, renégat corse.
12° Manes, renégat espagnol.
13° Djafar, renégat napolitain.
14° Mrabot-Sain ? turc.
15° Hassan, renégat grec.
16° Sidi-Hamida-Cajes, maure d'Alger.
17° Mohamed-de-Biskari, maure de Tlemcen.
18° De-Liali (Dali-Ali), turc.
19° Mourad-Tchelebi, fils de renégat sarde.
20° Mourad, renégat d'Iviza.
21° Djafar, renégat mayorquin.
22° Mohammed, de nation juive.
23° Mahmoud-Bey, turc.

Il y a encore quelques autres kaïds de moindre importance : en tout cent maisons.

CHAPITRE XV.

DES SPAHIS.

Les Spahis sont ceux qui, ainsi que nous l'avons dit, restant même dans leurs maisons, jouissent de la paie-morte. Ils sont obligés d'aller à cheval à la guerre, quand le pacha marche en personne, dans les expéditions importantes; mais leur spécialité est la défense d'Alger. La majeure partie d'entre eux est tenue d'avoir toujours un cheval. Ils sont au nombre d'environ 500.

La plupart des spahis sont vieux, et presque tous sont des renégats, qui ont été domestique des anciens pachas. Il y en a parmi eux qui sont turcs de nation, d'autres, qui, après avoir été aghas des Janissaires, demeurent avec cette paie morte, tout le reste de leur vie, ainsi que nous le dirons plus loin, en parlant des Janissaires. Quelques-uns ont 25 *doubles* de paie mensuelle ce qui fait dix écus d'or et c'est la paie ordinaire; d'autres, selon la faveur ou la volonté des pachas précédents ou du pacha actuel, tirent une paie de 30, 40 doubles et plus par mois. Beaucoup de ces spahis, indépendamment de cette solde mensuelle, ont certaines rentes annuelles qu'ils appellent *pares*, qui sont des pensions constituées sur certaines terres, fermes de Maures, douars d'Arabes qui les paient chaque année en blé, orge, moutons, bœufs, beurre ou argent. Il y a de ces pensions qui valent par an jusqu'à trois mille ducats et plus, et qui leur ont été donnés à vie, par les anciens Pachas, dont ils avaient la faveur. D'autres ont des terres qu'ils labourent, et où ils ont leurs fermes, maisons de campagne et jardins, où ils élèvent beaucoup de bœufs et brebis, et y recueillent une grande quantité de provisions, telles que raisins secs, figues, beurre et soie. Ils se servent de leurs esclaves chrétiens pour obtenir ce résultat. Ces terres sont données par lettre particulière du grand Turc, ou par les Pachas. Il y en a qui les ont acquises de leurs deniers, après qu'elles sont tombées en vacance par la mort des détenteurs, donnant une somme déterminée au Pacha. Personne ne les possède que pour la durée de sa vie, et ne peut transmettre à ses héritiers, que ce qu'il a acheté avec son argent. Tous ces spahis sont libres et exempts de taxes,

pour leurs biens et possessions. Il y en aura 500 maisons comme nous avons dit.

CHAPITRE XVI.

DES JANISSAIRES D'ALGER.

Les Janissaires sont le corps des gens de guerre de la Turquie, organisé conformément à l'institution du sultan Mourad, septième aïeul du grand Turc actuel Mohammed. Mourad fut le premier qui inventa et mit en pratique le système des Janissaires, où ne peuvent figurer que les fils de chrétiens, que le grand seigneur fait lever tous les trois ans comme tribut sur les provinces d'Europe qu'ils appellent Romanie. Si l'on veut savoir quand et comment cet usage prit naissance, et de quelle manière on fait ce genre de levée dans les provinces, comment ensuite le grand Turc répartit ces enfants parmi les principaux Osmanlis et les fait élever, comment enfin ils deviennent Janissaires et parviennent à d'autres emplois, il faudra consulter Jean a Gernerio, de *Rebus Turcicis*, Amster, dans sa géographie, et d'autres *De origine Turcarum*. Mais Kheir ed-Din, après la mort de son frère Aroudj, voulant conserver l'Etat et la domination d'Alger, que le dit frère avait gagné, écrivit au grand Turc, qu'il tenait une porte ouverte pour assujettir toute l'Afrique et détruire les pays de la chrétienté, en conservant Alger au pouvoir de troupes turques ses vassales. Il obtint facilement de ce souverain, que non seulement tout Turc qui le voudrait passerait librement de Turquie en Berbérie et à Alger; mais encore que ceux de ces émigrants, qui n'étaient ni Janissaires ni fils de chrétien, comme c'est l'usage en Turquie, une fois rendus à Alger ou ses dépendances, seraient considérés, absolument comme Janissaires, et jouiraient de toutes les franchises et libertés dont les Janissaires jouissent en Turquie, libertés qui ne sont que trop grandes et trop nombreuses. Mais pendant beaucoup d'années on observa à Alger qu'aucun corsaire ou renégat ne put être Janissaire, s'il n'était Turc de nation. C'est par ce motif que les corsaires ne voulaient pas qu'aucun Janissaire allât en course avec eux, chose que ceux-ci désiraient ardemment à cause des grands profits de la piraterie; jusqu'à ce que,

en 1568, Mohammed Pacha, fils de Salah Raïs, Pacha d'Alger, ayant reconcilié les corsaires avec les Janissaires qui, sur ce point, étaient en grande inimitié, il fut décidé que les Janissaires pourraient monter les navires de course comme soldats de marine, et que tout corsaire ou renégat, quand il le voudrait, pourrait entrer au nombre des Janissaires et en obtenir la paie. On étendit alors cette même grâce aux Juifs qui se faisaient Turcs; mais dans le mois de décembre 1580, Djafar Pacha étant nouvellement venu de Constantinople, on abolit cet article relatif aux Juifs, et l'on décida, à la demande des Janissaires eux-mêmes, qu'aucun *Slami* (Juif musulman) ne pourrait être Janissaire; ce qui fit qu'on enleva alors la paie à plus de cent d'entre eux. La cause de ce changement, fut qu'on apprit que ces Juifs n'apostasiaient que pour devenir Janissaires, et, au moyen des privilèges de cette situation, favoriser et protéger leurs frères et parents juifs, qui sont très opprimés par tout le monde. Il est aussi dans les us et coutumes, que tous les fils de Janissaires ou renégats ou leurs petits-fils, peuvent s'ils le veulent, être Janissaires, comme beaucoup le sont en effet.

CHAPITRE XVII.

DE L'AGA DES JANISSAIRES.

Les Janissaires d'Alger ont leur Aga comme ceux de Constantinople. L'obéissance et le respect qu'ils accordent à cette espèce de colonel ou plutôt de général est quelque chose d'admirable et diffère beaucoup de ce que pratique la soldatesque chrétienne. Cet Aga seul, et personne autre, pas même le Pacha, ne peut les arrêter ou les châtier, leur enlever la paie, ou exercer n'importe quel acte de justice sur un Janissaire. Il y a plus, celui qui se hasarderait à aller se plaindre directement au Pacha, serait puni par l'aga pour ce fait. Le Pacha lui-même, s'il a à se plaindre d'un Janissaire ou en veut quelque chose, doit s'adresser à l'Aga, pour que celui-ci lui fasse rendre justice ou obtenir ce qu'il désire. Si au contraire, quelque Janissaire reçoit un tort du pacha et en demande le redressement à l'Aga, celui-ci peut le faire et le fait journellement en dépit du Souverain et sans appel ni répli-

qu'il en est de même pour ceux qui se croient opprimés par les kadis, qui sont deux magistrats du pays, un pour les Turcs (1), l'autre pour les Arabes, et qui appellent de leurs sentences devant l'aga qui réprime ou annulle les sentences de ces juges et toujours sans appel. Ce grade si éminent d'Aga arrive par droit d'ancienneté, de sorte qu'il suffit de vivre longtemps pour être certain de l'obtenir. Au reste, les Janissaires changent fréquemment leur Aga, prenant celui qui arrive ensuite sur la liste d'ancienneté, et cela pour des motifs futiles ou par simple caprice. Dans ce cas, celui qui perd le titre d'Aga perd en même temps la qualité de Janissaire, et ne peut plus assister à leurs assemblées ni participer à leurs affaires. Il tombe au rang des spahis, avec la paie mensuelle de 25 doubles ou dix écus d'or. On a ainsi trois ou quatre Agas par an ; chaque promotion fait avancer d'un degré ceux qui arrivent après le nouveau promu. Assez souvent il est vrai, si le Janissaire que l'ancienneté appelle à être Aga ne semble point propre pour cet office, ou ne plaît pas à la majorité, on le prie de renoncer à sa prétention, à se contenter du rang de spahis avec les 25 doubles de paie mensuelle. Les exemples suivants montreront par quels motifs frivoles ils sautent ainsi parfois par-dessus les candidatures régulières. Au moins d'août 1579, à un changement d'Aga, les Janissaires exclurent les quatre candidats les plus anciens parce qu'ils prétendirent que leurs femmes avant de les épouser n'avaient pas eu une très-bonne conduite. En 1578, ils avaient éliminé un prétendant très-bon soldat parce qu'il bégayait ; ils en éloignent quelquefois par ce seul motif qu'ils ne savent par bien saluer, à ce qui leur semble.

CHAPITRE XVIII.

DIVERS GRADES DU CORPS DES JANISSAIRES.

Le premier degré de l'état de Janissaire est l'*oldachi* ou simple soldat (les algériens disent *youldachi*) (1). Ceux-ci commencent

(1) Le kadi hanefi, et le kadi maleki pour les Arabes.

(2) يولداش en turc signifie *compagnon, camarade*.

par une paie mensuelle de trois à quatre doubles ou un peu plus d'un écu et demi, jusqu'à ce qu'il fasse une action d'éclat dans quelque expédition ou razia, c'est-à-dire qu'il tue un chrétien ou un maure à la guerre. Car par chaque tête de ce genre qu'il présente à son capitaine, sa paie s'accroît d'un demi-double par mois. Il est aussi d'usage très fréquent que chaque nouveau Pacha à son arrivée accroisse la paie des Janissaires d'un double ou demi-double par mois, afin de gagner les sympathies des Janissaires. Sous ce nom d'oldachi on entend tout Janissaire qui n'a pas de grade ou fonction particulière, quelle que soit son ancienneté. L'Aga désigne quatre de ces oldachis pour accompagner le Pacha quand il sort de chez lui, ou lorsqu'il va à la mosquée ou à la promenade. Ces espèces de gardes du corps, armés de leurs arquebuses, ont sur la tête des coiffes de feutre blanc doublées de drap vert, et pardessus une corne de bois doublée de drap vert, et pardessus cette corne ils portent des plumes si longues qu'elles leur descendent sur les épaules arrivant presqu'aux talons. Ces hommes mangent chaque jour à la table du Sultan.

Le second degré est l'*odabachi*. C'est le premier grade parmi les Janissaires ; il répond à caporal ou chef d'escouade. Seulement, chez eux, l'escouade ne comprend pas un nombre d'hommes déterminé : Ce sera dix, quinze, vingt janissaires et plus, selon qu'il plaît à l'Aga. L'odabachi a de sa paie ordinaire six doubles, moins de deux écus et demi, en attendant les chances d'augmentation par actions d'éclat, dont il a été question plus haut.

Le grade suivant, est celui d'*otraque* (1). Seize odabachis seulement, choisis au vote des Janissaires et conseillers de l'Aga, peuvent avoir cet emploi. L'Aga ne peut rien mander ou ordonner, il ne peut punir aucun Janissaire, ni maure, ni juif, ni chrétien, sans prendre leur avis. Ils ont la même paie que les odabachis, savoir : seize doubles par mois.

Vient ensuite le *badoucha*, grade qui ne se peut conférer qu'à quatre des plus anciens Janissaires parmi les conseillers de l'Aga, à des otraques. Deux d'entre eux assistent l'Aga, et deux autres

---

(1) أوسطراق ostorak, V. *Mœurs et usages des Turcs*, tome II, p. 420.

Sultan, conjointement avec les *soladji* dont nous allons parler. Lorsque dans l'assemblée des Janissaires qu'ils appellent *diouan* ou divan, l'Aga désire mettre quelque proposition aux voix, les deux badouche qui l'assistent, la présentent aux otraques et à tous les odabachis qui se trouvent là, et ceux-ci la proposent aux autres Janissaires et tous à haute voix et en peu de mots prennent séance tenante une résolution, qui aussitôt est exécutée. Ces badouchas ont la même paie que les odabachis (6 doubles par mois).

Soladji. Ils sont quatre qui accompagnent partout le Pacha et mangent toujours à sa table. Ils se distinguent par la corne dorée qu'ils ont sur la tête, et par une épée argentée; quand ils accompagnent le Pacha, eux et les deux badoucha portent leur arquebuse et s'ornent la tête de panaches blancs faits de plumes de héronneaux qui font l'effet de plumeaux. Ils ont aussi la paie mensuelle de six doubles, avec les chances d'augmentation indiquées plus haut. Ils tirent, en outre, chaque jour de la maison du pacha leur ration, pour leur femme et leurs enfants, ou à défaut de ceux-ci pour leurs domestiques. La ration se compose d'un quartier de mouton pour chacun, quatre pains : deux blancs de la table du pacha, et deux autres plus grossiers.

Boulouk-bachi. C'est comme un capitaine, parce qu'en guerre il commande plusieurs escouades dont le chiffre est indéterminé, car il peut arriver que leur ensemble s'élève à 400 hommes. Quelquefois sur 300 Janissaires qui entreront en campagne, ou formeront ce qu'ils appellent *m'halla* (un camp) il y aura de 20 à 30 boulouk-bachis et quelquefois plus, selon la volonté de l'Aga qui les répartit. Leur paie ordinaire est de dix doubles par mois.

Mourbouloukbachi. Il n'y en a qu'un dont l'emploi est d'être toujours auprès du Pacha avec les soladji ; il mange aussi avec ce souverain ; en outre, il a pour sa famille et sa maison les mêmes rations que le soladji. S'il ne convient pas au Pacha de conférer directement avec les parties, le mourbouloukbachi lui rend compte de ce qu'elles demandent, ou attendent; et de la même manière il rend aux dites parties la réponse du Pacha. Il doit ensuite faire son rapport à l'Aga des Janissaires, de tout ce qui s'est

passé en ces sortes de circonstances, afin que ce chef en soit informé dans le plus grand détail. La paie ordinaire de ce grade est 10 doubles par mois.

Yabachi. Il y en a jusqu'à vingt, qui ont charge d'accompagner le Pacha à la mosquée, le vendredi, quand il va faire la prière hebdomadaire. Ils portent sur la tête de hauts panaches blancs. Le plus ancien d'entre eux est le fondé de pouvoirs des Janissaires auprès du Souverain ; il parle pour eux, leur fait délivrer leur solde, et si les Janissaires ne trouvent pas le pain, la viande et les autres victuailles nécessaires à la vie, il doit s'arranger de manière à ce que le Pacha les leur procure, afin qu'ils n'éprouvent aucun besoin de ce genre, quand même tout le reste de la ville devrait manquer de toutes ces choses. De la même manière, quand quelque *m'halla* ou bande expéditionnaire sort pour recueillir le tribut, faire des razias ou engager des hostilités, le mourboulouk-bachi veille à ce que le Pacha pourvoie les Janissaires et soldats (suivant la coutume) de bêtes de somme, véhicules, tentes et vivres, pour tout le temps que le dit Pacha est obligé de les fournir ainsi que nous le dirons. Sa paie est de dix doubles par mois.

Bach-boulouk-bachi. Un seul Janissaire, et le plus ancien parmi les boulouk-bachis porte ce titre ; c'est comme leur chef, et par conséquent le plus respecté d'entre eux ; il a la principale place, prend la parole et exprime son vote avant tous les autres. Cela est ainsi, parce qu'il est rapproché du lieutenant de l'Aga, et le second candidat à ce poste. Sa paie est de quinze doubles par mois, sans compter les accroissements éventuels.

Kahya de l'Aga.— C'est le lieutenant de l'Aga, celui qui le supplée en cas de maladie ou de suspension, car les Janissaires le suspendent souvent de ses fonctions, s'il fait quelque chose qui leur déplaise ou s'il s'absente de son poste. Quand l'Aga vient à mourir, le kahya remplit l'intérim jusqu'à l'élection d'un successeur. Ce kahya a donc beaucoup d'autorité parmi tous les autres et est grandement respecté. Sa paie ordinaire est de quinze doubles par mois, outre les accroissements éventuels.

CHAPITRE XIX.

COUTUMES DES JANISSAIRES QUAND ILS MARCHENT EN GUERRE.

Tous ces Janissaires, dont le nombre total peut être de 6,000, sont distribués à Alger et sur les frontières de la Régence dont nous avons fait mention en parlant des Azouagues (Zouaoua), selon les nécessités locales; — car quelques villes, comme Tlemcen et Mostaganem, qui sont frontières, par rapport à Fez et à Oran, Biskra qui confine aux Arabes du Sahara (des anciens numides ou nomades) et Constantine qui est aussi limitrophe de certains Arabes continuellement en guerre avec les Turcs ou tout au moins insoumis, — ont besoin de plus fortes garnisons et en ont cependant bien peu, eu égard à ce qui leur faudrait. Et pourtant avec ce petit nombre ils tiennent toute la Berbérie sous le joug!

Alger a d'ordinaire, de 3,500 à 4,000 Janissaires, mais il n'y sont pas en permanence, attendu que deux fois par an, à l'hiver et au printemps, ils forment des camps mobiles de quatre à six cents hommes ou plus, selon qu'il est nécessaire, ou qu'il plaît au Pacha et que l'Aga l'ordonne, pour aller percevoir à main armée les tributs des Kabiles et des Arabes; car, ainsi que nous l'avons déjà dit, ceux-ci ne paieraient pas autrement. Ces camps de perception opèrent habituellement pendant quatre ou cinq mois; quand les uns rentrent les autres partent. Quelques Janissaires, moyennant deux, trois ou quatre écus donnés à l'Aga, obtiennent de ne pas sortir, d'Alger, soit pour les besoins de leurs familles, soit encore pour quelque affaire urgente. D'autres, aiment à aller en course sur les bateaux et galères, et y vont habituellement. Dans ce cas, si une troupe de Janissaires s'embarque sur un navire, l'Aga leur indique pour chef le plus ancien d'entre eux, qui prend alors le titre d'Aga, et à qui ils doivent obéir. Mais la plupart préfèrent les camps de perception, ce qui est de fait pour eux, une sorte de riche course et un système de vol sur terre; car, outre que durant toute leur route ils vivent complètement sur la population dont ils traversent le territoire, ils écorchent à l'envi Kabiles et Arabes, leur prenant par force jusqu'à leurs femmes, filles et fils, et encore avec cela

ils les accablent de coups de bâton, de poing, etc.; aussi, l'expédition terminée, et quand ils rentrent en garnison, la plupart traînent derrière eux des chameaux, des bêtes de somme chargées de blé, miel, beurre, figues, dattes et raisins secs, dont ils font de l'argent comptant, indépendamment de celui qu'ils apportent dans leur bourse; avec tout cela, ils entretiennent femmes, enfants et amis.

Lorsque les Janissaires entrent en campagne, d'après le nombre des escouades, ou selon le bon plaisir de l'Aga, celui-ci envoie une quantité de Bouloukbachis ou capitaines, pour commander chacune de ces escouades, et le plus ancien de ces officiers a le commandement général, à moins qu'il n'y ait un Beglerbey qui est comme un général à la guerre, ainsi que nous le dirons plus loin.

Dix ou douze jours avant le départ de cette colonne, un Turc est chargé par le Pacha, de dresser des tentes selon l'importance de la m'halla, en dehors de la ville vers le Sud, où chacun se rend peu à peu, jusqu'au jour fixé par l'Aga pour le départ, et de ce point, tout le monde se met en route (1). La troupe marche par sections de huit à douze hommes et plus, sous la conduite d'un dabachi ou caporal; le Pacha donne à chaque escouade une tente de grosse toile et des bêtes de somme pour la porter, ainsi que le bagage. Vingt-cinq jours après leur départ d'Alger, le dit Pacha est obligé de leur fournir du biscuit, du beurre et du *burgu* (*bor'oul*), qui est du blé torréfié et concassé, qu'ils font cuire comme du riz. On doit aussi leur distribuer de la viande chaque semaine, suivant qu'il s'en trouve sur les lieux. Le soin de les pourvoir à cet égard concerne le Kaïd qui a acheté le camp au Pacha, moyennant telle somme, pour pouvoir, comme nous l'avons dit, faire telle ou telle r'azia.

Si l'expédition a pour but la rentrée des impôts, le Turc institué comme trésorier par le Pacha, a la charge de cet approvisionnement; mais, comme nous l'avons dit, les soldats volent et pressurent de telle sorte les Kabiles et les Arabes, qu'ils se

(1) Cet endroit, situé au-dessus du jardin de l'Aga, aujourd'hui propriété Clauzel, s'appelle زنبوج الآغا *Zenboudj-el-Ar'a*, les oliviers (sauvages) de l'Aga.

procurent en excès des moutons, des poules, du beurre, des œufs, des raisins secs, des dattes et de plus le couscous qu'ils se font donner, qu'ils prennent, mangent, et gaspillent. Pour assurer le repas de chaque jour, l'escouade choisit, avant le départ d'Alger, un dépensier qu'ils appellent *Oukil el-Hardj*, lequel a en compte toutes les provisions que le Pacha donne aux janissaires, comme tout ce qu'ils achètent ou volent. Ce dépensier en fait la répartition pour la table au cuisinier, il achète ce dont ses camarades ont besoin ou fantaisie. Il dresse la tente, l'abat, la charge avec le bagage de l'escouade et répond du transport par les bêtes de somme. On choisit ensuite un homme de l'escouade pour cuisiner, sous le nom d'*Atchi*, qui fait la cuisine pour toute la chambrée et prend à sa charge tout ce qui est du département culinaire, et aide le dépensier ou Oukil el-Hardj, à charger et à décharger le bagage. On désigne d'ordinaire pour l'office de cuisinier, le plus nouveau janissaire de l'escouade.

A chaque Boulouk-bachi ou capitaine commandant les escouades, le Pacha donne deux chevaux, en campagne ; l'un pour monture, l'autre pour son bagage ; il lui accorde un demi-mouton par semaine, et une provision de biscuit, beurre et *bor'oul*, comme aux Janissaires. Aucun *youldachi* (simple soldat), *odabachi* (caporal) ou *Boulouk-bachi* (capitaine), n'emporte en expédition plus de deux ou trois chemises, une paire de culottes, plus le vêtement qu'il a sur le dos ; pour dormir, chacun a une petite natte avec une couverture, et un caban ou burnous pour la pluie, si l'on est en hiver ; enfin, les armes. Tous les Janissaires sont armés d'arquebuses et ne se servent pas de flèches, si ce n'est à la mer, ni d'aucune espèce de piques ou de hallebardes. Tous combattent à pied, sauf les Boulouk-bachis, qui combattent à cheval avec l'arquebuse, quand bon leur semble. Ceci s'entend des camps ordinaires, parce que, si les circonstances l'exigent, ils emmènent des chevaux qui servent à quelques-uns pour le combat, surtout quand le Pacha sort en personne. Car alors tous les spahis d'Alger sortent avec lui, et sont tenus d'être montés pour le combat. Ils se servent aussi de la cavalerie des Maures soumis, amis ou alliés, dont les Pachas emmènent à la guerre le nombre qui leur paraît nécessaire.

Ces gens ne combattent pas dans l'ordonnance usitée parmi les chrétiens, ne formant que des brigades, et ne détachant point des lignes de tirailleurs ; quand ils sont dans les meilleures conditions d'ordre, ils marchent sur deux ou trois rangs. Leurs drapeaux sont carrés et beaucoup plus petits que les nôtres, sans aucune devise ou emblême, ni figure ; de plus, ces bannières sont faites de deux ou trois couleurs ; enfin, quelque considérable que soit la troupe des Janissaires, elle n'a jamais plus de trois bannières, une qui marche en avant avec l'avant-garde, une au milieu, celle du capitaine-commandant, et l'autre à l'arrière-garde, qui est celle du Kaïd, fermier de l'expédition. Dans leurs guerres, quelque soit le nombre des soldats, ils ont comparativement beaucoup moins de drapeaux que les chrétiens. Seulement, quand le Pacha marche en personne, ou bien quand il sort, ou qu'il entre en ville quelque camp expéditionnaire, dans les fêtes et les réjouissances, qui sont d'usage en pareille occasion, ils arborent la queue de cheval, étendard très-honorable parmi eux, parce qu'il rappelle la circonstance suivante : Un sultan turc, après avoir été défait et s'être vu enlever tous ses drapeaux, fit couper la queue d'un cheval, qu'il prit pour étendard, et ramena ainsi la victoire dans les rangs de son armée. Aussi, la charge de *Sandjaker* سانجاقر ou porte-étendard, est-elle fort honorée parmi eux, quoique cependant, ils confient cet étendard au premier Janissaire ou soldat venu, au gré de l'Aga.

Le butin appartient au Pacha ou à celui qui a affermé le camp expéditionnaire, quel qu'il soit : joyaux d'or ou d'argent, captifs, blé, huile, beurre, bêtes de somme, troupeaux ; on n'en excepte que l'argent monnayé et toute espèce de linge et vêtements, qui appartiennent de droit aux Janissaires ou à quiconque a d'abord mis la main dessus. Ils prennent bien aussi quelque peu de ce qui ne leur revient pas, peccadille qui n'est guère châtiée, et dont on ne recherche même pas les auteurs. De retour de l'expédition, deux ou trois jours avant de rentrer en ville, les Janissaires s'arrêtent au même endroit d'où ils étaient partis et s'y installent sous leurs tentes, et quand les traînards ont rejoint, l'entrée triomphale en ville se fait sur deux rangs, avec la queue de cheval en tête, et des feux de toute leur mous-

queterie. Pour plus de solennité, les Janissaires restés en garnison vont au-devant d'eux en armes, et pour grossir le corps expéditionnaire se glissent dans les rangs. Ils arrivent ainsi processionnellement jusqu'à la Jenina, cheminant toujours dans une rue droite, celle qu'on appelle le *Souk* ou Marché (rue Bab-Azoun) et où est le palais du Pacha. Arrivés devant cette résidence, sur une petite place qui est en avant (*Pachenak-Djia*), ils s'agglomèrent en une bande, déchargent leurs arquebuses; puis les Boulouk-bachis entrent pour saluer le Pacha, qui les reçoit avec joie; enfin la troupe se disperse et chacun rentre à sa maison ou à sa caserne.

CHAPITRE XX.

MŒURS ET COUTUMES DES JANISSAIRES EN TEMPS DE PAIX.

Au retour d'une expédition, et lorsque le service de la guerre ou des garnisons ne les réclamait point, (ce qui arrivait une année sur trois), les Janissaires vivaient dans leurs ménages, tant que le service ne les appelait pas au dehors. Ceux qui par suite d'élection font partie du conseil du Pacha, ainsi que nous l'avons dit, sont obligés d'assister au divan qui a lieu tous les deux ou trois jours. C'est là que sont traitées les questions de paix ou de guerre. Il y a de ces Janissaires mariés environ 800 maisons à Alger. D'autres, — les renégats, par exemple, — vivent chez leurs anciens maîtres qu'ils servent et accompagnent; ils y sont bien reçus et bien traités. D'autres, par fantaisie et pour vivre plus à leur gré, se constituent en une chambrée de 8 à 12 camarades, et plus, et louent un local à cet effet. Mais le reste, et c'est la majeure partie, logent dans cinq grandes maisons ou casernes, que les anciens Pachas ont fait bâtir pour eux, et où ils vivent par chambrées de 8 à 12 hommes, dans des pièces hautes et basses qui rappellent les cellules des religieux. Parmi ces casernes, il y en a trois au moins, qui sont assez grandes pour recevoir 600 janissaires et plus; car ces hommes, qui mangent et dorment tous ensemble, par terre, n'ont pour tout bagage, outre ce qu'ils portent sur leur dos, que deux ou trois chemises, et des culottes renfermées dans un petit coffre de trois ou quatre pal-

mess; leurs armes, — c'est-à-dire une arquebuse, une poire à poudre et la *pala* ou sabre, — plus une natte et une couverture. Ce bagage est peu encombrant et n'exige pas beaucoup de place.

Voici la manière de vivre des Janissaires en expédition; ils nomment, comme nous l'avons dit, un Oukil-el-Hardj, qui achète les vivres pour tous, c'est-à-dire, le plus souvent, du riz cuit au beurre, qu'ils appellent *pilau* (*pilaw*), ou du blé cuit, puis séché au soleil et concassé, qu'ils préparent avec du beurre, comme le riz, et qu'ils appellent *burgul* (*borghoul*); un peu de pain, des fruits selon la saison, et de l'eau. Ils font rarement usage de viande, et quand cela arrive, ils en mangent dans la soirée qui précède le vendredi, qui est leur jour férié. Avec toute cette frugalité, ils vivent sains, rassasiés, gras et contents. Pour la dépense de cette cuisine, bois, charbon, etc., chacun contribue également au commencement de chaque mois. Outre ce dépensier (Oukil-el-Hardj), ils choisissent un camarade dans leur chambrée pour être *Atchi* ou cuisinier; on prend le plus nouveau, comme nous l'avons dit, et celui-ci exerce jusqu'à ce qu'il en arrive un autre qui prend la gauche pour l'ancienneté. Ce cuisinier n'est pas obligé de contribuer à la dépense comme les autres, et, pour sa peine, il mange gratis. C'est par ce motif, afin d'épargner cette dépense, qu'il se trouve quelquefois des anciens qui sont bien aises de se charger de faire la cuisine pour les autres

Cet ordinaire ne leur fait jamais défaut, pour deux causes : la première, c'est qu'il faut qu'ils reçoivent leur paye toutes les deux lunes, quand même le monde devrait s'abîmer. De même que si le blé et les autres provisions venaient à manquer à tout le reste de la terre et que tous mourraient de faim, même chez le Pacha, le blé ne doit jamais leur manquer à eux. Autrement, ils mettraient au pillage le blé et les vivres qu'il peut y avoir dans les maisons de la ville, (ainsi qu'ils le firent dans l'hiver de 1579, où une grande famine régna à Alger); ils pénétrèrent alors jusque dans les maisons des kaïds les plus riches. En pareil cas, ils ne respecteraient même pas la maison du Pacha; ils y entreraient alors de vive force, enfonçant les magasins et prenant tout ce qui s'y trouve en vivres, n'y en eût-il que pour l'approvisionnement personnel du Souverain. De plus, ils saccageraient toute la mai-

son ; garrotteraient le Pacha, si l'envie leur en prenait, et l'enverraient enchaîné au Grand-Turc, comme ils l'ont fait quelquefois, et comme ils ont voulu le faire à Hassan-Veneziano, rénégat d'Euldj-Ali, qui était alors Pacha.

Les Janissaires, pas plus que les indigènes, ne se livrent à aucun exercice militaire ; ils n'ont ni joutes, ni tournois, ni jeux de barre, ni escrime, ni saut, ni courses ; ils ne jouent pas à la paume, ne chassent point, puisque les campagnes abondent en perdrix, tourterelles, colombes, lièvres, etc. ; ils ont seulement coutume de lutter dans leurs deux grandes fêtes annuelles (*aïd el-Kebir* et *es-serir*), dans le champ où ils se réunissent le vendredi ; leurs luttes sont exécutées sans art ni adresse quelconques, et la force seule y joue le rôle principal. C'est seulement dans ces deux fêtes qu'ils font des courses de chevaux deux à deux et jouent les cannes, mais sans art, et sans grâce, ne faisant autre chose que se lancer les cannes les uns aux autres. Le plus ordinairement, un Janissaire en défie un autre à qui enverra une flèche plus juste, plus loin et avec le plus de force ; il y a deux arènes pour cet exercice, l'un hors de la porte Bab-Azoun, l'autre hors de celle de Bab-el-Oued. Quelques uns, mais en bien petit nombre sortent dans la campagne pour tuer avec l'arquebuse quelque oiseau pour le manger ; d'autres poussent jusque dans les montagnes qui sont à trois ou quatre lieues d'Alger, et tuent quelque sanglier, qu'ils vendent aux chrétiens sans y toucher. Un petit nombre fabriquent des boutons et de la passementerie, ou bien exercent l'état de tailleur, potier, cordonnier et autres professions de ce genre. Le reste mène la vie bestiale de sales animaux, s'adonnant continuellement à la crapule, à la luxure, et particulièrement, à l'ignoble et infâme sodomie, se servant d'enfants chrétiens captifs qu'ils achètent pour la satisfaction de ce vice, et qu'ils habillent aussitôt à la turque ; ils se servent aussi d'enfants Juifs et Maures de la ville et du dehors, les prenant et les retenant près d'eux malgré leurs pères. Ils passent alors les jours et les nuits à s'enivrer de vin et d'eau-de-vie. Quelques-uns, mais en bien petit nombre, touchent d'une guitarre faite à leur mode ; c'est-à-dire d'une espèce de demi calebasse au long col partagée tout entière par le milieu dans le

sens de sa longueur de façon que le creux où retombe et se produit le son est rond, et aussi profond que la moitié de la tête de la calebasse partagée. A cet instrument, ils attachent jusqu'à trois cordes, qu'ils touchent d'une manière discordante, sans art ni expression, il en est de même de leurs chants qui ressemble plutôt aux hurlements du loup qu'à la voix humaine. Leurs chansons qui sont rimées, roulent généralement sur un même et ignoble sujet, les jeunes garçons, auxquels ils donnent de la musique publiquement, comme s'il s'agissait des dames les plus recherchées du monde.

Avec tout cela, il y a trois bonnes choses en eux : 1° ils ne renient pas Dieu et ne blasphèment point, et, chose remarquable, la langue turque et l'arabe ne fournissent point de mots pour cela (1); 2° ils ne jouent ni aux cartes ni aux dés et disent que ce sont amusements de fripons et de bélitres ; quant aux renégats, beaucoup ne sont pas de cet avis, les échecs et les dames, font leurs délassements ; ils les jouent comme les chrétiens ; 3° ils se querellent rarement; et si cela leur arrive, ils échangent au plus quelques coups de poing, ne mettant jamais en pareil cas la main à l'épée qu'ils ne portent du reste qu'à la guerre. Ils ne recourent même pas aux couteaux bien qu'ils en portent tous. Si quelqu'un d'entre eux s'avisait de le faire, tous ceux qui sont présents sont obligés de se déclarer contre lui. Aussi, quelques injures qu'ils puissent se dire et quand même ils se seraient ensanglanté la figure avec le poing, ils s'apaisent en un instant et se donnent le baiser de paix à la française.

Si quelque individu non Janissaire, donnait un coup de poing à un Janissaire, ou seulement une poussée, n'aurait-il fait même que l'écarter un peu de lui, en lui mettant la main sur la poitrine

(1) Cette assertion est au moins fort étrange. On sait qu'Haëdo qui n'est jamais venu à Alger, a écrit son livre d'après des renseignements fournis par les nombreux captifs chrétiens qu'il racheta au nom de l'archevêque de Palerme; or il n'est guère admissible que ces gens qui pour la plupart avaient fait un assez long séjour dans une ville dont ils ont si bien décrit la configuration et raconté les mœurs, fussent ignorants des langues qu'on y parlait au point d'avancer un fait en contradiction aussi flagrante avec la vérité.

ou sur un bras, sa peine serait d'avoir la main coupée, et s'il a tué le Janissaire, d'être brûlé vivant, ou empalé, ou rompu vif à coups de masse, comme nous l'avons vu faire à plusieurs. Mais si le délinquant est chrétien, et qu'il se fasse musulman, on lui fait grâce de la vie.

Au mois d'octobre 1579, un Janissaire ivre étant entré dans un navire vénitien qui était dans le port, voulut emporter par force quelques verres que le patron avait dans son coffre. Ce patron fut condamné à être brûlé vif parce qu'en se défendant il avait frappé le Janissaire avec un bâton. Cet infortuné quoique âgé de 60 ans, se fit musulman et sacrifia sa religion pour sauver une misérable vie si près de son terme. De là vient le respect et la crainte qu'inspirent les Janissaires, ce qui par suite les rend si orgueilleux et si pleins d'audace; sous ce rapport les cuisiniers de chambrée l'emportent sur tous les autres; personne ne peut les empêcher de piller les boutiques, d'y prendre du pain, de la viande, des œufs, etc., en un mot tout ce qui est à leur convenance sans qu'aucune considération puisse les obliger à lâcher prise, ou à payer la valeur de ces objets. Il faut bien se garder de se trouver sur leur passage, quand ils se promènent devant les boutiques, examinent ce qui est mis en vente, car ils brandissent aussitôt la hachette, qu'ils portent à la main toutes les fois qu'ils sortent. Cette arme, large d'environ deux palmes, est le signe qui fait reconnaître ces cuisiniers Janissaires, et celui qui les irriterait, ou aurait seulement le malheur de leur déplaire ; aurait bientôt un bras rompu ou la tête brisée.

Les Janissaires observent les mêmes coutumes religieuses que les Maures. Nous en parlerons plus loin. Il existe encore parmi eux un usage qui est général, c'est que tout fils de Janissaire touche dès son enfance, une pièce de deux ou trois deniers par jour (un peu moins d'un *cuarto* (1)) et quelquefois davantage suivant la volonté du Pacha, ou encore si leur famille est en faveur.

(1) Environ quatre centimes de notre monnaie.

CHAPITRE XXI.

DES CORSAIRES D'ALGER, DE LEURS MŒURS ET COUTUMES.

Les corsaires sont ceux dont la profession consiste à écumer continuellement la mer : les uns sont Turcs ou Maures d'origine, mais la majeure partie provient des renégats de toutes les nations, gens très pratiques en général dans la navigation du littoral des pays chrétiens. Leurs bâtiments de course sont des galiotes légères, ou des brigantins qu'ils appellent frégates (1).

On construit ces navires à Alger, partie dans l'arsenal dont nous avons parlé ci-devant, et partie dans l'île du port rejointe à la cité par le terre-plein du môle. On y emploie certains ouvriers chrétiens esclaves de l'Etat, ou *maghzen* comme disent les Turcs, car leurs patrons sont les Janissaires eux-mêmes à qui ils obéissent en tout, et qu'ils servent sans salaire ni récompense aucune. Ceux en petit nombre parmi ces esclaves qui sont chefs ouvriers, reçoivent du Pacha ou du Beylik, une paie de six à dix doubles par mois, et les simples ouvriers, charpentiers, calfats, etc. (car

---

(1) Le capitaine Pantero-Pantera, souvent cité dans l'archéologie navale de A. Jal, dit dans son traité de l'*Armata navale* au 16e siècle, que les galiotes ne diffèrent point des galères quant à la forme, sinon qu'elles sont plus petites et plus rapides dans leurs mouvements, surtout quand elles sont poussées par la rame. « En Barbarie, ajoute le capitaine italien, on « construit beaucoup de galiotes grandes comme des galères ordinaires, « et presque entièrement semblables à ces bâtiments, mais n'ayant ni « *rambates, ni trinquet*. Les patrons les font construire ainsi pour qu'elles « ne soient pas forcées à servir le Grand Seigneur, ce à quoi elles seraient obligées si elles étaient et s'appelaient galères. »

Les *rambates* étaient à la proue deux élévations égales, parallèles, jointes l'une à l'autre, servant à abriter les canons (de chasse) ; les marins montaient sur les rambates pendant la navigation pour le service du mât de *trinquet*. Ce mât qui portait une petite voile du nom de trinquette, ne s'implantait pas dans la cale comme le grand *arbre*, ou mât principal de ces navires, il était fixé au milieu de la rambate où il prenait pied.

Les brigantins (*bergantini*) étaient des navires un peu plus petits que les galiotes mais ayant la même forme ; leurs rames longues et minces, faciles à manier, les rendaient très propres à la course. Les Turcs d'Alger faisaient beaucoup plus usage que les chrétiens de ces galères auxquelles ils ne donnaient qu'un grand mât pour la raison exposée ci-dessus.

toute la maistrance est représentée dans le makhzen), touchent tous les jours trois pains que l'Aga des Janissaires leur fait donner.

Quelques Pachas ont coutume lorsqu'ils quittent le gouvernement d'Alger, de laisser au Beylik les esclaves qu'ils ont pour le service et le bien général. Néanmoins quelques corsaires ont parfois comme esclaves particuliers des maîtres constructeurs de navires, dont ils se servent sur mer pour certaines réparations. Mais une fois à Alger ceux-ci servent tout simplement d'aides aux maîtres ordinaires de l'Etat qui ont charge de construire tous les navires et d'en tirer profit; car les corsaires ont coutume de leur faire quelque cadeau à titre d'encouragement le jour que l'on monte les mâts de leur navire; les corsaires présents à Alger s'associent généralement à cet acte de générosité. Les uns donnent de l'argent, les autres quelques bijoux ou effets d'habillement qui puissent se vendre, ou encore quelques aunes d'étoffe écarlate, en drap, soie ou velours qui sont suspendues à la vue du public dans les haubans. Cette cérémonie rapporte quelquefois aux constructeurs maritimes 2 à 300 écus dont ils s'attribuent la majeure partie, satisfaisant avec le reste les ouvriers. Jusqu'au moment où le navire est lancé à la mer, les corsaires ne donnent plus rien, si ce n'est quelques repas aux gens du *beylik* ou aux esclaves des autres *raïs* (1) que ceux-ci leur ont prêtés pour aider aux travaux du navire.

(A suivre).

---

(1) Nom en langue arabe du patron ou commandant de navire.

CONCOURS ACADÉMIQUE DE 1870

RAPPORT

AU JURY CHARGÉ DE DÉCERNER LE PRIX D'ARCHÉOLOGIE EN 1870

Par M. VICTOR BERARD

La circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 31 mars 1870, annonçait qu'en conséquence du décret du 29 mars 1869, et de son arrêté du 31 mars, même année, le prix académique de mille francs serait accordé, en 1870, à un ouvrage ou mémoire ayant pour objet un point d'archéologie intéressant les départements compris dans le ressort de l'Académie d'Alger.

Ce programme invitant à se produire toutes recherches relatives aux questions de cette science qui a pour but l'exposition *raisonnée de l'antiquité par les monuments* et fait servir les restes du passé au progrès de l'histoire, ne pouvait trouver nulle part une application plus utile qu'en Algérie. Cette contrée a été habitée par des peuples divers qui, depuis les époques antehistoriques, ont laissé à son sol l'empreinte plus ou moins profonde de leur séjour. Les cavernes de ses côtes et de ses vallées gardent les vestiges des premiers pas de l'homme sur le globe; au sommet de ses coteaux se dressent des dolmens; au milieu de ses plaines

s'étendent des décombres de monuments romains ; aux reliques de l'Afrique chrétienne ont succédé les débris de constructions musulmanes qui, hier encore, étaient debout. Se trouve-t-il quelqu'un, venu dans cette région, qui n'ait ramassé dans la poussière de tant de générations éteintes, quelque médaille, quelque camée, quelque fragment de vase, témoignant qu'ici est une des mines les plus fécondes pour l'archéologie, pour la science de l'antiquité par les monuments?

Bien que depuis notre descente sur ces rivages, de sérieuses recherches aient été faites par plusieurs érudits, combien d'objets, curieux révélateurs d'un fait, d'un événement historique, ont été négligés par l'insouciance dédaigneuse, détruits par l'ignorance quelquefois hostile au savoir, distraits par l'admiration égoïste et inféconde, et sont ainsi perdus à jamais pour l'étude désintéressée, qui était seule digne de trouver ces indices précieux. Le moment de récompenser les efforts des généreux pionniers de la science archéologique n'arrivait donc pas trop tôt pour encourager les recherches de leurs imitateurs, et sauvegarder ces restes qui nous sont si chers, qu'on rencontre encore, qu'on exhumera sans cesse en ce pays.

Les membres du Jury choisis par les diverses sociétés savantes de l'Algérie, ou nommés directement par le Ministre pour décerner le prix, se sont réunis sous la présidence de M. le Recteur, et ont apprécié, soit en séances générales, soit en commission particulière, les œuvres manuscrites ou imprimées qui, au nombre de six, ont été livrées à leur examen.

Le Jury était composé de :

M. le Recteur de l'Académie d'Alger, Président ;

MM. Cherbonneau et V. Berard, délégués par la Société historique algérienne ;

Ville et Dr Liautaud, délégués par la Société d'agriculture ;

Letourneux et Sudré, délégués par la Société de climatologie ;

Dr Baizeau et Dr Ferrus, délégués par la Société de médecine ;

Urbain, La Baume, Vignally, Brétignère, Dr Perron, Raynaud, membres nommés par le Ministre.

Les membres du Jury, pour se tenir dans les termes de l'arrêté ministériel précité, n'avaient à se prononcer que sur des ouvrages ayant pour objet l'archéologie. Aussi n'ont-ils pu admettre les deux ouvrages suivants :

1° *Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale*, par M. Mercier, interprète judiciaire à Tenès.

2° *Etudes critiques sur le caroubier*, par M. Bonné, maître-répétiteur au collége arabe-français.

Quatre ouvrages restaient donc soumis à l'examen du Jury.

Je vais en parler dans l'ordre chronologique des matières mêmes qu'ils ont traitées.

Le premier est un mémoire présenté par la Société de climatologie d'Alger, — travail exposant avec la méthode la plus lucide et un talent de démonstration remarquable, les résultats de fouilles faites par cette Société en 1869 et 1870, dans une grotte de la Pointe-Pescade, à 5 kilomètres d'Alger — et dans une caverne dite du *Grand Rocher*, à 12 kilomètres de la même ville, sur la route de Tipaza. Ces fouilles ont été entreprises dans le sens des études sur l'industrie primitive et les arts à leur origine que M. Boucher de Perthes a inaugurées dans les *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, publiées dès 1847, — et aussi, en émulation des travaux de la *Société préhistorique*, composée de savants anglais, qui ont trouvé à Gibraltar de singuliers types, analogues à ceux qu'on a rencontrés près d'Alger.

L'archéologie n'a jamais eu à étudier des restes plus anciens que ceux qui font l'objet de ce mémoire. Il s'agit des mœurs de l'homme aux premiers âges de l'humanité. L'auteur du mémoire en trouve les traces dans un outillage rudimentaire en silex rendus taillables par le clivage et la percussion de caillou à caillou (premier âge de *l'homo ferus*, — celui de la pierre par éclats), — et dans de la poterie à peine cuite, — des os d'hommes et d'animaux façonnés à usage d'aiguilles, — des pierres affectant la forme de hache (deuxième âge, — celui de la pierre taillée et polie). Une sagacité fort exercée a su raccorder ces débris et en tirer des lumières qui donnent aux questions préhistoriques un tel intérêt que la frivolité elle-même s'y trouverait attachée par le charme le plus séduisant.

Des vestiges semblables à ceux que je viens de mentionner en dernier lieu, se font remarquer à 15 kilomètres d'Alger, commune de Chéragas, et semblent davantage se rapporter au troisième âge, celui de la pierre levée ou des dolmens. Des monuments de cette espèce se dressent en effet non loin et auprès de nombreuses cavernes qui s'ouvrent aux flancs du ravin de l'Oued Tarfa.

Dans la caverne du Grand Rocher on a trouvé, superposés aux restes déjà décrits, des objets en métal ouvré, des tuiles, des monnaies du temps de Constantin et d'Honorius, qui permettent de penser que des hommes sont venus chercher un refuge dans ces lieux souterrains, à l'époque gétulo-romaine.

Le catalogue comparatif des objets d'industrie, — des ossements d'animaux trouvés dans la caverne du Grand Rocher et aux grottes de Gibraltar, fait ressortir la remarquable correspondance qui existe entre les uns et les autres ; — d'où semble résulter la preuve d'une identité d'époque, quant à leur fabrication de la part des hommes primitifs, qui ont séjourné dans ces cavités.

Neuf planches de figures illustrent cet ensemble où règne la plus grande clarté.

Telle est l'analyse succinte de ce travail où apparaît une antiquité si primordiale, si inexplorée, que le tableau en aurait, aux yeux de plus d'un érudit, tout l'aspect d'une nouveauté.

Des choses si neuves à dire au sujet de temps au-delà desquels on ne pourrait remonter, semblaient demander un style nouveau. Le rédacteur du mémoire a su le créer avec une richesse de synonymie scientifique qui n'a rien d'obscur, de forcé, ni d'étrange.

Ces qualités jointes à des inductions procédant de l'expérience personnelle, et appuyées du témoignage de nombreux savants, étaient bien dignes d'appeler l'attention. Toutefois il a paru au Jury que l'histoire du développement de l'homme à ses premiers âges, ainsi tracée, s'enchaînait par une suite contestable d'hypothèses ingénieuses qui devaient attendre encore des raisons plus plausibles pour devenir plus probables.

L'état antique des choses, tel que l'auteur l'expose, se vérifiera peut-être suffisamment sur plusieurs points de cet horizon loin-

tain ; mais à la distance où nous en sommes il convient de se garder des mirages de l'imagination, dont l'œuvre possède d'ailleurs tout l'attrait.

Après ce mémoire, vient se placer, dans l'ordre des dates, un *Recueil d'inscriptions libyco-berbères* par M. le docteur Reboud, médecin-major au 3e régiment des tirailleurs algériens (grand in-4° imprimé avec une carte de la Cheffia, — localité où quarante-et-une pierres tumulaires ont été trouvées par lui).

Ce travail, dédié à M. le docteur Judas qui a commencé à jeter quelque lumière sur ces monuments épigraphiques, a été accueilli avec intérêt par l'Académie des inscriptions et belles lettres de l'Institut, et par M. Renan, secrétaire de la commission des inscriptions sémitiques.

Le mémoire qui accompagne les planches figuratives n'est que l'histoire des recherches entreprises et la désignation des endroits où les pierres ont été exhumées. Le reste du fascicule n'est plus que l'indication des ouvrages à consulter, — la légende des inscriptions reproduites par les planches, et la liste des personnes qui ont communiqué ces cent cinquante-trois inscriptions libyco-berbères (expression complexe que M. Reboud a cru devoir employer pour désigner les idiomes dans lesquels il pense que ces inscriptions ont été gravées).

Tout en rendant hommage à la constance dont M. Reboud a fait preuve pour rechercher, pour conserver aux études ultérieures ces documents précieux, les membres du Jury ont pensé que son travail était plutôt un recueil clair et méthodique d'intéressants inventaires, qu'un ouvrage d'archéologie qui pût mériter le prix académique, dans la forme où il a plu à la modestie du rédacteur de le présenter.

M. le général Faidherbe, à son tour, présente au concours une *Collection complète des inscriptions numidiques de l'Algérie, avec des aperçus ethnographiques sur les Numides* (grand in-8° imprimé, accompagné de planches lithographiées).

Le but de cette publication est de présenter, réunies sous le nom nouveau de *numidiques*, toutes les inscriptions libyques ou libyco-berbères, dont une partie a été découverte par l'auteur, en y ajoutant l'inscription bilingue de Tugga et divers textes

touaregs manuscrits ou rupestres, afin de faciliter ainsi les tentatives de traductions qu'on en voudra faire.

En cela M. Faidherbe, de même que M. Reboud, amasse pour la science des matériaux intéressants. Il entreprend de déchiffrer quelques-uns de ces textes gravés sur les monuments funèbres qu'on a recueillis. Concurremment avec MM. le docteur Judas et l'abbé Bargès, et contradictoirement aussi à ces savants, il n'arrive guère qu'à la lecture de noms propres, quand ils sont tracés à côté en lettres romaines, dans des épitaphes bilingues. Il reconnaît que ce qui est sérieusement acquis, en fait d'interprétations, se réduit à peu près à ces noms propres, — ayant peu d'espoir qu'on arrive jamais à rien de plus, et il conclut (page 76) en disant : « en somme, l'épigraphie numidique n'offre pas un grand intérêt ; elle n'est pas destinée à nous apprendre grand chose. »

Ce travail nous restera comme précieux souvenir de l'utilité scientifique des loisirs de M. le général Faidherbe avant qu'il ne quittât l'Algérie pour diriger en France des opérations militaires où l'accompagnaient tous nos vœux.

L'ouvrage le plus important à tous les points de vue, parmi ceux qui ont été soumis au Jury, est un manuscrit grand in-folio de 570 pages, orné de dessins, peintures, plans, photographies, gravures, au nombre de *deux cent dix-sept*, — collection artistique autant qu'œuvre littéraire, — ayant pour titre *Alger*, par M. Albert Devoulx, conservateur des archives arabes de l'administration des Domaines à Alger. L'auteur indique lui-même la portée de son œuvre en disant (page 34) : « Mon travail a un but purement archéologique. »

En effet, c'est une monographie complète de la ville d'Alger, d'après ses monuments, depuis l'époque historique la plus reculée jusqu'à l'extinction du pouvoir des Turcs, en 1830. M. Devoulx a suivi le plan de Dulaure dans son *Histoire de Paris*, — l'ordre chronologique pour l'exposition de semblables matières étant la meilleure méthode à prendre.

L'ouvrage entier comporte trois divisions :

La première, sous le titre d'Icosium ;

La deuxième, Djézaïr Béni Mezrenna ;

La troisième, El-Djézaïr.

La première division, — celle à laquelle les plus sévères ne pourraient refuser le titre de mémoire relatif à l'archéologie, puisqu'elle recueille les plus antiques renseignements jusqu'au Ve siècle de notre ère, — établit, à l'époque libyque, l'existence d'une ville à l'endroit où s'étend la cité d'Alger, et en fixe positivement la situation. L'auteur y trouve les restes d'une colonie romaine sous le nom d'Icosium, — dans une inscription latine rencontrée près de la porte Bab-Azoun, — dans des citernes, des tombeaux, — dans des vestiges d'édifices, de mosaïques, de voies romaines dont il indique exactement le parcours, — dans des débris de colonnes, de statues, de moulures architecturales, — dans des produits de la céramique et de la bijouterie antiques, — dans la présence de médailles parmi tous ces fragments.

Les inscriptions l'occupent également, et l'explication qu'il en donne est une partie développée de son travail. Tout ce qui a intéressé la curiosité historique relativement au vieil Icosium, depuis l'occupation d'Alger jusqu'à ce jour, est amassé là, et clairement expliqué. M. Devoulx avait été précédé sans doute dans ce genre d'exposition ; mais il ne se borne pas à remémorer et à compléter les recherches déjà faites. Il discute avec une grande finesse d'investigation des assertions quelquefois précipitées, et en redresse l'erreur.

L'auteur est conduit à aborder tout ce qui est relatif, dans son sujet, à l'occupation de la ville par les Vandales d'abord, par les Byzantins ensuite, enfin par les Musulmans, jusqu'à nos jours.

On ne saurait refuser le caractère archéologique à l'étude qui s'applique aux anciens monuments de l'islamisme, sous prétexte qu'ils ont été élevés après le siècle de Constantin. Il semble que l'archéologie puisse embrasser aussi des époques qui, bien qu'en deçà du Ve siècle, sont relativement antiques, comme périodes de mouvements dont la révolution est entièrement accomplie par rapport à nous ; — et tout ce qui se rapporte au règne des races berbères, arabes et ottomanes en Algérie, est dans ce cas.

Quoi qu'il en soit, — et la première division de l'ouvrage de M. Devoulx satisfaisant déjà au vœu du programme strictement interprété, — l'attention est appelée sur les deux autres divisions,

dont l'intérêt n'est pas moindre, si nous ne laissions pour nos contemporains, que les frustes reliques d'un passé si lointain.

La deuxième division, sous le titre de Djézaïr Beni Mezrenna, commence par une notice très bien faite sur les temps qui s'écoulèrent depuis l'invasion de Gensérie, jusqu'à l'établissement des Musulmans en Afrique. La ville ruinée par les barbares du Nord, reste abandonnée, de la fin du VIIe siècle, jusqu'au milieu du Xe, où elle est relevée par Bologguine fils de Ziri ben Menad (950) l'un des plus puissants princes berbères rattachés aux Fatémites. Les Beni Mezrenna, constituant une tribu qui vivait sur le territoire des Senhadja, — contrée où gisait Icosium, — s'étaient depuis longtemps installés dans ses décombres. M. Devoulx, en présence de ces ruines amoncelées par les dévastations des hommes encore plus que par l'injure des siècles, a su, tout en donnant quelques tableaux auxquels ne manquent le dessin ni la couleur, — se garder d'une sentimentalité dont on a tant abusé en pareilles occurrences. Il entreprend la description détaillée des parties de l'Alger berbère sur lesquelles il est possible d'avoir quelques données. Il définit l'enceinte de Djézaïr Beni Mezrenna, donne des renseignements topographiques d'après de nombreux titres de propriété, et autres pièces d'une authenticité irréfragable, — fournit des particularités sur les mosquées qui furent fondées à cette époque obscure pour l'histoire autant que pour l'archéologie, et finit par un aperçu historique jusqu'à l'arrivée des Osmanlis, en 1516.

Il entame alors la troisième division, — la plus volumineuse de son ouvrage, — relative à l'Alger turc qui se forma, à dater des Barberousse. Il parcourt l'enceinte d'el-Djézaïr, les remparts, la Casbah, les travaux de défense de l'ancien port, les forts, les batteries, — les palais, les établissements religieux, civils et militaires, — les divers quartiers, dont il explique les noms, — toutes les rues, ne laissant échapper aucune occasion de rappeler un renseignement utile, — n'oubliant aucune maison à laquelle se rattache un souvenir historique. Dans cette merveilleuse besogne de patience et de ponctuelle exactitude, les légendes d'un peuple superstitieux et conteur venaient le tenter à chaque pas, et plus d'un à sa place n'eût pas résisté au plaisir de nous

apprendre mille fables gracieuses, bizarres ou terribles, que M. Devoulx n'ignore pas. Mais il avait à satisfaire à l'intérêt sévère de l'archéologie, — de la vérité seule, — et il n'a pas failli à la grave mission qu'il a eu l'heureuse idée de se donner. Il ne fournit que des notices brèves et nécessaires sur ce qui pourrait le distraire de son but. Il n'écrit pas l'histoire d'Alger au point de vue politique et moral ; il la trace par la succession des monuments, et ne néglige aucune de ces inscriptions libyques, arabes, turques, sur lesquelles peuvent se fonder les plus positives certitudes, — faisant de cette archéologie qui, — comme le dit Champollion, — explique les monuments des hommes, et fixe « la place et l'époque de chacun d'eux. » A l'ombre d'édifices qui disparaîtront demain, il décrit des constructions qu'hier on voyait encore. Le moment précieux et unique a donc été heureusement saisi par M. Devoulx, qui se trouvait sur les débris d'un passé s'évanouissant aujourd'hui sans laisser de trace. Il a fait dans un style sobre et simple, qui sait se relever à propos et reste dans les formes littéraires adoptées pour ce genre d'exposition, un livre indispensable à quiconque venu dans la capitale de l'Algérie, s'inquiète de savoir où il se trouve, et quel est le sol que foulent ses pas. L'historien, l'artiste, le philosophe ne pourront désormais se passer de cette intéressante monographie, composée avec un esprit de critique aussi sagace que savante, qui fait le plus grand honneur à son auteur.

Le Jury appréciant, comme elle le mérite, la constance de telles études, où se sont consumées de longues années, — l'importance volumineuse des renseignements obtenus, leur véracité, leur utilité incontestable pour l'illustration du point le plus important de l'Algérie, — n'a pas hésité à reconnaître en M. Albert Devoulx le lauréat du concours, et lui a décerné à l'unanimité le prix de mille francs.

Le Rapporteur du Jury,

V. Bérard.

Pour tous les articles non signés :

Le Président : A. Cherbonneau.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATORZIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

1870

ARTICLES DE FONDS

par ordre alphabétique d'auteurs

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

ALGER. — TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE BASTIDE
PLACE DU GOUVERNEMENT.

